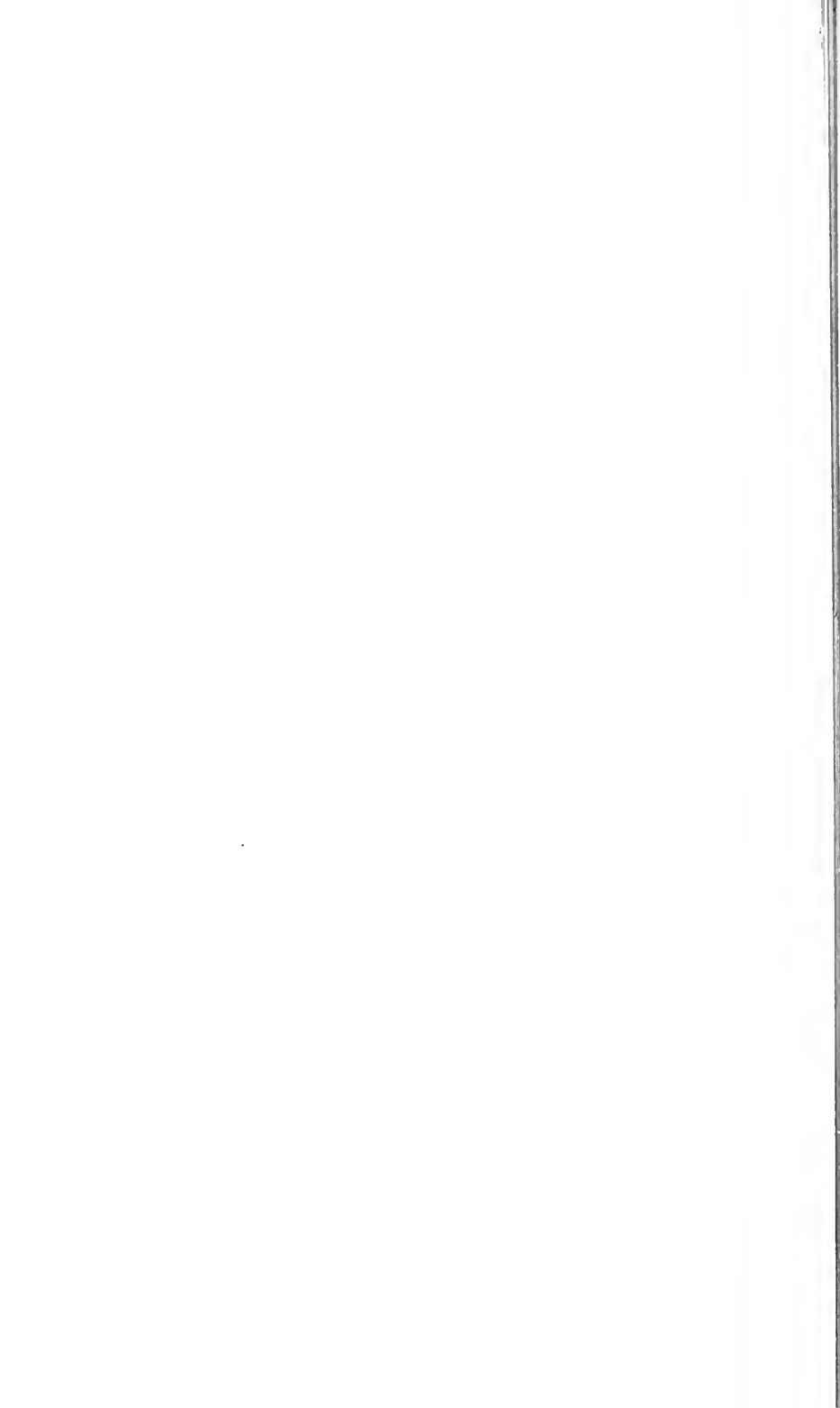
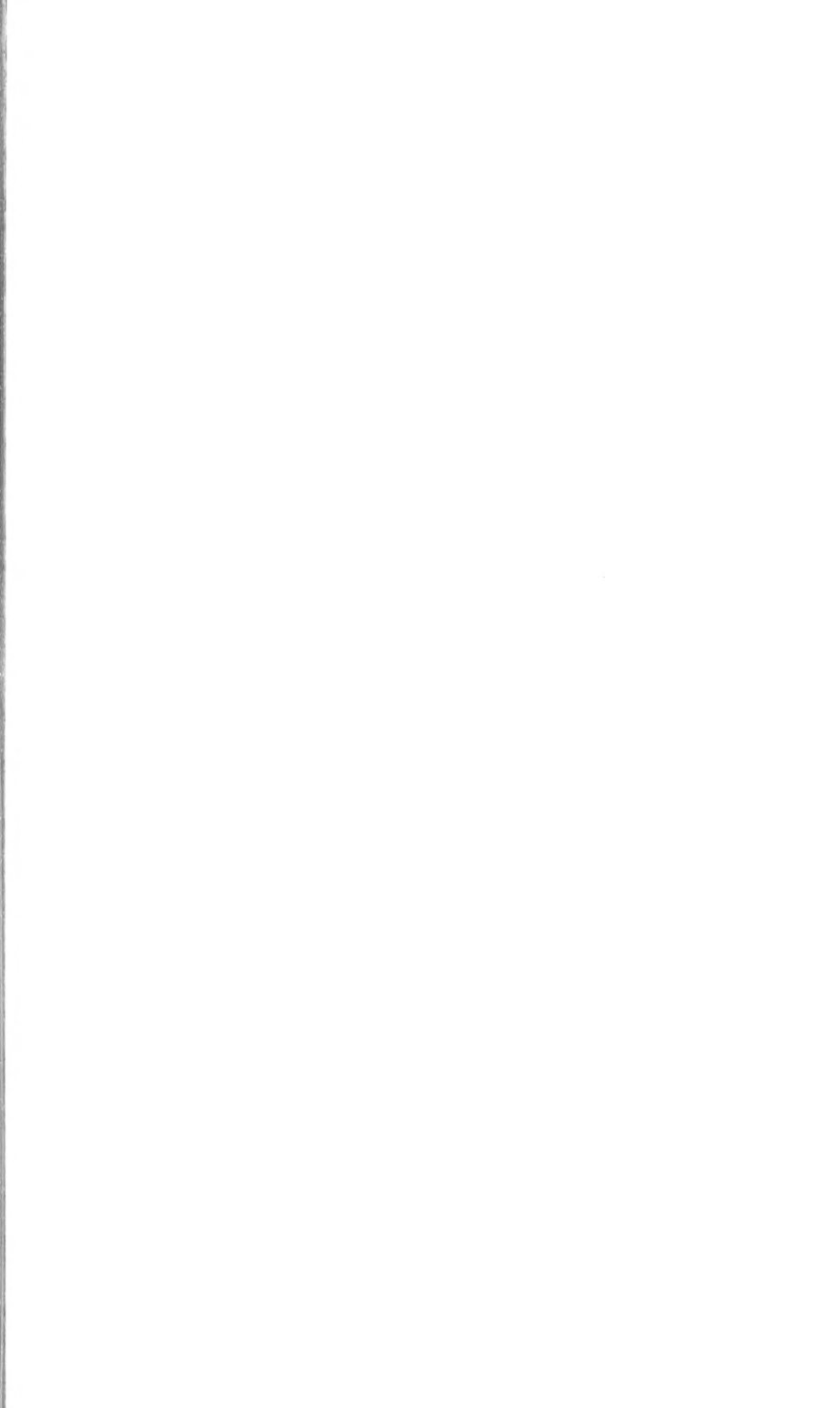
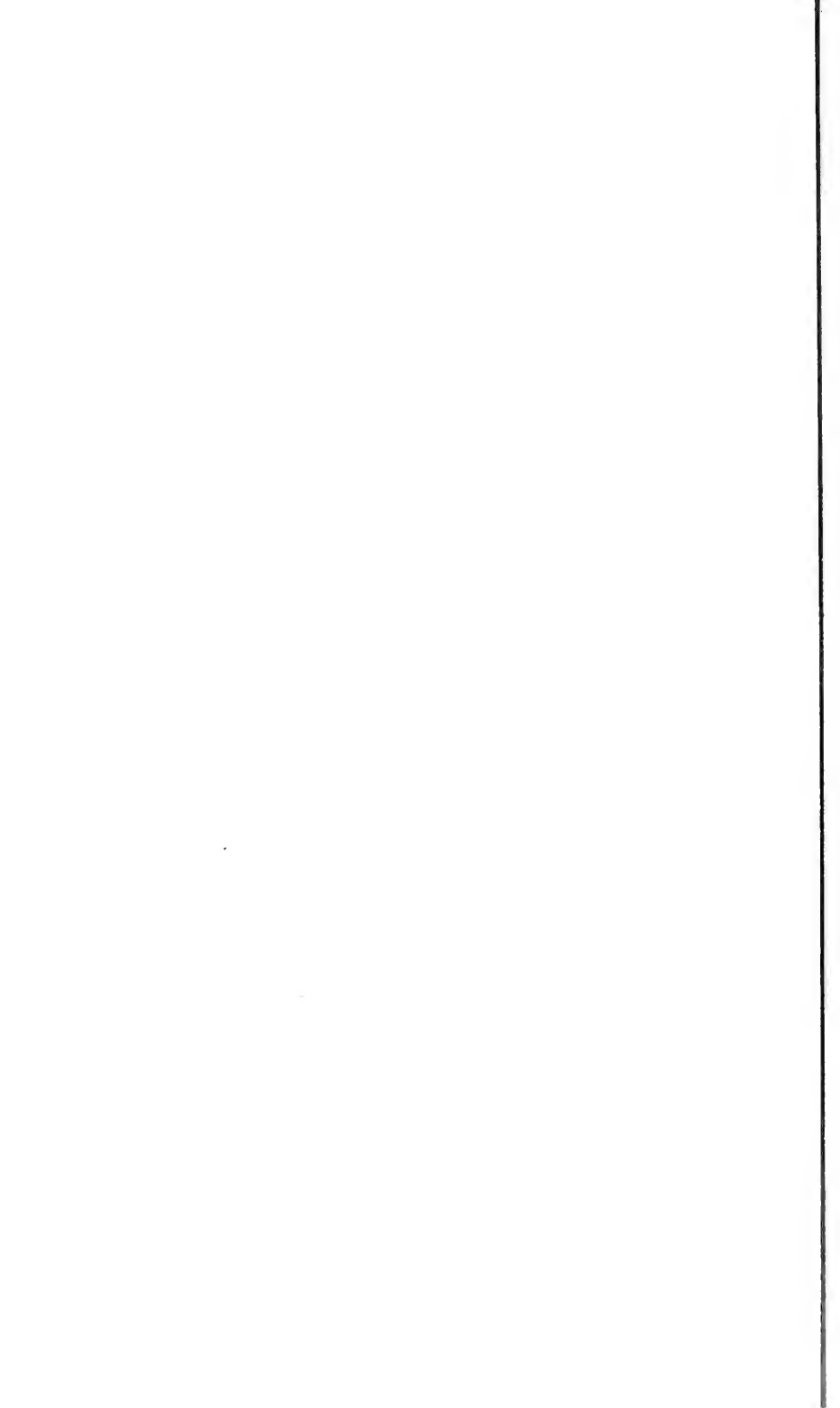


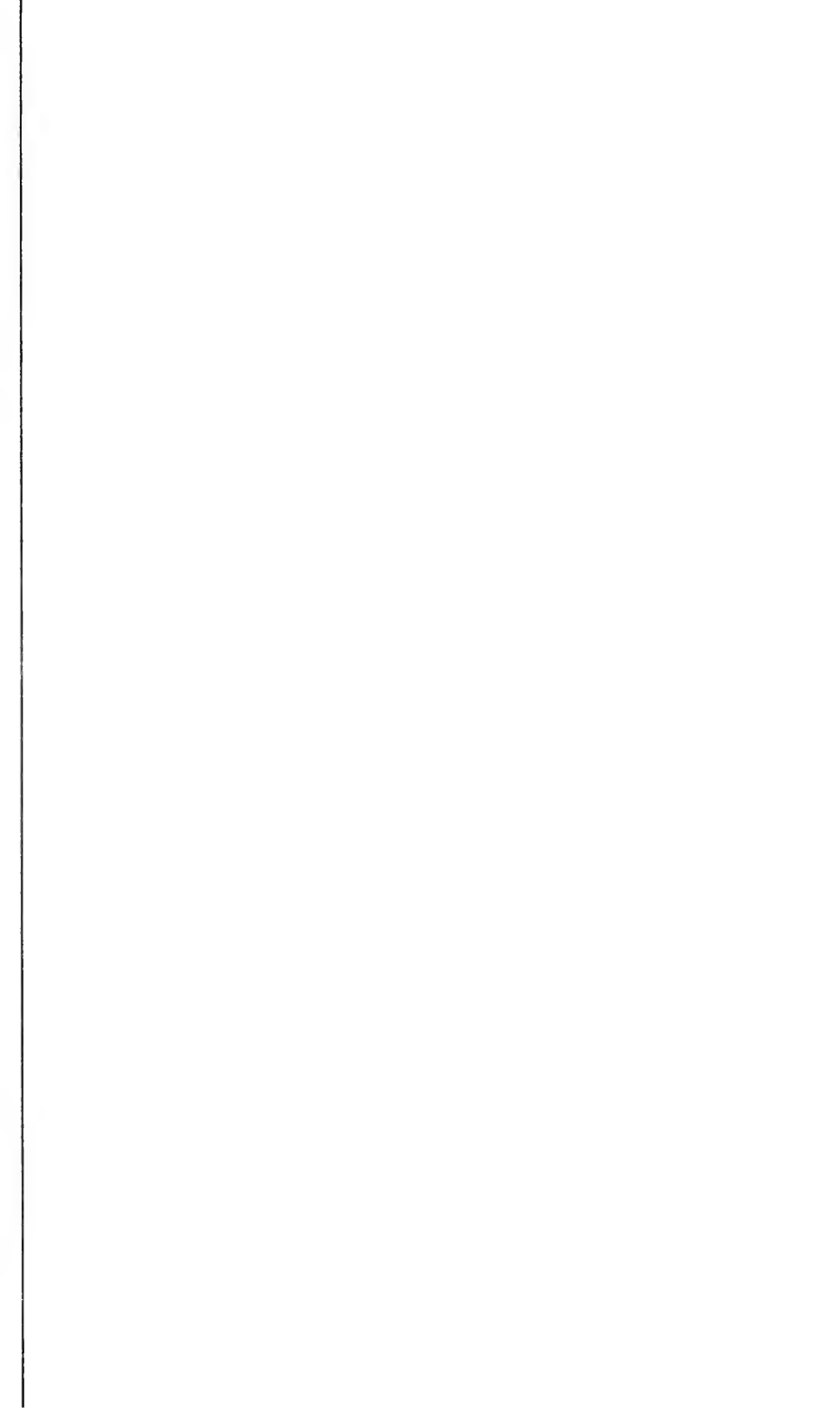


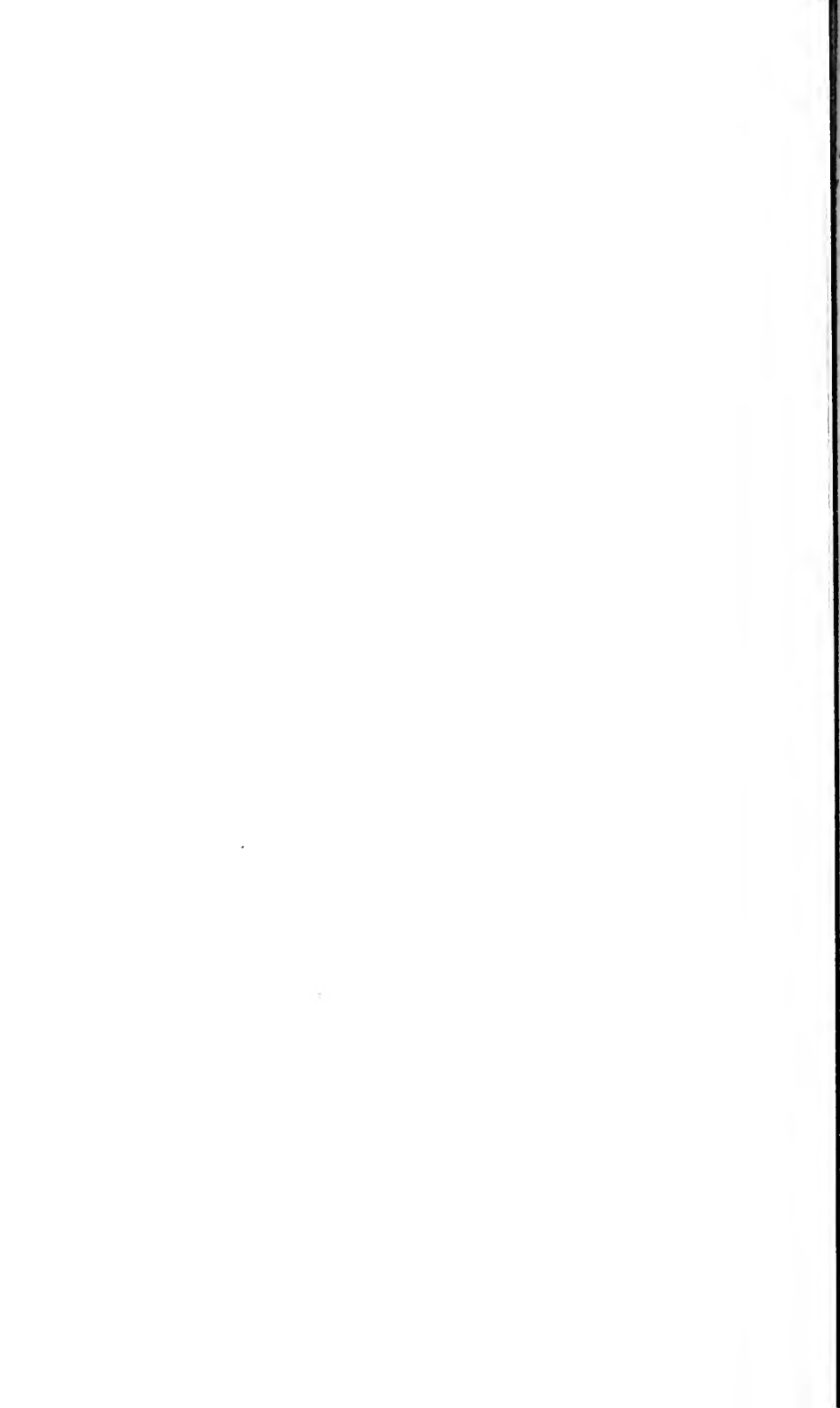
3 1761 04290 7709



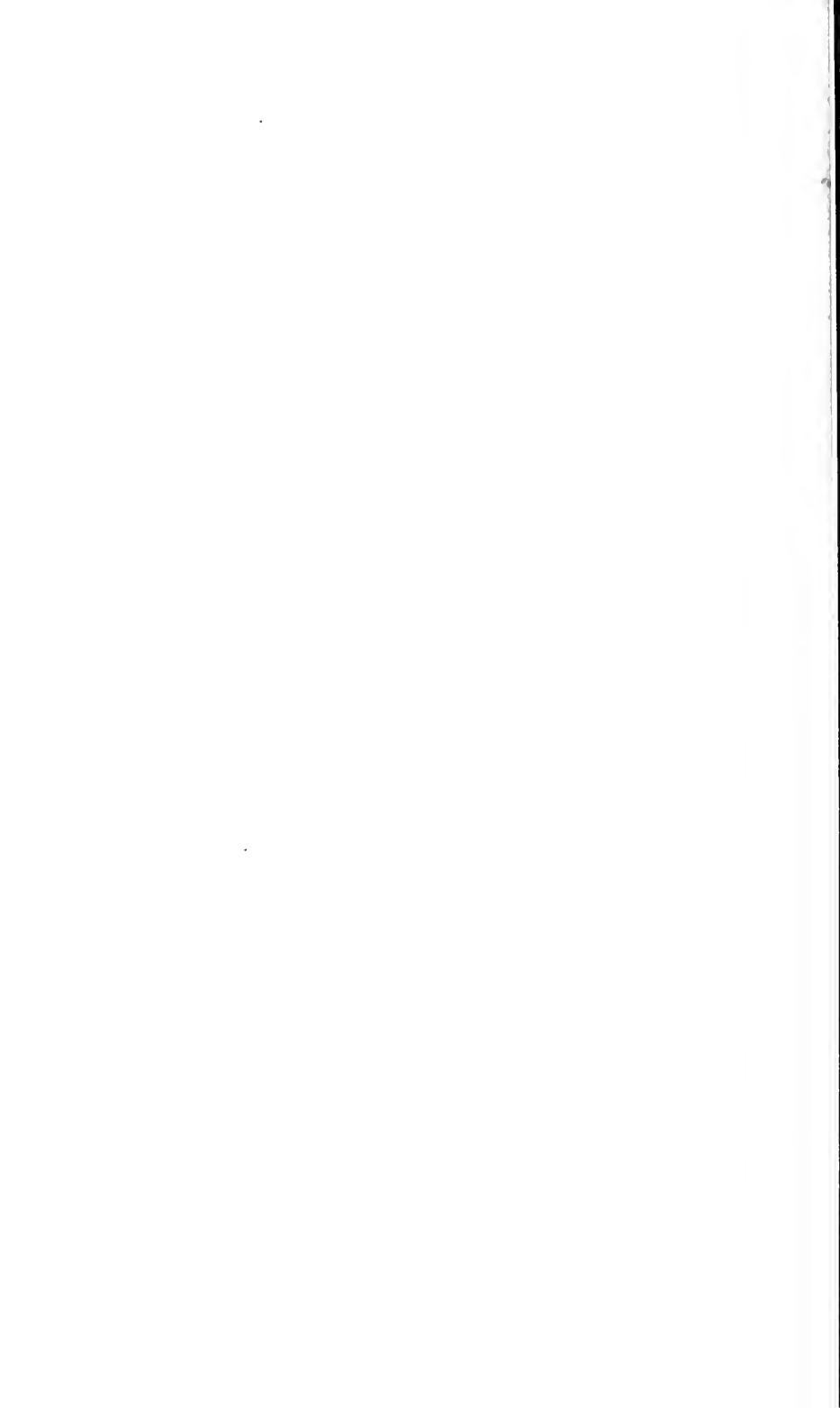








59



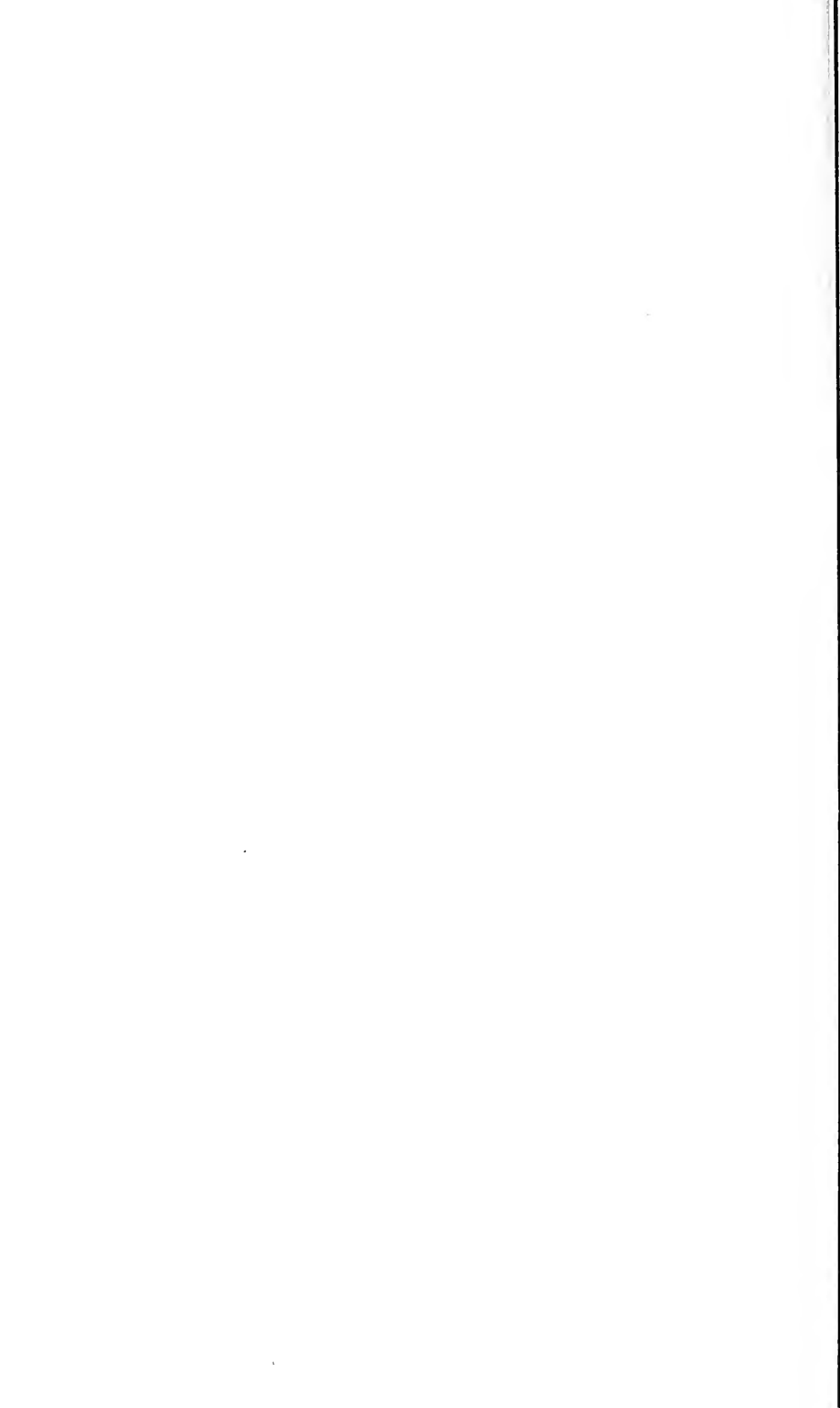


LES  
**GRANDS ÉCRIVAINS**  
DE LA FRANCE  
NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

**DE M. AD. REGNIER**

Membre de l'Institut



# MÉMOIRES

DE

TOME I

---

Rue de Fleurus, 9

---

# MÉMOIRES

DE

---

NOUVELLE ÉDITION

COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AUGMENTÉE

DES ADDITIONS DE SAINT-SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU

et de notes et appendices

Et suivie d'un Lexique des mots et locutions remarquables

---

TOME PREMIER

---

PARIS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1879

Tous droits réservés



16173  

---

2/10/91

## AVERTISSEMENT

L'histoire de l'emprisonnement des manuscrits de Saint-Simon aux Affaires étrangères, de la communication des *Mémoires* à un petit cercle d'amateurs lettrés, et enfin de leur mutilation par un éditeur coutumier de pareils méfaits, a été écrite trop récemment pour qu'il y ait lieu d'y revenir ici<sup>1</sup>. Ce serait d'ailleurs anticiper sur la *Notice bibliographique* qui viendra en son temps. Nous nous bornerons à rappeler en quelques mots qu'aucune des publications de fragments de Saint-Simon qui se succédèrent entre 1781 et 1818 ne fut préparée sur le manuscrit original : toutes eurent pour base soit la copie ou plutôt la réduction faite par ordre du duc de Choiseul, soit les extraits tirés du manuscrit par les historiographes Duclos et Marmontel, soit quelque une des copies de seconde main. Cette compilation informe de passages pris à l'aventure et remaniés au gré de chaque nouvel éditeur allait être encore rééditée en 1828, lorsqu'un représentant du nom de Saint-Simon, mis, par ordre du roi Louis XVIII, et surtout grâce au bon vouloir d'un ministre plus libéral que ses prédécesseurs, en possession du manuscrit original, put enfin livrer au public un texte à peu près conforme à

Les anciennes  
éditions des  
*Mémoires*  
de  
Saint-Simon.

1. Voyez le livre de M. Armand Baschet sur le *Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'histoire de ses manuscrits* (1874), p. 231 et suivantes.

ce manuscrit, en y pratiquant toutefois ce qu'il appelait « les corrections et les retranchements indispensables<sup>1</sup>. »

Outre cette première édition, datée de 1829-1830, les *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence* furent deux fois réimprimés par les soins du général de Saint-Simon, en 1840 et 1853<sup>2</sup>, avant que M. Chéruel obtint de faire sur l'original une nouvelle révision, d'où sont sorties l'édition de 1856, que depuis lors on a considérée, non sans raison, comme édition *princeps*<sup>3</sup>, et plusieurs réimpressions successives du texte seul, en moindre format<sup>4</sup>, toutes faites par la maison Hachette<sup>5</sup>, qui devint en 1863 propriétaire du manuscrit des *Mémoires*<sup>6</sup>.

1. Voyez une lettre du général marquis de Saint-Simon, dans le *Moniteur*, année 1828, p. 55, et la réponse du libraire Rivert, p. 62.

2. L'édition de 1829-1830, publiée par Sautelet, cessionnaire de Bossange, eut vingt et un volumes in-8°; celle de 1840, publiée par Delloye, et celle de 1853, publiée par les frères Garnier, quarante volumes in-18.

3. *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel, et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française; vingt volumes in-8°, 1856-1858. Il existe une réimpression des dix premiers volumes, faite sans le concours de l'éditeur.

4. En treize volumes. Un premier tirage, dans le format in-12, accompagna l'édition in-8° de 1856; un autre parut en 1861; un troisième, dans le format in-18, en 1863, et un quatrième en 1863, dans le format in-16.

5. Cette maison venait d'inaugurer sa « Bibliothèque des chemins de fer » en y publiant deux volumes d'extraits de Saint-Simon : *Louis XIV et sa cour*, et *le Régent et la cour de France sous la minorité de Louis XV*, qui ont contribué tout particulièrement à la vulgarisation des *Mémoires*.

6. Sa propriété exclusive se trouve confirmée par des arrêts antérieurs à l'acquisition : l'un du tribunal de première instance de Paris en date du 3 juin 1856, un autre de la Cour d'appel en date du 3 fé-



Enfin une seconde édition du texte de M. Chéruel fut commencée en 1873, avec le concours d'un jeune collaborateur de la collection des Grands écrivains, Adolphe Regnier fils, qu'une mort prématurée nous a enlevé au moment où il achevait la correction du dix-neuvième volume<sup>1</sup>. Le texte a été, cette fois encore, considérablement amendé par la collation la plus minutieuse : nos lecteurs, que nous renverrons constamment, quand nous aurons lieu de citer d'avance la suite des *Mémoires*, à cette édition de 1873-1875, bien supérieure, pour l'exactitude et la correction, à toutes les précédentes, ne manqueront pas de regretter, comme nous, qu'une collaboration aussi utile que celle d'Adolphe Regnier fils fasse aujourd'hui défaut aux *Mémoires*.

Quelle que soit cependant la fidélité du texte dont il

vrier 1857, un troisième de la Cour de cassation en date du 31 mars 1858, rendus au profit du général de Saint-Simon contre le libraire Barba, qui avait fait paraître, en 1856, deux rééditions du texte de 1840, en vingt volumes in-8° et en cinq volumes in-4° illustrés. M. Hachette acquit le manuscrit par cession de M. Lahure, imprimeur, à qui le général de Saint-Simon l'avait vendu en 1860.

1. De 1873 à 1875, il parut dix-neuf volumes de cette édition (in-12). Le XIX<sup>e</sup> contient, à la suite des *Mémoires*, le premier recueil qu'on ait formé encore de la correspondance de Saint-Simon. Quant à la table alphabétique générale dressée par l'auteur lui-même, mais restée inédite jusqu'en 1877, par le fait de sa séquestration au Dépôt des affaires étrangères, et qui remplit actuellement le tome XX, la publication en a été préparée et surveillée par une main pieuse, qui avait secondé Adolphe Regnier dans la nouvelle collation de tout le manuscrit. Deux volumes encore viendront s'ajouter à cette édition, et contiendront l'un, un supplément de lettres de Saint-Simon, de documents inédits et de notices ; l'autre, une table analytique et alphabétique des *Mémoires* destinée à suppléer à l'insuffisance de celle de Saint-Simon. Cette table est due aux soins de M. Jules Guérin, archiviste aux Archives nationales, et s'imprime actuellement.

vient d'être parlé en dernier lieu, celui de l'édition actuelle sera établi d'après le manuscrit même des *Mémoires*, qui doit, nous le sentons, être reproduit avec d'autant plus de soin qu'il n'est pas à la disposition du public. Non-seulement on fera une nouvelle collation, mais nous recourrons encore à l'original chaque fois que se présentera un passage douteux, une lecture embarrassante.

De création du  
manuscrit  
des *Mémoires*.

Le manuscrit autographe et unique<sup>1</sup> des *Mémoires de Saint-Simon*, qui appartient, avons-nous dit, à MM. Hachette et C<sup>ie</sup>, se compose de cent soixante-treize cahiers in-folio, de 36 centimètres de haut sur 24 de large; chaque page renferme environ cinquante-six lignes, longues de 17 centimètres et demi, et contenant parfois quarante syllabes. L'ensemble de ces cahiers, très-uniformément et régulièrement écrits depuis le premier jusqu'au dernier, et paginés de 1 à 2854, est réparti dans onze portefeuilles de veau écaillé, timbrés aux armes et chiffres du duc, et à l'intérieur desquels les cahiers sont retenus par des cordonnets verts<sup>2</sup>. Dans un douzième portefeuille se trouve

1. Unique en tant que complet, car il s'en fit, à partir de 1760, des copies partielles, sur lesquelles on peut consulter le livre de M. Armand Baschet, p. 211 et suivantes. En 1789, Anquetil disait : « Les *Mémoires de Saint-Simon* commencent à devenir communs; on en a tiré, et on en tire journellement des copies. » Saint-Simon lui-même, après avoir longtemps gardé le secret le plus absolu sur son travail, en avait donné au maréchal de Richelieu des extraits assez considérables, dont Soulvie se servit plus tard, et qui, achetés par M. de Paulmy, appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal (mss. 3575-3582).

2. Le premier portefeuille porte au dos une étiquette : « Papiers de Saint-Simon, 167. » Ce numéro d'ordre ne correspond pas à l'inventaire fait en 1755 et publié par M. Baschet (p. 136), où les onze portefeuilles de *Mémoires* sont placés sous le n<sup>o</sup> 131, tandis que le n<sup>o</sup> 167 (p. 143) est un autre portefeuille, de « lettres et pièces fugitives. » Mais, comme le paraphe mis en tête du manuscrit est bien accompagné du n<sup>o</sup> 131, il se peut que les portefeuilles aient reçu un numérotage

une table des matières, également autographe, que conserve encore le Ministère des affaires étrangères, mais qu'il a permis, sur la proposition de M. le Directeur des archives, de publier en 1877, à la suite de l'édition de MM. Chéruel et Adolphe Regnier fils.

Malgré les dimensions du manuscrit, son état de netteté ne permet pas de douter que ce soit la transcription, faite par l'auteur lui-même, d'une première rédaction. L'écriture en est posée et très-soutenue d'un bout à l'autre. Si, de place en place, on rencontre des changements de peu d'importance, des ratures, des mots ou des membres de phrase ajoutés en interligne, c'est que, comme le prouve presque toujours la différence d'encre, l'auteur, ayant eu à relire une dernière fois son texte pour dresser les sommaires marginaux qu'il a écrits de distance en distance, a fait en même temps un certain nombre de corrections qui portent, soit sur le style, soit sur l'orthographe, plus rarement sur des parties essentielles de la phrase ou sur le sens même du récit. Celles qui avaient été faites du premier coup, au cours de la mise au net des *Mémoires*, sont beaucoup plus rares. On remarque, en outre, dans un très-petit nombre d'endroits, des observations marginales écrites par une main étrangère<sup>1</sup>. Chose étonnante dans un manuscrit de pareilles dimensions, l'auteur, quoiqu'il se soit relu avec attention, n'a éprouvé le besoin de faire ni notes ni additions, comme

indépendant de celui de leur contenu, ou qu'on ait changé les *Mémoires* de portefeuilles.

1. Voyez tomes XIII, p. 419 ; XIV, p. 347 ; XVII, p. 222, etc. Ces observations seraient-elles de Lémontey, qui se servit longtemps du manuscrit? — Il n'y a pas à tenir compte de deux autres espèces d'annotations marginales, qui viennent évidemment des éditeurs de 1828, ou bien de l'abbé de Voisenon.

on en trouve, par exemple, dans le manuscrit du marquis de Sourches ou dans celui du duc de Luynes.

Etablissement  
du texte.

Quoique régulière et soignée, l'écriture de Saint-Simon<sup>1</sup>, fine, serrée, pleine d'abréviations qui semblent appartenir à des temps plus anciens, offre de constantes difficultés de déchiffrement : on conçoit que le duc d'Orléans, qui avait mauvaise vue, ne pût lire les manuscrits de son conseiller<sup>2</sup>, car parfois, sur cette mise au net d'apparences si parfaites, le paléographe le plus patient épuise en vain les ressources de son expérience. Hâtons-nous d'ajouter que ce cas ne se présente pas souvent, et que nous indiquerons toujours en note nos doutes et les différentes lectures auxquelles le manuscrit peut se prêter. Il sera tenu compte de même des ratures, surcharges, corrections, additions en interligne ou à la marge, et généralement de toutes les modifications apportées par Saint-Simon à son texte, lorsqu'il l'a recopié, ou quand il l'a revu après coup, comme nous le disions tout à l'heure. Outre que ce relevé donnera aussi fidèlement que possible l'aspect du précieux manuscrit, il ne sera pas inutile, soit, de loin en loin, pour éclaircir le sens du récit, soit pour faire connaître les procédés de composition et de rédaction de l'auteur<sup>3</sup>.

Quoique notre but soit, on le voit, de donner une es-  
pèce de fac-similé du manuscrit, il est trois points sur les-

1. On en pourra juger par le fac-similé de la première page.

2. *Mémoires*, tome VII, p. 408-409. C'est cette « petite écriture » dont il se servait « pour écrire vite et se suivre lui-même, » et que bien d'autres gens que le duc d'Orléans ne pouvaient déchiffrer.

3. Quant aux leçons des précédentes éditions, comme nous avons sous les yeux le manuscrit autographe et unique, il n'y a pas lieu de les mentionner, sauf, çà et là, celles des deux dernières, dans quelques passages de lecture douteuse.

quels nous ne saurions le suivre d'aussi près ; ce sont : l'orthographe, la ponctuation, et les divisions du récit.

La grammaire et l'orthographe de Saint-Simon présentent toutes deux une telle variété de licences, d'irrégularités, et la première tant d'ellipses et de pléonasmes, de latinismes, d'enchevêtrements, d'accords extraordinaires se rapportant à l'idée plutôt qu'aux mots, qu'il serait impossible de les signaler à chaque fois. Ce sera l'affaire du *Lexique* qui complètera un jour l'édition. Il va sans dire que, dans l'établissement du texte, les irrégularités de grammaire, de syntaxe, seront maintenues ; nous ne corrigerons que les *lapses* évidents, et encore en indiquant dans l'annotation quel est le texte du manuscrit. Mais l'orthographe, avec ses anomalies, ses inconséquences et diversités, ne saurait être conservée : Saint-Simon lui-même n'eût pas reproduit son manuscrit tel quel à l'impression. Nous suivrons la règle adoptée pour toute la collection des Grands écrivains, et emploierons partout l'orthographe moderne, sauf l'*oi* qui est de constant usage dans les textes antérieurs au dix-neuvième siècle, et excepté aussi un très-petit nombre de mots qui, par leur forme, rappellent quelque cas intéressant d'étymologie ou de prononciation. Il en sera de même pour les textes cités dans les notes et appendices ; on nous permettra cependant quelques rares exceptions pour des pièces autographes de certains personnages célèbres ou intéressants, dont il est curieux de mettre en lumière les manières d'écrire et le savoir orthographique.

L'orthographe des noms de personnes français ou étrangers sera l'objet d'une attention toute particulière. On l'établira d'après les documents les plus sûrs, autant que possible d'après les signatures, ou tout au moins d'après

Orthographe  
adoptée.

Noms de  
personnes et de  
lieux.

les titres de famille et les actes du temps offrant des garanties d'authenticité et d'exactitude. Cette restitution, qui n'avait pas été faite jusqu'ici, rectifiera plus d'un nom que généralement on écrit mal, et en révélera qui étaient devenus méconnaissables sous la plume de Saint-Simon<sup>1</sup>.

Pour les noms de lieux français, nous suivrons, sauf exception justifiable, l'orthographe du *Dictionnaire des Postes* ou des *Dictionnaires topographiques* qui ont un caractère officiel. De même pour les noms étrangers ; toutefois quelques-uns de ceux-ci ont été francisés par l'usage, et, sous peine de dérouter le lecteur, il faudra leur conserver la forme la plus connue chez nous. Saint-Simon, dans ce cas-là, a employé tantôt le nom francisé, et tantôt le nom étranger. Pour les localités d'Allemagne, sachant la langue du pays et ayant fait plusieurs campagnes sur le Rhin, il s'est plu de temps en temps à conserver l'orthographe originale ; mais c'est presque toujours une orthographe de son temps, qui se trouve modifiée aujourd'hui.

Comme il n'est pas sans intérêt de faire connaître sous quelles formes les noms de personnes et les noms de lieux se présentent dans le manuscrit des *Mémoires*, la Table donnera, en regard du nom véritable adopté dans notre texte, l'orthographe ou les orthographes (car il y en a parfois plusieurs) suivies par Saint-Simon.

Ponctuation

Bien que la ponctuation eût déjà quelques règles

1. Il faut dire cependant que Saint-Simon orthographie les noms des familles nobles ou des personnages historiques beaucoup mieux que la plupart de ses contemporains, et surtout que le duc de Luynes (voyez les *Mémoires de Luynes*, tome XI, p. 272-273, note 2), qui les écrivait comme on les prononçait dans la conversation.

raisonnées, Saint-Simon semble s'en être préoccupé assez peu<sup>1</sup>, alors même qu'elle eût été utile pour faire comprendre son idée ou suivre sa phrase, presque toujours longue et surchargée d'appendices ou de membres incidents<sup>2</sup>. C'est donc à l'éditeur qu'il convient d'établir une ponctuation suffisante, en conservant, quand elle est bonne, celle du manuscrit, et en la modifiant lorsqu'il y a eu erreur ou omission évidente.

et divisions du  
récit.

Le texte des *Mémoires* ne présente absolument rien qui ressemble à une division par chapitres. C'est là sans aucun doute un fait volontaire : l'auteur n'a pas cru à propos de distribuer son récit en morceaux de dimensions à peu près équivalentes, ni de ménager de distance en distance des suspensions, des repos pour le lecteur. Les divisions par chapitres qu'offraient les précédentes éditions étant donc du fait des éditeurs, et ne répondant en rien aux intentions de l'auteur, aussi peu soucieux de coupures que de transitions, nous n'avons pas cru devoir les reproduire, aujourd'hui qu'il s'agit de donner un fac-similé aussi exact que possible de l'original. De plus, les éditeurs avaient disposé en sommaires, pour leurs chapitres, les notes marginales ou « manchettes » que Saint-Simon, revisant une dernière fois son manuscrit<sup>3</sup>, a placées en

1. Une grande partie des signes de ponctuation qu'on remarque dans son manuscrit n'a été ajoutée qu'après coup, lors de la dernière révision.

2. Il s'exuse lui-même (tome XIX, p. 224) « de l'obscurité qui naît souvent de la longueur des phrases. »

3. La couleur de l'encre de ces manchettes est la même que celle de la plupart des corrections faites en dernier lieu. La première manchette seule : « Où et comment ces mémoires commencés », a peut-être été écrite en même temps que le paragraphe correspondant. Il est probable que Saint-Simon différa la rédaction de ces sommaires marginaux jusqu'après l'achèvement de son manuscrit.

regard de chaque passage principal, de chaque portrait important, soit pour guider le lecteur, soit pour se fixer à lui-même des points de repère dans une œuvre de si longue haleine, et préparer les éléments de sa table analytique. Nous reproduirons ces « manchettes » à la place qu'elles occupent dans les cahiers de l'auteur. Il ne les distribuait pas toujours avec beaucoup de soin, et il sera quelquefois nécessaire d'en rectifier un peu la position; mais généralement il y a intérêt à constater quel est, au milieu d'une narration, d'un paragraphe, le point précis qui a attiré plus particulièrement son attention et motivé le sommaire marginal.

Si Saint-Simon n'a point fait de division par chapitres, il n'a guère multiplié non plus les alinéas, les paragraphes<sup>1</sup>; nous croyons indispensable de suppléer à cette insuffisance du manuscrit et de pratiquer un plus grand nombre de coupures, en tenant compte de l'enchaînement des récits, du passage d'un sujet à l'autre, des suspensions que parfois la phrase même fait sentir, sans que rien les indique à l'œil du lecteur.

Dans les anciennes éditions, on avait placé en titre courant une réduction plus ou moins exacte des sommaires marginaux; nous éviterons ce double emploi, et donnerons seulement à l'angle intérieur de chaque page une date courante, qui disparaîtra momentanément quand viendra l'une de ces digressions rétrospectives si fréquentes et souvent si longues chez Saint-Simon.

Nécessité de

Avant même qu'on eût imprimé un texte exact et com-

1. Il y a des paragraphes de plus de deux cents lignes, comme celui du Molinisme, qui occupe, dans l'édition de 1873, les pages 406-418 du tome I.



plet des *Mémoires*, Lémontey, seul alors à connaître le manuscrit original<sup>1</sup>, insista sur la nécessité d'un contrôle attentif<sup>2</sup>; quarante ans plus tard, quand les éditions de 1829, 1840 et 1853 eurent acquis aux *Mémoires* une première popularité, Montalembert, qui s'était mis à la tête des plus fervents admirateurs de Saint-Simon, établit, avec une autorité, une ampleur de vues, une netteté de principes et une précision qui n'ont rien perdu depuis par l'effet du temps, qu'il était urgent de donner à l'histoire et à la vérité les satisfactions qu'avait déjà réclamées Lémontey, c'est-à-dire de joindre à un texte si précieux les annotations et les rectifications propres à lui prêter encore plus de valeur. L'illustre écrivain venait récemment d'obtenir que l'Académie française ouvrit un concours d'éloquence sur *la Vie et les Œuvres de Saint-*

contrôler  
les *Mémoires*.

1. L'empereur Napoléon I<sup>er</sup> le chargea, en 1808, de préparer une histoire politique du dernier siècle, et le Dépôt des affaires étrangères lui fut ouvert à cette occasion.

2. « On ne saurait, disait-il en 1816, exploiter cette mine sans de grandes précautions.... L'auteur composa ses *Mémoires* dans sa vieillesse, longtemps après les événements; aussi lui arrive-t-il fréquemment d'oublier les dates, de confondre les faits, de se méprendre sur les personnes. La trempe de son esprit le rendait peu propre aux grandes affaires, et l'on voit que, même sous la Régence, où il joua un rôle important, il ne connut que très-superficiellement le système de Law et le complot du prince Cellamare. J'ai d'ailleurs la preuve que plus d'une fois le duc d'Orléans prit plaisir à le tromper par de fausses confidences. Mais ce qui l'égarait le plus souvent, ce sont ses passions, son fanatisme ducal, ses haines, ses jalousies. Il accueille et amplifie, sur parole, des sarcasmes sans vérité, des bruits fabuleux, de méprisables calomnies.... Quand, aigri par la solitude, il compose son fiel, tout lui semble bon, pourvu que ce soit méchant, étrange ou scandaleux.... Je ne conseillerais de s'abandonner entièrement à la foi de M. de Saint-Simon que sur les affaires où il a été personnellement acteur désintéressé, et lorsque son récit est confirmé par des témoignages moins suspects que le sien. » (Préface de *l'Histoire de la Régence*, tome I, p. 3-4.)

*Simon*. Quatorze discours avaient été présentés, dont plusieurs aussi remarquables par l'abondance des informations que par leur valeur littéraire : l'un ou l'autre des deux vainqueurs, MM. Poitou et Amédée Lefèvre-Pontalis, semblait naturellement appelé à entreprendre une édition critique, et Montalembert comptait en outre obtenir le patronage d'une Société savante qui avait songé déjà à donner un supplément aux *Mémoires*<sup>1</sup>. Mais, engagée pour des publications de très-longue haleine, la Société à laquelle il s'adressait recula devant une nouvelle entreprise qui eût achevé d'absorber ses ressources durant un temps indéfini, et qui, sans doute, se serait compliquée de certaines questions de propriété littéraire<sup>2</sup>.

D'ailleurs on comptait que les *Mémoires* reparaitraient prochainement par les soins d'un érudit dont la compétence faisait espérer que, cette fois enfin, les admirateurs

1. Nous parlons de la Société de l'Histoire de France. M. de la Ville-gille lui demanda, en 1843, de faire faire une édition nouvelle de Saint-Simon ; mais, sur l'observation mal fondée de Monmerqué (qui connaissait cependant le manuscrit) que le texte de 1829 était une reproduction « très-fidèle et à peu près complète de l'autographe, » le Conseil de la Société étudia seulement la préparation d'un supplément aux *Mémoires*, qui eût compris les lettres et mémoires du duc Claude de Saint-Simon et la correspondance de son fils, qu'on savait se trouver soit aux Affaires étrangères, soit dans des collections particulières, comme le cabinet de Monmerqué. Ch. Lenormant avait même été désigné pour réunir ces matériaux, lorsqu'on apprit que M. Feuillet de Conches, possesseur d'une grande quantité de documents émanés de Saint-Simon, recueillait depuis longtemps notes, pièces justificatives, éclaircissements, additions, etc., en vue d'une édition nouvelle. Le Conseil songea alors à proposer à M. Feuillet de Conches de faire cette édition au nom et aux frais de la Société ; mais l'affaire n'eut pas de suite. (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, années 1843-1846, p. 173, 181, 289, 291 et 311.)

2. *Bulletin de la Société*, année 1833, p. 51 et 81.

de Saint-Simon auraient toute satisfaction. En effet, l'édition de M. Chéruel se publia l'année suivante (1856), et Montalembert lui rendit, ainsi que tant d'autres critiques s'empressèrent de le faire, un juste hommage; mais, regrettant de ne pas y trouver une annotation courante, ou, comme on le dit maintenant, un « commentaire perpétuel, » il dressa, en quelques pages<sup>1</sup>, le programme dont il réclamait la réalisation depuis plusieurs années, et que notre seule ambition ici est de suivre, comme le meilleur des guides et la plus sûre garantie du succès. Aucune partie de la tâche n'y est oubliée, aucun point négligé, et, aujourd'hui même que vingt ans de plus se sont écoulés, et que lecteurs ou travailleurs, familiarisés chaque jour davantage avec l'œuvre de Saint-Simon, lui demandent, chaque jour aussi, de nouveaux enseignements ou des jouissances nouvelles, on ne saurait mieux ni plus complètement exposer les nécessités, les avantages, les difficultés, les proportions, les conditions d'une édition critique et commentée de ces *Mémoires*, ou de quelque texte historique que ce soit.

Voici d'abord, pour commencer par ce qu'on peut nommer la partie fondamentale d'une telle œuvre, par la langue, ce que Montalembert disait de l'annotation philologique et grammaticale : « Il me faudrait des notes linguistiques et philologiques, pour nous mettre au courant de tout le parti que Saint-Simon a tiré de la langue française.... Je prends les mots à poignées dans un demi-volume, et je demande si les contemporains de Saint-Simon, et lesquels,

Programme  
dressé par  
Montalembert

1. *Le Correspondant*, numéro du 25 janvier 1857, p. 9-45, article sur la *Nouvelle édition de Saint-Simon*. Réimprimé dans les *Œuvres de Montalembert*, tome VI, p. 405-507.

s'en servaient encore. Mais ce n'est pas seulement les vieux mots qui s'en vont, ce sont les nouveaux qui arrivent, et que j'aimerais à voir saisis et marqués au passage<sup>1</sup>. »

On a eu tort, en effet, de dire que la langue de Saint-Simon avait été « tout entière créée par lui<sup>2</sup>. » Les notes linguistiques et philologiques que réclamait Montalembert, prouveront qu'un très-petit nombre de mots ou d'expressions étaient la propriété personnelle, la création de l'auteur des *Mémoires*. Bien des termes et des façons de parler qui semblent des plus extraordinaires, se retrouvent dans les dictionnaires de son temps, surtout ceux de sa jeunesse, c'est-à-dire dans Richelet (1679-1680)<sup>3</sup>, dans Furetière (1690), dans l'Académie (1694 et 1718), dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1704). La langue, le style et la grammaire de Saint-Simon restèrent, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, ce qu'ils avaient été dès le principe, sous le règne de Louis XIV. Cet anachronisme, sous Louis XV, étonnait fort ses amis<sup>4</sup>; aujourd'hui il ajoute beaucoup à la saveur du texte. C'est aussi, comme on l'a très-bien démontré<sup>5</sup>, l'emploi « d'expressions vieilles, populaires, de circonstance ou de mode<sup>6</sup>; » c'est le recours fréquent aux vocabulaires du Palais, des

1. Page 21 de l'article cité.

2. J.-J. Weiss, *Nouvelle biographie générale*, article SAINT-SIMON, p. 114.

3. Un exemplaire de Richelet figure dans l'inventaire de sa bibliothèque.

4. Le duc de Luynes dit : « Il (Saint-Simon) exprimoit fortement ses sentiments dans la conversation, et écrivoit de même; il se servoit de termes propres à ce qu'il vouloit dire, sans s'embarasser s'ils étoient bien François. » (*Mémoires du duc de Luynes*, tome XIV, p. 147.)

5. H. Taine, *Essais de critique et d'histoire*, éd. 1866, p. 323-333.

6. « Qui pourroit rendre raison de la fortune de certains mots et de la proscription de quelques autres?... » (La Bruyère, *Caractères*, tome II, p. 205-215.)

camps ou de la vénerie ; c'est, lorsque l'occasion le requiert, l'emprunt fait au peuple de quelque expression triviale, grossière même, mais énergique, et d'ailleurs assez couramment admise en des temps moins pudibonds que les nôtres : c'est, dis-je, ce mélange étonnant qui effarouche et déconcerte nombre de lecteurs. Il sera donc intéressant de relever au passage les mots et les locutions remarquables, de chercher s'ils sont des idiotismes de notre auteur, ou si simplement il les a pris à un autre temps, rajeunis par l'emploi, et, dans ce cas, d'en indiquer, quand on le pourra, la source et la date.

Au point de vue de la langue, souvent aussi du fond, disons ici qu'il nous paraît à propos de signaler les « redites » nombreuses dans lesquelles Saint-Simon semble s'être complu<sup>1</sup>, et que le lecteur pourrait être bien aise de connaître immédiatement, avec leurs analogies ou leurs dissemblances.

Ce qui préoccupait le plus particulièrement Montalembert, c'était l'autorité, souvent usurpée selon lui, que le public et les écrivains, même les plus éclairés, attribuaient aux jugements historiques de Saint-Simon. « Sans aucun doute, disait-il, Saint-Simon a été sincère : je le crois sur parole, quand il affirme qu'il a « scrupuleusement respecté le joug de la vérité. » Il est au suprême degré ce qu'il dit que doit être l'historien, « droit, vrai, franc, plein d'honneur et de probité<sup>2</sup> ; » mais il n'est

1. « Tout bien considéré, j'estime qu'il vaut mieux hasarder qu'il m'en échappe quelque-une (quelque redite), que ne pas mettre sous les yeux un tout ensemble si intéressant. » (*Mémoires*, tome XII, p. 134.)

2. Voyez ci-après les *Considérations préliminaires*, p. 6-7, et comparez, dans la suite des *Mémoires* (édition de 1873-1875), tome XI, p. 227 : « La vérité la plus pure et la plus exacte sera ici, comme partout, mon guide unique et ma maîtresse ; » et tome V, p. 60, etc.

pas toujours bien informé, et moins souvent encore impartial. Sa crédulité est quelquefois excessive; sa haine vigoureuse du vice, de l'hypocrisie, de la bassesse, l'a plus d'une fois aveuglé. Ses opinions exigent donc un contrôle attentif et perpétuel. Sa popularité croissante crée aux amis de la vérité historique l'obligation de pourvoir à ce que ses jugements ne soient pas en quelque sorte parole d'Évangile pour le gros des lecteurs. D'ici à peu d'années, ses *Mémoires* seront aussi lus, aussi connus de tous que les lettres de Mme de Sévigné. On saura par cœur ses mots, ses portraits, ses tableaux. La jeunesse surtout croira connaître à fond son siècle de Louis XIV, quand elle se sera imbibée de cette lecture enivrante; et peu à peu il fera loi pour le public. Il est donc urgent et nécessaire de mettre en garde le lecteur consciencieux contre les erreurs de fait et de jugement dont Saint-Simon regorge. Il faut qu'un commentaire courant, au bas de chaque page, réponde aux besoins de tout homme qui veut savoir le vrai des choses et qui n'a pas le temps d'aller vérifier chacune des assertions du terrible historien. Il faut le mettre en présence des auteurs contemporains, des correspondances officielles, du récit des auteurs ou des témoins de toutes ces scènes, dont il ne doit pas avoir le monopole. Il faut que sans cesse on rappelle à ses admirateurs qu'il n'est pas le seul qui ait vu et qui ait parlé. *Audiat et altera pars*. On n'a certes pas besoin de citer tout ce qui le contredit; mais il faut au moins avertir, indiquer, mettre sur la voie. Alors le lecteur pourra suspendre son adhésion, choisir et juger à son gré; alors seulement la conscience de l'éditeur sera en repos. Je suis convaincu que ni la gloire ni la véracité de Saint-Simon n'ont à redouter cette

épreuve, et qu'il en sortira avec plus de succès qu'aucun autre historien moderne; mais il ne faut pas laisser croire qu'il est en tout irréprochable et donner à son autorité une infaillibilité illégitime<sup>1</sup>. »

Passant au commentaire explicatif : « Tout a son importance, disait Montalembert, quand il s'agit d'un si grand écrivain et d'un si vaste monument. Il mérite, tout autant que Racine ou Molière, Rabelais ou Montaigne, une explication scrupuleuse de son texte.... Aucun écrivain, aucun historien surtout, n'a plus besoin d'être commenté, éclairé, rectifié, corrigé. Son récit est souvent confus, obscur, contradictoire. On éprouve à chaque pas le désir de savoir de qui et de quoi il est question, quand l'auteur a parlé pour la première fois du sujet ou du personnage qu'il fait tout à coup reparaître, ce qu'il en dit, et surtout ce qu'il faut en croire et ce qu'on peut en savoir d'autre part. Je ne parle pas seulement des détails biographiques et chronologiques, des alliances et des parentés, des particularités d'étiquette ou de mœurs contemporaines, sur lesquelles on est arrêté littéralement à toutes les pages par l'absence d'explications ou de renseignements nécessaires<sup>2</sup>. »

Et ailleurs : « Il est un autre genre de notes que l'on regrette en lisant Saint-Simon; ce sont les notes que j'appellerais *topographiques*. J'ai besoin de connaître l'emplacement des lieux où se passent ces scènes qu'il fait revivre devant moi. Je vois bien encore sur le quai de la Tournelle l'hôtel de Nesmond, avec la sotte inscription moderne qui a remplacé sur la porte cet écriteau dont « on se scandalisa, mais qui demeura et est devenu

1. Pages 15 et 16 de l'article indiqué ci-dessus. — 2. *Ibidem*, p. 13-14.

« l'exemple et le père de tous ceux qui, de toute espèce, « ont inondé Paris. » Mais, quand il me parle de l'hôtel de Mayenne, de l'hôtel de Duras, de l'hôtel de Lorge, et de tant d'autres, je ne sais plus où j'en suis.... Il faut aussi qu'il [l'éditeur] me mène à la Ferté-au-Vidame, et que je sache ce qu'est devenue cette terre, sa « seule « terre bâtie, » où Saint-Simon a tant vécu!.... »

Ainsi, en résumant le programme dressé par Montalembert, nous voyons que le commentaire doit se composer, outre l'annotation philologique dont nous avons parlé plus haut, de quatre espèces de notes : topographiques, biographiques, généalogiques, historiques et explicatives.

Notes  
topographiques.

Les notes topographiques, portant sur un pays, une localité, un édifice, un hôtel, un château, seront faites non-seulement d'après les documents écrits, mais aussi d'après les monuments figuratifs qui existent au Cabinet des cartes et plans, au Cabinet des estampes, et dans les autres dépôts de ce genre. Il a déjà été dit que le premier soin serait de rétablir l'orthographe moderne et officielle des noms de lieux.

Notices  
biographiques.

Chaque personnage, la première fois qu'il sera cité par Saint-Simon, aura une notice biographique (marquée par un astérisque dans la Table analytique), comprenant ses noms et prénoms, les dates principales de sa vie, la chronologie de ses fonctions ou dignités successives, son *cursus honorum*, diraient les épigraphistes, et souvent, en regard des portraits si vivants que trace la plume de Saint-Simon, l'indication des portraits authentiques conservés dans nos musées, gravés par les maîtres du temps, ou dessinés pour les curieux.

1. Article cité, p. 20.



Personne n'ignore ce que sont en général les recueils biographiques modernes, et combien d'erreurs se transmettent de l'un à l'autre. On doit donc n'y recourir que faute de mieux, et prendre les renseignements à de meilleures sources : documents originaux, biographies spéciales, recueils du temps, tels que les dictionnaires de Moréri ou de Bayle. Malgré les pertes subies par nos archives, bien peu de personnages du siècle de Louis XIV échapperont à une recherche patiente, quel qu'ait pu être leur rang dans la société, à la cour, à la ville, en province ou dans les camps. Qu'on nous permette de citer, en forme d'exemple, nos deux premiers volumes : sur neuf cents hommes ou femmes environ qui y paraissent, il n'en est pas vingt-cinq dont nous ne soyons parvenu à établir d'abord l'identité, puis la notice biographique et chronologique, au moins dans ses parties essentielles.

Ce ne sera que dans des circonstances exceptionnelles qu'on indiquera les autorités diverses d'après lesquelles chaque notice de ce genre aura été faite. Le plus souvent, après avoir comparé ces autorités les unes aux autres, il y a lieu de remonter plus haut et de vérifier les noms et qualités sur les dossiers généalogiques du Cabinet des titres, les dates sur le *Journal de Dangeau*, la *Gazette*, le *Mercur*, qui, ayant inséré les faits au jour le jour, ne peuvent guère, le premier surtout, induire en erreur. Pour reconstituer une carrière militaire, on a la *Chronologie* de Pinaud, l'*Abrégé chronologique et historique de la Maison du Roi* de le Pèpère de Nœufville, les *Essais historiques sur les Régiments d'infanterie* de Roussel, les archives de la Guerre. Pour tout ce qui était de la maison du Roi ou de celles des princes, il faut consulter les diverses éditions de l'*État de la France*, ou bien le beau manuscrit de l'abbé de Dan-

geau intitulé *Dictionnaire des Bienfaits du Roi* ; pour les gens d'Église, le *Gallia christiana* ; pour l'ordre du Saint-Esprit, les deux volumes de du Chesne et d'Haudicquer de Blancourt ; pour les réformés, la *France protestante* des frères Haag. Citons encore les registres manuscrits du *Grand armorial* de 1696, où petits et grands furent forcés de faire inscrire leurs noms, qualités et armes ; puis certaines compilations modernes, comme le *Dictionnaire critique* de Jal, ou les *Notes prises aux archives de l'État civil de Paris*, par M. le comte de Chastellux, qui ne remédient que bien imparfaitement à la destruction de ce magnifique dépôt. On peut aussi tirer parti des inventaires sommaires des registres paroissiaux publiés dans quelques provinces par les archivistes départementaux, ou bien des registres eux-mêmes, qui remontent presque partout au dix-septième siècle. Enfin nous parlerons plus loin des collections historiques, comme celles de Gaignières et de Clairambault, qui renferment une foule de matériaux biographiques.

Notes  
généalogiques.

C'est aussi dans ces collections, dans nos grands dépôts d'archives et au Cabinet des titres que se trouvent les éléments de contrôle pour tout ce qui touche aux questions nobiliaires. « Quand on nomme Saint-Simon en matière de noblesse, disait Montalembert, il est difficile de ne pas songer aussitôt, comme la mère du Régent, à ses généalogies ; et ici encore il faut reconnaître qu'aucune édition des *Mémoires* ne sera complète sans un certain nombre de notes destinées à rectifier ou à compléter ses assertions. On aurait tort de traiter trop légèrement ce côté de sa prodigieuse fécondité. La vraie généalogie, c'est-à-dire l'histoire exacte et détaillée des grandes familles qui ont joué un rôle prépondérant dans les sociétés anciennes, sera toujours un aspect très-intéressant, et on peut ajouter

très-nouveau, de l'histoire générale.... Comme Saint-Simon est et sera toujours de beaucoup l'auteur le plus populaire de tous ceux qui s'occupent de ces matières, on risque fort de voir le public épouser ses opinions extravagantes, injustes, ridicules même, sur des races dont les noms s'identifient avec les plus belles pages de notre histoire.... Tout le monde n'a pas le courage ou l'inclination de réclamer dans un intérêt personnel.... Le devoir d'un bon commentateur n'est pas d'aller fouiller le P. Anselme ou la première et sincère édition de la *Chenaye des Bois*, pour venir au-devant de toutes les rectifications qui pourraient être fondées, mais bien de relever les inexactitudes qui sautent aux yeux ; et cela toujours dans l'intérêt de la vérité historique et de la bonne éducation du goût public<sup>1</sup>. »

Saint-Simon, qui a traité si souvent des questions de noblesse, de rangs et de prérogatives, avouait lui-même<sup>2</sup> n'être pas un bon généalogiste ; mais nous verrons qu'il ne travaillait jamais sans avoir sous la main les principaux recueils publiés sur cette matière, notamment ceux du P. Anselme, d'Imhof ou de Moréri : dès que l'occasion s'en présentait, il y faisait des emprunts dont il sera facile de retrouver la trace et de constater l'origine. Ce premier contrôle ne suffirait pas toujours, quand Saint-Simon s'est servi de livres sujets à caution, ou lorsqu'il n'a fait que reproduire des chroniques médisantes, des calomnies même, qui avaient cours à l'endroit de certaines familles ou de certains personnages<sup>3</sup>. En l'un et en l'autre cas, nous tâcherons de rétablir la vérité, et là

1. Page 48 de l'article cité. — 2. Tome XVI, p. 320.

3. On se souvient des réclamations qui se sont produites pendant la publication des *Mémoires*, en 1856.

encore nous nous aiderons des grandes collections de la Bibliothèque nationale. A côté des recueils de Gaignières, de Clairambault et de d'Hozier, le Cabinet des titres<sup>1</sup>, où il n'est guère de famille qui n'ait quelque dossier de mémoires généalogiques ou de pièces originales, constitue une mine inépuisable, particulièrement riche pour l'époque de Saint-Simon<sup>2</sup>. L'obligeance de l'archiviste<sup>3</sup> auquel est confiée la garde de ce dépôt est bien connue de tous les habitués de la Bibliothèque : nous sommes sûr qu'elle ne fera jamais défaut aux éditeurs du *Saint-Simon*.

Notes  
historiques et  
explicatives.

Les notes historiques et explicatives porteront tantôt sur les événements et les faits, tantôt sur les institutions, les usages, les expressions et manières de parler administratives, judiciaires, militaires, etc., dont l'interprétation, absolument nécessaire pour l'utile lecture des *Mémoires*, doit être mise à la portée de tous : interprétation brève et substantielle, indiquant, s'il en est besoin, à quelle source l'annotateur aura pris ses renseignements, ou à quels documents le lecteur pourrait se référer.

Il va sans dire qu'entre ces divers sujets de notes, c'est sur les événements mêmes et les faits que se portera surtout l'attention du commentateur ; mais, avant d'indi-

1. Voyez *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par M. Léopold Delisle, tome I, p. 358 et 553-556.

2. Parmi les auteurs des mémoires généalogiques réunis en « dossiers bleus, » il faut citer, pour cette époque, Bertin du Rocheret, président de l'élection d'Épernay. Grand lecteur, curieux d'anecdotes tout autant que Tallemant et dans le même genre, il nous a transmis une infinité d'historiettes dont plus d'une sera à citer en regard de celles de Saint-Simon. Né en 1693, mort en 1762, le président vécut à Paris depuis 1708 jusqu'en 1717, et il y conserva beaucoup de relations. Il faillit devenir historiographe royal.

3. M. Ulysse Robert, ancien élève de l'École des chartes et directeur d'une revue d'érudition, *le Cabinet historique*.

quer sa méthode de contrôle et les instruments dont il dispose, il doit rappeler quels ont été les procédés de rédaction de Saint-Simon, de quels éléments se composent les *Mémoires* <sup>1</sup>.

Saint-Simon a raconté lui-même, presque au début de son œuvre <sup>2</sup>, que la lecture de Bassompierre <sup>3</sup> « l'invita à écrire ce qu'il verrait arriver de son temps, » et qu'il « commença ces *Mémoires* » dans les longs loisirs de la campagne de 1694 en Allemagne. Le lecteur pourrait donc conclure qu'à partir de cette date de 1694, les récits, écrits à l'instant même, ont une authenticité comparable à celle, par exemple, du *Journal de Dangeau*. Naguère encore, un publiciste <sup>4</sup>, qui eut cependant le rare avantage de tenir entre ses mains le manuscrit autographe de Saint-Simon, croyait et disait que l'auteur avait jeté chaque jour sur le papier ses notes, ses impressions, ses pensées; que cette masse de notes formait un ensemble informe en 1723, quand Saint-Simon quitta la cour, et qu'il n'eut, pendant les trente dernières années de sa vie, qu'à en tirer une rédaction régulière. Nous pensons qu'il faut préciser davantage.

Origine  
et composition  
des *Mémoires*.

Saint-Simon, à son entrée dans la vie, eut l'idée d'écrire régulièrement ses mémoires, et même il donna à ce projet

1. On ne pourra parler en toute assurance de la composition des *Mémoires* qu'après avoir examiné les manuscrits de Saint-Simon que détient depuis cent vingt ans le Dépôt des affaires étrangères; nous ne voulons donc ici que résumer certains points bien établis dès à présent.

2. Voyez notre tome II, p. 173, et comparez ci-après, p. 26.

3. Deux rééditions venaient de s'imprimer en Hollande, en 1692.

4. Feu Ernest Gallien, cité par M. Baschet, dans *le Duc de Saint-Simon*, p. 463 et 466. Comparez Lavallée, *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome I, p. 62, et l'article publié, en 1830, dans la *Revue française*, n° xv. p. 190.

un commencement d'exécution : on en trouve la preuve dans sa lettre du 29 mars 1699, à M. de Rancé, qui a paru en tête de la première édition complète des *Mémoires* (1829)<sup>1</sup>. Nous y voyons qu'il travaillait depuis quelque temps à « des espèces de mémoires de sa vie : » que son intention était d'y faire entrer tout ce qui avait « un rapport particulier » à son rôle, à son existence personnelle. « et aussi, un peu en général et superficiellement, une espèce de relation des événements de ces temps, principalement des choses de la cour ; » que, tout en se proposant une « exacte vérité, » il ne croyait pas blâmable de « la dire bonne et mauvaise » et de « satisfaire ses inclinations et passions ; » que, pour ce motif et par crainte du scandale, il avait d'abord résolu que ces souvenirs seraient détruits après sa mort, ou même de son vivant : mais que, reculant devant un si dur sacrifice à mesure que grossissait « cette espèce d'ouvrage, » il en avait entretenu une première fois le pieux abbé ; qu'il lui faisait remettre actuellement, par M. du Charmel, différents morceaux déjà terminés, savoir : la relation du procès des ducs et pairs contre MM. de Luxembourg (1693-1696), et deux portraits (il avait déjà communiqué « en bien » celui d'Henri Daguesseau<sup>2</sup>), « pour servir d'échantillon au reste ; » et qu'enfin il se proposait, pour les Pâques prochaines, de porter à la Trappe « quelques cahiers des *Mémoires* mêmes. »

Quelle fut la réponse de M. de Rancé ? C'est un des points sur lesquels la divulgation des correspondances

1. Le général de Saint-Simon a donné, dans cette édition, un fac-similé du *duplicata* autographe de la lettre dont nous parlons.

2. Daguesseau a son portrait deux fois dans les *Mémoires*, en 1699 (tome II, p. 220), et en 1716 (tome XIII, p. 190-191).

conservées aux Affaires étrangères devra faire le jour ; mais, dès à présent, ce fait est acquis que, vers 1700, Saint-Simon possédait six années de *Mémoires* (c'est le terme dont il se sert) écrits « selon l'ordre des temps ; » ce n'était pas un journal<sup>1</sup> sec et aride, comme celui de Dangeau, ni non plus étendu à toutes les choses de la cour, mais plutôt un *mémorial* presque exclusivement personnel, et cependant parsemé de portraits, de jugements, d'appréciations, plus souvent satiriques que favorables<sup>2</sup>.

Que Saint-Simon ait persévéré, ou non, dans sa rédaction primitive, avec l'autorisation du saint abbé, il subsiste bien peu de chose de ce « premier état » des *Mémoires*, au milieu du texte définitif<sup>3</sup> ; mais, comme il est d'une grande importance pour la critique historique de déterminer si un récit est contemporain des événements, ou s'il a été écrit après coup, soit à l'aide de souvenirs déjà éloignés, soit de seconde main, d'après les informations d'autrui, nous aurons soin de relever les indices qui, de distance en distance, trahissent les différences de temps et de procédés, indices faciles à trouver quand l'auteur a négligé certaines modifications par les-

1. Pour Saint-Simon et ses contemporains, même pour le duc de Luynes, il n'y a pas de différence entre *journal* et *mémoires*.

2. Il dit à M. de Rancé, au sujet de la relation, qu'il lui soumet, du procès contre MM. de Luxembourg : « C'est, je crois, tout ce qu'il y a de plus âpre et de plus amer en mes *Mémoires* ; mais au moins, ajoute-t-il, y ai-je tâché d'être fidèle à la plus exacte vérité. Je l'ai copiée d'iceux, où elle est écrite éparsée çà et là selon l'ordre des temps auxquels nous avons plaidé, et mise ensemble. »

3. Par exemple, la relation du procès dont on vient de parler a subi deux remaniements tout au moins, d'abord lorsqu'elle s'est subdivisée en Additions à Dangeau (voyez, dans l'Appendice de notre tome II, les Additions 66 à 78), puis quand elle est revenue prendre une forme plus régulière et plus compacte, dans l'état définitif des *Mémoires*.

quelles il eût dû fondre des éléments disparates et donner à son œuvre une apparence d'origine homogène, de composition simultanée.

Il semble en somme que Saint-Simon avait pris, étant tout jeune, l'habitude de recueillir ses souvenirs et d'écrire des relations de certains épisodes importants ou des cérémonies auxquelles il venait d'assister<sup>1</sup> : le récit des obsèques de la Dauphine-Bavière (1690) fut l'un des premiers produits de ce labeur<sup>2</sup>. Puis, au sortir de l'Académie, animé par ses lectures, enthousiasmé de ses débuts à la cour et à l'armée, et excité sans doute par un gouverneur qui a découvert en lui le goût de l'histoire et veut mettre ainsi à profit les loisirs des camps, notre duc commence à tenir une sorte de journal, limité d'abord aux événements qui le touchent directement ou auxquels il a pris part, surtout à ce qui, dans ces événements, se rapporte à l'étiquette, aux prérogatives, au cérémonial ; les choses de la guerre y tiennent aussi une place considérable : c'est bien le travail d'un jeune homme de dix-neuf ans, qui transforme en faits d'armes dignes d'être transmis à la postérité des escarmouches ou des marches et contre-marches sans importance réelle<sup>3</sup>, en affaires d'État des querelles et des conflits de courtisans !

1. Amédée Lefèvre-Pontalis, *Discours sur la Vie et les Écrits du duc de Saint-Simon*, imprimé dans le compte rendu de la *Séance publique annuelle de l'Académie française* du 30 août 1855, p. 136.

2. Nous avons publié ce compte rendu, pour la première fois, en 1875.

3. Le récit de ses campagnes d'Allemagne est généralement très-minutieux, rempli de particularités insignifiantes, mais exactes, telles qu'on n'en trouve point dans les relations imprimées du temps. Il faut admettre que le texte fut écrit sur les lieux mêmes, ou, un peu plus tard, d'après des notes prises au jour le jour. D'autre part, nous trouvons beaucoup d'analogie entre ses récits et les lettres ou rapports du commandant en chef, qui devint son beau-père en 1695.



S'il continue dans cette voie, ce ne sera guère qu'un émule des marquis de Dangeau et de Sourches, un précurseur du duc de Luynes; mais son champ s'élargit bientôt : quoique les mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de Mme de Motteville ne soient pas encore venus « tourner toutes les têtes<sup>1</sup>, » le seizième et le dix-septième siècle ont déjà produit nombre de mémoires et de commentaires historiques d'un caractère plus élevé que l'œuvre de Bassompierre<sup>2</sup>, et ce sont ces modèles que peu à peu Saint-Simon tend à imiter. Après n'avoir songé qu'à recueillir des souvenirs personnels, voici qu'il se reproche de laisser passer une foule d'événements sur lesquels son devoir, dès qu'il peut le faire, serait de fournir des révélations et des renseignements pris de première main, auprès de ceux mêmes qui « traitent les choses<sup>3</sup>. » Et enfin, quand son rôle à la cour, comme ami du duc de Bourgogne et du Régent, prend quelque importance, la politique ne pouvant plus avoir rien de caché pour lui, ses visées s'agrandissent encore : il accumule les documents d'histoire les uns sur les autres, dans des portefeuilles où viennent s'entasser chaque jour, à côté de dossiers et de papiers d'affaires, les copies ou minutes de ses lettres, ses plans politiques,

1. « La lecture des Mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de Mme de Motteville avoient tourné toutes les têtes. Ces livres étoient devenus si à la mode, qu'il n'y avoit homme ni femme de tous états qui ne les eût continuellement entre les mains. » (*Mémoires*, tome XV, p. 348.)

2. Voyez ce que dit Saint-Simon lui-même, ci-après, p. 26.

3. « Presque tout est puisé de ce qui a passé par mes mains, et le reste de ce que j'ai su par ceux qui avoient traité les choses que je rapporte.... Les *Mémoires* sont de source de la première main. Leur vérité, leur authenticité ne peut être révoquée en doute.... » (*Mémoires*, tome XIX, p. 222.) Voyez les pages LXXV-LXXVIII de la *Notice* publiée en 1876 par M. Chéruel, sur la *Vie et les Mémoires de Saint-Simon*.

ses souvenirs et ses études, ses dissertations et ses extraits analytiques d'ouvrages imprimés ou manuscrits ayant trait aux questions qui le préoccupent le plus particulièrement. C'est du moins ce que nous fait supposer de la composition de ces portefeuilles l'inventaire dressé au moment où le duc de Choiseul les confisqua pour les Affaires étrangères. Quant à des mémoires suivis, nous pensons que Saint-Simon en avait depuis bien longtemps abandonné la rédaction lorsque tomba entre ses mains le journal dont nous allons parler, et qui fit pour lui l'office d'une trame continue, solide et commode, trame toute préparée, sur laquelle il n'eut plus qu'à mettre en œuvre ses propres souvenirs, le produit de ses lectures ou les matériaux amassés par lui depuis trente ou quarante ans.

Saint-Simon et  
le Journal de  
Dangeau.

C'est seulement en 1729 que son ami le duc de Luynes lui communiqua les registres originaux où Dangeau, pendant trente-six ans, de 1684 à 1720, avait consigné jour par jour tous les événements de la cour et de l'État, et qui venaient d'être déposés dans la bibliothèque du château de Dampierre. Bien que l'existence de ce journal fût connue de presque tout le monde, et même du Roi, dès avant 1700<sup>1</sup>, Saint-Simon ne l'avait point vu du vivant de Dangeau<sup>2</sup>. Sa première impression ne fut guère que du mépris, et elle se trouve consignée en termes fort durs dans un passage des *Mémoires*<sup>3</sup> où il dit que, pour écrire tous les jours ce compte rendu « si maigre, si sec,

1. Voyez la préface des éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome I, p. LXV et LXVI, et l'Addition de Saint-Simon à l'article du 19 juin 1717, tome XVII, p. 113.

2. C'est lui-même qui le dit (*Mémoires*, tome XIII, p. 419) : « Je n'eus occasion de voir ces *Mémoires* que depuis la mort de Dangeau. »

3. Tome XVII, p. 141-144.

si contraint, si précautionné, » mélange rebutant de fauteur, d'ignorance, de basse vanité, de sécheresse sur les faits et de prodigalité dans les plus serviles louanges, il fallait être Dangeau, c'est-à-dire « un esprit au-dessous du médiocre, très-futile, très-incapable en tout genre, » ne connaissant d'autres dieux que le Roi et Mme de Maintenon, d'ailleurs « honnête et très-bon homme<sup>1</sup>. » Moins injuste cependant pour l'œuvre que pour l'auteur, il ajoute : « Avec tout cela, ses *Mémoires* sont remplis de mille faits que taisent les gazettes, gagneront beaucoup en vieillissant, serviront beaucoup à qui voudra écrire plus solidement, pour l'exactitude de la chronologie, et pour éviter confusion. Enfin ils représentent, avec la plus desirable précision, le tableau extérieur de la cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, le partage de la vie du Roi, le gros de celle de tout le monde : en sorte que rien ne seroit plus desirable pour l'histoire que d'avoir de semblables mémoires de tous les règnes, s'il étoit possible, depuis Charles V, qui jetteroient une lumière merveilleuse, parmi cette futilité, sur tout ce qui a été écrit de ces règnes<sup>2</sup>. » Après s'être exprimé ainsi, pourquoi Saint-Simon n'a-t-il

1. Comparez tome XIII, p. 417-418. Ce dédain de Saint-Simon n'a été égalé que par celui de Voltaire, disant tantôt que Dangeau « ne ressemble pas mal au frotteur de la maison qui se glisse derrière les laquais pour entendre ce qu'on dit à table ; » tantôt que « ce n'étoit point M. de Dangeau qui faisait ces malheureux mémoires, » mais « son valet de chambre, un vieux valet de chambre imbécile, » par qui « il faisait écrire les *nouvelles*. » Voyez les *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, tomes X, p. 389 ; XLVI, p. 289-290 ; LVII, p. 102.

2. Tome XVII, p. 143. Comparez l'Addition à l'article du *Journal* du 19 juin 1717, qu'on ne retrouve pas dans les *Mémoires* : « Dangeau.... est un homme d'honneur, et, tout passionné qu'il se montre, très-inca-

pas voulu avouer, comme l'abbé de Choisy, que l'œuvre de Dangeau avait été, pour lui aussi, un « guide assuré<sup>1</sup>? »

C'est là précisément un point important à établir dans la critique des *Mémoires*<sup>2</sup>. Avec les matériaux et les souvenirs qu'il avait accumulés depuis 1692 ou 1694, Saint-Simon manquait d'un fil conducteur qui le dirigeât sûrement à travers les faits, les dates et les noms, et qui lui permit de donner un caractère méthodique au travail entrepris très-probablement ou projeté sans un plan bien précis<sup>3</sup>. Dangeau et son journal chronologique remplirent cet office. Tout d'abord que Saint-Simon fut mis en possession du manuscrit de Dampierre, qui faisait repasser sous ses yeux la chronique quotidienne des trente premières années qu'il avait vécu à la cour, on peut croire que l'idée, le besoin lui vinrent de protester, mais seulement par quelques notes jetées sur le papier en courant,

pable d'un mensonge volontaire.... Ses *Mémoires*.... presque partout ailleurs sont vrais, et n'ont que quelques légères méprises. »

1. L'abbé de Choisy commence ainsi le livre V de ses *Mémoires* (p. 595, éd. Michaud et Poujoulat) : « Le journal de M. de Dangeau me servira d'un guide assuré; tout y est vrai, et, si la grande sagesse et la trop grande circonspection de l'auteur l'ont empêché d'y mettre beaucoup de faits curieux, parce qu'ils auroient pu fâcher quelqu'un, et qu'il n'a jamais voulu fâcher personne, je n'aurai pas tant d'égards que lui. » Rappelons à ce propos que c'est à la Ferté-Vidame, en 1708, que l'abbé de Choisy, étant, avec son protecteur le cardinal de Bouillon, l'hôte du duc de Saint-Simon, écrivit le chapitre des *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* qui est relatif à ce prélat. Voyez *Choisy*, p. 643, et *Saint-Simon*, tome VI, p. 20.

2. Il y a déjà vingt ou vingt-cinq ans que les éditeurs de Dangeau ont mis ce fait hors de doute par les preuves les plus convaincantes. (*Journal*, tome I, préface, et tome XVIII, p. 483-489.)

3. On pourrait se demander s'il n'avait pas eu d'abord l'idée de ranger ses récits et ses souvenirs par ordre de matières, plutôt que par ordre chronologique, en forme d'annales.

« à la diable, » contre des opinions et des assertions qui lui semblaient erronées en matière de prérogatives, d'étiquette et de cérémonial. Bientôt, sous sa plume passionnée<sup>1</sup>, les notes se multiplièrent et devinrent des articles biographiques, généalogiques ou anecdotiques, des portraits, des dissertations, des *errata* historiques, tantôt rédigés à l'aide des bons auteurs, et tantôt écrits d'inspiration, de mémoire. C'est alors que Saint-Simon fit faire une transcription du manuscrit de Dangeau pour son usage personnel, en ajoutant à cet exemplaire toutes sortes de tables analytiques<sup>2</sup>, et en réservant le *recto* de chaque feuille pour y faire placer par un copiste discret le texte de ses commentaires. Ces commentaires, ou plutôt ces *Additions*, comme il les appelait lui-même, n'avaient nullement le caractère de *Mémoires*<sup>3</sup>; mais, tout en s'y désignant à la troisième personne, il finit par faire là une œuvre si propre à lui et de dimensions telles, qu'il se décida à la reprendre pour son compte, en revenant à son point de départ primitif, les *Mémoires* commencés, un demi-siècle plus tôt, dans les campements de Gimsheim et de Gau-Böckelheim<sup>4</sup>. C'est vers l'année 1738 que le travail d'annotation fut interrompu, et que Saint-Simon, pour donner plus libre carrière à

1. « J'ai succombé, dit-il quelque part, à la tentation de déployer un si singulier caractère. » (*Mémoires*, tome XIV, p. 87.)

2. On peut conjecturer, de la dernière phrase de l'Addition du 21 avril 1690 (ci-après, p. 521), que le travail des tables précéda celui des *Additions*.

3. « Des *Additions* ne sont pas des *Mémoires*; on se contentera donc, ici, d'éclaircir l'affaire du bonnet.... » (Addition du 17 février 1715.)

4. Les éditeurs de Dangeau croient que Saint-Simon voulut détruire « l'effet d'un document si véridique » et « écraser sous la magie de son style la chronique simple et fidèle de Dangeau. » Les *Additions* ne lui semblaient plus suffisantes pour cela, il les aurait transformées en *Mémoires*.

une verve qui débordait, commença, en suivant l'ordre des temps depuis son début à la cour, la rédaction définitive des *Mémoires* qu'on possède aujourd'hui<sup>1</sup>; toutefois, quel que fût son « dégoût » pour le vulgaire et prosaïque journal qui l'avait amené ainsi à mettre en œuvre ses propres souvenirs, il ne put jamais abandonner un guide aussi précieux. Nous le voyons à l'œuvre, comme l'ont dépeint les éditeurs de Dangeau<sup>2</sup>, entouré de « toutes ses notes sur les généalogies, les Lorrains, les bâtards, les ducs, le bonnet, etc., » mais « ayant tout à côté de lui, sur sa table, le *Journal de Dangeau* annoté par lui, se servant sans cesse de ce journal comme d'une base chronologique exacte et commode, comme d'un aide-mémoire, comme d'un complément à tous ses matériaux, faisant passer dans ses *Mémoires* le *tous les jours* de ceux de Dangeau<sup>3</sup>,

1. Voyez la *Notice sur la Vie et les Mémoires de Saint-Simon*, par M. Chéruel, p. LXXIX et suivantes. M. Amédée Lefèvre-Pontalis (*Discours sur la Vie et les Écrits du duc de Saint-Simon*, p. 136, note 3) et M. Chéruel (*Notice*, p. LXXX-LXXXIII) ont établi la chronologie de cette rédaction définitive. Commencée vers 1739, elle atteignit l'année 1709 (tome VII) en 1741, et s'arrêta à l'année 1711 en 1743, lors de la mort de Mme de Saint-Simon. Après une suspension de quelques mois, de laquelle datent les *Considérations préliminaires* où Saint-Simon a résumé, sous une forme si caractéristique, ses principes, sa méthode et ses intentions, il reprit le travail, pour atteindre, en 1745, la mort de Louis XIV, et écrivit alors, en six mois, le résumé historique du grand règne. En 1747, il arriva à la Quadruple alliance; en 1751, aux derniers temps de la Régence et à son ambassade. Telles sont les principales étapes de la rédaction. Quant à la mise au net du manuscrit que nous possédons, M. Chéruel (p. LXXXIV, note 2) suppose que Saint-Simon, jusqu'en 1743, avait recopié au fur et à mesure que sa rédaction avançait; qu'ensuite le travail de transcription a été subdivisé en trois reprises, de 1711 à 1715, de 1715 à l'ambassade en Espagne, enfin de 1721 à 1723.

2. *Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 488-489.

3. Il en imite même, à certaines époques, le décousu, qu'il a critiqué si dédaigneusement.

et donnant ainsi à son œuvre, auprès de ceux qui n'y regardent pas de près, l'apparence d'avoir été composée au moment même des événements qu'il raconte; parlant des faits et des hommes dont parle Dangeau, et ne parlant pas de ce que Dangeau a oublié par hasard; enfin insultant avec une injustice odieuse l'homme dont le travail lui était si utile, le désignant aux moqueries et au mépris de la postérité avec une insistance particulière, déguisant soigneusement le secours qu'il tirait de son journal, et faisant son éloge dans la partie de ses œuvres qui ne devait pas être publiée<sup>1</sup>. »

Si grave que soit ce dernier reproche (nous faisons nos réserves sur certaines autres accusations que lancent les éditeurs de Dangeau contre Saint-Simon), il ne paraîtra que trop fondé lorsque le travail du commentaire aura fait ressortir, presque d'un bout à l'autre des *Mémoires*<sup>2</sup>, la trame empruntée à Dangeau, c'est-à-dire au seul de ses contemporains peut-être dont Saint-Simon n'ait pas parlé parmi ceux qui lui fournissaient chaque jour des récits, des confidences verbales, des souvenirs personnels, ou même, comme Torey, des documents tout prêts à mettre sur le métier<sup>3</sup>. C'est à nous, éditeurs, et c'est aussi aux lecteurs de Saint-Simon qu'il appartient, en suivant paral-

1. Allusion à l'Addition du 19 juin 1717, dont il a été parlé plus haut, p. xxix, note 2.

2. Dangeau s'est arrêté en 1720, trois semaines seulement avant de mourir; Saint-Simon n'a poussé ses *Mémoires* que jusqu'en 1723, et l'on a précisément remarqué que son travail perdait en solidité et en assurance dans les dernières années, parce que Dangeau lui manquait.

3. Il dit (tome XVII, p. 144) que le duc de Luynes a laissé prendre quelques copies du manuscrit de Dampierre, et dissimule que lui-même a fait faire une de ces copies. Voyez la *Notice* de M. Chéruel, p. LXXVIII.

lèlement les deux œuvres, si dissemblables, et pourtant inséparables l'une de l'autre, de réparer cette injustice et de rendre à l'honnête et véridique Dangeau un hommage qui eût dû venir spontanément sous la plume de Saint-Simon.

Instruments  
de travail et  
sources  
d'informations  
de  
Saint-Simon.

Sur cette trame, sans laquelle peut-être on n'aurait pas eu les *Mémoires*, les matériaux rassemblés par Saint-Simon n'étaient plus suffisants : il s'attacha à les compléter par une étude assidue des documents historiques et des écrivains dont il avait toujours aimé et cultivé le commerce. « Il faut, dit-il, dans ses *Considérations préliminaires*<sup>1</sup>, que l'auteur d'une histoire générale ou particulière possède à fond sa matière par une profonde lecture, par une exacte confrontation, par une juste comparaison d'auteurs les plus judicieusement choisis, et par une sage et savante critique, le tout accompagné de beaucoup de lumière et de discernement. » Ailleurs<sup>2</sup> on voit que, dans les déplacements de la cour, il emportait d'ordinaire une collection de livres usuels, et les contemporains de sa vieillesse nous disent que, depuis bien des années, « il ne vivoit plus que dans sa bibliothèque, » qu'il « ne cessoit de lire, n'avoit jamais rien oublié, » et, selon le mot du maréchal de Belle-Isle, était devenu « le plus intéressant et le plus agréable dictionnaire<sup>3</sup>. »

Ayant à le contrôler pour tant de faits, de noms, de

1. Ci-après, p. 6.

2. Tome IX, p. 345. Il se plaint de n'avoir apporté que peu de livres à Fontainebleau, et de manquer de ceux qui lui eussent été utiles pour écrire un mémoire sur les états généraux.

3. Amédée Lefèvre-Pontalis, *Discours sur Saint-Simon*, p. 134. Le duc de Luynes dit également (tome I, p. 452) qu'« une mémoire heureuse et beaucoup de lectures [lui] ont donné une conversation agréable et instructive. »



dates, d'assertions et de jugements, c'eût été un grand avantage de savoir d'avance et exactement quels furent les livres dont il s'aida et qui lui fournirent des renseignements. Mais, pour cela, il faudrait avoir le catalogue de sa bibliothèque qu'il avait dressé lui-même, et nous n'en connaissons jusqu'ici qu'une description sommaire, où le notaire de 1755 a relevé fort peu de titres sur les six mille volumes qui se trouvaient dans l'hôtel de la rue de Grenelle<sup>1</sup>. En dehors des livres de morale, de religion et de voyages, on y remarque : pour l'histoire générale de la France, les *Scriptores historiæ Francorum* de du Chesne, les œuvres de Mézeray, de Mathieu, du P. Daniel ; pour le règne de Louis XIII, le *Mercur françois* et le *Mercurio* de V. Siri, les *Mémoires sur la Régence*, le *Mazarin* d'Aubry, les *Ambassades de M. de la Boderie*, etc. ; pour le règne de Louis XIV, les gazettes rimées, celles de France et celles de Hollande, Feuquière, Retz, Larrey, les *Lettres de Mme de Sévigné*, de nombreuses mazarinades, tous les recueils diplomatiques, etc. ; pour la biographie, les dictionnaires de Moréri, de Bayle, de du Pin, les *Hommes illustres* de Perrault ; pour la topographie, le dictionnaire de la Martinière ; pour la langue, celui de Richelet (1679-1680) ; pour le cérémonial, le livre des Godefroy, celui de Wicquefort, plusieurs années de l'*État de la France*, le *Mémoire sur les Pairs*, le *Sacre du Roi* ; pour l'histoire administrative, les *Secrétaires d'État* de Fauvelet du Toc, le *Traité de la Police* de Delamare, les *Ordonnances*, des recueils d'édits, etc.

Dans les matières généalogiques, avec lesquelles il s'était familiarisé de bonne heure, et dont il comprenait

1. Voyez le livre de M. Armand Baschet, p. 99-116.

mieux que personne l'intime connexité avec l'histoire, Saint-Simon ne pouvait désirer un meilleur guide que le célèbre recueil qui fut achevé tout à point pour lui à l'époque où il annota le manuscrit de Dangeau. En effet le neuvième et dernier volume de l'*Histoire généalogique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne* parut en 1733: depuis 1712, notre duc suivait de très-près<sup>1</sup> les développements successifs de l'ouvrage monumental commencé par le P. Anselme; il en appréciait la « curiosité et l'utilité<sup>2</sup>; » il eût même désiré qu'une œuvre qui « éclaircissait déjà tant de points d'histoire, de généalogies, et même de cour et de fortune, » fût « poussée jusqu'où elle pouvait raisonnablement s'étendre sans prétendre à l'immensité, » et comprit, en augmentation du dessein primitif, une grande quantité de charges et de familles que l'historien, aujourd'hui surtout, serait heureux d'y trouver. L'*Histoire généalogique* (on en a des preuves multiples) était comme en permanence sur la table de travail de Saint-Simon. Il se servait également des généalogies du *Moréri*<sup>3</sup>, et, « pour infiniment aplanir

1. Il y'a tout lieu de croire que ce fut lui qui donna à du Fourny, en 1712, la généalogie de la maison de Saint-Simon qui figure dans l'édition de cette époque.

2. Voyez le début de son *Projet de continuation de l'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE* (1731), publié pour la première fois dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1874, p. 89-92, et réimprimé, en 1875, à la suite des *Mémoires*, tome XIX, pièces diverses, p. 334-338.

3. Non pas, bien entendu, de la dernière édition, en dix volumes, qui ne parut qu'en 1759, mais probablement du texte de 1725 (six volumes in-folio), qui fut réimprimé en 1732, et auquel l'abbé Goujet donna deux suppléments en 1735 et 1749. Les corrections et additions historiques et littéraires étaient de l'académicien de la Barre et de l'abbé le Clerc, les généalogies de l'avocat Vailly, de Lavaux ou de

de difficultés<sup>1</sup>, » il recourait aux différentes publications d'Imhof, qu'il emporta jusqu'en Espagne.

Après des livres imprimés et d'un usage commun à tous les travailleurs, la bibliothèque de Saint-Simon renfermait aussi des manuscrits dont il dut faire usage<sup>2</sup> : on peut citer les *Mémoires de Mademoiselle*, ceux de *Goulas*, le *Journal du cardinal de Richelieu*; une copie des registres de M. de Dreux, grand maître des cérémonies, faite à l'insu de celui-ci<sup>3</sup>; probablement aussi la copie de quelqu'un des recueils du maître des cérémonies Sainctot, dont il parle si souvent<sup>4</sup>. De même il fit faire plusieurs volumes d'extraits des papiers secrets de Torcy, qui lui furent d'une utilité incomparable pour la rédaction d'une partie de son œuvre<sup>5</sup>. Enfin on voit figurer dans l'inventaire de ses manuscrits, en 1755, beaucoup d'autres documents historiques, dont la plus grande partie a trait à la pairie, au cérémonial, à la diplomatie, aux grands procès, ou bien à l'état de la France, à son administration, son commerce, etc.

Chazot de Nantigny; mais ces derniers se contentaient de reproduire l'*Histoire généalogique* toutes les fois que la chose était possible. La généalogie de la maison de Saint-Simon avait paru à la fois dans la seconde édition du *P. Anselme* et dans la treizième du *Moréri*, toutes deux de 1712.

1. *Mémoires*, tome III, p. 409.

2. *Le Duc de Saint-Simon*, par M. Baschef, p. 121 et suivantes.

3. *Mémoires*, tome XII, p. 319.

4. Le duc de Luynes se servait aussi d'une copie de Sainctot (voyez ses *Mémoires*, tome II, p. 119); mais il y avait des différences considérables entre les divers recueils.

5. Voyez tomes XII, p. 389, XV, p. 297, et XVI, p. 404. Il avoue en avoir tiré « la suite et le détail des affaires étrangères » de 1715 à 1718, et s'excuse de ne plus pouvoir donner d'aussi « curieuses connoissances » quand ces papiers lui font défaut, en 1719.

Voilà donc une partie de ses instruments de travail : il faudra discerner quand et comment les uns et les autres lui ont servi pour élever un monument tel que jamais, sans ce secours, mémoire ni science d'historien n'eussent suffi à la tâche<sup>1</sup>.

Outre ses propres souvenirs et les livres ou les manuscrits, Saint-Simon avait encore d'autres sources d'informations dont il y a à tenir compte. C'étaient ses parents proches ou ses alliés, comme Lauzun et la duchesse de Lorge, fille de Chamillart, qui lui contait tous les soirs ce qu'elle avait vu et appris dans la journée<sup>2</sup>; ses amis intimes, ministres, courtisans, grandes dames, familiers des princes, confesseurs, chirurgiens, valets de chambre du Roi, ou simples curieux, comme Gaignières; ses correspondants de l'armée ou de la province; enfin les nouvellistes, « espèces de gens, dit-il, dont les personnes en place ne manquent pas, tous aventuriers, gens de rien, et la plupart fripons, dont il m'en est passé plusieurs par les mains<sup>3</sup>. » Souvent il citera lui-même ses autorités<sup>4</sup>, et nous aurons alors à discuter la valeur de chaque information d'après son origine, tout en tenant compte des modifications que les faits ont pu subir sous la plume de notre auteur.

Nécessité du

Cette diversité des éléments employés à la composition

1. C'est ainsi que Brantôme, comme l'a prouvé M. Ludovic Lalanne, puisait de toutes parts, dans les auteurs du seizième siècle, non-seulement des anecdotes, mais même des textes et des chapitres entiers.

2. *Mémoires*, tome IV, p. 171. — 3. Tome XVIII, p. 285.

4. Voyez la *Notice sur la Vie et les Mémoires de Saint-Simon* (1876), par M. Chéruel, p. LXXV-LXXVIII et xcvi. Le duc de Luynes, ayant aussi de bons informateurs, surtout pour le temps passé, aime à parsemer son journal, et surtout ses « Extraordinaires, » d'anecdotes qui lui viennent par cette voie.

des *Mémoires* était une conséquence naturelle des proportions de l'œuvre de Saint-Simon et de la variété presque infinie des sujets qu'elle embrasse, comme l'auteur l'a dit lui-même quelque part : « Il n'y a point eu jusqu'ici [de mémoires] qui aient compris plus de différentes matières, plus approfondies, plus détaillées, ni qui forment un groupe plus instructif, ni plus curieux<sup>1</sup>. » Effectivement on trouverait peu de faits ou de personnages du règne de Louis XIV qui n'aient leur place dans « cette fresque historique, immense, prodigieuse, qui n'a peut-être pas la pareille au monde pour l'éclat, la richesse, la variété<sup>2</sup>, » et où tous les historiens peuvent venir s'inspirer tour à tour, sans que jamais leur attente soit déçue. Cité partout, ainsi que Montalembert l'avait prédit<sup>3</sup>, Saint-Simon est souvent pris pour guide, comme une autorité infaillible, irrécusable, même par les étrangers : Macaulay notamment l'a suivi presque pas à pas dans le récit de certaines campagnes de Guillaume III. Mais d'autres écrivains, au contraire, le décrivent de parti pris<sup>4</sup>, ou, pour le moins, ils lui contestent la qualité de grand historien, aussi bien que celle de grand politique, et lui refusent cet amour de

1. Tome XIX, p. 222.

2. E. Poitou, *le Duc de Saint-Simon, sa vie, ses écrits* (1855), p. 16.

3. Ci-dessus, p. xvi.

4. Voyez les noms que cite M. Chéruel dans la Préface de son livre sur *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. iii-vi. Les éditeurs des *Mémoires du duc de Luynes* l'ont qualifié de « pamphlétaire posthume. » (Tome I, p. 443.) Dernièrement nous lisions dans la *Revue des Deux Mondes* (15 mai 1878, p. 365-366) que *le Siècle de Louis XIV* doit encore être considéré comme « le précis le plus clair, le tableau le plus vivant de ce grand règne, » et peut-être « le jugement le plus vrai, le plus juste, le plus français qu'on en ait porté.... Ni les *Historiettes* cyniques de Tallemant des Réaux, ni les bilieux *Mémoires de Saint-Simon* n'ont ajouté beaucoup à la connaissance que Voltaire nous avait donnée du dix-septième siècle. »

la vérité dont il se targue si volontiers, cette authenticité parfaite des récits, et même des conversations, qu'il ne veut pas que ses lecteurs osent « révoquer en doute<sup>1</sup>. »

Depuis bientôt un siècle, les accusations d'inexactitude, de partialité, d'exagération inconsciente, ou même de mensonge prémédité, se sont accumulées sur les *Mémoires*; par suite, on sait quels doutes et quels scrupules éprouve à leur endroit toute personne désireuse d'étudier et d'interpréter l'histoire avec sécurité. C'est donc un texte à suivre et examiner ligne par ligne, mot par mot, ainsi que le demandait Montalembert. En même temps que le commentateur fournira les éclaircissements nécessaires, il devra contrôler les récits et les jugements de Saint-Simon, non-seulement sur ceux de ses contemporains, mais aussi, et plus encore, sur les documents originaux, en citant, où besoin sera, les pièces inédites, et en indiquant celles qui ont été publiées. C'est ainsi seulement que Saint-Simon, qui écrivait, ne l'oublions pas, un demi-siècle après les événements, pourra regagner, comme autorité historique, ce qu'une partie de ses lecteurs lui conteste, souvent à tort<sup>2</sup>.

Ajoutons que, Saint-Simon ayant rangé ses *Mémoires* « dans l'ordre précis des temps, » le contrôle est aussi tout particulièrement nécessaire au point de vue de la chronologie. Les dates qu'il donne veulent être vérifiées très-attentivement, et les erreurs en ce genre signalées, ainsi

1. Tome XIX, p. 221-223. Comparez l'Introduction, ci-après, p. 6-7.

2. Nous sommes, du reste, complètement d'accord avec les éditeurs de Dangeau : il ne faut pas qu'un Saint-Simon ou un Voltaire, « au moyen de quelques mensonges revêtus d'une forme charmante, » aient raison « d'un patient et scrupuleux témoin tel que Dangeau, qui ne songe à mettre dans l'histoire que de la vérité et de l'honnêteté. » (*Journal*, tome I, préface, p. xcvi.)

que certaines lacunes inexplicables pour des événements qui, selon son expression, « méritaient d'être écrits<sup>1</sup>. »

Indiquer à l'avance tous les ouvrages imprimés dont il sera fait usage pour ces divers contrôles, et en marquer les éditions, serait chose impossible. Nous nous contentons d'avertir le lecteur que les mémoires du temps qui font partie de la collection Michaud et Poujoulat seront cités d'après cette collection, à moins qu'il n'en existe une réédition plus récente et meilleure<sup>2</sup>. Pour les auteurs qui ont leur place dans la collection des Grands écrivains, déjà si riche en chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV, c'est là que les citations seront prises et que l'on devra se reporter. Certaines éditions sont tellement supérieures à toutes les autres qu'il serait, en quelque sorte, superflu d'annoncer que nous les emploierons de préférence : chacun sait, par exemple, que, pour les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, on ne peut plus se servir que du texte enrichi de commentaires si précieux par MM. Monmerqué et Paulin Paris.

Les Mémoires contemporains.

Le lecteur s'étonnera peut-être de nous voir recourir à des mémoires notoirement apocryphes, comme les petits volumes imprimés, entre 1680 et 1710, par Gatien des Courtilz de Sandras, l'incorrigible romancier-pamphlétaire à qui nous devons la *Vie du vicomte de Turenne*, les

1. « Quelque soin que j'aie pris, jusqu'à cet endroit, non-seulement de ne dire que la plus exacte vérité, mais de la ranger encore dans l'ordre précis des temps où sont arrivées les choses que j'estime mériter d'être écrites, il faut avouer qu'il m'en est échappé deux. » (*Mémoires*, tome V, p. 60.)

2. Ainsi nous emploierons les éditions des *Mémoires de Mme de Motteville* et des *Mémoires de Mademoiselle* données d'après les manuscrits autographes, l'une par M. Riaux (1855), l'autre par M. Chéruel (1858).

*Mémoires de M. le C. de R.*, le *Testament politique de M. Colbert* et celui de *M. de Louvois*, les *Mémoires de M. de Bordeaux*, de *M. d'Artagnan*, de *M. de Montbrun*, les *Annales de la cour et de Paris*, etc., sans parler de quatre ou cinq autres ouvrages qu'il composa sous les verrous de la Bastille et qui sont restés inédits. Nous ferons remarquer que Sandras, pour ne nommer que lui, parle presque uniquement de son temps et des personnages à côté desquels il a vécu; que, s'il est suspect en qualité de fabricant de faux mémoires, et récusable comme pamphlétaire, on pourrait également récuser bien des auteurs qui ont écrit sous leur propre nom, et dont néanmoins les mémoires, pour un motif ou pour un autre, ne sont ni plus vrais, ni plus infailibles; que la vogue de ses livres sous Louis XIV dénote une valeur réelle dans les récits; qu'enfin Saint-Simon, qui devait les avoir dans sa bibliothèque, y a évidemment pris, ou bien a emprunté aux mêmes sources que Sandras un bon nombre d'anecdotes que maintenant on met à son propre compte. La preuve en a déjà été faite à propos de la comtesse de Soissons (Uranie de la Cropte<sup>1</sup>); on aura lieu plus d'une fois<sup>2</sup> de la renouveler, et de montrer également que notre auteur s'est fait volontiers l'écho des chansonniers ou des collectionneurs d'*ana*<sup>3</sup>.

Particulière-

Plus encore que des Mémoires, le commentateur devra

1. Les assertions fausses de Saint-Simon sur cette comtesse de Soissons se retrouvent dans les *Mémoires de M. le C. de R.* (le comte de Rochefort), publiés en 1627. Voyez le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1856, p. 209.

2. Par exemple, en rapprochant les *Mémoires*, pour 1697 et 1698, de la publication faite par Sandras en 1701, sous le titre d'*Annales de la cour et de Paris*, pour les mêmes années, qui lui valut une longue détention à la Bastille, et qui eut au moins huit éditions en dix ans.

3. Citons, par exemple, les *Lettres historiques et galantes* de Mme Du-noyer et les *Mémoires historiques* d'Amelot de la Houssaye.



se servir des documents originaux et des recueils où les faits, les dates, les noms se trouvent consignés sur le moment même, sans mélange de réminiscences douteuses, de souvenirs suspects<sup>1</sup>. C'est ainsi que le *Journal de Dangeau*, alors même qu'il n'eût pas servi de trame aux *Mémoires*<sup>2</sup>, aurait été notre plus précieux auxiliaire; il est inutile de revenir sur l'exactitude, la sincérité du « roi des historiens minutistes<sup>3</sup>, » car ces qualités sont reconnues de tout le monde. Mais Dangeau n'était pas seul à tenir un registre fidèle des choses de la cour et de la ville; il a eu des émules, des prédécesseurs, des imitateurs, dont quelques-uns ne sont encore connus que par des fragments qui font désirer que leurs journaux voient promptement le jour ou soient mis à la disposition des travailleurs. Le marquis de Sourches, par exemple, n'a pas laissé moins de dix-sept volumes in-folio, comprenant trente-deux années du règne de Louis XIV (octobre 1681-1712), et c'est à peine si le public en possède deux années (1683-1684), dont le texte a été publié en 1836, par Adhelm Bernier. Les autres volumes ont été entrevus par divers historiens de notre temps<sup>4</sup>, et la publication même en fut promise une fois

ment les  
Mémoires dits  
*Journal*.

1. C'est à ces documents-là en particulier qu'on peut appliquer ce qu'a dit la Bruyère : « L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée; c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable.... Ayez les choses de la première main; puisez à la source. » (*Caractères*, tome II, p. 203.)

2. Voyez ci-dessus, p. xxx-xxxiv.

3. *Mémoires de Mathieu Marais*, tome I, p. 428, note. L'auteur de la note a emprunté, dit-il, cette expression à d'Argenson.

4. Lavallée, *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome III, p. 277, citation de l'année 1691. Il y a quelques mois à peine, on a vu paraître une étude du P. M. Luras, de la Compagnie de Jésus (*Nouveaux éclaircissements sur l'Assemblée de 1682*), dont la meilleure partie,

ou deux<sup>1</sup>. Que ce journal soit supérieur ou non à celui de Dangeau<sup>2</sup>, ce serait sans aucun doute un précieux complément d'informations, à en juger par la petite portion déjà mise au jour.

Nous rangerions volontiers dans la même classe que les journaux les *Mémoires du duc d'Antin*, qui forment, selon Lémontey, neuf volumes in-folio, et dont la Société des Bibliophiles français n'a donné jusqu'ici qu'un fragment de peu d'importance. Comme Dangeau, comme Sourches, comme Saint-Simon, le fils de Mme de Montespan devait savoir tout, et de bonne source. Ses mémoires se retrouveront-ils à temps pour nous<sup>3</sup> ?

Plus avant dans le dix-huitième siècle, viennent d'autres journaux, qui ne le cèdent guère à ceux du règne de Louis XIV que nous venons de citer : tout le monde a déjà prononcé les noms de Mathieu Marais, de Buvat,

composée d'après le manuscrit du marquis de Sourches, renferme les révélations les plus intéressantes.

1. Par Moreau, auteur de la *Bibliographie des Mazarinades* et éditeur des *Mémoires de Mme de la Guette* (voyez le commentaire des *Histoires de Tallemant des Réaux*, tome VI, p. 479), et par M. le comte de Cosnac (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1876, p. 86).

2. Ce qui fait le prix du journal du marquis de Sourches, ce n'est pas une exactitude d'enregistrement quotidien comparable à celle de Dangeau, car il n'écrivait pas tous les jours, comme celui-ci, ce qui venait à sa connaissance ; mais c'est l'intérêt de ses informations sur les événements politiques et la valeur des annotations qu'il y ajoutait après coup, et où se trouvent nombre de portraits, d'anecdotes, de réflexions piquantes, dont le caractère est tel qu'on a pu comparer cette partie de l'œuvre du grand prévôt aux annotations de Saint-Simon sur Dangeau.

3. Retrouvera-t-on aussi ces manuscrits de Boulainvilliers dont parle Mathieu Marais (*Journal et Mémoires*, tome II, p. 242), à savoir : une histoire de sa vie, et une histoire de la Régence, où il y avait des « portraits vifs et satiriques » ?

de Barbier, du marquis d'Argenson, et surtout celui du duc de Luynes. Bien que ce petit-fils et digne émule de Dangeau n'ait commencé à écrire que douze ans après l'époque où s'arrête le dernier volume de Saint-Simon, son volumineux journal nous offrira non-seulement un contrôle intéressant en matières de cérémonial, d'institutions administratives ou gouvernementales, d'usages de cour, de traditions, mais aussi des versions de bien des événements du temps de Louis XIV, des portraits de beaucoup de personnages qui ont leur place dans la galerie de Saint-Simon. Celui-ci vivait en grande familiarité avec le laborieux chroniqueur de Dampierre, et, ayant sans doute reconnu en lui des goûts d'histoire analogues aux siens, il lui faisait souvent part de ses souvenirs : ces récits, ces confidences, le duc de Luynes les consignait immédiatement dans ses cahiers, tantôt en indiquant l'autorité de Saint-Simon, tantôt en négligeant d'en faire mention. On voit quels rapprochements il y a à faire entre l'un et l'autre texte ; presque tous les mémoires ou journaux du règne de Louis XV fourniront ainsi des points de comparaison.

D'autres curieux, sans écrire ni journaux ni mémoires, avaient néanmoins les moyens et le goût de recueillir des anecdotes ou des nouvelles de tout genre. Parmi ceux qui vivaient au temps de la jeunesse de Saint-Simon, il en est trois ou quatre dont les noms reparaitront trop souvent dans nos premières notes, pour que nous n'indiquions pas la nature des documents qu'ils avaient réunis.

L'un est cet abbé de Dangeau que sa triple passion d'orthographe, de statistique et de géographie faisait généralement bafouer, et dont Saint-Simon nous dit qu'ayant « peu d'habitude à la cour, » il ne pouvait être

Anecdotes  
et  
autres recueils.

Papiers de  
l'abbé  
de Dangeau.

renseigné que de seconde main, par son frère le marquis<sup>1</sup>. Cela n'empêche qu'il a laissé un nombre considérable de manuscrits utiles. Pour témoigner de la bonté de ses informations, il suffit de dire que son *Dictionnaire des Bienfaits du Roi*<sup>2</sup> fut commencé par ordre de Louis XIV lui-même<sup>3</sup>, et que l'abbé y inscrivit, pendant tout le temps qu'il eut une des deux charges de lecteur, c'est-à-dire de 1671 à 1685, les grâces faites aux courtisans, aux officiers, aux magistrats, etc. C'est un des recueils biographiques dont nous nous servons constamment<sup>4</sup>. Il y a beaucoup à glaner aussi dans les chroniques de la cour que l'abbé de Dangeau réunissait en forme d'annales, d'éphémérides, de nouvelles à la main, ou bien par ordre de noms de personnages<sup>5</sup>.

Papiers  
du P. Léonard.

Un prieur et bibliothécaire du couvent des Petits-Pères de Paris, le P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, de l'ordre des Augustins déchaussés, qui n'a guère été cité jusqu'ici que pour son habileté à collectionner les livres et les manuscrits<sup>6</sup>, était aussi un chroniqueur pa-

1. *Mémoires*, tome XVII, p. 144-145.

2. Bibliothèque nationale, mss. Fr. 7651-7666. Voyez ce qu'en dit d'Alembert dans l'éloge académique de l'abbé de Dangeau.

3. Bontemps, premier valet de chambre, avait soin que l'on communiquât les expéditions à l'abbé de Dangeau.

4. Le *Dictionnaire* s'arrête à 1685, époque où l'abbé vendit sa charge et cessa d'être assidu à la cour; mais on trouve des fragments de continuation dans les papiers de l'abbé que la Chancellerie acquit longtemps après sa mort, et qui furent partagés, on ne sait pourquoi, entre la Bibliothèque royale et le Dépôt des affaires étrangères.

5. Voyez la notice consacrée à ces papiers par M. Léopold Delisle, dans *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, tome I, p. 419-420.

6. Alfred Franklin, *les Anciennes bibliothèques de Paris*, tome II, p. 303-304.

tient et soigneux, un annotateur infatigable ; il savait obtenir chaque jour, des nombreux amis qui hantaient sa bibliothèque, les informations les plus variées sur chaque événement, chaque personnage, chaque famille, chaque publication, et, comme Racine<sup>1</sup>, il ne manquait pas, tout aussitôt la visite finie, de consigner par écrit ce qu'on venait de lui apprendre, avec la date du jour et l'indication abrégée du visiteur qui avait fourni les renseignements. Pendant plus de quinze ans, de 1691 à 1706, ses notes s'accumulèrent ainsi, classées immédiatement avec beaucoup d'ordre. Généralement elles étaient fournies par des gens bien placés pour inspirer la confiance, presque tous ayant, comme le Père, une vraie passion de la biographie ou de l'histoire, et, par conséquent, un sincère souci de la vérité, un sentiment très-juste du prix que pourraient avoir plus tard, pour l'historien, ces informations d'apparence secondaire. Citons dans le nombre : le P. Anselme et ses continuateurs, le P. Ange, le P. Simplicien, tous trois appartenant au couvent même des Petits-Pères ; leur savant collaborateur du Fourny, de la Chambre des comptes ; le P. Placide et l'abbé Baudrand, géographes l'un et l'autre ; les avocats Pinsson des Riolles et Desmarts ; les généalogistes Chassebras, Galland et Clairambault ; les érudits dom Bernard de Montfaucon et Rousseau, le jésuite Fleurian, le valet de chambre du Roi Jean-Baptiste Touchart, etc. En outre, le P. Léonard recueillait et acquérait de toutes parts des documents historiques, politiques, diplomatiques, et l'on n'ignorait pas, de son temps, l'importance de ses collections, puisque Louis XIV

1. Voyez les *Fragments et notes historiques*, dans le tome V des *Œuvres de J. Racine*.

donna ordre, lorsqu'il mourut, de se saisir de tout ce qui se trouvait dans sa cellule<sup>1</sup>. On voit que c'est une bonne fortune de rencontrer pour nos débuts un « anecdotier » aussi abondamment fourni que celui du P. Léonard, un chroniqueur aussi bien placé que ce religieux, par ses fonctions et ses relations quotidiennes, sinon pour tout voir, du moins pour beaucoup observer, beaucoup entendre et tout retenir<sup>2</sup>. Nous ne savons ce que sont devenus les dossiers qui inquiétaient les ministres de Louis XIV; quant aux papiers et recueils personnels du Père, la Révolution les a dispersés entre les établissements littéraires de Paris<sup>3</sup> : tandis que les uns passaient à la Bi-

1. Lettre adressée le 19 décembre 1710, par la Maison du Roi, au P. Loo, prieur des bénédictins de Saint-Denis. (Archives nationales, O<sup>1</sup> 34, fol. 169 v<sup>o</sup>; Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome IV, p. 289.)

2. Bayle remarque, dans son *Dictionnaire*, précisément à propos du P. Ange, l'un des amis du P. Léonard et l'un des continuateurs du P. Anselme, qu'il est singulier qu'un moine vivant en dehors du monde fût si bien informé des mariages, des enfants, des morts, etc.

3. Le nombre des portefeuilles, qui était jadis de plusieurs centaines, est bien réduit; mais ceux qui appartiennent aux Archives renferment les anecdotes recueillies au jour le jour et classées, tantôt par répertoires alphabétiques de noms de familles ou de personnes, tantôt en éphémérides et en journaux. Dans la première catégorie se rangent huit ou dix portefeuilles d'*Auteurs*, deux d'*Ecclésiastiques qui n'ont pas écrit*, le *Recueil de quelques faits historiques et de l'origine de plusieurs familles anciennes et modernes de France*, en cinq volumes, et d'autres séries moins considérables, consacrées aux rois de France, ambassadeurs, médecins, savants, académiciens, etc.<sup>a</sup>. Dans la seconde catégorie, nous trouverons, quand le moment en sera venu, des *Mémoires historiques du temps qui peuvent servir à l'histoire de France*, commençant au mois de juillet de l'année 1697 et se continuant jusqu'en 1701, des *Nouvelles journalières de la littérature* (1698-1706), des *Nouvelles à*

<sup>a</sup> Un portefeuille que nous n'avons pas retrouvé, et qui concernait les protestants, a été cité et utilisé dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, première année (1853), p. 428.

bibliothèque nationale, la plus grande partie des portefeuilles anecdotiques, biographiques et historiques furent la part de la bibliothèque Mazarine, d'où ils sont revenus plus tard aux Archives nationales, et c'est dans les débris mutilés de ces deux lots que nous irons plus d'une fois chercher des éléments de contrôle.

Si le nom du P. Léonard est nouveau pour la plupart de nos lecteurs, en revanche il s'en trouvera bien peu qui n'aient entendu parler du Chansonnier de la Bibliothèque nationale. Ce recueil, que, fort injustement, on a pris l'habitude de ne considérer que comme une compilation de légèretés, d'obscénités même (elles n'y manquent pas, cela est vrai), formée pour l'amusement du ministre Maurepas, vaut beaucoup mieux que sa réputation, et, ainsi que l'a dit un juge irrécusable, s'il est « cher aux amis du scandale, ... les plus graves historiens ne dédaignent pas de [le] consulter, comme un écho de l'opinion publique au dix-septième et au dix-huitième siècle<sup>1</sup>. » La réunion en un seul corps des innombrables couplets, chansons, épigrammes, noëls, lardons et pièces de tout genre en vers que la malignité publique faisait éclore chaque jour, à la ville et surtout à la cour, n'est point due au ministre Maurepas : c'est l'œuvre d'un contemporain, et même d'un ami de Saint-Simon, de ce Gaignières

Gaignières, son  
Chansonnier  
et ses recueils.

si célèbre par son infatigable ardeur à la recherche des *la main* (1701 à 1708), qui complètent Dangeau d'une foule de détails curieux et nouveaux ; des *Éphémérides européennes* (1703-1705), des correspondances sur les affaires publiques, etc. A la Bibliothèque nationale, nous avons aussi des *Nouvelles de la République des lettres*, un portefeuille sur l'abbaye de la Trappe, un autre sur les Académies, etc. ; mais le reste est plutôt relatif à la bibliographie. Voyez Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, tome II, p. 248.

1. Léopold Delisle, *ibi leu*, tome II, p. 22.

monuments historiques. A côté des éphémérides qu'il dressait à la façon de Dangeau, des gazettes à la main ou des correspondances qu'il réunissait peut-être avec l'intention de composer, lui aussi, un journal ou des mémoires de son temps, les produits satiriques des faiseurs de couplets avaient leur place toute marquée : de sa propre main, ou par la plume de son dévoué valet-secrétaire Barthélemy Remy<sup>1</sup>, Gaignières recueillait chaque jour tout ce qui passait à sa portée ; non-seulement il transcrivait ou faisait transcrire les chansons, mais il y ajoutait des commentaires qui en décuplent aujourd'hui le prix, car, sans eux, bien des pièces seraient inintelligibles.

Quoique le Chansonnier, dans une première partie rétrospective, débute par des pièces du seizième siècle, il n'a sa véritable importance qu'à partir du règne de Louis XIV, et surtout de cette seconde moitié du règne avec laquelle commencent aussi les *Mémoires de Saint-Simon*. Gaignières, à cette époque, familier de l'hôtel de Guise et intimement lié avec les membres du haut clergé, avec la meilleure noblesse, avec les princes mêmes, savait les choses de première source, et il y avait bien peu d'événements ou de personnages dont les « souterrains » ne lui fussent connus<sup>2</sup>. Aussi, jusqu'en 1707 ou 1708, l'annotation du Chansonnier est-elle des mieux nourries et des plus sûres. Pour les années suivantes, elle fait défaut, soit que Gaignières, qui avait soixante ans passés, n'y appor-

1. Sur ce secrétaire, voyez *le Cabinet des manuscrits*, tome I, p. 336.

2. Gaignières, dit M. Léopold Delisle, « connaissait si bien la société de son temps, il avait l'esprit si fin et le jugement si sûr, que les portraits tracés par sa plume [aujourd'hui perdus] auraient été consultés avec empressement par tous les amis du grand siècle. » (*Le Cabinet des manuscrits*, tome I, p. 332.)



tât plus la même ardeur, soit que le temps lui ait manqué pour dicter ses commentaires à Barthélemy Remy.

Gaignières mourut en 1715. Après lui, le Chansonnier, qui n'avait pas encore pris une forme définitive, tomba entre les mains d'un autre curieux à qui rien ne manquait non plus, ni la passion pour les documents historiques, ni la science, ni la connaissance des choses et des hommes de son temps. Pierre Clairambault, chargé de recevoir et de classer, pour le Roi, les collections acquises de Gaignières, comprit le Chansonnier dans la part qu'il garda pour lui-même. Le procédé était peu scrupuleux; mais ce qui force presque de l'excuser, c'est que Clairambault fit le meilleur usage de son butin. Entre ses mains, le Chansonnier, augmenté, complété, classé chronologiquement et tenu à jour, ne fit que profiter, sauf en ce qui concerne les commentaires, qui devinrent beaucoup plus rares et plus brefs; il prit même tant de valeur, acquit une telle réputation parmi les connaisseurs, que M. de Maurepas finit par en demander une copie pour charmer ses loisirs, et qu'un peu plus tard, lorsque l'original devint la propriété du Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, ce fut une faveur fort enviée en haut lieu d'en obtenir la communication secrète<sup>1</sup>. Or, non-seulement (les *Mémoires en font foi*<sup>2</sup>) Saint-Simon connaissait et visitait Gaignières, ce « savant et judicieux curieux, » mais il

1. En 1759, le marquis de Marigny, intervenant probablement pour sa sœur la marquise de Pompadour, écrit à M. Beaujon, généalogiste des ordres du Roi et garde du Cabinet, qu'il prend toutes les précautions imaginables pour lire les volumes de chansons de la Régence, et il lui donne sa parole d'honneur que qui que ce soit dans le monde entier ne les verra. Cette lettre est conservée à la fin d'un des volumes du Chansonnier, ms. Fr. 42 696.

2. Tome XVI, p. 364-366.

appréciait à leur valeur ses collections historiques, si propres à apprendre « mille choses particulières et très-instructives..., et en se divertissant<sup>1</sup>. » La pensée lui vint même un jour de les faire servir à l'instruction du jeune Louis XV. On peut donc croire avec beaucoup de vraisemblance qu'il eut plus d'une fois l'occasion de feuilleter et de voir de très-près les matériaux du Chansonnier<sup>2</sup>. Comment expliquer autrement les analogies que nous aurons soin de mettre en lumière? Nombre d'épisodes des *Mémoires* ne sont qu'une amplification, un développement en style vif et coloré des commentaires de Gaignières ou de B. Remy : même récit des faits, même façon de les présenter et de les raisonner, même appréciation des personnages; jusqu'à des expressions ou des membres de phrase semblables de part et d'autre. On en jugera, entre autres exemples, par les anecdotes du chevalier de Clermont et de Mlle de Choin, du major Brissac, de Mmes de Conti et de Bourbon, de Mme de Beauvais, de la chanson de Nointel, etc. Comme Saint-Simon ne communiquait à personne les notes qu'il prenait en secret, tandis que Gaignières était le plus obligeant des collectionneurs et le plus facilement abordable, il faut admettre, ou que le com-

1. Nous ne sommes pas, sur ce point, aussi dédaigneux que les éditeurs de Dangeau (tome XVIII, p. 437), et croyons qu'ils eussent moins décrié le Chansonnier, s'ils avaient eu à s'en servir pour l'annotation. Mathieu Marais, qui faisait, lui aussi, des recueils de chansons (il les appelle des *sottisiers*, comme on disait des *chosiers*), dit avec raison : « Ces pièces sont toujours bonnes à avoir, parce qu'elles décrivent, en peu de paroles, les personnes et les choses. » (*Journal et Mémoires*, tome II, p. 35.)

2. Peut-être même les six volumes in-quarto de chansons qui se trouvaient en 1755 dans sa bibliothèque, n'étaient-ils qu'une copie partielle de la collection de Gaignières. (Armand Baschet, *le Duc de Saint-Simon*, p. 134.)

mentateur des chansons et le rédacteur des *Mémoires* empruntèrent leurs renseignements à la même source, ou que Saint-Simon prit connaissance, soit chez Gaignières, soit chez Clairambault, du Chansonnier dont nous parlons.

Quoique la copie faite pour Maurepas se trouve aujourd'hui à côté du manuscrit original de Gaignières-Clairambault<sup>1</sup>, et soit d'un maniement beaucoup plus facile, l'original a cet avantage incontestable qu'on y peut reconnaître sans peine la provenance de chaque commentaire et voir s'il a été écrit par Gaignières lui-même, par B. Remy sous la dictée de Gaignières, ou par Clairambault. Nous emploierons ce manuscrit de préférence, car, en plus d'un cas, il sera bon d'établir de quel commentateur vient telle ou telle note, quoiqu'ils aient à peu près la même autorité et la même sûreté d'informations. Quant aux détails obscènes, qui sont fort communs dans les pages écrites ou dictées par Gaignières, et qu'il croyait nécessaire de transmettre à la postérité, il va sans dire que nous les épargnerons à nos lecteurs, et ne pousserons pas, même en vue du contrôle, l'exactitude aussi loin que lui<sup>2</sup>.

Une autre partie importante de l'œuvre de Gaignières paraît être perdue à jamais pour nous : ce sont les notices biographiques des personnages dont il avait recueilli les

1. Les matériaux réunis par Gaignières forment les nos 12 676 à 12 743 du fonds français; en outre, des fragments considérables ont été répartis dans certains volumes du fonds Clairambault, notamment dans le n<sup>o</sup> 290. Le Chansonnier Maurepas, qui n'est entré à la Bibliothèque qu'en 1804, porte les nos Fr. 12 616 à 12 639. N'ayant pas retrouvé certaines pièces dans l'original, nous les citerons d'après cette copie.

2. Le journal du marquis de Sourches, surtout ses annotations, qui sont infiniment moins discrètes que les notes de Dangeau, et que cependant on ne saurait suspecter, confirment, sur beaucoup de libres anecdotes, la véracité du Chansonnier et de ses commentateurs.

portraits. Beaucoup de ces portraits se retrouvent dans les débris du Cabinet du Saint-Esprit, où Clairambault se sera hâté de les faire entrer<sup>1</sup>; mais on ignore où sont passés les vingt-six portefeuilles ou boîtes qui contenaient les notices. Il en est de même de la correspondance de Gaignières et d'un journal dont il ne reste que des fragments épars<sup>2</sup>; ce sont encore là des lacunes fort regrettables.

Papiers de  
Clairambault.

On vient de rencontrer plusieurs fois le nom de Pierre Clairambault, ami, collaborateur et continuateur de Gaignières. Ce généalogiste érudit, un de ceux que cultivait soigneusement Saint-Simon, avait réuni « une admirable collection de pièces, aussi utiles pour l'histoire générale de la France que pour l'histoire particulière des familles. » Si le lecteur veut savoir à quelles sources Clairambault prenait ces matériaux et par quelles voies il se les appropriait, nous le renvoyons à l'histoire du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*<sup>3</sup>. On y verra que, tout en remplissant les fonctions de commis auprès du secrétaire d'État de la marine, il prêta un concours utile, pour les études historiques, aux maîtres chargés de l'éducation du grand Dauphin et de ses fils, et forma pour les ducs et pairs une collection aujourd'hui conservée aux Archives nationales; que sa science et la valeur de ses « amples et curieux recueils » lui firent donner, en 1698, la place de généalogiste des ordres du Roi; que, pendant les quarante années qui suivirent, il ne cessa de grossir, de classer et d'analyser ses collections, « véritable ency-

1. Voyez ce que nous disons ci-après des manuscrits Clairambault.

2. Mss. Clairambault 239-240 et 258. Il y a des gazettes à la main de 1684 à 1690 et des lettres de l'abbé de Breteuil dans les volumes 491 et 492 du même fonds.

3. Tome II, p. 18-25.

clopédie de l'histoire de France; » qu'elles furent acquises, en 1755, pour l'ordre du Saint-Esprit, dont Clairambault avait préparé une histoire monumentale, « en ajoutant à la plupart des chapitres les documents les plus curieux et les plus variés sur les familles des chevaliers; » que le nombre des volumes ou boîtes de ce cabinet dépassait alors trois mille deux cent cinquante, et qu'il fut encore un peu augmenté par les Beaujon et les Chérin, mais que le décret du 12 mai 1792, condamnant au feu tous les papiers généalogiques du Cabinet des ordres, le réduisit des deux tiers. La portion que put sauver la Bibliothèque, et qui vient d'être mise en ordre sous le nom de *fonds Clairambault*, comprend encore plusieurs séries que nous aurons bien souvent lieu de consulter<sup>1</sup>, et dont les richesses sont pour longtemps inépuisables.

A côté des journaux, mémoriaux et recueils de pièces ou d'anecdotes, se placent naturellement les gazettes. Dangeau s'en servait, la chose serait facile à prouver<sup>2</sup>; Saint-Simon y a eu également recours, lorsque ses souvenirs personnels ou le journal tenu si régulièrement par Dangeau ne lui suffisaient point, et ces emprunts se

Les Gazettes.

1. Les principales sont : 656 volumes de pièces historiques, qui sont pour la plupart des dix-septième et dix-huitième siècles; 79 volumes de pièces sur la maison royale, les pairs et les grands officiers; 26 volumes d'épitaphes; 136 volumes sur les Ordres, surtout celui du Saint-Esprit, rangés par promotions et enrichis d'une multitude de portraits gravés ou dessinés au lavis (c'est ce qu'on nommait les *boîtes du Saint-Esprit*); 53 volumes de mélanges généalogiques, et 49 volumes de documents sur les marins, rangés par ordre alphabétique de noms de famille, etc. Le recueil de la Pairie, qui appartient aux Archives nationales, forme neuf gros volumes in-folio, KK 592-601.

2. Je ne crois pas que les critiques aient fait jusqu'ici les confrontations nécessaires, soit pour Dangeau, soit pour Saint-Simon. En ce qui concerne celui-ci, nous indiquerons chaque emprunt probable.

trahissent par des ressemblances si sensibles entre son texte et celui où il puise, que le doute ne paraît pas permis<sup>1</sup>.

Les gazettes françaises et étrangères étaient lues très-régulièrement à la cour comme à la ville ; pour l'homme du monde, pour le politique, pour le lettré, pour le simple curieux, c'était un moyen d'information indispensable, et chacun déjà pouvait choisir, entre différentes feuilles périodiques, celle qui convenait le mieux à ses goûts ou ses besoins. Si le lecteur était désireux de connaître les nouvelles de l'intérieur du Royaume, aussi bien que celles du théâtre de la guerre ou des pays étrangers, et d'être renseigné le plus sûrement possible, la *Gazette de France* ne suffisait plus ; car, dans une page ou deux réservées à Paris et Versailles, elle ne donnait absolument que les nouvelles officielles de la cour et du clergé, les promotions et quelques morts ou mariages<sup>2</sup> : c'était assez pour le grand Dauphin<sup>3</sup> et pour les « bas courtisans ; » mais beaucoup d'autres dédaignaient la « fadeur » de ces articles officiels<sup>4</sup>, et, à

1. Saint-Simon avait des recueils de gazettes, comme d'ailleurs tous ses contemporains ; voyez le livre de M. Baschet, p. 408 et 416.

2. L'article des opérations militaires était fourni par le ministre de la guerre, celui de la cour par un musicien du Roi. (*Mémoires du duc de Luynes*, tomes XIV, p. 397, et XVI, p. 484 ; *Histoire de Louvois*, par M. Rousset, tome IV, p. 464.) Vauban et Chamlay, ces deux illustres collaborateurs de Louvois, tenaient beaucoup à ce que la *Gazette* fût dirigée, et même rédigée par les bureaux du ministre. Vauban disait : « Je sais que vous traitez la *Gazette* de bagatelle ; mais ils (les ennemis) n'en font pas de même, et je crois qu'ils ont raison ; car, après tout, elle a pouvoir sur la réputation, et ceux qui ne voient pas ce qui se passe sur les lieux ne peuvent guère juger de nos actions que par là. »

3. « Monseigneur ne lut jamais autre chose que l'article de Paris de la *Gazette de France*, pour y voir les morts et les mariages. » (*Mémoires*, tome VIII, p. 265.)

4. « On devoit coupable d'un crime sensible.... sitôt qu'on s'écartoit

l'exemple du Roi lui-même, qui « avoit soin de lire toutes les gazettes de Hollande<sup>1</sup>, » ils recherchaient avidement les feuilles étrangères imprimées deux fois par semaine, en différentes villes de ce pays, par des publicistes français que leur attachement à la foi protestante avait forcés d'émigrer, et qui avaient, dans toutes les cours de l'Europe, à Versailles comme à Londres ou à Vienne, des correspondants actifs, habiles, bien renseignés sur les événements de chaque jour.

On a généralement une idée assez inexacte des tendances de ces gazettes. Sans doute elles ne pouvaient être qu'hostiles à Louis XIV, et ce caractère se manifeste dans les articles « de fond » qui composaient habituellement les suppléments de chaque numéro ou « Extraordinaires » ; mais le corps même de la gazette restait en dehors des influences de parti. Les correspondances qu'il renferme ne se composent que de faits, racontés le plus souvent sans commentaire ; seulement les choses n'y sont pas dites à moitié, comme dans la *Gazette de France* ou dans toute autre feuille surveillée par le gouvernement royal, et, outre les faits, nous y trouvons très-fréquemment des manifestations curieuses, importantes du sentiment public<sup>2</sup>.

un peu de la fadeur de la *Gazette de France* et de celle des bas courtoisants. » (Tome VII, p. 82.) Ailleurs (tome X, p. 39-40) Saint-Simon reproche aux gazettes de ne dire que les faits, « sèchement, courtement, précisément, » sans rien des ressorts secrets, sans portraits ni personnalités.

1. C'est Torey qui en faisait la lecture, après le Conseil. (*Mémoires*, tome I de 1873, p. 263, et tome XI, p. 135.) Madame les lisait aussi, mais sans grand souci de la politique ; voyez sa *Correspondance* (éd. Brunet), tome I, p. 173.

2. Leur bibliographe, M. Hatin, a résumé tous ces avantages en quelques pages très-instructives dans son étude sur *les Gazettes de Hollande et la Presse clandestine*, 1865, p. 225-232.

Il conviendra donc de suivre attentivement, pour notre commentaire, sinon toutes les gazettes de Hollande, toutes les feuilles volantes, tous les « lardons » de cette provenance, du moins une gazette que nous avons pu rencontrer à l'état complet ; c'est d'ailleurs la mieux réputée, celle que Claude Jordan publiait à Amsterdam, et qui fut dirigée, depuis 1694, par le Gênois Tronchin du Breuil, ancien familier de Colbert<sup>1</sup>.

A partir de 1697, le *Journal de Verdun* fait concurrence d'informations avec les feuilles dont nous venons de parler. Il est, lui aussi, une création d'émigrés protestants<sup>2</sup>.

Est-il besoin de dire que Saint-Simon, comme Dangeau encore, se servait du *Mercure galant* ? C'est là, pour ne citer qu'un fait, mais des plus caractéristiques, qu'il a pris les éléments du récit de son mariage, suivant phrase par phrase l'article publié dans le volume d'avril 1695<sup>3</sup>. Mais,

1. Voyez le même livre de M. Ilatin, p. 142, 158, etc. Rien de rare et même d'introuvable comme un exemplaire complet de ces feuilles, si communes autrefois. De la *Gazette d'Amsterdam*, nous n'en connaissons qu'un pour la dernière moitié du règne de Louis XIV (il vient peut-être du protestant Jean Rou, alors secrétaire-interprète des États de Hollande), et celui que possède la Bibliothèque nationale elle-même est déplorablement mutilé ; quant aux « lardons » et autres feuilles volantes, on ne les rencontre que par hasard. Sous Louis XV, la *Gazette d'Amsterdam* était lue plus que toutes les autres, et autant que la *Gazette de France* (*Journal de Marais*, tome II, p. 133 ; *Journal de Buval*, tome I, p. 258 ; *Mémoires du duc de Luynes*, tome XII, p. 95 et 427, et tome XIII, p. 392). Elle paraissait le lundi et le jeudi, et coûtait cent vingt livres par an. Les ministres ne la laissaient distribuer à Paris qu'après examen, et même ils y faisaient mettre des mémoires. (*Journal de Marais*, tome III, p. 133-134, et tome IV, p. 372.)

2. Voyez les *Mémoires du duc de Luynes*, tome XI, p. 206.

3. Nous pensons, comme Sainte-Beuve, que l'article avait été fourni par l'hôtel de Saint-Simon, et que le duc ne fit ainsi que reprendre son propre bien. Voyez ci-après notre tome II, p. 481.



à mesure qu'on avancera dans le dix-huitième siècle, nous verrons le *Mercur*e, devenant plus littéraire et moins utile pour nous, négliger les nouvelles et les articles biographiques.

Les correspondances du règne de Louis XIV, officielles ou privées, déjà publiées ou encore inédites, sont innombrables et offrent des ressources infinies. A commencer par le Roi lui-même, si nous n'avons point de recueils, en minutes ou en copies, des lettres personnelles qu'il écrivit pendant la seconde moitié de son règne, en revanche une grande quantité d'originaux se retrouvent au milieu des papiers des destinataires ou dans les registres ministériels, et l'on sait qu'il en a été publié beaucoup, soit dans les *Œuvres de Louis XIV* et dans le recueil du P. Griffet, soit dans des collections modernes, notamment celles qui sont dues à l'initiative de l'État. Toutefois l'inédit est encore très-considérable.

Les correspondances  
du temps.

La correspondance du chancelier, celle des quatre secrétaires d'État et celle du contrôleur général sont parvenues presque intactes jusqu'à nous ; à une exception près, l'abord en est très-facile pour le public<sup>1</sup>. La Bibliothèque nationale possède de plus les lettres adressées au premier président de Harlay et à l'archevêque de Reims, la correspondance du lieutenant général de police avec le secrétaire d'État de la maison du Roi, les papiers du commissaire Nicolas Delamare, les recueils des procureurs

1. On sait que ces fonds se trouvent actuellement répartis entre la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et les ministères de la guerre, de la marine, des affaires étrangères. Les Archives possèdent aussi les registres et papiers de la Pairie, des Cours souveraines et des autres tribunaux de Paris.

généraux Joly de Fleury, ceux des collectionneurs Cangé, Thoisy, Fontanieu, etc., une copie des relations et dépêches des ambassadeurs vénitiens, les portefeuilles du médecin Vallant, les lettres recueillies par Gaignières, etc.

Quelles ressources ne doit-on pas attendre également de la correspondance des princes qui environnaient le Roi, c'est-à-dire des ducs d'Orléans, du Maine et de Vendôme, du comte de Toulouse, des Condés, de Madame, de la duchesse de Lorraine; des lettres si nombreuses de la marquise de Maintenon, de Bossuet, de Fénelon, de Huet, de Racine, de Boileau, de Bouhier; ou de celles des gens de cour, les Noailles, les Villars, les Tessé, les Bouillon, les d'Harcourt, les Lassay, les Louville, la princesse des Ursins, les marquises de la Cour-Balleroy et d'Huxelles, et tant d'autres épistoliers de distinction?

Appendices.

Il ne faut pas que le lecteur se méprenne à ce long dénombrement. Jamais notre pensée n'a été de rassembler sur chaque fait ou sur chaque nom tous les témoignages contemporains, d'épuiser la matière pour constituer, à propos des *Mémoires*, une encyclopédie du siècle de Louis XIV, qui, selon l'expression de Montalembert, offrit « une satisfaction complète à tous les désirs, toutes les fantaisies. » Si louable que soit l'intention, si désintéressé que puisse être le mobile, il est des entraînements à éviter, et le sage maître qui dirige notre travail d'une main toujours ferme, sera là pour nous rappeler le reproche du moraliste aux scolastes : « C'est la paresse des hommes qui a encouragé le pédantisme à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, à faire périr le texte sous le poids des commentaires<sup>1</sup>. » Au risque donc de

1. La Bruyère, au chapitre de *Quelques usages*, tome II, p. 203-204.

pécher par la sécheresse, dans les notes que le plan de notre œuvre rend forcément si nombreuses, et de mécontenter des curieux insatiables, tout en cherchant d'ailleurs à satisfaire de notre mieux aux exigences de la critique moderne, nous nous sommes fixé de strictes limites, en dehors desquelles la moindre excursion est interdite d'avance. Des instruments de travail, des matériaux qui abondent, comme on vient de le voir, autour de nous, à notre portée, et qui ne seraient pas de trop s'il s'agissait uniquement de commenter à loisir un ou deux passages des *Mémoires*, notre édition ne prendra que les éléments essentiels d'un simple contrôle historique. Très-exceptionnellement, quand il y aura lieu, en discutant les faits ou les témoignages contradictoires, de produire des pièces justificatives, les notes pourront se transformer en notices plus développées ; en ce cas, elles seront rejetées à la fin du volume, dans un Appendice dont il faut parler maintenant.

L'Appendice de chaque volume se composera de deux parties. La première sera entièrement occupée par le texte des *Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*. On a vu plus haut<sup>1</sup> à quelle date, dans quelles circonstances et avec quelles intentions Saint-Simon entreprit d'annoter un exemplaire du précieux manuscrit. Un de ses secrétaires, nommé Galland<sup>2</sup>, transcrivit les *Additions* sous sa dictée, ou plutôt d'après un brouillon primitif<sup>3</sup>.

Additions de  
Saint-Simon au  
*Journal*  
de Dangeau.

1. Pages xxxviii et suivantes.

2. Les éditeurs de Dangeau (tome I, p. vi, note 3) disent qu'il était de la famille de Galland l'orientaliste. Il fallait que son maître eût grande confiance en lui pour lui livrer des notes, qui sont moins compromettantes sans doute que les *Mémoires*, mais dont cependant il semble que personne autre n'a dû avoir connaissance par Saint-Simon lui-même.

3. Ce qui nous fait préférer cette seconde hypothèse, c'est que l'orthographe de Saint-Simon est souvent reproduite avec une grande exac-

Puis le duc les revisa lui-même, avant de faire recopier sur des feuilles volantes celles dont il pensait avoir l'emploi dans ses futurs *Mémoires*<sup>1</sup>. La forme même des *Additions* se prêtait à ce fractionnement, puisque ce sont autant de « gloses » distinctes et absolument indépendantes les unes des autres<sup>2</sup>. Aujourd'hui, voulant que le lecteur pût constamment comparer cette première rédaction avec le texte définitif des *Mémoires*, nous aurions désiré mettre chaque Addition en regard même du passage où l'auteur en a fait entrer, sinon une reproduction littérale, du moins la principale substance ; mais, de toutes manières, cette juxtaposition s'est trouvée être impraticable, et force a été de rejeter les *Additions* en tête de l'Appendice qui doit compléter chaque volume. Là, au lieu de suivre l'ordre chronologique des articles de Dangeau, elles se rangeront au fur et à mesure dans un ordre correspondant à celui du récit des *Mémoires* ; et lorsque, en marge de ceux-ci, le lecteur verra une indication ainsi figurée [*Add. S<sup>t</sup>.-S. 00*], il n'aura qu'à se reporter à l'Appendice pour trouver sous le numéro indiqué l'Addition correspondante<sup>3</sup>.

titude. Il y a encore d'autres indices ; ainsi, dans l'Addition du 4 mars 1689, après avoir d'abord écrit : « de M. de Duras\* cédant son duché, » le copiste, s'étant relu, a vu son omission, et a rétabli sur la marge, en regard de l'astérisque de renvoi, ce membre de phrase : « C'est à cette époque que M. de Duras..., » qui n'aurait pu lui avoir échappé à la dictée.

1. Les éditeurs de Dangeau ont signalé divers endroits où il est dit que l'Addition est à extraire ou a déjà été extraite. Voyez notamment tome X, p. 299.

2. Elles ont beaucoup d'analogie avec les annotations plus courtes, mais substantielles, du marquis de Sourches sur son propre journal, et avec les notes, fort longues celles-là, que Bayle a rattachées à tous les articles de son dictionnaire.

3. Il n'y aura qu'un seul numérotage des *Additions*, du premier au dernier volume.

Les *Additions* ont été déjà publiées<sup>1</sup>. Lémontey le premier, ayant étudié le *Journal de Dangeau* dans l'exemplaire des Affaires étrangères, reconnut la valeur des « notes d'un anonyme » dont le manuscrit était enrichi, et en donna des extraits à la suite de son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* (1818)<sup>2</sup>. Sans doute il avait facilement discerné de quel contemporain de Dangeau venaient ces souvenirs, car Saint-Simon s'y trahit souvent, tout en parlant de lui-même à la troisième personne<sup>3</sup>; mais il cacha l'origine du manuscrit et le nom de l'annotateur. Celui-ci ne fut révélé au public que douze ans plus tard, en 1830, quand parurent quatre volumes de l'édition de Dangeau entreprise par MM. Paul Lacroix et Amédée Pichot. Cette publication ne fut pas poursuivie, et c'est seulement en 1854 que, les éditeurs du texte complet de Dangeau ayant obtenu la collaboration de M. Feuillet de Conches, ce dernier joignit les *Additions* au *Journal*<sup>4</sup>.

M. Feuillet de Conches a reproduit les *Additions*

1. Un des premiers soins du ministre Choiseul, en prenant possession des manuscrits de Saint-Simon, fut de faire extraire les annotations qu'on trouva sur l'exemplaire du *Journal de Dangeau*. (Armand Baschet, *le Duc de Saint-Simon*, p. 232.)

2. Voyez ses *Œuvres*, tome IV de l'édition de 1829, p. 6-7.

3. Parfois il s'oublie : « J'étois à côté de M. de Noyon.... » (*Journal*, tome VII, p. 37.) Mais, n'eût-il pas commis ces *lapsus*, un lecteur tant soit peu familier avec les mémoires du temps aurait infailliblement remarqué que le nom de Saint-Simon, à peine prononcé par ses contemporains, revient bien souvent sous la plume de l'annotateur anonyme.

4. M. Feuillet de Conches avait préparé ce texte en 1843, pour une publication du *Journal* que Villemain, après l'avoir réclamée comme écrivain, avait agréée comme ministre de l'instruction publique. (*Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits*, p. 250-252.)

« telles qu'elles sont dans le manuscrit, avec les fautes et les locutions étranges <sup>1</sup>. » Peut-être eût-il fallu tenir quelque compte des différentes modifications qu'a subies le texte primitif de Saint-Simon, soit par le fait du copiste ou de l'auteur lui-même, soit par celui des mains étrangères qui, plus tard, se sont permis d'y toucher. Le copiste, nous l'avons dit, avait très-probablement sous les yeux la minute autographe des *Additions*. Étant habitué à l'écriture du duc, il l'a lue assez exactement, et même en a respecté presque toujours les singularités orthographiques; mais pourtant, dans d'assez nombreuses occasions, il a mal déchiffré, a sauté des mots et des membres de phrase, ou n'a pas compris ce qu'il transcrivait. Le texte ainsi altéré a été encore l'objet de ratures et d'interpolations, que M. Feuillet de Conches attribue tantôt à Saint-Simon lui-même, tantôt à N.-L. le Dran, qui était garde des archives des Affaires étrangères à l'époque où ce dépôt reçut les papiers séquestrés. Il est possible en effet que certaines corrections ou surcharges soient de la main de Saint-Simon <sup>2</sup> ou de celle de le Dran <sup>3</sup>; mais c'est l'exception, et la plupart nous semblent dater plutôt de l'époque où des éditeurs tels que Lémontey ont voulu préparer pour le copiste un texte plus clair, plus complet,

1. Voyez une note des éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 488.

2. Les éditeurs du *Journal de Dangeau* ont signalé (tome XVI, p. 343 et 350), comme étant de Saint-Simon, une note en marge de l'article du 13 mars 1716, et six mots ajoutés après coup à l'Addition du 26 du même mois.

3. M. Feuillet de Conches, après avoir attribué toutes les corrections à le Dran, a fini par croire que presque toutes étaient de Saint-Simon (*Journal de Dangeau*, tome I, p. vi, et tome XVIII, p. 488); nous ne sommes point, jusqu'à présent, aussi affirmatifs.

plus lisible, selon eux, qu'un original « abrupt et prime-sautier. » Il convient donc de restituer, autant qu'il sera possible, le texte primitif, dégagé de ces altérations successives : c'est à quoi nous espérons parvenir par une étude attentive du manuscrit des Affaires étrangères; dès à présent, cette collation a donné de très-bons résultats et amélioré notablement le texte de 1854<sup>1</sup>. De plus, nous ajouterons aux *Additions* proprement dites les articles analogues que, pour une raison ou pour une autre, Saint-Simon a rejetés dans les tables analytiques de divers genres dont la plupart des volumes de son exemplaire de Dangeau sont munis<sup>2</sup> et qui devaient lui être extrêmement utiles pour faire des recherches dans le fidèle journal de son prédécesseur. Les éditeurs de Dangeau n'ont reproduit que très-rarement les articles de ces tables; nous comptons, au contraire, en tirer tout ce qui présente un caractère personnel, tout ce qui fait partie du canevas primitif des *Mémoires*.

Un certain nombre d'Additions n'ont pas été mises à profit par Saint-Simon dans son dernier travail, et c'est en vain qu'on chercherait à les rattacher à un passage quelconque : celles-là seront réservées pour la fin de l'édition, et formeront une espèce de Supplément. A part ce cas, on veillera à rapprocher la rédaction primitive du texte définitif dès qu'une partie de l'article se rencontrera dans le récit des *Mémoires*, quitte à faire plus loin les renvois nécessaires.

1. Il restera cependant une certaine quantité de passages où l'erreur, la mauvaise lecture, l'omission sont évidentes, mais qu'il ne serait pas toujours prudent de rectifier.

2. Tables des Morts, Mariages, Grâces et Disgrâces, Nouvelles, Rangs, Honneurs, Familles, etc. Il n'y a point de tables pour les années 1700 à 1703, 1708 et 1715.

Il est probable que chaque volume de notre édition comportera de soixante à quatre-vingts Additions, de dimensions très-variables<sup>1</sup> : ce sera par conséquent un surcroît considérable de textes venant s'ajouter à une publication déjà fort étendue par elle-même ; le lecteur cependant nous saura gré de n'avoir pas hésité à faire, pour la première fois, un rapprochement non-seulement très-utile pour l'histoire, mais d'un intérêt réel au point de vue de la langue et du style, et souvent aussi de l'exactitude des récits de Saint-Simon ; car, si un « énorme travail littéraire<sup>2</sup> » s'est fait entre les deux états de son œuvre, on trouve aussi plus d'une différence, quant aux faits mêmes ou aux appréciations, entre la première forme et la seconde. Généralement l'Addition est « plus modérée, plus exacte, plus impartiale, plus vraie, plus près de la source ; les *Mémoires*, plus acerbes, plus passionnés, plus littéraires<sup>3</sup>. »

Les Papiers  
inédits  
de Saint-Simon.

Dans la seconde partie de l'Appendice de chaque volume entreront, comme je l'ai déjà dit, les notices, dissertations historiques et autres pièces justificatives qui n'auront pu s'encadrer dans le commentaire courant ; mais cette place sera encore plus particulièrement réservée aux « Papiers de Saint-Simon, » c'est-à-dire aux lettres, notes ou fragments historiques venant de notre auteur lui-même et pouvant être utiles pour sa propre

1. Certaines Additions sur Louis XIV, sur la promotion de 1688, sur les cardinaux, les ducs de Noailles, de Beauvillier, de la Rochefoucauld, etc., ont de dix à quatre-vingts pages.

2. Note des éditeurs de Dangeau, tome XVIII, p. 488. Sainte-Beuve comparait la pétulance et la précipitation des *Additions* à « une source abondante qui veut sortir par un goulot trop étroit, et qui s'y étrangle. » (Notice publiée en tête de l'édition de 1873, tome I, p. xxv.)

3. Note des éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 487-488.



biographie ou pour l'éclaircissement des *Mémoires*. Ce qu'on en possède jusqu'ici est peu de chose : les soixante-dix-sept pièces réunies par Adolphe Regnier fils dans le tome XIX de l'édition de 1873-1877, une quarantaine de lettres écrites aux héritiers du cardinal Gualterio, que le Musée britannique a acquises en 1855<sup>1</sup>, une douzaine de lettres diverses retrouvées dans ces derniers temps<sup>2</sup>, et un très-petit nombre de pièces que les répertoires d'autographes nous montrent circulant depuis quarante ans, ne forment qu'un total tout à fait dérisoire pour qui sait que Saint-Simon avait « écrit toute sa vie<sup>3</sup>, » et que les seuls papiers inventoriés et séquestrés à sa mort ne formaient pas moins de cent soixante-deux portefeuilles<sup>4</sup>, sans compter plusieurs cartons, et comprenaient, non-seulement les documents personnels au duc et relatifs à ses affaires, mais ses études sur tous les sujets historiques qui le passionnèrent pendant plus de soixante ans, les matériaux réunis primitivement pour ses *Mémoires*, les pièces justificatives qu'il ne put y faire entrer et qui devaient en former l'Appendice, enfin une correspondance « immense et variée, » laquelle, au dire de Lémontey<sup>5</sup>, le seul historien qui ait pu la parcourir à loisir, serait une contre-partie précieuse des *Mémoires*<sup>6</sup>.

1. Voyez l'article sur *le Duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio*, publié par M. Baschet dans le *Cabinet historique*, janvier-février 1878.

2. Les lettres aux Gualterio et les diverses autres pièces qu'on a pu recueillir depuis la publication du tome XIX de l'édition de 1873, seront publiées prochainement dans le supplément de cette édition annoncé plus haut.

3. *Mémoires du duc de Luyues*, tome XIV, p. 147.

4. Armand Baschet, *le Duc de Saint-Simon, son cabinet, etc.*, p. 146.

5. Préface de l'*Histoire de la Régence*, tome I, p. 1 et 4.

6. « Sa correspondance, qui dura toute sa vie, offre à l'historien un

Peut-être est-ce là que se retrouvera ce « supplément ou suite » que Saint-Simon, arrivé à la fin de son travail, se proposait d'écrire<sup>1</sup>, pour que le lecteur ne perdît pas de vue les personnages dont il avait le plus parlé et pût les suivre jusqu'à la mort du cardinal de Fleury<sup>2</sup>.

Grâce aux investigations dont nos archives publiques sont chaque jour l'objet, on sait maintenant que tous ces papiers, frappés d'abord d'opposition et de saisie par les créanciers du duc défunt<sup>3</sup>, puis réclamés en 1760 pour le Dépôt des affaires étrangères, avec les *Mémoires* eux-mêmes, n'ont pas été rendus avec ceux-ci, par le gouvernement de la Restauration. On cite le nom de quelques écrivains de notre temps qui ont été autorisés à les entrevoir dans le Dépôt, sinon à les étudier, comme Lémontey l'avait fait tout à l'aise; déjà un très-petit nombre de pièces détachées de la masse sont entrées dans le domaine public<sup>4</sup>; enfin le bruit a couru qu'une publication serait

aliment plus pur et plus substantiel; quelquefois elle explique ou rectifie les injustices de ses *Mémoires*. Au lieu de réminiscences équivoques, on y entend, pour ainsi dire en présence des faits, le langage de l'homme vrai et du citoyen courageux. » D'autre part, M. Amédée Lefèvre-Pontalis, un de ceux qui ont seulement « entrevu » cette correspondance, a dit (p. 134 de son *Discours sur la Vie et les Écrits du duc de Saint-Simon*) : « Si l'on voulait rechercher dans les documents inédits les qualités ignorées du caractère de Saint-Simon, sa correspondance laisserait voir une grâce et une aménité qu'on soupçonne difficilement en lisant ses *Mémoires*. »

1. Il nous le dit lui-même, tome XIX, p. 224 et 225.

2. A-t-il donné suite à cette idée, ayant fait entendre à plusieurs reprises (notamment tomes XII, p. 311, et XIII, p. 257) qu'il ne dépasserait pas la mort du Régent et ne comptait pas s'étendre sur les personnages encore en vie?

3. *Mémoires du duc de Luynes*, tome XIV, p. 146.

4. Quelques pièces n'ont été publiées que d'après des copies, comme les *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, édités en 1860 par

faite, sous les auspices ministériels, de quelques parties importantes du trésor littéraire enlevé par ordre de Louis XV au légataire de Saint-Simon.

Les propriétaires et les éditeurs du manuscrit des *Mémoires* n'ont épargné aucune démarche pour parvenir jusqu'à ces précieux papiers<sup>1</sup>. La seule communication qu'ils aient obtenue est celle de la Table analytique des *Mémoires* préparée par Saint-Simon lui-même, et qui, en bonne justice, n'eût pas dû être séparée du reste du manuscrit<sup>2</sup>. Et pourtant cet Appendice où Saint-Simon, de peur d'encombrer son récit, rejetait ses pièces justificatives<sup>3</sup>, n'était-ce pas aussi une dépendance, une annexe des *Mémoires*? Si le général de Saint-Simon avait connu son existence, n'en eût-il point, de droit strict, obtenu la restitution<sup>4</sup>? De même n'est-il pas certain que le commentateur des *Mémoires* trouverait des ressources inépuisables dans les autres séries de documents qui font partie de la masse séquestrée, c'est-à-dire dans la correspondance de Saint-Simon, dans ses papiers de famille, ou dans les dossiers d'études, de notes, d'extraits, réunis

M. Paul Mesnard, et dont l'original autographe se retrouvera certainement aux Affaires étrangères.

1. Il y a plus d'un demi-siècle que les premières réclamations furent faites par Villemain (1825). Voyez la dernière note de M. Chéruel dans le tome XIX de l'édition de 1856, p. 94, et l'Introduction de M. Mesnard en tête des *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, p. 15.

2. Nous avons dit que cette table formait actuellement le tome XX de l'édition in-12 de 1873-1877.

3. Voyez la première indication de ce genre dans le tome I, p. 420, de l'édition de 1873.

4. Nous avons la promesse que ces pièces seront cherchées pour nous être communiquées, au fur et à mesure que nous signalerons, volume par volume, les renvois qu'y fait Saint-Simon.

par lui sur toutes sortes de sujets de politique, d'histoire ou d'érudition? Nous croyons superflu d'insister sur ce point. Si quelques-uns peuvent croire, comme le prétendait Villemain en 1855, que les *Mémoires* aient gagné à un séquestre prolongé et à une tardive apparition, il nous paraît bien certain que, sans exception, tous les amis de Saint-Simon et de l'histoire se joindront à nous pour regretter que l'édition actuelle ait été commencée sans le secours des papiers de l'auteur et pour souhaiter que le bon droit, mis en évidence par la présente requête, justifié, s'il en est besoin, par le caractère de notre travail, ne tarde pas à triompher d'une prétendue raison d'État dont on excipe depuis plus d'un siècle<sup>1</sup>.

En dehors des dépôts publics, un certain nombre de cabinets et de chartriers particuliers renferment aussi des lettres ou pièces originales venant de Saint-Simon. Les uns ont recueilli ces rares épaves aux ventes d'autographes; d'autres doivent avoir hérité de correspondances de famille où les lettres du duc se comptent peut-être par centaines, car, avec quelques-uns de ses amis, son commerce épistolaire était aussi fréquent que régulier : il le dit lui-même à propos du jeune duc de Montfort, enlevé si prématurément en 1704<sup>2</sup>; du cardinal Gualterio, à qui il dut adresser plus de mille lettres<sup>3</sup>; du

1. « Il faudra bien, disait Montalembert, qu'un jour ou l'autre, cet admirable historien soit donné tout entier au public. On n'a pas le droit de confisquer ni de mutiler un si grand écrivain. » (Conversation avec feu Ernest Gallien, reproduite dans le livre de M. Baschet, p. 478.)

2. *Mémoires*, tome IV, p. 144. Les papiers du duc de Chevreuse, dont les éditeurs de Dangeau ont eu souvent communication, seraient d'une utilité incomparable.

3. *Mémoires*, tome IV, p. 301, et tome X, p. 40-41. Voyez l'article, déjà cité, de M. Armand Baschet, sur *le Duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio*.

ministre espagnol Grimaldo<sup>1</sup>; du duc d'Orléans, avec lequel il entretenait une correspondance secrète pendant les campagnes d'Italie et d'Espagne, etc. Beaucoup de noms seraient à citer après ceux-là<sup>2</sup>, et leur nombre même garantit que tout ne saurait avoir disparu, bien que Saint-Simon, un peu inquiet de ses épanchements épistolaires, demandât en général qu'on lui rendit ou qu'on détruisît les lettres d'un caractère tant soit peu compromettant<sup>3</sup>.

Nous adressons donc un appel pressant aux personnes qui possèdent des pièces de cette nature, comme d'ailleurs aussi aux détenteurs de documents historiques de tout genre qui pourraient servir à l'annotation des *Mémoires*.

Il reste à parler des Tables, accessoire obligé de toute bonne, complète et commode édition<sup>4</sup>. Nous ne craignons pas de trop les multiplier : chaque volume en comprendra quatre.

Tables.

La première, formée des sommaires marginaux de

1. « J'ai conservé... commerce de lettres... avec Grimaldo tant qu'il a vécu, et, après sa disgrâce et sa chute, ... avec plus de soin et d'attention qu'auparavant. » (Tome XVIII, p. 421.)

2. Une des plus précieuses correspondances serait celle de la duchesse de Saint-Simon avec son mari. Elle comprenait au moins trois cent soixante-dix-huit lettres en 1760, et n'est pas entrée au Dépôt des affaires étrangères.

3. C'est ainsi qu'il est à craindre que n'aient disparu les lettres de Saint-Simon au cardinal Gualterio : voyez l'article cité (p. LXXII et LXXIII) de M. Armand Baschet, p. 25 et suivantes. Mais, ainsi que le fait observer judicieusement notre confrère, il reste l'espoir que les héritiers du cardinal, au lieu de détruire ces lettres, les aient renvoyées à Saint-Simon, que celui-ci les ait gardées comme matériaux pour ses *Mémoires*, et qu'elles se retrouvent quelque jour aux Affaires étrangères.

4. Lord Campbell, chancelier d'Angleterre en 1850, voulait demander qu'on privât de la propriété littéraire tout auteur qui publierait un livre sans index.

Saint-Simon, fera le même office que jadis les sommaires des divisions inventées par les anciens éditeurs.

En second lieu, une Table alphabétique contiendra les noms de personnes et de lieux, comme aussi tous les mots ou locutions annotés dans le courant du volume. Un astérisque désignera la note (nous avons dit que ce serait généralement la première) ou, s'il y a lieu, les notes consacrées aux indications biographiques, topographiques, philologiques, etc. Quand, dans la table d'un volume, cet astérisque manquera à un article, le lecteur devra remonter aux volumes précédents. Lorsqu'il y aura une différence entre l'orthographe adoptée par nous pour un nom propre ou un nom de lieu et celle de Saint-Simon, cette dernière sera mentionnée en italique, à la fin de l'article.

La troisième et la quatrième Table seront consacrées aux deux parties de l'Appendice et reproduiront les titres : 1<sup>o</sup> des *Additions au Journal de Dangeau*; 2<sup>o</sup> des mémoires, notices ou pièces justificatives.

Chaque volume aura ses *Additions et corrections*, qui nous permettront, jusqu'au dernier moment de l'impression, de réparer les fautes reconnues à temps et de combler quelques lacunes. La mention (Add.) placée dans la Table alphabétique, au mot qui sera l'objet de chaque addition ou correction, appellera l'attention du lecteur.

La troisième et la quatrième Table seront reproduites à la fin de l'édition, avec un *Errata* général.

Là aussi viendront se placer :

1<sup>o</sup> La Table analytique dressée par Saint-Simon, et publiée pour la première fois, en 1877, dans le tome XX de l'édition de MM. Chéruel et Adolphe Regnier fils<sup>4</sup>;

Voyez ce qui est dit de cette table dans l'*Avertissement* de ce tome XX.

2° Une Table analytique générale, qui donnera, outre les noms de personnages, lieux et choses, qui auront figuré dans les tables alphabétiques de chaque volume, la nomenclature des principales matières traitées dans les *Mémoires* ;

3° Une Bibliographie des *Mémoires de Saint-Simon* ;

4° Un recueil, ou tout au moins une bibliographie des articles que les principaux critiques, depuis Marmontel jusqu'à Villemain, Sainte-Beuve, Montalembert, Barante, M. Taine, ont consacrés à l'appréciation des *Mémoires* ;

5° Le Lexique qu'il est d'usage de joindre aux éditions des Grands écrivains ;

6° Selon l'habitude aussi de la Collection, un *Album*, dont nous ne saurions d'avance fixer complètement le contenu.

Enfin une *Notice biographique sur Saint-Simon* sera imprimée plus tard, après l'achèvement de l'édition.

Quelle pourra être l'étendue de l'ouvrage ? Montalembert, qui demandait un commentaire si complet, si définitif, en a-t-il exactement prévu les dimensions<sup>1</sup> ? Il serait imprudent de rien assurer sur ce point ; car, si l'on sait à l'avance que le texte ne représente pas moins de dix-neuf ou vingt forts volumes in-octavo, les proportions du commentaire, des appendices, etc., seront, jusqu'au der-

1. Cette édition, disait-il (p. 23), « à laquelle il ne manquera rien..., qui ne laissera rien à désirer aux plus exigeants sous le rapport historique, généalogique, philologique,... sera immense, je le veux bien ; mais, quand elle aurait trente volumes, comme le *Cicéron* de M. le Clere, serait-ce trop pour un tel océan de faits, de vérités et de beautés ? »

nier moment, très-variables, et nous ne pouvons rien préjuger des résultats que donnent actuellement nos deux premiers volumes<sup>1</sup>, si ce n'est que le chiffre fixé par Montalembert sera certainement atteint, et probablement dépassé. Quant à la rapidité de l'exécution, elle dépendra de deux conditions premières qui ne font que trop souvent défaut aux travailleurs : le temps et les forces.

Ces explications préliminaires auront paru sans doute un peu longues; mais le lecteur y a pu voir que nous sommes loin de méconnaître les exigences et les périls d'une tâche fort lourde, et que nous n'en considérons pas uniquement l'honneur. S'attaquer en effet au monument historique qui, dans la magnifique suite de *Mémoires* que possède la France, a conquis la première place, aussi bien par son étendue extraordinaire et par la grandeur du sujet que par le génie incomparable de l'écrivain; aborder le contrôle et le complet commentaire d'une œuvre qui semblait jusqu'ici défier, dans son ensemble imposant, tous les efforts et toutes les tentatives, c'est là une audace bien difficile à justifier, et celui qui écrit cet Avertissement le sent mieux que personne. Aussi, en termi-

1. Le tome I, qui contient moins de texte que le tome II (37 des longues pages de très-fine écriture du manuscrit, contre 48), renferme environ 1250 notes, dont 450 sur les personnes et 85 sur les lieux cités, 250 sur le manuscrit, et 100 notes philologiques ou grammaticales. Le tome II en renferme 450 sur les personnes et 110 sur les lieux cités, 370 sur le manuscrit, 120 sur la langue, sur les expressions à expliquer; en tout, 1550. A mesure qu'on avancera, les mêmes noms et les mêmes choses se représentant, il y aura de moins en moins lieu à faire des notes. Les listes des noms et mots annotés par lesquelles nous terminons chaque volume dispenseront même de renvois au bas des pages.



nant, a-t-il grande hâte de dire ses motifs de confiance et de s'abriter derrière les noms de maîtres respectés qui, sans dégager en aucune façon sa responsabilité, lui en allégent au moins le sentiment.

Cette nouvelle édition entre dans la collection des Grands écrivains, que dirige, depuis dix-sept ans, M. Adolphe Regnier. Cinquante-deux volumes publiés dans ce laps de temps témoignent et de l'activité que M. Regnier sait communiquer à ses collaborateurs, et de la vigilance scrupuleuse, de l'infatigable sollicitude qu'il déploie dans la direction de leurs travaux, et qui semblent redoubler à mesure que le champ s'élargit pour faire place aux nouveaux venus à côté du *Sévigné*, du *Malherbe*, du *Corneille*, du *Racine*, du *la Bruyère*, du *la Rochefoucauld*, du *Retz*, du *Molière*. Le nom de M. Regnier est pour nous un gage d'encourageante sécurité; pour les lecteurs une précieuse garantie. Annoncer que notre publication du texte et des notes des *Mémoires de Saint-Simon* sera conduite par lui, « au début » nous dit-il, longtemps nous l'espérons, c'est promettre que rien ne sera épargné afin que cette édition soit, au moins par son plan et sa mise en train, qui feront loi pour tout l'ouvrage, digne de celles qu'il a dirigées jusqu'ici. Mais, de plus, M. Regnier a bien voulu se charger personnellement d'une tâche qui d'ailleurs lui revenait de droit : le commentaire philologique et grammatical sera surtout son œuvre, et il consacrerà à cette partie si importante de l'annotation la « rare expérience de linguiste et de philologue » à laquelle ses confrères de l'Académie française rendaient naguère hommage en décernant un de leurs prix à la collection des Grands écrivains.

L'éminent historien à qui est due, personne ne saurait l'oublier, la véritable édition *princeps* de 1856, M. Chéruel, dont le nom est depuis lors inséparable de celui de Saint-Simon, sera pour nous un guide de grande expérience et autorité. Outre que nous possédons déjà ses notes ou appendices de cette ancienne édition, son étude si importante de *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*<sup>1</sup>, sa récente *Notice sur la Vie et les Mémoires de Saint-Simon*<sup>2</sup>, et nombre d'articles sur divers points des *Mémoires*, qui sont, en même temps que des matériaux pour le commentaire, d'excellents modèles de critique et d'érudition, M. Chéruel va très-prochainement, lui aussi, faire paraître une édition annotée des *Mémoires* qu'il préparait depuis de longues années, et que ses dimensions, toutes différentes de celles que comporte la collection des Grands écrivains, permettront de mettre fort vite entre les mains d'un bien plus grand nombre de lecteurs. Le chemin sera donc largement frayé pour le travailleur qui viendra derrière ce maître si versé dans la connaissance du dix-septième siècle en général, et de Saint-Simon en particulier.

J'ai dit que des soins tout particuliers seraient donnés à l'établissement du texte. La lecture du manuscrit original est exécutée, sous la surveillance directe de M. Adolphe Regnier, par son fils M. Henri Regnier, qui vient de faire ses preuves de perspicacité et d'insistante patience dans le déchiffrement si laborieux du manuscrit autographe de Retz. Quelques obstacles que présente

1. Un volume in-8° publié en 1865.

2. Cette notice a paru en 1876 ; c'est celle qui figurera en tête de la nouvelle édition de M. Chéruel dont il va être parlé.

l'écriture de Saint-Simon, nous avons tout lieu d'espérer que, cette fois, le texte des *Mémoires* arrivera aussi près qu'il est possible de la perfection définitive.

M. Georges Lequesne, auxiliaire dévoué, se consacre aux détails multiples de l'exécution du travail, et nous ne saurions trop rendre justice au zèle dont il fait preuve chaque jour.

De même qu'il a été fait pour plusieurs autres auteurs de la Collection, un service régulier de contrôle assurera l'exactitude des citations et des références<sup>1</sup>.

On a vu quelles ressources nous comptons trouver dans les divers départements de la Bibliothèque et des Archives nationales : dans ces deux vastes dépôts, la tâche nous est grandement facilitée par le bon vouloir des chefs, par l'obligeance des archivistes ou des bibliothécaires, toujours actifs, nous pouvons le dire, à seconder les recherches, à devancer même les désirs. Notre dette de gratitude est déjà considérable à l'égard de plusieurs d'entre eux<sup>2</sup>, et surtout du savant directeur de la Biblio-

1. A la Bibliothèque nationale, ce contrôle sera fait par deux érudits attachés à cet établissement, M. Pauly, pour les livres imprimés, et M. Gaston Raynaud, pour les manuscrits.

2. Citons, à la Bibliothèque nationale, M. Thierry-Poux et M. Billard, l'un et l'autre conservateurs sous-directeurs du département des Imprimés; au Cabinet des titres, l'archiviste chargé de ce service, M. Ulysse Robert, dont nous avons parlé plus haut; aux Cartes et plans, MM. Cortambert; aux Estampes, M. Georges Duplessis. Aux Archives nationales, nous avons déjà eu des communications intéressantes de MM. Campardon, Guériin, Bruel. Parmi les autres dépôts de Paris, celui de la Guerre offre des ressources inépuisables pour le contrôle des récits de campagnes que Saint-Simon aime à faire si minutieusement; M. Huguenin, sous-chef aux archives historiques de ce dépôt, s'est empressé de nous faciliter toutes les recherches.

thèque nationale, qui fait valoir si libéralement les richesses dont il est le gardien et le dispensateur, et se montre non moins secourable pour le commentateur de Saint-Simon qu'il ne l'est pour les historiens des époques les plus reculées du moyen âge. M. Léopold Delisle a été le premier à encourager notre entreprise, et chaque jour il ne cesse de nous donner des preuves et des témoignages effectifs de son haut intérêt : qu'il nous permette donc d'inscrire ici son nom en tête de la liste des protecteurs dont le *Saint-Simon* aura souvent besoin de mettre la bienveillance à l'épreuve.

Nommons aussi, dès à présent, quelques-uns des anciens amis de notre auteur qui ont préparé de loin les éléments de la critique et amassé des matériaux pour le commentaire des *Mémoires* : M. le baron Jérôme Pichon, à qui ce premier volume est déjà redevable de l'*Instruction pour le vidame de Chartres*; M. Ludovic Lalanne, l'éditeur du *Malherbe* de la Collection, dont on se rappelle les articles sur plusieurs passages des *Mémoires* dans l'*Athenæum* et dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*; M. Paul Mesnard, aussi notre confrère des Grands écrivains, à qui est due une édition des *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, où l'abondance et la science des notes ont prouvé que Saint-Simon lui était tout aussi familier que Racine ou que Molière; M. Feuillet de Conches, l'auteur des *Causeries d'un curieux* et l'heureux possesseur de collections où Saint-Simon est représenté par des pièces de premier choix; M. Armand Baschet, dont le livre sur les manuscrits déposés en 1760 aux Affaires étrangères fut naguère une véritable révélation, et qui vient encore de faire paraître un mémoire sur les relations de notre duc avec le

cardinal Gualterio ; M. Jules Desnoyers, de l'Institut, qui possède un dossier précieux de la correspondance de Saint-Simon pendant son ambassade en Espagne, et qui en fera, sans tarder, nous avons sa promesse, une publication fort intéressante ; le futur éditeur des *Lettres de Chapelain* et de la *Correspondance de Peiresc*, M. Ph. Tamizey de Larroque, qui, malgré son éloignement de Paris, ne cesse de prouver, dans ses notices critiques ou biographiques sur les personnages de la France méridionale, une rare connaissance du siècle de Louis XIV et des documents inédits de cette époque ; M. Gustave Masson, qui, de plus loin encore, du collège de Harrow-on-the-hill, entretient avec Saint-Simon et avec ses éditeurs un commerce suivi, popularise par de savants articles l'œuvre déjà si appréciée chez nos voisins, et, chaque année, en enrichit le commentaire de quelques-uns des documents ravis à la France par le Musée britannique<sup>1</sup>.

M. Étienne Charavay a eu plus fréquemment que personne l'occasion de rencontrer des pièces relatives à Saint-Simon ou aux *Mémoires* ; souvent l'érudite expert les a mises en œuvre dans sa *Revue des Documents historiques* ou ailleurs ; mais plus souvent encore il s'est hâté de nous en offrir la communication : nous lui exprimons ici notre sincère gratitude. Son confrère de l'École des chartes, M. Flammermont, bibliothécaire-archiviste de la ville de Senlis, nous a transmis également plusieurs pièces curieuses, qui sont utilisées dans ce premier volume.

1. Il est juste d'ajouter, en parlant des richesses du Musée britannique, que cet établissement les communique aux travailleurs avec des facilités incomparables. Nous y avons déjà, pour notre compte, contracté une dette de reconnaissance envers le très-obligé conservateur du département des Manuscrits, M. E.-M. Thompson.

M. Moranvillé, de la Société de l'Histoire de France, nous a fait profiter à diverses reprises du fruit de ses laborieuses recherches dans les correspondances du règne de Louis XIII et du règne de Louis XIV.

Au début de ce travail, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un collectionneur bien connu, le châtelain d'Anet, M. Ferdinand Moreau, qui nous a gracieusement prêté, entre autres pièces venant de Saint-Simon, une expédition de son contrat de mariage. L'expédition nous a permis de remonter à la minute originale, et celle-ci nous a été communiquée avec empressement par M<sup>e</sup> Démons, successeur actuel du notaire des Lorge et des Frémont. Le même accueil bienveillant nous avait été fait dans l'étude de M<sup>e</sup> Galin, dont les prédécesseurs passèrent jadis, pendant de longues années, tous les actes de la famille de Saint-Simon, et chez qui, par conséquent, nous aurons plus d'une fois à renouveler nos visites intéressées.

Beaucoup d'archives particulières nous ont donné ou promis accès à leurs richesses historiques. Parmi les promesses de ce genre, nous sommes heureux de compter deux témoignages d'une haute bienveillance.

Mgr le comte de Paris, qui avait déjà mis à notre disposition deux registres de lettres et pièces diverses, tenus par le duc du Maine, a daigné nous permettre de dire ici que, s'il se trouvait, dans les archives de la succession du roi Louis-Philippe, des papiers se rapportant au contenu des *Mémoires*, nous serions autorisés à en prendre connaissance.

De son côté, Mgr le duc d'Aumale, avec cette libéralité à laquelle il a habitué les éditeurs de la collection des Grands écrivains, veut bien nous donner la même auto-

risation pour le riche chartrier dont le classement s'exécute en ce moment à Chantilly, sous sa direction personnelle, et où abondent, comme on peut le croire aisément, des documents de premier ordre et d'un intérêt capital.

Qu'il nous soit permis enfin, d'une manière générale, d'adresser nos remerciements à tous les confrères en histoire qui ont bien voulu nous donner dès à présent leur concours, ou nous l'offrir pour la suite. Il y a lieu de croire que cette entreprise rencontrera beaucoup de sympathies encourageantes, qu'elle provoquera de toutes parts ou des communications, ou des études et des publications : les unes et les autres seront accueillies et mentionnées avec reconnaissance par l'éditeur des *Mémoires*.

A. DE BOISLISLE.

Indépendamment de l'édition in-octavo, il sera tiré, à un petit nombre d'exemplaires, une édition de luxe, dans le format in-quarto, accompagnée de quinze planches environ par volume, soit portraits de personnages qui tiennent une place importante dans les *Mémoires*, soit représentations d'événements curieux ou fameux, types de costumes et de modes<sup>1</sup>, scènes de mœurs, cartes, plans ou perspectives, pouvant aider à l'intelligence du récit de Saint-Simon, toutes pièces de l'époque même,

1. Ces « portraitures de modes, » que gravaient à la fois et publiaient les Bonnart, les Saint-Jean, Trouvain, Mariette, Bercy, etc., sont parfois faites avec assez de soin pour qu'on puisse y voir une représentation du personnage dont le nom figure au bas de la pièce, aussi bien que celle du costume du temps.

dont le caractère sera exactement conservé et fidèlement rendu par les meilleurs procédés de la photogravure. Nos soins ne se borneront pas à donner des planches d'une exécution parfaite, ce que promet à l'avance le nom de l'établissement chargé du travail matériel : la réunion de tant de pièces originales présente de bien autres difficultés, et, dans cette partie de notre tâche, nous sommes heureux que M. Georges Duplessis, conservateur adjoint au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, ait bien voulu nous assurer son précieux concours. Mieux que personne, il saura découvrir les pièces par une recherche assidue, en vérifier sûrement l'origine, choisir surtout celles qui présentent les meilleures garanties d'authenticité, qualité qui doit passer, on le comprend, avant toutes les autres. Il ne s'agit pas seulement de mettre à contribution les estampes, mais aussi les dessins et les peintures, que la photogravure reproduit si merveilleusement<sup>1</sup>. Aucune source d'informations ne doit donc être négligée, aucune démarche, et, ajoutons-le, aucune dépense épargnée, pour rendre « l'illustration » des *Mémoires* digne tout à la fois du livre et

1. Nous prendrons souvent des portraits inédits parmi les dessins au lavis exécutés jadis pour Clairambault, d'après les portraits des chevaliers du Saint-Esprit qui étaient réunis dans les salles des Grands-Augustins. L'exécution en est médiocre ; mais encore est-on heureux de retrouver dans ces copies les images d'hommes considérables dont on ne connaît ailleurs ni portraits peints ni gravures. Ces lacunes sont souvent aussi inexplicables que regrettables. Ainsi nous n'avons, de Saint-Simon et de sa femme, que deux toiles appartenant aujourd'hui à la veuve du général de Saint-Simon et la mauvaise gravure faite en 1791, pour l'édition de Soulavie, d'après celle de ces toiles qui représente notre auteur et qui est attribuée à un Vanloo. Que sont donc devenus tous les portraits qui furent inventoriés, en 1753, à l'hôtel de Saint-Simon et au château de la Ferté-Vidame ?



des amateurs à qui cette édition spéciale est destinée. Aussi terminerons-nous en adressant aux collectionneurs d'œuvres d'art le même appel que plus haut aux possesseurs de documents historiques. Nombre d'entre eux seraient à même de combler des lacunes dans nos séries de gravures : souhaitons que leur libéralité égale celle des conservateurs des collections publiques, qui nous ont déjà ouvert toutes grandes les portes de leurs riches dépôts.

---



## CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

---

SAVOIR S'IL EST PERMIS D'ÉCRIRE ET DE LIRE L'HISTOIRE,  
SINGULIÈREMENT CELLE DE SON TEMPS<sup>1</sup>.

Juillet 1743.

L'histoire a été, dans tous les siècles, une étude si recommandée, qu'on croiroit perdre son temps d'en recueillir les suffrages, aussi importants par le poids de leurs auteurs que par leur nombre. Dans l'un et dans l'autre, on ne prétend compter que les catholiques, et on sera encore assez fort; il ne s'en trouvera même aucun de quelque autorité dans l'Église qui ait laissé par écrit aucun doute sur ce point. Outre les personnages que leur savoir et leur piété ont rendus célèbres, on compte plusieurs saints qui ont écrit des chroniques et des histoires, non-seulement saintes, mais entièrement profanes, et dont les ou-

1. Ces considérations préliminaires placées en tête des *Mémoires* n'ont pour titre, dans le manuscrit autographe, que cette sorte de sommaire : SAVOIR S'IL EST, etc. — La date de *juillet 1743*, écrite à la suite, sans alinéa, mérite de fixer l'attention. La duchesse de Saint-Simon étant morte le 21 janvier 1743, cette perte cruelle interrompit le travail de rédaction des *Mémoires*. Quand Saint-Simon le reprit au bout de six mois, il semble qu'il en éprouva quelques scrupules, et que ce fut pour calmer sa conscience qu'il écrivit une introduction.

vrages sont révévés de la postérité, à qui ils ont été fort utiles. On omet par respect les livres historiques de l'Écriture. Mais, si on n'ose mêler en ce genre le Créateur avec ses créatures, on ne peut aussi se dispenser de reconnoître que, dès que le Saint-Esprit n'a pas dédaigné d'être auteur d'histoires dont tout le tissu appartient en gros à ce monde, et seroit appelé profane, comme toutes les autres histoires du monde, si elles n'avoient pas le Saint-Esprit pour auteur, c'est un préjugé bien décisif qu'il est permis aux chrétiens d'en écrire et d'en lire. Si on objecte que les histoires de ce genre qui ont le Saint-Esprit pour auteur se reportent toutes à des objets plus relevés, et, bien que réelles et véritables en effet, ne laissent pas d'être des figures de ce qui devoit arriver et cachent de grandes merveilles sous ces voiles, il ne laissera pas de demeurer véritable qu'il y en a de grands endroits qui ne sont simplement que des histoires, ce qui autorise toutes les autres que les hommes ont faites depuis et continueront de faire, mais encore, que, dès qu'il a plu à l'Esprit-Saint de voiler et de figurer les plus grandes choses sous des événements en apparence naturels, historiques, et en effet arrivés, ce même Esprit n'a pas réprouvé l'histoire, puisqu'il lui a plu de s'en servir pour l'instruction de ses créatures et de son Église. Ces propositions, qui ne se peuvent impugner<sup>1</sup> avec de la bonne foi, sont d'une transcendance<sup>2</sup> en faveur de l'histoire à ne souffrir aucune réplique. Mais, sans se départir d'un si divin appui, cherchons d'ailleurs ce que la vérité, la raison, la néces-

1. *Impugner*, combattre. — La 1<sup>re</sup> édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) dit que le mot « n'a guère d'usage que dans les contestations qui tiennent du dogmatique. »

2. *Transcendance* n'est encore dans aucun des dictionnaires du dix-septième siècle; ils ne donnent que l'adjectif *transcendant*. L'Académie admet le substantif à partir de 1762. — Les mots suivants : *en faveur de l'histoire*, sont en interligne dans le manuscrit. Saint-Simon les avait mis d'abord, et les a biffés, après *réplique*.

sité et l'usage approuvé dans tous les siècles pourront fournir sur ce prétendu problème.

Que sait-on qu'on n'ait point appris? car il ne s'agit pas ici des prophètes et des dons surnaturels, mais de la voie commune que la Providence a marquée à tous les hommes. Le travail est une suite et la peine du péché de notre premier père; on n'entretient le corps que par le travail du corps, la sueur et les œuvres des mains; on n'éclaire l'esprit que par un autre genre de travail, qui est l'étude; et comme il faut des maîtres, pour le moins des exemples sous les yeux, pour apprendre à faire les œuvres des mains dans chaque art ou métier, à plus forte raison en faut-il pour les sciences et les disciplines si diverses, propres à l'esprit, sur lesquelles l'inspection des yeux et des sens n'ont aucune prise.

Si ces leçons d'autrui sont nécessaires à l'esprit pour lui apprendre ce qui est de son ressort, il n'y a point de science où il s'en puisse moins passer que pour l'histoire. Encore que, pour les autres disciplines, il soit indispensable d'y avoir au moins quelque introducteur, il est pourtant arrivé à des esprits d'une ouverture extraordinaire d'atteindre d'eux-mêmes, sans autre secours que celui de ce commencement, à divers degrés, même quelques-uns aux plus relevés, des disciplines où ils n'avoient reçu qu'une assez légère introduction, parce que, avec l'application et la lumière de leur esprit, ils s'étoient guidés<sup>2</sup> de degré en degré, pour atteindre plus haut, et, par de premières découvertes, se frayer la route à de nouvelles,

1. *Sur lesquels*, par mégarde, dans le manuscrit. — A la suite, *n'ont* au pluriel, comme s'il y avait : « l'inspection des yeux et celle des sens. » Nous trouverons fort souvent de ces sortes de syllepses ou accords avec le sens plutôt qu'avec les mots.

2. Il y a bien *guidés* dans le manuscrit, leçon confirmée, au moins comme premier jet, par la rature de *par u* après *degré*. Nous n'osons conclure d'un petit trait, à peine sensible, entre l'*i* et le *d*, que l'auteur ait changé *guidés* en *guidés*, qui peut sembler préférable pour le sens.

à les constater, à les rectifier, et à parvenir ainsi<sup>1</sup> au sommet de la science par eux cultivée, après en avoir appris d'autrui les premières règles et les premières notions. C'est que les arts et les sciences ont un enchaînement de règles, des proportions, des gradations qui se suivent nécessairement, et qui ne sont, par conséquent, pas impossibles à trouver successivement par un esprit lumineux, solide et appliqué, qui en a reçu d'autrui les premiers éléments et comme la clef, quoique ce soit une chose extrêmement rare et que, pour presque la totalité, il faille être conduit d'échelon en échelon, par les diverses connoissances et les divers progrès, de<sup>2</sup> la main d'un habile maître qui sait proportionner ses leçons à l'avancement qu'il remarque dans ceux qu'il instruit.

Mais l'histoire est d'un genre entièrement différent de toutes les autres connoissances. Bien que tous les événements généraux et particuliers qui la composent soient cause l'un de l'autre, et que tout y soit lié ensemble par un enchaînement si singulier que la rupture d'un chaînon feroit manquer, ou, pour le moins, changer l'événement qui le suit, il est pourtant vrai qu'à la différence des arts, surtout des sciences, où un degré, une découverte, conduit à un autre certain, à l'exclusion de tout autre, nul événement général ou particulier historique n'annonce nécessairement ce qu'il causera, et, fort souvent, fera très-raisonnablement présumer au contraire. Par conséquent, point de principes ni de clef, point d'éléments, de règles ni d'introduction qui, une fois bien comprises par un esprit, pour lumineux, solide et appliqué qu'il soit, puisse le conduire de soi-même aux événements divers de l'histoire : d'où résulte la nécessité d'un maître continuellement à son côté, qui conduise de fait en fait, par un récit lié dont la lecture apprenne ce qui,

1. Ainsi ajouté au-dessus de la ligne.

2. Par corrigé en *de*.

sans elle, seroit toujours nécessairement et absolument ignoré.

C'est ce récit qui s'appelle l'histoire, et l'histoire comprend tous les événements qui se sont passés dans tous les siècles et dans tous les lieux. Mais, si elle s'en tenoit à l'exposition nue et sèche de ces événements, elle deviendroit un faix inutile et accablant : inutile, parce que peu importerait à l'instruction d'avoir la mémoire chargée de faits inanimés et qui n'apprennent que des faits secs et pesants à l'esprit, à qui nul enchaînement ne les range et ne les rappelle; accablant, par un fatras, sans ordre et sans lumière, qui puisse conduire à plus qu'à ployer sous la pesanteur d'un amas de faits détachés et sans liaison l'un à l'autre, dont on ne peut faire aucun usage utile ni raisonnable.

Ainsi, pour être utile, il faut que le récit des faits découvre leurs origines, leurs causes, leurs suites et leurs liaisons des uns aux autres, ce qui ne se peut faire que par l'exposition des actions des personnages qui ont eu part à ces choses; et comme, sans cela, les faits demeureroient un chaos tel qu'il a été dit, autant en seroit-il des actions de ces personnages, si on s'en tenoit à la simple exposition de leurs actions<sup>1</sup>, par conséquent de toute l'histoire, si on ne faisoit connoître quels ont été ces personnages, ce qui les [a] engagés à la part qu'ils ont eue aux faits qu'on raconte, et le rapport d'union ou d'opposition qu'il y a en entre eux. Plus donc on a de lumière là-dessus et<sup>2</sup> plus les faits deviennent intelligibles, plus l'histoire devient curieuse et intéressante, plus on instruit par les exemples des mœurs et des causes des événements. C'est ce qui rend nécessaire de découvrir les intérêts, les vices, les vertus, les passions, les haines, les amitiés, et

1. Ce membre de phrase : *si on.... actions*, est en interligne.

2. Et ajouté après coup, pour bien marquer que ce n'est pas là, mais au *plus* suivant, que commence le membre corrélatif.

tous les autres ressorts, tant principaux qu'incidents, des intrigues, des cabales et des actions publiques et particulières qui ont part aux événements qu'on écrit, et toutes les divisions, les branches, les cascades<sup>1</sup> qui deviennent les sources et les causes d'autres intrigues, et qui forment d'autres événements.

Pour une juste exécution, il faut que l'auteur d'une histoire générale ou particulière possède à fond sa matière par une profonde lecture, par une exacte confrontation, par une juste comparaison d'auteurs les plus judicieusement choisis, et par une sage et savante critique, le tout accompagné de beaucoup de lumière et de discernement. J'appelle histoire générale celle qui l'est en effet par son étendue de plusieurs nations ou de plusieurs siècles de l'Église, ou d'une même nation, mais de plusieurs règnes, ou d'un fait ecclésiastique éloigné et fort étendu. J'appelle histoire particulière celle du temps et du pays où on vit. Celle-là, étant moins vaste et se passant sous les yeux de l'auteur, doit être beaucoup plus étendue en détails et en circonstances, et avoir pour but de mettre son lecteur au milieu des acteurs de tout ce qu'il raconte, en sorte qu'il croie moins lire une histoire ou des mémoires, qu'être lui-même dans le secret de tout ce qui lui est représenté, et spectateur de tout ce qui est raconté. C'est en ce genre d'écrire que l'exactitude la plus scrupuleuse<sup>2</sup> sur la vérité de chaque chose et de chaque trait doit se garder également de haine et d'affection, de vouloir expliquer ce qu'on n'a pu découvrir, et de prêter des vues, des motifs et des caractères<sup>3</sup>, et de grossir ou diminuer, ce qui est également dangereux et facile si l'auteur n'est homme droit, vrai, franc, plein d'honneur

1. Métaphore familière à Saint-Simon : événements qui découlent successivement d'une même cause, qui se suivent comme effets successifs.

2. Dans le manuscrit, *scrupuluse*.

3. D'abord, *et des motifs et des caractères*. L'auteur a biffé le premier *et*; biffé aussi, mais récrit au-dessus, le second.



et de probité, et fort en garde contre les pièges du sentiment, du goût et de l'imagination; très-singulièrement si cet auteur se trouve écrire de source, par avoir eu part par lui-même ou par ses amis immédiats, de qui il aura été instruit, aux choses qu'il raconte; et c'est en ce dernier cas où tout amour-propre, toute inclination, toute aversion et toute espèce d'intérêt doit disparaître devant la plus petite et la moins importante vérité, qui est l'âme et la justification de toute histoire, et qui ne doit jamais, pour quoi que ce puisse être, souffrir la moindre ternissure, et être toujours exposée toute pure et toute entière.

Mais un chrétien, et qui veut l'être, peut-il écrire et lire l'histoire? Les faits secs, il est vrai, accablent inutilement; ajoutez-y les actions nues des personnages qui y ont eu part, il ne s'y trouvera pas plus d'instruction, et le chaos n'en sera qu'augmenté sans aucun fruit. Quoi donc? les caractères, les intrigues, les cabales de ces personnages, pour entendre les causes et les suites des événements? Il est vrai que, sans cela, ils demeureroient inintelligibles et qu'autant vaudroit-il ignorer ce qui charge sans apprendre, et par conséquent sans instruire. Mais la charité peut-elle s'accommoder du récit de tant de passions et de vices, de la révélation de tant de ressorts criminels, de tant de vues honteuses, et du démasquement de tant de personnes pour qui, sans cela, on auroit conservé de l'estime, ou dont on auroit ignoré les vices et les défauts? Une innocente ignorance n'est-elle pas préférable à une instruction si éloignée de la charité? et que peut-on penser de celui qui, non content de celle qu'il a prise par lui-même ou par les autres, la transmet à la postérité et lui révèle tant de choses de ses frères, ou méprisables, ou souvent criminelles?

Voilà, ce me semble, l'objection dans toute sa force. Elle disparaîtroit par la seule citation de ce qui a été dit, au commencement de ce discours, de l'exemple du Saint-

Esprit; mais on s'est proposé de la détruire, même sans s'avantager de l'autorité divine, après laquelle il n'est plus permis de raisonner quand elle a décidé, comme on croit qu'elle l'a fait, sur la question qu'on agite.

Ne se permettre aucune histoire au deçà<sup>1</sup> de ce que l'Écriture nous en apprend, c'est se jeter dans les ténèbres palpables d'Égypte. Du côté de la religion, on renonce à savoir ce que c'est que tradition; et y renoncer n'implique-t-il pas blasphème? C'est ignorer les dogmes et la discipline, en ignorant les conciles œcuméniques qui ont défini les dogmes et établi la discipline, et mettre sur la même ligne les saints défenseurs de la foi, les uns par leur lumière et leurs travaux, les autres par leur courage et leur martyre, et<sup>2</sup> les hérésiarques et les persécuteurs; c'est se priver de l'admirable spectacle des premiers siècles de l'Église, de l'édification de ses colonnes, de l'instruction de ses premiers docteurs, de la sainte horreur de la première vie ascétique et solitaire, de la merveille de cette économie qui a établi, étendu et fait triompher l'Église au milieu des contradictions et des persécutions de toutes les sortes, de peur de voir en même temps la scélératesse, la cruauté et les crimes des hérésiarques et de leurs principaux appuis, l'ambition, les vices et les barbaries des évêques, et de ceux des plus grands sièges, et, de là jusqu'à nous, ce qui s'est passé de mémorable dans l'Église pour le dogme, sur les dernières hérésies, sur la discipline et le culte, de peur de voir le désordre et l'ignorance, l'avarice et l'ambition de tant et

1. *Au deçà*, comme on disait autrefois au même sens qu'*en deçà*, est bien le texte du manuscrit. La signification est claire : il s'agit, comme la suite le montre, de la partie de l'histoire de l'Église qui vient après les événements racontés par les livres saints, de la partie, par conséquent, qui, relativement à nous, est en deçà de ce qu'ils nous apprennent.

2. Ici le mot *et*, trois lignes plus loin *docteurs*, puis *et solitaire*, sont en interligne; *docteurs*, au-dessus d'*écrivains*, biffé.

tant des plus principaux membres du clergé. Ce qui résulteroit de cette ignorance est plus aisé à penser qu'à représenter : tout en est palpable et saute de soi-même aux yeux.

Si donc il ne paroît pas sensé de ne vouloir pas être instruit de ces choses qui intéressent si fort un chrétien comme chrétien, comment le pourra-t-on être indépendamment de l'histoire profane, qui a une liaison si intime et si nécessaire avec celle de l'Église, qu'elles ne peuvent, pour être entendues, être séparées l'une de l'autre ? C'est un mélange et un enchaînement qui, pour une cause ou pour une autre, se perpétue de siècle en siècle jusqu'au nôtre, et qui rend impossible la connoissance d'aucune partie de l'une, sans acquérir en même temps celle de l'autre qui lui répond pour le temps. Si donc un chrétien, à qui tout ce qui appartient à la religion est cher à proportion de son attachement pour elle, ne peut être indifférent sur les divers événements qui ont agité l'Église dans tous les temps, il ne peut aussi éviter de s'instruire en parallèle<sup>1</sup> de toute l'histoire profane, qui y a un si indispensable et un si continuel rapport.

Mais, mettant même à part ce rapport, puisque, en effet, il se trouve de longs morceaux d'histoire qui n'en ont point avec celle de l'Église, pourroit-on sans honte se faire un scrupule de savoir ce qu'a été la Grèce, ce qu'ont été les Romains, l'histoire de ces fameuses républiques et de leurs personnages principaux ? Oseroit-on ignorer par scrupule les divers degrés de leurs changements, de leur décadence, de leur chute, ceux de l'élévation des États qui se sont formés de leurs débris, l'origine et la fondation des monarchies de notre Europe, et de celle des Sarrasins, puis des Turcs, enfin<sup>2</sup> la succession des siècles et des règnes, et leurs événements principaux jusqu'à nous ?

1. *Parallèle* est en interligne, au-dessus de *même temps*, efface.

2. *De* biffé après *enfin*.

Voilà en gros pour l'histoire générale. Venons maintenant à ce qui regarde celle du temps et du pays où l'on vit.

Si l'on convient que le scrupule qui retiendrait dans l'entière ignorance de l'histoire générale<sup>1</sup> seroit la plus grossière ineptie, et qui jetteroit dans les inconvénients les plus honteux et les plus lourds, il sera difficile de se persuader qu'aucun scrupule doive ou puisse admettre l'ignorance de l'histoire particulière du temps et du pays où on vit, qui est bien plus intéressante que la générale, et qui touche bien autrement l'instruction de notre conduite et de nos mœurs.

J'entends le scrupuleux répondre que l'éloignement des temps et des lieux affranchit la charité, en quelque sorte, sur les vices de personnages étrangers, reculés, dont on ne connoît ni les personnes ni les races, et à qui il n'est plus d'hommes qui puissent prendre quelque part : bien différents de ceux de notre pays et de notre âge, que nous connoissons tous par leurs noms, par leur conduite, par leurs familles, par leurs amis, pour qui on a pu concevoir de l'estime, qui même en ont pu mériter par quelques endroits, et pour qui on fait souvent plus que la perdre par la levée du rideau qui les couvroit.

L'objection n'est pas différente de celle qui a été déjà présentée ; les raisons qui la détruisent ne seront pas différentes aussi des premières dont on s'est servi. Mais, pour couper court, ne craignons point le sarcasme, et un sarcasme que j'ai vu très-littéralement<sup>2</sup> et très-exactement réalisé par des personnes dont le nom et le rang distingué sont parfaitement connus. Ce n'étoit pas scrupule, mais ignorance d'éducation, puis de négligence, et d'abandon au tourbillon du jeu et des plaisirs, au milieu même de la

1. Après *générale*, est raturé : « il est difficile de se persuader », récrit plus loin, avec *sera* au lieu d'*est*.

2. *Littéralement*, en interligne, sur *réellement*, biffé. Plus loin, *réaliser* a été corrigé en *réalisé*.

cour. D'où que vienne cette ignorance, sa grossièreté est la même : revenons à son effet. Quelle surprise de s'entendre demander qui étoit ce Monseigneur<sup>1</sup> qu'on a ouï nommer et dire qu'il étoit mort à Meudon? qui étoit le père du Roi<sup>2</sup>? par où et comment le Roi et le roi d'Espagne sont-ils parents? qu'est-ce que c'étoit que Monsieur, et que M. et Mme la duchesse de Berry? de qui feu M. le duc d'Orléans régent étoit-il<sup>3</sup> fils? Quand on en est là, on peut juger si les notions remontent plus haut, ou descendent aux personnages et aux actions du règne qui ne fait que de passer, et quel abîme de ténèbres sur ce qui précède. Voilà néanmoins l'effet de l'ignorance d'éducation et de tourbillon, qu'il est aisé de réparer par de la conversation et de la lecture, mais qui, fondée sur le scrupule, ne se peut plus guérir. Il est si imbécile, il blesse tellement le bon sens et la raison naturelle, que la démonstration de l'erreur de cette idée se fait tellement<sup>4</sup> de soi-même et d'une façon si rapide, à la simple exposition, qu'elle efface tout ce qui s'y peut répondre et tarit tout ce qu'on auroit à opposer<sup>5</sup>.

En effet, est-on obligé d'ignorer les Guises, les rois et la cour de leur temps, de peur d'apprendre leurs horreurs et leurs crimes? les Richelieu et les Mazarin, pour ignorer les mouvements que leur ambition a causés<sup>6</sup> et les vices et les défauts qui se sont déployés dans les cabales et les intrigues de leur temps? Se taira-t-on Monsieur le Prince<sup>7</sup>, pour éviter ses révoltes et leurs accompagnements? M. de Turenne et ses proches, pour ne pas voir les plus insignes perfidies les plus immensément récompensées? Et, vivant

1. Le grand Dauphin, fils de Louis XIV. — 2. Du roi Louis XV.

3. D'abord *étoit*; le pronom *il* a été ajouté après coup.

4. *D'el[le]* effacé devant *de soi-même*.

5. Au lieu d'*opposer*, l'auteur avait mis d'abord, une seconde fois, *répondre*, qu'il a effacé.

6. *Causée*, par mégarde, dans le manuscrit.

7. Le grand Condé.

parmi la postérité de ce qui a figuré dans ces temps dont je parle, s'exposera-t-on, avec le moindre sens, à ignorer d'où ils viennent, d'où leur fortune, quels ils sont, et aux grossiers et continuel inconvénients qui en résultent? N'aura-t-on nulle idée de Mme de Montespan et de ses funestes suites, de peur de savoir les péchés de leur<sup>1</sup> élévation? N'en aura-t-on point<sup>2</sup> aucune de Mme de Maintenon et du prodige de son règne, de peur des infamies de ses premiers temps, de l'ignominie et des malheurs de sa grandeur, des maux qui en ont inondé la France? Il en est de même des personnages qui ont figuré sous ce long règne, et de ses fertiles événements, dont<sup>3</sup> le long gouvernement a changé toute l'ancienne face du Royaume. Demeurera-t-on, par obligation de conscience, sans oser s'instruire des causes d'une si funeste mutation, dans le scrupule d'y découvrir l'intérêt et les ressorts de ces grands ministres qui, sortis de la boue, se sont faits les seuls existants et ont renversé toutes choses? Enfin se cachera-t-on jusqu'au présent pour ne point voir les désordres personnels d'un régent, les forfaits d'un premier ministre<sup>4</sup>, les barbaries et l'imbécillité du successeur<sup>5</sup>, les faussetés, les bévues, l'ambition sans bornes, les crimes de celui qui vient de passer<sup>6</sup>, dont la jalousie et l'insuffisance plongent aujourd'hui<sup>7</sup> l'État dans la situation la plus

1. Ce pluriel *leur* détermine le sens, en quelque sorte personnel, de *suites*. Ces suites, ce sont les bâtards du roi Louis XIV.

2. Saint-Simon a écrit *point* au-dessus de la ligne, sans effacer *aucune*.

3. Au lieu de *dont*, il y avait d'abord *qui a*. Plus loin, par mégarde, *Demeura-t-on*.

4. Le cardinal Dubois.

5. Louis-Henri de Bourbon, appelé Monsieur le Duc.

6. Le cardinal de Fleury, qui était mort le 29 janvier 1743. Voyez, dans le tome XIX des *Mémoires*, p. 161-164, ce que dit Saint-Simon de la « fausseté et politique » de ce ministre, avec qui cependant, selon ses propres expressions, il vivait « fort en liaison. »

7. *Aujourd'hui* a été ajouté après coup.

dangerieuse et dans la plus ruineuse confusion ? Qui pourroit résister à un problème si insensé, je dis si radicalement impossible ? Qui n'en seroit pas révolté ? Ces scrupuleux persuaderont-ils que Dieu demande ce qui est opposé<sup>1</sup> à lui-même, puisqu'il est lumière et vérité, c'est-à-dire que l'on s'aveugle en faveur du mensonge, de peur de voir la vérité ; qu'il a donné des yeux pour les tenir exactement fermés sur tous les événements et les personnages du monde, du sens et de la raison pour n'en faire d'autre usage que de les abrutir et pour nous rendre pleinement<sup>2</sup> grossiers, stupides, ridicules, et parfaitement incapables d'être soufferts parmi les plus charitables même des autres hommes ?

Rendons au Créateur un culte plus raisonnable, et ne mettons point le salut que le Rédempteur nous a acquis au prix indigne de l'abrutissement absolu et du parfait impossible. Il est trop bon pour vouloir l'un, et trop juste pour exiger l'autre. Fuyons la folie des extrémités qui n'ont d'issue que les abîmes, et, avec saint Paul, ne craignons pas de mettre notre sagesse sous la mesure de la sobriété<sup>3</sup>, mais de la pousser au delà de ses justes bornes. Servons-nous donc des facultés qu'il a plu à Dieu de nous donner, et ne croyons pas que la charité défende de voir toutes sortes de vérités et de juger des événements qui arrivent et de tout ce qui en est l'accompagnement. Nous nous devons, pour le moins, autant de charité qu'aux autres : nous devons donc nous instruire, pour n'être pas des hébétés, des stupides, des dupes continuelles. Nous ne devons pas craindre, mais chercher à connoître les hommes<sup>4</sup> bons et mauvais, pour n'être pas trompés, et,

1. *Oposé* (sic) est récrit en interligne, sur *opposé*, biffé.

2. *Pleinement* est substitué, en interligne, à *parfaitement*.

3. Allusion à ce passage de l'*Épître aux Romains* (chapitre XII, verset 3) : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*.

4. Donner à ce tour le sens que voudrait la grammaire ferait évidem-

sur un sage discernement, régler notre conduite et notre commerce, puisque l'un et l'autre est nécessairement avec eux, et dans une réciproque dépendance les uns des autres. Faisons-nous un miroir de cette connoissance, pour former et régler nos mœurs, fuir, éviter, abhorrer ce qui doit l'être, aimer, estimer, servir ce qui le mérite, et s'en approcher par l'imitation et par une noble ou sainte émulation. Connoissons donc, tant que nous pourrons, la valeur des gens et le prix des choses : la grande étude est de ne s'y pas méprendre au milieu d'un monde la plupart si soigneusement masqué ; et comprenons que la connoissance est toujours bonne, mais que le bien ou le mal consiste dans l'usage que l'on en fait. C'est là où il faut mettre le scrupule, et où la morale chrétienne, l'étendue de la charité, en un mot la loi nouvelle, doivent sans cesse éclairer et contenir nos pas, et non pas le jeter sur les connoissances dont on ne peut trop acquérir.

Les mauvais, qui, dans ce monde, ont déjà tant d'avantages sur les bons, en auroient un autre bien étrange contre eux, s'il n'étoit pas permis aux bons de les discerner, de les connoître, par conséquent de s'en garer, d'en avertir à même fin, de recueillir ce qu'ils sont, ce qu'ils ont fait à propos des événements de la vie, et, s'ils ont peu ou beaucoup figuré, de les faire passer tels qu'ils sont et<sup>1</sup> qu'ils ont été à la postérité, en lui transmettant l'histoire de leur temps. Et d'autre part, quant à ce monde, les bons seroient bien maltraités de demeurer, comme bêtes brutes, exposés aux mauvais sans connoissance, par conséquent sans défense, et leur vertu enterrée avec eux. Par là, toute vérité éteinte, tout exemple inutile, toute in-

ment un faux sens. Ce n'est point : « Nous ne devons pas craindre.... les hommes » ; c'est : « Nous ne devons pas craindre de connoître, mais chercher à connoître les hommes. » Ellipse irrégulière, comme notre auteur s'en permet si souvent.

1. Ou corrigé en *et*.



struction impossible, et toute providence restreinte dans la foi, mais anéantie aux yeux des hommes.

Distinguons donc ce que la charité commande d'avec ce qu'elle ne commande pas, et d'avec ce qu'elle ne veut pas commander, parce qu'elle ne veut commander rien de préjudiciable, et que sa lumière ne peut être la mère de l'aveuglement. La charité<sup>1</sup>, qui commande d'aimer son prochain comme soi-même, décide par cela seul la question. Par ce commandement, elle défend les contentions, les querelles, les injures, les haines, les calomnies, les médisances, les railleries piquantes, les mépris. Tout cela regarde les sentiments intérieurs qu'on doit réprimer en soi-même, et les effets extérieurs de ces choses défendues dans l'exercice du commerce et de la société. Elle défend de nuire et de faire, même de souhaiter, du mal à personne; mais, quelque absolu que paroisse un commandement si étendu, il faut toutefois reconnoître qu'il a ses bornes et ses exceptions. La même charité qui impose toutes ces obligations n'impose pas celle de ne pas voir les choses et les gens tels qu'ils sont; elle n'ordonne pas, sous prétexte d'aimer les personnes parce que ce sont nos frères, d'aimer en eux leurs défauts, leurs vices, leurs mauvais desseins, leurs crimes; elle n'ordonne pas de s'y exposer; elle ne défend pas, mais elle veut même qu'on avertisse ceux qu'ils menacent, même qu'ils regardent, pour qu'ils puissent s'en garantir, et elle ne défend pas de prendre tous les moyens légitimes pour s'en mettre à couvert. Tout est plein de cette pratique chez les saints les plus révérens et les plus illustres, qui n'ont pas même épargné les découvertes des faits les plus fâcheux, ni les invectives les plus amères contre les méchants particuliers dont ils ont eu à se défendre ou qu'ils ont cru devoir décrier; et quand je dis les méchants particuliers, cette expression n'est que pour exclure la généralité vague,

1. Première rédaction, biffée : *Elle d[emande?]*.

montrer qu'ils s'en sont pris aux personnes de leur temps, et quelquefois les plus élevées dans l'Église ou dans le monde. La raison de cette conduite est évidente : c'est que la charité n'est destinée que pour le bien, et, autant qu'on le peut conserver, pour les personnes; mais, dès qu'elle devient préjudiciable au bien et qu'il ne s'agit plus que de personnes et de personnes, il est clair qu'elle est due aux bons aux dépens des mauvais, à qui il n'est pas permis de laisser le champ libre d'opprimer ni de nuire aux bons, faute de les avertir, de les défendre, de publier autant qu'il le faut les artifices, les mauvais desseins, la conduite dangereuse, les crimes même des mauvais, qui, si on les laissoit faire, deviendroient les maîtres de toutes leurs entreprises et réussiroient sûrement toujours contre les bons, et qui, malgré ces secours, les accablent si souvent.

De cet éclaircissement, il en résulte un autre : c'est que le chrétien, à qui la charité défend de mal parler et de nuire à son prochain, et dans toute l'étendue qui vient d'être rapportée, est, par elle-même, obligé à tout le contraire en certains cas, différents encore de ceux qui viennent d'être remarqués. Ceux qui ont la confiance des généraux, des ministres, encore plus ceux qui ont celle des princes, ne doivent pas leur laisser ignorer les mœurs, la conduite, les actions des hommes. Ils sont obligés de les leur faire connoître tels qu'ils sont, pour les garantir de pièges, de surprises, et surtout de mauvais choix. C'est une charité due à ceux qui gouvernent, et qui regarde très-principalement le public, qui doit toujours être préféré au particulier. Les conducteurs de la chose publique, en tout ou en partie, sont trop occupés d'affaires, trop circonvenus, trop flattés, trop aisément abusés et trompés par le grand intérêt de le faire, pour pouvoir bien démêler et discerner. Ils sont sages de se faire éclairer sur les personnes, et heureux lorsqu'ils trouvent des amis vrais et fidèles qui les empêchent d'être séduits; et le public, ou la

portion du public qui en est gouvernée, a grande obligation à ces conseillers éclairés qui les préservent de tant de sortes d'administrations dans lesquelles il a toujours tant à souffrir quand elles sont commises en de mauvaises mains. Et il ne suffit pas à ceux qui ont l'oreille de ces puissants du siècle d'attendre qu'ils les consultent sur certaines personnes mauvaises : ils doivent prévenir leur goût, leur facilité, les embûches qui leur sont dressées, et les prévenir à temps d'y tomber<sup>1</sup>. Ils se doivent estimer placés pour cela dans la confiance de ces maîtres du siècle ; et ceux-là même qui ont celle de ces favoris à portée de tout dire ne doivent pas négliger de les éclairer, et de se rendre ainsi utiles à la société. Il en est de même envers les proches et les amis.

S'il est évident, comme on vient de le montrer, que la charité permet de se défendre, et d'attaquer même les méchants ; si elle veut que les bons soient avertis et soutenus ; si elle exige que ceux qui sont établis en des administrations publiques soient éclairés sans ménagement sur les personnes et sur les choses, quoique toutes ces démarches ne se puissent faire sans nuire d'une façon très-directe et très-radical à la réputation et à la fortune, à plus forte raison la charité ne défend pas d'écrire, et par conséquent de lire, les histoires générales et particulières. Outre les raisons qui ont ouvert ce discours, et après lesquelles on pourroit n'en pas alléguer d'autres, il en faut donner de nouvelles qui achèvent de lever tout scrupule là-dessus. Je laisse les histoires générales pour me borner aux particulières de son pays et de son temps, parce que, si j'achève de démontrer que ces dernières sont licites, la même preuve servira encore plus fortement pour les histoires générales. Mais il faut se souvenir des conditions qui ont été proposées pour écrire.

Écrire l'histoire de son pays et de son temps, c'est passer dans son esprit avec beaucoup de réflexion tout ce

1. Saint-Simon avait d'abord écrit : *à temps de n'y pouvoir tomber.*

qu'on a vu, manié, ou su d'original sans reproche<sup>1</sup>, qui s'est passé sur le théâtre du monde<sup>2</sup>, les diverses machines, souvent les riens apparents, qui ont mù les ressorts des événements qui ont eu le plus de suite et qui en ont enfanté d'autres; c'est se montrer à soi-même pied à pied le néant du monde, de ses craintes, de ses desirs, de ses espérances, de ses disgrâces, de ses fortunes, de ses travaux; c'est se convaincre du rien de tout par la courte et rapide durée de toutes ces choses et de la vie des hommes; c'est se rappeler un vif souvenir que nul des heureux du monde ne l'a été, et que la félicité, ni même la tranquillité, ne peut se trouver ici-bas; c'est mettre en évidence que, s'il étoit possible que cette multitude de gens de qui on fait une nécessaire mention avoit pu lire dans l'avenir le succès de leurs peines, de leurs sueurs, de leurs soins, de leurs intrigues, tous, à une douzaine près tout au plus, se seroient arrêtés tout court dès l'entrée de leur vie, et auroient abandonné leurs vues et leurs plus chères prétentions; et que, de<sup>3</sup> cette douzaine encore, leur mort, qui termine le bonheur qu'ils s'étoient proposé, n'a fait qu'augmenter leurs regrets par le redoublement de leurs attaches<sup>4</sup>, et rend pour eux comme non avvenu tout ce à quoi ils étoient parvenus. Si les livres de piété représentent cette morale, si capable de faire mépriser tout ce qui se passe ici-bas, d'une manière plus expresse et plus argumentée, il faut convenir que cette théorie, pour belle qu'elle puisse être, ne fait pas les mêmes impressions que les faits et que les réflexions

1. C'est-à-dire su de témoins dont on ne peut contester la véracité. *Savoir une chose d'original* signifie, dit l'Académie (1694), qu'on l'a apprise de ceux qui en doivent être les mieux informés; et *reproches*, en termes de Palais, veut dire « les raisons qu'on produit pour récuser des témoins. »

2. *Et biffé après monde.* — 3. *De* corrige ce.

4. Saint-Simon avoit voulu mettre d'abord : « en redoublant leurs attaches » ; les mots *par le* et *de* sont en interligne.

qui naissent de leur lecture. Ce fruit, que l'auteur en tire le premier, se recueille aussi par ses lecteurs ; ils y<sup>1</sup> joignent de plus l'instruction de l'histoire, qu'ils ignoroient.

Cette instruction forme ceux qui ont à vivre dans le commerce du monde, et plus encore s'ils sont portés en<sup>2</sup> celui des affaires. Les exemples dont ils se sont remplis les conduisent et les préservent d'autant plus aisément qu'ils vivent dans les mêmes lieux où ces choses se sont passées, et dans un temps encore trop proche pour que ce ne soient pas les mêmes mœurs et le même genre de vie, de commerce et d'affaires. Ce sont des avis et des conseils qu'ils reçoivent de chaque coup de pinceau à l'égard des personnages, et de chaque événement par le récit des occasions et des mouvements qui l'ont produit, mais des avis et des conseils pris de la chose et des gens par eux-mêmes qui les lisent, et qu'ils reçoivent avec d'autant plus de facilité qu'ils sont tous<sup>3</sup> nus, et n'ont ni la sécheresse, ni l'autorité, ni le dégoût qui rebutent et qui font échouer si ordinairement les conseils et les avis de ceux qui se mêlent d'en vouloir donner. Je ne vois donc rien de plus utile que cette double et si agréable manière de s'instruire par la lecture de l'histoire de son temps et de son pays, ni conséquemment de plus permis que de l'écrire. Et dans quelle ignorance profonde ne seroit-on pas, dans quelles ténèbres sur l'instruction et sur la conduite de la vie, si on n'avoit pas ces histoires? Aussi voit-on que la Providence a permis qu'elles n'ont presque point manqué, nonobstant les pertes infinies qu'on a faites dans tous les temps par la négligence de les faire passer d'âge en âge en les transcrivant avant l'impression, et depuis par les gênes que l'intérêt y a mises, par les incendies et par mille autres accidents.

1. Y est au-dessus de la ligne. — 2. *En* corrige à.

3. Il y a bien *tous* dans le manuscrit, selon l'ancienne règle ou habitude d'accord, dont nous avons vu déjà un exemple ci-dessus, p. 7, ligne 11.

L'histoire a un avantage, à l'égard de la charité, sur les occasions où on vient de voir qu'elle permet, et quelquefois qu'elle prescrit, d'attaquer et de révéler les mauvais. C'est que l'histoire n'attaque et ne révèle que des gens morts, et morts depuis trop longtemps pour que personne prenne part en eux. Ainsi la réputation, la fortune et l'intérêt des vivants n'y sont en rien altérés, et la vérité paroît sans inconvénient dans toute sa pureté. La raison de cela est claire : celui qui écrit l'histoire de son temps, qui ne s'attache qu'au vrai, qui ne ménage personne, se garde bien de la montrer. Que n'auroit-on<sup>1</sup> point à craindre de tant de gens puissants, offensés en personne ou dans leurs plus proches par les vérités les plus certaines, et en même temps les plus cruelles? Il faudroit donc qu'un écrivain eût perdu le sens pour laisser soupçonner seulement qu'il écrit. Son ouvrage doit mûrir sous la clef et les plus sûres serrures, passer ainsi à ses héritiers, qui feront sagement de laisser couler<sup>2</sup> plus d'une génération ou deux et de ne laisser paroître l'ouvrage que lorsque le temps l'aura mis à l'abri des ressentiments. Alors ce temps ne sera pas assez éloigné pour avoir jeté des ténèbres. On a lu avec plaisir, fruit et sûreté beaucoup de diverses histoires et mémoires de la minorité de Louis XIV aussitôt après sa mort, et il en est de même d'âge en âge. Qui est-ce qui se soucie maintenant des personnages qui y sont dépeints, et qui prend part aujourd'hui aux actions et aux manéges qui y sont racontés? Rien n'y blesse donc plus la charité, mais tout y instruit, et répand une lumière qui éclaire tous ceux qui les lisent. S'étendre davantage sur ces vérités seroit s'exercer vainement à prouver qu'il est jour quand le soleil luit. On espère du moins qu'on aura levé tous les scrupules.

1. *On* est ajouté au-dessus de la ligne.

2. *Couler* est en interligne, au-dessus de *passer*, biffé.

# MÉMOIRES

DE

# SAINT-SIMON

---

Je suis né la nuit du 15 au 16 janvier 1675<sup>1</sup>, de Claude, duc de Saint-Simon<sup>2</sup>, pair de France, etc., et de sa seconde femme, Charlotte de l'Aubespine, unique de ce lit<sup>3</sup>.

1. Louis de Saint-Simon naquit à Paris, dans l'hôtel que son père occupait rue des Saints-Pères (portant en dernier lieu le n° 48), en face de la rue Taranne, et qui vient d'être démoli récemment. (Voyez l'appendice II, p. 486.) Il fut ondoyé dès le jour même, par un prêtre de l'église Saint-Sulpice, et le baptême n'eut lieu que le 29 juin 1677, dans la chapelle du château de Versailles, Louis XIV et Marie-Thérèse étant parrain et marraine, et le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, faisant la cérémonie. Les actes d'ondolement et de baptême, déjà publiés par Ernest Gallien, dans la *Gazette des Tribunaux*, année 1858, p. 1019, par les éditeurs des *Mémoires du duc de Luynes*, tome XIV, p. 56, et par M. Cléruel, dans sa *Notice sur la Vie et les Mémoires de Saint-Simon* (1876), p. ix, seront reproduits dans la *Notice biographique sur Saint-Simon*.

2. Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, baptisé le 16 août 1607 et mort le 3 mai 1693. Voyez sa notice dans l'appendice II de ce volume.

3. Charlotte de l'Aubespine de Châteauneuf d'Hauterive (voyez ci-après, p. 211-213 et 477-480) avait épousé, le 17 octobre 1672, Claude,

De Diane<sup>1</sup> de Budos, première femme de mon père, il avoit eu une seule fille, et point de garçons<sup>2</sup>. Il l'avoit mariée au duc de Brissac<sup>3</sup>, pair de France, frère unique de la duchesse de Villeroy<sup>4</sup>. Elle étoit morte en 1684, sans enfants, et depuis longtemps séparée d'un mari qui ne la méritoit pas, et par son testament m'avoit fait son légataire universel.

duc de Saint-Simon, veuf en premières noccs de Diane-Henriette de Budos de Portes (voyez p. 195-196, 210-211 et 476). Elle mourut à Paris, le 7 octobre 1723, dans sa quatre-vingt-cinquième année, selon la *Gazette*, le *Mercur*e et l'acte d'inhumation mentionné par M. de Chastellux, dans ses *Notes prises aux Archives de l'état civil de Paris*, p. 22. Elle avoit donc, lors de son mariage, plus de trente et un ans, et non vingt-sept, comme le porte l'acte relevé par Jal sur les registres paroissiaux de l'église Saint-Paul, et publié aussi incomplètement qu'incorrectement dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1136. Quant au duc de Saint-Simon, il avoit au moins soixante-huit ans lorsque naquit son fils Louis, et cet âge avancé fit signaler la naissance du futur auteur des *Mémoires* comme un cas singulier et peu ordinaire, dans un livre qui parut en 1687, sous le titre de *Tableau de l'amour considéré dans l'état du mariage*, p. 134.

1. Elle signait : *Henriette de Budos*.

2. Outre la duchesse de Brissac, Claude de Saint-Simon avoit eu de cette première alliance un fils et une fille; mais tous deux étoient morts jeunes. Voyez l'appendice II, p. 463-464, 466 et 476.

3. Marguerite-Gabrielle-Louise de Saint-Simon, née le 2 décembre 1646, baptisée à l'église Saint-Sulpice de Paris le 15 mars 1647, et tenue sur les fonts par le grand Condé et par sa mère<sup>a</sup>, épousa, le 17 avril 1663, Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France. Elle mourut le 28 février 1684. Voyez plus loin, p. 206-210.

4. Marie-Marguerite de Cossé, fille de Louis, duc de Brissac, et de Catherine de Gondi, avoit épousé, le 28 mars 1662, François de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, gouverneur du Lyonnais. Elle mourut le 20 octobre 1708, âgée de soixante ans.

<sup>a</sup> Le *Dictionnaire critique* de Jal (p. 1136) donne pour noms de la marraine : « Madame Marguerite-Gabrielle-Louise, princesse douairière de Montmorency. » Or il n'y avoit point de princesse de Montmorency, et nous devons lire : « Madame la Princesse douairière, Charlotte-Marguerite de Montmorency, » veuve d'Henri II de Bourbon-Condé, et proche parente de la duchesse de Saint-Simon.



Je portai le nom de vidame<sup>1</sup> de Chartres, et je fus élevé avec un grand soin et une grande application<sup>2</sup>. Ma mère, qui avoit beaucoup de vertu et infiniment d'esprit de suite et de sens, se donna des soins continuels à me former le corps et l'esprit. Elle craignit pour moi le sort des jeunes gens qui se croient leur fortune faite et qui se trouvent leurs maîtres de bonne heure. Mon père, né en 1606<sup>3</sup>, ne pouvoit vivre assez pour me parer ce malheur, et ma mère me répétoit sans cesse la nécessité pressante où se trouveroit de valoir quelque chose un jeune homme en-

1. Les vidames (*vice-dominii*) avaient été, au moyen âge, des seigneurs qui tenaient des terres d'un évêché à condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes. Les quatre principaux vidamés étaient ceux de Laon, d'Amiens, du Mans et de Chartres. Au dix-septième siècle, le vidamé de Laon appartenait à la maison de Roye, celui d'Amiens aux ducs de Chaulnes, celui du Mans aux Vassé. Celui de Chartres était attaché, depuis la fin du quatorzième siècle, à la terre de la Ferté-Arnaud ou la Ferté-Vidame, sise dans le bailliage royal de Châteauneuf-en-Thimerais, et passée en 1374 dans la maison de Vendôme; Claude de Saint-Simon en était devenu propriétaire le 1<sup>er</sup> août 1635, et l'on verra dans le tome II, p. 14, ce que notre auteur dit de cette acquisition. Il parlera encore des vidamés en général, et de celui de Chartres en particulier, à l'occasion de la naissance du premier de ses fils: l'usage était de faire prendre le nom du vidamé au fils aîné, en attendant qu'il succédât à son père. Ce titre de vidame de Chartres avait été illustré, au treizième siècle, par un poëte du nom de Guillaume de Ferrières ou de Meslay, dont on possède des chansons et saluts d'amour, et, au seizième, par un Vendôme, dont Brantôme a raconté la vie glorieuse.

2. Voyez la *Notice sur Saint-Simon*, par M. Chéruel (1876), p. x-xvi.

3. Le baptistaire de Claude de Saint-Simon ne se retrouve pas dans les registres de la paroisse de Chamant (Oise), à côté de ceux des autres enfants de Louis de Saint-Simon et de Denise de la Fontaine d'Esches, ses père et mère; mais toutes les généalogies donnent la date du 16 août 1607. Son fils indique ici l'année 1606, et, plus loin (p. 150), il comptera « vingt-sept ans juste » en mai 1633; cependant il a reporté lui-même cette naissance à 1607 dans un état chronologique dressé de sa propre main, sous la Régence, et qui figurait récemment parmi les autographes vendus à la mort de M. Rathery (n° 690). Ajoutons que l'acte d'inhumation du duc Claude (mai 1693) lui attribue « environ quatre-vingt-six ans. » Voyez l'appendice II, p. 426 et 431.

trant seul dans le monde, de son chef, fils d'un favori de Louis XIII<sup>1</sup>, dont tous les amis étoient morts ou hors d'état de l'aider, et d'une mère qui, dès sa jeunesse, élevée chez la vieille duchesse d'Angoulême<sup>2</sup>, sa parente<sup>3</sup>, grand'mère maternelle<sup>4</sup> du dernier duc de Guise<sup>5</sup>, et mariée à un vieillard, n'avoit jamais vu que leurs vieux amis et amies, et n'avoit pu s'en faire de son âge. Elle ajoutoit le défaut de tous proches, oncles, tantes, cousins germains, qui me laissoit comme dans l'abandon à moi-même, et augmentoit le besoin de savoir en faire un bon usage, sans secours et

1. Louis, treizième du nom, surnommé *le Juste*, comme Saint-Simon et son père ne manquaient jamais de l'appeler, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, né le 27 septembre 1601, monté sur le trône le 14 mai 1610, marié à Anne d'Autriche le 24 novembre 1615, mort le 14 mai 1643; père de Louis XIV et de Philippe, duc d'Orléans.

2. Il y avait en même temps deux duchesses d'Angoulême : il n'est pas question ici de Françoise de Nargonne, seconde femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, qui survécut à son mari soixante-trois ans et ne mourut qu'en 1713, mais de sa belle-fille, Marie-Henriette de la Guiche. Celle-ci, dont il sera parlé encore deux fois, était fille de Philibert de la Guiche, chevalier des ordres, grand maître de l'artillerie, gouverneur du Lyonnais, et d'Antoinette de Daillon du Lude. Née à Lyon, le 8 juillet 1600, elle avait épousé en premières noces, en 1621, le comte de Torgny, qui fut tué en duel par Bouteville (1626), et s'était remariée, le 8 février 1629, à Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, puis duc d'Angoulême, fils de Charles de Valois, duc d'Angoulême, et de Charlotte de Montmorency. Veuve le 13 novembre 1653, elle mourut à Paris, le 22 mai 1682, ne laissant qu'une fille, qui était veuve depuis 1654 du duc de Joyeuse, et qui fut enfermée, pour imbécillité, à l'abbaye d'Essai, où elle mourut le 4 mai 1696.

3. Henriette de la Guiche et Mme de Saint-Simon tenaient toutes deux aux Daillon du Lude, l'une par sa mère, la seconde par sa bisaïeule maternelle, Mme de Volvire-Ruffec, tante de Mme de la Guiche.

4. Henriette de la Guiche n'était pas grand'mère, mais bisaïeule du dernier duc de Guise, comme on le verra par la note suivante.

5. François-Joseph de Lorraine, dernier duc de Guise, mort à cinq ans, en 1673, était né du mariage de Louis-Joseph de Lorraine avec Elisabeth d'Orléans. Le père de Louis-Joseph était Louis, duc de Joyeuse, et sa mère, Marie-Françoise de Valois, fille d'Henriette de la Guiche. Saint-Simon ne tient pas compte du duc mort à cinq ans.

sans appui; ses deux frères obscurs<sup>1</sup>, et l'aîné ruiné et plaideur de sa famille<sup>2</sup>, et le seul frère de mon père<sup>3</sup> sans enfants et son aîné de huit ans<sup>4</sup>.

En même temps, elle s'appliquoit à m'élever le courage et à m'exciter de me rendre tel que je pusse réparer par moi-même des vides aussi difficiles à surmonter. Elle réussit à m'en donner un grand désir. Mon goût pour l'étude et pour les sciences ne le<sup>5</sup> seconda pas, mais celui qui est comme né avec moi pour la lecture et pour l'histoire, et conséquemment de faire et de devenir quelque

1. Charlotte de l'Aubespine, seconde femme du duc Claude de Saint-Simon, était fille de François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, gouverneur de Breda en Hollande, lieutenant général des armées, et d'Éléonore de Volvire, marquise de Ruffec. Elle avait deux frères et une sœur : 1<sup>o</sup> Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, qui épousa Élisabeth Loisel et mourut le 27 août 1716, à l'âge de quatre-vingts ans, dans sa terre de Varize. Sa femme, morte au même lieu, le 22 septembre 1700, à l'âge de quarante-cinq ans, lui laissa un fils unique, Louis-François, marquis de l'Aubespine, lequel épousa, le 12 mai 1710, Marie-Françoise de Beauvillier Saint-Aignan, veuve de Jean-François, marquis de Marillac, et en eut deux fils ; 2<sup>o</sup> Philippe de l'Aubespine, comte de Sagonne, marié à une fille du comte de Bigny d'Ainay, et mort le 30 octobre 1686, sans enfants ; 3<sup>o</sup> Marie-Anne de l'Aubespine, qui épousa, le 10 mai 1671, Louis de Harlay, marquis de Champvallon, cornette des cheveu-légers de la garde, tué à Senef, le 11 août 1674, dans sa vingt-sixième année. Mme de Champvallon ne mourut que le 16 mars 1729, à l'âge de quatre-vingt-sept ans environ. Voyez ci-après, p. 255.

2. C'est-à-dire chicanant sa propre famille, plaidant contre elle. C'est du marquis de Châteauneuf qu'il s'agit, comme on le verra dans la notice biographique sur Claude de Saint-Simon, appendice n<sup>o</sup> II, p. 479.

3. Charles de Rouvroy Saint-Simon, dit Saint-Simon l'aîné ou le marquis de Saint-Simon, seigneur de Pont-Sainte-Maxence, la Versine, Saint-Maximin, Trossy, Ivillers et Aumont, du Plessis-Choisel, de Chamant en partie, de Malgeneste, etc., né au Plessis-Choisel, le 15 avril 1601, mort au même lieu, le 25 janvier 1690. Voyez ci-après, p. 137-142.

4. Saint-Simon répétera encore (p. 137) que son oncle était l'« aîné de huit ans. » Cependant, puisque le marquis était né en 1601, et le duc en 1606 ou 1607, la différence n'était que de cinq ou six ans.

5. On pourrait s'attendre à *la*; mais il y a *le*, se rapportant à *désir*.

chose par l'émulation et les exemples que j'y trouvois, suppléa à cette froideur pour les lettres ; et j'ai toujours pensé que, si on m'avoit fait moins perdre de temps à celles-ci, et qu'on m'eût fait faire une étude sérieuse de celle-là, j'aurois pu y devenir quelque chose.

Où et comment  
ces mémoires  
commencés.

Cette lecture de l'histoire, et surtout des mémoires particuliers de la nôtre, des derniers temps depuis François I<sup>er</sup> 1, que je faisais de moi-même, me firent naître l'envie d'écrire aussi ceux de ce que je verrois, dans le desir et dans l'espérance d'être de quelque chose, et de savoir le mieux que je pourrois les affaires de mon temps. Les inconvénients ne laissèrent pas de se présenter à mon esprit ; mais la résolution bien ferme d'en garder le secret à moi tout seul me parut remédier à tout. Je les commençai donc en juillet 1694, étant mestre de camp<sup>2</sup> d'un régiment de cavalerie de mon nom, dans le camp de Gimsheim<sup>3</sup>, sur le Vieux-Rhin,

1. Voyez la *Notice sur Saint-Simon*, par M. Chéruel, p. xv.

2. Le titre de mestre de camp s'était appliqué à tous les commandants de régiments, infanterie ou cavalerie, tant qu'il y avait eu un colonel général de l'infanterie ; mais, en 1661, Louis XIV, supprimant cette grande charge, avait ordonné que les mestres de camp d'infanterie prissent le titre de colonel. Il n'y eut plus de mestres de camp que dans la cavalerie, et cet état de choses dura jusqu'au temps où la Régence rétablit la charge de colonel général de l'infanterie pour le duc de Chartres.

3. Le maréchal de Lorge étant revenu sur la rive gauche du Rhin, à la fin du mois de juin 1694, M. de Joyeuse dirigea la cavalerie, le 7 juillet, sur Gimsheim, où elle devait trouver beaucoup de fourrages le long du vieux bras du Rhin. Gimsheim, ou Gimbsheim, est une paroisse de la Hesse, canton d'Osthofen, à trois milles et demi allemands S. S. O. de Mayence. De ce campement, M. de Villars envoya, le 8, une situation détaillée des régiments de cavalerie, dont nous aurons lieu d'extraire la partie relative à celui que commandait Saint-Simon. Si, dans un autre passage des *Mémoires*, le duc dit qu'il commença à écrire son journal au camp de Gau-Böckelheim, cette apparente contradiction s'explique par le fait que l'armée, après avoir épuisé les fourrages de Gimsheim, se transporta le 30 juillet à Gau-Böckelheim, qui est aussi une paroisse de la Hesse, mais située plus à l'ouest, assez près de Wörrstadt. On ne quitta cette seconde position que vers le 10 septembre,

en l'armée commandée par le maréchal duc de Lorge<sup>1</sup>.

En 1691<sup>2</sup>, j'étois en philosophie et commençois à monter à cheval à l'académie<sup>3</sup> des sieurs de Mesmont et Rochefort<sup>4</sup>, et je commençois aussi à m'ennuyer beaucoup des maîtres et de l'étude, et à desirer fort d'entrer dans le service. Le siège de Mons<sup>5</sup>, formé par le Roi<sup>7</sup> en personne, à la première pointe du printemps, y avoit attiré presque

1691.

pour aller chercher subsistance sur la Nahe. Voyez la correspondance du maréchal de Lorge, conservée au Dépôt de la guerre, vol. 1265 et 1266.

1. Guy de Durfort, comte de Lorge, créé duc de Quintin-Lorge en 1691; né à Duras le 22 août 1630, et entré au service, comme capitaine de cavalerie, dès l'âge de quatorze ans; fait maréchal de camp en 1665, lieutenant général en 1672, maréchal de France le 21 février 1676, après la mort de son oncle, le vicomte de Turenne, et capitaine d'une des quatre compagnies de gardes du corps le 12 juin suivant. Il avait, depuis 1689, le collier des ordres et le gouvernement de Guyenne. Il fut fait gouverneur de Lorraine en 1694, et mourut à Paris, le 22 octobre 1702. Voyez son article dans la *Chronologie historique militaire* de Pinard, tome III, p. 52-58. Saint-Simon épousera une de ses filles en 1695.

2. Le manuscrit porte en marge cette date 1691, à la première ligne des *Mémoires* (ci-dessus, p. 21); nous la mettons ici, à sa vraie place.

3. « Académie se dit du lieu où la noblesse apprend à monter à cheval et les autres exercices. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.) A côté de l'écuyer qui enseignait l'équitation, un autre professeur faisait des cours d'histoire, de géographie et de blason. Voyez les *Œuvres de la Bruyère*, tome I, p. 287, note 2, et p. 518.

4. Les académies de Paris, qui dépendaient du grand écuyer, furent réduites au nombre de deux en 1691. Celle dont parle Saint-Simon était établie rue des Canettes (place Saint-Sulpice), et avait eu une grande réputation sous la direction de Coulon et de Godefroy de Romance de Mesmont. Elle était dirigée par Hercule Bidault, sieur de Rochefort, pourvu le 31 décembre 1688 d'une retenue d'écuyer du Roi tenant académie à Paris; par Anne-François de Vaudeuil, écuyer de la grande écurie, et par Louis Chérier, sieur d'Auricour, qui devint écuyer cavalcadour du Roi en 1696. Voyez le livre des *Adresses de la ville de Paris*, par Abraham du Pradel, année 1691, p. 8, et année 1692, p. 72, le *Mercur galant* de juillet 1692, 1<sup>re</sup> partie, p. 198, et un dossier des Archives nationales, K 1244, n° 5, fol. 42-44.

5. Aussi est ajouté en interligne.

6. Commencé le 24 mars 1691, et terminé le 8 avril.

7. Louis, quatorzième du nom, roi de France et de Navarre, dit *Louis*

Ma première  
liaison avec  
M. le duc  
de Chartres.

tous les jeunes gens de mon âge, pour leur première campagne; et, ce qui me piquoit le plus, M. le duc de Chartres<sup>1</sup> y faisoit la sienne. J'avois été comme élevé avec lui, plus jeune que lui de huit mois<sup>2</sup>, et, si l'âge permet cette expression entre jeunes gens si inégaux, l'amitié nous unissoit ensemble. Je pris donc ma résolution de me tirer de l'enfance, et je supprime les ruses dont je me servis pour y réussir. Je m'adressai à ma mère: je reconnus bientôt qu'elle m'amusoit<sup>3</sup>; j'eus recours à mon père, à qui je fis accroire que le Roi, ayant fait un grand siège cette année, se reposeroit la prochaine. Je trompai ma mère, qui ne découvrit ce que j'avois tramé que sur le point de l'exécution et que j'avois monté mon père à ne se laisser point entamer.

Le Roi s'étoit roidi à n'excepter aucun de ceux qui entroient dans le service, excepté les seuls princes du sang<sup>4</sup> et ses bâtards<sup>5</sup>, de la nécessité de passer une année dans une de ses deux compagnies des mousquetaires<sup>6</sup>, à leur

*le Grand*, né à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, fils aîné de Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche; devenu roi le 14 mai 1643; déclaré majeur le 7 septembre 1651; sacré à Reims, le 7 juin 1654; marié à Saint-Jean-de-Luz, le 9 juin 1660, avec Marie-Thérèse d'Autriche; veuf depuis le 30 juillet 1683; mort le 1<sup>er</sup> septembre 1715, à l'âge de soixante-dix-sept ans moins quatre jours.

1. Philippe d'Orléans, duc de Chartres, fils de Monsieur et neveu du Roi, né à Saint-Cloud, le 2 août 1674; duc d'Orléans le 9 juin 1701, régent de France de 1715 à 1722; mort le 2 décembre 1723.

2. De cinq mois et demi.

3. « *Amuser*, repaître les gens de vaines espérances. » (*Furetière*.)

4. C'étaient les princes de la maison de Bourbon qu'une parenté collatérale, quelque éloignée qu'elle fût, mais légitime, pouvait appeler au trône. A l'époque où commencent les *Mémoires*, on comptait comme princes du sang tous les Bourbon-Condé issus de l'oncle d'Henri IV, c'est-à-dire: Monsieur le Prince, son fils Monsieur, le Duc et les enfants de ce fils, et le prince de Conti (François-Louis), marié à Mademoiselle de Bourbon et père de plusieurs enfants.

5. Voyez plus loin, p. 58, note 1.

6. Saint-Simon oublie que le duc de Bourgogne avait pris rang dans les mousquetaires, en 1689, et fait l'exercice avec eux à Versailles. (*Journal de Dangeau*, tome II, p. 406 et 410.) — Saint-Simon reviendra

choix, et de là à apprendre plus ou moins longtemps à obéir, ou à la tête d'une compagnie de cavalerie, ou subalternes dans son régiment d'infanterie<sup>1</sup>, qu'il distinguoit et affectionnoit sur tous autres, avant de donner l'agrément d'acheter un régiment de cavalerie ou d'infanterie, suivant que chacun s'y étoit destiné. Mon père me mena donc à Versailles, où il n'avoit encore pu aller depuis son retour de Blaye<sup>2</sup>, où il avoit pensé mourir<sup>3</sup>. Ma mère l'y étoit allée<sup>1</sup> trouver en poste, et l'avoit ramené encore fort mal, en sorte qu'il avoit été jusqu'alors sans avoir pu voir le Roi. En lui faisant sa révérence, il me présenta pour être mousquetaire, le jour de saint Simon saint Jude<sup>3</sup>, à midi et demi, comme il sortoit du Conseil.

Sa Majesté lui fit l'honneur de l'embrasser par trois fois,

deux fois sur cet apprentissage d'une année, qu'il considérait comme un abus oppressif, tandis que l'ancienne habitude de faire débiter chaque jeune gentilhomme avec un parent ou un ami de sa famille, comme cadet ou comme enfant d'un corps, avait l'avantage de créer des relations entre ce corps et le jeune homme qui pouvait être appelé à le commander. Mais, depuis la réorganisation des mousquetaires, Louis XIV avait su y attirer tous les jeunes gens de bonne maison, et il n'y en avait presque plus aux gardes françaises ni dans les gardes du corps. — Quelques détails ne seront pas inutiles sur le service des mousquetaires au temps où Saint-Simon y entra ; on les trouvera dans l'appendice n° VII.

1. Le régiment d'infanterie du Roi avait été formé et commandé en premier lieu par Martinet, l'inventeur du nouvel exercice et le créateur des inspecteurs particuliers. Depuis la mort de ce colonel (1672), le Roi dirigeait lui-même son régiment, jusque dans les moindres détails.

2. Blaye, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Gironde, était un port fortifié sur la rive droite du fleuve, et le duc en avait le gouvernement depuis 1630.

3. Dangeau (tome III, p. 332), à la date du 2 mai 1691, dit en effet que le duc de Saint-Simon a été fort malade dans son gouvernement de Blaye, qu'on a même répandu le bruit de sa mort, mais qu'il est en voie de rétablissement.

4. Saint-Simon laisse *allé* sans accord devant l'infinifif *trouver*.

5. Cette fête tombe le 28 octobre, qui, en 1691, était un dimanche, jour de conseil royal et de présentations. Dangeau (tome III, p. 423) ne mentionne que l'arrivée du maréchal de Luxembourg dans l'après-midi.

et, comme il fut question de moi, le Roi, me trouvant petit et l'air délicat, lui dit que j'étois encore bien jeune : sur quoi mon père répondit que je l'en servirois plus longtemps. Là-dessus, le Roi lui demanda en laquelle des deux compagnies il vouloit me mettre, et mon père choisit la première<sup>1</sup>, à cause de Maupertuis<sup>2</sup>, son ami particulier, qui en étoit capitaine. Outre le soin qu'il s'en promettoit pour moi, il n'ignoroit pas l'attention avec laquelle le Roi s'informoit à ces deux capitaines des jeunes gens distingués qui étoient dans leurs compagnies, surtout à Maupertuis, et combien leurs témoignages<sup>3</sup> influoient sur les premières opinions que le Roi en prenoit, et dont les conséquences avoient tant de suite. Mon père ne se trompa pas, et j'ai eu lieu d'attribuer aux bons offices de Maupertuis la première bonne opinion que le Roi prit de moi.

Ce Maupertuis se disoit de la maison de Melun, et le disoit de bonne foi ; car il étoit la vérité et l'honneur et la probité même, et c'est ce qui lui avoit acquis la confiance du Roi. Cependant il n'étoit rien moins que Melun, ni reconnu par aucun de cette grande maison<sup>4</sup>. Il étoit arrivé

1. La seconde compagnie avait été longtemps préférée, lorsqu'elle avait pour commandant M. de Maulévrier, frère de Colbert.

2. Louis de Melun, dit le marquis de Maupertuis, capitaine de cavalerie en 1657, cornette de la première compagnie des mousquetaires en 1667, enseigne en 1672, sous-lieutenant en 1673, brigadier des armées en 1678, grand bailli de Bergues en 1682, capitaine-lieutenant de sa compagnie en 1684, gouverneur de Saint-Quentin en 1686, maréchal de camp le 4 août 1688, lieutenant général le 30 mars 1693. Il eut en 1702 le gouvernement de Toul, en 1705 celui d'Aigues-Mortes, et fut fait grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 28 juillet 1706. Il mourut le 18 avril 1721, à l'âge de quatre-vingt-six ans, sans laisser d'enfants.

3. Dans l'autographe, *leur témoignages*, avec *leur* sans accord.

4. Saint-Simon dira ailleurs (tome XVII, p. 237-238) que Maupertuis étoit « des bâtards de Melun. » Quelle que fût la parenté, il y avait des relations de famille officielles entre les marquis de Maupertuis et les vicomtes de Melun-Espinoy ; ceux-ci même recueillirent la succession du dernier Maupertuis, mort sans enfants. Voir le dossier MELUN au Cabinet des titres, et notamment la généalogie authentique dressée en 1821 par Bénigne

Maupertuis,  
capitaine des  
mousquetaires  
gris ; sa fortune  
et son caractè-  
re.



par les degrés, de maréchal des logis des mousquetaires jusqu'à les commander en chef et à devenir officier général. Son équité, sa bonté, sa valeur lui en<sup>1</sup> avoient acquis l'estime; les vétilles, les pointilles de toute espèce d'exac-titude et de précision, et une vivacité qui d'un rien faisoit un crime, et de la meilleure foi du monde, l'y faisoient moins aimer<sup>2</sup>. C'étoit par là qu'il avoit su plaire au Roi, qui lui avoit souvent donné des emplois de confiance. Il fut chargé, à la dernière disgrâce de M. de Lauzun<sup>3</sup>, de le

Chérin, ou le travail publié en 1737, par Delacour, sous le titre de « *Généalogie des seigneurs de la Motte-Saint-Florentin, ... de Maupertuis, ... issus des seigneurs de la Borde-le-Vicomte, branche cadette de la maison de Mehun.* » Voyez aussi le *Grand Dictionnaire historique* de Moréri, tome X et dernier, Additions, p. 48, et les *Essais historiques... sur le département de Seine-et-Marne*, par Michelin, p. 1301, 1306-1308, et 1494-1495.

1. En est ajouté au-dessus de la ligne.

2. Le Pippre de Nœufville a fait un article très-complet sur les services et les actions d'éclat de Maupertuis, à partir de l'arrestation de Fouquet, qui fut l'origine de sa fortune (*Abrégé chronologique et historique... de la Maison du Roi*, tome II, p. 156-159). Il est à remarquer que les chansons elles-mêmes rendent hommage aux mérites de Maupertuis; la minutie dont parle Saint-Simon venait de ce que tout le poids du service était retombé sur lui depuis la défaveur de Forbin, son prédécesseur. (Chansonnier, ms. Fr. 12688, p. 309.)

3. Antonin-Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, puis duc de Lauzun (il signait généralement : *Lausun*) et comte de Saint-Fargeau, né vers 1632, mort le 19 novembre 1723, à l'âge de quatre-vingt-dix ans et six mois. Il fut successivement colonel-lieutenant des dragons du Roi (1657), capitaine des cent gentilshommes au bec-de-corbin (1660), maréchal de camp (1667), colonel général des dragons (1668), capitaine d'une compagnie de gardes du corps et gouverneur du Berry (1669), lieutenant général et commandant en chef de la maison du Roi (1670), chevalier de la Jarretière (1689). Le duché de Lauzun fut créé pour lui en mai 1692. Il a des articles dans *le Pippre de Nœufville*, tome I, p. 117-120, et dans *Piuard*, tome I, p. 559. Saint-Simon, dont il devint le beau-frère, parlera de lui avec beaucoup de détails, vers la fin des *Mémoires*. — Disgracié une première fois en 1665 et enfermé à la Bastille, Lauzun fut arrêté pour la seconde fois le 25 novembre 1671. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, éd. Chéruel, tome IV, p. 308-309, et, sur le voyage de Pignerol, p. 319-323.

conduire à Pignerol, et, bien des années après, de l'en ramener à Bourbon<sup>1</sup> deux fois de suite, lorsque l'intérêt de sa liberté et celui de M. du Maine<sup>2</sup> y joignirent Mme de Montespan<sup>3</sup> et cet illustre malheureux, qui y céda les dons immenses de Mademoiselle<sup>4</sup> à M. du Maine, pour changer seulement sa prison en exil<sup>5</sup>. L'exactitude de Maupertuis dans tous ces divers temps qu'il fut sous sa garde le mit<sup>6</sup>

1. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, tome IV, p. 444-445; *Madame de Montespan et Louis XIV*, par P. Clément, p. 37-40.

2. Louis-Auguste de Bourbon, fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, né le 31 mars 1670, légitimé au mois de décembre 1673, titré duc du Maine et devenu, par la donation de Mademoiselle (2 février 1681), prince de Dombes et comte d'Eu. Avant qu'il eût accompli sa quatrième année, le Roi lui donna, le 1<sup>er</sup> février 1674, la charge de colonel général des Suisses et Grisons, vacante par la mort du comte de Soissons. Le 13 août 1675, il eut le régiment d'infanterie du maréchal de Turenne; le 29 mai 1682, le gouvernement du Languedoc; le 2 juin 1686, le cordon du Saint-Esprit; le 15 septembre 1688, la charge de général des galères et lieutenant général des mers du Levant, en place de son cousin maternel le duc de Mortemart; le 24 octobre suivant, un régiment de cavalerie; le 2 avril 1690, le grade de maréchal de camp; le 3 mai 1692, celui de lieutenant général; le 1<sup>er</sup> novembre 1693, le régiment Royal-Carabiniers. En 1694, nous le verrons prendre rang parmi les pairs de France et succéder au maréchal d'Humières comme grand maître de l'artillerie. Déclaré prince du sang en 1714 et surintendant de l'éducation du nouveau roi en 1715, il mourut le 14 mai 1736.

3. Françoise-Athénaïs de Rochechouart, née en 1641, au château de Tonnav-Charente, fille de Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, et de Diane de Grandseigne; nommée en 1660 fille d'honneur de la Reine, et mariée, le 28 janvier 1663, à Louis-Henri de Pardailan de Gondrin, marquis de Montespan. On verra dans les *Mémoires* comment ce mariage fut annulé de fait par la volonté du Roi, lorsque Mme de Montespan fut devenue sa maîtresse; mais la séparation de corps légale ne fut prononcée que le 7 juillet 1674. La marquise de Montespan mourut à Bourbon, le 27 mai 1707. Elle avait eu la charge de chef du conseil et surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse.

4. Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur Gaston, connue sous le nom de *Mademoiselle* ou de la *Grande Mademoiselle*. Saint-Simon en parlera un peu plus loin avec détails, à l'occasion de sa mort, p. 122.

5. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, tome IV, p. 420.

6. *Mirent* changé en *mit*.

tellement au désespoir qu'il ne l'a oubliée de sa vie. C'étoit d'ailleurs un très-homme de bien, poli, modeste et respectueux.

Trois mois après que je fus mousquetaire, c'est-à-dire en mars de l'année suivante, le Roi fut à Compiègne faire la revue de sa maison et de la gendarmerie<sup>1</sup>, et je montai une fois la garde chez le Roi. Ce petit voyage donna lieu de parler d'un plus grand. Ma joie en fut extrême ; mais mon père, qui n'y avoit pas compté, se repentit bien de m'avoir cru, et me le fit sentir. Ma mère, qui, après un peu de dépit et de bouderie de m'être ainsi enrôlé par mon père malgré elle, ne laissa pas de lui faire entendre raison et de me faire un équipage de trente-cinq chevaux ou mulets<sup>2</sup>, et de quoi vivre honorablement chez moi soir et matin<sup>3</sup>. Ce ne fut pas sans un fâcheux contretemps, précisément arrivé vingt jours avant mon départ. Un nommé Tessé, intendant de mon père, qui demuroit chez lui depuis plusieurs années, disparut tout à coup et lui emporta cinquante mille livres, qui se trouvèrent dues à tous les marchands, dont il avoit produit de fausses quittances dans ses comptes<sup>4</sup>. C'étoit un petit homme

1692.  
Ma première  
campagne,  
mousquetaire  
gris.

1. Ces revues eurent lieu les 5 et 6 mars 1692. (*Daugeau*, tome IV, p. 41, et *Mercure galant*, mars 1692, p. 271.)

2. Dans un état des biens meubles de Saint-Simon, dressé à l'époque de son mariage, on voit figurer un compte de vingt-six chevaux ou mulets lui servant pour l'armée (il était alors mestre de camp d'un régiment de cavalerie), et estimés 6000 livres.

3. Telle est bien la phrase du manuscrit ; il suffit, pour la rendre régulière, de retrancher le *qui*, que l'auteur a négligé d'effacer.

4. Jacques de Tessé, dans un acte passé par Claude de Saint-Simon, le 18 mars 1692, se qualifie d'ancien avocat du Roi au bureau des finances de Poitiers et intendant de la maison et affaires du duc. Il habitait l'hôtel de Saint-Simon, et les scellés placés sur ses effets lorsqu'il s'absenta, furent levés le 28 avril 1692. Dans le registre des expéditions du secrétaire d'État des affaires étrangères (France, vol. 277, fol. 428), on trouve un ordre du 1<sup>er</sup> novembre 1692, à M. Lebrét, intendant en Provence, de faire exécuter le décret de prise de corps obtenu par le duc de Saint-Simon, contre Jacques de Tessé, dit d'Égre-

doux, affable, entendu, qui avoit montré du bien, qui avoit des amis, avocat au parlement de Paris et avocat du Roi au bureau des finances<sup>1</sup> de Poitiers.

Le Roi partit le [10 mai<sup>2</sup>] avec les dames, et je fis le voyage à cheval avec la troupe et tout le service, comme les autres mousquetaires, pendant les [deux<sup>3</sup>] mois qu'il dura. J'y fus accompagné de deux gentilshommes<sup>4</sup> : l'un, ancien dans la maison, avoit été mon gouverneur<sup>5</sup> ; et d'un autre qui étoit écuyer de ma mère<sup>6</sup>. L'armée du Roi se forma au camp de Givry<sup>7</sup>. Celle de M. de Luxembourg<sup>8</sup>

mont, son ancien secrétaire, et contre sa femme. — L'affaire s'arrangea-t-elle? Nous voyons, en 1693, un avocat du nom de Tessé plaider pour le fils aîné de M. de Soubise, devant la grand'chambre. Le *Livre commode des adresses* de du Pradel, pour 1692 (p. 27), cite un sieur de Tessé parmi les « célèbres avocats habitués au Grand Conseil. »

1. Les bureaux des finances, dont l'institution remontait à 1577, étoient composés de vingt ou vingt-cinq présidents-trésoriers de France, avec procureurs et avocats du Roi, greffiers et huissiers. Ils étoient chargés de faire la répartition des impôts d'après les états arrêtés au Conseil, d'assurer le payement des charges assignées sur les revenus du Roi, de veiller à la conservation du domaine, de recevoir les hommages et les dénombremens des vassaux du Roi, de surveiller l'emploi ou le recouvrement des deniers d'octroi des villes, de régler les questions de petite voirie, d'assister l'intendant dans les travaux de grande voirie ou dans ses tournées de département (répartition) des tailles, et ils faisoient eux-mêmes des chevauchées pour vérifier le travail des élus et donner au Conseil leur avis sur la répartition.

2. Saint-Simon a laissé la date en blanc.

3. Le nombre est en blanc dans le manuscrit.

4. Entre *gentilshommes* et *l'un*, est biffé *dont*.

5. Voyez à l'Appendice, n° V, des fragments de l'instruction rédigée pour le jeune Saint-Simon par ce gouverneur, nommé de Saint-Jean.

6. Cet écuyer s'appelait des Essarts.

7. Ville du Hainaut, sur la Trouille, à douze kilomètres de Mons.

8. François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, né posthume le 7 janvier 1628, débuta en 1643, sous les ordres du duc d'Enghien, et suivit le parti des Princes pendant la Fronde. Revenu en France après la paix des Pyrénées, marié le 17 mars 1661 à l'héritière du duché-pairie de Piney-Luxembourg, et reçu duc et pair le 22 mai 1662, il fut fait capitaine de la première compagnie des gardes du corps le 11 fé-

l'y joignoit presque. Les dames étoient à Mons, à deux lieues de là. Le Roi les fit venir en son camp, où il les régala, puis leur fit voir la plus superbe revue qui ait peut-être jamais été faite, de ces deux armées rangées sur deux lignes, la droite de M. de Luxembourg touchant la gauche du Roi, et tenant trois lieues d'étendue<sup>1</sup>.

Après dix jours de séjour<sup>2</sup> à Givry, les deux armées se séparèrent et marchèrent. Deux jours après, le siège de Namur fut déclaré, où le Roi arriva en cinq jours de marche<sup>3</sup>.

Siège de Namur  
par le Roi  
en personne.

vrier 1673, maréchal de France le 30 juillet 1675, gouverneur général de Champagne et Brie le 25 septembre 1688, chevalier des ordres le 31 décembre suivant, gouverneur de Normandie le 3 mai 1691. Saint-Simon reviendra sur lui à l'occasion de sa mort, 4 janvier 1695.

1. Dans une lettre autographe au ministre Claude le Peletier, qui est datée du camp de Givry, 21 mai, le Roi s'exprime ainsi sur la revue passée la veille : « On ne peut pas estre plus comptant que je le suis des troupes que j'ay veues. Le public est estonné de leur bonté, et moy surpris de les trouver en l'estat qu'elles sont, car elles passent tout ce que l'on se peut imaginer. Je me flatte qu'elles feront bien leur devoir dans le cours de cette campagne. » (Arch. nationales, K 121, n<sup>o</sup> 4<sup>a</sup>.) Voyez la *Gazette* de 1692, p. 251-252, et surtout une lettre de Racine, pleine d'admiration, dans ses *Œuvres*, tome VII, p. 34-35. Beauvain fit graver l'ordre de bataille des deux armées.

2. Le Roi ne resta que six jours à Givry, du 17 au 22 mai 1692 (*Dangeau*).

3. Le siège fut annoncé le 24, au soir, et le Roi arriva devant Namur le 26, au matin, trois jours après son départ de Givry. — On trouve dans l'*Histoire de la vie et du règne de Louis XIV* de Bruzen de la Martinière, tome IV, p. 569-578, un résumé des récits du siège faits par Quincy et les autres contemporains; voir aussi la *Gazette* de 1692, p. 271-380, *passim*, et la relation du *Mercur*, volumes de juin et juillet 1692. Ces deux journaux reproduisent presque textuellement les lettres de Racine (*Œuvres*, tome VII, p. 47 et suivantes), que Boileau communiquait à Renaudot. C'est également à Racine que l'on doit attribuer la relation qui a été réimprimée en dernier lieu par M. Mesnard, dans les *Œuvres de J. Racine*, tome V, p. 305-348, et à laquelle sont joints, dans l'album de cette édition, la carte et les deux plans gravés en 1692. Enfin on peut suivre exactement les mouvements de l'armée sur le journal inédit du duc du Maine, dans les manuscrits de l'abbé de Dangeau, ms. Fr. 22679, fol. 192-203 et 254-270.

Monseigneur<sup>1</sup>, Monsieur<sup>2</sup>, Monsieur le Prince<sup>3</sup> et le maréchal d'Humières<sup>4</sup>, tous quatre, l'un sous l'autre par degrés, commandoient l'armée sous le Roi, et M. de Luxembourg, seul général de la sienne, couvrait le siège et faisoit l'observation. Les dames étoient cependant allées à Dinant. Au troisième jour de marche, Monsieur le Prince fut détaché pour aller investir la ville de Namur. Le célèbre Vauban<sup>5</sup>, l'âme de tous les sièges que le Roi

1. Louis, dauphin de France, dit *Monseigneur*, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, né le 1<sup>er</sup> novembre 1661, mort le 14 avril 1711.

2. Philippe, fils de France, duc d'Orléans, dit *Monsieur*, second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né le 21 septembre 1640, mort le 9 juin 1701.

3. Henri-Jules de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé, grand maître de France, né le 29 juillet 1643, mort le 1<sup>er</sup> avril 1709; fils de Louis II de Bourbon, dit le *Grand Condé*. — Le chef de la maison de Condé portait ordinairement le titre de *Monsieur le Prince*, que lui donne ici Saint-Simon. Cependant Louis III de Bourbon-Condé, fils d'Henri-Jules, conserva celui de *Monsieur le Duc*, même après la mort de son père, et cet exemple fut suivi par son fils, Louis-Henri, le premier ministre de Louis XV. Sur ces diverses appellations, voyez l'Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, 16 décembre 1686.

4. Louis de Crevant, marquis, puis duc d'Humières, nommé gouverneur de Compiègne après son père, le 11 juin 1646, maréchal de camp en 1650, lieutenant général en 1656, gouverneur général du Bourbonnais en 1660, gouverneur de Lille le 3 juin 1668, maréchal de France le 8 juillet suivant, grand maître de l'artillerie le 17 novembre 1685, chevalier des ordres le 31 décembre 1688, commandant de l'armée de Flandre le 1<sup>er</sup> mars 1689. Il fut fait duc en avril 1690 et eut le commandement général de toute la province de Flandre; mais il ne servit qu'en second pendant les campagnes de 1691 et 1692, ne figura point en 1693, et mourut à Versailles, le 31 août 1694, à soixante-six ans. — Le maréchal et les siens écrivaient leur nom : *de Humières*; le public disoit, comme aujourd'hui : *d'Humières*.

5. Sébastien le Prestre de Vauban, seigneur de Vauban, Bazoches, etc., né à Saint-Léger-de-Foucherets, le 15 mai 1633, mort à Paris, le 30 mars 1707. L'*Abrégé des services du maréchal de Vauban*, dressé par lui-même, a été publié en 1839, par le lieutenant-colonel Augoyat, et nous aurons l'occasion de revenir avec Saint-Simon sur ces services. Disons seulement ici qu'il étoit lieutenant général depuis le 24 août

a faits, emporta que la ville seroit attaquée séparément du château, contre le baron de Bressey<sup>1</sup>, qui vouloit qu'on fit le siège de tous les deux à la fois, et c'étoit lui qui avoit fortifié la place<sup>2</sup>. Un fort mécontentement lui avoit fait quitter depuis peu le service d'Espagne, non sans laisser quelque nuage sur sa réputation de s'être aussitôt jeté en celui de France<sup>3</sup>. Il s'étoit distingué par sa valeur et sa capacité; il étoit excellent ingénieur et très-bon officier général. Il eut, en entrant au service du Roi, le grade de lieutenant général<sup>4</sup> et un grand traitement pécuniaire. C'étoit un homme de basse mine, modeste, réservé, dont la physionomie ne promettoit rien, mais qui<sup>5</sup> acquit bientôt la confiance du Roi et toute l'estime militaire.

Monsieur le Prince, le maréchal d'Humières et le marquis de Boufflers<sup>6</sup> eurent chacun une attaque. Il n'y eut

1688, gouverneur de la citadelle de Lille, commissaire général des fortifications, et qu'il ne devint maréchal de France qu'en 1703. Outre le document indiqué ci-dessus, voyez l'article VAUBAN du *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1225-1236.

1. Jean-Claude, baron de Bressey et comte de Belfrey, d'origine franco-comtoise, servait depuis longtemps l'Espagne comme ingénieur et maréchal de bataille, lorsqu'il passa au service de la France, en 1691. Il fut d'abord nommé maréchal de camp le dernier avril 1692, leva un régiment d'infanterie wallon, combattit à Steinkerque, à Nerwinde, et obtint en 1693 le gouvernement de Bar-sur-Aube. Après le siège de Namur, il fut récompensé par une ordonnance de 9000 livres. Lieutenant général en 1696, il se démit de son régiment au mois de mars 1699, ne servit plus, et mourut en février 1704.

2. Comme toujours, Vauban avoit voulu résister à l'ardeur intempes- tive de certains officiers et ménager le sang des soldats. Mais l'opinion générale fut qu'il s'étoit obstiné à attaquer la place par le côté le plus fort. Après la prise de la ville, lorsqu'il couvrit tous les abords de fortifications, ce fut encore le côté faible du château qu'il négligea, malgré les conseils de le Peletier de Souzy, et Coëhorn sut en profiter pour le siège de 1695.

3. Voyez le *Journal de Dangeau*, tomes III, p. 301, et IV, p. 43, 45, etc.

4. Il n'eut ce grade qu'au bout de cinq ans.

5. *Qui* est en interligne.

6. Louis-François, chevalier, puis marquis de Boufflers, né le 10 jan-

rien de grande remarque pendant les dix jours que ce siège dura<sup>1</sup>. L'onzième de tranchée ouverte, la chamade fut battue, et la capitulation telle à peu près que les assiégés la desirèrent. Ils se retirèrent au château, et il fut convenu de part et d'autre qu'il ne seroit point attaqué par la ville, et que la ville seroit en pleine sûreté du château, qui ne tireroit pas un seul coup dessus. Pendant ce siège, le Roi fut toujours campé, et le temps fut très-chaud et d'une sérénité constante depuis le départ de Paris. On n'y perdit personne de remarque que Cormaillon<sup>2</sup>, jeune ingénieur de grande espérance, et d'ail-

vier 1644, avait débuté comme cadet dans le régiment des gardes françaises, à la campagne de Gigeri (1663), était passé successivement sous-lieutenant et aide-major, et avait obtenu en 1669 le commandement du régiment de dragons du Roi. Son frère aîné étant mort en lui laissant le titre de marquis, il l'avait également remplacé comme lieutenant général de l'Île-de-France et grand bailli de Beauvais, le 21 juin 1672; il était devenu brigadier général des dragons en 1675, maréchal de camp en 1677, colonel général des dragons le 26 août 1678, lieutenant général en 1681. Il avait eu le commandement général des troupes de la province de Guyenne en 1686, le gouvernement général des Trois-Évêchés en 1687, le collier du Saint-Esprit en 1688, le commandement de l'armée de la Moselle le 20 avril 1690, et celui du régiment des gardes françaises, vacant par la mort du duc de la Feuillade, le 1<sup>er</sup> février 1692. Nous le verrons bientôt faire maréchal de France, le 27 mars 1693, puis gouverneur de Lille et de la Flandre française en 1694, duc et pair en 1695. Il eut aussi la Toison d'or en 1703, et une des quatre compagnies des gardes du corps en 1704. Mort le 22 août 1711, à Paris. On trouve ses états de services, brevets, portraits, etc., dans le volume 1163 des mss. Clairambault, fol. 110 et suivants.

1. Le Roi était arrivé le 26 mai devant Namur, mais la tranchée n'avait été ouverte que dans la nuit du 29 au 30. La capitulation de la ville fut signée le 5 juin au matin, ce qui donne seulement sept jours.

2. Louis de Damas, comte de Cormaillon, après avoir servi contre les Turcs, comme capitaine d'infanterie, était revenu en France comme ingénieur, et avait déjà été blessé à Philipsbourg. Il venait d'épouser la veuve du président Barentin, et ce mariage lui avait attiré quelques chansons (Chansonnier, ms. Fr. 12690, p. 303). Selon la correspondance de Racine (*Œuvres*, tome VII, p. 54), Mme de Cormaillon, arri-



leurs bon officier, que Vauban regretta fort. Le comte de Toulouse<sup>1</sup> reçut une légère contusion au bras, tout proche du Roi, qui, d'un lieu éminent et pourtant assez éloigné, voyoit attaquer en plein jour une demi-lune<sup>2</sup>, qui fut emportée par un détachement des plus anciens des deux compagnies des mousquetaires<sup>3</sup>.

vant pour soigner son mari, fut pillée par un parti de Charleroy. Blessé le 7 juin au soir, il mourut le 10, chez les carmes du Désert.

1. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né le 30 avril 1678, avait été pourvu dès sa cinquième année, en 1683, de la charge d'amiral de France, vacante par la mort d'un autre bâtard, le comte de Vermandois. Il était en outre, depuis 1689, gouverneur de Guyenne, charge qu'il devait échanger, en 1695, contre le gouvernement de Bretagne. Il fut fait chevalier des ordres le 2 février 1693, maréchal de camp en 1696, lieutenant général le 3 août 1697, chevalier de la Toison d'or en 1703, grand veneur en 1714, chef du conseil de marine en septembre 1715. Il mourut à Rambouillet, le 1<sup>er</sup> décembre 1737, ayant toujours conservé son premier titre de comte de Toulouse, quoique les duchés-pairies de Damville, de Penthièvre, de Châteauvillain et de Rambouillet eussent été successivement créés en sa faveur.

2. Dans l'original, *demie lune*, avec accord, selon l'ancien usage.

3. On croirait, d'après le récit de Saint-Simon, que cette affaire eut lieu pendant le siège de la ville : elle ne se passa que plus tard, le 13 juin, pendant le siège du château, dont il va être question. Voyez les récits de Dangeau (tome IV, p. 105-107) et de Racine (tome VII, p. 48 et 53-54), ou les relations de la *Gazette* (p. 298-299) et du *Mercur* (juillet 1692, 2<sup>e</sup> partie, p. 89), ainsi que la lettre du ministre Barbezieux à son collègue Pontchartrain (Dépôt de la guerre, vol. 1137). Claude le Peletier parle de la blessure du comte de Toulouse dans la correspondance qu'il entretenait, de Paris, avec le Roi, et dont nous avons déjà cité un extrait. (Archives nationales, K 121, n<sup>o</sup> 4<sup>e</sup>.) Dans le journal que nous avons indiqué plus haut, le duc du Maine dit : « Le Roi l'avoit vue (cette action) de dessus une hauteur assez voisine. Mon frère le comte de Toulouse, qui étoit appuyé sur la chaise du Roi, a été assez heureux pour lui parer un coup dans la tête, qui lui a fait une contusion au bras. » (Ms. Fr. 22679, fol. 198.) — En sa qualité de nouveau venu, Saint-Simon ne fit pas partie du détachement de deux cent vingt mousquetaires qui opéra l'attaque de droite. Sa compagnie perdit deux tués et quatre blessés. Le Roi lui-même vint témoigner aux mousquetaires sa satisfaction de la valeur qu'ils avaient montrée et de leur docilité à

Jonvelle<sup>1</sup>, gentilhomme, mais d'ailleurs soldat de fortune, d'honneur et de valeur, mourut de maladie pendant ce siège. Il étoit lieutenant général et capitaine de la seconde compagnie des mousquetaires; il avoit plus de quatre-vingts ans<sup>2</sup>, et fut fort regretté du Roi et de sa compagnie. Toutes les deux se joignirent pour lui rendre les derniers devoirs militaires. Sa compagnie fut à l'instant donnée à M. de Vins<sup>3</sup>, qui la commandoit sous lui, beau-frère de M. de Pomponne<sup>4</sup>, et qui, maréchal de camp

suivre les ordres prudents de Vauban. Le 15, il y eut une alerte, et toute la maison militaire prit les armes, mais elle n'eut pas à marcher.

1. Henri le Mercier de Hauteffaye, marquis de Jonvelle, étoit parvenu en 1652, de degré en degré, au commandement du régiment de Conti-infanterie. Il embrassa alors le parti des Princes, et ce fut seulement en 1667 que le Roi lui donna l'enseigne de la première compagnie des mousquetaires, en 1670 la sous-lieutenance de la seconde, et en 1674 la charge de capitaine-lieutenant. Il fut promu lieutenant général en 1688. Il s'étoit particulièrement distingué aux sièges de Maëstricht, Besançon, Condé et Mons, et à la bataille de Montcassel. (*Le Pippre de Nœufville*, tome II, p. 206-208, et *Mercur*, juin 1692, p. 48 et suivantes.) Il mourut le 30 mai, à Mons. On écrivoit presque toujours son nom : *Jauvelle*.

2. Ans est ajouté au-dessus de la ligne.

3. Jean de Vins d'Agout de Montauban, marquis de Vins et de Savigny, ancien chevalier de Malte, avoit acheté en 1674 la sous-lieutenance de M. de Jonvelle; brigadier en 1677, maréchal de camp en 1688, et désigné alors par le Roi pour accompagner Monseigneur, comme « l'un des plus sages officiers du Royaume, » il servoit depuis 1689 à l'armée des Alpes. En 1693, il y fut créé lieutenant général et décida le gain de la bataille de la Marsaille. Retiré du service après la campagne de 1701, il mourut à Paris le 3 août 1732, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, ayant fait une grande quantité de fondations religieuses. Il avoit épousé, en 1674, Charlotte Lavocat, fille d'un maître des comptes et d'une Rouillé, et amie intime de Mme de Sévigné; il n'en eut qu'un fils, qui étoit déjà capitaine d'une compagnie de dragons au régiment de Pomponne, lorsqu'il fut tué à la bataille de Steinkerque. La maison de Vins finissoit avec lui. Voyez l'état des services du marquis et son éloge dans le ms. Clairambault 1083, fol. 176, ainsi que son article dans *le Pippre de Nœufville*, tome II, p. 208-211.

4. Simon Arnould, marquis de Pomponne, né en 1618, fils d'Arnould

en l'armée d'Italie, commandoit lors un gros corps pour couvrir la Provence, où il servit très-utilement, et fut l'année suivante lieutenant général.

L'armée changea de camp pour le siège du château. En arrivant chacun dans le lieu qui lui étoit marqué, le régiment d'infanterie du Roi trouva son terrain occupé par un petit corps des ennemis, qui s'y retranchoient, d'où il résulta à l'instant un petit combat particulier assez rude. M. de Soubise<sup>1</sup>, lieutenant général de jour<sup>2</sup>, y courut et s'y distingua. Le régiment du Roi y acquit beaucoup d'honneur, avec peu de perte, et les ennemis furent bientôt chassés. Le Roi en fut très-aise par son affection pour ce régiment, qu'il a toujours particulièrement<sup>3</sup> tenu pour sien entre toutes ses troupes.

d'Andilly et neveu du célèbre docteur Antoine Arnauld. Employé depuis l'âge de vingt-cinq ans à des intendances ou des missions diplomatiques, et nommé une première fois secrétaire d'État des affaires étrangères à la place de Lionne, en 1671, puis disgracié en 1679, il avait été rappelé au Conseil après la mort de Louvois, avec le titre de ministre d'État et la surintendance des postes. Il mourut le 26 septembre 1699, à quatre-vingt-un ans, laissant veuve Catherine Lavocat, qui était sœur de la marquise de Vins (voyez la note précédente), et qui ne mourut que le 31 décembre 1711.

1. François de Rohan, prince de Soubise, fils du duc de Montbazou et de Marie d'Avaugour-Bretagne, s'était distingué dans la guerre de Hongrie et était entré, à son retour, dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, dont il devint capitaine-lieutenant en 1673, après la prise de Maëstricht. Lieutenant général depuis 1677, il avait pris une part brillante au siège de Mons. Le combat dont parle ici Saint-Simon eut lieu le 7 juin; le régiment du Roi n'était pas seul à cette affaire, mais formé en brigade, avec ses quatre bataillons, trois des Vaisseaux, deux de Toulouse et un d'Aunis. On perdit une centaine d'hommes. Ce fait d'armes est raconté à l'article de M. de Soubise, par le Pippre de Nœufville, tome I, p. 447. M. de Soubise, dont il sera parlé fort souvent, ainsi que de sa femme (voyez ci-après, p. 85), mourut à Paris, le 24 août 1712, âgé de plus de quatre-vingt-un ans.

2. Chaque lieutenant général commandait tour à tour une tranchée ou un quartier.

3. *Particulièrement* est écrit au-dessus de *tenu pour sien*.

Ses tentes et celles de toute la cour furent dressées dans un beau pré, à cinq cents pas du monastère de Marlagne<sup>1</sup>. Le beau temps se tourna en pluies, de l'abondance et de la continuité desquelles personne de l'armée n'avoit vu d'exemple, et qui donnèrent une grande réputation à saint Médard, dont<sup>2</sup> la fête est au 8 juin. Il plut tout ce jour-là à verse, et on prétend que le temps qu'il fait ce jour-là dure quarante jours de suite<sup>3</sup>. Le hasard fit que cela arriva cette année. Les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre ce saint, en recherchèrent des images, et les rompirent et brûlèrent, tant qu'ils en trouvèrent. Ces pluies devinrent une plaie pour le siège. Les tentes du Roi n'étoient communicables<sup>4</sup> que par des chaussées de fascines, qu'il falloit renouveler tous les jours, à mesure qu'elles s'enfonçoient ; les camps et les quartiers n'étoient pas plus accessibles, les tranchées pleines d'eau et de boue ; il falloit souvent trois jours pour remuer le canon d'une batterie à une autre. Les chariots devinrent inutiles, en sorte que les transports des bombes, boulets, etc., ne purent se faire qu'à dos de mulets et de chevaux, base de tous les équipages de l'armée et de la cour, sans le secours desquels il auroit été impossible. Ce même inconvénient des chemins priva l'armée de M. de

1. Comparez le *Journal de Dangeau*, à la date du 7 juin 1692 (tome IV, p. 400) : « Le Roi s'est campé dans les bois, près le Désert, qui est un couvent de carmes, plus près de la Meuse que de la Sambre. » Marlagne (Haute et Basse) sont deux forêts situées sur la rive gauche de la Meuse, au sud et au sud-est de Namur.

2. *Car il a été corrigé en dont.*

3. Cette légende, si accréditée de nos jours, remonte à la plus haute antiquité. Les premiers biographes de saint Médard, évêque de Noyon, racontent qu'à sa mort, en 545, les cieus s'ouvrirent : il en vint d'abord une lumière surnaturelle qui éclaira le corps du saint, puis une pluie douce et bienfaisante, qui se renouvela chaque jour pendant six semaines et rafraîchit la terre, désolée par une longue sécheresse. (*Acta Sanctorum*, juin, tome II, p. 80.)

4. *Communicables* (sic) est écrit au-dessus d'*accessibles* (qui vient plus loin), biffé.

Luxembourg de l'usage des voitures. Elle périssoit faute de grains, et cet extrême inconvénient ne put trouver de remède que par l'ordre que le Roi donna à sa maison de prendre tous les jours, par détachement, des sacs de grains en croupe, et de les porter en un village où ils étoient reçus et comptés par des officiers de l'armée de M. de Luxembourg.

Quoique la maison du Roi<sup>1</sup> n'eût presque aucun repos pendant ce siège, pour porter les fascines, fournir les diverses gardes et les autres services journaliers, ce surcroît lui fut donné, parce que la cavalerie servoit continuellement aussi et en étoit aux feuilles d'arbres presque pour tout fourrage. Cette considération ne satisfit point la maison du Roi, accoutumée à toutes sortes de distinctions<sup>2</sup>. Elle se plaignit avec murmure. Le Roi se roidit et voulut être obéi. Il fallut donc le faire. Le premier jour, le détachement des gendarmes et des cheveu-légers<sup>3</sup> de la garde, arrivé de grand matin au dépôt des sacs, se mit à murmurer, et, s'échauffant de propos les uns les autres, vinrent<sup>4</sup> jusqu'à jeter les sacs et à refuser tout net d'en porter. Cresnay<sup>5</sup>, dans la brigade duquel j'étois, m'avoit

1. La maison militaire du Roi comprenait : au dedans du Louvre, les quatre compagnies de gardes du corps, les gardes de la manche, les Cent-Suisses, les gardes de la porte, les gentilshommes au bec-de-corbin, les gardes de la prévôté de l'hôtel ; au dehors du Louvre, les gendarmes de la garde, les cheveu-légers, les mousquetaires, les grenadiers à cheval, les gardes françaises et les gardes suisses. Avec les seize compagnies de gendarmerie, c'étoit un total d'environ dix mille hommes.

2. Cependant la gendarmerie avoit déjà porté des fascines jour et nuit au siège d'Ypres, en 1678.

3. L'orthographe de Saint-Simon est *gensdarmes* et *chevaux légers*.

4. *Virent* corrigé en *vinrent*.

5. Armand-Jean-Baptiste Fortin de Cresnay (le nom est écrit *Crenée* par le Pippre de Nœufville), enfant de la première compagnie des mousquetaires, où il devint successivement sous-brigadier, brigadier, maréchal des logis en 1693, et cornette, par ancienneté, en 1712, chevalier de Saint-Louis en 1700. Il mourut en 1714.

demandé poliment si je voulois bien être du détachement pour les sacs, sinon qu'il me commanderoit pour quelque autre ; j'acceptai les sacs, parce que je sentis que cela feroit ma cour par tout le bruit qui s'étoit déjà fait là-dessus. En effet, j'arrivai avec le détachement des mousquetaires au moment du refus des troupes rouges<sup>1</sup>, et je chargeai mon sac à leur vue. Marin<sup>2</sup>, brigadier<sup>3</sup> de cavalerie et lieutenant des gardes du corps, qui étoit là pour faire charger les sacs par ordre, m'aperçut en même temps, et, plein de colère du refus qu'il venoit d'essuyer, s'écria, me touchant en me montrant et me nommant, que, puisque je ne trouvois pas ce service au-dessous de moi, les gendarmes et les cheveau-légers ne seroient ni déshonorés ni gâtés de m'imiter. Ce propos, joint à l'air sévère de Marin, fit un effet si prompt, qu'à l'instant ce fut sans un mot de réplique à qui, de ces troupes rouges, se chargeroit le plus tôt de<sup>4</sup> sacs ; et oncques depuis il n'y

1. On appelloit *troupes rouges* les gendarmes et les cheveau-légers de la garde : les premiers portaient l'habit rouge, avec doublures de même couleur, culottes et bas rouges ; les seconds avaient l'habit écarlate, avec doublure et parements blancs. Les grenadiers avaient quitté l'habit rouge en mars 1692, pour s'habiller de bleu, comme les gardes du corps.

2. Jean Marin, seigneur de Mouilleron, né en mai 1654, étoit frère du premier président du parlement d'Aix et fils d'un intendant des finances, collaborateur de Colbert, mort en 1678. Il avait été successivement capitaine de cavalerie au régiment du Plessis-Praslin, exempt des gardes du corps en 1672, enseigne, puis lieutenant en 1677, et enfin brigadier de cavalerie le 24 août 1688. (*Le Pippre de Nœufville*, tome I, p. 144.) Une blessure qu'il reçut à Nerwinde l'estropia pour toute sa vie ; à cette occasion, le maréchal de Luxembourg le recommanda au Roi par une lettre qui est au Dépôt de la guerre (vol. 1207, n° 53).

3. Le brigadier commandait cinq à six bataillons, ou dix à douze escadrons, réunis en brigade. Ce grade, supérieur à celui de mestre de camp ou colonel, et inférieur à celui de maréchal de camp, étoit le premier degré de la hiérarchie des officiers généraux et des offices non vénaux. Le brigadier ne pouvait être nommé d'une arme dans l'autre ; s'il étoit colonel, il gardait son régiment jusqu'à ce qu'il passât maréchal de camp.

4. *D'un corrigé en de.*

eut plus là-dessus la plus légère difficulté. Marin vit partir le détachement chargé, et alla aussitôt rendre compte au Roi de ce qui s'y étoit passé et de l'effet de mon exemple. Ce fut un service qui m'attira plusieurs discours obligeants du Roi<sup>1</sup>, qui chercha toujours, pendant le reste du siège, à me dire quelque chose avec bonté toutes les fois qu'il me voyoit, et dont je fus d'autant plus obligé à Marin que je ne le connoissois en façon du monde.

Le vingt-septième jour de tranchée ouverte, qui étoit le mardi 1<sup>er</sup> juillet<sup>2</sup>, le prince de Barbançon<sup>3</sup>, gouverneur de la place, battit la chamade, et certes il étoit temps pour les assiégeants, à bout de fatigues et de moyens par l'excès du mauvais temps, qui ne cessoit point et qui avoit rendu tout fondrière. Jusqu'aux chevaux du Roi vivoient de feuilles, et aucun de cette nombreuse cavalerie de troupes et d'équipages ne s'en est jamais bien remis. Il est certain que, sans la présence du Roi, dont la vigilance étoit l'âme du siège, et qui, sans l'exiger, faisoit faire l'impossible, tant le desir de lui plaire et de se distinguer étoit extrême, on n'en seroit jamais venu à bout; et encore demeura-t-il fort incertain de ce qui en seroit arrivé si la place eût encore tenu dix jours, comme il n'y eut pas deux avis qu'elle le pouvoit<sup>4</sup>. Les fatigues de corps et d'esprit que le Roi essuya en ce siège lui causèrent la plus douloureuse goutte qu'il eût encore ressentie, mais qui, de son lit, ne l'empêcha pas de pourvoir à tout et de tenir pour le

1. Devant *qui* est effacé *et*.

2. Dans l'original, les mots : *qui étoit le mardi 1<sup>er</sup> juillet*, viennent après *la chamade*; ils sont ajoutés, en interligne, au-dessus de : *et certes il étoit temps pour les*. — Le gouverneur de Namur battit la chamade le 30 juin au matin.

3. Octave-Ignace, duc d'Arenberg, duc et prince de Barbançon et du Saint-Empire, né en 1640, grand fauconnier des Pays-Bas espagnols, chevalier de la Toison d'or, nommé gouverneur de Namur en 1674, à la place de son père; tué, en 1693, à la bataille de Nerwinde. Il étoit le dernier représentant de cette branche de la maison de Ligne.

4. C'est-à-dire comme personne ne douta qu'elle l'eût pu.

dedans et le dehors ses conseils<sup>1</sup> comme à Versailles, ainsi qu'il avoit fait pendant tout le siège.

Reddition  
de Namur.

M. d'Elbeuf<sup>2</sup>, lieutenant général, et Monsieur le Duc<sup>3</sup>, maréchal de camp, étoient de tranchée lors de la chamade. M. d'Elbeuf mena les otages au Roi, qui eut bientôt réglé une capitulation honorable. Le jour que la garnison sortit, le plus pluvieux qu'il eût fait encore, le Roi, accompagné de Monseigneur et de Monsieur, fut à mi-chemin de l'armée de M. de Luxembourg, où ce général vint recevoir ses ordres pour le reste de la campagne. Le prince d'Orange<sup>4</sup> avoit mis toute sa science et ses ruses pour le<sup>5</sup> déposter pendant le siège, sur lequel il brûloit de tomber; mais il eut affaire à un homme qui lui avoit déjà montré qu'en matière de guerre il en savoit plus que lui, et continua à le lui montrer le reste de sa vie.

Pendant cette légère course du Roi, le prince de Barbançon sortit par la brèche à la tête de sa garnison, qui étoit encore de deux mille hommes, qui défila devant Monsieur le Prince et le maréchal d'Humières, entre deux haies des régiments des gardes françoises et suisses et du régiment d'infanterie du Roi<sup>6</sup>. Barbançon fit un assez

1. Le conseil royal d'en haut, pour les affaires diplomatiques, et le conseil des dépêches ou du dedans, pour l'administration intérieure.

2. Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, né le 7 août 1661, entré au service en 1677, fait maréchal de camp en avril 1691. Il n'étoit point encore lieutenant général au siège de Namur, comme le dit Saint-Simon, et ne fut élevé à ce grade que le 3 janvier 1696. Il eut les gouvernements d'Artois, Picardie, Hainaut, etc. Mort le 12 mai 1748.

3. Louis III de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, fils d'Henri-Jules, prince de Condé; né le 11 octobre 1668, mort le 4 mars 1710; grand maître de France, chevalier des ordres et gouverneur de Bourgogne.

4. Guillaume de Nassau, stathouder de Hollande, né en 1650, mort en 1701. Il étoit devenu roi d'Angleterre en 1688, sous le nom de Guillaume III, et fut l'adversaire le plus redoutable de Louis XIV. Saint-Simon le désigne sous le nom de *prince d'Orange*, parce que la France ne reconnaissait que Jacques II comme roi d'Angleterre.

5. *De (dé?) corrigé en le.*

6. 1<sup>er</sup> juillet 1692 (*Gazette*, p. 379). Il sortit environ deux mille cinq



mauvais compliment à Monsieur le Prince et parut au désespoir de la perte de son gouvernement. Il en étoit aussi grand bailli, et il en tiroit cent mille livres de rente. Il ne les regretta pas longtemps, et il fut tué l'été d'après à la bataille de Nerwinde.

La place, une des plus fortes des Pays-Bas, avoit la gloire de n'avoir jamais changé de maître<sup>1</sup>. Aussi eut-elle grand regret au sien, et les habitants ne pouvoient contenir leurs larmes. Jusqu'aux solitaires de Marlagne en furent profondément touchés, jusque-là qu'ils ne purent déguiser leur douleur, encore que le Roi, touché de la perte de leur blé, qu'ils avoient retiré dans Namur, leur en eût fait donner le double, et de plus une abondante aumône. Ses égards à ne les point troubler furent pareils. Ils ne logèrent chez eux que le cardinal de Bouillon<sup>2</sup>, le comte de Gramont<sup>3</sup>, le P. de la Chaise<sup>4</sup>, confesseur du

cents hommes : avec seize cents sortis du fort Neuf, c'étoit tout le reste d'une garnison de neuf mille deux cents hommes.

1. Voyez l'ode de Boileau, la relation attribuée à Racine, dans les *Œuvres de Racine*, tome V, p. 312-348, et enfin le récit écrit par Valincour, en place de Boileau, historiographe royal, et reproduit dans les *Œuvres de Boileau*, 1830, tome II, p. 409. On trouvera dans la relation du *Mercur* (juillet 1692, 1<sup>re</sup> partie, p. 208-211) la lettre que, suivant l'usage, le Roi écrivit pour faire chanter le *Te Deum*.

2. Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, né le 24 août 1643 et mort le 2 mars 1715. Il étoit abbé de Cluny, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Martin de Pontoise, etc., et grand aumônier de France depuis 1671 ; il fut privé de cette charge en 1700. Voyez le *Dictionnaire des bienfaits du Roi* de l'abbé de Dangeau, ms. Fr. 7655, fol. 135 et 136.

3. Philibert, comte de Gramont, mort le 30 janvier 1707, à l'âge de quatre-vingt-six ans passés. Il avait débuté en 1643, au siège de Trino, et étoit chevalier des ordres de la promotion de 1688, gouverneur du pays d'Aunis, lieutenant général au gouvernement de Béarn, etc. Il étoit frère consanguin d'Antoine III, duc de Gramont et maréchal de France, mort en 1678.

4. François d'Aix, dit le Père de la Chaise, jésuite, né le 25 août 1624, au château d'Aix en Forez, mort le 20 janvier 1709. Il étoit confesseur de Louis XIV depuis 1675.

Roi, et son frère<sup>1</sup>, capitaine de la porte<sup>2</sup>; et le Roi<sup>3</sup> ne permit le passage du canon à travers leur parc qu'à la dernière extrémité et quand il ne fut plus possible de le pouvoir conduire par ailleurs. Malgré tant de bontés, ils ne pouvoient regarder un François après la prise de la place, et un d'eux refusa une bouteille de bière à un huissier de l'antichambre du Roi<sup>4</sup>, qui se renomma<sup>5</sup> de sa charge et qui offrit inutilement de l'échanger contre une de vin de Champagne<sup>6</sup>.

Marlagne est un monastère sur une petite et agréable éminence, dans une belle forêt<sup>7</sup>, tout environné de haute futaie, avec un grand parc, fondé par les archiducs Albert et Isabelle<sup>8</sup>, pour une solitude de carmes déchaussés, telle<sup>9</sup> que ces religieux en ont une dans chacune de leurs pro-

Solitude  
de Marlagne.

1. Autre François d'Aix, comte de la Chaise, ancien écuyer de l'archevêque de Lyon, capitaine des gardes de la porte depuis le 26 novembre 1687; mort le 14 août 1697.

2. Le capitaine de la porte commandait les cinquante gardes de la porte du Roi, qui servaient alternativement par quartier; il était en fonctions toute l'année, portait le bâton de commandement et accompagnait partout le Roi. Sur le service de sa compagnie, voyez le *Traité des droits.... annexés.... à chaque dignité*, de Guyot, tome II, p. 112-120.

3. *Le Roi* est en interligne, sur *il*, biffé.

4. Sur ces huissiers, voyez l'*État de la France*, au chapitre du Grand Chambellan, article de l'Antichambre du Roi.

5. « Un bon valet se peut nommer du maître qu'il a bien servi. » (*Furetière.*)

6. On trouve cependant dans le *Mercur* (juillet 1692, 1<sup>re</sup> partie, p. 192-198) une lettre du prieur des carmes au provincial de Malines, qui rend toute justice à ses hôtes français.

7. Voyez ci-dessus, p. 42, note 4.

8. Albert, archiduc d'Autriche, né en 1559, était le sixième fils de l'empereur Maximilien II. Il embrassa d'abord la carrière ecclésiastique et fut nommé cardinal en 1577; dans la suite, il renonça à cette dignité, épousa l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et gouverna, de concert avec elle, les Pays-Bas espagnols, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1621. Isabelle mourut en 1633.

9. Saint-Simon a écrit ici *telle*, mais ensuite *un après ont*, de sorte qu'on pourrait hésiter entre l'accord avec *solitude* ou avec *parc*.

vinces, où ceux de leur ordre se retirent de temps en temps, pour un an ou deux, et jamais plus de trois, par permission de leurs supérieurs. Ils y vivent en perpétuel silence, dans des cellules plus pauvres, mais telles à peu près que celles des chartreux, mais en commun pour le réfectoire, qui est très-frugal, dans un jeûne presque continuel, assidus à l'office, et partageant d'ailleurs leur temps entre le travail des mains et la contemplation. Ils ont quatre chambrettes, un petit jardin et une petite chapelle chacun, avec la plus grande abondance des plus belles et des meilleures eaux de source que j'aie jamais bues, dans leur maison, autour et dans leur parc, et la plupart jaillissantes. Ce parc est tout haut et bas, avec beaucoup de futaie, et clos de murs. Il est extrêmement vaste. Là dedans sont répandues huit ou dix maisonnettes, loin l'une de l'autre, partagées comme celles du cloître, avec un jardin un peu plus grand et une petite cuisine. Dans chacune habite, un mois, et rarement plus, un religieux de la maison, qui s'y retire par permission du supérieur, qui seul le visite de fois à autre; la vie y est plus austère que dans la maison, et dans une séparation entière. Ils viennent tous à l'office le dimanche, emportent leur provision du couvent, préparent seuls leur manger durant la semaine, ne sortent jamais de leur petite demeure, y disent leur messe, qu'ils sonnent et que le voisin, qui entend la cloche, vient répondre, et s'en<sup>1</sup> retourne, sans se dire un mot. La prière, la contemplation, le travail de leur petit ménage, et à faire des paniers, partage leur temps, à l'imitation des anciennes laures<sup>2</sup>.

Il arriva une chose à Namur, après sa prise, qui fit du

Poudres

1. Dans l'original, par mégarde, *sans*, au lieu de *s'en*.

2. Les *laures* (du grec *λαύρα*, « rue, quartier de ville, » latin ecclésiastique *laura*) étaient, en Orient et en Égypte, des sortes de villages formés de cellules détachées, dans lesquelles vivaient des solitaires séparés les uns des autres, quoique soumis à un même abbé. Voyez ce mot dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

cachées par les  
jésuites.

bruit, et qui auroit pu avoir de fâcheuses suites avec un autre prince que le Roi. Avant qu'il entrât dans la ville, où, pendant le siège du château, il n'auroit pas été convenable qu'il eût été, on visita tout avec exactitude, quoique, par la capitulation, les mines, les magasins, et tout en un mot eût été montré. Lorsque, dans une<sup>1</sup> dernière visite après la prise du château, on la voulut faire chez les jésuites, ils ouvrirent, tout en marquant toutefois leur surprise, et quelque chose de plus, de ce qu'on ne s'en fioit pas à leur témoignage. Mais, en fouillant partout où ils ne s'attendoient pas, on trouva leurs souterrains pleins de poudre<sup>2</sup>, dont ils s'étoient bien gardés de parler : ce qu'ils en prétendoient faire est demeuré incertain. On enleva leur poudre, et, comme c'étoit des jésuites, il n'en fut rien<sup>3</sup>.

Bataille navale  
de la Hougue.

Le Roi essuya, pendant le cours de ce siège, un cruel tire-laisse<sup>4</sup>. Il avoit en mer une armée navale, commandée par le célèbre Tourville<sup>5</sup>, vice-amiral ; et les Anglois une

1. Une est en interligne au-dessus de *cette*, biffé ; un peu plus loin, après la prise du château est aussi au-dessus de la ligne.

2. Comparez le *Journal de Dangeau*, à la date du 21 juin 1692 (tome IV, p. 113) : « On a trouvé chez les jésuites de Namur douze cent cinquante bombes, toutes chargées, dont ces bons pères avoient tenu le cas fort secret. Le Roi, mécontent de leur conduite là-dessus, a chassé le recteur et l'a envoyé à Dôle. » Voyez aussi le *Mercur*, juillet 1692, 2<sup>e</sup> partie, p. 270-273.

3. On trouve dans le Chansonnier de Gaignières-Clairambault (ms. Fr. 12690, p. 483) une chanson faite à cette occasion contre les jésuites. Le commentateur croit simplement que ces munitions avoient été réunies par les alliés pour faire le siège de Dinant, au cas où Namur n'eût pas été pris par l'armée française. L'affaire fit moins de bruit que Saint-Simon et Dangeau ne semblent le croire.

4. Vieux mot, que Saint-Simon écrit *tire-lesse*. C'est le désappointement d'un homme frustré d'une chose qu'il croyait ne pouvoir lui manquer. Voyez les *Mémoires de Retz*, tome IV, p. 502 et note 4.

5. Anne-Hilarion de Costentin, comte de Tourville, né à Paris en 1642 (baptisé le 24 novembre, en l'église Saint-Sauveur). Admis dans l'ordre de Malte dès l'âge de quatre ans, il passa des galères de la Religion dans la marine du Roi, comme capitaine de vaisseau, le 24 décembre

autre, jointe aux Hollandois, presque du double supérieure. Elles étoient dans la Manche, et le roi d'Angleterre<sup>1</sup> sur les côtes de Normandie, prêt à passer en Angleterre suivant le succès. Il compta si parfaitement sur ses intelligences avec la plupart des chefs anglois, qu'il persuada au Roi de faire donner bataille, qu'il ne crut pouvoir<sup>2</sup> être douteuse par la défection certaine de plus de la moitié des vaisseaux anglois pendant le combat. Tourville, si renommé pour sa valeur et sa capacité, représenta par deux courriers au Roi l'extrême danger de se fier aux intelligences du roi d'Angleterre, si souvent trompées, la prodigieuse supériorité des ennemis, et le défaut de ports et de tout lieu de retraite si la victoire demuroit aux Anglois, qui brûleroient sa flotte et perdroient le reste de la marine du Roi. Ses représentations furent inutiles : il eut ordre de combattre, fort ou foible, où que ce fût. Il obéit, il fit des prodiges, que ses seconds et ses subalternes imitèrent ; mais pas un vaisseau ennemi ne mollit et ne tourna<sup>3</sup>. Tourville fut accablé du nombre, et, quoiqu'il sauvât plus de navires qu'on ne le pouvoit espérer, tous presque furent

[Add. S<sup>t</sup>.S. 2]

1666 ; devint chef d'escadre en 1675, fut fait lieutenant général le 1<sup>er</sup> janvier 1682, vice-amiral du Levant le 1<sup>er</sup> novembre 1689, maréchal de France le 27 mars 1693. Il mourut le 28 mai 1701. Voyez son article dans le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 4193-4200, et diverses pièces dans le ms. Clairambault 888, fol. 331 et suivants.

1. Jacques II, de la famille des Stuarts, fils du roi Charles 1<sup>er</sup> et de la reine Henriette de France, né en 1633, titré duc d'York, et devenu roi d'Angleterre en 1685, après son frère Charles II. Détrôné en 1688 par son gendre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, il s'était réfugié en France, où il mourut en 1701.

2. Première rédaction : *qui ne pouvoit*. Le relatif *qui* a été corrigé en *qu'il*, et *crut* ajouté en interligne.

3. Dans le récit recueilli par le marquis de Villette (*Mémoires*, éd. Monmerqué, p. 123), nous trouvons cette phrase : « On ne sait pas bien si c'est par fierté que les ennemis attendoient les François de si près, sans tirer un seul coup, ou si c'est par la crainte de quelque intelligence, ne pouvant comprendre qu'on pût, sans quelque raison secrète, attaquer une armée comme la leur avec des forces si inférieures. »

perdus ou brûlés après le combat, dans la Hougue<sup>1</sup>. Le roi d'Angleterre, de dessus le bord de la mer, voyoit le combat, et il fut accusé d'avoir laissé échapper de la partialité en faveur de sa nation, quoique aucun d'elle ne lui eût tenu les paroles sur lesquelles il avoit emporté de faire donner le combat.

Pontchartrain<sup>2</sup> étoit lors secrétaire d'État, ayant le département de la marine, ministre d'État, et en même temps contrôleur général des finances. Ce dernier emploi l'avoit fait demeurer à Paris, et il adressoit ses courriers et ses lettres pour le Roi à Châteauneuf<sup>3</sup>, son cousin, Phélypeaux comme lui, et aussi secrétaire d'État, qui en rendoit compte au Roi. Pontchartrain dépêcha un courrier

1. La Hougue-Saint-Waast forme, sur la côte E. du département de la Manche, une rade qu'il ne faut pas confondre avec le cap de la Hogue ou la Hogue, situé à soixante kilomètres N. O. de cette rade. La bataille fut livrée le 29 mai 1692, et l'incendie des vaisseaux français eut lieu le 2 juin. Nous plaçons à l'Appendice, n° VIII, des extraits d'un mémoire inédit de l'intendant général Bonrepaus.

2. Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, naquit à Paris, rue Pierre-Sarrasin, le 29 mars 1643. Il fut conseiller au parlement de Paris dès le 11 février 1661; acheta, le 16 juin 1677, la charge de premier président du parlement de Bretagne; fut rappelé à Paris par le contrôleur général le Peletier, qui le fit pourvoir, le 25 avril 1687, d'une charge d'intendant des finances, et, le 20 septembre 1689, de la commission de contrôleur général; devint en outre secrétaire d'État de la maison du Roi et de la marine et ministre d'État, à la place de Seignelay, le 5 novembre 1690, mais quitta ces charges le 2 septembre 1699, pour accepter la dignité de chancelier, dont il se démit également le 2 juillet 1714. Il fit ériger sa terre de Pontchartrain en comté au mois d'août 1691, et fut pourvu de la charge de commandeur-greffier des ordres du Roi le 8 mai 1700. Mort le 22 décembre 1727.

3. Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf et de Tanlay, comte de Saint-Florentin, seigneur de la Vrillière, avait été d'Église et conseiller au Parlement, avant de recevoir la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'exerçait son père M. de la Vrillière (1669). Il fut fait greffier des ordres du Roi le 3 mars 1671, commença à remplir les fonctions de la charge de secrétaire d'État en 1676, son père ayant alors soixante-dix-sept ans, et mourut dans sa terre de Châteauneuf-sur-Loire, le 27 avril 1700, à l'âge de soixante-deux ans.

avec la triste nouvelle, mais tenue en ces premiers moments dans le dernier secret. Un courrier de retour à Barbezieux<sup>1</sup>, secrétaire d'État ayant le département de la guerre, l'alloit, de hasard, retrouver en ce même moment devant Namur. Il joignit bientôt celui de Pontchartrain, moins bon courrier et moins bien servi sur la route. Ils lièrent conversation, et celui de terre fit tout ce qu'il put pour tirer des nouvelles de celui de la mer. Pour en venir à bout, il courut quelques heures avec lui. Ce dernier, fatigué de tant de questions, et se doutant bien qu'il en seroit gagné de vitesse, lui dit enfin qu'il contenteroit sa curiosité, s'il lui vouloit donner<sup>2</sup> parole d'aller de conserve et de ne le point devancer, parce qu'il avoit un grand intérêt de porter le premier une si bonne nouvelle; et tout de suite lui dit que Tourville a battu la flotte ennemie, et lui raconte je ne sais combien de vaisseaux pris ou coulés à fond. L'autre, ravi d'avoir su tirer ce secret, redouble de questions pour se mettre bien au fait du détail, qu'il vouloit se bien mettre dans la tête; et, dès la première poste, donne des deux, s'échappe et arrive le premier, d'autant plus aisément que l'autre avoit peu de hâte et lui vouloit donner tout le loisir de triompher.

Le premier courrier arrive, raconte son aventure à Barbezieux, qui sur-le-champ le mène au Roi. Voilà une grande joie, mais une grande surprise de la recevoir ainsi de traverse. Le Roi envoie chercher Châteauneuf, qui dit n'avoir ni lettres ni courrier, et qui ne sait ce que cela veut dire. Quatre ou cinq heures après, arrive l'autre

1. Louis-François-Marie le Tellier, marquis de Barbezieux (il signait : *Barbesieux*), fils de Louvois, né le 23 juin 1668, d'abord chevalier de Malte et commandeur du Piéton; pourvu de la charge de secrétaire d'État de la guerre, en survivance de son père, le 13 novembre 1685; appelé à en exercer les fonctions, ainsi que celles de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, après la mort de Louvois (16 juillet 1691), et mort en exercice, le 5 janvier 1701, à l'âge de trente-deux ans et demi.

2. *Donner* est en interligne.

courrier chez Châteanneuf, qui s'empresse de lui demander des nouvelles de la victoire qu'il apporte; l'autre lui dit modestement d'ouvrir ses lettres; il les ouvre, et trouve la défaite. L'embarras fut de l'aller apprendre au Roi, qui manda Barbezieux et lui lava la tête. Ce contraste l'affligea fort, et la cour parut consternée. Toutefois le Roi sut se posséder, et je vis, pour la première fois, que les cours ne sont pas longtemps dans l'affliction ni occupées de tristesses<sup>1</sup>.

Le gouvernement de Namur et de son comté fut donné à Guiscard<sup>2</sup>. Il étoit maréchal de camp, mais fort oublié et fort attaché à ses plaisirs. Il avoit le gouvernement de Sedan, qu'il conserva, et qu'il avoit eu de la Bourlie<sup>3</sup>, son

1. Dangeau ne parle pas de cette aventure, et rapporte seulement les divers bruits qui circulèrent dans le camp royal à partir du 2 juin (tome IV, p. 92, 97, 99 et 101); néanmoins Saint-Simon a raconté les mêmes faits dans son Addition (n° 2) à l'article du *Journal de Dangeau* du 5 juin 1692.

2. Louis, comte de Guiscard et de Neuvy-sur-Loire, fils du comte de la Bourlie (voyez la note suivante) et de Geneviève de Longueval, né le 27 septembre 1651. Colonel du régiment de Normandie, il avait été nommé, par promotion exceptionnelle, brigadier et inspecteur d'infanterie à la suite du siège de Philipsbourg (1688), avait commandé les places d'Entre-Sambre-et-Meuse, et s'étoit ainsi trouvé à même de faciliter par ses renseignements le siège de Namur. Le gouvernement de cette place lui fut confié par un ordre provisoire du 2 juillet 1692. Le 5 mai précédent, le gouvernement de la souveraineté de Sedan et des frontières circonvoisines lui avait été donné, comme successeur de son père, et il commandait à Dinant depuis le 3 février 1690. On possède, aux Archives nationales (KK 1334 et 1335), les minutes de sa correspondance sur le gouvernement de Namur et les affaires militaires, de 1692 à 1697. Il étoit maréchal de camp depuis le 19 octobre 1690, et fut fait lieutenant général en 1693, puis chevalier des ordres, pour sa belle défense de Namur, en 1695, marquis de Magny-Guiscard et ambassadeur en Suède. Il mourut en décembre 1720.

3. Georges de Guiscard, comte de la Bourlie, mort en décembre 1693, à quatre-vingt-sept ans. Nommé sous-gouverneur de Louis XIV en 1648, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1672, il se démit du gouvernement de Sedan au mois de mai 1692.



père, sous-gouverneur du Roi, et il étoit encore gouverneur de Dinant, qui lui fut aussi<sup>1</sup> laissé. La surprise du choix fut grande, et la douleur de ceux de Namur, accoutumés à n'avoir pour gouverneurs que les plus grands seigneurs des Pays-Bas. Guiscard eut le bon esprit de réparer ce qui lui manquoit par tant d'affabilité et de magnificence, par une si grande aisance dans toute la régularité du service d'un gouvernement si jaloux<sup>2</sup>, qu'il se gagna pour toujours le cœur et la confiance de tout son gouvernement et des troupes qui s'y succédèrent à ses ordres.

Deux jours après la sortie de la garnison ennemie<sup>3</sup>, le Roi s'en alla à Dinant, où étoient les dames, avec qui il retourna à Versailles. J'avois espéré que Monseigneur achèveroit la campagne, et être du détachement des mousquetaires qui demeureroit avec lui; et ce ne fut pas sans regret que je repris, avec toute la compagnie, le chemin de Paris<sup>4</sup>. Une des couchées de la cour fut à Mariembourg<sup>5</sup>, et les mousquetaires campèrent autour. J'avois lié une amitié intime avec le comte de Coëtquen<sup>6</sup>, qui étoit dans

Danger de  
badiner avec  
des armes.

1. Aussi, au-dessus de la ligne, remplace *encore*, biffé.

2. « On dit figurément qu'une place, une forteresse est *jalouse*, pour dire qu'elle est entre deux ou plusieurs États à qui elle donne envie de la posséder. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.) *Tenir une place, un État en jalousie* signifiait les tenir dans la crainte, et dans l'incertitude si on les attaquerait ou non. Écrivant le 4 juillet 1694 au maréchal de Lorge, le Roi lui disait : « Vous ne sauriez donner trop de *jalousie* et faire trop de démonstrations de desseins sur Mayence. »

3. Le 3 juillet 1693.

4. Saint-Simon n'a pas raconté ici la suite des événements de la campagne de 1692 : passant sous silence la bataille de Steinkerque, où le maréchal de Luxembourg vainquit Guillaume III, et le combat de Pforzheim, où le maréchal de Lorge mit en déroute le prince de Wurtemberg, il s'est borné, pour cette année, aux événements dont il avait été témoin oculaire.

5. Mariembourg, petite ville de la province de Namur (Belgique), à soixante kilomètres de Namur et quarante-deux de Dinant. La cour y était le 6 juillet, arriva le 7 à Rocroy, et le mercredi 16 à Versailles.

6. De l'union de Ma'lo, marquis de Coëtquen et de Combourg, avec

[Add. S<sup>s</sup>. 3]

la même compagnie. Il savoit infiniment et agréablement, et avoit beaucoup d'esprit et de douceur, qui rendoit son commerce très-aimable; avec cela, assez particulier<sup>1</sup> et encore plus paresseux, extrêmement riche par sa mère, qui étoit une fille de Saint-Malo, et point de père. Ce soir-là de Mariembourg, il nous devoit donner à souper à plusieurs. J'allai de bonne heure à sa tente, où je le trouvai sur son lit, d'où je le chassai en folâtrant, et me couchai dessus en sa place, en présence de plusieurs de nous autres et de quelques officiers. Coëtquen, en badinant, prit son fusil, qu'il comptoit déchargé, et<sup>2</sup> me couche en joue. Mais la surprise fut grande lorsqu'on entendit le coup partir. Heureusement pour moi, j'étois, en ce moment, couché tout à plat. Trois balles passèrent à trois doigts

Françoise Giffard de la Marzelière, étaient nés deux fils. Le premier, Malo, marquis de Coëtquen, mourut de bonne heure, en 1679, laissant un fils, dont il sera question plus loin; le second, Henri ou Hercule de Coëtquen, comte de Combourg, épousa Guillemette Bélin, fille d'un marchand de Saint-Malo, qui avait des biens immenses à partager entre un garçon et une fille. Après la mort de ce marchand, le fils, continuant son commerce sous un nom supposé, mourut en Espagne et laissa seule héritière Mme de Combourg. Le mari de celle-ci étant mort fou, la veuve acheta la terre de la Marzelière et en prit le nom, puis se retira avec sa fille aînée, Françoise-Renée, dans la maison de Mme de Miramion. Ce fut là que Mme de Maintenon fit le mariage de Mlle de Coëtquen (voyez plus loin, p. 57) avec le fils aîné de M. de Montchevreuil. Il y avait encore une autre fille; malgré les efforts de sa famille, et pour empêcher que sa mère ne la mariât, elle se fit religieuse au Calvaire. Enfin il restait le fils dont il est ici question, et qui portait le titre de comte de Coëtquen ou de marquis de la Marzelière: par sa mort, tout le bien revint à la comtesse de Mornay-Montchevreuil. — Le nom de cette famille se prononçait ou s'écrivait tantôt *Coesquen*, tantôt *Couesquen* ou *Couasquin*; mais nous rétablissons la vraie orthographe, qui est *Coëtquen*.

1. « On dit... qu'un homme est *particulier*, lorsqu'il fuit le commerce et la fréquentation des autres hommes, qu'il n'aime pas à visiter et à être visité. » (*Furetière*.) Voyez *la Bruyère*, tome II, p. 92.

2. *Et* est ajouté en interligne; il y a bien ensuite *couche*, et non *coucha*; après *joue*, est effacé: *en badinant*; puis, deux lignes plus loin, *me* après *balles*.

par-dessus ma tête, et, comme le fusil étoit en joue un peu en montant, ces mêmes balles passèrent sur la tête, mais fort près, à nos deux gouverneurs, qui se promenoient derrière la tente. Coëtquen se trouva mal du malheur qu'il avoit pensé causer; nous eûmes toutes les peines du monde à le remettre, et il n'en put bien revenir de plusieurs jours. Je rapporte ceci pour une leçon qui doit apprendre à ne badiner jamais avec les armes.

Le pauvre garçon, pour achever de suite ce qui le regarde, ne survécut pas longtemps. Il entra bientôt dans le régiment du Roi, et, sur le point de l'aller joindre au printemps suivant, il me vint conter qu'il s'étoit fait dire sa bonne aventure par une femme nommée la du Perchoir<sup>1</sup>, qui en faisoit secrètement métier à Paris, et qu'elle lui avoit dit qu'il seroit noyé, et bientôt. Je le grondai d'une curiosité si dangereuse et si folle, et je me flattai de l'ignorance de ces sortes de personnes, et que celle-là en avoit jugé de la sorte sur la physionomie effectivement triste et sinistre de mon ami, qui étoit très-désagréablement laid. Il partit peu de jours après, trouva un autre homme de ce métier à Amiens, qui lui fit la même prédiction; et, marchant avec le régiment du Roi pour joindre l'armée, il voulut abreuver son cheval dans l'Escaut, et s'y noya, en présence de tout le régiment, sans avoir pu être secouru<sup>2</sup>. J'y eus un extrême regret, et ce fut pour ses amis et pour sa famille une perte irréparable. Il n'avoit que deux sœurs, dont l'une épousa le fils aîné du marquis de Montchevreuil<sup>3</sup>, et l'autre s'étoit faite religieuse au Calvaire.

Coëtquen et  
sa mort.

[Add. S<sup>s</sup>. 4]

1. M. François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, que nous avons consulté, nous a répondu n'avoir rencontré ce nom ni dans les papiers de la police, ni dans les archives de la Bastille. Il se peut que Saint-Simon l'ait mal écrit ou inexactement retenu.

2. Cet événement arriva dans les premiers jours de juin 1693, selon le *Journal de Dangeau* (tome IV, p. 301).

3. Henri-Charles de Mornay-Montchevreuil, reçu page de la grande écurie en janvier 1673; cornette au régiment d'Heudicourt, puis capi-

Les mousquetaires m'ont entraîné trop loin : avant de continuer, il faut rétrograder, et n'oublier pas deux mariages faits à la cour au commencement de cette année, le premier, prodigieux, le 18 février; l'autre, un mois après.

Mariage de  
M. le duc de  
Chartres.

Le Roi, occupé de l'établissement de ses bâtards<sup>1</sup>, qu'il agrandissoit de jour en jour, avoit marié deux de ses filles à deux princes du sang<sup>2</sup>. Mme la princesse de Conti<sup>3</sup>, seule fille du Roi et de Mme de la Vallière<sup>4</sup>, étoit veuve sans

taine de cavalerie en 1680, et colonel du régiment de Béarn en septembre 1684; en 1683, capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye, conjointement avec son père, dont il sera parlé plus loin (p. 403); tué au siège de Manheim, le 9 novembre 1688, étant aide de camp de Monseigneur. Il avoit épousé, le 2 septembre 1685, dans la chapelle de Versailles, Françoise-Renée de Coëtquen-Combours, qui avoit un dot de 400 000 écus. (*Dangeau*, tome I, p. 214 et 215.) Pour se distinguer des autres membres de la famille, ce Montchevreuil prit, en se mariant, le titre de comte de Mornay. Il ne laissa pas de postérité; sa veuve mourut au Calvaire du Marais, le 9 mai 1743, âgée de soixante-treize ans.

1. Louis XIV n'avoit pas eu moins de treize enfants naturels de ses trois maîtresses, Mlle de la Vallière, Mme de Montespan et Mlle de Fontanges. Six étoient morts en bas âge; deux autres, les comtes de Vermandois et de Vexin, un peu plus âgés, en 1683; il ne lui restait plus que trois filles et deux fils: de Mlle de la Vallière, la princesse de Conti; de Mme de Montespan, le duc du Maine, Madame la Duchesse, le comte de Toulouse et Mademoiselle de Blois.

2. Voyez ci-dessus, p. 28, note 4. Cette appellation de « prince du sang » remontait au quinzième siècle, et la prééminence qui y étoit attachée avoit été réglée par Henri III, en 1576, mais nous la verrons fixer de nouveau en 1711. (Guyot, *Traité des droits*, tome II, p. 350-389, et Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, p. 4022.)

3. Marie-Anne de Bourbon, née le 2 octobre 1666, légitimée en mars 1667, dite *Mademoiselle de Blois*; mariée, le 16 janvier 1680, à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti; veuve depuis le 9 novembre 1683, et connue sous le nom de *princesse douairière de Conti*. Elle mourut à Paris, le 3 mai 1739.

4. Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc de la Vallière, née le 6 août 1644, à Tours; nommée, le 9 mars 1661, fille d'honneur de Madame Henriette d'Angleterre; devenue la même année maîtresse du Roi,

enfants; l'autre<sup>1</sup>, fille aînée du Roi et de Mme de Montespan, avoit épousé Monsieur le Duc. Il y avoit longtemps que Mme de Maintenon<sup>2</sup>, encore plus que le Roi, ne songeoit qu'à les élever de plus en plus, et que tous deux vouloient marier Mademoiselle de Blois<sup>3</sup>, seconde fille du Roi et de Mme de Montespan, à M. le duc de Chartres. C'étoit le propre et l'unique neveu du Roi, et fort au-dessus des princes du sang par son rang de petit-fils de France<sup>4</sup> et par la cour que tenoit Monsieur. Le mariage des deux princes du sang dont je viens de parler avoit<sup>5</sup> scandalisé tout le monde. Le Roi ne l'ignoroit pas, et il jugeoit par là de l'effet d'un mariage, sans proportion, plus éclatant. Il y avoit déjà quatre ans qu'il le rou-

dont elle eut, outre la princesse de Conti, le comte de Vermandois et deux autres fils, morts très-jeunes; titrée d'abord marquise, puis, en mai 1667, duchesse de Vaujours et de la Vallière, pair de France. Elle s'était retirée, depuis le 20 avril 1674, au grand couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, où elle avoit fait profession le 4 juin 1675, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde; elle y mourut le 6 juin 1710.

1. Louise-Françoise de Bourbon, née le 1<sup>er</sup> juin 1673, légitimée au mois de décembre suivant, et dite alors *Mademoiselle de Nantes*; mariée, le 24 juillet 1685, à Louis III, duc de Bourbon-Condé, et connue sous le nom de *Madame la Duchesse*. En 1692, elle avoit déjà un fils et une fille. Elle mourut à Paris, le 16 juin 1743.

2. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, née à Niort, le 27 novembre 1635, morte le 15 avril 1719, à l'abbaye de Saint-Cyr. Elle avoit épousé, en 1651, Paul Scarron, le poëte, qui la laissa veuve le 14 octobre 1660. Quelques années plus tard, étant chargée par Mme de Montespan d'élever en secret les enfants que cette nouvelle favorite avoit eus du Roi, et, par suite, ayant été présentée à Louis XIV, elle avoit supplanté ses autres maitresses; on croit même qu'elle s'étoit mariée secrètement avec lui, vers 1684. Le titre de marquise de Maintenon lui avoit été donné en 1674, lorsqu'elle avoit acheté cette terre.

3. Françoise-Marie de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois*, de même que la fille de Mlle de la Vallière; née le 4 mai 1677, légitimée en novembre 1681; mariée au duc de Chartres, le 18 février 1692; veuve le 2 décembre 1723, morte le 1<sup>er</sup> février 1749.

4. Sur ce rang de petit-fils de France, voyez plus loin, p. 429.

5. *Avoient*, au pluriel, dans le manuscrit. C'est encore un accord avec l'idée: il s'agit de deux mariages.

loit dans son esprit et qu'il en avoit pris les premières mesures. Elles étoient d'autant plus difficiles que Monsieur étoit infiniment attaché à tout ce qui étoit de sa grandeur, et que Madame<sup>1</sup> étoit d'une nation qui abhorroit la bâtardise et les mésalliances<sup>2</sup>, et d'un caractère à n'oser se promettre de lui faire jamais goûter ce mariage.

Pour vaincre tant d'obstacles, le Roi s'adressa à Monsieur le Grand<sup>3</sup>, qui étoit de tout temps dans sa familiarité, pour gagner le chevalier de Lorraine<sup>4</sup>, son frère, qui de tout temps aussi gouvernoit Monsieur. Sa figure avoit été charmante<sup>5</sup> : le goût de Monsieur n'étoit pas celui des femmes, et il ne s'en cachoit même pas; ce même goût

1. Madame, seconde femme de Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, étoit Elisabeth-Charlotte de Bavière, princesse palatine, duchesse de Bavière, fille de Charles-Louis, comte palatin du Rhin, électeur, et de Charlotte de Hesse; née à Heidelberg le 27 mai 1652, mariée le 16 décembre 1671, morte à Saint-Cloud le 8 décembre 1722.

2. On sait qu'il étoit très-important pour les grandes familles allemandes de prouver seize ou même trente-deux quartiers, c'est-à-dire quatre ou cinq générations de noblesse, tant paternelle que maternelle, sans aucune trace de mésalliance.

3. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et de Brienne, vicomte de Marsan, grand écuyer de France depuis 1658, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou, etc., né le 7 décembre 1641, mort le 13 juin 1718. Le grand écuyer étoit presque toujours désigné sous le nom de *Monsieur le Grand*.

4. Philippe de Lorraine, dit le chevalier de Lorraine, parce qu'il avoit été destiné à l'ordre de Malte, et plus tard, le prince Philippe; maréchal de camp en 1668; pourvu, de 1672 à 1679, sur la présentation de Monsieur, des abbayes en commende de Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Père, Tiron, etc.; né en 1643, mort le 8 décembre 1702. Le chevalier et son frère aîné, Monsieur le Grand, étoient fils du célèbre comte d'Harcourt et de Marguerite-Philippe du Cambout de Pontchâteau. Ils furent compris tous deux, avec le comte de Brienne, fils aîné de Monsieur le Grand, dans la promotion du Saint-Esprit de 1688.

5. On trouve un joli portrait au lavis du chevalier de Lorraine, dans le ms. Clairambault 1160, fol. 192. L'abbé de Choisy, dans la *Vie de Daniel de Cosnac* qui lui est attribuée (*Mémoires de Daniel de Cosnac*, tome II, p. 211), dit que le chevalier étoit fait « comme on peint les anges. »

lui avoit donné le chevalier de Lorraine pour maître, et il le demeura toute sa vie. Les deux frères ne demandèrent pas mieux que de faire leur cour au Roi par un endroit si sensible, et d'en profiter pour eux-mêmes en habiles gens. Cette<sup>1</sup> ouverture se faisoit dans l'été de 1688. Il ne restoit pas au plus une douzaine de chevaliers de l'Ordre<sup>2</sup>; chacun voyoit que la promotion ne se pouvoit plus guère reculer. Les deux frères demandèrent d'en être, et d'y précéder les ducs. Le Roi, qui, pour cette prétention, n'avoit encore donné l'Ordre à aucun Lorrain, eut peine à s'y résoudre; mais les deux frères surent tenir ferme : ils l'emportèrent<sup>3</sup>, et le chevalier de Lorraine, ainsi payé d'avance, répondit du consentement de Monsieur au mariage, et des moyens d'y faire venir Madame et M. le duc de Chartres.

[*Add. S<sup>s</sup>. 5*]

Cause de la  
préséance des  
princes lorrains  
sur les ducs  
à la promotion  
de 1688.

[*Add. S<sup>s</sup>. 6*]

1. Saint-Simon a écrit par mégarde *cet*, au lieu de *cette*.

2. En 1686, l'Ordre ne comptait déjà plus que huit princes de la maison royale, quatre prélats, trois chevaliers étrangers et treize Français, « la plupart estropiés de gouttes et de vieillesse. » Le nombre des vacances étoit de soixante-sept; mais on remarqua que le Roi craignoit les embarras d'une promotion. (*Dangeau*, tome I, p. 344; *Mémoires du marquis de Sourches*, tomes I, p. 1, et II, p. 51.)

3. On trouve, dans les mss. Clairambault 907, fol. 73 et 109, et 1160, fol. 49 et suivants, les pièces les plus importantes sur ce conflit de préséance : mémoire et lettre de l'Hozier pour les Lorrains, notes critiques de Clairambault, répliques des ducs et pairs, présentées par M. de Montausier, etc. Le ms. 1160 renferme (fol. 64) une estampe qui représente la procession des chevaliers de l'Ordre du 2 février 1689 et indique le rang de chacun, et (fol. 52 et 53) le rôle original de la promotion de 1688, écrit de la main même du Roi. Après les trois cardinaux et l'évêque d'Orléans, les chevaliers laïques sont placés dans cet ordre : « M. le duc de Vandosme; M. le Grand; M. de Brionne; M. le Ch<sup>r</sup> de Lorraine, *s'il le peut estre*; M. de Marsan; M. le duc de la Trimouille; M. le duc d'Uzès; M. le duc de Sully; M. le duc de Richelieu; M. le duc de la Rochefoucault, etc. » Cette liste a été exactement reproduite par Dangeau (tome II, p. 221 et suivante). « Le Roi, dit-il, parla sur les princes et sur les ducs, et dit que son intention n'étoit point que ce qu'il faisoit ici fût une règle pour les autres cérémonies de l'État. » Voyez les *Mémoires de la cour de France*, par M<sup>me</sup> de la Fayette, p. 222.

[Add. S<sup>t</sup>S. 7]

Ce jeune prince avoit été mis entre les mains de Saint-Laurent<sup>1</sup>, au sortir de celles des femmes. Saint-Laurent étoit un homme de peu, sous-introducteur des ambassadeurs chez Monsieur, et de basse mine, mais, pour tout dire en un mot, l'homme de son siècle le plus propre à élever un prince et à former un grand roi. Sa bassesse l'empêcha d'avoir un titre pour cette éducation, son extrême mérite l'en fit laisser seul maître; et quand la bienséance exigea que le prince eût un gouverneur<sup>2</sup>, ce gouverneur ne le fut qu'en apparence, et Saint-Laurent toujours dans la même confiance et dans la même autorité.

Il étoit ami du curé de Saint-Eustache<sup>3</sup>, et lui-même

1. Nicolas-François Parisot de Saint-Laurent, mort le 3 août 1687. Daniel de Cosnac, qui étoit très-lié avec Saint-Laurent, fait à plusieurs reprises l'éloge de son bon sens, de son esprit, de sa probité. Dans une lettre de 1668, il le dépeint comme « une espèce de philosophe qui entre peu dans le commerce du monde et de la maison de Monsieur. » On peut se demander si c'est en souvenir de ces commencements et de ce premier maître que Mme de Caylus a fait, dans ses *Souvenirs* (p. 509-510), un éloge de l'éducation du duc de Chartres, où l'on s'étonne de trouver le mot de *vertu*. Mais nous verrons plus loin (p. 67, note 4) que la bonne opinion qu'on s'étoit faite de la culture du jeune prince, et que Madame elle-même partageait, s'étendoit aussi au temps de la direction de Dubois.

[Add. S<sup>t</sup>S. 8]

2. Louis Brûlart, marquis de Sillery, né en 1619, mestre de camp d'infanterie en 1651, gouverneur de Damvillers, mort le 19 mars 1691. Mlle de Scudéry annonce à Bussy sa nomination comme gouverneur du duc de Chartres, dans une lettre du 13 septembre 1680, où elle ne fait pas l'éloge du marquis : « Ces sortes de libertins-là ne devoient pas prétendre à de tels emplois. Les étoiles rangent toutes choses comme il leur plaît : ce sont elles assurément qui ont fait ce coup-là... ; mais, pour parler selon le temps, c'est M. de Marcillac et M. le chevalier de Lorraine qui ont fait cette affaire. » (*Correspondance de Bussy-Rabutin*, édition de M. Ludovic Lalanne, tome V, p. 162.) — Dangeau, en mentionnant la mort du marquis de Sillery, dit qu'il avoit soixante-quinze ans et s'étoit retiré depuis deux ans au château de Liancourt, que lui avait prêté son neveu le duc de la Rochefoucauld. (*Journal*, tome III, p. 304.)

3. Cette cure fut occupée de 1645 à 1678 par Pierre Marlin, auquel succéda Léonard de Lamet.



grand homme de bien. Ce curé avoit un valet qui s'appeloit Dubois<sup>1</sup>, et qui, l'ayant été du sieur..., qui avoit

Premiers com-  
mencements

1. Guillaume Dubois, second fils d'un médecin de Brive, naquit en cette ville le 6 septembre 1656, y commença son éducation chez les Pères de la Doctrine chrétienne, et prit la tonsure à treize ans. La position médiocre de son père ne lui eût pas permis d'aller achever ses humanités à Paris, si le marquis de Pompadour, lieutenant général de la province, ne lui avait conféré la jouissance d'une bourse au collège Saint-Michel, fondé par les ancêtres du marquis, rue de Bièvre. De 1672 à 1674, Dubois fit sa philosophie et sa théologie. Entre cette époque et celle où l'abbé entra dans la maison du jeune duc de Chartres, il s'écoula dix ans, et c'est pendant ce temps que, suivant Saint-Simon, Dubois aurait été successivement valet du principal du collège et du curé de Saint-Eustache. Les faits ainsi racontés, avant Saint-Simon, par l'avocat Barbier (*Chronique de la Régence... ou Journal*, éd. Charpentier, tome I, p. 142), sont contestés par l'historiographe moderne du cardinal, M. le comte de Seilhac (*l'Abbé Dubois, premier ministre de Louis XV*), et par un contemporain de Dubois, le P. Léonard. L'un et l'autre disent que l'abbé avait été pris en affection par le principal du collège, qui était un ecclésiastique limousin de grande réputation, très-charitable et très-savant, Antoine Faure, docteur de Sorbonne, prévôt et théologal de Reims, vicaire général de l'archevêque le Tellier. M. Faure, dit le P. Léonard (Arch. nat., M 762, fol. 31, *Recueil des ecclésiastiques illustres, tant séculiers que réguliers, qui n'ont pas écrit*), lui donnait à subsister et le logeait; il lui procura même, pendant quelque temps, une position de précepteur; mais il le rappela bientôt au collège, pour approfondir certaines parties de son instruction. L'abbé avait conservé la jouissance de quelques droits de bourse et d'obits; de plus, il donnait des leçons de géographie, et, entre autres élèves, il avait le futur duc de Choiseul, ce qui le fit connaître à M. de Saint-Laurent, sous-gouverneur du duc de Chartres. Une place de sous-précepteur de ce jeune prince étant venue à vaquer par la retraite de M. Saunier, le principal du collège Saint-Michel recommanda son protégé, et le fit nommer par brevet du 15 juin 1683. — Pour achever ici la notice biographique de Dubois, disons qu'il ne quitta plus le prince, fut nommé conseiller d'État d'Église le 1<sup>er</sup> janvier 1716, puis ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pour l'alliance avec l'Angleterre et la Hollande; conseiller au conseil des affaires étrangères, le 26 mars 1717; secrétaire du cabinet du Roi, le 11 avril; ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, le 24 septembre 1718; archevêque de Cambrai, le 14 avril 1720; cardinal, le 16 juillet 1721; surintendant général des postes, le 15 octobre suivant; premier ministre, le

de l'abbé Du-  
bois, depuis  
cardinal et pre-  
mier ministre.

[Add. S<sup>c</sup>S. 9]

été docteur<sup>1</sup> de l'archevêque de Reims le Tellier<sup>2</sup>, lui avoit trouvé de l'esprit, l'avoit fait étudier<sup>3</sup>, et ce valet savoit infiniment de belles-lettres et même d'histoire; mais c'étoit un valet qui n'avoit rien, et qui, après la mort de ce premier maître, étoit entré chez le curé de Saint-Eustache. Ce curé, content de ce valet, pour qui il ne pouvoit rien faire, le donna à Saint-Laurent, dans l'espérance qu'il pourroit mieux pour lui. Saint-Laurent s'en accommoda, et peu à peu s'en servit pour l'écritoire d'étude de M. le duc de Chartres; de là, voulant s'en servir à mieux, il lui fit prendre le petit collet<sup>4</sup> pour le dégrasser, et de cette sorte l'introduisit à l'étude du prince, pour lui aider à préparer ses leçons, à écrire ses thèmes, à le soulager lui-même, à chercher les mots dans le dictionnaire. Je l'ai vu mille fois dans ces commencements, lorsque j'allois jouer avec M. de Chartres. Dans les suites, Saint-Laurent devenant infirme, Dubois faisoit la leçon, et la faisoit fort bien, et néanmoins<sup>5</sup> plaisant au jeune prince.

22 août 1722; membre de l'Académie française, le 3 décembre suivant, et membre honoraire des deux académies des Inscriptions et des Sciences. Il mourut à Versailles, le 10 août 1723.

1. Chaque évêque avoit près de lui un docteur en théologie, chargé de l'éclairer sur les questions difficiles: usage qui s'est conservé dans les conciles et les synodes épiscopaux. La note précédente a fait connaître qu'Antoine Faure occupait ces fonctions auprès de l'archevêque de Reims; il faut donc combler par son nom la lacune laissée dans le manuscrit.

2. Charles-Maurice le Tellier, fils puiné du chancelier le Tellier et frère de Louvois, né le 4 juillet 1642, à Turin; pourvu en 1668 de la coadjutorerie de Reims, avec le titre d'archevêque de Nazianze *in partibus*; archevêque de Reims en 1671, conseiller d'État en 1679, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1688; mort le 22 février 1710.

3. Le sens est clair, mais la construction impossible. Il échappe souvent à Saint-Simon de ces sortes d'enchevêtrements d'accord, surtout avec les relatifs.

4. Les hommes d'Église ou destinés à l'Église portaient un col plus petit que les laïques, et n'y mettaient ni points ni dentelles.

5. Néanmoins est en interligne, sur *cepen*[*dant*], biffé.

Cependant Saint-Laurent mourut, et très-brusquement<sup>1</sup>. Dubois, par intérim, continua à faire la leçon ; mais, depuis qu'il fut devenu presque abbé<sup>2</sup>, il avoit trouvé moyen

[Add. S<sup>c</sup>S. 10]

1. La correspondance de Racine avec Boileau fait connaître les singulières circonstances de cette mort subite, arrivée le 2 août 1687, et le profond désespoir du jeune prince. Saint-Laurent, qui n'était âgé que de soixante-quatre ans, fut emporté par une colique de *miserere*. (*Œuvres de Racine*, tome VI, p. 575.) Boileau écrivait à Racine (*ibidem*, p. 578-579) : « J'ai été sensiblement affligé de la mort de M. de Saint-Laurent. Franchement, notre siècle se dégarnit fort de gens de mérite et de vertu. » Le *Mercur*e (août 1687, p. 264) est aussi louangeur : « C'étoit un homme d'une profonde érudition, ennemi du faste et aussi modeste qu'il étoit savant. Il étoit extrêmement considéré de S. A. R. et fort aimé de tous les honnêtes gens qui connoissoient son mérite. » — On ne manquait pas de prétendants au préceptorat ; voici comment le P. Léonard raconte que l'abbé Dubois fut choisi : « M. de Saint-Laurent étant mort, et M. le duc d'Orléans étant venu pour consoler M. le duc de Chartres, son fils, ce prince lui dit : « Monsieur, la plus grande consolation que vous me pouvez donner est de me conserver les gens qui m'ont été donnés par feu M. de Saint-Laurent. » Ainsi MM. Dubois et Frémont, lecteur, restèrent. M. Dubois, qui avoit de pension 500 livres et s'estimoit bien honoré, eut 500 écus d'appointements. » Le Roi craignoit d'entourer son neveu de gens de peu ; ayant eu cependant les renseignements les plus satisfaisants sur Dubois, il le nomma précepteur par brevet du 30 septembre 1687.

2. Bien que Dubois n'eût aucun des ordres sacrés (il ne les reçut qu'en 1720), le duc de Chartres demanda pour lui un canonicat honoraire, avec prébende, à la collégiale de Saint-Honoré ; il en fut pourvu moyennant une dispense de Rome et un diplôme de maître ès arts, qu'il obtint le 26 décembre 1689. En 1690, le Roi lui donna l'abbaye d'Ayrvault, en Poitou, et, comme le crédit de son élève l'avoit fait nommer principal du collège Saint-Michel à la mort de M. Faure, un arrêt du Conseil, du 17 avril 1690, le dispensa de la résidence exigée par les statuts de cet établissement, afin qu'il pût se consacrer entièrement au prince (Arch. nat., E 1836). Le marquis d'Argenson a raconté, dans ses *Mémoires* (éd. Rathery, tome I, p. 43), et Saint-Simon le répétera en 1718, que Dubois osa, à l'occasion du mariage de 1692, demander un chapeau de cardinal au Roi, qui lui offroit le choix entre toutes les récompenses ; le marquis rapporte même les expressions du Roi, le texte de la demande de l'abbé ; mais tout cela est bien peu vraisemblable, car Dubois n'était pas assez « fou » pour compromettre une fortune à peine commencée. Il est certain que, peu après le mariage

de faire sa cour au chevalier de Lorraine et au marquis d'Effiat<sup>1</sup>, premier écuyer de Monsieur, amis intimes, et ce dernier ayant aussi beaucoup de crédit sur son maître. De faire Dubois précepteur, cela ne se pouvoit proposer de plein saut; mais ces protecteurs auxquels il eut recours éloignèrent le choix d'un précepteur, puis se servirent des progrès du jeune prince pour ne le point changer de main et laisser faire Dubois<sup>2</sup>; enfin ils le bombardèrent<sup>3</sup> précep-

de son élève, en 1693, il se trouvait dans « un état si violent, » selon sa propre expression, qu'il se décida à demander au Roi, par l'entremise du P. de la Chaise, quelque bénéfice qui lui permit de continuer ses fonctions (*l'Abbé Dubois*, tome I, p. 286) : il eut l'abbaye de Saint-Just, qui rapportait 5050 livres.

1. Antoine Coiffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, de Chilly et de Longjumeau, né en 1638, mort à Paris, le 3 juin 1719; fait chevalier des ordres en 1688, grand bailli, gouverneur et capitaine des chasses de Montargis, plus tard premier écuyer et premier veneur du duc d'Orléans, et conseiller au conseil de régence. Le duc d'Orléans avait voulu le faire gouverneur de son fils : Madame s'y opposa avec énergie, comme on le voit par sa lettre en date du 26 août 1689 (*Lettres inédites de la princesse Palatine*, publiées par M. A.-A. Rolland, p. 101 et suivantes).

2. Voici, selon le P. Léonard, un exemple de la façon dont les leçons se donnèrent pour le plus grand avantage de l'élève et du maître tout à la fois : « M. Dubois s'appliqua à rechercher et étudier l'histoire d'Allemagne, les généalogies, les traités de paix, les intérêts des princes allemands, etc.; et, pour réussir, il chercha l'amitié de M. Guillard, qui sait parfaitement l'histoire d'Allemagne, etc., et de M. de Saint-Prest, qui lui firent donner plusieurs mémoires et traités manuscrits, qu'il fit copier. Il les fit étudier à M. de Chartres; après quoi, on fit une conférence en présence de Monsieur et de Madame et de quantité de personnes de qualité, et de plusieurs qui avoient été employés dans les négociations d'Allemagne, qui l'interrogèrent sur cette histoire, intérêts, généalogies, etc., leurs prétentions différentes, États, etc., les successions des Électorats, etc. Ce prince répondit si bien, que M. le duc d'Orléans augmenta les appointements de M. Dubois de 500 écus, ainsi réglés à 1000 écus. » Cette note du P. Léonard se termine par un mot prophétique : « M. Dubois suit M. de Chartres dans ses campagnes; il est très-bien avec le Roi; *il ira loin.* » — Dangeau raconte le même épisode, en septembre 1689 (tome II, p. 476).

3. Le mot *bombarder*, dans le sens particulier que lui donne Saint-Simon, a été signalé comme un néologisme original. Il ne se trouve

teur. Je ne vis jamais homme si aise, ni avec plus de raison. Cette extrême obligation, et plus encore le besoin de se soutenir, l'attacha de plus en plus à ses protecteurs, et ce fut de lui que le chevalier de Lorraine se servit pour gagner le consentement de M. de Chartres à son mariage<sup>1</sup>.

Dubois<sup>2</sup> avoit gagné sa confiance; il lui fut aisé, en cet âge et avec ce peu de connoissance et d'expérience, de lui faire peur du Roi et de Monsieur, et, d'un autre côté, de lui faire voir les cieux ouverts. Tout ce qu'il put mettre en œuvre n'alla pourtant qu'à rompre<sup>3</sup> un refus; mais cela suffisoit au succès de l'entreprise. L'abbé Dubois ne parla à M. de Chartres que vers le temps de l'exécution; Monsieur étoit déjà gagné, et, dès que le Roi eut réponse de l'abbé Dubois, il se hâta de brusquer l'affaire. Un jour ou deux auparavant, Madame en eut le vent<sup>4</sup>. Elle parla à

point en effet dans les dictionnaires du temps; mais Mademoiselle de Montpensier l'avait déjà employé ainsi (tome IV, p. 518): « La princesse de Conti rendoit compte à son mari d'une fille qu'elle avoit prise fort promptement, de peur qu'on ne lui en *bombardât* une de Saint-Cyr. » Il est donc probable que cette expression pittoresque étoit souvent usitée à la cour. Les anciens éditeurs des *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier* avaient eu soin de faire disparaître le mot *bombarder*, qui leur paraissoit sans doute de mauvais goût.

1. Sur les négociations conduites par Dubois, il faut se reporter à un chapitre du livre déjà cité de M. de Seilhac (tome I, p. 26 et suivantes), et ne pas perdre de vue que ce livre a été écrit soit d'après les papiers particuliers de Dubois, soit sur les notes authentiques recueillies par un premier biographe, l'abbé d'Espagnac. On y remarquera le rôle attribué à Mme de Maintenon, comme intermédiaire entre le Roi et le précepteur, et à l'abbé de Fénelon, comme conseiller de Dubois. Le point le plus difficile pour ce dernier fut de dissimuler à Madame, qui lui marquoit beaucoup de bienveillance, la part décisive qu'il prit à cette affaire. Quant aux Lorrains, il n'en est point question dans ces documents.

2. *Du Bois*, en interligne, sur *il*, biffé.

3. Voyez, dans le *Dictionnaire de M. Littré*, à l'article ROMPRE, 26<sup>e</sup>, de nombreux exemples de ce verbe, au sens d'empêcher d'avoir lieu.

4. Madame avoit été prévenue depuis plus longtemps, et même dès le début, des intentions du Roi et de celles des Lorrains, comme on le

M. son fils de l'indignité de ce mariage avec toute la force dont elle ne manquoit pas, et elle en tira parole qu'il n'y consentiroit point. Ainsi foiblesse envers son précepteur, foiblesse envers sa mère, aversion d'une part, crainte de l'autre, et grand embarras de tous côtés<sup>1</sup>.

Une après-dinée, de fort bonne heure, que je passois dans la galerie haute, je vis sortir M. le duc de Chartres d'une porte de derrière de son appartement<sup>2</sup>, l'air fort empêtré et triste, suivi d'un seul exempt des gardes de Monsieur<sup>3</sup>; et, comme je me trouvai là, je lui demandai où

voit par une lettre du recueil déjà cité de M. Rolland (p. 86), en date du 14 avril 1688. Il n'est pas douteux qu'elle ne fût absolument opposée au mariage que le Roi préparait de longue main; mais on pourrait conclure des *Mémoires* qu'elle avait aussi en aversion le principal négociateur. Au contraire, la correspondance de Madame avec l'abbé Dubois, publiée par M. de Scilhac (tome I, p. 206-245, quarante-huit lettres inédites), prouve que, soit avant, soit immédiatement après le mariage, Elisabeth-Charlotte rendit justice aux efforts du précepteur pour détourner son élève des mauvaises voies où s'engageait dès lors le duc de Chartres. « Avec la vertu et le bon esprit que vous avez, lui écrivait-elle le 21 août 1691, vous n'avez guère à vous effrayer de la calomnie, Monsieur l'abbé; avec le temps, tout le monde vous rendra justice aussi bien que moi. » Et au duc de Chartres lui-même: « Si vous pouviez avoir le cœur fait comme MM. d'Arcy (son gouverneur), de la Bertière (sous-gouverneur) et l'abbé Dubois, vous n'en vaudriez pas pis; mais le naturel prévaut. » A l'abbé: « J'ai beaucoup de reconnaissance de l'application que vous avez à faire un honnête homme de mon fils, et cela ajoute, à l'estime que j'ai pour vous, beaucoup d'amitié. » Ailleurs encore (12 juillet 1696), elle lui parle de ce fils « qui avoit été élevé avec tant de soin, à qui M. de Saint-Laurent et vous aviez donné de si bons et si grands principes.... »

1. Il faut comparer Mme de Caylus (*Souvenirs*, p. 509). En tout ce qui concerne Dubois, ce passage des *Mémoires de Saint-Simon* a été copié ou remanié par Duclos, dans les *Mémoires secrets*, p. 494-495.

2. D'après le plan gravé chez de Mortin, l'appartement du duc de Chartres se composait des pièces en enfilade situées à la suite du salon de la Chapelle et de la Tribune, et donnait, par derrière, sur la galerie qui prenait jour sur la cour dite de la Bouche. Plus tard, cet appartement fut occupé par le duc du Maine, puis par le prince de Dombes.

3. Monsieur avait une compagnie de gardes du corps français, com-

il alloit ainsi si vite et à cette heure-là. Il me répondit, d'un air brusque et chagrin, qu'il alloit chez le Roi, qui l'avoit envoyé querir. Je ne jugeai pas à propos de l'accompagner, et, me tournant à mon gouverneur, je lui dis que je conjecturois quelque chose du mariage, et qu'il alloit éclater. Il m'en avoit depuis quelques jours transpiré quelque chose, et, comme je jugeai bien que les scènes seroient fortes, la curiosité me rendit fort attentif et assidu<sup>1</sup>.

M. de Chartres trouva le Roi seul avec Monsieur dans son cabinet, où le jeune prince ne savoit pas devoir trouver M. son père. Le Roi fit des amitiés à M. de Chartres, lui dit qu'il vouloit prendre soin de son établissement; que la guerre allumée de tous côtés lui ôtoit des princesses qui auroient pu lui convenir; que, de princesses du sang, il n'y en avoit point de son âge; qu'il ne lui pouvoit mieux témoigner sa tendresse qu'en lui offrant sa fille, dont les deux sœurs avoient épousé deux princes du sang; que cela joindroit en lui la qualité de gendre à celle de neveu; mais que, quelque passion qu'il eût de ce mariage, il ne le vouloit point contraindre, et lui laissoit là-dessus toute liberté. Ce propos, prononcé, avec cette majesté effrayante si naturelle au Roi, à un prince timide et dépourvu de réponse, le mit hors de mesure. Il crut se tirer d'un pas si glissant en se rejetant sur Monsieur et Madame, et répondit en balbutiant que le Roi étoit le maître, mais que sa volonté dépendoit de la leur. « Cela est

[Add. S<sup>ts</sup>. 11]

mandée par deux capitaines. Deux des exempts servoient ordinairement auprès du duc de Chartres; selon l'*État de la France* de 1692 (tome I, p. 753), c'étaient le sieur de Villeferme et le sieur Langlois. — L'exempt prenait rang entre les officiers des gardes et les sous-officiers; comme les premiers, il portait un bâton de commandement, insigne de ses privilèges et de ses pouvoirs. Dans l'armée, il avait rang de capitaine, et même de mestre de camp, après quelques années de service.

1. Les scènes que va raconter Saint-Simon se passèrent le mercredi 9 janvier. Comparez divers articles du *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 6 à 8, 15, 28-32, 36, etc. Les éditeurs y ont joint plusieurs extraits du *Mercur galant*.

bien à vous, répondit le Roi; mais, dès que vous y consentez, votre père et votre mère ne s'y opposeront pas. » Et se tournant à Monsieur : « Est-il pas vrai, mon frère? » Monsieur consentit, comme il avoit déjà fait seul avec le Roi, qui tout de suite dit qu'il n'étoit donc plus question que de Madame, et qui sur-le-champ l'envoya chercher; et cependant se mit à causer avec Monsieur, qui tous deux ne firent pas semblant de s'apercevoir du trouble et de l'abattement de M. de Chartres.

Madame arriva, à qui, d'entrée, le Roi dit qu'il comptoit bien qu'elle ne voudroit pas s'opposer à une affaire que Monsieur desiroit, et que M. de Chartres y consentoit : que c'étoit son mariage avec Mademoiselle de Blois, qu'il avouoit qu'il desiroit avec passion, et ajouta courtement les mêmes choses qu'il venoit de dire à M. le duc de Chartres; le tout d'un air imposant, mais comme hors de doute que Madame pût n'en pas être ravie, quoique plus que certain du contraire. Madame, qui avoit compté sur le refus dont M. son fils lui avoit donné parole, qu'il lui avoit même tenue autant qu'il avoit pu par sa réponse si embarrassée et si conditionnelle, se trouva prise et muette. Elle lança deux regards furieux à Monsieur et à M. de Chartres, dit que, puisqu'ils le vouloient bien, elle n'avoit rien à y dire, fit une courte révérence, et s'en alla chez elle. M. son fils l'y suivit incontinent, auquel, sans donner le moment de lui dire comment la chose s'étoit passée, elle chanta pouille, avec un torrent de larmes, et le chassa de chez elle.

Un peu après, Monsieur, sortant de chez le Roi, entra chez elle, et, excepté qu'elle ne l'en chassa pas comme son fils, elle ne le ménagea pas davantage : tellement qu'il sortit de chez elle très-confus, sans avoir eu loisir de lui dire un seul mot. Toute cette scène étoit finie sur les quatre heures de l'après-dînée, et le soir il y avoit appartement, ce qui arrivoit l'hiver trois fois la semaine, les trois autres jours comédie, et le dimanche rien.



Ce qu'on appeloit *appartement* étoit le concours de toute la cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix, que le Roi se mettoit à table, dans le grand appartement, depuis un des salons du bout de la grande galerie jusque vers la tribune de la chapelle<sup>1</sup>. D'abord il y avoit une musique ; puis des tables par toutes les pièces, toutes prêtes pour toutes sortes de jeux ; un lansquenet, où Monseigneur et Monsieur jouoient toujours ; un billard : en un mot, liberté entière de faire des parties avec qui on vouloit, et de demander des tables, si elles se trouvoient toutes remplies. Au delà du billard, il y avoit une pièce destinée aux rafraîchissements ; et tout parfaitement éclairé. Au commencement que cela fut établi, le Roi y alloit, et y jouoit quelque temps ; mais dès lors il y avoit longtemps qu'il n'y alloit plus, mais il vouloit qu'on y fût assidu, et chacun s'empressoit à lui plaire<sup>2</sup>. Lui cependant passoit les soirées chez Mme de Maintenon, à travailler avec différents ministres les uns après les autres.

Fort peu après la musique finie, le Roi envoya chercher à l'appartement Monseigneur et Monsieur, qui jouoient déjà au lansquenet ; Madame, qui à peine regardoit une partie d'homme<sup>3</sup> auprès de laquelle elle s'étoit mise ; M. de Chartres, qui jouoit fort tristement aux échecs ; et Mademoiselle de Blois, qui à peine avoit commencé à paroître dans le monde, qui, ce soir-là, étoit extraordinairement

1. Voyez le plan de Mortin. — La grande galerie de Versailles étoit, au dire de Mme de Sévigné (tome VII, p. 380), une « sorte de royale beauté unique dans le monde. » On en trouvera la description dans Piganiol de la Force et les autres guides du même genre. La chapelle ancienne dont il est question ici, est aujourd'hui le vestibule de la nouvelle, commencée en 1699 et terminée en 1710.

2. Comparez la description de l'appartement dans le *Mercur* de décembre 1682, reproduite par les éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 401, ou celle des diverses éditions de *l'État de la France*.

3. Ce jeu de cartes tiroit son nom du mot espagnol qui signifie *homme*, parce que les joueurs avoient à lutter contre l'un d'eux qui tenait le jeu, et que l'on appeloit *l'homme*.

parée, et qui pourtant ne savoit et ne se doutoit même de rien, si bien que, naturellement fort timide et craignant horriblement le Roi, elle se crut mandée pour essuyer quelque réprimande, et entra si tremblante que Mme de Maintenon<sup>1</sup> la prit sur ses genoux, où elle la tint toujours, la pouvant à peine rassurer<sup>2</sup>. A ce bruit de ces personnes royales mandées chez Mme de Maintenon, et Mademoiselle de Blois avec elles, le bruit du mariage éclata à l'appartement, en même temps que le Roi le déclara dans ce particulier. Il ne dura que quelques moments, et les mêmes personnes revinrent à l'appartement, où cette déclaration fut rendue publique. J'arrivai dans ces premiers instants. Je trouvai le monde par pelotons, et un grand étonnement régner sur tous les visages<sup>3</sup>. J'en appris bientôt la cause, qui ne me surprit pas, par la rencontre que j'avois faite au commencement de l'après-dînée.

Madame se promenoit dans la galerie avec Châteautiers<sup>4</sup>, sa favorite, et digne de l'être; elle marchoit à grand pas,

1. Mme de Maintenon n'avait pas voulu faire l'éducation de cette bâtarde; mais, au sortir des mains de sa mère, c'est-à-dire vers 1690 ou 1691, on l'avait confiée à Mme de Montchevreuil, dont il sera parlé bientôt, et qui était une amie intime de la toute-puissante marquise.

2. D'après Mme de Caylus (*Souvenirs*, p. 509), Mademoiselle de Blois avait plus d'ambition que de naïveté: « Je me souviens qu'on disoit.... que M. le duc d'Orléans étoit amoureux de Madame la Duchesse. J'en dis un mot en badinant à Mademoiselle de Blois, et elle me répondit d'une façon qui me surprit, avec son ton de lendore : *Je ne me soucie pas qu'il m'aime; je me soucie qu'il m'épouse*. Elle a ce contentement. »

3. Cette construction de l'infinitif après *trouver*, qui est une faute en français, donne lieu à un curieux rapprochement. C'est un tour très-correct en allemand; Schiller par exemple, dans la *Conjuration de Fiesque*, commence la scène x du V<sup>e</sup> acte par une phrase qui, traduite mot à mot, signifie : « Nous avons trouvé le More jeter une mèche allumée dans l'église des jésuites. »

4. Anne, fille de Roland de Foudras, comte de Châteautiers (qu'on prononçait *Châteautié*), et de Françoise-Clémence de Montaynard. C'était une des personnes de la cour que le Roi avait en considération et emmenait dans son carrosse. « Fille de très-grand mérite, » selon Dangeau, et « dragon de vertu, » selon le Chansonnier (ms. Fr. 42689, p. 231),

son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, parlant assez haut, gesticulant, et représentant fort bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter. Chacun, par respect, lui laissoit le champ libre, et ne faisoit que passer pour entrer dans l'appartement. Monseigneur et Monsieur s'étoient remis au lansquenet. Le premier me parut tout à son ordinaire; mais rien de si honteux que le visage de Monsieur, ni de si déconcerté que toute sa personne; et ce premier état lui dura plus d'un mois. M. son fils paroissoit désolé, et sa future dans un embarras et une tristesse extrême. Quelque jeune qu'elle fût, quelque prodigieux que fût son mariage, elle en voyoit et en sentoit toute la scène, et en appréhendoit toutes les suites. La consternation parut générale, à un très-petit nombre de gens près. Pour les Lorrains, ils triomphoient. La sodomie et le double adultère les avoient bien servis en les servant bien eux-mêmes<sup>1</sup>. Ils jouissoient de leurs succès; et, comme ils en<sup>2</sup> avoient toute honte bue, ils avoient raison de s'applaudir.

La politique rendit donc cet appartement languissant en apparence, mais en effet vif et curieux. Je le trouvai court dans sa durée ordinaire; il finit par le souper du Roi,

Madame disoit que c'étoit la seule personne désintéressée qu'elle eût rencontrée en quarante ans, et Saint-Simon lui reconnaitra ailleurs « une vertu sans soupçon dans le centre de la corruption. » En mai 1689, elle avoit été appelée, malgré Monsieur, et par la volonté expresse de Madame, à remplir auprès de cette princesse une moitié de la charge de dame d'atour, que laissait vacante la mort de Mme de Durasfort; en 1706, elle passa première dame. Elle mourut le 30 juin 1741, âgée de près de quatre-vingts ans.

1. La phrase n'est pas bien claire, par suite de l'accord irrégulier du gérondif *en servant*, qui se rapporte au régime, au lieu de se rapporter au sujet, du verbe *avoient servi*. Le sens est : « La sodomie et le double adultère, qu'ils avoient bien servis (ce dernier dans ses suites), les avoient bien servis à leur tour, leur avoient été très-profitables. »

2. *En* est ajouté en interligne.

duquel je ne voulus rien perdre<sup>1</sup>. Le Roi y parut tout comme à son ordinaire. M. de Chartres étoit auprès de Madame, qui ne le regarda jamais, ni Monsieur. Elle avoit les yeux pleins de larmes, qui toiboient de temps en temps, et qu'elle essuyoit de même, regardant tout le monde comme si elle eût cherché à voir quelle mine chacun faisoit. M. son fils avoit aussi les yeux bien rouges, et tous deux ne mangèrent presque rien. Je remarquai que le Roi offrit à Madame<sup>2</sup> presque de tous les plats qui étoient devant lui, et qu'elle les refusa tous d'un air de brusquerie, qui, jusqu'au bout, ne rebuta point l'air d'attention et de politesse du Roi pour elle.

Il fut<sup>3</sup> encore fort remarqué qu'au sortir de table et à la fin de ce cercle debout, d'un moment, dans la chambre du Roi, il fit à Madame une révérence très-marquée et basse, pendant laquelle elle fit une pirouette si juste, que le Roi, en se relevant, ne trouva plus que son dos, et [elle] avancée d'un pas vers la porte.

Le lendemain, toute la cour fut chez Monsieur, chez Madame et chez M. le duc de Chartres, mais sans dire une parole : on se contentoit de faire la révérence, et tout s'y passa en parfait silence. On alla ensuite attendre à l'ordinaire la levée du Conseil, dans la galerie, et la messe du Roi. Madame y vint : M. son fils s'approcha d'elle, comme il faisoit tous les jours, pour lui baiser la main ; en ce moment, Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étois, d'un prodigieux étonnement<sup>4</sup>. Ce même jour, l'immense dot<sup>5</sup> fut déclarée, et,

1. Notons que le précoce observateur n'avait pas dix-sept ans.

2. *A Madame* est en interligne.

3. Au-dessus des mots *Il fut*, est effacé : *Ce souper*.

4. Voyez l'Addition n° 41, déjà indiquée.

5. Voyez les *Lettres inédites de Madame*, p. 422. Comme nous avons le contrat même de ce mariage, il est facile d'établir ce qu'étoit l'im-

le jour suivant, le Roi alla rendre visite à Monsieur et à Madame, qui se passa fort tristement; et depuis on ne songea plus qu'aux préparatifs de la noce.

Le dimanche gras<sup>1</sup>, il y eut grand bal réglé chez le Roi, c'est-à-dire ouvert par un branle<sup>2</sup>, suivant lequel chacun dansa après. J'allai ce matin-là chez Madame, qui ne put se tenir de me dire, d'un ton aigre et chagrin, que j'étois apparemment bien aise des bals qu'on alloit avoir, et que cela étoit de mon âge, mais qu'elle, qui étoit vieille<sup>3</sup>, voudroit déjà les voir bien loin. Mgr le duc de Bourgogne<sup>4</sup> y

mense dot dont parle Saint-Simon, et qui, selon Madame, ne fut pas payée. Le Roi donnait à sa fille une somme de deux millions (il n'avait donné qu'un million à la princesse de Conti et à Madame la Duchesse, et comptait ne pas donner plus au duc du Maine), dont un quart seulement devait entrer dans la communauté mobilière, et le reste, à défaut d'enfants, reviendrait au duc du Maine, au comte de Toulouse, ou enfin à Madame la Duchesse. Le Trésor royal payerait les intérêts de cette dot jusqu'à ce qu'on eût trouvé un emploi. En outre, la nouvelle duchesse recevait une pension de 150 000 livres, et des pierreries que Dangeau évalue à 600 000 livres. En cas de décès de Monsieur, le Roi assurait au duc de Chartres une pension de 200 000 livres, outre celle de 150 000 livres dont il jouissait déjà. Enfin le Roi fit don à Monsieur, par un acte spécial, de l'habitation du Palais-Royal (ancien Palais-Cardinal), « afin que lui et sa postérité masculine pussent y avoir un logement qui répondit à la grandeur de leur naissance. » Voyez le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 7, et, aux Archives nationales, le registre du Secrétariat de la maison du Roi O<sup>1</sup> 36, *passim*. Comparez le contrat de Madame la Duchesse, qui est exposé en original au musée des Archives, n<sup>o</sup> 885.

1. 17 février 1692. Voyez la *Gazette*, p. 95-96.

2. « *Branle*, selon Furetière, en termes de musique, est un air où une danse par où on commence tous les bals, où plusieurs personnes dansent en rond, et non pas en avant, en se tenant par la main, et se donnent un *branle* continu et concerté avec des pas convenables, selon la différence des airs qu'on joue alors. Les branles consistent en trois pas et un pied-joint qui se font en quatre mesures ou coups d'archet. »

3. Elle avait quarante ans environ.

4. Louis de France, duc de Bourgogne, fils aîné du grand Dauphin et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière; né le 6 août 1682, devenu dauphin le 14 avril 1711, mort le 18 février 1712.

dansa pour la première fois, et mena le branle avec Mademoiselle<sup>1</sup>. Ce fut aussi la première fois que je dansai chez le Roi, et je menai Mlle de Sourches<sup>2</sup>, fille du grand prévôt, qui dansoit très-bien. Tout le monde y fut fort magnifique<sup>3</sup>.

Ce fut, un peu après, les fiançailles et la signature du contrat de mariage, dans le cabinet du Roi, en présence de toute la cour<sup>4</sup>. Ce même jour, la maison de la future duchesse de Chartres fut déclarée, à qui le Roi donna un chevalier d'honneur et une dame d'atour<sup>5</sup>, jusqu'alors réservés aux filles de France, et une dame d'honneur qui répondit à une si étrange nouveauté. M. de Villars fut chevalier d'honneur<sup>6</sup>, la maréchale de Rochefort dame d'honneur, la comtesse de Mailly dame d'atour, et le comte de Fontaine-Martel premier écuyer<sup>7</sup>.

1. Elisabeth-Charlotte d'Orléans, sœur du duc de Chartres, née le 13 septembre 1676, du second mariage de Philippe d'Orléans avec Elisabeth-Charlotte de Bavière, et titrée *Mademoiselle*, comme la fille de Gaston. Cette princesse épousa, le 13 octobre 1698, Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Hyacinthe-Agapet, duc de Lorraine et de Bar. Elle mourut le 23 décembre 1744.

2. Marie-Louise du Bouchet, fille du marquis de Sourches, grand prévôt de l'hôtel du Roi; née en 1665, mariée, le 4 mars 1694, à Louis Colbert, comte de Linières, et morte le 5 avril 1749.

3. Comparez *Dangeau*, tome IV, p. 29, et le *Mercuré galant*, février 1692, p. 307-317. Le même *Mercuré* (p. 336) donne la liste des danseurs, où le vidame de Chartres figure en face de Mlle de Sourches, et M. de Monthon (voyez plus loin, p. 97-99) en face de Mlle de Moreuil.

4. Le contrat fut passé à Versailles, le 17 février 1692.

5. Saint-Simon écrit *atours*, au pluriel, en donnant au mot son sens actuel de « parures, objets de parure; » mais la vraie orthographe, ancienne et moderne, est bien *atour*. Ce nom signifiait dans l'origine « apprêt, » et particulièrement « toilette : » voyez à l'historique de l'article *ATOUR*, dans le *Dictionnaire de M. Littré*, et ci-après, p. 86, note 4.

6. Les fonctions de chevalier d'honneur et de premier écuyer, chez les princesses, équivalaient, mais sans égalité, à celles de grand chambellan et de premier gentilhomme chez le Roi. Voyez une Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, 8 mars 1698.

7. Sur l'organisation de cette maison et sur les appointements de

Villars<sup>1</sup> étoit petit-fils d'un greffier de Condrieu<sup>2</sup>, l'homme de France le mieux fait et de la meilleure mine<sup>3</sup>. On se battoit fort de son temps; il étoit brave et adroit aux armes, et avoit acquis de la réputation fort jeune en des combats singuliers. Cela couvrit sa naissance aux yeux de M. de Nemours<sup>4</sup>, qui aimoit à s'attacher des

Fortune  
de Villars père.

[Add. S<sup>s</sup>. 12]

chacun, voyez l'*État de la France* de 1692, tome I, p. 781-786; *Dangeau*, tome IV, p. 127, et le *Mercur*, février 1692, p. 333-335. Pour expédier les provisions, on prit modèle sur celles de la maison de Mademoiselle.

1. Pierre, marquis de Villars, premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti en 1654, lieutenant général en 1657, gouverneur de Besançon en 1668, ambassadeur extraordinaire de 1672 à 1679, conseiller d'État d'épée en 1683, chevalier des ordres en 1688, mort le 20 mars 1698, à l'âge de soixante-quinze ans. C'est le père du maréchal de France et le mari d'une des meilleures amies de Mme de Sévigné.

2. Condrieu est une petite ville du département du Rhône, arrondissement de Lyon. — Malgré de très-pompeuses généalogies, qui annonçaient en débutant que la famille de Villars avait perdu tous ses titres en 1562, il est certain que les ancêtres du marquis étaient dans des positions aussi humbles que le dit Saint-Simon : un greffier au commencement du seizième siècle, un marchand de sel sous Louis XI, un teinturier dont le fils se fit banquier, etc. Les preuves s'en trouvent soit au Cabinet des titres, dossier VILLARS, soit dans le ms. Clairambault 1164, fol. 114 et suivants. Les rimeurs satiriques s'exercèrent longtemps sur cette origine obscure; voyez le *Chansonnier* (ms. Fr. 42689, p. 488), et un couplet cité par l'éditeur de *Talleyrand des Réaux*, tome V, p. 325. En 1586, Claude de Villars, capitaine et châtelain de Condrieu, fort bien vu du roi Henri III, auprès de qui il remplissait les fonctions de gentilhomme de la chambre, obtint facilement des lettres de réhabilitation de noblesse; mais le texte de ces lettres trahit un anoblissement déguisé : le requérant, y est-il dit, ayant découvert dans des papiers de famille que ses ancêtres étaient nobles et avaient été reconnus pour tels, le Roi le relève de ce que « lui et ses prédécesseurs ont pu et peuvent déroger au titre de noblesse et n'ont joui du privilège d'icelle, même se sont entremis de prendre des fermes et faire autre trafic et navigation. »

3. On trouvera dans le ms. Clairambault 1164, fol. 122, un portrait au lavis du marquis de Villars.

4. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, né en avril 1624,

braves, et qui le prit comme gentilhomme. Il l'estima même assez pour le prendre pour second au duel qu'il eut contre M. de Beaufort<sup>1</sup>, son beau-frère, qui le tua, tandis que Villars avoit tout l'avantage sur son adversaire<sup>2</sup>.

Cette mort renvoya Villars chez lui. Il n'y fut pas longtemps que M. le prince de Conti<sup>3</sup> se l'attacha aussi comme un gentilhomme à lui. Il venoit de quitter le petit collet. Il étoit foible et contrefait, et souvent en butte aux trop fortes railleries de Monsieur le Prince, son frère<sup>4</sup>; il projeta de s'en tirer par un combat, et, ne sachant avec qui, il imagina d'appeler le duc d'York, maintenant<sup>5</sup> le roi Jacques d'Angleterre, qui est à Saint-Germain, et qui pour lors étoit en France<sup>6</sup>. Cette belle idée et le souvenir du

avait épousé, en 1643, sa cousine Élisabeth de Vendôme, sœur du duc de Beaufort. Il fut tué en duel par son beau-frère, le 30 juillet 1652.

1. François de Vendôme, duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV, né en janvier 1616, tué le 25 juin 1669, à la défense de Candie contre les Turcs. Il est surtout connu par son rôle pendant la Fronde, où il mérita le surnom de *roi des halles*.

2. Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort.

3. Armand de Bourbon, prince de Conti, fils d'Henri II, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, né à Paris le 11 octobre 1629. Petit, bossu et destiné d'abord à l'Église par son frère, il quitta, comme le dit Saint-Simon, le petit collet et les riches abbayes de Saint-Denis, Cluny, Lérins et Molesme, pour se consacrer à la profession des armes, où il se distingua dans les campagnes de 1653, en Catalogne, et de 1657, en Piémont. Il eut les gouvernements de Guyenne et de Languedoc, la charge de grand maître de la maison du Roi et le collier du Saint-Esprit. Il mourut à la Grange-des-Prés, près Pezénas, le 21 février 1666.

4. Louis II de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 8 septembre 1621, mort à Fontainebleau le 11 décembre 1686; connu de son temps sous le nom de *Monsieur le Prince*, et dans l'histoire sous celui du *Grand Condé*.

5. Ce mot montre que Saint-Simon écrivait tout au moins avant 1701 (date de la mort de Jacques II), et nous avons probablement ici une première rédaction de ses souvenirs.

6. Jacques Stuart étoit venu retrouver sa mère à Paris, après la mort de Charles I<sup>er</sup>, et servait sous les ordres de Turenne. Il se retira en Flandre en 1655.



combat de M. de Nemours lui fit prendre Villars. Il ne put tenir son projet si caché qu'il ne fût découvert, et aussitôt rompu par la honte qui lui en fut faite, n'ayant jamais eu la plus petite chose à démêler avec le duc d'York<sup>1</sup>. Dans les suites il prit confiance en Villars, et, lorsque le cardinal Mazarin<sup>2</sup> songea à lui donner sa nièce, ce fut de Villars dont il se servit et par qui il fit ce mariage<sup>3</sup>. On sait combien il fut heureux, et saint ensuite<sup>4</sup>.

1. Les *Mémoires* et la *Vie de Daniel de Cosnac*, publiés pour la Société de l'histoire de France, par M. le comte de Cosnac (tomes I, p. 140 et 141, et II, p. 198 et 199), racontent exactement comme Saint-Simon les circonstances singulières qui firent la fortune de Villars. Cela se passait à Vienne, en Dauphiné, dans les derniers jours de 1653. Peu de temps après, étant à Lyon, le prince nomma Villars premier gentilhomme de sa chambre. Il est inutile d'ajouter que l'idée bizarre d'un duel avec le duc d'York sortit de l'esprit du prince, sans que ce duc, alors sur la frontière, en eût eu connaissance.

2. Jules Mazarini, né à Pescina (Abruzzes), le 14 juillet 1602, cardinal en 1641, premier ministre de Louis XIII et de Louis XIV depuis 1643 jusqu'à sa mort, qui arriva le 9 mars 1661, à Vincennes. Il avait eu un frère et trois sœurs; la première de celles-ci eut de Jérôme Martinozzi, gentilhomme romain, deux filles: 1<sup>o</sup> Laure Martinozzi, duchesse de Modène; 2<sup>o</sup> Anne-Marie Martinozzi, mariée le 22 février 1654 au prince de Conti, et morte le 4 février 1672, à trente-cinq ans.

3. Voyez les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, tome I, p. 113 à 158, *passim*. D'après ce familier du prince, les négociations matrimoniales avaient été entamées, et la demande faite par Sarrasin, le poëte, secrétaire du prince de Conti, bien avant que le marquis de Villars fût enrôlé dans cette petite cour. Les détails donnés par l'évêque de Valence sont d'autant plus vraisemblables, que Villars vivait retiré à Vienne, et que les dernières questions, celles d'argent, furent débattues, et les articles signés, à Auxerre, avant même qu'il arrivât à Paris. Du reste, dans l'Addition au *Journal de Dangeau* du 15 août 1684 (n<sup>o</sup> 12), Saint-Simon dit que Villars fit cette alliance seulement « en partie. » Le mariage eut lieu au Louvre, le 22 février 1654, et, le soir même, Cosnac remit sa charge à Villars, ne trouvant plus convenable que le prince, redevenu laïque, fût servi par un abbé. Comparez Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, p. 115 et suivantes, et les extraits des *Mémoires d'André d'Ormesson* publiés par M. Chéruel, tome II, p. 682 et suivantes.

4. Villars, qui était janséniste, fut un des principaux agents de la

Villars devint le confident des deux époux et<sup>1</sup> leur lien avec le cardinal, et tout cela avec toute la sagacité et la probité possibles.

Une telle situation<sup>2</sup> le mit fort dans le monde, et dans un monde fort au-dessus de lui, parmi lequel, quelque fortune qu'il ait faite depuis, il ne s'est jamais méconnu. Sa figure lui donna entrée chez les dames; il étoit galant et discret, et cette voie ne lui fut pas inutile. Il plut à Mme Scarron<sup>3</sup>, qui, sur le trône où elle sut régner longtemps depuis, n'a jamais oublié ces sortes d'amitiés si librement intimes<sup>4</sup>. Villars fut employé auprès des princes d'Allemagne et d'Italie, et fut après ambassadeur en Savoie, en Danemark et en Espagne, et réussit, et se fit estimer et aimer partout. Il eut ensuite une place de conseiller d'État d'épée<sup>5</sup>, et, au scandale de l'ordre du Saint-Esprit, il fut de la promotion de 1688. Sa femme<sup>6</sup> étoit

conversion des deux époux. La princesse devint une adepte fervente de Port-Royal; quant au prince, non content d'avoir fait amende honorable en public de ses erreurs et de ses fautes, il écrivit un livre contre la comédie et les spectacles, qu'il avait beaucoup aimés, et divers traités, qui furent imprimés après sa mort. MM. Ludovic Lalanne et Édouard de Barthélemy ont publié sa correspondance et celle de sa femme.

1. Cet *et* a été ajouté après coup, en interligne.

2. Saint-Simon avait mis d'abord : *Tout cela*, qu'il a biffé, pour écrire au-dessus : *Une telle situation*.

3. Françoise d'Aubigné (voyez plus haut, p. 59, note 2) avait été mariée, en 1651, au poète Paul Scarron, né le 4 juillet 1610, mort le 14 octobre 1660.

4. Voyez plus loin, p. 107 et 108, l'article des Villarceaux et Montchevreuil.

5. Selon les règlements rendus de 1670 à 1673, le conseil d'État, présidé par le chancelier, se composait de quinze conseillers pris dans les rangs de la magistrature, de trois prélats, et de trois conseillers d'État d'épée, courtisans ou militaires. Dangeau étoit un de ces derniers, avec Villars.

6. Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars, mariée le 24 janvier 1651, morte le 24 juin 1706, âgée de plus de quatre-vingts ans. Elle étoit sœur d'Henri-Robert Gigault de Bellefonds, père de Bernardin Gigault de Bellefonds, maréchal de France en 1668. Saint-

sœur du père du maréchal de Bellefonds, qui avoit de l'esprit infiniment, plaisante, salée, ordinairement méchante : tous deux fort pauvres, toujours à la cour, où ils avoient beaucoup d'amis, et d'amis considérables<sup>1</sup>.

La maréchale de Rochefort étoit d'une autre étoffe, et de la maison de Montmorency, de la branche de Laval<sup>2</sup>. Son père, second<sup>3</sup> fils du maréchal de Boisdauphin<sup>4</sup>, avec

Maréchale  
de Rochefort.

[Add. S<sup>t</sup>S. 13-14]

Simon reparlera (tome IV, p. 446) de Mme de Villars et de son esprit caustique. On a publié les lettres qu'elle écrivit pendant son voyage en Espagne.

1. Villars étoit à Tournay quand le Roi le nomma chevalier d'honneur. Il écrivit de là au contrôleur général Pontchartrain cette lettre dont l'original est aux Archives nationales, G<sup>7</sup> 552 : « Monseigneur, vous me permettez, s'il vous plaît, que je vous rende mes tres humbles graces de la bonté que vous avez eu de me faire payer si promptement la petite gratification qu'il plaît au Roy de m'accorder. Comme S. M. m'a honoré d'un employe qu'il me seroit impossible de soutenir sans les secours qu'il a la bonté de me donner de temps en temps, j'espere, Monseigneur, que vous m'accorderez votre protection pour en obtenir la continuation. Je suis, avec un tres profond respect, etc. »

2. Cette branche de Laval avoit été formée, vers le milieu du treizième siècle, par Guy de Montmorency, fils du connétable Mathieu II, dit *le Grand*, et de sa seconde femme, Emme, héritière de Guy V, comte de Laval, et veuve de Robert III, comte d'Alençon. Madeleine de Laval, maréchale de Rochefort, descendait au douzième degré de ce Guy de Montmorency-Laval, par la ligne des seigneurs de Boisdauphin, issue de celle des seigneurs de Loué. Elle étoit née en 1646, et avoit épousé, le 30 avril 1662, Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, qui devint maréchal de France en 1675; elle mourut à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1729. Saint-Simon lui a consacré deux importantes Additions (nos 13 et 14), dont une partie ne se retrouve pas dans les *Mémoires*.

3. Dans l'autographe : 2 *fils*. Saint-Simon emploie souvent ainsi un chiffre, au lieu du nom de nombre, même ordinal. Ailleurs, pour *second*, il écrit 2<sup>d</sup>. — Il se trompe ici en disant « second fils du maréchal de Boisdauphin, » au lieu de petit-fils cadet. Il n'avoit pas fait la même erreur dans les deux premières des Additions auxquelles nous renvoyons en marge (nos 13 et 14); mais elle se retrouve dans la troisième, du 19 août 1710 (n<sup>o</sup> 15).

4. Cette exposition de la parenté de Madeleine de Laval étant un peu confuse, nous la rétablissons plus nettement en une seule note. Pierre Séguier, duc de Villemor, comte de Gien, etc., né à Paris le

[*Id.* S<sup>s</sup>. 15]

très-peu de bien, épousa pour sa bonne mine la marquise de Coislin, veuve du colonel général des Suisses et mère du duc et du chevalier de Coislin, et de l'évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi. Elle étoit fille aînée du chancelier Séguier et sœur aînée de la duchesse de Verneuil, mère en premières noces du duc de Sully et de la duchesse

28 mai 1588, garde des sceaux en 1633, chancelier de France en 1635, mort à Saint-Germain-en-Laye le 28 janvier 1672, n'eut de Madeleine Fabri que deux filles, qui, l'une et l'autre, se marièrent deux fois. La première, Marie Séguier, née le 10 août 1618, épousa en premières noces, le 5 février 1634, Pierre-César du Cambout, marquis de Coislin, lieutenant général des armées du Roi et colonel général des Suisses, qui mourut le 28 juillet 1641, de blessures reçues au siège d'Aire, n'ayant encore que vingt-huit ans, et laissant les trois fils que Saint-Simon énumère ici, et dont il parlera plus d'une fois, à savoir : Armand, duc de Coislin (1635-1702) ; Pierre, évêque d'Orléans, cardinal et grand aumônier de France ; Charles-César, chevalier de Coislin. La marquise de Coislin se remaria le 27 janvier 1644, comme le raconte Olivier d'Ormesson, dans son *Journal* (tome I, p. 143), avec Guy, chevalier de Boisdauphin, marquis de Laval, né vers 1622, fils puîné de Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin (mort le 4 juin 1640), et petit-fils d'Urbain I<sup>er</sup>, marquis de Sablé, maréchal de France en 1597, mort en 1629. Le marquis de Laval mourut le 18 octobre 1646, laissant une fille posthume, qui fut la maréchale de Rochefort ; la mère mourut le 31 août 1710, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. — Sa sœur, Charlotte Séguier, née en 1623, épousa, le 21 février 1639, Maximilien-François de Béthune, second duc de Sully, prince d'Henrichemont, etc., lieutenant général aux gouvernements de Dauphiné et de Vexin, gouverneur de Mantes et de Meulan, qui mourut le 11 juin 1661, laissant un fils, qui fut aussi duc de Sully, et deux filles, l'une carmélite, l'autre, Marguerite-Louise, mariée, le 23 janvier 1658, à Armand de Gramont, comte de Guiche, puis remariée, le 6 février 1681, à Henri de Daillon, duc du Lude, chevalier des ordres, grand maître de l'artillerie de France ; la duchesse du Lude fut successivement dame du palais de la Reine et dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne ; elle mourut à Paris, le 21 janvier 1726, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Sa mère, Charlotte Séguier, s'était remariée, le 29 octobre 1668, avec Henri de Bourbon, légitimé de France, fils d'Henri IV et de la marquise de Verneuil, titré duc de Verneuil, pair de France, gouverneur et vice-roi de Languedoc (1601-1682). Elle ne mourut que le 5 juin 1704, à l'âge de quatre-vingt-un ans et dix mois.

du Lude. La maréchale de Rochefort naquit posthume, seule de son lit, en 1646, et M. de Boisdauphin<sup>1</sup>, frère aîné de son père, n'eut point de postérité. Elle épousa, en 1662, le marquis, depuis maréchal de Rochefort-Aloigny<sup>2</sup>, peu de mois après que l'héritière de Souvré, sa cousine issue de germaine, eut épousé M. de Louvois<sup>3</sup>. Cette héritière étoit fille du fils de M. de Courtenvaux<sup>1</sup>,

1. Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin, mort le 6 décembre 1661, fils aîné de Philippe-Emmanuel, marquis de Sablé, et de Madeleine de Souvré. Il laissait, d'un second mariage avec la marquise de Courtenvaux, deux fils, qui moururent jeunes et sans alliance, l'un en 1669, l'autre en 1672.

2. L'orthographe régulière est *Aloigny*; les signatures donnent *Alonny* ou *Allongny*.

3. François (dit François-Michel) le Tellier, sieur de Châville, puis marquis de Louvois, fils du chancelier Michel le Tellier (voyez p. 84, note 4) et d'Élisabeth Turpin, né le 18 janvier 1641, et devenu l'aîné par la mort d'un autre fils, nommé Michel, qui était décédé en septembre 1645. Son père, qui exerçait la charge de secrétaire d'État de la guerre depuis 1643, lui en fit obtenir la survivance dès le 13 décembre 1655; il y joignit un peu plus tard une charge de conseiller au parlement de Metz. Le 24 février 1662, le Roi permit à Louvois d'exercer les fonctions de secrétaire d'État, mais le Tellier continua à partager avec lui la signature jusqu'en octobre 1677, qu'il devint chancelier de France. En outre, Louvois fut nommé, le 24 décembre 1668, surintendant général des postes et relais du Royaume; le 2 janvier 1671, chancelier des ordres du Roi; le 4 février 1672, ministre d'État; en mars 1673, vicaire général de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Enfin, le 6 septembre 1683, à la mort de Colbert, il fut surintendant des bâtiments, arts et manufactures. Il mourut subitement à Versailles, le 16 juillet 1691. Il avait épousé, le 16 mars 1662, Anne de Souvré, fille de Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux, et de Marguerite Barentin. Mme de Louvois, qui était née posthume le 30 novembre 1646, mourut le 2 décembre 1715, ayant eu quatre fils : les marquis de Courtenvaux, de Souvré, de Barbezieux, et l'archevêque de Reims; et deux filles : les duchesses de la Rochefoucauld et de Villeroy.

4. Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre, marié le 17 mai 1645 à Marguerite Barentin, et père de Mme de Louvois, était fils de Jean de Souvré, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, chevalier de ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, capitaine et gouverneur de Fontai-

lequel étoit fils du maréchal de Souvré<sup>1</sup> et frère de la célèbre Mme de Sablé<sup>2</sup>, mère de M. de Laval, père de la maréchale de Rochefort. M. de Rochefort<sup>3</sup>, qu'elle épousa, étoit ami intime de M. le Tellier<sup>1</sup> et de M. de Louvois, qui lui firent rapidement sa fortune. Il mourut capitaine des gardes du corps, gouverneur de Lorraine, et désigné général d'armée, en allant en prendre le commandement

nebleau, et de Catherine de Neufville-Villeroy. Charles de Souvré étant mort dès le 3 mai 1646, sa veuve se remaria avec Urbain de Laval, marquis de Boisdauphin, qui mourut le 6 décembre 1661. Elle survécut à ce second mari jusqu'au 8 février 1704, et mourut dans sa soixante-dix-septième année.

1. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France en 1615 et gouverneur de Louis XIII, mort en 1626, à quatre-vingt-quatre ans.

2. Madeleine de Souvré, née vers 1599, épousa, le 9 janvier 1614, Philippe-Emmanuel de Laval-Montmorency, seigneur de Boisdauphin et marquis de Sablé. Elle fut veuve dès le 4 juin 1640, et mourut le 16 janvier 1678, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. On trouve de curieux renseignements sur sa vie, son esprit et son influence littéraire dans l'ouvrage de Victor Cousin intitulé : *Madame de Sablé*, et dans les deux livres de M. Édouard de Barthélemy sur les *Amis de la marquise de Sablé* et sur *Madame la comtesse de Maure*. Voyez aussi son historiette dans *Tallemant des Réaux*, tome III, p. 128-156.

3. Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, fils d'un surintendant des bâtiments de France, servit d'abord sous le prince de Condé, puis en Hongrie, reentra au service du Roi en 1665, et devint successivement capitaine-lieutenant des gendarmes du Dauphin, brigadier de gendarmerie, gouverneur de la ville d'Ath en 1667, maréchal de camp en 1668, lieutenant général et capitaine d'une compagnie des gardes du corps en 1672, gouverneur de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés en 1675, maréchal de France le 30 juillet de la même année. Il mourut le 23 mai 1676, à Nancy.

4. Michel le Tellier, seigneur de Châville, de Louvois et de la Ferté-Gaucher, né le 19 avril 1603, conseiller au Grand Conseil en 1624, procureur du Roi au Châtelet en 1631, maître des requêtes en 1638, intendant de justice à l'armée de Piémont en 1640, chargé des fonctions de secrétaire d'État de la guerre le 13 avril 1643 (Sublet de Noyers ne voulut pas donner sa démission et vécut jusqu'au 20 octobre 1645), grand trésorier des ordres du Roi en 1652, ministre d'État en 1661, chancelier de France le 27 octobre 1677; mort le 30 octobre 1685.

au printemps de 1676. Il n'y avoit pas un an qu'il étoit maréchal de France, de la promotion qui suivit la mort de M. de Turenne<sup>1</sup>. Cette même protection avoit fait sa femme dame du palais de la Reine<sup>2</sup>.

Elle étoit belle, encore plus piquante, toute faite pour la cour, pour les galanteries, pour les intrigues; l'esprit du monde à force d'en être, peu ou point d'ailleurs, et toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût. M. de Louvois la trouva fort à son gré, et elle s'accommoda fort de sa bourse et de figurer par cette intimité<sup>3</sup>. Lorsque le Roi eut et changea de maîtresses<sup>4</sup>, elle fut toujours leur meilleure amie, et, quand il lia avec Mme de Soubise<sup>5</sup>, c'étoit chez la maréchale qu'elle alloit et chez qui elle attendoit Bontemps<sup>6</sup>, à porte fermée, qui la menoit par des détours chez le Roi. La maréchale elle-même me l'a conté, et comme quoi elle fut un jour embarrassée à se défaire du monde que Mme de Soubise trouva chez elle, qui n'avoit pas eu le temps de l'avertir, et comme elle mouroit de peur que Bontemps

1. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, né à Sedan, le 11 septembre 1611, maréchal de camp en 1634, maréchal de France en 1643, ministre d'État et gouverneur du Limousin en 1652-53, maréchal général en 1660, colonel général de la cavalerie légère, tué d'un coup de canon, à Salzbach, le 27 juillet 1675.

2. Elle fut nommée le 1<sup>er</sup> janvier 1674. Voyez sa lettre de remerciement au ministre, dans l'*Histoire de Louvois*, de M. Camille Rousset, tome IV, p. 566.

3. Sur cette liaison, voyez le Chansonnier, ms. Fr. 12687, p. 391.

4. C'est-à-dire, eut des maîtresses et en changea.

5. Anne de Rohan-Chabot, princesse de Soubise, petite-fille du célèbre duc de Rohan, et seconde femme de François de Rohan-Montbazon (ci-dessus, p. 41, note 1), à qui elle apporta la principauté de Soubise; mariée le 17 avril 1663, morte le 3 février 1709, à soixante et un ans.

6. Alexandre Bontemps, né le 9 juin 1526, premier valet de chambre ordinaire du Roi, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre, intendant de Versailles, secrétaire général des Suisses et Grisons, gouverneur de Rennes, etc.; mort le 17 janvier 1701. De 1642 à 1656, il avoit eu une abbaye en commende, Notre-Dame-des-Hiverneaux.

ne s'en retournât, et que le rendez-vous manquât, s'il arrivoit avant qu'elle se fût défaite de sa compagne<sup>1</sup>.

Elle fut donc amie de Mmes de la Vallière, de Montespan et de Soubise, et surtout de la dernière, jusqu'au temps où j'ai connu la maréchale, et le sont toujours demeurées intimement. Elle le devint après de Mme de Maintenon, qu'elle avoit connue chez Mme de Montespan<sup>2</sup>, et à qui elle s'attacha à mesure qu'elle vit arriver et croître sa faveur. Elle étoit telle<sup>3</sup> au mariage de Monseigneur, que le Roi n'eut pas honte de la faire dame d'atour de la nouvelle Dauphine<sup>4</sup>; mais, n'osant aussi l'y mettre en plein, il ne put trouver mieux que la maréchale de Rochefort pour y être en premier et pour s'accommoder d'une compagne si étrangement inégale, et avoir cependant pour elle toutes les déférences que sa faveur exigeoit<sup>5</sup>. Elle y remplit parfaitement les espérances qu'on en

1. Saint-Simon reviendra sur cette aventure et sur Mme de Soubise, à propos des princes étrangers, en 1698.

2. Au temps où Mme de Maintenon étoit chargée de l'éducation des enfants naturels du Roi.

3. La faveur de Mme de Maintenon étoit telle. — Il y avoit d'abord : *Elle étoit au comble*. Saint-Simon a effacé les deux derniers mots, pour écrire au-dessus : *presque telle*; puis il a encore effacé *presque*.

4. Voyez ci-après, p. 291, note 4.

5. Mme de Sévigné écrivoit, le 13 décembre 1679 : « Il y en a qui disent que Mme de Maintenon sera placée d'une manière à surprendre; ce ne sera pas à cause de *Quanto* (Mme de Montespan), car c'est la plus belle haine de nos jours; elle n'a vraiment besoin de personne que de son bon esprit. » — Ce fut le premier exemple de deux dames d'atour attachées à la même princesse. Selon Mme de Caylus, le Roi eut la politesse de demander à Mme de Rochefort si cette compagne, Mme de Maintenon, ne lui ferait point de peine, et il l'assura que la marquise ne se mêlerait en rien du service. Les deux dames furent nommées ensemble, Mme de Maintenon la seconde, le 8 janvier 1680 (Arch. nat., O<sup>1</sup> 24, fol. b v<sup>o</sup>; voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 491), et, après la mort de la Dauphine, elles reçurent l'une et l'autre, le 26 août 1691, une pension de 9000 livres. — La dame d'atour (voyez ci-dessus, p. 76 et note 5) présidait à la toilette et dirigeait les femmes de chambre chargées de l'habillement et de la coiffure. En cas de par-



avoit conçues, et sut néanmoins, avec cela, se concilier l'amitié et la confiance de Madame la Dauphine jusqu'à sa mort, quoiqu'elle ne pût souffrir Mme de Maintenon, ni Mme de Maintenon cette pauvre princesse.

Une femme si connue du Roi, et si fort à toutes mains, étoit son vrai fait pour mettre auprès de Mme la duchesse de Chartres, qui entroit si fort de travers dans une famille tellement au-dessus d'elle, et avec une belle-mère outrée et qui n'étoit pas femme à contraindre ses mépris. Si une maréchale de France, et de cette qualité, avoit surpris le monde dans la place de dame d'atour de Madame la Dauphine, ce fut bien un autre étonnement de la voir dame d'honneur d'une bâtarde petite-fille de France. Aussi se fit-elle prier, avec cette pointe de gloire qui lui prenoit quelquefois, mais qui plioit le moment d'après. Elle étoit fort tombée par la mort de M. de Louvois, quoique M. de Barbezieux eût pour elle les mêmes égards qu'avoit eus<sup>1</sup> son père. Tout ce qu'elle gagna à ce premier refus fut une promesse d'être dame d'atour lorsqu'on marieroit Mgr le duc de Bourgogne<sup>2</sup>.

Mme de Mailly<sup>3</sup> étoit une demoiselle de Poitou qui n'a-

Comte et  
comtesse de  
Mailly.

tage de la charge, la première dame avoit seule le soin des habits et de la garde-robe. (*Journal de Dangeau*, tome II, p. 394.)

1. *Eu*, sans accord dans le manuscrit.

2. Les rangs étoient ainsi réglés à la cour : 1<sup>o</sup> la dame d'honneur ; 2<sup>o</sup> la dame d'atour ; 3<sup>o</sup> les dames du palais ; 4<sup>o</sup> la première femme de chambre ; 5<sup>o</sup> les autres femmes de chambre.

3. Marie-Anne-Françoise de Saint-Hermine étoit fille de Hélie, marquis de Saint-Hermine, et d'Anne-Madeleine de Valois de Villette ; celle-ci avoit pour mère Arthémise d'Aubigné, sœur de Constant d'Aubigné et tante de Mme de Maintenon. Il y a donc erreur dans la suite de la phrase : au lieu de « cousin issu de germain », il faut lire : « cousin germain par alliance ». Du reste, Saint-Simon est plus exact quand il rappelle ailleurs (tome XIII, p. 183, et Addition à Dangeau, 2 septembre 1696) la nomination de Mme de Mailly. Celle-ci passa dame d'atour de la duchesse de Bourgogne en 1696, remplit les mêmes fonctions auprès de la reine Marie Leczinska (1724-1731), et mourut le 6 novembre 1734, à l'abbaye de Poissy, âgée de soixante-sept ans.

voit pas de chausses<sup>1</sup>, fille de Saint-Hermine<sup>2</sup>, cousin issu de germain de Mme de Maintenon. Elle l'avoit fait venir de sa province demeurer chez elle à Versailles, et l'avoit mariée, moitié gré, moitié force, au comte de Mailly<sup>3</sup>, second fils du marquis et de la marquise de Mailly, héritiers de Montcavrel, qui, mariés avec peu de bien, étoient venus à bout, avec l'âge, à force d'héritages et de procès, d'avoir ce beau marquisat de Nesle<sup>4</sup>, de bâtir l'hôtel de Mailly<sup>5</sup>, vis-à-vis du pont Royal, et de faire une très-puissante maison. Le marquis de Nesle<sup>6</sup>, leur

1. L'exemple suivant, cité par Furetière, explique bien le sens de cette locution : « Il est si pauvre qu'il n'a pas des (*sic*) chausses. » *Chausses* se prenait dans la vieille acception de *bas*.

2. Saint-Simon écrit *Ste Hermine*. Nous rétablissons l'orthographe de ce nom telle que la donnent les *Souvenirs de Mme de Caylus* et les signatures des personnages dont il est ici question, notamment de la mère de Mme de Mailly, et telle aussi que l'exige l'étymologie.

3. Mlle de Saint-Hermine avait épousé, le 8 juillet 1687, Louis, comte de Mailly, menin du Dauphin, maréchal de camp, qui mourut le 6 avril 1699, à l'âge de trente-sept ans; fils de Louis-Charles, marquis de Mailly, prince de l'Isle-sous-Montréal, et de Jeanne de Monchy, laquelle était fille de Bertrand-André de Monchy, marquis de Montcavrel, et de Marguerite Aux-Épaules, dite de Laval, marquise de Nesle. Le marquis de Mailly mourut le 26 mars 1708, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et la marquise le 13 avril 1713, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. La marquise de Mailly avait hérité de tous les biens de sa maison par la mort de son frère et du jeune fils de celui-ci. C'est elle qu'on surnommait *la Bécasse*.

4. Nesle, petite ville du département de la Somme, à vingt kilomètres de Péronne. Le château appartient encore au marquis de Mailly-Nesle.

5. Cet hôtel était au coin de la rue de Beaune et du quai, presque en face du pont Royal, qui fut construit par Louis XIV en 1683. Après avoir été occupé, dans les derniers temps de son existence, par le cercle Agricole, l'hôtel de Mailly a fait place aux bâtiments du *Journal officiel*. Il était tout à fait voisin de l'hôtel de la première compagnie des mousquetaires, où Saint-Simon servit pendant un an.

6. Louis de Mailly, marquis de Nesle, colonel du régiment de Condé, maréchal de camp, avait épousé, le 22 mars 1687, Marie de Coligny-Saligny. Son père, et sa mère surtout, s'opposant à cette alliance, quoique Mlle de Coligny fût belle, bien faite, et eût passé pour un grand

fils aîné, avoit épousé, malgré eux, la dernière de l'illustre maison de Coligny<sup>1</sup>; il étoit mort devant Philipsbourg, en 1688, maréchal de camp, et n'avoit laissé qu'un fils<sup>2</sup> et une fille<sup>3</sup>. C'étoit à ce fils que les marquis et marquise de Mailly vouloient laisser leurs grands biens. Ils avoient froqué<sup>4</sup> un fils et une fille, et fait prêtre, malgré lui, un autre fils; une autre fille avoit épousé, malgré eux, l'aîné de la maison de Mailly<sup>5</sup>.

parti tant que son frère étoit d'Église, le marquis de Nesle ne déclara ce mariage qu'au bout de six ou huit mois; Monsieur le Prince, Mme de Maintenon et d'autres s'interposèrent pour calmer le ressentiment des parents. M. de Mailly consentit enfin à donner une dot à son fils, mais non à loger le ménage. (Voyez *Sourches*, tome II, p. 215; *Dangeau*, tome II, p. 72; la *Gazette hollandaise de Leyde*, correspondance de Paris du 15 décembre 1687, et enfin un fragment du journal de Gaignières, dans le ms. Clairambault 491, fol. 58.) Le marquis de Nesle mourut dès l'année suivante, le 15 novembre 1688, fort regretté, et Mme de Maintenon obtint que M. et Mme de Mailly prissent leur belle-fille dans leur hôtel. (*Dangeau*, tome II, p. 211.)

1. La marquise de Nesle ne survécut pas longtemps à son mari, et mourut le 17 août 1693, à l'âge de vingt-six ans. Fille de Jean, comte de Coligny-Saligny, lieutenant général, célèbre pour sa campagne de 1664 en Hongrie, et de qui on a de curieux mémoires, il ne lui restait qu'un frère, Gasparé-Alexandre de Coligny, qui fut d'abord d'Église et eut deux abbayes, puis les échangea contre le régiment de Condé-cavalerie, et épousa, en 1690, Mlle de Madaillan de Lesparre. Mais il mourut sans postérité, le 14 mai 1694, et avec lui s'éteignit la dernière branche de cette maison; les Coligny-Châtillon avoient fini en 1649, les Coligny-Laval en 1601.

2. Louis de Mailly, troisième du nom, naquit posthume le 27 février 1689. Il est bien connu comme père de Mmes de Mailly, de Lauraguais, de Vintimille et de Châteauroux.

3. Charlotte, mariée en 1711 au prince de Nassau-Siegen.

4. *Froquer*, habiller d'un froc, mettre dans un couvent. Le mot n'est ni dans l'*Académie*, ni dans *Furetière*. M. Littré le donne avec ce seul exemple de Saint-Simon.

5. Saint-Simon oublie une troisième fille. — Victor-Augustin de Mailly entra d'abord, comme novice, à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, puis fut évêque de Lavaur; François fut archevêque d'Arles et de Reims, cardinal en 1719; Marie-Louise fut abbesse de Lavaur et de Saint-

Le comte de Mailly, qui leur avoit échappé, ils ne vouloient lui rien donner, ni le marier. C'étoit un homme de beaucoup d'ambition, qui se présentoit à tout, aimable s'il n'avoit pas été si audacieux, et qui avoit le nez tourné à la fortune. C'étoit une manière de favori de Monseigneur<sup>1</sup>. Avec ces avances<sup>2</sup>, il se voulut appuyer de Mme de Maintenon pour sa fortune et pour obtenir un patrimoine de son père : c'est ce qui fit le mariage, en faisant espérer monts et merveilles aux vieux Maillis<sup>3</sup>, qui vouloient du présent, et sentoient en gens d'esprit que, le mariage fait, on les laisseroit là, comme il arriva. Mais, quand on a écouté sur un mariage de cette autorité, il ne se trouve plus de porte de derrière, et il leur fallut sauter le bâton d'assez mauvaise grâce. La nouvelle comtesse de Mailly avoit apporté tout le gauche de sa province, dont, faute d'esprit, elle ne se sut défaire, et enta dessus toute la gloire de la toute-puissante faveur de Mme de Maintenon : bonne femme et sûre amie d'ailleurs, quand elle l'étoit, noble et magnifique, mais glorieuse à l'excès et désagréable avec le gros du monde, avec peu de conduite, et fort particulière. Les Maillis trouvèrent cette place, avec raison, bien mauvaise, mais il la fallut avaler<sup>4</sup>.

Just; Jeanne-Charlotte-Rose devint prieure perpétuelle de Poissy en 1707; enfin Anne-Marie-Madeleine-Louise, dont Saint-Simon parle ici en dernier lieu, avait épousé en 1687 son cousin, chef de la branche aînée, René V, marquis de Mailly, colonel du régiment d'Orléanais, lequel mourut au mois de juillet 1698.

1. Il passait de plus pour avoir les bonnes grâces de Madame la Duchesse. (Chansonnier, ms. Fr. 42690, p. 107.)

2. *Arances*, avantages préliminaires, moyens de succès qu'on a avant toute démarche pour l'objet qu'on a en vue.

3. Saint-Simon change ainsi, devant l's du pluriel, l'y en i.

4. Le mari de Mlle de Saint-Hermine sut tirer un bon parti de cette alliance. Outre plusieurs postes lucratifs, comme celui d'inspecteur de l'infanterie, qu'il avait depuis 1690, lui et sa femme se firent une excellente position parmi les donneurs d'avis qui profitaient si prodigieusement des affaires de finances. A la suite du mariage de son maître, M. de Mailly obtint le justaucorps à brevet et la charge de mestre de

M. de Fontaine-Martel<sup>1</sup>, de bonne et ancienne maison des Martels et des Clères de Normandie, étoit un homme perdu de gouttes et pauvre. Il étoit frère unique<sup>2</sup> du marquis d'Arcy<sup>3</sup>, dernier gouverneur de M. le duc de Chartres, qui avoit acquis une grande estime par la conduite qu'il lui avoit fait tenir à la guerre et dans le monde, qui y étoit lui-même fort estimé, et qui s'étoit fait<sup>1</sup>, auparavant ce dernier emploi, une grande réputation dans ses ambassades. Il étoit chevalier de l'Ordre et conseiller d'État d'épée, et mourut des fatigues de l'armée et de son

M. d'Arcy et comte de Fontaine-Martel, et sa femme.

camp général des dragons, avec celle qu'il avoit déjà de brigadier d'infanterie; le Roi venait tout récemment de lui permettre de vendre son régiment des Vaisseaux, et augmenta ses pensions de 9000 livres.

1. François Martel, troisième du nom, comte de Fontaine-Martel, épousa Jeanne de Clères, héritière de la maison normande de ce nom (bourg de l'arrondissement de Rouen, avec un très-ancien château), et en eut : 1<sup>o</sup> Charles, comte de Clères, capitaine des gardes du corps de Monsieur, chevalier des ordres, mort en 1669; 2<sup>o</sup> le marquis d'Arcy, à qui est consacrée la note 3 ci-après; 3<sup>o</sup> Henri Martel, comte de Fontaine-Martel, dont il est question en ce moment, comme premier écuyer de la duchesse de Chartres, et qui mourut à Paris, le 28 avril 1706. Il avoit fait quelques campagnes.

2. Le seul qui eût survécu. — Devant *marquis*, est biffé *feu*.

3. René Martel, marquis d'Arcy (Arcis-sur-Aube), mestre de camp du régiment de Conti, remplit successivement les fonctions d'envoyé du Roi à Mayence (1673), en Savoie (1675), en Allemagne, auprès des princes de Lunebourg (1680), et fut nommé ambassadeur à Turin en novembre 1684. Il eut l'Ordre à la promotion de 1688, quoique absent, et fut choisi, en septembre 1689, pour remplacer le duc de la Vieuville comme gouverneur du duc de Chartres. Le Roi lui donna, le 19 janvier 1694, la place de conseiller d'État d'épée de M. de la Vauguyon, et il mourut peu après, à Maubeuge, en juin 1694. A cette époque, il avoit changé son titre de gouverneur du jeune prince contre celui de premier gentilhomme de sa chambre. Saint-Simon reviendra sur ses mérites, que tout le monde, et même Madame, reconnaissait à la cour. On trouve son portrait au lavis dans le ms. Clairambault 1167, fol. 240. Il signait en un seul mot : *Darcy*.

4. *S'étoit fait* est en interligne, au-dessus d'*avoit acquis*, effacé. De même, dans la phrase suivante, *mourut* est au-dessus d'*étoit mort*; et *au printemps de 1694, à Valenciennes*, a été ajouté après coup.

emploi, sans avoir été marié, au printemps de 1694, à Valenciennes<sup>1</sup>. Ce fut à cette qualité de frère de M. d'Arcy que la charge fut donnée. Sa femme étoit fille posthume de M. de Bordeaux<sup>2</sup>, mort ambassadeur de France en Angleterre, et de Mme de Bordeaux<sup>3</sup>, qui, pour une bourgeoise, étoit extrêmement du monde, et amie intime de beaucoup d'hommes et de femmes distinguées. Elle avoit été belle et galante<sup>4</sup>; elle en avoit conservé le goût dans sa vieillesse, qui lui avoit conservé aussi<sup>5</sup> des amies considérables. Elle avoit élevé sa fille unique dans les mêmes mœurs : l'une et l'autre avoient de l'esprit et du manège. Mme de Fontaine-Martel s'étoit ainsi trouvée naturellement du grand monde; elle étoit fort de la cour de Monsieur : la place de confiance que M. d'Arcy, son beau-frère, y remplit si dignement, lui donna de la considération, et tout cela ensemble leur valut cette lucrative charge<sup>6</sup>.

1. A Maubeuge, et non à Valenciennes. Cette erreur ne se retrouve pas à l'endroit des *Mémoires* (tome I, p. 210) où est mentionnée la mort du marquis d'Arcy.

2. Antoine de Bordeaux, sieur du Génitoy et de Neuville, reçu maître des requêtes en 1642, président au Grand Conseil en 1651, intendant des armées du Roi, ambassadeur en Angleterre, auprès de Cromwell, en décembre 1652, et enfin chancelier de la reine Anne d'Autriche, à son retour, en 1660. Il mourut le 7 septembre de la même année, âgé de trente-neuf ans. Voyez les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, tome VII, p. 197 et 200. Gatien des Courtilz de Sandras a publié de prétendus *Mémoires de M. de Bordeaux*, père de l'ambassadeur, lequel fut surintendant des finances du duc d'Orléans en 1644 et intendant des finances en 1649.

3. Antoine de Bordeaux avait pris une femme de son nom, Madeleine de Bordeaux, fille d'un receveur général des finances de Tours. Elle mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1702, à l'âge de soixante-trois ans. Le comte de Fontaine-Martel avait épousé, en 1688, leur fille, Antoinette-Madeleine; celle-ci mourut le 8 janvier 1733, âgée de soixante-douze ans.

4. Ses galanteries avec Courtin, Lavardin, Gordes et autres, sont racontées dans le *Chansonnier*, ms. Fr. 12617, p. 515.

5. *Aussi*, au-dessus de la ligne.

6. On verra dans la suite que Saint-Simon, rencontrant Mme de Fontaine-Martel à l'hôtel de Lorge, lia avec elle une amitié particulière, et

Le lundi gras<sup>1</sup>, toute la royale noce et les époux, superbement parés, se rendirent, un peu avant midi, dans le cabinet du Roi, et de là à la chapelle. Elle étoit rangée à l'ordinaire, comme pour la messe du Roi, excepté qu'entre son prie-dieu<sup>2</sup> et l'autel étoient deux carreaux pour les mariés, qui tournoient le dos au Roi. Le cardinal de Bouillon, tout revêtu, y arriva en même temps de la sacristie, les maria et dit la messe. Le poêle fut tenu par le grand maître et par le maître des cérémonies, Blainville<sup>3</sup> et Sainctot<sup>4</sup>. De la chapelle, on alla tout de suite

qu'elle lui rendit des services signalés auprès du duc d'Orléans. Elle conserva toujours la faveur de ce prince. Le marquis d'Argenson (*Journal et Mémoires*, éd. Rathery, tome I, p. 147-149) a fait une peinture piquante des derniers temps de sa vie, et Voltaire a vanté son esprit, ses soupers, son heureuse vieillesse, dans une épître de 1732 qui commence ainsi :

O très-singulière Martel,  
J'ai pour vous estime profonde,

et finit :

Martel, l'automne de vos jours  
Vaut mieux que le printemps d'une autre.

1. 18 février 1692. (*Journal de Dangeau*, tome IV, p. 29-30, et *Mercurie galant*, février 1692, p. 317-330.)

2. Saint-Simon écrit tantôt *prie-dieu*, tantôt *prié-dieu* (voyez la *Bruyère*, tome II, p. 9). Il y a bien ici *prie-dieu* dans le manuscrit.

3. Jules-Armand Colbert, marquis d'Ormoy, puis de Blainville, quatrième fils du grand Colbert, baptisé le 7 décembre 1663, et revêtu dès 1672 de la survivance de la charge de surintendant des bâtiments qu'exerçait son père, avait été dépossédé, à la mort de celui-ci, par Louvois. Il obtint alors une compagnie au régiment de Picardie, puis, en 1684, le commandement du régiment de Foix, et, en 1685, il succéda au marquis de Rhodes dans l'office de grand maître des cérémonies de France, qu'il revendit en 1701 à M. de Dreux. Brigadier en 1693, il fut nommé maréchal de camp en 1702 et inspecteur général de l'infanterie, quelques mois plus tard lieutenant général, et il mourut le 17 août 1704, des suites de blessures glorieuses reçues à la bataille de Hochstedt. — Sur la charge de grand maître des cérémonies, voyez les *Mémoires du marquis de Sourches*, tome I, p. 23; le *Journal de Dangeau*, tome VIII, p. 61, et l'*État de la France*.

4. Nicolas Sainctot, deuxième du nom, né vers 1632, pourvu le

se mettre à table<sup>1</sup>. Elle étoit en fer à cheval : les princes et les princesses du sang y étoient placés à droit<sup>2</sup> et à gauche, suivant leur rang, terminés par les deux bâtards du Roi, et, pour la première fois, après eux, par la duchesse de Verneuil<sup>3</sup> : tellement que M. de Verneuil<sup>4</sup>, bâtard d'Henri IV, devint ainsi prince du sang, tant d'années après sa mort, sans s'être jamais douté de l'être. Le duc d'Uzès<sup>5</sup> le trouva si plaisant, qu'il se mit

[*Add. S<sup>t</sup>S. 16*]

18 janvier 1655 de la charge de maître des cérémonies qu'avaient exercée son oncle et son père, venait de la vendre, en 1691, à des Granges, premier commis de la maison du Roi, et avait acheté en échange une moitié (le semestre de juillet) de la charge d'introducteur des ambassadeurs de M. de Bonneuil; quoique pourvu de celle-ci depuis le 23 août 1691, on voit qu'il continuait encore le service des cérémonies. Mort le 4 juillet 1713, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

1. Le *Mercur*e donne une représentation figurée de la table.

2. *A droit*, orthographe constante du dix-septième siècle, et non à droite.

3. Voyez ci-dessus, p. 81, note 4. — La duchesse de Verneuil avait signé la dernière au contrat de Monsieur le Duc et avait été assise au festin après les princesses, avant les Lorrains : elle eut le même rang aux deux mariages de 1692. Voyez *Dungeau*, tome IV, p. 31 et 32, et comparez, pour l'ordonnance du repas de noces de 1685, les *Mémoires de Sourches*, tome II, p. 236. C'étoit, en 1685, la première fois que les princes du sang et les bâtards mangeaient avec la Dauphine.

4. Henri de Bourbon-Verneuil, fils naturel d'Henri IV et d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, né en octobre 1601, légitimé en janvier 1603, destiné par son père à l'Église, et pourvu dès 1608 de l'évêché de Metz, qu'il conserva, quoique laïque, jusqu'en 1652; il avait eu aussi, en 1623, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il ne se démit qu'en 1668, au profit du roi de Pologne. Mort à Verneuil, le 28 mai 1682.

5. Emmanuel, deuxième du nom, comte de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, chevalier des ordres en 1688, colonel du régiment de Crussol, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois; mort le 1<sup>er</sup> juillet de cette même année (1692), à l'âge de cinquante ans. Il avait épousé la fille du duc de Montausier. Son portrait au lavis est dans le ms. Clairambault 1161, fol. 11. Bien tourné, plein de mérite, plus brave que ne l'avaient été beaucoup de personnages de son nom, il étoit à la fois sérieux, spirituel et mordant. Un jour que certain courtisan prioit dans un coin de la chapelle de Versailles, il alla à lui : « Que fais-tu là ?



à marcher devant elle, criant tant qu'il pouvoit : « Place, place à Mme Charlotte Séguier ! » Aucune duchesse ne fit sa cour à ce dîner que la duchesse de Sully et la duchesse du <sup>1</sup> Lude, fille et belle-fille de Mme de Verneuil, ce que toutes les autres trouvèrent si mauvais qu'elles n'osèrent plus y retourner. L'après-dinée, le roi et la reine <sup>2</sup> d'Angleterre vinrent à Versailles avec leur cour. Il y eut grande musique et grand jeu, où le Roi fut presque toujours, fort paré et fort aise, son cordon bleu par-dessus, comme la veille <sup>3</sup>. Le souper fut pareil au dîner, le roi d'Angleterre ayant la reine sa femme à sa droite et le Roi à sa gauche, avec chacun leur cadenas <sup>4</sup>. Ensuite on mena les mariés dans l'appartement

lui dit-il, le Roi ne te voit pas. » Son caractère très-raide ne s'accommodait pas avec celui de Louvois, aussi ne voulait-il jamais écrire à ce ministre ; mais, ayant une fois besoin de faire faire des promotions dans son régiment, il dressa en ces termes ses propositions : « *Tels et tels* officiers manquent ; *tels et tels* seroient capables de les remplacer. La volonté du bureau soit faite. » Les nominations furent aussitôt expédiées. (Ms. Clairambault 290, p. 494, et Papiers du P. Léonard, MM 828, p. 126.)

1. De a été corrigé en du.

2. Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, fille du duc de Modène, née en 1658 ; mariée, le 30 septembre 1673, à Jacques Stuart, qui n'était alors que duc d'York ; installée avec lui au château de Saint-Germain-en-Laye depuis la fin de l'année 1688, elle y mourut le 7 mai 1718.

3. Primitivement, le ruban bleu céleste du Saint-Esprit s'était porté au cou, pendant sur la poitrine ; puis on l'avait placé sous le justaucorps, de façon que la croix pendit auprès de la garde de l'épée. Mais la mode avait encore changé. « Le 17 décembre 1673, le Roi et les chevaliers de ses ordres portèrent le cordon bleu par-dessus le justaucorps, qu'auparavant ils ne portoient que dessous. Et depuis ce temps-là, quelques-uns ont continué ; les autres le portent sous le justaucorps, comme on faisoit auparavant. » (*État de la France* de 1698, tome II, p. 339.) Après l'institution de l'ordre de Saint-Louis, le Roi lia la nouvelle croix avec celle du Saint-Esprit, par un petit ruban rouge.

4. On appela *cadenas* un coffret de métal précieux destiné à mettre le couvert du Roi, et jusqu'aux cure-dents, à l'abri de toute tentative criminelle. Il était d'usage, non-seulement chez le Roi, mais sur la table des princes et sur celle des ducs et pairs ; voyez *Tallemant des Réaux*, dans l'historiette de Mme de Choisy, tome V, p. 409, et une importante

de la nouvelle duchesse de Chartres, à qui la reine d'Angleterre donna la chemise, et le roi d'Angleterre à M. de Chartres, après s'en être défendu, disant qu'il étoit trop malheureux. La bénédiction du lit se fit par le cardinal de Bouillon, qui se fit attendre un quart d'heure, et qui fit dire que ces airs-là ne valoient rien à prendre pour qui revenoit comme lui d'un long exil, où la folie qu'il avoit eue de ne pas donner la bénédiction nuptiale à Madame la Duchesse, s'il n'étoit admis au festin royal, l'avoit fait envoyer <sup>1</sup>.

{Add. S:S. 17}

Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, 26 janvier 1720. Selon Furetière, c'étoit « une espèce d'assiette carrée, où l'on serre la cuiller, la fourchette et le couteau; un des côtés est retourné et élevé de deux doigts, avec un petit couvercle où l'on met du sel, du sucre et du poivre. » — *L'État de la France* de 1698 (tome I, p. 126) ne semble pas être tout à fait d'accord avec Saint-Simon sur le cérémonial du cadenas : « S'il arrivoit, dit-il, que le Roi mangeât avec un autre roi ou reine, le roi de France, faisant les honneurs de sa maison, céderoit à cette autre tête couronnée son cadenas (qui est la pièce d'honneur de la table), son capitaine des gardes et son porte-fauteuil. »

1. Lors de ce mariage de 1685, le cardinal avoit eu la prétention d'être invité au festin royal, avec les princes du sang, qui y étoient admis pour la première fois; la forme un peu sèche du refus du Roi l'ayant irrité, il refusa de célébrer la cérémonie du mariage, et on dut faire venir en toute hâte l'évêque d'Orléans, premier aumônier, qui étoit dans son diocèse, suivant sa louable coutume. Dès le mois suivant (août 1685), après une audience du Roi, le cardinal fut relégué à son abbaye de Tournus. Mais on crut que son refus de marier la princesse n'étoit pas l'unique motif de cette disgrâce, et que le Roi lui en vouloit également, soit de s'être plaint qu'il eût cassé le régiment de son neveu le prince de Turenne, soit d'avoir manqué de respect à la Dauphine. L'affaire pouvoit aussi se rattacher à la correspondance des deux princes de Conti, que le prince de Turenne avoit suivis en Hongrie. Du moins est-il certain que le due et la duchesse de Bouillon furent, en même temps que le cardinal, relégués au château de Navarre. Cet exil fut fort long, comme le dit Saint-Simon, et marqué par de graves incidents, qu'on peut voir dans le *Journal de Dangeau* (tomes I à III); cependant, en 1689, lors du conclave, le cardinal fut envoyé à Rome, et sa conduite y parut si bonne, que le Roi lui permit, au bout d'une autre année, de revenir à la cour, ainsi que Mme de Bouillon et le prince de Turenne.

Le mardi gras, grande toilette de Mme de Chartres<sup>1</sup>, où le roi et la reine d'Angleterre vinrent, et où le Roi se trouva avec toute la cour; la messe du Roi ensuite; puis le dîner comme la veille. On avoit, dès le matin, renvoyé Mme de Verneuil à Paris, trouvant qu'elle en avoit eu sa suffisance. L'après-dînée, le Roi s'enferma avec le roi et la reine d'Angleterre; et puis grand bal comme le précédent, excepté que la nouvelle duchesse de Chartres y fut menée par Mgr le duc de Bourgogne. Chacun eut le même habit et la même danseuse qu'au précédent<sup>2</sup>.

Je ne puis passer sous silence une aventure fort ridicule qui arriva au même homme à tous les deux<sup>3</sup>. C'étoit le fils de Montbron<sup>4</sup>, qui n'étoit pas fait pour danser chez le Roi, non plus que son père pour être chevalier de l'Ordre,

1. Saint-Simon ne parle pas de la physionomie de la duchesse de Chartres. Mme de Caylus (*Souvenirs*, p. 484) s'exprime sur ce point avec une certaine réserve, et ne reproche que « peu de proportion dans les traits. » Quant à la duchesse d'Orléans, belle-mère de la princesse, elle étoit trop prévenue pour parler avec impartialité : elle dit que sa belle-fille est *toute bistournée*, et en trace un portrait qui va jusqu'à la grossièreté (*Lettres inédites*, p. 136). Il est constant que la princesse sembloit être contrefaite, et qu'elle étoit d'aspect très-désagréable, avec des joues énormes, etc. Voyez une épigramme de Madame la Duchesse, dans le Chansonnier, ms. Fr. 12691, p. 449.

2. Comparez *Dangeau*, tome IV, p. 32-33. Saint-Simon ne parle pas ici de la bouderie des deux sœurs aînées de la mariée. Mme de Caylus, mais il faut remarquer que, liée avec Madame la Duchesse, elle étoit portée à excuser sa conduite, prétend (*Souvenirs*, p. 509) que celle-ci vit sans chagrin le mariage de sa sœur.

3. Aux deux bals.

4. François, comte de Montbron, né en 1632, débuta dans le régiment de Picardie, fut ensuite lieutenant des mousquetaires du cardinal Mazarin, passa avec eux au service du Roi, et traita de la charge de capitaine-lieutenant lors de la retraite de Maulévrier; fut nommé aussi, en 1672, lieutenant-colonel du régiment du Roi, en même temps que brigadier; quitta les mousquetaires après la prise de Maëstricht, pour devenir maréchal de camp et pour commander sur les frontières ou à Metz; fut fait lieutenant général en février 1677; gouverneur d'Arras et de Gand, la même année; puis, en 1679, gouverneur de Tournay, avec

[Add. S<sup>ts</sup>S. 18]

qui le fut pourtant en 1688, et qui étoit gouverneur de Cambray, lieutenant général, et seul lieutenant général de Flandres, sous un nom qu'il ne put jamais prouver être le sien. Ce jeune homme, qui n'avoit encore que peu ou point paru à la cour, menoit Mlle de Moreuil, fille de la dame d'honneur de Madame la Duchesse, des bâtarde de cette grande maison de Moreuil, et qui, non plus que lui, ne devoit pas être admise à cet honneur<sup>1</sup>. On lui avoit demandé s'il dansoit bien, et il avoit répondu avec confiance<sup>2</sup> qui donna envie de trouver qu'il dansoit mal. On eut contentement. Dès la première révérence, il se déconcerta : plus de cadence dès les premiers pas. Il crut la rattraper et couvrir son défaut par des airs penchés et un haut port de bras : ce ne fut qu'un ridicule de plus, qui excita une risée qui en vint aux éclats, et qui, malgré le

une charge de lieutenant général dans la Flandre française, créée pour lui ; se démit en 1682 du gouvernement de Tournay, pour prendre celui de Cambray, auquel il se consacra dès lors tout entier ; fut chevalier de l'Ordre à la promotion de 1688, et mourut le 16 mars 1708. (Voyez son article dans l'*Abrégé historique de la maison du Roi*, tome II, p. 203-206.) Son fils, Charles-François-Anne, marquis de Montbron, né le 9 novembre 1674, avait fait ses premières armes, comme mousquetaire, en 1691, au siège de Mons, et venait d'être nommé, le 10 février 1692, sous-lieutenant au régiment du Roi ; il combattit à Namur et à Steinkerque, devint lieutenant en novembre 1692, capitaine le 9 février 1693, colonel du régiment de Cambrésis le 17 octobre suivant, eut le régiment du Dauphin en mars 1694, fut fait brigadier d'infanterie en 1702, et mourut de la petite vérole, à Ulm en Allemagne, au mois de janvier 1704.

1. Jean de Soissons, seigneur de Moreuil et prince de Poix, au quinzième siècle, avait laissé un bâtard, qui mérita le surnom de *Grand Capitaine* sous François I<sup>er</sup>, et de qui descendait Alphonse de Moreuil, dit le comte de Moreuil, seigneur de Liomer, Brocourt, etc., premier écuyer du prince de Condé et premier gentilhomme de Monsieur le Duc mari d'Hélène Fourré de Dampierre, dame d'honneur de Madame la Duchesse, et père de Marie de Moreuil, dernière du nom, qui épousa, en novembre 1695, Jean-Nicolas de Barbezières, marquis de Chemerault, colonel du régiment de Périgord, plus tard lieutenant général.

2. Il y a bien, dans le manuscrit, *avec confiance*, sans *une*.

respect de la présence du Roi, qui avoit peine à s'empêcher de rire, dégénéra enfin en véritable huée. Le lendemain, au lieu de s'enfuir ou de se taire, il s'excusa sur la présence du Roi, qui l'avoit étourdi, et promit merveilles pour le bal qui devoit suivre. Il étoit de mes amis, et j'en souffrois. Je l'aurois même averti, si le sort tout différent que j'avois eu ne m'eût fait craindre que mon avis n'eût pas de grâce<sup>1</sup>. Dès qu'au second bal on le vit pris à danser, voilà les uns en pied, les plus reculés à l'escalade, et la huée si forte, qu'elle fut poussée aux battements de mains. Chacun, et le Roi même, rioit de tout son cœur, et la plupart en éclats, en telle sorte que je ne crois pas que personne ait jamais rien essuyé de semblable. Aussi disparut-il incontinent après, et ne se remontra-t-il de longtemps. Il eut depuis le régiment Dauphin-infanterie, et mourut tôt après, sans avoir été marié. Il avoit beaucoup d'honneur et de valeur, et ce fut dommage. Ce fut le dernier de ces faux entés sur Montbron, c'est-à-dire son père, qui lui survécut<sup>2</sup>.

Le mercredi des Cendres<sup>3</sup> mit fin à toutes ces tristes réjouissances de commande, et on ne parla plus que de celles qu'on attendoit.

M. du Maine<sup>4</sup> voulut se marier. Le Roi l'en détournoit et lui disoit franchement que ce n'étoit point à des espèces comme lui à faire lignée<sup>5</sup>; mais, pressé par Mme de Main-

Mariage du duc  
du Maine.

[*Add. S<sup>t</sup>S. 19*]

1. Si l'on en croit les *Mémoires*, Saint-Simon se fit une véritable réputation de bon danseur.

2. Quand Saint-Simon reviendra sur le chapitre du père, en 1708, nous expliquerons avec lui quelles étaient les prétentions de cette famille à se rattacher aux anciens et puissants Montberon ou Montbron d'Angoumois, qui venaient de s'éteindre, et combien ces prétentions avaient été mal justifiées lors de la promotion de 1688.

3. 20 février 1692.

4. Ce prince avait alors vingt-deux ans; on venait de l'émanciper par un acte du 20 janvier 1692, en lui laissant pour curateur l'avocat Louis Dupré et pour conseil M. Daguesseau le père.

5. Mme de Caylus (*Souvenirs*, p. 483) s'exprime de même : « Je me

tenon, qui l'avoit élevé, et qui eut toujours pour lui le foible de nourrice<sup>1</sup>, il se résolut de s'appuyer<sup>2</sup> du moins de la maison de Condé et de se marier à une fille de Monsieur le Prince, qui en ressentit une joie extrême. Il voyoit croître de jour en jour le rang, le crédit, les alliances des bâtards. Celle-ci ne lui étoit pas nouvelle depuis le mariage de son fils<sup>3</sup>, mais elle le rapprochoit doublement du Roi, et venoit incontinent après le mariage de M. le duc de Chartres. Madame en fut encore bien plus aise : elle avoit horriblement appréhendé que le Roi, lui ayant enlevé son fils, ne portât encore les yeux sur sa fille<sup>4</sup>, et ce mariage de celle de Monsieur le Prince lui parut une délivrance<sup>5</sup>.

souviens, à propos du mariage de M. le duc du Maine, que le Roi, qui pensoit toujours juste, auroit désiré que les princes légitimés ne se fussent jamais mariés. « Ces gens-là, disoit-il à Mme de Maintenon, ne devoient jamais se marier. » Mais, M. le duc du Maine ayant voulu l'être, cette même sagesse du Roi auroit fait du moins qu'il auroit choisi une fille d'une des grandes maisons du Royaume, sans les persécutions de Monsieur le Prince, qui regardoit ces sortes d'alliances comme la fortune de la sienne. »

1. On sait que la marquise avait été, pendant les premières années, chargée de faire secrètement l'éducation des enfants adultérins de Mme de Montespan, et il reste une correspondance du duc du Maine avec sa « nourrice, » qui est aussi pleine d'affection d'une part, que de reconnaissance et d'attachement de l'autre. Les lettres du jeune prince furent publiées par Mme de Maintenon elle-même, en 1680, sous le titre d'*Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*, avec une dédicace à Mme de Montespan, écrite par J. Racine.

2. Devant *appuyer*, le pronom *l'* a été corrigé en *s'*, et, plus bas, *le en se*, devant *marier*. Cette correction étonne ; elle fait rapporter au duc du Maine *il* qui précède « se résolut », et qui semblerait devoir tenir la place du sujet initial : « Le Roi ».

3. Ce fils, Monsieur le Duc, avait épousé en 1685 Mademoiselle de Nantes, légitimée en 1673.

4. Elisabeth-Charlotte, titrée *Mademoiselle*, qui épousa le duc de Lorraine, en 1698. Elle était née en 1676. Voyez ci-dessus, p. 76, note 1. Les *Lettres inédites*, p. 423, font allusion aux craintes de Madame.

5. Elle écrivoit, le 5 mars 1692 : « Dieu soit loué ! Le mariage de M. du Maine est accompli, et ce n'est un poids de moins sur le cœur. »

Il en avoit trois<sup>1</sup> à choisir. Un pouce de taille de plus qu'avoit la seconde lui valut la préférence. Toutes trois étoient extrêmement petites<sup>2</sup>; la première étoit belle et pleine d'esprit et de raison. L'incroyable contrainte, pour ne rien dire de pis, où l'humeur de Monsieur le Prince tenoit tout ce qui étoit réduit sous son joug, donna un extrême crève-cœur à cette aimée<sup>3</sup>. Elle sut le supporter avec constance, avec sagesse, avec hauteur, et se fit admirer dans toute sa conduite. Mais elle la<sup>4</sup> paya chèrement : cet effort lui renversa la santé, qui fut toujours depuis languissante.

Le Roi, d'accord du choix avec Monsieur le Prince<sup>5</sup>, alla à Versailles faire la demande à Madame la Princesse<sup>6</sup>, dans

1. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, avait eu de son mariage avec Anne de Bavière quatre fils, dont il ne restait que Monsieur le Duc, et six filles, dont quatre vivaient en 1692 : 1<sup>o</sup> Marie-Thérèse, dite *Mademoiselle de Bourbon*, née le 1<sup>er</sup> février 1666, mariée, depuis le 29 juin 1688, à François-Louis de Bourbon, prince de Conti ; 2<sup>o</sup> Anne-Marie-Victoire, dite *Mademoiselle de Condé*, née le 11 août 1675, morte sans alliance le 23 octobre 1700 ; 3<sup>o</sup> Anne-Louise-Bénédictine, dite *Mademoiselle de Charolais*, qui allait devenir duchesse du Maine, née le 8 novembre 1676, morte le 23 janvier 1753 ; 4<sup>o</sup> Marie-Anne, dite *Mademoiselle d'Enghien*, ou de *Montmorency*, née le 24 février 1678, qui n'épousa qu'en 1710 le duc de Vendôme. Mme de Caylus s'accorde avec Saint-Simon dans les détails qu'elle donne sur les filles de Monsieur le Prince ; mais elle se trompe, on le voit, lorsqu'elle dit (*Souvenirs*, p. 510) qu'il ne restait à choisir qu'entre deux : il y en avait trois.

2. Madame la Duchesse les appelait les *poupées du sang*.

3. Voyez le portrait de Monsieur le Prince dans la suite des *Mémoires*, tome VI, p. 327-338.

4. Le texte est bien *la*, se rapportant à *conduite*, et non *le*.

5. Ce mariage avait été projeté, et même réglé, dès le temps où Monsieur le Duc avait épousé Mademoiselle de Nantes. Voyez une lettre de Mme de Sévigné, 15 avril 1685. Dangeau ne parle des demandes qu'aux dates des 12 et 13 février 1692.

6. Anne de Bavière, seconde fille d'Édouard de Bavière, comte palatin du Rhin, de la branche électorale, et d'Anne de Gonzague de Clèves ; née le 13 mars 1648, mariée à Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, le 11 décembre 1663, morte le 23 février 1723. Elle était cousine germaine de Madame.

son appartement; et peu après, sur la fin du carême, les fiançailles se firent dans le cabinet du Roi<sup>1</sup>. Ensuite<sup>2</sup> le Roi et toute la cour fut à Trianon, où il y eut appartement et un grand souper pour quatre-vingts<sup>3</sup> dames, en cinq tables, tenues chacune par le Roi, Monseigneur, Monsieur, Madame et la nouvelle duchesse de Chartres. Le lendemain, mercredi 19 mars, le mariage fut célébré à la messe du Roi par le cardinal de Bouillon<sup>4</sup>, comme l'avoit été celui

1. Le 18 mars 1692 (*Journal de Dangeau*, tome IV, p. 46-47). Voyez, dans le *Mercure galant*, mars 1692, p. 295-319, et dans la *Gazette*, p. 143-144, le détail de toutes les cérémonies. Le contrat fut passé dans les mêmes formes que celui de la duchesse de Chartres. « Pour l'honneur que les deux époux avaient d'appartenir à Sa Majesté de sang et lignage, » ils eurent l'un une somme de 150 000 liv., comme les princes du sang, et l'autre 100 000 liv. Le prince et la princesse de Condé constituaient à leur fille une dot de 800 000 liv., dont 500 000 liv. en avancement d'hoirie. Le Roi donnait à son fils un million comptant. (Arch. nat., O<sup>1</sup> 36, fol. 77.) — La grande Mademoiselle et Mademoiselle de Condé refusèrent de venir aux cérémonies de ce mariage.

[Add. S<sup>c</sup>.S. 20]

2. Cette phrase est précédée, dans le manuscrit, d'une première rédaction de quatre lignes, que l'auteur a biffée, et que nous reproduisons ici : « Mais le soir, il n'y eut ni plaisirs ni souper, le Roi donnant cette différence ou au carême ou à Monsieur. Le lendemain, le mariage fut célébré par le cardinal de Bouillon, comme celui de M. de Chartres, à la messe du Roi; le dîner suivit, pareil à celui du dernier mariage; puis le Roi mena la noce et toute la cour à Trianon, où il y eut appartement et collation pour les dames, sur cinq tables tenues chacune par le Roi, Monseigneur, Monsieur, Madame et la nouvelle duchesse de Chartres; ensuite, une blanque<sup>a</sup>. »

3. Dangeau, que Saint-Simon suit en ce moment, dit (tome IV, p. 47) qu'il y a eu quatre-vingt-dix dames à table, et quarante non assises.

4. Saint-Simon commet ici une erreur étonnante de sa part : le cardinal de Bouillon, « que quelques affaires, dit le *Mercure* (p. 305), avaient obligé d'aller visiter une de ses abbayes, » fut remplacé, comme en 1685, par l'évêque d'Orléans. Voyez ci-dessus, p. 96.

<sup>a</sup> L'auteur semble avoir voulu effacer l'*l* de *blanque*. On appelait *blanque*, de l'italien *bianca*, une espèce de jeu en forme de loterie, dont le nom venait de ce que les billets *blancs* ne gagnaient rien. La mode en avait été importée au seizième siècle.



de M. le duc de Chartres. Le dîner fut de même, et le souper aussi, après l'appartement. Le roi d'Angleterre donna la chemise à M. du Maine. Mme de Montespan<sup>1</sup> ne parut à rien, et ne signa point à ces deux contrats de mariages<sup>2</sup>. Le lendemain, la mariée reçut toute la cour sur son lit, la princesse d'Harcourt<sup>3</sup> faisant les honneurs, choisie pour cela par le Roi. Mme de Saint-Valery fut dame d'honneur, et Montchevreuil<sup>4</sup>, qui avoit été gouverneur de M. du Maine et qui conduisoit toute sa mai-

1. Mme de Montespan s'était définitivement retirée à Paris, chez les dames de Saint-Joseph, depuis le 15 mars 1694. En 1694, elle donna au duc du Maine, selon le témoignage de Mme de Sévigné, quatre magnifiques lits.

2. Il y a bien ainsi le pluriel dans le manuscrit.

3. Marie-Françoise de Brancas d'Oise, mariée, le 18 février 1667, à Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt. Elle avait été dame du palais de la Reine, et mourut le 13 avril 1715. Saint-Simon fera plus d'une fois son portrait. Elle appartenait au groupe de dévotes qui avait à sa tête Mme de Maintenon et les duchesses de Chevreuse et de Beauvillier.

4. Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil (on écrivait d'ordinaire *Montchevreul*, aux dix-septième et dix-huitième siècles), élevé comme page dans la maison de Monsieur Gaston, capitaine au régiment du cardinal Mazarin en 1646, puis commandant du même régiment, s'était distingué comme aide de camp à la bataille de Lens et avait fait dix-huit campagnes. Nommé successivement gouverneur du comte de Vermandois et du duc du Maine, il eut, à la mort du duc du Lude, le 30 août 1685, la capitainerie de Saint-Germain, pour lui et son fils aîné, et une pension de 10 000 livres le 3 septembre suivant. (Arch. nat., O<sup>1</sup> 29, fol. 423 et 427; *Mémoires du marquis de Sourches*, tome I, p. 285.) Il mourut le 2 juin 1706, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son portrait au lavis se trouve dans le ms. Clairambault 1164, fol. 103. Il a déjà été question plus haut, p. 57, d'un de ses fils, celui qui mourut en 1688; il eut quatre autres fils et trois filles. — « Le Roi, dit Dangeau (tome IV, p. 45), a chargé M. de Montchevreuil du soin de gouverner la maison de M. le duc du Maine. Il ne lui donne aucun titre, et n'aura à répondre qu'au Roi. Il n'aura point d'appointements de M. du Maine, mais le Roi lui donne 2000 écus de pension d'augmentation. Il commandera à tous les officiers de la maison. M. du Maine desiroit, il y a longtemps, que M. de Montchevreuil eût cet emploi-là. »

son, continua dans cette dernière fonction et demeura gentilhomme de sa chambre<sup>1</sup>.

Mme de  
Saint-Valery.

Mme de Saint-Valery<sup>2</sup> étoit fille de Montlouet<sup>3</sup>, premier écuyer de la grande écurie<sup>4</sup>, petit-fils cadet de Bullion<sup>5</sup>, surintendant des finances, et elle étoit veuve depuis un an d'un fils cadet de Gamaches<sup>6</sup>, chevalier de l'Ordre en

1. Ici est effacée une ligne et un quart : « La princesse d'Harcourt étoit fille de Brancas, chevalier d'honneur de la Reine, encore si connu par son esprit et par le prodige de ses distractions. »

2. Marguerite-Angélique de Bullion de Montlouet, mariée, le 31 mars 1674, à son cousin Joseph-Emmanuel-Joachim Rouault, marquis de Saint-Valery, né en 1650, mestre de camp de cavalerie, brigadier en 1688, lequel mourut en 1691, non pas sans enfants, comme va le dire Saint-Simon, mais laissant un fils, qui porta aussi le nom de marquis de Saint-Valery et périt en 1704, à Hochstedt.

3. François de Bullion, marquis de Montlouet, pourvu de la charge de premier écuyer commandant la grande écurie, le 11 janvier 1649 ; marié en 1650 à Louise-Henriette Rouault de Thiembrune (branche cadette des Gamaches), et mort à Ath, d'une chute de cheval, le 1<sup>er</sup> juillet 1671. Mme de Montlouet mourut le 18 avril 1687, à cinquante-neuf ans. Il est plusieurs fois question d'elle et de sa fille dans les *Lettres de Mme de Sévigné*. « Pour de l'esprit, dit la marquise (tome III, p. 527), je pense qu'elles n'en ont pas du plus fin ; mais pour des sentiments..., c'est tout comme chez nous, et aussi tendres, et aussi naturels. »

4. Il est essentiel de ne pas confondre cette charge avec celle de premier écuyer de la petite écurie, qui avait beaucoup plus d'importance, n'étant point primée par un grand écuyer.

5. Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, marquis de Gallardon, successivement conseiller au Parlement (1575), maître des requêtes (1605), envoyé du roi Henri IV en Savoie (1609) et du roi Louis XIII auprès de plusieurs autres cours, surintendant de Navarre (1612), chancelier de la Reine (1615), conseiller d'État (1629), surintendant des finances le 4 août 1632, garde des sceaux des ordres le dernier février 1633, président à mortier en mars 1636. Il mourut le 22 décembre 1640. — Montlouet n'était pas, comme le dit Saint-Simon, le « petit-fils cadet, » mais le second fils du surintendant.

6. Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général, gouverneur de Rue et de Saint-Valery-sur-Somme, dont il était seigneur et comte-avoué par engagement ; mort en septembre 1689, à l'âge de soixante-huit ans. Il avait eu pour fils : 1<sup>o</sup> Nicolas-Henri-Joachim, mort à l'âge de neuf ans ; 2<sup>o</sup> le

1661, sans enfants, par conséquent belle-sœur de Cayeux, depuis Gamaches, duquel il y aura occasion de dire un mot; et la mère de Mme de Saint-Valery étoit<sup>1</sup> Rouault, cousine germaine paternelle de Gamaches, le chevalier de l'Ordre. C'étoit une femme grande, belle, agréable, très-bien faite, de fort peu d'esprit, à qui la douceur et une vertu jamais démentie, et une piété solide tenoit lieu de tout le reste, et la rendit aimable et respectée de toute la cour, où elle ne vint que malgré elle. Aussi n'y demeura-t-elle que le moins qu'elle put. Elle s'aperçut qu'on avoit envie de sa place, où tout lui déplaisoit, et que M. du Maine se radoucissoit<sup>2</sup> autour d'elle, ou naturellement, ou de dessein. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire demander à se retirer, avec la douleur de toute la cour, que sa beauté, sa vertu, sa modestie, et le grand air de toute sa personne avoit charmée<sup>3</sup>. On mit en sa place Mme de Manneville<sup>4</sup>, femme du gouverneur de Dieppe et

[Add. S<sup>ts</sup>. 21]

marquis de Saint-Valery, dont il est question ci-dessus, note 2; 3<sup>e</sup> Claude-Jean-Baptiste-Joseph-Hyacinthe Rouault, né le 21 août 1652, titré d'abord comte de Cayeux, puis, en 1704, marquis de Gamaches, lieutenant général, mort le 2 décembre 1736. Gamaches et Cayeux (qu'on écrivait *Cayeu*) sont deux localités voisines de Saint-Valery. — Dangeau ou ses éditeurs (tome II, p. 478) ont donné M. de Gamaches (Nicolas-Joachim) comme appartenant à une promotion de 1682, qui n'a jamais eu lieu: il avait été nommé chevalier de l'Ordre à la fin de 1661, et avait eu pour commissaires le comte d'Orval et le marquis de Saint-Simon, oncle de notre auteur. Son portrait au lavis se trouve dans le ms. Clairambault 1152, fol. 1.

1. Devant *Rouault*, est biffé : *sœur du père*.

2. « Un amant, dit Furetière, *se radoucit* auprès de sa maîtresse, fait le tendre, l'agréable, le passionné. » Nous trouvons deux exemples du mot en ce sens dans les *Mémoires de M. d'Artagnan* (de G. des Courtilz de Sandras), tome III, p. 309 et p. 376.

3. Selon Dangeau (tome IV, p. 49), elle avait vécu dans la retraite avant d'être nommée par le Roi. Elle demanda la permission d'y rentrer le 19 novembre 1693, et Mme de Langeron fit les fonctions de dame d'honneur en attendant la nomination d'une remplaçante. Mme de Saint-Valery mourut le 15 août 1747, à quatre-vingt-seize ans.

4. Bonne-Angélique de Mornay-Montchevreuil, fille du marquis dont

[belle-fille] de la dernière duchesse de Luynes, fille du chancelier Aligre<sup>1</sup>. Mme de Manneville étoit fille de Montchevreuil; et c'étoit tellement leur vrai ballot<sup>2</sup>, qu'on ne comprend pas comment elle n'y avoit pas été mise d'abord.

M. de Montchevreuil, sa femme, et leur fortune.

Montchevreuil étoit Mornay, de bonne maison<sup>3</sup>, sans esprit aucun, et gueux comme un rat d'église. Villar-

la note est plus haut (p. 103, note 4), avait épousé, le 17 décembre 1685, Étienne-Joseph, comte de Manneville et marquis de Charleménil, qui venait d'acheter du duc de Montausier le gouvernement de Dieppe. (Voyez *Sourches*, tome I, p. 374, et *Dangeau*, tome I, p. 212 et 265-267.) M. de Manneville, né le 6 octobre 1660, était fils de François-Bonaventure, en faveur de qui le comté de Manneville et le marquisat de Charleménil avaient été érigés en 1660 et 1668, et de Marguerite d'Aligre, qui, devenue veuve en mars 1684, s'était remariée, dès le 23 juillet 1685, avec Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, déjà veuf deux fois et père du duc de Chevreuse. Mme de Manneville fut choisie pour dame d'honneur, sans être déclarée, le 25 novembre 1693, et elle prit possession le 10 décembre suivant. Saint-Simon racontera les motifs de sa retraite en mai 1702. Elle mourut à Paris, le 22 septembre 1716; son mari vécut jusqu'en 1729.

1. Étienne d'Aligre, fils d'un autre Étienne qui avait été chancelier sous Louis XIII, naquit à Chartres, le 31 juillet 1592, et fut successivement conseiller au Grand Conseil (1615), directeur des finances et ambassadeur à Venise (1624), conseiller d'État (1635), intendant en Normandie (1638), directeur des finances (1653), chef du conseil de commerce maritime (1654), conseiller au conseil royal des finances (1661), garde des sceaux (avril 1672), et enfin chancelier de France, le 10 janvier 1674. Il mourut à Versailles, le 25 octobre 1677, âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans. Il s'était marié trois fois, et Mme de Luynes était le dix-huitième enfant issu de sa première alliance. Elle mourut le 26 septembre 1722, à quatre-vingt-un ans.

2. « On dit... figurément à un homme : Voilà *votre vrai ballot*, pour dire : « C'est votre fait, ce que vous cherchez. » (*Furetière*.)

3. Sur l'ancienneté de la maison de Mornay, voyez un Noël cité par l'éditeur de *Tallemant des Réaux*, tome VI, p. 32. Originaire du Berry, cette famille ne s'était établie qu'au quinzième siècle dans le Vexin français, où les terres de Villarceaux, d'Ambleville, de Labbeville et de Montchevreuil lui étaient venues par alliance. Depuis le douzième et le treizième siècle elle avait produit plusieurs hommes illustres, dont les vies furent publiées en 1689, par René de Mornay de la Villetertre, prieur de Saint-Germain-en-Laye.

ceaux<sup>1</sup>, de même maison que lui, étoit un débauché fort riche, ainsi que l'abbé son frère<sup>2</sup>, avec qui il vivoit. Villarceaux entretenoit longtemps Mme Scarron<sup>3</sup>, et la tenoit presque tout l'été à Villarceaux<sup>4</sup>. Sa femme<sup>5</sup>, dont la vertu

1. Louis de Mornay, marquis de Villarceaux, s'étoit distingué dès 1646, en Espagne, comme sous-lieutenant des gendarmes du duc d'Orléans Gaston ; il devint capitaine-lieutenant de sa compagnie de cheval-légers le 6 février 1651, acquit, en 1674, la charge de capitaine-lieutenant des cheval-légers du Dauphin, et s'en démit en 1677, au profit de son fils aîné. Il mourut à Villarceaux, le 21 février 1691, âgé de soixante-douze ans. Tallemant des Réaux, la Fare et tous ses contemporains s'accordent pour le représenter comme un « beau brun, » fort libertin ; il avait peu de souci de la morale, à voir, dans les *Lettres de Mme de Sévigné* (tome II, p. 439), comment il proposa au Roi sa nièce Mlle de Grancey. Il étoit fort riche, comme le dit Saint-Simon ; outre la charge des cheval-légers, il touchait une pension de 8000 livres ; et la meute des soixante-dix chiens courants pour le lièvre et le renard lui valait 14 ou 15 000 livres.

2. René de Mornay-Villarceaux, abbé de Saint-Quentin près Beauvais depuis 1642, mort le 27 septembre 1691, sept mois après son frère, en faveur de qui il avait renoncé à l'ainesse. Loret dit dans la *Muse historique* (31 mai 1653) :

Le sieur abbé de Villarceaux,  
Qui, s'il avoit d'or plein vingt seaux,  
Et d'argent trente bourses pleines,  
Les videroit dans trois semaines....  
Lui qui n'a pas dans sa pochette  
Le plus souvent trois quarts d'écu.

3. Voyez, sur les relations de Mme Scarron avec Villarceaux, l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, tome I, p. 207 et suivantes, où il est prouvé que ces relations n'eurent point le caractère que leur prêtent ici les *Mémoires*. Comparez Tallemant des Réaux, dans l'historiette de Mme Scarron, les *Souvenirs de Mme de Caylus* (p. 494), les *Causeries d'un curieux* de M. Fenillet de Conches (tome II, p. 587 et suivantes), *Madame de Montespan*, par P. Clément (p. 76 et suivantes), et *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, par M. Chéruel (p. 505 et 506).

4. Villarceaux, commune de Chaussy, canton de Magny, département de Seine-et-Oise. Le château appartient aujourd'hui à M. L. Cartier. On y voit, dans un pavillon du parc, le portrait d'une femme nue, dont le corps a été voilé après coup, et qui passe pour être Ninon ou Mme Scarron.

5. Villarceaux avait épousé, par contrat du 18 mars 1643, avec une

et la douceur donnoient une sorte de respect au mari, lui devint une peine de mener cette vie en sa présence. Il proposa à son cousin Montchevreuil de le recevoir chez lui avec sa compagnie, et qu'il mettroit la nappe pour tous. Cela fut accepté avec joie, et ils vécurent de la sorte nombre d'étés à Montchevreuil<sup>1</sup>. La Scarron, devenue reine, eut cela de bon qu'elle aima presque tous ses vieux amis dans tous les temps de sa vie<sup>2</sup>. Elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour, où les Villarceaux, trop libertins, ne se pouvoient contraindre; elle voulut Montchevreuil pour un des trois témoins<sup>3</sup> de son mariage avec le Roi; elle lui procura le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye, l'attacha à M. du Maine, le fit chevalier de l'Ordre

dot de 150 000 livres, Denise de la Fontaine, fille d'honneur de la Reine, fort mêlée à toutes les intrigues du temps, sous le nom de Mlle d'Esches. Elle était fille d'Anne de la Fontaine, seigneur d'Esches et d'Orgerus, et d'Isabeau Boucher d'Orsay, et très-proche parente de la mère du duc Claude de Saint-Simon, qui était aussi une Denise de la Fontaine. M. et Mme de Villarceaux eurent quatre enfants. En outre, Villarceaux eut de Ninon de Lenclos un fils naturel, qui fut légitimé le 29 novembre 1690, sous les noms de Louis-François de Mornay de la Boissière. (Arch. nat., O<sup>1</sup> 34, fol. 315.) Voyez son historiette dans *Tallemant*, tome VI, p. 8-9 et 27-29.

1. Montchevreuil, commune de Fresneaux, canton de Méru, département de l'Oise. Ce château est encore la résidence de la famille de Mornay, à laquelle il appartient depuis 1539.

2. Le P. Lagnille, dans des *Fragments sur la vie de Mme de Maintenon*, publiés par M. Édouard Fournier (*Variétés historiques et littéraires*, tome VIII, p. 71), raconte que ce fut M. de Montchevreuil qui fit présenter Mme Scarron par Mme de Saint-Hermine, pour élever le premier enfant de Mme de Montespan et du Roi. Par réciprocité, Mme de Maintenon fit confier Mademoiselle de Blois à la marquise de Montchevreuil, lorsqu'on la retira à Mme de Montespan.

3. Les trois témoins du mariage, non encore prouvé, de Mme de Maintenon et de Louis XIV furent, selon Saint-Simon, l'archevêque de Paris (Harlay de Champvallon), Louvois et Montchevreuil; voyez le tome XII, p. 99, des *Mémoires*, où les mêmes faits sont répétés sur Villarceaux et Montchevreuil. Mais, suivant une autre relation, qui sera citée en son lieu, il y aurait eu d'autres témoins, le maréchal de Noailles et Bontemps, outre Montchevreuil, l'archevêque et le P. de la Chaise.

avec le fils de Villarceaux<sup>1</sup>, au refus du père, en 1688, qui l'aima mieux pour son fils que pour lui-même, et mit sous la conduite de Mme de Montchevreuil Mademoiselle de Blois jusqu'à son mariage avec M. le duc de Chartres, après avoir été gouvernante des filles d'honneur de Madame la Dauphine, emploi qu'elle prit par pauvreté.

Montchevreuil étoit un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais. Sa femme<sup>2</sup>, qui étoit Boucher d'Orsay, étoit une grande créature maigre, jaune, qui rioit niais et montrait de longues vilaines dents, dévote à outrance<sup>3</sup>, d'un maintien composé, et à qui il ne manquait

[*Add. S.S. 22-23*]

1. Charles de Mornay-Villarceaux, après avoir brillamment débuté en Hongrie (1664) à l'âge de dix-huit ans, eut, en 1675, une charge de sous-lieutenant des chevaux-légers du Dauphin; il succéda à son père, le 18 août 1677, comme capitaine-lieutenant, et le remplaça lors de la promotion de 1688; mais l'Ordre lui coûta la vie. A Fleurus, le 1<sup>er</sup> juillet 1690, ayant mené son escadron cinq ou six fois jusqu'au milieu de la mêlée, il finit par rester aux mains des ennemis. Ceux-ci, voyant son cordon bleu, se disputèrent leur prisonnier, et, ne pouvant s'accorder à qui l'aurait, ils le massacrèrent de sang-froid. Le général Waldeck les fit sévèrement punir et renvoya très-courtoisement à M. de Luxembourg l'écuier de Villarceaux et les clefs trouvées dans les poches du mort. Il étoit brigadier de cavalerie depuis trois mois. Voyez son article dans le *Pippre de Nœufville* (tome II, p. 481 et 493), et une lettre de Bussy à Mme de Sévigné, du 31 juillet 1690.

2. Marguerite Boucher d'Orsay, fille d'un conseiller au Parlement, contrôleur général de l'artillerie, et sœur d'un prévôt des marchands, s'étoit mariée avec M. de Montchevreuil le 1<sup>er</sup> juin 1653, et mourut le 25 octobre 1699. Elle avait été nommée gouvernante des filles d'honneur de la Dauphine en décembre 1679; le Roi lui permit de quitter cette place le 25 octobre 1687, à la suite de l'aventure qui amena la suppression de la chambre des filles. (*Journal de Gaignières*, dans le ms. Clairambault 491, fol. 39 v<sup>o</sup>.) Elle avait eu alors une pension de 12 000 livres. Voyez son portrait dans les *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 494, et dans les deux Additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* (nos 22 et 23).

3. Selon les *Mémoires de Mlle d'Aumale*, dont le manuscrit étoit à la bibliothèque du Louvre avant l'incendie de 1871, Mme de Montchevreuil comptait parmi les cinq ou six dévotes de haute qualité qui n'avaient jamais pu accepter Mme de Montespan; cependant celle-ci la trouvait « fort bonne femme, » et la regretta lorsqu'elle mourut : ses

que la baguette pour être une parfaite fée. Sans aucun esprit, elle avoit tellement captivé Mme de Maintenon qu'elle ne voyoit que par ses yeux, et ses yeux ne voyoient jamais que des apparences, et la laissoient la dupe de tout. Elle étoit pourtant la surveillante de toutes les femmes de la cour, et de son témoignage dépendoient les distinctions ou les dégoûts, et souvent, par enchaînement, les fortunes. Tout, jusqu'aux ministres, jusqu'aux filles du Roi, trembloient devant elle; on ne l'approchoit que difficilement : un sourire d'elle étoit une faveur qui se comptoit pour beaucoup. Le Roi avoit pour elle une considération la plus marquée. Elle étoit de tous les voyages, et toujours avec Mme de Maintenon<sup>1</sup>.

1693.  
Duchesse  
douairière  
d'Hanovre et ses  
filles, sans  
rang. A grands  
airs. Causes  
de sa retraite  
en Allemagne

Le mariage de M. du Maine causa une rupture entre Madame la Princesse et la duchesse d'Hanovre<sup>2</sup>, sa sœur, qui<sup>3</sup> avoit fort désiré M. du Maine pour une de ses filles, et qui prétendit que Monsieur le Prince lui avoit coupé l'herbe sous le pied. Elle vivoit depuis longtemps en France, avec ses deux filles, déjà fort grandes. Elles n'a-

lettres en font foi (P. Clément, *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 51 et 155). Mme de Caylus la trouvait ennuyeuse (*Souvenirs*, p. 509).

1. M. de Montchevreuil partagea cette faveur, et, selon le mot de M. de Sourches (tome II, p. 37), il devint plutôt un frère qu'un ami pour Mme de Maintenon. Saint-Simon fera allusion plus tard à cette familiarité.

2. Bénédicte-Henriette-Philippe, fille d'Édouard de Bavière, comte palatin, et d'Anne de Gonzague, et sœur cadette de Madame la Princesse, avait épousé, en 1668, Jean-Frédéric de Brunswick-Zell, duc d'Hanovre, de Calenberg et de Grubenhagen, né le 25 avril 1625. Il est souvent question de Mme d'Hanovre dans la correspondance de Madame, seconde duchesse d'Orléans, sa cousine germaine. Elle était née le 23 juillet 1652, et mourut à Asnières, le 12 août 1730. La mère et les filles, étant catholiques, habitaient la France depuis la mort du duc (1679).

3. Saint-Simon a ajouté après coup, à la suite de *sœur*, le pronom *qui*; puis, en interligne, la fin de la phrase : *avoit fort*, etc., et le premier mot de la suivante : *Elle*. Au lieu d'*Elle*, il avait mis d'abord : *Cette d[uchesse?]*.



voient aucun rang, n'alloient point à la cour, voyoient peu de monde, et jamais Madame la Princesse qu'en particulier. Elles ne laissoient pas d'avoir usurpé peu à peu de marcher avec deux carrosses, force livrée, et un faste qui ne leur convenoit point à Paris. Avec ce cortège, elle rencontra Mme de Bouillon<sup>1</sup> dans les rues, à qui les gens de l'Allemande firent quitter son chemin, et la firent ranger avec une grande hauteur<sup>2</sup>. Ce fut quelque temps après<sup>3</sup> le mariage de Mme du Maine. Mme de Bouillon, fort offensée, n'entendit point parler de Mme<sup>4</sup> d'Hanovre. Sa famille étoit nombreuse et lors en grande splendeur; elle-même tenoit un grand état chez elle. Les Bouillons, piqués à l'excès, résolurent de se venger, et l'exécutèrent. Un jour qu'ils surent que Mme d'Hanovre devoit aller à la comédie, ils y allèrent tous, avec Mme de Bouillon et une nombreuse livrée. Elle avoit ordre de prendre querelle avec celle de Mme d'Hanovre, et l'exécution fut complète, les gens de la dernière battus à outrance, les harnois de ses chevaux coupés, son carrosse fort maltraité. L'Allemande fit les hauts cris, se plaignit au Roi, s'adressa à Monsieur le Prince, qui, mécontent de sa bouderie, n'en remua pas; et le Roi, qui aimoit mieux les trois frères Bouillon<sup>5</sup> qu'elle, qui avoit le premier tort et s'étoit attiré cette insulte, ne voulut point

et de la haute  
fortune de  
sa seconde fille.  
[Add. S<sup>s</sup>. 24]

1. Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin, mariée le 20 avril 1662 à Godefroy-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, grand chambellan de France, et morte le 20 juin 1714, à l'âge de soixante-quatre ans.

2. Saint-Simon a mal placé le chiffre 1693 (p. 110); cette scène eut lieu le 5 janvier 1692, comme on le voit par le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 4-6, où se trouve une Addition (n° 24) faite en partie à l'aide du *Dictionnaire de Moréri*; elle reproduit textuellement plusieurs passages de la généalogie de Brunswick-Hanovre.

3. Lisez: « avant ».

4. *M*, au lieu de *M<sup>e</sup>*, dans le manuscrit.

5. Ces trois frères étoient le duc de Bouillon (Godefroy-Maurice), le comte d'Auvergne (Frédéric-Maurice) et le cardinal de Bouillon.

s'en mêler, en sorte qu'elle en fut pour ses plaintes, et qu'elle apprit à se conduire plus modestement<sup>1</sup>.

Elle en demeura si outrée, que dès lors elle résolut de se retirer avec ses filles en Allemagne, et, quelques mois après, elle l'exécuta. Ce fut leur fortune : elle maria son aînée au duc de Modène<sup>2</sup>, qui venoit de quitter le chapeau de cardinal pour succéder à son frère; et, quelque temps après<sup>3</sup>, le prince de Salm<sup>4</sup>, veuf de sa sœur, gouverneur, puis grand maître de la maison du fils aîné de l'empereur Léopold<sup>5</sup>, roi de Bohême, puis des Romains<sup>6</sup>, fit le mariage de ce prince avec Amélie, son autre fille<sup>7</sup>.

Mon année de mousquetaire s'écouloit, et mon père demanda au Roi ce qu'il lui plairoit faire de moi. Sur la disposition que le Roi lui en laissa, il me destina à la cava-

Ma sortie des  
mousquetaires  
pour une  
compagnie de

[Add. S.S. 25]

1. Quelque dix jours après l'aventure, Mme d'Hanovre envoya Gourville au Roi « pour lui dire qu'elle remettoit à S. M. tous les ressentiments qu'elle avoit contre la maison de Bouillon.... » (*Journal de Dangeau*, tome IV, p. 13-14.)

2. Renaud d'Este, duc de Modène (1655-1737), épousa, le 18 novembre 1693, Charlotte-Félicité d'Hanovre, née le 8 mars 1671, morte en couches le 29 septembre 1710.

3. *Après* est en interligne.

4. Charles-Théodore-Othon, prince de Salm, maréchal général et conseiller intime de l'Empereur, avait épousé, le 10 mars 1671, Marie-Louise de Bavière, sœur aînée de la duchesse d'Hanovre, et ne la perdit que le 11 mars 1699, après le mariage de la princesse Amélie. Il mourut le 10 novembre 1710. Voyez son éloge dans *Moréri*, t. IX, 2<sup>e</sup> partie, p. 99.

5. Léopold I<sup>er</sup>, archiduc d'Autriche, né le 9 juin 1640, élu roi de Bohême en 1654, roi de Hongrie en 1655, et empereur d'Allemagne le 18 juillet 1658, célèbre par ses guerres contre les Turcs et par son active participation aux trois ligues successives de l'Europe coalisée contre Louis XIV. Mort à Vienne, le 5 mai 1715.

6. On donnait le titre de *roi des Romains* au prince que les électeurs de l'empire germanique avaient désigné comme héritier présomptif de la couronne impériale.

7. Wilhelmine-Amélie de Brunswick-Hanovre, née le 26 avril 1673, épousa, le 15 janvier 1699, l'archiduc Joseph, fils aîné de l'empereur Léopold, qui devint empereur d'Allemagne en 1702 et mourut en 1711. Sa veuve vécut jusqu'au 10 avril 1742.

lerie, parce qu'il l'avoit souvent commandée par commission<sup>1</sup>, et le Roi voulut me donner, sans acheter, une compagnie de cavalerie dans un de ses régiments<sup>2</sup>. Il falloit qu'il en vaquât<sup>3</sup>; quatre ou cinq mois s'écoulèrent de la sorte, et je faisois toujours mes fonctions de mousquetaire avec assiduité. Enfin, vers le milieu d'avril, Saint-Pouenge<sup>4</sup> m'envoya demander si je voudrois bien accepter une compagnie dans le Royal-Roussillon<sup>5</sup>, qui venoit de vaquer, mais fort délabrée et en garnison à Mons. Je mourois de peur de ne point faire la campagne qui s'alloit ouvrir; ainsi je disposai mon père à l'accepter<sup>6</sup>. Je remerciai le

cavalerie dans  
le Royal-  
Roussillon.

1. Voyez ci-après, p. 153.

2. C'est-à-dire dans un des régiments qui lui appartenaient, portaient son nom, et étaient censés commandés par lui-même. C'étaient le régiment Royal, celui du Roi, le Royal-Étranger, les Cuirassiers du Roi, le Royal-Cravates, le Royal-Roussillon, le Royal-Piémont et le Royal-Allemand. Voyez le chapitre de la Cavalerie légère dans l'*État de la France*. Le prix d'une compagnie était alors de 12 000 livres (*Dangeau*, tome II, p. 350).

3. *Et est billé après raquat.*

4. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouenge et de Chabanais, conseiller d'État, secrétaire des commandements et finances de la reine Marie-Thérèse (1678), secrétaire du cabinet et de la chambre du Roi (1681), pourvu en 1671 de la petite charge d'intendant des ordres, était depuis de longues années premier commis et principal collaborateur du secrétaire d'État de la guerre; son bureau expédiait les commissions d'officiers. A la mort de Barbezieux, il se retira et devint grand trésorier des ordres, en place de M. de Torcy (janvier 1701). Il mourut le 23 octobre 1706, à soixante-quatre ans. Cette branche des Colbert tirait son surnom d'un village (aujourd'hui *Saint-Pouange*) du département de l'Aube, canton de Bouilly.

5. Ce régiment de cavalerie, levé le 13 octobre 1652, sous le nom de Montclar-Catalan, et devenu Royal-Roussillon en 1668, était commandé depuis le 23 août 1675 par le marquis de Montfort (voyez ci-après, p. 225). L'uniforme était bleu, avec doublures, revers, etc., rouges, et boutons jaunes. Voyez la notice consacrée au Royal-Roussillon, par le général Susane, dans son *Histoire de la cavalerie française*, tome II, p. 86-94. Il y avait un régiment d'infanterie du même nom.

6. Selon le P. Anselme, le brevet de capitaine fut expédié le 20 avril 1693.

Roi, qui me répondit très-obligamment. La compagnie fut entièrement réparée<sup>1</sup> en quinze jours.

Promotion de  
sept maréchaux  
de France.

J'étois à Versailles lorsque, le vendredi 27 mars, le Roi fit maréchaux de France<sup>2</sup> le comte de Choiseul<sup>3</sup>, le duc de Villeroy<sup>4</sup>, le marquis de Joyeuse<sup>5</sup>, Tourville<sup>6</sup>, le duc de Noailles<sup>7</sup>, le marquis de Boufflers et Catinat. Le comte

1. Remontée en hommes, chevaux, équipements, etc. Cette opération se faisait aux frais du capitaine.

2. On trouvera les états de services de ces sept maréchaux dans la *Chronologie* de Pinard, tome III, p. 66-113, et une partie de leurs provisions dans les mss. Clairambault 1164 et suivants. Saint-Simon reproduit exactement la liste donnée par Dangeau (tome IV, p. 251).

3. Claude, comte de Choiseul, de la branche de Francières, né le 1<sup>er</sup> janvier 1632, ancien général des armées de l'électeur de Cologne, gouverneur de Langres en 1658, de Saint-Omer en 1684, de Valenciennes en 1706, chevalier des ordres en 1688, était lieutenant général depuis 1676. Il devint doyen des maréchaux, et mourut le 15 mars 1711.

4. François de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy, né le 7 avril 1644, colonel d'infanterie en 1664, brigadier en 1672, maréchal de camp en 1674, lieutenant général en 1677, chevalier des ordres en 1688. Depuis 1683, il avait succédé au maréchal son père dans le gouvernement de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais. En 1693, il remplaça M. de Luxembourg comme capitaine d'une des compagnies de gardes du corps et comme commandant d'une des armées du Roi. En 1714, il devint ministre d'État et chef du conseil royal des finances ; en 1717, gouverneur du jeune roi, jusqu'en 1722, qu'il fut exilé en Lyonnais. Il mourut à Paris, le 18 juillet 1730.

5. Jean-Armand, marquis de Joyeuse, de la branche de Grandpré, mestre de camp de cavalerie en 1650, brigadier en 1658, maréchal de camp en 1672, lieutenant général en 1677, gouverneur de Nancy en 1683, chevalier des ordres en 1688, gouverneur des Trois-Évêchés en 1703 ; mort à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1710, âgé de soixante-dix-neuf ans. Ses provisions et états de services sont dans le ms. Clairambault 1163, fol. 18-23.

6. Voyez ci-dessus, p. 50, note 5.

7. Anne-Jules de Noailles, né le 4 février 1650, titré d'abord comte d'Ayen. Pourvu, dès 1661, de la charge de capitaine de la première compagnie des gardes du corps, en survivance de son père, il suivit le Roi, comme aide de camp, pendant la guerre de Hollande, fut fait maréchal de camp en 1677, succéda l'année suivante au titre de duc et pair, sur la démission de son père, et le remplaça également dans

de Tourville et Catinat n'étoient point chevaliers de l'Ordre. M. de Boufflers<sup>1</sup> étoit en Flandres, et Catinat<sup>2</sup> sur la frontière d'Italie, les cinq autres à la cour ou à Paris. Le Roi manda aux deux absents<sup>3</sup> de prendre dès lors le titre, le rang et les honneurs de maréchaux de France, en attendant leur serment, qui en effet n'est point nécessaire pour leur donner le caractère : M. de Duras<sup>4</sup> ne l'a prêté que parce que les gens du Roi, qui en touchent gros<sup>5</sup>, s'a-

le gouvernement de Perpignan et du Roussillon. Il fut appelé au commandement en chef du Languedoc en 1681, promu lieutenant général en juillet 1682, et fait chevalier des ordres en 1688. Depuis lors jusqu'en 1693, il commanda les armées de Catalogne, et, s'étant retiré pour cause de maladie, ne servit plus jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 octobre 1708.

1. Voyez ci-dessus, p. 37, note 6. — Saint-Simon, dans une Addition au *Journal de Dangeau*, donne sur le rapide avancement de Boufflers quelques détails qu'il n'a pas reproduits dans les *Mémoires*.

[Add. S<sup>t</sup>S. 26]

2. Nicolas Catinat, né le 1<sup>er</sup> septembre 1637, avait commencé à se distinguer au siège de Lille en 1667, et avait mérité une lieutenance, puis une compagnie dans le régiment des gardes. Major général de l'infanterie en 1676, brigadier en 1677 et gouverneur de Saint-Guillain, commandant à Dunkerque en 1678, successivement gouverneur de Longwy, de Condé et de Tournay, maréchal de camp en 1680, gouverneur des ville et province de Luxembourg en 1683, lieutenant général en 1688, il fut employé d'abord, dans cette guerre, au siège de Philipsbourg, puis placé à la tête de l'armée de Piémont jusqu'en 1696. Ayant fait encore son service pendant la première année de la guerre de Succession, il se retira en 1702, après avoir commandé l'armée d'Allemagne, et mourut à Saint-Gratien, le 25 février 1712. Il était le seul de la promotion de 1693 qui appartient à une famille de robe.

3. *Absents* est en interligne, au-dessus d'*autres*, biffé.

4. Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, frère aîné du duc de Lorge et neveu de Turenne; né en 1626, successivement capitaine de cavalerie, mestre de camp, maréchal de camp et lieutenant général, capitaine d'une des compagnies de gardes du corps en 1671, gouverneur de la Franche-Comté depuis la conquête de 1674, et maréchal de France le 30 juillet 1675, après la mort de son oncle; promu chevalier des ordres en 1688, et créé duc non pair en février 1689. Il mourut à Paris, le 12 octobre 1704, âgé de près de quatre-vingts ans.

5. Comme preuve de l'élévation de ces frais, Dangeau raconte (tome I, p. 200) que Monsieur le Duc, en 1683, prêtant serment pour les charges

visèrent enfin qu'il n'avoit prêté ni celui de maréchal de France, ni celui de gouverneur de Franche-Comté, et l'obligèrent par le Roi de le prêter plus de trente ans après<sup>1</sup>.

[*Add. S<sup>s</sup>. 27*] J'étois au dîner du Roi ce même jour. A propos de rien, le Roi, regardant la compagnie : « Barbezieux, dit-il, apprendra la promotion des maréchaux de France par les chemins<sup>2</sup>. » Personne ne répondit mot. Le Roi étoit mécontent de ses fréquents voyages à Paris, où les plaisirs le détournoient. Il ne fut pas fâché de lui donner ce coup de caveçon<sup>3</sup>, et de faire entendre aussi le peu de part qu'il avoit en la promotion<sup>4</sup>.

Le Roi l'avoit dit au duc de Noailles en entrant au Conseil, mais avec défense d'en parler à personne, même à ses collègues. Sa joie ne se peut exprimer, et il avoit plus raison d'être aise que pas un des autres<sup>5</sup>. L'engouement du duc de Villeroy dura plusieurs années. Tourville fut d'autant plus transporté, que sa véritable modestie lui cachoit sa propre réputation, et qu'il n'imaginait pas même d'être maréchal de France, si on en faisoit, quoiqu'il le méritât autant qu'aucun d'eux, pour le moins, de

dont il ne recevait que la survivance, paya 2000 pistoles (20 000 livres) aux premiers valets de chambre du Roi, et 400 aux garçons de la chambre. Ces frais variaient nécessairement selon l'importance de la charge. Seuls, le prévôt des marchands, les échevins de Paris et les chevaliers ou dignitaires de l'ordre de Saint-Louis ne payaient rien.

1. Il y a évidemment erreur lorsque Saint-Simon dit « plus de trente ans après, » puisque le maréchal, promu en 1673, mourut en 1704. Le *Journal de Dangeau* (tome V, p. 128, 31 décembre 1694) nous permet de rectifier « trente » en « vingt ».

2. « On ne croit pas, dit Dangeau (tome IV, p. 252), que beaucoup de gens aient eu connoissance de cette promotion. »

3. Saint-Simon écrit *cavesson*; c'est l'orthographe de *Furctière* (1690) et de l'*Académie* (1694). Cependant Richelet, dès 1680, écrit *caveçon*.

4. On trouvera ailleurs (*Mémoires*, tome II, p. 417-419) le portrait de Barbezieux; disons seulement que Chamlay et Saint-Pouenge avaient mission de lui laisser peu à faire.

5. Ceci n'est qu'un premier trait de l'oraison funèbre que Saint-Simon fera au maréchal de Noailles, en 1708.

l'aveu général<sup>1</sup>. Choiseul et Joyeuse<sup>2</sup> parurent fort modérés, comme des seigneurs qui méritoient cet honneur et l'espéroient depuis longtemps. Ils dinoient ensemble à Paris, lorsqu'un capitaine d'infanterie arriva en poste, satisfait d'avoir ouï nommer Joyeuse, à qui il l'apprit, et ne s'étoit point informé des autres : de sorte que Choiseul fut une demi-heure dans un état violent, jusqu'à ce que le courrier arriva. Ils allèrent le soir à Versailles, et prêtèrent serment le lendemain avec les trois autres<sup>3</sup>.

[Add. S<sup>s</sup>. 28]

Cette promotion fit une foule de mécontents, moins de droit par mérite que pour s'en donner un par les plaintes ; mais, de tous ceux-là, le monde ne trouva mauvais que l'oubli du duc de Choiseul, de Maulévrier et de Montal<sup>1</sup>.

Cè qui exclut le premier<sup>3</sup> est curieux. Sa femme, sœur Duc de Choiseul

1. Voyez ci-après, p. 166.

2. Outre sa naissance, le comte de Choiseul pouvait faire valoir plus d'une action d'éclat : il s'était distingué au combat de Vitry-sur-Seine (1649), à la journée de Saint-Gothard (1664), dans la campagne de 1667, à Candie, à Senef, à Minden, etc. Mal vu dans les bureaux de Louvois et de Saint-Pouenge, il était, en revanche, considéré comme un des meilleurs officiers d'infanterie par le public et par des hommes de guerre tels que Monsieur le Prince ou le maréchal de Luxembourg ; on disait qu'avec une vue extrêmement basse, il voyait plus clair que personne en un jour de bataille, et que sa probité égalait sa valeur. (Papiers du P. Léonard, MM 824, fol. 48 ; Chansonnier, ms. Fr. 42687, p. 450.) Son rôle était à peu près nul depuis le commencement de cette guerre, mais la suite des *Mémoires* nous le fera retrouver en Allemagne, avec Joyeuse, dont la carrière militaire avait été à peu près semblable à celle de son ami, depuis 1648, et qui se distingua particulièrement en 1693, à la bataille de Nerwinde.

3. Dangeau raconte la cérémonie (*Journal*, tome IV, p. 252).

4. On sut aussi que le comte d'Auvergne et le prince de Soubise n'avaient pas été compris dans cette promotion pour avoir jadis refusé le cordon bleu si on ne les laissait passer devant les ducs. (Papiers du P. Léonard, MM 826, fol. 70.)

5. Auguste de Choiseul, cadet de la branche des comtes du Plessis-Praslin, entré d'abord dans l'ordre de Malte et pourvu de deux abbayes en commende, servit en premier lieu comme colonel d'un régiment d'infanterie, fut promu brigadier en 1668, maréchal de camp le 8 oc-

pourquoi  
laissé.

[*Add. S<sup>s</sup>. 29*]

de la Vallière<sup>1</sup>, belle et faite en déesse, ne bougeoit d'avec Mme la princesse de Conti<sup>2</sup>, dont elle étoit cousine germaine et intime amie. Elle avoit eu des galanteries en nombre, et qui avoient fait grand bruit<sup>3</sup>. Le Roi, qui craignoit cette liaison étroite avec sa fille, lui avoit fait parler, puis mortifiée, ensuite éloignée, et lui avoit après toujours pardonné. La voyant incorrigible et n'aimant pas les éclats par lui-même, il le voulut faire par le mari, et se défaire d'elle une fois pour toutes. Il se servit pour cela de la promotion, et chargea M. de la Rochefoucauld<sup>4</sup>,

tobre 1669, lieutenant général le 25 février 1677, et devint duc et pair en 1684, par la mort de son neveu, tué au siège de Luxembourg, comme le père avait été tué à celui d'Arnheim (1672). Il fut nommé alors premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, et chevalier des ordres en décembre 1688. Depuis il avait commandé l'aile droite de l'armée de Flandres à Fleurus et la maison du Roi à Steinkerque; mais, après 1693, il ne marqua plus dans aucune campagne. Il mourut à Paris, le 12 avril 1705, âgé de soixante-huit ans. Il avait vendu, dès 1685, le seul gouvernement que le Roi lui eût donné, celui de Toul.

1. Le duc de Choiseul avait épousé, le 30 juillet 1681, étant âgé d'environ quarante-quatre ans, Louise-Gabrielle de la Vallière, âgée de seize ans, sœur de Charles-François de la Baume-le-Blanc, marquis, puis duc de la Vallière, et fille de Jean-François de la Baume-le-Blanc, marquis de la Vallière, gouverneur et grand sénéchal de Bourbonnais, lequel était frère de Mlle de la Vallière.

2. Marie-Anne de Bourbon. Voyez ci-dessus, p. 58, note 3.

3. Le Chansonnier (mss. Fr. 12691, p. 31 et suivantes et p. 49; 12692, p. 187) mentionne quelques-unes de ses liaisons les plus ébruitées, mais il renonce à en donner la liste complète, et cite des faits qui, même à en réduire, vu la source, le nombre et le scandale, donnent bien raison au Roi. Voyez aussi ce que Dangeau raconte, en 1686, d'une disgrâce de la duchesse, qui était alors de l'intimité du Dauphin (tome I, p. 351 et 364, et tome II, p. 81). Lorsqu'elle reparut à la cour, en décembre 1687, le Roi défendit à la princesse de Conti de lui parler : « Dites que je vous l'ai ordonné; mettez tout sur mon dos, je l'ai bon. » Cette défense ne fut levée qu'au bout de plusieurs mois.

4. François VII, duc de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, etc., fils de l'auteur des *Maximes* et des *Mémoires*, ancien mestre de camp du régiment Royal, gouverneur de Berry en 1671, grand maître de la garde-robe depuis 1672, grand veneur depuis 1679, et chevalier des ordres de



ami intime du duc de Choiseul, de lui représenter le tort que lui faisoit le désordre public de sa femme, de le presser de la faire mettre dans un couvent, et de lui faire entendre, s'il avoit peine à s'y résoudre, que le bâton qu'il lui destinoit étoit à ce prix.

Ce que le Roi avoit prévu arriva. Le duc de Choiseul, excellent homme de guerre, étoit d'ailleurs un assez pauvre homme et le meilleur homme du monde. Quoique vieux<sup>1</sup>, un peu amoureux de sa femme, qui lui faisoit accroire une partie de ce qu'elle vouloit, il<sup>2</sup> ne put se résoudre à un tel éclat : tellement que M. de la Rochefoucauld, à bout d'éloquence, fut obligé d'en venir à la condition du bâton. Cela même gâta tout. Le duc de Choiseul s'indigna que la récompense de ses services et de la réputation qu'il avoit justement acquise à la guerre se trouvât attachée à une affaire domestique qui ne regardoit que lui, et refusa avec une opiniâtreté qui ne put être vaincue. Il lui en coûta le bâton de maréchal de France, dont le scandale public éclata. Ce qu'il y eut de pis pour lui, c'est que sa femme, bientôt après, fut chassée, et qu'elle en fit tant que le duc de Choiseul enfin n'y put tenir, la chassa de chez lui, et s'en sépara pour toujours<sup>3</sup>.

[Add. S<sup>t</sup>S. 30

la promotion de 1688. Il étoit né le 15 juin 1634; le *Dictionnaire critique* de Jal (p. 739) a prétendu substituer à cette date celle du 2 septembre 1644; mais Dangeau dit que le duc avoit « près de quatre-vingts ans » lorsqu'il mourut, le 11 janvier 1714, et tous les documents donnent également tort à Jal. Saint-Simon, à l'occasion de cette mort, fera le portrait complet du duc de la Rochefoucauld, qui étoit un des confidants intimes du Roi.

1. Son portrait au lavis est dans le ms. Clairambault 4161, fol. 190.

2. Le pronom *il* est au-dessus de la ligne, sur *et qui*, biffé.

3. Voyez *Dangeau*, 24 avril et 25 mai 1693. Le *Journal* se tait ensuite, jusqu'à la dernière maladie de la duchesse, qui mourut le 7 novembre 1698, entre les mains du P. Gaillard, sans avoir obtenu que son mari vint la voir. Elle avoit trente-trois ou trente-quatre ans. M. de Choiseul se remaria, dès le 4 mai suivant, avec la veuve du premier président Brûlart.

Maulévrier<sup>1</sup> avoit beaucoup de réputation à la guerre, et il la méritoit<sup>2</sup>. Elle lui avoit valu l'Ordre malgré M. de Louvois, un gros gouvernement et force commandements en chef. Le Roi le crut assez récompensé, et le laissa. Ce pauvre homme en conçut une si violente douleur, qu'il ne survécut pas deux mois à la promotion de ces sept cadets<sup>3</sup>. Croissy<sup>4</sup>, son frère, ministre et secrétaire d'État, en fut outré, mais il n'osa le trop paroître.

1. Édouard-François Colbert, comte de Maulévrier, connu d'abord sous le nom de Vandières, frère du ministre Jean-Baptiste Colbert, commandant à Philipsbourg en 1661, capitaine aux gardes en 1662, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie de mousquetaires en 1665, brigadier de cavalerie le 26 janvier 1668, maréchal de camp le 24 février 1669, lieutenant général le 25 février 1676, gouverneur de Tournay en 1682, chevalier des ordres en 1688. (Voyez le *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, ms. Fr. 7655, fol. 253.) C'était le seul Colbert qui eût eu le cordon du Saint-Esprit, et l'on fit plus d'une épigramme sur l'origine de ce chevalier, comme sur celle des Montbron et des Villars. (Chanonnier, ms. Fr. 12689, p. 487.)

2. Mousquetaire en 1649, puis enseigne au régiment de Picardie, il s'était distingué à Rethel, en 1650; capitaine au régiment de Navarre dès l'âge de dix-sept ans, il avait montré un courage admirable au siège de Châtel-sur-Moselle (1651) et était demeuré pour mort sur la brèche. Il ne s'était pas moins signalé en 1667, à l'assaut de Lille, en Candie avec le duc de Navailles, à Sinzheim avec Turenne, au siège de Courtray, etc. Mais, depuis 1690, il n'avait pas eu de rôle dans les opérations militaires. Voyez son article dans le *Pippre de Nœufville*, tome II, p. 198-203, et surtout dans *Pinard*, tome IV, p. 261-263.

3. Il mourut le 31 mai 1693, n'ayant guère que soixante ans. « On croit que le chagrin de n'avoir point été maréchal de France a fort contribué à sa mort. Il étoit plus ancien lieutenant général que les sept maréchaux que le Roi a faits. » (*Dangeau*, tome IV, p. 299.)

4. Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, né vers 1625, second frère puîné du contrôleur général, travailla d'abord sous les ordres de M. le Tellier et remplit diverses commissions dans les troupes et dans la marine; il fut intendant de l'armée envoyée à Naples en 1654, conseiller au parlement de Metz le 20 mai 1656, président du conseil souverain d'Alsace, puis président à mortier au parlement de Metz en 1662, intendant de plusieurs provinces de 1662 à 1668, maître des requêtes le 25 mai 1663, conseiller d'État ordinaire en 1669, président à mortier au parlement de Paris en août 1679. De plus, il avait rem-

Montal<sup>1</sup> étoit un grand vieillard de quatre-vingts ans, qui avoit perdu un œil à la guerre, où il avoit été couvert de coups<sup>2</sup>. Il s'y étoit infiniment distingué, et souvent en des commandements en chef considérables. Il avoit acquis beaucoup d'honneur à la bataille de Fleurus, et

pli à diverses reprises des missions diplomatiques en Pologne, en Allemagne, à Rome, Londres, Munich, Aix-la-Chapelle, Nimègue, etc., et ces services lui avaient valu, en novembre 1679, la succession de M. de Pomponne, comme secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre d'État. En novembre 1690, après la mort de son neveu Seignelay, il avait été nommé grand trésorier des ordres. Il mourut à Versailles, le 28 juillet 1696, âgé de soixante-sept ans.

1. Charles de Montsaulnin, comte de ou du Montal (Dangeau dit souvent : *le Montal*), né vers 1621, ayant débuté en 1638, dans le régiment d'Enghien, mérita, dès 1646, le commandement de la place de Philipsbourg. Pendant la guerre civile, il suivit le parti du prince de Condé. Revenu au service du Roi, il fut fait lieutenant-colonel du régiment de Condé, et gagna, en 1667, le gouvernement de la ville de Charleroy, que son audacieuse défense, en 1672, conserva à la France. Ce fut à la suite de cette action que Louis XIV dit : « Je voudrais bien voir Vauban attaquer une place, et Montal la défendre.... Mais non ! j'en serais bien fâché, car ils y périraient tous les deux. » (*Moréri.*) Montal, qui n'était alors que maréchal de camp, depuis quelques mois, eut cependant le commandement des troupes placées sur les frontières de la Champagne et des Pays-Bas, puis la lieutenance générale d'une partie de la Bourgogne, et il fut fait lieutenant général des armées le 25 février 1676, comme Maulévrier. Après la paix, Charleroy ayant été rendu aux Espagnols, le Roi donna à Montal les gouvernements de Dinant et de Maubeuge, puis, en 1684, celui de Mont-Royal. En 1689, il reçut le collier des ordres. En 1692, il servit au siège de Namur, et, comme plus ancien lieutenant général, il commanda toute l'infanterie de l'aile gauche à la bataille de Steinkerque (3 août). Ainsi que le dit Saint-Simon, il s'y couvrit de gloire, soutint intrépidement le premier effort du prince d'Orange, qui avait failli surprendre les Français, et donna ainsi au maréchal de Luxembourg le temps de disposer son armée. Mais, quant à la bataille de Fleurus, il y a erreur, car Montal ne figurait même pas au nombre des lieutenants généraux qui y commandèrent sous le maréchal de Luxembourg, et était alors dans son gouvernement de Mont-Royal. On trouvera l'état des services de Montal et le récit de ses actions d'éclat dans la *Chronologie* de Pinard, tome IV, p. 263-268.

2. Voyez son portrait au lavis dans le ms. Clairambault 1167, fol. 1.

encore plus de gloire au combat de Steinkerque, qu'il avoit rétabli. Tout cria pour lui, hors lui-même. Sa modestie et sa sagesse le firent admirer. Le Roi même en fut touché, et lui promit de réparer ce tort qu'il lui avoit fait<sup>1</sup>. Il s'en alla quelque peu chez lui, puis revint et servit par les espérances qui lui avoient été données, et qui furent trompeuses jusqu'à sa mort<sup>2</sup>.

Mort de Mademoiselle, et ses donations libres et forcées.

Mademoiselle<sup>3</sup>, la grande Mademoiselle, qu'on appelloit pour la distinguer de la fille de Monsieur, ou, pour l'appeler par son nom, *Mademoiselle de Montpensier*, fille aînée de Gaston<sup>4</sup>, et seule de son premier mariage, mourut en son palais de Luxembourg<sup>5</sup>, le dimanche 5 avril, après une longue maladie de rétention d'urine, à soixante-trois ans<sup>6</sup>, la plus riche princesse particulière de l'Europe.

1. Voyez, dans le *Journal de Dangeau*, tome V, p. 190, le beau discours de Montal au Roi et la réponse de celui-ci. Comparez *Moréri*, tome VII, p. 691, et le recueil du P. Léonard, MM 826, fol. 70.

2. Il mourut à Dunkerque, le 27 septembre 1698, ayant servi activement pendant les deux dernières campagnes, à la tête d'un corps séparé de vingt-cinq mille hommes.

3. Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, princesse de la Roche-sur-Yon et de Joinville, duchesse de Montpensier et de Châtellerault, dauphine d'Auvergne, comtesse d'Eu, née à Paris le 29 mai 1627. Dans certains actes, on lui voit donner les qualités de « première paire et première demoiselle de France. »

4. Gaston-Jean-Baptiste, fils de France, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois et d'Alençon, troisième fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 25 avril 1608, mort à Blois le 2 février 1660. Il avait épousé : 1<sup>o</sup> le 6 août 1626, Marie de Bourbon, unique héritière du duc de Montpensier et d'Henriette-Catherine de Joyeuse, qui mourut dès le 4 juin 1627, peu après avoir donné le jour à Mademoiselle ; 2<sup>o</sup> le 31 janvier 1632, Marguerite de Lorraine-Vaudemont, qui mourut le 3 avril 1672, ayant eu trois filles, mariées au grand-duc de Toscane, au duc de Guise et au duc de Savoie, plus une fille et un fils morts jeunes.

5. Construit sur l'emplacement de l'hôtel des ducs de Piney-Luxembourg, par la reine Marie de Médicis, qui le donna à son fils Gaston, ce palais conservait son ancien nom, bien qu'on y eût placé l'inscription de « Palais d'Orléans ».

6. Lisez : « soixante-six ans ».

Le Roi l'avoit visitée, et elle lui avoit fort recommandé M. de Joyeuse, comme son parent<sup>1</sup>, pour être fait maréchal de France. Elle cousinoit et distinguoit et s'intéressoit fort en ceux qui avoient l'honneur de lui appartenir, en cela, bien que très-altière, fort différente de ce que les princes du sang sont devenus depuis à cet égard<sup>2</sup>. Elle portoit exactement le deuil de parents, même très-médiocres et très-éloignés, et disoit par où et comment ils l'étoient<sup>3</sup>. Monsieur et Madame<sup>4</sup> ne la quittèrent presque point pendant sa maladie<sup>5</sup>. Outre la liaison qui avoit toujours été entre elle et Monsieur, dans tous les temps, il muguetoit<sup>6</sup> sa riche succession, et fut en effet son légataire universel; mais les plus gros morceaux avoient échappé<sup>7</sup>.

Les mémoires publics<sup>8</sup> de cette princesse montrent à dé- [Add. S<sup>t</sup>S. 31]

1. La parenté était éloignée, car la branche de Joyeuse-Grandpré ne se rattachait aux vicomtes et dues de Joyeuse, dont la grand'mère maternelle de Mademoiselle était la dernière représentante, que par Tanneguy de Joyeuse, qui vivait en 1480.

2. On rencontrera souvent cette allusion au refroidissement de la maison de Condé pour les Saint-Simon.

3. Voyez l'Addition n° 34, indiquée plus loin.

4. Madame (Élisabeth-Charlotte de Bavière) était réellement attachée à Mademoiselle, comme le prouve une lettre qu'elle écrivait, le 9 avril 1693, à sa tante de Hanovre (*Lettres inédites*, p. 132-133).

5. Le récit de la maladie, de la mort et du convoi est dans le *Mercur*, avril 1693, p. 148-171.

6. Ce verbe, dérivé de *muguet*, qui fait le « mignon auprès des dames » et veut gagner leurs bonnes grâces, signifiait « faire le galant, » et, figurément, « rechercher, épier l'occasion de se rendre maître d'une chose qu'on souhaite. » (*Académie*, 1694.)

7. Mme de Montespan, dont le fils adultérin avait eu ces « gros morceaux, » était venue voir la mourante le 1<sup>er</sup> avril.

8. Dès 1718, on imprima les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*; mais le Régent et le garde des sceaux d'Argenson firent supprimer cette édition (*Correspondance inédite de la marquise de la Cour*, tome VI, fol. 192 v°). Ils ne parurent qu'en 1735, avec des corrections et des suppressions qui les ont défigurés pour longtemps. Saint-Simon cite cette édition dans l'Addition n° 34, indiquée ci-après. Il avait d'ailleurs une copie des *Mémoires de Mademoiselle* dans sa bibliothèque.

couvert sa foiblesse pour M. de Lauzun<sup>1</sup>, la folie de celui-ci<sup>2</sup> de ne l'avoir pas épousée dès qu'il en eut la permission du Roi, pour le faire avec plus de faste et d'éclat<sup>3</sup>. Leur désespoir de la rétractation de la permission du Roi fut extrême; mais les donations du contrat de mariage étoient faites et subsistèrent par d'autres actes. Monsieur, poussé par Monsieur le Prince, avoit pressé le Roi de se rétracter; mais Mme de Montespan et M. de Louvois y eurent encore plus de part, et furent ceux sur qui tomba toute la fureur de Mademoiselle et la rage du favori, car M. de Lauzun l'étoit. Ce ne fut pas pour longtemps: il s'échappa plus d'une fois avec le Roi, plus souvent encore avec la maîtresse, et donna beau jeu au ministre pour le perdre. Il vint à bout de le faire arrêter et conduire à Pignerol, où il fut extrêmement maltraité par ses ordres, et y demeura dix ans. L'amour de Mademoiselle ne se refroidit point pour l'absence: on sut en profiter pour faire un grand établissement à M. du Maine, à ses dépens et à ceux de M. de Lauzun, qui en acheta sa liberté<sup>4</sup>. Eu, Aumale, Dombes<sup>5</sup> et d'autres terres encore furent données à M. du

1. Saint-Simon devant revenir, beaucoup plus en détail, sur son beau-frère et sur ses « aventures incroyables, » tout à la fin des *Mémoires*, c'est là qu'on trouvera le commentaire et les pièces justificatives de son récit. Nous nous contenterons, ici, de renvoyer, soit aux *Mémoires de Mademoiselle* et aux appendices de l'édition donnée par M. Chéruel, soit aux pièces nombreuses que M. Fr. Ravaisson a publiées dans les *Archives de la Bastille*, tome II, p. 433-432, et tome III, p. 15-208, *passim*.

2. La finale *ci* est ajoutée en interligne.

3. Comparez le *Segraisiana*, p. 106 et suivantes, et p. 123-128, et les *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 491.

4. Voyez ci-dessus, p. 32.

5. Le comté d'Eu et le duché d'Aumale avoient été vendus à Mademoiselle par la maison de Guise; la principauté de Dombes, souveraineté indépendante et reconnue comme telle par Louis XIV, faisait partie de l'immense apanage de la mère de la princesse, dernière héritière des Bourbons-Montpensier. En prévision de son mariage, et pour que Lauzun pût prendre les titres attachés à ces terres, Mademoiselle lui avoit donné, par vente simulée du 17 décembre 1670, Eu, les Dombes

Maine, au grand regret de Mademoiselle; et ce fut sous ce prétexte de reconnoissance que, pour élever de plus en plus les bâtards, le Roi leur fit prendre la livrée de Mademoiselle, qui étoit celle de Monsieur Gaston<sup>1</sup>. Cet héritier forcé lui fut toujours fort peu agréable, et elle étoit toujours sur la défensive pour le reste de ses biens, que le Roi lui vouloit arracher pour ce fils bien-aimé.

Les aventures incroyables de M. de Lauzun, qui avoit sauvé la reine d'Angleterre et le prince de Galles, l'avoient ramené à la cour<sup>2</sup>. Il s'étoit brouillé avec Mademoiselle, toujours jalouse de lui, qui, même à la mort, ne le voulut pas voir. Il avoit conservé Thiers<sup>3</sup> et Saint-Fargeau<sup>4</sup> de ses dons. Il<sup>5</sup> laissoit toujours entendre qu'il avoit épousé Mademoiselle, et il parut devant le Roi en grand manteau<sup>6</sup>, qui le trouva fort mauvais. Après son

et le duché de Montpensier (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 604; *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 421-427).

1. Voyez le *Mercur* de mars 1692, p. 301. La livrée de la maison d'Orléans étoit rouge, avec veste et culottes bleues, et boutons d'argent.

2. En 1688, ayant obtenu la permission d'aller se divertir en Angleterre, il s'y trouvoit lorsque la révolution éclata, « exprès pour lui, » comme le dira Saint-Simon (*Mémoires*, tome XIX, p. 183 et 184). Jacques II le chargea de faire passer à Calais la reine et le prince de Galles, ce qu'il exécuta très-habilement, et la faveur lui revint du même coup. Voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome VIII, p. 351-355.

3. *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 452. Thiers, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département du Puy-de-Dôme, étoit la capitale d'un vicomté; Lauzun le vendit, ainsi que Saint-Fargeau, au financier Crozat.

4. Saint-Fargeau (département de l'Yonne) étoit le chef-lieu d'un duché de ce nom et rapportait 20 000 livres par an.

5. Après *Il*, est biffé *se*. On voit que l'auteur avoit voulu d'abord employer l'ancien tour *se laisser entendre*, dont l'*Académie* (1694) nous donne cet exemple : « Il s'est laissé entendre que si on en usoit bien, il feroit de son côté.... »

6. Dangeau (*Journal*, tome IV, p. 261) et Madame (*Lettres inédites*, p. 133-134) racontent que Lauzun, cet « animal si méchant et si ingrat, » se divertit aux dépens des héritiers et légataires, en leur remettant, bien enveloppé et bien scellé, un gros testament, qui d'ailleurs

deuil, il ne voulut pas reprendre sa livrée, et s'en fit une d'un brun presque noir, avec des galons bleus et blancs, pour conserver toujours la tristesse de la perte de Mademoiselle, dont il avoit des portraits partout.

[Add. S<sup>s</sup>. 3<sup>2</sup>]

Cette princesse donna à Monseigneur sa belle maison de Choisy<sup>1</sup>, qui fut ravi d'en avoir une de plaisance où il pût aller seul quelquefois avec qui il voudroit; vingt-deux mille livres<sup>2</sup> à Mlles de Bréval<sup>3</sup> et du Cambout<sup>4</sup>, ses filles d'honneur; et des legs pieux, et d'autres à ses domestiques, qui répondirent peu à ses richesses<sup>5</sup>.

[Add. S<sup>s</sup>. 3<sup>4</sup>]

Tous les mémoires de guerres civiles et les siens propres l'ont trop fait connoître pour qu'il soit nécessaire d'y rien ajouter ici. Le Roi ne lui avoit jamais bien pardonné la jour-

remontait à 1670 et n'était plus valable. Le testament olographe de 1683, annulant celui de 1670, fut ouvert le 6 avril et déposé dans l'étude du notaire Lefer, où il doit exister encore. Selon le *Dictionnaire critique* de Jal (p. 818), le Roi se le fit apporter, pour l'examiner à loisir. Le texte en est reproduit dans le *Mercur*e d'avril, p. 152.

1. Choisy-le-Roi, à dix kilomètres au-dessus de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Le château, construit en 1682, par François Mansart, avait coûté 800 000 livres, selon Dangeau (tome IV, p. 260), et il n'y avait aucun revenu. Monseigneur étant allé prendre possession dès le dimanche 12 avril, le Roi l'accompagna pour voir la maison, qu'il ne connaissait pas. Mademoiselle en a fait la description dans ses *Mémoires*, tome IV, p. 428-438.

2. 20 000 livres seulement, selon le texte du *Mercur*e.

3. Anne-Philippe-Geneviève-Françoise, fille de François-Bonaventure de Harlay, marquis de Bréval, lieutenant général. Le duc du Maine et Mme de Montespan lui firent épouser, le 2 mars 1693, le marquis de Thiange. Elle mourut le 9 avril 1728, âgée d'environ soixante-trois ans.

4. Armande-Madeleine du Cambout, d'une branche cadette des Coislin, était également fille d'honneur de Mademoiselle. Le Roi lui fit une pension, et elle épousa, le 22 mars 1693, Gaspard des Montiers, comte de Mérinville, brigadier de cavalerie, gouverneur de Narbonne. Elle mourut le 28 décembre 1724, dans sa cinquante-huitième année.

[Add. S<sup>s</sup>. 3<sup>3</sup>]

5. Saint-Simon raconte, dans une Addition au *Journal de Dangeau* (tome IV, p. 264), une anecdote qui ne se retrouve point dans les *Mémoires*; c'est la découverte, parmi les papiers de Mademoiselle, de la chanson que Barbanson avait faite sur Mme de Montauban et Terrat.



née de Saint-Antoine<sup>1</sup>, et je l'ai ouï lui reprocher une fois à son souper, en plaisantant, mais un peu fortement, d'avoir fait tirer le canon de la Bastille sur ses troupes<sup>2</sup>. Elle fut un peu embarrassée, mais elle ne s'en tira pas trop mal.

Sa pompe funèbre se fit en entier, et son corps fut gardé plusieurs jours<sup>3</sup>, alternativement par deux heures, par une duchesse ou une princesse et par deux dames de qualité, toutes en mantes<sup>4</sup>, averties, de la part du Roi, par le grand maître des cérémonies ; à la différence des filles de France, qui en ont le double, ainsi que d'évêques, en rochet et camail, et des princesses du sang, qui ne sont gardées que par leurs domestiques. La comtesse de Soissons<sup>5</sup> refusa d'y aller : le Roi se fâcha, la menaça de la chasser, et la fit obéir.

Distinctions du rang de petite-fille de France procuré par mon père.

[*Add. S<sup>ts</sup>. 35*]

1. Le combat du faubourg Saint-Antoine fut livré le 2 juillet 1632, entre Turenne, qui commandait l'armée royale, et Condé.

2. Les auteurs contemporains racontent presque tous ce fait, et, dans ses *Mémoires* mêmes (tome II, p. 111), Mademoiselle dit : « L'on tira de la Bastille deux ou trois volées de canon, comme je l'avois ordonné lorsque j'en sortis. » Après un tel aveu, on comprend difficilement que Mme de Motteville (tome IV, p. 23, éd. Riaux) ait cherché à atténuer, ou même à nier l'acte que l'on reprochait à Mademoiselle : « Elle m'a depuis dit que cela n'avoit point été fait par son ordre. »

3. Du 7 au 14 avril ; voyez le *Journal de Dangeau* (tome IV, p. 262-266), d'après lequel Saint-Simon fait en partie son récit.

4. Saint-Simon nous dit lui-même ce qu'était ce parement de deuil, imposé et réglé par le cérémonial, dans un récit des obsèques de la Dauphine-Bavière qu'on trouvera à la fin du présent volume, appendice n° VI : « Cette mante est un grand crêpe noir qui est tout d'une pièce et s'attache à la coiffure, aux bras et à la ceinture, et traîne beaucoup. » Le crêpe était plus épais pour les princesses et duchesses que pour les autres dames.

5. Uranie de la Cropte de Beauvais, fille d'honneur de Madame, avait épousé, le 22 décembre 1682, Louis-Thomas-Amédée de Savoie, comte de Soissons, et mourut le 14 novembre 1717, à l'âge de soixante et un ans. « Belle comme le plus bean jour, » selon Saint-Simon, elle avait été l'objet des attentions du Roi, mais sa « vertu incbranlable, » au dire de Madame, avait résisté<sup>a</sup>.

<sup>a</sup> Voyez l'édition de *Saint-Simon* de 1836, tome IV, p. 8, et notes, p. 441.

[127. S. S. 36]

Il y arriva une aventure fort ridicule. Au milieu de la journée, et toute la cérémonie présente, l'urne qui étoit sur une crédence et qui contenoit les entrailles, se fracassa avec un bruit épouvantable et une puanteur subite et intolérable. A l'instant, voilà les dames, les unes pâmées d'effroi, les autres en fuite. Les hérauts d'armes, les feullants<sup>1</sup> qui psalmodioient, s'étouffoient aux portes avec la foule, qui gagnoit au pied. La confusion fut extrême. La plupart gagnèrent le jardin et les cours. C'étoient les entrailles mal embaumées qui, par leur fermentation, avoient causé ce fracas. Tout fut parfumé et rétabli, et cette frayeur servit de risée. Ces entrailles furent portées aux Célestins<sup>2</sup>, le cœur au Val-de-Grâce<sup>3</sup>, et le corps conduit à Saint-Denis<sup>4</sup> par la duchesse de Chartres, suivie de la duchesse de la Ferté<sup>5</sup>, de la princesse d'Harcourt et de dames de qualité; celles de Mme la duchesse d'Orléans suivoient dans le carrosse de cette princesse. Les cours<sup>6</sup> assistèrent au service à Saint-Denis, quelques jours après, où l'archevêque d'Albi<sup>7</sup> officia. L'abbé Anselme, grand

1. Les feullants de la rue d'Enfer, établis en 1633 près du Luxembourg, et non ceux qui habitaient le grand couvent proche des Tuileries.

2. Le couvent des Célestins étoit placé à l'entrée du cours de l'Arseanal, et l'église renfermait les tombeaux d'un grand nombre de personnages célèbres. Les entrailles de Mademoiselle furent déposées dans la chapelle d'Orléans, construite par le duc Louis, fils de Charles V.

3. Depuis 1662, et à la suite d'un vœu fait par Anne d'Autriche, les cœurs des princes et princesses de la famille royale étoient déposés au Val-de-Grâce, dans une chapelle funéraire consacrée à sainte Anne.

4. Le 14 avril. Voyez le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 818.

5. Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique, fille du maréchal de la Mothe-Houdancourt et de la gouvernante des enfants de France, avait épousé, le 18 mars 1673, Henri-François de Senneterre, d'abord marquis, puis duc de la Ferté. Elle mourut le 29 avril 1726, à soixante-douze ans.

6. Le Parlement, la chambre des Comptes, la cour des Aides, celle des Monnaies, le Châtelet, l'Université, la Ville et l'Élection. Ce service n'eut lieu que le 7 mai.

7. Saint-Simon se trompe; au lieu « d'Albi », il faut lire: « d'Auch ». L'archevêque d'Auch, Armand-Anne-Tristan de la Baume-de-Suze, qui

prédicateur<sup>1</sup>, fit l'oraison funèbre. Mademoiselle, fille de Monsieur, suivie de la duchesse de Ventadour<sup>2</sup> et de la princesse de Turenne<sup>3</sup>, sa fille, avoit conduit le cœur : toutes distinctions au-dessus des princesses du sang, par ce rang de petite-fille de France que mon père lui fit donner par le feu Roi, étant lors seule de la famille royale<sup>4</sup>.

[Add. S<sup>s</sup>. 37]

avait été d'abord évêque de Tarbes, en 1675, puis de Saint-Omer (1677-1684), et qui mourut à Paris, le 4 mars 1705, avait un mérite et un charme infinis, une éloquence aussi agréable et aussi simple que sa personne ou sa tenue, enfin une conduite fort régulière, mais peu faite pour la cour, où on ne l'appréciait guère. (Chansonnier, ms. Fr. 12692, p. 222 et 223.) Il fut assisté, dans la cérémonie du 7 mai, par les évêques de Coutances, de Marseille, d'Auxerre et de Sisteron; voyez la relation du *Mercur*, mai 1693, p. 214-235.

1. Antoine Anselme, prêtre, né à l'Isle-Jourdain, en Armagnac, le 15 janvier 1652, mourut dans son abbaye de Saint-Sever de Gascogne, le 8 août 1737. Il avait prêché pour la première fois à la cour en 1683; ses sermons de vêtue ou de charité, ses oraisons funèbres, ses panégyriques, lui firent la réputation d'un des plus grands orateurs du temps. Il entra à l'Académie de Peinture comme amateur honoraire, à celle des Inscriptions et Belles-Lettres comme associé et pensionnaire sur-numéraire, et M. d'Antin, son ancien élève, lui donna la charge d'historiographe des Bâtiments. — Il choisit pour texte de son oraison funèbre le verset du psaume cxl : *Gloria et divitiæ in domo ejus, et justitia ejus manet in sæculum sæculi*. Cette pièce fut imprimée chez G. et L. Josse. L'éloge de la princesse fut aussi prononcé à Lyon et à Eu.

2. Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Mothe-Houdancourt, sœur de la duchesse de la Ferté et dame d'honneur de Madame, avait épousé, le 14 mars 1671, Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour. Elle fut plus tard gouvernante de Louis XV, puis des enfants de France, et mourut le 31 décembre 1744, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

3. Anne-Geneviève de Levis, fille unique de la duchesse de Ventadour, née en février 1673, mariée le 25 février 1691 à Louis-Charles de la Tour, dit le prince de Turenne. Celui-ci mourut des suites de blessures reçues à la bataille de Steinkerque, le 4 août 1692, et sa veuve se remaria, le 15 février 1694, à Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise, prince de Rohan. Elle mourut dans la nuit du 20 au 21 mars 1727.

4. Nous lisons, dans le *Journal d'un voyage à Paris* fait en 1657-58 par deux jeunes Hollandais (éd. Faugère, p. 134) : « On a accoutumé d'arrêter les voitures pour tous les fils de France, c'est-à-dire pour tous ceux qui sont immédiatement enfants du Roi. On traite Mademoi-

Distribution  
des armées.  
Le Roi  
en Flandres.

Le 3 mai<sup>1</sup>, le Roi déclara qu'il iroit en Flandres commander une de ses armées avec le nouveau maréchal de Boufflers, sous lui Monseigneur et Monsieur le Prince entre deux comme à Namur<sup>2</sup>; M. de Luxembourg pour l'autre armée de Flandres, avec les maréchaux de Villeroy et de Joyeuse sous lui; et en même temps, ses autres armées<sup>3</sup>, c'est-à-dire le maréchal de Lorge en Allemagne, le maréchal Catinat en Italie, et le nouveau maréchal de Noailles en Catalogne. Comme on craignoit les descentes des Anglois, Monsieur eut le commandement de toutes les côtes de l'Océan, avec des troupes en divers lieux, le maréchal d'Humières sous lui, et le duc de Chaulnes<sup>4</sup>, gouverneur de Bretagne, qui y étoit<sup>5</sup>, le maréchal d'Estrées<sup>6</sup> commandant d'Aunis, Saintonge et Poitou<sup>7</sup>, et le maréchal

selle comme si elle l'étoit, et on arrête devant elle, parce qu'elle tient rang de fille de France, n'y en ayant point; mais on n'arrête pas pour tous les autres princes du sang. »

1. Comparez le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 257-259.

2. C'est ce que Dangeau appelle « l'armée de la Moselle. »

3. L'ellipse est très-hardie, incorrecte et difficile à suppléer grammaticalement; mais la pensée est claire.

4. Charles d'Albert d'Ailly, neveu du connétable de Luynes, d'abord destiné à l'Église, puis devenu duc de Chaulnes après son frère aîné, en 1653; fait chevalier des ordres le 31 décembre 1661, et capitaine-lieutenant des cheveu-légers de la garde le 30 juillet 1664; lieutenant général de la province de Bretagne depuis le 10 juillet 1669, et gouverneur depuis l'année 1670; lieutenant général en Picardie, gouverneur de Doullens, Rue, etc. Il avait été trois fois ambassadeur à Rome et une fois à Cologne. Il mourut le 4 septembre 1698, dans sa soixante-quatorzième année. Voyez son article dans le *Dictionnaire des bienfaits du Roi* de l'abbé de Dangeau, ms. Fr. 7655, fol. 217.

5. *Et est biffé, après étoit.*

6. Jean, comte d'Estrées, né à Soleure, en Suisse, le 3 novembre 1624, fait maréchal de camp après avoir commandé trois régiments d'infanterie; lieutenant général en 1655, vice-amiral du Ponant en 1669, maréchal de France le 24 mars 1681, vice-roi d'Amérique en 1686, chevalier des ordres en 1688, etc.; mort le 19 mai 1707.

7. Après *Poitou*, Saint-Simon a raturé : à *ses ordres*, qu'il a récrit à la fin de la phrase.

de Bellefonds<sup>1</sup> en Normandie, à ses ordres<sup>2</sup>. M. le duc de Chartres eut le commandement de la cavalerie dans l'armée de M. de Luxembourg, où Monsieur le Duc et M. le prince de Conti<sup>3</sup> servirent de lieutenants généraux. M. du Maine en servit en celle de M. de Boufflers, que le Roi commandoit, et fut en même temps à la tête de la cavalerie : ce qui exclut le comte d'Auvergne<sup>4</sup> de servir, qui en étoit colonel général<sup>5</sup>.

1. Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds (qu'on écrivait souvent *Bellefont*), premier maître d'hôtel du Roi en 1663, ambassadeur en Espagne (1665) et en Angleterre (1670), maréchal de France le 8 juillet 1668, premier écuyer de la Dauphine en 1679, chevalier des ordres en 1688, gouverneur du château de Vincennes, etc.; mort le 5 décembre 1694, à l'âge de soixante-quatre ans, étant doyen des maréchaux. Voyez le *Dictionnaire des Bénéfices du Roi*, ms. Fr. 7635, fol. 86.

2. Cette défense des côtes fut organisée par un ordre royal du 5 mai, et le prince quitta Paris le 28. Voyez, au musée des Archives nationales, n° 899, une lettre que Monsieur écrivit au contrôleur général dès son arrivée à Vitry. Il devait s'installer à Laval, et n'en bouger que pour prendre le commandement général si une flotte ennemie se montrait en vue des côtes. La Fare l'accompagnait dans ce voyage, et en a parlé dans ses *Mémoires*, p. 300.

3. François-Louis de Bourbon, second fils d'Armand de Bourbon-Conti et d'Anne-Marie Martinozzi, né le 30 avril 1664, titré d'abord prince de la Roche-sur-Yon, puis prince de Conti après son frère aîné, chevalier des ordres depuis le 2 juin 1686; mort le 22 février 1709. Il avait épousé, en 1688, la sœur de Monsieur le Duc.

4. Frédéric-Maurice de la Tour, dit le comte d'Auvergne, second fils du duc de Bouillon et frère du cardinal, né le 15 janvier 1642, brigadier de cavalerie et maréchal de camp en 1674, avait remplacé son oncle Turenne dans la charge de colonel général de la cavalerie légère, le 14 septembre 1673, et avait en également le gouvernement de Limousin. Il fut fait lieutenant général en mai 1677, et mourut le 23 novembre 1707.

5. La cavalerie légère, ainsi appelée pour la distinguer des compagnies de gens d'armes, avait un colonel général, un mestre de camp général et un commissaire général. La première de ces charges avait été possédée successivement, depuis Henri III, par le duc de Nemours, le duc d'Angoulême, le comte d'Alais (Valois), le duc de Joyeuse et le maréchal de Turenne. Elle coûtait 600 000 livres, et n'en rapportait pas 20 000. (*Dangeau*, tome IX, p. 105.) Sur ses fonctions, voyez, dans le ms. Clairambault 1137, fol. 77-95, l'instruction dressée en 1620, par

Époque de  
l'obéissance  
des maréchaux  
de France  
les uns aux  
autres  
par ancienneté.  
Art de  
M. de Turenne.

Il fut nouveau de voir des maréchaux de France obéir à d'autres. L'inconvénient du commandement égal tour à tour avoit été souvent funeste. C'est ce qui donna lieu à la faveur de M. de Turenne, jointe à sa grande réputation, de renouveler pour lui la charge de maréchal général des camps et armées de France<sup>1</sup>, pour le faire commander aux maréchaux de France<sup>2</sup>, et qui encore ne s'y soumièrent qu'après l'exil des maréchaux de Bellefonds, Humières et Créquy<sup>3</sup>; et c'est depuis cette époque de charge que M. de Turenne, confondant avec art son nouvel état avec son rang de prince, ôta les bâtons de ses armes et ne voulut plus être appelé que le vicomte de Turenne<sup>4</sup>. Enfin le Roi

le duc d'Angoulême, pour son fils et successeur. — Déjà le comte d'Auvergne avoit été exclu du voyage de Compiègne, en mars 1692; il ne céda cependant sa charge qu'en 1703, à son propre neveu. (*Dangeau* et *Addition de Saint-Simon*, 27 janvier 1703; *Mémoires de Saint-Simon*, tome III, p. 394.)

1. Ce titre, intermédiaire entre celui de connétable et celui de maréchal, n'avoit été donné, avant Turenne, qu'à Biron et à Lesdiguières.

2. Turenne avoit été nommé maréchal général dès 1660; mais ce fut seulement au commencement de la campagne de 1672 que Louis XIV voulut contraindre les maréchaux de France d'obéir au maréchal général, et que, sur leur refus, il disgracia MM. de Bellefonds, d'Humières et de Créquy, qui avoient eu tous trois le bâton en septembre 1668. Voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 631-633, et une lettre de Mme de Sévigné à Bussy, en date du 24 avril 1672. Les documents relatifs à ce conflit sont réunis au Dépôt de la guerre, dans un recueil de copies diverses, vol. 1179; on y trouvera, à côté des provisions de maréchal général, datées du 5 avril 1660, les lettres des trois maréchaux dont parle Saint-Simon, et une réponse, du 22 avril 1672, où Louvois leur explique les volontés du Roi. Jal a publié la lettre du maréchal de Créquy, dans son *Dictionnaire critique*, p. 458. Voyez aussi l'*Histoire de Louvois*, de M. C. Rousset, tome I, p. 348-351.

3. François de Bonne de Créquy d'Agoult, etc., marquis de Créquy, lieutenant général en 1655, général des galères en 1661, maréchal de France le 8 juillet 1668, gouverneur de Béthune, de Metz, de la Lorraine, etc., doyen des maréchaux; mort à Paris, le 13 février 1687, âgé d'environ soixante-trois ans.

4. Comparez les *Mémoires*, tome V, p. 403; les *Fragments et notes historiques* dans les *Œuvres de Racine*, tome V, p. 121, et le *Chansonnier*,

réglâ, pour l'utilité de son service, que les maréchaux de France s'obéiroient les uns aux autres par ancienneté, tellement que ces maréchaux en second n'étoient proprement à l'armée que des lieutenants généraux qui ne rouloient point avec les autres et qui les commandoient, qui ne prenoient point jour, et qui avoient les mêmes honneurs militaires que le général de l'armée, mais qui prenoient l'ordre de lui et ne se mêloient de rien que sous ses ordres et par ses ordres, et duquel ils étoient même fort rarement consultés, et point du tout du secret de la campagne.

Ce même jour, 3 mai, sur les dix heures du soir, j'eus le malheur de perdre mon père. Il avoit quatre-vingt-sept ans, et ne s'étoit jamais bien rétabli d'une grande maladie qu'il avoit eue à Blaye, il y avoit deux ans<sup>2</sup>. Depuis trois semaines il avoit un peu de goutte : ma mère, qui le voyoit avancer en âge, lui proposa des arrangements domestiques, qu'il fit en bon père<sup>3</sup>, et elle songeoit à le faire démettre en ma faveur de sa dignité de duc et pair. Il avoit dîné avec de ses amis, comme il avoit toujours compagnie. Sur le soir, il se remit au lit sans aucun mal ni accident, et, pendant qu'on l'entretenoit, il poussa tout à coup trois violents soupirs tout de suite. Il étoit mort qu'à peine s'écria-t-on qu'il se trouvoit mal : il n'y avoit plus d'huile à la lampe<sup>4</sup>.

Mort de mon  
père,  
dont le Roi  
me donne les  
gouverne-  
ments.

mss. Fr. 12617, p. 491, et 12619, p. 117. — Les maréchaux de France portaient, pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis d'or, passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes.

1. C'est-à-dire qui ne servaient point à tour de rôle.

2. Le bruit de sa mort avoit même couru alors, en avril 1691. (*Journal de Dangeau*, tome III, p. 332.)

3. Le 2 mai, il fit une donation universelle entre-vifs à son fils. On trouvera cette pièce dans l'appendice n° II, qui est consacré à Claude de Saint-Simon, et où l'abondance des matières nous forcera de rejeter en partie le commentaire des pages qui vont suivre.

4. Selon Dangeau (tome IV, p. 276), il mourut « de vicillesse, sans être malade. » Le *Mercur*e galant lui consacra un article nécrologique,

J'en appris la triste nouvelle en revenant du coucher du Roi, qui se purgeoit le lendemain<sup>1</sup>. La nuit fut donnée aux justes sentiments de la nature. Le lendemain, j'allai de bon matin trouver Bontemps<sup>2</sup>, puis le duc de Beauvillier<sup>3</sup>, qui étoit en année<sup>4</sup>, et dont le père<sup>5</sup> avoit été ami du

mai 1693, p. 262-266. L'acte mortuaire, relevé, avant l'incendie de 1871, par MM. Gallien et Jal, sera reproduit dans la *Notice biographique sur Saint-Simon*.

1. *Journal de Dangeau*, 4 mai 1693, tome IV, p. 278.

2. Premier valet de chambre du Roi. Voyez ci-dessus, p. 85, note 6.

3. Paul de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, baptisé à Saint-Aignan le 24 octobre 1648, destiné d'abord à l'Église, puis, après la mort de son frère aîné, pourvu de la charge de premier gentilhomme de la chambre que possédait leur père (10 décembre 1666); envoyé en Angleterre en octobre 1669; nommé mestre de camp de cavalerie en 1671, brigadier le 25 février 1677; devenu duc et pair, sur la démission de son père, le 17 février 1679, en lui laissant le titre de duc de Saint-Aignan et ne prenant que celui de duc de Beauvillier; nommé chef du conseil royal des finances, à la place du feu maréchal de Villeroy, le 6 décembre 1685; pourvu en 1687, après son père, des charges de grand arpenteur de France et de gouverneur du Havre, de Loches et de Beaulieu; fait chevalier des ordres le 31 décembre 1688; nommé gouverneur de la personne du duc de Bourgogne, premier gentilhomme de sa chambre et maître de sa garde-robe, le 16 août 1689, et attaché de même en 1690 et 1693 à la personne des ducs d'Anjou et de Berry. En 1701, ayant conduit le nouveau roi d'Espagne à Madrid, il reçut la grande-croix de première classe. Il mourut à Vaucresson, le 31 août 1714.

4. Depuis Louis XIII, il y avait quatre gentilshommes de la chambre. Ils étoient d'année tour à tour, et avaient pour fonctions de suppléer le grand chambellan, servant le Roi lorsqu'il mangeait dans sa chambre, lui donnant la chemise à son lever, dirigeant le détail de sa chambre, ordonnant de ses habillements, réglant la dépense de l'Argenterie ou des Menus, donnant à l'huissier de service l'ordre d'introduire, etc.

5. François de Beauvillier, premier duc de Saint-Aignan, baptisé le 30 octobre 1610, servit d'abord comme capitaine et comme mestre de camp de cavalerie, de 1634 à 1639. Il devint, en 1644, capitaine des gardes du corps de Gaston d'Orléans, peu après maréchal de camp, premier gentilhomme de la chambre du Roi à la fin de 1649, lieutenant général en 1650, gouverneur de Touraine et chevalier des ordres en 1661, duc-pair et membre de l'Académie française en 1663, gouverneur du Havre en 1664, etc. Mort le 16 juin 1687.



mien. M. de Beauvillier me témoignoit mille bontés chez les princes, dont il étoit gouverneur, et me promit de demander au Roi les gouvernements de mon père en ouvrant son rideau. Il les obtint sur-le-champ<sup>1</sup>. Bontemps, fort attaché à mon père, accourut me le dire à la tribune<sup>2</sup>, où j'attendois ; puis M. de Beauvillier lui-même, qui me dit de me trouver à trois heures dans la galerie, où il me feroit appeler et entrer par les cabinets, à l'issue du dîner du Roi.

Je trouvai la foule écoulée de sa chambre. Dès que Monsieur, qui étoit debout au chevet du lit du Roi, m'aperçut : « Ah ! voilà, dit-il tout haut, M. le duc de Saint-Simon. » J'approchai du lit, et fis mon remerciement par une profonde révérence. Le Roi me demanda fort comment ce malheur étoit arrivé, avec beaucoup de bonté pour mon père et pour moi : il savoit assaisonner ses grâces. Il me parla des sacrements que mon père n'avoit pu recevoir ; je lui dis qu'il y avoit fort peu qu'il avoit fait une retraite de plusieurs jours à Saint-Lazare<sup>3</sup>,

1. Louis XIV, comme Saint-Simon le dit à la page suivante, s'étoit imposé la règle de ne plus donner la survivance des gouvernements, mais souvent il passait le titre au fils, en laissant le commandement et les appointements au père, avec un brevet pour rentrer en possession au cas de prédécès du fils. Claude de Saint-Simon avait négligé cette précaution ; néanmoins son héritier eut tout, c'est-à-dire les charges de gouverneur de Blaye, de grand bailli et gouverneur de Senlis, de capitaine de la ville de Pont-Sainte-Maxence et du Mesnil-lès-Pont, de capitaine et concierge du château royal de Pont-Sainte-Maxence, et de capitaine et concierge du château de Fécamp. Voyez à l'Appendice, n° IX.

2. La tribune, avant la construction de la nouvelle chapelle, servait de passage entre l'aile Neuve ou du Nord et la partie centrale du château, et se trouvait à la hauteur du premier étage du côté des jardins.

3. La maison de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, étoit un vaste établissement destiné, dans l'origine, à une léproserie. On n'y enferma plus que les aliénés de bonne famille ou les jeunes gens de mauvaise conduite, lorsque, en 1632, l'hôpital passa sous la direction de M. Vincent (saint Vincent de Paul) et des prêtres de la Mission, qui y fixèrent le siège de leur congrégation. Les gens pieux y faisaient des

où il avoit son confesseur et où il avoit fait ses dévotions, et un mot de la piété de sa vie. Le colloque dura assez longtemps, et finit par des exhortations à continuer d'être sage et à bien faire, et qu'il auroit soin de moi.

Lors de la maladie de mon père à Blaye, plusieurs personnes demandèrent au Roi le gouvernement de Blaye, d'Aubigné<sup>1</sup> entre autres, frère de Mme de Maintenon, à qui il répondit plus brusquement qu'il n'avoit accoutumé : « Est-ce qu'il n'a pas un fils ? » En effet, le Roi, qui s'étoit fermé à n'accorder plus de survivances, s'étoit toujours fait entendre à mon père qu'il me destinoit son gouvernement. Monsieur le Prince muguetoit fort celui de Senlis, qu'avoit mon oncle<sup>2</sup> ; il l'avoit demandé à sa mort : le Roi le donna à mon père, et je l'eus en même temps que celui de Blaye.

Tout ce qui avoisinoit Chantilly<sup>3</sup> étoit envié par Mon-

retraites, comme à l'Oratoire, à la Trappe, au Val-de-Grâce, aux Carmélites, etc. De 1635 à 1660, le nombre des laïques qui avoient profité de cette hospitalité gratuite s'étoit élevé, disait-on, à près de vingt mille.

1. Charles d'Aubigné, frère aîné de Mme de Maintenon, baptisé le 3 juin 1634 ; enseigne au régiment du cardinal Mazarin en 1655, puis capitaine au régiment Royal-cavalerie ; nommé commandant à Amesfoort, en Hollande, par commission du 14 octobre 1672, puis à Elburg, le 28 avril 1673, à Belfort, le 15 mars 1674 ; pourvu du gouvernement de Cognac, le 26 février 1677, de la charge de capitaine-viguier et gouverneur d'Aigues-Mortes, le 4 septembre 1688, et enfin du gouvernement et grand bailliage de Berry, en place de celui d'Aigues-Mortes, le 16 octobre 1691 ; fait chevalier des ordres en 1688, et gratifié de 24 000 livres de pension. Il mourut à Vichy, le 22 mai 1703. — Il avoit signé « *Charles de Aubigny*, » puis « *de Aubigni*, » ou « *Aubigné*. »

2. Charles de Rouvroy, marquis de Saint-Simon, né en 1601, mort en 1690. Voyez ci-dessus, p. 25, note 3.

3. Chantilly, après avoir appartenu successivement aux seigneurs de Senlis, aux Laval, aux d'Orgemont et aux Montmorency, avait été réservé à la couronne dans la confiscation de mars 1633, puis rendu au prince de Condé, comme héritier du duc de Montmorency, son oncle, en octobre 1643 ; puis encore confisqué pendant la Fronde, et enfin restitué en pleine propriété à Monsieur le Prince, en 1661.

sieur le Prince. Il embla<sup>1</sup> à mon oncle la capitainerie<sup>2</sup> des chasses de Senlis et d'Halatte<sup>3</sup> en vrai Scapin<sup>4</sup>. Mon oncle, ainé de huit ans de mon père, avoit eu ce gouvernement et cette capitainerie de son père, qui étoient depuis longtemps dans la maison, et depuis des siècles, avec peu d'intervalle<sup>5</sup>. Son grand âge et un tremblement universel, qui n'attaqua jamais sa tête ni sa santé, l'avoient retiré depuis bien des années du monde<sup>6</sup>. Il passoit les hivers à Paris,

1. *Embler*, « vieux mot hors d'usage, qui signifie prendre et voler subtilement. » (*Richelot*, 1680.) *L'Académie* (1694) dit qu'il « ne s'est conservé que dans cet endroit des commandements de Dieu en vieux François : « L'avoir d'autrui tu n'emblas. » Saint-Simon l'emploiera encore plusieurs fois.

2. Les capitaines des chasses étoient des officiers du Roi chargés non-seulement de veiller à la conservation de ses forêts et de ses plaisirs, c'est-à-dire de ses chasses, mais aussi de faire observer les ordonnances, d'informer des délits, de nommer les lieutenants, gardes et autres agents, etc. Le territoire confié à leurs soins s'appelait capitainerie.

3. La forêt d'Halatte, que plus tard Pierre le Grand appelait le « jardin de la France, » et qui avait neuf mille arpents, était située entre Senlis et Pont-Sainte-Maxence, et touchait au sud le parc de Chantilly; la capitainerie des chasses comprenait en outre les autres bois du ressort du bailliage de Senlis. A la mort du sieur du Pas de Mazerat, elle avait été donnée au marquis de Saint-Simon, par provisions du 28 septembre 1630, et il ne semble pas qu'elle fût depuis plus longtemps dans la maison, comme le prétend Saint-Simon : avant Mazerat, on la voit entre les mains d'un sieur Martin du Clos, d'un sieur de Gesvres, etc. Toutefois, au quinzième siècle, Gilles de Saint-Simon, en acquérant le Piessis-Choisel, situé sur la lisière sud-est de la forêt, y avait uni la gruerie d'Halatte (ms. Clairambault 1140, fol. 67 v°).

4. Ce nom d'un des valets traditionnels de la comédie italienne était devenu populaire en France depuis que Molière l'avait mis sur la scène, en 1671.

5. Voyez encore ci-dessus, p. 25 et note 3. — La charge de bailli de Senlis, donnée par Charles VII, le 21 décembre 1438, à Gilles de Saint-Simon, avait été possédée ensuite par le gendre de Gilles et par son petit-fils, Walerand et Jean de Sains; était revenue aux Saint-Simon de 1567 à 1584 environ, puis avait été rendue par Louis XIII, le 13 janvier 1627, à Louis de Saint-Simon, et était passée à son fils ainé Charles. Le titre de gouverneur avait été joint à celui de bailli, plus tard grand bailli, pendant la Ligue.

6. *Dangeau*, tome III, p. 48.

où il en voyoit fort peu, et sept ou huit mois à sa campagne tout auprès de Senlis<sup>1</sup>. Sa femme<sup>2</sup>, dont il n'avoit point d'enfants, étoit aussi vieille que lui. Elle étoit sœur du père du duc d'Uzès<sup>3</sup> et avoit épousé en premières noces le marquis de Portes<sup>4</sup>, de la maison de Budos<sup>5</sup>, che-

[Add. S<sup>c</sup>S. 33]

1. La terre du Plessis-Choisel, aujourd'hui le Plessis-Chamant, à trois kilomètres environ de Senlis, acquise en 1448, par Gilles de Rouvroy Saint-Simon, auteur de la branche de Rasse; on l'appelait quelquefois, depuis cette acquisition, le Plessis-de-Rasse. Le château était en partie fermé de fossés, avec une basse-cour, une avant-cour, où se trouvait une chapelle qui avait servi de paroisse, un jardin et un parc clos; voyez les aveux rendus au Roi en 1581 et 1698 (Arch. nat., P 37, n<sup>o</sup> 326, et P 111<sup>2</sup>, n<sup>o</sup> 620). A la mort du marquis de Saint-Simon, cette seigneurie fut achetée par le financier-entrepreneur Maximilien Titon, qui la donna à son fils le maître des comptes (Arch. nat., P 21, n<sup>o</sup> 1446).

2. Le marquis avait épousé, le 14 septembre 1634, en la chapelle du Petit-Bourbon (*Gazette*, p. 404, et *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1137), Louise de Crussol, qui était veuve du marquis de Portes et fille d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès. Son mariage avait été négocié, soit par les Montmorency, voisins du Plessis et de Senlis, soit par le cardinal de Richelieu et le prince de Condé (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par Avenel, tome VII, p. 1006). Mme de Saint-Simon mourut le 19 avril 1695, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Elle fut dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche de 1640 à 1649 ou 1650.

3. François de Crussol, duc d'Uzès, chevalier des ordres et chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mort en 1680; père d'Emmanuel de Crussol, qui fut duc d'Uzès de 1680 à 1692, et grand-père de Louis, duc d'Uzès, qui mourut en 1693.

4. Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, par érection de 1613, et vicomte de Saint-Jean, gentilhomme ordinaire de la chambre sous Henri IV, mestre de camp du régiment de Languedoc en 1610, conseiller d'État en 1612, sous-lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de la Reine, lieutenant général en Gévaudan et dans les Cévennes en 1617, chevalier des ordres en 1619, vice-amiral de France, Guyenne et Bretagne en 1615, démissionnaire de cette charge en octobre 1626; marié la même année à Louise de Crussol, et tué au siège de Privas, le 27 mai 1629.

5. Sur cette maison, voyez les preuves préparées en 1596, pour le père du marquis de Portes (ms. Clairambault 1123, fol. 107-109), et l'*Histoire de la maison de Montmorency*, par Duchesne, p. 293, 447 et 451.

valier de l'Ordre ainsi que mon oncle et vice-amiral de France, tué au siège de Privas<sup>1</sup>. Il étoit frère de la connétable de Montmorency<sup>2</sup>, mère de Madame la Princesse, grand-mère de Monsieur le Prince, et [mère] du dernier duc de Montmorency, décapité à Toulouse. Monsieur le Prince l'appeloit toujours sa tante<sup>3</sup>, et les alloit voir assez souvent de Chantilly.

[Add. S<sup>t</sup>. S.]

1. Voyez la lettre écrite à la Reine par le cardinal de Richelieu (*Lettres*, tome III, p. 324), et un article très-élogieux du *Mercur françois*, tome XV, p. 477. « C'étoit, dit Bassompierre (*Journal*, tome IV, p. 43), un brave et suffisant homme, qui alloit le grand chemin pour être maréchal de France au plus tôt. »

2. Jacques de Budos, vicomte de Portes, baron de Terrargues, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, désigné pour le collier de l'Ordre en 1596, eut de Catherine de Clermont-Montoison : 1<sup>o</sup> le marquis de Portes, vice-amiral ; 2<sup>o</sup> Louise de Budos, née le 13 juillet 1575, qui épousa en premières noces Jacques de Gramont-Vachères, et en secondes noces, l'an 1593, Henri de Montmorency-Damville, premier du nom, maréchal et connétable de France, etc. La connétable mourut en 1598, ayant eu trois enfants : 1<sup>o</sup> Henri II, duc de Montmorency-Damville, né le 30 avril 1595, gouverneur de Languedoc, amiral et maréchal de France, auteur du soulèvement de 1632, vaincu à Castelnaudary et décapité à Toulouse, n'ayant point d'enfants de son mariage avec Marie-Félice des Ursins ; 2<sup>o</sup> Charlotte-Marguerite de Montmorency, née le 11 mai 1594, mariée le 3 mars 1609 à Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646), et morte le 2 décembre 1650, mère du grand Condé, du prince de Conti et de la duchesse de Longueville ; et 3<sup>o</sup> un fils, mort jeune. Henri II de Montmorency avait été élevé par son oncle le vice-amiral.

3. Le premier mari de Mme de Saint-Simon étoit oncle de Madame la Princesse (Charlotte-Marguerite de Montmorency). Il s'établit une parenté plus directe entre les Condé et le duc Claude de Saint-Simon, par le mariage de celui-ci avec l'une des deux filles du marquis de Portes. Mais, avant ces deux alliances, il y avoit déjà des rapports de consanguinité entre les Saint-Simon, les Budos et les Montmorency, car Catherine de Clermont-Montoison, mère du vice-amiral et de la connétable, étoit fille d'une Saint-Simon Sandricourt ; de plus, le connétable de Montmorency, veuf de Louise de Budos, s'étoit remarié avec Laurence de Clermont-Montoison, sœur de sa belle-mère et fille, comme celle-ci, de Claude de Clermont et de Louise de Saint-Simon Sandricourt. D'autre part, les Saint-Simon pouvoient encore se réclamer

[Add. S<sup>ts</sup>. 40]

Un beau jour, il fut leur conter dans leur retraite que le Roi, importuné des plaintes de ceux qui se trouvoient enclavés dans les capitaineries royales, alloit rendre un édit pour les supprimer toutes, à l'exception de celles de ses maisons qu'il habitoit et des bois et plaines qui environnoient Paris<sup>1</sup>; que les leurs alloient donc être supprimées; que cependant il espéroit cette considération du Roi, que si elles étoient entre ses mains, qu'il<sup>2</sup> les lui conserveroit; qu'eux-mêmes y trouveroient doublement leur compte, parce que, ces capitaineries étant conservées, ils en demeureroient toujours les maîtres comme lui-même, pour leurs gens, leur table et leurs amis, et qu'il leur donneroît volontiers deux ou trois cents pistoles<sup>3</sup> pour cette complaisance, quoiqu'il ne fût pas sûr de faire changer le Roi là-dessus en sa faveur. Les bonnes gens le crurent, pestèrent contre l'édit, donnèrent la démission à Monsieur le Prince, qui laissa deux cents pistoles en partant, et se moqua d'eux<sup>4</sup>. Tout le pays, qui vivoit en paix et sans

d'une aïeule de la maison de Condé: Éléonore de Roye, grand-mère de Monsieur le Prince dont il est question ici, descendait au cinquième degré de Jeanne de Saint-Simon, dite *la belle Blanche*, nièce de l'auteur de la branche de Rasse.

1. La grande ordonnance des forêts d'août 1669 (tit. xxx, art. 30) enjoignit à tous les capitaines des chasses, sauf ceux des maisons royales de Saint-Germain, Fontainebleau, Chambord, Boulogne, le Louvre, Livry, Vincennes, Compiègne, etc., de représenter au Conseil leurs titres d'érection, pour être statué sur le rapport du contrôleur général Colbert. Mais cette première mesure demeura sans effet; il fallut un nouvel arrêt du Conseil du 13 janvier 1698 et une déclaration royale du 12 octobre 1699, pour supprimer quatre-vingts capitaineries.

2. La répétition de *que* est conforme au manuscrit.

3. La pistole d'Italie ou d'Espagne avait généralement un cours supérieur à 10 livres; mais, quand elle était prise simplement comme terme de *monnaie de compte*, elle ne représentait que 10 livres net. Soit ici: 2000 ou 3000 livres. De même l'écu ne représente que 3 livres, quel que soit le cours du moment. — Dans les *Fourberies* (acte II, scène IV), Scapin se charge de tirer deux cents pistoles d'Argante.

4. Le marquis de Saint-Simon signa sa démission le 21 avril 1674,

inquiétude dans ces capitaineries, fut outré de douleur. Elle devint une tyrannie entre les mains de Monsieur le Prince, qui l'étendit encore tant qu'il put; mais il est vrai qu'il laissa ceux qu'il avoit ainsi escamotés les maîtres pour eux et pour leurs domestiques le reste de leur vie<sup>1</sup>.

Mon oncle avoit eu le régiment de Navarre<sup>2</sup>; il étoit lieutenant général<sup>3</sup>, et avoit emporté le prix de la bonne mine

et le Roi donna la charge à Monsieur le Prince le 30 novembre suivant. (Renseignements communiqués par M. Flammermont, d'après les mss. d'Afforty, conservés à la bibliothèque de Senlis.) La capitainerie d'Illatte fut maintenue en 1699 et resta dans la maison de Condé.

1. Le marquis de Saint-Simon ne fut pas le seul à pâtir d'un si dangereux voisinage. On verra plus tard, dans ces *Mémoires*, comment Monsieur le Prince agit à l'égard du seigneur de Coye, bien que celui-ci ne fût rien moins que le président Rose, secrétaire intime du Roi; un autre voisin encore, le premier président Nicolay, perdit, par le fait des manœuvres de Chantilly, sa capitainerie de la forêt de Carnelle, située entre Beaumont et l'Isle-Adam.

2. Il avait servi plusieurs années comme volontaire, lorsqu'il acquit, en 1630, ce régiment, dont il se démit dès 1635. Pendant cet intervalle, Navarre se distingua à l'attaque du pont de Carignan (1630), servit à Compiègne, auprès de la reine mère, en 1631; en Languedoc (1632); en Lorraine (1633). Un Saint-Simon Montbléru en devint peu après lieutenant-colonel. (Roussel, *Essais historiques sur les régiments d'infanterie*, tome V, p. 10.)

3. Il est à remarquer que la *Chronologie militaire* de Pinard ne parle pas du marquis parmi les lieutenants généraux, et qu'il est seulement qualifié de maréchal de camp dans les articles nécrologiques que lui consacrent la *Gazette* (1690, p. 48) et le *Mercur* (janvier 1690, p. 299-301); cependant on lui trouve le titre de lieutenant général dès l'année 1653, dans une commission de commandant du château de Chantilly. La charge de capitaine-concierge de ce château, ainsi que celles de maître particulier, gruyer, garde-marteau et capitaine des chasses des forêts qui en dépendaient, lui avaient été données par le roi Louis XIII, le dernier février 1633, à la suite de la confiscation prononcée contre le duc de Montmorency. Voyez les provisions au Cabinet des titres, dossier Rouvrois, et la *Gazette* de 1633, p. 80. Outre le bailliage de Senlis et la capitainerie de Chantilly, il avait eu encore le gouvernement de Pont-Sainte-Maxence et celui des Salins de Peccais; mais il s'était démis de ce dernier, depuis bien des années, au profit du marquis de Calvisson.

à sa promotion de l'Ordre, en 1633. Il mourut en 1690, 25 janvier<sup>1</sup>, et sa femme<sup>2</sup> en avril 1695. C'étoit un fort grand homme, très-bien fait, de grande mine<sup>3</sup>, plein de sens, de sagesse, de valeur et de probité<sup>4</sup>. Mon père l'avoit toujours fort respecté, et suivoit fort ses avis pendant sa faveur. La marquise de Saint-Simon étoit haute, intéressée et méchante, et elle trouva le moyen de faire passer la plupart des biens de mon oncle aux ducs d'Uzès, de faire payer à mon père et à moi une grande partie des dettes, et de laisser les autres insolvables. Sa passion étoit de me marier à Mlle d'Uzès<sup>5</sup>, qui a été la première femme de M. de Barbezieux. Je n'ai pu me refuser ce mot sur mon oncle<sup>6</sup>; il est bien juste de m'étendre un peu plus sur mon père.

1. Son frère le duc, trompé par un assoupissement léthargique, avait annoncé cette mort au Roi dès les premiers jours de janvier (*Dangeau*, tome III, p. 48-49). — Les mots : 25 janvier et avril, sont en interligne.

2. Les *Mémoires* parleront encore d'elle à l'époque de sa mort.

3. Voir son portrait au lavis dans le ms. Clairambault 1141, fol. 23.

4. Entre autres actions d'éclat, il s'étoit distingué, en août 1630, à l'affaire du pont de Carignan : le *Mercur françois* (tome XVI, p. 674) loua son intrépidité, et Richelieu lui-même écrivit à Monsieur le Premier pour le féliciter de l'honneur acquis par son frère en cette occasion. (*Lettres*, tome III, p. 858.) Le généalogiste picard la Morlière dit aussi, dès 1630, qu'il est « célèbre par les livres pour sa valeur, qu'il a fait paroître, tant en l'île de Ré que modernement ès guerres d'Italie. » (*Recueil de plusieurs nobles... maisons... du diocèse d'Amiens*, p. 195.)

5. Catherine-Louise-Marie de Crussol, sœur des ducs d'Uzès (Louis et Jean-Charles de Crussol) et nièce de la marquise de Saint-Simon, fut mariée le 11 novembre 1691 au fils de Louvois, et mourut le 4 mai 1694, à l'âge de vingt ans. Selon le *Mercur* (mai, p. 78), le Roi dit que « M. de Barbezieux ne perdoit pas seul à cette mort, mais toute la cour aussi. » On accusait toutefois Mme de Barbezieux d'avoir beaucoup de hauteur. Selon Mme de Caylus (*Souvenirs*, p. 483), elle avait failli être choisie par le Roi pour épouser le duc du Maine.

6. Saint-Simon oublie de rappeler ici que son oncle avait eu l'honneur de porter une des offrandes au sacre de Louis XIV. Il fait un autre oubli plus considérable, car il ne parle ni de son second oncle le commandeur, ni de ses tantes. On trouvera quelques renseignements sur ces personnages dans l'appendice n° I.



La naissance et les biens ne vont pas toujours ensemble. Diverses aventures de guerres et de famille avoient ruiné<sup>1</sup> notre branche, et laissé mes derniers pères avec peu de fortune et d'éclat pour leurs services militaires : mon grand-père<sup>2</sup>, qui avoit suivi toutes les guerres de son temps, et toujours passionné royaliste, s'étoit retiré dans ses terres, où son peu d'aisance l'engagea de suivre la mode du temps et de mettre ses deux aînés pages de Louis XIII, où les gens des plus grands noms se mettoient alors.

Origine  
première de la  
fortune de mon  
père.

Le Roi étoit passionné pour la chasse, qui étoit sans route<sup>3</sup>, et sans cette abondance de chiens, de piqueurs, de relais, de commodités que le Roi son fils y a apportées, et surtout sans routes<sup>4</sup> dans les forêts. Mon père<sup>5</sup>, qui re-

1. En étudiant le tableau généalogique de la maison de Rouvroy (appendice n° I), il semble que les charges occupées à la cour ou dans les armées par les ancêtres de Saint-Simon, et les biens patrimoniaux qu'ils possédaient soit par eux-mêmes, soit par leurs alliances, ne comportent pas l'expression de *ruine* dont il se sert ici.

2. Louis de Rouvroy Saint-Simon, deuxième du nom, seigneur du Plessis-Choisel, d'Ivillers, Rasse, Vaux, etc., né vers 1568, ne servit Henri IV qu'après avoir suivi le parti de la Ligue, comme son père, qui avait figuré aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour, et qui fit les fonctions de maréchal de camp au siège de Saint-Denis (1591). Il combattit à Ivry et au siège de Paris (1590), à Rouen (1592), à Amiens (1597), fut nommé bailli et gouverneur de Senlis le 11 juin 1627, et mourut en juin 1643. Aussitôt après l'entrée d'Henri IV dans Paris, en avril 1594, il avait épousé une de ses proches voisines et parentes, Denise de la Fontaine, fille et héritière de Louis, seigneur d'Esches, Vaux-sur-Meulan, etc., gentilhomme de Monsieur, et de Jeanne de Canjon, dame d'Orgerus. Il en eut au moins six enfans : le marquis, dont Saint-Simon vient de parler, le duc Claude, le commandeur Louis, et trois filles.

3. Il y a d'abord ainsi : *sans route*, au singulier et par un seul *t*, puis à la ligne suivante, immédiatement au-dessous : *sans routes* avec deux *t* et un *s*.

4. *Route*, « en termes de chasse, se dit des sentiers qui traversent les forêts, par opposition à *voies*, qui se dit des grands chemins. » (*Furetière*.)

5. Claude de Rouvroy Saint-Simon, né le 16 août 1607. Voyez ci-dessus, p. 21 et 23.

marqua l'impatience du Roi à relayer, imagina de lui tourner le cheval qu'il lui présentait, la tête à la croupe de celui qu'il quittoit. Par ce moyen, le Roi, qui étoit dispos, sautoit de l'un sur l'autre sans mettre pied à terre, et cela étoit fait en un moment. Cela lui plut : il demanda toujours ce même page à son relais, il s'en informa, et peu à peu il le prit en affection<sup>1</sup>. Baradat<sup>2</sup>, premier écuyer, s'étant rendu insupportable au Roi par ses hauteurs et ses humeurs arrogantes avec lui, il le chassa<sup>3</sup>, et donna sa charge à mon père<sup>4</sup>. Il eut après celle de premier gentilhomme de la chambre du Roi<sup>5</sup>, à la mort de Blain-

1. On verra dans l'appendice n° II comment Tallemant raconte les faits.

2. François de Baradat, marquis de Damery en Champagne, fils de Guillaume de Baradat, qui avait été gentilhomme de la reine Catherine de Médicis, puis du roi Henri IV, et capitaine du château de Montceaux, débuta à la cour de Louis XIII dans la petite écurie ; il venait à peine de sortir de page (23 novembre 1624), lorsque le Roi le prit en telle faveur qu'il ne lui permit plus de le quitter un instant. Le 8 avril 1625, Baradat reçut la charge de premier écuyer de la petite écurie et la capitainerie de l'hôtel du Petit-Bourbon, vacantes par la démission de M. de Liancourt ; puis, en 1626, la charge de premier gentilhomme, sur démission du duc de Montmorency, et la capitainerie de Saint-Germain.

3. Baradat fut disgracié le 2 décembre 1626.

4. La charge de premier écuyer donnait le commandement de la petite écurie, c'est-à-dire des chevaux, voitures, pages et valets de pied dont se servait constamment le Roi. Quand celui-ci montait en carrosse, le premier écuyer lui donnait la main et prenait place dans le carrosse ; quand le Roi étoit à cheval, il côtoyait la monture royale du côté du montoir. En cas d'absence du grand écuyer, il le remplaçait, comme fit Claude de Saint-Simon à la rentrée de Louis XIII, le 23 décembre 1628. On disait : *Monsieur le Premier*, pour désigner le premier écuyer de la petite écurie, et non celui de la grande écurie. Voyez ce que notre auteur dit de ces deux charges, dans une des pièces publiées à la suite des *Mémoires*, tome XIX, p. 337.

5. On a vu plus haut, p. 134, note 4, ce qu'étaient les premiers gentilshommes. « Ces charges, dit l'*État de la France* de 1648 (p. 77), sont très-honorables, parce que ceux qui les possèdent sont toujours auprès de la personne du Roi, et, quand ils sont en quartier, ils donnent la chemise au Roi, lorsqu'il n'y a point de prince, à qui ils sont obligés de céder cet honneur, et font toutes les autres fonctions les plus nobles auprès

ville<sup>1</sup>, qui étoit chevalier de l'Ordre et avoit été ambassadeur en Angleterre. Il étoit du nom de Warignies<sup>2</sup>, qui est bon, mais éteint en Normandie, n'avoit point été marié, et étoit frère aîné du père de la comtesse de Saint-Géran<sup>3</sup>, qui a été dame du palais de la Reine, et qui a tant figuré dans le monde, femme de ce comte de Saint-Géran, chevalier de l'Ordre, de qui l'état fut tant et si longtemps disputé par un procès également étrange et curieux<sup>4</sup>.

de la personne de S. M. Aussi ne donne-t-on ces charges qu'à ceux qui possèdent un peu plus particulièrement les bonnes grâces du Roi. » A l'époque où Saint-Simon fut nommé, il n'y avoit encore que trois charges; la quatrième fut créée peu après au profit du marquis de Mortemart.

1. Jean de Warignies, seigneur de Blainville-sur-Orne, Cabourg et la Poterie, baptisé le 2 juin 1581, fut successivement guidon (1611) et enseigne de la compagnie des gendarmes de la garde (1615), maître de la garde-robe du Roi (1620), puis (1622-1628) premier gentilhomme de la chambre et conseiller d'État, chevalier de l'Ordre en 1619, lieutenant au gouvernement du bailliage de Caen, ambassadeur en Angleterre (1625), etc. Comparez l'Addition au *Journal de Dangeau* du 25 octobre 1696, et l'article correspondant des *Mémoires* sur la mort de M. de Saint-Géran, tome I, p. 305-306.

2. On écrivoit le plus souvent : *Warigniez*; aujourd'hui : *Wargnies*.

3. Françoise-Madeleine-Claude de Warignies, fille unique de François, marquis de Monfréville, dont Tallemant parle dans l'histoire de la maréchale de Thémisines (tome IV, p. 210), avoit épousé en 1667 Bernard de la Guiche, comte de Saint-Géran, qui fut ambassadeur à Florence, en Angleterre, en Brandebourg, lieutenant général en 1678, chevalier des ordres en 1688, et mourut subitement le 18 mars 1696, âgé de cinquante-cinq ans, comme Saint-Simon le racontera à cette époque. M. de Saint-Géran étoit fils unique, né au bout de vingt-deux ans de mariage; il n'eut lui-même qu'une fille, après vingt et un ans de mariage, et la branche des comtes de Saint-Géran s'éteignit avec lui. Mme de Saint-Géran, qui avoit été dame du palais de la reine Marie-Thérèse, mourut le 8 février 1733, âgée de soixante-dix-huit ans. L'un et l'autre étoient de la société familière de Mme de Sévigné, qui parle souvent d'eux; mais Mme de Saint-Géran est surtout connue pour son intimité chez le duc de Bourgogne et chez Mme de Maintenon, pour la correspondance qu'elle entretenoit avec cette dernière et que la Beaumelle a si étrangement falsifiée, pour ses disgrâces, etc.

4. Bernard de la Guiche étoit enlevé au moment de sa naissance.

Mon père devint tout à fait favori<sup>1</sup>, sans autre protection que la bonté seule du Roi, et ne compta jamais avec aucun ministre, pas même avec le cardinal de Richelieu<sup>2</sup>, et c'étoit un de ses mérites auprès de Louis XIII. Il m'a conté qu'avant de l'élever, et en ayant envie, il s'étoit fait sourdement extrêmement informer de son personnel et de sa naissance, car il n'avoit pas été instruit à les connoître, pour voir si cette base étoit digne de porter une fortune et de ne retomber pas une autre fois. Ce furent ses propres termes<sup>3</sup> à mon père, à qui il le raconta depuis, attrapé comme il l'avoit été à M. de Luynes<sup>4</sup>. Il

en 1641 ; reconnu plus tard par son père et sa mère, il eut néanmoins à soutenir un long procès en supposition d'état, qui fut jugé en sa faveur par deux arrêts du Parlement des 19 juillet 1663 et 5 juin 1666. Voyez les pièces dans les mss. Clairambault 780 et 1167. Les expressions dont se sert Saint-Simon, « procès également étrange et curieux, » indiquent peut-être qu'il n'acceptait pas facilement la solution définitive de ce procès, qui a pris place dans les *Causes célèbres et intéressantes* de 1734 (tome I, p. 174), et qui exerce encore de nos jours l'imagination des romanciers. Tallemant des Réaux, qui a écrit l'historiette de Mme de Saint-Géran (*Historiettes*, tome VI, p. 464-468), traite aussi la chose de vision.

1. M. de Blainville étant mort sans enfants, le 26 février 1628, Claude de Saint-Simon, aussitôt pourvu de la charge, prêta serment le 5 mars.

2. Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, né le 9 septembre 1585, évêque de Luçon en 1607, secrétaire d'État en 1616, cardinal en 1622, principal ministre en 1624, mort le 4 décembre 1642.

3. *Termes* est au-dessus de la ligne.

4. Charles d'Albert, duc de Luynes et connétable de France (1578-1621), célèbre favori de Louis XIII, était fils d'un capitaine de Luynes qui avait brillamment servi sous les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV, comme gouverneur de Beaucaire et du Pont-Saint-Espirit, colonel des bandes françaises, maître de l'artillerie, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan du duc d'Alençon, etc. Sans avoir tout à fait la même ancienneté que les Rouvroy de Saint-Simon, la famille des Albert ou Alberti, qu'elle fût venue d'Italie ou du Languedoc, pouvait faire la preuve authentique d'un bon nombre de générations nobles, avec services militaires ; mais Saint-Simon, qui fera encore (tome VIII, p. 331) une allusion à la « prodigieuse fortune » et à la « généalogie » des Luynes, veut peut-être rappeler qu'après avoir été élevé à la cour d'Henri IV comme page de l'écurie et de la chambre, le futur connétable était en-

aimoit les gens de qualité, cherchoit à les connoître et à les distinguer<sup>1</sup>; aussi en a-t-on fait le proverbe des trois places et des trois statues de Paris : Henri IV avec son peuple sur le pont Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la place Royale, qui de son temps étoit le beau quartier, et Louis XIV avec les maltôtiers<sup>2</sup> dans la place des Victoires. Celle de Vendôme, faite longtemps depuis, ne lui a guère donné meilleure compagnie<sup>3</sup>. [Ibid. S<sup>ts</sup>. 41]

tré aux gages du comte du Lude. Ce fait, raconté par les contemporains, Richelieu, Bassompierre, Fontenay-Mareuil, Tallemant, etc., est attesté par un livre de comptes provenant de la comtesse du Lude et conservé aujourd'hui aux archives du département de Maine-et-Loire (E 2189). En tête, la comtesse a écrit ces lignes : « Nanta que Monsieur de Luine nest point escrit dans ce livre, parce que san étoit alé des le mois de may 1606. Y lavoit été sept ans à noz gages, et gaignoit par an 300 l. de gage. Y la été depuis fait due et conétable de France. Le 20<sup>me</sup> juillet 1608, Monst de Branthe, frere de M<sup>r</sup> de Luine, san est alé dauprès de Monsieur le conte du Lude mon mary, qui luy donoit de gage 200 l. par an; y la été huit ans à nostre service, savoir quatre ans page, et quatre ans jan-til'home; y la été depuis due de Lusambour, an aiant epousé leritiere. » Ce fut la Varenne qui fit rentrer Luynes et ses frères auprès du Roi. Comparez l'historiette du connétable dans Tallemant, tome I, p. 398-410.

1. Voyez, dans la *Gazette* du 29 août 1631, p. 4, un éloge officiel du Roi, où il est dit : « Jugez s'il faut de la mémoire pour appeler comme il fait quatre mille personnes par leur nom, et n'oublier jamais le visage d'une personne qu'il aura vue une seule fois. Son esprit et son jugement paroissent au choix de ses ministres et en la conduite de ses affaires, etc. »

2. « Le peuple appelle abusivement *maletoutiers* tous ceux qui lèvent les deniers publics, sans distinguer ceux qui sont bien ou mal imposés, ni les exactions des contributions légitimes aux nécessités de l'État. » (*Furetière*.)

3. Le pont Neuf, commencé en 1578, n'avait été terminé qu'en 1604; son monument ne fut achevé qu'en 1633. La place Royale, commencée sous Henri IV, reçut la statue de Louis XIII en 1639. La place des Victoires, ainsi nommée en l'honneur des conquêtes de Louis XIV, fut ouverte et commencée par le duc de la Feuillade, qui y éleva en 1686 le fameux monument dont Saint-Simon aura lieu de parler. La place Vendôme, dite aussi place des Conquêtes ou place Louis-le-Grand, entreprise en 1685, sous la direction de Louvois, puis recommencée en 1699, sur un plan plus simple, moins grandiose, reçut la même année une statue de Louis XIV, par Girardon. Les hôtels qui l'entourent ne se bâ-

Bonté et pré-  
voyance de  
Louis XIII sur  
le gouverne-  
ment de Blaye.

A la mort de M. de Luxembourg<sup>1</sup>, frère du connétable de Luynes, le Roi donna le choix à mon père de sa vacance. Il avoit les cheveu-légers de la garde<sup>2</sup> et le gouvernement de Blaye<sup>3</sup>. Mon père le supplia d'en récompenser des seigneurs qui le méritoient plus que lui, déjà comblé de ses bienfaits. Le Roi et lui insistèrent dans cette singulière dispute : puis, se fâchant, lui dit que ce n'étoit pas à lui ni à personne à refuser ses grâces, qu'il lui donnoit vingt-quatre heures pour choisir, et qu'il lui ordonnoit de lui dire le lendemain matin le choix qu'il auroit fait. Le matin venu, le Roi le lui demanda avec empressement. Mon père lui répondit que puisque absolument il lui vouloit donner une des deux vacances, il croyoit ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour lui que de le laisser choisir lui-même. Le Roi prit un air serein et le loua ; puis lui dit que les cheveu-légers étoient brillants, mais que Blaye étoit solide, une place qui bridait la Guyenne et la Saintonge et qui, dans des troubles, faisoit fort compter avec elle ; qu'on ne savoit ce qui pouvoit arriver ;

tirent que peu à peu, jusque sous la Régence, presque tous construits pour des traitants enrichis, les Crozat, les Luillier, les Bourvallais, etc.; les derniers terrains furent acquis en 1719 par Jean Law, et la place même servit aux réunions des agioteurs lorsqu'ils se trouvèrent trop à l'étroit dans la rue Quincampoix.

1. Marie-Léon d'Albert, seigneur de Brantes, frère aîné du connétable de Luynes, conseiller d'État d'épée, gentilhomme ordinaire du Roi et chevalier des ordres, devint duc de Piney-Luxembourg par son mariage avec l'héritière de cette maison, en 1620 ; il mourut le 25 novembre 1630. Quinze jours auparavant, Saint-Simon avait joué un rôle important dans la journée des Dupes, comme on le verra plus loin, p. 156 et 157.

2. La compagnie des cheveu-légers de la garde, instituée par Henri IV, étoit commandée par le Roi en personne, avec un capitaine-lieutenant, de même que le furent plus tard les mousquetaires ou les gendarmes, et elle se composait de plus de deux cents maîtres. Les cheveu-légers ne devoient porter que la cuirasse, à la différence de la gendarmerie, qui avoit l'armure complète, avec cuissards et brassards.

3. Voyez ci-dessus, p. 29, note 2, et ci-après, p. 197 et suivantes.

que s'il venoit après lui une guerre civile, les cheuval-légers n'étoient rien<sup>1</sup>, et que Blaye le rendroit considérable, raison qui le déterminoit à lui conseiller de préférer cet établissement. C'est ainsi que mon père a eu ce gouvernement<sup>2</sup>, et que les suites ont fait voir combien Louis XIII avoit pensé juste et quelle étoit sa bonté, non par ce que mon père en retira, mais par tout ce qu'il méprisa, et par la fidélité et l'importance du service dont il s'illustra.

Lorsque Monsieur Gaston revint de Bruxelles<sup>3</sup>, par ce traité tenu si secret que sa présence subite à la cour l'apprit aux plus clairvoyants, le Roi l'avoit confié à mon père. Il lui dit en même temps qu'il avoit résolu de le faire un jour duc et pair, que sa jeunesse l'auroit encore retenu, mais qu'ayant promis à Monsieur de faire Puylaurens<sup>4</sup>, il ne pouvoit se résoudre à le faire sans lui. Ce bon maître ajouta qu'il y avoit une condition qui lui semble-

Mon oncle et mon père chevaliers de l'Ordre.

1633, avant l'âge, et mon père duc et pair en janvier 1633, et comment.

1. Les cheuval-légers furent donnés au fils du maréchal Henri de Schonberg; mais ils revinrent ensuite aux Luynes.

2. Claude de Saint-Simon fut nommé gouverneur des ville, château et *comtau* de Blaye, le 27 décembre 1630. Le 27 mai précédent, il avoit été fait capitaine et gouverneur des ville et fort de Meulan, à la place du feu marquis de Grimaud. En outre, il eut la capitainerie du château de Fécamp.

3. Ce fut le 8 octobre 1634 que Gaston d'Orléans quitta Bruxelles, où il avoit rejoint la reine mère, pour rentrer en France. Voyez les *Lettres du cardinal de Richelieu*, publiées par Avenel, tome IV, p. 622.

4. Antoine de l'Age de Puylaurens, fils du sous-gouverneur du duc d'Orléans, fut enfant d'honneur de ce prince jusqu'à l'âge de vingt ans, puis successivement gentilhomme ordinaire de sa chambre, maître de sa garde-robe, premier chambellan, surintendant de sa maison, etc. S'étant employé pour réconcilier son maître avec le Roi et lui faire accepter la cassation du mariage qu'il avoit contracté avec la sœur du duc de Lorraine, le cardinal de Richelieu fit ériger à son profit la seigneurie d'Aiguillon en duché-pairie, sous le nom de Puylaurens, et le maria à une de ses cousines de Pontchâteau, le 28 novembre 1634. Mais déjà les agents secrets dénonçoient ses nouvelles intrigues avec l'Espagne; il fut arrêté au Louvre le 14 février 1635, et conduit à Vincennes, où il mourut le 4<sup>er</sup> juillet suivant.

roit dure, c'étoit de faire Puylaurens le premier, s'il en faisoit d'autres à cette occasion. En effet, mon père s'en trouva si choqué, qu'il balança vingt-quatre heures, comme si, n'étant pas duc, Puylaurens duc n'eût pas été bien plus au-dessus de lui que simplement son ancien. Enfin il accepta, et le fut seul quinze jours après lui<sup>1</sup>. Il n'en eut pas le dégoût longtemps : moins d'une année éteignit ce duché-pairie de la façon que tout le monde l'a su. Mon père étoit déjà chevalier de l'Ordre, deux ans auparavant, n'ayant lors que vingt-sept<sup>2</sup> ans juste, à la promotion de 1633. Mon grand-père<sup>3</sup> fut nommé avec lui. Il étoit vieux et retiré : il trouva que ce n'étoit pas la peine de faire connoissance avec la cour. Il chargea mon père de demander le collier qui lui étoit destiné pour mon oncle<sup>4</sup>, qui avoit trente-cinq [ans] juste, qui en

[Add. S<sup>t</sup>S. 42]

1. Selon son habitude, Saint-Simon fait ses calculs et donne ses dates assez négligemment. Puylaurens, qui avait une promesse de duché depuis la journée des Dupes (1630) et qui reçut le 1<sup>er</sup> octobre 1634 son brevet de duc et pair, consumma l'acquisition de la terre d'Aiguillon, pour asseoir le nouveau duché, le 1<sup>er</sup> décembre ; les lettres d'érection furent expédiées aussitôt à Saint-Germain, et il prit séance au Parlement le 7 décembre. D'autre part, Claude de Saint-Simon ne racheta que le 12 janvier 1635 la terre patrimoniale de Saint-Simon et les autres seigneuries qui furent réunies et érigées en duché-pairie par lettres du même mois, et ces lettres ne furent enregistrées au Parlement que le 3 février. On trouvera dans l'appendice n<sup>o</sup> 11 les détails de cette érection.

2. Encore une inexactitude : Claude de Saint-Simon fut fait chevalier des ordres le 5-14 mai 1633 ; si l'on admet la date du 16 août 1607 pour sa naissance (voyez ci-dessus, p. 23, note 2), il n'avait que vingt-cinq ans et neuf mois en mai 1633.

3. Louis de Saint-Simon, qui mourut en 1643. Voyez p. 143, note 2.

4. Charles de Saint-Simon, né le 15 avril 1601, était par conséquent âgé de trente-deux ans passés, et non de trente-cinq. Ailleurs (Addition n<sup>o</sup> 6), notre auteur ne lui en donne que trente-quatre.— Il n'avait pas été porté primitivement sur la liste arrêtée au chapitre de Fontainebleau, le 5 mai 1633 ; mais son nom fut ajouté sur le nouveau rôle que Louis XIII présenta le 14, et où « M. de Saint-Simon » figure le dernier, à douze places de « Monsieur le Premier. » Voyez le ms. Clairambault 1135, fol. 219 et suivants, et la *Gazette* de 1633, p. 192 et 203.



jouiroit plus longtemps que lui. En effet, il l'a porté cinquante-sept ans<sup>1</sup> et mon père soixante, et sont restés longtemps les deux seuls du feu Roi : chose sans exemple dans aucun ordre.

Mon père eut encore les capitaineries de Saint-Germain et de Versailles<sup>2</sup>, dont il se défit au président de Maisons<sup>3</sup> par amitié pour lui, et fut aussi quelque temps grand louvetier<sup>4</sup>. Lorsqu'il fut fait duc et pair, il vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre au duc de Lesdiguières<sup>5</sup>, pour M. de Créquy, fils de feu son second fils

1. Le chiffre 57 est en interligne, au-dessus de 56, biffé.

2. Il fut pourvu le 15 mars 1627 de la charge de capitaine, gouverneur et maître concierge des châteaux, jardins, parcs, forêts, plaines, varennes et chasses de Saint-Germain-en-Laye, ville et pont de Poissy, la Muette, Saint-James, Versailles, etc. A cette charge était jointe la jouissance de la seigneurie du Pecq. Versailles n'était alors qu'un rendez-vous de chasse, dont la transformation commençait à peine.

3. René de Longueuil, marquis de Maisons, second président au parlement de Paris, devint surintendant des finances en 1650. Ce fut en mars 1645 qu'il fut pourvu de la capitainerie, sur démission volontaire de M. de Saint-Simon. Il mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1677.

4. Sur cette charge, voyez le *Traité des droits* de Guyot, tome II, p. 8-13, ou les provisions données au baron de Montglas, en 1612 (Arch. nat., KK 1454, fol. 93). — Saint-Simon l'avait eue au décès du comte de la Rocheguyon, le dernier février 1628, et s'en était démis peu après au profit du sieur de Roquemont, cornette des chevau-légers du Roi, mais sans toutefois cesser de prendre le titre; il fut de nouveau pourvu le 26 octobre 1636, et se démit sept ans plus tard, au profit de Charles de Bailleul, seigneur du Perray, lieutenant de vénerie, etc., qui fut pourvu le 5 décembre 1643. (Arch. nat., O<sup>1</sup> 9, fol. 153; comparez l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, au chapitre des Grands Louvetiers, tome VIII, p. 806-809.)

5. Charles 1<sup>er</sup> de Blanchefort-Créquy, sire de Créquy et de Canaples, prince de Poix, duc de Lesdiguières par son mariage avec la fille du connétable de ce nom, fut maréchal de France en 1622, lieutenant général en Dauphiné, ambassadeur extraordinaire, etc., et mourut au siège de Crèze, le 17 mars 1638. Son fils aîné, François, continua la branche de Lesdiguières; son second fils, Charles II, sire de Créquy et de Canaples, mestre de camp du régiment des gardes, était mort avant lui, au siège de Chambéry, le 15 mai 1630, laissant, entre autres en-

de Canaples<sup>1</sup>, tué mestre de camp du régiment des gardes. M. de Lesdiguières l'exerça durant sa jeunesse<sup>2</sup>, mais rarement, par son presque continuel séjour en son gouvernement de Dauphiné. M. de Créquy, depuis duc et pair, ambassadeur à Rome, enfin gouverneur de Paris, fit passer sa charge au duc de la Trémoille<sup>3</sup>, mari de sa fille unique, d'où elle est restée<sup>4</sup> à sa postérité<sup>5</sup>. De l'argent de cette charge mon père acquit, de l'ainé de la maison, la terre de Saint-Simon, qui n'en étoit jamais sortie depuis l'héritière de Vermandois qui nous l'avoit apportée en mariage, et la fit ériger en duché-pairie<sup>6</sup>.

Il ne se contenta pas de suivre le Roi en toutes ses expéditions de guerre : il eut plusieurs fois le commande-

fants, Charles III, marquis de Créquy, qui mourut le 13 février 1687, à l'âge de soixante-trois ans, ayant été premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris, lieutenant général, chevalier des ordres, ambassadeur, etc., et duc de Poix-Créquy depuis 1653.

1. Il ne faut pas confondre le Canaples (Charles II) dont Saint-Simon parle ici, avec Alphonse de Créquy, comte de Canaples, son fils cadet, qui recueillit le titre de duc de Lesdiguières et mourut en 1711.

2. C'est-à-dire la jeunesse du marquis de Créquy. Selon l'*Histoire généalogique* du P. Anselme (tome VII, p. 462), c'est à partir de 1632 que le duc de Lesdiguières (Charles 1<sup>er</sup>) aurait exercé les fonctions de premier gentilhomme ; ce serait seulement en 1634, d'après l'état récapitulatif des officiers de la maison de Louis XIII (ms. Clairambault 837, p. 3497), et cette date concorderait mieux avec la phrase de Saint-Simon. Quand le duc mourut, en 1638, son fils aîné François (1600-1677), qui fut aussi duc de Lesdiguières, chevalier des ordres et gouverneur du Dauphiné, continua l'exercice jusqu'à la mort de Louis XIII, et ne remit qu'en août 1643 (*Gazette*, p. 776) la charge aux mains de son neveu le marquis, lequel avait alors vingt-neuf ou trente ans.

3. Charles-Belgique-Hollande, seigneur de la Trémoille, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, chevalier des ordres (1688), né en 1655, mort le 1<sup>er</sup> juin 1709. Il épousa, le 3 avril 1675, Madeleine de Créquy, qui mourut le 12 août 1707, âgée d'environ quarante-cinq ans.

4. *Est restée* est au-dessus d'*a passé*, biffé ; un peu plus loin, *sortie* est en interligne.

5. Elle n'en sortit qu'en mai 1741, pour passer au duc de Fleury.

6. Voyez les appendices I et II. Ce fut aussi à la même époque, 1635, que Claude de Saint-Simon acquit Beaussart et la Ferté-Vidame.

ment de la cavalerie dans les armées, et le commandement en chef de tous les arrière-bans<sup>1</sup> du Royaume, qui étoient de cinq mille gentilshommes, à qui, contre leur privilège, il persuada de sortir les frontières du Royaume<sup>2</sup>. Sa valeur et sa conduite lui acquirent beaucoup de réputation à la guerre<sup>3</sup> et l'amitié intime du maréchal de la Meilleraye<sup>4</sup>

1. Dans le manuscrit, *arrières-bans*. — Le ban étoit le service ordinaire dû, en temps de guerre, par les vassaux du Roi; l'arrière-ban, le service extraordinaire que l'on requéroit, dans les circonstances urgentes, de tous les vassaux ou arrière-vassaux. En ce cas, chaque fief ou réunion de fiefs d'une valeur de 900 ou 1000 livres de revenu fournissait un cheval-léger avec son équipage. Le temps du service étoit réglé à trois mois pour l'intérieur du Royaume, et à quarante jours hors des frontières; ce dernier article, supprimé en 1553, fut rétabli formellement par le règlement donné à Chantilly le 30 juillet 1633. Depuis qu'Henri III avoit aboli la charge de capitaine général de l'arrière-ban, le commandement en étoit dévolu par une commission royale.

2. « Sortir les frontières, » comme en latin *egredi* avec l'accusatif. — Selon un état chronologique dressé par Saint-Simon lui-même (*Catalogue des autographes de M. Rathery*, n° 690) et selon la *Chronologie* de Pinard (tome IV, p. 117-118), c'est en 1632 que Claude aurait mené l'arrière-ban jusqu'en Lorraine et en Allemagne, et il aurait assisté à la reddition de Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc et Saint-Mihiel. On ne trouve trace nulle part d'une convocation de l'arrière-ban en 1632, si ce n'est que la *Gazette* annonce, au mois de juin (p. 236), que le duc de Chaulnes et le maréchal d'Estrées ont été chargés d'assembler quelque noblesse pour marcher contre l'armée réunie par Monsieur et le duc de Lorraine. « Il y a longtemps, dit le journal officiel (p. 242), que la cour ne parut si grosse qu'à présent, par le nombre de seigneurs et gentilshommes qui y accourent de toutes parts, se montrant en cela véritablement héritiers du courage de leurs ancêtres, qui ne leur ont pas acquis ce beau titre de noblesse dans le coin de leurs cheminées, mais à suivre leur roi en la carrière qu'il court maintenant au champ de la gloire. » Au commencement du mois de septembre, les affaires de l'électorat de Trèves étant terminées, l'armée française alla rejoindre le Roi en Languedoc. L'arrière-ban fut encore convoqué en juillet 1635 et en février 1639; on trouve des détails sur sa composition dans la *Gazette* de 1635, p. 439 et 557. Sous Henri IV, on n'y comptait guère que trois mille hommes; Saint-Simon dit beaucoup plus.

3. Voyez, dans l'appendice n° II, l'état des services militaires du duc.

4. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, né en 1602, neveu de

et du fameux duc de Weimar<sup>1</sup>. Je puis dire, sans craindre d'être<sup>2</sup> démenti par tout ce qu'il y a d'auteurs de ces temps-là, que sa faveur fut sans envie, qu'il fut toujours modeste et souverainement désintéressé, qu'il ne demanda jamais rien pour soi, et qu'il fut l'homme le plus obligeant, le mieux faisant<sup>3</sup> et le plus généreux qui ait paru à la cour, où il causa un grand nombre de fortunes, appuya les malheureux, et fit répandre force bienfaits<sup>4</sup>.

La condamnation du duc de Montmorency<sup>5</sup> lui pensa coûter la sienne, pour avoir demandé sa grâce avec trop de persévérance et de chaleur<sup>6</sup>. L'éclat que cela fit perça

la mère du cardinal de Richelieu, chevalier des ordres en 1633, grand maître de l'artillerie en 1634, maréchal de France en 1639, duc et pair en 1642; mort à Paris, le 8 février 1664. Il passait pour l'homme de son temps le plus expert en fait de sièges. Dans un recueil de ses papiers (Bibl. nat., ms. Fr. 3769, fol. 109), on trouve deux mémoires du duc Claude de Saint-Simon sur les entreprises qui se pouvaient faire en Navarre; ces pièces se rapportent sans doute à la campagne de 1642. Le maréchal signait : *La Melleraié*. Son historiette est dans *Tallemant*, tome II, p. 216-234.

1. Bernard, duc de Saxe-Weimar, né en 1604, mort le 8 juillet 1639, fut un des plus célèbres capitaines de la guerre de Trente ans. Après avoir servi successivement l'Allemagne, la Hollande, le Danemark et la Suède, il passa à la France en 1635, et commanda jusqu'à sa mort une armée à la solde de Louis XIII, sur le Rhin.

2. *D'être* est en interligne. — 3. Le plus bienfaisant.

4. Nous reviendrons sur cet éloge si absolu, dans l'appendice n° II.

5. Henri de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632; voyez ci-dessus, p. 139, note 1. Saint-Simon, en qualité de premier gentilhomme de la chambre, avait assisté, le 11 octobre, à l'ouverture des états de Languedoc, à Béziers.

6. Déjà, l'année précédente, lors du duel de M. de Chevreuse avec Montmorency, Saint-Simon s'était constitué le champion de ce dernier; le Roi lui en avait su bon gré, mais, selon le Vassor (*Histoire du règne de Louis XIII*, éd. de 1757, tome IV, p. 413), Mme de Chevreuse en avait eu tant de ressentiment, qu'elle « jeta dès lors les fondements de la disgrâce du favori dans l'esprit du cardinal. » *L'Histoire de Henri II, dernier duc de Montmorency* (édition de 1699, p. 473), atteste l'ardeur du premier écuyer à solliciter pour le prisonnier de Castelnaudary : « Le duc de Saint-Simon, pour lors favori du Roi, qu'une étroite amitié avoit

jusqu'à cet illustre coupable, qui avoit toujours été de ses amis. Allant à l'échafaud avec le courage et la piété qui l'ont tant fait admirer, il fit deux présents bien différents de deux tableaux d'un grand prix, du même maître, et uniques de lui en France : un saint Sébastien, percé de flèches, au cardinal de Richelieu<sup>1</sup>; et une Pomone et Vertumne, Pomone<sup>2</sup> la plus belle et la plus agréable qu'on sauroit voir, de grandeur naturelle, à mon père. Je l'ai encore, et je le<sup>3</sup> garde précieusement.

attaché à tous les intérêts du duc de Montmorency, témoigna des sentiments de douleur extraordinaires, lorsque, s'étant jeté aux pieds de S. M., il la supplia très-humblement d'agréer qu'il lui remit ses charges et qu'il lui obligéât sa vie pour celle du duc de Montmorency. » On trouve, dans un manuscrit de la collection de Béthune (ms. Fr. 3843), les brouillons préparés par Richelieu et recopiés par le Roi pour répondre aux supplications des parents ; M. Avenel a publié trois lettres adressées au prince et à la princesse de Condé (*Lettres de Richelieu*, tome IV, p. 370, 371 et 392). Une lettre du duc d'Angoulême est dans le ms. Clairambault 1131, fol. 88, où l'on trouvera d'ailleurs beaucoup de notes sur cette fin dramatique du duc de Montmorency.

1. Une lettre de Fr. Servien, que Jal a tirée du Dépôt de la guerre, mentionne un tableau donné au cardinal, un autre à Madame la Princesse, et un cabinet à Mlle de Bourbon (*Dictionnaire critique*, p. 890); mais il n'est pas question de tableau donné à Saint-Simon. Le *Mercur françois* (tome XVIII, p. 831) et l'*Histoire du duc de Montmorency* (p. 475-477) ne parlent également que du Saint-Sébastien et de deux autres tableaux donnés, l'un aux jésuites, le second à Madame la Princesse. Le Saint-Sébastien entra plus tard dans la collection de Louis XIV, et il figure maintenant au Louvre, sous le n° 147, parmi les vingt-six tableaux que ce musée possède d'Annibal Carrache (1560-1600); c'est certainement par erreur que les *Mémoires de Pontis* (p. 578) en font un Saint François, ainsi que la relation recueillie par Clairambault, dans le recueil de la Pairie, Arch. nat., KK 596, p. 920.

2. Cette répétition de *Pomone* est au-dessus de la ligne.

3. Il y a bien *le*, se rapportant à l'idée de tableau. — Ce tableau figure dans l'inventaire fait au décès de Saint-Simon, avec cette indication inexacte : « Original de Melzius Milanois ou de Léonard de Vinci, dans sa bordure de bois doré; 1000 livres. » Cet inventaire mentionne aussi un portrait du connétable de Montmorency, attribué au Titien. (*Le duc de Saint-Simon*, etc., par M. Baschet, p. 41, 42 et 488.)

Je serois trop long si je me mettois à raconter bien des choses que j'ai sues de mon père, qui me font bien regretter mon âge et le sien, qui ne m'ont pas permis d'en apprendre davantage. Je me contenterai de quelques-unes, remarquables en général. Je ne m'arrêterai point à la fameuse journée des Dupes<sup>1</sup>, où il eut le sort du cardinal de Richelieu entre les mains, parce que je l'ai trouvée dans...<sup>2</sup>, toute telle que mon père me l'a racontée. Ce n'est pas qu'il tint en rien au cardinal de Richelieu, mais il crut voir un précipice dans l'humeur de la reine mère<sup>3</sup> et dans le nombre de gens qui, par elle, prétendoient tous à gouverner. Il crut aussi, par les succès qu'avoit eus le premier ministre, qu'il étoit bien dangereux de changer de main dans la crise où l'État se trouvoit alors

1. La journée des Dupes, où les ennemis du cardinal de Richelieu furent trompés dans leurs espérances, répond au 11 novembre 1630. Saint-Simon en a laissé un récit que l'on trouvera à l'Appendice, n° IV.

2. Le nom a été gratté dans le manuscrit. On pourrait combler cette lacune, soit par le nom de Jean Leclere, qui a été proposé par M. Édouard Fournier, dans ses *Variétés historiques et littéraires*, tome IX, p. 344, soit plutôt par celui de Michel le Vassor, dont Saint-Simon lui-même dira en 1712 : « J'y ai trouvé la journée des Dupes précisément comme mon père me l'a racontée. » Quoique la *Vie du cardinal duc de Richelieu*, publiée par Leclere en 1695, soit antérieure de cinq ans au premier volume de l'*Histoire du règne de Louis XIII*, par le Vassor, il ne semble pas que celui-ci ait fait des emprunts à Leclere; mais, en revanche, l'un et l'autre ont certainement suivi soit l'historiographe et lecteur royal Bernard, qui, dans son *Histoire du roi Louis XIII* (1646), avait indiqué le rôle de Claude de Saint-Simon, soit surtout Vittorio Siri, qui consulta le duc lui-même pour écrire le récit dans ses *Memorie recondite* (1679), tome VII, p. 284 et suivantes. Comparez les mémoires de Bassompierre, de Fontenay-Mareuil, Brienne, Monglat, ou ceux de Richelieu lui-même, l'*Histoire du règne de Louis XIII* par le P. Griffet, les *Curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XIV*, etc., de M. J.-A. le Roi (1864), p. 46 et suivantes, etc.

3. Marie de Médicis, seconde fille de François-Marie, duc de Toscane, et de Jeanne d'Autriche, née le 26 avril 1575, mariée à Henri IV, le 27 décembre 1600; mère de Louis XIII et régente pendant sa minorité; morte à Cologne, le 3 juillet 1642.

au dehors, et ces vues seules le conduisirent. Il n'est pas difficile de croire que le cardinal lui en sut un bon gré extrême, et d'autant plus qu'il n'y avoit aucun lien entre eux. Ce qui est plus rare, c'est que, s'il conçut quelque peine secrète de s'être vu en ses mains et de lui devoir l'affermissement de sa place et de sa puissance et le triomphe sur ses ennemis, il eut la force de la cacher si bien qu'il n'en donna jamais la moindre marque, et mon père aussi ne lui en témoigna pas plus d'attachement. Il arriva seulement que ce premier ministre, soupçonneux au possible, et persuadé sur mon père par une expérience si décisive et si gratuite, alloit depuis à lui sur les ombrages qu'il prenoit. Il est souvent arrivé à mon père d'être réveillé en sursaut, en pleine nuit, par un valet de chambre, qui tiroit son rideau, une bougie à la main, ayant derrière lui le cardinal de Richelieu, qui s'asseyoit sur le lit et prenoit la bougie, s'écriant quelquefois qu'il étoit perdu, et venant au conseil et au secours de mon père sur des avis qu'on lui avoit donnés ou sur des prises qu'il avoit eues avec le Roi.

Ce fut cette journée des Dupes qui coûta au maréchal de Bassompierre<sup>1</sup> tant d'années de Bastille, qui le mirent de si mauvaise humeur contre mon père, qui en avoit été la cause indirecte en sauvant et maintenant le cardinal de Richelieu. Ce dépit, qu'il montre si à découvert dans ses

1. François de Bassompierre (en allemand, Betstein), né le 12 avril 1579. Après avoir combattu en Savoie et en Hongrie, il vint s'établir en 1604 à la cour de France, fut fait par Henri IV, en 1610, commandant de la cavalerie légère et conseiller d'État ; par Louis XIII, en 1614, colonel général des Suisses ; en 1619, chevalier des ordres ; en 1621, ambassadeur extraordinaire à la cour d'Espagne ; en 1622, maréchal de France. Le cardinal de Richelieu le fit arrêter à Senlis, c'est-à-dire dans le gouvernement des Saint-Simon, le 25 février 1631. Conduit à la Bastille, il y resta jusqu'au 19 janvier 1643, et composa, pendant cette longue détention, les mémoires intitulés : *Journal de ma vie*. Il mourut le 12 octobre 1646. On trouve plusieurs portraits de lui dans le ms. Clairambault 1132, fol. 337-339.

curieux mémoires<sup>1</sup>, quoique d'ailleurs si dégoûtants par leur vanité, ne<sup>2</sup> peut pourtant rien alléguer contre mon père, et se borne à une injure sans aucun appui, qui ne mérite que le mépris et la compassion d'une envie et d'une colère impuissante jusqu'à [ne] pouvoir rien articuler que le mot injurieux<sup>3</sup>, et unique dans tout ce qui reste d'écrits de ces temps-là.

1. Ces mémoires parurent pour la première fois en 1665. Une édition critique se publie actuellement pour la Société de l'Histoire de France; l'éditeur est M. le marquis de Chantérac. C'est celle que nous citerons.

2. N'en a été corrigé en *ne*.

3. On trouve dans Bassompierre plusieurs passages injurieux pour le premier duc de Saint-Simon. A la date du 8 juin 1629 : « Je me brouillai le soir avec le premier écuyer de Saint-Simon, sur mon logis qu'il me vouloit ôter pour y loger la petite écurie, et ce par pure méchanceté, en ayant un meilleur. Le Roi voulut que je gardasse le mien ; mais ce *petit monsieur* me l'a depuis gardée bonne et s'est bien vengé par mille trahisons qu'il m'a faites, et mauvais offices auprès du Roi. » (*Journal*, tome IV, p. 48.) Ailleurs (p. 211), il l'appelle un « fantôme de favori. » A la suite de la journée des Dupes, Bassompierre, qui n'avait eu aucune part à l'affaire et que Saint-Simon n'avait pas prévenu, comme il l'avait fait pour Montmorency, Créquy et d'autres (*le Vassor*, tome III, p. 555 et 556), s'étant présenté, le jeudi 14 octobre, dans la chambre du Roi, entendit Saint-Simon dire au comte de Soissons : « Monsieur, ne le priez point à dîner, ni moi aussi ; et il s'en retournera comme il est venu. » De là cette phrase de Bassompierre, dans son *Journal* : « L'insolence de ce *petit punais* me mit la colère dans le cœur, mais je n'en fis pas semblant, car les rieurs n'étoient pas pour moi, et si je ne sais pourquoi.... » (*Journal*, tome IV, p. 125.) Ce passage n'échappa point aux faiseurs de couplets, qui en firent texte lorsque, sous la Régence, ils firent pleuvoir les épigrammes sur le fils de Claude de Saint-Simon. Dans la chanson des Boudrillons (1715), on trouve ces vers :

Dis-lui que Bassompierre  
Par mépris, ce dit-on, boudrillon,  
Ne voulut à son père  
Donner coups de bâton, boudrillon,  
Petit boudrillon.

Et voici encore un autre couplet, qui reproduit le « mot injurieux : »

Petit houzard du régent de la France,  
Greffier des pairs, nous t'imposons silence.  
Paix !



Je ne puis passer sous silence ce que mon père m'a raconté de la consternation qui saisit Paris et la cour lorsque les Espagnols prirent Corbie<sup>1</sup>, après s'être rendus maîtres de toute la frontière jusque-là et de tout le pays jusqu'à Compiègne, et du conseil qui fut tenu. Le Roi vouloit qu'il y fût présent fort souvent, non pour y opiner à son âge, mais pour le former aux affaires, le questionner en particulier sur les partis importants à prendre, pour voir son sens et le louer ou le reprendre, et lui expliquer en quoi il avoit bien ou mal pensé et pourquoi, comme un père qui prend plaisir à former l'esprit de son fils<sup>2</sup>.

Grandeur d'âme  
et de courage  
de Louis XIII  
à la perte de  
Corbie.

Dans ce conseil, le cardinal de Richelieu parla le premier. Il opina à des partis foibles<sup>3</sup>, et surtout de retraite pour le Roi au delà de la Seine, et compta d'emporter

Souviens-toi de ta naissance,  
Bourgeois poltron et punais.

(Chansonnier, ms. Fr. 12696, p. 143 et 146.)

1. 16 août 1636. L'armée impériale et espagnole avait envahi subitement la Picardie et pris, sans grande résistance, les trois places de la Capelle, du Câtelet et de Corbie, ce qui ne laissait plus que la ligne de l'Oise pour protéger la capitale.

2. Claude de Saint-Simon avait été nommé, le 26 décembre 1629, conseiller du Roi en ses conseils d'État, privé, des finances et autres. Si son âge, comme le dit Saint-Simon (il avait cependant près de trente ans en 1636), empêchait qu'il pût opiner dans le Conseil, il est certain qu'il prenait une part constante à des délibérations plus intimes ; on en trouve de nombreuses preuves dans la correspondance du cardinal, et Avenel a reproduit en partie (*Lettres du cardinal de Richelieu*, tome V, p. 479, note 4) une lettre du premier écuyer à Richelieu, qui montre qu'il était l'intermédiaire ordinaire entre le Roi et ses généraux ou même son premier ministre.

3. Il est probable que le cardinal eut un moment de trouble et de défaillance, lorsqu'il sentit d'une part l'ennemi si proche de Paris, et d'autre part cette capitale prête au soulèvement, sous l'impulsion du Parlement et de la noblesse, également hostiles au premier ministre. Vittorio Siri (*Memorie recondite*, tome VIII, p. 438-439) dit que Richelieu songea à quitter le ministère, et ne fut retenu que par le Père Joseph et le surintendant Bullion. En tout cas, cette faiblesse ne fut que de

l'avis de tout ce qui étoit au Conseil, comme il ne manqua pas d'arriver. Le Roi les laissa tout dire sans témoigner ni impatience ni répugnance, puis leur demanda s'ils n'avoient rien à ajouter. Comme ils eurent répondu que non, il dit que c'étoit donc à lui à leur expliquer à son tour son avis. Il parla un bon quart d'heure, réfuta le leur par les plus fortes raisons, allégua que sa retraite ne feroit qu'achever le désordre, précipiter la fuite, resserrer toutes les bourses, perdre toute espérance, décourager ses troupes et ses généraux; puis expliqua pendant un autre quart d'heure le plan qu'il estimoit devoir être suivi; et tout de suite se tournant à mon père, sans plus prendre les avis<sup>1</sup>, lui ordonna que tout ce qui pourroit être prêt de ses charges le fût à le suivre le lendemain matin vers Corbie, et que le reste le joindroit quand il pourroit. Cela dit d'un ton à n'admettre point de réplique, se lève, sort du Conseil, et laisse le cardinal et tous les

très-courte durée. Dès le 4 août, c'est-à-dire bien avant la prise de Corbie, le cardinal se rendit à l'hôtel de ville pour requérir les mesures nécessaires, non à une retraite sur la Loire, mais à la formation d'une armée de réserve et à la levée en masse. Cette démarche provoqua un magnifique élan dans toutes les classes et sauva la France. Le 5 août, le Roi recut au Louvre les corps des métiers qui venaient lui proposer leur concours patriotique; Saint-Simon se trouvait aux côtés de son maître (*Gazette*, p. 476), et, ce même jour, le cardinal proposa de l'envoyer en poste à Pont-Sainte-Maxence, pour y organiser la défense de l'Oïse, avec son frère le marquis. (*Lettres du cardinal de Richelieu*, tome V, p. 528.) En somme, ce passage des *Mémoires* paraît exagérer beaucoup les hésitations du cardinal, aussi bien que la résolution de Louis XIII; on peut comparer les *Mémoires du cardinal de Richelieu*, tome III, p. 70 et suivantes, et la lettre où Voiture (*Œuvres*, éd. Ubicini, tome I, p. 277), faisant un très-beau panegyrique du cardinal, rappelle précisément son courage, son activité à préparer la résistance: « Nos ennemis sont à quinze lieues de Paris, et les siens sont dedans.... Quelle contenance a tenue parmi tout cela cet homme que l'on disoit qui s'étonneroit au moindre mauvais succès, et qui avoit fait fortifier le Havre pour s'y jeter à la première mauvaise fortune? Il n'a pas fait une démarche en arrière pour cela. Il a songé aux périls de l'État, et non pas aux siens, etc. »

1. *Sans plus prendre les avis* est ajouté en interligne.

autres dans le dernier étonnement<sup>1</sup>. On peut voir par l'histoire et les mémoires de ces temps-là que ce hardi parti fut le salut de l'État, et les succès qu'il eut<sup>2</sup>. Le cardinal, tout grand homme qu'il étoit, en trembla jusqu'à ce que les premières apparences de fortune l'enhardirent à joindre le Roi<sup>3</sup>. Voilà un échantillon de ce roi foible et gouverné par son premier ministre, à qui les Muses et les écrivains ont donné bien de la gloire qu'ils ont dérobée à son maître, comme l'opiniâtreté et tous les travaux du siège de la Rochelle<sup>4</sup> et l'invention et le succès inouï de sa digue si célèbre, tous uniquement dus au feu Roi<sup>5</sup>.

1. Le départ du Roi eut lieu le 16 août, c'est-à-dire le jour même où, malgré les efforts héroïques de Saint-Prenil, Corbie, ayant ouvert ses portes, était livrée au pillage. Le Roi alla coucher à Senlis, qui demeura, pendant tout ce temps, le centre des allées et venues de la cour, entre les deux armées du comte de Soissons et du maréchal de la Force.

2. Dès le commencement de septembre, l'armée royale comptait vingt-cinq à trente mille fantassins, dix à douze mille cavaliers, trente canons. Mais Monsieur, appelé au commandement en chef, perdit du temps, laissa les envahisseurs se retirer en Artois, et il ne fallut pas moins que la présence du cardinal et du Roi pour que les opérations devinssent sérieuses. Le cardinal s'établit à l'abbaye de Chalais-la-Victoire; là se tint un dernier conseil de guerre, le 19 septembre. Le 22, le Roi partit pour la Picardie et alla coucher à Nointel, « marchant en corps d'armée » (*Gazette*, p. 600); Richelieu le suivit tout aussitôt. Corbie ne fut reprise que le 14 novembre, après un long blocus, où l'on ne voit pas figurer le nom de Saint-Simon.

3. Le cardinal était allé voir, dès le 10 août, les troupes qui se réunissaient auprès de Saint-Denis; il ne partit, avec le Roi, pour l'armée de Picardie, que le 1<sup>er</sup> septembre.

4. La ville de la Rochelle se rendit le 28 octobre 1628, après un siège de quatorze mois. On verra, dans l'appendice n° II, quelle fut la part des dépouilles attribuée à Saint-Simon.

5. L'idée d'un barrage du port de la Rochelle avait été conçue dès 1621 par un ingénieur italien; celle d'une digue en talus, de sept cent quarante toises de long, qui devait s'opposer à toute tentative des flottes anglaises, fut proposée par l'architecte Métezeau et l'entrepreneur Tiriot, que le cardinal fit venir à cet effet, en novembre 1627, et l'exécution se fit au printemps suivant (*Mémoires de Richelieu*, tome I, p. 513-516, 523-524). Il ne semble pas que les documents du temps permettent

Réprimande à mon père en public pour n'avoir pas écrit *Monseigneur* au duc de Bellegarde, disgracié et exilé.

Si le Roi savoit bien aimer mon père, aussi savoit-il bien le reprendre, dont mon père m'a raconté deux occasions. Le duc de Bellegarde<sup>1</sup>, grand écuyer et premier gentilhomme de la chambre, étoit exilé ; mon père étoit de ses amis et premier gentilhomme de la chambre aussi, ainsi que premier écuyer, et au comble de sa faveur. Cette dernière raison et ses charges exigeoient une grande assiduité, de manière que, faute d'autre loisir, il se mit à écrire à M. de Bellegarde en attendant que le Roi sortit pour la chasse. Comme il finissoit sa lettre, le Roi sortit, et le surprit comme un homme qui se lève brusquement et qui cache un papier. Louis XIII, qui, de ses favoris plus que de tous autres, vouloit tout savoir, s'en aperçut et lui demanda ce que c'étoit que ce papier qu'il ne vouloit pas qu'il vît. Mon père fut embarrassé, pressé, et avoua que c'étoit un mot qu'il écrivoit à M. de Bellegarde. « Que je voie ! » dit le Roi ; et prit le papier et le lut. « Je ne trouve point mauvais, dit-il à mon père après avoir lu, que vous écriviez à votre ami, quoique en disgrâce, parce que je suis bien sûr que vous ne lui manderez rien de mal à propos ; mais ce que je trouve très-mauvais, c'est que vous lui manquiez au respect que vous devez à un duc et pair, et que, parce qu'il est exilé, vous ne lui écriviez pas *Monseigneur*. » Et déchirant la lettre en deux : « Tenez, ajouta-t-il, voilà votre lettre ; elle est bien d'ailleurs ; refaites-la après la chasse, et mettez *Monseigneur*, comme

d'attribuer l'invention au Roi, quoiqu'il fût d'ailleurs curieux de ce qui touchait l'art de fortifier.

1. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, chevalier des ordres, gouverneur de Bourgogne et de Bresse. Après avoir été le favori des trois rois Henri III, Henri IV et Louis XIII (ce dernier l'avait fait duc-pair en 1620), il avait été exilé en août 1631, comme complice de Monsieur, auprès de qui il remplissait aussi les fonctions de premier gentilhomme de la chambre ; il ne se démit qu'en 1639 de sa charge de grand écuyer, au profit de Cinq-Mars, et Claude de Saint-Simon en fit les fonctions pendant son absence. Il fut rappelé à la cour après la mort de Louis XIII, et mourut le 13 juillet 1646, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

vous le lui devez<sup>1</sup>. » Mon père m'a conté que, quoique bien honteux de cette réprimande, tout en marchant devant du monde, il s'en étoit tenu quitte à bon marché, et qu'il mouroit de peur de pis pour avoir écrit à un homme en profonde disgrâce et qui ne put revenir dans les bonnes grâces du Roi<sup>2</sup>.

L'autre réprimande fut sur un autre article, et plus sérieuse. Le Roi étoit véritablement amoureux de Mlle d'Hautefort<sup>3</sup>. Il alloit plus souvent chez la Reine à

Chasteté de  
Louis XIII,  
digne de saint

1. Sur le *Monseigneur* dû aux ducs, voyez les *Mémoires*, tome II, p. 179.

2. Nous devons mettre ici, en regard de ce passage des *Mémoires*, un autre récit du même fait, tel qu'il est rapporté dans un « Mémoire pour soutenir les prérogatives de MM. les ducs et pairs, » de 1659 ou 1660, que Clairambault attribue à Claude de Saint-Simon lui-même, et qu'on trouvera dans l'appendice n° II : « Le feu roi Louis XIII, de très-glorieuse mémoire, dit un jour une chose bien remarquable à un gentilhomme de qualité<sup>a</sup> qui avoit part en l'honneur de ses bonnes grâces et avoit deux des principales charges de sa maison, sur le sujet d'une lettre qu'il écrivoit à un duc et pair, soutenant qu'il lui devoit écrire *Monseigneur*, et que ce particulier le devoit faire par son intérêt, s'il avoit assez d'ambition pour parvenir à cette dignité, mais qu'il vouloit qu'il le fit par la considération de son service, les ducs et pairs, et les maréchaux de France après, étant des gens qui faisoient un rang et un degré entre les rois et les autres hommes en France, qu'il étoit obligé de maintenir en honneur et en respect parmi le monde. Ce prince étoit très-savant pour les dignités, charges, rangs et police de son État. »

3. Marie d'Hautefort (elle signait *Otefort* ou *Haultefort*), née le 3 février 1616, étoit fille d'honneur de la reine mère, lorsque Louis XIII la distingua, au voyage de Lyon, en 1630, et la fit passer fille d'honneur d'Anne d'Autriche. L'affection du Roi fut alors une chose toute publique ; mais les contemporains s'accordent avec Saint-Simon et avec son père pour attester que ces relations n'eurent jamais rien que de très-réservé de part et d'autre. En 1635, Richelieu parvint à les rompre par l'entremise de certains familiers, tels que le premier écuyer lui-même, et à diriger la tendresse du Roi sur Mlle de Lafayette. Mais celle-ci se retira en 1637 au couvent de la Visitation, et Mlle d'Hautefort, renforcée en faveur, devint dame d'atour en 1638 ; l'année suivante, elle dut se retirer à la campagne, devant les menées du cardinal et l'influence

<sup>a</sup> En marge, de la main de Clairambault : « Cet officier étoit M. de Saint-Simon. — Je le lui ai ouï dire. »

Louis, qui re-  
primande  
mon père.

cause d'elle<sup>1</sup>, et il y étoit toujours à lui parler. Il en entretenoit continuellement mon père, qui vit clairement combien il en étoit épris. Mon père étoit jeune et galant<sup>2</sup>, et il ne comprenoit pas un roi si amoureux, si peu maître de le cacher, et en même temps qui n'alloit pas plus loin. Il crut que c'étoit timidité, et, sur ce principe, un jour que le Roi lui parloit avec passion de cette fille, mon père lui témoigna la surprise que je viens d'expliquer, et lui proposa d'être son ambassadeur et de conclure bientôt son affaire. Le Roi le laissa dire, puis prenant un air sévère : « Il est vrai, lui dit-il, que je suis amoureux d'elle, que je le sens, que je la cherche, que je parle d'elle volontiers et que j'y pense encore davantage ; il est vrai encore que tout cela se fait en moi malgré moi, parce que je suis homme et que j'ai cette foiblesse ; mais plus ma qualité de roi me peut donner plus de facilité à me satisfaire qu'à un autre, plus je dois être en garde contre le péché et le scandale. Je pardonne pour cette fois à votre jeunesse ; mais qu'il ne vous arrive jamais de me tenir un pareil discours, si vous voulez que je continue à vous aimer. » Ce fut pour mon père un coup de tonnerre ; les écailles lui tombèrent des yeux : l'idée de la timidité du Roi dans son amour disparut à l'éclat d'une vertu si pure et si triomphante<sup>3</sup>. C'est la même que le Roi fit dame

naissante de Cinq-Mars. Elle reprit ses fonctions à la cour après la mort de Louis XIII, fut encore disgraciée en 1644, comme hostile à Mazarin, se maria en 1646 avec le maréchal de Schonberg (ci-dessous, p. 165, note 2), et mourut le 1<sup>er</sup> août 1691. Victor Cousin lui a consacré une de ses études sur les femmes illustres du dix-septième siècle, mais il n'a pas fait usage de l'épisode raconté ici par Saint-Simon.

1. Anne-Marie-Maurice, dite Anne d'Autriche, née le 22 septembre 1601, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, avait été mariée, le 24 novembre 1615, au roi Louis XIII, et ne devint mère qu'en 1638. Régente pendant la minorité de son fils Louis XIV (1643-1651), elle mourut le 20 janvier 1666.

2. Voyez *Tallemant des Réaux*, tome IV, p. 377, et tome VIII, p. 454.

3. Sur la chasteté de Louis XIII, il faut lire son historiette dans *Tal-*

d'atour de la Reine, et que, sous ce prétexte, il fit appeler Mme d'Hautefort<sup>1</sup>, qui, à la fin, fut la seconde femme du dernier maréchal de Schonberg<sup>2</sup>, duc d'Halluin, qui n'en eut point d'enfants<sup>3</sup>; et c'est depuis elle que les dames d'atour filles ont été appelées *Madame*.

Époque du nom  
de *Madame*  
aux dames d'atour  
filles.  
[Add. S<sup>s</sup>. 43]

Mon père fut heureux dans plusieurs de ses différentes sortes de domestiques, qui firent des fortunes considérables. Tourville<sup>4</sup>, qui étoit un de ses gentilshommes, et celui par qui, à la journée des Dupes, il envoya dire au cardinal de Richelieu de venir sur sa parole trouver le Roi à Versailles le soir même, étoit un<sup>5</sup> homme fort sage et de mérite. Le cardinal de Richelieu mariant sa nièce<sup>6</sup> au fameux duc d'Enghien, Monsieur le Prince<sup>7</sup> lui de-

*lemant*, tome II, p. 240, 268-270, 277-278, etc. Comparez les témoignages de Mme de Motteville, de Mademoiselle, du P. Barry, etc.

1. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville* et ceux de *Monglat*.

2. Charles de Schonberg, nommé maréchal de France en 1637, épousa, le 24 septembre 1646, Marie d'Hautefort, alors âgée de plus de trente ans. Il était veuf en premières noces d'Anne de Piennes, duchesse d'Halluin, et mourut sans postérité, à l'âge de cinquante-six ans, le 9 juin 1656. — Saint-Simon ne devait pas l'appeler le *dernier* maréchal de Schonberg. Il y eut, en effet, un troisième maréchal de Schonberg (Frédéric-Armand), qui, ayant reçu le bâton le 30 juillet 1675, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes, prit du service en Angleterre sous Guillaume III, et mourut des suites de blessures reçues à la bataille de la Boyne, le 10 juillet 1690. Mais ces deux familles étaient d'origine différente : la première, venue de Misnie, s'était établie à la cour de France sous Charles IX (voyez l'Addition à Dangeau n° 43) : la seconde, du diocèse de Trèves, n'avait pris du service que sous Henri IV.

3. Après *d'enfants*, l'auteur a biffé les mots : « non plus que de l'héritière », qu'il a remplacés, en interligne, par : « et c'est depuis, etc. »

4. César de Costentin, baron, puis comte de Tourville, mort en Normandie, le 26 avril 1697, après vingt-deux années de maladie.

5. Un est répété par mégarde, dans le manuscrit.

6. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, fille d'Urbain de Maillé-Brezé, maréchal de France, et de Nicole du Plessis-Richelieu, mariée, le 11 février 1641, à Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, qui fut le grand Condé. Elle mourut le 16 avril 1694, dans sa soixante-sixième année.

7. Henri II de Bourbon, prince de Condé.

manda un gentilhomme de valeur et de confiance à mettre auprès de M. son fils. Il lui donna Tourville, qui y fit une fortune<sup>1</sup>. Son fils<sup>2</sup>, à force d'être, de l'aveu des Anglois et des Hollandois, le plus grand homme de mer de son siècle, en fit une bien plus grande. Il voyoit mon père assidûment quand il étoit à Paris, et avec un respect qui lui faisoit honneur. Je me souviens de la joie de mon père quand il fut maréchal de France<sup>3</sup> et de celle qu'il lui témoigna en l'embrassant. Il n'eut pas le temps de jouir longtemps de cette satisfaction; mais avec moi, tout jeune que j'étois, ce maréchal me voyoit, et en toutes occasions et en tous lieux affectoit pour moi une déférence qui m'embarassoit souvent. Ce n'est pas pour lui une petite louange.

Ce qui mit son père chez Monsieur le Prince, où il est demeuré, et sa femme<sup>4</sup>, jusqu'à leur mort, dans les premières places de la maison, fut la confiance de Monsieur le Prince le père pour le mien, et son intimité avec lui, que l'éloignement à Blaye ne diminua point. La cause en fut très-singulière. Le cardinal de Richelieu tomba très-dangereusement malade à Bordeaux, revenant du voyage qui coûta la vie au dernier duc de Montmorency, et le

Intimité jusqu'à la mort de Monsieur le Prince, père du héros, avec mon père, et sa cause.

1. Tourville père fut, en effet, attaché à la personne du duc d'Enghien et conserva jusqu'à sa mort le titre de premier gentilhomme de la chambre de ce prince. (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1194, TOURVILLE.) Ce fut lui que le duc dépêcha à Mazarin, le 19 mai 1643, pour annoncer la victoire de Rocroy, où il s'étoit brillamment comporté et avait reçu une balle dans le bras. Il faisait encore les fonctions d'aide de camp à Fribourg, fut blessé à Nordlingen, se distingua à la Bormida (1654), comme maréchal de bataille, etc. Louis XIII le nomma conseiller d'État et l'employa à diverses missions en Normandie ou en Bourgogne.

2. Le maréchal de Tourville, troisième fils du comte. Voyez ci-dessus, p. 50, note 5.

3. A la promotion de mars 1693.

4. Lucie de la Rochefoucauld-Montendre, veuve de Geoffroy de Durtfort-Duras, remariée au comte de Tourville, eut trois fils et quatre filles, et mourut en 1671. Elle remplissait les fonctions de dame d'honneur auprès de la princesse de Condé, qu'elle gouvernait absolument; c'étoit d'ailleurs, selon Lenet, une femme aimable et charmante.



Roi retourna à Paris par une autre route<sup>1</sup>. Ce fut cette maladie, dont on crut qu'il ne reviendrait point, qui donna lieu aux lettres du garde des sceaux de Châteauneuf<sup>2</sup> et de la fameuse duchesse de Chevreuse<sup>3</sup>, par lesquelles ils se réjouissoient de sa mort prochaine. Elles furent interceptées : Châteauneuf en perdit les sceaux, et fut mis au château d'Angoulême, d'où il ne sortit qu'après la mort du cardinal, et la duchesse de Chevreuse s'enfuit du Royaume<sup>4</sup>. Dans cette extrémité du cardinal, le Roi, en

1. Le Roi avait pris sa route par Limoges et Dourdan ; la Reine, le cardinal, le garde des sceaux Châteauneuf et le maréchal de Schonberg revenaient par la Garonne, lorsque, à Bordeaux, Schonberg mourut subitement et le cardinal fut arrêté par un mal très-douloureux (12 novembre 1632). La Reine se dirigea donc seule, avec Châteauneuf, vers Blaye. (Voyez le *Mercur françois*, tome XVIII, p. 883.) « Là (à Bordeaux), dit Bassompierre, il vint une si grande quantité de noblesse de toutes parts, mandée par M. d'Épernon pour faire honneur à la Reine, que cela mit en ombre M. le cardinal, qui se fit inopinément porter dans une barque et conduire à Blaye. Cependant, la Reine s'achemina à la Rochelle, où M. le cardinal la fit superbement recevoir ; et lui, à petites journées, se fit porter à Richelieu, et, vers la fin de l'année 1632, vint trouver le Roi à Dourdan, où toute la cour fut au-devant de lui. » (*Journal*, tome IV, p. 151.)

2. Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, né en 1580, conseiller au parlement de Paris en 1600, ambassadeur extraordinaire en 1609, chancelier des ordres en 1620, garde des sceaux en 1630 ; arrêté le 25 février 1633 et enfermé au château d'Angoulême jusqu'au 24 mai 1643 ; mort le 26 septembre 1653, « chargé d'années et d'intrigues, » comme dit Mme de Motteville (tome III, p. 462). Il était frère du marquis d'Hauterive dont la fille épousa, en 1672, Claude de Saint-Simon.

3. Marie, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazou, née au mois de décembre 1600 ; mariée : 1<sup>o</sup> le 11 septembre 1617, au connétable de Luynes (voyez ci-dessus, p. 146, note 4) ; 2<sup>o</sup> en 1622, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, grand chambellan de France. Depuis le jour où elle fut nommée surintendante de la maison de la reine Anne d'Autriche (décembre 1618), sa vie ne fut qu'une suite d'intrigues, qui la forcèrent de s'exiler jusqu'à trois fois, de 1626 à 1632, de 1637 à 1643, de 1645 à la fin de la Fronde. Voyez *Madame de Chevreuse*, par Victor Cousin. Elle mourut à Gagny, le 12 août 1679.

4. Voyez les *Lettres de Richelieu*, tome IV, p. 428 et suivantes ; *Ma-*

peine de qui le remplacer, s'il venoit à le perdre, en raisonna souvent avec mon père, qui lui persuada<sup>1</sup> Monsieur le Prince. Cela n'eut pas lieu, parce que le cardinal guérit. Longtemps après, Monsieur le Prince témoigna à mon père toute sa reconnaissance de ce qu'il avoit voulu faire pour lui. Mon père se tint sur la négative et sur une entière ignorance, jusqu'à ce que Monsieur le Prince lui dit que c'étoit du Roi même qu'il le savoit; et cela lia entre eux une amitié qui n'a fini qu'avec la vie de ce prince de Condé, mais<sup>2</sup> qu'il ne transmit pas à sa famille<sup>3</sup>.

Entre d'autres sortes de domestiques de mon père, il eut un secrétaire dont le fils, connu sous le nom de du Fresnoy<sup>4</sup>, devint dans les suites un des plus accrédités

*dame de Chevreuse*, p. 95 et suivantes; les *Mémoires de P. de la Porte*, p. 46, etc.

1. Lui persuada [de prendre].

2. *Mais* est en interligne.

3. Nous rappellerons ici que ce prince de Condé a son historiette dans *Tallemant des Réaux* (tome II, p. 434-444), et qu'il y est fort maltraité pour les mœurs et pour le caractère, et comme homme politique et général.

4. C'est le nom d'une famille du Plessis-Chamant, qui pouvait effectivement appartenir à la domesticité des Saint-Simon. Élie du Fresnoy était entré tout jeune dans les bureaux de la Guerre, par la protection de Richelieu, dès le temps où ce département était confié à M. de Noyers, et il conserva les fonctions de premier commis sous le Tellier, Louvois et Barbezieux. Son bureau expédiait les patentes, pouvoirs, règlements, commissions, etc. En 1693, le Roi le fit trésorier de son nouvel ordre de Saint-Louis. Il mourut à Paris, le 15 février 1698. Il était seigneur de Fleury et de Glatigny. Mme du Fresnoy s'appelait Marie Collot, et avait deux sœurs mariées à des agents de Louvois bien connus, Damorezan, intendant à Pignerol, et Saint-Mars, le fameux geôlier. Sa beauté fut vraiment extraordinaire, comme éclat et comme durée, si l'on s'en rapporte au témoignage des contemporains. Selon Mme de Sévigné, qui faisait une cour assidue à cette toute-puissante maîtresse de Louvois, c'était « une nymphe, une divinité, » avec qui pouvait seule rivaliser la comtesse de Grignan; voyez son portrait dans la lettre du 29 janvier 1672, tome II des *Lettres*, p. 485. Bussy-Rabutin (*Correspondance*, tome II, p. 237) n'est pas moins flatteur, et le marquis de la Fare

commis de M. de Louvois, et qui n'a jamais oublié d'où il étoit parti. Sa femme fut cette Mme du Fresnoy si connue par sa beauté conservée jusque dans la dernière vieillesse, pour qui le crédit de M. de Louvois fit créer une charge de dame du lit de la Reine<sup>1</sup>, qui a fini avec elle, parce que, avec la rage de la cour, elle ne pouvoit être dame, et ne vouloit pas être femme de chambre.

Il eut encore deux chirurgiens domestiques qui se rendirent célèbres et riches : Bienaise<sup>2</sup>, par l'invention de l'opération de l'anévrisme ou de l'artère piquée ; Arnaud<sup>3</sup>,

(*Mémoires*, p. 283) complète les détails donnés par Saint-Simon. Sur ces deux époux, on peut voir aussi les articles consacrés par le *Mercur* au mariage de leur fille avec le marquis d'Alègre et à la mort de M. du Fresnoy, dont le journal vante « les grandes lumières dans les affaires, la facilité, la vigueur, l'application admirable, jointes à une expérience consommée... et le talent de se faire des amis par son humeur officieuse et obligeante... » (*Mercur*, juillet 1680, p. 274-277, et mars 1698, p. 180-182.) Le P. Léonard (MM 825, fol. 27) dit également que c'étoit un homme agréable et vif, avec des pointes d'esprit, qu'il savoit le latin, etc. Suivant lui, le père de M. du Fresnoy étoit un apothicaire, et en effet il y en eut un célèbre de ce nom, dont un des fils se fit connaître comme peintre et comme poète. Mme du Fresnoy étoit peut-être fille du chirurgien Collot, si renommé pour la taille. Elle vivoit encore en 1714, mais nous n'avons pas trouvé l'époque de sa mort. Elle avoit perdu de bonne heure un fils qui étoit déjà colonel d'infanterie. Une de ses filles épousa en juillet 1680 Jean d'Alègre, marquis de Beauvoir ; une autre fut mariée au comte de Chastenay de Rochefort-Lanty. Mme d'Alègre eut une fille, qui épousa en 1710 le célèbre comte Henri de Boulainvillier, historien et économiste.

1. Cette charge fut créée le 2 avril 1673.

2. Jean Bienaise, né à Mazères (département de l'Ariège), en 1601, fut maître au collège de chirurgie de Saint-Côme, et passa pour un des plus hardis opérateurs de son temps. Entre autres cures, il guérit l'archevêque de Harlay d'un anévrisme du bras, venu d'une saignée mal faite. Louis XIV le consulta sur la maladie de sa mère et l'emmena dans ses campagnes de Flandres. Il mourut le 21 décembre 1681, ayant légué une partie de sa grosse fortune aux pauvres ou à Saint-Côme.

3. Il y eut trois générations de chirurgiens célèbres de ce nom. Le premier s'appeloit Paul Arnaud ; il fut chirurgien de l'hôtel de ville de Paris et prévôt de la compagnie de Saint-Côme. Son fils, Paul-Roland Arnaud,

par celle des descentes. Sur quoi je ne puis me tenir de raconter que, depuis qu'il fut chez lui, et devenu considérable dans son métier, un jeune abbé fort débauché alla lui en montrer une qui l'incommodoit fort dans ses plaisirs. Arnaud le fit étendre sur un lit de repos pour le visiter, puis lui dit que l'opération étoit si pressée qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, ni le temps de retourner chez lui. L'abbé, qui n'avoit pas compté sur rien de si instant, voulut capituler<sup>1</sup>; mais Arnaud tint ferme, et lui promit d'avoir grand soin de lui. Aussitôt il le fait saisir par ses garçons, et, avec l'opération de la descente, lui en lit une autre, qui n'est que trop commune en Italie aux petits garçons dont on espère de belles voix. Voilà l'abbé aux beaux cris, aux fureurs, aux menaces. Arnaud, sans s'éouvoir, lui dit que, s'il vouloit mourir incessamment, qu'il n'avoit [qu'à] continuer ce vacarme; que s'il vouloit guérir et vivre, il falloit surtout se calmer et se tenir dans une grande tranquillité. Il guérit, et vouloit tuer Arnaud, qui s'en gara bien; et le pauvre abbé en fut pour ses plaisirs.

Bontemps et  
Nyert;  
leur fortune  
par mon père.

Deux des quatre premiers valets<sup>2</sup> de chambre durent leur fortune à mon père : Bontemps<sup>3</sup>, dont le fils, gouverneur de Versailles et le plus intérieur des quatre du

s'appliqua spécialement à l'anatomie chirurgicale, professa comme démonstrateur pendant vingt-sept ans, prit part à la consultation pour la fistule du Roi (1686), servit quelque temps, comme chirurgien consultant, à la suite des armées, et mourut le 23 janvier 1723, à l'âge de soixante-six ans. Il passait pour l'homme le plus habile au fait des hernies, et eut comme successeur, dans cette branche de l'art chirurgical et dans le traitement des anévrismes, son fils, Georges Arnaud de Ron-sil, qui fut le plus illustre des trois (1698-1774).

1. Ne se rendre qu'à certaines conditions, retarder l'opération.

2. Les mots : *valets*, et un peu plus bas : *du Roi*, sont en interligne.

3. Jean-Baptiste Bontemps, titré dès 1627 chirurgien ordinaire du Roi, et qualifié aussi, dans un article nécrologique du *Mercur galant* (janvier 1701, p. 153 et suivantes), de premier valet de chambre du Roi, ce qui paraît être une erreur; remplacé en 1653, comme premier chirurgien, par Félix. Il eut pour fils Alexandre Bontemps (voyez ci-

Roi, ne l'a jamais oublié ; et Nyert<sup>1</sup>, dont le fils<sup>2</sup> n'a rien fait moins que s'en souvenir.

Le père de Bontemps saignoit dans Paris, et avoit très-bien saigné mon père ; Louis XIII, quelque temps après, eut besoin de l'être, et ne se fioit pas à son premier chirurgien, dont la main étoit appesantie<sup>3</sup>. Mon père lui produisit Bontemps, qui continua à saigner le Roi, et que mon père fit premier valet de chambre<sup>4</sup>. [Add. S<sup>ts</sup>. 44]

Le père de Nyert avoit une jolie voix, savoit la musique, et jouoit fort bien du luth<sup>5</sup>. M. de Mortemart<sup>6</sup>, pre-

dessus, p. 85, note 6), sur qui Saint-Simon reviendra à l'époque de sa mort (1701).

1. Pierre de Nyert, né vers 1597, étoit originaire de Bayonne, selon l'historigette que lui a consacrée Tallemant des Réaux (tome VI, p. 192-195). Il vint s'établir à Paris comme musicien du duc d'Épernon, puis s'attacha au duc de Créquy, et l'accompagna, en 1633, à Rome, où il perfectionna son talent pour la musique. Louis XIII lui fit acheter en 1638 une des quatre charges de premier valet de la garde-robe, et, sous le règne suivant, en 1653, il remplaça la Porte comme premier valet de chambre. Il mourut le 12 février 1682. C'est à lui que la Fontaine avoit adressé, en 1677, l'épître commençant par ces deux vers :

Nyert, qui, pour charmer le plus *juste* des rois,  
Inventas le bel art de conduire la voix....

Nyert et Lambert furent les véritables fondateurs du chant français. « Avant eux, dit Tallemant, on ne savoit guère ce que c'étoit que de prononcer bien les paroles. »

2. François-Louis de Nyert, fils de Pierre et de Jeanne de Falguerolles, femme de chambre d'Anne d'Autriche, baptisé le 22 février 1647, eut d'abord, à cinq ans, la survivance de premier valet de garde-robe, puis succéda à son père comme premier valet de chambre, et fut pourvu en outre d'une charge de gentilhomme ordinaire, le 28 novembre 1688. Il eut aussi le gouvernement de Limoges et le bailliage d'Amont, en Franche-Comté. Il mourut au Louvre, le 13 juin 1719.

3. Selon l'Addition n° 44, ce chirurgien seroit Antoine Portail, bisaïeul, ou plutôt trisaïeul du premier président du parlement de Paris ; mais la date de sa mort (1608) nous fait croire à une erreur de Saint-Simon.

4. Le fils seul eut cette dernière charge ; voyez l'Addition n° 44.

5. Voyez la note qui lui est consacrée dans les *Variétés historiques et littéraires* de M. Éd. Fournier, tome IX, p. 330, note 1.

6. Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, prince de Ton-

mier gentilhomme de la chambre, qui, en 1663, devint duc et pair, l'avoit pris à lui, et le mena au voyage de Lyon et de Savoie<sup>1</sup>, où mon père l'entendit plusieurs fois chez M. de Mortemart.

Gloire de  
Louis XIII au  
fameux Pas-de-  
Suse.

Les diverses ruses, suivies de toutes les difficultés militaires que le fameux Charles-Emmanuel<sup>2</sup> avoit employées au délai d'un traité et à l'occupation de son duché de Savoie, l'avoient mis en état de se bien fortifier à Suse<sup>3</sup>, d'en empêcher les approches par de prodigieux retranchements bien gardés, si connus sous le nom des *Barricales de Suse*, et d'y attendre les troupes impériales et espagnoles, dont l'armée venoit à son secours. Ces dispositions, favorisées par les précipices du terrain à forcer, arrêtrèrent le cardinal de Richelieu, qui ne jugea pas à propos d'y risquer les troupes, et qui emporta l'avis de tous les généraux à la retraite. Le Roi ne la put goûter. Il s'opiniâtra à chercher des moyens de vaincre tant et de si grands obstacles naturels et artificiels, auxquels le duc de Savoie n'avoit rien épargné. Le cardinal, résolu de n'y pas commettre l'armée, empêchoit les généraux d'y

nay-Charente, l'un des favoris de Louis XIII, pourvu par lui, en 1630, d'une quatrième charge de gentilhomme de sa chambre, de nouvelle création, chevalier des ordres et gouverneur de Paris et de l'Île-de-France ; mort à Paris, le 26 décembre 1675, dans sa soixante-quinzième année. Son marquisat de Mortemart fut érigé en duché-pairie, non en 1663, comme semble le dire Saint-Simon, mais en décembre 1650 ; c'est l'enregistrement des lettres d'érection au Parlement qui ne se fit que le 15 décembre 1663. Ce premier duc de Mortemart est le père du maréchal de Vivonne, des marquises de Thiange et de Montespan, et de l'abbesse de Fontevault.

1. Ce voyage eut lieu en janvier 1629.

2. Charles-Emmanuel de Savoie, dit *le Grand*, né le 12 janvier 1562, duc de Savoie en 1580, mort le 26 juillet 1630. Ses intrigues politiques ont été racontées avec beaucoup de détails, par Victor Cousin, dans l'ouvrage intitulé : *la Jeunesse de Mazarin*.

3. Suse, ville du Piémont, sur la Doire, située à la rencontre des deux routes du mont Genève et du mont Cenis, qui ouvrent l'entrée de l'Italie.

donner aucun secours au Roi, qui, s'irritant des difficultés, ne chercha plus les ressources qu'en soi-même. Pour le dégoûter, le cardinal y ajouta l'industrie : il fit en sorte que, sous divers prétextes, le Roi étoit laissé fort seul tous les soirs, après s'être fatigué toute la journée à tourner le pays pour chercher quelque passage, ce qui dura ainsi plusieurs jours. Mon père, qui s'aperçut que les soirées paroïsoient en effet longues au Roi, depuis le retour de ses promenades jusqu'au coucher<sup>1</sup>, s'avisa de profiter du goût de ce prince pour la musique<sup>2</sup>, et lui fit entendre Nyert : il s'en amusa quelques soirs, jusqu'à ce qu'enfin, ayant trouvé un passage à l'aide d'un paysan et encore plus de lui-même, il fit seul toute la disposition de l'attaque, et l'exécuta glorieusement le 9 mars 1629<sup>3</sup>. J'ai ouï conter à mon père, qui fut toujours auprès de sa personne, qu'il mena lui-même ses troupes aux retranchements et qu'il les escalada à leur tête, l'épée à la main, et poussé par les épaules pour escalader sur les roches et sur les tonneaux et sur les parapets. Sa vic-

1. *Coucher* est en interligne, au-dessus de *soir*, effacé.

2. Le goût de Louis XIII pour la musique est bien connu. Mademoiselle raconte qu'il faisait exécuter trois fois par semaine des concerts, où la plupart des airs étoient de sa façon, paroles et musique, en l'honneur de Mlle d'Hautefort. Sa prédilection étoit pour la musique religieuse, mais il composait aussi des ballets, dont la *Gazette* nous a conservé le compte rendu, notamment de celui de *la Merlaison*, qu'il fit danser à Chantilly le 13 mars 1635. Un mois auparavant, le 18 février, il avait paru en personne, au Louvre, dans un autre grand ballet, dont l'entrée fut chantée par M. de Mortemart, Nyert et Molinier, et où Claude de Saint-Simon dansa trois rôles de valet de pied, de Mehemet-Pacha et de « rieux. » (*Gazette*, 1635, p. 85-92.) M. de Mortemart, qui chantait souvent avec le Roi, se piquait aussi de bien composer et enseignait aux dames des airs italiens. (*Tallemant*, tomes I, p. 351 et 352, et IV, p. 209.)

3. La date n'est pas exacte : le Pas-de-Suse fut forcé le 6 mars. On trouvera à l'Appendice, n° III, le récit de ce fait d'armes écrit par Louis de Saint-Simon, sous la dictée de son père lui-même, récit qui, d'ailleurs, ne concorde pas avec les autres témoignages contemporains, notamment avec les *Mémoires de Richelieu*, ni avec ceux de *Bassoupière* ou de *Vittorio Siri*.

toire fut complète. Suse fut emporté après, ne pouvant se soutenir devant le<sup>1</sup> vainqueur. Mais ce que je ne puis assez m'étonner de ne trouver point dans les histoires de ces temps-là, et que mon père m'a raconté comme l'ayant vu de ses deux yeux, c'est que le duc de Savoie, éperdu, vint à la rencontre du Roi, mit pied à terre, lui embrassa la botte, et lui demanda grâce et pardon, que le Roi, sans faire aucune mine de mettre pied à terre, lui accorda<sup>2</sup> en considération de son fils, et plus encore de sa sœur, qu'il avoit eu l'honneur d'épouser<sup>3</sup>. Ce furent les termes du Roi à Monsieur de Savoie<sup>4</sup>.

On sait combien il tâcha d'en abuser aussitôt après qu'il se vit délivré de la présence d'un prince qui ne devoit un si grand succès qu'à sa ferme volonté de le remporter<sup>5</sup>, à ses travaux pour y parvenir, et à son épée pour en remporter tout le prix et la gloire, et combien ce duc en fut châtié par le prompt retour du Roi<sup>6</sup>. Mais, depuis cette humiliation de Charles-Emmanuel, ce prince si longuement et si dangereusement compté dans toute l'Europe<sup>7</sup>, qui s'étoit emparé du marquisat de Saluces pendant les derniers désordres de la Ligue sous Henri III<sup>8</sup>,

1. La a été corrigé en le.

2. La fin de l'alinéa, depuis *en considération*, est au-dessus de la ligne.

3. Le fils et successeur de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, en 1630, fut Victor-Amédée I<sup>er</sup>, né le 8 mai 1587, mort le 7 octobre 1637, et marié en 1619 à Chrétienne de France, fille d'Henri IV et sœur de Louis XIII. Celle-ci fut régente de Savoie pour ses deux fils ; elle est ordinairement désignée dans les mémoires du temps sous le nom de *Madame Royale*. Elle était née le 10 février 1606, et mourut le 27 décembre 1663.

4. Les *Mémoires de Richelieu* (tome I, p. 617) disent que le vaincu « mit le genou en terre, » mais que Louis XIII « le reçut avec grande courtoisie, » et que « cette entrevue ne se passa qu'en civilités. »

5. Il y a, après *remporter*, un et biffé.

6. Conquête de la Savoie, en 1630, commencée par Richelieu lui-même, achevée par la victoire du duc de Montmorency à Vegliano.

7. Il avait tour à tour brigué le comté de Provence, la couronne de France, l'Empire, le royaume de Chypre, la principauté de Macédoine.

8. Henri, troisième fils d'Henri II, né à Fontainebleau le 19 septem-



qui avoit donné tant de peine à Henri IV<sup>1</sup> régnant et affermi dans la paix, et qui n'avoit pu être forcé à rendre ce fameux vol à un roi si guerrier<sup>2</sup>, Charles-Emmanuel, dis-je, depuis son humiliation, ne parut plus en public, de dépit et de honte, s'enferma dans son palais, n'y vit que ses ministres, pour les ordres seulement qu'il avoit à leur donner, et son fils des moments nécessaires, aucun de ses domestiques que les plus indispensables, et pour le service personnel seulement dont il ne put se passer, et mourut enfin<sup>3</sup> de honte et de douleur, le 26 juillet 1630, c'est-à-dire treize mois après<sup>4</sup>. C'est ainsi que Louis XIII sut protéger le nouveau duc de Mantoue<sup>5</sup>, auparavant son sujet, et l'établir et le maintenir dans les États que la nature et la loi lui donnoient, malgré la maison d'Autriche, celle de Savoie, et toutes leurs armées.

Pour en revenir à Nyert, le Roi, à son retour, continua de s'en amuser<sup>6</sup>. Mon père, qui étoit l'homme du monde

bre 1551, titré d'abord duc d'Anjou, élu roi de Pologne le 9 mai 1573, roi de France en 1574, après la mort de son frère Charles IX; assassiné à Saint-Cloud, par Jacques Clément, et mort le 2 août 1589.

1. Henri IV, dit *le Grand*, fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, né à Pau le 12 décembre 1553, roi de Navarre en 1572, après la mort de Jeanne d'Albret, sa mère; roi de France en 1589, sacré le 27 février 1594, tué par Ravaillac le 14 mai 1610.

2. Le duc de Savoie céda, par le traité de Lyon (1601), la Bresse, le Bugey et le Valromey (département de l'Ain), pour garder le marquisat de Saluces, en Piémont, qui avait appartenu à la France de 1529 à 1588.

3. Après *enfin*, est effacé : « au bout d'un an, quelque peu plus » ; au-dessus d'*au bout* est encore biffé : *en moins* ; et *c'est-à-dire* après *douleur*.

4. Il y a plus de seize mois d'intervalle entre la reddition de Suse (7 mars), le traité qui suivit immédiatement (11 mars), et la mort de Charles-Emmanuel.

5. Charles de Gonzague-Clèves, né le 6 mai 1580, duc de Nevers et de Rethelois en France par sa mère, devenu duc de Mantoue en 1627. C'est pour assurer son installation sur le trône ducal que se firent les campagnes de 1629 et 1630. Il mourut le 20 septembre 1637, avec la réputation d'un des plus grands hommes de son temps.

6. Le poëte d'Assoucy vit Nyert chanter devant le Roi, à Grenoble.

le mieux faisant, vit jour à sa fortune. Il demanda à M. de Mortemart s'il trouveroit bon que le Roi le prît à lui, et ce seigneur, qui aimoit Nyert, y consentit; mon père ne tarda pas à le donner au Roi, et assez peu de temps le fit premier valet de chambre<sup>1</sup>.

Chavigny;  
ses trahisons,  
son étrange  
mort.

[*Id.* S<sup>ts</sup>. 47]

Il est difficile d'avoir un peu lu des histoires et des mémoires du règne de Louis XIII et de la minorité du Roi son fils, sans y avoir vu M. de Chavigny<sup>2</sup> faire d'étranges personnages auprès du Roi, du cardinal de Richelieu, des deux reines<sup>3</sup>, de Gaston, à qui, bien que secrétaire d'État, il ne fut donné pour chancelier, malgré ce prince, que pour être son espion domestique. Il ne se conduisit

1. Lisez : « premier valet de garde-robe, » comme nous l'avons dit plus haut, car Nyert ne devint premier valet de chambre que sous Louis XIV, en 1653 (*Mémoires de P. de la Porte*, p. 53). Ce « bonhomme » Nyert est l'objet d'une note dans la partie du *Journal du marquis de Sourches* qui a été publiée (tome I, p. 379), et l'annotateur y dit qu'il avait commencé par être valet de chambre de M. de Mortemart, mais ne parle pas de l'intervention du duc de Saint-Simon. Sa faveur, comme musicien, dura jusqu'à la mort de Louis XIII, ainsi que le prouve la relation de la maladie de ce prince dans la *Gazette* de 1643, p. 348, et le journal du valet de chambre Dubois, qui a été publié en 1759, dans les *Curiosités historiques*, tome II, p. 44 et suivantes, et réédité dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat.

2. Léon Bouthillier, comte de Chavigny (il signait : *Chavigny*) et de Buzançais, conseiller au Parlement en 1627, conseiller d'État en 1629, eut en 1632 la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères que possédait depuis 1629 son père, Claude Bouthillier, promu à la surintendance des finances. Il y joignit la survivance de grand trésorier des ordres et la charge de chancelier de Monsieur. En 1639, il fut envoyé en mission diplomatique auprès de la cour de Turin. Louis XIII le désigna, par son testament, pour être ministre d'État et membre du conseil de régence, et Anne d'Autriche le fit chevalier de l'Ordre le 15 juillet 1643; mais, au moment où il allait partir pour les négociations de Munster, on le disgracia, ainsi que son père. Il fut cependant rappelé au Conseil quelques mois après, y resta jusqu'en 1648, servit encore en 1651, et mourut le 11 octobre 1652, à l'âge de quarante-quatre ans. Voyez ses portraits dans le ms. Clairambault 1135, fol. 210-211.

3. Ces deux reines sont Marie de Médicis et Anne d'Autriche.

pas plus honnêtement, après la mort du Roi, avec les principaux personnages, avec la Reine, avec le cardinal Mazarin, avec Monsieur le Prince, père et fils, avec la Fronde, avec le Parlement, et ne fut fidèle à pas un des partis qu'autant que son intérêt l'y engagea. Sa catastrophe ne le corrigea point. Ramassé par Monsieur le Prince, il le trompa enfin, et il fut découvert au moment qu'il s'y attendoit le moins. Monsieur le Prince, outré de la perfidie d'un homme qu'il avoit tiré d'une situation perdue, éclata et l'envoya chercher. Chavigny, averti de la colère de Monsieur le Prince, dont il connoissoit l'impétuosité, fit le malade et s'enferma chez lui ; mais Monsieur le Prince, outré contre lui, ne tâta point de cette nouvelle duperie, et partit de l'hôtel de Condé<sup>1</sup>, suivi de l'élite de cette florissante jeunesse de la cour qui s'étoit attachée à lui, et dont il étoit peu dont les pères ou eux-mêmes n'eût<sup>2</sup> éprouvé ce que Chavigny savoit faire, et qui ne s'étoient pas épargnés à échauffer encore Monsieur le Prince. Il arriva, ainsi escorté, chez Chavigny<sup>3</sup>, à qui il dit ce qui l'amenoit, et qui, se voyant mis au clair, n'eut recours qu'aux pardons. Mais Monsieur le Prince, qui n'étoit pas venu chez lui pour le lui accorder, lui reprocha ses trahisons sans ménagement et l'insulta par les termes et les injures les plus outrageantes. Les menaces les plus méprisantes et les plus fâcheuses comblèrent ce torrent de colère, et Chavigny de rage et du plus violent désespoir. Monsieur le Prince sortit après s'être soulagé

1. L'hôtel de Condé, dans la rue qui porte ce nom, avait été bâti par les Gondi, de qui Henri II de Bourbon l'acquit en 1612. C'était une grande maison, avec un petit jardin.

2. Il y a dans le manuscrit de Saint-Simon *n'eust* au singulier ; mais c'est un *lapsus* : il est impossible de donner pour sujet au verbe soit *peu*, soit *élite de cette jeunesse*.

3. Chavigny avait acheté l'hôtel Saint-Paul, dans la rue du Roi-de-Sicile, près la rue Vieille-du-Temple ; selon Conrart (*Mémoires*, p. 601), cette acquisition avait été payée sur les profits d'une affaire subtilement enlevée par Chavigny à M. d'Estrades.

de la sorte en si bonne compagnie. Chavigny, perdu de tous côtés, se vit perdu sans ressource et hors d'état de se pouvoir venger. La fièvre le prit le jour même, et l'emporta trois jours après<sup>1</sup>.

Tel fut l'ennemi de mon père<sup>2</sup>, qui lui coûta cher par deux fois. Il étoit secrétaire d'État et avoit la guerre dans son département<sup>3</sup> : soit sottise, soit malice, il pourvut fort mal les places de Picardie, dont les Espagnols surent bien profiter en 1636, qu'ils prirent Corbie<sup>4</sup>. Mon père avoit un oncle qui commandoit à la Capelle<sup>5</sup>, et qui de-

1. Ce récit et celui que Saint-Simon avait écrit sur le *Journal de Dangeau* (Add. n° 47) présentent des différences considérables, mais ils sont tous deux en désaccord avec le témoignage des écrivains contemporains, tels que la Rochefoucauld, Mme de Motteville, Monglat, Conrart, Retz. Selon ceux-ci, Chavigny s'était rendu à l'hôtel de Condé, où le prince étoit malade et attristé du mauvais état de ses affaires, et ce fut dans cet hôtel qu'eut lieu la scène à la suite de laquelle Chavigny tomba malade lui-même. Selon Mme de Motteville (tome IV, p. 31), Condé, à son tour, alla voir l'ancien ministre, lorsqu'il le sut à l'extrémité ; mais il se contenta de lui, et même affecta de la douleur. Son ressentiment ne se trahit que par ce mot dit au sortir de la chambre, que le malade étoit « laid en diable. » On ne doit pas oublier que Saint-Simon raconte les événements près de cent ans après qu'ils ont eu lieu ; il fait confusion entre les deux visites dont parle Mme de Motteville.

2. On verra, dans l'appendice n° II, que Claude de Saint-Simon, en 1649 et 1650, étoit loin de traiter Chavigny comme son ennemi, et que, tout au contraire, c'est sur lui qu'il fondait toutes ses combinaisons politiques ; alors il lui prodiguait les témoignages de la plus vive affection, et, après avoir lu les correspondances conservées aux Affaires étrangères, Victor Cousin a cru pouvoir dire des lettres de Saint-Simon à cet « ennemi, » qu'elles étoient bien écrites, mais d'une « bassesse insupportable. » (*Madame de Hautefort*, 4<sup>e</sup> éd., Appendice, p. 314, note 2.)

3. Ce n'étoit pas Chavigny, mais Sublet de Noyers, qui avoit ce département depuis quelques mois, et il écrivit que la place commandée par l'oncle de Claude de Saint-Simon dont il va être parlé, avoit été rendue avec une « incroyable lâcheté des nôtres qui étoient dedans. » (Griffet, *Histoire de Louis XIII*, tome II, p. 753.)

4. Voyez ci-dessus, p. 159.

5. Étienne de Rouvroy Saint-Simon, baron de Saint-Léger, quatrième fils de François de Rouvroy Saint-Simon (mort le 17 octobre 1620) et

mandoit sans cesse des vivres, et surtout des munitions, dont il manquoit absolument. Mon père en parla plusieurs fois à Chavigny, puis au cardinal de Richelieu, enfin au Roi, sans avoir pu obtenir le moindre secours. La Capelle, dénuée de tout, tomba comme les autres places voisines. On a vu plus haut que le courage d'esprit et de cœur de Louis XIII ne laissa pas jouir longtems ses ennemis de leurs avantages ; mais, naturellement ennemi de la lâcheté et plein encore du péril que l'État avoit couru par la prompte chute des places de Picardie, il en voulut châtier les gouverneurs à son retour à Paris<sup>1</sup>. Chavigny l'y pousoit. Il étoit lors dans la plus grande confiance du cardinal de Richelieu : il lui donna de l'ombrage de la faveur de mon père, et le fit consentir à s'en délivrer, quoique autrefois cette même faveur l'eût sauvé. L'oncle de mon père fut donc attaqué comme les autres<sup>2</sup>. Mon père ne put souffrir cette injustice : il fit souvenir des efforts inutiles qu'il avoit faits pour faire envoyer des munitions à son oncle, il prouva qu'il en manquoit entièrement ; mais le parti étoit pris, et on aigrit le Roi de l'aigreur de mon père, qui avoit éclaté contre Chavigny et parlé hautement

de Suzanne Popillon d'Ansac, et frère cadet du père de Claude de Saint-Simon, fut gouverneur du Câtelet (sur l'Escant, à vingt kilomètres N. de Saint-Quentin), et non de la Capelle, comme l'a écrit ici Saint-Simon. Quatre lignes plus loin, il avait mis d'abord *le Castellet*, mais l'a corrigé en *la Capelle*, puis *dénué* en *dénuée*. Sur la capitulation du Câtelet, voyez les *Mémoires du cardinal de Richelieu*, tome III, p. 68.

1. « A son retour à Paris » est ajouté en interligne.

2. Lâcheté ou incapacité, la reddition du Câtelet et celle de la Capelle, dont le gouverneur, le baron de Bee, avait capitulé dès le 9 juillet, ouvraient aux ennemis le chemin de la capitale. Richelieu exigea donc un jugement fort sévère contre les deux gouverneurs. L'un et l'autre furent écartelés en effigie sur la place de Grève, le 18 août. On a le texte des sentences dans la *Gazette* (p. 514-516) et dans l'*Histoire de Louis XIII* du P. Griffet (tome II, p. 756-757). Saint-Léger s'était réfugié en Gascogne ; il y trouva une mort étrange, dès le mois d'octobre suivant, dans une cuve de vin en fermentation. (*Lettres du cardinal de Richelieu*, tome V, p. 654 et 665.)

Retraite  
à Blaye de mon  
père, et sa  
cause, jusqu'à  
la mort  
du cardinal de  
Richelieu, et  
cependant  
employé  
et toujours  
dans la faveur.

au cardinal, qui le protégeoit<sup>1</sup>. Piqué à l'excès, et surtout de trouver pour la première fois de sa vie le Roi différent pour lui de ce qu'il l'avoit toujours éprouvé, il lui demanda la permission de se retirer à Blaye, et il fut pris au mot. Il s'y en alla donc au commencement de 1637<sup>2</sup>, et il y demeura jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu. Dans cet éloignement, le Roi lui écrivit souvent, et presque toujours en un langage qu'ils s'étoient composé pour se parler devant le monde sans en être entendus; et j'en ai encore beaucoup de lettres, avec un grand regret d'en ignorer le contenu.

Le goût du Roi ne put être émoussé par l'absence, et la confiance subsista telle, qu'il ordonna à mon père d'aller trouver Monsieur le Prince en Catalogne, en 1639<sup>3</sup>, et de lui rendre compte en leur langage de ce qui s'y passeroit. Il s'y distingua extrêmement par sa valeur, et il fut toujours considéré dans cette armée, non-seulement comme l'ami particulier de Monsieur le Prince, mais comme l'homme de confiance du Roi, bien qu'éloigné de lui. L'année d'auparavant, il avoit commandé la cavalerie sous le même prince de Condé, au siège de Fontarabie<sup>4</sup>, avec la même confiance du Roi et le même bonheur pour

1. On trouvera dans l'appendice n° II le récit exact de cette disgrâce, rétabli d'après les documents authentiques.

2. En septembre 1636.

3. L'armée du prince de Condé se réunit le 8 juin 1639 auprès de Narbonne et fit campagne, non point en Catalogne, comme le dit Saint-Simon, mais seulement en Roussillon. On verra, dans l'appendice n° II, quel fut le résultat de cette expédition et en quelle occurrence le duc de Saint-Simon s'y distingua.

4. Ville forte d'Espagne, dans la province de Biscaye, à l'embouchure de la Bidassoa, sur la frontière de France. Voyez les relations du siège dans la *Gazette*, p. 371-372, et l'appendice n° II. Saint-Simon fut du nombre des chefs qui purent échapper à la déroute avec M. de la Vallette, passer la Bidassoa, en rompre le pont, et rentrer à Bayonne, tandis que le prince de Condé se sauvait par mer. (Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, tome V, p. 556.)

lui-même, en une occasion où le mauvais succès ne laissa d'honneur à partager qu'entre si peu de personnes. Mon père, toujours soutenu par ce commerce direct avec le Roi et inintelligible à tous autres, et par deux expéditions de suite où il fut si honorablement employé, passa ainsi quatre ans à Blaye<sup>1</sup>, et fut rappelé par une lettre du Roi, qui<sup>2</sup> lui envoya un courrier, lors de la dernière extrémité du cardinal de Richelieu<sup>3</sup>. Mon père se rendit aussitôt à la cour, où il fut mieux que jamais, mais dont il ne put sentir la joie, par l'état où il trouva le Roi, qui ne vécut plus que quelques mois<sup>4</sup>.

On sait avec quel courage, quelle solide piété, quel mépris du monde et de toutes ses grandeurs, dont il étoit au comble, quelle présence et quelle liberté d'esprit, il étonna tout ce qui fut témoin de ses derniers jours, et avec quelle prévoyance et quelle sagesse il donna ordre à l'administration de l'État après lui, dont il fit lire toutes les dispositions devant tous les princes du sang, les grands, les officiers de la couronne et les députés du Parlement, mandés exprès dans sa chambre, en présence de son conseil<sup>5</sup>. Il connoissoit trop les esprits des per-

Mort sublime  
de Louis XIII,  
qui fait  
mon père  
grand écuyer  
de France.

1. De 1636 à 1642, ce serait, non pas quatre ans, mais plus de six ans.

2. Il y a *qu'il* dans le manuscrit.

3. Le cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642, mais on verra (appendice n° II) que le Roi ne permit pas à son ancien favori de revenir avant le mois de février 1643.

4. Louis XIII tomba malade le 21 février 1643, et mourut le 14 mai. Voyez le récit du valet de chambre Dubois, cité plus haut, et les relations données par la *Gazette*, p. 341 et suivantes.

5. Ce fut le 20 avril que la déclaration fut lue, dans la chambre royale, aux princes et à la cour, puis communiquée aux députés du Parlement, et celui-ci l'enregistra le 21, avec l'assistance des ducs d'Uzès, de Ventadour, de Saint-Simon, etc. (*Le Vassor*, tome VI, p. 691 et 692; *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 27-32.) D'après cette déclaration, la régence étoit confiée à Anne d'Autriche, mais le Roi lui imposait un conseil qu'elle ne pouvait modifier, et dont les membres étoient : Gaston d'Orléans, le prince de Condé (Henri II), le cardinal Mazarin, le surintendant des finances Bouthillier et son fils

sonnes qui nécessairement, après lui, se trouveroient portés<sup>1</sup> de droit au timon des affaires, pour ne leur laisser la disposition que de celles qu'il ne pouvoit pas faire avant de mourir. Il dicta donc un long écrit à Chavigny de ses dernières volontés les plus particulières, et il y remplit tout ce qui vaquoit<sup>2</sup>.

[*Add. S<sup>c</sup>S. 48*]

Il n'y avoit point de grand écuyer<sup>3</sup> depuis la mort funeste de Cinq-Mars<sup>1</sup>; cette belle charge fut donnée à mon

Chavigny. Aussitôt après la mort du Roi, les dispositions de la déclaration royale furent modifiées dans le lit de justice du 18 mai 1643, et la plénitude du pouvoir fut rendue à Anne d'Autriche.

1. Il y a bien ainsi, d'après un usage autrefois très-commun, *portés* au masculin, après *personnes*. A la ligne suivante, *celle*, au lieu de *celles*.

2. C'est-à-dire toutes les charges vacantes à la cour.

3. Le grand écuyer avoit la haute main sur les écuries du Roi, grande et petite, ainsi que sur le nombreux personnel qui en dépendait; seul, il pourvoyoit aux charges, recevait les serments, ordonnait de toutes les dépenses, réglait les livrées, etc. Aux grandes entrées ou aux pompes funèbres, il portait l'épée royale. A la mort du Roi, tous les chevaux des écuries et du haras, tous les harnais et tous les meubles lui revenaient de droit. En cas d'absence, il était suppléé par le premier écuyer de la grande écurie. La différence entre la grande et la petite écurie était que la première servait dans les occasions solennelles ou en temps de guerre, tandis que la petite fournissait le service ordinaire, quotidien et familier; partant, le poste du premier écuyer commandant la petite écurie avoit quelque chose de plus intime que celui du grand écuyer, mais celui-ci était un des sept grands officiers de la couronne. Voyez *l'État de la France*, ou le *Traité des droits.... annexés.... à chaque dignité*, de Guyot, tome I, p. 618-622.

4. Henri Coiffier d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, né en 1620, second fils du maréchal d'Effiat, d'abord capitaine aux gardes, puis promu grand maître de la garde-robe en mars 1638, était devenu le favori du Roi, comme l'avaient été Baradat et Saint-Simon, et avoit reçu, le 15 novembre 1639, la charge de grand écuyer de France. Ayant trahi son maître et conclu avec l'Espagne un traité que découvrirent les agents de Richelieu, il avoit été décapité à Lyon, le 12 septembre 1642, en compagnie de son ami de Thou. Tallemant des Réaux parle longuement de lui dans l'historiette de Louis XIII (tome II, p. 251-257), et il dit ailleurs que Richelieu avoit su mauvais gré à ce nouveau favori de vouloir être grand écuyer, plutôt que d'accepter la succession de Saint-Simon à la petite écurie (*ibidem*, p. 57).



père : l'écrivit, dicté à Chavigny, fut lu tout haut devant tout le monde, comme les dispositions concernant l'État l'avoient été, mais non devant le même nombre, ni avec les mêmes cérémonies. Tout ce que le Roi en put défendre pour ses obsèques le fut étroitement, et, comme il s'occupoit souvent de la vue de Saint-Denis<sup>1</sup>, que ses fenêtres lui découvroient de son lit, il régla jusqu'au chemin de son convoi, pour éviter le plus qu'il put à un nombre de curés de venir à sa rencontre, et il ordonna jusqu'à l'attelage qui devoit mener son chariot, avec une paix et un détachement incomparables, un désir d'aller à Dieu, et un soin de s'occuper toujours de sa mort, qui le fit descendre dans tous ces détails<sup>2</sup>.

Mon père, éperdu de douleur, ne put répondre au Roi, qui lui apprit qu'il l'avoit fait grand écuyer, que par se jeter sur ses mains et les inonder de ses larmes, ni autrement que par elles aux compliments qu'il en reçut. Sa douleur lui déroba sans doute une infinité de grandes choses qui, dans le détail, se passèrent dans les derniers temps de la vie de son maître, et c'est sans doute ce qui m'a empêché de savoir par lui ce que j'ai appris de Priolo<sup>3</sup>.

1. Louis XIII logeait dans le château neuf, qui était situé sur la terrasse de Saint-Germain, et d'où la vue s'étendait jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis. Le fait dont parle Saint-Simon est attesté par toutes les relations contemporaines, et notamment par celle de la *Gazette* (p. 342). Comparez le récit de Tallemant des Réaux, *Historiettes*, tome II, p. 258-260, et celui des *Mémoires de Pontis*, p. 632.

2. Il avait ordonné, entre autres dispositions, que ses entrailles fussent déposées à Notre-Dame ; elles étaient déjà transportées à Saint-Denis, quand on ouvrit le testament, le 17, et il fallut les aller rechercher.

3. Benjamin Priolo, né à Saint-Jean-d'Angely, le 4<sup>er</sup> janvier 1602, élevé à Leyde, puis à Padoue. Étant entré d'abord au service du duc de Rohan, il se retira après sa mort en Suisse, d'où le duc de Longueville le tira pour aller au congrès de Munster. Par suite, ayant embrassé la cause des Princes en 1652, malgré les bontés de la reine mère et les promesses de Mazarin, il dut rester un certain temps en exil. Revenu à Paris, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires et écrivit en latin une histoire de France de 1643 à 1664, qu'on lui permit d'imprimer en

Prophétie  
de Louis XIII  
mourant.

C'étoit un noble Vénitien, né en France d'un père exilé de sa patrie, et qui s'attacha au duc de Longueville<sup>1</sup>, qui, à la mort de Louis XIII, venoit d'épouser en secondes noces la fille de Monsieur le Prince, qui a fait tant de bruit dans le monde, parmi les troubles et les guerres civiles de la jeunesse de Louis XIV<sup>2</sup>. Priolo a fait une histoire latine de cette minorité, dont l'extrême élégance est la moindre partie. On y voit un homme extrêmement instruit et souvent acteur, traitant lui-même avec la Reine et avec le cardinal Mazarin, pour ceux à qui il étoit attaché, et avec tous les personnages, dont il fait des portraits parfaitement ressemblants. On voit dans cet ouvrage qu'il avoit toute la confiance de son parti, qu'il y influoit par ses conseils, qu'il avoit une pénétration profonde, une

1665 ; il l'avoit dédiée d'avance à ses compatriotes vénitiens. La cour le récompensa par diverses pensions, et M. de Lionne le désigna en 1667 pour aller remplir une mission secrète à Venise ; mais il mourut en chemin, à Lyon. Bayle lui a consacré un important article dans son *Dictionnaire historique et critique*, p. 2383-2386. — Il signait quelquefois à la française : *Priolean*. (*Musée des Archives nationales*, n° 841.)

1. Henri d'Orléans, second du nom, de la branche de Dunois, duc de Longueville et d'Estouteville, prince de Neufchâtel, etc., né le 27 avril 1595, pair de France, chevalier des ordres, gouverneur de Picardie, puis de Normandie. Après avoir pris part aux conspirations de 1626 contre Richelieu, il se distingua dans les guerres d'Italie et d'Allemagne. Sous la Régence, il devint membre du Conseil, ministre d'État, et fut envoyé en 1645 au congrès de Munster, où il emmena Priolo. En 1648, poussé par sa femme et par le coadjuteur Paul de Gondî, il devint un des plus ardents frondeurs, partagea en 1650 la prison des Princes, et se retira ensuite de la scène politique. Il mourut à Rouen, le 11 mai 1663, laissant à Priolo des témoignages de son affection.

2. Veuf, depuis 1637, de Louise de Bourbon-Soissons, le duc de Longueville se remaria, un an avant la mort de Louis XIII, le 2 juin 1642, avec Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, née le 27 août 1619, morte le 15 avril 1679. C'est cette duchesse de Longueville si célèbre par son rôle dans la Fronde, par ses liaisons avec la Rochefoucauld, Turenne et d'autres, enfin par sa longue pénitence aux Carmélites, et à qui Victor Cousin a consacré plusieurs de ses plus importantes études.

grande probité et l'amour de la vérité (et l'exactitude à la transmettre à la postérité s'y fait sentir partout, jusque dans les choses les moins avantageuses), et qu'il auroit pu cacher des fautes et des faiblesses des personnes à qui il étoit attaché<sup>1</sup>. Dès les premières pages de son histoire, qu'il commence à la mort de Louis XIII, et qu'il décrit courtement, mais avec des traits admirables pour ce prince, il rapporte un fait merveilleux, et qu'il étoit en situation d'avoir appris sur-le-champ<sup>2</sup> de Monsieur le Prince même et de M. de Longueville. Parlant du Roi, qui mourut le lendemain : *Condæum intuitus*, dit-il, livre I<sup>er</sup>, p. 17<sup>3</sup> : « *Filius tuus, inquit, insignem victoriam reportavit* (comme les prophètes, ce qui va arriver comme déjà passé). » .... *Id ante efflatam animam Ludov. magis præ sagio<sup>4</sup> quam mentis alienata signum dedit. Gast. Aurel., fratrem unicum, serio monuit, etc.... Quæ toties concionatoribus intonata reticeo. Nullus mortalium, nec antiquorum nec recentiorum, fatum ultimum tam intrepide excepit<sup>5</sup>.*

1. Bayle dit que l'histoire de Priolo est « composée avec une liberté fort éloignée de la flatterie. » Notre auteur devait y apprécier tout particulièrement des sentiments hostiles à d'Harcourt, dont il va bientôt parler; mais il faut ajouter, pour l'édification du lecteur, que Priolo étoit un des pensionnaires de Mazarin, et l'on voit par les carnets du cardinal qu'il lui servait d'espion auprès du duc de Longueville.

2. Un mot biffé, *mesme* (?), après *sur-le-champ*.

3. « Benj. Priolo *Ab excessu Lud. XIII de Rebus Gallicis hist. libri XII. Ad Ser. Pr. et Aug. Sen. Reip. Venet.*, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, Carolopoli, typ. Ged. Ponceleti, Ser. D. Mant. typ. » (Note marginale de Saint-Simon, qui avait laissé dans son manuscrit un blanc, qu'il a rempli après coup par la citation latine.) — Le texte de Priolo peut se traduire ainsi : « Regardant Condé : *Ton fils*, dit-il, *a remporté une insigne victoire*.... Louis pronouça ces paroles avant de rendre l'âme, plutôt par une vue prophétique que comme signe d'un esprit égaré. Il donna de sérieux avertissements à son frère unique Gaston d'Orléans, etc.... Je tais les circonstances qu'ont tant de fois célébrées les orateurs. Aucun mortel, ni dans l'antiquité ni dans les temps modernes, n'a supporté la mort avec autant d'intrépidité. »

4. Dans le texte de Priolo, *præ sagium*; et plus loin *hic* devant *reticeo*.

5. Il faut comparer au récit de Priolo celui du valet de chambre

Scélératesse  
qui prive mon  
père de  
la charge de  
grand écuyer, et  
qui la donne  
au comte  
d'Harcourt.

Pour revenir à mon père et à sa nouvelle charge, il en fit les fonctions aux obsèques du Roi<sup>1</sup>, et il m'a souvent dit qu'en jetant l'épée royale dans le caveau<sup>2</sup>, il fut au moment<sup>3</sup> de s'y jeter lui-même. Il ne pensoit qu'à sa douleur, et ses amis le pressoient d'envoyer chercher ses provisions de grand écuyer, sans qu'ils le pussent distraire. A la fin pourtant, il y envoya ; ce fut inutilement : elles n'étoient pas, disait-on, expédiées<sup>4</sup>.

Dubois, qui place la vision au dimanche 10 mai ; ceux du P. Dinet, confesseur de Louis XIII (*Curiosités historiques*, tome II, p. 70), et de Tallemant (*Historiettes*, tome II, p. 259) ; enfin le passage où Pierre Lenet, un des familiers de la maison de Condé, donne, dans ses *Mémoires* (p. 482), les détails les plus complets.

1. Le corps fut porté à Saint-Denis le 19 mai, et les obsèques célébrées le 22 (*Gazette*, p. 549 et 554). Saint-Simon est nommé le premier, avant Schonberg, Liancourt, Mortemart, la Chastre, Montespan et les autres courtisans qui avaient suivi le corps depuis Saint-Germain jusqu'à Saint-Denis. Il n'avait assisté, ni comme grand écuyer, ni comme premier écuyer, au lit de justice du 18 mai, et le jeune roi y avait été porté par Du Mont, écuyer ordinaire de la petite écurie (*Gazette*, p. 426) ; mais, le 15 mai, quand la Régente avait amené son fils au Louvre, Saint-Simon figurait dans le cortège, portant la « petite épée » de Louis XIV (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 43).

2. Le corps du Roi étant déposé dans le caveau où il devait attendre celui de son successeur, le roi d'armes appelait tour à tour les hérauts et les grands officiers ou autres chargés d'y déposer les *honneurs*, et enfin le grand maître et les maîtres d'hôtel, qui venaient rompre leurs bâtons de service sur le cercueil. Mais le grand écuyer, porteur de l'épée royale, ne la jetait pas dans le caveau, comme Saint-Simon le raconte avec une certaine affectation ; voici ce que dit textuellement la relation de la *Gazette* (p. 554) : « Chacun se rendit au caveau selon l'ordre auquel il fut appelé et y jeta les *honneurs*, à la réserve de l'épée royale, que le duc de Saint-Simon ayant tirée de son côté, tint toujours par la garde, n'en mettant que la pointe dans le caveau, et de la bannière de France, de laquelle le duc de Chevreuse n'en mit aussi qu'un bout dans le caveau, la retenant toujours en main par la poignée. »

3. *Fut au moment* de est en interligne, au-dessus de *pensa*, biffé. — « On alla à son enterrement comme aux noces, » dit Tallemant (tome II, p. 260). Il y eut à l'église un grand scandale, causé par les religieux, qui voulaient arracher les cierges d'offrande aux officiers de la chapelle royale.

4. Le bruit avait couru en effet qu'il était question de faire Saint-

Le crime rend honteux, on ne l'avoue que le plus tard qu'on peut ; cependant, après plusieurs envois, il apprit que Chavigny avoit laissé son nom en blanc, bien sûr que le Roi, en l'état extrême où il se trouvoit lorsqu'il lui dicta ses dernières dispositions, signeroit sans lire, ainsi qu'il arriva ; que Chavigny avoit été trouver la Reine, auprès de laquelle il s'étoit fait un mérite de sa scélératesse pour lui laisser la disposition de la charge de grand écuyer, dont il rempliroit le nom à son choix, afin que celui à qui elle donneroit cet office de la couronne, mon père ou un autre, lui en eût l'obligation entière, et qu'elle pût s'acquérir une créature considérable par ce grand bienfait à l'entrée de sa régence. Chavigny n'ignoroit pas que l'aversion que la Reine avoit pour le Roi s'étendoit à tout ce qu'il aimoit, même sans autre cause, et qu'avec ce détour mon père ne seroit point grand écuyer. La comtesse d'Harcourt<sup>1</sup>, quoique

Simon grand écuyer. Dans un des bulletins de la santé du Roi qui ont été publiés par M. de Boisliis (Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents de la Chambre des comptes, p. 412), le procureur général de la Chambre écrit au premier président : « On révoque en doute que M. de Longueville soit grand maître, et M. de Beaufort grand écuyer. Aucuns donnent cette dernière charge à M. le duc de Saint-Simon, et la sienne de premier écuyer à M. le commandeur de Souvré. » Mais, le 20 avril, tout est déjà changé : « La charge de grand écuyer a été assurément donnée à M. de Beaufort. » Comme le dit un dernier bulletin, tout cela était « plus par proposition que par résolution. » Les *Mémoires de la Rochefoucauld* (Œuvres, tome II, p. 77) nous apprennent qu'il avait été question aussi de faire rentrer en charge M. de Bellegarde, avec la survivance pour la Rochefoucauld lui-même. Le valet de chambre Dubois ne cite pas une fois le nom de Saint-Simon, et, jusqu'à présent, rien n'a prouvé l'abus de confiance imputé ici à Chavigny. Si Saint-Simon fit les fonctions de grand écuyer aux obsèques du 22 mai, ce fut en qualité de premier écuyer, rien de plus.

1. Marguerite-Philippe, fille de Charles du Cambout, baron de Pontchâteau, cousin germain du cardinal de Richelieu, épousa : 1<sup>o</sup> le 28 novembre 1634, le duc de Puylaurens (voyez ci-dessus, p. 149, note 4) ; 2<sup>o</sup> le 1<sup>er</sup> février 1639, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. Elle mourut d'apoplexie, le 9 décembre 1674, âgée de cinquante-deux ans. Voyez

nièce<sup>1</sup> du cardinal de Richelieu, avoit depuis longtemps trouvé grâce devant elle et les moyens de se mettre intimement bien avec elle, ce qui a duré jusqu'à sa mort. Elle fut bien avertie, et le comte d'Harcourt fut grand écuyer<sup>2</sup>.

A cette nouvelle, on peut juger de l'indignation de mon père. La Reine lui étoit trop respectable, et Chavigny trop vil : il envoya appeler<sup>3</sup> le comte d'Harcourt. Les exploits et la valeur de celui-ci<sup>4</sup> mettoient sa réputation au-dessus du refus d'un combat particulier, dont la cause étoit si odieuse<sup>5</sup>. Il avertit la Reine, qui leur envoya à chacun un exempt des gardes du corps. Elle n'oublia rien

ses portraits et ceux de son second mari dans le ms. Clairambault 1137, fol. 1 et suivants.

1. Nièce à la mode de Bretagne.

2. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt (on disoit : *de Harcourt* et Saint-Simon écrit tour à tour *de* et *d'*), second fils de Charles 1<sup>er</sup>, duc d'Elbeuf, et auteur de la branche des comtes d'Armagnac, de Brienne et de Marsan, naquit le 20 mars 1601, fut chevalier des ordres, grand écuyer, sénéchal de Bourgogne, gouverneur de Touraine, de Guyenne, de Normandie et d'Anjou, lieutenant général des mers du Levant, etc., et mourut à Royaumont, le 25 juillet 1666. Il s'étoit acquis une grande réputation en Bohême, dans la guerre de Trente ans, et en Italie. La Régence l'envoya en mission à la cour d'Angleterre, puis le fit vice-roi de Catalogne. Pendant la première partie de la Fronde, il resta fidèle à la reine mère et battit Condé; mais ensuite il se laissa entraîner dans le parti des princes rebelles, et se fit battre par le maréchal de la Ferté. Il a son historiette dans *Tallemant des Réaux* (tome V, p. 9-15), et est bien connu par le beau portrait dit de « Cadet-la-Perle, » que grava Antoine Masson, en 1667. Ce fut seulement le 8 août 1643 qu'il fut pourvu de la charge de grand écuyer, en récompense de « grands et importants services rendus à la couronne. » (*Gazette*, p. 680; *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 95.) Il la fit passer, en 1658, à son fils d'Armagnac, et elle demeura depuis dans leur maison.

3. *Appeler*, « défier, provoquer à un combat singulier. » (*Furetière*.)

4. Après *celuy*, Saint-Simon a changé *là* en *cy*.

5. Le comte d'Harcourt eut, en 1643, un duel avec le prince de Wurtemberg, qui fit grand bruit (*Journal d'Ol. d'Ormesson*, tome I, p. 279-280). Il s'étoit battu aussi avec Retz, pour Mme du Chastelet (*Tallemant*, tome V, p. 195, et *Mémoires de Retz*, tome I, p. 87). Quoique peu heu-

pour apaiser, ou plutôt pour tromper mon père. Les amis communs s'entremirent; tout fut inutile, et mon père, sans s'emporter, persévéra toujours à vouloir tirer raison de cette iniquité l'épée à la main. Il n'y<sup>1</sup> put parvenir, et les exempts des gardes du Roi demeurèrent auprès d'eux fort longtemps, et tant qu'ils furent à portée l'un de l'autre. Désespérant enfin de se pouvoir satisfaire, mon père s'en alla à Blaye, et mit en vente la seule charge qui lui restoit, qui étoit celle de premier écuyer<sup>2</sup>.

Lors de ce grand vacarme, qui fit tant de bruit dans le monde, du commerce et des intelligences de la Reine avec l'Espagne, où la Reine, par l'ordre du Roi, fut fouillée jusque dans son sein, au Val-de-Grâce<sup>3</sup>, par le chancelier Séguier, qui, par sa politique conduite en cette occasion<sup>4</sup>, s'assura pour toujours de la faveur de la Reine, sans se commettre avec le Roi ni avec le cardinal de Richelieu<sup>5</sup>, tout ce qui étoit le plus alors dans la confiance prit la

reux à la guerre, il étoit connu pour brave et très-estimé de ses soldats; faute de confiance et de décision, il ne sut pas faire fortune.

1. Saint-Simon avait mis d'abord : *Il y*; puis il a changé l'*y* en *u*, et ajouté un autre *y*.

2. Voyez, sur les suites de cette disgrâce, l'appendice n° II.

3. « Au Val-de-Grâce » est ajouté en interligne. — Anne d'Autriche avait acheté en 1621, dans le faubourg Saint-Jacques, les terrains et les bâtiments qu'on appelloit le *fief de Valois*, le *Petit-Bourbon*, etc., pour y transférer les religieuses bénédictines du Val-de-Grâce de Notre-Dame-de-la-Crèche, près de Bièvre. Elle y faisait souvent de longues retraites, mais ce fut seulement après la mort de Louis XIII qu'elle put faire construire l'église et le monastère.

4. Des historiens bien informés disent que le chancelier avait fait secrètement prévenir Anne d'Autriche, par son gendre Coislin, ou par sa sœur la Mère Jeanne, de détruire toute correspondance compromettante. Saint-Simon semble reproduire ici, comme dans plusieurs passages précédents, la version de le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, tome V, p. 359 et 360).

5. Cet épisode si connu se place à la date du 22 août 1637. On en trouvera le récit, d'après les chroniqueurs contemporains ou les documents originaux, dans le livre dernièrement publié sur le *Chancelier Pierre Séguier*, par M. René Kerviler, p. 82-91.

fuite ou fut chassé. Mme de Senecey<sup>1</sup>, sa dame d'honneur, la fut chez elle, à Randan<sup>2</sup> en Auvergne, et Mme de Brassac<sup>3</sup>, tante paternelle de M. de Montausier<sup>4</sup>, fut mise en sa place; Mme de Chevreuse s'enfuit en Flandres, et Beringhen<sup>5</sup>, premier valet de chambre du Roi après son père, se sauva à Bruxelles. C'étoit un homme d'esprit et d'intrigue, et le plus avant de tous dans celle-là, parce qu'il étoit sur le pied qu'on pouvoit se fier à son secret et à sa parole.

Dès que la Reine fut veuve et régente, son premier soin fut de rappeler et de récompenser ses martyrs. Mme de Chevreuse<sup>6</sup> accourut, comptant tout gouverner, et y fut

1. Marie-Catherine de la Rochefoucauld, héritière unique de la branche où une Polignac apporta, en 1518, le comté de Randan, avait épousé, le 7 août 1607, Henri de Bauffremont, marquis de Senecey, chevalier des ordres, ambassadeur en Espagne, etc. Elle étoit veuve depuis 1622, et mourut, le 10 mai 1677, à quatre-vingt-neuf ans.

2. Randan-Jussat, à vingt-cinq kilomètres N. E. de Riom; le château appartient aujourd'hui à Mgr le duc de Montpensier.

3. Catherine de Sainte-Maure de Montausier, mariée, le 16 avril 1602, à Jean de Galard de Béarn, comte de Brassac, qui fut chevalier des ordres, ministre d'État, ambassadeur, gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, de la Lorraine et du Barrois, lieutenant général au gouvernement de Poitou, maréchal de camp, surintendant de la maison de la Reine, etc., et mourut à Paris, le 14 mars 1645, sans enfants, âgé de soixante-six ans. Mme de Brassac fut nommée première dame d'honneur, à la place de Mme de Senecey, le 13 novembre 1638; elle mourut le 11 mai 1648, âgée de soixante et un ans. C'étoit une personne savante, et en même temps douce et modeste. Son mari et elle avaient abjuré la religion protestante, sous la direction du P. Joseph. Voyez leur histoire dans *Tallemant*, tome IV, p. 386-390.

4. Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de Montausier, maréchal de camp, gouverneur du Dauphin, chevalier des ordres, gouverneur des provinces d'Angoumois, Saintonge, Normandie, etc., mort le 17 mai 1690, à quatre-vingts ans. Il avait été élevé par sa tante Mme de Brassac.

5. Henri de Beringhen. Voyez plus loin, p. 192, note 3.

6. Mme de Chevreuse rentra en France au commencement de juin 1643, et la *Gazette* (p. 520) lui consacra alors un article, qui prouve l'importance qu'on attachait à cet événement, et qui, en même temps, mentionne la réception faite à l'amie de la Reine par le marquis de Saint-



trompée. Mme de Brassac fut congédiée<sup>1</sup>, et Mme de Senecey rétablie<sup>2</sup>, et, pour dédommagement, la comtesse de Fleix<sup>3</sup>, sa fille, eut sa survivance : elles jouirent toutes deux de toute la confiance et de la plus intime faveur de la Reine le reste de sa vie, devinrent duchesses, et avec elles M. de Foix<sup>4</sup>, fils de la comtesse de Fleix, duc et pair.

Beringhen reçut à Bruxelles un courrier de la Reine, et arriva auprès d'elle dans tous les premiers jours de sa puissance<sup>5</sup>. Il fut, de tous, le plus prodigieusement récompensé : je dis avec raison *prodigieusement*.

Fortune de  
Beringhen, pre-  
mier écuyer.

Simon : « Étant partie de Chaulnes le 12 juin, elle alla coucher à Roye ; le 13, à la Versine, maison du sieur de Saint-Simon, frère du duc du même nom, où elle fut aussi très-bien reçue et traitée de même. » Il faut comparer les *Mémoires de la Rochefoucauld* (*Oeuvres*, tome II, p. 71-73).

1. Elle avait été nommée à son corps défendant, et fut remplacée malgré la Reine ; voyez *Mme de Motteville*, tome I, p. 124-126.

2. De plus, le 10 juin 1643, Mme de Senecey fut nommée gouvernante du Roi et de son frère, en place de Mme de Lansac ; voyez ses provisions, Arch. nat., O<sup>1</sup>9, fol. 22 v<sup>o</sup>. En mars 1646, ayant terminé sa part de l'éducation royale, elle reprit les fonctions de dame d'honneur.

3. Marie-Claire de Bauffremont, marquise de Senecey et première dame d'honneur de la Reine après sa mère, épousa en 1637 Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, qui fut tué au siège de Mardick, le 13 août 1646. Elle mourut le 29 juillet 1680.

4. Les mots *M. de Foix* terminent une page et sont répétés au haut de la suivante. — Randan avait été érigé, en 1661, en duché-pairie mâle et femelle, pour Mme de Senecey, sa fille la comtesse de Fleix, et les fils de cette dernière. Le premier titulaire mâle fut Gaston-Jean-Baptiste de Foix-Candalle, duc de Randan, qui mourut à Paris, le 12 décembre 1663, âgé de vingt-sept ans ; sa fille unique étant morte aussi en 1667, le duché passa au second fils de Mme de Fleix, Henri-François, connu depuis sous le titre de duc de Foix, qui fut chevalier des ordres en 1688, et mourut le 22 février 1714.

5. Beringhen avait été rappelé avant la mort de Louis XIII, et s'était mêlé à toutes les intrigues qui, pendant la maladie du Roi, préparèrent la Reine à prendre Mazarin pour principal ministre. On en trouve la preuve dans les *Mémoires inédits de L.-H. de Loménie comte de Brienne* (tome I, p. 304-305) ; ils nous ont conservé le billet de Mazarin que Beringhen fut chargé de porter à la Reine.

[*ibid.* S<sup>ts</sup>. 19]

Henri IV, tout au commencement de son règne, lors très-mal affermi, passoit pays à cheval avec une très-petite suite, et s'arrêta chez un gentilhomme pour faire repaître ses chevaux, manger un morceau et gagner<sup>1</sup> pays : c'étoit en Normandie, et il ne le connoissoit point. Ce gentilhomme le reçut le mieux qu'il put dans la surprise, et le promena par sa maison en attendant que le dîner fût prêt. Il<sup>2</sup> étoit curieux en armes et en avoit une chambre assez bien remplie. Henri IV se récria sur la propreté dont elles étoient tenues et voulut voir celui qui en avoit le soin. Le gentilhomme lui dit que c'étoit un Hollandois qu'il avoit à son service, et lui montra le père de Beringhen<sup>3</sup>. Le Roi le loua tant et dit si souvent qu'il

1. *Gagner* (*gaigner*) est en interligne, au-dessus de *passer*, biffé.

2. Il a été substitué à *Henri IV* (*H. IV*).

3. Les Beringhen (qu'on appela longtemps, en France, *Belingant*) n'étaient pas originaires de la Hollande, mais du duché de Clèves, et professaient la religion protestante. Celui qui vint s'établir à la cour d'Henri IV se nommait Pierre, et fut non-seulement premier valet de chambre de ce prince, mais encore grand bailli et gouverneur d'Étapes, contrôleur général des mines et minières, commissaire ordinaire des guerres, etc. Il est cité dans les *Lettres missives de Henri IV* dès l'année 1598. Son fils, Henri de Beringhen, né à Paris le 20 octobre 1603, tenu sur les fonts, au temple de Charenton, par le Roi et la duchesse de Bar, et élevé auprès de Louis XIII, hérita de la charge de premier valet de chambre en 1620, et y joignit plus tard celles de maréchal de camp, de conseiller d'État, de grand maréchal des logis et de général des postes. Exilé par l'influence de Richelieu, il servit douze ans en Allemagne, sous les Nassau, ou en Hollande, comme colonel du 1<sup>er</sup> régiment de cavalerie, et il ne revint à Paris qu'après la mort du cardinal. Au comble de la faveur, il ne manqua pas de chercher à effacer le souvenir des débuts de son père; en 1649, il obtint du marquis de Brandebourg, duc de Clèves, et du sénat de la ville de Gennep, d'où ses ancêtres étaient originaires, une attestation de leur ancienne noblesse, et cette pièce servit à compléter ses preuves pour l'ordre du Saint-Esprit (1661), pour lesquelles le marquis de Saint-Simon, frère aîné du duc, fut un des commissaires. D'ailleurs Henri IV avait toujours traité Pierre de Beringhen comme gentilhomme, à l'inverse de Louis XIII, qui, selon *Tallemant* (tome II, p. 247), voulait pouvoir battre ses valets de chambre.

seroit bien heureux d'avoir des armes aussi propres, que quelques-uns de sa suite comprirent qu'il avoit envie du Hollandois et le dirent au gentilhomme. Celui-ci, ravi de faire sa cour au Roi ou plaisir<sup>1</sup> [à] son domestique, le lui offrit, et, après quelques compliments, le Roi lui avoua qu'il lui faisoit plaisir. Beringhen eut le même soin des armes du Roi, lui plut par là, et en eut à la fin une charge de premier valet de chambre, qu'il fit passer à son fils<sup>2</sup>.

Ce fils avoit perdu cette charge par sa fuite. Chamarande<sup>3</sup>, père de l'officier général<sup>1</sup>, en étoit pourvu; il s'étoit si bien conduit, que la Reine n'eut point envie de le chasser, et Beringhen lui-même en avoit encore moins. Il avoit à faire à une femme qu'il avoit complètement servie et pour laquelle il avoit été perdu, et à un premier ministre qui ne connoissoit les états que pour en vouloir

1. *Plaisir* est au-dessus de la ligne; et de même, un peu avant, les mots : *sa cour*, remplaçant *plaisir*, effacé.

2. On trouve à peu près le même fait, mais accompagné de beaucoup d'autres détails, dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux* (tome III, p. 380-384), que confirme encore le dossier BERINGHEN conservé au Cabinet des titres. Le gentilhomme normand chez qui se fit la rencontre, et que Tallemant appelle « M. de Sainte-Marie, » étoit Henri-Robert Aux-Épaules, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, qui fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, bailli de Rouen, gouverneur de Carentan et de Valognes, etc. Henri IV l'aima beaucoup par la suite; sa correspondance en fait foi.

3. Clair-Gilbert d'Ornaison, comte de Chamarande près d'Étampes, né en 1621, fut premier valet de chambre du Roi, puis premier maître d'hôtel de la Dauphine-Bavière (1679), gouverneur de Phalsbourg et de Sarrebourg, chevalier des ordres de Saint-Michel et de Saint-Lazare, abbé de Fontenay, etc.; il mourut le 25 janvier 1699. De Marie-Anne de Treton, il avait eu le fils qui suit, et une fille, mariée au marquis de Chalmazel.

4. Louis d'Ornaison, comte de Chamarande, né vers 1660, colonel d'infanterie en 1684, brigadier en 1693, maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, chevalier de Saint-Louis en 1705, et gouverneur des deux mêmes places que son père. Il avait eu également la survivance des charges de premier valet de chambre et de maître d'hôtel, et devint en 1733 premier maître d'hôtel de la reine Marie Leczinska. Il mourut à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1737.

la confusion, et qui, dans la primeur de son règne, vouloit flatter celle par qui il régnoit et s'acquérir des créatures importantes dans son plus intérieur<sup>1</sup>. Beringhen en sut profiter<sup>2</sup>, et, de premier valet de chambre fugitif, osa lever les yeux sur la charge de premier écuyer, et il l'osa avec succès<sup>3</sup>. La Reine en fit son affaire, et l'obtint de mon père pour quatre cent mille livres et vingt mille livres de pension du Roi, dont il n'a de sa vie touché que la première année<sup>4</sup>.

Défait d'une charge qui ne faisoit plus que lui peser, et

1. Les mémoires du temps prouvent qu'Henri de Beringhen avait rendu de grands services à Anne d'Autriche et au ministre. Les *Lettres du cardinal Mazarin* (publiées par M. Chéruel, dans la collection des Documents inédits, tome I, p. 548, 612-613, 622-623, etc.) nous le montrent se servant de son crédit en Hollande dans l'intérêt de la France, et contribuant au renouvellement des traités avec cette république.

2. Il y avait d'abord *en profita*; le mot *sut* (*scout*) a été ajouté en interligne, et la désinence *a* corrigée en *er*.

3. Les charges que Beringhen avait possédées, et surtout ses services militaires, ses actions d'éclat sur divers champs de bataille, à l'étranger, justifiaient son élévation bien plus que ne le prétend Saint-Simon. A la mort de Louis XIII, il donna sa démission de la charge de premier valet de chambre; mais un brevet du 30 mai 1643 (Arch. nat., O<sup>1</sup> 1, fol. 4 v<sup>o</sup>) lui avait conservé toutes les entrées, « voulant l'assujettir auprès de la personne du Roi et l'obliger d'avoir pour elle la même affection et de lui rendre la même assiduité. » C'est le 8 août 1645 qu'il fut pourvu des charges de premier écuyer et de capitaine du Petit-Bourbon. (Arch. nat., O<sup>1</sup> 11, fol. 577 v<sup>o</sup>, et 12, fol. 33 v<sup>o</sup>; *Gazette* de 1645, p. 718.) Sa rentrée en faveur lui permit d'épouser, au commencement de 1646, une fille du marquis d'Iluxelles. Par la suite, il eut le gouvernement de la citadelle et du fort Saint-Jean de Marseille, et même, en 1661, le collier des ordres. Il se retira de la cour en 1685, et mourut le 30 mars 1692. Voyez *Sourches*, tome I, p. 2; *Dungeau*, tome I, p. 401, et les notes de Gaignières, dans le ms. Clairambault 290, p. 484 et 508.

4. Une pension ou augmentation d'appointements de 6000 livres, pour le gouvernement de Blaye, fut accordée en 1645 et payée jusqu'en 1660; mais une autre augmentation de 9000 livres ajoutée, le 9 juillet 1646, à l'état de la garnison, « pour tenir lieu de récompense du prix de la charge de premier écuyer, » ne fut jamais payée. Enfin le duc avait une pension de 4500 livres sur les menus plaisirs.

ayant perdu mon grand-père<sup>1</sup> la même année que Louis XIII, il fut longtemps à se pouvoir résoudre de recommencer à vivre avec ses amis. Il étoit fort attaché à son père et à sa mère<sup>2</sup>, qu'il alloit voir toutes les semaines au Plessis<sup>3</sup>, près de Senlis, tant que le Roi demouroit à Paris et à Saint-Germain, et ils jouirent pleinement de sa fortune. Revenu de Blaye, son frère aîné<sup>4</sup>, qui avoit grand pouvoir sur son esprit, le pressa de se marier. Lui-même l'étoit dès 1634 à la sœur du duc d'Uzès, dont il n'eut point d'enfants. Elle étoit veuve du M. de Portes, du nom de Budos<sup>5</sup>, vice-amiral, chevalier de l'Ordre, tué au siège de Privas, frère de la connétable de Montmorency, mère de Madame la Princesse et du dernier duc de Montmorency, comme je l'ai dit plus haut<sup>6</sup>. Il avoit laissé deux filles extrêmement différentes, une Lia et une Rachel<sup>7</sup>. L'aînée<sup>8</sup> étoit également laide, méchante, glorieuse, artificieuse; la cadette<sup>9</sup>, belle et agréable au possible,

[Add. 8:8 50]

1 et 2. Voyez ci-dessus, p. 143, note 2.

3. Le Plessis-Chamant. Voyez ci-dessus, p. 138, note 1.

4. Le marquis de Saint-Simon.

5. Voyez la note 4 de la page 138.

6. Pages 138 et 139.

7. Filles de Laban, qui les maria l'une après l'autre à leur cousin Jacob. *Lia lippis erat oculis; Rachel decora facie et venusto aspectu.* (*Genèse*, chap. xxix, v. 17.)— Cette comparaison est attribuée au marquis de Coëtquen, mari de Mlle de Noailles, par les *Annales de la cour et de Paris* (1701), tome I, p. 147.

8. Marie-Félice de Budos, dite Mlle de Portes, se qualifiait marquise de Portes, vicomtesse de Terragues, Genouillac, etc.

9. Diane-Henriette de Budos, née en 1629, avait, ainsi que sa sœur, le titre de marquise de Portes, et prenait en outre ceux de comtesse de Saint-Prix, vicomtesse de Saint-Jean-de-Marvejols, etc., comme héritière de son père et de son oncle, le comte de Saint-Prix. — Pierre Lenet (*Mémoires*, p. 249) confirme l'éloge que fait Saint-Simon de cette première femme de son père : « C'est une dame, dit-il, de mérite et de conduite, belle, et d'un esprit doux et agréable. » Les poètes Beauchâteau et Boisrobert la proclament adorable; Saumaise, qui lui donne une place dans le *Dictionnaire des précieuses*, sous le nom de Sinésis, la dépeint belle, modeste, lettrée et de haute vertu; J. de la Forge la

Premier  
mariage de  
mon père.

avec<sup>1</sup> une douceur, une bonté et des agréments qui ne firent que relever sa vertu, et qui la firent aimer de tout le monde. Ce fut elle que mon père choisit. Il l'épousa chez mon oncle, à la Versine<sup>2</sup>, près Chantilly, en septembre 1644<sup>3</sup>, et Mlle de Portes, sa sœur aimée, ne le leur pardonna jamais<sup>4</sup>. Ces deux sœurs étoient cousines ger-

compare à Mmes de Sévigné et de Bellegarde; enfin nous trouvons dans la *Galerie des portraits de Mademoiselle de Montpensier* (éd. de M. Éd. de Barthélemy, p. 458-461) un portrait de la duchesse fait le 7 juillet 1658, par la marquise de Gamaches; à côté de beaucoup de qualités physiques et morales, on remarquera que ce dernier portrait lui attribue un bon nombre de « contrariétés, » un certain penchant pour les intrigues de cour, et beaucoup d'ambition, ce qui expliquerait sa participation momentanée aux cabales de la Fronde.

1. Saint-Simon avait mis d'abord : *douce*; puis il l'a effacé pour écrire : *avec*.

2. La Versine, château situé sur les bords de l'Oise, dans la paroisse de Saint-Maximin, à deux lieues de Senlis. Bâti par ordre de François I<sup>er</sup>, pour la comtesse de la Suze, il avait été acquis, en 1636, par le marquis de Saint-Simon. C'étoit une très-belle habitation, meublée somptueusement, si l'on s'en rapporte à l'état du mobilier dont le marquis fit don à la duchesse de Brissac (voyez ci-après, p. 210, note 2). Après la mort du marquis, la terre de la Versine, saisie par ses créanciers, fut vendue, le 1<sup>er</sup> avril 1694, à Monsieur le Prince.

3. « Le lundi vingt-sixième jour de septembre 1644, furent mariés Messire Claude de Saint-Simon, duc et pair de France, et Diane-Henriette de Budos, par moi, Jean des Lyons, doyen et théologal de l'église cathédrale de Senlis, en présence de Monsieur le curé et par la permission de Mgr l'évêque de Beauvais. » (Registres paroissiaux de Saint-Maximin. Les époux avaient été fiancés dès le 7 septembre, au Palais-Royal, en présence de toute la cour. (*Gazette* de 1644, p. 760.)

4. Saint-Simon ne parle pas d'un détail important, qu'Olivier d'Ormesson rapporte en ces termes : « Mlle de Portes, aînée de Mme la duchesse de Saint-Simon, étant recherchée par M. le marquis de Gesvres, s'étoit excusée, sur un vœu de virginité, à Mme de Saint-Simon, sa mère, lequel ayant été jugé nul par nombre de docteurs et qu'elle se pouvoit marier, elle en avoit renouvelé un autre depuis la consultation, en meilleure forme, et néanmoins ne vouloit point entrer en religion. » (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 442, février 1648.) Vers 1690, Mlle de Portes soutint un procès contre le duc Claude, le vidame de Chartres et les autres héritiers qui prétendaient recueillir la substitution des biens de

maines de Madame la Princesse<sup>1</sup> mère du héros, de M. le prince de Conti et de Mme de Longueville, avec qui, et surtout avec Monsieur le Prince le père et Madame la Princesse, ce mariage lia mon père de plus en plus<sup>2</sup>.

Le voisinage de la cour ne pouvoit être agréable à mon père après la perte de son maître et sous une régente qui lui avoit ravi la charge de grand écuyer. Il<sup>3</sup> songea donc bientôt à s'en retourner à Blaye, où il vivoit en grand seigneur, aimé et recherché de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à Bordeaux et dans les provinces voisines. Il s'y retira donc bientôt après, pour n'en revenir de longtemps<sup>4</sup>. Tandis qu'il y étoit, les cartes se brouillèrent à diverses reprises, et enfin on vit Monsieur le Prince<sup>5</sup> armé contre la cour, et la guerre civile allumée<sup>6</sup>. Monsieur son père étoit mort, mais il avoit conservé les mêmes liaisons avec mon

la maison de Portes : voyez son factum dans le ms. Clairambault 1067, fol. 234. Elle mourut à Paris, le 11 septembre 1693, instituant le prince de Conti son légataire universel. (*Dangeau*, tome IV, p. 357; *Papiers du P. Léonard*, MM 827, fol. 142.) « Fille fort âgée, qu'on a toujours vue dans de grandes pratiques de dévotion, » dit le *Mercur* (septembre 1693, p. 264). Saint-Simon parlera encore des deux sœurs et du testament de l'aînée, en 1707 (tome V, p. 247 et suivantes).

1. Charlotte-Marguerite de Montmorency; ci-dessus, p. 139, note 2.

2. Voyez plus haut, p. 139. C'étoit une belle alliance pour les Saint-Simon que ce sang des Budos, « que les historiens, disoit en 1670 le doyen de Senlis, font couler de la source de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, et qui a passé, par un heureux reflux, dans la maison royale de France, par le grand canal de Montmorency, qui lui a servi de passage. » Outre le mariage de Saint-Simon l'aîné avec la veuve du vice-amiral, on a vu qu'il y avoit eu déjà un rapprochement entre les deux familles par l'union de Catherine de Clermont avec Jacques de Budos; le tableau de cette consanguinité des Saint-Simon avec la maison royale avoit été dressé dès 1631, par d'Hozier.

3. Devant *songea*, est effacé *ne*.

4. Il revenoit cependant chaque année à Paris, pour y faire des séjours plus ou moins longs.

5. Louis II de Bourbon, prince de Condé.

6. Ce qui suit sera examiné et commenté plus à l'aise dans l'appendice n° II, consacré à Claude de Saint-Simon.

sa fidélité.

père, et Mme de Longueville aussi. De cette situation avec eux, et tout opposée avec la cour, ils ne doutèrent pas d'avoir Blaye en leur disposition, et, par les mesures qui leur réussirent en Guyenne et dans les provinces voisines, disposant de Blaye, ils ne comptoient pas moins, et avec raison, que partager le Royaume à la rivière de Loire.

Les armes levées, mon père, sourd à leurs prières, songea à se fortifier. Les messages et les lettres redoublèrent inutilement : ni l'amitié, ni l'honneur de l'alliance si proche<sup>1</sup>, ni le dépit amer contre la Reine ne purent rien obtenir. A bout d'espérances, ils tentèrent les plus grandes avances du côté d'Espagne. La grandesse et beaucoup d'établissements lui furent proposés directement de la part du roi d'Espagne<sup>2</sup>, qui furent également rejetés. Enfin un second message arriva de sa part à Blaye, muni de lettres de créance, comme la première fois, et d'une lettre de plus à mon père, avec des propositions encore plus fortes. Dès ce que<sup>3</sup> le porteur se fut découvert à mon père, il jugea que c'étoit trop, et sur-le-champ assembla son état-major et tous les officiers de sa garnison, avec ce qui se trouva de ses amis du voisinage dans Blaye. Là, il leur présenta l'homme du roi d'Espagne, leur montra les lettres qu'il portoit, que mon père n'avoit point voulu décacheter, exposa sa mission en sa présence, puis lui dit que, sans le respect qu'il vouloit garder à une tête couronnée, frère de la reine mère, il le feroit jeter en ce moment même dans la Gironde, avec un boulet aux pieds, mais qu'il eût à se retirer sur-le-champ avec ses lettres et ses propositions, qui ne tenteroient jamais un homme de bien, et qu'il retint bien, pour en avertir où il appartenoit, que

1. L'alliance des Budos et des Saint-Simon avec les Condé.

2. Philippe IV, arrière-petit-fils de Charles-Quint et frère d'Anne d'Autriche, né le 8 avril 1605 et mort le 17 septembre 1665. Il était monté sur le trône en 1621 et avait commencé en 1635, avec la France, une guerre qui ne devait se terminer qu'en 1659.

3. Tel est bien le texte : voyez M. Littré, à l'*Historique* de l'article DES.



si on se jouoit encore à lui envoyer quelqu'un avec des commissions semblables, il ne ménageroit plus rien, et le feroit jeter dans la rivière. Aussi n'y renvoya-t-on plus.

Mais Monsieur le Prince et tout son parti firent les hauts cris, et, ce qui est remarquable, jamais ni lui ni les siens ne l'ont pardonné à mon père, tant ils l'avoient belle s'ils eussent pu l'entraîner. Cependant mon père fit fondre force canon, pour remplacer celui que la cour lui demanda faute d'autre, mit cinq cents gentilshommes bien armés dans Blaye, habilla et paya la garnison, et fut dix-huit mois comme bloqué en cet état, sans avoir jamais rien voulu prendre sur le pays. Aussi contracta-t-il de grandes dettes, dont il a été incommodé toute sa vie, et dont je me sens encore<sup>2</sup>, tandis que toutes celles que Monsieur le Prince, M. de Bouillon<sup>3</sup> et bien d'autres avoient faites contre le Roi et l'État ont été très-bien payées, et, plus encore, par le Roi même, dans la suite des temps. Mais ce n'est pas tout : mon père, qui avoit beaucoup d'amis dans le parlement et dans la ville de Bordeaux, étoit exactement averti, toutes les marées, de tout ce qu'il s'y passoit de plus secret, et en faisoit part à la cour,

1. *Il*, pour *ils*, dans le manuscrit.

2. Saint-Simon racontera par la suite que les sommes avancées par son père et vainement réclamées sous le règne de Louis XIV lui furent remboursées à l'époque de la Régence. En 1693, à la mort du duc, ses créances sur l'État, soit pour avances faites à Blaye, soit pour pensions et appointements arriérés, s'élevaient à 406 057 livres, 15 sols.

3. Frédéric-Maurice de la Tour, premier du nom, duc de Bouillon, prince de Sedan, etc., né le 22 octobre 1605, fils aimé du duc de Bouillon dont nous avons des mémoires, et frère de Turenne, acquit d'abord une grande réputation militaire en servant sous ses oncles les princes d'Orange, puis fut employé par Louis XIII comme commandant de la cavalerie ou lieutenant général. Ayant trempé dans la conspiration de Cinq-Mars (1642), on lui confisqua la principauté de Sedan, et il dut passer en Italie; mais, grâce à son rôle dans la Fronde, il obtint, en 1651, une magnifique indemnité, qui comprit, entre autres terres, le comté d'Auvergne, la baronnie de la Tour, les duchés d'Albret et de Château-Thierry, le comté d'Évreux, etc. Il mourut à Pontoise, le 9 août 1652.

et, pendant ces malheureux temps, il rendit les plus importants services.

La cour s'étoit avancée à l'entrée de la Guyenne<sup>1</sup>, suivie d'une armée commandée par le comte d'Harcourt<sup>2</sup>, si grandement payé d'avance pour la bien servir, et si capable par lui-même de le bien faire; mais il étoit de la maison de Lorraine et issu des Guises, et voici le contraste: il ne songea qu'à profiter de l'embarras de la cour et du désordre de l'État pour se rendre maître de l'Alsace et de Brisach<sup>3</sup>, et les joindre à la Lorraine. Sa partie faite, il se dérobe de l'armée, perce le Royaume nuit et jour, et arrive aux portes de Brisach. Comme quoi il manqua de réussir se trouve dans tous les mémoires de ces temps-là, et n'est pas matière aux miens<sup>4</sup>. Je me contente

Contraste étrange de fidélité et de perfidie le mon père et du comte d'Harcourt. Refus héroïque de mon père.

1. Rappelé « au secours du Roi, » et bravant les arrêts de proscription du Parlement, Mazarin étoit rentré en France; il arriva le 28 janvier 1652 à Poitiers, où la cour se tenait à portée de l'armée du comte d'Harcourt, déjà victorieuse en plusieurs rencontres; mais la nécessité de reparaitre entre la Seine et la Loire, pour couper court aux nouvelles rébellions, engagea la reine mère et ses conseillers à se rapprocher de Paris, malgré M. de Châteauneuf, qui voulait qu'on marchât droit, avec le comte d'Harcourt, sur la Guyenne et Monsieur le Prince.

2. Voyez ci-dessus, p. 188, note 2.

3. Vieux-Brisach, ville forte sur la rive droite du Rhin, à cinquante-cinq kilomètres S. de Strasbourg; on l'appelait à la fois la citadelle de l'Alsace et la clef de l'Allemagne.

4. Ce fut au mois d'août 1652 que le comte d'Harcourt, presque toujours vainqueur du prince de Condé et de la Fronde bordelaise dans une campagne qui durait depuis neuf mois, demanda un congé sous prétexte d'affaires à la cour ou à Paris, quitta tout à coup son armée, et, traversant la France, alla s'emparer de la place de Brisach, dont le gouverneur, d'Erlach, venait de mourir, et dont le lieutenant, Charlevoix, avait été gagné à cette audacieuse entreprise. Voyez *Monglat*, p. 284-285; *Retz*, tome III, p. 366, et tome IV, p. 309 et 370; *la Rochefoucauld*, tome II, p. 424; les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 654; les lettres publiées par M. Tamizey de Larroque dans le tome VIII des *Archives historiques... de la Gironde*, p. 369, 382, 407, etc.; les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, de M. le comte de Cosnac, tome III, p. 190-263, 369-423, où l'épisode est traité

de rapporter la belle gratitude du grand écuyer, fait tel aux dépens de mon père : à quoi il faut encore ajouter qu'il tira de ce crime le gouvernement d'Anjou, mis pour lui sur le pied des grands gouvernements<sup>1</sup>, pour vouloir bien rentrer dans l'obéissance, et que la charge et le gouvernement, toujours sur ce grand pied, ont passé l'un et l'autre à sa postérité. Voici, et en même temps, la contre-partie.

La Reine et le cardinal Mazarin, charmés de la fidélité et des importants services de mon père, jugèrent qu'il étoit à propos de les récompenser pour le bon exemple, ou peut-être de s'en assurer de plus en plus. Pour cela, ils lui écrivirent l'un et l'autre en<sup>2</sup> des termes si obligeants qu'ils faisoient sentir leur détresse, et lui dépêchèrent le

très-longuement, à l'aide de documents inédits; les manifestes de d'Harcourt ou de Charlevoix, dans le ms. Clairambault 1137, fol. 28-41; et, comme résumé des événements, l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, tome XII, p. 439-440. La rédaction de Saint-Simon ferait croire que d'Harcourt ne put entrer dans Brisach : non-seulement il en prit possession, mais son lieutenant y resta seize mois, et n'en fut expulsé que le 19 décembre 1653, au moment où d'Harcourt, à bout de ressources, traitait avec l'Empereur pour lui livrer la place (voyez la *Muse historique* de Loret, 6 et 13 décembre 1653). Peu après, chassé des autres villes qu'il occupait en Alsace, il négocia habilement avec la cour, obtint son pardon, et conserva même le gouvernement de l'Alsace jusqu'au jour où Mazarin jugea bon de se l'attribuer, en donnant pour échange ce gouvernement d'Anjou dont parle Saint-Simon.

1. Henri III avait réduit les gouvernements au nombre de douze : Île-de-France, Bourgogne, Normandie, Guyenne, Bretagne, Champagne, Languedoc, Picardie, Dauphiné, Provence, Lyonnais, Orléanais; mais, depuis lors, il en avait été créé jusqu'à vingt-quatre autres, soit par la conquête de nouvelles provinces, soit par le démembrement des grands gouvernements. Le gouvernement d'Anjou, qui était dans ce dernier cas, ne comprenait que la partie de la province située en deçà de la Loire, plus quelques localités de l'autre partie. Les provisions de ces gouvernements n'étaient que de simples commissions, renouvelables de trois en trois ans, et Louis XIV finit par ne plus en accorder la survivance; voyez ce qu'il dit dans ses *Mémoires*, édition Dreyss, tome I, p. 34 et 131.

2. *En* est au-dessus de la ligne, sur *avec*, effacé.

marquis de Saint-Maigrin<sup>1</sup>, chargé de ces lettres et, de plus, d'une autre de créance sur ce dont il étoit chargé de leur part. Saint-Maigrin<sup>2</sup> portoit à mon père le bâton de maréchal de France, à son choix, ou<sup>3</sup> le rang de prince étranger, sous le prétexte de la maison de Vermandois, du sang de Charlemagne, dont nous sortons au moins par une femme, sans contestation quelconque<sup>4</sup>. Mon père refusa l'un et l'autre. Saint-Maigrin, qui étoit son ami, lui représenta que, le péril passé, il n'auroit rien, et qu'il y avoit de la folie à ne pas accepter une si belle offre, qui a été toute l'ambition des Bouillons<sup>5</sup>. « Je m'y attends bien, répondit résolûment mon père, et je les connois trop pour en douter. Je compte aussi que bien des gens se moqueront de moi, mais il ne sera pas dit qu'un rang de prince étranger ni un bâton de maréchal de France terniront ma gloire et attaqueront mon honneur. Si j'accepte, on ne

1. Jacques de Stuer de Caussade, premier du nom, prince de Carency, comte de la Vauguyon et marquis de Saint-Maigrin, grand sénéchal de Guyenne, capitaine-lieutenant des cheveu-légers du Roi, conseiller d'État d'épée, etc. Il devint chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1661, et mourut le 18 août 1671, âgé de quatre-vingt-deux ans. — Les signatures donnant *Saint-Megrin* ou *Saint-Maigrin*, nous adoptons la dernière orthographe, qui est aujourd'hui celle du bourg de ce nom, situé dans le département de la Charente-Inférieure. Saint-Simon écrit à la première mention *Maigrin*, aux deux suivantes *Megrin*, à la quatrième de nouveau *Maigrin*.

2. Il y a un mot effacé devant *portoit*, peut-être *allo[il]*.

3. *Ou* est en interligne. Saint-Simon a écrit : « portoit à mon père le bâton de maréchal de France, ou, à son choix, ou le rang, etc. » On peut hésiter sur l'*ou* à effacer.

4. Cette prétention à une origine carlovingienne sera exposée dans la notice généalogique mise en tête de la seconde partie de l'appendice n° 1.

5. Nous aurons souvent l'occasion de revenir sur cette question des princes étrangers, c'est-à-dire de certaines familles qui, étant françaises ou établies en France, y avoient ou prétendaient y avoir un rang supérieur à celui des ducs, avec des privilèges presque analogues à ceux des maisons souveraines : telles étoient les maisons de Lorraine, de la Tour-d'Auvergne, de Rohan, de la Trémoille, de Monaco.

doutera jamais qu'on ne m'ait retenu dans mon devoir par une grâce, et je n'y consentirai jamais. »

Trois jours entiers se passèrent en cette dispute, sans jamais pouvoir être ébranlé. Il répondit respectueusement à la Reine, mais sèchement, dans le sens qu'il avoit fait à Saint-Maigrin, et ajouta, pour qu'elle n'en prit rien pour elle, qu'il ne manqueroit jamais au fils et à la veuve de son maître. Il en manda autant au cardinal Mazarin, mais avec hauteur : cet Italien n'étoit pas fait pour admirer une action si grande. Dira-t-on de plus qu'elle étoit trop au-dessus de la portée de la Reine ? Il arriva ce que Saint-Maigrin avoit prédit : le péril passé, on n'y songea plus ; mais mon père aussi ne fit l'honneur à l'un ni à l'autre de les en faire souvenir<sup>1</sup>. Il continua ses dépenses et ses services avec le même zèle jusqu'à la fin des troubles. Et voilà comment Louis XIII lui avoit bien prédit tout l'usage et le grand parti qui se pouvoit tirer de Blaye, lorsqu'il lui en donna le gouvernement.

Il faut maintenant dire qui étoit Saint-Maigrin<sup>2</sup>. Il s'appeloit Esthuert<sup>3</sup>, et, par une<sup>4</sup> héritière de Caussade<sup>5</sup>, il en joignoit le nom au sien. C'étoit un fort homme d'honneur,

Quel étoit  
le marquis de  
Saint-Maigrin.

1. Il ne faudrait pas inférer de cette phrase que Saint-Simon ne demanda plus rien à la cour ; on verra, à l'Appendice, les preuves du contraire.

2. Voyez ci-dessus, p. 202, et note 1.

3. Le nom de cette famille n'étoit ni *Esthuert*, comme Saint-Simon le dit ici, d'après les derniers éditeurs de l'*Histoire généalogique de la maison de France* et le *Moréri*, ni *Stuart*, comme s'appelèrent, officiellement même et dans les preuves du Saint-Esprit, le célèbre Saint-Maigrin, favori d'Henri III, son frère, sa sœur, et les Saint-Maigrin dont il est question ici, mais *de Stuer*. C'étoit une bonne famille de noblesse bretonne ; voyez son dossier au Cabinet des titres, et sa généalogie dans *Moréri*, ou dans les *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit*, par Haudicquer de Blancourt, tome II, p. 155-161.

4. *Un*, pour *une*, dans le manuscrit.

5. Catherine de Caussade, héritière d'une illustre maison du Quercy, épousa, sous Louis XI, Guillaume de Stuer, chambellan de ce roi et chevalier de son ordre.

quoique très-bien avec la reine mère. Il avoit eu les che-  
 vau-légers de la garde, et les avoit cédés à son fils<sup>1</sup>, qui  
 avoit aussi ceux de la reine mère. Ce fils fut un jeune  
 favori du temps, avec du mérite, qui avoit fort servi pour  
 son âge, et qui avoit commandé une armée en Catalogne :  
 il fut tué au combat de la porte Saint-Antoine<sup>2</sup>. La Reine  
 en fut fort affligée, et le cardinal aussi ; ils le firent en-  
 terrer dans l'abbaye de Saint-Denis<sup>3</sup>. Sa veuve, sans en-  
 fants, a été depuis duchesse de Chaulnes, femme de  
 l'ambassadeur et gouverneur de Bretagne<sup>4</sup>. La sœur<sup>5</sup> de ce  
 jeune favori épousa M. du Broutay, du nom de Quelen<sup>6</sup>,

1. Ce fils s'appelait, comme son père, Jacques de Stuer de Caussade, marquis de Saint-Maigrin. Il fut nommé capitaine-lieutenant des che-  
 vau-légers de la Reine et maréchal de camp le 18 juin 1643, lieute-  
 nant général le 22 juin 1650, et fut tué le 2 juillet 1652, âgé de trente-  
 huit ans, ayant été déclaré maréchal de France la veille. Il avait eu les  
 cheveu-légers du Roi, un régiment d'infanterie, un régiment de cavale-  
 rie, et la vice-royauté de Catalogne.

2. Il fut, selon l'expression de Mademoiselle, « tué en très-galant  
 homme. » (*Mémoires*, tome II, p. 114.)

3. Les obsèques eurent lieu le 8 juillet 1652. Voyez les copies im-  
 primées de l'épithaphe que les héritiers du marquis firent mettre sur le  
 socle du mausolée élevé plus tard avec la permission de Louis XV, et  
 le récit des cérémonies, publié dans l'Appendice du tome III des *Re-  
 gistres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, par MM. le Roux  
 de Lincy et Douët-d'Aréq, p. 421-424. Comparez les *Mémoires de la  
 Rochefoucauld* (*Œuvres*, tome II, p. 405-407).

4. Elisabeth le Féron, fille unique de Dreux le Féron, conseiller au  
 parlement de Paris, et de Barbe Servien, avait été mariée, le 20 no-  
 vembre 1651, au marquis de Saint-Maigrin. Elle se remaria, le 11 avril  
 1655, à Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, dont il a été parlé plus  
 haut (p. 130), et mourut le 6 janvier 1699, âgée de soixante-dix ans.

5. Une première sœur du jeune marquis, Lucrèce, mariée le 11 juil-  
 let 1658 au marquis des Cars, lieutenant général, étant morte sans en-  
 fants, en avril 1662, le comté de la Vauguyon, la principauté de Carency,  
 le marquisat de Saint-Maigrin et tout l'héritage revinrent à la seconde  
 sœur, Marie, fille d'honneur d'Anné d'Autriche, célèbre pour sa beauté  
 et pour la vertueuse résistance qu'elle fit à Monsieur Gaston, du temps  
 de la Régence.

6. Marie de Saint-Maigrin, « un des plus jolis corps de France, » selon

dont elle a eu postérité ; elle se remaria à la Vauguyon, ambassadeur en Espagne et ailleurs, et chevalier de l'Ordre en 1688, dont il sera bientôt parlé, et n'en a point eu d'enfants. Il prit ce nom d'une terre de sa femme, en l'épousant<sup>1</sup> : son nom étoit Bétoulat, et il portoit celui de Fromenteau<sup>2</sup>. Saint-Maigrin, père de cette femme et du jeune favori, qu'il survécut<sup>3</sup> longtemps, étoit gendre du maréchal de Roquelaure et grand sénéchal de Guyenne. Il fut chevalier de l'Ordre en 1661, et mourut en 1671, à quatre-vingt-trois ans<sup>4</sup>.

Loret (*la Muse historique*, 5 avril et 10 mai 1653), épousa, le 29 avril 1653, Barthélemy de Quelen, comte du Broutay, ancien mestre de camp du régiment de Navarre, qui fut capitaine-lieutenant des cheveu-légers de la reine mère et lieutenant général, et mourut le 13 juillet 1667, d'une blessure reçue au siège de Douay (voyez son éloge dans le *Moréri*, tome VIII, p. 666-667). De ce mariage naquirent une fille, qui mourut sans alliance en 1686, et un fils, qui fut père du duc de Quelen de la Vauguyon, gouverneur de Louis XVI. — Après *Quelen*, sont biffés ces mots : « Le fils de son fils est le.... »

1. Cette terre de la Vauguyon, en Limousin, avait été apportée au grand-père de la belle Saint-Maigrin par sa femme, Diane des Cars, qui était en outre la dernière héritière des Bourbons princes de Carency.

2. La comtesse du Broutay, étant âgée de cinquante-cinq ans, se remaria, au bout de six mois de veuvage, le 15 janvier 1668, à André de Bétoulat de la Petitière, seigneur de Fromenteau, qui était alors chambellan de Monsieur. « Comme il y avoit quelque inégalité entre eux, » dit Haudicquer de Blancourt, ce mariage ne fut rendu public qu'en 1671. Par la suite, le nouveau comte de la Vauguyon fut conseiller d'État d'épée, ambassadeur en Espagne, envoyé extraordinaire en Brandebourg, en Bavière, à Cologne et à Vienne, chevalier de l'Ordre (1688), etc. Saint-Simon va bientôt raconter la mort des deux époux.

3. M. Littré donne trois exemples, de Vaugelas, Mairet et Fléchier, de *survivre*, employé ainsi activement.

4. Jacques de Stuer, marquis de Saint-Maigrin, premier du nom, mourut dans son château de Saint-Maigrin, en Saintonge, le 18 août 1671 (le chiffre final est douteux dans le manuscrit : c'est 1 ou 5 ; mais la vraie date est 1671) ; il n'était que dans sa quatre-vingt-deuxième année, selon Haudicquer de Blancourt. Il avait eu la charge de grand sénéchal par son mariage avec Marie, fille d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France en 1615.

La majorité <sup>1</sup>, le sacre <sup>2</sup>, le mariage du Roi <sup>3</sup>, mon père les passa tous à Blaye, où, en cette dernière occasion, il reçut magnifiquement la cour. Longtemps après, il revint vivre avec ses amis à Paris : il en avoit beaucoup, et des gens les plus considérables, fruit de sa modestie, de n'avoir jamais fait mal à personne, et du bien tant qu'il avoit pu pendant sa faveur.

De son mariage il n'eut <sup>4</sup> qu'une fille unique, parfaitement belle et sage <sup>5</sup>, qu'il maria au duc de Brissac, frère

Origine du  
bonnet  
que MM. de

1. La majorité de Louis XIV fut proclamée au Parlement le 7 septembre 1651. Voyez, dans la *Gazette*, p. 973-983, « la Célèbre cavalcade faite pour la majorité du Roi. » et le récit donné dans l'Appendice du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 650 et suivantes.

2. Le sacre eut lieu à Reims le 7 juin 1654. Le marquis de Saint-Simon fut chargé de présenter les offrandes, avec trois autres chevaliers de l'Ordre, les marquis de Souvré et de Sourdis, et le comte d'Orval; voyez un mémoire de Saint-Simon, tome XIX de l'édition de 1873, p. 373. Selon la relation officielle de Sainetot (Arch. nat., KK 1446, fol. 207 v<sup>o</sup> et 208), le marquis, qui y est appelé *le duc* par erreur, porta pour sa part l'offrande la plus honorable, le vase de vermeil doré plein de vin, et non la bourse de treize pièces d'or, comme le dit la légende de la troisième planche du sacre gravée par le Pautre. Il eut aussi l'honneur de conduire Monsieur à l'autel, pour recevoir l'Ordre (*Gazette*, p. 373).

3. Le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche fut célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin 1660, et la cour, en revenant à Paris, s'arrêta à Blaye le 27 juin. On trouvera dans l'appendice n<sup>o</sup> II le détail de la réception faite à la cour par le duc de Saint-Simon.

4. Nous avons déjà remarqué que Saint-Simon oubliait deux autres enfants de son père, morts, l'un à quinze mois, l'autre à six ans. On trouvera à l'appendice n<sup>o</sup> II des renseignements sur l'un et l'autre.

5. Le Chansonnier de Gaignières renferme une foule de petites chansons sur la duchesse de Brissac; parmi les servants ou les amoureux qu'elles lui prêtent, nous trouvons les noms du comte de Saint-Pol, du duc de Longueville, du marquis d'Harcourt, du conseiller Gillot, du duc de Richelieu, de lord Montagu, du comte de Guiche, et même du riche Béchameil. Peut-être voulut-elle plaire aussi au Roi. Les *Lettres de Mme de Sévigné* (tomes II, p. 467, et III, p. 43) parlent de quelques-uns des mêmes personnages; mais, à la différence du Chansonnier, la marquise croit et affecte de répéter que c'est « en tout bien et en tout honneur, ce n'est seulement que pour le plaisir d'être adorée. » A propos de



de la dernière maréchale de Villeroy<sup>1</sup>. Ce fut elle qui, sans y penser, affubla MM. de Brissac de ce bonnet qu'ils ont mis, et<sup>2</sup>, à leur exemple, que MM. de la Trémoille et de Luxembourg ont imité depuis, et avec autant de raison les uns que les autres. Ma sœur étoit à Brissac<sup>3</sup>, avec la maréchale de la Meilleraye<sup>4</sup>, tante paternelle de son mari,

Brissac et  
depuis MM. de  
la Trémoille  
et  
de Luxembourg  
ont à  
leurs armes.

Guiche : « Je ne l'ai jamais vu, dit-elle, avec sa Chimène ; ils sont tellement sophistiqués tous deux, qu'on ne croit rien de grossier à leur amour, et l'on croit qu'ils ont chacun leur raison d'être honnêtes. » Olivier d'Ormesson disait n'avoir jamais connu « une femme si honnête et si franche. » Quant à sa beauté, qui étoit bien établie, et que lors de ses débuts dans le monde, Loret, commensal de son père, avait très-chaudement vantée (*la Muse historique*, 2 mars 1658), elle étoit déparée par beaucoup de minauderie et de pédanterie. (Mss. Fr. 12618, p. 301-303, 307, 309 et suivantes ; 12620, p. 43, etc.) Mme de Villeroy est bien plus épargnée que sa belle-sœur, par les contemporains.

1. Ci-dessus, p. 22, note 4. — 2. Et est ajouté en interligne.

3. Le château de Brissac, l'un des plus beaux de l'Anjou, est situé dans le département de Maine-et-Loire, à seize kilomètres d'Angers. Il appartient encore à la famille, mais les archives, et les portraits qui garnissaient la galerie ont été dispersés en partie pendant la Révolution.

4. Marie de Cossé avait épousé, en mai 1637, Charles II de la Porte, duc de la Meilleraye et grand maître de l'artillerie (voyez ci-dessus, p. 453, note 4). Elle n'eut point d'enfants, devint veuve en février 1664, et ne mourut que le 15 mai 1710, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Elle avait habité jusqu'en 1701 un hôtel de la rue des Saint-Pères très-voisin de celui des Saint-Simon. Les *Historiettes de Tallemant des Réaux* (tomes II, p. 221, et IV, p. 431) et le *Chansonnier* (mss. Fr. 12619, p. 454, 12689, p. 347, et 12692, p. 183) confirment par plus d'un trait piquant ce que Saint-Simon dit de la maréchale et de sa vanité nobiliaire. Ces prétentions à une origine romaine dataient du seizième siècle ; tour à tour les Cossé, grâce à des historiographes complaisants, s'étaient rattachés au dictateur Cossus, à l'empereur Cocceius Nerva, à Romulus même. Brantôme se contentait de reconnaître en eux une branche des Cossa de Naples, ce qui étoit une invention de René de Sanzay, fils d'une Brissac. Mais depuis, Jean le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Casteluau*, ou Imhof, dans ses *Excellentium familiarum in Gallia genealogiæ*, et aussi les faiseurs d'épigrammes, avaient traité comme il convenait ces fables devenues si communes sous la Renaissance. Saint-Simon dira, en 1710 (tome VII, p. 335-338), à propos de la mort de Mme de la Meilleraye, quelles furent les nombreuses illus-

extrêmement glorieuse, et folle surtout de sa maison. Elle promenoit souvent Mme de Brissac dans une galerie où les trois maréchaux<sup>1</sup> étoient peints, avec le célèbre comte de Brissac<sup>2</sup>, fils aîné du premier des trois, et d'autres ancêtres de parure que la généalogie auroit peine à montrer. La maréchale admiroit ces grands hommes, les saluoit, et leur faisoit faire des révérences par sa nièce. Elle, qui étoit jeune et plaisante, avec de l'esprit, se voulut divertir au milieu de l'ennui qu'elle éprouvoit à Brissac, et tout à coup se mit à dire à la maréchale : « Ma tante, mais voyez-vous cette bonne tête? il a l'air de ces anciens princes d'Italie, et je pense que si vous cherchiez bien, il se trouveroit qu'il l'a été. — Mais que vous avez d'esprit et de goût, ma nièce ! s'écria la maréchale; je pense en vérité que vous avez raison. » Elle regarde ce vieux portrait, l'examine ou en fait le semblant, et tout aussitôt déclare ce bonhomme un ancien prince d'Italie, et se hâte d'aller apprendre cette découverte à son neveu, qui n'en fit que rire. Peu de jours après, elle trouva inutile d'être descendus d'un ancien prince d'Italie, si rien n'en rappeloit le souvenir. Elle imagine le bonnet des princes d'Allemagne, avec quelque petite différence dérobée par la couronne qui l'enveloppe<sup>3</sup>, envoie chercher furtivement un peintre à Angers et lui fait mettre ce bonnet aux armes

trations de cette maison. Là se placera également l'Addition au *Journal de Dangeau* (16 mai 1710), qui est la première rédaction de l'histoire du « bonnet de ma tante. »

1. Ces trois maréchaux étoient : 1<sup>o</sup> Charles I<sup>er</sup> de Cossé-Brissac, né en 1505, mort en 1563, dit le maréchal de Brissac; 2<sup>o</sup> Artus de Cossé, frère du précédent, maréchal de France en 1567, mort en 1582, dit M. de Gommor ou le maréchal de Cossé; 3<sup>o</sup> Charles II de Cossé, premier duc de Brissac, fait maréchal de France en 1594, après la reddition de Paris, et mort en 1621.

2. Timoléon, comte de Brissac, tué au siège de Mucidan, en 1559, n'ayant que vingt-six ans. Brantôme a fait son éloge.

3. Voyez des types de bonnet dans le *Véritable art du blason* du P. Ménestrier (1673), tome 1, p. 188-189. C'est l'origine de la toque

de leurs carrosses. M. et Mme de Brissac l'apprirent bientôt : ils en rirent de tout leur cœur ; mais le bonnet est demeuré, et s'est appelé longtemps parmi eux le *bonnet de ma tante*.

Ce mariage ne fut jamais uni : le goût de M. de Brissac étoit trop italien. La séparation se fit entre les mains de Monsieur le Prince, homologuée au Parlement, et Monsieur le Prince demeura dépositaire de papiers trop importants sur ce fait au duc de Brissac, pour qu'il ne craignît pas infiniment qu'ils fussent remis au greffe du Parlement, comme Monsieur le Prince s'obligea de les y remettre au cas que M. de Brissac voulût contrevenir à aucune des conditions de la séparation<sup>1</sup>.

qui, dans notre siècle, a été adoptée comme insigne des dignitaires de l'Empire ou des pairs de France. Parmi les portraits gravés de divers Brissac que renferme la collection Clairambault (mss. 1123, fol. 19-24, et 1137, fol. 262-264), celui d'un des trois maréchaux porte au-dessus de l'écusson un insigne qui rappelle plutôt le mortier des présidents que le bonnet princier ; on distingue également une toque, plus ou moins visible, au-dessus des portraits des ducs François et Louis, et de celui de Mme de la Meilleraye elle-même, ainsi que sur le célèbre monument funéraire exécuté sous Louis XIV, par Étienne le Hongre, et qui est déposé maintenant dans une des salles du Louvre. Un pareil bonnet se voit sur le portrait d'Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, gravé en 1664 ; sur un autre portrait, c'est un vrai mortier d'hermine. Voyez aussi les seaux et armoiries gravés dans les *Documents historiques et généalogiques du chartrier de Thouars* (1877). Même bonnet encore sur le portrait du maréchal de Luxembourg gravé, en 1691, par Vermeulen, mais non sur celui d'Edelinck.

1. Plusieurs factums émanés de Saint-Simon lui-même, et recueillis par Clairambault (ms. 1140), donnent des détails sur les suites de ce mariage. Par contrat du 17 avril 1663, Mlle de Saint-Simon avait apporté une dot de 600 000 livres, et le régime devait être celui de la communauté ; mais les dettes de M. de Brissac étaient déjà considérables : les *Mémoires de M. de Bordeaux* (tome IV, p. 418) en font remonter l'origine à la campagne de Hongrie, où l'on disait qu'il avait dépensé 200 000 livres en trois mois, et, en 1672, elles s'élevaient à deux millions. Il fallut, au bout de trois ans, demander une séparation de corps et de biens ; Mme de Brissac ne croyait même plus sa vie en sûreté. Ce fut alors qu'intervint, le 4 août 1666, cette transaction solennelle dont parle Saint-Simon, passée en présence des parents des deux

Ma sœur mourut en février 1684<sup>1</sup>, et me fit son légataire universel<sup>2</sup>. Madame sa mère étoit morte, comme elle, de la petite vérole, dès 1670<sup>3</sup>, en décembre, toutes deux

époux, avec l'avis de Monsieur le Prince et de Mme de Longueville, et l'assistance de trois hauts magistrats. M. de Brissac dut restituer, dans un délai de cinq ans, ce qu'il avait déjà touché de la dot, et il consentit à une séparation de corps, d'habitation et de biens. Cette dernière convention fut scrupuleusement observée; mais, vers 1670, les biens de M. de Brissac étant saisis et mis en direction, sans qu'il lui restât autre chose qu'une pension de 20 000 livres, la duchesse réclama en vain sa dot. Ce fut l'origine d'un procès interminable, que Saint-Simon poursuivait encore en 1705, et dont il parlera à cette époque.

1. Voyez ci-dessus, p. 22. Mme de Brissac avait testé le 11 juillet 1683, et mourut le 28 février 1684. Cinq mois après, son mari épousait, le 20 juillet 1684, Elisabeth de Verthamon du Bréau, fille d'un maître des requêtes, et dont la mère, fille du chancelier d'Aligre, s'étoit remariée, en 1679, au maréchal d'Estrades. Voyez les *Mémoires*, tome XVII, p. 210.

2. Depuis longtemps, la duchesse de Brissac s'étoit faite la compagne habituelle du marquis de Saint-Simon, son oncle, chez qui elle avait été élevée par sa grand'mère maternelle. A Paris, ils n'habitaient point ensemble : l'un étoit rue d'Enfer, proche les Chartreux, et l'autre à l'hôtel de Conti, sur le quai Malaquais; mais ils passaient une grande partie de l'année au château de la Versine. Aussi, pour lui donner une marque de son affection et, en même temps, régler leurs comptes, le marquis lui avait assuré, par un premier contrat du 11 mai 1675, la nue propriété de cette terre, avec tous les meubles de ses diverses résidences. Par un second contrat, du 6 février 1683, il lui avait cédé la propriété immédiate du très-beau mobilier de la Versine, avec les portraits et arbres généalogiques des d'Uzès, et quelques meubles de Paris. (Arch. nat., Y 230, fol. 232 v<sup>o</sup>, et 243, fol. 148 v<sup>o</sup>.) Mais la donation devint caduque par le décès de Mme de Brissac. Quant à la succession propre de celle-ci, nous ne connaissons d'autre chiffre que celui de 92 833 livres de principal, qui lui étoient dues par les créanciers de son mari, et qui firent le fond du procès dont il est parlé en 1705. Elle avait pris pour exécuteurs testamentaires MM. de Ficubet et de la Reynie; ils s'unirent avec les tuteurs du jeune légataire, notre duc de Saint-Simon, et menèrent énergiquement le procès; mais ce fut seulement le 31 juillet 1694 qu'ils obtinrent du parlement de Rouen un premier arrêt favorable (voyez le texte au Cabinet des titres, dossier Rouvroy, pièces originales), et encore cet arrêt ne fut-il que le point de départ d'une nouvelle procédure qui dura douze ans.

3. Le 2 décembre 1670; voyez l'appendice n<sup>o</sup> II.

à Paris, comme désignée dame d'honneur de la Reine<sup>1</sup>. Mme de Montausier<sup>2</sup>, qui l'étoit, étoit lors tombée dans cette étrange maladie de corps et d'esprit<sup>3</sup> qui faisoit attendre sa fin tous les jours, et qui dura pourtant plus qu'on ne pensoit, et au delà de la vie de la première femme de mon père.

Quelque affligé que mon père en fût, la considération de n'avoir point de garçons l'engagea, quoique vieux, à se remarier. Il chercha une personne dont la beauté lui plût, dont la vertu le pût rassurer, et dont l'âge fût le moins disproportionné au sien qu'il fût possible. Il ne<sup>4</sup> trouva toutes ces choses si difficiles à rassembler que dans ma mère, qui étoit, avec Mlle de Pompadour<sup>5</sup>, depuis Mme de Saint-Luc, auprès de la duchesse d'Angoulême<sup>6</sup>. Elles étoient lasses du couvent, et leurs mères n'aimoient point à les avoir auprès d'elles. Toutes deux étoient parentes de Mme d'Angoulême, fille de M. de la

Second  
mariage de  
mon père.

1. La duchesse de Richelieu eut cette charge.

2. Julie-Lucine d'Angennes, marquise de Rambouillet et de Pisani, baptisée à Saint-Germain l'Auxerrois, le 25 juin 1607, et mariée à Rueil, le 4 juillet 1643, avec Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier. Nommée en 1661 gouvernante des enfants de France, et, le 1<sup>er</sup> août 1664, dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, à la place de sa parente la duchesse de Navailles, elle avait cumulé ces deux emplois jusqu'à ce que la maréchale de la Mothe la remplaçât dans le premier. Elle mourut à Paris, le 15 novembre 1671. C'avait été l'une des plus célèbres *précieuses* de la société réunie autour de sa mère, à l'hôtel de Rambouillet; elle et son mari figurent dans le dictionnaire de Saumaise sous les noms de *Menalidus* et *Ménalide*, et ils ont leur historiette dans *Tallemant des Réaux*, tome II, p. 516-532.

3. Voyez le détail des visions de Mme de Montausier dans les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, à l'année 1670 (tome IV, p. 152).

4. Ne est en interligne.

5. Marie de Pompadour, mariée le 8 janvier 1674 à François III d'Espingay, marquis de Saint-Luc, dont le grand-père, maréchal de France, avait épousé une la Guiche, en secondes noces. Elle mourut en octobre 1723. Sur son mariage, voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, tome III, p. 353.

6. Henriette de la Guiche; voyez p. 24, note 2. Perronne de la

Guiche, chevalier de l'Ordre et grand maître de l'artillerie, et veuve, qui les prit avec elle, et chez qui elles furent toutes deux mariées.

Ma mère étoit l'Aubespine<sup>1</sup>, fille du marquis d'Hauterive, lieutenant général des armées du Roi et des états généraux des Provinces-Unies, et colonel général des troupes françoises à leur service<sup>2</sup>. La catastrophe du garde des sceaux de Châteauneuf<sup>3</sup>, son frère aîné, mis au château d'Angoulême, lui avoit coûté l'Ordre, auquel il étoit nommé pour la Pentecôte suivante de 1633, et le bâton de maréchal de France, qui lui étoit promis. M. de Charost<sup>4</sup>, devant qui le cardinal de Richelieu donna l'ordre

Guiche, tante d'Henriette, avait épousé en 1570 Louis, vicomte de Pompadour, bisaïeul de Mme de Saint-Luc, et d'autre part la mère de celle-ci étoit Rochechouart, comme l'aïeule de Mlle d'Hauterive.

1. On verra dans l'appendice n<sup>o</sup> II quelle étoit la noblesse de cette maison.

2. Voyez ci-dessus, p. 21, note 3, et p. 25, note 1. Sur le monument que la marquise d'Hauterive fit élever à son mari, dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques, on lui donna les titres de « marquis d'Hauterive, Châteauneuf et de Ruffec, comte de Sagonne, seigneur de Boisséguin, Verrières, la Vofvre, Rousson, Buis et Montrouge près Paris, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général de ses camps et armées, premier colonel de l'infanterie françoise, capitaine de cuirassiers à cheval, gouverneur de la ville, forts, château et pays de Breda. » (Ms. Clairambault 4126, fol. 152.)

3. En février 1633; voyez ci-dessus, p. 167, note 2.

4. Louis de Béthune, comte puis duc de Charost, neveu du grand Sully, né le 5 février 1605, fit ses premières armes en Hollande, puis, étant revenu en France, commanda le régiment de Picardie de 1625 à 1631, et devint alors capitaine des gardes du corps de Louis XIII, gouverneur de Calais et du Pays reconquis, maréchal de camp et lieutenant général au gouvernement de Picardie. Disgracié momentanément en août 1648, il reprit, dès 1649, le commandement de sa compagnie de gardes du corps, devint lieutenant général en 1650, reçut l'Ordre en 1661, et fut créé duc de Béthune-Charost au mois de mars 1672; il avait le brevet de ce duché depuis le 3 janvier 1651. Il mourut le 20 mars 1681. Sa faveur avait été très-grande au temps du cardinal de Richelieu. On a de lui un portrait au lavis, dans le ms. Clairambault 4150, fol. 9.

d'arrêter les deux frères, qui avoit porté le mousquet en Hollande sous mon grand-père, comme presque toute la jeune noblesse de ces temps-là, et qui l'appelloit toujours son colonel, se déroba et vint l'avertir comme il jouoit avec les filles d'honneur de la Reine. Mon grand-père ne fit aucun semblant de rien ; mais un moment après, feignant un besoin pressant, il demanda permission de sortir pour un instant, alla prendre le meilleur cheval de son écurie, et se sauva en Hollande<sup>1</sup>. Il étoit dans la plus intime confiance du prince d'Orange<sup>2</sup>, qui lui donna le gouvernement de Breda<sup>3</sup>. Il avoit épousé l'héritière de Ruffec<sup>4</sup>, de la branche aînée de la maison de Volvire, dont la mère étoit sœur du père du premier duc de Mortemart ; elle étoit fort riche. Mon grand-père passa une grande partie de sa vie en Hollande, et mourut à Paris en 1670<sup>5</sup>.

Le second mariage de mon père se fit la même an-

1. Le valet de chambre la Porte raconte ce fait, avec des détails curieux ; mais il dit que Charost donna l'avis à M. d'Hauterive « sans y penser. » (*Mémoires de la Porte*, p. 17.) Comparez le récit de la *Gazette*, année 1633, p. 87. Hauterive avait ordre de se rendre dans sa terre de Ruffec.

2. Henri-Frédéric de Nassau, né le 28 février 1584, devenu prince d'Orange en 1625, mort le 14 mars 1647. Il avait eu pour mère une fille de l'amiral Coligny. Voyez sa biographie dans les *Mémoires d'Aubry du Maurier* (Londres, 1754), tome II, p. 137 et suivantes.

3. Breda, ville forte de Hollande (Brabant septentrional), sur le Merk et l'Aa, avait été prise par le marquis Spinola, général des troupes d'Espagne, en 1625, puis reprise par le prince Henri-Frédéric, en 1637.

4. La terre de Ruffec (département de la Charente, à quarante-huit kilomètres N. d'Angoulême) avait été apportée en 1356, dans la maison de Volvire, par l'héritière des anciens comtes d'Angoulême. Éléonore de Volvire, femme de M. d'Hauterive, était fille de Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, et d'Aymerie de Rochechouart ; celle-ci était sœur du marquis de Mortemart et tante de Gabriel, premier duc de Mortemart (1630). Sur sa richesse, voyez l'appendice n° II.

5. Le 27 mars 1670. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans et avait été opéré de la pierre au mois de novembre précédent. Sa veuve mourut aussi à Paris, le 20 novembre 1690, âgée de quatre-vingt-six ans.

née<sup>1</sup>, en octobre<sup>2</sup>. Il eut tout lieu d'être content de son choix : il trouva une femme toute pour lui, pleine de vertu, d'esprit, et d'un grand sens<sup>3</sup>, et qui ne songea qu'à lui plaire et à le conserver, à prendre soin de ses affaires et à m'élever de son mieux. Aussi ne la voulut-il que pour lui. Lorsqu'on mit des dames du palais auprès de la Reine, au lieu de ses filles d'honneur<sup>4</sup>, Mme de Montespan<sup>5</sup>, qui aimoit ses parents, c'en étoit encore la mode, obtint une place pour ma mère, qui ne se doutoit de rien moins, et le lui manda. Le gentilhomme qui vint de sa part la trouva sortie, mais on lui dit que mon père ne l'étoit pas. Il demanda donc à le voir, et lui donna la lettre de Mme de Montespan pour ma mère. Mon père l'ouvrit, et tout de suite prit une plume, remercia Mme de Montespan, et ajouta qu'à son âge il n'avoit pas pris une femme pour la cour<sup>6</sup>, mais pour lui, et remit cette réponse au gentilhomme. Ma mère, de retour, apprit la chose par mon père; elle y eut grand regret, mais il n'y parut jamais<sup>7</sup>.

Avant de finir ce qui regarde mon père, je me souviens de deux aventures d'éclat que j'aurois dû placer plus haut et longtemps avant son second mariage. Un dévolu<sup>8</sup>

Combat de mon  
père contre  
le marquis de  
Vardes.

1. Erreur plus étonnante que toutes les autres, et qui a trompé certains biographes; il faut lire « deux ans après, » c'est-à-dire 1672.

2. Le mariage fut célébré à Paris, le 17 octobre 1672; voyez l'appendice n° II.

3. Voyez ci-dessus, p. 23. Elle étoit fort estimée de M. de Grignan (*Lettres de Mme de Sévigné*, tome VI, p. 49-50).

4. Les filles d'honneur furent supprimées le 26 novembre 1673.

5. Mme de Montespan étoit fille de Gabriel de Rochechouart, cousin germain de Mme d'Hauterive.

6. Saint-Simon avoit écrit d'abord : « il avoit pris une femme, non pour la cour; » il a ajouté *n'* et *pas* en interligne, mais oublié d'effacer *non* après *femme*.

7. Furent nommées : Mmes de Soubise, de Chevreuse, d'Albret, d'Harcourt et de Rochefort. Mme de Sévigné (tome III, p. 292, 300 et 343) ne parle pas des chances que Saint-Simon attribue ici à sa mère.

8. On disoit *prendre un dévolu, obtenir un dévolu*, pour « prendre, obtenir en cour de Rome les provisions d'un bénéfice vacant par incapa-



sur un bénéfice fut cause de la première, qui fit un procès entre un parent de M. de Vardes<sup>1</sup> et un de mon père<sup>2</sup>. Chacun soutint son parent avec chaleur, et les choses

[Add. S<sup>2</sup>S 57]

citée de la personne et par nullité du titre; » d'où l'expression moderne *jeter son dévolu* sur quelqu'un ou quelque chose.

1. François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes et comte de Moret, né vers 1621, pourvu le 19 juin 1646 d'un régiment d'infanterie de son nom, et le 9 juin 1648 de la lieutenance-colonelle du régiment d'Orléans, maréchal de camp le 16 janvier 1649, lieutenant général le 20 mai 1654, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde du Roi le 15 mars 1655, gouverneur d'Aignes-Mortes le 1<sup>er</sup> avril 1660, chevalier de l'Ordre le 31 décembre 1661, et gratifié du justaucorps à brevet le 13 février 1665; disgracié le 13 décembre 1664, revenu à la cour en juin 1683, et mort à Paris, le 3 septembre 1688, âgé de soixante-sept ans. On trouvera dans *Pinard*, tome IV, p. 194, le détail des services de Vardes et de ses campagnes en Flandres, à Paris, en Champagne et en Catalogne. — Il signait : *Vuardes*, ou *François du Bec de Grimaldy*, et l'on écrivait généralement *Wardes*. Son portrait au lavis se trouve dans le ms. Clairambault 1145, fol. 9; nous n'en connaissons pas de gravés.

2. Selon deux passages du *Journal d'Olivier d'Ormesson* (tomes I, p. 374, et II, p. 871), le bénéfice en litige était la belle abbaye de Mortemer en Normandie, que possédaient depuis plusieurs générations des membres de la maison du marquis de Vardes, et où étaient les tombeaux de ses ancêtres. René du Bec-Crespin l'avait cédée en 1619 à un conseiller du parlement de Rouen nommé Alexandre Desmarets; mais, en 1636, Philippe de la Fontaine, abbé de Saint-Léger, de la maison d'Esches, dont était la mère de Claude de Saint-Simon, avait prouvé, par-devant le Grand Conseil, qu'il y avait eu simonie, et était devenu dévolutaire pour cause d'indignité de l'autre abbé. Cela s'était passé au temps de la faveur de Saint-Simon, et l'autorité du cardinal de Richelieu y avait beaucoup aidé. Plus tard, Vardes, voulant venger la mémoire des siens, et Desmarets, comptant rentrer en possession du bénéfice, introduisirent une action en cassation devant le Conseil. L'affaire fut plaidée le 12 décembre 1646; Gaultier, qui parlait pour les demandeurs, fut vaincu par Bataille, avocat de Philippe de la Fontaine. Celui-ci démontra que M. de Vardes, le père, avait reçu 50 000 livres, et que la simonie était infâme et honteuse. Il gagna, et Philippe de la Fontaine conserva l'abbaye jusqu'en 1666. Quant au duel, voici ce qu'en dit Olivier d'Ormesson, à la date du 3 janvier 1647 : « J'appris le duel du duc de Saint-Simon contre le fils de M. de Vardes, qui avoit eu l'avantage. Vardes avoit été mis à la Bastille pour avoir appelé M. de Saint-Simon,

allèrent si loin, que Monsieur le Prince prit leurs paroles. Longtemps après, et l'affaire assoupie, Monsieur le Prince la leur rendit, comme à des gens qui n'ont plus rien à démêler. Cette affaire leur étoit demeurée sur le cœur, et bien plus encore à Vardes, qui, après avoir laissé écouler quelque temps, convint avec mon père de se battre à la porte Saint-Honoré<sup>1</sup>, sur le midi, lieu alors fort désert, et que, pour que ce combat parût un rencontre<sup>2</sup>, et par l'heure et par tout le reste, que le carrosse de M. de Vardes couperoit celui de mon père, et que les maîtres, prenant la querelle des cochers, mettroient pied à terre, avec chacun un second, et se battoient là tout de suite. C'étoit pendant la Régence, et en des âges fort inégaux<sup>3</sup>. Le matin, mon père alla voir Monsieur le Prince et plusieurs des premiers magistrats de ses amis, et finit par le Palais-Royal, faire sa cour à la Reine. Il affecta d'en sortir avec le maréchal de Gramont<sup>4</sup> et

au préjudice des défenses de Monsieur; et le tout pour le procès de l'abbaye de Mortemer, que l'on accommodoit. » L'expression : *longtemps après*, sans complément, que Saint-Simon emploie un peu plus bas, n'est pas une date bien claire. Pour le mettre d'accord avec d'Ormesson, il faut, et les mots ne se refusent point à ce sens, entendre, non pas après la sentence de décembre 1646, mais après le commencement de la querelle, le début du procès.

1. La nouvelle porte Saint-Honoré avait été bâtie, en 1633, à l'extrémité occidentale de la rue Saint-Honoré, près du convent des filles de la Conception; au delà commençait le faubourg, qui n'était encore presque point habité ni bâti.

2. Vaugelas dit que *rencontre* « est toujours féminin, » mais qu'« en matière de querelle, plusieurs le font masculin. » On peut dire que l'usage du masculin était plus fréquent encore au sens d'*occasion*. Les dictionnaires de la fin du dix-septième siècle n'admettent plus, en quel que sens que ce soit, que le genre féminin.

3. Vardes n'avait que vingt-six ans environ, et Saint-Simon, né en 1607, en avait plus de trente-neuf.

4. Antoine III, duc de Gramont, souverain de Bidache, comte de Guiche et de Louvigny, né en 1604, fait mestre de camp du régiment des gardes françaises en 1639 et colonel en 1661, lieutenant général en

d'aller avec lui faire des visites au Marais. Comme ils descendoient ensemble le degré, mon père feignit d'avoir oublié quelque chose en haut, s'excuse et remonte, puis redescend, trouve la Roque Saint-Chamaran<sup>1</sup>, très-brave gentilhomme qui lui étoit fort attaché et qui commandoit son régiment de cavalerie, qui lui devoit servir de second, monte avec lui en carrosse, et s'en vont à la porte Saint-Honoré. Vardes, qui attendoit au coin d'une rue, joint le carrosse de mon père, le frôle, le coupe : coups de fouet<sup>2</sup> de son cocher, riposte de celui de mon père ; tête aux portières, arrêtent, et pied à terre. Ils mettent l'épée à la main. Le bonheur en voulut à mon père : Vardes tomba et fut désarmé. Mon père lui voulut faire demander la vie : il ne le voulut pas. Mon père lui dit qu'au moins il le balafreeroit ; Vardes l'assura qu'il étoit trop généreux pour le faire, mais qu'il se confessoit vaincu. Alors mon père le releva et alla séparer les seconds. Le carrosse de mon père se trouvant par hasard le plus proche, Vardes parut pressé d'y monter. Mon père et la Roque Saint-Chamaran y montèrent avec lui, et le ramenèrent chez lui. Il se trouva mal en chemin, et blessé au bras. Ils se séparèrent civilement en braves gens, et mon père s'en alla chez lui.

1641, maréchal de France le 22 septembre de la même année, ministre d'État en 1653, ambassadeur extraordinaire en 1657 et 1659, chevalier des ordres en 1661, reçu duc et pair le 15 décembre 1663, et mort à Bayonne le 12 juillet 1678.

1. Antoine de Peyronenc de la Roque Saint-Chamaran, capitaine au régiment de Saint-Simon, lors de sa création, étoit premier capitaine et major lors de la bataille de Lens (1648). Il leva un régiment de cavalerie en 1651, fut créé brigadier à la première promotion (1657), se distingua sous les ordres de Turenne, comme maréchal de camp, et mourut en 1673. On a quelques lettres écrites par lui au cardinal Mazarin, en 1652, sur les affaires de Guyenne (Arch. nat., KK 1219, fol. 183, 400 et 487).

2. Dans le manuscrit : *fouets*, et plus loin *risposte* ; pour ce second mot, l'Académie dit, dans sa première édition (1694), que les deux *s* se prononcent.

Mme de Châtillon, depuis de Meckelbourg<sup>1</sup>, logeoit dans une des dernières maisons, près de la porte Saint-Honoré<sup>2</sup>, qui, au bruit des carrosses et des cochers, mit la tête à la fenêtre, et vit froidement tout le combat. Il ne tarda pas à faire grand bruit. La Reine, Monsieur, Monsieur le Prince, et tout ce qu'il y avoit de plus distingué, envoyèrent chez mon père, qui, peu après, alla au Palais-Royal et trouva la Reine au cercle<sup>3</sup>. On peut croire qu'il y essuya bien des questions, et que ses réponses étoient bien préparées. Pendant<sup>4</sup> qu'il recevoit tous ces compliments, Vardes avoit été conduit à la Bastille, par ordre de la Reine, et y fut dix ou douze jours. Mon père ne cessa de paroître à la cour et partout, et d'être bien reçu partout. Telle fut la fin de cette affaire, qui ne passa jamais que pour ce qu'elle parut, et Vardes pour l'agresseur. Il eut un grand chagrin de son triste succès, et un dépit amer de la Bastille. Oncques depuis il n'a revu mon père, qu'à la mort : à la vérité, sa disgrâce le tint bien des années en Languedoc. Son retour fut de peu d'années : il mourut à Paris, en 1688, d'une fort longue ma-

1. Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, sœur du maréchal de Luxembourg, baptisée le 8 mars 1627, avait épousé en premières noces, au commencement de l'année 1643, Gaspard de Coligny, désigné duc de Châtillon, qui mourut le 9 février 1649, et en secondes noces, au mois de février 1664, Christian-Louis, duc de Mecklenbourg (qu'on prononçait et écrivait : *Meckelbourg*), prince des Vandales, etc. Elle mourut le 24 janvier 1695.

2. L'hôtel de Luxembourg étoit situé au bout de la rue Saint-Honoré, et son jardin se prolongeait jusqu'à la porte et au boulevard, aujourd'hui la rue Royale.

3. On appelle *cercle*, dit Furetière, « une assemblée qui se fait chez la Reine, où les dames se tiennent en rond autour d'elle, où les duchesses ont le privilège d'être assises sur un tabouret. » Le cercle d'Anne d'Autriche étoit célèbre dans l'Europe entière, et le sculpteur Antoine Benoist avait été autorisé à en faire voir une représentation en figures de cire. Saint-Simon nous donnera une description du cercle de Louis XIV en 1699 (*Mémoires*, tome II, p. 168 et 169).

4. Il y avait d'abord *Cependant*; la première syllabe est biffée.

ladie. Sur la fin, il envoya prier mon père de l'aller voir. Il se raccommoda parfaitement avec lui et le pria de revenir ; mon père y retourna souvent, et le vit toujours dans le peu qu'il vécut depuis<sup>1</sup>.

L'autre aventure étoit pour finir comme celle-ci, mais elle se termina plus doucement. Il parut des mémoires de M. de la Rochefoucauld<sup>2</sup> ; mon père fut curieux d'y voir les affaires de son temps. Il y trouva qu'il avoit promis à Monsieur le Prince de se déclarer pour lui, qu'il lui avoit manqué de parole<sup>3</sup>, et que le défaut d'avoir pu disposer

Étrange état  
de mon père sur  
un endroit  
des *Mémoires*  
de M. de la Ro-  
chefoucauld.

1. Saint-Simon parlera encore de Vardes, en 1712, à propos du marquis de la Salle (*Mémoires*, tome IX, p. 370). Tous les contemporains, d'Ormesson, Guy Patin, Tallemant des Réaux, Loret, Bussy, Mmes de la Fayette et de Motteville, la Fare, etc., fournissent d'amples détails sur la faveur et la disgrâce de Vardes. Son caractère et ses aventures ont été étrangement défigurés dans un célèbre roman historique de notre temps, qui d'ailleurs a emprunté une bonne partie des épisodes qui le concernent aux *Mémoires de M. d'Artagnan*, œuvre apocryphe, mais intéressante, de G. des Courtiz de Sandras.

2. François VI de la Rochefoucauld, né à Paris, le 15 septembre 1613 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 739), titré d'abord prince de Marillac, puis, en 1650, après la mort de son père, duc de la Rochefoucauld, gouverneur du Poitou en 1648, chevalier des ordres en 1661, mort à Paris, le 17 mars 1680 ; auteur des *Maximes* et des *Mémoires*, qui ont pris rang dans notre collection des Grands écrivains de la France. — Il signait : *la Rochefoucauld*, comme l'on écrit maintenant ; mais d'autres membres de la famille écrivaient : *la Rochefoucault*. Ses *Mémoires* parurent pour la première fois, sans sa participation, en 1662, sous l'indication fautive de Cologne ; voyez la notice placée par M. Gourdault en tête du tome II des *Œuvres de la Rochefoucauld*, p. viii et suivantes.

3. Voici, tel que Claude de Saint-Simon put le lire dans la première édition<sup>a</sup>, le passage auquel son fils fait allusion. La Rochefoucauld, ayant raconté comment il se rendit en Poitou pour être plus à portée, avec les ducs de Bouillon, de la Force et de Saint-Simon, de renouveler les mécontentements du parlement bordelais au profit de Monsieur le Prince, ajoutait : « Ces Messieurs témoignèrent d'abord un zèle égal pour Monsieur le Prince ; mais, lorsque les ducs de Bouillon et de la

<sup>a</sup> Il y a de très-notables différences entre le texte de 1662 et celui du manuscrit de la Roche-Guyon qu'a suivi M. Gourdault ; voyez son édition, p. 178 ; et ci-après, p. 221, notes 3 et 5.

de Blaye, comme Monsieur le Prince<sup>1</sup> s'y attendoit, avoit fait un tort extrême à son parti. L'attachement plus que très-grand de M. de la Rochefoucauld à Mme de Longueville<sup>2</sup> n'est inconnu à personne. Cette princesse, étant à Bordeaux<sup>3</sup>, avoit fait tout ce qu'elle avoit pu pour séduire mon père par lettres; espérant mieux de ses grâces et de son éloquence, elle avoit fait l'impossible pour obtenir de lui une entrevue, et demeura piquée à l'excès de ne l'avoir pu obtenir. M. de la Rochefoucauld, ruiné, en disgrâce profonde, dont la faveur de son heureux fils<sup>4</sup> releva bien sa maison, sans en avoir pu relever son père, ne pouvoit oublier l'entière différence que Blaye, assuré ou contraire, avoit mise<sup>5</sup> au succès du parti, et le vengea autant qu'il put, et Mme de Longueville, par ce narré.

Mon père sentit si vivement l'atrocité de la calomnie, qu'il se jeta sur une plume et mit à la marge : *L'auteur*

Rochefoucauld furent près de commencer la guerre, le duc de Saint-Simon *manqua tout net à sa parole*, et le duc de la Force, qui avoit de moindres engagements dans le parti, prit des prétextes pour ne se pas déclarer. » (*Mémoires*, édition de Cologne, 1662, p. 101 et 103.) Le rôle de Saint-Simon dans cette partie de la Fronde sera étudié à l'Appendice, et l'on jugera dans quelle mesure sa conduite avait mérité les reproches de la Rochefoucauld, reproches auxquels s'associent fortement les *Mémoires de Pierre Lenet*.

1. *Monsieur le Prince* remplace, en interligne, *il*, biffé dans le texte; deux lignes plus bas, à corrige *et de*.

2. Anne-Geneviève de Bourbon; voyez ci-dessus, p. 184, note 2. C'est pour plaire à l'ambitieux Marcillac, devenu l'ennemi de la Régente depuis qu'elle gouvernait, que la duchesse se détacha de la cour (janvier 1649), gagna au parti des Parisiens son mari, son frère le prince de Conti, et plus tard son autre frère, Condé, s'installa à l'hôtel de ville, se mit à la tête de la première Fronde, etc.

3. Mme de Longueville, dans la seconde période de la Fronde des Princes, alla d'abord chercher un asile en Berry, puis se porta sur Bordeaux, en octobre 1651, avec le prince de Conti et le duc de Nemours, et y prit la direction du parti factieux.

4. François VII, troisième duc de la Rochefoucauld; ci-dessus, p. 118.

5. Dans le manuscrit, *mis*, sans accord; *et*, après *parti*, est en interligne.

*en a menti*. Non content de ce qu'il venoit de faire, il s'en alla chez le libraire, qu'il découvrit, parce que cet ouvrage ne se débitoit pas publiquement dans cette première nouveauté. Il voulut voir ses exemplaires, pria, promit, menaça, et fit si bien qu'il se les fit montrer. Il prit aussitôt une plume, et mit à tous la même note marginale<sup>1</sup>. On peut juger de l'étonnement du libraire, et qu'il ne fut pas longtemps sans faire avertir M. de la Rochefoucauld de ce<sup>2</sup> qui venoit d'arriver à ses exemplaires. On peut croire aussi que ce dernier en fut outré. Cela fit grand bruit alors, et mon père en fit plus que l'auteur ni ses amis : il avoit la vérité pour lui, et une vérité qui n'étoit encore ni oubliée ni vieillie. Les amis s'interposèrent. Mon père vouloit une satisfaction publique<sup>3</sup>. La cour s'en mêla, et la faveur naissante du fils, avec les excuses et les compliments, firent recevoir pour telle celle<sup>4</sup> que mon père s'étoit donnée sur les exemplaires et par ses discours<sup>5</sup>.

On prétendit que c'étoit une méprise mal fondée sur ce que Madame la Princesse<sup>6</sup>, venue furtivement à Paris pour

1. Nous n'avons pu trouver aucun exemplaire ainsi maculé de l'édition subreptice de 1662.

2. *Ce* est en interligne.

3. Le duc de la Rochefoucauld désavoua les mémoires publiés en 1662 dans les termes suivants : « Les deux tiers de l'écrit qu'on m'a montré et que l'on dit qui court sous mon nom, ne sont point de moi, et je n'y ai nulle part ; l'autre tiers, qui est vers la fin, est tellement changé et falsifié dans toutes ses parties, et dans le sens, l'ordre et les termes, qu'il n'y a presque rien qui soit conforme à ce que j'ai écrit sur ce sujet-là. C'est pourquoi je le désavoue, comme une chose qui a été supposée par mes ennemis ou par la friponnerie de ceux qui vendent toute sorte de manuscrits, sous quelque nom que ce puisse être. » (*Œuvres*, tome II, p. XIII.)

4. C'est-à-dire « la satisfaction que mon père s'étoit donnée. »

5. Le passage que nous avons reproduit tout à l'heure fut considérablement modifié dans les éditions suivantes ; il y est dit simplement que le duc de Saint-Simon « offrit de recevoir M. le duc d'Enghien dans sa place, *mais ce sentiment ne lui dura pas longtemps.* »

6. Il s'agit ici de Charlotte de Montmorency, princesse douairière de

réclamer la protection du Parlement sur la prison des princes ses enfants, avoit présenté sa requête elle-même à la porte de la grand'chambre<sup>1</sup>, appuyée sur mon oncle, qui, par la proximité<sup>2</sup>, n'avoit pu lui refuser cet office; que cela avoit fait espérer qu'il suivroit le parti, ce qu'il ne fit toutefois jamais, et qu'ayant un grand crédit sur mon père, qui étoit à Blaye, il l'engageroit, avec sa place, dans les mêmes intérêts. Tous ces propos furent reçus pour ce qu'ils valaient, et les choses en demeurèrent là après cet éclat, mon père n'en pouvant espérer davantage, et, de l'autre côté, par la difficulté de soutenir un mensonge si fort avéré par tant de gens principaux, et des premières têtes, encore vivants et qui savoient la vérité, qui n'avoit jusque-là jamais été mise en doute. Mais il est vrai que jamais MM. de la Rochefoucauld ne l'ont pardonné à mon père, tant il est vrai qu'on oublie moins encore les injures qu'on fait que celles même qu'on reçoit<sup>3</sup>.

Mon père passa le reste d'une longue et saine vie de corps et d'esprit sans aucune faveur, mais avec une con-

Condé, dont Saint-Simon a parlé ci-dessus, p. 139, et qui étoit cousine de Mmes de Saint-Simon. Recevant l'ordre de se rendre en Berry, elle échappa à l'envoyé de Mazarin, vint droit de Chantilly à Paris, s'y cacha jusqu'au mercredi 27 avril 1650, et parut ce jour-là au Palais, conduite par Saint-Simon l'ainé et accompagnée de Mme de Châtillon. (*Journal des assemblées du Parlement*, p. 69.) Le duc d'Orléans, qui soutenait alors Mazarin, empêcha qu'il fût fait réponse à la requête, et la princesse mourut quelques mois plus tard.

1. La grand'chambre, qui a été détruite dans l'incendie de 1871, étoit une des principales salles du Palais; elle avait été construite sous saint Louis et décorée sous Louis XII. C'est là que se tenaient les audiences solennelles du Parlement, les lits de justice, etc.

2. *Proximité du sang*, et *proximité* absolument, se disait et peut se dire encore au sens de parenté, consanguinité : voyez la première et la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*.

3. On verra ailleurs (*Mémoires*, tome VIII, p. 377) qu'il y avait eu plus anciennement un conflit, un procès de préséance entre la Rochefoucauld et Saint-Simon, et ce souvenir devait être pour quelque chose dans l'animosité réciproque, qui se continua entre les générations suivantes.



sidération que le Roi se tenoit comme obligé<sup>1</sup> de lui devoir, et qui influoit sur les ministres, entre lesquels il étoit ami de M. Colbert<sup>2</sup> : la vertu étoit encore comptée. Les seigneurs principaux, même fort au-dessous de son âge, et les plus de la cour, le voyoient chez lui et y mangeoient quelquefois, où je les ai vus<sup>3</sup>. Il avoit beaucoup d'amis parmi les personnes de tous les états et force connoissances qui le cultivoient, outre quelques amis intimes et particuliers. Il les vit tous jusque dans la dernière vieillesse, et avoit tous les jours bonne chère et bonne compagnie chez lui à dîner. Dans son gouvernement, il y étoit tellement le maître, que, de Paris, il y commandoit et dispoisoit de tout. Si quelque place vaquoit dans l'état-major, le Roi lui envoyoit la liste des demandeurs ; quelquefois il y choisissoit, d'autres fois il demandoit un homme qui ne s'y trouvoit pas : rien ne lui étoit refusé, jusque-là qu'il faisoit ôter ceux dont il n'étoit pas content, comme je l'ai vu d'un major<sup>4</sup>, puis d'un lieutenant de Roi<sup>5</sup>, et mettre en la place du dernier, à la prière

1. *Obligé* remplacé, au-dessus de la ligne, *tenu*, biffé.

2. Jean-Baptiste Colbert, né à Reims le 29 août 1619, mort à Paris le 6 septembre 1683. Après avoir été commis du ministre le Tellier, puis intendant et exécuteur testamentaire du cardinal Mazarin, Colbert devint successivement conseiller d'État et intendant des finances (1661), surintendant des arts et manufactures (1664), contrôleur général des finances (1665), commandeur et grand trésorier des ordres (1665), secrétaire d'État de la marine, du commerce et de la maison du Roi (1669), etc.

3. La *Musc historique* de Loret cite quelques-uns de ces festins, auxquels assistait parfois le poëte-gazetier.

4. En 1698, le major étoit M. de Volenne, selon l'*État de la France*. En 1663, les registres paroissiaux de Blaye donnent le nom d'un François de Bellot, dont M. et Mme de Saint-Simon tinrent le fils sur les fonts baptismaux. Les *Mémoires* (tome III, p. 14) diront aussi que le père de MM. de la Hoguette avoit été fait major de Blaye par Claude de Saint-Simon, et avoit ainsi commencé la fortune de cette maison.

5. Sur ces charges, voyez la *Nouvelle description de la France*, par Piganiol de la Force, 2<sup>e</sup> édition, tome I, p. 547-548.

d'un de ses amis intimes, un officier appelé d'Astorg<sup>1</sup>, qui avoit quitté le service depuis près de vingt ans et étoit retiré dans sa province. Mon père étoit unique dans cette autorité, et le Roi disoit qu'après les services signalés qu'il lui avoit rendus par ce gouvernement, dans les temps les plus fâcheux, il étoit juste qu'il y disposât de tout absolument<sup>2</sup>.

Gratitude  
de mon père,  
jusqu'à sa mort,  
pour  
Louis XIII.

Jamais il ne se consola de la mort de Louis XIII, jamais il n'en parla que les larmes aux yeux, jamais il ne le nomma que le « Roi son maître, » jamais il ne manqua d'aller à Saint-Denis à son service, tous les ans, le 14 de mai, et d'en faire faire un solennel à Blaye, lorsqu'il s'y trouvoit dans ce temps-là. C'étoit la vénération, la reconnaissance, la tendresse même qui s'exprimoit par sa bouche toutes les fois qu'il parloit de lui ; et il triomphoit quand il s'étendoit sur ses exploits personnels et sur ses vertus, et, avant que de me présenter au Roi, il me mena un 14 de mai à Saint-Denis<sup>3</sup>. Je ne puis finir de parler de lui par des traits plus touchants ni plus illustres. Il étoit indigné d'être tout seul à Saint-Denis. Outre sa dignité, ses charges et ses biens, qu'il devoit en entier à Louis XIII,

1. Jacques d'Astorg, comte d'Aubarède, ancien capitaine au Royal-Vaisseaux et major à Ath, Saint-Guillain et Sedan, étoit frère de M. d'Aubarède, gouverneur de l'île de Ré, et de Jean-Michel d'Astorg d'Aubarède, ce dernier connu pour sa résistance héroïque pendant la vacance du siège de Pamiers, où il étoit vicaire général. Jacques d'Astorg eut probablement la charge de lieutenant de Roi et commandant des ville et gouvernement de Blaye en place d'un cousin du duc, Claude de Saint-Simon Monbléru, ancien major d'un régiment de cavalerie, lequel l'avait eue en 1664, comme gendre de Charles Blondel de Joigny, marquis de Bellebrune, avant-dernier titulaire. M. d'Astorg étoit encore en charge à la mort de Claude de Saint-Simon, et il obtint, le 15 décembre 1694, un arrêt réglant ses rapports avec les jurats de Blaye. Il eut la croix de Saint-Louis en 1703.

2. Voyez l'Addition de Saint-Simon à *Dangeau* n° 50.

3. Après la mort de son père, Saint-Simon continua à assister au service anniversaire du 14 mai (*Mémoires*, tome VIII, p. 386-387) ; nous reproduirons, à ce sujet, une pièce de l'année 1733, dans l'appendice n° II.

n'ayant jamais rien eu de sa maison, c'étoit à ses bontés, à son amitié, au soin paternel de le former, à sa confiance intime et entière, qu'il étoit le plus tendrement sensible, et c'est à cette privation, non au changement de fortune, qu'il ne se put jamais accoutumer<sup>1</sup>.

Après avoir rendu les derniers devoirs à mon père, je m'en allai à Mons joindre le Royal-Roussillon cavalerie, où j'étois capitaine. Montfort<sup>2</sup>, gentilhomme du pays du Maine, en étoit mestre de camp, qui étoit un officier de distinction et brigadier, et qui fut mis à la tête de tous

1. Louis de Saint-Simon hérita de ce culte pour la mémoire de Louis XIII; on en a une preuve dans la multiplicité des effigies de ce roi qui ornaient soit le cabinet de notre duc à Paris, soit les pièces du château de la Ferté. Entre autres, il faut signaler une « représentation de Louis XIII en buste, dont la tête est de cire, avec ses ornements, cordons, couronne de cuivre en couleur, sur son piédestal de bois d'Hollande sculpté et verni, avec une inscription; » et ailleurs, un buste en fonte, peint et couronné (Arm. Baschet, *Le duc de Saint-Simon*, p. 62 et 65). Rappelons aussi ce fait, révélé par le testament de l'auteur des *Mémoires*, qu'il porta pendant cinquante ans une bague de rubis où étoit gravé le portrait de Louis le Juste, et qu'il eut soin de léguer cette précieuse intaille à sa fille Mme de Chimay, avec une autre bague et les monnaies ou médailles frappées à la même effigie. Nous regrettons de ne pouvoir joindre à notre édition un monument d'une autre espèce, dont l'existence, aux archives des Affaires étrangères, est un fait bien connu, sans qu'on soit cependant édifié sur l'origine et la nature de la pièce même. C'est ce *Parallèle d'Henri IV, Louis XIII et Louis XIV*, que Guizot avait signalé bien anciennement, que M. Feuillet de Conches, M. Amédée Lefèvre-Pontalis, M. le duc de Noailles, ont vu tour à tour, mais que le premier de ces trois écrivains, M. Feuillet de Conches, attribuerait volontiers à Louis, plutôt qu'à Claude de Saint-Simon. On dit aussi que ces archives possèdent encore d'autres mémoires sur Louis XIII, d'où ont été sans doute distraits les deux fragments publiés sur le *Pas-de-Suse* et la *Journée des Dupes*, et qu'il eût été intéressant de rapprocher des pages que nous venons de commenter.

2. Louis-Anne de Bresseau, marquis de Montfort-le-Rotrou, nommé brigadier de cavalerie à la promotion de mars 1690. Il ne portait que le titre de mestre de camp-lieutenant, le régiment de Roussillon appartenant au Roi; il en avait le commandement depuis 1675. Nous le verrons périr à Nerwinde (ci-après, p. 253).

les carabiniers de l'armée, dont on faisoit toujours une brigade à part avant qu'on en eût fait un corps pour M. du Maine<sup>1</sup>. Puyrobert<sup>2</sup>, gentilhomme d'Angoumois<sup>3</sup>, voisin de Ruffec, en étoit lieutenant-colonel, et d'Achy<sup>4</sup>, du nom de Carvoisin, fort connu en Picardie, y étoit capitaine avec commandement de mestre de camp, après en avoir été lieutenant-colonel. On ne sauroit trois plus honnêtes gens, ni plus différents qu'ils l'étoient. Le premier étoit le meilleur homme du monde, le troisième<sup>5</sup> très-vif et très-pétulant, le second d'excellente compagnie ; et le premier, et le dernier surtout, avec de l'esprit. Le major

1. En 1679, deux bons tireurs, armés de carabines, avaient été adjoints à chaque compagnie de cavalerie, avec pareille mission que les quatre grenadiers, munis de la même arme, qui figuraient depuis 1666 dans les compagnies d'infanterie. A l'ouverture de la campagne de 1690, M. de Luxembourg avait réuni ces carabiniers en corps, et le succès avait décidé à former dans chaque régiment une compagnie de trente carabiniers. Ces compagnies se réunissaient en brigade et combattaient ainsi depuis Fleurus ; Dangeau (tome IV, p. 292) indique Montfort comme conduisant leurs huit escadrons, non loin du régiment de Roussillon, dans l'ordre de bataille de l'armée de M. de Luxembourg, en 1693. Nous verrons bientôt comment on les forma en division après Nerwinde.

2. François Guy, seigneur de Puyrobert et du Breuil, baptisé le 25 avril 1671, et fait chevalier de Saint-Louis en 1700. Il avait un frère cadet, Charles-François Guy, baptisé le 2 mars 1677, et capitaine dans le même régiment. La terre du Breuil étoit une des plus grosses de l'Angoumois et valait 6 à 7000 livres de revenu.

3. Saint-Simon, après avoir écrit *de Ruffec*, y a substitué *d'Angoumois*.

4. François-Philippe de Carvoisin, marquis d'Achy, appartenait à une famille de l'élection de Beauvais qui étoit venue du Milanais et qui avait joui d'une grande faveur sous François I<sup>er</sup>. Lieutenant-colonel de Roussillon depuis 1686, il avait eu une commission de mestre de camp en avril 1691, et fut appelé, en novembre 1693, à l'un des cinq commandements du Royal-Carabiniers. Il passa brigadier le 3 janvier 1696, eut, en janvier 1702, 1000 écus de pension, quitta alors le corps des carabiniers, devint maréchal de camp en octobre 1704, et ne prit sa retraite qu'en avril 1706. Il mourut à Achy, le 29 novembre 1718, étant âgé de plus de quatre-vingts ans, dont il avait passé soixante-six au service.

5. Ici 2<sup>d</sup> a été corrigé en 3<sup>e</sup>, et plus loin 3<sup>e</sup> en 2<sup>d</sup>.

étoit frère de Montfort<sup>1</sup>; et d'ailleurs le régiment bien composé. Ils étoient lors, tant les royaux que plusieurs gris<sup>2</sup>, à douze compagnies de cinquante cavaliers, faisant quatre escadrons<sup>3</sup>. On ne peut être mieux avec eux tous que j'y fus, et c'étoit à qui me préviendroit de plus d'honnêtetés et de déférence : à quoi je répondis de manière à me les faire continuer, de manière que d'Achy, qui commanda le régiment par l'absence de Montfort, et qui étoit aux couteaux tirés avec Puyrobert et ne se vouloit trouver nulle part avec lui, s'y laissa apprivoiser chez moi, mais sans se parler l'un à l'autre.

Notre brigade joignoit l'infanterie à la gauche de la première ligne, et fut composée de notre régiment, de celui du<sup>4</sup> duc de la Feuillade<sup>5</sup> et de celui de Quadt<sup>6</sup>, qui,

1. C'étoit sans doute Louis de Bresseat, qui hérita de son frère le marquis, et mourut au château de Montfort, le 9 novembre 1724, âgé de soixante et un ans. — Depuis la création des lieutenants-colonels, le major ne suppléait plus le colonel; il ne commandait qu'une compagnie ou un escadron, mais veillait aux détails de police et d'ordre dans tout le régiment.

2. Les régiments appartenant au colonel étoient vêtus de drap gris-blanc, tandis que les royaux avoient l'habillement bleu et rouge (*Susane, Histoire de la cavalerie française*, tome I, p. 129, 138, 279-280, etc.).

3. *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 386. Comparez *Susane*, tome I, p. 131 et suivantes, 153 et suivantes.

4. *Du* corrige *des*.

5. Louis, d'abord vicomte d'Aubusson, puis comte de la Feuillade et duc de la Feuillade-Rouannez, seul fils survivant du maréchal, né le 30 mai 1673, mestre de camp de cavalerie depuis l'année 1686 et gouverneur du Dauphiné depuis le 11 octobre 1691, à la place de son père. Il devint brigadier le 29 janvier 1702, maréchal de camp le 18 du mois suivant, chevalier de Saint-Louis en 1703, lieutenant général le 25 janvier 1704, commandant du comté de Nice le 13 février 1705. Nous suivrons à cette époque ses campagnes désastreuses en Italie. Sous la Régence, en décembre 1715, il refusa le poste d'ambassadeur extraordinaire à Rome, prit séance comme pair le 29 novembre suivant, fut maréchal de France le 2 février 1724, et mourut à Marly le 29 janvier 1725. — Le régiment dont parle ici Saint-Simon portait le nom d'Aubusson.

6. Quadt étoit un protestant allemand entré au service de la France

parce que Montfort étoit aux carabiniers, en fut le brigadier<sup>1</sup>. L'armée se forma, et j'allai faire ma cour aux généraux et aux princes.

Le Roi et le prince d'Orange en Flandres. Position de leurs armées.

Le Roi partit le 18 mai avec les dames<sup>2</sup>, fit avec elles huit ou dix jours de séjour au Quesnoy<sup>3</sup>, les envoya ensuite à Namur, et s'alla mettre à la tête de l'armée du maréchal de Boufflers, le 2 juin, avec laquelle il prit, le 7 du même mois, le camp de Gembloux<sup>4</sup>, en sorte qu'il n'y avoit pas demi-lieue de sa gauche à la droite de M. de Luxembourg, et qu'on alloit et venoit en sûreté de l'une à l'autre. Le prince d'Orange étoit campé à l'abbaye de Parc<sup>5</sup>, de manière qu'il n'y pouvoit recevoir de subsistance, et qu'il n'en pouvoit sortir sans avoir les deux armées du Roi sur les bras. Il s'y retrancha à la hâte, et se repentit bien de s'y être laissé acculer si promptement. On a su depuis qu'il écrivit plusieurs fois au prince de Vaudémont<sup>6</sup>, son ami intime, qu'il étoit perdu et qu'il

et converti, en décembre 1685, à l'instigation de Louvois. Le Roi lui avoit donné un régiment de cavalerie allemande en décembre 1688 et une pension. Il fut nommé brigadier en avril 1691, et mourut des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Nerwinde, en 1693.

1. Comparez les deux ordres de bataille donnés dans le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 269 et 292, et, pour la suite de cette campagne, en Flandres ou en Allemagne, voyez le journal déjà cité du duc du Maine, dans le ms. Fr. 22679, fol. 206-228.

2. Comparez *Dangeau* (tome IV, p. 289), à la date du 18 mai 1693, et un passage de la partie inédite des *Mémoires du marquis de Sourches*, cité par M. le duc de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon*, tome IV, p. 392, note : « Les dames qui l'accompagnoient [le Roi] dans son voyage étoient la duchesse de Chartres, Madame la Duchesse, la princesse douairière de Conti, la princesse de Conti, la duchesse du Maine, la marquise de Maintenon, la princesse de Soubise, etc. » En tout, vingt-sept dames.

3. Ville du Hainaut français, entre Landrecies et Valenciennes. La cour y étoit arrivée le 25, après s'être arrêtée à Chantilly, Compiègne, Roye, Péronne et Cambrai.

4. Ville de Belgique, à quinze kilomètres de Namur.

5. Près de Louvain.

6. Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, né le 17 avril 1649,

n'y avoit que par un miracle qu'il en pût échapper. Son armée étoit inférieure à la moindre des deux du Roi, qui l'une et l'autre étoient abondamment pourvues d'équipages, de vivres et d'artillerie, et qui, comme on peut croire, étoient maîtresses de la campagne.

Dans une position si parfaitement à souhait pour exécuter de grandes choses et pour avoir quatre grands mois à en pleinement profiter, le Roi déclara le 8 juin à M. de Luxembourg qu'il s'en retournoit à Versailles, qu'il envoyoit Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement et le maréchal de Boufflers<sup>1</sup>. La surprise du maré-

Départ subit  
du Roi  
pour Versailles,  
et de Monseigneur,  
avec le  
maréchal  
de Boufflers,  
pour le Rhin.  
Monsieur  
sur les côtes.

du prétendu mariage de Charles IV, duc de Lorraine, avec Béatrix de Cusance, comtesse de Cantecroix. Saint-Simon racontera bientôt, à l'année 1697, comment M. de Vaudémont s'attacha au prince d'Orange et à l'Espagne et devint chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, prince de l'Empire, capitaine général, mestre de camp général, gouverneur des armes aux Pays-Bas et gouverneur général du Milanais. Il mourut le 14 janvier 1723. Depuis le mois de juin 1691, M. de Vaudémont étoit à la tête des armées espagnoles de Flandres.

1. Le Roi écrivit à Monsieur, qui étoit en Bretagne, cette lettre, datée de Gembloux, le 8 juin : « .... J'arrivai hier en ce camp, et le duc de Luxembourg à Tourinnes-lès-Ourdons, deux lieues en deçà de Jodoigne. Il ne me reste qu'à vous donner part de la résolution que j'ai prise hier, et que je fus près de prendre au Quesnoy, sur la nouvelle de la prise d'Heidelberg, d'envoyer mon fils, avec une armée considérable, en Allemagne, pour, avec celle que commande le maréchal de Lorge, y faire un si puissant effort que les princes de l'Empire, et peut-être l'Empereur même, se trouvent obligés de s'accommoder avec moi. J'avoue que, dans l'espérance de faire quelque chose de considérable en ce pays, qui répondit à la grande puissance que j'y ai assemblée et aux préparatifs que j'y ai fait faire, et un peu par amour-propre, je résistai aux instances pressantes que l'on me fit là-dessus et aux raisons solides et judicieuses qu'on m'alléguait pour m'exciter à prendre ce parti, et je poursuivis mon premier dessein, comme vous en jugerez aisément par la démarche que j'ai faite de venir jusqu'ici. Mais enfin je me suis rendu aux remontrances vives que l'on m'a faites, et aux mouvements de ma propre raison, et j'ai sacrifié avec plaisir mon goût et ma satisfaction particulière et ce qui pouvoit le plus me flatter au bien de l'État, étant convaincu que ce parti peut plus efficacement procurer le rétablissement de la paix que tout autre que j'aurois pu prendre de ce

chal de Luxembourg<sup>1</sup> fut sans pareille. Il représenta au Roi la facilité de forcer les retranchements du prince d'Orange et de le battre entièrement avec une de ses deux armées, et de poursuivre la victoire avec l'autre, avec tout l'avantage de la saison et de n'avoir plus d'armée vis-à-vis de soi. Il combattit par un avantage présent, si certain et si grand, l'avantage éloigné de forcer dans Heilbronn<sup>2</sup> le prince Louis de Bade<sup>3</sup>, et combien l'Alle-

côté-ci, quelque éclatant qu'il pût être. Vous qui aimez l'État plus que personne, je suis sûr que cette résolution sera tout à fait de votre goût. — Je fais partir après-demain mon fils, avec son armée, qui sera composée de trente bataillons et de soixante escadrons, et je lui fais prendre le plus court chemin pour se rendre à Philipsbourg. Je me séparerai de lui à Namur. Cependant je vous dirai que l'armée que je laisse ici aux ordres du maréchal de Luxembourg, sera forte de près de cent bataillons et de deux cents escadrons, et, par conséquent, comme vous verrez, en état d'empêcher non-seulement les ennemis de rien entreprendre, mais encore de remporter quelques avantages sur eux. Le prince d'Orange est campé à Pare, près de Louvain, et a devant lui plusieurs ruisseaux difficiles à passer et une grande forêt fort fourrée, appelée Meerdal, que vous trouverez sur la carte, qui empêchent qu'on ne puisse aller à lui, comme je l'aurois fort désiré, si je l'avois cru possible. » (Dépôt de la guerre, vol. 1201.) Le premier paragraphe de cette lettre fut envoyé en circulaire à tous les ambassadeurs. (Archives des Affaires étrangères, *France*, vol. 283.) Voyez aussi, dans le *Recueil de lettres militaires*, tome VIII, p. 224, celle qui fut écrite le 7 au maréchal de Lorge. On doit faire remarquer que la *Gazette* (p. 286) se borne à dire : « Le prince d'Orange est retranché à l'abbaye de Pare, près de Louvain, où il est couvert par des ruisseaux et des défilés et par la forêt de Meerdal. Le Roi doit aller demain à Namur, d'où Mgr le Dauphin partira le 12, pour aller en Allemagne, avec une armée de trente mille hommes. » Et le numéro suivant (p. 303) ne donne plus que l'itinéraire du retour à Versailles. Mais le *Mercur*e contient un article justificatif, dans le volume de juin 1693, p. 318-322.

1. *De Luxembourg* est au-dessus de la ligne ; et de même, un peu après, *du prince d'Orange* ; puis encore *de*, deux lignes plus loin, devant *n'avoir*.

2. Heilbronn, ville impériale de Sonabe, sur le Neckar.

3. Louis-Guillaume, margrave de Bade, né à Paris le 8 avril 1655 et tenu sur les fonts baptismaux par Louis XIV, avait succédé à son aïeul,



magne seroit aisément en proie au maréchal de Lorge, si les Impériaux envoient de gros détachements en Flandres, qui n'y seroient pas même suffisants, et qui, n'y venant pas, laisseroient tous les Pays-Bas à la discrétion de ses deux armées. Mais la résolution étoit prise. Luxembourg, au désespoir de se voir échapper une si glorieuse et si facile campagne, se mit à deux genoux devant le Roi, et ne put rien obtenir. Mme de Maintenon avoit inutilement tâché d'empêcher le voyage du Roi ; elle en craignoit les absences ; une si heureuse ouverture de campagne y auroit retenu le Roi longtemps, pour en cueillir par lui-même les lauriers : ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ furent plus puissantes et l'emportèrent sur les plus pressantes raisons d'État, de guerre et de gloire<sup>1</sup>.

comme prince souverain, en 1677, et avait combattu les Turcs, comme général des armées impériales, de 1687 à 1691. Il mourut à Rastadt, le 4 janvier 1707, étant alors maréchal de camp général de l'Empire et ayant la réputation d'un des plus expérimentés capitaines de son temps.

1. Cette accusation, que Saint-Simon renouvellera encore dans son résumé du règne de Louis XIV, et sur laquelle nous devons dire qu'il se trouve d'accord avec plusieurs écrivains militaires du temps, tels que la Fare, Feuquière, Saint-Hilaire, a été réduite à de justes proportions par Théophile Lavallée, dans l'édition commentée des *Lettres historiques et édifiantes de Mme de Maintenon*, tome I, p. 302 et suivantes. Les correspondances officielles ou privées prouvent en effet que la combinaison annoncée le 7 et le 8 juin par le Roi venait, non pas des motifs personnels que supposent Saint-Simon ou les autres écrivains cités plus haut, mais du nouveau cours donné aux espérances et aux projets par la prise d'Heidelberg. Les éditeurs du *Journal de Dangeau* (tome XVI, p. 274-279), en reproduisant l'argumentation de Lavallée, y ont joint un passage des *Notes historiques* de Racine (*Œuvres*, tome V, p. 116) qui semble décisif : « M. de Feuquière avait parlé tout l'hiver à M. de Pomponne de l'avantage qu'on trouveroit à porter le fort de la guerre en Allemagne. Lorsqu'on fut arrivé au Quesnoy et qu'on sut la prise de Heidelberg, ces discours furent remis sur le tapis. Le Roi demanda à Chamlay un mémoire où il expliquât les raisons pour la Flandre et pour l'Allemagne : Chamlay avoue qu'il appuya un peu trop pour l'Allemagne. Ainsi on résolut dès lors de pousser de ce côté-là, et le détachement

Le soir de cette funeste journée, M. de Luxembourg, outré de douleur, de retour chez lui, en fit confidence au maréchal de Villeroy, à Monsieur le Duc et à M. le prince de Conti<sup>1</sup>, et à son fils<sup>2</sup>, qui tous ne le pouvoient croire et s'exhalèrent en désespoirs. Le lendemain, 9 juin, qui que ce soit ne s'en doutoit encore. Le hasard fit que j'allai seul à l'ordre chez M. de Luxembourg, comme je faisais très-souvent pour<sup>3</sup> voir ce qui se passoit et ce qui se feroit le lendemain. Je fus très-surpris de n'y trouver pas une âme<sup>4</sup>, et que tout étoit à l'armée du Roi. Pensif et arrêté sur mon cheval, je ruminois sur un fait si singulier, et je délibérois entre m'en retourner ou pousser jusqu'à l'armée du Roi, lorsque je vis venir de notre camp M. le prince de Conti, seul aussi, suivi d'un seul page et d'un palefrenier avec un cheval de main. « Qu'est [-ce] que vous faites là ? » me dit-il, en me joignant; et riant de ma surprise, il me dit qu'il s'en alloit prendre congé du Roi, et que je ferois bien d'aller avec lui en faire autant.

de Monseigneur fut résolu. On espéroit en quelques négociations avec les princes d'Allemagne. Le Roi apprit cette résolution à M. de Luxembourg près de Mons. » Le *Journal de la santé du Roi*, tenu par Fagon (p. 203-206), nous apprend que Louis XIV souffrait, à cette époque, d'une espèce d'hypocondrie rhumatismale.

1. François-Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, puis de Conti, lieutenant général et chevalier des ordres, second fils d'Armand de Bourbon et d'Anne-Marie Martinozzi. Il était né le 30 avril 1664, avait épousé, le 29 juin 1688, sa cousine Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, et mourut le 22 février 1709.

2. Ce doit être Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, d'abord prince de Tingry, puis duc de Beaufort-Montmorency, fils aîné du maréchal, né le 28 février 1662. Il avait débuté en 1688 comme capitaine de cavalerie et exempt des gardes du corps, était gouverneur de Normandie depuis 1691, brigadier depuis 1692, et maréchal de camp depuis le 30 mars 1693. Il suivit son père dans toutes ses campagnes, lui succéda comme duc de Luxembourg en 1695, fut fait lieutenant général le 29 janvier 1702, chevalier des ordres en 1724, et mourut à Paris, le 4 août 1726.

3. *Pour* est en interligne. — 4. Dans le manuscrit, « pas un âme ».

« Que veut dire *prendre congé*? » lui répondis-je. Lui, tout de suite, dit à son page et à son palefrenier de le suivre un peu de loin, et m'invita d'en dire autant au mien et à un laquais qui me suivait. Alors il me conta la retraite du Roi, mourant de rire, et, malgré ma jeunesse, la chamarra bien, parce qu'il ne se défioit pas de moi. J'écoutois de toutes mes oreilles, et mon étonnement inexprimable ne me laissoit de liberté que pour faire quelques questions. Devisant de la sorte, nous rencontrâmes toute la généralité<sup>1</sup> qui revenoit<sup>2</sup>. Nous les joignîmes, et tout aussitôt les deux maréchaux, Monsieur le Duc, M. le prince de Conti, le prince de Tingry<sup>3</sup>, Albergoti<sup>4</sup>, Puysegur<sup>5</sup>, s'écartèrent, mirent pied à terre, et y

1. C'est-à-dire la réunion de tous les officiers généraux, acception dont M. Littré ne donne que cet unique exemple.

2. On voit, par le *Journal de Dangeau* (tome IV, p. 304), que le Roi venait de communiquer officiellement sa résolution au conseil de guerre; le soir, il l'annonça à l'ordre.

3. Il est probable que Saint-Simon rend ici au fils aîné du maréchal de Luxembourg (voyez ci-dessus, p. 232, note 2) le titre de prince de Tingry, qu'il avait quitté depuis 1688 pour prendre celui de duc de Montmorency, et qui ne fut relevé qu'en 1711, par le quatrième fils du maréchal. Celui-ci, à l'époque où nous sommes, portait le titre de chevalier de Luxembourg et accompagnait<sup>a</sup> aussi son père, dont il fut un des meilleurs élèves. Sa belle conduite à la bataille de Nerwinde lui valut un régiment d'infanterie; mais il était trop jeune pour prendre part au conciliabule dont parle ici Saint-Simon. Il s'appelait Christian-Louis, était né le 9 février 1673 et portait la croix de chevalier de Malte; maréchal de France en 1734, il mourut le 23 décembre 1746.

4. François-Zénobie-Philippe, comte Albergotti, né à Florence, le 25 mai 1654, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie Royal-Italien, brigadier de mars 1690, maréchal de camp de mars 1693. Il était un des favoris du maréchal de Luxembourg. Il devint chevalier de Saint-Louis en 1694, lieutenant général en 1702, colonel du Royal-Italien en 1705, chevalier des ordres en 1711, et mourut à Paris, le 23 mars 1717. Voyez sa notice dans la *Chronologie* de Pinard, tome IV, p. 449-453.

5. Jacques-François de Chastenot, marquis de Puysegur, naquit à

<sup>a</sup> Le comte de Luxe, troisième fils du maréchal, se trouvait également avec ses frères, et fut blessé à Nerwinde.

furent une bonne demi-heure à causer, on peut ajouter à pester : après quoi ils remontèrent à cheval, et chacun poursuivit son chemin. M. le duc de Chartres revint plus tard ; et nous ne nous y amusâmes pas, pour arriver encore à temps, moi toujours seul avec M. le prince de Conti, et ne cessant de nous entretenir d'un événement si étrange et si peu attendu.

Arrivés chez le Roi, nous trouvâmes la surprise peinte sur tous les visages, et l'indignation sur plusieurs. On servit presque aussitôt après. M. le prince de Conti monta pour prendre congé, et, comme le Roi descendoit le degré qui tomboit dans la salle du souper, le duc de la Trémoille me dit de monter au-devant du Roi, pour prendre congé aussi. Je le fis au milieu du degré. Le Roi s'arrêta à moi et me fit l'honneur de me souhaiter une heureuse campagne. Le Roi à table, je rejoignis M. le prince de Conti, et [nous] remontâmes à cheval. Il étoit extrêmement poli, et<sup>1</sup> avec discernement. Il me dit qu'il avoit une permission à me demander, qui ne seroit pas trop honnête : c'étoit de descendre chez Monsieur le Prince, à qui il vouloit dire adieu et franchement un peu causer avec lui, et cependant de vouloir bien l'attendre. Il fut environ trois quarts d'heure<sup>2</sup> avec lui. En revenant au

Paris, le 19 mars 1655. Entré au service en 1677, il avait été successivement capitaine, major et lieutenant-colonel du régiment du Roi-infanterie. Depuis 1690, il était maréchal général des logis aux camps et armées du Roi, comme Chamlay et Langlée ; il eut la croix de Saint-Louis en 1694, le grade de brigadier en 1696, et une charge de gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne en juin 1698. Il devint maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, gouverneur de Condé en 1707, et commandant en chef des provinces de Flandres, Artois, Picardie, etc. Sous la Régence, il fit partie du conseil de guerre, et, sous Louis XV, devint maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, gouverneur de Bergues en 1743. Il mourut à Paris, le 15 août 1743. Il a laissé un *Traité de l'art de la guerre*, rédigé pour le duc de Bourgogne ; son père avait écrit des *Mémoires*, que Fr. du Chesne fit paraître en 1690.

1. Et est en interligne. — 2. Dans le manuscrit, d'heures.

camp, nous ne fîmes que parler de cette nouvelle, qui n'avoit éclaté que ce jour-là même ; et le Roi et Monseigneur partirent le lendemain pour Namur, d'où Monseigneur s'en alla en Allemagne, et le Roi, accompagné des<sup>1</sup> dames, retourna à Versailles, pour ne revenir plus sur la frontière.

L'effet de cette retraite fut incroyable, jusque parmi les soldats et même parmi les peuples. Les officiers généraux ne s'en pouvoient taire entre eux, et les officiers particuliers<sup>2</sup> en parloient tout haut avec une licence qui ne put être contenue. Les ennemis n'en purent ni n'en voulurent contenir leur surprise et leur joie. Tout ce qui revenoit des ennemis n'étoit guère plus scandaleux que ce qui se disoit dans les armées, dans les villes, à la cour même par des courtisans ordinairement si aises de se retrouver à Versailles, mais qui se faisoient honneur d'en être honteux ; et on sut que le prince d'Orange avoit mandé à Vaudémont qu'une main qui ne l'avoit jamais trompé lui mandoit la retraite du Roi, mais que cela étoit si fort qu'il ne la pouvoit espérer ; puis, par un second billet, que sa délivrance étoit certaine, que c'étoit un miracle qui ne se pouvoit imaginer, et qui étoit le salut de son armée et des Pays-Bas, et l'unique par qui il pût arriver. Parmi tous ces bruits, le Roi arriva avec les dames, le 25 juin<sup>3</sup>, à Versailles.

M. de Luxembourg, allant, le 14 juillet<sup>4</sup>, reconnoître un fourrage de l'abbaye d'Heylissen<sup>5</sup>, où il étoit campé, fut

[*Add. S.S. 52*

Tilly de-fait.

1. De a été corrigé en *des*.

2. *Officiers particuliers*, c'est-à-dire, par opposition à *officiers généraux*, ceux dont le commandement est restreint à un régiment, un bataillon ou escadron, une compagnie.

3. Le *Journal de Dangeau* (tome IV, p. 313), qui suit Louis XIV dans tout son voyage, prouve qu'il n'arriva à Versailles que le 26 juin, pour l'heure du coucher.

4. Saint-Simon emprunte presque textuellement cet article à *Dangeau*, tome IV, p. 323-324.

5. Située près de Tirlemont, département de Neer-Heylissen.

averti de la marche de Tilly<sup>1</sup>, avec un corps de cavalerie de six mille hommes, pour se poster en lieu d'incommoder ses convois. Là-dessus, notre général fit monter à cheval, dans la nuit, quarante-quatre escadrons de sa droite, qui en étoit la<sup>2</sup> plus à portée, avec des dragons, et marcha à eux, avec les princes, et ne put arriver sur eux que le matin, parce que, avertis par un moine d'Heylisssem, ils avoient monté à cheval : on les trouva sur une hauteur, avec des ravines devant eux. Marsin<sup>3</sup>, le chevalier du Rozel<sup>4</sup> et Sanguinet<sup>5</sup>, exempt des gardes du corps, les

1. Albert Tzerclaës, prince et comte de Tilly, étoit neveu du célèbre général de ce nom (mort en 1632) et fils d'une Montmorency-Robecque. D'abord général des armées de l'évêque-prince de Liège, il passa au service de l'Espagne, et y gagna la grandesse et la Toison d'or, avec les titres de capitaine des gardes du corps, de vice-roi de Navarre et de général des armées de Charles II en Flandres et en Espagne. Il mourut le 3 septembre 1715. Un de ses frères se distingua au service de la Hollande ; leur famille étoit originaire de Bruxelles.

2. *Le a été corrigé en la.*

3. Ferdinand, comte de Marsin (on disoit aussi : *Marchin*), fils d'un autre comte de Marsin, d'origine liégeoise, qui s'étoit successivement distingué au service de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, étoit né à Liège en février 1656 et servoit la France depuis la mort de son père (1673). Capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandres en avril 1673, brigadier de cavalerie en août 1688, il venoit d'être fait maréchal de camp le 30 mars 1693. En 1694, il eut l'ordre de Saint-Louis ; en 1695, la charge de directeur général de la cavalerie ; en 1701, le grade de lieutenant général et un titre d'ambassadeur extraordinaire auprès de Philippe V ; en 1703, le collier du Saint-Esprit, le gouvernement d'Aire en Artois, et enfin le bâton de maréchal de France. Il périt le 7 septembre 1706, au combat donné sous les murs de Turin.

4. Alexis-François du Rozel, entré dans l'ordre de Malte en 1665, étoit devenu lieutenant-colonel du régiment de Saint-Aignan ; il eut en 1693, comme on le verra plus loin, un régiment de cavalerie, puis une brigade de carabiniers en 1696 ; fut maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, avec le cordon rouge, et capitaine des gardes du duc du Maine en novembre 1706. Il se retira en 1712, et mourut à Saumur, au mois d'avril 1716. Quoique marié, il avoit conservé le titre de chevalier, pour se distinguer de son frère aîné le marquis.

5. Louis de Sanguinet, nommé exempt dans la compagnie de

attaquèrent par trois endroits, avec chacun un détachement ; et Sanguinet, pour s'être trop pressé, fut culbuté et tué, et le duc de Montfort<sup>1</sup>, qui étoit avec lui et le détachement des cheveu-légers, fut très-dangereusement blessé de six coups de sabre, dont il fut trépané<sup>2</sup> et demeura balaféré. Thiange<sup>3</sup>, qui y étoit accouru volontaire, y fut dangereusement blessé par les nôtres, qui, par son habit toujours bizarre, le prirent pour être des ennemis. Ils furent enfoncés, et mis tellement en fuite qu'on ne<sup>4</sup> put presque faire de prisonniers<sup>5</sup>.

Le maréchal de Villeroi alla ensuite prendre Huy<sup>6</sup> avec un gros détachement de l'armée, que le reste couvrit avec

Huy rendu  
au maréchal  
de Villeroi.

Luxembourg, le 22 mars 1693, et remplacé par le marquis de Saint-Lary, le 11 mars 1694.

1. Honoré-Charles d'Albert de Luynes, comte de Tours, puis titré comte et duc de Montfort en 1688, étoit né le 6 novembre 1669, et avoit débuté en 1688, au siège de Philipsbourg. Il étoit, depuis 1691, cornette de la compagnie des cheveu-légers de la garde, que commandait le duc de Chevreuse, son père, et eut le grade de brigadier en 1696. Blessé encore au combat de Tongres, en 1702, il eut alors le commandement des cheveu-légers, avec le grade de maréchal de camp, et périt, en 1704, d'une dernière blessure reçue le 7 septembre, en faisant entrer un convoi dans Landau.

2. *Trépané* corrige un autre mot, que la surcharge rend illisible.

3. Claude-Philibert de Damas, marquis de Thiange, fils de la sœur de Mme de Montespan, étoit menin de Monseigneur, colonel d'un régiment de son nom et brigadier d'infanterie de la promotion de mars 1693. Il fut fait, la même année, chevalier de Saint-Louis, devint maréchal de camp en février 1702, lieutenant général en octobre 1704, et mourut à la fin de 1707, âgé de quarante-quatre ans, dans son commandement de Saint-Malo. Il avoit débuté aux mousquetaires.

4. Saint-Simon a changé *n'a* en *ne*, et oublié de corriger ensuite *presque pu* en *put presque*.

5. Le Roi, tout en déplorant ces pertes, manifesta son étonnement de ce que des officiers généraux ou des colonels eussent servi en volontaires ; le maréchal de Luxembourg répondit qu'il n'avoit pas connu leur présence assez à temps pour y mettre ordre. (Dépôt de la guerre, vol. 1201.)

6. Ville de Belgique, sur la Meuse, à trente kilomètres de Liège. Voyez le récit du siège dans la *Gazette* de 1693, p. 373-374.

M. de Luxembourg. Tout fut pris en trois jours<sup>1</sup> ; on n'y perdit qu'un sous-ingénieur et quelques soldats. J'en vis sortir une assez mauvaise garnison de diverses troupes ; elle passa devant le maréchal de Villeroy, et fut fort inquiétée par nos officiers, qui eurent, par la capitulation, la liberté de rechercher leurs déserteurs. Je visitai la place, où on mit un commandant aux ordres de Guiscard<sup>2</sup>, gouverneur de Namur. L'armée réunie fit ensuite quelques camps de passage<sup>3</sup>, et prit enfin<sup>4</sup> celui de Lexhy, à trois lieues de Liège. En arrivant, on commanda à l'ordre quantité de fascines par bataillon : ce qui fit croire qu'on alloit marcher aux lignes de Liège<sup>5</sup>. Cette opinion dura tout le lendemain ; mais le jour suivant, 28 juillet, il y eut, dans la fin de la nuit, ordre de les brûler et de se tenir prêts à marcher. L'armée, en effet, se mit en mouvement de grand matin, par<sup>6</sup> grande chaleur, et vint passer le défilé de Waremme<sup>7</sup>, au débouché duquel elle fit halte.

Pendant ce temps-là, je gagnai une grange voisine, avec force officiers du Royal-Roussillon et quelques autres de la brigade, pour manger un morceau à l'abri du soleil. Comme nous finissions ce repas, arriva Boissieux<sup>8</sup>, cor-

1. Du 21 au 23 juillet 1693.

2. Voyez p. 54, note 2. Ce poste fut donné à Cadrieu, brigadier d'infanterie.

3. C'est-à-dire « passagers, occupés en passant. »

4. *Enfin* est en interligne.

5. En effet, sur le bruit que le prince d'Orange s'avançait vers Tongres, le maréchal de Luxembourg et tous ses officiers furent d'avis qu'on pouvait forcer les lignes de Liège ; mais la crainte d'y faire de grosses pertes, à cause des défenses naturelles qui couvraient les ennemis, fit hésiter le maréchal, d'autant plus que, vaineus, ils pouvaient se retirer dans la ville. (Dépôt de la guerre, vol. 1206, n° 201, 27 juillet 1693.)

6. *Par* termine une page ; il se pourrait qu'une eût été sauté.

7. Ville située à environ vingt-cinq kilomètres O. de Liège.

8. On pourrait lire ici : *Brissieux* ou *Boissieux* ; mais plus loin il y a bien clairement *Boissieux*.



nette de ma compagnie, qui revenoit<sup>1</sup> de dehors avec le Fèvre<sup>2</sup>, capitaine dans notre régiment, qui, de gardeur de cochons, étoit parvenu là à force de mérite et de grades, et qui ne savoit encore lire ni écrire, quoique vieux. C'étoit un des meilleurs partisans<sup>3</sup> des troupes du Roi, et qui ne sortoit jamais sans voir les ennemis ou en rapporter des nouvelles sûres. Nous l'aimions, l'estimions et le considérons tous, et il l'étoit des généraux. Boissieux me dit tout joyeux que nous allions voir les ennemis, qu'ils avoient reconnu leur camp au deçà de la Geete<sup>4</sup>, et qu'il se passeroit sûrement une grande action. Nous le laissâmes aux prises avec ce qu'il y avoit encore à manger, et, sur ces nouvelles, nous montâmes à cheval. Un moment après, je rencontrai Marsin, maréchal de camp, qui nous les confirma. Je m'en allai au<sup>5</sup> moulin de Waremme, dans lequel nos principaux généraux étoient montés avec Monsieur le Duc et le maréchal de Joyeuse<sup>6</sup>, tandis que M. de Luxembourg s'étoit avancé avec M. de Chartres et M. le prince de Conti. J'y montai aussi, et, après m'être informé des nouvelles, je m'en allai rejoindre le Royal-Roussillon.

Voici la relation que je fis le lendemain de cette bataille, que j'envoyai à ma mère et à quelques amis<sup>7</sup>.

1. Par mégarde, *revenenoit*.

2. Cet officier est cité avec éloge dans une lettre où le maréchal de Luxembourg raconte au Roi son expédition. (Dépôt de la guerre, vol. 1206, n° 167, 24 juillet 1693.) Il eut la croix de Saint-Louis en 1695.

3. *Partisan* se dit de « celui qui sait bien conduire un parti de gens de guerre, pour surprendre l'ennemi, enlever ses quartiers, ses fourrageurs. » (*Furelière*.)

4. Il y a en Belgique deux rivières de ce nom, qui se réunissent et vont se jeter dans le Demer; un des affluents de la Dyle. La grande Geete passe à Tirlemont; la petite Geete, dont il est ici question, passe à peu de distance du village de Nerwinde.

5. Saint-Simon avoit d'abord mis ici *avec*, qui vient plus loin; puis il y a substitué *au*.

6. *Joyeuse* est en interligne, au-dessus de *Villeroy*, biffé.

7. Comparez le rapport de d'Artagnan, qui a été publié par les édi-

Bataille  
de Nerwinde.

Lundi 27 juillet, le maréchal de Joyeuse fut détaché du camp de Lexhy, à trois lieues de Liège, avec Montchevreuil<sup>1</sup>, lieutenant général, et Pracomtal<sup>2</sup>, maréchal de camp, deux brigades d'infanterie et quelques régiments de cavalerie, pour aller à nos lignes joindre quelques troupes qu'y commandoit la Valette<sup>3</sup>, et s'opposer aux ennemis, qui avoient exigé des contributions du côté d'Arras et de Lille. Le mardi 28, l'armée décampa, marcha sur Waremme, dont elle traversa la petite ville, et le détachement du maréchal de Joyeuse séparément d'elle, mais les deux maréchaux ensemble. La tête de l'armée arrivant à une demi-lieue au delà, il vint plusieurs avis que le prince d'Orange étoit campé avec son armée au deçà de la Geete, qui est une petite rivière guéable en

[Add. S<sup>t</sup>S. 53-54]

teurs du *Journal de Dangeau* (tome IV, p. 420-423), la relation de la *Gazette* (p. 393-400), celle du *Mercur*, qui doit être du prince de Conti (un volume entier du mois d'août 1693), le récit de la *Fare* (p. 301), dont les mémoires s'arrêtent là, ceux de Berwick, de Feuquière, etc. Un plan est joint aux mémoires de ce dernier ; le Dépôt de la guerre en a plusieurs autres, et on possède au musée de Versailles, dans la salle des Gardes (n<sup>o</sup> 2138), une grande toile de J. B. Martin l'aîné, représentant la bataille au moment de l'attaque de M. de Joyeuse. Enfin signalons dans le *Chansonnier* (ms. Fr. 12691, p. 127) une chanson et des notes bonnes à consulter.

1. Gaston-Jean-Baptiste de Mornay, comte de Montchevreuil, major du régiment du Roi en 1673, lieutenant-colonel en 1675 et colonel en 1678, grand prieur de l'ordre de Saint-Lazare en 1680, brigadier en 1683, maréchal de camp en 1688, gouverneur d'Arras en 1692, lieutenant général le 30 mars 1693, et, le 9 mai, grand-croix de Saint-Louis. Il fut tué à Nerwinde, le 29 juillet. C'étoit le sixième frère puîné du marquis de Montchevreuil dont il a été parlé ci-dessus, p. 103.

2. Armand de Pracomtal, dit le marquis de Pracomtal, après avoir servi sur mer, avait eu un régiment de cavalerie et obtenu le grade de brigadier en 1690 et celui de maréchal de camp en 1693. Il devint lieutenant général en 1702, eut le gouvernement de Menin, et fut tué à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703. Il épousa, après la campagne, le 19 novembre 1693, une nièce du comte de Montchevreuil, qui précède.

3. Louis-Félix de Nogaret, marquis de la Valette, avait été nommé brigadier de cavalerie en 1677, maréchal de camp en 1688, lieutenant général en mars 1693. Il mourut, à soixante ans, le 9 février 1695.

fort peu d'endroits, et dont les bords sont fort hauts et escarpés, et que cette armée n'étoit qu'à demi-lieue de Lewe ou Lo<sup>1</sup>, petite ville qui a une forteresse peu considérable, dans des marais au delà de la Geete, et fort différente de Loo, maison de plaisance du prince d'Orange, qui en est bien loin, en Hollande<sup>2</sup>.

Sur ces nouvelles, M. de Luxembourg s'avança avec le maréchal de Villeroy, M. le duc de Chartres, M. le prince de Conti et fort peu d'autres et quelques troupes, pour tâcher de se bien assurer de la vérité de ces rapports. Une heure et demie après, il manda au maréchal de Joyeuse, qui étoit resté à la tête de l'armée avec Monsieur le Duc, et qui, pour voir de plus loin, étoient montés dans le moulin à vent de Waremme, de marcher à lui avec l'armée et d'y faire rentrer le détachement destiné à nos lignes<sup>3</sup>. M. le prince de Conti revint, qui confirma les nouvelles qu'on avoit eues de la position des ennemis<sup>4</sup> et se chargea de l'infanterie, dont quelques brigades achevoient encore de passer le défilé de Waremme. L'armée marcha fort vite, faisant néanmoins de temps en temps quelques haltes pour attendre l'infanterie, et, sur les huit heures du soir, arriva à trois lieues au delà de Waremme, dans une plaine où les troupes furent mises en bataille. Peu de temps après, elle se remit en colonnes, s'avança un quart de

1. Le nom de cette petite ville, située à peu de distance de Louvain, s'écrit ordinairement *Léau*, en flamand *Leeuw* ou *Soutleeuw*.

2. Loo, dans la Gueldre, à vingt-quatre kilomètres N. d'Arnheim, est encore la résidence d'été de la famille royale.

3. « Artagnan aura pu dire à V. M. comme quoi le détachement de M. de Joyeuse avoit été fait, et qu'il avoit marché dès le matin séparé de l'armée; mais M. de Joyeuse, qui marchoit avec nous dans la résolution de n'aller que le soir dans son camp, ayant appris que M. le prince d'Orange n'étoit point parti du sien, voulut à toute force être de la partie, et je ne me sentis pas assez fort pour en empêcher un maréchal de France. » (Lettre de M. de Luxembourg au Roi, 4<sup>er</sup> août; Dépôt de la guerre, vol. 1207, n<sup>o</sup> 1.)

4. Il semble que Saint-Simon avoit voulu d'abord écrire *all[ies]*.

lieue plus près de l'ennemi, et passa ainsi le reste de la nuit en colonnes, tandis que l'infanterie et l'artillerie achevèrent d'arriver : c'étoit une chose charmante que la joie des troupes après plus de huit lieues de marche, et leur ardeur d'aller aux ennemis, dans le camp desquels on entendit beaucoup de bruit et de mouvement toute la nuit, ce qui fit craindre qu'ils se retiroient.

Sur les quatre heures du matin, leur canon commença à se faire entendre ; nos batteries, disposées un peu trop loin à loin, ne purent être prêtes qu'une heure après, qu'on commença à se canonner vigoureusement, et alors on reconnut que l'affaire seroit difficile. Les ennemis occupoient toutes les hauteurs, un village à droite et un autre village à gauche<sup>1</sup>, dans lesquels ils s'étoient bien retranchés. Ils avoient fait aussi un long retranchement, avec beaucoup de petites redoutes, sur la hauteur, d'un village à l'autre, jusqu'auprès d'un grand ravin à la droite, de manière qu'il falloit aller à eux par entre les deux villages, d'où il les falloit chasser, et qui étoient trop proches pour laisser de quoi s'étendre, ce qui obligeoit nos troupes d'être sur plusieurs lignes et leur causoit le désavantage d'être débordées, surtout sur notre gauche ; et cependant les batteries qu'ils avoient disposées fort près à près sur le haut de leur retranchement, entre les deux villages, et beaucoup mieux disposées<sup>2</sup> que les nôtres, fouettoient étrangement notre cavalerie, repliée très-confusément vis-à-vis, par la raison que je viens de dire.

M. le prince de Conti, sous<sup>3</sup> le maréchal de Villeroy, et beaucoup d'infanterie attaqua le village de notre droite,

1. Les villages situés entre les deux armées étoient : à la droite des ennemis, Nerwinde (Neerwinden), qui a donné son nom à la bataille, Rumsdorp au centre, Neer-Landen ou Bas-Landen et Dormaël à la gauche.

2. Par mégarde, dans le manuscrit, *disposée*.

3. *Sous* corrige d'autres lettres et est précédé de ces mots, *biffés* :  
• M. de Rubentel et M. •

nommé Bas-Landen<sup>1</sup>. Feuquière<sup>2</sup>, lieutenant général, qui ne manquoit ni de capacité ni de courage, fut accusé de n'avoir voulu faire aucun mouvement. En même temps, Montchevreuil, sous le maréchal de Joyeuse, qui tout à cheval arracha le premier cheval de frise<sup>3</sup>, attaqua le village de notre gauche, appelé Neerwinden, qui donna le nom à la bataille<sup>4</sup>. Montchevreuil y fut tué, et fut remplacé par Rubentel<sup>5</sup>, autre lieutenant général, et par le duc de Berwick<sup>6</sup>, qui y fut pris. Ces deux attaques à la

1. Ou Neer-Landen. La bataille est désignée par les historiens anglais sous le nom de Landen (à 3 kilomètres de Neer-Landen).

2. Antoine de Pas, marquis de Fenquière, fils et petit-fils de deux capitaines célèbres, né à Paris en janvier 1648, mort le 27 janvier 1711. Il avait eu en 1688 le grade de brigadier d'infanterie, en 1689 celui de maréchal de camp, en mars 1693 celui de lieutenant général. En février 1694, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et il finit la guerre en Flandres; mais le Roi refusa de lui donner du service dans la guerre de Succession. Il avait le gouvernement de Verdun et le commandement de Bordeaux. Nous possédons de lui des *Mémoires sur la guerre*, où il raconte (tome III, p. 300) la bataille et explique la marche de l'aile droite, qu'il dirigeait lors de la troisième attaque contre le village de Nerwinde.

3. Pièce de bois garnie de pieux pointus et ferrés et destinée à arrêter les assaillants.

4. Ce nom ne fut pas adopté immédiatement. Luxembourg écrit au Roi, le 11 août 1693 : « Les ennemis baptisent la bataille du nom de Wangen (Wanghe, à 5 kilomètres de Landen); nous l'avions nommée Neerwinden, à cause du village qu'on attaquoit; mais il y a tout auprès une chapelle qu'on appelle Sainte-Croix, et la plaine où les ennemis étoient en bataille porte le même nom. Il me semble qu'il convient mieux aux armes du Roi très-chrétien, aussi pieux que vous êtes, qu'une bataille qu'elles ont gagnée porte le nom de Sainte-Croix plutôt que tout autre. » (Dépôt de la guerre, vol. 1207, n° 53.)

5. Denis-Louis de Rubentel, marquis de Mondétour, lieutenant aux gardes en 1652 et lieutenant-colonel en 1681, lieutenant général en 1688. On verra comment il fut forcé de prendre sa retraite en 1697. Il mourut en avril 1705, âgé de soixante-dix-huit ans. Le Pippre de Nœufville (tome III, p. 70) a donné l'état de ses services et exposé son rôle à Nerwinde.

6. Jacques Fitz-James, duc de Berwick, fils naturel du roi Jacques II

droite et à la gauche furent vivement repoussées, et, sans le prince de Conti, le désordre auroit été fort grand à celle de la droite. M. de Luxembourg, voyant l'infanterie presque rebutée, fit avancer toute la cavalerie au petit trot, comme pour<sup>1</sup> forcer les retranchements du front ou d'entre les deux villages. L'infanterie ennemie qui les bordoit laissa approcher la cavalerie plus près que la portée du pistolet, et fit dessus une décharge si à propos, que les chevaux tournèrent bride et retournèrent plus vite qu'ils n'étoient venus. Ralliée à peine par ses officiers et les officiers généraux, elle fut ramenée avec la même furie, mais avec le même malheureux succès, deux fois de suite. Ce n'étoit pas que M. de Luxembourg comptât de faire entrer la cavalerie dans ces retranchements, qu'on pouvoit à peine escalader à pied ; mais il espéroit, par un mouvement général et audacieux de cette cavalerie, faire abandonner ces retranchements.

Voyant donc à ce coup sa cavalerie inutile et son infanterie repoussée deux fois, celle-ci des deux villages, et la cavalerie par trois fois des retranchements du front, et

et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough. Né à Moulins en 1671, il fit sa première campagne en Hongrie (1686) et fut fait, à son retour en Angleterre, colonel de deux régiments, duc, chevalier de la Jarretière, etc. La révolution de 1688 le força de se retirer en France, avec son père ; mais il alla prendre, en 1689, le commandement de l'Irlande. Revenu en France, il prit part à toutes les actions de l'armée des Flandres et fut nommé lieutenant général le 30 mars 1693. Naturalisé le 17 décembre 1703, et promu, le 15 février 1706, à la dignité de maréchal de France, la victoire d'Almanza (1707) lui valut, en Espagne, un duché, la grandesse, la Toison d'or et la lieutenance générale d'Aragon ; en France, il eut le gouvernement de Limousin et le duché de Fitz-James-Warty (1710). Sous le règne suivant, ayant commandé les armées à plusieurs reprises, il fut nommé, le 2 février 1724, chevalier de l'Ordre, et obtint le gouvernement de Strasbourg en août 1730. Il fut tué d'un coup de canon au siège de Philipsbourg, le 12 juin 1734. Le maréchal de Berwick a laissé des *Mémoires*, où il raconte (p. 339) le commencement de la bataille, jusqu'au moment où il fut fait prisonnier.

1. *Comme pour* est écrit deux fois, et biffé la seconde.

qui, durant plus de quatre heures, avoit essayé un feu de canon terrible, sans branler que pour resserrer les rangs à mesure que des files étoient emportées, il la porta un peu plus loin, dans une espèce de petit fond où le canon ne pouvoit les incommoder de volée, mais seulement de bonds, où elle demeura plus d'une grosse demi-heure. Alors les trois maréchaux, les trois princes, Albergotti et le duc de Montmorency, fils aîné de M. de Luxembourg, qu'on appeloit auparavant le prince de Tingry<sup>1</sup>, se mirent ensemble dans ce même petit fond, peu<sup>2</sup> éloignés de la cavalerie, presque à la tête du Royal-Roussillon<sup>3</sup>. Le colloque fut vif, à les voir, et assez long; puis ils se séparèrent.

Alors on fit marcher les régiments des gardes françoises et suisses par derrière la cavalerie, M. le prince de Conti à leur tête, droit au village de Nerwinde<sup>4</sup>, à notre gauche, qu'ils attaquèrent d'abordée avec furie. Dès qu'on vit qu'ils commençoient à emporter des jardinages et quelques maisons retranchées, on fit avancer la maison du Roi, les carabiniers et toute la cavalerie. Chaque escadron défila par où il put, à travers les fossés relevés, les haies, les jardins, les houblonnières, les granges, les maisons, dont on abattit ce que l'on put de murailles pour se faire des passages, tandis que, plus avant dans le village, l'infanterie, de part et d'autre, attaquoit et défendoit avec une vigueur extraordinaire<sup>5</sup>.

1. Voyez plus haut, p. 232 et 233.

2. *Peu* est en interligne.

3. Le Royal-Roussillon devoit être en troisième ou en quatrième ligne.

4. *Neerwinden* a été corrigé en *Neerwinde* à. Saint-Simon emploie tantôt l'un, tantôt l'autre, presque toujours avec double *e* après *N*.

5. La Taste, lieutenant et aide-major de la compagnie des gardes du corps, fit une relation particulière du rôle de la maison du Roi, qui mérite d'être reproduite : « Après avoir essayé pendant cinq ou six heures trente pièces de canon, on nous fit marcher de la droite à la gauche, qui avoit été par deux fois repoussée par les ennemis. Nous défilons deux à deux par un trou que je trouvai au retranchement de l'en-

Pendant Harcourt<sup>1</sup>, qui avoit un petit corps séparé, que Guiscard avoit joint, étoit parti de six lieues de là<sup>2</sup>,

nemi, qu'ils avoient laissé pour passer deux hommes de front à pied. Nous nous formons sous le feu de leur première ligne, qui n'étoit pas à plus de cent cinquante pas, en bataille, du retranchement. Ils chargèrent d'abord les escadrons des cheveu-légers, gendarmes, et le dernier de Lorge, qui n'étoient pas encore bien formés. Nous les repoussâmes : cela donna un peu de temps au reste de la maison de passer, qui forma une ligne. On les rechargea, on les poussa un peu ; ils nous repoussèrent ; la cavalerie passa, on combattit plusieurs fois ; à la fin, ils furent emportés. Tout le monde s'y comporta en galants hommes, et la vigueur des officiers a contribué entièrement au gain de la bataille. Je puis vous assurer que, si la brigade de la maison du Roi avoit tant soit peu fléchi, nos affaires eussent été en mauvais état. Nous y avons beaucoup perdu ; mais, en vérité, je croyois qu'il y en eût bien davantage. Les blessures de nos pauvres officiers et gardes sont fort grandes ; la mienne est la moindre, quoique je sois bien incommodé au genou et d'avoir été foulé par plus de cent chevaux des ennemis. Je ne quitterai pourtant pas le camp, et j'espère monter bientôt à cheval. » (Dépôt de la guerre, vol. 1206, n° 222.) Comparez, sur le rôle des gardes du corps, l'*Abrégé chronologique* de le Pippre de Nœufville, tome I, p. 395-397.

1. Henri d'Harcourt, marquis de Beuvron, né le 2 avril 1654, élève de Turenne et de Bellefonds, colonel d'infanterie en 1675, brigadier en 1683, maréchal de camp en 1688, était lieutenant général de la promotion de 1693. La même année, il eut le gouvernement de Tournay. Il commanda l'armée de la Moselle en 1695 et 1696, fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire près la cour d'Espagne en 1697, et, à son retour, obtint l'érection du marquisat de Beuvron en duché d'Harcourt (novembre 1700). Envoyé une seconde fois en Espagne, auprès de Philippe V, il reçut le collier de la Toison d'or, fut nommé maréchal de France le 14 janvier 1703, capitaine des gardes du corps le 10 février suivant, chevalier des ordres le 2 février 1705, et eut enfin le titre de pair en 1710. Il mourut le 19 octobre 1718. — On ne doit pas confondre ces d'Harcourt de Normandie avec la branche de la maison de Lorraine (ci-dessus, p. 188), à qui la terre et le comté du même nom étaient venus par alliance, en 1554.

2. Le lendemain de la bataille, d'Harcourt écrivit à Barbezieux cette lettre : « Hier, à cinq heures du matin, étant campé sous Huy avec vingt-quatre escadrons, j'entendis le canon tirer du côté de l'armée de Sa Majesté, ce qui me fit croire qu'elle étoit aux mains avec celle des ennemis. Je pris la résolution sur-le-champ, quoique éloigné de cinq lieues et n'ayant reçu aucun ordre, d'y marcher le plus diligemment qu'il me



soit au bruit du canon, soit sur un ordre que<sup>1</sup> M. de Luxembourg lui avoit envoyé, et commençoit à paroître dans la plaine, tout à la gauche, à notre égard, de Nerwinde, mais encore fort dans l'éloignement. En même temps, notre cavalerie commença à déboucher de ce village dans la plaine, et à se remettre à mesure du désordre d'un si étrange défilé.

Tout cela ensemble ébranla les ennemis, qui commencèrent à se retirer dans le retranchement du front et à abandonner le village, le curé duquel eut tout ce grand et long spectacle du haut de son clocher, où il s'étoit grimpé<sup>2</sup>. Leur cavalerie, qui n'avoit point encore paru, sortit de derrière le retranchement du front et du village, s'avança en bon ordre dans la plaine, où la nôtre débouchoit, et y firent d'abord plier des troupes d'élite jusqu'à lors invincibles, mais qui n'avoient pas eu le loisir de se former<sup>3</sup> et de se bien mettre en bataille en sortant de ces fâcheux passages du village par où il avoit fallu défiler dans la plaine. Les gardes du prince d'Orange, ceux de M. de Vaudémont et deux régiments anglois en eurent

seroit possible, ce qui me réussit assez heureusement, car j'y arrivai sur les onze heures, assez à temps pour combattre la droite de l'ennemi en passant par leur flanc le ruisseau qui la couvroit, ayant auparavant fait forcer par deux de mes régiments de dragons le village qu'ils faisoient garder. Comme je débordois leur droite, la cavalerie ennemie fit fort peu de résistance, et nous la culbutâmes dans la rivière de Geete, où il y en eut beaucoup de tués et de pris, et une si grande quantité de noyés que le reste passa par-dessus comme sur un pont.... J'ai perdu fort peu de chose, et il m'a paru que M. le duc de Luxembourg avoit été content de notre manœuvre. Je ne m'étendrai pas dans une plus grande relation, n'ayant pas accoutumé de rendre compte de ce qui se passe quand je suis sous un général. » (Dépôt de la guerre, vol. 1206, n° 218.) La suite de la correspondance prouve que l'heureuse intervention de d'Harcourt lui valut plus d'une rançune. (*Ibid.*, vol. 1207 et 1208.)

1. De a été corrigé en que.

2. Aucun des dictionnaires du dix-septième siècle, pas même celui de Nicot (1606), ne donne le réfléchi *se grimper*.

3. Former est en interligne, au-dessus de *rallier*, biffé.

l'honneur ; mais ils ne purent entamer ni faire perdre un pouce de terrain aux cheveu-légers de la garde, peut-être plus heureusement débouchés dans la plaine et mieux placés et formés que les autres troupes. Leur ralliement fait en moins de rien, elles firent bientôt merveilles, tandis que le reste de la cavalerie débouchoit et se formoit à mesure qu'ils sortoient du<sup>1</sup> village<sup>2</sup>.

M. le duc de Chartres chargea plusieurs fois à la tête de ces braves escadrons de la maison du Roi, avec une présence d'esprit et une valeur digne de sa naissance, et il y fut une fois mêlé, et y pensa demeurer prisonnier<sup>3</sup>. Le marquis d'Arcy, qui avoit été son gouverneur, fut toujours auprès de lui en cette action, avec le sens froid d'un vieux capitaine et tout le courage de la jeunesse, comme il avoit fait à Steinkerque. Monsieur le Duc, à qui principalement fut imputé le parti de cette dernière tentative des régiments des gardes françoises et suisses pour emporter le village de Nerwinde, fut toujours entre le feu des ennemis et le nôtre. Cependant toute notre cavalerie, passée et formée dans la plaine, alla jusqu'à cinq différentes fois à la charge, et à la fin, après une vigoureuse résistance de la cavalerie ennemie, la poussa jusqu'à la Geete, dans laquelle elle se précipita, et où un nombre infini fut noyé.

M. le prince de Conti, maître enfin de tout le village de Nerwinde, où il avoit reçu une contusion au côté et un coup de sabre sur la tête, que le fer de son chapeau para, se mit à la tête de quelque cavalerie, la plus proche de la tête de ce village, avec laquelle il prit à revers en flanc le retranchement du front, aidé par l'infanterie, qui avoit emporté enfin le village de Nerwinde, et acheva de faire prendre la fuite à ce qui étoit derrière ce long retranchement. Mais, cette infanterie n'ayant pu les charger

1. Des a été corrigé en du.— 2. *Le Pippre de Nœufville*, tome II, p. 124.

3. Voyez la lettre de Racine à Boileau, 6 août 1693 (*Œuvres*, tome VII, p. 108).

aussi vite, ni la cavalerie de notre gauche, qui en étoit la plus éloignée, cette retraite des ennemis, quoique précipitée, ne laissa pas d'être belle. Un peu après quatre heures ou vers cinq heures après midi, tout fut achevé, après douze heures d'action, par un des plus ardents soleils de tout l'été.

J'interromprai ici pour un moment cette relation, pour dire un mot de moi-même. J'étois du troisième escadron du Royal-Roussillon, commandé par le premier capitaine du régiment, très-brave gentilhomme de Picardie, que nous aimions tous, qui s'appeloit Grandvilliers<sup>1</sup>. Du Puy<sup>2</sup>, autre capitaine, qui étoit à la droite de notre escadron, me pressa de prendre sa place par honneur, ce que je ne voulus pas faire. Il fut tué à<sup>3</sup> une de nos cinq charges. J'avois deux gentilshommes : l'un avoit été mon gouverneur<sup>4</sup> et étoit homme de mérite, l'autre écuyer de ma mère ; cinq palefreniers avec des chevaux de main, et un valet de chambre. Je fis trois charges sur un excellent courtaud<sup>5</sup> bai brun, que je n'avois pas descendu depuis quatre heures du matin. Le sentant mollir, je me tournai pour en demander un autre : alors je m'aperçus que ces gentilshommes n'y étoient plus. On cria à mes gens, qui se trouvèrent assez près de l'escadron, et ce valet de chambre, qui s'appeloit Bretonneau, que j'avois presque de mon enfance, me demanda brusquement s'il ne me donneroit pas un cheval aussi bien que ces deux Messieurs, qui

1. Aloph de Verny, seigneur de Grandvilliers-au-Bois (Oise), fait chevalier de Saint-Louis en 1700, et marié en 1701 à Mlle Cuvier, femme de chambre de la duchesse de Bourgogne.

2. Selon l'*Histoire de la cavalerie française* du général Susane (tome II, p. 89), du Puy commandait la compagnie de carabiniers du régiment.

3. A corrige *dans*.

4. Son gouverneur s'appelait René de Gogué, sieur de Saint-Jean ; c'étoit sans doute l'auteur de l'instruction dont on trouvera des fragments à l'appendice n° V.

5. Un *courtaud* (Saint-Simon écrit *courtant*) est « un cheval de moyenne taille, à qui on a coupé la queue et les oreilles. » (*Furetière*.)

avoient disparu il y avoit longtems. Je montai un très-joli cheval gris, sur lequel je fis encore deux charges : j'en fus quitte en tout pour la croupière du courtaud coupée et un agrément d'or de mon habit bleu<sup>1</sup> déchiré.

Mon ancien gouverneur m'avoit suivi; mais, dès la première charge, son cheval prit le mors aux dents, et, l'ayant enfin rompu, le portoit deux fois dans les ennemis, si d'Achy ne l'eût arrêté l'une, et un lieutenant l'autre. Le cheval fut blessé, et l'homme en prit un de cavalier. Il ne fut guère plus heureux après cette aventure : il perdit sa perruque et son chapeau; quelqu'un lui en donna un grand d'Espagnol, qui avoit un chardon<sup>2</sup>, auquel il ne pensa pas, et qui le fit passer par les armes des nôtres. Enfin il gagna les équipages, où il attendit le succès de la bataille et ce que je serois devenu. Pour l'autre, qui avoit disparu tout d'abord et n'avoit point essayé d'aventure, [il] se trouva lorsque, tout étant plus que fini, j'allois manger un morceau avec force officiers du régiment et de la brigade, et, s'approchant de moi, se félicita hardiment de m'avoir changé de cheval bien à propos. Cette effronterie me surprit et m'indigna tellement que je ne lui répondis pas un mot, et ne lui en parlai jamais depuis; mais, voyant de quel bois ce brave se chauffoit<sup>3</sup>, je m'en défis dès que je fus de retour de l'armée.

Mes gens, à la halte de la veille, avoient sagement sauvé un gigot de mouton et une bouteille de vin, sur la nouvelle d'une action prochaine. Je l'avois expédié le matin avec nos officiers, qui, comme moi, n'avoient point eu à souper, et nous avions tous les dents bien longues,

1. Couleur de l'uniforme du Royal-Roussillon.

2. Les partis des alliés mettaient ordinairement des feuilles vertes à leurs chapeaux, tandis que ceux de l'armée française y plaçaient des morceaux de papier blanc, comme les royalistes au temps de la Fronde. Voyez la relation du siège de Namur du *Mercur*, juin 1692, 2<sup>e</sup> partie, p. 221.

3. « On dit d'un homme qu'on verra de quel bois il se chauffe, pour dire qu'on verra ce qu'il vaut ou ce qu'il sait faire. » (*Académie*, 1694.)

lorsque nous aperçûmes de loin deux chevaux de bât couverts de jaune, qui rôdoient dans la plaine, avec deux ou trois hommes à cheval. Quelqu'un de nous se détacha après et vit mon maître d'hôtel, qu'il ramena avec son convoi, qui nous fit à tous un plaisir extrême. Ce fut la première fois que d'Achy et Puyrobert s'embrassèrent de bon cœur et burent de même ensemble. Le dernier avoit montré une grande et judicieuse valeur : d'Achy en fut charmé, fit toutes les avances, et ils furent toujours depuis amis. Ils étoient<sup>1</sup> les miens l'un et l'autre, et cette réconciliation sincère me fit un grand plaisir et à tous les officiers du régiment. Je venois d'écrire trois mots à ma mère, avec une écritoire et un morceau de papier que ce même valet de chambre avoit eu soin de mettre dans sa poche, et j'envoyai un laquais à ma mère tout à l'instant ; mais mille embarras le retardèrent et laissèrent passer à la tendresse de ma mère vingt-quatre<sup>2</sup> heures de fort mauvais temps<sup>3</sup>.

Quand nous eûmes mangé, je pris quelques anciens officiers avec moi pour aller visiter tout le champ de bataille, et surtout les retranchements des ennemis. Il est incroyable qu'en si peu d'heures qu'ils eurent à les faire, dont la nuit couvrit la plupart, ils aient pu leur donner l'étendue qu'ils avoient entre les deux villages, ce que nous appelons ceux du front, la hauteur de quatre pieds, des fossés larges et profonds, la régularité partout par les flancs qu'ils y pratiquèrent et les petites redoutes qu'ils y semèrent, avec des portes et des ouvertures couvertes de demi-lunes de même. Les deux villages, naturellement environnés de fortes haies et de fossés, suivant l'usage du pays, étoient encore mieux fortifiés que tout

1. Dans le manuscrit, *estoit*, par négarde, au singulier.

2. Le chiffre 24 a été substitué à 12.

3. D'Artagnan, major des gardes, arriva le samedi 1<sup>er</sup> août à Marly, avant le lever du Roi, et ce fut lui qui donna la première nouvelle de la victoire.

le reste<sup>1</sup>. La quantité<sup>2</sup> prodigieuse de corps dont les rues, surtout de celui de Nerwinde, étoient plutôt comblées que jonchées, montrait bien quelle résistance on y avoit rencontrée : aussi la victoire si disputée coûta cher.

On y perdit : Montchevreuil, lieutenant général, gouverneur<sup>3</sup> d'Arras et lieutenant général d'Artois ; il étoit frère du chevalier de l'Ordre, par conséquent fort bien avec le Roi<sup>4</sup>, dont il avoit le régiment d'infanterie ; c'étoit un fort honnête homme et un bon officier général ; Ligneris<sup>5</sup>, maréchal de camp et lieutenant des gardes du corps, qui les commandoit ; milord Lucan<sup>6</sup>, capitaine des gardes du roi d'Angleterre ; le duc d'Uzès<sup>7</sup>, qui eut les

1. Comparez un passage de la relation du *Mercur*, p. 86.

2. Saint-Simon avait commencé par écrire : *Le no[mbre]* ; puis, corrigeant *Le no* en *La qu*, il a mis : *La quantité*. A la suite, il y a *prodigieuses*, avec l's final biffé.

3. *Comm[andant]* a été remplacé par *g<sup>r</sup>*. Deux lignes plus bas, le membre de phrase : « dont il avoit le régiment d'infanterie », a été ajouté en interligne.

4. Voyez ci-dessus, p. 103 à 110.

5. Joseph d'Espinay, marquis de Ligneris, de la même souche normande que les Saint-Luc, servait dans les gardes du corps depuis sa jeunesse et était parvenu à la lieutenance en 1677 ; brigadier d'infanterie en 1688, maréchal de camp en 1693, il avait commandé toute la maison du Roi dans les campagnes de 1689 et 1692, et venait d'obtenir le gouvernement de Péronne.

6. Patrick Sarsfield, lord Lucan, pair d'Irlande, avait amené en France les troupes irlandaises et occupait auprès de Jacques II le poste de capitaine de la seconde compagnie de ses gardes du corps. Il avait été promu maréchal de camp le 30 mars 1693 et attaché en cette qualité à l'armée de Flandres. Il mourut à Huy, des suites de ses blessures ; sa veuve se remaria au maréchal de Berwick.

7. Louis, d'abord titré marquis de Crussol, puis comte d'Uzès, et enfin duc d'Uzès, par la mort de son père (20 décembre 1692), était colonel du régiment de son nom depuis 1687, brigadier depuis le 30 mars 1693, et avait les gouvernements de Saintonge et d'Angoumois. — Saint-Simon ayant écrit une lettre de condoléance à M. de Barbezieux, qui avait épousé en 1691 la dernière sœur de ce duc d'Uzès, le ministre lui répondit, le 11 août : « Monsieur, je vous rends grâce des compliments que vous me faites sur la mort de M. le duc d'Uzès, par la lettre que

deux jambes emportées; le prince Paul de Lorraine<sup>1</sup>, dernier fils de Mme de Lillebonne<sup>2</sup>, colonels, le premier d'infanterie, l'autre de cavalerie; cinq brigadiers de cavalerie : Saint-Simon<sup>3</sup>, mon parent éloigné, de la branche de Monbléru; Montfort, notre mestre de camp, à la tête des carabiniers; Quadt, notre brigadier : je le vis tuer d'un coup<sup>4</sup> de canon devant nous, dès le grand matin (le duc de la Feuillade devint par là commandant de notre brigade et s'en acquitta avec distinction; il disparut un moment après, et nous fûmes plus d'une demi-heure sans le revoir : c'est qu'il étoit allé faire sa toilette; il revint

vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois. Je voudrais avoir occasion de vous marquer que j'y suis très-sensible et que je suis, etc. » (Dépôt de la guerre, vol. 1193, n° 102.) La lettre de Saint-Simon au ministre ne se trouve pas aux Archives de la Guerre, les volumes du Dépôt ne contenant point les correspondances de caractère privé.

1. Jean-Paul de Lorraine, né le 10 juin 1672, petit-fils de Charles II, duc d'Elbeuf, et frère du prince de Commercy qui était passé au service de l'Empire. Le Roi le traitait à merveille et lui avait même donné la confiscation de M. de Commercy. On verra bientôt Saint-Simon acheter, en 1694, le régiment du prince Paul, qui ne datait que de 1689.

2. François-Marie de Lorraine, comte et prince de Lillebonne (on écrivait : *Listebonne*), damoiseau de Commercy, né le 4 avril 1627, avait épousé en secondes noces, le 7 octobre 1660, Anne de Lorraine, qui était née le 23 août 1639, de l'union irrégulière du duc Charles IV avec la comtesse de Cantecroix, et qui mourut le 19 février 1720. M. de Lillebonne avait longtemps servi, avec réputation, et était lieutenant général depuis 1651; il mourut à Paris, le 9 janvier 1694. Saint-Simon ne devant pas parler de lui à cette date, nous indiquons ici l'Addition qu'il lui a consacrée dans le *Journal de Dangeau*; comparez le *Mercur*, janvier 1694, p. 214-217.

[Add. S<sup>ts</sup>. 55]

3. Louis de Rouvroy, dit le comte de Saint-Simon, appartenait à un rameau de la branche aînée et était frère de l'ancien lieutenant de Roi de Blaye (p. 224, note 1). Il avait eu le régiment de cavalerie de Lançon en 1676, et était brigadier depuis 1690. Il possédait aussi la charge de bailli de Chauny depuis octobre 1678, et celle de gouverneur de la même ville depuis le 14 juin 1684. Il avait pris part, avec son régiment, aux affaires de Fleurus, Mons, Leuze, Namur et Steinkerque, et commandait, en 1693, une brigade de douze escadrons de l'aile droite.

4. *Coup* a été substitué à *bou[let]*.

poudré et paré d'un beau surtout<sup>1</sup> rouge, fort brodé d'argent, et tout son ajustement et celui de son cheval étoient magnifiques)<sup>2</sup>; le comte de Montrevel<sup>3</sup>, neveu du lieutenant général<sup>4</sup>, et Bohlen, qui avoit le Royal-

1. *Surtout* « est un nom qu'on a donné à une grosse casaque ou justaucorps qu'on met en hiver sur les autres habits ou justaucorps. Ce mot est nouveau, et n'a été en usage qu'en cette présente année 1684. » (*Furetière.*)

2. Dans une lettre autographe adressée à son beau-père M. de Châteauneuf, le duc de la Feuillade rend compte en ces termes de la part qu'il a prise au gain de la bataille : « Vous m'avez toujours tesmoigné, Monsieur, tant d'envie de me rendre service, et vous m'avez donné ladessus des paroles si obligeantes, que je ne doute pas que vous ne vouliez bien vous y employer dans l'occasion presente, qui me paroist tres favorable. Il y a eu cinq brigadiers de cavalerie de tués : le mien le fut d'un coup de canon, dans le milieu de la bataille; je me trouvay heureusement l'ancien colonel de la brigade, et je la commanday le reste du jour avec assés de bonheur pour que M. le prince de Conti et Monsieur le Duc ayent rendu tesmoignage de la maniere avec laquelle je me suis comporté. Ils ont exageré cent fois le peu de valeur et de conduite que j'eus pendant les charges de cavalerie, au nombre de cinq, tant contre de l'infanterie que contre de la cavalerie. M. de Luxembourg luy mesme m'a tesmoigné qu'il en estoit tres content et qu'il en renderoit conte au Roy. Mon regiment a esté tout assommé : j'ay, de mes deux escadrons, dix sept officiers tués ou blessés. Je vous supplie de vouloir bien m'appuyer de vostre credit, et j'espere que, si vous representés tout cela avec vivacité, joint a mon ancienneté de colonel, je pourray estre fait brigadier tout au plus tard cet hyver. Je ne scaurois assés vous exprimer l'obligation que je vous en auray, et je vous respons que le reste de ma conduite ne vous donnera point sujet de vous repentir de m'avoir rendu service. Je suis tres sincerement, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur et gendre. LE DUC DE LA FEUILLADE. » (Arch. nat., G<sup>7</sup> 552, août 1693.)

3. Jacques-Marie de la Baume, comte de Montrevel et de Brancion; il étoit brigadier depuis le 30 mars 1693.

4. Nicolas-Auguste de la Baume, marquis de Montrevel, frère cadet du père du précédent, baptisé à Paris le 23 novembre 1645, avait eu d'abord le régiment d'Orléans-cavalerie, puis celui de Royal-cavalerie, la lieutenance générale de Bresse et la charge de commissaire général de la cavalerie; maréchal de camp en 1688, lieutenant général en 1693, gouverneur de Mont-Royal en 1697, il eut en 1703 le bâton de maréchal et le commandement général du Languedoc, en 1704 le commandement



Allemand<sup>1</sup>; Gournay<sup>2</sup>, un des deux mestres de camp<sup>3</sup> mis aux carabiniers; Rebé<sup>4</sup>, qui avoit Piémont, et brigadier; Gassion<sup>5</sup>, enseigne des gardes du corps et brigadier, et un grand nombre d'officiers particuliers. J'y perdis le marquis de Champvallou<sup>6</sup>, mon cousin germain, enseigne des gendarmes de la garde, fils unique de la sœur de ma mère, qui ne s'en est jamais consolée.

général de la Guyenne, en 1705 le collier du Saint-Esprit, et enfin, en 1716, le commandement de l'Alsace et de la Franche-Comté. Il mourut à Paris, le 11 octobre 1716.

1. Bchlen, d'origine allemande, avait été nommé colonel du Royal-Allemand, en 1688, lorsque ce régiment était passé des mains du comte de Königsmark, son créateur, à celles du Roi. Voyez Susane, *Histoire de la cavalerie française*, tome II, p. 101 et suivantes. Il était brigadier depuis le mois de mars 1690.

2. Joseph-Nicolas, marquis de Gournay, fils d'un lieutenant général tué à Fleurus, était chevalier d'honneur au parlement de Metz et avait acquis en mars 1692 le régiment de M. de Saint-Germain-Beaupré.

3. Dans le manuscrit, *mestres de camps*.

4. Claude-Hyacinthe de Faverges de Rebé d'Arques, marquis de Rebé, mousquetaire (1673), capitaine de cavalerie (1675), colonel de Piémont (1680), brigadier (1690), lieutenant de Roi de Roussillon (1692); mort de ses blessures, à Namur, le 4 août. Il n'avait que trente-six ans.

5. Henri, comte de Gassion, fils et frère de présidents au parlement de Navarre, fait enseigne des gardes du corps en 1687, avait servi auprès de Monseigneur, et le Roi lui avait donné le bailliage de Soissonnais, en septembre 1691.

6. François de Harlay, marquis de Champvallou (on écrivait *Chamvallou*), guidon des gendarmes du Roi depuis le mois d'avril 1692, était fils unique de la tante de notre auteur, dont il a été parlé au début des *Mémoires* (p. 25, note 1), et son père, cornette des cheval-légers de la garde, avait péri, à Senef, en 1674. Il n'avait que vingt et un ans, et cette branche des Harlay, issue de celle de Césy, finit avec lui. Mme de Champvallou, ayant hérité de son fils, céda, en 1709, à son neveu Louis-François, marquis de l'Aubespine, tous les droits qu'elle pouvait exercer sur la duchesse douairière de Saint-Simon, tant de son propre chef que comme cohéritière du comte de Sagonne. (Ms. Clairambault 1218, fol. 98-106.) Mais plus tard, par un acte du 4 mars 1720, elle donna à Louis de Saint-Simon, en marque « de l'amitié et de l'estime particulière qu'elle avoit pour lui, » la seigneurie de Buis, en Bourbonnais,

Les blessés furent : M. le prince de Conti, très-légèrement ; le maréchal de Joyeuse et le duc de Montmorency, de même ; le comte de Luxe<sup>1</sup>, son frère, dangereusement ; le duc de la Rocheguyon<sup>2</sup>, un pied fracassé ; le chevalier de Sillery<sup>3</sup>, une jambe cassée, qui n'étoit là qu'à la suite de M. le prince de Conti, dont il étoit écuyer ;

qui lui appartenait en propre, et celles de Champvallon, en Bourgogne, entre Joigny et Auxerre, et de Périgny, entre Provins et Pont-sur-Seine, qui lui revenaient comme première créancière de son mari : le tout sous réserve d'usufruit pour elle et de substitution pour le marquis de Ruffec ou le second fils du vidame de Chartres. Les deux dernières terres ayant été réclamées par l'Hôpital général, qui engagea un procès, la marquise assura à son neveu, par une nouvelle donation du 19 décembre 1724, plusieurs parties de rentes s'élevant à 5813 livres de revenu. (Arch. nat., Y 304, fol. 205 v<sup>o</sup>, et 321, fol. 42.)

1. Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, troisième fils du maréchal duc de Luxembourg, étoit né le 3 septembre 1664 ; il porta d'abord le titre de comte de Luxe, et ne l'échangea qu'en 1696 contre celui de duc de Châtillon. Colonel d'infanterie depuis 1684, brigadier depuis 1692, il possédait le régiment de Provence, en place duquel le Roi lui donna celui de Piémont ; mais sa blessure lui fit quitter le service. Il avoit aussi les charges de grand sénéchal de Poitou et de capitaine du château de Poitiers. Il mourut le 28 octobre 1731. Les trois fils du maréchal s'étoient déjà distingués à Steinkerque, et celui-ci y avoit gagné son grade de brigadier.

2. François VIII de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon depuis 1679, fils du duc de la Rochefoucauld (ci-dessus, p. 119) ; né le 17 août 1663, mort le 22 avril 1728. Il étoit colonel du régiment de Navarre depuis 1683, brigadier d'infanterie depuis 1691, et fut fait maréchal de camp en 1696. Il avoit eu la survivance des charges de grand maître de la garde-robe et de grand veneur en novembre 1679, mais ne reçut le collier de l'Ordre qu'en 1724. Il resta estropié de cette blessure de Nerwinde.

3. Carloman-Philogène Brûlart, chevalier, puis comte de Sillery, fils puîné du marquis dont il a été parlé plus haut (p. 62, note 2), après avoir été capitaine de vaisseau, avoit eu le régiment d'infanterie du prince de Conti et étoit devenu, en 1684, premier écuyer de ce prince, charge qu'il conserva jusqu'en janvier 1708. Il avoit partagé la disgrâce de son maître en 1685, et perdu son régiment. Sous la Régence, en 1719, il obtint le gouvernement d'Épernay, qu'avoit son frère Puy-sieux, et il mourut le 27 novembre 1727, âgé de soixante et onze ans.

Fourilles<sup>1</sup>, et Saillant<sup>2</sup>, capitaine aux gardes, dont deux autres furent tués<sup>3</sup>; M. de Bournonville<sup>4</sup>, dans les gendarmes de la garde, fort blessé; M. de Villequier<sup>5</sup>, fort légèrement.

Artagnan<sup>6</sup>, major des gardes françaises et major général

1. Henri de Chaumejan, marquis de Fourilles, ancien page de la grande écurie, capitaine au régiment des gardes depuis 1668, brigadier d'infanterie depuis 1693, avait déjà reçu de nombreuses blessures. Le Roi lui donna, en 1694, une commanderie de Saint-Louis. Il se retira à la paix, devint aveugle en 1717, et mourut le 29 février 1720.

2. Philippe d'Estaing, comte de Saillant, ancien page et mousquetaire du Roi, capitaine de grenadiers au régiment des gardes depuis 1684, devint maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, lieutenant-colonel des gardes et gouverneur de Sarrelouis en 1710, gouverneur de Metz et des Trois-Évêchés en 1712. Il mourut en juillet 1723.

3. Gaujac et Chastenay, selon *Dangeau* (tome IV, p. 333).

4. Alexandre-Albert-François-Barthélemy, duc et prince de Bournonville, né le 16 avril 1662, à Bruxelles, mais élevé en France; nommé en 1692, en même temps que Champvallon, enseigne des gendarmes de la garde, sous-lieutenant en 1701, brigadier d'armée en 1702, maréchal de camp en 1704. Il mourut le 3 septembre 1705.

5. Louis d'Aumont, marquis de Villequier, né le 19 juillet 1667, avait depuis 1683 la survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre de son père le duc d'Aumont, et commandait un régiment de cavalerie depuis le mois de mars 1690. Il fut fait brigadier en janvier 1696, maréchal de camp en janvier 1702; quitta le service en avril 1702; hérita, en mars 1704, du titre de duc d'Aumont et du gouvernement de Boulogne et du Boulonnais; fut chevalier des ordres en 1712, ambassadeur à Londres en 1713, et mourut le 6 avril 1723.

6. Saint-Simon a écrit ici, contre son usage: « gardes français ». — Trois officiers généraux de ce nom se distinguèrent sous Louis XIV: 1<sup>o</sup> Charles de Baatz de Castelmoré, comte d'Artagnan<sup>a</sup>, tué au siège de Maëstricht (1673), étant capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires et maréchal de camp; 2<sup>o</sup> Pierre de Montesquiou d'Artagnan, qui devint maréchal de France, et dont il est question ici; 3<sup>o</sup> Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, qui fut, comme le premier, capitaine-lieutenant des mousquetaires, puis lieutenant général, chevalier des ordres en 1724, etc. Ces deux derniers étaient cousins du

<sup>a</sup> Le héros principal du roman des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, et, bien plus anciennement, de celui de G. des Courtlitz de Sandras qui a pour titre: *Mémoires de M. d'Artagnan* (1700).

de l'armée, fort bien avec M. de Luxembourg et encore mieux avec le Roi, lui porta la nouvelle<sup>1</sup> et en eut le gouvernement d'Arras et la lieutenance générale d'Artois. Le comte de Nassau-Saarbrück<sup>2</sup> eut le Royal-Allemand, qui vaut beaucoup, et le marquis d'Acier<sup>3</sup>, devenu duc d'Uzès par la mort de son frère, eut ses gouvernements de Saintonge et d'Angoumois, d'Angoulême et de Saintes, et son régiment<sup>4</sup>. Albergotti, favori de M. de Luxembourg, neveu de Magalotti<sup>5</sup>, lieutenant général et gouverneur de

premier; ils signaient tous : *Artaignan*. — Pierre de Montesquiou d'Artaignan, né vers 1640, était entré aux gardes en 1668, après avoir été page, puis mousquetaire, et faisait les fonctions de major depuis 1676. Nommé major général des armées de Flandres en 1683, il avait eu le grade de brigadier en 1688 et celui de maréchal de camp en 1691. Nous le verrons devenir lieutenant général en 1696, maréchal de France en 1709, sous le nom de Montesquiou, puis membre du conseil de régence, commandant en Bretagne et en Languedoc, et enfin chevalier des ordres en 1724. Il mourut au Plessis-Piquet, le 12 août 1725, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Voyez son article dans *le Pippre de Nœufville*, tome II, p. 160, et dans le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 73, ainsi que l'état de ses services, présenté par lui-même, dans le ms. Clairambault 1197, fol. 78 et suivants.

1. La lettre de créance du maréchal de Luxembourg fut remise au Roi le 1<sup>er</sup> août 1693, dès son lever; elle est reproduite dans le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 331-332, et dans la relation du *Mercur*.

2. Louis-Craton, comte de Nassau-Saarbrück, fils d'un général des armées impériales, né vers 1663 et entré au service de France, avait commandé plusieurs régiments de cavalerie et était devenu brigadier en 1691, maréchal de camp en 1693. Il fut nommé lieutenant général le 23 décembre 1702, et servit en Flandres jusqu'à sa mort, qui arriva le 13 février 1713. — C'est ce même régiment Royal-Allemand que le prince de Lambesc commandait aux Tuileries, le 12 juillet 1789.

3. Jean-Charles de Crussol, qui était mousquetaire, prit le titre de duc d'Uzès et servit, à la tête du régiment de Crussol, jusqu'en 1702, où une chute de cheval le força de quitter le service. Il fut fait chevalier des ordres en 1724, et mourut à Uzès, le 20 juillet 1739, âgé de soixante-quatre ans. Ce fut lui qui hérita, en 1695, de la marquise de Saint-Simon.

4. *Et son régiment* est en interligne.

5. Bardo de Bardi, comte de Magalotti par sa mère, était d'origine

Valenciennes, porta quelques jours après le détail<sup>1</sup>. Il s'évanouit chez Mme de Maintenon, et, tout à la mode qu'il fût, se fit moquer de lui.

Les ennemis perdirent le prince de Barbançon<sup>2</sup>, qui avoit défendu Namur, les comtes de Solms<sup>3</sup> et d'Athlone<sup>4</sup>, généraux d'infanterie, et plusieurs<sup>5</sup> autres officiers généraux. Le duc d'Ormond<sup>6</sup>, le fils du comte d'Athlone<sup>7</sup> furent

florentine ; né en 1630, entré en 1641 dans les pages du cardinal de Richelieu, puis, en 1645, dans le régiment des gardes, il y devint capitaine en 1654, lieutenant-colonel en 1675. En outre, promu brigadier d'infanterie en 1670, il possédait et commandait, depuis 1671, le régiment Royal-Italien, mais sans y servir. Maréchal de camp en 1672, lieutenant général en 1676, il avait eu, en 1677, le gouvernement de Valenciennes et s'y était retiré depuis 1681, ayant abandonné les gardes. Il y mourut le 10 avril 1705. Voyez son article dans *le Pippre de Neufville*, tome III, p. 66-69 ; dans *Pinard*, tome IV, p. 264-265, et dans le *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, ms. Fr. 7657, fol. 63.

1. *Dangeau*, tome IV, p. 334 et 342. — 2. Voyez ci-dessus, p. 45.

3. Henri-Mastrick, comte de Solms (petit État allemand situé entre la Hesse et le Nassau), né en 1636, avait fait sa carrière militaire au service de la Hollande ; il avait un titre de lieutenant général, le gouvernement de Nimègue et la commanderie teutonique du bailliage d'Utrecht.

4. Godart de Reede de Guinckel, issu d'une famille de Westphalie et colonel de cavalerie en Hollande, ayant suivi Guillaume III à la conquête de l'Angleterre, avec le titre de lieutenant général, avait été créé comte d'Athlone en récompense de ses succès en Irlande (1691), et les Provinces-Unies lui avaient confié le commandement de leur cavalerie, mais non de l'infanterie, comme le dit Saint-Simon. Promu feld-maréchal à la guerre de 1702, il mourut peu après, le 11 février 1703, dans sa commanderie d'Utrecht. Sa biographie se trouve dans le *Moréri*, tome I, p. 452-455.

5. Saint-Simon avait commencé par écrire : « et bea[ucoup]. » A la ligne suivante, furent corrigé *ful*.

6. Jacques Butler, duc d'Ormond, né à Dublin, en 1665, et issu d'une famille toute dévouée aux Stuarts, s'était rallié à Guillaume III et fut gentilhomme de sa chambre, capitaine de ses gardes, etc. Nous le verrons, sous la reine Anne, devenir chef du parti tory et généralissime des armées anglaises. Disgracié à la mort de la reine, il passa dans le parti du Prétendant, fut premier ministre, généralissime et chef des conseils de ce prince, puis se réfugia en France, et mourut à Avignon en 1747.

7. Le comte d'Athlone avait quatre fils, dont l'aîné, nommé Frédéric-

pris ; Ruvigny<sup>1</sup> l'a été et relâché dans l'instant, on n'a pas fait semblant de le savoir ; et grand nombre d'officiers particuliers. On estime leur perte à plus de vingt mille hommes ; on ne se trompera guère si on estime notre perte à près de la moitié. Nous avons pris tout leur canon, huit mortiers, beaucoup de charrettes d'artillerie et de caissons, et quantité d'étendards et de drapeaux, et quelques paires de timbales<sup>2</sup>. La victoire se peut dire complète.

Le prince d'Orange, étonné que le feu continuel et si bien servi de son canon n'ébranlât point notre cavalerie, qui l'essuya six heures durant sans branler et tout<sup>3</sup> entière sur plusieurs lignes, vint aux batteries en colère, accusant le peu de justesse de ses pointeurs. Quand il eut vu l'effet, il tourna bride, et s'écria : « Oh ! l'insolente nation<sup>4</sup> ! » Il combattit presque jusqu'à la fin, et l'électeur de

Christian, combattait sous ses ordres. Dangeau (tome IV, p. 335) l'appelle « Ginkle. »

1. Henri II de Massué, marquis de Ruvigny, né le 9 avril 1648, mestre de camp de cavalerie en 1674, devenu, en 1677, député général des Églises protestantes de France, à la place de son père, avait émigré avec celui-ci, en 1686, en Angleterre, où ils étaient naturalisés depuis un an. Guillaume III lui donna, en 1688, le commandement d'un régiment de cavalerie composé de réfugiés français, et le fit, en 1691, vicomte de Galway (ou Galloway), comte de Tyrconnel et pair d'Irlande ; en 1692, maréchal de camp général. Il menait à Nerwinde son régiment, en tête duquel combattait Guillaume lui-même. En 1694, il eut les titres de lieutenant général et de résident britannique à la cour de Savoie. Pendant la guerre de Succession, nous le verrons commander les troupes anglaises en Portugal et en Espagne. Il mourut à Stratton (Hampshire), le 3 septembre 1720.

2. *Dangeau*, tome IV, p. 335 et 337. — Les timbales étaient des tambours à caisse d'airain, pour l'usage de la cavalerie, attachés de chaque côté de la selle du timbalier et gardés avec le même soin que les étendards. « Les régiments, dit Furetière, n'ont droit d'avoir des timbales que quand ils les ont conquises, ou tant qu'ils les conservent. »

3. Ici *tout*, et non, selon l'usage le plus ordinaire de notre auteur, *toute*.

4. Saint-Hilaire (*Mémoires*, tome II, p. 401) rapporte à peu près le même mot : *Quelle nation !*

Bavière<sup>1</sup> et lui<sup>2</sup>, et se retirèrent par des ponts qu'ils avoient sur la Geete, quand ils virent qu'ils ne pouvoient plus raisonnablement rien espérer. L'armée du Roi demeura longtemps comme elle se trouva, sur le terrain même où elle avoit combattu, et, vers la nuit, marcha au camp marqué tout proche, le quartier général au village de Landen<sup>3</sup> ou Landfermé. Plusieurs brigades, prises de la nuit, couchèrent en colonne, comme elles se trouvèrent, marchant au camp, où elles entrèrent au jour, et la nôtre fut de ce nombre.

J'allai de bonne heure au quartier général, que je trouvai sortant du village. Je fis mon compliment à M. de Luxembourg : il étoit avec les princes, le maréchal de Villeroy et peu d'officiers généraux. Je les suivis à la visite d'une partie du champ de bataille, et même ils se promènèrent au delà de la Geete, où il se trouva quelque ponton. Je leur prêtai une lunette d'approche, avec laquelle nous vîmes six ou sept escadrons des ennemis qui se retiroient fort vite encore et passaient sous le canon de Lewe ou Lo. Je causai fort avec M. le prince de Conti, qui me montra sa confusion au côté, et qui ne me parut pas insensible à la gloire qu'il avoit acquise. Je fus ravi de celle de M. le duc de Chartres<sup>4</sup> : j'avois été comme élevé auprès de lui, et, si l'inégalité permet ce terme, l'amitié s'étoit formée et liée entre lui et moi ; c'étoit aussi celui que je voyois le plus souvent à l'armée.

1. Maximilien-Marie-Emmanuel, duc de Bavière (de la branche de Munich) et électeur, né le 10 juillet 1662. Il avoit commandé les armées impériales sur le Rhin en 1690, et avoit depuis 1692 le gouvernement des Pays-Bas espagnols. Plus tard, dans la guerre de Succession, il quitta le parti des alliés pour servir la France, et ne put rentrer dans ses États qu'après la paix de Bade. Il mourut à Munich, le 26 février 1726.

2. *Et lui* est au-dessus de la ligne.

3. On voit autour du bourg de Landen (ci-dessus, p. 243 et note 1) des restes de fortifications ; de là sans doute ce nom de *Landfermé*, dans d'autres documents du temps *Landen fermé*.

4. Voyez les lettres écrites au duc de Chartres par le prince de Conti et par le Roi, dans *l'Abbé Dubois*, de M. de Seilhac, tome I, p. 259 et 282.

L'infection du champ de bataille<sup>1</sup> l'en éloigna<sup>2</sup> bientôt. Les ennemis s'étoient retirés sous Bruxelles. M. de Luxembourg fut quelque temps à ne songer qu'au repos et à la subsistance de ses troupes. Ce beau laurier qu'il venoit de cueillir ne le mit pas à couvert du blâme; il en essuya plus d'un, celui de la bataille même, et celui de n'en avoir pas profité. Pour la bataille, on lui reprochoit de l'avoir hasardée contre une armée si bien postée et si fortement retranchée, et avec la sienne, quoique un peu supérieure, mais fatiguée et pour ainsi dire encore essoufflée de la longueur de la marche de la veille; on l'accusoit, et non sans raison, d'avoir été plus d'une fois au moment de la perdre, et de ne l'avoir gagnée qu'à force d'opiniâtreté, de sang et de valeur française. Sur le fruit de la victoire, on ne se contraignit pas de dire qu'il n'avoit pas voulu l'achever, de peur de terminer trop tôt une guerre qui le rendoit grand et nécessaire. La première<sup>3</sup> se détruisoit aisément: il avoit des ordres réitérés de donner bataille, et il ne pouvoit imaginer que les ennemis eussent pu, en une nuit si courte, fortifier leur poste, déjà trop bon, par une telle étendue de retranchements si forts et si réguliers, qu'il n'aperçut que lorsque le jour parut auquel la bataille fut livrée. Sur l'autre accusation, je n'en sais pas assez pour en parler. Il est vrai qu'entre

1. On peut se faire une idée du nombre des morts qui couvraient ce champ de bataille par le passage suivant de Macaulay (*Histoire du règne de Guillaume III*, traduction d'Amédée Pichot, tome III, p. 138): « Dans l'été qui suivit, le sol, fécondé par vingt mille cadavres, produisit des milliers de pavots. Le voyageur qui, sur la route de Saint-Tron à Tirlemont, vit cette nappe immense de riche écarlate qui s'étendait de Landen à Nerwinde, put croire à cette prédiction du prophète hébreu s'écriant dans son style figuré (*Isaïe*, chapitre xxvi, verset 21): *La terre épanche son sang et refuse de recouvrir les morts.* » (Lettre de lord Perth à sa sœur, en date du 17 juin 1694.)

2. Éloigna bientôt l'armée du champ de bataille.

3. Accord avec l'idée d'accusation, rendue plus bas, mais déjà contenue dans *on l'accusoit*, qui précède.



quatre et cinq tout fut fini, et les ennemis partie en retraite, partie en fuite; la Geete, par là, étoit en notre disposition : nous avions des pontons tous prêts; au delà, le pays est ouvert, et il y avoit assez de jour, en juillet, pour les suivre de près. Mais il est vrai que les troupes n'en pouvoient plus de la marche de la veille et de douze heures de combat, que les chevaux étoient à bout, ceux<sup>1</sup> de trait sur tous pour le canon et les vivres, et qu'on prétendit qu'on manquoit absolument de ce dernier côté pour aller en avant, et que les charrettes composées<sup>2</sup> étoient épuisées de munitions<sup>3</sup>.

Cossé<sup>4</sup>, prisonnier, fut renvoyé incontinent sur sa parole, et les ducs de Berwick et d'Ormond presque aussitôt échangés<sup>5</sup>. On eut grand soin de nos blessés, et le même des prisonniers qui l'étoient, et<sup>6</sup> de bien traiter ceux

1. Ceux corrige que.

2. Par ce terme, il faut sans doute entendre celles des charrettes mises en réquisition dans les campagnes d'alentour qui étaient chargées moitié de vivres et moitié de munitions de guerre. (*Mercur*, mai 1692, 2<sup>e</sup> partie, p. 31.)

3. Le maréchal allègue en effet, dans ses lettres au Roi, la nécessité d'évacuer cinq mille blessés à l'aide de l'équipage des vivres, le manque d'eau, de fourrages et de pain, le mauvais état des chevaux d'artillerie, la difficulté de mettre en lieu sûr les canons pris, etc. (Dépôt de la guerre, vol. 1207, nos 1, 33 et 86.) Par les lettres du Roi que les éditeurs de *Dangeau* (tome IV, p. 331, note, et 334, note) ont empruntées au même dépôt, on voit que cette impossibilité de tirer un parti immédiat de la victoire fut admise facilement, quoique tout d'abord Louis XIV eût écrit au maréchal : « Profitons de notre avantage, si nous pouvons, et faisons voir en tout la supériorité que nous avons sur tant d'ennemis assemblés contre nous, etc. » Feuquière (*Mémoires*, tome III, p. 304) pense que Luxembourg a été accusé « fort mal à propos. »

4. Artus-Timoléon-Louis, comte de Cossé, grand panetier de France, n'eut un régiment de cavalerie, celui de Gournay, qu'en janvier 1694. A la mort de son cousin germain, oncle par alliance de notre auteur (voyez ci-dessus, p. 22), il lui succéda comme duc de Brissac (1700). Il mourut subitement, le 1<sup>er</sup> juillet 1709, à l'âge de quarante et un ans.

5. Échangés l'un contre l'autre.

6. La conjonction *et* est en interligne.

qui n'étoient pas blessés<sup>1</sup>, et surtout de faire enlever du champ de bataille tout ce qui n'étoit pas mort et qu'on put emporter.

Monseigneur,  
mal conseillé,  
n'attaque point  
les retranche-

Le maréchal de Lorge passa le Rhin et prit la ville et le château d'Heidelberg<sup>2</sup>, puis passa le Neckar<sup>3</sup> et prit Zweingenberg<sup>4</sup>, où Vaubecourt<sup>5</sup> eut un pied cassé, et le

1. Saint-Simon avait mis d'abord : « ceux qui ne l'étoient pas » ; il a biffé *l*, ajouté *blessés* en interligne, mais oublié de changer *ne* en *n*.

2. Le Roi avait annoncé cette prise par la lettre suivante, datée du Quesnoy : « Dans le même temps que j'ai marché pour me mettre à la tête de mes armées de Flandres, j'ai ordonné à mon cousin le maréchal duc de Lorge, qui commande mes troupes en Allemagne, de se rendre maître d'Heidelberg. Il a exécuté mes ordres. La tranchée a été ouverte le 21 de ce mois, la ville a été forcée le 22, le château s'est rendu le 23. Cette conquête, qui ouvre si glorieusement la campagne, me donne en même temps une entrée plus libre dans le cœur de l'Empire et un présage presque certain de succès encore plus heureux pour l'avenir. C'est ce qui m'oblige de rendre grâces à Dieu de la protection qu'il me donne et de celle qu'il me fait espérer, et de lui demander qu'il lui plaise, pour mettre le comble à ses faveurs, de donner à mes peuples une paix solide, que je regarde comme le prix le plus glorieux de mes plus pénibles entreprises. » (Arch. nat., O' 37, fol. 419 v<sup>o</sup>.) On trouve, dans le volume 1201 du Dépôt de la guerre, une relation de la prise d'Heidelberg, qui est à peu près reproduite par la *Gazette* (p. 264 et 271) ; elle tend à dégager la responsabilité du maréchal de Lorge en ce qui touche l'incendie de la ville. Quoique ses soldats fussent presque tous ivres, il était parvenu à les empêcher de piller ; mais des prisonniers que M. de Chamilly avait placés dans la grande église, ayant mis le feu aux deux clochers, il se communiqua facilement aux maisons de bois de la ville, et la consuma entièrement, ainsi que le faubourg.

3. Le Neckar (en allemand, Neckar) prend sa source dans la forêt Noire et va se jeter dans le Rhin, à Manheim, après avoir passé, en dernier lieu, par Heilbronn et Heidelberg.

4. Ville située entre Heidelberg et Darmstadt. Voyez *Dangeau*, tome IV, p. 321, à la date du 14 juillet 1693, et le journal inédit du duc du Maine, ms. Fr. 22679, fol. 214.

5. Louis-Claude de Nettancourt d'Haussonville, comte de Vaubecourt, nommé en 1677 colonel d'infanterie, inspecteur général en 1687, brigadier en 1688, maréchal de camp en 1692, lieutenant général en 1696, fut tué en Italie, le 17 mai 1703. On trouve dans le *Moréri* le récit de ses actions de guerre, et notamment de celle dont il s'agit ici.

prince d'Espinoÿ<sup>1</sup> a été<sup>2</sup> dangereusement blessé. La jonction faite de Monseigneur<sup>3</sup>, le maréchal de Lorge voulut<sup>4</sup> attaquer Heilbronn<sup>5</sup> : Monseigneur y trouva de la difficulté. Le maréchal s'y est opiniâtré, les a toutes levées, et les troupes ne demandoient qu'à donner, lorsqu'un petit conseil particulier de Saint-Pouenge et de Monsieur le Premier<sup>6</sup> a tout arrêté. Le maréchal s'est mis en furie; mais

ments d'Heilbronn, dont le maréchal de Lorge est outré.

[*Add. S<sup>s</sup>. 56*]

1. Louis de Melun, prince d'Espinoÿ, né en 1673, colonel du régiment de Picardie en 1691, brigadier d'infanterie en 1696, maréchal de camp en 1702. Il mourut à Strasbourg, le 24 septembre 1704.

2. On remarquera que, dans cette partie du récit comme plus haut (p. 260), Saint-Simon entremêle le passé défini et le passé indéfini, et l'on verra par les notes qu'il a souvent substitué, dans son manuscrit, le premier de ces temps au second, employé par lui d'abord et laissé çà et là comme par oubli. Il semble qu'il se soit borné à copier un journal, soit de lui, soit de quelque autre : pour les faits auxquels il n'a pas assisté, nous le voyons transcrire volontiers *Dangeau*, peut-être aussi les gazettes. Voyez ci-après, p. 267 et note C, p. 271 et note 3, p. 272, etc.

3. Le Dauphin rejoignit le maréchal de Lorge le 13 juillet 1693.

4. Saint-Simon a changé *a voulu* en *voulut*, et, plus loin, *a trouvé* en *trouva*.

5. Ville forte de Wurtemberg, sur le Necker. — Le prince Louis de Bade s'était retranché sous les murs de la place, et, depuis le mois de juin, le Roi avait indiqué ce point d'attaque à M. de Lorge; il y revint avec une nouvelle instance en annonçant le départ du Dauphin et de son armée pour l'Allemagne. Voyez le *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, tome VIII, p. 228 et suivantes. D'après Racine (*Fragments et notes*, dans le tome V des *Œuvres*, p. 118), le maréchal avait les mêmes vues : « Monseigneur lui ayant demandé, en arrivant au delà du Rhin, ce qu'il y avoit à faire, il lui répondit : ce que César avoit fait en Espagne contre les lieutenants de Pompée, c'est-à-dire faire périr l'armée de Monsieur de Bade, en lui coupant les vivres et le fourrage. » Mais, quoi que dise ici et ailleurs (tome III, p. 339) Saint-Simon, les difficultés durent venir plutôt du maréchal que de Monseigneur ou de ses conseillers. L'opinion publique fit retomber toute la responsabilité d'une si regrettable inaction sur le commandant de l'armée, qui avait déjà perdu tant de bonnes occasions en 1692; voyez le *Chansonnier*, mss. Fr. 12690, p. 491, et 12691, p. 73, 159 et 160.

6. C'est-à-dire le premier écuyer de la petite écurie. Jacques-Louis, marquis de Beringhen, fils et petit-fils de ceux dont Saint-Simon a parlé

Monseigneur de  
retour du Rhin,  
et Monsieur  
des côtes.

Chamlay<sup>1</sup> ayant été entraîné par les deux autres, et Monseigneur penchant fort de ce côté, il n'y a pas eu moyen de le résoudre, au grand regret des principaux généraux et de toutes les troupes. Le reste de la campagne se passa en subsistances abondantes, et Monseigneur revint de bonne heure<sup>2</sup>, avec ses trois conseillers pacifiques.

Monsieur, avec le maréchal d'Humières, étoit revenu longtems avant lui de Pontorson<sup>3</sup>, où il s'étoit le plus fixé. Il avoit fait un tour en Bretagne, où le duc de Chaulnes l'avoit reçu et traité avec une magnificence

ci-dessus (p. 192 et 193), étoit né à Paris, le 20 octobre 1651. Entré d'abord dans l'ordre de Malte, il le quitta en 1674 pour remplacer à la tête du régiment Dauphin son frère aîné, tué devant Besançon. Il avoit eu le gouvernement des citadelles de Marseille en 1679 et la succession de son père, comme premier écuyer, en 1692. Par une faveur exceptionnelle, le Roi l'avoit fait chevalier des ordres en 1688 et l'avoit choisi pour accompagner Monseigneur aux armées. Sous la Régence, Beringhen fut membre du conseil du dedans, directeur général des ponts et chaussées et membre honoraire de l'académie des Belles-Lettres. Il mourut le 1<sup>er</sup> mai 1723.

1. Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, né en avril 1650, pourvu en 1670 de la charge de maréchal des logis aux camps et armées du Roi, conserva cette charge jusqu'à sa mort, qui arriva aux bains de Bourbon, le 21 juin 1719. Le Roi l'avoit fait commandeur de Saint-Louis dès la création, et il fut grand-croix six mois plus tard. Il avoit eu en outre, sous les ordres de Louvois, un office d'intendant et ordonnateur triennal des bâtimens. (Voyez un article de M. de Boislisle, dans le *Cabinet historique*, janvier 1877.) Les archives du Dépôt de la guerre renferment une grande partie des mémoires à l'aide desquels Chamlay, de près ou de loin, dirigeoit les opérations de toutes les armées. Plusieurs de ceux qui ont trait à cette campagne de 1693 ont été imprimés par le P. Griffet, dans le *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, tome VIII, p. 241 et suivantes; on y apprend que Chamlay, étant à la cour, avoit conseillé le siège d'Heilbronn, mais qu'il en reconnut l'impossibilité lorsqu'il vit les retranchemens élevés par le prince de Bade, à la faveur de l'inaction du maréchal de Lorge. Le Roi dut se résigner. Comparez un article de la *Gazette* de 1693, p. 410-411.

2. Le Dauphin arriva à Versailles le mercredi 9 septembre 1693.

3. Ville située à l'embouchure du Couesnon, sur la baie de Cancale.

royale<sup>1</sup>. Monsieur eut des relais du Roi à Dreux, et trouva Madame, qui venoit d'avoir la petite vérole<sup>2</sup>.

Tourville prit ou défit et dissipa presque toute la flotte marchande de Smyrne, dont il battit le convoi<sup>3</sup>, et fit encore plusieurs moindres expéditions, cette même campagne, qui coûtèrent fort cher aux Anglois et aux Hollandois. Rooke<sup>4</sup>, qui commandoit cette flotte, eut<sup>5</sup> près de cinquante vaisseaux brûlés ou coulés à fond, et vingt-sept pris, tous marchands et richement chargés : sur un<sup>6</sup> seul de ceux qu'on prit, la charge fut estimée cinq cent mille écus, et on croit la perte des ennemis de plus de trente millions<sup>7</sup>. On prit aussi deux gros vaisseaux de guerre, Succès à la mer.

1. Voyez la *Gazette* de 1693, p. 276, 288, 299, et le *Mercur*, juin 1693, p. 288-300.

2. Comparez le *Journal de Dangeau*, du 5 juillet au 22 août 1693; Saint-Simon y a pris cette dernière phrase.

3. Cette affaire commença aux environs du cap Saint-Vincent le 27 juin. Voyez la relation du *Mercur*, août 1693, p. 156-228, et une lettre de Racine à M. de Bonrepas, 28 juillet 1693 (*Œuvres*, tome VII, p. 103). — La flotte de Smyrne était la réunion, sous escorte, de tous les navires marchands des alliés, anglais, hollandais, hambourgeois, flamands, à destination de la Méditerranée et du Levant. L'idée d'aller l'attendre au passage avait été suggérée par Renau, et Tourville était parvenu, malgré les désastres de 1692, à réunir quatre-vingt-treize vaisseaux pour se porter dans les parages de Gibraltar. Aussi le ministère put-il sans forfanterie, quoiqu'on fût au lendemain de la Hougue, frapper une médaille avec cette inscription : *A la splendeur maritime de la France*.

4. Sir Georges Rooke, vice-amiral de l'escadre bleue depuis 1692, avait été fait chevalier pour sa participation glorieuse au combat de la Hougue; il devint vice-amiral généralissime des flottes anglaises en 1702, et mourut le 24 janvier 1709, dans le comté de Kent, où il était né en 1650.

5. *Eut* est en interligne, au-dessus d'*a eu*, effacé.

6. Après *un* est biffé *de*, et *qui a* après *seul*; puis *on* est écrit au-dessus d'*on a*, effacé, et *pris* est corrigé en *prit*. Deux lignes plus bas, *prit* remplace de même *a pris*. — Le *Journal de Dangeau* est transcrit textuellement (tome IV, p. 327-329 et 337).

7. Selon la relation transmise par M. de Barbezieux au maréchal de Luxembourg (Dépôt de la guerre, vol. 1201), quarante-cinq vaisseaux de la flotte marchande s'étaient brûlés eux-mêmes, vingt-sept avaient

et [on a] coulé bas deux autres. Coëtlogon<sup>1</sup> brûla les vaisseaux anglois qui s'étoient retirés à Gibraltar.

Cependant les régiments vacants de Nerwinde furent donnés. Tous les capitaines du Royal-Roussillon, avec Puyrobert, lieutenant-colonel, à leur tête, m'étoient venus offrir<sup>2</sup> d'écrire pour me demander, et le major, frère de notre mestre de camp, s'y joignit : ils me citèrent deux exemples où cela avoit réussi. Ils me pressèrent, et, quoique je m'en sentisse fort flatté, et à la sortie d'une grande action, je persévèrai à leur en témoigner ma reconnaissance sans accepter leur offre. Je regardai ce régiment comme la fortune du chevalier de Montfort<sup>3</sup>, dont le frère l'avoit acheté. J'en écrivis à M. de Beauvillier, et je pressai infiniment M. le duc de Chartres, qui commandoit la cavalerie, de le demander pour lui, qui me le fit espérer, sans s'y engager tout à fait, pour se débarrasser de pareilles prières pour les autres régiments<sup>4</sup>. Morstein<sup>5</sup>,

été pris, et la perte des alliés étoit évaluée à vingt-cinq millions. Les deux seuls navires brûlés à Cadix valaient plus de 600 000 écus.

1. Alain-Emmanuel, comte de Coëtlogon, né en 1646, mort aux Jé-suites de Paris, le 7 juin 1730. Après avoir débuté, en 1688, dans le régiment d'infanterie du Dauphin, il passa sur la flotte comme enseigne, devint lieutenant en 1672, capitaine en 1675, chef d'escadre en 1689, chevalier de Saint-Louis en 1694, lieutenant général des armées navales et capitaine général pour le roi Philippe V en 1701, conseiller au conseil de marine en 1715, vice-amiral du Levant en 1716, chevalier des ordres en 1724, et enfin maréchal de France le 1<sup>er</sup> juin 1730, une semaine avant sa mort.

2. Dans le manuscrit, *venu offrir*.

3. Le major dont il est parlé, six lignes plus haut, et de qui les noms ont été donnés ci-dessus, p. 227, note 1.

4. Il y avait eu un autre concurrent, car le marquis d'Harcourt écrivait, le 2 août, au ministre : « M. le marquis de Rasset a eu l'honneur de vous écrire pour vous demander le régiment Royal-Roussillon ; je puis vous assurer qu'il a parfaitement bien fait son devoir en cette occasion. » (Dépôt de la guerre, vol. 1207, n<sup>o</sup> 18.)

5. Michel-Albert, comte de Morstein et de Châteauvillain, fils du grand trésorier de Pologne, ayant débuté comme aide de camp de Monsei-

qui étoit bien avec lui, me dit devant lui qu'il se doutoit bien qui auroit ce régiment, et fut honteux de ce que M. de Chartres lui répondit. Praslin<sup>1</sup> le demanda, et l'obtint par Barbezieux, qui étoit son ami. J'avois su qu'il le demandoit, je le lui avois dit, et en même temps mes desirs pour notre major. Le jour que M. de Chartres le vint faire recevoir, Praslin vint m'éveiller, dîna chez moi, s'y tint toute la journée et y soupa. Lui et le chevalier de Montfort se firent merveilles. M. le comte de Toulouse eut son régiment. D'Achy, qui n'en eut point, en fut outré, et ne voulut ni voir Praslin ni en entendre<sup>2</sup> parler. Je fis l'impossible pour le ramener de cette folie; il la poussa jusqu'à ne vouloir manger ni chez moi ni à ma halte, qu'il ne fût bien assuré que ce dernier n'y seroit pas, quoiqu'il n'oubliât rien pour l'appriivoiser. Non-seulement j'eus tout lieu de me louer de ce nouveau mestre de camp, mais l'amitié et la confiance se mirent entre nous, et n'ont fini qu'avec lui.

Après divers camps de repos, de subsistances, d'observations, l'armée s'approcha de Charleroy<sup>3</sup>. Le maréchal de Villeroy, avec une partie de l'armée, en fit le siège, et y ouvrit la tranchée la nuit du 15 au 16 septembre<sup>4</sup>. M. de

Siège et prise  
de Charleroy  
par le maréchal  
de Villeroy.

gneur, en 1691, avait obtenu le régiment d'infanterie de Hainaut en octobre 1692. Il venait d'épouser, le 2 avril 1693, une fille du duc de Chevreuse. Il fut tué au second siège de Namur, le 18 juillet 1695.

1. Gaston-Jean-Baptiste de Choiseul d'Hostel, marquis de Praslin par sa femme, né le 22 mai 1659, d'abord capitaine au régiment du Roi, puis mestre de camp de cavalerie (1688), lieutenant général en Champagne et à Troyes (1690). Son régiment avait beaucoup souffert à Nerwinde. Il devint brigadier en 1694, maréchal de camp le 29 janvier 1702, et lieutenant général dès le 9 février suivant, après la surprise de Crémone. Blessé au combat de Cassano, le 15 août 1705, il mourut à Milan, le 23 octobre suivant.

2. Par mégarde, *ententendre*.

3. Ville forte du comté de Namur, sur une petite montagne près de la Sambre, prise par les Français en 1667, mais restituée en 1678. Louvois avait refusé d'en laisser faire le siège en 1690, après Fleurus.

4. Le Roi et Vauban avaient demandé instamment, dès les premiers

Luxembourg le couvrit avec l'autre partie de l'armée, de laquelle nous étions, mais assez près pour s'aller promener souvent au siège et pour que les deux armées se communiquassent sans aucun besoin d'escorte. Le prince d'Orange ne songea pas à donner la moindre inquiétude. Le marquis d'Harcourt, avec son corps un peu renforcé, fut envoyé aux lignes que gardoit la Valette, vers où l'électeur de Bavière avoit marché avec un assez gros corps. Fort peu après, le prince d'Orange quitta l'armée et s'en alla à Breda, puis chasser à Loo<sup>1</sup>, et de là à la Haye<sup>2</sup>. Charleroy battit la chamade le dimanche matin 11 octobre<sup>3</sup>. On y<sup>4</sup> perdit fort peu de monde, et personne de distinction que le fils aîné de Broglio<sup>5</sup>, qui étoit allé

jours d'août, qu'on fit ce siège ; mais le maréchal y trouvait beaucoup de difficultés, surtout à cause du manque de fourrages. Le Roi lui écrivit le 29 août : « L'on peut dire que si l'on remet ce siège au mois de mars, l'on perdra le fruit de la victoire qui a été remportée, et donnera lieu au public de croire ce que les ennemis veulent lui persuader.... Je ne saurois rien décider de si loin, et je remets à vous de faire ce que vous croirez le plus convenable à la gloire de mes armes dans la situation présente, et il me paroît que vous voyez si bien ce que les ennemis peuvent entreprendre, que je n'ai rien à vous dire. Et je vous répéterai encore que c'est à vous à faire ce que vous croirez le plus à propos. » Cette lettre eut bon effet, et le maréchal écrivit enfin, le 2 septembre, qu'il pourrait ouvrir la tranchée le 10. (Dépôt de la guerre, vol. 1207, n° 127, et 1208, n° 6.)

1. Voyez ci-dessus, p. 241, note 2. Selon la *Relation du siège de Namur*, Loo étoit « un lieu solitaire et conforme à l'humeur sombre et mélancolique du prince d'Orange, où d'ailleurs il trouvoit le plus de facilité pour entretenir ses correspondances secrètes. » (*Œuvres de Racine*, tome V, p. 316.)

2. Résidence officielle du prince d'Orange et siège des principales administrations de la République ; à trois kilomètres de la mer.

3. Sur ce siège, voyez *Dangeau* et la *Gazette* ; comparez, dans les *Œuvres de Racine*, tome VII, p. 113, la lettre du 14 octobre 1693.

4. A est biffé après y, ce qui montre encore que Saint-Simon transcrit un journal.

5. Victor-Maurice, comte de Broglie (on disait encore : *Broglio* ou *Brogliia*), né en 1644, colonel d'infanterie en 1654, gouverneur de la Bassée en 1656 et d'Avesnes en 1660, guidon des gendarmes en 1666,



voir le marquis de Créquy<sup>1</sup> à la tranchée. Castille<sup>2</sup>, qui commandoit à Charleroy, s'est fort plaint de n'avoir point été secouru, contre la parole que le prince d'Orange et l'électeur de Bavière lui en avoient donnée. Il obtint<sup>3</sup> la permission de passer par la France pour aller en Espagne, et ne veut plus servir sous eux. Boisseleau<sup>4</sup>, qui défendit

capitaine des cheveu-légers de Bourgogne en 1670, brigadier de la gendarmerie en 1675, maréchal de camp en 1677, lieutenant général en 1688 et commandant en Languedoc. S'étant retiré dans son gouvernement d'Avesnes, il devint le doyen des lieutenants généraux, fut créé maréchal de France le 2 février 1724, et mourut à Buhy, le 4 août 1727. D'une fille du premier président de Lamoignon, il avait eu ce fils aîné, Joseph-Hyacinthe, dit le marquis de Broglia, né le 21 septembre 1667, capitaine de cavalerie dans les Cravates, et qui avait obtenu, en janvier 1691, l'agrément du Roi pour acheter le régiment du duc d'Aumont; mais le marché ne s'était pas conclu. — Selon une lettre de M. de Créquy (Dépôt de la guerre, vol. 1208, n° 96), la sortie eut lieu le 16 septembre, et elle faillit réussir parce que Vauban s'était opposé à ce que la tête de la tranchée fût suffisamment garnie de troupes. Dans toutes ces opérations, l'entente était difficile avec le corps du génie.

1. François-Joseph, marquis de Créquy, né en 1662, fils du maréchal, colonel d'infanterie en 1677, brigadier en mars 1690, maréchal de camp en mars 1692. Il devint lieutenant général en 1696, et fut tué au combat de Luzzara, le 13 août 1702.

2. Don Franco del Castillo-Faxardo, capitaine général de l'armée espagnole. Il avait été mis dans la place pour commander au-dessus du gouverneur, et y fut blessé. Nous le retrouverons plus tard, sous le nom de marquis de Villadarias, jouant un grand rôle en Espagne.

3. *Obtint* remplace *obtenu*, devant lequel est resté *a*; le *veut* qui suit trahit encore l'emprunt fait au *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 378, 14 octobre 1693. — Selon une lettre de Villeroy (Dépôt de la guerre, vol. 1209, n° 120), la garnison était mauvaise, surtout en officiers. « M. de Castille, dit-il, m'a paru un homme de beaucoup d'esprit et d'une vivacité accompagnée de jugement et de discrétion. L'extrémité qu'il a soutenue mérite de l'estime. Il a eu besoin de son savoir-faire pour donner son même esprit à tant de nations différentes, qui ne se soucioient guère de la perte de Charleroy. »

4. Alexandre de Rainier, marquis de Boisseleau, fait capitaine aux gardes en 1679, envoyé en Irlande, où il devint major général de l'armée française, et nommé brigadier à son retour, en octobre 1690, avait été employé depuis lors à mettre en défense les places conquises

si bravement Limerick<sup>1</sup> en Irlande, eut<sup>2</sup> le gouvernement de Charleroy sur-le-champ<sup>3</sup>.

Prise de Roses  
par le maréchal  
de Noailles.

M. de Noailles prit Roses<sup>4</sup>. Un gros détachement de son armée alla joindre le maréchal Catinat, et la gendarmerie y fut aussi de l'armée du Rhin. Monsieur de Savoie<sup>5</sup> faisoit mine d'assiéger Pignerol<sup>6</sup>, et se contenta de le bombarder, Tessé<sup>7</sup> dedans, de prendre et de faire sauter le

en Flandres. Il fut fait maréchal de camp en janvier 1696, et mourut à Boisseleau, le 8 octobre 1698, âgé de cinquante ans et trois mois. Sa défense de Limerick passait pour une des plus belles actions du règne.

1. Ville épiscopale et comtale d'Irlande, située sur le Shannon. Guillaume III y avait assiégé, en 1690, la garnison française commandée par Boisseleau, et n'avait pu prendre la place; mais il s'en rendit maître l'année suivante, quand Boisseleau fut rentré en France.

2. *Eut* corrige *a eu*.

3. Ce siège fut la dernière affaire importante à laquelle Saint-Simon assista, comme le rappellent les lettres patentes du mois de mai 1728 relatives à son comté de Rasse, où il est dit qu'il s'est « fait connoître de très-bonne heure au feu roi.... qui lui fit faire ses premières armes au siège de Namur, en 1692, avec distinction, qu'il (*sic*) soutint par celle avec laquelle il se trouva l'année suivante à la bataille de Nerwinde, aux sièges de Huy et de Charleroy, et servit le reste de cette guerre.... » (Arch. nat., M 536.)

4. Roses ou Rosas, ville forte et port d'Espagne (Catalogne), prise le 9 juin; elle avait déjà appartenu à la France de 1645 à 1659.

5. Victor-Amédée II, né le 14 mai 1666, duc de Savoie depuis 1675, plus tard roi de Sicile (1713), et enfin roi de Sardaigne (1718-1730); mort à Moncalieri, le 31 octobre 1732. Quoique gendre du duc d'Orléans, il avait été un des premiers promoteurs de la ligue d'Augsbourg et s'était déclaré le 4 juin 1690 contre la France. Dans deux premières campagnes, Catinat l'avait battu à Staffarde et lui avait enlevé la Savoie, une partie du Piémont, Villefranche, Nice et Montmélian; en 1692, le duc avait envahi le Dauphiné, mais sans autre profit que de ravager le pays.

6. Ville forte de Piémont, située dans les montagnes, sur le Cluson, avec une citadelle importante. La France la possédait par échange depuis le 31 mars 1631, et y avait établi une prison d'État.

7. René, sire de Froulay et comte de Tessé, né dans le Maine vers 1650, avait débuté, en avril 1670, comme aide de camp du Roi, et était devenu colonel de dragons en 1674, brigadier en 1678, lieutenant général du Maine en 1680, commandant en chef des provinces de Languedoc

fort de Sainte-Brigitte<sup>1</sup>, après quoi il perdit une grande bataille le dimanche 4 octobre, près de l'abbaye de la Marsaglia<sup>2</sup>. Clérembault<sup>3</sup> en apporta la nouvelle. Le combat

Bataille de  
la Marsaille,  
en Piémont.

et de Dauphiné en 1683, mestre de camp général des dragons en 1684, maréchal de camp en 1688, gouverneur d'Ypres en 1691. La même année, étant passé à l'armée de Savoie, il avait reçu le commandement de Pignerol et de toute la frontière piémontaise. En 1692, il avait été fait colonel général des dragons et lieutenant général. Il était désigné pour recevoir le collier de l'Ordre depuis le 2 décembre 1688. Nous ne pouvons qu'indiquer les principales dates de la suite de sa carrière : ambassadeur extraordinaire en Savoie et premier écuyer de la duchesse de Bourgogne (1696), maréchal de France (1703), grand d'Espagne (1704), ambassadeur à Rome (1708), général des galères (1712), membre du conseil de marine (1715), grand et premier écuyer de la Reine (1722), chevalier de la Toison d'or (1725). Il mourut dans sa retraite des Camaldules, le 30 mai 1725, âgé d'environ soixante-quatorze ans.

1. Voyez les correspondances du Dépôt de la guerre, vol. 1224. « Serroit-ce moi, écrit Tessé (n° 3), qui porterois malheur aux places du Roi, puisque je suis le premier de son glorieux règne qui ait essuyé le premier bombardement qui se soit fait dans aucune de ses places? J'ai cru que cet événement bizarre, qui finit avant-hier matin, méritoit la diligence d'un courrier, et que le compte de ce qui s'est passé pendant soixante-douze jours ne pouvoit mieux vous être rendu que par Maisoncelles, qui a eu une part principale à tout ce qui s'est fait. Je joins à ce qu'il aura l'honneur de vous dire un journal qui ressemble à un volume. Je ne vous exhorte pas de le lire, qu'aux endroits où la conduite de M. de Savoie peut donner au Roi quelque curiosité, et que j'ai marqués. Ce prince en sait plus à vingt-sept ans, en subtilités, en mauvaises finesses et en indécisions, que le vieux duc de Lorraine n'en savoit à soixante ans.... »

2. La Marsaglia, comme l'écrit ici Saint-Simon (il dira plus loin, comme ici même en marge, *la Marsaille*), est un petit bourg de Piémont, province de Cuneo, à quinze kilomètres N. E. de Mondovi.

3. Philippe de Clérembault de Palluau, marquis de Clérembault, second fils du maréchal, lieutenant d'infanterie en 1672, colonel en 1679, brigadier en mars 1690, et attaché alors à l'armée de Catinat. — Il arriva le 9 octobre à Fontainebleau, en souliers et bas de soie, ce qui sembla ridicule pour un courrier. On disoit qu'il avoit écrit une lettre de plaintes contre son général, et que celui-ci, à qui le Roi renvoya la lettre, s'étoit vengé en traitant Clérembault de son mieux et en lui donnant cette mission honorable. Elle lui valut le grade de maréchal de camp et une gratification de 1000 pistoles. (Papiers du P. Léonard, MM 824, fol. 14.) Clé-

dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. On prétend qu'ils<sup>1</sup> y ont perdu dix-sept mille hommes, trente-six pièces de canon, leurs bagages, cinquante étendards ou drapeaux<sup>2</sup>. Les deux armées se cherchoient mutuellement<sup>3</sup>. Au moment que le combat commença, M. Catinat s'aperçut que le dessein de Monsieur de Savoie étoit tout sur sa gauche. Il y porta la gendarmerie et encore d'autres troupes qui n'y étoient pas attendues, et qui non-seulement soutinrent tout l'effort que les ennemis espéroient imprévu, mais qui les renversèrent. Mais ce<sup>4</sup> désordre se rétablit, et cette droite ennemie fit bien mieux que leur gauche, qui fut enfoncée. A la fin, la victoire fut si complète, que la retraite des ennemis de-

rembault devint lieutenant général en 1702, et périt à Hochstedt, noyé dans le Danube, le 13 août 1704.

1. *Il*, pour *ils*, dans le manuscrit.

2. Saint-Simon s'est servi du *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 377, pour faire ce court récit, et il en a même conservé des membres de phrase. C'est par un *lapsus* évident qu'il a écrit « dix-sept mille hommes » perdus par l'ennemi, au lieu de « six à sept mille, » et, s'il ne parle que de « cinquante étendards ou drapeaux, » c'est qu'il n'a sous les yeux que l'article du 9 octobre, et non celui du 12, où Dangeau répare son erreur, et même, tombant dans un excès contraire, annonce cent cinquante drapeaux. La circulaire officielle du 13 octobre 1693 (Arch. nat., O<sup>1</sup> 37, fol. 198 v<sup>o</sup>) compte neuf ou dix mille ennemis tués sur place, près de deux mille prisonniers, trente-quatre pièces de canon et cent six drapeaux ou étendards. Saint-Hilaire seul (*Mémoires*, tome II, p. 119) abaisse la perte des ennemis à trois ou quatre mille hommes; les contemporains mieux informés ne varient qu'entre sept et dix mille. Les relations abondent d'ailleurs; on peut consulter celle de Catinat (Dépôt de la guerre, vol. 1224, n<sup>o</sup> 6), qui a été publiée par les éditeurs de *Dangeau*, ainsi que la lettre de Louis XIV au vainqueur; les *Mémoires de Catinat*, de Saint-Hilaire, de Feuquière, la *Gazette* (p. 517-518), une lettre de Racine à son fils (*Œuvres*, tome VII, p. 114-115), et surtout le volume supplémentaire du *Mercur*. On a plusieurs plans de la bataille.

3. Une lettre très-curieuse du comte de Tessé (Dépôt de la guerre, vol. 1224, n<sup>o</sup> 16) fait voir que le duc de Savoie et les généraux alliés, tout occupés au bombardement, avaient été surpris par la marche de Catinat.

4. *Ce* corrige *cette*.

vint une fuite, et que Monsieur de Savoie fut poursuivi jusqu'à la vue de Turin. M. Catinat avoit soixante-quinze<sup>1</sup> escadrons et quarante-huit bataillons, et Monsieur de Savoie quatre-vingts escadrons et quarante-cinq bataillons. Ceux<sup>2</sup> des religionnaires françois<sup>3</sup> y ont combattu en désespérés, et s'y sont presque tous fait tuer.

Caprara<sup>4</sup> et Louvigny<sup>5</sup> ne vouloient point que Monsieur de Savoie donnât la bataille<sup>6</sup>; mais il s'y est opiniâtré, en

1. Le chiffre 80 a été changé en 75.

2. *Les* est corrigé en *Ceux*; puis, après *françois*, un premier *ont* en *y*; plus loin Saint-Simon a écrit *désespérés*.

3. Protestants qui avaient quitté la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et pris du service à l'étranger. On trouvera dans la *France protestante* des frères Haag (article SCHOMBERG) les noms de beaucoup de ces émigrés.

4. Æneas Sylvius, comte de Caprara, né à Bologne en 1631, mort en 1701, était parent de Piccolomini et de Montecuculli. C'était lui qui commandait l'armée impériale lorsque Turenne la battit à Sinzheim, et il s'était distingué depuis dans la guerre contre les Turcs.

5. Wallon d'origine, attaché au service de l'Espagne comme gouverneur du Hainaut et mestre de camp général du Milanais, Louvigny était venu, en 1690, secourir le duc de Savoie, et avait perdu avec lui la bataille de Staffarde. Il n'était pas moins ardent que ce prince dans sa haine de la France; du reste, homme très-sage, très-prudent et d'un mérite reconnu. Le bruit de sa mort avait couru en août 1693: elle n'eut lieu qu'en octobre 1696; il était alors fort vieux.

6. Dans une des lettres conservées au Dépôt de la guerre (vol. 4224, n° 9), Catinat dit: « Nous avons appris par les prisonniers que M. de Caprara et M. de Louvigny n'avoient point été d'avis d'hasarder une affaire décisive, mais que l'autorité de M. le duc de Savoie étoit devenue grande dans cette armée, sur les ordres que M. le prince d'Orange avoit obtenus de l'Empereur et du roi d'Espagne.... » Une autre lettre (n° 17), écrite de Milan, donne certains détails caractéristiques: « L'ennemi (français) s'avançoit vers Turin et avoit même, par un détachement, fait brûler le palais de la Vénérerie et beaucoup de lieux aux environs, de manière que, pour arrêter une telle désolation, les alliés, sans perdre plus de temps, marchèrent à lui; mais ils n'eurent pas beaucoup de chemin à faire, ayant trouvé entre Piosaseq, Rivalta et Orbassan le maréchal de Catinat, posté fort avantageusement sur une hauteur. Le duc de Savoie et tous les généraux tinrent aussitôt conseil de guerre pour voir le parti qu'il y avoit à prendre. S. A. conclut au combat, et, quelque

furieux d'avoir vu brûler sa belle maison de la Vénérie<sup>1</sup> par Bachivilliers<sup>2</sup>, deux jours auparavant. Le Roi l'avoit très-expressément ordonné, en représaille des feux que Monsieur de Savoie avoit faits en Dauphiné, et tout nouvellement dans la vallée de Pragelas<sup>3</sup>, sans même pardonner aux églises<sup>4</sup>. Nous y avons perdu la Hoguette<sup>5</sup>,

chose que pussent lui représenter le général Caprara et le marquis de Legañez, pour l'en détourner, jusque-là qu'ils furent obligés de protester que ce n'étoit ni par manque de courage, ni qu'ils ne voulussent bien sacrifier leur vie, mais qu'il y avoit de la témérité, n'étant ni si forts, ni si bien postés que les François, et que le duc auroit à rendre compte à Dieu du sang qui se répandroit, ce prince n'en voulut jamais démordre, et on fut obligé de céder à son opinion.... »

1. La Vénérie-Royale, proche Turin, entre le Pò, la Sture et la Doire. Voyez la description de ce palais dans le *Grand dictionnaire géographique* de la Martinière, et un article du *Mercur*, septembre 1668, p. 39-41.

2. Adolphe de Gaudechart, marquis de Bachivilliers, nommé brigadier de cavalerie en 1688, maréchal de camp en 1692, commandait en second dans le Dauphiné. Il devint lieutenant général en 1696, et eut en 1697 le gouvernement du fort Barraux. Il mourut en septembre 1718.

3. Cette vallée prend son nom d'une ville située à trois lieues de Suse et cinq de Pignerol.

4. Cette invasion du Dauphiné avoit eu lieu en septembre 1692 ; voyez la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. de Boislisle, tome I, n° 414. Puis le duc de Savoie avoit ravagé la vallée de Pragelas avant d'investir Pignerol, au commencement de la campagne de 1693.

5. Charles Fortin, marquis de la Hoguette, après avoir servi dans les gardes, étoit devenu cornette des mousquetaires gris en 1672, enseigne en 1683, sous-lieutenant en 1684, maréchal de camp en 1688, lieutenant général et gouverneur de Mézières en mars 1693 ; il avoit aussi le gouvernement de Niort. C'est à tort que Saint-Simon le qualifie de lieutenant des mousquetaires, puisque la compagnie n'avoit qu'un capitaine-lieutenant et deux sous-lieutenants. La Hoguette montrait de la valeur, de la probité, le génie de la guerre ; mais on croyoit que la médiocrité de son origine lui avoit nui (Chansonnier, ms. Fr. 42688, p. 309), et en effet Saint-Simon lui-même racontera que le père de cet officier, major à Blaye, avoit été à peine anobli (*Mémoires*, tome III, p. 15). Dans une lettre au Roi, du 7 octobre, Catinat dit : « M. de la Hoguette est mort (à Pignerol, dans la nuit du 6 au 7). J'ose dire à V. M. que c'est une perte pour son service. C'étoit un homme plein de vertu et de mé-

lieutenant général et très-bon, force officiers de gendarmerie, entre autres le chevalier de Druy<sup>1</sup>, major fort au goût du Roi, et quelques brigadiers et colonels<sup>2</sup>. Les ennemis conviennent de la perte de douze mille hommes, dont deux mille prisonniers. Ce qui est resté de troupes espagnoles se retira dans le duché de Milan<sup>3</sup>.

Le Roi envoya Chamlay<sup>4</sup> concerter avec le maréchal Catinat. C'étoit son homme de confiance de tout temps pour toutes les affaires de la guerre et celui de M. de Louvois ; il le méritoit par sa capacité et son secret : bon citoyen<sup>5</sup>, et la modestie et la simplicité même, avec beaucoup d'honneur et de probité ; d'ailleurs homme de fort

rite ; il n'y avoit point d'emploi dont V. M. l'eût voulu honorer, qu'il n'eût parfaitement bien rempli. Je suis sensiblement touché de sa perte. Elle rend le gouvernement de Mézières vacant ; j'ose prendre la liberté de proposer à V. M. M. de Bachivilliers pour ce gouvernement : c'est un gentilhomme de condition et qui n'a pas de bien ; il vient de rendre des services très-utiles à V. M. C'est un honnête homme et d'un franc mérite : si V. M. prend la peine de s'informer quel il est, elle n'en apprendra rien que de bon et d'avantageux pour lui. » M. de Vendôme demandait ce gouvernement pour M. d'Usson, et M. de Tessé sollicitait pour son frère ; ce fut le chevalier de Gassion qui l'eut, le 1<sup>er</sup> novembre.

1. Eustache-Louis Marion, chevalier de Druy, marquis de Courcelles, arrière-petit-fils du fameux avocat Simon Marion. Il était exempt des gardes du corps depuis 1676, mestre de camp de cavalerie et major de la petite gendarmerie depuis 1690. Il ne faut pas le confondre avec son frère le comte de Druy, lieutenant des gardes du corps.

2. Voyez le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 375-376 ; ses renseignements concordent avec le rapport de Catinat.

3. Ces deux dernières phrases sont tirées textuellement du *Journal de Dangeau*, 12 octobre 1693.

4. Comparez la lettre de Louis XIV à Catinat, publiée par les éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 374.

5. L'Académie, dès sa 1<sup>re</sup> édition (1694), cite les exemples de « bon citoyen, sage citoyen ; » mais elle ne donne pas, non plus que Furetière, au mot *citoyen* l'étendue de sens qu'il a ici chez Saint-Simon : la cité est, dans ces dictionnaires, la ville et non l'État ; le *citoyen*, l'habitant, le bourgeois de la ville. Quant à Richelet, il restreint l'emploi du mot aux anciens Grecs et Romains. Dans l'*Horace* de Corneille, on lit au vers 266 : « Aussi bon *citoyen* que véritable amant ; » mais, pour Cu-

peu, et qui ne s'en cachoit pas<sup>1</sup>. En partant, le Roi le fit grand-croix de Saint-Louis, à la place de Montchevreuil, tué à Nerwinde. Le duc de Schonberg<sup>2</sup> mourut de ses blessures. Nous avons eu Varennes<sup>3</sup> et Médavy<sup>4</sup>, maré-

riace, qui parle ainsi, la cité n'est que la ville d'Albe. — Saint-Simon se servira encore de ce mot, au sens où il est pris ici, pour Boisguilbert entre autres; et, dans une lettre citée par Montalembert (*le Correspondant*, 25 janvier 1857, p. 25), Pontchartrain, alors chancelier, écrivait à notre auteur : « Vous êtes *citoyen* avant d'être duc. »

1. Chamlay était fils d'Alexandre-Simon Bolé, seigneur de Chamlay, qui, après avoir eu une charge de procureur au Parlement, fut successivement prévôt des bandes au régiment des gardes (1647), maître d'hôtel du Roi (1649), trésorier-payeur des gardes (1658), maréchal général des logis aux camps et armées (1670), et mourut le 22 novembre 1673. Simon Bolé avait été anobli en septembre 1651. — Sur son fils, le marquis de Chamlay, ses talents, ses services et son influence, nous renvoyons le lecteur à un autre passage des *Mémoires*, tome XII, p. 36-37, et à l'article déjà cité du *Cabinet historique*, janvier 1877.

2. Charles, comte de Schonberg, s'était retiré avec son père, le maréchal Frédéric-Armand de Schonberg, en Allemagne, où il avait eu le gouvernement de Magdebourg, puis en Angleterre, où Guillaume III l'avait fait duc de Tetford et colonel d'un régiment de cavalerie composé de religionnaires. Il mourut à Turin, où Catinat l'avait renvoyé sur parole, dans la nuit du 16 au 17 octobre, répétant que, depuis sa sortie de France, il n'avait jamais eu le cœur content. Peu s'en était fallu qu'au lieu d'émigrer, il ne se convertît, à la sollicitation du prince de Condé et de M. du Plessis-Praslin, évêque de Tournay. (Papiers du P. Léonard, MM 827, fol. 134.) Bien qu'il ne fût pas l'aîné des trois fils survivants du maréchal, l'Angleterre lui avait reconnu le titre de duc de Schonberg, depuis la mort de son père, comme étant le seul naturalisé.

3. Joseph-Alexandre de Nagu, marquis de Varennes, brigadier de cavalerie en 1668, maréchal de camp en 1693, lieutenant général en 1702, lieutenant de Roi à Sarrelouis, et commandant à Metz; mort le 6 juin 1723.

4. Jacques-Léonor Rouxel de Grancey, comte de Médavy (on écrivait souvent *Médavid*), né le 31 mai 1655, cadet aux gardes du corps en 1673, colonel du régiment de Grancey en 1675, brigadier d'infanterie en 1688, maréchal de camp le 30 mars 1693. Il fut lieutenant général en 1702, chevalier des ordres en 1706, gouverneur du Nivernais en 1707, commandant en chef des provinces de Dauphiné et Provence en 1713, gouverneur de Thionville en 1719 et de Sedan en 1720, et enfin maréchal de France le 22 février 1724. Il mourut le 6 novembre 1725.



chaux de camp, fort blessés, et Ségur<sup>1</sup>, capitaine de gen-darmerie, une jambe emportée ; plusieurs autres blessés, huit ou neuf cents blessés, et moins de deux mille morts. Nos Irlandois<sup>2</sup> s'y<sup>3</sup> distinguèrent. Le Roi écrivit à MM. de Vendôme tous deux<sup>4</sup>, et ne fit pas le même honneur à Monsieur le Duc, ni à M. le prince [de] Conti. Il est pourtant difficile que les uns aient mieux mérité à la Marsaille que les autres firent à Nerwinde. Cette différence ne les rapprocha pas, et scandalisa fort tout le monde<sup>5</sup>.

Charleroy rendu, après une fort belle défense, par une honorable capitulation, les trois princes s'en allèrent, et l'armée se mit dans les quartiers de fourrages en attendant ceux d'hiver<sup>6</sup>. Dès qu'ils furent venus, je ne songeai plus qu'à m'en aller, après avoir visité Tournay et sa belle citadelle. Je trouvai les chemins et les postes en grand désarroi, et, entre autres aventures, je fus mené par un postillon sourd et muet, qui m'embourba de nuit auprès du Quesnoy. Je passai à Noyon chez l'évêque, qui étoit un Clermont-Tonnerre<sup>7</sup>, parent et ami de mon père, célèbre

1. Henri-Joseph, marquis de Ségur, capitaine de cavalerie, sous-lieutenant des cheveu-légers d'Anjou en 1690, capitaine-lieutenant depuis le 15 mars 1693. Il eut une lieutenance générale de Champagne et Brie en 1699, la charge de capitaine-gouverneur et sénéchal du pays de Foix en 1704, et mourut à Paris, le 10 juin 1737. C'est le grand-père du ministre de Louis XVI. Sur sa blessure de Nerwinde, voyez les *Œuvres de Racine*, tome VII, p. 114.

2. Ces émigrés avaient été amenés par leur compatriote lord Lucan, après la reddition de Limerick ; Dangeau (tomes III, p. 423, et IV, p. 61 et 341) en évalue le nombre à douze ou quinze mille. Outre un régiment de cavalerie, on en avait formé dix d'infanterie et deux de dragons.

3. Après s'y, est biffé sont.

4. Le duc et le grand prieur. Voyez ci-après, p. 303, note 3.

5. *Dangeau*, tome IV, p. 381. C'étoit un fait public que l'aversion du Roi pour le prince de Conti, et l'on déplorait hautement que la valeur et le mérite de ce prince ne fussent pas mieux employés.

6. « On dit *quartier de fourrage* pour dire mettre des cavaliers en un lieu où ils puissent nourrir commodément leurs chevaux. » (*Furetière.*)

7. François de Clermont-Tonnerre, docteur de Sorbonne, abbé de

pour sa vanité et les faits et dits qui en ont été les fruits. Toute sa maison étoit remplie de ses armes, jusqu'aux plafonds et aux planchers, de manteaux de comte et pair<sup>1</sup> dans tous les lambris, sans chapeau d'évêque ; des clefs partout, qui sont ses armes<sup>2</sup>, jusque sur le tabernacle de sa chapelle ; ses armes sur sa cheminée, en tableau, avec tout ce qui se peut imaginer d'ornements, tiare, armures, chapeaux, etc., et toutes les marques des offices de la couronne ; dans sa galerie, une carte, que j'aurois prise<sup>3</sup> pour un concile<sup>4</sup>, sans deux religieuses aux deux bouts : c'étoient les saints et les saintes de sa maison ; et deux autres grandes cartes généalogiques, avec ce titre de *Descende de la très-auguste maison de Clermont-Tonnerre des empereurs d'Orient*, et à l'autre, *des empereurs d'Occident*<sup>5</sup>.

Saint-Martin de Molesme, sacré évêque de Noyon le 2 octobre 1661. Il fut élu en 1694 membre de l'Académie française, nommé en 1695 commandeur du Saint-Esprit, et eut une des trois places de conseiller d'État d'Église. Il mourut le 14 février 1701, âgé de soixante-douze ans. La parenté de ce prélat avec le père de notre auteur n'existait, croyons-nous, que par alliance : Louise d'Uzès, belle-mère de Claude de Saint-Simon, étoit la petite-fille d'une Françoise de Clermont, laquelle avoit pour père le bisaïeul de Monsieur de Noyon.

1. L'évêché de Noyon étoit une des trois comtés-pairies ecclésiastiques.

2. Ces armes étoient : de gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir ; et pour cimier, la tiare papale, avec cette devise : *Si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo*. La tradition rapportoit qu'elles avoient été données, dans le douzième siècle, par le pape Calixte II, à Sibaud de Clermont, qui avoit contribué à la restauration de ce pontife.

3. Dans le manuscrit, *pris*, sans accord.

4. La représentation d'un concile.

5. Comparez un passage des *Caractères*, tome I, p. 305, où l'on pourroit voir une allusion à Monsieur de Noyon : « Ses salles parées d'arbres généalogiques, d'écussons chargés de seize quartiers et de tableaux de ses ancêtres et des alliés de ses ancêtres. » — Le vaniteux prélat fit paraître en 1698, sous le nom de Cousin, une *Histoire de plusieurs saints des maisons des comtes de Tonnerre et de Clermont*, qui commençoit par cette dédicace à Monsieur de Noyon lui-même : « .... Vous êtes encore plus riche de votre fonds que des titres que vous ont laissés vos ancêtres. L'éclat d'une maison qui a donné par ses alliances augustes

Il me montra ces merveilles, que j'admirai à la hâte, dans un autre sens que lui; et je gagnai Paris à grand'peine<sup>1</sup>. Je pensai même demeurer à Pont-Sainte-Maxence<sup>2</sup>, où tous les chevaux étoient retenus pour M. de Luxembourg. Je dis au maître de la poste que j'en étois gouverneur, comme il étoit vrai, et que je l'allois faire mettre au cachot s'il ne me donnoit des chevaux. J'aurois été bien empêché comment m'y prendre, mais il fut assez simple pour en avoir peur et me donner des chevaux<sup>3</sup>.

tant de princes à la France, tant de saints à l'Église, tant de souverains à de grands pays, semble encore au-dessous de la gloire d'avoir acquis un si rare mérite par votre propre application.... » On trouvera dans ce livre les saints dont parle Saint-Simon, et leurs portraits : ce sont, dès le huitième siècle, saint Guerry, saint Ebbon, saint Honulfe, de la maison de Tonnerre, avec sainte Ingoare et sainte Léoterie; puis saint Thierry, saint Robert, saint Amédée, etc. La publication de 1698 provoqua une réponse, dont une copie manuscrite a été jointe à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (L<sup>m</sup> 213), et qui fait bonne justice de ces prétentions. Voici ce qu'on y lit, quant à l'origine impériale : « J'admire qu'un homme si prolix dans ses discours et dans ses écrits, et qui est si plein de citations, ne cite rien quand il s'agit des preuves de sa famille : il se contente de dire en gros qu'elle tire son origine de douze fils et douze filles de nos rois et empereurs de la seconde et troisième race, sans marquer par quel endroit.... Enfin il ajoute qu'il descend des anciens empereurs d'Orient et d'Occident, d'autres rois et d'autres princes souverains d'Europe et d'Asie. Il faut admirer ici sa modération, car il auroit pu, avec la même facilité, trouver des alliances avec les souverains d'Afrique; et comme il remonte sa maison jusqu'au déluge, il auroit pu découvrir quelque cadet de Clermont qui auroit passé dans l'Amérique et fondé des empires. »

1. Les *Mémoires* reviendront bientôt sur Monsieur de Noyon; en outre, Saint-Simon a réuni diverses anecdotes qui complètent le portrait, dans une Addition au *Journal de Dangeau*.

[Add. S<sup>ts</sup> 57]

2. Pont-Sainte-Maxence, petite ville et passage important sur l'Oise, à douze kilomètres N. de Senlis. Saint-Simon en avait obtenu le gouvernement à la mort de son père; voyez p. 135, note 1. La seigneurie et le domaine engagé appartenaient à la marquise de Saint-Simon, comme héritière de son mari, et elle les légua au duc d'Uzès.

3. Les précédés de Saint-Simon avec les maîtres de poste ne lui réussirent pas toujours, si l'on s'en rapporte aux deux lettres suivantes

J'arrive à Paris,  
et j'achète  
un régiment  
de cavalerie.

J'avois fait amitié à l'armée avec le chevalier du Rozel<sup>1</sup>, mestre de camp, grand partisan, et très-bon officier et fort estimé. C'étoit d'ailleurs un gentilhomme fort homme d'honneur<sup>2</sup>. Il avoit eu le régiment du prince Paul<sup>3</sup>, tué à Nerwinde. Peu de jours avant de nous séparer, il me confia que le Roi mettoit en un seul corps les cent compagnies des carabiniers, qui étoient les grenadiers<sup>4</sup> de la cavalerie ; que ce corps se séparoit en cinq brigades, avec chacune son mestre de camp et son état-major<sup>5</sup>, et que le tout étoit donné à M. du Maine, qui avoit fait l'impossible, et le Roi aussi, pour que le comte d'Auvergne lui vendit sa charge de colonel général de la cavalerie, à quoi

[*Idl. S<sup>c</sup>S. 58*]

que Barbezieux lui écrit de Versailles, le 28 mai et le 21 juin 1696, alors qu'il étoit mestre de camp : « Monsieur, le maître de la poste de Villepreux s'est plaint que vous lui avez crevé un mallier, au mois de mai de l'année dernière, en allant de cette poste à celle de la Queue, où il y a quatre grandes lieues. S. M. m'a commandé de vous avertir qu'elle desire que vous satisfassiez cet homme de manière qu'elle n'en entende plus parler. » — « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, en réponse de celle par laquelle je vous ai mandé que l'intention du Roi étoit que vous donnassiez satisfaction au maître de la poste de Villepreux, qui se plaignoit de ce que vous lui aviez crevé un mallier. Je pouvois espérer que vous seriez persuadé que ce que je vous en mandois n'étoit qu'en suite de l'ordre que j'avois reçu de S. M., sur un placet que ce maître de poste lui avoit présenté, et je vous supplie de croire qu'en toutes les occasions qui dépendront de moi, j'essaierai de vous faire connoître que je suis très-véritablement, etc. » (Dépôt de la guerre, vol. 1343, fol. 440, et vol. 1344, fol. 268.)

1. Voyez p. 236, note 4.

2. Voyez, sur cette maison, un article du *Mercur*e, octobre 1706, p. 107.

3. Paul de Lorraine. Voyez p. 253, note 1.

4. Ci-dessus, p. 226, note 1. Les grenadiers, chargés primitivement de jeter les grenades, n'étaient plus que des soldats d'élite, armés de carabines, et il y en avait une compagnie dans chaque régiment d'infanterie.

5. Le corps compta trois mille quatre cents hommes, en cinq brigades et cent compagnies. Il eut le titre de Royal-Carabiniers et un brillant uniforme bleu, écarlate et argent. Voyez un long article du *Mercur*e, novembre 1693, p. 253-264.

rien ne l'avoit pu résoudre<sup>1</sup>. Du Rozel ajouta qu'il savoit qu'il avoit une de ces brigades, dont notre d'Achy eut aussi une, et qu'il auroit son régiment à vendre; que je tâchasse de l'avoir, et que, pour le droit d'avis<sup>2</sup>, il me demandoit vingt-six mille livres, au lieu du prix fixé de vingt-deux mille cinq cents livres<sup>3</sup>. Je trouvai l'avis salulaire, et j'en remerciai fort du Rozel. En arrivant à Paris, je trouvai la chose publique<sup>4</sup>. J'écrivis à M. de Beauvillier, et j'eus le régiment dans les premières vingt-quatre heures que je fus arrivé, dont je remerciai le Roi en lui faisant ma révérence d'arrivée<sup>5</sup>. Je tins parole à du Rozel, et

1. Voyez ci-dessus, p. 131.

2. En finance, on appelait *droit d'avis* le profit assuré d'avance à l'auteur d'une proposition qui devait procurer des bénéfices à l'État.

3. En 1691, le Roi interdisait qu'on dépassât le prix réglementaire de 22 500 livres. (*Dangeau*, tome III, p. 441.) — A propos de l'acquisition que Saint-Simon va conclure, le général Susane (*Histoire de la cavalerie française*, tome I, p. 129) a fait la remarque suivante : « Le duc de Saint-Simon était très-fier de posséder un régiment gris (voyez ci-dessus, p. 227, note 2) qui lui permettait de faire sonner son nom et de faire porter sa livrée à ses trompettes. Beaucoup d'autres, moins spirituels et plus sages, trouvaient plus profitable, après avoir débuté par un petit régiment gris de trois compagnies, de mériter par leurs services que le Roi les récompensât d'abord par l'augmentation du nombre des compagnies entretenues, jusqu'au jour où ils pourraient prétendre à la charge de mestre de camp-lieutenant dans un des grands régiments royaux ou princiers, ce qui devait les conduire avec certitude au grade de brigadier. » Nous verrons que Saint-Simon ne put arriver à ce grade.

4. La lettre du ministre aux mestres de camp est du 2 novembre. (*Dépôt de la guerre*, vol. 1196, fol. 19.)

5. Selon *Dangeau*, le Roi donna son agrément le 9 novembre; selon *l'État de la France* (1698, tome II, p. 468-469), Saint-Simon ne prit rang que du 12. — Nous avons vu que le régiment du prince Paul avait combattu à Nerwinde; c'est donc ici que peut se placer une pièce dont l'original nous a été obligeamment communiqué par M. Ferdinand Moreau, et qui se rapporte à la fois au régiment et à la bataille. « Nous, Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, gouverneur des ville, citadelle et comté de Blaye, grand bailli et gouverneur de Senlis, Pont-Sainte-Maxence et du château de Fécamp, mestre de camp d'un régiment

lui payai vingt-six mille [livres] sans que personne le sût, et nous avons été amis toute sa vie. C'étoit un des galants<sup>1</sup> hommes que j'aie connus ; il avoit un frère plus avancé que lui<sup>2</sup>, qui valoit beaucoup<sup>3</sup> aussi, quoique le cadet lui fût supérieur et reconnu pour tel<sup>4</sup>.

D'Aquin,  
premier méde-  
cin du Roi,  
chassé, et  
Fagon  
en sa place.

Je trouvai un changement à la cour qui la surprit fort<sup>5</sup>. D'Aquin<sup>6</sup>, premier médecin du Roi, créature de Mme de Montespan, n'avoit rien perdu de son crédit par l'éloignement final de la maîtresse ; mais il n'avoit jamais pu prendre avec Mme de Maintenon, à qui tout ce qui sentoit cet autre côté fut toujours plus que suspect. D'Aquin étoit grand courtisan, mais riche<sup>7</sup> avare, avide, et qui vouloit

de cavalerie, certifions à tous qu'il appartiendra avoir donné congé absolu au nommé Honoré François, dit *la France*, natif d'Aix en Provence, cavalier dans la compagnie du sieur d'Hernolac, capitaine dans notre régiment, y ayant servi depuis sa création, il y a dix ans, dans laquelle il a été blessé et estropié à la bataille de Nerwinde, en sorte qu'il n'est plus en état de rien faire. En foi de quoi nous lui avons accordé le présent certificat, pour s'aller présenter à l'hôtel des Invalides, que nous avons signé de notre main, et à icelui fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Paris, en notre hôtel, le 18 mars 1698. Louis, DUC DE SAINT-SIMON. »

1. Saint-Simon écrit ici *galands* par la lettre *d*, que nous trouvons dans le vieux féminin *galande* (*la Fontaine*, livre IV, fable XI), et dans le nom d'une vieille voie parisienne : « Rue Galande ».

2. César-Armand, marquis du Rozel, mestre de camp de cavalerie en 1677, brigadier en 1690, maréchal de camp en 1696, lieutenant général en 1702 ; mort en 1726. (*Pinard*, tome IV, p. 472-474.)

3. Saint-Simon a répété *beaucoup*, par mégarde sans doute.

4. Dangeau cite plusieurs actions du chevalier du Rozel, tomes II, p. 436, III, p. 351, V, p. 40, VIII, p. 400, etc. Voyez aussi son article dans *Pinard*, tome IV, p. 581-584.

5. *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 388-390, à la date du 2 novembre 1693.

6. Antoine d'Aquin, après avoir été médecin ordinaire, comme son père, était devenu premier médecin de la Reine (1667), puis premier médecin du Roi, à la place de Vallot, le 18 avril 1672, et intendant de la maison de la Dauphine, le 1<sup>er</sup> janvier 1684. Il mourut à Vichy, le 17 mai 1696, âgé de soixante-quatre ans environ.

7. Ce mot est mal écrit, mais *riche* paraît la lecture la plus probable.

établir sa famille en toutes façons<sup>1</sup>. Son frère<sup>2</sup>, médecin ordinaire, étoit moins que rien, et le fils du premier médecin<sup>3</sup>, qu'il poussoit par le Conseil et les intendances, valoit encore moins. Le Roi, peu à peu, se lassoit de ses demandes et de ses importunités, lorsque M. de Saint-Georges<sup>4</sup> passa de Tours à Lyon, par la mort du frère du

[Add. S<sup>s</sup>.S. 59]

1. Guy Patin, comme bien d'autres, professait un profond mépris pour d'Aquin, et Mme de Sévigné n'en avait pas une meilleure opinion. Voyez deux articles dans *les Médecins au temps de Molière*, par le docteur Raynaud, p. 151 et suivantes, et dans l'Introduction du *Journal de la santé de Louis XIV*, publié par M. J.-A. le Roi, p. xxiv-xxix. Comme origine, d'Aquin ne remontait pas plus loin que son grand-père, rabbin d'Avignon, converti à Aquino (royaume de Naples), et qui avait pris le nom de ce bourg. Son père, médecin ordinaire et intendant de la Dauphine, avait été anobli en 1669. Aussi, lorsque le premier médecin, ayant acquis du financier Berthelot le comté de Jouy-en-Josas, le fit rattacher directement à la mouvance du Louvre et plaça sur les armes italiennes d'Aquino une couronne comtale, avec tous les noms de ses seigneuries et ses titres de « conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, premier médecin de S. M., surintendant général des bains, eaux et fontaines minérales et médicinales de France, etc., » les épigrammes ne se firent pas attendre (Chansonnier, ms. Fr. 12689, p. 346). Quant à sa rapacité, elle était presque proverbiale. Outre sa charge, qui rapportait 45 000 livres par an, il avait obtenu une pension de 4000 livres en 1692, une somme de 100 000 livres après la grande opération du Roi, et des charges ou des abbayes pour toute sa famille, même pour le précepteur de ses enfants. (*Dangeau*, tome II, p. 2; *Dictionnaire des bienfaits du Roi*, ms. Fr. 7655, fol. 30.)

2. Pierre d'Aquin, frère aîné d'Antoine, médecin ordinaire depuis 1678, eut permission de vendre sa charge à Bonnet et en tira 20 000 écus; mais il s'attira, ainsi que son autre frère, l'évêque de Fréjus, une nouvelle disgrâce en février 1698; ils furent exilés, l'un à Brive, l'autre à Carhaix, et y restèrent surveillés de très-près.

3. Antoine d'Aquin de Châteaurenard, né le 20 octobre 1657, était devenu, après avoir eu trois grosses abbayes, conseiller au parlement de Paris en 1679, secrétaire ordinaire du cabinet en 1684, intendant à Moulins en 1688, président au Grand Conseil en janvier 1694. Il fut destitué de cette dernière charge fort peu de temps après, mais en conserva la propriété jusqu'en 1704, et mourut le 30 mars 1735, conseiller honoraire de la grand'chambre.

4. Claude de Saint-Georges, chanoine-comte de Lyon, évêque de

premier maréchal de Villeroy<sup>1</sup>, commandant et lieutenant [de] Roi de cette province, et proprement le dernier seigneur de nos jours. D'Aquin avoit un fils abbé<sup>2</sup>, de très-bonnes mœurs, de beaucoup d'esprit et de savoir, pour lequel il osa demander Tours de plein saut et en presser le Roi avec la dernière véhémence<sup>3</sup>. Ce fut l'écueil où il se brisa : Mme de Maintenon profita du dégoût où elle vit le Roi d'un homme qui demandoit sans cesse et qui avoit l'effronterie de vouloir faire son fils tout d'un coup archevêque, *all despetto*<sup>4</sup> de tous les abbés de la première qualité et de tous les évêques du Royaume ; et Tours, en effet, fut donné à l'abbé d'Hervault<sup>5</sup>, qui avoit été longtemps

Mâcon en 1682 et de Clermont en 1684, nommé à l'archevêché de Tours en 1687, et enfin archevêque de Lyon le 5 septembre 1693. Il mourut le 9 juin 1714, âgé de plus de quatre-vingts ans.

1. Camille de Neufville de Villeroy (1606-1693), archevêque et comte de Lyon, lieutenant général au gouvernement de cette ville et du Lyonnais, commandeur du Saint-Esprit ; frère de Nicolas IV de Neufville, duc de Villeroy, gouverneur du roi Louis XIV, maréchal de France en 1646, mort le 28 novembre 1685.

2. Louis d'Aquin, né le 20 mai 1667, pourvu en 1678 des trois abbayes de son frère Châteaurenard, avait eu successivement celles de Moreilles (1683), de Saint-Serge d'Angers (1686), de Saint-Denis de Reims (1687), et avait rempli en 1690 les fonctions d'agent du clergé. En 1697, il eut l'évêché de Fréjus, sur la démission de son oncle, et devint évêque de Seez le 1<sup>er</sup> novembre 1698. Il mourut le 17 mai 1710.

3. Le P. Léonard (Arch. nat., MM 824, fol. 106), dans un article curieux sur les d'Aquin, dit en effet qu'on attribua la disgrâce du premier médecin à ce qu'il avait reproché, en termes choquants, au P. de la Chaise, la nomination de M. d'Hervault à Tours ; mais il ajoute qu'on l'accusait aussi d'avoir conservé une correspondance avec Mme de Montespan, qui lui avait fait avoir sa charge moyennant un pot-de-vin de 20 000 écus. Comparez les *Œuvres de la Bruyère*, tome I, p. 412-413, et les *Mémoires de l'abbé le Gendre*, p. 212-214.

4. *Al despetto*, en dépit, au mépris, au détriment. — Nous reproduisons l'orthographe italienne de Saint-Simon : il a ainsi doublé l'*l* et préféré *despetto* à la forme de même sens, aujourd'hui plus usitée, *dispetto*.

5. Mathieu Ysoré d'Hervault, d'une vieille famille d'Anjou, nommé auditeur de rote en janvier 1681, avait eu l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely en août 1688, et venait d'être nommé, en septembre 1693, à l'évêché



auditeur de rote<sup>1</sup>, avec réputation, et qui y avoit bien fait<sup>2</sup>. C'étoit un homme de condition, bien allié<sup>3</sup>, et qui, dans cet archevêché, a grandement soutenu tout le bien qu'il y promettoit.

Mme de Maintenon, qui vouloit tenir le Roi par toutes les avenues, et qui considéroit celle d'un premier médecin habile et homme d'esprit comme une des plus importantes, à mesure que le Roi viendrait à vieillir et sa santé à s'affaiblir, s'avoit depuis longtemps d'Aquin, et saisit ce moment de la prise si forte qu'il donna sur lui et de la colère du Roi : elle le résolut<sup>4</sup> à le chasser, et en même temps à prendre Fagon<sup>5</sup> en sa place. Ce fut un mardi<sup>6</sup>, jour de la Toussaints, qui étoit le jour du travail chez elle de Pontchartrain, qui, outre la marine, avoit Paris, la cour et la maison du Roi en son département. Il eut donc ordre d'aller le lendemain, avant sept heures du matin, chez

[Add. S<sup>s</sup>. 60]

de Condom ; mais il n'occupa pas ce siège et fut nommé archevêque de Tours le 1<sup>er</sup> novembre 1693. Mort le 9 juillet 1716, à soixante-neuf ans.

1. La cour ou tribunal de rote siègeait à Rome et jugeait en appel toutes les causes temporelles et ecclésiastiques des gens d'Église. Les douze juges ou auditeurs de rote étoient de divers pays ; il y avoit huit Italiens, un Français, un Allemand, deux Espagnols. Cette cour subsiste encore.

2. *Fait* est en interligne.

3. Voyez les *Mémoires de Castelneau*, tome III, p. 189, et les *Mémoires de Michel de Marolles*, tome I, p. 84, 315 et 316.

4. C'est-à-dire : le fit résoudre, le décida.

5. Guy-Crescent Fagon, né à Paris le 11 mai 1638, mort le 11 mars 1718. Il étoit fils d'un commissaire ordinaire des guerres et petit-neveu et filleul de Guy de la Brosse. Docteur en 1664, il avoit été nommé successivement professeur de botanique et de chimie au Jardin royal, puis premier médecin de la Dauphine, de la reine Marie-Thérèse et des petits-fils du Roi. En 1699, il eut la surintendance du Jardin royal, et il la conserva même lorsqu'il eut pris sa retraite à la mort de Louis XIV. Il fut aussi membre honoraire de l'Académie des sciences et doyen de la faculté de médecine de Paris. Voyez son éloge dans le *Mercur* de novembre 1693, p. 280-284.

6. Non pas un mardi, mais un dimanche. (*Journal de Dangeau*, tome IV, p. 387-389.)

d'Aquin, lui dire de se retirer sur-le-champ à Paris ; que le Roi lui donnoit six mille livres<sup>1</sup> de pension, et à son frère, médecin ordinaire, trois mille pour se retirer aussi<sup>2</sup> ; et défense au premier médecin de voir le Roi et<sup>3</sup> de lui écrire. Jamais le Roi n'avoit tant parlé à d'Aquin que la veille, à son souper et à son coucher, et n'avoit paru le mieux traiter. Ce fut donc pour lui un coup de foudre, qui<sup>4</sup> l'écrasa sans ressource. La cour fut fort étonnée, et ne tarda pas à s'apercevoir d'où cette foudre partoît, quand on vit, le jour des Morts<sup>5</sup>, Fagon déclaré premier médecin par le Roi même, qui le lui dit à son lever, et qui apprit par là la chute de d'Aquin à tout le monde, qui l'ignoroit encore, et qu'il n'y avoit pas deux heures que d'Aquin lui-même l'avoit apprise. Il n'étoit point malfaisant, et ne laissa pas, à cause de cela, d'être plaint, et d'être même visité dans le court intervalle qu'il mit à s'en aller à Paris.

Fagon étoit un des beaux et des bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avoit trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connoisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien<sup>6</sup>. Il savoit d'ailleurs beaucoup : point de meilleur physicien que lui ; il entendoit même bien les différentes parties des mathé-

1. Il y avoit d'abord 3000. Le 3 a été changé en 6.

2. Les brevets sont du 9 novembre 1693, et se trouvent aux Archives nationales, O<sup>1</sup> 37, fol. 212 v<sup>o</sup> et 213.

3. Ni a été corrigé en et.

4. Qui est en interligne, au-dessus de *mais*, effacé.

5. Les lettres de retenue de premier médecin sont datées du 2 novembre 1693 (Archives nationales, O<sup>1</sup> 37, fol. 210 v<sup>o</sup>). — Sur cette charge, voyez l'*État de la France*, ou le *Traité des droits* de Guyot, tome I, p. 543-545.

6. Le jugement de Saint-Simon est loin d'être ratifié par la science moderne, qui a de meilleurs éléments d'information, ne fût-ce que dans le *Journal de la santé du Roi*, tenu par Fagon à partir de 1693. Voyez une note des éditeurs de *Dangeau*, tome IV, p. 388-390, et *les Médecins au temps de Molière*, par le docteur Raynaud, p. 153 et suivantes.

matiques. Très-désintéressé<sup>1</sup>, ami ardent, mais ennemi qui ne pardonnoit point<sup>2</sup>. Il aimoit la vertu, l'honneur, la valeur, la science, l'application, le mérite, et chercha toujours à l'appuyer sans autre cause ni liaison, et à tomber aussi rudement sur ce qui s'y opposoit que si on lui eût été personnellement contraire. Dangereux aussi, parce qu'il se prévenoit très-aisément en toutes choses, quoique fort éclairé, et qu'une fois prévenu, il ne revenoit<sup>3</sup> presque jamais; mais s'il lui arrivoit de revenir, c'étoit de la meilleure foi du monde, et [il] faisoit tout pour réparer le mal que sa prévention avoit causé. Il étoit l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelloit « charlatans, » c'est-à-dire des gens qui prétendoient avoir des secrets et donner des remèdes, et sa prévention l'emporta beaucoup trop loin de ce côté-là. Il aimoit sa faculté de Montpellier<sup>4</sup>, et en tout la médecine, jusqu'au culte : à son avis, il n'étoit permis de guérir que par la voie commune des médecins reçus dans les facultés, dont les lois et l'ordre lui étoient sacrés<sup>5</sup>. Avec cela, délié courtisan, et connoissant parfaitement le Roi, Mme de Maintenon, la cour et le monde. Il avoit été le médecin des enfans du Roi depuis que Mme de Maintenon en avoit été gouvernante : c'est là que leur

1. Ses lettres de premier médecin disent qu'il s'est distingué surtout au service des pauvres.

2. Nous ponctuons comme Saint-Simon : le point laisse la phrase sans verbe; la lier par une simple virgule à la phrase suivante choquerait encore plus.

3. Devant *presque* est biffé *que*.

4. Il y a une erreur ici, car Fagon appartenait à la faculté de Paris, et il en fut même doyen. Au contraire, ses deux prédécesseurs, Vallot et d'Aquin, avaient protégé leur faculté de Montpellier par l'établissement de la Chambre royale des médecins provinciaux. A peine nommé depuis quatre ou cinq mois, Fagon fit casser cette société, défendre aux apothicaires de rien délivrer sur les ordonnances des médecins qui la composaient, et interdire aux docteurs de Montpellier d'exercer à Paris sans avoir subi un interrogatoire devant la Faculté. De là, une longue guerre et de sanglants factums.

5. Dans le manuscrit : *sacrées*.

liaison s'étoit formée<sup>1</sup>. De cet emploi il passa aux enfants de France, et ce fut d'où il fut tiré pour être premier médecin. Sa faveur et sa considération, qui devinrent extrêmes, ne le sortirent jamais de son état ni de ses mœurs, toujours respectueux et toujours à sa place<sup>2</sup>.

Fortune  
et mort de la  
Vauguyon.

[*Add. S.S. 61*]

Un autre événement surprit moins qu'il ne fit admirer les fortunes. Le dimanche 29 novembre, le Roi, sortant du salut<sup>3</sup>, apprit par le baron de Beauvais<sup>4</sup> que la Vauguyon<sup>5</sup> s'étoit tué le matin de deux coups de pistolet, dans son lit, qu'il se donna dans la gorge, après s'être défait de ses gens sous prétexte de les envoyer à la messe<sup>6</sup>. Il faut dire un mot de ces deux hommes.

La Vauguyon étoit un des plus petits et des plus pauvres gentilshommes de France : son nom étoit Bétoulat<sup>7</sup>, et il porta le nom de Fromenteau. C'étoit un homme parfaitement bien fait, mais plus que brun, et d'une figure espagnole<sup>8</sup>; il avoit de la grâce, une voix charmante, qu'il savoit très-bien accompagner du luth et de la guitare;

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 619, et *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 485. — La phrase : « Sa faveur, etc. », est tout entière en interligne.

2. Voyez un curieux portrait de Fagon dans les *Lettres inédites de la princesse Palatine*, p. 164.

3. Dangeau (tome IV, p. 404) dit : « Comme le Roi alloit au salut. »

4. Louis de Beauvais, baron de Gentilly, la Tour-Carrée et autres lieux, maître d'hôtel du Roi de 1655 à 1683, capitaine des chasses et gouverneur des châteaux de Madrid et de la Muette, du bois de Boulogne, du pont de Saint-Cloud, des plaines environnant Paris, etc., et gruyer desdits lieux, depuis 1682. Il mourut à la Muette, le 11 août 1697.

5. Voyez plus haut, p. 205, note 2.

6. Il habitait la rue de Grenelle-Saint-Germain.

7. Voyez, dans le ms. Clairambault 1245, p. 3649 et 3841, les preuves de noblesse faites en 1639, pour l'ordre de Saint-Michel, par André-Pizon de Bétoulat, père de M. de la Vauguyon; preuves très-douteuses, comme Colbert l'a écrit plus tard au dos de la pièce. Ce Bétoulat avait été aide des maréchaux de camp des armées du Roi et lieutenant général aux Îles d'Amérique.

8. Voyez son portrait au lavis dans le ms. Clairambault 1167, fol. 219.

avec cela, le langage des femmes, de l'esprit, et insinuant. Avec ces talents et d'autres plus cachés, mais utiles à la galanterie, il se fourra chez Mme de Beauvais<sup>1</sup>, première femme de chambre de la reine mère et dans sa plus intime confiance, et à qui tout le monde faisoit d'autant plus la cour qu'elle ne s'étoit pas mise moins bien avec le Roi, dont elle<sup>2</sup> passoit pour avoir eu le pucelage<sup>3</sup>. Je l'ai encore vue, vicille, chassieuse et borgnesse, à la toilette de Madame la Dauphine de Bavière<sup>4</sup>, où toute la cour lui faisoit merveilles, parce que, de temps en temps, elle venoit à Versailles, où elle causoit toujours avec le Roi en particulier, qui avoit conservé beaucoup de considération pour elle. Son fils, qui s'étoit fait appeler le baron de Beauvais, avoit la capitainerie des plaines d'autour de Paris<sup>5</sup>. Il avoit été élevé, au subalterne près, avec le Roi. Il avoit été de ses ballets et de ses parties, et, galant, hardi, bien fait, soutenu par sa mère et par un goût

[Add. S<sup>t</sup>S. 62][Add. S<sup>t</sup>S. 63]

1. Catherine-Henriette Bellier, mariée le 23 février 1634 à Pierre de Beauvais, ancien substitut du procureur général (1626), lieutenant général de la prévôté de l'hôtel (1630), puis conseiller d'État (10 juin 1643), qui avait été baptisé le 9 août 1602 et mourut dans sa baronnie de Gentilly, près Paris, vers le 15 février 1674. Mme de Beauvais était, au moment de son mariage, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche; elle succéda plus tard, comme première femme, à sa mère, connue dans les mémoires du temps sous le nom de Mme de Philandre, et elle conserva cette charge jusqu'à la mort de sa maîtresse. Mme de Beauvais mourut le 13 août 1690.

2. Elle corrige *il*.

3. Voyez le Chansonnier, mss. Fr. 42617, p. 490, et 42618, p. 249, où se retrouvent plusieurs des expressions employées ici par Saint-Simon, et comparez la *Correspondance complète de Madame, duchesse douairière d'Orléans*, publiée par Brunet, tome I, p. 269, ou les *Œuvres de la Bruyère*, tome I, p. 490. M. Jules Cousin, dans son étude sur l'*Hôtel de Beauvais* (1864), place ces faits vers 1654.

4. Louis, dauphin de France, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, avait épousé, le 28 janvier 1680, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, qui était fille de l'électeur Ferdinand-Marie, et qui mourut le 20 avril 1690, quand Saint-Simon avait quinze ans.

5. Voyez un appendice au *Journal de Dangeau*, tome I, p. 98.

personnel du Roi, il avoit tenu son coin<sup>1</sup>, mêlé avec l'élite de la cour, et depuis traité du Roi toute sa vie avec une distinction qui le faisoit craindre et rechercher. Il étoit fin courtisan et gâté, mais ami à rompre des glaces<sup>2</sup> auprès du Roi avec succès, et ennemi de même; d'ailleurs honnête homme<sup>3</sup>, et toutefois respectueux avec les seigneurs. Je l'ai vu encore donner les modes.

Fromenteau se fit entretenir par la Beauvais, et elle le présentoit à tout ce qui venoit chez elle, qui, là et ailleurs, pour lui plaire, faisoit accueil au godelureau<sup>4</sup>. Peu à peu elle le fit entrer chez la reine mère, puis chez le Roi, et il devint courtisan par cette protection<sup>5</sup>. De là il s'insinua chez les ministres. Il montra de la valeur, volontaire à la guerre, et enfin il fut employé auprès de quelques princes d'Allemagne. Peu à peu il s'éleva jusqu'au caractère d'ambassadeur en Danemark, et il alla après ambassadeur en Espagne. Partout on en fut content, et le Roi lui donna une des trois places de conseiller d'État d'épée, et, au scandale de sa cour, le fit chevalier de l'Ordre en 1688<sup>6</sup>.

1. « On dit, à la paume, qu'un homme *tient bien son coin*, quand il sait bien soutenir et renvoyer les coups qui viennent de son côté. Et figurément, on dit qu'un homme *tient bien son coin* dans une conversation, dans un pourparler d'affaires, quand il parle juste et à propos lorsque son tour vient de parler. » (*Furetière.*)

2. L'Académie et *Furetière* ne connaissent que la locution *rompre la glace*, d'où celle-ci, avec *glaces* au pluriel, se déduit très-naturellement.

3. Selon Bussy-Rabutin et *Furetière*, l'*honnête homme* est « un homme poli et qui sait vivre. » Comparez une autre définition de la Bruyère et le commentaire de M. Servois, dans le tome II des *Œuvres*, p. 99. — Saint-Simon a négligé un trait dans la peinture du baron de Beauvais: c'étoit un actif *donneur d'avis*, et toutes les clefs des *Caractères* le reconnaissent sous le nom d'Ergaste des « Biens de fortune. » (*La Bruyère*, tome I, p. 490-491.)

4. « Jeune fanfaron, glorieux, pimpant et coquet, etc. » (*Furetière.*)

5. Une chanson fait remonter cette liaison avec Mme de Beauvais à 1655 tout au moins. Voyez aussi diverses épigrammes, dont Saint-Simon se fait ici l'écho, dans le *Chansonnier*, ms. Fr. 12689, p. 447 et 463.

6. *Sévigé*, tome II, p. 286, note 14, et tome VIII, p. 337.

Vingt ans auparavant, il avoit épousé la fille de Saint-Maigrin, dont j'ai parlé ci-devant, à propos du voyage qu'il fit à Blaye de la part de la cour<sup>1</sup>, pendant les guerres de Bordeaux, auprès de mon père; ainsi je n'ai pas besoin de répéter qu'elle étoit<sup>2</sup>, sinon qu'elle étoit veuve, avec un fils, de M. du Broutay, du nom de Quelen, et que cette femme étoit la laideur même. Par ce mariage, Fromenteau s'étoit seigneurifié et avoit pris le nom de comte de la Vauguyon. Tant que les ambassades durèrent et que le fils de sa femme fut jeune, il eut de quoi vivre; mais, quand la mère se vit obligée de compter avec son fils, ils se trouvèrent réduits fort à l'étroit<sup>3</sup>. La Vauguyon, comblé d'honneurs bien au delà de ses espérances, représenta souvent au Roi le misérable état de ses affaires, et n'en tiroit que de rares et très-médiocres gratifications. La pauvreté, peu à peu, lui tourna la tête, mais on fut très-longtemps sans s'en apercevoir. Une des premières marques qu'il en donna fut chez Mme Pellot<sup>4</sup>, veuve du premier président du parlement de Rouen, qui avoit tous les soirs un souper et un jeu, uniquement pour ses amis,

1. Voyez plus haut, p. 202.

2. Voyez ses services et ceux de son premier mari dans *Moréri*, à l'article QUELEN, p. 667. Il n'y est pas dit un mot de son second mariage. Saint-Simon dit qu'elle étoit la « laideur même; » mais nous avons vu (p. 204, note 6) qu'elle avoit passé, dans sa jeunesse, pour une beauté.

3. Ce furent sans doute les questions d'intérêt qui amenèrent une sorte de rencontre ou de guet-apens; la Vauguyon prouva en justice que son beau-fils avoit voulu le faire assassiner par un valet, en 1677. (*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping, tome II, p. 205.)

4. Madeleine Colbert, fille d'un secrétaire du Roi et parente du grand ministre, avoit épousé en secondes noces, par contrat du 12 décembre 1674, Claude Pellot, ancien maître des requêtes et intendant, premier président du parlement de Rouen depuis 1669, mort le 3 août 1683, à l'âge de soixante-quatre ans. Mme Pellot mourut à Paris, le 9 juillet 1696, âgée de soixante-six ans, sans enfants. Son mari, qu'on disoit fils d'un riche marchand de soieries de Lyon, avoit été poussé de charge en charge par Colbert.

en petit nombre. Elle ne voyoit que fort bonne compagnie, et la Vauguyon y étoit presque tous les soirs. Jouant au brelan, elle lui fit un renvi<sup>1</sup>, qu'il<sup>2</sup> ne tint pas. Elle l'en plaisanta et lui dit qu'elle étoit bien aise de voir qu'il étoit un poltron. La Vauguyon ne répondit mot; mais, le jeu fini, il laissa sortir la compagnie, et, quand il se vit seul avec Mme Pellot, il ferma la porte au verrou, enfonça son chapeau dans sa tête, l'accula contre sa cheminée, et, lui mettant la tête entre ses deux poings, lui dit qu'il ne savoit ce qui le tenoit qu'il ne la lui mît en compote, pour lui apprendre à l'appeler poltron. Voilà une femme bien effrayée, qui, entre ses deux poings, lui faisoit des révérences perpendiculaires et des compliments tant qu'elle pouvoit, et l'autre toujours en furie et en menaces. A la fin, il la laissa plus morte que vive, et s'en alla. C'étoit une très-bonne et très-honnête femme, qui défendit bien à ses gens de la laisser seule avec la Vauguyon, mais qui eut la générosité de lui en garder le secret jusqu'après sa mort et de le recevoir chez elle à l'ordinaire, où il retourna comme si de rien n'eût été.

Longtemps après, rencontrant sur les deux heures après midi M. de Courtenay<sup>3</sup>, dans ce passage obscur, à Fontainebleau, qui, du salon d'en haut devant la tribune<sup>4</sup>,

1. « C'est l'argent que l'on met pour enchérir au jeu sur un compagnon. » (*Furetière.*)

2. Il est en interligne, au-dessus d'elle, biffé.

3. Louis-Charles, prince de Courtenay, né le 24 mai 1640, avait fait la campagne de Gigeri, celle de Douay et la guerre de Hollande. Il mourut le 28 avril 1723. On verra ailleurs quelles étaient les prétentions de cette famille, issue d'un fils de Louis le Gros.

4. Ce salon est le vestibule même du grand escalier en fer à cheval : dans le mur de gauche est la porte de la tribune; dans celui qui fait face à l'escalier, il y a deux portes, dont l'une, celle de gauche, ouvre sur un passage obscur qui mène à une terrasse couverte, longeant la chapelle et fermée à droite par de grandes arcades vitrées donnant sur le jardin de Diane; dans le mur de droite, vis-à-vis de la tribune, sont également deux portes : celle de gauche donne entrée dans la salle des



conduit à une terrasse le long de la chapelle, [il] lui fit mettre l'épée à la main, quoi que l'autre lui pût dire sur le lieu où ils étoient, et sans avoir jamais eu occasion ni apparence de démêlé. Au bruit des estocades, des passants dans ce grand salon accoururent et les séparèrent, et appelèrent des Suisses de la salle des gardes de l'ancien appartement de la reine mère, où il y en avoit toujours quelques-uns, et qui donnoit dans le salon. La Vauguyon, dès lors chevalier de l'Ordre, se débarrassa d'eux et courut chez le Roi, tourne la clef du cabinet, force l'huissier, entre<sup>1</sup>, et se jette aux pieds du Roi, en lui disant qu'il venoit lui<sup>2</sup> apporter sa tête. Le Roi, qui sortoit de table, chez qui personne n'entroit jamais que mandé, et qui n'aimoit pas les surprises, lui demanda avec émotion à qui il en avoit. La Vauguyon, toujours à genoux, lui dit qu'il a tiré l'épée dans sa maison, insulté par M. de Courtenay, et que son honneur a été plus fort que son devoir. Le Roi eut grand'peine à s'en débarrasser, et dit qu'il verroit à éclaircir cette affaire, et, un moment après, les envoya arrêter tous deux par des exempts du grand prévôt<sup>3</sup> et mener dans leurs chambres. Cependant on amena

gardes de l'ancien appartement des reines mères, qu'on nomme maintenant l'appartement du Pape.

1. *Et a été biffé devant entre.*

2. L'*l* initial de *lui* remplace un *d*, comme si Saint-Simon avait voulu écrire d'abord : *venoit de.*

3. Chargé de veiller à la police du séjour royal et de régler les conflits judiciaires des officiers du Roi, le grand prévôt avait un tribunal et une compagnie de gardes forte de quatre-vingt-huit hommes et douze exempts, dont l'*État de la France* donne les noms. Ces gardes et exempts portaient un hoqueton aux couleurs royales, incarnat, blanc et bleu, brodé d'orfèvrerie à l'antique. « Ils vont et viennent par les cours de la maison du Roi pour les ordres de police, pour mettre dehors les gens de mauvais augure et attendre si le Roi ne les enverra point en ville ou hors du lieu où séjourne la cour, se saisir de quelque prisonnier, ou pour quelque autre ordre. Ils ont ordinairement l'ordre d'arrêter les prisonniers d'État. »

deux carrosses, qu'on appeloit de la Pompe<sup>1</sup>, qui servoient à Bontemps et à divers usages pour le Roi, qui étoient à lui, mais sans armes, et avoient leurs attelages. Les exempts qui les avoient arrêtés les mirent chacun dans un de ces carrosses, et l'un d'eux avec chacun, et les conduisirent à Paris à la Bastille, où ils demeurèrent sept ou huit mois, avec permission, au bout du premier mois, d'y voir leurs amis, mais traités tous deux en tout avec une égalité entière<sup>2</sup>. On peut croire le fracas d'une telle aventure : personne n'y comprenoit rien. Le prince de Courtenay étoit un fort honnête homme, brave, mais doux, et qui n'avoit de sa vie eu querelle avec personne<sup>3</sup>. Il protestoit qu'il n'en avoit aucune avec la Vauguyon, qu'il l'avoit attaqué et forcé de mettre l'épée à la main, pour n'en être pas insulté. D'autre part, on ne se doutoit point encore de l'égarément de la Vauguyon ; il protestoit de même que c'étoit l'autre qui l'avoit attaqué et insulté. On ne savoit donc qui croire, ni que penser. Chacun avoit ses amis, mais personne ne put goûter l'égalité si fort affectée en tous les traitements faits à l'un et à l'autre. Enfin, faute de meilleur éclaircissement et la faute suffisamment expiée, ils sortirent de prison, et peu après reparurent à la cour.

1. C'étaient sans doute des carrosses remisés ordinairement à Versailles, rue de la Pompe, dans les écuries construites en 1672, sur l'emplacement d'un pavillon de Mlle de la Vallière. Les équipages du Roi y avoient logé jusqu'en 1683, puis ceux de la Dauphine. (J.-A. le Roi, *Histoire de Versailles*, tome I, p. 199.)

2. Voyez le *Journal de Dangeau*, tome III, p. 415-417 ; les ordres pour la Bastille sont dans les registres des Archives nationales, O<sup>1</sup> 35, fol. 268 v<sup>o</sup> et 278, et 36, fol. 30 v<sup>o</sup>. Les deux prisonniers restèrent beaucoup moins longtemps en prison que ne le dit Saint-Simon ; arrêtés le 12 octobre 1691, ils furent relâchés le 3 février 1692, avec ordre de ne point paraître devant le Roi jusqu'à nouvel ordre. Ils revinrent à la cour le 17 juillet suivant.

3. Voyez une Addition à Dangeau, 3 février 1692, qui viendra mieux à sa place lorsque Saint-Simon reparlera de M. de Courtenay, en 1715.

Quelque temps après, une nouvelle escapade mit les choses plus au net<sup>1</sup>. Allant à Versailles, la Vauguyon rencontre un palefrenier de la livrée de Monsieur le Prince, menant un cheval de main tout sellé, allant vers Sèvres et vers Paris. Il arrête, l'appelle, met pied à terre, et demande à qui est le cheval. Le palefrenier répond qu'il est à Monsieur le Prince. La Vauguyon lui dit que Monsieur le Prince ne trouvera pas mauvais qu'il le monte, et saute au même temps dessus. Le palefrenier, bien étourdi, ne sait que faire à un homme<sup>2</sup> à qui il voit un cordon bleu par-dessus son habit et sortant de son équipage, et le suit. La Vauguyon prend le petit galop jusqu'à la porte de la Conférence<sup>3</sup>, gagne le rempart<sup>4</sup>, et va mettre pied à terre à la Bastille, donne pour boire au palefrenier et le congédie. Il monte chez le gouverneur<sup>5</sup>, à qui il dit qu'il a eu le malheur de déplaire au Roi, et qu'il le prie de lui donner une chambre. Le gouverneur, bien surpris, lui demande à son tour à voir l'ordre du Roi, et, sur ce qu'il n'en a point, plus étonné encore, résiste à toutes ses prières, et, par capitulation, le garde chez lui<sup>6</sup> en attendant réponse de Pontchartrain, à qui il écrit par un exprès. Pontchartrain en rend compte au Roi, qui ne sait ce que cela veut

1. Cette « escapade » de la Vauguyon est racontée dans une gazette hollandaise, celle d'Amsterdam (année 1692, p. 389), qui l'attribue à son désespoir de n'avoir pas eu l'ambassade de Danemark, ainsi que dans le *Journal de Dangeau*, au 29 octobre 1692, et dans un commentaire de Gaignières (Chansonnier, ms. Fr. 42691, p. 179-180), qui cite un troisième trait de folie omis par Saint-Simon.

2. *Homme* est ajouté, d'une autre encre, en interligne.

3. La porte de la Conférence était située sur le bord de la Seine, à l'extrémité de la terrasse des Tuileries qui longe le quai. Selon l'opinion le plus généralement admise, elle tirait son nom des rassemblements qui eurent lieu en cet endroit, au mois d'avril 1593, à l'occasion des conférences de Suresnes.

4. C'est aujourd'hui la ligne des boulevards.

5. M. de Besmaus.

6. *Lui* est au-dessus de la ligne.

dire; et l'ordre vient au gouverneur de ne point recevoir la Vauguyon, duquel, malgré cela, il eut encore toutes les peines du monde à se défaire. Ce trait et cette aventure du cheval de Monsieur le Prince fit grand bruit et éclaircit fort celle de M. de Courtenay. Cependant le Roi fit dire à la Vauguyon qu'il pouvoit reparoître à la cour, et il continua d'y aller comme il faisoit auparavant; mais chacun l'évitoit, et on avoit grand'peur de lui, quoique le Roi, par bonté, affectât de le traiter bien<sup>1</sup>.

On peut juger<sup>2</sup> que ces dérangements publics n'étoient pas sans d'autres domestiques, qui demeuroient cachés le plus qu'il étoit possible. Mais ils devinrent si fâcheux à sa pauvre femme, bien plus vieille que lui et fort retirée, qu'elle prit le parti de quitter Paris et de s'en aller dans ses terres. Elle n'y fut pas bien longtemps, et y mourut tout à la fin d'octobre, à la fin<sup>3</sup> de cette année<sup>4</sup>. Ce fut le dernier coup qui acheva de faire tourner la tête à son mari : avec sa femme, il perdoit toute sa subsistance; nul bien de soi, et très-peu du Roi<sup>5</sup>. Il ne la survécut que d'un

1. Le Roi ordonna de ne faire ni poursuites ni enquête sur le fait du suicide du 29 novembre. (Arch. nationales, O<sup>1</sup> 37, fol. 224.)

2. *Juger* est en interligne, et remplace *croire*, effacé.

3. *Tout* est biffé devant ce second à la fin.

4. Elle mourut à Saint-Maigrin, en Saintonge, le 13 octobre 1693; c'est par erreur qu'on avait annoncé sa mort en décembre 1691. Voyez le *Mercur*e de 1693, octobre, p. 233, et décembre, p. 204-221. Le Roi, qui conservait bon souvenir de ses services sous la Régence, l'envoya visiter par l'évêque de Saintes, peu avant qu'elle mourût.

5. Son suicide est raconté comme il suit dans un recueil de notices nécrologiques venant du généalogiste Dubuisson : « M. de la Vauguyon, ayant envoyé ses domestiques le dimanche matin, 29 novembre, hors de sa maison, s'enferma dans sa chambre et, se voulant tuer, se donna un coup de pistolet qui lui cassa le côté gauche de la mâchoire. Il s'en donna un second dans la gorge, qui le tua. Un petit valet, qui étoit resté, entendant ce bruit, avertit le portier. Ils envoyèrent querir un commissaire, qui fit ouvrir la porte, et le trouvèrent mort. Il devoit beaucoup. Il avoit épousé une femme âgée, laquelle étant morte sans enfants, il lui fallut rendre son bien, ce qui l'incommoda beaucoup. Le

mois. Il avoit soixante-quatre ans, près de vingt ans moins qu'elle, et n'eut jamais d'enfants. On sut que, les deux dernières années de sa vie, il portoit des pistolets dans sa voiture et en menaçoit souvent le cocher ou le postillon, en joue<sup>1</sup>, allant et venant de Versailles. Ce qui est certain, c'est que, sans le baron de Beauvais, qui l'assistoit de sa bourse et prenoit fort soin de lui, il se seroit souvent trouvé aux dernières extrémités, surtout depuis le départ de sa femme. Beauvais en parloit souvent au Roi, et il est inconcevable qu'ayant élevé cet homme au point qu'il avoit fait, et lui ayant toujours témoigné une bonté particulière, il l'ait persévéramment laissé mourir de faim et devenir fou de misère.

L'année finit par la survivance de la charge de secrétaire d'État de M. de Pontchartrain à M. de Maurepas<sup>2</sup>,

Survivance  
de  
Pontchartrain.

corps fut porté sans cérémonie, dans un carrosse, de sa maison à Saint-Sulpice, le lundi 30 novembre 1693, entre onze heures à minuit, où il a été inhumé. » (Cabinet des titres, vol. 1011, p. 177-178.)

1. *En joue* est ajouté en interligne.

2. Jérôme Phélypeaux était fils du secrétaire d'État Louis Phélypeaux de Pontchartrain (voyez ci-dessus, p. 52) et de Marie de Maupeou, dont Saint-Simon devint l'ami intime. Né à Paris le 26 mars 1674 et destiné d'abord à l'Église, son père avait ensuite voulu qu'il se préparât à lui succéder par un stage au Parlement; il eut donc, en décembre 1691, une charge de conseiller, à laquelle le Roi ajouta une commission de membre du Conseil des prises, et il se fit recevoir docteur et avocat en février 1692. Ses provisions de secrétaire d'État en survivance, avec entrée au Conseil et droit de signer, sont datées du 27 décembre 1693. « Nous avons reçu, y est-il dit, tant de satisfaction des services qui nous ont été rendus par le sieur Phélypeaux de Pontchartrain dans tous les emplois que nous lui avons confiés, et particulièrement dans la charge de secrétaire d'État et de nos commandements, et dans celle de contrôleur général de nos finances, et il nous y donne encore tant de preuves de sa fidélité et de son zèle, que nous nous sentons excité à lui donner des marques d'une distinction particulière et à faire connoître au public, par des grâces extraordinaires, la considération que nous avons pour sa personne et l'affection dont nous l'honorons; et nous avons cru que nous ne pouvions trouver une occasion plus naturelle de le gratifier, ni par un endroit qui lui fût plus sensible, qu'en admettant aux

son fils, qui étoit conseiller aux requêtes du Palais<sup>1</sup>, et n'avoit pas vingt ans, borgne de la petite vérole<sup>2</sup>. Il est seul et a perdu un aîné<sup>3</sup>, dont le père et la mère ne se consolent point<sup>4</sup>.

Saint-Malo  
bombardé sans  
dommage.

A propos de cette charge, les ennemis bombardèrent Saint-Malo<sup>5</sup> presque en même temps, sans presque autre dommage que toutes les vitres de la ville cassées par le

fonctions de sa charge de secrétaire d'État notre amé et féal Jérôme Phélypeaux, son fils, conseiller en notre cour de Parlement, en lui accordant les provisions en survivance du sieur de Pontchartrain, son père. Nous avons été d'autant plus porté à accorder cette grâce au sieur Phélypeaux, que nous sommes informé des heureuses dispositions qui sont en sa personne et du desir qu'il a de suivre les traces de son père, de son bisaïeul, et des autres personnes de son nom, dont il se trouve le septième, qui ont si dignement servi l'État, et le servent actuellement dans de semblables charges : outre qu'il nous a déjà donné, dans les emplois qu'il a remplis, des preuves de sa capacité, de son zèle et de son affection pour notre service.... » (Arch. nat., O<sup>1</sup> 37, fol. 238.) Le Roi voulut que le nouveau ministre portât l'épée. (*Dangeau*, tome IV, p. 415.) Il prit le nom de marquis de Phélypeaux, qu'on lui fit changer, en 1697, contre celui de comte de Maurepas, et, en septembre 1699, il reprit celui de comte de Pontchartrain. Il fut fait commandeur-prévôt des ordres du Roi en octobre 1709, conserva jusqu'en novembre 1715 son département, qui comprenait la maison du Roi, le clergé, la marine, le commerce maritime, les manufactures et les haras, et mourut le 8 février 1747.

1. Les deux chambres des requêtes du Parlement connaissaient des causes civiles entre privilégiés jouissant du droit de *committimus*, officiers commensaux du Roi ou autres. Jérôme Phélypeaux y avait pris séance le 28 mars 1692.

2. Saint-Simon complétera à loisir ce portrait. Un contemporain, le P. Léonard, dit, en 1693, que Jérôme de Pontchartrain est fort fluet, parle peu, avec peine et difficulté, et sait peu de choses, mais annonce de bons sentiments (Arch. nat., MM 827, fol. 18). On lui donna le sobriquet de *comte Borgne*.

3. Louis Phélypeaux, mort à l'âge de dix-huit ans, selon un des tableaux généalogiques du Cabinet des titres.

4. Remarquez encore le temps dont se sert ici Saint-Simon.

5. Le bombardement de Saint-Malo par les Anglais eut lieu du 26 au 29 novembre. Voyez les relations de la *Gazette*, p. 625 et 637, et du *Mercur*, décembre, p. 285-331 ; Chansonnier, ms. Fr. 12691, p. 163.

bruit terrible d'une espèce de machine infernale, qui s'ouvrit et sauta avant d'être à portée. M. de Chaulnes et le duc de Coislin<sup>1</sup>, qui étoit allé présider aux états<sup>2</sup>, y étoient accourus avec force officiers de marine et beaucoup de noblesse.

Le maréchal de Boufflers épousa la fille du duc de Gramont<sup>3</sup>, à Paris; et le Roi donna à Dangeau<sup>4</sup> la grande

Mariage  
du maréchal de  
Boufflers.

1. Armand du Cambout, né le 1<sup>er</sup> septembre 1635, créé duc de Coislin et pair en 1663, lieutenant général en 1688, ancien lieutenant général pour le Roi en basse Bretagne, gouverneur de Saint-Malo, mestre de camp général de la cavalerie, chevalier des ordres en 1688; mort le 16 septembre 1702. C'est en qualité de baron de la Rochebernard et de plus ancien des barons présents qu'il exerçait la présidence des états de Bretagne, réservée alternativement au baron de Léon et à celui de Vitré.

2. La Bretagne, comme les autres pays d'états, faisait régir ses affaires intérieures, voter et répartir ses impositions, ordonner les travaux publics, etc., par une assemblée des trois états de la province, qui se réunissait tous les deux ans, dans le dernier trimestre, et comprenait : 1<sup>o</sup> les neuf évêques et les députés des neuf chapitres; 2<sup>o</sup> les seigneurs des neuf baronnies et un nombre assez considérable de gentilshommes, convoqués par des lettres de cachet; 3<sup>o</sup> les députés des quarante communautés de la province. Le lieu de réunion variait chaque fois; en 1693, la session avait eu lieu à Vannes, et elle était finie depuis le 23 octobre.

3. Catherine-Charlotte de Gramont, fille d'Antoine-Charles, duc de Gramont, et de Marie-Charlotte de Castelnau, mariée le 17 décembre 1693 à Louis-François, maréchal de Boufflers. Elle fut dame d'honneur de la reine Marie Leczinska, et mourut à Paris, le 25 janvier 1739, âgée de soixante-neuf ans. Sur son mariage, voyez un article attribué à d'Hozier, dans le *Mercur*, décembre 1693, p. 279-285, et le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 411-412.

4. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (au pays Chartrain), né le 21 septembre 1638. Après avoir servi comme cornette et capitaine de cavalerie en Flandres et en Espagne, il revint auprès de Louis XIV, qui le fit successivement lieutenant-colonel (1663) et colonel (1665) de son régiment d'infanterie, gouverneur de la Touraine et de la ville de Tours (1667), aide de camp (1672), et envoyé extraordinaire auprès de plusieurs cours étrangères. Il avait été menin du Dauphin (1680) et chevalier d'honneur de la première Dauphine (1685); il remplit les mêmes fonctions auprès de la duchesse de Bourgogne (1696), et eut en

Dangeau  
grand maître  
de l'ordre  
de Saint-Lazare.

Ordre  
de Saint-Louis.

maîtrise de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de celui de Saint-Lazare unis<sup>1</sup>, comme l'avoit Nérestang<sup>2</sup> lorsqu'il la remit entre les mains du Roi, qui en fit M. de Louvois son grand vicaire<sup>3</sup>. L'hiver précédent, le Roi avoit institué l'ordre de Saint-Louis<sup>4</sup>, et c'est ce qui donna lieu à donner à un particulier la grande maîtrise de Saint-Lazare<sup>5</sup>. Ces deux ordres sont si connus que je ne m'arrê-

même temps une charge de conseiller d'État d'épée. Il étoit chevalier des ordres depuis 1689, membre de l'Académie française (1668), protecteur de l'Académie d'Arles (1687), et devint par la suite membre de l'Académie des Ricovrati de Padoue (1694) et honoraire de l'Académie des sciences (1704). Il mourut le 9 septembre 1720. Son précieux *Journal* (1684-1720) n'a été publié que de nos jours (1854-1860), avec les Additions de Saint-Simon.

1. Le second de ces ordres remontait à Louis VII, mais étoit divisé en deux grandes maîtrises, entre la France et la Savoie, depuis le pontificat de Grégoire XIII. En 1608, Henri IV, instituant l'ordre militaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, l'avoit uni à celui de Saint-Lazare. Voyez l'article de *Dangeau*, tome IV, p. 408, avec l'Addition de Saint-Simon.

[Add. S<sup>t</sup>S. 64]

2. Lors de la création du nouvel ordre, le 11 juillet 1608, Henri IV avoit choisi pour grand maître Philibert, marquis de Nérestang, ancien chevalier de Malte, capitaine de ses gardes du corps, gentilhomme ordinaire de sa chambre et mestre de camp d'un régiment de gens de guerre à pied français, qui fut tué au combat des Ponts-de-Cé. Le fils de Philibert, Jean-Claude, qui lui succéda, ayant été tué à Turin en 1639, la grande maîtrise passa successivement à ses deux petits-fils, Charles, qui mourut en 1644, âgé de dix-sept ans, et Charles-Achille, qui se démit le 26 janvier 1673, pour faire place à Louvois.

3. Voyez le *Gallia Christiana*, tome VII, col. 1056-1062, et la *Vie de Dangeau*, en tête de son *Journal*, p. LXXII et suivantes.

4. Cet ordre fut créé au mois d'avril 1693, et la première promotion eut lieu le mois suivant. (*Journal de Dangeau*, tome IV, p. 261, 281 et suivantes.) Les différentes éditions de l'*État de la France* donnent la constitution de l'ordre et une liste alphabétique des chevaliers ou dignitaires. C'étoit le seul ordre pour lequel il n'y eût pas de noblesse à prouver, mais il fallait au moins dix ans de services militaires. Le Roi le dota de 300 000 livres de rente.

5. Un tableau fort connu représente la prestation de serment de Dangeau dans l'ancienne chapelle de Versailles, et Rigaud, dans un de ses plus magnifiques portraits, a peint le grand maître en costume de



terai pas à les expliquer ; je remarquerai seulement que le Roi, qui, faute d'assez de récompenses effectives, étoit fort attentif à en faire de tout ce qui pouvoit amuser l'émulation, se montra fort jaloux de faire valoir ce nouvel ordre de Saint-Louis en toutes les manières qui lui furent possibles.

Il déclara aussi chevalier du Saint-Esprit le marquis d'Arquien<sup>1</sup>, aux instances les plus vives du roi et de la reine de Pologne<sup>2</sup>, sa fille, auprès de laquelle il vivoit, et qui n'avoit jamais pu réussir à le faire faire duc.

L'année finit par l'arrivée de MM. de Vendôme<sup>3</sup> de l'ar-

cérémonie (1700). On trouve aux archives du ministère des Affaires étrangères, vol. *France* 283, les lettres de grand maître pour Dangeau, signées par le Roi, à Versailles, le 24 décembre 1693, avec les dépêches au Pape et à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège. Voyez, dans le ms. Clairambault 1075, fol. 137 et suivants, une ode latine et des vers français faits en l'honneur du nouveau chef de l'ordre.

1. Henri de la Grange, marquis d'Arquien, ancien mestre de camp du régiment de cavalerie de Monsieur et capitaine de ses gardes suisses, s'étoit établi, depuis la mort de sa femme (1672), en Pologne, auprès de sa fille, dont il va être parlé. Il venait de prendre les ordres sacrés, lorsque Louis XIV lui envoya le cordon bleu (1<sup>er</sup> janvier 1694), et sa fille ne tarda pas à lui procurer le chapeau de cardinal (12 novembre 1695). Il se retira plus tard à Rome, avec elle, et y mourut le 24 mai 1707, âgé de près de quatre-vingt-dix-sept ans, ou même, selon le *Mercure* (juillet 1707, p. 213), de plus de cent ans. La *Nouvelle biographie générale* dit cependant qu'il n'étoit né qu'en 1613, à Calais.

2. Jean Sobieski, né à Olesko en 1624, avait épousé, le 6 juillet 1665, Marie-Casimire de la Grange-d'Arquien, veuve en premières nocces de Jacques Radziwill, prince Zamoyski, palatin de Sandomir. Sobieski, devenu, dès le mois suivant, grand maréchal de la couronne de Pologne, et grand général en 1667, fut élu roi, sous le nom de Jean III, le 19 mai 1674, à la suite de plusieurs victoires remportées sur les Turcs. Louis XIV le nomma chevalier de l'Ordre le 18 décembre 1675. Jean III étant mort à Varsovie, le 17 juin 1696, à l'âge de soixante-douze ans, sa veuve se retira à Rome jusqu'en 1714, puis vint mourir au château de Blois, le 30 janvier 1716, âgée de soixante-quinze ou soixante-dix-sept ans.

3. Louis-Joseph, duc de Vendôme, de Mercœur, etc., arrière-petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né le 1<sup>er</sup> juillet 1654, étoit pair

mée du maréchal Catinat<sup>1</sup>. On remarqua d'autant mieux combien ils furent bien reçus, qu'on avoit été plus surpris de ce que Monsieur le Duc, quoique gendre du Roi, l'avoit été médiocrement, M. le prince de Conti très-froidement, et M. de Luxembourg comme s'il n'avoit point fait parler de lui de toute la campagne, dont le Roi ne l'entretint, et encore peu, que plus de quinze jours après son arrivée<sup>2</sup>.

de France, grand sénéchal, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Provence depuis 1669, et avoit été fait lieutenant général de ses armées et chevalier des ordres en 1688. Il fut nommé général des galères en septembre 1694. De 1695 à 1697, il commanda les armées de Catalogne, de 1702 à 1706 celles d'Italie, de 1706 à 1708 celles de Flandres, de 1709 à 1712 celles d'Espagne, où il remporta la fameuse victoire de Villaviciosa, et mourut à Viñaroz, le 11 juin 1712. — Son frère cadet le grand prieur s'appelait Philippe de Vendôme, était né le 22 août 1655, et, étant entré dans l'ordre de Malte, y avoit été fait grand prieur de France en 1678. Il possédait plusieurs abbayes importantes. Créé maréchal de camp en 1691, et lieutenant général à la promotion de mars 1693, il prit une part active à toutes les campagnes d'Italie et de Catalogne, jusqu'en 1706, qu'il tomba en disgrâce. Il vendit son grand prieuré en 1719, et mourut à Paris, le 24 janvier 1727.

1. Le duc de Vendôme et le grand prieur arrivèrent le 26 décembre; Monsieur le Duc et M. le prince de Conti étaient de retour depuis le 1<sup>er</sup> novembre, M. de Luxembourg depuis le 4.

2. Dangeau se contente en effet de dire, le 4 novembre: « M. de Luxembourg arriva le matin, et alla trouver le Roi dans ses jardins, où il s'amusoit à faire planter. » Le maréchal eut une audience de deux heures en janvier 1694. (*Journal*, tome IV, p. 391 et 433.)

---

# APPENDICE

---

## PREMIÈRE PARTIE

---

### ADDITIONS DE SAINT-SIMON

#### AU JOURNAL DE DANGEAU

##### 1. *Madame de Joyeuse et le duc de Guise.*

(Page 24, note 5.)

29 juin 1692. — Mme de Joyeuse étoit fille unique de M. d'Angoulême, fils d'un bâtard de Charles IX et d'une fille du connétable de Montmorency. La mère de Mme d'Angoulême étoit la Guiche, fille du grand maître de l'artillerie. Mme de Joyeuse n'eut qu'un fils unique, le dernier duc de Guise, qui épousa la petite-fille de France<sup>1</sup>, dont un fils unique, mort enfant, et qui finit la branche directe de Guise. Il y avoit bien des années que la tête lui avoit tourné, et [elle] avoit été longtemps enfermée à Paris, chez sa mère, à l'hôtel d'Angoulême, d'où on la mit dans ce couvent, qui fut choisi, près d'Alençon, à cause de sa belle-fille, Mme de Guise, la petite-fille de France, qui en prit toujours grand soin.

##### 2. *Bataille de la Hougue.*

(Page 51.)

5 juin 1692. — Le roi d'Angleterre avoit persuadé au Roi qu'il avoit des intelligences sur la flotte angloise et hollandoise, qui étoit de plus de quatre-vingts vaisseaux. Le Roi en croyoit aussi avoir de si certaines, qu'il ordonna à Tourville de l'attaquer, quoiqu'il n'eût que quarante vaisseaux. Il représenta, et voulut un second ordre. Les intelligences se trouvèrent fausses, et Tourville, qui fit des prodiges, fut battu. Ce qui rendit la défaite entière, ce fut de n'avoir aucun port dans la Manche, où M. Colbert, et M. de Seignelay surtout, en vouloit faire, et dont il fut empêché par la jalousie de M. de Louvois. L'armée du maréchal de

1. Corrigé par une autre main : « Une des trois petites-filles de France, [filles] de Gaston, frère de Louis XIII. » C'est une erreur ; Gaston avoit quatre filles (voyez ci-dessus, p. 122, note 4).

Bellefonds, prête à s'embarquer, fut en partie témoin de la bataille navale de dessus le rivage, et le roi d'Angleterre fut accusé d'avoir laissé échapper sa joie de voir la valeur et la supériorité des Anglois en regardant le combat. Le Roi eut, à cette occasion, un cruel tire-laisse. Pontchartrain, resté à Paris, adressoit ses courriers à Châteauneuf, son cousin, qui portoit les dépêches au Roi. Le courrier de cette funeste bataille fut rencontré par un de Barbezieux, qui s'accosta de lui pour lui tirer les vers du nez. L'autre, plus matois, qui s'en aperçut, lui confia, comme à grand'peine, qu'il portoit la nouvelle d'une grande bataille gagnée à la Hougue par notre flotte. Un peu après ce secret échappé, le courrier de Barbezieux, mieux monté, redouble de vitesse, le devance, et débite sa nouvelle à Barbezieux. Celui-ci court au Roi la lui apprendre, qui mande Châteauneuf, étonné de n'avoir point de courrier. Six ou sept heures après, l'autre courrier arrive à son aise. Châteauneuf le querelle ; le courrier répond qu'il n'avoit pas cru ce qu'il apportoit si pressé. — « Comment, pressé ! s'écrie Châteauneuf en furie, que le Roi sache déjà la bataille gagnée, et par autre que Pontchartrain et moi ! » prend ses lettres, les ouvre, et demeure déconcerté. Il va chez le Roi, qui le fut bien davantage, et qui, bien en colère, manda Barbezieux, et, devant Châteauneuf, lui lava bien la tête.

### 3. Bataille de Steinkerque.

(Page 55, note 4.)

9 août 1692. — On ne sait pourquoi les *Mémoires*<sup>1</sup> appellent ce combat d'*Enghien*, puisqu'il est inconnu sous tout autre nom que celui de *Steinkerque*<sup>2</sup>.

### 4. Mort du jeune Coëtquen.

(Page 57.)

3 juin 1693. — [Mort] du jeune la Marzelière-Coëtquen, noyé en abreuvant son cheval dans l'Escaut, à sa seconde campagne ; fort riche, d'un esprit, d'une érudition, et, à qui le connoissoit, d'un agrément extraordinaires, et fort laid<sup>3</sup>.

### 5. Monsieur et le chevalier de Lorraine.

(Page 61.)

7 août 1699. — Monsieur étoit le plus grand ennemi du rang des ducs, à cause du chevalier de Lorraine, qui l'a gouverné toute sa vie très-salement et honteusement.

1. C'est ainsi que Saint-Simon désigne toujours le manuscrit de Dangeau, quoique ce soit, à proprement parler, un journal, et non des mémoires.

2. Dangeau, quelques jours plus tard (tome IV, p. 151, 12 juin), se sert de la nouvelle et définitive dénomination.

3. Cet article est une des notes nécrologiques placées par Saint-Simon à la table du volume.

6. *La promotion de 1688 et les Lorrains.*

(Page 61.)

## EXTRAIT DE TOUTES LES PROMOTIONS

## DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

PAR RAPPORT AU RANG OU AUX PRÉTENTIONS NÉES OU POSSIBLES  
A CE QU'ON EN APERÇOIT<sup>1</sup>.

## HENRI III.

Aux Augustins, à Paris, dernier  
décembre 1578.

1. L. Gonzague, duc de Nevers.
2. Ph. Em. de Lorraine, duc de Mercœur, frère de la reine Louise, femme d'Henri III.
3. Jacq. de Crussol, duc d'Uzès.
4. Ch. de Lorraine, duc d'Aumale.
5. Honorat, marquis de Villars, comte de Tende, maréchal et amiral de France, fils de René, bâtard de Savoie, grand maître de France, frère de la mère du roi François I<sup>er</sup>, et d'une Foix-Castillon. Honorat étoit frère de la femme et de la mère des deux derniers connétables de Montmorency. Sa fille unique épousa : 1<sup>o</sup> Melchior des Prez, sieur de Montpezat, dont elle eut des enfants; — 2<sup>o</sup> Ch. de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue, dont elle eut le duc d'Aiguillon, mort sans enfants, duc de Mayenne, et la seconde duchesse d'Aumale sans postérité aussi.
6. Artus de Cossé, seigneur de Gonor, maréchal de France.

Les statuts originaux de l'ordre du Saint-Esprit, signés d'Henri III, et contre-signés : de Neufville, par M. de Villeroy, secrétaire d'État et premier grand trésorier de cet ordre, et qu'on ne conteste d'aucune part, et sont existants, donnent nettement la préséance aux ducs sur tous princes de maisons souveraines, et aux ducs, entre eux, suivant leur ancienneté. Cela fut observé de la sorte en la première promotion, comme on le voit ci à côté, et n'est contesté de personne. Il y avoit alors quatre maisons souveraines dont les cadets, reconnus tels, étoient établis en France, savoir : Lorraine, Savoie et Gonzague, étrangères, et la maison de Longueville, qui avoit le même rang, qui prétendoit les précéder, et qui fraya le même rang aux bâtards de France qui parurent après. Pour de seigneurs françois qui prétendissent, beaucoup moins qui eussent aucun rang de prince, cela étoit alors d'autant plus inconnu que MM. de Luxembourg, dont le sang avoit régné comme empereurs et comme rois de Bohême et de Hongrie, et avoit possédé héréditairement les duchés de Luxembourg et de Lim-

1. *Journal de Dangeau*, 31 décembre 1688. Comparez le mémoire sur les prérogatives des ducs, publié à la suite des *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIX, p. 374.

14. Scipion, comte de Fiesque, chevalier d'honneur des reines femmes de Charles IX et Henri III.

24. Robert de la Marck, comte de Maulévrier, capitaine des Cent-Suisses de la garde. Il étoit fils de Robert, duc de Bouillon, seigneur de Sedan, Jamets, Fleuranges, Raucourt, Château-Thierry, Nogent-le-Roi, etc., maréchal de France, et il étoit frère d'II. Robert, duc de Bouillon, etc., père de l'héritière qu'épousa H. de la Tour, vicomte de Turenne, dit le maréchal de Bouillon, qu'Henri IV fit maréchal de France pour ce mariage, dont il n'eut point d'enfants, et dont il conserva tous les biens par la protection d'Henri IV, dont il étoit premier gentilhomme de la chambre, sous prétexte d'un testament qui ne parut jamais.

Ce comte de Maulévrier, frère de son beau-père, lui contesta tout, et fut opprimé et réduit à une transaction, dont une des clauses fut qu'il précéderoit toute sa vie et en tous lieux le maréchal de Bouillon. Le comte de Maulévrier étoit de la maison, mais non de la branche qui avoit eu Clèves et Juliers. Il étoit frère de la première [femme] du dernier connétable de Montmorency, de la duchesse de Nevers, la Marck, Clèves, etc.... son fils aîné, qui eut aussi sa charge, dont la fille héritière finit cette maison. Elle épousa le marquis de la Boulaye Eschallart, dont la fille unique épousa le duc de Duras et n'en eut que la princesse de Lambesc Lorraine et la comtesse d'Egmont-Pignatelli.

bourg, et MM. de la Marck, dont la maison avoit eu les duchés souverains de Clèves et de Juliers et les comtés de Berg, Rawenstein et la Marck, jusqu'à l'an 1610, mais qui, bien que de ces maisons, n'étoient pas de ces branches souveraines, n'avoient jamais ni prétendu ni obtenu aucune distinction au-dessus de la noblesse du Royaume, comme on le voit ci à côté, des comtes de Maulévrier et marquis de Mauny, la Marck véritables, père et fils, et du comte de Brienne, vrai Luxembourg.

MM. de Guise, qui étoient montés au comble, par les degrés, du Royaume, et qui ne pensoient à rien moins qu'à la couronne, comme ils ne tardèrent pas à le manifester à découvert, et qui, à titre de pairie, l'avoient emporté sur les princes du sang aux sacres de François II et de Charles IX, et qui ne leur cédèrent ensuite qu'au moyen de l'édit d'Henri III qui déclara les princes du sang pairs-nés de la date de Hugues-Capet, même sans pairies, par le seul titre de leur naissance; MM. de Guise, dis-je, ne purent souffrir un droit par naissance dans la maison régnante sans le partager avec elle, et, comme la Ligue se fortifioit, ils firent faire deux changements aux statuts, deux et quatre ans après l'institution de l'Ordre, à mesure que leur puissance s'accrut.

Par le premier changement, ils firent donner la préséance aux ducs de maisons souveraines sur les gentilshommes, et aux uns et aux autres, entre eux, par leur ancienneté de ducs.

Par le second changement, ils firent donner la préséance à ducs et à non-ducs de maisons souverai-

nes sur les ducs-gentilshommes, mais, entre les princes de maisons souveraines, à ceux qui seroient ducs sur ceux qui ne seroient pas ducs, et toujours par ancienneté entre ceux de ces maisons souveraines qui seroient ducs.

Ces changements toutefois n'eurent point de promotions, sous Henri III ni sous Henri IV, où ils se soient exécutés. Les troubles des années d'Henri III qui les suivirent permirent peu de cérémonies, et, comme alors il y avoit fort peu de ducs, Henri III ne donna l'Ordre qu'à trois qui le fussent et à deux qui le devinrent : M. d'Uzès, qui le reçut dans son rang, et qui commanda presque toujours depuis dans les parties du Rhône et du Languedoc qui se soustrayoient à M. de Montmorency, gouverneur et chef de ce qu'on appelloit *politiques*; MM. de Joyeuse et d'Épernon, favoris et mis au-dessus de tous les ducs-gentilshommes; le premier fut tué incontinent après, et l'autre ne se tint guère à la cour dans les dernières années de ce règne, ni guère plus sous Henri IV. M. de Luxembourg-Piney devint, deux ans après sa promotion, duc et pair, et il épousa deux Lorraines, dont l'une étoit sœur de la reine Louise, femme d'Henri III, et veuve du duc de Joyeuse. — On ne sait si ces ducs se trouvèrent aux cérémonies de l'Ordre depuis ces changements; mais on a lieu de présumer que les troubles, qui ne firent que croître, et leurs emplois ne leur permirent pas plus que leur rang. Mais, pour de promotions depuis ces changements, Henri III n'en fit aucune où il y eût des princes de maisons souveraines et des ducs qui n'en fussent pas.

## HENRI IV.

A Saint-Ouen de Rouen, 5 janvier 1597.

1. Le dernier connétable de Montmorency, duc et pair.
2. Herc. de Rohan, duc de Montbazon, père de la connétable de Luynes, puis duchesse de Chevreuse-Lorraine.
3. Ch. de Montmorency, baron et depuis duc de Damville, frère du susdit connétable : il s'appela longtemps M. de Méru, et fut amiral l'année suivante.
4. Le maréchal Alph. d'Ornano Sampietro, dit Bastelica.
5. Maréchal de Boisdauphin.
6. Ch. de Luxembourg, comte de Brienne, qui fut depuis duc à brevet ; il étoit gouverneur de Metz et des Évêchés, et frère aîné du premier duc de Luxembourg-Piney. Il ne lui resta qu'une fille, mariée à Bernard Béons du Massez, dont la postérité a fausement prétendu, par cet héritage, au duché de Piney et au nom de Luxembourg. Ces Béons étoient de courte étoffe, retombèrent dans l'obscurité, et se sont éteints depuis fort peu. Cette branche de Luxembourg-Brienne venoit en directe des connétables de Luxembourg Saint-Pol, mais non des empereurs et rois de Hongrie et de Bohême, quoique de même maison qui a eu le duché souverain de Luxembourg.
7. Gilbert de la Trémoille, marquis de Roan.
8. Jacq. Chabot, marquis de Mirebeau.

Henri IV, de tout son règne, ne donna l'Ordre à aucun de ces princes qu'au duc de Longueville et au comte de Saint-Paul, et à aucun duc dans cette promotion, qui fut en janvier 1595, la première après son sacre. Dans la suite, il fit, en 1597, le duc de Montmorency, dernier connétable de sa maison, et le duc de Montbazon, et, en 1599, le duc de Ventadour. Le dernier maréchal de Biron, fait par le maréchal son père, 1591, par commission du Roi, qui n'étoit pas encore catholique, fut fait duc et pair par lui en 1598, et décapité quatre ans après.

Ce ne furent pas les seuls changements que MM. de Guise arrachèrent d'Henri III, dans les statuts. Outre son goût pour les cérémonies, le but de cet Ordre étoit de s'attacher des créatures et de paroître bien catholique, comme on le voit par tant d'observances dont il l'a chargé. MM. de Guise n'avoient garde de toucher aux dernières ; mais, pour retrancher d'autant au Roi ce moyen de se faire des créatures, et en même temps se concilier de plus en plus les prélats et les ministres, ils obligèrent le Roi à comprendre dans le nombre des cent chevaliers les étrangers non regnicoles, les huit prélats et les cinq grands officiers qui n'y étoient pas. Bien vrai que ce nombre de cent n'a point d'exemple dans aucun ordre, et qu'Henri III l'avoit réglé pour se faire d'autant plus de créatures, dont le nombre lui fut ainsi restreint et diminué. Mais il est vrai aussi que c'est le seul ordre qui soit porté par ses officiers, et qui y soient admis et comptés dans le nombre.



C'est le seul aussi qui ait des observances religieuses, prescrites par cette raison de paroître grand catholique, contre les impressions que la Ligue donnoit de la connivence d'Henri III avec le roi de Navarre et le parti huguenot. A l'égard des officiers portant l'Ordre, quoique alors avec quelque différence des chevaliers, qui fut bientôt effacée, et compris après dans le nombre des cent, ils étoient tous ministres, excepté le grand aumônier et le prévôt et grand maître des cérémonies. Les ministres furent tous chassés au commencement de 1588, tant ils étoient dévoués à MM. de Guise; le grand aumônier Amyot pareillement et pour même cause, et M. de Rhodes Pot, homme de grande naissance, qui eut le choix d'être chevalier de l'Ordre ou d'en être prévôt et maître des cérémonies, et qui aima mieux joindre cette charge à celle de grand maître des cérémonies de France, qu'Henri III avoit érigée pour lui. Il étoit aussi ligueur, comme presque toute la cour et les plus favoris d'Henri III.

## LOUIS XIII.

Aux Augustins, à Paris, dernier décembre 1619.

1. Monsieur.
2. Le comte de Soissons, prince du sang, tué à la bataille de Sedan.
3. Le duc de Guise, fils de celui qui fut tué à Blois.
4. Le duc de Mayenne, fils du chef de la Ligue.
5. Le prince de Joinville, depuis duc de Chevreuse, frère de M. de Guise ci-dessus.

Cette première promotion de Louis XIII, enfant, qui avoit juré à son sacre les statuts changés par la Ligue, est la première aussi où ils furent suivis à l'égard des ducs. Pour ce qui est des princes entre eux, le rang où ils furent reçus ne se peut comprendre. Les ducs-princes ont continué, dans ces changements de statuts, à précéder les princes non-ducs, et le prince de Joinville, frère de M. de Guise, qui reçut l'Ordre avec lui en cette promotion, et qui ne fut fait duc et pair de Chevreuse qu'en 1627, pré-

6. César, duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV.
7. Charles, duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX.
8. Le duc d'Elbeuf.
9. Le duc de Montmorency, dernier, décapité à Toulouse, 1632, fils et petit-fils des deux derniers connétables ducs de Montmorency.
10. Le duc d'Uzès.
11. Le duc de Retz.
12. Le duc de Luynes, tôt après connétable de France, beau-frère du suivant.
13. Louis de Rohan, fils aîné du duc de Montbazou.
14. Joachim de Bellengreville, etc.
41. Louis de la Marck, marquis de Mauny, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, mort en 1626, sans postérité de Ch. Juvenel, dite des Ursins, sa femme; mais, d'Élis. Salviati, sa cousine, fille du sieur de Falsy, il laissa deux bâtards et une bâtarde, tous légitimés; laquelle, de deux maris, eut Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, si connu par sa faveur de Mme de Maintenon et du Roi, sa piété, sa doctrine et l'affaire de Mme Guyon et de l'archevêque de Cambrai; l'autre fils fut Louis des Moulins, sieur de Lille, lieutenant général et commandant de Lille. Ce Louis de la Marek étoit second fils de Ch. Robert de la Marek, capitaine des Cent-Suisses et chevalier du Saint-Esprit, ci-dessus, qui mourut en 1622, à quatrevingt-quatre ans, et lui en 1626.
55. Alexandre de Rohan, frère du duc de Montbazou ci-dessus, marquis de Marigny, puis dit le comte de Rochefort, et grand veneur,

cède ici les ducs de Vendôme, d'Angoulême et d'Elbeuf; et M. d'Elbeuf, plus ancien duc et pair de douze ou treize ans que M. de Vendôme, et de trente-cinq ans que M. d'Angoulême, qui n'étoit pas pair, en est précédé. Si par dignité, il les devoit précéder; si par naissance, il étoit de la maison de Lorraine, et le prince de Joinville, de cette maison, les précédoit sans être duc. Ainsi, on ne peut rendre de raison d'une disposition de rang si peu régulière en quelque sens qu'on la puisse prendre, non pas même par l'âge, comme on le peut voir dans l'extrait des âges ci-après.

Les trois promotions ci à côté montrent le rang qu'y eurent parmi les gentilshommes MM. de Maulévrier et de Mauny, père et fils, de la maison de la Marck; M. de Brienne, de la maison de Luxembourg, et depuis duc à brevet, et le duc de Montbazou en son ancienneté de duc, son fils et son frère parmi les gentilshommes, et ce dernier le 55<sup>e</sup> d'une promotion de 59, en compensation du premier rang parmi les gentilshommes, après le dernier duc, qu'y avoit eu son neveu, que la faveur de M. de Luynes, son beau-frère, fit admettre malgré sa jeunesse. Il n'y eut ni instance ni représentation de leur part: MM. de Rohan ne pensoient pas encore à être princes, et auroient été embarrassés de prétendre plus que M. de Brienne, qui sortoit des ducs souverains de Luxembourg et de Limbourg, mais dont ces duchés ne laissoient plus de principauté dans la maison dont ils étoient sortis, non plus que les rois et les empereurs de cette maison, dont il ne descendoit pas; et M. de Mau-

mort sans postérité de Lucrèce Tarneau, sa femme, qui ne songea jamais à être assise. Il n'eut que quatre chevaliers après lui.

Promotion de la Pentecôte 1633,  
à Fontainebleau.

Le duc de Longueville, beau-frère de Monsieur le Prince le héros.

Le comte d'Harcourt Lorraine, grand écuyer depuis et général d'armée.

Le comte d'Alais, fils du duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX.

Les ducs de la Trémoille,

Ventadour,

Candalle, fils aîné de

M. d'Épernon,

Halluyn Schonberg,

Brissac,

la Valette, second fils de M. d'Épernon.

Les comtes de Tonnerre,

d'Estrées, etc., depuis maréchal de France, et enfin duc et pair.

Cette promotion imita la précédente. MM. d'Épernon, qui se couvroient pour s'être trouvés à la fondation de la couverture en la personne de leur père, et qui, sans être bien gentilshommes, se prétendoient princes, ne contestèrent rien aux ducs, et M. de la Trémoille y profita sur M. de Ventadour des avantages de cour que MM. de Longueville, ducs vérifiés et non pairs, avoient frayés sur les pairs à l'ancienneté des duchés vérifiés, quand ils étoient plus que les pairies. Le reste de la promotion n'a rien de remarquable sur les rangs.

lévrier, à qui le maréchal de Bouillon la Tour avoit ravi Bouillon, Sedan, etc., et qui s'étoit soumis par une transaction à en être partout précédé toute sa vie, et qui ne put jamais rien obtenir qui le distinguât des autres maréchaux de France, M. de Maulévrier, dis-je, auroit été bien étonné de voir le rang que les enfants de ce maréchal de Bouillon surent tirer de Bouillon et de Sedan, lui dont les pères et les frères et neveu n'en avoient jamais prétendu nulle part, ni aucun encore à titre des duchés de Clèves, Juliers, Berg, Rawenstein, si longuement dans leur maison. MM. de Rohan et de la Tour Bouillon ont eu de belles terres dans les leurs, mais de souverainetés jamais, sinon ce que MM. de la Tour ont su faire de Bouillon et de Sedan depuis que le maréchal de Bouillon s'en fut emparé, et longtemps depuis par le cardinal Mazarin, qui, dans la minorité, leur en valut l'échange, et (*sic*) qui n'a pu passer en entier au Parlement par plus d'une raison, dont ce rang de prince est la principale.

Ce n'est pas que MM. de Fiesque aient témoigné aucune prétention; mais, dans un temps qui en est si fertile, on a toujours remarqué celui-ci.

Et quant à MM. de la Trémoille, la distinction de l'aîné, qui est le duc de la Trémoille qui, dans la minorité de Louis XIV, a obtenu le tabouret pour la femme de son fils aîné et pour l'aînée de ses filles, et qui depuis a encore obtenu le *pour*; M. de Talmond, frère du duc de la Trémoille, grand-père de celui-ci, qui, en se mariant, a obtenu un tabouret de grâce, et, en mariant son fils, un brevet de duc

## LOUIS XIV.

Première promotion, aux Augustins, à Paris, dernier jour de 1661.

Quatre archevêques, quatre évêques, et point de cardinaux.

Monsieur le Prince le héros.

Monsieur le Duc, fils de Monsieur le Prince, qui a été le dernier prince de Condé.

M. le prince de Conti, frère de Monsieur le Prince le héros.

Le duc de Verneuil, duc à brevet, bâtard d'Henri IV, cadet de M. de Vendôme.

Le duc de Vendôme, } frères, fils du  
mort cardinal, } bâtard

Le duc de Beaufort, } d'Henri IV.

Le duc d'Uzès, etc., plus ancien duc et pair de beaucoup que les précédents.

Le prince d'Espinoy Melun y marcha le 29<sup>e</sup>, entre le comte de Tonnerre 28<sup>e</sup>, et le maréchal d'Albret le 30<sup>e</sup>. M. de Charost lui avoit obtenu un tabouret de grâce en épousant sa fille, dont une fille unique, mère du duc de Béthune. Il se remaria à la sœur du duc de Rohan Chabot et de Mmes de Soubise et de Coëtquen, dont deux filles, non mariées, debout et carabinantes sur le tabouret, et un fils qui eut un tabouret de grâce, épousant Mlle de Commercy Lorraine,

pour lui; tout cela destitué de cadets qui marquent les différences et les grâces, ce sont de bonnes raisons pour n'avoir pas oublié de montrer que cette maison n'avoit, du temps de ces promotions, aucune prétention quelconque, comme on le voit du marquis de Royan la Trémoille.

C'est la première promotion où les bâtards aient commencé à marcher entre eux en ordre, si ce n'est qu'en observant le rang de princes, MM. de Vendôme, qui étoient ducs, devoient précéder M. de Verneuil, qui ne l'étoit qu'à brevet, et sans aucun rang à ce titre. Si comme prince, ils le devoient encore précéder comme ses aînés. — Et néanmoins M. de Verneuil précéda, comme bâtard lui-même, les fils de son frère aîné, bâtard aussi.

Et ce même duc de Verneuil, étant fait duc et pair en 1663, le premier des quatorze que le Roi fit à la fois, nombre sans exemple, et enregistré et reçu avec eux le même jour, en lit de justice, prit, sans difficulté ni représentation quelconque, sa place en son rang d'ancienneté, qu'il a gardé toute sa vie, et alloit, en toutes les occasions et réceptions de pairs, prendre sa place au Parlement avec le duc de Sully, dont il avoit épousé la mère et avec qui il logeoit, et passoit après son beau-fils et tous les autres pairs ses anciens. On lui verra faire une fortune qu'il ne sentit guère, et, quoique sans postérité, devenir prince du sang après sa mort.

C'est la dernière promotion qui se soit faite aux Augustins, la dernière où il y ait eu festin royal de

dont un fils unique, fait duc et pair, 1714, mort dix ans après, sans postérité.

4 novembre 1663, au Louvre, à Paris.

Chr. Louis, duc de Meckelbourg-Schwerin, seul et sans cérémonies, à cause des rangs. Il étoit duc régnant, se plaisoit en France, et y épousa, l'année suivante, la sœur du maréchal duc de Luxembourg, dont les intrigues, la beauté, les cabales, les galanteries, ont tant fait parler d'elle sous le nom de duchesse de Châtillon Coligny, et dont le pouvoir sur Monsieur le Prince le héros fut si utile à son frère. Elle n'eut point d'enfants de ses deux maris : le premier fut tué au combat de Charenton, au fort des guerres de Paris ; l'autre mourut à la Haye, en 1692 ; il voyoit le Roi rarement, et dans son cabinet, et ne paroissoit point aux cérémonies de l'Ordre.

Dernier décembre 1688, en la chapelle du château de Versailles.

Deux cardinaux et deux prélats.

Le duc de Vendôme dernier.

Le comte d'Armagnac Lorraine, grand écuyer.

Le comte de Brionne, son fils et son survivancier.

Le ch. de Lorraine, frères du

Le comte de Marsan, grand écuyer.

Le duc de la Trémoille.

Le duc d'Uzès, et dix-huit autres ducs, dont le seul maréchal de la Feuillade vérifié et non pair.

Tel que s'en suit étoit lors le nombre des ducs-pairs et vérifiés, et leur état par rapport à l'Ordre :

chevaliers, et la dernière qui eût été suivie de la cérémonie funèbre pour les chevaliers défunts.

Mais ce n'est pas absolument la première où les grands officiers aient fait changer en leur faveur le chapitre et le festin.

Au chapitre, tous les chevaliers étoient assis et couverts, en rang, sur des banes, des deux côtés d'une table ; le Roi au haut bout, dans son fauteuil ; le chancelier vis-à-vis, au bas bout, assis et couvert ; à ses côtés, mais debout et découverts, les trois autres grands officiers, et, derrière lui, les petits. Le Roi proposoit le double de chevaliers de ce qu'il y en avoit de places vacantes. Les chevaliers opinoient, et ceux des proposés qui avoient le plus de voix étoient mis sur une liste par le chancelier, puis étoient lus, et après remis au prévôt grand maître des cérémonies, qui sortoit du chapitre avec le héraut de l'Ordre, lequel les proclamoit à la porte de la chambre, à l'antichambre du Roi, puis rentroit ; et on achevoit les affaires de l'Ordre, s'il y en avoit.

Les proposés qui n'avoient point passé, on leur expédioit une promesse d'être faits chevaliers à la première promotion. Ce sont ces sortes de promesses qui, à faute de mieux, ont été produites comme sérieuses par plusieurs, parmi leurs titres, quoiqu'elles fussent de style, qu'elles ne donnassent rien, et qu'il n'y ait point eu d'exemples qu'elles aient servi à pas un. C'est encore la forme qui s'observe dans l'abus qui s'est introduit dans les grands officiers qui vendent leurs charges : quand le Roi les veut favoriser, il leur fait expédier une promesse d'être fait chevalier à la première

MM. de :	
4.	
Luynes . . . . .	} étoient chevaliers de l'Ordre.
Chaulnes . . . . .	
Saint-Simon . . . . .	
Montausier . . . . .	
M. de Nevers, duc à brevet, chevalier de l'Ordre, hors de rang.	
20.	
La Trémoille . . . . .	} furent faits chevaliers de l'Ordre en cette pro- motion.
Uzès . . . . .	
Sully . . . . .	
Chevreuse . . . . .	
Richelieu . . . . .	
La Rochefoucauld.	
Monaco . . . . .	
Estrées . . . . .	
Gramont . . . . .	
Mazarin . . . . .	
Villeroy . . . . .	
Beauvillier . . . . .	
Foix . . . . .	
Gesvres . . . . .	
Noailles . . . . .	
Coislin . . . . .	
Choiseul . . . . .	
Aumont . . . . .	
Luxembourg . . . . .	
La Feuillade . . . . .	
3.	
Elbeuf . . . . .	} et en préten- tions, n'eurent point l'Ordre, bien qu'en âge.
Montbazou, enfer- mé à Liège . . . . .	
Bouillon . . . . .	
4.	
Ventadour . . . . .	} n'eurent point l'Ordre, bien qu'en âge.
Brissac . . . . .	
La Force . . . . .	
Rohan-Chabot . . . . .	
5.	
Lesdiguières . . . . .	} enfants . . . . . ne furent point che- valiers de l'Ordre.
Mortemart . . . . .	
La Ferté, né le 23 janv <sup>r</sup> 1657.	
La Meilleraye, né en 1666.	
La Roche-Guyon, né en 1663; vérifié . . . . .	

promotion, mais, ce qui ne s'accor-  
doit pas aux autres, avec permis-  
sion de continuer à porter l'Ordre  
en attendant. De cet abus en est né  
un autre : c'est qu'en vendant, on  
fait souvent passer la charge sur  
la tête d'un ou de deux hommes,  
par une vente simulée, qui prêtent  
serment, ont des provisions et re-  
çoivent l'Ordre, et, après eux, celui  
qui achète véritablement la charge.  
C'est ce qui s'appelle des *râpés*, et  
ce qui se fait en huit ou dix jours  
de distance. Tous ces râpés ont des  
promesses expédiées, avec permis-  
sion de porter l'Ordre en attendant ;  
et de ces promesses, pas un seul  
exemple d'effectuées, ni que ceux  
qui les ont l'espèrent, ni qu'elles  
le puissent être, par le caractère  
de robe ou de plume de ces *vété-  
rants*, qui est le nom que l'on  
donne à ceux qui portent l'Or-  
dre pour avoir eu des charges de  
grands officiers, et qui ne les ont  
plus.

Aux festins des chevaliers, c'étoit  
en réfectoire : le Roi seul à la table  
du haut bout ; le chancelier, seul  
des grands officiers, étoit admis à ce  
réfectoire, à la dernière place ; les  
autres grands officiers mangeoient  
avec les petits officiers, en un au-  
tre lieu, mais ils ont tant fait qu'ils  
les y ont laissés, et sont venus, avec  
le chancelier, au réfectoire. Là et  
au chapitre, le grand aumônier étoit  
parmi les prélats de l'Ordre, non  
comme officier, mais comme l'un  
d'eux. Au chapitre, les grands offi-  
ciers sont aussi parvenus à s'asseoir  
et à se couvrir ; mais, depuis cette  
promotion, les chapitres ont été tenus  
le Roi debout et découvert, les  
chevaliers sans rang, les chevaliers  
à faire nommés sans plus que de

Branças ; ce dernier non pair et enregistré seulement au parlement d'Aix, même une seconde fois avec pairie, mais sans rang d'ancienneté, même de duc, pour n'être pas enregistré au parlement de Paris . . . .  
 M. de Roquelaure, duc à brevet, à qui il manquoit cinq mois de l'âge . . . . .

ne furent point chevaliers de l'Ordre.

Ainsi :

Existoient alors en tout, et les démissions comptées, trente-sept ducs, dont trente-quatre pairs, deux vérifiés, et un troisième vérifié à Aix.

Desquels,

Quatre ducs et pairs anciens chevaliers de l'Ordre ;

Dix-neuf ducs et pairs et un vérifié le furent faits.

Total : vingt-quatre.

Des treize restants,

Quatre ducs et pairs, un vérifié, et un autre vérifié à Aix, qui font six, n'ayant pas l'âge ;

Trois ducs et pairs en prétention de rang et ayant l'âge, dont deux hors de la cour ;

Quatre ducs et pairs ayant l'âge ;

Ainsi : sept l'ayant, et six ne l'ayant pas.

Et s'il faut faire mention des ducs à brevet, il y en avoit cinq :

M. de Nevers étoit chevalier de l'Ordre ;

MM. de Duras, de Béthune et de la Vieuville le furent faits ;

MM. de Roquelaure et de Montmorency n'avoient pas l'âge ;

M. de Montmorency, fils aîné de

M. de Luxembourg et gendre de

places vacantes, et plus d'opinions demandées sur rien.

Un autre abus des grands officiers est que, sous Louis XIII mineur, ils quittèrent le cordon bleu qu'ils portoient à leurs armes, comme les prélats, et y mirent les deux colliers, comme font les chevaliers, encore qu'ils n'aient point de collier et qu'ils n'en aient pas même la broderie autour de leurs manteaux, excepté le chancelier seul, mais qui ne l'a point au col ni en nature. Ils ont fait plus : ils se sont fait peindre avec le manteau et le collier, comme les chevaliers, et les statues de M. de la Vrillière, prévôt, et de M. Colbert, trésorier de l'Ordre, sont à Châteauneuf et à Saint-Eustache de Paris, sur leurs tombeaux, en habit complet de chevaliers de l'Ordre et le collier autour du col.

Enfin, sous Louis XV, ils ont pris des bouquets de plumes à leurs chapeaux aux fêtes de l'Ordre, comme les chevaliers, ce qui n'avoit pas encore été vu.

Les petits officiers sont aussi montés à leur exemple. Ils portoient une petite croix du Saint-Esprit attachée d'un ruban de l'Ordre à la boutonnière. Le sieur des Chiens de la Neuville, intendant de Franche-Comté et intendant de l'Ordre, le premier des petits officiers, obtint de M. le duc d'Orléans, régent en la minorité de Louis XV, de porter l'Ordre au col ; depuis il s'est permis à lui-même, non encore à Paris, mais à Besançon, de le porter en écharpe, à la vérité, sous son justaucorps, comme la plupart des chevaliers le portent ; il n'en est pas encore à la croix en broderie. Là-dessus, les autres petits officiers,

M. de Chevreuse, étoit de 1662, et ne fut vérifié au Parlement que le 21 janvier 1690, sans pairie.

sans congé de personne, se sont aussi pendu leur petite croix au col, avec un cordon de l'Ordre plus étroit que celui des prélats, et ne paroissent plus autrement dans les cérémonies de l'Ordre et partout.

Le chancelier de l'Ordre a deux distinctions au-dessus des chevaliers, bien qu'il leur cède partout et que sa séance aux cérémonies soit avec les autres grands officiers : c'est que son carrosse entre dans les maisons royales où le Roi n'est pas, quoique la Reine y soit, et que le bureau pour les affaires de l'Ordre se tient chez lui, et qu'il y va deux chevaliers, commissaires de l'Ordre, qui se changent de temps en temps.

Il n'y eut donc que les ducs de Ventadour, de Brissac, de la Force et de Rohan qui n'eurent point l'Ordre en cette promotion, étant en état de l'avoir. Le Roi, qui n'avoit pas coutume de rendre compte de ses actions ni de ses motifs, le fit dans cette occasion d'une manière très-publique : il dit qu'il avoit fait tous les ducs qui étoient en âge d'être chevaliers de l'Ordre, même deux qu'il ne voyoit presque jamais et qui étoient retirés, dont un le venoit voir à Fontainebleau, qui étoit M. de Sully, l'autre M. Mazarin ; que M. de la Force, il auroit fort désiré, par rapport à la religion, que sa conscience lui eût pu permettre de le faire ; qu'à l'égard de MM. de Ventadour et de Brissac, qu'outre qu'ils se piquoient de [ne] le jamais voir, il n'avoit pas voulu exposer son Ordre dans les cabarets et dans les mauvais lieux : qu'il étoit vrai qu'il n'auroit pas couru la même fortune avec le duc de Rohan, mais qu'outre qu'il ne le voyoit guère, il falloit avouer qu'il n'en étoit pas aimé, qu'il le lui rendoit, et qu'en faisant excuse d'avoir suivi son goût sur un seul, on pouvoit bien le lui pardonner. Ce discours, adressé à heure publique aux ducs de Chevreuse et de la Rochefoucauld, courut bientôt partout, et fit voir que M. de Rohan n'avoit pu effacer auprès du Roi la préférence de son mariage. Pour les deux autres, [ils] ne furent pas plaints, à la vie qu'ils menoient, et la conversion de M. de la Force à la religion catholique n'étoit pas telle qu'il pût être chevalier de l'Ordre. Le duc de la Ferté, à qui il manquoit si peu d'âge, fut outré d'une bien plus forte dispense donnée à M. de la Trémouille, et M. de Roquelaure aussi, qui attendit quarante ans complets depuis.

M. d'Elbeuf, duc et pair de 1585, refusa l'Ordre parce que le Roi



voulut que M. de Vendôme le précédât, qui étoit duc et pair de 1597. Son père, à la vérité, avoit essayé, en 1619, cette préséance du grand-père de M. de Vendôme ; mais il étoit vrai aussi qu'outre MM. de Guise et de Mayenne, ducs et pairs, le prince de Joinville, qui ne l'étoit pas, avoit, en cette même promotion, précédé M. de Vendôme, ce qui étoit un dédommagement à M. d'Elbeuf ; et le Roi, qui comptoit lui en donner un fort grand de faire précéder tous les ducs par trois hommes de la maison de Lorraine qui ne l'étoient pas, en fut fort en colère. La raison de l'un et de l'autre fut la même. Le Roi vouloit élever ses enfants naturels au niveau des princes du sang, et n'avoit encore rien accordé là-dessus que par usage et par voie de fait. Il avoit marié deux de ses filles à deux princes du sang ; il s'étoit proposé, à faute de prince du sang à marier et d'âge, d'élever sa troisième fille plus haut et de la faire épouser à son propre neveu. Il en sentoit la disproportion, la nouveauté, la répugnance extrême de Monsieur et de son fils, et il étoit encore plus en peine de Madame avec ses mœurs allemandes sur la bâtardise. De là, les complaisances pour elle sur le comte et la comtesse de Beuvron, et les présents d'argent à Monsieur et ses attentions pour lui et pour Madame, qu'on remarque depuis un an et plus, dans ces *Mémoires*. Le chevalier de Lorraine étoit depuis très-longues années en possession publique de gouverner Monsieur ; et, bien loin d'être blessé de ce qui étoit un si grand scandale, le Roi ne se prenoit qu'à ceux de traverse et avoit pris son parti sur celui-là, et de se servir lui-même, auprès de Monsieur, du chevalier de Lorraine pour tout ce qu'il en vouloit. Ce fut donc la voie qu'il choisit pour le mariage de sa fille, et de bien payer l'abbé Dubois en argent et en bénéfices pour gagner M. de Chartres, dont il avoit été précepteur, et sur qui il avoit conservé un ascendant qui a depuis été si fatal, et qui l'a conduit à la pourpre, et a été (*sic*) premier ministre. Or, le marché du Roi avec le chevalier de Lorraine fut que lui, ses deux frères et son neveu, seroient tous quatre chevaliers de l'Ordre en cette promotion, et qu'ils y précéderaient tous les ducs, de manière que, quand ceux-ci crièrent et donnèrent des mémoires, le Roi les reçut pour la forme, tandis que le procès étoit jugé d'avance. La maison de Lorraine donna aussi les siens. D'Hozier, qui les fit, n'acquiesça pas le même honneur que Clairambault, généalogiste de l'Ordre, qui fit ceux des ducs ; mais le Roi se retrancha sur ce qu'il avoit juré à son sacre les statuts du troisième changement d'Henri III ; déclara que, même pour une autre promotion, la préséance de celle-ci ne tireroit point à conséquence, et ordonna que cela seroit écrit sur les registres de l'Ordre. Il ajouta à M. de Chevreuse, en particulier, qu'il étoit peiné de ce qu'il faisoit en cette occasion à l'égard des ducs, qu'il en avoit des raisons secrètes qui l'y forçoient contre son gré, qu'il leur sauroit un gré infini de leur complaisance, et qu'il la leur revaudroit partout. Il chargea M. de Chevreuse de le dire de sa part aux plus sages et aux plus considérables d'entre les ducs ; et, dans la suite, il l'oublia parfaitement, sans l'avoir pourtant jamais nié, mais la reine mère et le cardinal Ma-

zarin l'avoient nourri dans d'étranges principes à tous égards, que Mme de Maintenon acheva.

Cette promotion fut la première où les ducs à brevet et les maréchaux de France, mêlés, précédèrent tous les gentilshommes faits chevaliers de l'Ordre en même promotion, et où les gentilshommes qui en furent et qui se trouvèrent revêtus de charges dans la maison du Roi, y précédèrent ceux qui n'en avoient point.

Ce fut encore la première où les carreaux furent ôtés aux ducs, aux princes, et même à M. de Vendôme, et non pas en recevant l'Ordre, où tous les novices en ont, mais à leurs places, dans la chapelle; et c'est depuis qu'on a trouvé cette distinction, non pour les duchesses et princesses, mais pour les ducs et princes, de conserver leurs carreaux en arrière du Roi, mais non pas en avant. M. de Châteauneuf, secrétaire d'État et greffier de l'Ordre, fut accusé de cette nouveauté pour faire sa cour au Roi et à M. du Maine, qui y trouvoit une grande distinction. M. de Châteauneuf le fut depuis.

Le prince de Guéméné, fils aîné du duc de Montbazon, fou interdit et enfermé à Liège, qui ne s'étoit point démis de son duché, demanda à être chevalier de l'Ordre en son rang de duc, qu'il n'étoit point, et ne fut pas écouté. M. de Soubise et le comte d'Auvergne demandèrent aussi à l'être après les ducs, mais avant tout autre, et en furent refusés; ils insistèrent, au point que le Roi se fâcha et dit tout publiquement qu'il les trouvoit plaisants de ne vouloir pas de l'Ordre dans le rang où leurs pères s'étoient honorés de le recevoir. Il ordonna à Châteauneuf de l'écrire ainsi sur les registres de l'Ordre, et il le dit aux ducs de Chevreuse, de la Rochefoucauld, et à quelques autres; mais il s'y est trouvé écrit que ces deux hommes avoient supplié le Roi de les dispenser d'accepter l'Ordre pour ne pas faire le tort à leurs maisons de céder à des cadets de celle de Lorraine. On a vu ci-dessus le duc de Montbazon en son rang de duc, le prince de Guéméné par la faveur du duc de Luynes, son beau-frère, le premier après les ducs, et son oncle paternel, Rohan comme lui, le cinquante-cinquième parmi les gentilshommes de la même promotion de 1619, n'en ayant que quatre après lui, et pas un de sa maison, ni lui-même, ne s'en étant jamais plaint. Pour le comte d'Auvergne, le huguenotisme avoit exclu sa maison de l'Ordre; mais on a vu que celle de la Marck n'y a eu de rang que parmi les gentilshommes, et que le maréchal, père du père du comte d'Auvergne, ayant Bouillon, Sedan, etc., cédoit partout au comte de Maulévrier la Marck, frère de son beau-père, par transaction signée; il fut obligé de sortir du banc des ducs à l'assemblée des Notables à Rouen, et de s'aller mettre en celui des maréchaux de France; obtint par grâce de ne point faire de fonctions au baptême de Louis XIII, parce qu'il n'en pouvoit avoir que comme maréchal de France, et n'eut jamais de rang ni de distinction par-dessus eux. Il ne signoit que: *Henri de la Tour*; ne prétendoit rien que par Bouillon et Sedan, qui n'ont donné de rang nulle part à leurs possesseurs, et n'avoit pas encore imaginé le nom d'Au-

vergne, ni la descente des ducs de Guyenne, qui a fait tant de bruit depuis lui et depuis même son fils.

M. de Monaco, prince de si fraîche date, ne fit pas de difficulté de prendre l'Ordre en son rang de duc ; mais il tâcha de s'en faire un mérite auprès du Roi, dont il gâta fort les affaires depuis, dans son ambassade de Rome, par sa prétention d'Altesse qu'il ne put jamais obtenir, et dont il y mourut de chagrin.

Pour M. le comte de Soissons, outre les raisons de rang, il avoit l'Annonciade, qui est incompatible avec le Saint-Esprit, et qui, par ses statuts, ne souffre que la Jarretière et la Toison, et nul exemple contraire.

A l'égard des parrains, on a toujours observé qu'ils fussent de la même qualité que ceux dont ils sont parrains, ou, quand cela ne se peut, à faute de chevaliers de même sorte, on les prend de la plus approchante : ainsi, en 1686, M. de Chartres, petit-fils de France, eut Monseigneur et Monsieur ; Monsieur le Duc eut M. son grand-père et M. son père ; M. le prince de Conti, les ducs de Chaulnes et de Saint-Simon ; et M. du Maine, les ducs de Créquy et de Saint-Aignan.

A cette grande promotion-ci, Monseigneur et Monsieur et les princes du sang furent parrains indifféremment, par la nécessité et le manque de chevaliers ; c'est aussi la première où on les ait présentés quatre à quatre, pour abréger, et parce qu'on ne pouvoit fournir de parrains pareils à ceux qu'ils présentoient.

Et la dispute de M. de la Rochefoucauld avec M. de Chevreuse, elle étoit destituée de toute raison : être ou n'être pas reçu au Parlement donne bien aux pairs la séance et la voix délibérative en cette cour, et conséquemment aux lits de justice et aux autres parlements du royaume, ainsi qu'au Grand Conseil, ou les en exclut ; mais le rang entre eux n'en a jamais dépendu, dès que le premier qui a été fait pair a été reçu au Parlement, et a par là rendu sa dignité complète pour l'office comme pour le fief. M. de la Rochefoucauld est l'unique qui ait formé cette difficulté, parce qu'il étoit frappé de celle qu'il avoit là-dessus avec le duc de Saint-Simon, et qu'il n'en démêloit pas la différence, qui est la première réception au Parlement de celui qui a été fait duc et pair, qui fixe son rang d'ancienneté pour toujours, et non pas dans les pairs qui suivent ce premier pair de chaque pairie, dont la réception faite ou à faire n'a jamais été considérée pour le rang.

Mais M. de la Rochefoucauld, qui avoit gagné sur le Roi une sorte d'empire de fougue et d'habitude sur les petites choses qui ne regardoient que lui, en tira cette complaisance d'engager M. de Chevreuse de lui lever ce beau scrupule en se faisant recevoir précipitamment ; ce qui fut fait le lendemain matin, sans autre nécessité que l'honneur de M. de la Rochefoucauld et le desir du Roi de ne lui pas déplaire en chose qui n'alloit ni à décision ni à mettre en doute ce qui n'y pouvoit tomber, mais à une simple précipitation incommode à M. de Chevreuse, dont la douceur et la tranquillité prenoient moins sur le Roi, avec toute sa faveur.

Ce fut la première promotion où les gens purement de guerre eurent part comme tels. M. de Louvois, tout-puissant alors, et qui, pour le devenir de plus en plus, avoit dessein d'en attirer une générale, comme il fit aussitôt, et comme il avoit déjà commencé, persuada au Roi de donner en récompense militaire ce qui avoit toujours été destiné à la naissance; et, quoique toutes les promotions aient eu leurs taches, on ne s'étoit point encore tant récrié que sur celle-ci. MM. de Tilladet, de la Salle et de Beringhen passèrent par leurs charges : le premier étoit fils d'une sœur du chancelier le Tellier et dans l'intimité de M. de Louvois, son cousin germain; Dangeau, Maulévrier, Montclar, Calvo, Montal, Bissy, Montbron, la Trousse et Chazeron, uniquement par la guerre; Villars et la Vauguyon, par leurs ambassades; Sourdis, Huxelles, Tessé, favoris de M. de Louvois, et le second de ces trois cousin germain de Beringhen : il fut mis par confiance dans Mayence, pour confirmer la guerre en le rendant avant d'être secouru; le Roi en fut outré, et cela hâta et acheva sa fortune. Aubigné étoit frère de Mme de Maintenon. Hocquincourt, homme bien de qualité à l'être, n'y pensoit pas; écrivoit depuis longues années retiré dans ses terres; il avoit sauvé Péronne au Roi dans sa minorité en se jetant dedans, et en ferma les portes à son propre père. Le Roi ne l'oublia jamais, et le fit chevalier de l'Ordre sans que personne ne lui parlât pour lui; lui-même en fut surpris, et s'équipa si étrangement, avec des chausses trop étroites, qu'il porta en dehors et à découvert tout ce qu'on doit le plus cacher : cela fit une grande risée durant toute la marche en allant, et, comme les chausses étoient au même état, assis dans la chapelle, le Roi le vit de sur son trône, en faisant les chevaliers, et l'en envoya avertir. Hocquincourt, étonné et honteux au dernier [point], voulut y donner ordre, et le fut bien davantage; et, quand il en reconnut l'impossibilité, sa ressource fut sa toque qu'il tint dessus; mais, quand ce vint à son tour à faire les révérences pour aller au trône recevoir l'Ordre, l'embarras augmenta; et toujours recours à sa toque, qui étoit là fort mal placée, et ne l'étoit pas toujours avec justesse. Enfin le grand manteau de l'Ordre le tira d'affaire, après avoir largement diverti les assistants. M. de Vérac, homme de bonne naissance, dut l'Ordre à la proscription des huguenots, après l'avoir été lui-même : il se trouva lieutenant général de Poitou, et Marillac intendant de la province; ils s'associèrent pour donner le mouvement à cette grande affaire, et, bientôt après, l'un eut l'Ordre, et l'autre la place de conseiller d'État que son père lui céda, ce que le Conseil n'a jamais vu devant ni depuis. M. de Lussan le fut par grâce : Monsieur le Prince dit au Roi que si M. son père vivoit, Lussan seroit chevalier de l'Ordre, parce qu'étant premier prince du sang, lorsqu'à la bataille de Senef il le dégagea de dessus (*sic*) son cheval et des ennemis, et l'emporta sur ses épaules et le remonta, il lui avoit donné parole de sa nomination à l'Ordre. Monsieur le Prince ajouta que, ce qu'il n'avoit plus de droit, puisqu'il étoit passé à M. de Chartres, il le demandoit par grâce pour dégager la parole de M. son père, et ne pas voir

frustrer de récompense une si belle action. Le Roi l'accorda de la sorte à Lussan, qui, depuis bien des années, étoit retiré chez lui en Languedoc, arriva sur un courrier de Monsieur le Prince, encore plus surpris que ne l'avoit été le marquis d'Hocquincourt ; il demeura toujours depuis auprès de Monsieur le Prince, et sa femme dame d'honneur de Madame la Princesse, qu'on ne voyoit guère à Paris auparavant.

Les colliers que le Roi donne aux fils de France et au premier prince du sang, aux grandes promotions, sont d'usage, et non de droit, et d'usage uniquement aux grandes promotions, où il se fait cinquante ou soixante chevaliers de l'Ordre, et quelquefois davantage.

---

### ÂGE AUQUEL ONT ÉTÉ REÇUS A L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT,

AVEC UNE TRÈS-COURTE NOTE SUR CHACUN :

#### § I. — LES ROIS, FILS ET PETIT-FILS DE FRANCE : 15<sup>1</sup>.

Dernier décembre 1378, première promotion, aux Grands-Augustins,  
à Paris.

A l'institution de l'Ordre par Henri III, qui l'y reçut le premier, à vingt-sept ans ; né le 19 septembre [1551] ; élu roi de Pologne, 9 mai 1573 ; y arriva en janvier 1574 ; couronné à Cracovie, 15 février suivant ; partit secrètement, 18 juin suivant, sur la nouvelle de sa succession à la couronne de France par la mort du roi Charles IX, son frère, 30 mai 1574, sans postérité ; arriva à Lyon, 6 septembre suivant ; assassiné à Saint-Cloud, 1<sup>er</sup> août 1589 ; y mourut le lendemain, à trente-huit ans.

Dernier février 1594, à Chartres.

Henri IV, à quarante ans ; né à Pau, 13 (12) décembre 1553 ; roi de Navarre, 1572, et de France, 1589 ; fit abjuration publique du calvinisme en l'église abbatiale de Saint-Denis, 25 juillet 1593 ; reçut l'Ordre le lendemain de son sacre ; entra à Paris, 22 mars 1594 ; fit la paix de Vervins, 2 mai 1598 ; assassiné à Paris, 14 mai 1610, à cinquante-sept ans cinq mois.

18 octobre 1610, à Reims.

Louis XIII, à plus de neuf ans ; né le jeudi 17 (*lisez* 27) septembre 1601, à onze heures du soir, dans la chambre en ovale qui est devenue

1. Ici le manuscrit est disposé sur quatre colonnes, que nous représentons par des paragraphes.

le grand cabinet ovale du Roi, à Fontainebleau ; mort au château neuf de Saint-Germain-en-Laye, le jeudi 14 mai 1643, à dix heures du matin, à quarante et un ans sept mois moins trois jours ; ayant reçu l'Ordre le lendemain de son sacre, et le donna :

Dernier décembre 1619, aux Grands-Augustins, à Paris,

A Gaston, son frère, à près de onze ans ; né 25 avril 1608 ; mort à Blois, 2 février 1660, à plus de cinquante-deux ans et demi.

8 juin 1654, à Reims.

Louis XIV, à près de seize ans ; né dimanche 5 septembre 1638 ; mort dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1715, à soixante-dix-sept ans ; ayant reçu l'Ordre le lendemain de son sacre, et le donna :

8 juin 1654, à Reims,

A Philippe, son frère, à près de quatorze ans ; né 21 septembre 1640 ; mort à Saint-Cloud, 9 juin 1701, à plus de soixante ans et demi.

1<sup>er</sup> janvier 1680, à Saint-Germain.

Monseigneur le Dauphin, à dix-huit ans ; né 1<sup>er</sup> novembre 1661 ; mort à Meudon, 14 avril 1711, à quarante-neuf ans et demi.

2 juin 1686, à Versailles.

M. le duc de Chartres, petit-fils de France, depuis duc d'Orléans et régent pendant la minorité de Louis XV, à douze ans ; né 2 août 1674 ; mort 2 décembre 1723, un jeudi, à Versailles, à quarante-neuf ans quatre mois.

22 mai 1695, à Versailles.

Monseigneur le duc de Bourgogne, père du roi Louis XV, à près de quatorze ans ; né 6 août 1682, et enlevé à la terre, qui n'en étoit pas digne, à vingt-neuf ans et demi ; mort dauphin à Marly, le jeudi 18 février 1712, à huit heures du matin.

Monseigneur le duc d'Anjou, à treize ans et demi ; né 19 décembre 1683 ; déclaré roi d'Espagne à Versailles, 16 novembre 1700 ; arriva à Madrid 18 février 1701 ; abdiqua 15 janvier 1724, et, par la mort du roi Louis 1<sup>er</sup>, son fils, sans postérité, reprit la couronne, 6 septembre de la même année.

2 février 1699, à Versailles.

Monseigneur le duc de Berry, à près de treize ans ; né dernier août 1686 ; mort à Marly, 4 mai 1714, à près de vingt-huit ans.

27 octobre 1722, à Reims.

Louis XV, à dix ans huit mois ; né 15 février 1710 ; reçut l'Ordre le surlendemain de son sacre ; majeur, 16 février 1723.

2 février 1717.

Don Louis, prince des Asturies, à neuf ans et demi ; né 23 août 1707 ; roi d'Espagne, Louis 1<sup>er</sup>, par l'abdication du roi Philippe V, son père. 15 janvier 1724 ; mort à Madrid, dernier août de la même année, sans postérité.

1<sup>er</sup> janvier 1729.

Don Ferdinand, prince des Asturies, à quinze ans et demi ; né 23 septembre 1713.

Don Carlos, infant d'Espagne, à treize ans ; né 20 janvier 1716.

## § II. — PRINCES DU SANG : 17.

Dernier décembre 1579, aux Augustins, à Paris.

Le cardinal de Bourbon, à cinquante-six ans ; né 22 décembre 1523, mort en prison à Fontenay-le-Comte, en Poitou, 9 mai 1590, à soixante-sept ans et demi. C'est l'oncle paternel d'Henri IV, fantôme de la Ligue, le faux Charles X, qui fut arrêté à Blois à la mort de MM. de Guise, et ne fut plus relâché.

Le prince de Conti, à plus de vingt-deux ans ; né 3 novembre 1537 ; mort à Paris, 3 août 1614, à cinquante-sept ans. Il étoit second fils du prince de Condé tué à la bataille de Jarnac, 13 mars 1569, et ne laissa point d'enfants de J. de Coësmes et d'une fille de M. de Guise tué à Blois, qu'il avoit épousée en 1605, et qui mourut à Eu, 30 avril 1631, de douleur de la prison du maréchal de Bassompierre, de qui elle avoit eu un fils.

Le prince Dauphin, à trente-sept ans ; né 1542 ; mort à Lisieux, 4 juin 1592, à près de cinquante ans, au retour du siège de Rouen levé par Henri IV. Il étoit fils du premier duc de Montpensier, qui mourut 23 septembre 1582, en sa maison de Champigny, sans avoir été chevalier de l'Ordre, quoiqu'il eût passé une vie de près de soixante-dix ans dans les plus grands emplois. Celui-ci porta le nom de prince Dauphin d'Auvergne d'une terre en cette province, tant que son père vécut. Il fut, en 1579, ambassadeur de Henri IV (*sic*) vers la reine Élisabeth d'Angleterre, et eut aussi de grands emplois. Il fut père du dernier duc de Montpensier, en qui finit cette branche et qui épousa l'héritière de Joyeuse, fille du capucin, qui se maria au duc de Guise, fils de celui qui fut tué à Blois. La belle-mère de ce prince Dauphin étoit sœur de ce duc de Guise tué à Blois, ligueuse si effrénée, et qui mourut à Paris, sans enfants, 6 mai 1596.

Dernier décembre 1583, aux Augustins, à Paris.

Le comte de Soissons, à plus de dix-neuf ans ; né 3 novembre 1566 ; mort à Blandy, en Brie, 1<sup>er</sup> novembre 1612. Il étoit fils aîné du second

lit du prince de Condé qui fut tué à Jarnac, et de la Longueville; fut grand maître de France, eut de grands emplois, et disputa au prince de Condé, son neveu, père du héros, sa naissance. Henri IV, dont il avoit voulu épouser la sœur morte duchesse de Bar, presque malgré lui, et qu'il avoit fatigué avec le cardinal son frère, par le tiers-parti, prit hautement le parti du prince de Condé, qui gagna son procès au parlement de Paris, au rapport de l'Escalopier, dont Henri IV brûla ensuite les pièces, poussé par le duc de Sully, brouillé avec le comte de Soissons, qui, à un voyage du Roi, l'avoit délogé fort cavalièrement. Ce prince ne vécut que quarante-six ans, et avoit épousé l'héritière de Montafié, morte en 1644, célèbre par sa vertu et son courage, et qui vit finir cette branche par la mort de son fils unique.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1595, aux Augustins, à Paris.

Le dernier duc de Montpensier, à vingt et un ans et demi; né 12 mai 1573; mort à Paris 27 février 1608, à trente-quatre ans et demi, le dernier de sa branche. Il eut de grands emplois, et présida à l'assemblée des Notables tenue par Henri IV à Rouen, en 1596, et eut grande et heureuse réputation. Il porta le nom de prince de Dombes du vivant de son père. Sa fille unique fut la première femme de Gaston, morte en couches de Mademoiselle de Montpensier, qui est morte en 1693, et qui donna tous ses biens à M. du Maine, pour tirer M. de Lauzun de prison. Cette branche, qui sortoit de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, et d'Isabelle, héritière de Beauvau, grand-père du premier duc de Vendôme, qui fut grand-père d'Henri IV, étoit la dernière cadette, et eut quatre générations: le prince de la Roche-sur-Yon, qui épousa l'héritière, tante paternelle du connétable de Bourbon tué devant Rome (leur second fils ne laissa point de garçons de l'héritière de Montespedon, veuve du maréchal de Montejehan, qui est cette princesse de la Roche-sur-Yon qui fut dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, dont parle Brantôme, p. 210, tome III de ses *Hommes illustres*; sa belle-mère, dont on vient de parler, étoit veuve d'Antoine de Chauvigny, seigneur de Châteauroux); les trois dernières générations furent ducs de Montpensier: le premier épousa l'héritière de Longwic, dont il eut la fameuse abbesse de Jouarre, qui sauta les murs, s'enfuit, changea de religion, épousa le prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande, et d'elle est sorti Guillaume III, usurpateur de l'Angleterre; le second épousa l'héritière des bâtards d'Anjou-Mézières; le troisième, l'héritière de Joyeuse, fille du capucin, qui se remaria au quatrième duc de Guise, et fut grand'mère du dernier duc de Guise, mari de la petite-fille de France.

18 octobre 1610, à Reims.

Le prince de Condé, à vingt-deux ans; né 1<sup>er</sup> septembre 1588; mort à Paris, 26 décembre 1646, à plus de cinquante-huit ans. Il étoit



petit-fils du prince de Condé tué à Jarnac et de l'héritière de Roye, fils du prince de Condé mort avant sa naissance à Saint-Jean-d'Angely, et de Charlotte de la Trémoille, morte en 1629 (deux grands hommes, chefs des huguenots), et père de Monsieur le Prince le héros. Ses emplois séparèrent (*lisez* : réparèrent?) sa pauvreté, étant né avec douze mille livres de rente; son mariage avec la fille du dernier connétable de Montmorency l'enrichit, moins par la dot que par la confiscation du dernier duc de Montmorency, exécuté en 1632, sans postérité, à Toulouse, dont les autres sœurs, les duchesses d'Angoulême et de Ventadour, n'eurent presque rien.

Dernier décembre 1619, aux Augustins, à Paris.

Le dernier comte de Soissons, à quinze ans et demi; né 11 mai 1604; tué 6 juillet 1641, à trente-sept ans et demi, en gagnant contre le maréchal de Châtillon la bataille près de Sedan, où il s'étoit retiré depuis quatre ans, et s'étoit enfin laissé entraîner à prendre les armes contre le Roi. Le cardinal de Richelieu fut soupçonné de l'avoir fait tuer, et on n'a pu guère démêler comme il le fut, et la bataille gagnée; sa mort finit ces troubles.

Il avoit refusé avec hauteur la nièce du cardinal; ne fut point marié: en lui finit cette branche, qui n'eut que deux générations. Sa sœur aînée fut première femme du duc de Longueville, depuis beau-frère de Monsieur le Prince le héros, et en eut la dernière duchesse de Nemours, morte sans postérité. Sa sœur cadette quitta l'habit de Fontevrault et cette coadjutorerie, encore sans vœux, et elle épousa Thomas, prince de Carignan, puîné de Savoie, d'où est sortie la branche de Carignan et celle de Soissons. Il laissa un bâtard fort obscur, à qui Mme de Nemours, persécutée des siens, donna tous ses biens, et qui, d'une fille du maréchal de Luxembourg, laissa une prodigieuse héritière, morte duchesse de Luynes et mère du duc de Montfort.

Dernier décembre 1661, aux Augustins, à Paris.

Le prince de Condé, le héros, à près de quarante ans; né 8 septembre 1621; mort à Fontainebleau, 11 décembre 1686, à plus de soixante-cinq ans, au bout de sept années de retraite à Chantilly, [ne laissant] qu'un fils unique, qui suit, de l'héritière par l'événement de Maillé-Brezé, nièce du cardinal de Richelieu, morte à Châteauroux, 16 avril 1694, en sa soixante-sixième année, où elle avoit été renfermée la plupart de sa vie, avec beaucoup de rigueur.

Le duc d'Enghien, à dix-huit ans et demi; né 29 juillet 1643; mort à Paris, 1<sup>er</sup> avril 1709, à plus de soixante-cinq ans et demi. Il prit le nom de prince de Condé après la mort de M. son père, et a été le dernier qui l'ait porté; et, à la mort de Monsieur, il eut les honneurs et les avantages de premier prince du sang, en dédommagement des augmentations de l'un et de l'autre qui furent données à M. de Chartres,

alors d'Orléans, petit-fils de France, qui, dans ce rang, n'avoit pas laissé jusqu'alors d'avoir les avantages de premier prince du sang.

Le prince de Conti, à plus de trente-deux ans ; né 11 octobre 1629 ; mort 21 février 1666, à plus de trente-six ans, dans la piété la plus haute et la plus éclairée, dont il passa les six dernières années dans une grande retraite à Pezénas et dans son gouvernement, où il mourut. Sa femme, M. Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, qui fut toujours le plus grand exemple de la plus solide et de la plus aimable vertu, mourut à Paris, 4 février 1672, à trente-cinq ans, retirée du monde dès dix-neuf ans, autant qu'il lui fut possible, et ne laissa que deux fils.

2 juin 1686, à Versailles.

Le duc de Bourbon, à moins de dix-huit ans ; né 11 octobre 1668 ; mort à Paris, 4 mars 1710, à quarante-deux ans et demi, subitement, le mardi gras, moins d'un an après le dernier prince de Condé, son père, et au bout de l'an du prince de Conti, son beau-frère.

Le prince de Conti, à vingt-quatre ans et demi ; né 30 avril 1664 ; mort à Paris, 22 février 1709 ; le *Germanicus* de son temps ; connu sous le nom de prince de la Roche-sur-Yon du vivant du prince de Conti, son frère aîné, mort sans avoir eu l'Ordre et sans enfants, 9 novembre 1685, en sa vingt-cinquième année, à Fontainebleau, de la petite vérole, gagnée de Mme sa femme, bâtarde de Louis XIV et de Mme de la Vallière.

1<sup>er</sup> janvier 1709, à Versailles.

Le duc d'Enghien, à seize ans et plus ; né 18 août 1692 ; a été premier ministre, entre M. le duc d'Orléans, mort 22 décembre 1723, et M. le cardinal de Fleury, qui le fut à la Pentecôte 1726.

1<sup>er</sup> janvier 1711, à Versailles.

Le prince de Conti, à plus de quinze ans ; né 10 novembre 1695 ; mort à Paris, 4 mai 1727, à trente-deux ans et demi.

27 octobre 1722, à Reims.

Le duc de Chartres, à plus de dix-neuf ans ; depuis la mort de M. le Régent, son père, duc d'Orléans ; né 2 août 1703.

Le comte de Charolois, à vingt-deux ans et demi ; né 19 juin 1700 ; frère de Monsieur le Duc.

3 juin 1724, à Versailles.

Le comte de Clermont, à quinze ans ; né 15 mai 1719 ; frère de Monsieur le Duc.

## § III. — BÂTARDS.

7 janvier 1593, aux Augustins, à Paris.

Le duc de Longueville, à vingt-sept ans ; né 1568 ; mort à Amiens 29 avril 1593, d'un coup de mousquet malheureux, à son entrée à Doullens, comme gouverneur de Picardie. Ce fut son père qui, à diverses reprises, usurpa tant de rangs et de distinctions. Sa mère étoit Bourbon, fille de l'héritière d'Estouteville, et sa femme étoit fille du célèbre Ludovic de Gonzague, premier chevalier de l'Ordre, duc de Nevers, et d'Henriette de la Marck, dite Clèves, duchesse héritière de Nevers et Rethel ; cette duchesse de Longueville mourut à Paris, en 1629 ; n'eut qu'un fils unique, qui se trouvera ci-dessous, le second et dernier duc de Longueville chevalier de l'Ordre.

Le comte de Saint-Paul, à vingt-six ans ; né 1569 ; mort à Châteauneuf-sur-Loire, 7 octobre 1631, à soixante-deux ans. Il étoit frère du précédent, épousa l'héritière de Caumont, veuve d'un Escars, en eut un fils tué à dix-sept ans, au siège de Montpellier, 3 septembre 1622, sans alliance, et qui mit fin à cette branche. Il fut fait, en 1608, duc et pair de Fronsac, et ce fils en portoit le nom. Les sœurs de ces deux frères furent : la marquise de Belle-Isle ; son mari, général des galères et fils du maréchal de Retz, étant mort avant son père, en 1596, lui laissa le duc de Retz ; elle se fit religieuse, et elle établit la réforme ou congrégation du Calvaire, et y mourut à Poitiers, saintement, 25 avril 1628. L'autre sœur épousa, en 1596, Ch. Goyon, comte de Torigny, chevalier de l'Ordre, fils aîné du maréchal de Matignon, et fut plus de vingt ans sans qu'aucun de ses parents la vissent, pour avoir fait ce mariage malgré sa famille, qu'elle n'a jamais bien pardonné.

1606.

Charles, bâtard de Navarre, fils d'Antoine, roi de Navarre, père d'Henri IV, et de la demoiselle de Rouet, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, dont elle se servit jusqu'à la mort de ce prince à le gouverner ; fut nommé d'abord évêque de Comminges, ne laissa pas d'aller à la guerre ; puis, à la fin de 1597, fut sacré archevêque de Rouen, et obtint, cette même année, de Clément VIII, un indult inouï pour jouir de tous les honneurs du cardinalat. Il maria, par ordre exprès d'Henri IV, la duchesse de Bar, sa sœur, sur un théâtre devant Notre-Dame de Paris, 30 janvier 1599, quoique huguenote et sans dispense ; fut la même année chancelier de l'Ordre, et s'en démit, en 1606, à M. de Châteauneuf l'Aubespine, père du garde des sceaux de France, et fut un des quatre prélats commandeurs. Dès la fin de 1604, il s'étoit démis de l'archevêché de Rouen, ne pouvant vivre éloigné d'Henri IV, qu'il aimoit et auquel il étoit si tendrement attaché, qu'il mourut de douleur très-peu après sa mort, en 1610, retiré en son abbaye de Marmoutier.

Dernier décembre 1619, aux Augustins, à Paris.

Le duc de Vendôme, à vingt-cinq ans et demi ; né juin 1594 ; mort à Paris, 22 octobre 1663, à plus de soixante et onze ans. Il étoit fils d'Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estrées, sœur du premier maréchal d'Estrées, qu'Henri IV eut tant d'envie de couronner, et de faire de ce fils un Dauphin ; ce fut ce qui le porta à faire pour lui des choses si extraordinaires, qui finirent avec son règne presque aussitôt, et qui ont servi de fondement à de bien plus fortes pour d'autres. M. de Vendôme fut amiral ; eut reprises des restes de la grandeur qu'Henri IV lui avoit donnée et des honneurs de prince du sang, à sa mort, après force abolitions.

Le duc d'Angoulême, à quarante-cinq ans et demi ; né 28 avril 1573 ; mort à Paris, 24 septembre 1650, à soixante-dix-sept ans et demi. Il étoit fils de Charles IX et de Marie Touchet, qui épousa François de Balzac, chevalier de l'Ordre à la première promotion, veuf de Jacqueline de Rohan, avec postérité. Du second mariage vint Henriette de Balzac, qu'Henri IV fit marquise de Verneuil, à qui il donna promesse de mariage, et dont il eut le duc de Verneuil, qui, de la sorte, étoit neveu du duc d'Angoulême ; ce qui produisit d'étranges choses pendant l'enfance de M. de Verneuil, dont François de Balzac, qu'on appelloit M. d'Entraques, père de la marquise de Verneuil, et elle furent en grand péril, et M. d'Angoulême, qu'on appelloit le comte d'Auvergne, fut condamné, par arrêt du Parlement du 1<sup>er</sup> février 1605, à avoir la tête coupée, et, par grâce, cette peine commuée en prison perpétuelle, dont il ne sortit qu'en 1616. Quatre ans après, il fut fait duc d'Angoulême, commanda les armées, fut ambassadeur en Allemagne, etc. Il avoit eu d'abord des bénéfices et le grand prieuré de France, comme, jusqu'à lui, on mettoit tous les bâtards de France dans l'Église ou dans l'ordre de Malte, et c'est le premier reconnu à qui on les ait laissé quitter. Il ne laissa qu'un fils de la fille aînée du dernier connétable de Montmorency, sœur de la duchesse de Ventadour, du dernier duc de Montmorency, décapité à Toulouse, et de la princesse de Condé, et n'eut point d'enfants de Françoise de Nargonne, sœur d'un de ses pages, qu'il épousa par amour en 1644, belle et très-virtueuse, qui eut la charge, en 1661, d'accompagner à Florence la grande-duchesse, fille de Gaston, et qui est morte à Montmor, en Champagne, 10 août 1713, à quatre-vingt-douze ans, dans une grande pauvreté et piété, sans avoir eu aucune part, comme la duchesse de Verneuil, à l'apothéose des bâtards, quoique venant de temps en temps à la cour, lorsque Mme de Verneuil y paroissoit en princesse du sang.

14 mai 1633, à Fontainebleau.

Le duc de Longueville, à trente-sept ans ; né 27 avril 1595, mort à Rouen, 1663, à soixante-huit ans, de douleur de la privation, marquée avec affront, qu'il s'attira du Roi, d'honneurs de prince du sang qu'il avoit longtemps usurpés. C'est le dernier duc de Longueville qui a tant

figuré à la tête des armées, de l'ambassade pour la paix à Munster, et dans la minorité de Louis XIV; qui épousa la dernière princesse du sang de la branche de Sorssons, dont il eut la dernière duchesse de Nemours, puis la célèbre sœur de Monsieur le Prince le héros, dont il eut deux fils: le cadet, comte de Saint-Paul, tué, 12 juin 1672, au passage du Rhin, sur le point de son élection à la couronne de Pologne, à vingt-deux ans et demi, sans avoir été marié, laissant une douleur égale à M. de la Rochefoucauld et à Mme sa mère, alors fort pénitente et fort sainte; le fils aîné, non marié et aliéné d'esprit, prêtre, mourut 4 février 1694, à près de cinquante ans, dans son abbaye de Saint-Georges en Normandie, où il étoit enfermé; et en lui s'éteignit cette singulière maison, qui a duré et tant brillé près de trois siècles.

Le comte d'Alais, à trente-six ans; né 1595; mort à Paris, 13 novembre 1653, à cinquante-huit ans, trois ans après la mort du duc d'Angoulême, son père, dont il avoit pris le nom. Il avoit eu des bénéfices et l'évêché d'Agde, mais il les remit, comme avoit fait son père, et en eut la même tolérance. Il obtint en 1637 la charge de colonel général de la cavalerie légère, que son père lui remit, et le gouvernement de Provence, d'où il engagea et secourut, en 1641, le prince de Monaco à se défaire des Espagnols et à se mettre sous la protection de France; finit cette maison. Il avoit épousé, 1629, Henriette de la Guiche, morte à Paris, 22 mai 1682, à quatre-vingt-quatre ans, et n'en eut qu'une fille, morte 4 mai 1696, folle et enfermée en l'abbaye d'Essai, près d'Alençon, et qui étoit mère du dernier duc de Guise, mari de la petite-fille de France.

Dernier décembre 1661, aux Augustins, à Paris.

Le duc de Verneuil, à soixante ans; né octobre 1601; mort à Verneuil, 28 mai 1682, à quatre-vingt-un ans et demi; fils d'Henri IV et d'Henriette de Balzac, morte 9 février 1633, en sa cinquante-quatrième année. Il eut l'évêché de Metz et d'autres bénéfices, dont il ne se démit que très-tard; fut duc à brevet, puis pair, 1663, sans préséance, et ne devint prince du sang que longtemps après sa mort, sans postérité; mais sa veuve, fille du chancelier Séguier, en jouit. Elle étoit veuve, avec postérité, du duc de Sully, et mourut 5 juin 1704; elle étoit mère du duc de Sully, qui alloit toujours au Parlement avec le duc de Verneuil et l'y précédait sans difficulté, et de la duchesse du Lude, dame d'honneur de Mme la Dauphine mère du Roi. M. de Verneuil avoit été ambassadeur en Angleterre et gouverneur de Languedoc.

Le duc de Vendôme, à cinquante ans; né 1612; mort à Aix, 6 août 1669, à cinquante-huit ans. Il étoit fils aîné du bâtard d'Henri IV, et père du dernier duc de Vendôme; épousa en 1651 une nièce Mancini du cardinal Mazarin, pendant sa retraite à Cologne, au fort des troubles, sœur de la connétable Colonna, de la comtesse de Soissons Savoie, des duchesses Mazarin et de Bouillon, et du duc de Nevers; la perdit en février 1657; un mois après, fut fait cardinal par Clément IX, et, trois

mois après, se trouva au conclave. Il avoit commandé auparavant une armée en Italie, et ne laissa que deux fils.

Le duc de Beaufort, à quarante-six ans ; né janvier 1616 ; tué en Candie, à une sortie, 25 juin 1669, sans qu'on ait jamais pu trouver son corps. Il étoit frère du cardinal de Vendôme ; a fait parler de lui dans tous les troubles ; longtemps prisonnier, figura beaucoup pendant la minorité de Louis XIV ; étoit le roi des halles et du peuple, et ne fut point marié. Il étoit amiral, et, comme il mourut en Candie, contre les Turcs, à la tête du secours envoyé par le Roi, il lui fut fait des obsèques publiques à Rome, à Venise et à Notre-Dame de Paris.

2 juin 1686, à Versailles.

Le duc du Maine, à près de seize ans ; né dernier mars 1670 ; fils de Louis XIV et de la marquise de Montespan.

Le comte de Vermandois, amiral, fils du même roi et de Mlle de la Vallière, mort à seize ans et plus, en 1683, à Courtray, au retour de sa première campagne, n'a point eu l'Ordre.

Dernier décembre 1688, à Versailles.

Le dernier duc de Vendôme, à trente-quatre ans et demi ; né 1<sup>er</sup> juillet 1654 ; mort à Viñaroz, sur la côte de Valence, commandant l'armée d'Espagne, 11 juin 1712, à cinquante-huit ans, ayant éprouvé les plus surprenantes fortunes ; sans postérité d'une fille du dernier prince de Condé, mariée 1710, morte 1718, à quarante et un ans. Le grand prieur de France, son frère, restitué au siècle depuis par dispense, mourut sans s'être marié.

2 février 1693, à Versailles.

Le comte de Toulouse, à quinze ans et demi ; né 6 juin 1678.

2 février 1728, à Versailles.

Le prince de Dombes, à vingt-huit ans ; né 4 mars 1700 ; fils du duc du Maine.

Le comte d'Eu, à près de vingt-sept ans ; né 15 octobre 1701 ; fils du duc du Maine.

#### § IV. — LORRAINS.

Première promotion, dernier décembre 1578, aux Augustins, à Paris.

Le duc de Mercœur, à plus de vingt ans et demi ; né 9 septembre 1558 ; mort à Nuremberg, 19 février 1602, à quarante-deux ans et demi. Il étoit frère de la reine Louise, femme d'Henri III, seule de son lit d'une Egmont ; il avoit épousé la fille unique du célèbre Sébastien de Luxembourg-Martignes, duc de Penthhièvre, dont la mère, héritière de Brosse,

qui avoit pour aïeule maternelle Charlotte, héritière de la maison de Penthièvre, c'est-à-dire de la branche de Châtillon-Blois, qui conserva toujours des prétentions sur la Bretagne, depuis Charles de Châtillon-Blois, chef de cette branche et duc de Bretagne du chef de sa femme, et qui perdit la vie et la Bretagne à la bataille d'Auray, que Jean de Montfort, fils d'un frère de Jean III, duc de Bretagne, son beau-père, gagna, 29 septembre 1364, qui fut suivie du traité de Guérande, l'année suivante, par lequel cette branche de Blois se soumit à quitter le nom, les armes et toute prétention de Bretagne. M. de Merceur, avec ces prétendus droits, acheta le gouvernement de Bretagne de M. de Montpensier, de l'agrément d'Henri III; fut un des plus furieux ligueurs, se cantonna en Bretagne, y fit venir les Espagnols, leur livra Blavet, fut le dernier des chefs de la Ligue qui posa les armes, et qui le fit tellement à l'extrémité, qu'il ne put faire son traité que par un contrat de mariage forcé et prématuré de sa fille et seule héritière avec César, duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV; après quoi, il ne put se résoudre à rester en France, et s'en alla commander l'armée de l'Empereur en Hongrie, et mourut quatre ans après, en Allemagne.

Le second et dernier duc d'Aumale, à vingt-quatre ans; né 25 janvier 1555; mort à Bruxelles, proscrit, 1631, à soixante-seize ans; tiré à quatre chevaux en effigie en Grève, par arrêt du Parlement, en 1595, et dégradé de tout, pour ses félonies et le meurtre d'Henri III. Il étoit fils du premier duc d'Aumale fils du premier duc de Guise, et ne laissa d'une Lorraine-Elbeuf que deux filles, mariées au duc de Nemours Savoie et au marquis Ambroise Spinola. Ainsi finit cette branche.

Dernier décembre 1579, aux Augustins, à Paris.

Le cardinal de Guise, à vingt-quatre ans et demi; né 25 juillet 1555; tué aux derniers états de Blois, le lendemain de M. de Guise, son frère, 24 décembre 1588, à trente-trois ans et demi. Il étoit petit-fils du premier duc de Guise, succéda au cardinal de Lorraine, son oncle, à l'archevêché de Reims, en 1575, et fut cardinal à la nomination d'Henri III, par Grégoire XIII, 21 février 1578. Il laissa d'Aymerie de Lescherenne un bâtard fort connu par sa faveur auprès du duc de Lorraine, qui lui fit épouser la sœur du duc Charles III de Lorraine et de Madame, seconde femme de Gaston; le fit appeler prince de Phalsbourg; et c'est cette princesse de Phalsbourg célèbre pour ses intrigues, ses mariages, et pour avoir fait celui de sa sœur avec Gaston. Ce prince de Phalsbourg mourut à Munich en 1631, et sa femme, qui eut tant de maris, n'eut des enfants de pas un.

Le troisième duc de Guise, à vingt-neuf ans; né dernier décembre 1550; tué aux derniers états de Blois, 23 décembre 1588, à trente-huit ans, sur le point d'envahir la couronne.

Dernier décembre 1581, aux Augustins, à Paris.

Le premier duc d'Elbeuf, grand écuyer, à vingt-cinq ans ; né 18 octobre 1556 ; mort 1605, à quarante-neuf ans. Il étoit petit-fils du premier duc de Guise, épousa l'héritière de Chabot-Charny, eut la charge de grand écuyer de son beau-père, et a fait la tige de toute la maison de Lorraine actuellement subsistante, excepté le duc de Lorraine, son frère et ses deux sœurs.

Dernier décembre 1582, aux Augustins, à Paris.

Le premier duc de Mayenne, à près de vingt-neuf ans ; né 26 mars 1554 ; mort à Soissons, à la fin d'octobre 1612, à cinquante-huit ans et demi. Il étoit frère de MM. de Guise tués à Blois, et, après, chef de la Ligue.

Dernier décembre 1583, aux Augustins, à Paris.

Le cardinal de Vaudémont, à vingt-deux ans et demi ; mort 30 octobre 1587, à vingt-six ans et demi ; né 2 avril 1561 ; fait cardinal par Grégoire XIII, 21 février 1578, avant dix-sept ans. Il étoit frère de la reine Louise, femme d'Henri III, duc de Mercœur, etc.

---

Henri IV n'en fit aucun de cette maison.

---

Dernier décembre 1619, aux Augustins, à Paris.

Le quatrième duc de Guise, à quarante-huit ans ; né 2 août 1571 ; mort 30 septembre 1640, à soixante-neuf ans, à Luna, dans le Siennois, où il s'étoit retiré depuis plusieurs années qu'il n'avoit pas voulu céder au cardinal de Richelieu sa charge d'amiral de Levant. Il fut gouverneur de Provence. Il étoit fils du duc de Guise tué à Blois, et le plus sur les rangs aux faux états généraux assemblés ensuite à Paris pour épouser l'Infante et être le roi de France solidairement avec elle, fille de Philippe II, roi d'Espagne. Il épousa, en 1614, l'héritière de Joyeuse, fille du capucin, veuve du dernier duc de Montpensier, belle-mère de Monsieur Gaston et grand-mère de la Grande Mademoiselle ; et cette duchesse de Guise, dont il eut plusieurs enfants, mourut à Paris, 15 février 1656, à soixante et onze ans. Toute leur postérité a fini en M. de Guise, leur petit-fils, mari de la petite-fille de France, mort 1671, et Mademoiselle de Guise, leur fille, morte en 1688.

Le second et dernier duc de Mayenne, à quarante et un ans ; né 20 décembre 1578 ; tué au siège de Montauban, 17 septembre 1621, à quarante-deux ans et demi ; veuf sans postérité, depuis vingt ans, d'Henriette Gonzague-Clèves-Nevers-Mantoue, dont le frère, duc de Nevers, puis de Mantoue, avoit épousé sa sœur.



Le prince de Joinville, à quarante et un ans et demi ; fait en 1627 duc de Chevreuse, pair de France. Il étoit fils du duc de Guise tué à Blois, et mari de la célèbre Mme de Chevreuse, veuve du connétable de Luynes, mère du duc de Luynes, fille du duc de Montbazou Rohan, qui figura tant sous la régence de la reine Anne d'Autriche et toute sa vie, et dont il n'eut que deux filles, mortes sans alliance. Il figura aussi et eut la Jarretièrre en son ambassade en Angleterre, où il mena la sœur de Louis XIII au roi Charles 1<sup>er</sup>, son mari. Il fut grand chambellan et donna sa charge de grand fauconnier au duc de Luynes, avec qui il vécut intimement. Il étoit né 5 juin 1578, et mourut le 24 janvier 1657, et la duchesse de Chevreuse le 13 août 1679, à Gagny, près Chelles ; son âge suivant le siècle.

Le second duc d'Elbeuf, à vingt-quatre ans ; né 1596 ; mort à Paris, 5 novembre 1657, à soixante et un ans. Il épousa en février 1619 la sœur bâtarde du Roi, fille d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, sœur du duc de Vendôme, morte 20 juin 1663, à Paris, à soixante-sept ans, avec postérité. Il essaya de figurer dans tous les troubles de son temps avec peu de succès, force arrêts, dégradation solennelle de l'Ordre en la promotion de 1633, condamnation de la tête, et force abolitions. Gaston, à qui il s'étoit fort attaché, et dont il vouloit profiter, le voyant lieutenant général de l'État, s'emporta publiquement jusqu'à lui faire sauter à coups de pied les degrés du grand escalier de Luxembourg. Il fut gouverneur de Picardie et grand-père du duc d'Elbeuf qui épousa la fille du maréchal duc de Vivonne.

14 mai 1633, à Fontainebleau.

Le comte d'Harcourt, à plus de trente-deux ans ; né 20 mars 1601 ; mort à Royaumont subitement, 25 juillet 1666, à plus de soixante-cinq ans. Il étoit fils et frère des deux premiers ducs d'Elbeuf ci-dessus, et fut grand écuyer par la scélératresse de Chavigny, secrétaire d'État, pour ne rien dire de plus ; et se fit après donner le gouvernement d'Anjou, et le mettre sur le grand pied, pour le tirer d'Alsace, qui (*lisez* : qu'il) alla essayer de révolter, parti secrètement de l'armée du Roi, qu'il commandoit en Guyenne. Il fut grand capitaine, et épousa la veuve sans enfants de Puylaurens, sœur de la dernière duchesse d'Épernon et du père des duc et cardinal de Coislin, nièce du cardinal de Richelieu, morte 9 décembre 1674, à cinquante-deux ans, grande et dangereuse favorite de la reine mère.

Dernier décembre 1688, à Versailles.

Le premier comte d'Armagnac, à quarante-sept ans ; né 7 décembre 1641 ; mort à Paris, 23 juin 1718, à soixante-seize ans et demi. Il étoit fils du comte d'Harcourt ci-dessus, et avoit ses charges ; gendre et beau-frère des deux maréchaux ducs de Villeroy.

Le comte de Brionne, à vingt-sept ans ; né 13 novembre 1661 ; mort

à Paris, 3 avril 1712, à cinquante et un ans; survivancier de son père, puis démis en faveur de son dernier frère de la charge, et du gouvernement à son fils.

Le chevalier de Lorraine, à quarante-cinq ans; né 1643; mort à Paris, 8 décembre 1702, à près de soixante ans; cher et continuel favori de Monsieur, et de fortes intrigues. Il avoit des bénéfices, et ne fut jamais dans l'ordre de Malte; on le prétendoit secrètement et depuis longtemps marié à Mlle de Lillebonne, qui, depuis la mort de Monseigneur, est devenue abbesse de Remiremont.

Le comte de Marsan, à plus de quarante ans; né 1648; mort à Paris, 15 novembre 1708, à soixante-deux ans. Il étoit frère de MM. d'Armagnac et chevalier de Lorraine ci-dessus.

3 juin 1724, à Versailles.

Le second comte d'Armagnac, à plus de quarante ans; grand écuyer et fils du premier comte d'Armagnac.

Le prince de Pons, à vingt-sept ans et demi; né 19 novembre 1696; fils du comte de Marsan.

2 juin 1728, à Versailles.

Le prince de Lixin, à plus de vingt-six ans; né 3 mars 1698; fils du comte de Marsan.

---

I

1578.		1583.	
Henri III. . . . .	à 27 ans	M. le cardinal de Vaudémont.	22 ans
M. le duc de Nevers Gonzague . . . . .	près de 40	1585.	
M. de Mercœur. . . . .	plus de 20	M. le comte de Soissons, plus	
M. d'Aumale . . . . .	24	de . . . . .	19
1579.		1594.	
M. le cardinal de Bourbon .	56	Henri IV . . . . .	40
M. le cardinal de Guise. . .	24 1/2	1595.	
M. le prince de Conti, plus de	22	M. de Montpensier . . . . .	21
M. le prince Dauphin. . . .	37	M. de Longueville . . . . .	27
M. de Guise . . . . .	29	M. le comte de Saint-Paul .	26
1581.		1606.	
M. d'Elbeuf . . . . .	25	M. l'archevêque de Rouen. . .	"
1582.			
M. de Mayenne. . . . .	près de 29		

1610.  
Louis XIII . . . . plus de 9 ans  
Monsieur le Prince . . . . 22

1619.  
Monsieur Gaston . . près de 41  
M. le comte de Soissons . . 45 1/2  
M. de Guise . . . . . 48  
M. de Mayenne . . . . . 41  
M. de Chevreuse, lors prince  
de Joinville . . . . . 41 1/2  
M. de Vendôme . . . . . 25 1/2  
M. d'Angoulême . . . . . 45 1/2  
M. d'Elbeuf . . . . . 24

1633.  
M. de Longueville . . . . 37  
M. le comte d'Harcourt . . .  
. . . . . plus de 32  
M. le comte d'Alais . . . . 36

1654.  
Louis XIV . . . . . près de 16  
Monsieur Philippe . près de 14

1661.  
Monsieur le Prince le héros. 40  
Monsieur le Prince dernier . 48 1/2  
M. le prince de Conti . . . .  
. . . . . plus de 32  
M. de Verneuil . . . . . 60  
M. de Vendôme, mort car-  
dinal . . . . . 50  
M. de Beaufort . . . . . 46

1663.  
M. de Meckelbourg . . . . 40

1676.  
Jean III Sobieski, roi de Po-  
logne . . . . . »

1680.  
Monseigneur le Dauphin . . 48

1686.  
M. le duc de Chartres . . . 42

Monsieur le Duc, moins de 18 ans  
M. le prince de Conti . . . 24 1/2  
M. du Maine . . . . . près de 16

1688.  
M. de Vendôme dernier . . 34 1/2  
M. le grand écuyer . . . . 47  
M. le comte de Brionne . . 27  
M. le chevalier de Lorraine. 45  
M. de Marsan . . . . . plus de 40

1693.  
M. le comte de Toulouse . . 45 1/2

1695.  
Monseigneur le duc de Bour-  
gogne . . . . . près de 14  
Monseigneur le duc d'Anjou 13 1/2

1699.  
Monseigneur le duc de Ber-  
ry . . . . . près de 13

1700.  
Alexandre Sobieski . . . . . »  
Constantin Sobieski . . . . . »

1709.  
Monsieur le Duc . . . . . plus de 16

1711.  
M. le prince de Conti . . . .  
. . . . . plus de 15

1717.  
Le roi Louis I<sup>er</sup> d'Espagne . . 9 1/2

1722.  
Louis XV . . . . . 40  
M. de Chartres . . . . . plus de 19  
M. de Charolois . . . . . 22 1/2

1724.  
M. le comte de Clermont . . 45

M. d'Armagnac. . . plus de 40 ans		1728. — Juin.
M. le prince de Pons. . . . 27 1/2		M. le prince de Lixin . . .
		. . . . . plus de 26 ans
1728. — Février.		1729.
M. le prince de Dombes . . 28		Le prince des Asturies. . . 15 1/2
M. le comte d'Eu. . . . . 27		L'infant don Carlos. . . . 13

## § I. — ROIS ET FILS DE FRANCE ET PRINCES DU SANG.

HENRI III . . . . . à 27 ans		Le duc de Bourbon, moins
Le cardinal de Bourbon. . . 56		de. . . . . 18 ans
Le prince de Conti. . . . 24 1/2		Le prince de Conti. . . . 24 1/2
Le prince Dauphin. . . . 37		Monseigneur le duc de Bour-
Le comte de Soissons. . . .		gogne . . . . . près de 14
. . . . . plus de 19		Philippe V, roi d'Espagne. . 13 1/2
HENRI IV. . . . . 40		Monseigneur le duc de Ber-
Le duc de Montpensier. . . 21		ry . . . . . près de 13
LOUIS XIII . . . . . plus de 9		Le duc d'Enghien, premier
Le prince de Condé. . . . 22		ministre . . . . . plus de 16
Monsieur Gaston. . près de 11		Le prince de Conti, plus de 15
Le comte de Soissons. . . . 15 1/2		LOUIS XV. . . . . 10
LOUIS XIV . . . . . plus de 16		Louis I <sup>er</sup> , roi d'Espagne. . . 9 1/2
Monsieur Philippe, près de 14		Le duc de Chartres, plus de 19
Le prince de Condé le héros. 40		Le comte de Charolois . . . 22 1/2
Le prince de Condé dernier. 18 1/2		Le comte de Clermont . . . 15
Le prince de Conti, près de 32		Don Fernand, prince des
Monseigneur le Dauphin . . 18		Asturies . . . . . 15 1/2
M. le duc d'Orléans, régent. 12		Don Carlos, infant d'Espagne 13

## § II. — BÂTARDS.

	HENRI III.		LOUIS XIV.
Point.			
	HENRI IV.		Le duc de Verneuil. . . . 60 ans
			Le duc de Vendôme . . . . 50
Le duc de Longueville . . . 27 ans			Le duc de Beaufort. . . . 46
Le comte de Saint-Paul. . . 26			Le duc du Maine. . près de 16
L'archevêque de Rouen. . . »			Le duc de Vendôme . . . . 34 1/2
	LOUIS XIII.		Le comte de Toulouse . . . 15 1/2
Le duc de Vendôme . . . . 25 1/2			
Le duc d'Angoulême. . . . 45 1/2			LOUIS XV.
Le duc de Longueville . . . 37			Le prince de Dombes. . . . 28
Le comte d'Alais . . . . . 36			Le comte d'Eu. . . . . 27

§ III. — PRINCES DE MAISONS SOUVERAINES ET ÉTRANGÈRES.

<p>HENRI III. — 1578.</p> <p>Le duc de Nevers Gonzague . . . . . près de 40 ans</p> <p>LOUIS XIV. — 1663.</p> <p>Le duc régnant de Meckelbourg-Schwerin . . . . . 40</p> <p>1676.</p> <p>Jean III Sobieski, roi de Pologne, né . . . . ., roi 20 mai 1674, mort 17 juin 1696, à 72 ans, et ses fils, à l'instante prière de la</p>	<p>reine leur mère, retirée à Rome . . . . . »</p> <p>29 décembre 1700.</p> <p>Alexandre Sobieski, né 6 décembre 1677, mort 1714. 23 ans</p> <p>Constantin Sobieski, né 4<sup>er</sup> mai 1681, mort [1725]. . 20 1/2</p> <p>Ont reçu l'Ordre à Rome, sans être venus depuis en France.</p> <p>LOUIS XV. — 1719.</p> <p>Le roi Stanislas Leczinski, né . . . . . élu . . . . . retiré . . . »</p>
--	--

§ IV. — LORRAINS.

<p>HENRI III.</p> <p>Le duc de Mercœur, plus de 20 ans</p> <p>Le duc d'Aumale . . . . . 24</p> <p>Le cardinal de Guise . . . . . 24 1/2</p> <p>Le duc de Guise . . . . . 29</p> <p>Le duc d'Elbeuf . . . . . 25</p> <p>Le duc de Mayenne, près de 29</p> <p>Le cardinal de Vaudémont . 22</p> <p>HENRI IV.</p> <p>Point.</p> <p>LOUIS XIII.</p> <p>Le duc de Guise . . . . . 48</p> <p>Le duc de Mayenne . . . . . 41</p> <p>Le duc de Chevreuse . . . . 41 1/2</p>	<p>Le duc d'Elbeuf . . . . . 24 ans</p> <p>Le comte d'Harcourt, plus de . . . . . 32</p> <p>LOUIS XIV.</p> <p>Le comte d'Armagnac . . . . 47</p> <p>Le comte de Brienne . . . . 27</p> <p>Le chevalier de Lorraine . . 45</p> <p>Le comte de Marsan . . . . 40</p> <p>LOUIS XV.</p> <p>Le comte d'Armagnac, plus de . . . . . 40</p> <p>Le prince de Pons . . . . . 27 1/2</p> <p>Le prince de Lixin, plus de 26</p>
---	--

II

DISPENSÉS D'ÂGE.

<p>HENRI III.</p> <p>Dernier décembre 1582.</p> <p>Anne, duc de Joyeuse, pair et amiral de France . . . à 22 ans</p> <p>J. L., duc d'Épernon . . . 28</p>	<p>Dernier décembre 1583.</p> <p>M. de la Valette, depuis amiral, et frère de M. d'Épernon . . . . . 30 ans</p> <p>M. du Bouchage, depuis ca-</p>
---	---

pucier, frère d'Anne, duc de Joyeuse. . . . . 16 ans	rençy, décapité à Toulouse en 1632 . . . . . 24 ans
Dernier décembre 1583.	M. de Montbazon, mort 1667. 23
Louis de Champagne, comte de la Suze. . . . . 30	M. de Retz. . . . . 29
	14 mai 1633.
HENRI IV.	M. de la Trémoille . . . . . 34
Dernier décembre 1591.	M. de Ventadour . . . . . 33
Par le maréchal de Biron, à Mantes, par commission du Roi, qui n'étoit pas encore catholique, le baron de Biron, depuis duc-pair, maréchal, amiral, et décapité, fils du premier maréchal . . . . . »	M. de Schonberg . . . . . 33
7 janvier 1595.	M. d'Arpajon . . . . . 33
M. de Bellegarde, depuis duc-pair et grand écuyer de France. . . . . 31	M. de Créquy, depuis duc de Lesdiguières . . . . . 33
Charles d'Humières, tué à Ham dans la même année, lieutenant général de Picardie . . . . . 28	M. de Saint-Simon, depuis duc et pair. . . . . 27
Odet, fils aîné du maréchal de Matignon . . . . . 26	M. de Pontcourlay, père du premier duc de Richelieu. 24
Charles de Choiseul, depuis maréchal de France en 1619, mort 1626. . . . . 31	M. de la Meilleraye, depuis duc-pair, maréchal. . . . . 33
5 janvier 1597.	M. de Mortemart, depuis duc-pair. . . . . 26
M. de Montbazon, mort 1654. 28	M. d'Aumont, depuis duc-pair, maréchal. . . . . 32
Charles de Luxembourg, comte de Brienne . . . . . »	M. de Liancourt, depuis duc-pair . . . . . 34
Louis de la Chastre, maréchal de France. . . . . »	M. de Saint-Simon, frère aîné du duc . . . . . 34
M. d'Alincourt, fils du secrétaire d'État et père du premier maréchal de Villeroy. . . . . 31	
	LOUIS XIV.
	Dernier décembre 1661.
	M. de Nevers. . . . . 22
	M. de Vardes. . . . . »
	Dernier décembre 1688.
	M. de la Trémoille . . . . . 33
	19 décembre 1700.
	Alexandre Sobieski. . . . . 23
	Constantin Sobieski. . . . . 20
	LOUIS XV.
	2 février 1728.
	M. de Richelieu, lors ambassadeur à Vienne . . . . . 32
LOUIS XIII.	
Dernier décembre 1619.	
Le dernier duc de Montmo-	

Il faut remarquer que, par l'article 14 des statuts originaux de l'an 1578, l'âge, pour tous les chevaliers, sans exception ni distinction, étoit fixé à vingt ans. On a vu les trois divers changements notables faits, à trois divers temps, aux statuts de l'Ordre, par MM. de Guise, à mesure que la Ligue, de plus en plus en force, les croissoit par degrés. Non contents d'être ainsi parvenus à précéder les ducs et pairs dans l'Ordre, après les y avoir suivis sans difficultés, ils voulurent, à mesure que leurs desseins pour la couronne s'avançoient, se distinguer encore des ducs par l'âge, et, en même temps, que cette distinction leur fût commune avec les princes du sang et les confondit avec eux. Ce fut pour cela que, vers 1585, ils firent, par un seul changement au statut de l'âge égal pour tous les chevaliers, ce qu'ils n'avoient pu par trois changements faits par degrés, l'un après l'autre, au statut du rang, en se faisant enfin donner la préséance. Ils fixèrent donc l'âge de tout prince de maison souveraine à vingt-cinq ans, et de tout gentilhomme, de quelque naissance et dignité qu'il pût être, à trente-cinq ; et, par là, firent comme deux ordres de chevaliers, dans le premier desquels ils se placèrent d'égal, non-seulement avec les princes du sang, mais encore avec les fils de France, entre qui et les princes du sang il n'y eut aucune distinction d'âge pour recevoir le collier, ni par conséquent avec les princes de maisons souveraines étrangères, quoique les fils de France portent le cordon en naissant, à la différence, non-seulement des princes du sang, mais encore des petits-fils de France, depuis que le rang de ces derniers a été établi dans la suite, qui ne portent l'Ordre qu'en recevant le collier, comme tous les autres chevaliers, ou par dispenses courtes, après avoir été nommés et admis en chapitre pendant leur absence pour le service du Roi ou par infirmité connue, jusqu'à leur retour ou à leur guérison. Ce statut d'âge a eu depuis la même fortune que celui des rangs, et on estime qu'il sera curieux de trouver ci-après tous ceux qui, depuis le changement de ce statut, ont été faits chevaliers avec dispense d'âge, et de combien. On a depuis supposé vingt ans pour les princes du sang, et quinze pour les fils de France ; mais, dans la vérité, rien de fixé, et toujours de plus en plus jeunes, à quoi, en dernier lieu, M. du Maine, fait de si bonne heure, a beaucoup servi.

---

## ÉTAT PAR PROMOTIONS

DE CEUX QUI ONT EU L'ORDRE AVEC DISPENSE D'ÂGE, DEPUIS LE CHANGEMENT  
DU STATUT SUR L'ÂGE QUI VIENT D'ÊTRE EXPLIQUÉ.

### § I. — FILS DE FRANCE.

LOUIS XIII.

A son sacre. . . . . à 9 ans passés.

Dernier décembre 1619.

Gaston, frère de Louis XIII. . . . . près de 11 ans

LOUIS XIV.

A son sacre. . . . . près de 16

Philippe, son frère . . . . . 14

1<sup>er</sup> janvier 1680.

Monseigneur le Dauphin . . . . . 18

22 mai 1695.

Monseigneur le duc de Bourgogne . . . . . à 14

M. le duc d'Anjou . . . . . à 13 1/2

2 février 1699.

M. le duc de Berry . . . . . à 13

LOUIS XV.

A son sacre. . . . . près de 11

2 février 1717.

Le prince des Asturies, mort roi . . . . . 9 1/2

1<sup>er</sup> janvier 1729.

Le prince des Asturies . . . . . à 15 1/2

L'infant don Carlos . . . . . à 13

## PETIT-FILS DE FRANCE.

2 juin 1686.

M. le duc de Chartres, depuis d'Orléans, régent du Royaume, à douze ans.

En sorte qu'aucun fils de France, ni le seul petit-fils de France depuis l'institution de l'Ordre, n'a attendu l'âge prescrit, à beaucoup près, pour être fait chevalier de l'Ordre.



§ II. — PRINCES DU SANG.

HENRI III.	LOUIS XIV.
Dernier décembre 1579.	Dernier décembre 1661.
Le prince de Conti. . . . .	Le duc d'Enghien. . . . . 18 1/2
. . . . . à plus de 22 ans	2 juin 1686.
Dernier décembre 1585.	Le duc de Bourbon. . . . . 18 ans
Le comte de Soissons. . . . .	Le prince de Conti. . . . . 24
. . . . . plus de 19	1 <sup>er</sup> janvier 1709.
HENRI IV.	Le duc d'Enghien. . . . . 46
7 janvier 1595.	1 <sup>er</sup> janvier 1711.
Le duc de Montpensier. . . 21 1/2	Le prince de Conti. . . . . 45
LOUIS XIII.	LOUIS XV.
18 octobre 1610, à Reims.	27 octobre 1722, à Reims.
Le prince de Condé . . . . 22	Le duc de Chartres. . . . . 19
Dernier décembre 1619.	Le comte de Charolois . . . 22 1/2
Le comte de Soissons . . . 45 1/2	3 juin 1724.
	Le comte de Clermont . . . 45

En sorte qu'il n'y a eu que deux princes du sang qui, ayant eu l'Ordre depuis son institution, aient attendu l'âge pour l'avoir, savoir: en 1661, le prince de Condé et le prince de Conti.

On n'y peut compter le prince de Conti, qui l'eut à vingt-deux ans, en 1579, pour dispensé, ni le cardinal de Bourbon et le prince Dauphin, depuis duc de Montpensier, qui l'eurent en la même promotion, l'un à cinquante-six ans, l'autre à trente-sept, pour avoir attendu l'âge, puisque, jusqu'en 1585, il étoit de règle et d'usage à vingt ans pour tous les chevaliers, sans nulle [distinction].

§ III. — BÂTARDS.

LOUIS XIV.

2 juin 1686.	2 février 1693.
Le duc du Maine, à près de 16 ans.	Le comte de Toulouse. . . 15 1/2.

De treize autres qui ont eu l'Ordre depuis son institution, aucun n'a eu dispense au-dessous de vingt-cinq ans.

Six l'ont eue au-dessous de trente-cinq, dont un à trente-quatre.

Sept fort au-dessus, et jusqu'à cinquante et soixante ans.

On remarquera que tout bâtard est exclu de l'Ordre, excepté ceux des rois et MM. de Longueville : ce qui s'est toujours observé, et ce qui en a constamment exclu M. de Vaudémont dans son plus grand brillant, sous la fin du règne de Louis XIV, qui n'a rien omis pour l'obtenir.

#### § IV. — LORRAINS.

##### HENRI III.

Première promotion, dernier décembre 1578.

Le duc de Mercœur. . . . . à 20 ans.  
Le duc d'Aumale. . . . . 24

Dernier décembre 1579.

Le cardinal de Guise. . . . . 24

Dernier décembre 1583.

Le cardinal de Vaudémont. . . . . 22

Mais il faut remarquer que ces quatre Lorrains eurent l'Ordre du temps que l'âge pour l'avoir étoit fixé à vingt ans pour tous les chevaliers sans distinction, et qu'ils ne la firent mettre qu'en 1585, en changeant l'âge à vingt-cinq ans pour tous les princes, soit de la maison royale ou des souveraines étrangères, et à trente-cinq pour les autres.

De dix-neuf chevaliers de l'Ordre, que, depuis son institution, a fournis la maison de Lorraine, les sept premiers sont d'Henri III, du temps que l'âge pour tous les chevaliers, sans nulle distinction, étoit fixé à vingt ans par les statuts originaux, et avant que cette maison, de jour en jour plus formidable par la Ligue, les eût encore fait changer à cet égard en changeant l'âge et en fixant à vingt-cinq ans celui de la maison royale et des autres maisons souveraines étrangères également, et à trente-cinq ans celui de tous les autres; et cela arriva en 1585.

Henri IV n'en fit aucun de cette maison chevalier de l'Ordre.

Louis XIII en fit cinq, dont trois au-dessus de quarante ans, un à trente-deux, et M. d'Elbeuf à vingt-quatre ans, par dispense.

Louis XIV en fit quatre, dont trois au-dessus de quarante ans et un à vingt-sept.

Louis XV en a fait trois, dont un à plus de quarante ans, un à vingt-sept, et l'autre à vingt-six.

Ainsi, de ces dix-neuf, un seul a eu dispense à vingt-quatre ans; sept ont eu l'Ordre du temps que tout le monde, sans distinction, le pouvoit avoir à vingt ans, sous Henri III, jusqu'en 1585; sept au-dessus de quarante ans, depuis 1585; un à trente-deux, deux à vingt-sept, et un à vingt-six.

§ V. — AUTRES DISPENSÉS.

HENRI III.

On ne compte point MM. de Joyeuse et d'Épernon, favoris d'Henri III, qui eurent l'Ordre en 1582, à vingt-deux ans et à vingt-huit ans ; ni M. de la Valette, depuis amiral, et frère de M. d'Épernon, qui l'eut en 1583, à trente ans, parce que l'âge pour tout le monde indistinctement étoit alors à vingt ans, jusqu'en 1585. Mais :

Dernier décembre 1583.  
M. du Bouchage, frère de M. de Joyeuse et depuis capucin, etc. . . . . l'eut à 15 ans

Dernier décembre 1585.  
Louis de Champagne, comte de la Suze. . . . . 30

HENRI IV.

Non encore catholique, commit le maréchal de Biron pour le donner :

Dernier décembre 1591.  
Au baron de Biron, son fils, depuis maréchal, amiral, duc-pair, et enfin décapité . . . . . »

7 janvier 1595.  
M. de Bellegarde, grand écuyer, depuis duc et pair . . . . . à 31

M. d'Humières, lieutenant général de Picardie, tué la même année devant Ham . . . . . 28

M. de Torigny, fils aîné du maréchal de Matignon . . 26

M. de Choiseul, depuis maréchal de France, 1619, mort 1626 . . . . . 31

5 janvier 1597.  
M. de Montbazon, mort chez lui, 1634. . . . . 28

Charles de Luxembourg, comte de Brienne . . . . »  
Louis de la Chastre, depuis maréchal de France . . . »  
M. d'Alincourt, fils de M. de Villeroy, secrétaire d'État et père du premier maréchal de Villeroy . . . . 31 ans

LOUIS XIII.

Dernier décembre 1619.

M. de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632. 24

M. de Retz. . . . . 29

M. de Rochefort, depuis prince de Guémené, et duc de Montbazon après son père, et beau-frère du duc, depuis connétable, de Luynes. . . . . 22

Le comte, depuis premier duc de la Rochefoucauld. 32

14 mai 1633.

M. de la Trémoille. . . . . 34

M. de Ventadour. . . . . 33

M. de Schonberg. . . . . 33

M. d'Arpajon. . . . . »

M. de Créqy, depuis duc de Lesdiguières . . . . 33

M. de Saint-Simon, depuis duc et pair. . . . . 27

M. de Pontcourlay, père du premier duc de Richelieu . . . . . 25

M. de la Meilleraye, depuis

maréchal, duc-pair, grand maître de l'artillerie, etc. »	M. de Vardes. . . . . »
Le marquis, depuis premier duc de Mortemart . . . . 26 ans	Dernier décembre 1688.
M. d'Aumont, depuis maréchal et duc et pair. . . . 34	M. de la Trémoille . . . . 33 ans
M. de Saint-Simon, frère aîné du duc . . . . . 34	19 décembre 1700.
	M. Alexandre Sobieski . . . 23
	M. Constantin Sobieski . . . 20
	Puînés du feu roi de Pologne, qui, bien que venus en France depuis être nommés, ne le portèrent point, et ne le reçurent qu'à Rome, 19 décembre 1700.
	LOUIS XV.
	M. de Richelieu, lors ambassadeur à Vienne . . à 32 ans

## LOUIS XIV.

Dernier décembre 1661.

M. de Nevers, neveu du cardinal Mazarin, pour avoir porté la queue à la promotion du sacre, en 1654, ayant treize ans, eut l'Ordre. . . . . 20
--

## LOUIS XV.

M. de Richelieu, lors ambassadeur à Vienne . . à 32 ans
---

Ainsi, HENRI III a dispensé :	Lorrain. . . . . 1
Prince du sang. . . . . 1	Seigneurs. . . . . 16
Seigneur. . . . . 1	
	LOUIS XIV a dispensé :
HENRI IV a dispensé :	Princes du sang . . . . . 5
Prince du sang. . . . . 1	Bâtards. . . . . 2
Seigneurs. . . . . 9	Seigneurs. . . . . 5
	LOUIS XV a dispensé :
LOUIS XIII a dispensé :	Princes du sang . . . . . 3
Princes du sang . . . . . 2	Seigneur. . . . . 1

## Dispensés en cent trente-six ans :

Princes du sang . . . . . 12	Lorrain. . . . . 1
Bâtards. . . . . 2	Seigneurs. . . . . 32
	Total 47

Non compris fils et petits-fils de France.

Depuis l'institution de l'Ordre, M. d'Alençon, frère d'Henri III, mort

à trente ans, en 1584, ne voulut point le recevoir ni le porter, et garda et porta toujours celui de Saint-Michel seul.

Le premier duc de Montpensier, mort en 1582, à soixante-neuf ans, ne l'eut point.

Le prince de Condé, mort huguenot à Saint-Jean-d'Angely en 1588, à trente-cinq ans, n'étoit pas à portée de l'avoir, à cause de la religion.

Le jeune cardinal de Bourbon, son frère, n'étoit que sous-diacre ; mort sans l'avoir, en 1594, à trente-deux ans.

Le prince de Conti, gendre de Louis XIV, mourut à Fontainebleau, 1683, à vingt-cinq ans, sans l'avoir.

#### Et de bâtards :

Deux de Louis XIV, MM. de Vermandois, mort à seize ans, et du Vexin, à dix ans, tous deux en 1683.

Le comte de Moret, d'Henri IV, tué 1<sup>er</sup> septembre, à la bataille de Castelnaudary, parmi les rebelles, 1632, à plus de vingt-cinq ans.

Le comte de Saint-Paul, frère du duc de Longueville, mort en bien plus qu'âge, en 1608. Son frère étoit grand-père de celui qui est mort en 1694, prêtre, fou et enfermé, le dernier de cette maison, et du comte de Saint-Paul, tué, 1672, au passage du Rhin, 12 juin, à vingt et un ans<sup>1</sup>.

1. Dans la table du manuscrit de Dangeau (vol. V, p. 424), Saint-Simon a encore consigné quelques remarques, que n'ont pas publiées les éditeurs du *Journal* : « Grande promotion de l'Ordre déclarée. Liste de soixante-douze chevaliers au rang qu'ils seront reçus, dont deux pour Monsieur, un pour Madame, un pour M. de Chartres, un pour M. le Prince (mais celui-là par grâce, ce que les *Mémoires* ne disent pas. Ils taisent aussi ce qui se passa entre les ducs et les princes qui précédèrent, la cause effective de cette préséance, les autres ayant rang de prince qui ne purent précéder les maréchaux de France, et qui, pour cela, n'eurent point l'Ordre ; ce qu'il y eut d'ordonné sur les registres à tous ces égards, et comment non exécuté ; les excuses que le Roi voulut bien faire aux ducs, et ses promesses et déclarations verbales ; les excuses publiques qu'il voulut bien faire des trois seuls ducs ayant l'âge qu'il ne fit pas, Ventadour, Brissac et Rohan-Chabot ; des carreaux supprimés à ducs et à princes pour la première fois, à la chapelle, pour cette cérémonie, et non à l'ordinaire ; du changement fait pour la première fois, en cette promotion, en faveur des maréchaux de France, sur les gentilshommes). Le Roi déclare la préséance des princes lorrains sur les ducs sans conséquence (même pour les futures promotions de l'Ordre, ce que les *Mémoires* n'ajoutent pas, lesquels, en tout, sont entièrement partiels pour les princes et ceux qui en ont rang). »

7. *Saint-Laurent, précepteur du duc de Chartres.*

(Page 62.)

20 octobre 1685. — Ce Saint-Laurent, qui étoit homme de peu, de petite figure et d'habit très-simple et assez singulier, étoit un des plus honnêtes hommes de France, et le plus singulièrement propre à l'éducation d'un roi. Il étoit vertueux, et, longtemps avant sa mort, infiniment pieux. Son mérite perça toutes les ténèbres de la cour de Monsieur et le mit auprès de M. le duc de Chartres sans qualité, parce que la sienne n'étoit bastante pour aucune. Il eut toute la confiance, même depuis les gouverneurs mis en titre ; mais il mourut trop tôt pour un prince qui se souvint toujours avec amour et respect de lui et de ses excellentes instructions, et lui laissa un successeur pour ses études, qui devint le corrupteur de son cœur : ce fut l'abbé Dubois, mort cardinal et premier ministre, qui avoit été son valet.

8. *M. de Sillery, gouverneur du duc de Chartres.*

(Page 62, note 2.)

20 mars 1691. — Ce M. de Sillery étoit d'excellente compagnie, mais n'avoit jamais été que cela. Il étoit fils de Puyzieulx, secrétaire d'État, et petit-fils du chevalier de Sillery. Il avoit épousé une sœur du duc de la Rochefoucauld, père du grand veneur, et s'étoit ruiné. Sa veuve se retira chez son neveu, à Liancourt, où elle vécut encore plusieurs années.

9. *L'abbé Dubois et sa fortune.*

(Pages 63-64.)

11 janvier 1703. — De l'abbé Dubois, que nous verrons à peu près maître de l'État et cardinal, il faut attendre l'apogée d'un si furieux caprice de fortune et sa courte durée pour en parler plus intelligiblement.

10. *Origines de l'abbé Dubois.*

(Page 65.)

25 décembre 1690. — Cette abbaye (d'Ayrvault) à l'abbé Dubois fut les prémisses du mariage de M. de Chartres. Cet honnête abbé, mort cardinal et premier ministre, a tant fait de divers personnages, et de si bas s'est élevé si haut, et par des degrés si surprenants et si étranges, qu'il est inutile de s'étendre sur lui : tant d'autres le feront sans doute avec toute l'étendue que demande un point si curieux de l'histoire de ce temps. Il suffit de dire que, de valet du bonhomme Saint-Laurent, homme de peu, mais du premier mérite en tout genre, et qui avoit toujours l'entière confiance et l'éducation de M. de Chartres, il lui avoit succédé, après sa mort, dans les fonctions de précepteur, au grand

scandale de tout le monde, par le marquis d'Effiat et le chevalier de Lorraine, au grand malheur de M. de Chartres, qu'il sut posséder et dont il gagna entièrement l'esprit pour son mariage, de concert avec le Roi et ses deux patrons, qu'on vient de nommer, et à la honte et au dommage irréparable de l'État, dont il devint enfin le maître absolu pendant quelques années, que la miséricorde de Dieu daigna abrégier par la folie dont il le frappa sur les maux que ses débauches lui avoient donnés, et qui le tuèrent enfin faute d'y avoir voulu remédier à temps.

#### 11. *Mariage du duc de Chartres.*

(Page 69.)

10 janvier 1692. — Monsieur, vendu et vaincu par M. le chevalier de Lorraine, consentit au mariage de son fils, dans l'espérance que son fils auroit plus de fermeté que lui ; mais le jeune prince, mandé pour savoir sa volonté, n'en eut plus dès qu'il se vit en face du Roi, qui eut grand soin de débiter par lui dire que Monsieur y consentoit et qu'il ne doutoit pas qu'il n'y consentit de même. Il regarda Monsieur, qui ne dit mot, ni lui non plus. Le Roi rechargé avec une majesté décisive, et M. de Chartres répondit que, puisque Monsieur y consentoit, il y consentoit aussi. Ce fut tout ce que l'abbé Dubois en avoit pu tirer. Madame parut à la fin de l'appartement, comme une lionne à qui l'on arrache ses petits, et nul ne fut assez hardi pour lui parler du mariage. Au souper, la présence du Roi augmenta apparemment sa douleur, et elle ne fit que pleurer. Le lendemain matin, elle ferma sa porte, même à son fils, qui ne la vit dans la galerie qu'en allant à la messe. Il s'approcha d'elle, comme à l'ordinaire, pour lui baiser la main, et elle lui décocha un soufflet à lui faire voir des chandelles. Tout ce qui étoit là, et il s'y trouva grand monde, fut encore plus embarrassé qu'étonné, tant Madame se contraignit peu sur ce mariage. Elle parla à Monsieur fort rudement, et ne l'a jamais pardonné à l'abbé Dubois. Le Roi même étoit fort embarrassé avec elle, entre les recherches et ce qu'il en essayoit, en public, en façons et en sécheresses. Ce spectacle, qui se soutint longtemps et qui ne s'est amorti que par bien des années, mit toute la cour hors d'état de faire d'autres compliments que des révérences. Ce fut, et de bien loin, le premier mariage de cette sorte, et ce fut aussi la première petite-fille de France qui ait eu chevalier, dame d'atour et premier écuyer.

#### 12. *Le marquis et la marquise de Villars.*

(Page 77.)

15 août 1684. — Villars, ambassadeur en Danemark, a eu un fils, le maréchal de Villars, qui a fait une assez raisonnable fortune pour donner lieu de parler de celle de son père, et il est à propos de ne pas remonter plus haut. Il trouva moyen d'entrer à M. de Nemours, père de Ma-

dame de Savoie et de la reine de Portugal. C'étoit un homme de grande mine, fait à peindre, tellement qu'il porta toute sa vie le nom d'*Orondate*; galant, sage, et une des meilleures épées de son temps pour le courage et pour l'adresse, et les duels étoient alors fort fréquents. Celui de M. de Nemours contre M. de Beaufort, son beau-frère, le mit en grande réputation, et par l'honneur que lui fit M. de Nemours de le choisir pour second, et par l'avantage qu'il remporta sur celui de M. de Beaufort, malgré le malheur de son maître, qui fut tué. Le prince de Conti quitta ses bénéfices, et se mit en tête quelque action d'éclat pour prendre l'épée avec réputation, et de se battre contre le duc d'York, qui en avoit beaucoup acquis à la guerre et qui étoit en France, où il est mort depuis sous le nom de Jacques II. Dans ce dessein, il chercha un bon second, et, ayant ouï parler de Villars, il le prit à lui. La folie d'un défi à un prince en asile, contre qui il n'avoit aucun sujet de querelle, se sut enfin, et fut empêchée. Mais Villars se trouva placé, et fut conservé. Il eut le secret du cardinal Mazarin pour le mariage de sa nièce. Il le fit en partie et demeura toute leur vie intimement bien avec le mari et la femme, et le cardinal, leur oncle, le traita toujours avec distinction. Il se fit des amis : sa politesse et sa probité en méritoient. Les dames aussi ne lui furent pas inutiles, et l'on prétend qu'il ne fut pas indifférent à Mme de Maintenon, qui s'en souvint toujours dans sa fortune, avança la sienne et fit celle de son fils. Sa femme étoit sœur du père du maréchal de Bellefonds, une des plus spirituelles femmes de son temps, qui disoit à son fils de parler toujours de soi au Roi, et de se garder d'en parler à nul autre. Il en a bien observé la première moitié.

13 et 14. *La maréchale de Rochefort et sa famille.*

(Page 81.)

12 février 1692. — La maréchale de Rochefort étoit petite-fille du chancelier Séguier, qui avoit eu deux filles, et point de fils. La cadette avoit épousé le duc de Sully, dont elle eut le duc de Sully et la duchesse du Lude, et se remaria au duc de Verneuil, bâtard d'Henri IV, qui n'eut point d'enfants. L'aînée épousa le marquis de Coislin, colonel général des Suisses et Grisons, dont elle eut le duc, le cardinal et le chevalier de Coislin; puis se remaria au marquis de Laval, petit-fils du maréchal de Boisdauphin par son père et du maréchal de Souvré par sa mère, laquelle, sous le nom de Mme de Sablé, a fait tant de figure dans le monde par son esprit.

M. de Laval et Mme de Coislin se marièrent par amour, malgré le chancelier, qui en fut outré à cause de ses petits-fils de Coislin, et [ne] lui pardonna que sur ce qu'il fit un appel à un homme de la cour qui avoit donné lieu au chancelier de se plaindre de son procédé en présence (*sic*). Mais il fut tué à Dunkerque, en 1646, à vingt-quatre ans. Son frère aîné et les fils de ses frères moururent bientôt aussi, sans



postérité. Ainsi périt cette branche que le maréchal de Boisdauphin avoit si bien établie par son attachement pour M. de Mayenne, qui lui quitta la mouvance de Sablé et de Boisdauphin, et le paya bien d'ailleurs. Mme de Laval n'eut qu'une fille de ce second mari, née posthume. Elle épousa en 1662 le marquis de Rochefort Aloigny, qui devint maréchal de France en 1673, et ce mariage se fit un mois après celui de M. de Louvois avec l'héritière de Souvré, arrière-petite-fille du maréchal de Souvré : tellement que Mmes de Rochefort et de Louvois étoient issues de germanes, et elles l'étoient pareillement de la duchesse de Créquy, dame d'honneur de la Reine femme de Louis XIV, et de Mme de Vassé, sa sœur, du père de M. de Pezé, qui pointa à la cour, et de la maréchale de la Mothe ; étant tous petits-enfants de M. de Sablé, fils du maréchal de Boisdauphin, et de cette Mme de Sablé si connue par son esprit, de M. de Courtenvaux, fils du maréchal de Souvré, frère de Mme de Sablé, et de son autre sœur, Mme de Lansac, gouvernante de Louis XIV, enfants du maréchal de Souvré, dont cinq générations de fille en fille ont été gouverneurs et gouvernantes des enfants de France, savoir : le maréchal de Souvré, de Louis XIII ; Mme de Lansac, sa fille, de Louis XIV ; la maréchale de la Mothe, petite-fille de celle-ci par Mme de Toucy ; Mme de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, et Mmes de Soubise, puis de Tallard, sa belle-sœur, petites-filles de Mme de Ventadour. Après cette curiosité, il faut revenir à la maréchale de Rochefort, qui y a donné lieu.

Son père fut tué en 1646, à Dunkerque. Elle n'avoit donc pas seize ans quand elle épousa M. de Rochefort, le favori de M. le Tellier et de M. de Louvois, qui se fit une affaire de sa fortune, qui fut regardée avec beaucoup de jalousie et le fit appeler le *maréchal du cabinet* lorsqu'il reçut le bâton en 1673, venant d'être fait gouverneur de Lorraine et des Évêchés, où il mourut dix mois après, assemblant une armée qu'il alloit commander. Il y avoit près de cinq ans qu'il avoit eu la compagnie des gardes du corps du duc d'Aumont, lorsque celui-ci passa en 1672 à celle (*à la charge*) de premier gentilhomme de la chambre. Il laissa un fils, qui se tua de débauches d'assez bonne heure, sans avoir été marié, et une fille, qui se retrouve dans ces *Mémoires* sous le nom de Mme de Nangis, puis de Mme de Blanzac. La maréchale, sa mère, n'avoit donc pas trente ans lorsqu'elle devint veuve, et étoit dame du palais de la Reine. C'étoit une femme à qui la beauté, l'agrément, le grand monde et la galanterie tenoient lieu d'esprit, et à qui ses beaux yeux avoient donné un tel ascendant sur M. de Louvois, qu'elle en tiroit une grande considération dans le monde. Elle fut amie intime, et encore plus suivante et servante des maîtresses du Roi l'une après l'autre, et même de Mmes de la Vallière et de Montespan, et de toutes personnes en crédit et en place, avec cet art que donne un grand usage de la cour quand aucun respect ne retient et que l'envie d'être et d'avoir l'emporte. Ce fut de sa chambre que partit pour le premier rendez-vous avec le Roi une dame qui sut tirer

un si prodigieux parti de cette amoureuse intrigue, que nul ne vit sur le pied ordinaire, dont qui que ce soit ne douta, dont le mari fut complice en faisant l'ignorant, et qui, né gentilhomme de grand lieu avec quatre mille livres de rente, mourut prince avec plus de quatre cent mille et les établissements les plus immenses et les plus durables.

Les plus intimes privances furent longtemps le prix des complaisances de la maréchale, des pensions et d'autres sortes de grâces. Elle fut dame d'atour de Mme la Dauphine-Bavière à son mariage, chose nouvelle à la veuve d'un officier de la couronne, et de plus associée à Mme de Maintenon, qu'on voulut dégrader par ce prodigieux pas de seconde dame d'atour, dont d'autres que la maréchale se seroient alors moins accommodées. Restée encore une fois sans condition, et M. de Louvois mort, elle fut trop aise d'accepter la place de dame d'honneur de la duchesse de Chartres, et de faire ainsi deux ou trois planches de suite. Le Roi avoit tenté la duchesse de Bracciano, depuis si fameuse sous le nom de la princesse des Ursins, qui étoit en France, fort mal à son aise et brouillée avec son mari; mais on ne l'y put résoudre, et, après d'autres tentatives, on fut encore heureux de trouver la maréchale de Rochefort. La pauvre femme marcha toujours comme les cérévisses et tomba toujours de tout comme d'emplois. En acceptant celui-ci, elle s'étoit fait promettre chez la future duchesse de Bourgogne la place de dame d'atour, qu'elle avoit eue chez la Dauphine, et ce fut un étrange crève-cœur lorsqu'elle y vit mettre Mme de Mailly. Jamais femme plus basse ni plus plaignante; jamais qui se racrochât avec plus de souplesse et de persévérance; jamais qui ait tant ni si longtemps parlé de retraite, ni qui en ait eu plus d'horreur. Elle eut toujours une chère exquise, et compagnie tant qu'elle put, et mourut enfin dans une extrême vieillesse, dans un couvent où, de guerre lasse, elle se retiroit souvent, mais ayant toujours conservé sa place.

2 novembre 1690. — La maréchale de Rochefort étoit fille unique du second lit de sa mère, fille du chancelier Séguier et mère des duc, cardinal et chevalier de Coislin. Elle étoit née posthume après la mort de son père, ce M. de Laval tué à vingt-quatre ans au siège de Dunkerque, en 1646, frère cadet de M. de Boisdauphin, père de Mme de Louvois et de l'évêque de la Rochelle, tous trois petits-fils par leur père du maréchal de Boisdauphin, et par leur mère du maréchal de Souvré. Elle avoit épousé en 1662 le marquis de Rochefort, capitaine des gardes du corps, que la faveur du cabinet et l'intimité de MM. le Tellier et de Louvois avoient mené fort vite, qui fut maréchal de France et gouverneur de Lorraine et des Évêchés en 1675, et qui mourut à Nancy, 22 mai 1676, allant commander une armée sur la Moselle. La maréchale de Rochefort étoit dame du palais de la Reine dès le commencement de 1674, et ne quitta plus depuis la cour. Elle étoit belle, galante, complaisante; elle pouvoit beaucoup sur M. de Louvois, et elle avoit étendu ce crédit sur le Tellier, et depuis sur Barbezieux. Elle fut dans toutes les intrigues des amours du Roi, et amie particu-

lière de Mme de la Vallière, de Mme de Montespan, de Mme de Ludres, de Mme de Soubise, de Mme de Maintenon, avec qui elle avoit été à Mme la Dauphine, et eut longtemps beaucoup de considération; mais, en vieillissant, elle alla toujours à reculons. Elle prétendoit avoir eu parole d'être dame d'honneur de la femme qu'épouserait M. le duc de Bourgogne, lorsqu'elle fut mise dame d'honneur de Mme de Chartres, emploi qu'avec raison elle n'avoit pas pris volontiers, et qu'on lui donna sur le pied de confiance. Ce fut donc pour lui passer la main sur le dos que son fils fut fait menin. Elle demeura ainsi à Mme de Chartres, toujours baissant de considération de plus en plus, toujours disant qu'elle vouloit quitter sa place, et l'ayant toutefois conservée jusqu'à la dernière vieillesse, dans laquelle elle mourut en 1729. Le fils fait menin se tua de débauches sans avoir été marié, et sa fille mariée d'abord à Nangis, dont elle eut Nangis, chevalier d'honneur de la Reine et chevalier de l'Ordre, et si à la mode dans son jeune temps et parmi les plus grandes dames, et remariée après à Blanzac<sup>1</sup>, dont elle a eu plusieurs enfants; et enfin ruinés l'un et l'autre, et menant depuis plus de vingt ans une vie très-pauvre, très-abandonnée et très-triste, et d'autant plus pour Mme de Blanzac, que ses beaux yeux et un esprit infini, aimable au dernier point, mais à craindre et dangereux à proportion de ses charmes et de sa séduction, en avoient fait longtemps la fleur de la cour et du grand monde et de la meilleure compagnie.

#### 15. *Le marquis et la marquise de Laval.*

(Page 82.)

19 août 1710. — Mme de Laval avoit été mariée fort jeune par le chancelier Séguier, son père, au marquis de Coislin, colonel général des Suisses et Grisons, tué à Aire en 1641, pour s'appuyer auprès du cardinal de Richelieu, dont ce marquis étoit fils du cousin germain. Elle en eut le duc, le cardinal et le chevalier de Coislin, et se remaria très-tôt et très-jeune, et malgré père et mère, au marquis de Laval, cadet et fils du maréchal de Boisdauphin et de la fille du maréchal de Souvré. M. de Laval fut tué à vingt-quatre ans, devant Mardick, en 1646, et ne laissa qu'une fille unique, qui a été depuis la maréchale de Rochefort. Il s'étoit réconcilié avec le chancelier Séguier par une émeute au sujet du curé de Saint-Eustache, dans laquelle le suisse du chancelier avoit été battu et emmené, et que M. de Laval ramena sans que le chancelier voulût voir son gendre, et ensuite par avoir fait appeler Rouville<sup>2</sup>, qui, ayant perdu un procès au Conseil, s'en étoit pris au chancelier. jusqu'à

1. Après *Blanzac* est effacé dans le manuscrit « en la façon que les *Mémoires* l'ont dit. »

2. Le manuscrit porte *Rouville*; mais il faut lire *Tréville*.

lui dire qu'il radotoit. On empêcha le combat, et à ce coup le chancelier pardonna tout à son gendre et à sa fille. Mme de Laval étoit sœur aînée de la duchesse de Verneuil, veuve en premières noces du duc de Sully ; quand elle mourut, elle disoit qu'elle avoit toujours bien cru que sa sœur mourroit jeune, parce qu'elle aimoit trop les remèdes : Mme de Verneuil avoit plus de quatre-vingts ans.

16. *Mme de Verneuil, princesse du sang.*

(Page 94.)

17 février 1692. — Mme de Verneuil commença à ce mariage à devenir princesse du sang, du chef de son mari, dix ans presque après sa mort.

17. *Le cardinal de Bouillon au mariage du duc de Chartres.*

(Page 96.)

17 février 1692. — Le cardinal de Bouillon, corrigé par son exil au mariage de Madame la Duchesse, ne pense plus à prétendre manger au festin, et ne se fit pas prier pour faire la célébration et d'y dire la messe.

18. *Jalousie des sœurs de la duchesse de Chartres.*

(Page 97, note 2.)

18 février 1692. — Outre l'étonnement public, qui fut tel qu'il ne se put cacher à ce mariage, et l'état des plus proches, qui faisoit un spectacle, Madame la Duchesse et Mme la princesse de Conti, sœurs aînées, et celle-ci d'un autre amour, ne purent cacher leur dépit de voir cette cadette si fort au-dessus d'elles. La grossesse sauva l'une ; mais l'autre fut bien grondée, et forcée à danser le lendemain.

19. *Mariage du duc du Maine.*

(Page 99.)

12 février 1692. — Le Roi, qui avoit déjà rompu un mariage à M. du Maine, ne le vouloit point marier, et disoit qu'il ne falloit point que ces espèces-là fissent d'enfants. Il les vouloit élever par rapport à lui et marier ses filles le plus grandement qu'il pouvoit, mais non pas les fils, jusqu'à ce qu'enfin M. du Maine le vainquit par la conscience et par Mme de Maintenon. Le Roi eut grand-peine à s'y rendre, et choisit enfin une princesse du sang, pour soutenir d'autant plus M. du Maine. Monsieur le Prince en fut troublé : aussi n'étoit-il pas, à beaucoup près, si grand que Madame, ni de son humeur et de sa nation.

20. *Princesses absentes au mariage du duc du Maine.*

(Page 102, note 1.)

18 mars 1692. — La grande Mademoiselle, ou Mademoiselle de Montpensier, ne signa point au contrat de mariage de M. de Chartres, ni à celui de M. du Maine, à cause de ses prétentions contre Monsieur et contre Monsieur le Prince sur la succession de Mademoiselle de Guise; et en ce dernier, parce qu'ayant déjà donné beaucoup à M. du Maine, on avoit voulu lui faire faire de nouvelles donations à l'occasion de ce mariage. Mademoiselle de Condé ne vint point à celui-ci, parce qu'elle étoit si affligée que, pour deux pouces de taille de plus qu'elle qu'avoit sa cadette, elle lui eût été préférée pour un mariage qui la tiroit d'une vie fort triste et fort esclave, pour la mettre dans tous les plaisirs de la cour, qu'elle ne s'en consola point, et en mourut à la fin.

21. *La marquise de Saint-Valery.*

(Page 105.)

20 mars 1692. — Mme de Saint-Valery étoit fort belle, et encore plus vertueuse et pieuse, avec un grand air, de l'esprit et beaucoup de modestie. Elle étoit fille de Montloutet, écuyer du Roi, et d'une femme fort considérée et dans toutes les bonnes compagnies de son temps. Saint-Valery étoit mort sans enfants. Il étoit fils aîné de Gamaches, qui étoit mort il n'y avoit pas longtemps et avoit été chevalier de l'Ordre en 1662. Mme de Saint-Valery ne put rester longtemps dans cette place, où elle se fit considérer et regretter de tout le monde, quand elle la quitta. Elle a depuis vécu dans une grande retraite et dans une grande piété.

22 et 23. *M. et Mme de Montchevreuil.*

(Page 109.)

23 octobre 1687. — Il est trop souvent mention de M. et de Mme de Montchevreuil pour ne pas parler de leur fortune. Son nom étoit Mornay, et sa femme étoit Boucher d'Orsay, dont on fit le frère prévôt des marchands, puis conseiller d'État, gens de qualité et d'épée avant d'être de robe, et les seuls avec les Longueils qui soient de cette sorte dans tout le parlement de Paris. Villareaux étoit aussi Mornay, parent assez éloigné de Montchevreuil, riche et fort du monde, et qui lia une amitié plus que particulière avec Mme Scarron à l'hôtel d'Albret. Il la menoit passer presque tous les étés à la campagne; mais comme sa femme étoit d'une grande vertu et d'un grand mérite, tout débauché qu'il étoit, il avoit peine à tenir ce petit ménage en sa présence, car il la respectoit tellement qu'il s'établit à Montchevreuil au lieu de Villareaux. M. de Montchevreuil étoit dans la dernière misère, et cela lui vint fort à propos pour vivre chez lui sans qu'il lui en coûtât rien. Mme Scarron, ayant fait plus que fortune sous le nom de Mme de Maintenon, aima toujours ses amis: Villareaux eut d'elle tout ce qu'il voulut pour lui

et pour les siens, et, quoiqu'il vécût à son gré sans se soucier de la cour, elle lui offrit l'Ordre à la promotion de 1688, qu'il eut le bon esprit de faire passer à son fils, qui à peine en avoit l'âge, qu'il espéroit en devoir jouir longtemps, et qu'il eut la douleur de perdre à Fleurus sans postérité. Montchevreuil et sa femme se sentirent en tout aussi de la même faveur, et, quoique le mari fût une bonne grosse bête, quoique fort homme d'honneur, elle le fit gouverneur de M. du Maine, puis capitaine et gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, à la mort du duc du Lude. La femme n'avoit guère plus d'esprit que le mari, mais une prude, une dévote à vingt-quatre carats, qui faisoit crime de tout, qui étoit l'inspectrice de la cour, avec qui il falloit compter ou se perdre, et avec qui il n'y avoit ni considération ni miséricorde. Le soulagement étoit qu'elle étoit merveilleusement dupe, et à un point qu'il y en a cent contes plaisants. Avec tout cela, tout trembloit devant elle, et tout lui faisoit la cour, et les filles du Roi plus encore que les autres, à qui elle ne pardontoit rien, mais dont il s'en fallut plus des trois quarts qu'elle sût tout. C'étoit une vieille fée, jaune, étique, à dents allongées, qui ne rioit que par ressorts, qu'on ne voyoit que par poids et mesure, et qu'on se trouvoit sur le dos à l'heure qu'on s'en défoit le moins ; elle ne parloit que par sentences, et tout ce qu'elle disoit à Mme de Maintenon, c'étoit des oracles ; jamais elle ne s'en séparoit de lieu, et la recevoit chez elle bien aussi souvent qu'elle l'alloit voir. Le Roi y alloit quelquefois ; Monseigneur, Mme la Dauphine, Monsieur, Madame : en un mot, c'étoit le tribunal de Minos. C'étoit bien là une vraie gouvernante de filles ; mais les filles se moquoient d'elle, et il y en avoit cent histoires par jour : tant qu'enfin, ou lasse du métier, ou sentant que cet emploi s'allioit mal avec la femme d'un chevalier de l'Ordre (et on en alloit faire), elle fit casser la chambre des filles, et son mari eut l'Ordre à la promotion de 1688. Ils ont eu régiments pour leurs enfants, abbayes, grâces pécuniaires sans nombre, et n'ont pu ni s'enrichir ni pousser leurs enfants. Ils ont eu même du déplaisir de la plupart, et des scènes ridicules et fâcheuses. Ils sont morts dans la même faveur, et le mari a survécu longtemps.

25 octobre 1699. — Mme de Montchevreuil étoit à la cour ce que M. de la Reynie étoit à Paris, mais en sotte et en dupe au dernier point. C'étoit une figure longue, étroite, dévote, austère et amère, un nez sans fin, de longues dents jaunes, présentées par un rire d'imbécile, qui contrefaisoit le rire de bonté, même de protection ; un visage de cire jaune ; en un mot, une fée, qui, depuis les pieds jusqu'à la tête, ne se remuoit que par ressorts ; qui, avec toute sa vertu et son inquisition, n'empêcha pas les désordres d'une de ses filles au milieu de la cour, ni sa belle-fille d'y percer les nuits au jeu, et à sa porte, tous les jours à son insu. C'étoit le tribunal des jeunes et des vieilles, sur le témoignage de qui on étoit admise ou rejetée, distinguée ou délaissée, parfois chassée ou rappelée. N'abordoit pas à elle qui vouloit, et qui-conque y arrivoit auroit donné grand'chose pour en être dehors bagues

sauves. C'étoit le cœur, l'âme, la confiance totale, et sans examen ni appel, de Mme de Maintenon, qui marquoit en cela son discernement ordinaire, qu'elle faisoit adopter au Roi. C'étoit le surtout de toutes choses, la frayeur des filles du Roi et de Mme la duchesse de Bourgogne elle-même, et celle que Monseigneur et Monsieur ne se dispensoient pas de ménager avec des façons fort subalternes. Bonne femme du reste et point glorieuse, et dont le mari étoit le meilleur et le plus sot des humains. On a vu ailleurs leur fortune et sa source. On peut juger combien les ministres rampoient devant elle, et, par l'éducation de M. du Maine, qui fut confiée au mari et qui resta le maître de la maison, qu'il y a des pupilles qui échappent aux plus mauvaises.

#### 24. *Madame d'Hanovre et ses filles.*

(Page 111.)

6 janvier 1692. — Mme d'Hanovre étoit sœur de Madame la Princesse et de la femme du prince de Salm, gouverneur de Joseph, fils aîné de l'empereur Léopold. Elle avoit épousé, 25 novembre 1667, Jean-Frédéric, duc d'Hanovre, qui se fit catholique en 1657 et mourut 27 décembre 1679, ne laissant que deux filles, qui n'héritèrent que des meubles. Il avoit eu deux frères aînés et un cadet. Le premier aîné ne laissa point d'enfants, et le second aîné épousa une Françoise réfugiée, très-simple demoiselle de Poitou, qui s'appeloit Éléonore Dexmier, fille d'Alexandre, sieur d'Olbreuse. Elle resta veuve en 1705, avec une fille unique. L'Empereur érèa la mère princesse, qui mourut en 1722. La fille épousa, en 1675, Auguste-Frédéric de Wolfenbuttel, qui fut tué l'année suivante, et elle se remaria, en 1682, à son cousin germain Georges-Louis, mort roi d'Angleterre et électeur d'Hanovre, père de celui d'aujourd'hui. C'est elle que son mari fit enfermer tant d'années, et pour laquelle il fit jeter le comte de Kœnigsmarek dans un four chaud, et en haine de quoi il ne pouvoit souffrir le roi d'Angleterre d'aujourd'hui, comme n'étant pas son fils, et l'avoit voulu exclure de sa succession d'Angleterre et d'Allemagne; mais cette anecdote si récente, et qui a fait la fortune des célèbres Walpole sous ces deux règnes, mèneroit trop loin. Il faut revenir à Mme d'Hanovre, après avoir expliqué qui elle étoit et qui elle avoit épousé, qui est un frère de celui qui a été fait neuvième électeur, lequel ayant épousé Sophie, fille de l'électeur palatin dégradé pour avoir usurpé sur l'Empereur la couronne de Bohême, et d'Élisabeth d'Angleterre, en a laissé un fils, qui est devenu roi d'Angleterre, père de celui d'aujourd'hui. Mme d'Hanovre, assez empêchée de sa personne après sa viduité, et plus encore de ses filles, vint avec elles s'établir en France, et prit une maison à Paris. Elle n'eut aucun rang, ni distinction quelconque, elle, ni ses filles. Monsieur le Prince, son beau-frère, lui obtint une modique pension du Roi de deux mille écus, et elle vécut sans aucune prétention, et en particulière étrangère, ne voyant guère que des étrangers.

Mme d'Hanovre passant un jour dans une rue étroite, elle se trouva vis-à-vis du carrosse de Mme de Bouillon, à qui les gens de Mme d'Hanovre proposèrent de reculer; et, comme ils étoient en plus grand nombre que ceux de Mme de Bouillon, ils la firent reculer en effet, avec beaucoup de hauteur. Mme de Bouillon s'en plaignit, sans, pour cela, recevoir aucune honnêteté de Mme d'Hanovre, tellement que MM. de Bouillon résolurent d'en prendre satisfaction. A fort peu de jours de là, la sachant à la comédie avec ses filles, ils y allèrent tous, avec une nombreuse livrée, soutenue et préparée. Au sortir de la comédie, un carrosse à eux coupa celui de Mme d'Hanovre, où elle venoit de monter avec ses filles, et, non contents de la faire reculer fort brusquement, leur livrée insulta et maltraita fort la sienne. Mme d'Hanovre crut imposer en parlant et en se nommant. Il lui fut répondu que c'étoit pour lui apprendre à vivre, à elle et à ses gens. On coupa les traits de ses chevaux, et on la laissa là. Cette insulte ne s'étoit pas faite sans que M. de Bouillon eût rendu compte au Roi de celle que sa femme avoit reçue, et sans être bien assuré que le Roi, qui ne s'étoit pas voulu mêler de celle-là, ne se mêleroit pas des suites. Madame cria donc en vain, et Monsieur le Prince, qui ne s'en soucia guère, ne se plaignit que pour la forme. Mme d'Hanovre, outrée de rage et de l'affront, et de ce que l'affront lui demeuroit tout entier, en quitta Paris, et s'en retourna en Allemagne: ce fut la fortune de ses filles, surtout de la seconde. Le prince de Salm, en grand crédit à Vienne, ménagea le mariage de l'aînée avec le duc de Modène, qui, par la mort de son frère, venoit de quitter le cardinalat. Elle l'épousa en 1695, et mourut cinq ans après; et, en 1699, la cadette épousa Joseph, fils aîné de l'Empereur, et roi des Romains, qui devint ainsi neveu de son gouverneur. Mme d'Hanovre, voyant l'empereur Léopold mort, crut aller faire un personnage à la cour de l'impératrice sa fille; mais il se trouva qu'elle n'y put avoir ni rang ni préséance aucune, y fut réduite à ne voir sa fille que par un escalier dérobé, et tête à tête, et à mener d'ailleurs une vie de particulière fort solitaire. Comme elle vit que la persévérance de sa part n'y changeoit rien, elle s'en alla à Modène, sous prétexte d'y élever ses deux petites-filles, où elle demeura jusqu'après la mort du Roi. Alors, voyant le mariage de son petit-fils de Modène résolu avec une fille de M. le duc d'Orléans, régent du Royaume, et Monsieur le Duc, son petit-neveu, à la tête des conseils, elle compta bien sur une autre figure à Paris, que n'étoit celle qu'elle y avoit faite auparavant. En effet, Madame et Madame la Princesse lui firent donner un des deux grands appartements de Luxembourg, et la soutinrent dans des prétentions qui n'aboutirent qu'à l'exclure, non d'une cour qui n'étoit point, mais du commerce du monde. Personne ne la voulut voir, et elle en fut réduite aux étrangers, et à quelques visites des petits-enfants de Madame la Princesse, qui se flattoient d'être bien traités dans son testament. Ce fut cette espérance qui lui fit obtenir que le Roi, très-enfant alors et demeurant à Paris, l'iroit voir une fois; mais ses honneurs et



ses distinctions furent bornés à cela. Elle survécut Madame, Madame la Princesse, M. le duc d'Orléans, le ministère de Monsieur le Duc, qui ne lui avoient valu que des idées vaines, et mourut subitement, fort âgée, à sa maison d'Asnières, en 1730, sans avoir eu ni rang ni distinction que ses propres prétentions dans son appartement et la légère satisfaction de rester dans son appartement de Luxembourg, quoique la reine douairière d'Espagne vint occuper l'autre.

25. *Humiliation de Madame d'Hanovre.*

(Page 112, note 1.)

25 janvier 1692. — Faute de mieux, Mme d'Hanovre en sortit par là, et ne s'avisait plus de vouloir faire reculer les gens, ni de prendre des airs de supériorité sur personne, dont, après un long séjour sans prétentions, elle s'étoit avisée si mal à propos.

26. *Origine de la fortune du maréchal de Boufflers.*

(Page 113, note 1.)

27 mars 1693. — Quoique M. de Boufflers ait fait de suffisantes preuves qu'il avoit le mérite pour faire une grande fortune, si faut-il dire ce qui l'y porta plus que tout. Mme de Caylus étoit fille de Villette, cousin germain de Mme de Maintenon, qui en aimoit la personne et la famille. Elle prit sa fille auprès [d'elle], qui étoit belle et avoit de l'esprit comme un ange. Boufflers, qui passoit les étés à la guerre et les hivers sur les frontières, ne savoit pas que la conduite de Mlle de Villette n'étoit pas irrépréhensible, et crut que ce mariage feroit sa fortune. Il la demanda donc à Mme de Maintenon, qui en fut si touchée qu'elle lui manda que, sous le secret, elle lui avouoit que sa nièce ne méritoit pas un aussi honnête homme que lui, qu'elle ne le vouloit pas tromper, mais que, d'elle à lui, c'étoit pour elle comme s'il (*le mariage*) se fût fait, puisqu'il avoit bien voulu la desirer. Et, depuis ce temps-là, elle prit un soin particulier de sa fortune.

27. *Mot piquant du Roi sur Barbezieux.*

(Page 116.)

27 mars 1693. — Le jour de cette promotion, qui se fit le matin, le Roi, piqué des fréquentes absences de Barbezieux, et qui [n'étoit] pas fâché de montrer qu'il avoit fait ces maréchaux de France sans lui, dit à son dîner qu'il apprendroit cette promotion par les chemins.

28. *Le maréchal de Choiseul.*

(Page 117.)

24 juillet 1684. — M. de Choiseul, qui eut le gouvernement de Saint-Omer, est mort maréchal de France.

29. *La duchesse de Choiseul.*

(Page 118.)

1<sup>er</sup> juillet 1684. — C'étoit une infâme clicane d'avarice<sup>1</sup> de Mme de Clérembault, et il n'y avoit pas de doute que le fils cadet du maréchal du Plessis ne recueillit de plein droit la dignité érigée pour son père, par la mort sans enfants du fils unique de son frère aîné. Cette duchesse de Choiseul étoit la femme de ce cadet devenu duc de Choiseul par la mort de son neveu ; elle étoit sœur de la Vallière (depuis duc et pair), fille du frère de Mlle de la Vallière, maîtresse du Roi et depuis carmélite, mère de Mme la princesse de Conti douairière. La duchesse de Choiseul étoit très-aimable, grande et faite à peindre, gaie et plaisante. Ses galanteries sans mesure ont fait ses malheurs, quoiqu'elle eût affaire au meilleur mari, et au plus patient du monde. La fille qu'elle eut du comte d'Albert, qu'elle confia à Mme d'Hautefort, que celle-ci éleva, et voulut, après la mort de son amie, marier à un maître à danser, puis à un médecin, fit grand bruit dans le monde, et, par l'appui pécuniaire de M. le prince de Conti, père de celui-ci, et une grande intrigue, fut déclarée par le Parlement fille du duc de Choiseul, et mourut peu après, sans être mariée.

30. *Le duc et la duchesse de Choiseul.*

(Page 119.)

27 mars 1693. — Le duc de Choiseul étoit en rang, mérite et service d'être compris dans la promotion des maréchaux de France. Le rare fut qu'il lui fut donné à choisir de l'être en se séparant de sa femme et la mettant dans un couvent, et le plus rare qu'ayant tous les lieux du monde de le faire pour rien, il ne le voulut jamais. Et, quelque temps après, cela finit entre eux par se quitter, et par mourir de faim tous les deux.

31. *Donations de Mademoiselle de Montpensier.*

(Page 123.)

25 novembre 1687. — L'histoire de la faveur, de la prison, de l'exil, du retour de M. de Lauzun, et de son mariage avec Mademoiselle, fille de Gaston, frère de Louis XIII, [est] trop ancienne et trop connue pour en rien dire ici. Il suffit de savoir que Mme de Montespan négocia sa sortie de Pignerol avec Mademoiselle, et que les conditions en furent qu'il renonceroit aux prodigieuses donations qu'elle lui avoit faites ; qu'elle les feroit à M. du Maine, et qu'elle y en ajouteroit d'autres, pour lesquelles elle fut alternativement courtisée et tourmentée toute sa vie ; et à la fin les fit. Sous prétexte de reconnaissance, mais pour s'élever

1. Cette Addition est écrite à propos de la transmission du titre de duc de Choiseul.

en effet, M. du Maine prit ses livrées, qui étoient celles de Gaston, sans qu'elle osât le désapprouver, ni Monsieur, ni les princes du sang dire mot; et peu après M. le comte de Toulouse les prit aussi, pour avoir les mêmes que M. son frère. M. de Lauzun, dans les suites, se brouilla fort avec Mademoiselle, et le demeura.

### 32. *Monseigneur s'installe à Choisy.*

(Page 126.)

11 avril 1693. — Monseigneur fut ravi d'avoir un chez soi, et on accusa Mademoiselle de lui en avoir donné un pour faire une niche au Roi, qui n'aimoit pas ces séparations, et qui ne s'y accoutuma jamais.

### 33. *Chanson découverte dans les papiers de Mademoiselle.*

(Page 126, note 5.)

11 avril 1693. — Le premier président de Harlay, exécuteur testamentaire, assistant à la levée du scellé avec Terrat, chancelier de Monsieur, qui étoit légataire universel, trouva sous sa main une chanson de Barbanson sur Mme de Montauban et Terrat, la plus plaisante du monde. Il la prit, et la présentant gravement à Terrat : « Monsieur le chancelier, lui dit-il, tenez, voilà un papier qui vous regarde. » Terrat le prit avec une révérence, et ne l'eut pas plus tôt ouvert, en présence de beaucoup de gens qui étoient là avec intérêt de tout voir, que ce fut un scandaleux éclat de rire. Barbanson, premier maître d'hôtel de Monsieur, de beaucoup d'esprit et de fort bonne compagnie, excelloit en chansons et en désoloit la Montauban, qu'avec beaucoup d'autres il avoit prise en aversion singulière, tellement que Mme de Montauban, poursuivie de chansons, eut recours à Monsieur, avec qui elle vivoit beaucoup, qui défendit bien sérieusement à Barbanson d'en plus faire sur elle, qui s'y engagea. Mais les poètes sont trompeurs : celle-ci lui échappa encore, qui, plus jolie et plus cruelle que pas une, fit grand bruit. La Montauban, outrée, va à Monsieur, qui querelle Barbanson; et Barbanson à nier le fait. Monsieur, encore plus fâché, lui demande : « Qui l'a donc faite? — Ma foi, Monsieur, répondit froidement Barbanson, vous verrez qu'elle s'est faite toute seule. » Et en effet jamais chanson ne fut plus naturelle.

### 34. *Mademoiselle de Montpensier.*

(Page 126.)

6 avril 1693. — Mademoiselle est si connue par tous les mémoires de la minorité du Roi et des premiers temps qui l'ont suivie, et encore plus par ceux qu'elle a faits elle-même, et qui ont été imprimés, qu'il est inutile de parler d'elle. Il y a de quoi s'étonner de la peinture vive et si étrangement naturelle qu'elle y fait d'elle-même. Il faut seulement ajouter que le Roi ne lui pardonna jamais ce qu'elle fit contre lui

dans la guerre civile, et surtout le jour de la bataille du faubourg Saint-Antoine, qu'il lui reprochoit quelquefois entre aigre et doux. C'est pour cela qu'il lui rompit tous ses mariages, et que les biens immenses qu'elle donna à M. du Maine pour la liberté de M. de Lauzun, ni sa liaison intime avec Mmes de Thiange et de Montespan, ne purent jamais lui faire recouvrer véritablement ses bonnes grâces. Elle connoissoit fort ses parents, et les aimoit, jusque-là qu'elle s'étoit fort intéressée à la promotion de M. de Joyeuse, et que, toute malade qu'elle étoit, elle voulut recevoir autant qu'elle le put les compliments sur son bâton, quoique cette branche fût très-séparée de celle du capucin, son bisaïeul.

35. *Distinctions du rang de petite-fille de France.*

(Page 127.)

10 avril 1693. — Voilà la différence du rang établi pour Mademoiselle, par Louis XIII, de petite-fille de France. Elle est gardée par une seule duchesse, une seule princesse et une seule dame de qualité à la fois. Au-dessus de ce rang, il y a deux duchesses, deux princesses et deux dames de qualité à la fois, c'est-à-dire deux et quatre, parce que les duchesses et les princesses ne gardent pas en même temps; et au-dessous de ce rang, aucune dame que les dames et demoiselles domestiques, comme elles le jugent à propos, et sans que le Roi s'en mêle.

36. *Les entrailles de Mademoiselle.*

(Page 127.)

41 avril 1693. — Les entrailles de Mademoiselle, apparemment mal embaumées, firent crever le vase qui les enfermoit, avec un tel bruit, que les dames, jusqu'aux Feuillants, et tout ce qui gardoit le corps s'enfuirent, et se pensèrent étouffer aux portes, avec une peur étrange.

37. *Origine du rang de petit-fils de France.*

(Page 129.)

16 février 1692. — Le rang de petit-fils de France doit sa création à Louis XIII. Il n'avoit point d'enfants, et Monsieur Gaston point de garçons. Peiné de voir sa fille unique, si connue depuis sous le nom de Mademoiselle, et qui ne fut point mariée, sans aucune distinction des autres princesses du sang, il en parla à M. de Saint-Simon, favori du Roi, qui en obtint cette formation de degré mitoyen entre les fils de France et les princes du sang, qui, se réglant, en faveur de Gaston, pour sa fille, fut plus approchant de celui des fils de France que de celui des princes du sang. A cet exemple, Gaston s'étant remarié et ayant eu deux autres filles, elles eurent le même rang, et, par conséquence nécessaire, les enfants de Monsieur Philippe, frère de Louis XIV, qui ont encore un peu haussé cet éclat, et, en faveur de ce mariage, un

chevalier d'honneur et une dame d'atour qui n'avoient jamais été à ce degré<sup>1</sup>.

38. *Le marquis et la marquise de Saint-Simon.*

(Page 138.)

26 janvier 1690. — Le marquis de Saint-Simon avait épousé la sœur du duc d'Uzès, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, dont il n'eut point d'enfants, et qui étoit veuve du marquis de Portes Budos, frère de la connétable de Montmorency, mère de Madame la Princesse et du dernier duc de Montmorency, décapité à Toulouse. De ce marquis de Portes, qui étoit chevalier de l'Ordre et vice-amiral, elle eut deux filles : l'aînée ne se maria point et mourut fort vieille, ayant fait M. le prince de Conti son héritier, et force legs ; la cadette fut la première femme du duc de Saint-Simon, beau-frère de sa mère, et n'en eut que la première femme du duc de Brissac, frère de la seconde maréchale de Villeroy, sans enfants. Le marquis de Saint-Simon avoit huit ans plus que le duc son frère. La marquise de Saint-Simon le survécut jusqu'en avril 1695. Elle avoit quatre-vingt-onze ans, et donna tout son bien au duc d'Uzès, petit-fils de son frère.

39. *Le marquis de Portes et ses deux filles.*

(Page 139.)

11 septembre 1693. — Le marquis de Portes Budos, vice-amiral et chevalier de l'Ordre, tué au siège de Privas, allant être maréchal de France et surintendant des finances, étoit frère de la connétable de Montmorency, mère de Mme la princesse de Condé et de M. de Montmorency, décapité à Toulouse, 1632. Il avoit épousé une sœur du duc d'Uzès, dont il ne laissa que deux filles, et sa veuve se remaria au marquis de Saint-Simon, chevalier de l'Ordre, frère aîné du duc de Saint-Simon, qui épousa la seconde fille de sa belle-sœur. Sa beauté et sa douceur la lui firent préférer à l'aînée, qui, laide et méchante, ne lui pardonna jamais, et lui fit toute sa vie du pis qu'elle put. Sa sœur ne laissa qu'une fille, qui fut la première femme du duc de Brissac, frère de la dernière maréchale de Villeroy, parfaitement belle. La mère, mourant (*sic*) en [1670], allant être dame d'honneur de la Reine, et la fille sans enfants, en 1683<sup>2</sup>.

1. Comparez un passage de l'Addition à l'article du 2 juin 1686, sur les processions de l'Ordre.

2. Les éditeurs du *Journal de Dangeau* ont fait remarquer deux oublis singuliers de Saint-Simon : en écrivant cette Addition, il ne s'est rappelé ni l'année de la mort de la première femme de son père, ni la date exacte du décès de sa sœur consanguine, la duchesse de Brissac, qui ne mourut pas en 1683, mais en 1684, comme on l'a vu plus haut.

40. *La capitainerie du marquis de Saint-Simon.*

(Page 139.)

23 avril 1695. — Le marquis de Saint-Simon, chevalier de l'Ordre et gouverneur et bailli de Senlis, étoit aussi capitaine des forêts de Senlis et d'Halatte et des plaines de cette capitainerie. Sur la fin de sa vie, et ne paroissant plus dans le monde, par son grand âge et un tremblement universel, qui lui laissoit la tête fort bonne, il ne passoit que peu de temps à Paris, et tout le reste au Plessis, près de Senlis, et sa femme avoit grand crédit sur lui. Monsieur le Prince, qui les cajoloit fort et qui avoit grande envie de cette capitainerie, qu'il avoit peur que le duc de Saint-Simon n'eût à la mort de son frère, fit accroire au marquis de Saint-Simon, par sa femme, que le Roi alloit supprimer toutes les capitaineries des lieux où il n'alloit point, à cause des vexations qu'elles causoient dans les pays où elles étoient et de leur inutilité pour les plaisirs du Roi ; que celle de Senlis seroit ainsi supprimée, mais que si, lors de la suppression, elle se trouvoit entre ses mains, il auroit peut-être bien le crédit de se la faire conserver ; que, dans ce hasard, qui étoit fort de sa convenance, il en donneroit bien trois ou quatre cents pistoles, et qu'il feroit mieux de les prendre que perdre sa capitainerie en entier. Il ajouta à cela toutes sortes d'engagements au marquis de Saint-Simon et à sa femme, qu'ils en seroient toujours les maîtres tant qu'ils vivoient, comme s'ils l'avoient conservée. Le marquis de Saint-Simon le crut bonnement, et donna ainsi sa capitainerie à Monsieur le Prince. Ni alors ni depuis, il n'a été question aucune de suppression de capitaineries<sup>1</sup>.

41. *La place Vendôme.*

(Page 147.)

2 avril 1685. — La place de Vendôme devoit être carrée, un côté destiné à la bibliothèque du Roi, un aux logements des bibliothécaires, au balancier et aux Académies, un au Conseil, au sceau et au logement du chancelier, un au Grand Conseil. Aussitôt que M. de Louvois fut mort, le premier soin du Roi fut d'envoyer arrêter le bâtiment, et de la faire ensuite telle qu'elle est.

42. *Le duc et le marquis de Saint-Simon, chevaliers de l'Ordre.*

(Page 150.)

2 février 1705<sup>2</sup>. — .... Il est curieux de ne pas oublier que le père du duc de Saint-Simon et son frère aîné avoient été reçus chevaliers

1. Comparez une autre Addition à l'article du 1<sup>er</sup> avril 1709, et le passage correspondant des *Mémoires* (tome VI, p. 328), où Saint-Simon fait le portrait de Monsieur le Prince.

2. La première partie de cette Addition est consacrée au cérémonial des chapitres de l'Ordre.

de l'Ordre à la Pentecôte 1633, qui est une distance entre le père et le fils qui n'a point d'exemple; et aussi peu, que le duc de Saint-Simon le père et son frère aîné ont porté l'Ordre, le duc soixante ans complets, et le marquis son frère, près de cinquante-six ans, et longuement restés seuls de Louis XIII.

43. *Mademoiselle d'Hautefort, duchesse de Schonberg.*

(Page 165.)

1<sup>er</sup> août 1691. — Cette duchesse de Schonberg, que, par parenthèse, on n'appeloit point la maréchale, comme cela a été remarqué ailleurs, étoit sœur de M. d'Hautefort, premier écuyer de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et chevalier de l'Ordre, 1661, et du père du marquis d'Hautefort, chevalier de l'Ordre en 1724, de Surville, etc. Étant fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, Louis XIII en devint amoureux, ce qui est fort connu dans l'histoire; mais un fait qui lui a échappé est digne de ne pas périr. Le Roi, de l'amour de qui toute la cour s'apercevoit, ne pouvoit se lasser de parler d'elle à M. de Saint-Simon, son favori, qu'il fit depuis duc-pair; et ce favori, jeune et fort galant, ne pouvoit comprendre une passion qui n'alloit point au but. Un jour, lassé de ses propos peu concluants, il en demanda la raison au Roi, et ajouta, avec la liberté de la faveur et de l'âge, que s'il avoit peine à faire quelque proposition à sa belle, il n'avoit qu'à l'en charger, et que son affaire seroit bientôt faite. Mais à l'instant Louis XIII, prenant un visage sévère : « Ne vous avisez jamais, lui répondit-il, de me tenir de pareils discours. Il est vrai que je suis amoureux, et que je n'ai pas pu m'en défendre, parce que je suis homme; mais je sais [ce] que je dois à Dieu qui me défend d'aller plus loin, et que je dois d'autant plus d'obéissance et de soumission, qu'il m'a mis au-dessus de tout. » Plût à Dieu qu'en une si grande chose, et en bien d'autres, le Roi son fils l'eût imité! Ce fut en faveur de cette Mlle d'Hautefort, que Louis XIII fit dame d'atour, qu'il régla que les dames d'atour des reines, quoique filles, seroient appelées *Madame*, ce qui a été poussé depuis à celles des filles de France, dont la dernière Madame a fourni deux exemples. Mme d'Hautefort, ainsi *Madame* quoique fille, épousa en 1646 M. de Schonberg, dont elle n'eut point d'enfant, et mourut en 1691, à Paris, à soixante-quinze ans, ayant toute sa vie été fort vertueuse. M. de Schonberg étoit de fort ancienne maison de Misnie, petit-fils de Gaspard de Schonberg, qui, venu colonel de reîtres au service de Charles IX, aux guerres civiles des huguenots, devint gouverneur de la Marche et surintendant des finances, et le demeura sous Henri III. D'une Chasteignier, il laissa une fille, mariée au comte du Lude, gouverneur de Monsieur Gaston, grand-mère du duc du Lude, et le maréchal de Schonberg, qui eut le bâton en 1625, surintendant des finances dès 1619, qui eut les plus grands emplois de paix et de guerre, et qui défit et prit M. de Montmorency à la bataille de Castelnaudary, en 1632, qui en eut la tête

coupée à Toulouse, et son gouvernement de Languedoc fut donné au maréchal de Schonberg, qui mourut à la fin de la même année, à cinquante-neuf ans. D'une Espinay, il laissa le maréchal de Schonberg qui épousa Mme d'Hautefort, et la duchesse de Liancourt, si célèbre par son esprit, mais surtout par sa vertu, son insigne piété, et par la retraite où elle engagea son mari, et d'où l'un et l'autre méprisèrent les charges et la fortune de cette maison de Liancourt, dont elle fit un si beau lieu pour amuser M. de Liancourt. C'est pourtant elle qui, ayant été mariée contre son gré au comte de Brissac, grand-père de la dernière maréchale de Villeroy, et sans avoir dit oui, n'en voulut point souffrir les approches, et dit résolument à son père, dès la seconde nuit de cette querelle, qu'elle ne seroit jamais femme que de M. de Liancourt : tellement que les deux familles, de concert, firent rompre le mariage, et que celui de M. de Liancourt se fit. Ce dernier maréchal de Schonberg, son frère, épousa l'héritière d'Halluy, qui, par son droit, avoit fait duc et pair d'Halluy le fils aîné de M. d'Épernon, dont elle fit casser le mariage ensuite, et fit duc et pair ce second mari, sans préjudice du premier, à qui la dignité demeura, comme il a été dit ci-devant. Il fut chevalier de l'Ordre comme son père, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur des Trois-Évêchés et de Metz, en rendant le Languedoc pour Monsieur Gaston, dont il demeura lieutenant général, capitaine des cheveu-légers de la garde ; fut maréchal de France en 1637 et eut les plus grands emplois de guerre, et souvent fort heureux, au milieu desquels il mourut de la pierre, à cinquante-six ans, en 1656, sans enfants de ses deux femmes, ni personne de son nom en France. Il étoit aussi frère de la duchesse de Montbazon, grand-mère de tous ceux-ci, femme de celui qui est mort fou, enfermé à Liège, qui étoit posthume du premier maréchal de Schonberg et de sa seconde femme, fille de M. de la Guiche, grand maître de l'artillerie.

#### 44. *Les trois Bontemps.*

(Page 171.)

18 janvier 1701. — Bontemps<sup>1</sup> étoit un personnage et un homme rare dans son espèce. Son grand-père étoit chirurgien et saignoit dans Paris. Portail, grand-père du conseiller de grand-chambre père du premier président du parlement de Paris, étoit premier chirurgien de Louis XIII, et le manqua en le saignant. Le Roi, ayant besoin de l'être et en peine par qui, en parla à M. de Saint-Simon, premier gentilhomme de sa chambre et son premier écuyer, qui lui proposa Bontemps, qui l'avoit fort bien saigné. Il saigna le Roi de même et continua depuis, tellement que le Roi le prit à lui, et que M. de Saint-Simon fit donner dans la suite une charge de premier valet de chambre à son fils, père de Bontemps dont il s'agit, et qui le fut après lui....

1. Louis, fils d'Alexandre et petit-fils de Jean-Baptiste.



45 et 46. *De Nyert le musicien.*

(Page 171.)

1<sup>er</sup> décembre 1701. — Le grand-père de Nyert chantoit bien et jouoit encore mieux du luth. M. de Mortemart, qui, dans sa vieillesse, fut des ducs-pairs de 1663, étoit premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII; il aimoit la musique et avoit pris Nyert à lui aux barricades de Suse, que Louis XIII vouloit forcer, et qu'il força en effet. Il se trouva de telles difficultés qu'on ne chercha qu'à dégoûter le Roi pour le faire désister de cette entreprise, et on le laissoit même souvent seul les soirs, pour l'ennuyer. M. de Saint-Simon s'avisa de lui faire entendre Nyert, qui y étoit à la suite de son maître, et le Roi s'en amusa si bien qu'il eut envie de l'avoir. M. de Saint-Simon se chargea de pressentir M. de Mortemart, qui, généreusement, fut ravi de sa bonne fortune, et M. de Saint-Simon, par qui elle étoit venue, fit son fils premier valet de chambre, qui étoit un fort honnête homme.

15 juin 1719. — Ce Nyert étoit un vieux singe plus malfaisant qu'aucun des plus malins et des plus méchants de ces animaux, et qui faisoit sa cour au feu roi aux dépens de tout le monde, avec le jugement toutefois d'un valet d'esprit et d'expérience : aussi ressembloit-il en plein à l'avarice, à l'envie, à la haine. Il étoit fils d'un excellent musicien, dont la voix et le luth étoient admirables, et qui étoit au marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, devenu depuis gouverneur de Paris, duc et pair en 1663<sup>2</sup>, et père de Mme de Montespan. Le Roi s'opiniâtrant dans les Alpes, en 1629, à forcer le célèbre Pas-de-Suse malgré la nature, et, ce qui étoit peut-être plus, malgré le cardinal de Richelieu et malgré tous ses généraux, qui en jugeoient l'entreprise impraticable, s'ennuyoit fort les soirs, au retour de ses recherches des passages, parce que le cardinal en écartoit le monde à ce dessein, dans l'espérance d'un abandon plus prompt d'un projet, selon eux tous, impossible. Saint-Simon, déjà en grandes et principales charges et faveur, et duc et pair en 1633, cherchant à amuser le Roi, qui aimoit fort la musique, proposa à Mortemart de lui faire entendre Nyert; le Roi le goûta fort, et si bien que Saint-Simon, voyant jour, au retour de ce triomphant voyage, de le mettre auprès du Roi, en parla à M. de Mortemart, qui fut ravi de cette fortune, que Saint-Simon, dans les suites, poussa jusqu'à le faire premier valet de chambre. Son fils, qui lui succéda dans cette charge, fort dissemblable à lui, y laissa le sien, qui le lui fut à lui encore davantage. Il se peut dire que ce fut un saint, et un saint très-aimable, dès sa première jeunesse jusqu'à sa mort. Il eut un fils pareil à lui, qui mourut le même jour

1. François de Nyert, fils de Pierre, mort le 14 juin.

2. Le ms. porte cette correction en interligne : « Créé duc et pair en décembre 1630, et reçu en décembre 1663. »

que lui en 1736, et un cadet, qui eut sa charge et sa capitainerie du Louvre.

47. *Chavigny et ses intrigues.*

(Page 176.)

18 avril 1697<sup>1</sup>. — .... M. Bouthillier, conseiller au parlement de Paris et grand-père de M. de Troyes, fut connu du cardinal de Richelieu, qui le fit secrétaire des commandements de la reine mère, et puis secrétaire d'État à la place de Potier d'Ocquerre, et enfin surintendant des finances conjointement avec Bullion, par la mort duquel, arrivée en 1640, il le demeura seul. Chavigny, son fils, avoit eu dès 1632 sa survivance de secrétaire d'État. C'étoit un homme à tout faire, plein d'esprit, de ruse, de hardiesse et de capacité, et fort au goût et en la main du cardinal de Richelieu, qui s'en servit fort auprès de Monsieur Gaston, auprès duquel il l'introduisit avec divers emplois et diverses fortunes. Jaloux tous deux de la faveur du duc de Saint-Simon, par cela même que tous deux en avoient reçu de signalés services, et ne sachant comment l'éloigner, ils mirent un de ses oncles dans...<sup>2</sup>, qu'ils se doutoient bien qui seroit assiégé, et qu'ils laissèrent dépourvu de tout, ce qui étoit aisé à Chavigny, qui avoit la guerre dans son département, qu'il céda depuis à de Noyers<sup>3</sup>. Le succès répondit à leurs espérances; la place ne put tenir. La faute fut imputée au gouverneur d'une façon cruelle, sans oser pourtant la pousser à bout. Le duc de Saint-Simon soutint son oncle si fermement, qu'il en eut ordre de se retirer à Blaye, d'où il retourna auprès du Roi dès que le cardinal fut mort, plus en faveur que jamais. Le Roi, en mourant, lui en donna une grande marque. Il se défioit avec tant de raison du bon gouvernement de l'État après lui, qu'outre toutes les grandes et sages précautions qu'il prit à cet égard avec une piété si héroïque, qu'il voulut encore disposer de tout ce qui se trouvoit vacant. Il le dicta à Chavigny, et le signa sans le relire lui-même, en l'état où il étoit; puis dit publiquement au duc de Saint-Simon qu'il avoit disposé en sa faveur de la charge de grand écuyer, vacante depuis l'exécution de Cinq-Mars; mais Chavigny avoit laissé le nom en blanc, quoique précédé d'un éloge, tant pour essayer de nuire à un homme qu'il avoit déjà éloigné une fois, que pour faire sa cour à la Reine, en lui donnant moyen de disposer de la charge, qu'elle donna en effet au comte d'Harcourt. Chavigny et le surintendant son père furent nommés dans cette même disposition pour être du conseil de régence; mais tout ce qu'avoit ordonné ce sage prince fut détruit immédiatement après, et le père et le fils éloignés des affaires. Le père mourut retiré chez lui à Pont-sur-Seine, à soixante et onze ans, en

1. La première partie de cette Addition est consacrée à l'évêque de Troyes.

2. Le nom de la ville est resté en blanc au manuscrit; c'est le Câtelet.

3. Ceci est une erreur; M. de Noyers avait remplacé Abel Servien depuis le mois de février 1636, et Chavigny n'eut jamais le département de la guerre.

1671<sup>1</sup>. Il avoit trois frères : un, évêque d'Aire, mort dès 1625; un, archevêque de Tours, premier annônier de Monsieur Gaston; et M. de Rancé; tous enfans d'un bon avocat d'Angoulême. De M. de Rancé, qui fut père du fameux et saint abbé de la Trappe, il y aura occasion d'en parler<sup>2</sup>. M. de Chavigny, ainsi écarté, se fourra en tant de brignes et de partis, que le cardinal Mazarin crut en pouvoir tirer de bons services. En effet, rien de plus souple. Lui, la Fronde, Monsieur le Prince, il fut bon à tous, et tous bons à lui; plus néanmoins, en fin politique, au cardinal qu'à nul autre; mais il vouloit tenir à tout, ou le faire accroire, pour en être plus compté. Chemin faisant, il avoit rendu des services essentiels à Monsieur le Prince; mais, comme tout a son terme et son bout, et qu'il falloit se ménager pour durer, il n'en fit qu'un superbe ingrat, qui le traita fort mal, parce qu'il n'en tiroit pas assez à son gré. Chavigny, qui croyoit avoir outre-passé la mesure, et qui comptoit être personnage à être toujours ménagé, ne put s'accoutumer à voir payer ses services de hauteurs et même d'insultes, et en tomba malade. Les amis de Monsieur le Prince lui en firent honte et l'engagèrent à l'aller voir. Il y fut suivi de la fleur de la jeunesse la plus distinguée, qui l'accompagnoit volontiers. Chavigny, ravi et enflé de cet honneur, crut pouvoir entrer en justification dans une occasion si favorable; mais elle fut non-seulement mal reçue, mais encore excita un emportement de Monsieur le Prince, qui ne ménagea ni l'état où se trouvoit Chavigny, ni ne se respecta lui-même. A cet exemple, les plus audacieux de ces petits-maitres tombèrent en insultes et en mépris sur Chavigny, qui mourut deux jours après, outré de cette visite, sans qu'on pût jamais diminuer sa douleur. Il avoit été grand trésorier de l'Ordre après son père, qui l'avoit été après Morant, trésorier de l'Épargne, qui vit mourir ce fils à quarante-quatre ans, près de vingt ans avant lui. Il laissa quantité d'enfans d'une Phélypeaux, et ceux-là d'autres, dont pas un n'a prospéré ni figuré que les deux évêques de Troyes<sup>3</sup>, oncle et neveu, et, si l'on veut, la maréchale de Clérembault, sœur de M. de Troyes.

48. *Claude de Saint-Simon sous la Régence.*

(Page 182.)

3 mai 1693. — M. de Saint-Simon avoit été premier écuyer et premier gentilhomme de la chambre du Roi, grand loutetier à deux reprises, gouverneur et capitaine de Saint-Germain et de Versailles. Il avoit plu-

1. Il y a là une erreur, ainsi que plus bas, dans les mots : « près de vingt ans avant lui. » Claude Bouthillier mourut le 13 mars 1652, et son fils le 11 octobre suivant. Est-ce en transcrivant le P. Anselme, qui, lui-même, s'était trompé et avoit dit 1651, que Saint-Simon a lu 1671, par mégarde?

2. Les mots : « il y aura occasion d'en parler, » sont biffés dans le manuscrit; mais la rature est peut-être moderne.

3. De Troyes est ajouté en interligne, d'une autre encre, peut-être de la main de Saint-Simon.

sieurs fois commandé la cavalerie dans les armées du maréchal de la Meilleraye, de Monsieur le Prince, etc., et commandé l'arrière-ban général du Royaume, de cinq mille gentilshommes; et il ne lui resta rien de toutes ces choses que la qualité de lieutenant général des armées du Roi et le gouvernement (*de Blaye*) dont il est mention ici, non pas même les grandes entrées, qu'on ne regardoit point alors en quittant la charge qui les donnoit. Mais ce qu'il eut toute sa vie de si singulier qu'il étoit l'unique, ce fut de commander de Paris dans son gouvernement de Blaye en tout comme s'il eût été sur les lieux, et non-seulement de présenter au Roi les sujets dont il vouloit remplir les places vacantes de son état-major, mais encore de les ôter et d'en prendre d'autres, comme et quand il lui plaisoit, et sans dire pourquoi, sans en avoir jamais été refusé; et il l'a fait nombre de fois, et tout cela jusque dans sa dernière vieillesse. On a cru souvent que c'étoit un reste de sa faveur sous Louis XIII, que Louis XIV n'avoit pas voulu lui ôter; mais on s'y est trompé, et ce n'est que de Louis XIV qu'il a eu cet usage, dont est ci-après l'origine.

A la mort de Louis XIII, il l' remplit tout ce qui vaquoit en tout genre, et dicta à Chavigny, secrétaire d'État, le signa, et ne put le relire lui-même. Il y nomma M. de Saint-Simon à la charge de grand écuyer, vacante depuis la mort de Cinq-Mars, le publia, le dit à M. de Saint-Simon, qui en reçut les compliments et qui en fit toutes les fonctions aux obsèques du Roi. Ses provisions ne venant point, et pressé par ses amis sur un si long délai d'expédition, il sut enfin que Chavigny avoit laissé son nom en blanc et l'avoit rempli ensuite, par ordre de la Reine, du nom du comte d'Harcourt, que M. de Saint-Simon envoya appeler. Quoique brave et grand capitaine, il ne jugea pas à propos d'accepter la partie. La Reine leur envoya des gardes et ne put apaiser M. de Saint-Simon, qui se défit de toutes ses charges et se maria à Mlle de Budos, dont le père étoit propre oncle maternel du duc de Montmorency décapité à Toulouse et de Madame la Princesse, mère du grand prince de Condé, de laquelle cette Mlle de Budos étoit cousine germaine. Il y avoit de plus beaucoup d'amitié et de liaison entre Monsieur le Prince et M. de Saint-Simon, qui l'avoit voulu faire succéder au cardinal de Richelieu lors d'une grande maladie dont on crut que ce premier ministre mourroit, et dont Monsieur le Prince lui fut d'autant plus obligé qu'il ne le sut que longtemps depuis, et par le Roi même. Les troubles venus, M. de Saint-Simon se retira à Blaye, et le parti de Monsieur le Prince d'alors, qui étoit le héros et le fils de celui dont on vient de parler, ne douta point que tant de raisons d'amitié ancienne, de parenté si proche et de mécontentement si juste et si vif, ne leur mit entre les mains une place qui partageroit le Royaume à la rivière de Loire, entre la cour et Monsieur le Prince, et lui seroit encore d'un si grand usage, par la Gironde qu'elle commande jusqu'à Bordeaux; mais le parti se trompa, et tout ce qu'il mit en œuvre de flatteries et

1. Il a été corrigé après coup en *ce prince*.

de caresses fut inutile (*sic*), ainsi que les plus grandes offres réitérées d'Espagne. Le duc de Saint-Simon, ne recevant rien de la cour et ne voulant pas piller la province, fondit du canon, paya la garnison, se fortifia de cinq cents gentilshommes qu'il entretenait, et se soutint de la sorte, trois ans durant, à ses dépens, comme bloqué de loin, mais de toutes parts. La cour, arrivée en Guyenne, aussi contente d'un service aussi grand que peu attendu, et dans le desir de se conserver une place si aisément, puisqu'elle ne payoit rien, et en même temps d'une si grande importance, dépêcha à Blaye le marquis de Saint-Maigrin, chevalier du Saint-Esprit, avec des lettres du Roi, de la reine sa mère et du cardinal Mazarin, avec offre du rang de prince étranger, tel que M. de Bouillon venoit de l'obtenir, d'un bâton de maréchal de France, et de telle autre grâce qu'il voudroit demander; mais il ne put être touché de rien. Saint-Maigrin lui représenta que, le péril passé, on ne se soucieroit plus de lui. « Je n'y attends bien, dit-il; mais il ne sera pas dit que je donne cette prise sur moi, que de laisser soupçonner d'avoir vendu ma fidélité. » Il fut inébranlable, refusa tout, et manda au Roi et à la Reine qu'il ne manqueroit jamais au fils et à la veuve du Roi son maître et son bienfaiteur. Il tint parole et se satisfît du plaisir de bien faire et de faire sentir aux vivants que ce n'étoit que pour soi-même et pour celui qui n'étoit plus. Saint-Maigrin la lui tint aussi: car, les troubles finis, on ne lui donna rien, et lui ne demanda quoi que ce fût; mais Louis XIV, quoique bien jeune, ne l'a jamais oublié, et, sans lui avoir jamais fait de grâces, il lui marqua une constante considération et le distingua uniquement dans son gouvernement, comme il a été dit. Il l'avoit même assuré que son fils l'auroit après lui, étant buté alors à refuser les survivances; et peu après sa mort, son fils ayant trouvé quelque difficulté à faire recevoir ses ordres de Paris à Blaye, comme ceux de son père, Châteauneuf, secrétaire d'État de la province, écrivit ceux du Roi si nettement, que le fils en a toujours usé depuis, sans aucune difficulté, comme avoit fait son père, excepté les changements de l'état-major. La curiosité de ces faits les a fait mettre ici, auxquels on peut ajouter la défection de ce même comte d'Harcourt, qui, revêtu du rapt d'un office de la couronne fait au duc de Saint-Simon, et commandant l'armée du Roi en Guyenne, en partit furtivement, débauchant les officiers, s'alla jeter dans Brisach, tenta le soulèvement de l'Alsace dans le même temps que l'autre signaloit sa fidélité, et, profitant en entier des conjonctures, ne s'accommoda qu'à condition d'avoir le gouvernement d'Anjou sur le pied des grands, qui, avec la charge, sont encore l'un et l'autre dans sa postérité masculine, sans en être sortis depuis.

49. *Beringhen et la charge de premier écuyer.*

(Pages 182 et 192.)

1<sup>er</sup> janvier 1685. — Monsieur le Premier s'appeloit Beringhen. Il y a un lieu de ce nom près de Nimègue, qui ne leur a jamais appar-

tenu, et d'où ils sont. Le père de celui-ci étoit à un gentilhomme de Normandie, chez qui Henri IV dina dans les dernières guerres de la fin de la Ligue, et trouva ses armes si propres et si bien entretenues, qu'il voulut savoir qui des domestiques de la maison en prenoit soin : c'étoit Beringhen, et le Roi, qui étoit curieux en armes, dont il se servoit si bien servir, le prit à la prière du gentilhomme. Dans les suites, il devint premier valet de chambre de Marie de Médicis, et son fils le fut du Roi. Ce fils, dont il s'agit ici, étoit homme d'un grand sens, et qui fut mêlé dans tant de choses de la plus intime confiance d'Anne d'Autriche, qu'il en fut chassé, et qu'il étoit aux Pays-Bas à la mort de Louis XIII. Ce prince, qui mourut en héros et en saint, et qui se défioit avec tant de raison de la Reine et de Monsieur pour un bon gouvernement après lui, y pourvut aussi sagement et exactement qu'inutilement, et remplit par son testament tout ce qui étoit vacant ; et comme la charge de grand écuyer l'étoit depuis l'exécution de Cinq-Mars, il la donna au duc de Saint-Simon, son favori, son premier écuyer, et qui avoit été premier gentilhomme de sa chambre. Il le lui dit publiquement, et le duc de Saint-Simon reçut les compliments de toute la cour. Le Roi étant mort trois ou quatre jours après, Chavigny, secrétaire d'État, qui avoit tenu la plume, dit à la Reine qu'il avoit laissé le nom du duc de Saint-Simon en blanc, bien qu'accompagné d'un éloge que le feu Roi avoit dicté, pour qu'il tint la charge d'elle autant que du Roi, ou que, si elle en vouloit nommer un autre, elle pût par là s'acquérir une créature considérable. Elle nomma le comte d'Harcourt, qui l'en paya bien depuis quand il abandonna l'armée du Roi en Guyenne pour faire révolter l'Alsace, dont on ne le tira qu'avec le gouvernement d'Anjou mis sur le grand pied, tandis que le duc de Saint-Simon sauva la Guyenne par Blaye, et ne voulut ni des honneurs de prince étranger, ni du bâton de maréchal de France, quoique Saint-Maigrin, chevalier de l'Ordre, lui vint offrir de la part de la cour, et ne voulut pas que sa fidélité parût achetée. Il fit les fonctions de grand écuyer aux obsèques : après quoi, au lieu de lui envoyer ses provisions, le comte d'Harcourt fut déclaré. Il le fit appeler, et ils eurent longtemps des gardes. Beringhen, à la nouvelle de la mort du Roi, étoit revenu à la cour, mieux que jamais avec la Reine, pour qui il avoit été chassé, et, profitant du dépit du duc de Saint-Simon, qui voulut vendre sa charge, il l'acheta quatre cent mille livres, à la grande surprise de tout le monde de le voir premier écuyer. C'étoit un fort homme d'honneur, heureux en enfants, en alliances, en amis, en conduite, qui couronna sa vie par une sage et digne retraite chez lui, à Paris, où, à ses heures, il vit jusqu'à sa mort les gens les plus distingués, jusque-là que, n'étant plus en état d'aller à Versailles, une fois l'an, voir le Roi, comme il avoit fait d'abord, le duc de Beauvillier eut ordre de lui mener les enfants de France. Lorsqu'il vendit sa charge de premier valet de chambre, il n'en conserva pas les entrées, outre que ce n'étoit pas l'usage alors, et ce ne fut que depuis qu'il eut ce brevet d'affaires ou de secondes entrées

qu'il fit passer à son fils. C'est encore ce sage vieillard qui, de sa retraite à Paris, étant allé voir le Roi à Versailles, qui prit plaisir à lui en montrer les beautés, lui dit pour toutes louanges que Versailles étoit un favori sans mérite. C'est encore lui qui, apprenant la ridicule dispute entre sa belle-fille et la duchesse de Brissac Saint-Simon, à qui reculerait dans une rue fort étroite où leurs carrosses ne pouvoient passer, et où elles restèrent paisiblement cinq heures, l'une alléguant sa housse, l'autre le carrosse du Roi dont elle se servoit par la charge de son mari, alla lui-même la faire reculer et faire excuse à Mme de Brissac.

50. *La marquise de Saint-Simon et sa sœur.*

(Page 195.)

11 septembre 1693. — Le marquis de Portes Budos, vice-amiral et chevalier de l'Ordre, tué au siège de Privas allant être maréchal de France et surintendant des finances, étoit frère de la connétable de Montmorency mère de Mme la princesse de Condé et de M. de Montmorency, décapité à Toulouse, 1632. Il avoit épousé une sœur du duc d'Uzès, dont il ne laissa que deux filles, et sa veuve se remaria au marquis de Saint-Simon, chevalier de l'Ordre, frère aîné du duc de Saint-Simon, qui épousa la seconde fille de sa belle-sœur. Sa beauté et sa douceur la lui firent préférer à l'aînée, qui, laide et méchante, ne lui pardonna jamais et lui fit toute sa vie du pis qu'elle put. Sa sœur ne laissa qu'une fille, qui fut la première femme du duc de Brissac, frère de la dernière maréchale de Villeroy, parfaitement belle. La mère mourut en [1670], allant être dame d'honneur de la Reine, et la fille, sans enfants, en 1683<sup>1</sup>. Mlle de Portes étoit donc sans contrainte pour son héritage, et fort caressée de M. le prince de Conti, du père duquel elle étoit cousine germaine. Elle lui donna donc ses terres, qui étoient belles et grandes, en Languedoc, avec stipulation que le sceau de M. le prince de Conti dont on s'y serviroit seroit mi-parti de Bourbon et de Budos. Il est aisé de croire que cette condition fut mal tenue. Sa mère vivoit encore.

51. *Duel du duc de Saint-Simon et du marquis de Vardes.*

(Page 215.)

3 septembre 1688. — M. de Vardes s'appeloit du Bec-Crespin, et [étoit] un des hommes de France le mieux fait, le plus adroit, de la meilleure grâce et le plus galant. Son père avoit épousé Jacqueline de Bueil, qui avoit eu d'Henri IV, avant ce mariage, le comte de Moret, légitimé, pourvu d'abbayes, tué à Castelnaudary, dans le parti de Monsieur Gaston, où M. de Montmorency fut pris, qu'on n'a jamais retrouvé, et qu'on a dit être ermite. M. de Vardes étoit donc son frère de mère.

1. Lisez : « 1684 ».

Il épousa la fille de Nicolay, premier président de la Chambre des comptes. Son âge et ses talents le mirent fort avant dans le monde et dans les bonnes grâces du Roi, qui lui fit beaucoup de bien. Il lui donna le gouvernement d'Aigues-Mortes, l'Ordre à la promotion de 1661, et le fit capitaine des Cent-Suisses de sa garde; mais les dames, les intrigues et l'ambition le perdirent. Il fut du complot de la comtesse de Soissons pour exciter la Reine sur les amours du Roi; il fut découvert, et il fut perdu; il lui en coûta sa charge et plus de vingt-cinq ans d'exil en Languedoc. Il en revint si rouillé, qu'il en surprit tout le monde et conserva toujours du provincial. Le Roi ne revint jamais qu'à l'extérieur, et encore fort médiocre, quoiqu'il lui rendit enfin un logement et ses entrées. — Il avoit eu, pendant la Régence, un démêlé avec le duc de Saint-Simon, pour un dévolu sur un bénéfice entre deux de leurs parents. Monsieur le Prince s'en mêla, puis leur rendit leurs paroles, et, à la fin, quand ils crurent cela oublié, ils convinrent de se battre à la porte Saint-Honoré, comme par une querelle de cochers. Ce matin-là, M. de Saint-Simon fit plusieurs visites, alla chez la Reine, fit semblant, au sortir de chez elle, d'aller faire des visites avec le maréchal de Gramont, puis fit semblant, en descendant avec lui, d'avoir oublié de parler à quelqu'un et remonta, puis entra dans son carrosse, avec la Roque Saint-Chamans (*sic*), qui commandoit son régiment, et fut au rendez-vous, où le carrosse de Vardes caracola le sien, et grands coups de fouets des cochers. Ils sautèrent à bas chacun avec leur second, et Vardes fut désarmé et blessé. M. de Saint-Simon lui voulut faire demander la vie; Vardes, sans la demander, le piqua de générosité. Ils montèrent ensemble dans le carrosse du duc de Saint-Simon, qui le remena chez lui. En chemin, il pensa s'évanouir. Aussitôt, grand bruit à la cour et à la ville: M. de Saint-Simon fut au cercle, et cela passa pour une rencontre et une querelle de cochers de deux hommes qui ne s'aimoient point. M. de Saint-Simon en fut quitte pour cela; mais Vardes fut mis à la Bastille, et y demeura plusieurs jours, non<sup>1</sup> sans dépit du succès du combat ou de sa suite. Il ne l'a pardonné au duc de Saint-Simon qu'en sa dernière maladie, qui fut longue, sans néanmoins qu'il y ait eu entre eux la plus petite chose depuis ce combat; et dans cette maladie, il fit prier M. de Saint-Simon de l'aller voir, puis d'y retourner; il le vit très-souvent et se réconcilia parfaitement. C'est sa fille, extrêmement riche et unique, que le duc de Rohan préféra<sup>2</sup> à la fille et à la charge du duc de Créquy: ce que le Roi ne lui pardonna jamais. La célèbre maréchale de Guébriant étoit sœur du père de Vardes.

### 52. Retour subit du Roi à Versailles.

(Page 235.)

9 juin 1693. — Le motif et le succès d'un si prompt retour et en de telles circonstances, passent le but de ces *Additions*. La surprise fut ex-

1. *Non* est en interligne. — 2. *Préféra* est aussi au-dessus de la ligne.



trême et générale, ainsi que le dépit de M. de Luxembourg. Le prince d'Orange ne le put croire assez longtemps, parce qu'il se voyoit perdu sans ressource dans son camp de Parc, d'où il ne pouvoit faire aucun mouvement devant les deux armées, ni soutenir l'attaque de l'une des deux, comme il l'écrivit au prince de Vaudémont à Bruxelles. Ce fut la dernière des campagnes du Roi.

53 et 54. *Le marquis de la Valette.*

(Page 240.)

17 mai 1684. — M. de la Valette étoit bâtard de M. d'Épernon.

16 février 1695. — Ce M. de la Valette étoit fils d'autre M. de la Valette, bâtard du premier et grand duc d'Épernon. Il fut lieutenant général de l'armée navale des Vénitiens, en 1645, puis servit de lieutenant général en Guyenne, et y fut tué, en 1650, durant les troubles de Bordeaux. Il ne laissa de la fille d'un président Aymar, au parlement de Provence, que ce fils, qui n'ent point de postérité, et une fille, aussi sans postérité de M. Fieubet, premier président au parlement de Toulouse. Il mourut aussi sans postérité de la veuve d'Espenan, si connu à la guerre et à la cour de son temps, et si bien établi, qui étoit sœur de M. de Fontrailles-Astarac, gouverneur et sénéchal d'Armagnac. Le bien de M. de la Valette passa à la fille du premier lit de sa femme, qui épousa un Rochechouart d'après de Toulouse, qui donna le nom de Rochechouart-Fontrailles à cette branche, pour la distinguer des autres de cette nombreuse maison.

55. *Le prince de Lillebonne.*

(Page 253, note 2.)

12 janvier 1694. — M. de Lillebonne étoit frère cadet du père du duc d'Elbeuf et aîné du père du prince d'Harcourt. Ses filles firent figure à la cour par la faveur de Monseigneur, en laquelle Mme la princesse de Conti les introduisit, et par la considération du Roi, de Mme de Maintenon et des ministres, qu'elles se surent attirer. Leur mère, sœur de M. de Vaudémont, favori des plus grands ennemis du Roi, étoit, comme lui, bâtarde du duc Charles IV de Lorraine, célèbre par ses infidélités, et de Mme de Cantecroix. M. de Lillebonne avoit fort servi avec distinction dans les troupes de son beau-père, et après dans celles du Roi; du reste, décrié partout, et le plus hardi menteur de son temps. Il laissoit, pour des maîtresses, manquer du nécessaire sa femme, qui avoit de la vertu et de l'intrigue, jusqu'à manquer de pain, au point que M. de Louvois lui a souvent envoyé à dîner et de l'argent.

56. *Monseigneur devant Heilbronn.*

(Page 265.)

8 août 1693. — Ce fut Monsieur le Premier, Saint-Pouenge et

Chaulay, entraîné par eux, qui empêchèrent Monseigneur d'attaquer les retranchements d'Heilbronn, quoi que M. le maréchal de Lorge pût dire et faire, et bien des officiers généraux avec lui.

57. *M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon.*

(Page 281, note 1.)

28 février 1699. — Ce Monsieur de Noyon fourniroit un livre par ses faits et ses dits. Toutefois ils sont tels qu'on en rapportera ici quelques-uns, à mesure qu'ils viendront à l'esprit.

C'étoit un homme d'esprit et de savoir, mais d'un savoir brouillé et confus, homme d'honneur et de bien, et bon évêque, charitable, résidant, appliqué à ses devoirs et gouvernant bien et sagement; fort (*sic*) au demeurant de vanité de toute espèce, et ne s'en contraignant point<sup>1</sup>. Il disoit qu'il étoit devenu évêque comme un coquin, à force de prêcher, et appeloit beaucoup d'évêques *évêques du second ordre*. A ceux-là il répondoit *Monsieur* quand ils l'appeloient *Monseigneur*, et *Monseigneur* quand ils lui disoient *Monsieur*. Il appeloit souvent le pape *Monsieur de Rome*, et assurait que si *Monsieur de Rome*, se trouvant à Noyon, y vouloit faire des fonctions sans sa permission, il l'en empêcheroit très-bien.

Monsieur de Noyon avoit boisé tout son appartement de Noyon, peint en brun, et, dans tous les cadres, c'étoit deux clefs en sautoir dans un manteau ducal avec la couronne, sans pas un chapeau d'évêque, et cela répété partout. Aux deux côtés de sa galerie, il avoit mis une grande carte généalogique, avec cette inscription: *Descente des empereurs d'Orient, en l'une, et en l'autre, d'Occident, de la très-auguste maison de Clermont-Tonnerre*; et au milieu un grand tableau, qu'on eût pris pour un concile, sans deux religieuses qui le fermoient; et il disoit que c'étoit les saints et les saintes de sa maison. Dans sa chambre à coucher, il avoit sur sa cheminée ses armes avec tous les honneurs temporels et ecclésiastiques qui se peuvent rassembler, et se délassoit devant son feu à contempler ce trophée; et tout le vaste parterre de sa maison abbatiale de Saint-Martin de Laon n'étoit que ses armes en buis, avec ses honneurs autour.

Il fit un trait énorme à M. de Harlay, alors archevêque de Paris et point encore duc. Il entroit dans la cour de Saint-Germain dans son carrosse, et passa auprès de Monsieur de Paris, qui y entroit aussi à pied. Le voilà à crier à son cocher, et Monsieur de Paris à aller à lui, ne doutant pas qu'il ne criât ainsi pour mettre pied à terre. Point du tout: il s'élançe, saisit la main de Monsieur de Paris, fait avancer au pas et le mène en laisse jusqu'au bas de l'escalier. Monsieur de Paris pensa mourir de rage, et toujours Monsieur de Noyon à le complimenter,

1. Cette phrase est peu claire; le copiste employé par Saint-Simon a sans doute mal lu ou omis quelque mot.

et le tint toujours de la sorte. Jamais Monsieur de Paris ne le lui a bien pardonné. Longtemps après, Monsieur de Noyon, qu'on avoit rapatrié avec lui et qui l'alloit voir, trouva mauvais que Monsieur de Paris ne lui rendit point de visites, qui s'étoit mis sur le pied de n'aller guère chez personne, et lui fit ordonner par le Roi de l'aller voir; aussi s'en vengea-t-il cruellement en apprenant à Monsieur de Noyon ce dont il ne s'étoit point aperçu, et que personne n'avoit voulu lui dire, de la dérision de l'abbé de Caumartin dans sa harangue, lorsqu'il le reçut à l'Académie, dont on a vu l'histoire en son lieu.

Au repas que le cardinal d'Estrées donna à la réception au Parlement de Monsieur de Laon, son neveu, on avoit mis deux cadenas pour Monsieur le Prince et Monsieur le Duc, qui est mort le dernier Monsieur le Prince. On s'attendoit qu'ils les ôteroient; mais Monsieur de Noyon, qui crut peu s'y devoir fier, en prit le soin, et, regardant ces princes en les ôtant : « Messieurs, dit-il, il est plus aisé d'en ôter deux que d'en faire venir quinze ou seize, pour ce que nous sommes ici de pairs. »

Monsieur le Prince le héros étoit trop gouteux pour conduire, et en faisoit le compliment, duquel Monsieur son fils prit peu à peu la contume. Il le fit donc un jour à Monsieur de Noyon, en lui disant : « Vous ne voulez pas qu'on vous conduise? — Moi, » répondit vivement le Noyon, point du tout; c'est vous apparemment, Monsieur, qui me le voulez faire accroire. » Sur cela, Monsieur le Duc, fort étonné, se met à le conduire, et l'autre se laissa conduire jusqu'au bout, et s'est toujours laissé conduire depuis, sans que les princes du sang lui aient plus hasardé ce : « Vous ne voulez pas qu'on vous reconduise? » Sortant longtemps après de chez ce même Monsieur le Duc, devenu alors Monsieur le Prince, qui le conduisoit, M. de la Suze, archevêque d'Auch, qui sortoit en même temps, fit des compliments à Monsieur le Prince; Monsieur de Noyon, se tournant à Monsieur d'Auch et le prenant par le bras : « Ce n'est pas vous, Monsieur, lui dit-il, mais moi, que Monsieur le Prince conduit; je vous en avertis; » puis acheva de le laisser conduire.

Il en fit un autre, à propos de conduite, qui fut étrange. Il étoit à Versailles, chez la chancelière de Pontchartrain, avec bien du monde. Comme il s'en alla, Madame la chancelière et sa belle-fille, sœur du comte de Roucy, se mirent à le conduire; vers le milieu de la chambre, il se tourne à elles, et, d'un air souriant, prend Mme de Pontchartrain par la main et la prie de n'aller pas plus loin, et laisse faire Madame la chancelière. Ces dames allant toujours, il se retourne vers la porte, et dit à Mme de Pontchartrain : « Vous, Madame, qui êtes ma parente, en voilà trop, et je ne veux pas absolument que vous alliez plus loin. » Puis, regardant la chancelière : « Pour Madame, ajouta-t-il, elle fait ce qu'elle doit; » et la laissa aller tant qu'elle voulut. Toutes deux demeurèrent confondues, et la compagnie fort embarrassée, qui baissa les yeux au retour de la chancelière, fort rouge et fort silencieuse; et on en rit bien après qu'on fut sorti de là.

Au pénultième lit de justice du Roi, les cardinaux prétendirent pré-

céder les pairs ecclésiastiques. Ils se fondoient sur les derniers exemples des cardinaux de Richelieu et Mazarin, et sur d'autres encore. Les pairs ecclésiastiques réclamoient leurs droits, usurpés par autorité et par violence. Monsieur de Noyon soutint presque seul le choc d'une part, et les cardinaux de Bouillon et Bonzy de l'autre, et l'affaire s'échauffa. Monsieur de Noyon, tout publiquement, dit au Roi que les cardinaux étoient une chimère d'Église, et MM. de Bouillon une chimère d'État, qui ne pouvoient se mesurer en réalité à l'épiscopat ni à la pairie, et qu'ayant toujours disputé à deux cardinaux qui gouvernoient tout, ils ne céderoient pas à deux cardinaux qui ne gouvernoient rien. Le cardinal de Bouillon fut outré pour sa vade<sup>1</sup>, et jeta les hauts cris. Il voulut exciter le cardinal Bonzy, qui lui répondit froidement que ce qu'il trouvoit de pis dans le propos de Monsieur de Noyon, c'est que le cardinal de Bouillon ni lui, Bonzy, ne gouvernoient en effet pas grand'chose. Monsieur de Noyon cependant s'applaudissoit de son bon mot, et le répétoit à tout le monde. Il l'emporta sur les cardinaux, qui, de dépit, n'ont plus paru depuis à aucun lit de justice. Le cardinal Dubois essaya de donner atteinte au jugement du feu Roi et voulut précéder les pairs ecclésiastiques au lit de justice qui fut tenu de son temps; mais il n'en put venir à bout, et s'abstint de s'y trouver.

Il lui arriva une fois<sup>2</sup> d'avoir grande envie de pisser, qu'il se trouvoit, un jour de grande fête, pontificalement revêtu, dans le chœur de sa cathédrale. Il n'en fit pas à deux fois; il se mit en marche, sa chape tenue des deux côtés par le diacre et le sous-diacre, sort à la porte en cet état; ainsi assisté, troussa sa jaquette, se soulagea, et revint pontificalement à sa place. Une autre fois, la même envie lui prit à Versailles, comme il passoit dans la tribune, qui, du temps de la vieille chapelle, servoit de passage de l'aile neuve au reste du château. Il ne s'en contraignit pas, et se mit à pisser par la balustrade. Le bruit de la chute de l'eau de haut en bas sur le marbre dont la chapelle étoit pavée, fit accourir le suisse de la porte de l'appartement, qui fut si indigné du spectacle, qu'il alla querir Bontemps, premier valet de chambre de confiance et gouverneur de Versailles, qui accourut tout essoufflé et qui joignit Monsieur de Noyon, qui passoit l'appartement et ne demandoit pas son reste. Le bonhomme le querella, et Monsieur de Noyon, tout Noyon qu'il étoit, se trouva fort empêché de sa personne. Le Roi en rit beaucoup, mais il eut la considération pour lui de ne lui en point parler.

Le Roi s'en amusoit fort et prenoit plaisir à lui parler à son dîner et à son souper, à le mettre aux mains avec quelqu'un, et, faute de ces occasions, à l'agacer. Il en fut un jour rudement payé. C'étoit quelques années après la mort de Mme la dauphine de Bavière, et longtemps

1. Le copiste a lu *vade*, au lieu de *vade*, terme familier à Saint-Simon; voyez la même locution : *pour sa vade*, au tome IX des *Mémoires*, p. 397. *Vade* « signifie figurément, dit Furetière, l'intérêt que chacun a dans une affaire. »

2. Ici est ajouté en interligne : à ce M. de Noyon.

avant le mariage de celle de Savoie. L'appartement de la Reine, où cette première dauphine étoit morte, avoit toujours été fermé depuis. Le Roi le fit ouvrir, pour y exposer à la vue des courtisans des ornemens superbes qu'il avoit fait faire pour l'église de Strasbourg, et cela donna lieu à beaucoup de raisonnemens sur Mme de Maintenon, dont on crut que le mariage alloit être déclaré, et qu'on avoit rouvert l'appartement de la Reine, sous le prétexte de ces ornemens, pour y accoutumer le monde et y mettre après la reine déclarée; et la vérité est que cela ne tint alors qu'à un filet, et que l'affaire étoit faite, si Monsieur de Meaux et Monsieur de Paris, Harlay, que cela perdit après de crédit et de faveur, eussent pu être gagnés à décider que le Roi y étoit obligé en conscience. Dans ce temps-là précisément, le Roi, badinant à son dîner Monsieur de Noyon sur toutes ses dignités et ses honneurs, et sur ce qu'il devoit être l'homme du monde le plus satisfait de soi-même, Monsieur de Noyon entra dans cet amusement du Roi, et conclut que toutefois il manquoit encore une seule chose à son contentement. Le Roi, qui ne douta pas qu'il n'eût envie de mettre le chapeau en avant, et qui plaisantoit toujours avec lui sur le peu de cas qu'il disoit faire du cardinalat, le poussa à plusieurs reprises, pour le faire expliquer. A la fin, il le fit par une énigme fort claire, et dit au Roi que ce qu'il desiroit ne pouvoit être que quand la justice de S. M. auroit couronné la vertu. Véritablement, ce fut un coup de foudre. Le Roi baissa la tête sur son assiette, et n'en ôta les yeux de tout le reste du dîner, qu'il dépêcha fort promptement. J'étois à côté de Monsieur de Noyon, qui d'abord piétina, se pavanant et regardant la compagnie; mais chacun, les yeux bas, ne se permettoit que des œillades à la dérobée, le fit apercevoir de l'extrême embarras du Roi et de tous les assistants. Il ne dit plus pas un mot, et badinoit avec sa croix de l'Ordre, en homme fort déconcerté; et personne ne trouva le reste du dîner plus long que le Roi et lui. Il arriva pourtant que Mme de Maintenon ne put lui savoir mauvais gré d'avoir déclaré si à brûle-pourpoint son desir d'être son grand aumônier, et qu'il n'en fut pas plus mal avec le Roi.

Le Roi lui fit une malice fort plaisante. Monsieur de Noyon étoit fort des amis du premier président de Harlay, qu'il avoit apprivoisé au point de l'aller voir aux heures les plus familières et de manger chez lui sans être prié, quand il vouloit. Le Roi lui demanda un jour si le premier président faisoit bonne chère. « Mais, Sire, répondit-il, assez bonne, une bonne petite chère bourgeoise. » Le Roi rit et mit ce mot en réserve. Quatre jours après, le premier président étant venu parler au Roi dans son cabinet, le Roi lui rendit le propos de Monsieur de Noyon, qui le piqua au point où on le peut croire du plus faux et du plus glorieux des hommes. Il ne dit mot, et attendit Monsieur de Noyon à venir. Il ne tarda pas, et sur l'heure du dîner. Le premier président fut au-devant de lui en grandes révérences, et lui demanda, avec son hypocrite humilité, ce qu'il lui plaisoit lui commander. Monsieur de Noyon, bien étonné de l'accueil, lui demanda à son tour ce qu'il lui vouloit dire d'un style

si nouveau pour lui, qui venoit lui demander à diner. « A diner! répondit le premier président. Nous ne faisons céans qu'une petite chère bourgeoise, qui convient à des bourgeois comme nous, et qu'il ne nous appartient pas de présenter à un prélat aussi distingué par sa dignité et par sa naissance. » Réplique de Monsieur de Noyon, qui sentit bien que le Roi l'avoit trahi. Duplique du premier président. Tant qu'enfin Monsieur de Noyon dit que cette plaisanterie étoit belle et bonne, mais qu'il avoit renvoyé son carrosse. « Qu'à cela ne tienne, répondit le premier président; vous en aurez un tout à cette heure. » Et tant fut procédé, qu'il le renvoya dans le sien, et sans diner. Monsieur de Noyon, bien en peine, fit parler au premier président, dans l'espérance de tourner la chose en plaisanterie, mais il se trouva qu'elle n'eut aucun lieu; tellement que Monsieur de Noyon alla au Roi, qui, après avoir bien ri de la farce qu'il s'étoit faite et laissé Monsieur de Noyon plusieurs jours bien en peine, lui promit enfin de raccommo-der ce qu'il avoit gâté, et le raccommo- da en effet. Le premier président n'osa ne pas vivre avec Monsieur de Noyon différemment de ce qu'il avoit fait, parce que le Roi, qui, pour se divertir, avoit fait la brouillerie, avoit voulu sérieusement les raccommo-der; mais l'orgueil du personnage n'en put jamais revenir<sup>1</sup>.

Monsieur de Noyon eut une maladie qui le mit à la dernière extrémité à Paris. Avant de recevoir ses sacrements, il envoya prier le nonce de lui donner la bénédiction apostolique. Cela fut trouvé fort étrange, surtout d'un évêque qui appeloit quelquefois le pape *Monsieur de Rome*. Il guérit, mais pour peu d'années; et quand il le fut, le Roi le réprimanda de la singularité de sa dévotion, moins que cela ayant souvent profité à la cour de Rome pour étendre sa juridiction.

On en droit bien d'autres sur Monsieur de Noyon; ce peu suffit pour faire connoître un homme dont on parlera encore longtemps. Mais il en faut encore dire une, outre le dais brisé qu'on l'accusoit de porter avec lui en voyage.

On a vu, dans la suite de ces remarques, quelle étoit la duchesse de Pecquigny. Chaulnes et d'autres terres à elle sont du diocèse de Noyon, et il s'étoit formé une assez grande amitié entre eux, qui dura plusieurs années, et jusqu'à une visite que Monsieur de Noyon lui rendit, où ils parlèrent de rangs. Monsieur de Noyon lui dit que, s'il pouvoit être marié, sa femme passeroit devant elle. Mme de Pecquigny soutint le contraire. Monsieur de Noyon alléguâ l'ancienneté de sa pairie; Mme de Pecquigny, qu'elle étoit duchesse, et qu'il n'étoit que comte. Tant fut procédé, qu'ils s'échauffèrent si bien sur ce bel être de raison qu'ils se séparèrent brouillés; et ce qu'il y eut de plus beau, c'est qu'ils le demeurèrent.

1. Cette anecdote avait été insérée, dès 1701, dans les *Annales de la cour et de Paris pour les années 1697 et 1698*, de G. des Courtilz de Sandras, tome I, p. 186-188.

On prétend qu'il conduisoit son neveu, même enfant, à son carrosse, comme étant son aîné; mais ce qui est certain, c'est que se trouvant chez lui avec l'abbé de Tonnerre, mort évêque de Langres, et M. de Chatte, mort évêque de Laon, et qui l'étoit déjà, quelqu'un qui arriva lui dit qu'il le trouvoit là en famille. « En famille! reprit-il, oui, en famille: voilà Monsieur, en montrant l'abbé, qui est de ma maison; » puis montrant l'évêque: « Et Monsieur qui s'en dit. Oui, en famille, Monsieur, en famille. » Le pauvre Laon fut démonté et ne répliqua ni ne leva le siège. Mais, à la fin, en voilà assez.

58. *Le comte d'Auvergne, colonel général de la cavalerie.*

(Page 282.)

1<sup>er</sup> mars 1692. — Il y avoit longtemps que M. du Maine vouloit la charge du comte d'Auvergne, qui, sorti des dégoûts sur cette charge dont M. de Louvois l'avoit toujours accablé, se le trouva encore plus par cette raison; mais, quoique sa fermeté à ne se vouloir point défaire de la charge lui en attirât de toutes les sortes, il tint toujours bon, et la conserva enfin dans sa maison.

59. *M. de Châteaurenard, fils du premier médecin d'Aquin.*

(Page 285.)

19 mars 1706. — Châteaurenard étoit un président en la Chambre des comptes<sup>1</sup>, dont tout le mérite consistoit à être fils de d'Aquin, et qui, depuis que ce premier médecin fut chassé, eut défense de paroître pendant longtemps, puis fut souffert dans les galeries de Versailles, et qui prit enfin son parti de vendre une charge qui ne lui pouvoit servir à rien qu'à essayer des mépris. Un autre auroit eu de quoi se consoler avec son bien, comme il le fit, mais beaucoup plus par une très-belle femme qu'il avoit, et encore plus vertueuse, pieuse, estimée, et de beaucoup d'esprit et de sens. Il acheva une longue vie dans une parfaite obscurité.

60. *D'Aquin et Fagon, premiers médecins du Roi.*

(Page 287.)

2 novembre 1693. — D'Aquin étoit fort ignorant et fort intéressé, et devoit sa fortune à Mme de Montespan. Sa faveur avoit toujours paru la même; mais le Roi se lassoit de lui, et étoit poussé par Mme de Maintenon pour Fagon, qui avoit en soin des enfans du Roi pendant qu'elle en étoit gouvernante, et qu'elle avoit depuis fait premier médecin des enfans de France. D'Aquin s'acheva de perdre en pressant

1. Lisez: *du Grand Conseil.*

trop le Roi de donner à son fils, agent du clergé, l'archevêché de Tours. On remarqua que, la veille qu'il fut chassé, le Roi lui parla pendant tout son souper et le traita à merveilles. L'ordre étoit donné à Pontchartrain de l'aller congédier avant le lever. Cet abbé d'Aquin mourut évêque de Sées, et avoit beaucoup d'esprit, de savoir et d'application; très-bon évêque, mais voulant dominer. Fagon étoit le plus savant homme en tout genre de science de son métier qu'il y eût, et le plus grand médecin, savoit beaucoup d'autres choses, avoit infiniment d'esprit et d'agrément dans l'esprit; excellent courtisan, fort respectueux envers les seigneurs, et le demeura dans la grande considération où il parvint; point intéressé, mais dominateur despotiquement des médecins et de la médecine; une figure hideuse, un accoutrement singulier, et singulier en tout son vivre, asthmatique, bossu, et une grande connoissance des gens, qui lui arrachoit (*sic* quelquefois des apophthegmes.

61. *Mort de M. de la Vauguyon.*

(Page 290.)

29 novembre 1693. — La Vauguyon, chevalier de l'Ordre, conseiller d'État, plusieurs fois ambassadeur, se tue chez lui de deux coups de pistolet, après diverses folies. Il n'avoit ni bien ni enfants. — Après diverses folies, se tue de deux coups de pistolet, chez lui, à Paris, dans son lit. Il étoit chevalier de l'Ordre de 1688, conseiller d'État d'épée, et avoit eu plusieurs ambassades; fort gueux, bien de l'esprit et de la galanterie; veuf et sans enfants; très-petit et simple gentilhomme<sup>1</sup>.

62. *Madame de Beauvais.*

(Page 291.)

14 août 1690. — Cette Mme de Beauvais étoit une créature de beaucoup d'esprit, d'une grande intrigue, fort audacieuse, qui avoit eu le grapin sur la reine mère, et qui étoit plus que galante. On lui attribue d'avoir la première déniaisé le Roi à son profit, qui a toujours eu de l'amitié et de la considération pour elle et pour les siens. Ce fut elle qui amena et qui avança fort la fortune de Fromenteau, qu'on vient de voir compris dans la promotion de l'Ordre de 1688, sous le nom de la Vauguyon, et qui, après avoir longtemps vécu avec elle et à ses dépens, resta toujours depuis son ami. C'étoit une femme avec qui les plus grands et les plus autorisés ont longtemps compté, et qui, toute vieille, hideuse et borgnesse qu'elle étoit devenue, a de temps en temps continué de paroître à la cour en grand habit, comme une dame, et d'y être traitée avec distinction jusqu'à sa mort.

1. Ces deux notes ont été mises par Saint-Simon à la table des Morts de ce volume du *Journal* (1693).



63. *Le baron de Beauvais.*

(Page 291.)

11 août 1697. — Ce baron de Beauvais, aussi peu baron que le baron de Breteuil, étoit fils de Mme de Beauvais qui figura tant sous la régence de la reine mère et depuis, dont elle étoit confidente et première femme de chambre, et qu'on prétendit toujours qui avoit déniaisé le Roi sur les femmes. Son fils, bien fait et galant, avoit conservé avec le Roi une privance et une familiarité telle qu'il étoit compté à la cour. Il étoit honnête homme, fort serviable, et toutefois suffisant et impertinent. C'est à lui que les plis, et puis les falbalas des hommes, et l'ampleur du bas de leurs habits doivent leur origine, et d'autres modes qui ont passé<sup>1</sup>.

64. *Ordre de Saint-Lazare.*

(Page 302, note 1.)

9 décembre 1693. — L'ordre de Saint-Lazare fut établi par les chrétiens occidentaux qui tenoient alors la Terre-Sainte. Ce qui fait croire que Louis le Jeune l'institua, c'est cette terre et château de Boigny qu'il donna en 1154, près d'Orléans, à ces chevaliers, qui s'y établirent après que les chrétiens eurent été chassés de la Terre-Sainte.

1. A la table chronologique de ce volume (1697), Saint-Simon a ajouté : « [Mort] du baron de Beauvais, capitaine du bois de Boulogne et de la plaine de Saint-Denis, fort à la mode autrefois et toujours fort bien et fort familièrement avec le Roi ; frère de la mère du marquis de Richelieu, et fils de Mme de Beauvais, première femme de chambre favorite de la reine mère, si comptée de son temps. » Cette addition se retrouve textuellement dans une seconde table, également chronologique, du même volume.

# APPENDICE

## SECONDE PARTIE

### I

#### GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE ROUVROY SAINT-SIMON.

Saint-Simon n'a fait que des allusions très-discrètes aux origines de sa famille, et c'est par hasard qu'on rencontre tout à coup dans les *Mémoires* cette phrase : « Mon père acquit, de l'aîné de la maison, la terre de Saint-Simon, qui n'en étoit jamais sortie depuis l'héritière de Vermandois qui nous l'avoit apportée en mariage ; » ou cette autre phrase : « Saint-Maigrin portoit à mon père le bâton de maréchal de France, à son choix, ou le rang de prince étranger, sous le prétexte de la maison de Vermandois, du sang de Charlemagne, dont nous sortons au moins par une femme, sans contestation quelconque<sup>1</sup>. »

Quoi ? s'est écrié un critique ; est-ce là le fait de celui qui a déchiré tant de blasons pièce par pièce, et entre les mains de qui fondent, pour ainsi dire, les noblesses les mieux établies ? « On doute de lui comme des autres, puisque, après Charlemagne, le premier de ses aïeux, il se garde d'en plus nommer aucun<sup>2</sup>. »

Le devoir du commentateur des *Mémoires* est donc, sinon de discuter à fond la filiation résumée en des termes tout à la fois si affirmatifs et si vagues, ce qui nous entraînerait sur un terrain peu familier à la plupart de nos lecteurs et fort aride, du moins de traiter sommairement ces trois points : quelles sont les origines connues et prouvées de la famille de notre auteur ; d'où vient et comment s'est formée la légende par laquelle il prétendait se rattacher à Charlemagne ; quelle valeur ont les preuves produites par lui ou par ses prédécesseurs.

La filiation des Rouvroy Saint-Simon est authentiquement établie de-

1. *Mémoires*, ci-dessus, p. 152 et 202.

2. *Nouvelle biographie générale*, article SAINT-SIMON, par M. J.-J. Weiss, tome XLIII, col. 105.

puis le commencement du quatorzième siècle; en joignant les renseignements que fournissent les dossiers du Cabinet des titres à la généalogie dressée par le P. Anselme ou par les savants continuateurs de son *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*<sup>1</sup>, nous avons pu sans peine dresser les tableaux qui terminent cet appendice. On y verra que les premiers Rouvroy connus étaient de « sages et vaillants chevaliers » du pays de Vermandois, qu'ils prirent part à toutes les grandes batailles de la guerre de Cent ans, et que les chroniques contemporaines les citent souvent avec éloges. La terre de Saint-Simon, située, comme celle de Rouvroy, en Vermandois, leur vint en 1337, par suite d'une alliance avec l'héritière de cette seigneurie, très-peu considérable d'ailleurs, et, dès lors, ils en accolèrent le nom, ou parfois même le substituèrent à leur nom original et patronymique de Rouvroy. Puis, ils formèrent un certain nombre de branches, qui se dispersèrent dans la Picardie, le Beauvaisis et le Valois. Les uns et les autres continuèrent de servir le Roi, soit dans ses armées, soit à la cour même, comme chambellans, écuyers, gentilshommes ordinaires, ou bien comme gouverneurs de places fortes, capitaines de compagnies d'ordonnances, chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, etc. Mais, par eux-mêmes, par leurs seigneuries ou par leurs alliances, ils comptaient à peine dans la noblesse de second ordre, et personne n'avait songé à rechercher par delà le moyen âge les origines de leur maison, encore moins à leur trouver une attache avec les descendants de Charlemagne qui avaient porté le titre de comtes de Vermandois et possédé un immense apanage<sup>2</sup>, lorsque, vers 1560, l'un des rénovateurs de la science historique, Jean du Tillet, greffier civil du Parlement, tira de certain cartulaire de Philippe-Auguste, conservé au Trésor des chartes<sup>3</sup>, une notice, une espèce de généalogie informe des derniers représentants de ce rameau de la dynastie carolingienne, qui semblait avoir été placée au revers de la première feuille du cartulaire pour justifier l'apanage de Vermandois au domaine de Philippe-Auguste. Du Tillet traduisit en ces termes le texte latin<sup>4</sup> : « Monsieur Hugues de France, à la requête des barons de Vermandois, épousa Adèle (ou Alix), fille du

1. Voyez ci-après, p. 399-400.

2. « Est à noter que le Vermandois étoit lors de grande et ample étendue, contenant la plupart de Picardie en soi, jusqu'en Artois et au Cambrésis, et enclouant le pays et comté de Valois : qui fut une belle conquête pour la couronne et un assuré rempart pour la Gaule. » Belleforest, *Grandes annales* (1579), fol. 422.

3. Aujourd'hui aux Archives nationales, registre coté JJ 23.

4. *Recueil des Rois de France*, édition de 1580, p. 72. — Le texte latin a été publié en entier dans le tome XIII du *Recueil des historiens de la France* (1778), p. 415-417; mais le P. Labbe, jésuite, en avait donné une partie dès 1651, dans les *Mélanges curieux* qui se trouvent à la suite de ses *Eloges historiques des rois de France*, p. 624.

dernier<sup>1</sup> Herbert comte de Vermandois et de la fille du comte de Vaden, et hérita à son beau-père, combien qu'il eût Eudes, son fils, qui fut déshérité du comté par le conseil desdits barons, pour ce qu'il étoit de petit entendement et sans gouvernement; toutefois, il fut marié avec la fille d'un chevalier de Vermandois qui n'est nommé, et en eut un fils appelé Farie<sup>2</sup>, père de Jean de Saint-Simon, dont est descendue la maison de Saint-Simon. » C'est sur ce document que tous les historiens ou les chronologistes venus après Jean du Tillet, depuis François de Belleforest<sup>3</sup> jusqu'aux frères Sainte-Marthe et jusqu'aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ont fondé la généalogie des comtes de Vermandois; c'est la dernière phrase (on doit faire observer qu'elle n'existe pas dans le texte original<sup>4</sup>) qui a été le point de départ de la légende résumée par notre auteur, comme on l'a vu, en une ou deux courtes lignes. Voici comment se dressait le plus communément cette filiation :

- I. Charlemagne, empereur.
- II. Pépin, roi d'Italie, † 810.
- III. Bernard, roi d'Italie, † 818.
- IV. Pépin II, seigneur de Péronne et Saint-Quentin.
- |   |   |
|---|---|
| V. Herbert I <sup>er</sup> , seigneur de Péronne et Saint-Quentin, † 902.   | Pépin, comte de Vermandois et de Senlis.          |
| VI. Herbert II, comte de Vermandois, † 943.   | Béatrix de Vermandois; ép. Robert, roi de France. |
| VII. Albert I <sup>er</sup> , comte de Vermandois, † 988.   |   |
| VIII. Herbert III, comte de Vermandois, † 1015.   |   |
| IX. Albert II, comte de Vermandois, † sans postérité.   | Othon, comte de Vermandois, † 25 mai 1043.        |
| X. Herbert IV, comte de Vermandois; ép. Adèle ou Hildebraute de Valois, comtesse de Crépy, sœur du bienheureux Simon, comte de Crépy. |   |

1. Herbert IV, dont on place la mort en 1080.

2. *Frarius* et *Frarin*, dans le texte original.

3. Belleforest, dans ses *Grandes annales* (1579), fol. 421-422, a commenté le texte du document et expliqué à sa manière cette intercalation dans le cartulaire de Philippe-Auguste. Avant Jean du Tillet, il n'y avait que des annalistes ou des généalogistes fort peu autorisés, Paradin, Bouchet, Jean le Féron, qui eussent parlé des Vermandois.

4. Il n'y a que ceci dans le latin : « Odo Frarius, qui fuit pater Johannis de Sancto Simone, qui adhuc vivit; » et plus loin : « Ab eodem Odone exivit alius Odo Frarin, et de Odone filio exivit Johannes de Sancto Symone. »

- XI.** Eudes de Vermandois, dit *l'Insensé*; ép. Avide, fille du seigneur de Saint-Simon.
- XII.** Eudes II *Farin*, seigneur de Saint-Simon; ép. : 1° Otgine de Saint-Paul; 2° Emmeline de Roye.
- XIII.** Jean I<sup>er</sup> de Saint-Simon céda ses droits sur le Vermandois au roi Philippe-Auguste et le suivit en Terre-Sainte; épousa Mahaud de Thourotte.
- XIV.** Jean II de Saint-Simon combattit à Bouvines (1214); ép. Marguerite de Beauvoir, ou Clémence de Fayel.
- XV.** Simon, *alias* Ferry, de Saint-Simon (1260); ép. Béatrix, dame de Coudun, ou Auberte de Hangest.
- XVI.** Mathieu de St-Simon; ép. Gérardine de Roye.
- XVII.** Jacques I<sup>er</sup>, seigneur de Saint-Simon, Beauvoir, Coudun, etc.; ép. en 1325, Agnès de Campremy, dame d'Estouilly.
- Adèle, comtesse de Vermandois et de Crépy; ép. : 1° en 1077, Hugues de France, dit *le Grand*, comte de Vermandois; 2° Renaud, comte de Clermont.— De Hugues de France († 1102), elle eut :
- Raoul *le Vaillant*, comte de Vermandois, sénéchal et régent de France, † 1152.
- Éléonore, comtesse de Vermandois, de Valois et de Crépy, mariée quatre fois.

Selon toute vraisemblance, les Saint-Simon qui existaient au temps de Jean du Tillet ne furent pour rien dans sa découverte et n'en tirèrent aucun profit; ils ne songeaient alors à relever ni le nom de Vermandois, ni les armes que du Tillet ou ses éditeurs attribuèrent aux descendants de Charlemagne, d'Herbert IV et de Hugues le Grand : *écheté d'or et d'azur, au chef du second chargé de cinq fleurs de lis du premier*<sup>1</sup>. Mais à peine Claude de Saint-Simon eut-il remplacé Baradat dans les bonnes grâces du roi Louis XIII, que les généalogistes s'empressèrent d'offrir leurs services au puissant du jour.

Pierre d'Hozier débutait alors et avait pour protecteur le comte de Créquy-Bernicuelles, proche parent des Saint-Simon Sandricourt; il dressa, dès 1626, une filiation des ancêtres de l'ancien page, peut-être pour l'instruction du Roi, qui, avant de combler de bienfaits un nouveau favori, se faisait « sourdement extrêmement informer de son personnel et de sa naissance<sup>2</sup>. » Nous n'avons pas cette généalogie, qui, selon toutes probabilités, ne fut jamais imprimée<sup>3</sup>, et nous ne

1. Les descriptions d'armoiries, qui n'existaient pas dans les premières éditions du *Recueil des Rois de France*, ne se trouvent que dans celle de 1607; voyez p. 322.

2. *Mémoires*, ci-dessus, p. 146. Le travail de d'Hozier devait peut-être aussi servir à faire recevoir dans l'ordre de Malte le frère cadet du premier écuyer; voyez ci-après, p. 427.

3. Lorsque le duc Claude-Anne de Saint-Simon fit faire à Madrid, en 1808,

pouvons savoir si elle rattachait les descendants de Mathieu de Rouvroy à la royale lignée de Vermandois ; mais c'est chose peu vraisemblable, car on ne trouve aucune allusion à cette filiation, à cette attache « par une femme, » dans deux « tables généalogiques » que le célèbre juge d'armes dédia à Monsieur le Premier, en 1630 et 1631, et qui avaient pour but de prouver la parenté des Rouvroy avec les Budos, les Montmorency, les Bourbon-Condé<sup>1</sup>, et même avec la maison de France<sup>2</sup>.

A défaut de d'Hozier, le chanoine picard Adrien de la Morlière, dans son *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons vivantes et éteintes en l'étendue du diocèse d'Amiens*, qui parut vers le même temps, en 1630, se chargea d'établir une généalogie complète des Rouvroy Saint-Simon. Il y joignit toute la lignée des Vermandois avant et après Eudes l'Insensé, plusieurs générations de Rouvroy antérieures à Mathieu le Borgne et remontant jusqu'au temps de Philippe-Auguste, et la suite des diverses branches qu'avaient formées les descendants de Mathieu et de Marguerite de Saint-Simon. La Morlière, que Ménage a trop complaisamment qualifié de « généalogiste sûr<sup>3</sup>, » n'était pas moins inexact qu'incorrect, et il ne produisait point de nouveaux titres : Jean du Tillet et Belleforest lui avaient seuls fourni la filiation des Vermandois. Cependant ces autorités semblèrent suffisantes pour que la branche aînée de la famille prit officiellement le nom de Saint-Simon de Vermandois<sup>4</sup>, et même pour qu'on fit reconnaître par le Roi, dans les lettres d'érection du duché-pairie de Saint-Simon (janvier 1635<sup>5</sup>), que les « sieurs de Saint-Simon étoient issus en ligne directe des comtes de Vermandois<sup>6</sup>. » En outre, le texte de ces lettres patentes nous

une généalogie dont nous parlerons plus loin (p. 405), il avait cette pièce entre les mains, avec les autres papiers de la famille, et il offrait de la communiquer aux personnes désireuses de vérifier l'authenticité de la filiation.

1. *Mémoires*, ci-dessus, p. 139 et note 3.

2. Isaac de Saint-Simon (de la branche aînée) descendait de Louis le Gros par Marie de Saarbrück, et la branche de Rasse (branche ducale) se trouvait aussi cousine des Bourbons par l'alliance du bisaïeul de Claude avec Antoinette de Mailly. Voyez ci-après nos tableaux généalogiques. Les dédicaces de d'Hozier trahissent bien clairement son désir de gagner les bonnes grâces du favori.

3. *Histoire de Sablé*, p. 130.

4. Quittance signée le 30 juin 1635, par Isaac de Saint-Simon, au Cabinet des titres, dossier ROUVROY, pièces originales. Voyez les *Mémoires*, tome XIII, p. 389-391, sur le traité d'union signé en 1649 par cent soixante-sept « seigneurs de la plus haute noblesse de France. » La première signature : SAINT-SIMON VERMANDOIS, que notre auteur croit être celle de son oncle, nous paraît venir plutôt du chef de la branche aînée, qui prit encore le nom de Vermandois dans ses productions de noblesse de 1667, tandis que nous ne voyons nulle part que le marquis Charles de Saint-Simon l'ait jamais porté. Nous reviendrons sur ce point en temps et lieu.

5. Ci-après, appendice n° II, p. 438.

6. Il ne faut pas oublier que le texte de ces lettres était presque toujours

révèle qu'il ne suffisait déjà plus au nouveau duc et pair de se rattacher « par une femme au sang de Charlemagne, » et qu'il travaillait à intervertir l'ordre des noms qu'avaient portés ses ancêtres, à faire de Rouvroy ou Rouvray un surnom seigneurial, de Saint-Simon le nom patronymique, et à supprimer ainsi toute interruption de la ligne masculine entre lui et Eudes l'Insensé<sup>1</sup>.

Claude et son frère aîné mirent une foule de généalogistes en mouvement pour appuyer leurs prétentions. Les uns, tels que François du Chesne<sup>2</sup>, Jean du Bouchet<sup>3</sup>, David Blondel<sup>4</sup> ou le magistrat bordelais Gabriel de Loberan de Montigny<sup>5</sup>, se bornèrent à reconnaître Marguerite de Saint-Simon comme héritière des comtes de Vermandois, et les seigneurs de Rouvroy comme « baronnets primitifs du Royaume, d'ancienne et illustre maison, et de la plus haute noblesse de nom et d'armes<sup>6</sup>. »

D'autres, au contraire, soutinrent, proclamèrent hautement que « la maison de Saint-Simon n'étoit pas tombée en Rouvroy, mais celle de Rouvroy en Saint-Simon, par le mariage contracté, environ l'an 1200, par Hériberte, héritière de Rouvroy, avec Mathieu de Saint-Simon, fils d'Oger, fils de Jean, seigneur de Saint-Simon, lequel Mathieu, selon la coutume du temps, prit nom et armes de Rouvroy, qui étoit la plus illustre race du Vermandois.... » Ainsi s'exprimait, vers 1653, un historien du Vermandois assez estimé, Claude Hemmeré, bibliothécaire de la Sorbonne, qui avait déjà publié l'*Augusta Viromandnorum vindicata et illustrata*, et qui, voulant faire une histoire complète des comtes de Vermandois et des Saint-Simon, composa d'abord pour le duc Claude une biographie curieuse de son aïeul le grand bailli de Senlis, ce Gilles de Saint-Simon Rasse que ses descendants comparaient volontiers aux du Guesclin, aux Richemont, aux Bayart, aux Toiras, aux Guébriant<sup>7</sup>.

préparé et fourni à la chancellerie par l'impétrant. Voyez, dans les *Mémoires*, tome VI, p. 320, comment le maréchal de Boufflers adjoignit Saint-Simon et MM. de Lamoignon au secrétaire d'État la Vrillière pour dresser ses lettres de duc et pair; et tome VII, p. 263, comment Villars employa au même usage son beau-frère le président de Maisons.

1. Jean de Saint-Simon, seigneur de Rouvray; Alphonse de Saint-Simon, aussi seigneur de Rouvray, et enfin Mathieu de Saint-Simon de Rouvray, sont cités dans ces lettres.

2. Voyez les tableaux dressés d'après du Bouchet et du Chesne, dans le dossier Rouvroy, au Cabinet des titres.

3. *La véritable origine de la seconde et de la troisième lignée de la maison royale de France*, par J. du Bouchet (1646), p. 18-20.

4. Auteur de la *Genealogie francicæ plenior ussertio* (1634).

5. Cet auteur, qui fit paraître en 1667 un volume in-folio sur *les Grandeurs de la maison de France*, devait appartenir à une famille de ministres réformés habitant Senlis, et dont parle la *France protestante*.

6. Voyez le travail fourni au duc de Saint-Simon, en juin 1631, par Loberan de Montigny, dans les papiers de du Chesne conservés à la Bibliothèque nationale, vol. 17, p. 547 et 553-573.

7. Cette notice se trouve dans le ms. Clairambault 1140. fol. 55-72.

La thèse de Claude Hemmeré fut, vers le même temps, et sur l'ordre de Claude de Saint-Simon, développée fort longuement par un feudiste érudit qui était bailli général du duché de Saint-Simon, et qui s'appelait Henri de Maubreuil<sup>1</sup>. Son travail a été conservé, comme celui de Loberan de Montigny, dans les papiers de François du Chesne<sup>2</sup>; les dimensions et le caractère de cette dissertation ne nous permettent pas de la reproduire textuellement, si curieux que puisse être l'exposé officiel de la légende remaniée et transformée par un subtil héraldiste; mais nous en donnerons les principales conclusions, qui devinrent autant d'articles de foi pour les diverses branches de la maison de Rouvroy Saint-Simon, et auxquelles le duc Claude s'empressa de faire droit aussi complètement qu'il fut en son pouvoir.

« Le premier et plus véritable nom de [votre famille], disait Maubreuil, doit être celui de Vermandois, ... qui a été depuis changé en celui de Saint-Simon, et ensuite en celui de Saint-Simon Rouvroy.... Vos aïeux vous ont délaissé cette assurance de père en fils, que votre maison, qui est de la véritable famille de Saint-Simon, est issue de nos comtes de Vermandois. Vos anciens titres en font mention, la généalogie qui en a été faite du temps de Philippe-Auguste et le transport qui lui a été fait ensuite par Jean de Saint-Simon, qui sont dans le Trésor des chartes du Roi, en font preuve. M<sup>o</sup> Jean du Tillet, qui avoit une connoissance très-particulière des titres de la couronne et de la descente des grandes maisons, par la communication qu'il avoit eue des registres et anciens arrêts du Parlement, l'a témoigné dans un temps auquel il n'y avoit pas de favoris de votre famille. M. Hemmeré, très-savant docteur de Sorbonne, qui avoit fait une étude toute particulière de notre Vermandois, qu'il a donnée au public; MM. de Sainte-Marthe<sup>3</sup>, le R. P. Labbe, jésuite<sup>4</sup>, les sieurs du Bouchet, Blondel, et généralement tous les bons et curieux historiographes le confirment.... De manière que vous pourriez, sans aucune difficulté, reprendre le nom et les armes de Vermandois, si vous le trouviez bon, nonobstant ce que les envieux de la gloire de votre illustre extraction en pourroient dire; car, après tous ces raisonnements et les autorités et preuves que vous avez pour vous, ce seroit à eux à prouver le contraire....

« Quant aux armes, elles ont été premièrement de Vermandois, c'est-à-dire *échiquetées d'or et d'azur de plusieurs pièces, au chef de France, qui est d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*; mais Mathieu de Saint-

1. Cette famille était du Vermandois: il y avait à la collégiale de Saint-Quentin un chanoine du nom de Jean de Maubreuil, qui mourut vers la fin de l'année 1682. Sous Louis XV, nous retrouvons, en 1718 et en 1726, un Maubreuil intendant et secrétaire du duc de Saint-Simon.

2. Bibliothèque nationale, mss. du Chesne, vol. 17, fol. 523-543. Le mémoire est daté du 25 août 1655.

3. *Histoire généalogique de la maison de France* (1647), tome I, p. 371.

4. *Tableaux généalogiques de la maison de France* (1649), p. 50-52 et 170.



Simon, dit de Rouvroy, fils d'Ogier de Saint-Simon et d'Hériberte de Rouvroy, desirant témoigner son zèle au recouvrement de la Terre-Sainte dans les croisades, fit peindre sur sa bannière, graver sur son écu et broder sur sa cotte d'armes les armes de ceux de Rouvroy, ses alliés, qui étoient, comme elles sont encore aujourd'hui, *de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules*. Ce qui n'a pas empêché que ses descendants n'aient retenu quelque chose des armes de Vermandois, savoir : les aînés, le plus souvent par leurs doubles bannières, et les puînés en quartiers ; et même aucuns d'eux les ont aussi retenues dans une double bannière, étant à remarquer que toute votre famille a eu pour support de ses armes deux sauvages, homme et femme ; que l'homme, posé à main droite, a toujours porté la bannière de Vermandois, et la femme, posée à gauche, la bannière de Haverskerque-Rasse, qui est *d'or à la fasce de gueules*, à cause de Mme de Haverskerque-Rasse, femme de M<sup>re</sup> Mathieu, sire de Saint-Simon, mère du grand Gilles de Saint-Simon, qui a commencé la branche des seigneurs de Rasse, et laquelle étoit trisaïeule de défunt M. de Rasse, votre père : au lieu que la branche des aînés, qu'a commencée M<sup>re</sup> Gaucher, sire de Saint-Simon, frère aîné de Gilles, a toujours porté la croix de Saint-Simon Rouvroy en sa seconde bannière.

« Ces vérités étant ainsi établies, vous pouvez, Monseigneur, à mon avis, transférer le quartier de Vermandois que vous portez à la droite de vos armes, comme étant le lieu que vous estimez le plus éminent, au tout, c'est-à-dire les placer sur le tout, ou en faire le tout de vos armes ; elles seront mieux à mon sens de cette sorte, qu'elles ne sont en la forme que vous les portez à présent, en composant, comme vous faites, votre premier quartier de Vermandois et de Saint-Simon Rouvroy.

« Vous pourriez même les porter tout pleines de Vermandois seulement, et ajouter à l'avenir à votre nom de Saint-Simon celui de Vermandois, en signant : CLAUDE, DUC DE SAINT-SIMON DE VERMANDOIS, puisque personne ne peut douter que vous ne soyez issu des comtes de Vermandois.... »

Enfin, Maubreuil terminait en ces termes : « Je n'estime pas, Monseigneur, qu'après toutes ces raisons que j'ai extraites du dessein que j'ai de faire paroître le plus tôt qu'il me sera possible (si vous me témoignez le souhaiter) l'histoire de la même maison de Saint-Simon, où, Dieu aidant, j'en rapporterai les preuves plus au long, personne vous puisse contester le nom et les armes de Vermandois, soit séparément, ou par adjonction au nom et aux armes de Saint-Simon, afin d'empêcher ceux qui en parleront à l'avenir de les nommer de Saint-Simon Rouvroy, en les obligeant de les qualifier Saint-Simon Vermandois.

« Si pourtant, Monseigneur, je ne satisfais pas à ce que Votre Grandeur peut desirer de moi dans ce rencontre, et si vous me faites la grâce de me faire savoir en quoi, je m'efforcerai de vous donner au surplus toutes les satisfactions possibles, pour vous faire pa-

roître que la plus grande de mes passions est de vous témoigner que je suis, avec tous les respects imaginables,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« HENRI DE MAUBREUIL,

« *Bailli général de votre duché  
et pairie de Saint-Simon.* »

Nous ne savons si Maubreuil fit imprimer la généalogie de la maison de Saint-Simon établie sur les données de son mémoire<sup>1</sup>; mais, dès l'année 1664, un nouvel historien, Jean le Carpentier<sup>2</sup>, vint produire au grand jour, dans son *Histoire généalogique de la noblesse des Pays-Bas*<sup>3</sup>, un certain nombre de « rares chartes, » dont il ressortait, entre autres faits nouveaux, que le frère déshérité d'Adèle de Vermandois n'avait pas été un « homme de petit entendement, » mais un mauvais fils, rebelle contre son père (Herbert IV), et que, par conséquent, son exhérédation était injuste, sans valeur, aussi bien que la spoliation de ses descendants, réduits au pauvre village de Saint-Simon, alors que, « selon le droit de sang et de succession, ils devoient posséder des provinces entières<sup>4</sup>. »

Tel était l'état des choses, lorsque Louis de Saint-Simon vint au monde. Quoique la Bruyère, dans un passage des *Caractères* qui s'applique singulièrement bien aux Saint-Simon Vermandois<sup>5</sup>, ait représenté

1. Un des meilleurs tableaux généalogiques du dossier ROUVROY, fol. 13-21, est fait « selon le sieur Maubreuil, bailli de Saint-Simon, 1663; » et ailleurs, fol. 9, on trouve encore des « Notes extraites de la généalogie imprimée, 1663. »

2. Nous remarquons, sans rien conclure d'ailleurs de ce rapprochement, que le receveur du duché de Saint-Simon, en 1642, s'appelait Artus Timmerman Carpentier (deux fois le même nom; le bas allemand *Timmerman* signifie *Charpentier*).

3. Ou *Histoire de Cambrai et du Cambrésis.... enrichie des généalogies...*, p. 977-988; publiée en 1664, et rééditée en 1668.

4. Belleforest (*Grandes annales*, fol. 421 v°) avait déjà contesté la validité de l'exhérédation. « ... Je laisse, disait-il, à dévider cette fusée aux légistes et jurisconsultes, s'il étoit loisible à ces barons de disposer d'un héritage qui ne dépendoit d'eux, et faire la part au chef de la justice de leur terre, et si l'ètre de grossier entendement, ou un peu fainéant, est suffisante occasion de priver un prince de son héritage. »

5. « Un homme de la cour qui n'a pas un assez beau nom, doit l'ensevelir sous un meilleur; mais, s'il l'a tel qu'il ose le porter, il doit alors insinuer qu'il est de tous les noms le plus illustre, comme sa maison, de toutes les maisons, la plus ancienne.... Quelques-uns riront.... mais il les laissera rire; d'autres en feront des contes, et il leur permettra de conter: il dira toujours *qu'il marche après la maison régnante*, et, à force de le dire, il sera cru. » Voilà bien le cas de Claude de Saint-Simon et de son nom royal de Vermandois.

le public de la cour comme fort crédule, nous ne croyons pas que personne prit au sérieux la filiation des descendants d'Endes l'Insensé; mais on comprend quelle influence ces légendes purent avoir sur l'esprit d'un jeune homme, entraîné par son génie naturel, autant que par le fait de l'éducation et des goûts du temps, vers les études d'histoire généalogique; on sent que, l'orgueil aidant, il en arrivera à ne voir « dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que les ducs et pairs, et parmi les ducs et pairs que lui <sup>1</sup>, » et l'on est presque tenté de se demander si, en son for intérieur, il ne pourrait pas aller quelque jour jusqu'à concevoir des « prétentions chimériques à la couronne de France, » comme, sous Henri III, l'archidiacre François des Rosières <sup>2</sup> en inspira aux Guises <sup>3</sup>. A qui douterait de l'étrange pouvoir que peuvent exercer ces croyances sur les esprits les mieux doués, on rappellera qu'après avoir exalté jusqu'au paroxysme les passions aristocratiques du duc et pair, elles devaient, un demi-siècle plus tard, entraîner dans une voie toute différente le fondateur du Saint-Simonisme <sup>4</sup>.

dois. Nous ne voulons pas dire que la Bruyère l'ait eu en vue plutôt que tout autre prétendant de même nature; mais le rapprochement est très-admissible. Ne pouvant « tenir aux princes lorrains, aux Rohans, aux Châtillons, aux Montmorencis, » non plus que parler « de ducs, de cardinaux et de ministres, » les Rouvroy cherchaient à « ensevelir leur nom sous un meilleur. » (*Caractères*, tome I, p. 305.)

1. Le mot est de Marmontel, *Histoire de la Régence*, dans les *Œuvres complètes*, éd. de 1819, tome XVIII, p. 58. Montalembert a dit : « Il n'est bien à son aise pour louer la naissance que des familles éteintes; celles-là ne font pas de jaloux. » (*La nouvelle édition de Saint-Simon*, dans le *Correspondant*, 25 janvier 1837, p. 19-20.)

2. Auteur du livre des *Stemmata Lotharingie ac Barri ducum*, solennellement condamné et lacéré en 1583.

3. C'est ce que dit une réponse au mémoire de Saint-Simon sur les prérogatives des ducs, publié à la suite des *Mémoires*, tome XIX, p. 368 : « L'auteur de ce mémoire ne doit sa grandeur qu'au tonnerre.... Peut-être cependant que, prévenu et flatté par le petit cartouche qui est au bas de l'arbre généalogique de la maison de France donné par Thuret, il se croit descendu des anciens comtes de Vermandois. En ce cas, il pourroit disputer avec une maison souveraine de l'Europe les prétentions chimériques à la couronne de France. » (Ms. Clairambault 1140, fol. 39.) On verra plus loin (p. 396) ce que signifie cette allusion aux armes que le prieur de Homblières, Antoine Thuret, avait données à la race des comtes de Vermandois, dans sa *Table chronologique et généalogique des rois de France* (1687 et 1706).

4. Le comte de Saint-Simon Sandricourt (voyez ci-après, p. 422), à qui certes l'on ne peut contester une ardeur pour l'action, un amour de l'humanité, une activité de pensée peu ordinaires, et qui eût pu, dans d'autres circonstances, employer utilement pour son pays les facultés dont la nature l'avait si merveilleusement doué, le comte de Saint-Simon, disons-nous, racontait lui-même ce rêve, cette hallucination : « A l'époque la plus cruelle de la Révolution et pendant une nuit de ma détention au Luxembourg, Charlemagne m'est apparu et m'a dit : « Depuis que le monde existe, aucune « famille n'a joui de l'honneur de produire un héros et un philosophe de

Nous devons maintenant montrer par où péchait la généalogie si laborieusement établie en l'honneur du favori de Louis XIII, et ce qu'il faut admettre ou rejeter des prétendues preuves fournies à l'appui.

Quant à l'origine des Vermandois et à leur attache avec Charlemagne, plusieurs points sont très-douteux. Selon les historiens du temps, Bernard, roi d'Italie, n'était qu'un enfant illégitime de Pépin, second fils du grand empereur. En outre, on ne connaît pas le nom de la femme de qui il eut le fils qui ne conserva que les seigneuries de Péronne et de Saint-Quentin, après la défaite de Bernard par Louis le Débonnaire, et qui passe pour avoir été l'auteur des comtes de Vermandois et de Senlis.

De l'exhérédation d'Eudes l'Insensé, il n'y a pas d'autre preuve que la notice du cartulaire de Philippe-Auguste; on ne saurait admettre un instant les chartes produites à ce sujet par Jean le Carpentier : leur fausseté a été reconnue malgré la précaution qu'il avait prise de les faire contrôler par la cour de Hollande; elles ont dû être fabriquées pour le service d'une autre prétendue branche de Vermandois, la « très-illustre maison de Sohier <sup>1</sup>. » En soi, l'exhérédation n'est pas absolument invraisemblable, car nous croyons qu'on cite un cas de spoliation pareille, à la même époque, pour Guillaume de Sully, fils d'un des comtes de Champagne de la maison de Blois; mais ici la tradition repose uniquement sur une notice retrouvée par Jean du Tillet : or le contexte de cette notice, sa forme insolite, son intercalation dans un recueil d'actes de tout autre nature, et jusqu'à l'incertitude des connaissances historiques et généalogiques de la chancellerie de Philippe-Auguste, tout engage à n'accepter qu'avec réserve ce document, sans lequel rien ne subsiste plus de l'échafaudage élevé par les du Tillet, les Hemmeré, les Carpentier, les Maubreuil.

Rien ne justifie non plus les degrés qui séparent Jean de Saint-Simon, contemporain de Philippe-Auguste, du dix-septième degré (Jacques I<sup>er</sup> de Saint-Simon <sup>2</sup>), le premier sur lequel nous ayons quelque document précis <sup>3</sup>. Carlier a produit au dix-huitième siècle, comme

« première ligne. Cet honneur étoit réservé à ma maison. Mon fils, tes succès, « comme philosophe, égaleront ceux que j'ai obtenus comme militaire et « comme politique. » (Voyez son article dans la *Nouvelle biographie générale*.)

1. Jean le Carpentier avait publié, en 1661, un magnifique volume consacré à la généalogie de ces Sohier. Les documents qu'il produit en leur faveur ont une forme fabuleuse qui tient du grotesque.

2. Voyez le tableau donné ci-dessus, p. 387.

3. On a lu plus haut, dans le mémoire de Maubreuil (p. 390), que ce Jean de Saint-Simon aurait fait transport de ses droits sur le Vermandois à Philippe-Auguste, et que l'acte s'en trouvait au Trésor des chartes. La seule pièce dont il soit resté trace (elle est perdue aujourd'hui) étoit une caution (*securitas*) fournie au Roi, en décembre 1215, pour Baudouin du Prat, par Jean de Saint-Simon, en compagnie de plusieurs chevaliers de Vermandois. Voyez le *Recueil des historiens de la France*, tome XVII, p. 106,

nous le dirons plus loin, des extraits du cartulaire de Longpont où figurent ces générations intermédiaires ; mais le fait seul que ce cartulaire avait été indiqué par Jean le Carpentier, et que Carlier en place les extraits au milieu des chartes notoirement fabriquées par son prédécesseur, suffirait pour les faire rejeter, si d'ailleurs ils ne présentaient avec la notice du cartulaire de Philippe-Auguste des contradictions flagrantes, que Carpentier et Carlier eux-mêmes ont été forcés de reconnaître. En somme, rien de sûr, rien d'authentique avant les deux actes suivants, dont Clairambault nous a conservé copie <sup>1</sup>.

Par le premier, daté du 29 mai 1334, Agnès de Campremy, dame de Saint-Simon, partage la terre de Coudun, près Compiègne, avec ses deux filles, qui sont : haute dame et noble Madame Marguerite de Saint-Simon, femme de Mathieu de Rouvroy, et Madame Béatrix de Saint-Simon, dame de Frémicourt. Le second acte, du 5 septembre 1337, est un partage de la succession de Monsieur Jacques de Saint-Simon, chevalier, entre Mathieu, dit *le Borgne de Rouvroy*, chevalier, seigneur du Plessier-sur-Saint-Just, et Marguerite de Saint-Simon, sa femme, fille aînée de Jacques I<sup>er</sup> et héritière de Jacques II, écuyer, son frère, d'une part, et noble homme Monsieur Guillaume, seigneur de Précy, chevalier, et Béatrix de Saint-Simon, sa femme. Aux premiers sont dévolus le château et la terre entière de Saint-Simon, à charge de payer les douaires dus aux veuves de Jacques I<sup>er</sup> et de Jacques II, plus une moitié de la terre de Gaure en Cambrésis et de celle de Coudun <sup>2</sup>.

C'est donc en 1337 que le nom et l'héritage des premiers seigneurs de Saint-Simon passèrent, faute d'hoirs mâles, à Mathieu de Rouvroy, dit *le Borgne* ; les deux pièces que nous venons d'indiquer ne laissent point de place aux suppositions spécieuses de Maubreuil et des autres généalogistes qui s'étaient chargés de rattacher directement ce Rouvroy à Eudes l'Insensé <sup>3</sup>.

Quant à la question d'armoiries, elle peut se résoudre d'une façon péremptoire, grâce aux monuments sigillographiques qui sont parvenus jusqu'à nous. Les derniers seigneurs de Saint-Simon, issus ou non d'Eudes l'Insensé, portaient : *d'argent au chef denché ou emmanché de sable* <sup>4</sup>. Leurs contemporains Mathieu de Rouvroy, dit *le Borgne*, et son frère cadet Alphonse de Rouvroy, gouverneur et réformateur de la Navarre pour le roi Charles IV, portaient : *de sable à la croix d'argent*

et l'*Inventaire des layettes du Trésor des chartes*, par Teulet, tome I, p. 422 a.

1. Ms. Clairambault 1140, fol. 26 et 51-53.

2. Le second acte fut représenté en original en 1726, et Clairambault constata qu'il portait encore le sceau de Mathieu de Rouvroy, chargé d'une croix à cinq coquilles.

3. Maubreuil dit que le Borgne de Rouvroy, en 1371, rendant aveu de la terre de Saint-Simon, devenu fief seigneurial, l'appelle « ma terre et seigneurie... possédée par mes aïeux et ancêtres. » Ces formules sont constantes dans les aveux, alors même que le mari n'est propriétaire que par sa femme.

4. Ms. Clairambault 1140, n<sup>os</sup> 13 et 14.

*chargée de cinq coquilles de gueules*<sup>1</sup>. Rien de commun entre ces deux blasons, et, quand le bailli Maubreuil suppose que des raisons politiques ou de famille amenèrent un Saint-Simon à prendre les armes de Rouvroy après que déjà les descendants d'Eu des l'Insensé avaient dû remplacer par un écusson *d'argent au chef de sable* les armoiries originales des Vermandois, il n'y a qu'une objection à faire : c'est que les armoiries n'étaient point connues au temps d'Herbert IV et d'Eu des l'Insensé ; par conséquent, les Vermandois carolingiens n'avaient pu porter ni un *écheté* ni des *fleurs de lis*, et tout au moins ces dernières eussent-elles dû être réservées à la dynastie capétienne<sup>2</sup>. C'est dans le recueil de Jean du Tillet qu'on trouve, croyons-nous, pour la première fois ces prétendues armoiries des comtes Herbert : « Monsieur Hugues de France, frère du roi Philippe I<sup>er</sup>, épousant l'héritière du comte Herbert de Vermandois, accorda prendre les armes de sa femme, laquelle portoit : *d'or écheté d'azur* ; et pour montrer qu'il étoit issu de la maison de France, ajouta cinq fleurs de lis au-dessus de son écu<sup>3</sup>. » Sainte-Marthe, le P. Labbe, Jean le Carpentier, le prieur Antoine Thuret, suivirent docilement du Tillet<sup>4</sup>. Or, à l'époque où celui-ci restituait aux Saint-Simon, avec une illustre origine, le droit d'en porter les emblèmes dans leurs armoiries, la branche des seigneurs de Rasse (branche formée par le bailli Gilles, et qui devint ducal en 1635) avait effectivement dans ses armes un écheté semblable à celui dont l'érudit greffier dotait gratuitement les comtes de Vermandois, et ce fait est très-facile à expliquer. L'usage de distinguer les différentes branches d'une même famille par des « écartelures » étant devenu fort commun, Gilles avait joint aux armoiries de Rouvroy celles de sa mère, Jeanne de Haverskerque, dame de Rasse, dont le nom devait rester à sa descendance pendant trois siècles. Les armes de Haverskerque étaient : *d'or à la fasce de gueules*<sup>5</sup> ; on les trouve accolées à la croix de Rouvroy dans divers monuments du quinzisième siècle<sup>6</sup>.

1. Ms. Clairambault 1140, n° 19, et Titres scellés de la même collection, vol. 99, n° 7669. Le P. Anselme (édition de 1712, p. 1020) donne les mêmes armes, brisées d'un lambel, aux deux Renaud de Rouvroy, père et fils, qui avaient gouverné la Navarre avant Alphonse.

2. C'est aussi un rameau de cette dynastie qui porta plus tard l'*écheté d'or et d'azur*. Le P. Anselme dit que ce fut Robert le Grand, comte de Dreux, troisième fils de Louis le Gros, qui substitua l'*écheté* aux fleurs de lis de la maison royale, sans même en rien conserver sur le chef.

3. *Recueil des Rois de France*, éd. 1607, p. 322.

4. Jean le Carpentier s'exprime ainsi : « Hugues le Grand trouva bon de s'emparer de ses armes [de sa femme Alix de Vermandois], qui étoient *écheté d'or et d'azur*, lesquelles il commanda à sa postérité de porter, avec défense aux descendants dudit Eu des de ne les s'attribuer à l'avenir, comme s'il eût conjuré de les dépouiller de toutes les marques et caractères de leurs puissants progéniteurs. » (*Histoire de Cambrai*, p. 984.)

5. G. Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 347-349.

6. A la clef de voûte de la chapelle construite par Gilles dans l'église

Mais une nouvelle addition aux armoiries patrimoniales fut encore imposée à Gilles par son cousin Louis, seigneur de Précý-sur-Oise, comme clause de la donation de la terre de Précý (1431)<sup>1</sup>. Sur l'écusson déjà parti de Rouvroy aux premier et quatrième quartiers, de Rasse aux deuxième et troisième, on plaça *en cœur* les armes de Précý : *losangé d'argent et de gueules, au chef d'or*, armes fort semblables d'apparence au prétendu écusson de Vermandois, comme chacun pourra s'en rendre compte en suivant ces variations sur les gravures de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme. Et si nous ajoutons qu'à la génération suivante, Guillaume, fils de Gilles, épousa l'héritière du premier président de la Vacquerie, dont les armes étaient un *échiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules*<sup>2</sup>, et que, par suite de cette alliance, les Saint-Simon Rasse eurent encore le droit d'ajouter ou de substituer au *losangé* des Précý l'*échiqueté* des la Vacquerie, le lecteur comprendra comment des généalogistes complaisants, plus inventifs que savants ou consciencieux, s'empressèrent de reconnaître le soi-disant emblème des Vermandois carolingiens dans des partitions d'origine beaucoup plus modeste. Moyennant l'adjonction de cinq fleurs de lis en chef, l'*échiqueté* de la Vacquerie prit des apparences tout à fait royales et conformes à la description de Jean du Tillel, sans qu'on s'aperçût que c'était donner aux descendants d'Eudes l'Insensé les armoiries attribuées précisément par le *Recueil des Rois de France* à l'usurpateur de leur apanage, au fondateur d'une seconde lignée de comtes de Vermandois. Cette transformation d'armoiries paraît avoir coïncidé avec l'élevation de Claude de Saint-Simon à la qualité de favori du roi Louis XIII. Louis I<sup>er</sup> et François de Saint-Simon Rasse, trisaïeul et bisaïeul de l'auteur des *Mémoires*, n'avaient porté que les partitions régulières de Rouvroy, de Rasse, et de Précý sur le tout<sup>3</sup>. A partir de 1626, le premier et le quatrième quartier présentent les armes de Vermandois accolées à celles de Rouvroy : *parti échiqueté d'or et d'azur, au chef de France, et de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules*<sup>4</sup>. C'est ainsi que le duc Claude de

Notre-Dame de Senlis, sur un sceau de 1475 gravé dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, tome IV, p. 396, et dans un vitrail dessiné pour Gaignières, ms. Clairambault 1140, fol. 31.

1. Voyez ci-après, p. 423.

2. Voyez Blanchard, *Éloges de tous les premiers présidents du parlement de Paris*, p. 43; Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n<sup>os</sup> 663 et 1431, et l'*Histoire généalogique*, tome IV, p. 408 et 410.

3. Le sceau de François est plaqué sur un dénombrement de l'année 1581, aux Archives nationales, P 37, n<sup>o</sup> 326; celui de Louis I<sup>er</sup> est liguré dans l'*Histoire généalogique*, tome IV, p. 408.

4. Voyez, au Cabinet des titres, pièces originales de Rouvroy, le tableau des huit quartiers de noblesse prouvés en 1626, pour la réception de Louis de Saint-Simon, frère de Claude, dans l'ordre de Malte. Sur le tout sont encore les armes de Précý. D'Hozier, dans le frontispice d'une des tables généalogiques dont nous avons parlé plus haut (1631), transforme le *losangé* de Précý en *écliqueté*; mais, en 1634, dans la liste des chevaliers de l'Ordre

Saint-Simon et son frère le marquis les portaient<sup>1</sup>. Les généalogistes donnèrent en outre pour supports à l'écusson ainsi composé : « Un homme et une femme sauvages au naturel, de sinople, tenant chacun un guidon, l'un des armes de Vermandois, et l'autre de celles de Haverskerque de Rasse ; pour cimier, un sauvage de même, tenant du bras droit une masse levée, et de l'autre un bouclier<sup>2</sup>. »

Mais, vers 1663, quand le bailli Maubreuil eut engagé son maître à affirmer plus hautement des droits « incontestables, » Claude de Saint-Simon et sa fille, devenue tout récemment la duchesse de Brissac, remplacèrent, sur le tout de leurs armes, l'écusson de Précy par celui de Vermandois, répété ainsi trois fois<sup>3</sup>. C'est seulement dans les monuments héraldiques qui nous restent de Louis de Saint-Simon, auteur des *Mémoires*, que nous voyons enfin les armes de Vermandois occuper seules le premier et le quatrième quartier, en regard de la croix des Rouvroy, reléguée aux second et quatrième quartiers<sup>4</sup>. Il ne reste plus trace ni de la fasce des Haverskerque, ni du losangé des Précy, ni de l'échiqueté de la Vacquerie. C'est à peu près ce qu'avait demandé Maubreuil<sup>5</sup>. « Vous pouvez, disait-il, porter le seul nom et les

nouvellement promus (p. 39 et 52), il consacre officiellement les nouvelles armes de Saint-Simon Vermandois.

1. Voyez leurs cachets aux Archives nationales, KK 1218, fol. 409 verso, et à la Bibliothèque nationale, mss. Mélanges Colbert, n° 116 bis, fol. 830.

2. *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit*, par M. du Chesne, publiées en 1695, par Haudicquer de Blaucourt, tome I, p. 338. Ces supports n'avaient pas toujours été les mêmes. Dans le sceau de 1581 indiqué plus haut, ce sont deux griffons, et le casque n'est sommé que d'un bouquet de plumes. Gaignières nous a conservé (ms. Clairambault 1140, n° 54) le dessin d'un sceau de Jean de Rouvray (*sic*), écuyer, seigneur de Saint-Simon, chambellan du roi Louis XI et neveu du bailli Gilles, où l'écu, portant la seule croix de Rouvroy, est soutenu par deux sauvages qui tiennent, d'un côté, la bannière de Rouvroy, et, de l'autre, une bannière armoriée d'un lion. Mais la légende : JEHAN DE ROUVRAY S. DE SAINT-SIMON [BAILLY] DU VERMANDOIS, fait douter de l'authenticité de ce monument, qui, du reste, n'appartiendrait pas à la branche des seigneurs de Rasse.

3. *Tables généalogiques des maisons des ducs et pairs*, par Saint-Martin (1664). Les Saint-Simon Sandricourt mirent également un quartier de Vermandois dans leurs armes (*Histoire généalogique*, tome IV, p. 402, et *Histoire de la maison de Montmorency*, par du Chesne, p. 292 et 297) ; mais, quoique la branche aînée eût pris, dès 1635, le nom de Vermandois, elle ne fit figurer quelques armes de Rouvroy pures et simples dans le jugement qui reconnut sa noblesse d'ancienne extraction, le 21 mai 1667.

4. C'est ainsi qu'il les fit enregistrer dans l'Armorial général de 1696, graver sur son cachet, frapper sur ses livres et ses fameux portefeuilles ; ce sont celles enfin que lui donnent les continuateurs de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, tome IV, p. 411, et tome IX, p. 284. Nulle part, nous n'avons vu qu'il employât les supports ou le cimier ; l'écu est simplement entouré du manteau de pair et sommé de la couronne ducale.

5. Voyez les passages cités ci-dessus, p. 390-392.



armes pleines de Vermandois, puisque ce sont vos véritables nom et armes, comme étant les premiers que vos ancêtres ont portés. Si toutefois il m'étoit permis de vous en dire ma pensée, elle ne seroit pas que vous deviez quitter entièrement le nom et les armes que vos aïeux ont portés jusques à présent, et qui se trouvent dans les histoires, dans les titres de votre maison.... Autrement, on auroit peut-être peine à vous croire ci-après de leur même famille<sup>1</sup>. » Selon toute apparence, cette modification définitive des armoiries de la branche ducale de Saint-Simon est du fait de Louis de Saint-Simon. Dans la seule occasion où ses *Mémoires* parlent de la croix des Rouvroy, pour renier une famille de ce nom qui la portait aussi, et qui, très-probablement, appartenait à la même souche que les Saint-Simon, on voit qu'il avait fait une étude particulière « de son nom et de ses armes<sup>2</sup> », et qu'il l'a rejetée dans les *Pièces justificatives* des *Mémoires*. Comment Saint-Simon a-t-il traité dans cette étude les questions qui viennent d'être exposées sommairement? Pour peu que l'amour-propre ne l'aveuglât point, il devait voir du premier coup d'œil, en généalogiste expérimenté, les points défectueux, les contradictions, les invraisemblances, de ces différentes filiations, qui toutes n'avaient en pour but que de flatter et de servir un favori, un duc et pair de fraîche date.

Ce qui devait lui être encore plus sensible, c'est que les meilleurs auteurs du dix-septième siècle avaient protesté, tout au moins par le silence, contre les thèses des Maubreuil, des Hemmeré, des Carpentier. Au premier rang, le P. Anselme, dans l'édition originale de son *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*<sup>3</sup>, n'avait voulu reconnaître à Herbert IV, comte de Vermandois, d'autre enfant que sa fille Alix, femme de Hugues de France. Plus tard, il est vrai, dans la seconde et la troisième édition<sup>4</sup>, ses continuateurs donnèrent place à la lignée d'Eudes l'Insensé et des anciens seigneurs de Saint-Simon, mais en déclarant qu'elle avait été établie par Vyon d'Ilérouval, non par le P. Anselme lui-même, et sans rien affirmer, sur la question d'armoiries, qui pût les compromettre. Quant aux Rouvroy, ni le P. Anselme ni ses continuateurs ne voulurent les faire remonter plus haut

1. Selon les règles de l'art héraldique, les armoiries patrimoniales devaient être mises en premier rang, au premier quartier de dextre, et celles des alliances au second.

2. « Ce seroit ici le lieu d'expliquer mon nom et mes armes, et comment, avec un nom que je ne porte point, et la moitié des armes que j'écartèle, c'étoit prétendre en effet être de ma maison : la parenthèse en seroit trop longue; elle se trouvera mieux parmi les Pièces, pour ne pas interrompre le fil de la narration. » (*Mémoires*, tome V, p. 428.) — Nous avons tout lieu d'espérer qu'avant la publication du volume de notre édition où se trouvera ce passage, nous aurons eu communication, au Dépôt des affaires étrangères, de la pièce dont parle ici notre auteur.

3. Éd. de 1674, tome I, p. 63-64.

4. Éd. de 1712, tome I, p. 35; éd. de 1726, tome I, p. 52-53.

que Mathieu le Borgne, marié à Marguerite de Saint-Simon<sup>1</sup>. Or il faut se souvenir que l'*Histoire des grands officiers* avait presque la valeur d'un recueil officiel, que Saint-Simon l'estimait par-dessus tout, qu'il s'en servait chaque jour, et qu'il offrit même ses services ou ses conseils pour en compléter certaines parties<sup>2</sup>.

Un autre généalogiste célèbre, qu'il cite volontiers, tout en le traitant fort mal à l'occasion (peut-être par rancune<sup>3</sup>), Jacques-Guillaume de Imhof (1651-1728), consentit, dans la seconde partie de ses *Excellentium familiarum in Gallia genealogie*<sup>4</sup>, à faire remonter la filiation des Saint-Simon, « par femme, » jusqu'à Bernard, fils naturel de Pépin, roi d'Italie; mais, du côté des Rouvroy, il ne dépassa pas Mathieu le Borgne, et qualifia comme il convenait l'addition du prétendu quartier de Vermandois aux armes de nos deux ducs<sup>5</sup>.

Non moins catégorique que le P. Anselme, Gilles-André de la Roque, qui, selon ses biographies, « connoissoit tous les défauts des familles et sembloit prendre plaisir à les publier, » s'exprima ainsi dans son *Traité de l'origine des noms*<sup>6</sup> : « En Picardie, dans le bailliage de Vermandois, les seigneurs de Rouvroy ont porté conjointement les deux noms de Rouvroy et de Saint-Simon. Cela étoit fondé sur ce que Marguerite de Saint-Simon, qui descendoit des comtes de Vermandois, branche de la maison royale, étoit femme de Mathieu de Rouvroy, dit le Borgne, seigneur du Plessis-sur-le-Gast. »

Un autre généalogiste encore, le Dauphinois Guy Allard, ne reconnaissait

1. *Le Palais de l'honneur* (1686), p. 612-615; *Histoire des grands officiers*, 2<sup>e</sup> éd., tome II, p. 1524, et 3<sup>e</sup> éd., tome IV, p. 389-413. La même généalogie parut à la fois, en 1712, dans la seconde édition du P. Anselme et dans la treizième édition du *Dictionnaire de Moréri*. Seulement, le *Dictionnaire*, moins scrupuleux que les continuateurs du P. Anselme, plaça en tête de la généalogie de Rouvroy celle de Vermandois. Quant au reste, les deux textes sont identiques. Avaient-ils été fournis aux uns comme aux autres par un seul et même rédacteur, c'est-à-dire par le duc de Saint-Simon? C'est une supposition que vient appuyer l'identité de certaines expressions dans les *Mémoires* et dans la généalogie. Avant 1712, le *Moréri* ne parlait pas des Vermandois et ne donnait qu'un très-court paragraphe sur les Saint-Simon.

2. *Mémoires*, tome XIX, pièces diverses, p. 334.

3. *Mémoires*, tome XVI, p. 320 : « Je ne me donne pas pour être généalogiste, mais je suivrai Imhof, qui passe pour exact et savant sur les maisons allemandes, espagnoles et italiennes, et fort peu l'un et l'autre sur les françaises. Peut-être que si nous connoissions autant ces maisons étrangères que nous faisons celles de notre pays, cet auteur n'auroit pas pris tant de réputation. » Comparez tome III, p. 109.

4. Ouvrage publié en 1687; p. 198.

5. « Accessit demum in memoriam originis Veromandensis hoc etiam δεῖγμα, scutum videlicet e cæruleo et auro tessellatum, cum cephalo liliis francicis sparso. »

6. Ouvrage publié en 1681; p. 176 (paginée par erreur 376).

également dans les Saint-Simon que de simples Rouvroy, de la même origine que ceux qu'ils ne voulaient précisément pas avouer pour leurs parents<sup>1</sup>. Haudicquer de Blancourt lui-même, si facile et si complaisant, n'accepta point la filiation inventée par Hemmeré, et s'en tint à la généalogie de Rouvroy dressée par le chanoine la Morlière<sup>2</sup>.

Si Louis de Saint-Simon ne provoqua point quelque auteur de son temps à soutenir la même thèse que les généalogistes gagés par son père, c'est, à notre avis, que ses connaissances réelles dans cette science et ses relations avec de vrais érudits, tels que Gaignières et Clairambault, lui inspiraient une juste méfiance, lui faisaient sentir le danger de livrer à un examen sérieux l'échafaudage sur lequel reposaient toutes ses prétentions nobiliaires<sup>3</sup>. D'ailleurs, s'il n'eût pas eu conscience de ce danger, le public railleur se serait chargé de le rappeler à la prudence. Dès que l'avènement du Régent aux affaires permit à Saint-Simon d'aborder la politique et de sortir de l'abstention où il avait vécu jusque-là, ce fut aux dépens de sa noblesse, tout autant que de sa petite taille et de sa piètre apparence, que les faiseurs de couplets et d'épigrammes s'escrimèrent à l'envi. On sait le mot de Madame, bonne connaisseuse en généalogies, sur Saint-Simon serrant de trop près le prince des Deux-Œufs. Nous ne pourrions dire combien de couplets vinrent également rappeler la véritable extraction du « mirmidon furibond » qui se posait en chef-né de l'aristocratie ducale<sup>4</sup>.

1. Il publia, en 1678, *l'Histoire généalogique des familles de la Croix de Chevrières.... et de Rouvroy*. Le comte de Saint-Vallier (de la Croix de Chevrières) avait épousé une Rouvroy du Puy (*Mémoires*, tome II, p. 213).

2. *Nobiliaire de Picardie* (1693 et 1695), p. 488-490. Il remonte jusqu'à Olivier, seigneur de Rouvroy, chevalier, vivant l'an 1060.

3. La réunion, dans les collections de Clairambault, d'un très-grand nombre de pièces concernant la généalogie de Saint-Simon prouve que ce généalogiste et son prédécesseur Gaignières s'occupèrent de ce sujet, particulièrement des points contestables. L'un comme l'autre, ils se sont abstenus de toute conclusion : c'est une forte preuve de leur respect pour le duc et pair, de leur déférence pour un confrère en curiosité et en érudition. Clairambault est celui à qui Saint-Simon fit communiquer les titres des « prétendus Rouvroy, » et, selon les *Mémoires* (tome V, p. 431), il répondit qu'il n'y aurait « jamais ombre de la moindre preuve, ni même de remonter bien haut. »

4. L'un dit (Chansonnier, ms. Fr. 12 696, p. 147) :

Je prends ce roquet au menton,  
Et je lui fais voir son grand-père.

Un autre :

Le petit duc de Saint-Simon  
Voudroit bien payer de son nom  
Pour le service de ses pères.  
On ne sauroit dire, hélas !  
Aussi bien on n'en connoît guère ;  
Pour mieux dire, on n'en connoît pas.

Un autre encore :

Saint-Simon, si fier de son rang,

Au Parlement, il n'y avait qu'une clameur contre ce « M. de Saint-Simon, qui auroit pu desirer tout au plus d'être réputé ancien gentilhomme<sup>1</sup>, » et qui affectait plus de mépris qu'aucun grand seigneur pour les légistes roturiers, jadis simples souffleurs des pairs<sup>2</sup>. Quand la lutte s'envenima entre les magistrats et les ducs-pairs, le nom de Rouvroy ne fut pas des moins maltraités dans le fameux libelle de mars 1716, présenté au Régent par le président de Novion, et dont les éléments paraissent avoir été empruntés en partie aux généalogies satiriques du pamphlétaire Guillard<sup>3</sup>. « La fortune de ce duc, y disait-on, est si récente, que tout le monde en est instruit : jamais il ne fut si mince noblesse. Un de ses cousins, qui étoit l'ainé de sa maison, étoit, presque de nos jours, écuyer de M. le maréchal de Schülemburg<sup>4</sup>. La ressemblance des armes de la Vaequerie, qu'il écartèle, avec celles de Vermandois, leur a fait dire qu'ils venoient d'une princesse de cette maison<sup>5</sup>. Enfin la vanité de ce petit duc est si folle, que, dans sa généalogie<sup>6</sup>, il fait venir de la maison de Bossu, illustre en Flandre, d'où sont sortis les princes de Chimay, un bourgeois, juge de Mayenne, qui a épousé l'héritière de la branche aînée de sa maison<sup>7</sup>. » Les ducs et pairs, nous dit Saint-Simon, ne voulurent répondre que par le dédain à « un tissu de mensonges et d'injures impudentes et un parallèle extravagant de la naissance des ducs, des présidents à mortier et de quelques autres magistrats.... Ils laissèrent tomber cet écrit dans le néant, et trompèrent une attente si bien concer-

Ne s'occupe que de son titre.  
Il est fripon, poltron, bêtire ;  
Aussi sort-il d'un vilain sang.

Voyez une note des éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 396-398.

1. Relation de la séance du 2 septembre 1715, par l'avocat Prévost.

2. Voyez les *Mémoires*, tome X, p. 394 et suivantes.

3. Mort en 1694. L'article SAINT-SIMON est ainsi conçu dans ces généalogies : « ROUVROY (*sic*) DE SAINT-SIMON (il s'agit du duc Claude) est une petite noblesse. La dame de Saint-Simon est de piètre mine et de pauvre esprit. Le maréchal de Bassompierre l'appeloit petit punais. Une tante paternelle de ce duc avoit épousé un sergent de village, près de Senlis, et une autre avoit épousé un greffier, aussi de village. » Voyez le *Cabinet historique*, tome V, p. 98, et tome VI, p. 70.

4. Voyez ci-après, p. 418.

5. Voyez ci-dessus, p. 397.

6. Nous ne savons de quelle généalogie le libelle veut parler.

7. C'est une allusion au mariage de Nicolas, comte de Saint-Simon (voyez ci-après, p. 409), avec Marie le Bossu de Charenton (1690), d'où une fille unique, mariée par sa mère, en mai 1710, à l'avocat Billard de Laurière, fils d'un juge criminel de Mayenne et d'une le Bossu; tout cela, de très-petite bourgeoisie de robe. — Cette partie du libelle, inintelligible sans un tableau généalogique, a été étrangement défigurée, soit dans les copies manuscrites, dont on possède une assez grande variété, soit dans les textes imprimés, comme ceux de la *Vie privée de Louis XV* ou du *Recueil A-Z*.

tée<sup>1</sup>. » C'est cependant en réponse à ce libelle que fut imprimé un mémoire justificatif sur l'antiquité des maisons duciales, dont chaque duc fournit sans doute sa partie, et où l'article de SAINT-SIMON commençait en ces termes : « Nous avons à la cour peu de maisons aussi anciennes que celle de Saint-Simon, qui tire son origine d'Olivier de Rouvroy, chevalier et vivant en 1060...<sup>2</sup>. » Suivait une citation empruntée à la Morlière ou à Haudicquer de Blancourt<sup>3</sup>; mais il eût fallu fournir de meilleures autorités, et, même dans le camp des ducs et pairs, on ne se dissimula point que le libelle avait touché Saint-Simon aux endroits vulnérables<sup>4</sup>. Mieux que personne, il connaissait « les chimères et les réalités » de ces généalogies « qui n'ont d'autre fruit que de désoler ceux qui ne peuvent montrer de vérité<sup>5</sup>; » et cependant son orgueil d'une part, d'autre part les traditions de famille, l'obligeaient à soutenir une légende qui manquait manifestement de bases solides, qui n'avait jamais trouvé pour défenseurs que des gens sans crédit, et à laquelle personne ne voulait ajouter foi. Comment s'acquittait-il de cette tâche difficile? Quels arguments pouvait-il invoquer à l'appui des prétentions que lui avait léguées son père? C'est ce que ne sauraient nous apprendre les quelques lignes des *Mémoires* rappelées en tête de cette notice; ce que son étude sur le nom et les armes de Rouvroy, cette « pièce » dont il a été parlé plus haut<sup>6</sup>, pourrait seule révéler.

Quoi qu'il en fût de sa valeur, la légende continua à se transmettre de génération en génération; elle prit même de nouveaux développements peu après la mort de Louis de Saint-Simon, grâce à deux ouvrages considérables qui parurent alors sur le Valois et le Vermandois.

En 1764, Claude Carlier, prieur d'Andresy, consacra aux Vermandois déshérités et à leurs représentants un long article de son supplément de l'*Histoire du Valois*<sup>7</sup>. Comme Hemmeré, il faisait sortir de la

1. Addition au *Journal de Dangeau*, 29 avril 1716, tome XVI, p. 371.

2. Ce mémoire a été publié dans le *Recueil A-Z*, tome C, p. 73, et ailleurs.

3. C'est du *Nobiliaire de Picardie*, p. 489, qu'on avait tiré cette réponse.

4. Voici ce qu'écrivait, en mai 1716, un défenseur de la pairie, bien instruit à l'endroit des vieilles maisons, mais franc et véridique : « On sait que M. le duc de Saint-Simon est de la maison de Rouvroy; on ne sauroit donc attaquer sa naissance. Néanmoins, s'il tire de là sa vanité, il a tort. Si une fille de sa maison s'est mésalliée, si son père, au rapport de Bassompierre, étoit punais, qu'est-ce que cela fait à sa noblesse? Le maréchal de Schonberg (?) a pu avoir un Rouvroy pour écuyer; le connétable de Montmorency avoit bien un Courtenay pour page, etc. » (Lettre publiée par les éditeurs du *Journal de Dangeau*, tome XVIII, p. 393-403.)

5. *Mémoires*, tome VI, p. 272, et tome XII, p. 313. Voyez aussi (tome X, p. 77-79) ce qu'il dit de la grande maison de Croy et de son attaché avec les rois de Hongrie; ce cas, tel qu'il le présente, serait singulièrement analogue à celui que nous venons d'exposer. Ailleurs (tome XII, p. 14), il reproche à Louis XIV de ne pas connaître exactement la valeur des familles.

6. Ci-dessus, p. 399. — 7. Tome III, p. 379-389.

même souche royale, en ligne directe et masculine, les Rouvroy aussi bien que les Saint-Simon ; à l'aide des documents produits par Jean le Carpentier (nous avons dit leur fausseté évidente), il éclairait de « l'éclat de la plus vive lumière » les points obscurs de la filiation ou de l'exhérédation d'Eudes l'Insensé. Nous croirions volontiers que cet article, rectification tardive d'un passage du premier volume de l'*Histoire du Valois*<sup>1</sup>, fut inspiré, ou tout au moins demandé par un parent de notre duc, digne héritier de ses goûts pour les études généalogiques et de ses prétentions à une origine royale, cet évêque d'Agde, Charles-François-Siméon de Saint-Simon Sandricourt<sup>2</sup>, qui était un admirateur passionné de l'auteur des *Mémoires*, et qui s'efforça, sous le règne de Louis XVI, de reprendre au Dépôt des affaires étrangères ses manuscrits et ses papiers séquestrés depuis 1760<sup>3</sup>. Bibliophile et antiquaire érudit<sup>4</sup>, lié avec beaucoup de gens de lettres, et surtout fanatique du nom de Vermandois, Monsieur d'Agde dut agir, en 1764, sur le prieur d'Andresy et lui fournir des matériaux. Il n'est pas douteux du moins que ce fut lui qui engagea encore, en 1771, le doyen Jean-Paul Colliette à reprendre, dans le premier volume de ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*<sup>5</sup>, les mêmes arguments et la même thèse<sup>6</sup>, et la péroraison de Colliette fait penser que le docte prélat se réservait pour lui-même de traiter le sujet plus complètement, plus définitivement<sup>7</sup>. Si ce projet n'eut pas de suite, si Monsieur d'Agde ne mit pas en œuvre ses documents, il n'en crut pas moins leur valeur assez bien établie pour prendre le nom de Vermandois, et il le porta même dans les actes publics.

Nous ne devons point passer sous silence, en arrivant à la fin du

1. Dans ce premier volume, Carlier n'avait parlé qu'incidemment des premiers Vermandois, à propos du bienheureux Simon de Crépy, oncle maternel d'Eudes l'Insensé, et il avait dit, « par mégarde, » qu'Herbert de Vermandois et Adèle de Crépy (qu'il appelle Hildebrante) n'avaient eu d'autre enfant que la fille mariée à Hugues le Grand. Ce serait l'examen du cartulaire de Longpont (dont il produit plusieurs extraits) qui l'aurait engagé à faire amende honorable au profit des héritiers d'Eudes l'Insensé.

2. Voyez plus loin, p. 413.

3. Armand Baschet, *le Duc de Saint-Simon*, p. 261.

4. Il fut un des correspondants zélés du Cabinet des chartes et devint membre associé de l'Académie des inscriptions en 1785.

5. Tome I, p. 638 et suivantes.

6. Il concluait ainsi : « La maison de Rouvroy (*sic*) Saint-Simon actuellement subsistante en France est la plus proche agnate des anciens comtes de Vermandois, et descend, de mâle en mâle, du sang de Charlemagne. »

7. « Il est bien digne du zèle que témoigne pour la gloire de son nom Monsieur l'évêque d'Agde, d'éclaircir la suite, encore un peu embrouillée, de ses augustes ancêtres, de ramasser les anneaux de cette longue chaîne et de les renouer et souder ensemble sous le feu et l'éclat démonstratif de chartes et des autres pièces qu'il a colligées de toutes parts. »

siècle, une dernière généalogie que quelque autre membre de la famille<sup>1</sup> fit inscrire tout à la fin du supplément du *Dictionnaire de la noblesse de la Chenaye des Bois*<sup>2</sup>, et qui est le travail le plus complet que nous connaissions, le seul même qui donne des renseignements précis sur les Saint-Simon du dix-huitième siècle, contemporains ou héritiers de notre auteur. Les premières lignes de cette généalogie résument bien l'état de la question au point de vue des intéressés : « ROUVROY SAINT-SIMON, dit la Chenaye, maison originaire du Vermandois, qui a toutes les marques d'ancienneté et d'illustration. Son origine a été reconnue en Allemagne et en France pour descendre en ligne directe de Charlemagne : car, dans les lettres patentes d'érection de la terre de Saint-Simon en duché et pairie, Louis XIII la reconnut descendre en ligne directe des comtes de Vermandois, lesquels étoient descendus de Charlemagne.... »

Lorsque survint la Révolution, le chef de la branche de Saint-Simon Monbléru, qui était devenue branche aînée, chercha asile en Espagne<sup>3</sup> et y obtint une haute position, comme héritier de la grandesse créée au profit de notre auteur. Au milieu des troubles qui agitaient la péninsule, à la veille même d'un triomphe des armées impériales qui faillit lui coûter la vie, le marquis de Saint-Simon fit dresser à Madrid, par un prêtre du nom de D. Juan Verdier de Portdeguy, une *Genealogia de la antiqua familia y casa de San-Simon* qui clôt dignement la série de généalogies de parade que nous venons de passer en revue. Ce monument de famille, que nous serons les premiers à faire connaître en France<sup>4</sup>, rappelle, en plus d'un point, le « concile » admiré par notre auteur chez M. de Clermont-Tonnerre<sup>5</sup>, si même il ne le dépasse, car on y trouve tout à la fois une liste des familles souveraines auxquelles la maison de Saint-Simon se rattachait par les Vermandois, les dix ou douze saints dont elle pouvait se réclamer du même côté, et enfin, complément naturel des généalogies carolingiennes, une filiation remontant de génération en génération jusqu'aux temps les plus reculés, de Charlemagne à Pépin le Bref, puis à Carloman, duc des Français; à Charles-Martel, maire du palais et prince des Français; à Pépin I<sup>er</sup>; à Anchise (Ansegise), familier de Sigebert II; à saint Arnoul, familier de Théodebert II et évêque de Metz; et enfin à Marcus Mæcilius Avitus, « qui occupa le siège impérial de Rome » en 455. Étant admises l'attache

1. Ce qui ne permet pas de croire que cette généalogie ait été fournie par l'évêque d'Adge, c'est que l'article de ses frères et sœurs est le plus incomplet de tous.

2. Tome XV (1786), p. 524-541.

3. Il y devint duc en 1814; voyez ci-après, p. 420.

4. C'est une brochure in-4<sup>o</sup> de 14-120 pages et un tableau généalogique (1808). Le département des Imprimés de la Bibliothèque nationale n'en possède point d'exemplaire. Un seul est arrivé, par donation, au Cabinet des titres.

5. Ci-dessus, *Mémoires*, p. 280.

des Rouvroy Saint-Simon avec les Vermandois et celle des Vermandois avec Charlemagne, l'auteur des *Mémoires* se trouverait ainsi descendre, au trente-troisième degré environ, non point d'un de ces césars d'aventure comme il en fut tant proclamé dans les camps romains, mais d'un patricien de vieille famille d'Auvergne, qui comptait lui-même parmi ses aïeux des personnages très-considérables, et qui avait joué personnellement un grand rôle comme sénateur et comme préfet du prétoire des Gaules, avant d'être élevé à la pourpre par la noblesse narbonnaise<sup>1</sup>.

Poursuivie ainsi jusqu'aux confins les plus reculés de notre histoire, la filiation dont Jean du Tillet posait les prémisses en 1560, arrive à donner aux descendants de Mathieu le Borgne et de Marguerite de Saint-Simon plus d'antiquité et d'illustration que n'en saurait prouver aucune race souveraine de l'Europe<sup>2</sup>.

Sans contester, de parti pris, ces résultats merveilleux, encore convient-il d'être aussi prudent que les auteurs de l'*Histoire généalogique*. « Faute d'avoir pu rassembler les premiers titres, » ils se sont bornés à rapporter en tête de leur généalogie de Rouvroy Saint-Simon, par ordre chronologique, les noms des personnages du douzième ou du treizième siècle dont l'attache ne leur semblait pas suffisamment prouvée. De même aussi notre tableau généalogique, pour présenter toutes les garanties voulues d'authenticité, ne commencera qu'à Mathieu de Rouvroy et Marguerite de Saint-Simon, laissant de côté non-seulement les Vermandois carolingiens et les descendants d'Endes l'Insensé, mais aussi tous ces « ancêtres de parure<sup>3</sup> » que les Rouvroy proprement

1. On connaît surtout Avitus par le panégyrique que nous a laissé de lui son gendre Sidoine Apollinaire. Bossuet avait résumé son règne en deux mots, dans le *Discours sur l'histoire universelle* : « Il fut au-dessous de sa réputation. » Amédée Thierry a retracé sa biographie dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> mars 1852. Il n'est pas prouvé que saint Arnoul, évêque de Metz, fût le fils ou le descendant d'Avitus, quoique l'avocat auvergnat Audigier ait présenté celui-ci, en 1676, dans son *Origine des Français*, comme l'auteur commun des deux races carolingienne et capétienne; mais, même en Allemagne, certains érudits admettent que saint Arnoul était le trisaïeul paternel du roi Pépin, et qu'il appartenait à la famille gallo-romaine et sénatoriale du patricien Tonantius Ferreolus, gendre du préfet Syagrius. Cette opinion s'appuie sur une généalogie, à demi officielle, dressée au temps de Charles le Chauve; voyez les *Monumenta Germaniæ historica*, éd. de Pertz, tome II, p. 308-312, et Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, tome I, p. 113.

2. Ajoutons que d'ailleurs la généalogie espagnole de 1808 contient des documents authentiques que le marquis de Saint-Simon avait emportés en émigration; on y retrouve particulièrement, sur notre auteur, sur son titre ducal, sa grandesse, ses héritiers, et sur les deux branches qui subsistent aujourd'hui du nom de Saint-Simon, une foule de détails et de pièces que nous aurons l'occasion d'utiliser.

3. C'est le mot de Saint-Simon sur les Brissac; ci-dessus, p. 208.



dités allaient chercher jusque dans le dixième siècle <sup>1</sup>, et dont Maubreuil, Carlier, etc., ont si singulièrement faussé et embrouillé la filiation <sup>2</sup>.

Nous n'ajouterons plus que quelques mots sur l'origine du nom de Saint-Simon. La localité de ce nom, située au cœur du Vermandois, sur la rive gauche de la Somme, à quarante-cinq kilomètres N. O. de Laon et seize de Saint-Quentin, est un bourg de médiocre importance <sup>3</sup>, qui n'a jamais été plus considérable, même comme siège de duché-pairie. On a raconté que ce lieu était désert et couvert de broussailles lorsque, en 1030, Eudes de Vermandois, dépouillé de l'immense apanage de ses pères, vint y fixer sa demeure. Autour du château, un groupe d'habitations se forma bientôt : il prit nom du bienheureux Simon, comte de Crépy, oncle maternel d'Eudes, dont la conversion et la vie monastique forment une des belles pages du pontificat de saint Grégoire VII <sup>4</sup>, et qui mourut en 1082 <sup>5</sup>. — A part les invraisemblances que présente cette origine du nom, il est prouvé que le bourg de Saint-Simon était en roture lorsqu'il passa aux mains des Rouvroy (ceux-ci venaient probablement du village de Rouvroy situé de même proche de la Somme, à quatre kilomètres de Saint-Quentin), et qu'il ne fut érigé en fief noble, par l'abbé de Saint-Bertin, dont il dépendait, qu'en 1371, à la prière de Jean de Rouvroy, dit de Saint-Simon, seigneur de Coivrel et du Plessier-en-Beauvaisis. On peut admettre l'exhérédation d'Eudes de Vermandois, mais non sa déchéance au rang des plus minces censitaires roturiers, et Carlier ou Colliette n'ont fait que des réponses naïves à cette objection capitale.

1. Certaines généalogies, qui semblent faites par les Rouvroy que répudiait notre auteur, commencent à un Raoul vivant sous Herbert II, comte de Vermandois, et d'où seraient venus, d'une part, ces Rouvroy, et, d'autre part, Mathieu le Borgne. (Cabinet des titres, dossier Rouvroy, fol. 49, 41 et 52.)

2. Selon ces auteurs, Jean I<sup>er</sup> de Saint-Simon, celui qui aurait renoncé à ses droits en faveur de Philippe-Auguste, eut quatre fils, mentionnés en 1217 dans le cartulaire de Longpont. L'aîné aurait fait la branche finie en la personne de Marguerite de Saint-Simon; le second, Oger, épousant l'héritière d'un seigneur de Rouvroy, aurait pris le nom de cette terre, ainsi que ses descendants, Mathieu, Jarremond, Guy, et enfin Jean, lequel serait appelé à tort Mathieu par le P. Anselme. Le tout résulterait d'actes authentiques du cartulaire de Longpont, qui expliqueraient également la réunion des deux rameaux par l'alliance de Marguerite de Saint-Simon avec Jean (ou Mathieu), dit de Rouvroy. Mais aucun de ces actes ne se retrouve, soit dans les trois cartulaires de Longpont que nous avons vus à la Bibliothèque nationale, soit dans la chronique de l'abbaye, publiée par Muldrac (1646), et ils ne concordent nullement avec les pièces dont Clairambault nous a transmis le texte, et qui seules nous semblent authentiques.

3. *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville, tome II, p. 330; Colliette, *Mémoires du Vermandois*, tome I, p. 660.

4. Montalembert, *La nouvelle édition de Saint-Simon*, dans le *Correspondant*, 25 janvier 1837, p. 40.

5. Carlier a raconté l'histoire du bienheureux Simon, dans son *Histoire du Valois*, tome I, p. 307-326, d'après le P. Labbe et les chroniqueurs.

## TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE SAINT-SIMON.

I. Mathieu de Rouvroy, dit *Le Borgne*<sup>1</sup>, chevalier, seigneur du Plessier-sur-Saint-Inst et de Coivrel, † vers 1370; ép. Marguerite, dame de Saint-Simon et d'Estoutilly. Alphonse de Rouvroy, gouverneur et vice-roi de Navarre.

II. Jean, dit *le Borgne*, seigneur desdites terres, lieutenant du Roi en la province de Reims<sup>2</sup>; ép. Jeanne de Bruyères de Montigny. Marguerite, ép. Jean Marie, abbesse de Notre-Dame de Fervaques.

III. Mathieu II, dit *le Borgne*<sup>3</sup>, tué à Azincourt (1415); ép. Jeanne de Haverskerque, dite de Wicque, dame de Rasse. Guillaume, dit *le Gallois*, tué à Azincourt<sup>4</sup>.

IV. Gaucher, seigneur de Saint-Simon et de Rasse, chambellan du duc Jean de Bourgogne et du roi Charles VI, capitaine de Riblemont<sup>5</sup>, testa en janvier 1438; ép. 1<sup>o</sup> Jeanne de Wavrin; 2<sup>o</sup> Marie de Saarbrück, veuve de Jean de Haugest<sup>6</sup>. Gilles, auteur de la branche de Rasse. Isabelle, ép. 1<sup>o</sup> le 3 nov. 1417, Jean Braque<sup>7</sup>; 2<sup>o</sup> Albert, seigneur de Sorci, bailli de Chauny et Noyon.

V. 1<sup>er</sup> lit. Antoine, religieux s. Jeanne, chanoinesse à Maubeuge.  
 2<sup>d</sup> lit. Jean II, seigneur de Saint-Simon, vicomte de Clastres<sup>9</sup> et de Ham, chambellan du Roi<sup>10</sup>, † 6 novembre 1492; ép. Jeanne de la Trémoille (branche de Dours). Jeanne, dite la *belle Blanche*, ép. Jean du Motilin. Berghes.

VI. Louis, seigneur de Saint-Simon<sup>11</sup>, ép. Yolande de Rochebaron, dame d'honneur de Renée de France, duchesse de Ferrare. Françoise, dame d'honneur de la reine Anne; ép. Louis de Hédonville, seigneur de Sandricourt; testa en 1507.

VII. François, seigneur de Saint-Simon<sup>12</sup>, chevalier du St-Sépulchre, gentilhomme de la chambre, † 1544; ép. 1<sup>o</sup>, en 1522, Madeleine de Refuge; 2<sup>o</sup>, le 1<sup>er</sup> juin 1537, Françoise de Blécourt. Philippe, aumônier de St-Sauve de Montreuil, prieur de Quiercy<sup>13</sup>. Jean, auteur de la branche de Sandricourt.

VIII. 1<sup>er</sup> lit. Michel, seigneur de Guerard, capitaine d'une compagnie de gendarmes; ép. N...; 2<sup>d</sup> lit. Titus, seigneur de St-Simon et de Monbliér<sup>14</sup>, chevalier de l'ordre du St-Esprit, capitaine de la chambre de Charles IX, capitaine de Navarre, † 1609; ép. 1<sup>o</sup> Antoinette de Mont- Charles, abbé de Montreuil, prieur de Quiercy<sup>15</sup>.

**IX.** 1<sup>er</sup> lit.  
Antoinette.

2<sup>d</sup> lit. Isaac, seigneur de St-Simon, dit de Vermandois, baron de Benay, comte de Vaux, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur de plusieurs places d'Alsace ou des Grisons<sup>15</sup>, † août 1643; ép., le 16 février 1612, Marie d'Amerval-Liancourt.

Louis, seigneur de Pontave, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre, † vers 1638; ép. Michelle Bouchard, s. p.

Charles, seigneur de la Roche-Antoine, seigneur du Mesnil.

**X.** Charles, Claude, comte de Vaux, baron de Falvy-sur-Somme, Dannemarie, etc. (1626-1709)<sup>16</sup>; et Louise. † jeune, le 28 février 1630, Marie-Henriette le Clerc de Lesseville, morte le 10 déc. 1638.

Angélique, Anne-Madeleine, ép., le 12 juillet 1643, Ch.-Fr. Gouffier, marquis de Crèvecœur; † 11 septembre 1671.

**XI.** Nicolas, dit le comte de Saint-Simon, seigneur de Vaux, † 22 février 1710; ép., le 9 sept. 1630, Marie le Bossu, dame de Charenton.

Eustache-Titus, dit le chevalier ou le marquis de Saint-Simon (1634-1712), capitaine aux gardes, chevalier de St-Louis, brigadier d'infanterie; ép., 17 mars 1689, Claire-Eugénie d'Hauterive, morte le 31 juillet 1723.

Marie-Henriette, ép., 31 mai 1710, Guy-Michel Billard de Laurière, avocat au Parlement, doyen du Grand Conseil.

Henriette-Catherine, baptisée le 14 avril 1657, † 16 août 1657, religieuse à Meulan.

**XII.** 3 fils  
morts  
en bas  
âge.

Claude (1694-1777), religieux à St-Victor, puis bailli de l'ordre aux gardes, colonel d'un régiment d'infanterie, France r. s. a.

Claude (1695-1760), abbé de Jumièges, évêque de Noyon et de Metz<sup>18</sup>.

Alexandre (1696-1714), de Jumièges, comte de Montmorency-Laval, maréchal de France<sup>18</sup>.

Mariole, Madeleine, religieuse à Haute-Bruyère, abbesse de St-Julien du Mans, † 1793.

Louis, mort en bas âge.

Claire-Ane, née le 20 août 1702, † jeune, comtesse de camp, commandant du pays Messin; Saint-Louis, mort le 13 juin 1777.

Henri, marquis de St-Simon (1703-1739), maréchal de camp, mestre de camp de cavalerie, chev. de France.

Françoise-Elisabeth (1707-1764); ép. Claude, comte de Besse de la Richardie, † jeune.

Louise Zacaria, veuve du marquis Bolta<sup>20</sup>.

**XIII.** Blanche-Elisabeth, née à Metz en 1737; ép., 25 juin 1758, Balhazar-Henri, comte de St-Simon-Sandricourt.

## BRANCHE DE MONBLÉRU<sup>1</sup>.

**IX.** Charles de Saint-Simon, seigneur de Monbléru, lieutenant-colonel du régiment de Navarre<sup>2</sup>, † 7 juin 1639, ép., le 16 août 1632, Louise-Diauc de Prunelé, morte le 2 septembre 1678.

**X<sup>5</sup>.** Claude, né le 21 novembre 1634, seigneur de Monbléru, châtelain de Vaux et Falvy, major de cavalerie et lieutenant de Roi à Blaye, † 1701; ép., le 28 sept. 1666, Françoise Blondel de Joiny-Bellebrune, morte le 26 février 1715. villy.

Louis, dit le comte de Saut-Simon, né en 1636, brigadier de cavalerie, bailli et gouverneur de Chauny, † à Neuwinde, 1693; ép. 1<sup>o</sup> le 10 août 1671, Marguerite-Claire de Guines de Bonnières-Souastre, morte le 18 octobre 1672; 2<sup>o</sup> le 13 avril 1676, Louise de Sorel, veuve de M. d'Her-villy.

Marguerite, née en 1637, religieuse.

Gabrielle, née en 1633.

**XI.** Louis-Claude, dit le comte de Saint-Simon, seigneur de Villexavier, Chartuzac, etc., capitaine de cavalerie<sup>4</sup>, † 10 juillet 1754, à 75 ans; ép., le 26 septembre 1713, Jeanne Souchet des Doussets, morte le 21 mars 1746.

Louis-Claude, dit *le Jeune*, capitaine de vaisseau, tué sur mer, 1711.

Françoise, ép. 1<sup>o</sup> le 22 juin 1701, Armand de Melun-Maupertuis, gouverneur du fort Louis de Bordeaux; 2<sup>o</sup> en novembre 1714, Simon-Luc de Belhade de Taudias; † 7 avril 1726.

Françoise-Marie, religieuse.

**XII.** Louis-Gabriel<sup>5</sup>, marquis de Saint-Simon, né le 6 juillet 1717, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Simon, † 8 novembre 1755; ép., le 19 nov. 1740, Catherine-Marguerite-Jacquette Pineau de Viennay, morte en 1754.

**XIII.** Claude-Anne<sup>6</sup>, vicomte, puis marquis et duc de Saint-Simon, né le 16 mars 1743, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Pierre-de-Port, grand de première classe, capitaine général et duc en Espagne, † 3 janvier 1819; ép., le 28 mars 1773, Françoise-Louise Thomas de Pange, morte le 1<sup>er</sup> juillet 1777. le 30 août 1820.

Jean-Baptiste Charles, né le 13 juin 1748, † jeune.

Jeanne-Jacquette, née le 13 oct. 1741; ép. le comte d'Hervilly-Canisy, s.p.

Adélaïde, née le 2 juin 1745, † 9 nov. 1751.

Jeanne-Jacquette, née le 1<sup>er</sup> janv. 1750, religieuse.

Victoire-Marie, dite la comtesse de Monbléru et la marquise de St-Simon, née le 12 avril 1751, dame d'honneur de la Reine, † 13 oct. 1790.

**XIV.** Louis-Jules, baptiste-Philippe- Hippolyte, né le 26 mars 1774, officier d'artillerie, † 1<sup>er</sup> janv. 1794.

Françoise-Régis-Marie-Josephine-Balbine, comtesse de Rasse, née le 27 avril 1774, † 1857.

Jean-Baptiste-Jacob-Charles-Jules, né le 4 nov. 1775, † 6 mars 1776.

Henri-Jean-Victor, marquis de Saint-Simon (1782-1865), général, de division, pair de France, sénateur, duc, etc.<sup>6</sup>; ép. 1<sup>o</sup> Anne-Marie Scéginin de la Salle, 2<sup>o</sup> Zénaïde-Antoinette-Joséphine Scénechal.

Louis, † 1817.

André, † 1836.

Maurice, † 1810.

Jules-Hippolyte, baron, puis marquis de Saint-Simon, né le 7 juillet 1798, grand d'Espagne, officier supérieur d'infanterie, mort le 28 juin 1873; ép., le 1<sup>er</sup> octobre 1832, Angélique Robineau d'Ennemont, morte le 2 janvier 1844.

**XV.** 1<sup>er</sup> fil. Eugénie-Louise-Blanche, épouse Louis-Henri, marquis d'Estournel; † 1861.

Alix, épouse Hippolyte-Marie-Théodore, vicomte de Hédonville; † 1856.

2<sup>d</sup> fil. Un fils, † jeune.

Claude-Heuri, marquis de Saint-Simon, né le 28 juin 1835, grand d'Espagne, receveur particulier des finances; ép., le 2 mars 1864, Louise de Bourquey, morte le 16 mai 1871.

Adolphe-Jules, baron de St-Simon, né le 3 janvier 1837.

Paul-Maurice, né le 20 juin 1840.

Louise, née le 2 octobre 1842, † 28 oct. 1868.

Claude, né le 24 octobre 1866.

Marie, née le 16 février 1865.

## BRANCHE DE SANDRICOURT<sup>1</sup>.

VII. Jean, seigneur de Flavy-le-Martel<sup>2</sup>, Estouilly, Sandricourt, Amblainville, Hédouville, etc., échauson ordinaire et premier panetier de la reine Éléonore; ép., le 21 décembre 1321, Louise de Montmorency-Fosseux<sup>3</sup>; testa le 4 août 1342.

VIII. Guillaume, seigneur de Flavy-le-Martel<sup>2</sup>, Estouilly, Sandricourt, Amblainville, Hédouville, etc., échauson ordinaire et premier panetier de la reine Éléonore; ép., le 21 décembre 1321, Louise de Montmorency-Fosseux<sup>3</sup>; testa le 4 août 1342.

Charles, seigneur de Flavy-le-Martel <sup>2</sup> , Estouilly, Sandricourt, Amblainville, Hédouville, etc., échauson ordinaire et premier panetier de la reine Éléonore; ép., le 21 décembre 1321, Louise de Montmorency-Fosseux <sup>3</sup> ; testa le 4 août 1342.	Gaspard, seigneur de Flavy-le-Martel <sup>2</sup> , Estouilly, Sandricourt, Amblainville, Hédouville, etc., échauson ordinaire et premier panetier de la reine Éléonore; ép., le 21 décembre 1321, Louise de Montmorency-Fosseux <sup>3</sup> ; testa le 4 août 1342.	Louis, seigneur de Flavy-le-Martel <sup>2</sup> , Estouilly, Sandricourt, Amblainville, Hédouville, etc., échauson ordinaire et premier panetier de la reine Éléonore; ép., le 21 décembre 1321, Louise de Montmorency-Fosseux <sup>3</sup> ; testa le 4 août 1342.	Jean, seigneur de Flavy-le-Martel <sup>2</sup> , Estouilly, Sandricourt, Amblainville, Hédouville, etc., échauson ordinaire et premier panetier de la reine Éléonore; ép., le 21 décembre 1321, Louise de Montmorency-Fosseux <sup>3</sup> ; testa le 4 août 1342.	Louise, ép. Claude de Montmorency-Fosseux <sup>3</sup> ; testa le 4 août 1342.	Marthe, ép. Pierre Dauvet des Maretz, chevalier de St-Michel; † 1624.	Charlotte, ép. Adrien de Gallot, cap. de cinquante hommes d'armes, 1556.	François, abbé de Saint-Corentin, † 5 août 1397.	Claude, religieuse, puis professe, épouse Léon Pellissari.
---	---	---	--	--	---	--	--	--

IX. Claude, dame de Cléry, ép., 10 sept. 1572, Claude de Créquy-Bernieulles, chambellan du duc d'Alençon; † 1582.

Louis II, seigneur de Cléry, ép., 1595, s. a. Sandricourt, dit <i>le Jeune</i> , gentilhomme de la chambre; ép., 6 février 1607, Marguerite d'Auxy de Monceaux.	Charlotte, dame de Hédouville, ép. Charles de Perthuis des Vosseaux.
---	--

X. Louis III, marquis de Sandricourt, né le 6 octobre 1608, † 8 octobre 1674; ép., 27 juillet 1631, Marie le Bossu de Courbevoie, morte le 31 mars 1653.

Louis, comte de Sandricourt, né 8 novembre 1640, brigadier d'infanterie, gouverneur de Nîmes, chevalier de St-Louis, mort le 14 février 1727.	Henri, chanoine Sainte-Geneviève.
---	-----------------------------------

XI. Charles, chanoine de Sainte-Geneviève, mort le 14 février 1727.

François, comte de Sandricourt, né 8 novembre 1640, brigadier d'infanterie, gouverneur de Nîmes, chevalier de St-Louis, mort le 14 février 1727.	Louis-François, lieutenant aux gardes, † à Senef, † à Namur, 1693.
--	--

XII. Marguerite, fondatrice des Ursulines de Clermont.

Marie, religieuse à Saint-Paul de Beauvaisis.	Un fils et deux filles, † jeunes.
---	-----------------------------------

XIII. Augustin-Philippe, chevalier de Sandricourt, † à Namur, 1693.

**XII.** Louis-François, marquis de Sandricourt, colonel de Berry-cavalerie, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, † 21 décembre 1751; ép., le 20 octobre 1717, Louise-Marie-Gabrielle de Gourgues. Marie-Charlotte, † 1685.

**XIII.** Maximilien-Henri, marquis de Saint-Simon, né le 15 nov. 1720, aide de camp et gentilhomme des princes de Conti, † 1799; ép. la comtesse de Effren, s. p.

Balthazar-Henri, comte de Saint-Simon, né le 27 nov. 1724, seigneur de Falcy-sur-Somme, grand maître des cérémonies et chef d'une brigade des gardes du corps du roi de Pologne, brigadier des armées du roi, gouverneur et grand bailli de Senlis, † 23 février 1783; ép., le 25 juin 1758, Blanche-Élisabeth de Saint-Simon, dame de la comtesse de Provence.

Claude, né le 27 décembre 1723, commandeur de Malte et bailli de l'ordre, † 1797 D.

Jean-Jacques, né le 9 novembre 1723, vicair général de Melz, évêque d'Agde, † sur l'échafaud le 26 juillet 1794 12.

Charles-François-Simon, né le 5 avril 1727, abbé de Conches, vicair général de Melz, évêque d'Agde, † sur l'échafaud le 26 juillet 1794 12.

Antoinette-Louis, née le 17 août 1719; ép. M. des Rochers.

Catherine-Angélique, née le 24 novembre 1722. Catherine-Éléonore, née le 2 janvier 1731.

**XIV.** Claude-Henri, comte de Saint-Simon, né le 17 octobre 1760, colonel d'infanterie chevalier de Saint-Louis et de Cincinnati, † 19 mai 1825 13.

Claude-Henri, comte de Saint-Simon, né le 16 mars 1762, † 18 janvier 1763.

Endes-Claude-Henri, né le 12 août 1765, reçu en 1780 à l'école militaire, chevalier de Malte, † 5 juin 1785.

Gaude-Louis-Jean, comte de Saint-Simon, né le 30 juill. 1769, admis à l'école militaire en 1782; ép. en 1803 Maria Horlandis.

André-Louis, né le 27 mai 1771, chevalier de Malte, de vaisseau en Danemark, contre-amiral en France; ép. Reine Sachs; † 1832.

Herbert, comte de Saint-Simon, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau en Danemark, contre-amiral en France; ép. Reine Sachs; † 1832.

Adélaïde-Blanche-Marie, née le 8 octobre 1759, ép. Claude-Charles de Saint-Simon de Montléry.

Marie-Louise, née le 12 oct. 1763, épouse, le 31 mai 1786, Louis, comte de Montléart 14.

Adrienne-Émilie-Josephine, née le 14 nov. 1767; ép., en mai 1793, Joseph-Jean-Baptiste, comte de Talhouët-Gratiomay; † 1846, s. p.

**XV.** Robert-Louis-Adolphe, comte de Saint-Simon, chevalier du Saint-Sépulchre, officier de la Légion d'honneur, capitaine de vaisseau, né le 18 novembre 1805, † 5 septembre 1855; ép. en 1845 Iseuil de Fromont.

**XVI.** Henri-Louis-Herbert, comte de Saint-Simon, né le 9 janvier 1830, † 11 juillet 1873, à l'école de Saumur. Endes-Louis-Adolphe, comte de Saint-Simon, né le 3 juin 1854, sous-lieutenant de chasseurs à cheval. Henriette-Marie-Reine, née le 16 novembre 1846; ép. M. de Gibbon.

## BRANCHE DES DUCS DE SAINT-SIMON.

IV. Gilles, seigneur de Rasse, du Plessis-Choisel, d'Ivillers, Précý<sup>1</sup>, châtelain d'Orchies, etc., chambellan de Charles VI et du comte de Richemont, bailli et capitaine de Senlis, etc., † 1477; ép. Jeanne de Floques de Grumesnil<sup>2</sup>.

V. Guillaume, seigneur de Rasse, Robert et Jean, morts Antoine, dit Floccuel, gentilhomme Jacqueline, ép. Waleraud de Sains, ép. Marie de François I<sup>er</sup>, de la chambre de Charles VIII, † 1490<sup>3</sup>. échançon du Roi, bailli de Senlis, † 1523; ép. Marie de la Vacquerie<sup>5</sup>.

VI. Méry, seigneur de Balagny Louis, seigneur de Rasse, Antoine, Louis, Marie, Claude, François, ép. Anne, dame de Précý, ép. Jeanne, ép. Antoine, ép. Jean, ép. Jean et de Précý, † 1527; ép. Gérande de la Prati de Nantouillet. bailli d'Hesdin<sup>6</sup> de la chambre, s. a. ép. I<sup>er</sup> François de Polart. de Senlis<sup>6</sup>, de ép. Jacques de de Roubainvilliers. gentilhomme de la chambre, de Sallazar<sup>7</sup>; chevalier de l'ordre du Roi, 2<sup>o</sup> Guy de Caruel. ép., le 24 novembre 1531, † 8 mai 1573. Antoinette de Mailly.

Méry, Anne, dame de Précý, † jeune. ép. I<sup>er</sup>, le 9 février 1536, Jean de Canonville; 2<sup>o</sup> Louis de Montané.

VII. François, seigneur de Rasse, du Plessis-Choisel, etc., Anne, épousa: Louis, seigneur de Cambronne et de Vaux, maréchal de camp, châtelain d'Orchies, ép. Julienne de Comil, 1<sup>o</sup> Jean Perdriel<sup>10</sup>, gentilhomme ordinaire de la chambre, 2<sup>o</sup> Nicolas Popillon, † 17 octobre 1620<sup>8</sup>; 3<sup>o</sup> Louis de la Fontaine II, ép., le 15 février 1563, 4<sup>o</sup> Charles de Nolent; 4 fils † jeunes Marie, ép., le 16 sept. 1616, Robert de Chéry, Suzanne Popillon d'Anzac<sup>9</sup>, † 3 déc. 1601. ou s. p. écuyer de la duchesse de Longueville.



**VIII.** Louis II, seigneur du Plessis, etc., gouverneur et bailli de Senlis, maître des eaux et forêts du bailliage B. † juin 1643; ép., 28 avril 1594, Denise de la Fontaine d'Esches, dame de Vaux B.

François, capitaine de cavalerie, † s. a.

Étienne, baron de Saint-Léger, ép. 1<sup>o</sup> Gilberte de Boffles, 2<sup>o</sup> Jeanne de Picquet. † jeunes.

Marie et Diane, † jeunes.

Françoise, épouse 1<sup>o</sup> Robert de Collan, 2<sup>o</sup> Charles de Gambus, 3<sup>o</sup> Jean de Sucres. s. a.

Claude et Nicole, s. a.

Suzanne, religieuse.

**IX.** Charles, marquis de Saint-Simon, chevalier des ordres, maréchal de camp, gouverneur de Senlis, etc., † 25 janvier 1690; ép., le 11 septembre 1634, Louise de Crussol d'Uzès, veuve du marquis de Portes.

Claude, duc de Saint-Simon, pair et chevalier des ordres, gouverneur de Baye, Senlis, etc., né le 16 août 1607, † 3 mai 1693; ép. 1<sup>o</sup>, le 26 septembre 1644, Diane-Henriette de Bados de Portes, morte le 2 décembre 1670; 2<sup>o</sup>, le 17 octobre 1672, Charlotte de l'Arbespinc, morte le 6 octobre 1725.

Louis, commandeur de Malte, capitaine aux gardes, † 2 juin 1679 B.

Jeanne, Louise, ép., 11 fev. 1619, † 26 nov. 1624, Louis de Fay Laurent du Chastelet, genl. homme de la chambre B.

**X.** 1<sup>er</sup> lit. Marguerite-Gabrielle-Louise, née le 2 déc. 1616, † 28 février 1684; ép., 17 avril 1663, Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, mort le 29 décembre 1698.

Louis, marquis de Portes, né en novembre 1659, † 1665.

Marie-Madeleine, née le 16 janvier 1673, mestre de camp de cavalerie, membre du conseil de régence, ambassadeur en Espagne, grand de première classe et chevalier des ordres, † 2 mars 1755; ép., le 7 avril 1695, Gabrielle de Durfort-Loirge, morte le 21 janvier 1743.

**XI.** Jacques-Louis, duc de Ruffec, né le 29 mai 1698, chevalier de la Toison d'or, brigadier des armées, † 16 juillet 1746; ép., le 26 mars 1727, Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, veuve du prince de Bourbonville, morte le 21 mars 1755.

Armand-Jean, marquis, duc de Ruffec, né le 12 août 1699, grand d'Espagne, maréchal de camp, † 20 mai 1754; ép., le 22 janvier 1733, Marie-Jeanne-Louise Baun d'Angervilliers, veuve du président de Maisons, morte le 7 septembre 1761, s. p.

Charlotte, née le 8 sept. 1696; ép., le 16 juin 1722, Charles-Louis-Antoine-Gaspard de Hennin-Bossut, prince de Chinay, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, lieutenant général, etc.; † 29 septembre 1763.

Marie-Christine-Christienne, née le 7 mai 1728, comtesse de Basse, duchesse de Saint-Simon et grande d'Espagne, grande-croix de l'ordre de Malte, dame d'honneur de Mesdames B.; ép., le 10 décembre 1749, Charles-Maurice de Grimaldi-Monaco, comte de Valentinois, lieutenant général en basse Normandie; † 4 juillet 1774.

## BRANCHE DE GRUMESNIL.

VI. Antoine, seigneur de Grumesnil et d'Haussé, ép. Jeanne de Villiers.

<p>VII. Florent, seigneur de Grumesnil, ép. Madeleine Gaillard de Longjumeau, s. p.</p>	<p>Arlus, seigneur d'Haussé et de Grumesnil, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Honfleur; fiancé à Nicolas de Monchy-Montcauvrel, ép. Marguerite le Cocq. † s. a.</p>
---	---

VIII. Florent, seigneur de Grumesnil, Haussé, etc., ép. Geneviève du Crocq.

André, seigneur de la Houssaye, † 1534, s. p.

Barbe, ép. Jean Baudouin de la Quesne.

Aimée, ép. 1° Antoine de Faoucq, 2° Jean de Boufflers; † 12 janvier 1599.

IX. François, seigneur de Grumesnil, ép., en 1619, Hélène de Bussy, s. p.

René, seigneur de Guigy, etc.; ép., le 10 septembre 1629, Marguerite de Moyencourt.

Anne, ép. Jean de la Berquerie.

Robert, ép. Georges Audouin.

Françoise, ép., en 1630, Charles le Bastier. Marie, † s. a.

X. N..., garde du corps, † s. p.

Jacques, seigneur de Grumesnil et Morfontaine, † février 1665, s. a.

Hélène, ép. Louis du Fontel, seigneur de Théméricourt.

Catherine, ép. Louis de Caulières.

Marie, ép. René de Caulières.

## NOTES DES TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

### BRANCHE DE ROUVROY SAINT-SIMON.

1. Belleforest qualifie Mathieu de Rouvroy de « sage et vaillant chevalier. » Selon Haudicquer de Blancourt (*Nobiliaire de Picardie*, p. 489), Philippe de Valois l'ayant nommé gouverneur de Lille, il défit entièrement, en 1338, l'armée anglaise conduite par Salisbury et Suffolk, prit ces deux comtes, et força les Flamands de lever le siège de Tournay; mais, en 1340, il fut pris par les Anglais. Selon le texte de Froissart (éd. Luce, tome II, p. 13 et vu), le Borgne de Rouvroy fut en effet pris en 1340, mais par les gens du Hainaut, et il n'était que simple chevalier, servant dans la bataille des maréchaux de France, avec un écuyer. Il venait, dit une montre, de « Rivery près Amiens. » — Dans une revue du pays de Vermandois, nous avons vu récemment que le surnom de *Borgne*, porté successivement par Mathieu, son fils et son petit-fils, semblait à quelques antiquaires être un nom de famille, un nom patronymique. Rien de plus fréquent pourtant que ces surnoms de guerre au quatorzième siècle, et que leur transmission héréditaire : les Rouvroy portaient celui de *Borgne*, comme les Villaines celui de *Begue*, les d'Annoy celui de *Gallois*, d'autres celui de *Davois*, etc.

2. Jean assista à la bataille de Poitiers (1356), et fut fait prisonnier par les Navarrais.

3. En 1372, il servait sous les ordres du connétable du Guesclin.

4. C'est de ce Guillaume que, suivant Imhof (tome II, tab. 45) et tous les généalogistes, y compris le P. Anselme et Maubrenil, seraient descendus les Rouvroy du Puy reniés par Claude et Louis de Saint-Simon. Leurs preuves, remontant jusqu'à l'année 1490, se trouvent dans le dossier ROUVROY, au Cabinet des titres. Ceux-là aussi se disaient issus directement des Vermandois.

5. Gaucher, au dire de Monstrelet, se distingua dans la guerre contre les Anglais, ayant quitté le parti bourguignon en 1424. Il fut enterré aux Cordeliers de Saint-Quentin. Voyez son article dans le P. *Anselme*.

6. Marie de Saarbrück, fille d'Amé, damoiseau de Commercy, et de Marie de Châteaouvillain, descendait au neuvième degré de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille.

7. Isabelle de Rouvroy, sœur germaine de Gaucher, chevalier, seigneur de Saint-Simon et de Rasse, et fille de feu Mathieu de Rouvroy, se maria en présence de dame Jeanne de Wavrin, femme de Gaucher. Elle possède la seigneurie d'Astiches, dans la châtellenie de Lille, provenant de Jeanne de Haverskerque, sa mère, et Gaucher lui cède la terre de Ville-l'Évêque. (Cabinet des titres, dossier ROUVROY.)

8. Antoine avait été un vaillant chevalier avant de se faire cordelier; Olivier de la Marche raconte ses hauts faits, ainsi que ceux de son frère Jean. C'est lui qui vendit Rasse, Orchies, etc., à Gilles, son oncle. Il avait fondé une chapelle dans le château de Rasse et un hôpital dans le bourg.

9. Clastres est un bourg situé à treize kilomètres S. de Saint-Quentin, et proche de Saint-Simon.

10. Il servit dans l'armée de Louis XI à Montlhéry (1465), commanda une compagnie d'ordonnance devant Amiens, en 1471, et y combattit corps à corps le fameux Baudouin de Lannoy, selon ce que rapporte Olivier de la Marche.

11. Louis de Saint-Simon avait, dès 1479, une pension de cinq cents livres; il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, se distingua à Fornoue, et obtint, en 1498, l'établissement d'une foire à Saint-Simon.

12. Ce fut lors d'un voyage à Jérusalem (1526) que François de Saint-Simon se fit armer chevalier du Saint-Sépulchre. Il servit dans les guerres de François I<sup>er</sup>, et vendit la vicomté de Ham, en 1528, à la duchesse de Vendôme, mais il conserva celle de Clastres. On voit par une pièce de 1445 (ms. Fr. 8228, fol. 493) que la vicomté de Ham était un simple fief relevant du seigneur de Ham.

13. Charles de Rouvroy Saint-Simon, dit *le Vieux*, se démit de l'abbaye de Saint-Sauve-sur-Mer, au profit de Charles de Rouvroy, dit *le Jeune*, clerc du diocèse de Rouen, qui fut pourvu par bulles du mois de novembre 1547. Nous ne trouvons pas sur la généalogie ce second Charles; l'article du *Gallia christiana* ne fixe aucune date, et fait seulement connaître que l'un ou l'autre de ces abbés fut vicaire général du cardinal de Lorraine dans son abbaye de Fécamp.

14. Monbléru (aujourd'hui Montbléru, commune de Neuville, département de la Marne) fut acquis par François de Blécourt, qui, étant veuve de François de Saint-Simon et de son second mari, le seigneur de Monbléru, se fit adjuger cette terre et la passa à son fils Titus. Depuis le règne de Charles VIII, la branche aînée, laissant le nom de Rouvroy, n'avait porté que celui de Saint-Simon. A la génération suivante (IX<sup>e</sup> degré), Isaac de Saint-Simon arbora le nom de Vermandois.

15. Ce Saint-Simon, qui avait servi en 1594 sous les ordres de Biron, mérita une pension par sa belle conduite au siège d'Amiens. Plus tard, il se distingua encore à Saint-Quentin (1616), à la Rochelle (1622), et dans la Valteline (1625). On trouve, dans une lettre du cardinal de Richelieu, du 27 mai 1636, une note portant que Saint-Simon est revenu de la Valteline sans congé, et qu'il faut en parler à Monsieur le Premier.

16. Il ne fut baptisé que le 16 février 1633, au Plessis-Chamant, ayant pour parrain Claude de Saint-Simon, alors premier écuyer, et pour marraine Denise de la Fontaine. Est-ce ce personnage, aîné de la maison, qui fut écuyer du maréchal de Schülemburg (mort en mars 1671), « encore presque de nos jours, » dit le pamphlet de 1716 contre les ducs et pairs? La réplique à ce pamphlet répond : « On ignore que Charles, marquis de Saint-Simon, ait été écuyer d'un maréchal de France; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est mort cordon bleu.... » C'est jouer sur les mots, car « l'aîné de la maison » ne voulait pas dire l'aîné de la branche ducale. — Nous ne connaissons pas les services de cet aîné, et rien ne s'oppose à ce qu'il ait été écuyer d'un maréchal de France, comme cela arriva à tant d'autres gentilshommes. Toutefois n'y aurait-il pas eu erreur, par suite d'une analogie de noms? Le maréchal d'Estrées avait un écuyer nommé le Rouvray, dont Tallemant des Réaux (tome I, p. 386-388 et 390-392) a fait la triste historiette. Un Saint-Simon, capitaine des gardes du duc d'Elbeuf, mourut en 1653, et sa veuve, Louise Capel, en 1679 (Cabinet des titres, dossier ROUVROY, fol. 108). Nous trouvons aussi un Jean-Baptiste de Saint-Simon, écuyer du cardinal Antoine Barberini, en 1664 (*ibidem*, fol. 108 v<sup>o</sup>). Ce qui est certain, c'est que, selon leur parent (*Mémoires*, tome IX, p. 334), ces Saint-Simon se ruinèrent « obscurément, sans sortir de chez eux; » et en effet, le *Mémoire de la généralité de Paris* (1700) parle de Claude en ces termes : « M. de Saint-Simon, qui est aîné de la maison de Saint-Simon, est seigneur de Vaux; toutes ses terres sont saisies réellement. Il a un fils capitaine aux

gardes; son aîné n'a pas servi. Il demeure à Vaux. » Il avait fait ses preuves devant les commissaires à la réformation de la noblesse, et avait été maintenu dans ses qualités, par arrêt du 21 mai 1667.

17. Sur ce personnage et sur ses transformations successives, voyez une suite de factums, requêtes, enquêtes, etc., dans le ms. Clairambault 1218, fol. 109-171. Avant d'entrer dans l'ordre de Malte et appartenant encore aux Victorins, il jeta le froc, passa en Angleterre et s'y maria, fut arrêté sur des lettres de cachet demandées par sa famille, intenta alors contre son frère l'abbé de Jumièges et contre sa mère un procès où l'on trouve des dépositions curieuses du duc et de la duchesse de Saint-Simon (1722-1723), etc. Après ces débuts orageux, il entra dans l'ordre de Malte (1727), y devint général des galères (1735), bailli (1736), ambassadeur à Palerme et en France, et même fut un des concurrents de Mgr Ximènes pour la grande maîtrise. Il eut successivement les commanderies de Reneville, de la Romagne, d'Oysemont et de Boncourt. Le bailli de Saint-Simon mourut à Paris, le 2 avril 1777.

18. Sur ce prélat, voyez le *Mercur*, septembre 1733, p. 2081, et Arm. Baschet, *le Duc de Saint-Simon*, etc., p. 14, note, et p. 206 et suivantes. On trouve le tableau de ses seize quartiers de noblesse dans le dossier Rouvroy, fol. 66. Né le 20 septembre 1695, il porta le titre de baron de Jouy et de Falvy, eut l'abbaye de Jumièges en 1716, l'évêché de Noyon en 1731, celui de Metz en 1733, et mourut le 29 février 1760. Saint-Simon, qui le protégeait, le prit à sa suite dans son ambassade en Espagne (*Mémoires*, tome XVII, p. 309, 341, etc., et tome XVIII, p. 156, 233, etc.).

19. C'est cette personne que la duchesse de Saint-Simon avait prise sous sa protection, et dont les *Mémoires* (tome XVIII, p. 449) font un parfait éloge.

20. Ce marquis de Saint-Simon était né le 7 septembre 1703, et eut un régiment d'infanterie dès le 14 juin 1718, par le crédit de notre duc, qui l'emmena en Espagne (1721). Voyez son article nécrologique dans le *Mercur*, janvier 1739, p. 188; sur son mariage, qui souleva l'indignation de Saint-Simon et de toute la famille, et que l'on essaya de faire casser, voyez une lettre de l'évêque de Metz et une autre de M. d'Angervilliers, publiées par M. Lud. Lalanne, dans l'*Athenæum français*, 1853, p. 1090.

#### BRANCHE DE MONBLÉRU.

1. Les preuves de cette branche, faites en 1667 pour la réformation, et en 1769 pour les honneurs de la cour, sont au Cabinet des titres.

2. Il avait servi au régiment de Guyenne avant de passer dans celui de Navarre, dont il devint lieutenant-colonel après avoir été blessé au siège de Saint-Omer (*Gazette*, p. 359, 17 juillet 1638). Il périt au siège de Thionville.

3. La généalogie espagnole de 1808 (p. 43) place à ce degré un troisième fils, qui, étant capitaine dans un régiment de Saint-Simon, périt le 5 septembre 1696. C'est sans doute le capitaine de carabiniers à qui nous voyons Barbezieux, secrétaire d'État de la guerre, écrire deux lettres le 14 décembre 1693 et le 18 janvier 1694. (Bépôt de la guerre, vol. 1197, fol. 161, et 1242, fol. 190.) Claude de Saint-Simon, qui continua la descendance, eut pour parrain, le 6 mars 1643, leur cousin le duc et pair du même nom, et il devint, en 1664, son lieutenant au gouvernement de Blaye, où il mourut. Antérieurement à 1664, il s'était distingué au siège d'Arras, à Candie, etc. Le *Dictionnaire de la noblesse* (tome XV, p. 331) dit qu'il avait perdu un bras au siège d'Arles, en 1639; l'erreur est évidente.

4. Le comte de Saint-Simon fut d'abord lieutenant au régiment du Roi, puis capitaine aux régiments de la Barre et de la Motte.

5. Louis-Gabriel fut baptisé à Villexavier, en Saintonge, le 3 septembre 1724, ayant le duc et la duchesse de Saint-Simon pour parrain et pour marraine. Dès le 27 mars 1734, il eut une compagnie au régiment de cavalerie de Saint-Simon.

6. Claude-Anne de Saint-Simon Moulbléru entra, dès l'âge de treize ans, dans le corps de l'artillerie, passa lieutenant au régiment d'Auvergne en 1756, prit du service auprès du duc de Lorraine et devint brigadier de ses gardes du corps le 1<sup>er</sup> mars 1758; il eut, le 25 du même mois, un brevet de mestre de camp de cavalerie en France, fit les campagnes de 1763 à 1769, et, conformément au testament rédigé en 1751 par Louis de Saint-Simon, fut appelé à recueillir le titre de grand d'Espagne lorsque mourut Mme de Valentinis, dernière représentante de la branche ducale; il obtint en ce sens des lettres du roi d'Espagne, datées du 10 août 1774. Il devint maréchal de camp en 1780, fut commandeur de Saint-Louis, membre de l'Association militaire de Cincinnati (il commanda une armée auxiliaire dans la guerre d'Amérique, à côté de Lafayette), et gouverneur de Saint-Jean-Pied-de-Port. Il portait les titres de baron de la Faye (paroisse de Deviac, dans la Charente) et de seigneur des châellenies de Villexavier, Tujeras, Chartuzac, Giscours en Médoc, etc. Il n'avait été marié que pendant cinq ans à Mlle de Pange, qui avait une charge de dame pour accompagner chez la comtesse d'Artois. En 1789, il figura à l'Assemblée constituante comme député de l'Angoumois; mais, quand la Révolution éclata, il passa en Espagne, où son titre de grand lui assurait un accueil favorable. En effet, on lui donna immédiatement à commander, comme maréchal de camp, puis comme lieutenant général, des régiments d'émigrés français. En 1794, il perdit le seul fils qu'il eût conservé, et qui servait déjà dans l'artillerie; une fille unique lui restait. Fait capitaine général de la Vieille-Castille en 1796, il prit une part active à la défense du territoire espagnol, et finit par être fait prisonnier par l'armée impériale, lors de la prise de Madrid (1808). Le conseil de guerre français le condamna à mort, par sentence du 12 décembre; mais sa fille obtint un sursis à l'exécution, et fit commuer cette peine, par l'empereur, en une détention qui devait durer jusqu'à la conclusion de la paix. Le marquis de Saint-Simon fut dirigé alors sur la citadelle de Besançon, où sa fille l'accompagna. Il y était encore en 1814, lorsque la rentrée des Bourbons lui fit rendre la liberté. Il retourna aussitôt en Espagne, où le roi Ferdinand VII le nomma en même temps capitaine général, comme Wellington, et duc (octobre 1814), puis colonel de ses gardes wallonnes (1815). Mais le nouveau duc de Saint-Simon vécut depuis lors dans la retraite, et il mourut à Madrid, le 3 janvier 1819, âgé de soixante-seize ans. (Voyez les notices qui lui sont consacrées, soit dans la généalogie qu'il fit imprimer à Madrid en 1808, p. 48-53, soit dans la *Nouvelle biographie générale* et dans le *Moniteur*.) La grandesse constituée en 1723 avait été confirmée à son profit par une ordonnance royale du 15 septembre 1803; elle passa, de par son testament, ou plutôt de par la substitution réglée par Louis de Saint-Simon (testament du 8 février 1751), au fils de son frère cadet, le général de Saint-Simon. Mais, celui-ci ayant négligé de remplir les formalités requises par la chancellerie espagnole, la fille unique du duc, Mlle de Rasse, releva le titre de grand d'Espagne, avec le titre comtal qui y avait été attaché en 1724, et elle se fit même, croyons-nous, reconnaître en cette qualité par le roi Louis XVIII. Par suite, le cousin et la cousine continuèrent à figurer, tantôt l'un et tantôt l'autre, ou même simultanément, au tableau des grands d'Espagne, dans l'almanach français, jusqu'au jour où la mort de Mlle de Rasse (1837) laissa seul en possession le lieutenant général de Saint-Simon. (Voyez le livre publié en 1867, par M. Édouard de Barthélemy, sur *les Ducs et les duchés français*.)

7. M. de Chavagnac fut le légataire de cette dernière comtesse de Rasse.

8. Sur le général de Saint-Simon, dont le nom est si intimement lié à l'histoire du manuscrit des *Mémoires* et de leur publication, voyez deux

articles de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, par le chevalier de Courcelles, tome VIII, p. 221, et de la *Nouvelle biographie générale*. — Henri-Jean-Victor de Rouvroy de Saint-Simon, né le 12 février 1782, aux Doussets (Charente), perdit son père en 1790, et s'engagea en 1800 dans les hussards. Il fit toutes les guerres du Consulat et de l'Empire, sous Moreau, Ney et Lamarque. Il commandait un régiment de chasseurs quand vint la Restauration, entra alors, comme sous-lieutenant, aux gardes du corps, et reçut à Gand (1815) le grade de maréchal de camp. Créé pair de France et marquis en 1819 (il avait porté jusque-là le titre de vicomte), en même temps qu'il devenait grand d'Espagne par la mort de son oncle le duc Claude-Anne, il remplit les fonctions d'ambassadeur auprès des cours de Copenhague et de Stockholm jusqu'en 1833, et ne les quitta que pour aller prendre possession du gouvernement général des établissements français aux Indes. Revenu en France en 1844, et appelé au commandement de la Corse, il fut mis à la retraite en 1848. Napoléon III le fit sénateur lors de la première promotion, le 26 janvier 1852, et grand-croix de la Légion d'honneur le 30 décembre 1855. Louis XVIII lui avait donné la croix de Saint-Louis. Le général de Saint-Simon, auquel le décret impérial du 26 janvier 1852, qui nomma les premiers sénateurs, avait donné le titre de duc, comme héritier de la grandesse du duc Claude-Anne, mourut à Paris, le 18 mars 1865. La grandesse fut alors réclamée par sa fille aînée du premier lit, Mme la marquise d'Estourmel; mais nous ne pouvons croire que cette prétention fût fondée, puisque les prescriptions du testament de 1751 subsistaient toujours et voulaient que le titre fit retour au plus proche mâle de la branche de Monbléru, c'est-à-dire à Jules-Hippolyte, marquis de Monbléru, seul fils survivant du baron de Saint-Simon, frère cadet de Claude-Anne. Ce marquis étant mort à Paris le 28 juin 1873, la grandesse est passée de droit à son fils Claude-Henri, marquis de Saint-Simon, aujourd'hui receveur particulier des finances à Issoudun. (*Moniteur* de 1865, p. 296; *Annuaire de la noblesse*, de M. Borel d'Hauterive, année 1875, p. 177.)

#### BRANCHE DE SANDRICOURT.

1. Françoise de Saint-Simon, dame d'honneur d'Anne de Bretagne et femme de Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt, ayant perdu son mari dans l'expédition de Naples (1503), et n'ayant point d'enfants, légua, en 1507, Sandricourt (comm. d'Amblainville, Oise) à son neveu, Jean de Saint-Simon. Cette terre fut érigée en marquisat en août 1652; elle valait environ dix mille livres de rente. Le nom en est assez célèbre dans l'histoire de la chevalerie, pour le tournoi que Louis de Hédouville et Françoise de Saint-Simon y offrirent aux beaux jouteurs, en 1493, et dont le récit est une curiosité bibliographique. — Les Saint-Simon Sandricourt ont fait des preuves de noblesse dont on retrouve le dossier complet au Cabinet des titres. On peut consulter aussi, outre les généalogies générales de Rouvroy, l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, p. 292 et suivantes.

2. Flavy-le-Martel est un gros bourg, à dix-neuf kilomètres de Saint-Quentin.

3. Ce contrat est dans les Preuves de l'*Histoire de Montmorency*, p. 229.

4. Gaspard eut d'Élisabeth Trouillet une fille, nommée Carité de Rouvroy de Saint-Simon, qui se maria en janvier 1596, et fut légitimée en 1602.

5. On possède un jeton aux armes de ces deux époux, sur lequel l'écu de la femme est entouré d'une cordelière de veuve.

6. Dans le contrat de mariage de 1631, on voit figurer, à côté des personnages très-humbles de la parenté de Mlle le Bossu, tous ces noms illustres dont notre Saint-Simon aime si souvent à se réclamer : la duchesse

d'Angoulême et le comte d'Alais, son fils, la connétable de Montmorency, le duc Henri de Montmorency et sa femme, la duchesse de Ventadour, la marquise de Portes, etc. Nous avons expliqué (p. 139 et p. 197) comment les Saint-Simon Sandricourt se trouvaient proches parents de ces personnages.

7. Laurence de Saint-Simon Sandricourt, entrée en 1648 à la maison de Bon-Secours de Paris, en fut la seconde prieure, en 1668, et eut pour remplaçante Jacqueline-Marguerite, sa sœur, qui mourut le 18 décembre 1705.

8. Sur ce mariage, voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome XII, p. 313-318. Le contrat, signé par le Régent, la duchesse de Berry, Monsieur le Duc et M. le prince de Conti, ne présente, du côté du marié, sauf le duc et la duchesse de Luxembourg, que des noms parlementaires, Daguesseau, Marillac, Bochart, Maupeou, Bignon, etc.; mais, du côté de la mariée, après le premier président de Mesmes, figurent la duchesse du Lude, la maréchale de Lorge, les la Rochefoucauld, les Sully, les Lambese, les Gramont, les Noailles, le duc de Lauzun, tous parents. (Preuves de Saint-Simon Sandricourt.) Ce marquis de Sandricourt, qui avait servi pendant toutes les guerres de Louis XIV, notamment en Espagne, où Mme des Ursins le reçut fort bien, pour le nom qu'il portait (*Mémoires*, tome IV, p. 228), se distingua encore au siège de Prague, en 1742.

9. Sur la biographie et les œuvres de ce littérateur, voyez la *France littéraire* de Quérard, la *Nouvelle biographie générale*, et le *Magasin encyclopédique* (1808), tome V, p. 377-384. Il aliéna, en 1755, le marquisat de Sandricourt.

10. Le *Dictionnaire de l'Aisne*, par Melleville, dit que la terre de Saint-Simon appartenait à ce comte de Sandricourt, sans doute du chef de sa femme, lorsque, en 1770, elle passa à M. de Laval-Montmorency; nous ne savons comment concilier cette assertion avec la vente faite en 1756 (ci-après, p. 441). Sa veuve fut dame d'honneur de la duchesse d'Orléans douairière, et mourut le 30 août 1820.

11. Le bailli de Saint-Simon eut les commanderies de Loudun et de la Croix-en-Brie, échappa à la Révolution, et se fit rayer de la liste des émigrés le 6 nivôse an III. Ses papiers sont aux Archives nationales, T 909. En 1790, il avait fait reconstruire le château de sa commanderie de la Croix-en-Brie, et établi une fête champêtre, avec prix pour le meilleur laboureur (Michelin, *Essais.... sur le département de Seine-et-Marne*, p. 1558 et 1560).

12. Voyez le *Magasin encyclopédique* et la *Nouvelle biographie générale*, et ci-dessus, p. 404.

13. Ce comte de Saint-Simon est le célèbre fondateur du Saint-Simonisme, et sa biographie a été trop souvent faite pour que nous ayons besoin d'en indiquer même sommairement les principaux points. Il avait servi huit ans, pendant sa première jeunesse, de 1777 à 1785, avait fait la guerre d'Amérique et commandé la place de Metz. Ce fut à partir de 1796 qu'il se livra tout entier aux spéculations philosophiques et sociales. Nous ne mentionnons pas son mariage éphémère avec Mlle de Champgrand; mariés en 1801, ils divorcèrent dès l'année suivante, et Mme de Saint-Simon devint Mme de Bawr.

14. Un fils issu de cette alliance, Jules-Maximilien-Thibaud de Montléart, né à Paris le 8 février 1787, épousa en premières noces la mère du roi Charles-Albert, qu'il avait sauvée du feu au bal de l'hôtel de Schwartzenberg, se remaria en 1865 avec la princesse Félicie de la Trémoille, et mourut un mois plus tard, le 19 octobre 1865.

#### BRANCHE DES DUCS DE SAINT-SIMON.

1. Le père de Gilles avait vendu ses terres de Beauvaisis au chancelier Arnaud de Corbie, le 29 avril 1385; mais Gilles et son frère Gaucher recueillirent des successions considérables, soit de leurs père et mère, soit de leurs deux



oncles maternels, Robert de Haverskerque, seigneur de Rasse, Orchies et Bailleul, mort à Azincourt, et Pierre de Haverskerque. Ils ne réglèrent le partage que le 11 juin 1443. « Gilles de Saint-Simon, dit son biographe Hemmeré (ms. Clairambault 1140, fol. 67 v°), eut pour sa part les seigneuries de Rasse, d'Orchies, de Bailleul et de Coudun, et, en cette qualité de seigneur de Rasse et en mémoire de la très-illustre maison de Haverskerque, l'une des plus anciennes bannières de Flandres, il écartela ses armes de Rouvroy et de Haverskerque, et mit sur le tout l'écu de Vermandois et de Saint-Simon. Il voulut même que Guillaume de Saint-Simon, son fils aîné, prit le titre de seigneur de Rasse, qui a toujours été porté et retenu par sa postérité.... » Rasse, aujourd'hui Raehes, est un gros bourg de plus de seize cents habitants, avec château, à six kilomètres N. E. de Douai. Il fut érigé en haute justice pour Gilles de Saint-Simon, en 1464. C'est le nom ancien de cette terre, demi-française et demi-espagnole, que notre duc de Saint-Simon transporta sur son fief de Saint-Louis à la Rochelle, pour y asseoir la grandesse d'Espagne conférée en 1722 à son second fils. — Gilles était déjà devenu seigneur de Précy-sur-Oise par la donation que lui avait faite, en 1441, son cousin Louis de Précy, fils de Béatrix de Saint-Simon, à charge de porter l'écusson des Précy sur le tout de ses armes. (Voyez ci-dessus, p. 397.) Puis, le 6 décembre 1448, il acquit, sur la paroisse de Chamant, à une lieue de Senlis, la seigneurie du Plessier ou Plessis-Choisel, vendue par Messire Jacques de Villiers et par Jean Baudry, son neveu; il y réunit, par la suite, la gruerie de la forêt d'Halatte, et fit reconstruire le château, qui avait été démoli en 1420, à l'instigation des habitants de Senlis. Le Plessis changea alors son ancien surnom de Choisel contre celui de Rasse (aujourd'hui le Plessis-Chamant). Plus tard encore, en 1470, Gilles acquit le fief d'Yillers près la Villeneuve-sous-Verberie, relevant de la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence. (Cabinet des titres, et ms. Clairambault 1140, fol. 67 v°.)

Nous avons dit plus haut (p. 389 et note 7) que l'histoire de Gilles de Saint-Simon, considéré comme le héros de sa race, avait été écrite pour le duc Claude, vers 1650, par Claude Hemmeré, et que le manuscrit original en avait été recueilli par Clairambault. L'œuvre est curieuse, mais d'un volume tel qu'il serait impossible d'en reproduire autre chose que les sommaires de chaque chapitre. Nous les donnons ici avec la pensée que quelque société savante de l'ancienne Ile-de-France ou du Valois pourra, par la suite, en publier le texte intégralement : — I. De la naissance et noblesse de Gilles de Saint-Simon. — II. Ses père et mère. — III. Gilles de Saint-Simon élevé au service du comte de Ponthieu, depuis dauphin et roi de France sous le nom de Charles VII. — IV. Ses premières armes. — V. Il est fait chevalier. — VI. Gilles de Saint-Simon, employé en Picardie, attire au parti du roi Charles VII le sire de Saint-Simon, son frère, et autres seigneurs de la province; se trouve à la bataille de Verneuil. — VII. Charles VII le met auprès d'Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. — VIII. Sa sage conduite pendant les disgrâces du connétable et ses inimitiés avec les favoris du Roi. — IX. Il est l'un des chefs de l'armée française à la levée du siège de Montargis. — X. Il combat à Patay et dans plusieurs sièges. — XI. Siège de Ham par les Anglais, levé par Gilles de Saint-Simon, qui suit le connétable au secours du damoiseau de Commercy, son parent. — XII. Il est employé à la négociation de la paix entre le Roi et le duc de Bourgogne; assiste au traité d'Arras. — XIII. Il est fait lieutenant général du connétable au pays de Caux et est pris par les Anglais. — XIV. Il est fait chambellan du Roi, bailli et gouverneur de Senlis. — XV. Il sert le Roi à la prise de Montreuil et de Meaux. — XVI. Il est employé à la garde de Paris et envoyé au secours de la ville de Harfleur. — XVII. Il reçoit le Roi à Senlis et sert aux sièges de Creil et de Pontoise. — XVIII. Il accompagne le Roi à la conquête de la Guyenne et sert au ravitaillement de Dieppe. — XIX. Il partage avec son frère aîné et donne ordre à ses affaires domestiques. — XX. Il sert le Roi à la conquête de la Normandie et à la bataille de

Formigny. — XXI. Le connétable, devenu duc de Bretagne, veut attirer Gilles de Saint-Simon en ce pays ; il est choisi par le Roi pour assister au procès du duc d'Alençon. — XXII. Mort de Charles VII ; Gilles continue ses services à Louis XI. — XXIII. Mort de Gilles de Saint-Simon ; sa sépulture en la cathédrale de Senlis. — XXIV. Jeanne de Floques, femme de Gilles de Saint-Simon, et leur postérité. »

La carrière militaire de Gilles de Saint-Simon fut réellement des mieux remplies ; les grands chroniqueurs de son temps, les Monstrelet, les Alain Chartier, en rendent témoignage. D'autre part, grâce aux profits de la guerre et aux bienfaits du roi Charles VII, il put remédier à la médiocrité de la fortune qui lui revenait comme cadet et assurer à ses héritiers un établissement solide dans le Valois. Ce fut vers 1438, et non en 1430, comme l'*Histoire généalogique* l'a imprimé, que le Roi le pourvut de la charge de bailli de Senlis ; le titulaire précédent, Alain Giron, écuyer d'écurie de Charles VII, venait de succomber en Champagne, dans une rencontre avec les troupes du damoiseau de Commercy (juin 1438). Gilles ne prêta serment que le 20 juin 1439, et, en 1446, par lettres données aux Montils-les-Tours, le 31 décembre, la charge de capitaine de Senlis fut ajoutée à celle de bailli. (Manuscrits d'Afforty, tome XII, et archives de Senlis, reg. BB 3, fol. 63.) Gilles habitait, selon la tradition, un logis d'apparence antique qui existe encore dans la rue Bellon ; il y mourut le 18 décembre 1477, et fut inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle qu'il avait fait élever sur le côté droit de l'église, attenant à la porte qui communiquait avec la cour de l'évêché. Cette chapelle, qui conserva longtemps le nom du *grand bailli*, servit de sépulture à ses descendants jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Elle était dédiée à saint Jacques, et desservie par deux chapelains à la présentation du fondateur. (Mss. d'Afforty, tome II, p. 449.) C'est là que Claude de Saint-Simon, devenu duc et pair, voulut faire ériger, vers 1655, un monument funèbre, pour lequel le bailli Maubreuil rédigea une épitaphe pompeuse (ms. du Chesue, n° 17, p. 545). Au mois de septembre 1477, Gilles avait fait un testament, dont nous devons la connaissance, d'après une copie du dix-huitième siècle, à M. Flammermont. Le testateur s'y intitule : « Gilles de Rouveray (*sic*), dit de Saint-Simon, seigneur de Rasse et de Précy, chambellan du Roi. » La date du quantième est restée en blanc. Gilles affecte à la chapelle construite par lui « puis naguère » la propriété de sa terre de Fontaines-les-Cornus, près Senlis. Il ordonne de tenir ses trois fils, Guillaume, Louis et Antoine, à l'école, jusqu'à ce que « chacun d'eux sache et entende son latin. » — « Et, ajoute-t-il, pour ce que ledit Antoine est le plus jeune des trois, et que, en matière de noblesse, l'aîné a des prééminences que n'ont pas les autres, » Antoine aura les terres de Coudun, Baugy et Ivillers, près Compiègne. Il ratifie la donation de la terre du Grand-Puiseux, près Béthisy, à sa fille Marie, femme de Yon de Vaux, et celle du fief de la Motte-d'Oysement, avec d'autres biens fonciers, à son bâtard Louis. Tous les biens meubles non légués doivent revenir à sa veuve. Pour exécuteurs testamentaires, il désigne son gendre Walerand de Sains, seigneur de Marigny, et son neveu Philippe du Moulin, seigneur de Vins. Par ce testament, il avait fondé des services religieux et des lits à l'hôpital de Rasse ; par un codicille du 17 décembre, il ordonna que, « attendu le temps des guerres qui a été par ci-devant, tous et chacun ses sujets et autres qui lui seroient tenus et redevables en anciens arrérages, soient quittes en payant de trois années les deux, et de deux années une et demie. »

Selon une liste des baillis et capitaines de Senlis qui ne paraît pas très-exacte (mss. Afforty, tome XII, *in fine*), cette charge était passée, avant même la mort de Gilles de Saint-Simon, dès le 27 août 1477, aux mains de Charles de Contay ; mais, six ans plus tard, elle revint entre celles du gendre de Gilles, Walerand de Sains, qui la transmit, en 1523, à son propre fils, Jean de Sains. Après celui-ci, François de Barbançon l'exerça de 1543 à 1567, et elle fit retour alors à Louis de Saint-Simon,

petit-fils de Gilles. Nous verrons plus loin, dans l'appendice n° II, ce qu'elle devint sous les générations suivantes, et comment elle fut transformée en gouvernement.

2. Jeanne de Floques était fille d'un célèbre capitaine de l'armée de Charles VII, Robert de Floques, dit *Floquet*, chambellan du Roi, maréchal héréditaire de Normandie et bailli d'Évreux, qui mourut en 1461. Étant « de nouvel épousée, » elle fit sa première entrée à Senlis le 19 mai 1453, et le corps de ville offrit à « Mme la baillie » un gros muid de vin vermeil et une demi-queue de vin clair. (Renseignements communiqués par M. Flammermont.) Elle se maria à noble homme Louis d'Illiers, écuyer, qualifié seigneur du Mesnil-Madame-Rasse dans un acte du 15 octobre 1481, par lequel Guillaume de Saint-Simon abandonne à sa mère l'usufruit pour un an de tout ce qui aurait pu lui revenir de son père, moyennant une somme de deux cent cinquante livres tournois, en se réservant l'habitation pour lui et ses serviteurs dans le château de Précy, ainsi que le foin pour ses chevaux. (Arch. nat., K 2378.) Ce fut seulement le 12 avril 1491 que les biens de Gilles, de sa veuve et de Louis de Saint-Simon, leur fils, furent partagés entre Antoine et Guillaume de Saint-Simon, écuyers, et leur beau-frère Walerand de Sains, seigneur de Marigny, bailli et capitaine de Senlis. (Bib. nat., ms. Fr. 26 293, n° 403.) Gilles avait eu hors mariage un fils et deux filles. Le fils, qualifié : « Noble homme Louis de Saint-Simon, écuyer, seigneur de la Motte-d'Oysement par l'espace de cinquante-trois ans, » fut enterré à Compiègne, au dehors de l'église Saint-Antoine, le 4 novembre 1523, avec Catharine de la Motte, sa femme. Il brisait les armes de Rouvroy et de Rasse d'une cotice brochant sur le tout. (Bib. nat., ms. Fr. 8228, fol. 317.)

3. Guillaume de Rouvray (*sic*), dit de Saint-Simon, écuyer, rendit hommage au Roi, en 1484 et en 1498, pour ses terres de Précy et du Plessis-Choisel (Arch. nat., P 5, n° 1445 et 1496). On trouve plusieurs pièces de 1500, 1508, 1521, etc., sur ce Guillaume et sur Marie de la Vayre (*sic*), dans le recueil de chartes coté ms. Fr. 26 293.

4. On trouve dans le ms. Clairambault 1140, fol. 32 v°, et dans un volume de Gaignières (ms. Fr. 8228, fol. 317) le dessin et la description de la tombe de noble homme Louis de Saint-Simon, dit *Floquet*, écuyer d'écurie du roi Charles VIII, sieur de Claville en Normandie, mort en son vieil âge, le 22 novembre 1490, et enterré à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne. C'est sans doute celui que les généalogies appellent Antoine. Il portait la croix de Rouvroy, écartelée des armes de Rasse et de celles de Floques : *d'argent à trois bandes de gueules*.

5. Louis de Rouvroy Saint-Simon, seigneur de Rasse, fut pourvu de la charge de gouverneur, capitaine et bailli d'Hesdin, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 11 juillet 1547, et il y fut reçu le 22 février suivant. — On trouve un Louis de Rouvroy, écuyer, seigneur de Saint-Simon, pensionné à 200 livres, en 1500, et un Claude, écuyer, pensionné à 100 livres, en 1494.

6. Selon le P. Anselme, il eut la capitainerie de Senlis le 24 novembre 1567, et la résigna à son fils François en 1570. Voyez ci-après, p. 429.

7. L'original du contrat de mariage est conservé aux Archives nationales, dans le carton M 656.

8. François, seigneur de Rasse et du Plessis-Choisel, rendit hommage pour cette dernière terre, le 27 février 1581 (Arch. nat., P 6, n° 1749).

9. Petite-fille de Pierre Popillon, chancelier du Bourbonnais, et de Claude Herbelot.

10. Anne épousa, le 7 mars 1558, Jean Perdriel, seigneur de Bobigny et de Mézières, qui tua le maréchal de Dreux à la bataille de Saint-André (1562) et mourut en 1569.

11. Anne s'étant remariée, le 23 juin 1572, à Louis de la Fontaine, premier du nom, seigneur d'Esches, les deux époux acquirent les terres voisines d'Anserville et de la Landrelle, en décembre 1575; par le décès de leur fils Adrien, les petits-neveux d'Anne prétendirent avoir droit à une moitié de la terre d'Anserville, et Charles, frère du duc Claude, fit imprimer à ce sujet un factum, qui se trouve dans le ms. Clairambault 1140, fol. 27-28. Du premier lit. M. d'Esches avait eu un fils nommé Louis, seigneur de Liécourt, et une fille, nommée Louise. — Le village d'Esches, situé à une lieue de Méru (aujourd'hui département de l'Oise), fut, vers cette époque, assigné comme résidence aux huguenots chassés de Beauvais; mais nous ne croyons pourtant pas que les la Fontaine appartenissent à la nouvelle croyance. Plusieurs membres de cette famille marquèrent dans la première partie du siècle suivant; dans le nombre, et comme contemporaine de Claude de Saint-Simon, il faut signaler une fille d'honneur de la Reine, Mlle d'Esches, celle qui, croyons-nous, épousa M. de Villarceaux (ci-dessus, p. 107-108), après avoir pris une part constante aux intrigues de la cour. C'est de son frère que Tallemant des Réaux (*Historiettes*, tome IV, p. 26, et tome VI, p. 28) a cité plusieurs traits d'originalité, et même de folie; il épousa Mlle de Clinchant, et celle-ci est sans doute la comtesse d'Esches dont le portrait, écrit par elle-même, est compris dans la *Galerie des portraits de Mademoiselle de Montpensier*, p. 101.

12. Louis rendit hommage pour le Plessis le 26 mai 1621 (Arch. nationales, P 181, n° 4). Par lettres données à Blois, le 16 juin 1626, il fut pourvu de la charge de maître particulier des eaux et forêts de Senlis, résignée par M<sup>e</sup> Daniel de Martine (ms. Fr. 26 293, n° 413). Son fils lui fit avoir le gouvernement de Senlis en 1627.

13. Cette terre de Vaux, près Meulan, dont Claude de Saint-Simon porta quelque temps le nom (voyez ci-après, p. 437, note 4), était venue à Denise de la Fontaine par sa grand'mère, Isabeau de Vion, héritière des châtelains du lieu. Le père de Denise de la Fontaine était gentilhomme de Monsieur, frère du Roi. — Nous avons recherché les actes de baptême ou autres relatifs aux enfants issus de ce mariage; le double des registres paroissiaux du Plessis-Chamant qui existe au greffe du tribunal de Senlis ne nous a fourni que les actes de baptême qui suivent: 1° 8 juin 1595, baptême de Marie, fille de Louis de Saint-Simon et de Denise de la Fontaine. Parrain, François de Saint-Simon; marraine, Marie de Conti. — 2° 22 septembre 1596, baptême de Jeanne. Parrain, Anne de la Fontaine; marraines, Jeanne de la Fontaine et Nicole de Saint-Simon. — 3° 28 septembre 1597, baptême de Louise. Parrain, François de Saint-Simon; marraine, Claude de Saint-Simon. 4° « Le dimanche 15<sup>e</sup> jour d'avril 1601, a été né un fils à Louis de Saint-Simon, sieur de Rasse, et à Denise de la Fontaine, sa femme. Le baptême dudit enfant a été fait le 19<sup>e</sup> jour dudit mois; son parrain, Christophe de Saint-Simon; sa marraine, Claude de Saint-Simon. » Cet enfant, non nommé, doit être Charles, dit le marquis de Saint-Simon, auquel la *Gazette* attribue quatre-vingt-neuf ans et neuf mois en janvier 1690. — Il manque donc tout au moins les baptistaires des deux autres fils: Claude, né en 1606 ou 1607, et son frère, le commandeur Louis de Saint-Simon. — On trouve, sur les mêmes registres, deux mariages: 1° 26 novembre 1624, Louise de Saint-Simon et Laurent du Chastelet, chevalier, seigneur de Fresnières; 2° 19 janvier 1634, Marie de Saint-Simon et François de Hénouville. Ce dernier mariage, que ne mentionne aucune généalogie, fut célébré en présence de MM. de Rasse, de Saint-Léger et de Fontenay.

14. Cet oncle, dont notre Saint-Simon n'a fait aucune mention, s'était fait recevoir dans l'ordre de Malte, le 24 mars 1626. Les preuves de noblesse faites pour lui, à cette occasion, se trouvent au Cabinet des titres, dans le registre 575, p. 787. En 1635, son frère, alors tout-puissant, lui fit donner la compagnie colonelle nouvellement créée au régiment des gardes, et il la con-

serva jusqu'en 1643, qu'il dut donner sa démission. Il eut alors la commanderie de Pezénas, puis la perdit, soit par suite d'un échange avec le bailli de Demandols, soit par le fait d'une dépossession que le grand maître de Lascaris aurait prononcée en avril 1649. L'année suivante, il obtint la commanderie du Piéton, près Charleroy, et en prit possession le 10 octobre; mais, frappé à encore d'une sentence de dépossession, le 13 février 1668, pour n'avoir point payé sa pension magistrale, il en appela à Rome et se maintint dans la commanderie malgré le grand maître. Cette affaire fut l'objet d'un grand factum, imprimé en 1670, et dans lequel certains fragments de la correspondance du commandeur donnent une singulière idée de sa turbulente indépendance. Sa commanderie finit par passer au jeune Barbezieux, le futur ministre de la guerre. Quant à la conduite du commandeur de Saint-Simon dans les affaires politiques, particulièrement au temps de la Fronde, on verra, dans l'appendice n° II, qu'elle fit peu d'honneur à son nom, et fut blâmée par tous les partis. Il testa à Paris, le 2 juin 1679, mourut le même jour, rue Saint-Benoît, et fut enterré le 3, à Saint-Sulpice. (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1137.) Selon l'acte mortuaire, il n'avait que soixante-quatre ans environ, ce qui ferait remonter sa naissance à 1615, époque où ses parents étaient mariés depuis vingt-deux ans; mais, en ce cas, comment eût-il pu commander un vaisseau au siège de la Rochelle et remplir, vers le même temps, plusieurs missions importantes et honorables? — Son frère Claude lui fit obtenir, en juin 1650, l'abbaye en commende de Saint-Sauveur de Blaye, de bénédictins non réformés. Dans un de ses factums (Guigard, *Bibliographie héraldique de la France*, n° 446), il a pris le nom de Vermandois.

15. Les deux tantes de notre auteur étaient : 1° Jeanne, baptisée au Plessis-Chamant le 22 septembre 1596, mariée, le 11 février 1619, à Louis de Fay, seigneur de Châteaurouge et Valcourt, vicomte de Cressonsac, dont un fils, nommé Louis, fut inhumé le 8 mai 1626, dans l'église de Chamant (généalogie dressée et imprimée en 1695, par Charles d'Hozier); 2° Louise, baptisée le 28 septembre 1597, mariée, le 26 novembre 1624, à Laurent du Chastelet, seigneur de Fresnières, Levigny, Auvillers, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre, issu d'une bonne famille picarde (Reg. paroissiaux de Chamant). Saint-Simon ne connut probablement pas ces sœurs de son père, et il n'avait que quatre ans lorsque mourut le commandeur, ce qui peut expliquer qu'il ne parle d'aucun de ces trois personnages, qui n'avaient plus de représentants parmi ses contemporains, la postérité de l'une et l'autre de ses tantes étant déjà éteinte.

16. Mme de Valentinois succéda à la grandesse lorsque mourut son oncle le duc de Ruffec; elle prit le tabouret le 4 juin 1754, et fut nommée dame pour accompagner Madame, le 27 octobre 1762. Dernière héritière directe de Saint-Simon, elle nomma pour sa légataire universelle la duchesse de Fitz-James, qui était parente de son mari (Victoire-Louise-Sophie Goyou de Matignon, fille du marquis, née en 1722, mariée en 1741, morte en 1777), et dont descendent les représentants actuels du nom.

## II

## NOTES SUR CLAUDE DE ROUVROY,

## PREMIER DUC DE SAINT-SIMON.

Claude de Saint-Simon occupe une telle place dans les premières pages des *Mémoires* de son fils, que notre dessein était tout d'abord de présenter ici une étude complète qui fit connaître, sous tous les aspects, et dans les phases diverses de sa longue existence, ce personnage négligé jusqu'ici par la plupart des biographes, sinon par tous. Il s'est trouvé que cette étude dépasserait de beaucoup les proportions d'un *Appendice* déjà fort chargé ; on la trouvera donc ailleurs, dans un volume supplémentaire de l'édition du texte des *Mémoires* commencée en 1873 par MM. Chéruel et Adolphe Regnier fils <sup>1</sup>. Ici nous nous bornerons à extraire ou à résumer, de la *Notice biographique sur Claude de Saint-Simon*, les éclaircissements annoncés dans nos notes sur divers points de la vie ou du caractère de ce duc, que, selon nous, la vénération filiale a présentés inexactement en maint endroit des *Mémoires*.

« La naissance et les biens ne vont pas toujours ensemble. Diverses aventures de guerres et de famille avoient ruiné notre branche, et laissé mes derniers pères avec peu de fortune et d'éclat pour leurs services militaires : mon grand-père, qui avoit suivi toutes les guerres de son temps, et toujours passionné royaliste, s'étoit retiré dans ses terres, où son peu d'aisance l'engagea de suivre la mode du temps et de mettre ses deux aînés pages de Louis XIII, où les gens des plus grands noms se mettoient alors. »

Ainsi s'exprime Saint-Simon <sup>2</sup>, avant de raconter l'« origine première de la fortune de son père. »

On ne voit pas, dans les généalogies que résume le précédent appendice, à quelles « aventures de guerres et de famille » notre auteur entend faire allusion. Depuis Gilles de Saint-Simon, auteur de la branche de Rasse, chaque génération successivement avait recueilli le profit de ses

1. Il a paru vingt volumes de cette édition ; le vingt et unième comprendra, sous forme de supplément, une série de lettres de Saint-Simon et de pièces diverses à ajouter à celles qui ont déjà pris place dans le tome XIX, et de plus la *Notice biographique sur Claude de Saint-Simon*. La table analytique, préparée par M. Paul Guérin, formera le tome XXII et dernier.

2. Ci-dessus, p. 143.

services sous forme de charges à la cour ou de commandements militaires, tandis que des alliances contractées, soit dans la même classe de noblesse à laquelle appartenaient les Rouvroy, soit dans des familles parlementaires riches, influentes et bien accréditées<sup>1</sup>, entretenaient le patrimoine héréditaire en rapport avec ce que Saint-Simon appelle la « naissance. » Les *Mémoires* n'ont pas dit, et même ils ont habilement dissimulé la véritable raison qui força l'aïeul et le bisaïeul de Louis de Saint-Simon à se retirer dans leurs terres, loin de la cour, où les générations précédentes avaient constamment figuré dans un rang honorable, sinon supérieur.

Louis de Saint-Simon, premier du nom, petit-fils de Gilles, avait dû à de longs et brillants services militaires la charge de bailli de Senlis, jadis possédée par son aïeul. En 1570, il la résigna au profit de son fils aîné François. Celui-ci, après avoir fait son éducation et ses débuts comme page de leur puissant voisin de Chantilly, le connétable de Montmorency, s'était déjà distingué aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour. Mais, la Ligue étant venue, le nouveau bailli se jeta avec ardeur dans le parti catholique-lorrain, contre le gré des habitants de Senlis, qui, heureux d'avoir évité les massacres de la Saint-Barthélemy, avaient refusé au maréchal de Montmorency de signer l'acte d'Union, contraire, selon eux, à « la liberté des Français. » Ils appelèrent alors, pour prendre le gouvernement de la ville, un royaliste dévoué, le seigneur de Humerolles, et ce nouveau bailli, s'étant comporté « au gré et contentement du peuple, fut depuis, à leur requête, confirmé par lettres patentes du Roi<sup>2</sup>. » Mais, à la suite de la journée des Barrières, François de Saint-Simon, « M. de Rasse, » comme on l'appelait alors, s'unit avec l'évêque de Senlis, Guillaume Rose, l'un des plus forcenés ligueurs, pour enlever la ville à son souverain légitime. Le complot réussit : le 13 février 1589, M. de Rasse et son fils aîné Saint-Simon, munis d'un ordre du duc d'Aumale, s'emparèrent par surprise de Senlis, firent main basse sur le bailli Humerolles et sur les autres personnages hostiles à la Ligue, et forcèrent par leurs menaces l'assemblée générale des habitants de donner son adhésion aux articles de l'Union. M. de Rasse s'installa tout aussitôt, avec une commission en règle de gouverneur de Senlis délivrée par le conseil parisien ; mais,

1. Guillaume, fils de Gilles, épousa l'héritière du premier président Jean de la Vacquerie, dont les *Mémoires* (tome X, p. 404) rappellent les titres glorieux, sans laisser soupçonner d'ailleurs cette relation directe de parenté. De même, Méry, fils aîné de Guillaume, épousa la fille d'un des personnages les plus puissants, sinon les mieux famés de son temps, le chancelier du Prat.

2. Les circonstances de cette transmission de la charge de bailli ne sont pas bien clairement expliquées dans les mémoires et journaux du temps publiés par Adhelm Bernier, sous le titre de *Monuments inédits de l'histoire... de Senlis* (1835) ; mais tous les récits s'accordent sur le rôle joué en cette occasion par les Saint-Simon.

quoiqu'il eût conservé jusque-là du crédit dans la ville <sup>1</sup>, son triomphe fut de courte durée. Pressés de se soustraire au régime oppressif de leur gouverneur en même temps qu'au fanatisme des prédicateurs, les habitants appelèrent à leur secours M. de Montmorency-Thoré, qui pénétra dans la ville le 26 avril 1589, y rétablit l'autorité légitime et se mit en mesure de résister à un retour offensif. M. de Rasse fut fait prisonnier et vit son château du Plessis détruit par les vainqueurs. Rendu peu de temps après à la liberté, il continua, ainsi que son fils et que plusieurs de ses cousins, à compter parmi les plus fidèles adhérents de la Ligue, et prit part à toutes les tentatives dirigées contre Senlis. On voit donc que la vérité historique a été dénaturée sur ce premier point par les *Mémoires*, et que l'aïeul et le bisaïeul de notre auteur, loin d'être « toujours passionnés royalistes, » se compromirent très-gravement dans la lutte qui retarda de cinq ans l'avènement d'Henri IV au trône. Sur ce point, les documents contemporains et les histoires locales sont aussi précis qu'irréfutables <sup>2</sup>. Si la généalogie de Saint-Simon publiée en 1712 et 1729 par les continuateurs du P. Anselme contient des affirmations contraires <sup>3</sup>, c'est, comme nous l'avons déjà dit dans le premier appendice, que cette généalogie a dû être préparée, fournie, par notre auteur lui-même, et ne fait qu'un, pour ainsi dire, avec ses *Mémoires* <sup>4</sup>.

La coupable conduite de MM. de Saint-Simon Rasse dans cette guerre civile est donc, à ce qu'il semble, la seule « aventure » qui les força de « se retirer dans leurs terres <sup>5</sup>. » Le gouvernement de Senlis leur

1. « Parce que son père y avoit été bailli, » disent les récits du temps.

2. Notamment le *Journal de Mallet* et le *Récit véritable*, publiés par Adh. Bernier, dans ses *Monuments inédits de l'histoire de.... Senlis*. Comparez le *Précis statistique sur le canton de Senlis*, par Graves, p. 69.

3. *Histoire généalogique*, éd. 1712, p. 1524-1533, au chapitre des Grands louvetiers; éd. 1729, tome IV, p. 410.

4. Cette généalogie dit que François de Saint-Simon figurait comme maréchal de camp à la prise de Saint-Denis en 1591, et que Louis de Saint-Simon « servit le roi Henri IV en toutes ses guerres depuis son avènement à la couronne, se trouva à la bataille d'Ivry et au siège de Paris en 1590, à celui de Rouen en 1592, et, en 1597, à celui d'Amiens. » Or, jusqu'en 1592 tout au moins, le *Récit véritable* et le *Journal de Mallet* prouvent l'un et l'autre que les deux Saint-Simon ne cessaient d'escarmoucher avec les royalistes de Senlis, de leur dresser des embuscades, et que le Plessis-de-Rasse était une des retraites des ligueurs. Il faut donc entendre que, si le père et le fils, selon l'expression des *Mémoires*, « suivirent toutes les guerres de leur temps, » ce ne fut pas dans les rangs du parti royaliste, où d'ailleurs se trouvaient d'autres Saint-Simon, par exemple Titus de Saint-Simon, de la branche aînée, qui combattit avec les royalistes à la bataille de Senlis (17 mai 1589), et qui, ce sont encore les mêmes termes, « servit le roi Henri IV en toutes ses guerres. » (*Histoire généalogique*, tome IV, p. 400.)

5. François de Saint-Simon testa au Plessis le 14 février 1618, et y mourut le 17 octobre 1620.



échappa ainsi : M. de Thoré, qui avait proclamé Henri IV roi dès le 4 août 1589, eut pour remplaçant, quelques mois plus tard, son cousin et compagnon de guerre Louis de Montmorency-Bouteville. Celui-ci fut régulièrement confirmé dans la charge de grand bailli et gouverneur ; lorsqu'il mourut, en 1615, elle passa d'abord à son fils aîné, puis, en 1616, à un cadet, François de Montmorency-Bouteville, le duelliste dont Saint-Simon aura l'occasion de parler à propos de son fils le maréchal de Luxembourg<sup>1</sup>, et ce fut seulement en 1627 que la retraite de Bouteville hors du Royaume et la faveur naissante de Claude de Saint-Simon firent revenir le gouvernement de Senlis aux descendants du grand bailli Gilles.

Louis de Saint-Simon, second du nom, était fort jeune au temps où son père l'avait entraîné dans le parti de la Ligue<sup>2</sup> ; il se maria tout aussitôt après l'entrée d'Henri IV dans Paris, avec une proche voisine et alliée de ses cousins MM. de Sandricourt, et il en eut six enfants au moins, dont trois fils<sup>3</sup> : Charles, né le 15 avril 1601, qui prit plus tard le titre de marquis de Saint-Simon ; Claude, né, ou du moins baptisé le 16 août 1607<sup>4</sup>, qui devint duc de Saint-Simon ; Louis, qui entra dans l'ordre de Malte, devint commandeur et joua un certain rôle dans les troubles de la Fronde, mais dont les *Mémoires* de son neveu ne disent mot<sup>5</sup>.

Les deux premiers allèrent faire leur éducation, comme pages, à la cour du jeune roi Louis XIII, non point pages de la grande ou de la petite écurie, mais pages de la chambre, « pages d'honneur. » Ces places étaient réservées pour les bonnes et anciennes familles<sup>6</sup> : aux États de 1614, l'ordre de la noblesse supplia Louis XIII « de tenir le plus grand nombre de pages qu'il pourroit, et d'ordonner qu'ils fussent tous de la qualité requise. » On remarquera cependant que notre auteur croit devoir expliquer comment les héritiers des comtes de Vermandois, les représentants directs de la descendance de Charlemagne, pouvaient avoir été mêlés, confondus avec la jeune domesticité du Roi : « Son peu d'aïssance (de Louis II de Saint-Simon) l'engagea de suivre la mode du temps et de mettre ses deux aînés pages de Louis XIII, où les gens des plus grands noms se mettoient alors. » C'est que, plus tard, les usages changeant, la troupe des pages fut moins soigneusement composée<sup>7</sup>, et

1. Voyez notre tome II, p. 33. — 2. Il devait être né vers 1568.

3. Voyez ci-dessus, p. 415.

4. Pour concilier la date de 1606, que les *Mémoires* donnent trois fois sur quatre, avec celle de 1607, qui est adoptée généralement par tous les généalogistes, sauf peut-être Charles-René d'Hozier, on peut considérer 1606 comme date de la naissance, 1607 comme date du baptême. Voyez ci-dessus, p. 23, note 2, et p. 137 et 350.

5. Voyez ci-dessus, p. 415, 426-427, et ci-après, p. 434.

6. Ordonnance de Moulins (1560), article 112.

7. Louis XIV lui-même dit qu'en 1666 (voyez ses *Mémoires*, éd. Dreyss, tome I, p. 170), on y recevait « toutes sortes de personnes, » sans s'occuper

un jour Madame lança cette épigramme à la face de Saint-Simon : « D'où vient que M. le duc de Saint-Simon presse tant le prince des Deux-Ponts ? a-t-il envie de le prier de prendre un de ses fils pour page <sup>1</sup> ? »

Claude de Saint-Simon était encore page en 1625, mais déjà fort bien vu du Roi, car les *Mémoires de Pontis* racontent à cette époque comment il fut gratifié, conjointement avec Pontis lui-même, d'une taxe à lever sur un traitant, et comment sa seule part fut de vingt mille écus <sup>2</sup>. D'où lui était venue cette faveur ? D'une certaine habileté à présenter les chevaux de relais, nous dit son fils <sup>3</sup> ; et Tallemant des Réaux donne cette curieuse variante : « Le Roi... prit amitié pour Saint-Simon à cause que ce garçon lui rapportoit toujours des nouvelles certaines de la chasse, qu'il ne tourmentoit point trop ses chevaux, et que, quand il portoit son cor, il ne bavoit point dedans. Voilà d'où vint sa fortune <sup>4</sup>. » Un pamphlet de 1716, contre les ducs et pairs, dit qu'il excellait, tout comme M. de Luynes, à élever des oiseaux pour le divertissement de Louis XIII <sup>5</sup>. Quoi qu'il en soit, le mérite n'était pas grand ; mais on sait que Louis XIII cherchait volontiers des amis et des confidants parmi ses serviteurs familiers, et demandait seulement que « le cardinal ne s'en mêlât pas <sup>6</sup>. »

Le jeune Saint-Simon se trouva donc tout porté pour recueillir la succession de Baradat, lorsque Richelieu, qui, selon Tallemant, « ne vouloit pas que ces petits favoris s'ancrassent trop, » renversa celui-ci <sup>7</sup>. Le pouvoir eût pu tomber aux mains d'un homme habile et dangereux, comme Toiras, le nouveau lieutenant général du pays d'Aunis <sup>8</sup> : on se hâta de substituer à ce prétendant un page de vingt ans à peine, « jeune garçon d'assez piètre mine et pire esprit <sup>9</sup>, » qui « n'avoit rien de recommandable, et qui étoit mal fait <sup>10</sup>, » et pour qui l'on pensait que « la

aucunement de leur instruction, et qu' « un homme de qualité ne croyoit plus y pouvoir entrer. »

1. *Nouvelles lettres de Madame la duchesse d'Orléans*, publiées par G. Brunet, p. 116.

2. *Mémoires de Pontis*, p. 518-521. — 3. Ci-dessus, p. 143-144.

4. *Historiettes*, tome II, p. 243.

5. Cité par M. Chéruel, dans *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 101. — Une autre pièce du même genre, la réponse au mémoire de Saint-Simon sur les prérogatives des ducs (1722), renferme une allusion moins intelligible : il « ne doit sa grandeur qu'au tonnerre, dont le maître avoit grand'peur, et le page aucune ; cette fatale occasion (?) fut celle de sa fortune et de son élévation. » (Ms. Clairambault 1140, fol. 39.)

6. « Tous les premiers valets de chambre et tous les premiers valets de garde-robe étoient comme de petits favoris. » (*Historiettes*, tome VI, p. 194.)

7. Richelieu a détaillé longuement, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 425-429), les griefs qu'il avait contre Baradat, « jeune homme de nul mérite, venu en une nuit comme un potiron, non élu, mais... reçu du Roi. »

8. Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, tome III, p. 81.

9. Bassompierre, *Journal de ma vie*, tome III, p. 282.

10. Tallemant, *Historiettes*, tome II, p. 244.

mauvaise conduite de l'autre serait une leçon, et sa chute un exemple de faire mieux <sup>1</sup>. »

Ce fut le 2 décembre 1626 que la disgrâce frappa Baradat ; mais il fallut quelque temps pour obtenir la transmission de ses charges à son successeur. Celle de premier écuyer de la petite écurie ne valait pas moins de cent mille écus <sup>2</sup>, et le cardinal de Richelieu, visant à l'économie, eût voulu « faire que cette somme n'allât à rien avec le temps. » L'évêque de Mende, chargé par Baradat de discuter ses intérêts avec Bassompierre et M. de Bellegarde, tint bon, et le Roi, qui « avait impatience » de voir Saint-Simon pourvu <sup>3</sup>, put enfin signer, le 5 mars 1627, ses provisions de premier écuyer et de capitaine du Petit-Bourbon <sup>4</sup>.

A partir de 1627, les faveurs du Roi et ses libéralités furent tout acquises à quiconque portait le nom de Saint-Simon. En premier lieu, le châtelain du Plessis-de-Rasse, l'ancien ligueur de 1589, Louis de Saint-Simon, père du nouveau favori, fut pourvu de la charge de bailli et gouverneur de Senlis <sup>5</sup>, à laquelle fut jointe, en 1629, une pension de quinze cents livres. Son fils aîné devint successivement gouverneur de Pont-Sainte-Maxence (dont il possédait déjà la chàtellenie) et capitaine de l'ancien chàteau royal de Fécamp, gouverneur des Salins de Peccais, capitaine des chasses de la forêt d'Halatte, mestre de camp du régiment de Navarre, capitaine du chàteau et des chasses de Chantilly, etc., etc., sans parler des dons et des pensions de tout genre <sup>6</sup>. Quant au frère cadet, entré en 1626 dans l'ordre de Malte, il eut l'honneur, comme les deux autres, d'accompagner le Roi pendant ses campagnes et de remplir plusieurs missions de confiance, qui l'aiderent à obtenir promptement une commanderie.

Mais c'est surtout à la personne même du favori que s'adressaient le plus constamment les marques de l'affection et de la générosité de Louis XIII. Dans l'espace de trois ans environ, Saint-Simon joignit à ses deux premières charges celles de capitaine des chàteaux royaux de Saint-Germain et de Versailles <sup>7</sup>, de grand loutetier, de premier gentil-

1. *Œuvres de Malherbe*, édition des Grands écrivains, tome III, p. 573.

2. Beringhen l'acheta plus tard quatre cent mille livres.

3. *Historiettes de Tallemant*, tome II, p. 139.

4. Cet hôtel, situé à l'est du Louvre, sur le bord de la Seine, servait de dépendance au palais, et le premier écuyer y avait son habitation.

5. Le P. Anselme donne la date du 11 juin 1627; mais, d'après les documents conservés aux archives de Senlis, et que M. Flammermont a consultés pour nous, les provisions furent expédiées le 13 janvier 1627, et l'installation solennelle eut lieu le 7 décembre. Dès le 16 juin 1626, M. de Saint-Simon avait été pourvu de la charge de maître particulier des eaux et forêts du bailliage de Senlis. (Bib. nat., ms. Fr. 26 293, n° 413.)

6. Pension de quatre mille livres (1630), don de treize mille livres sur les salines de Peccais (1632), de douze mille livres sur l'Épargne (1634), etc.

7. Cette charge venait aussi de la dépouille de Baradat.

homme de la chambre, de conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et enfin de gouverneur de Meulan et de Blaye<sup>1</sup>. En outre, il reçut chaque année des dons ou des gratifications considérables. Une recherche très-sommaire dans les seuls registres de la Chambre des comptes fait connaître les chiffres suivants : en mai 1628, don de vingt-quatre mille livres, à prendre sur le produit des forêts du Valois ; en 1629, vingt mille livres d'une part et quinze mille livres d'autre part, sur les mêmes forêts ; en 1630, pension de six mille livres et don de trente et une mille livres sur l'Épargne ; en novembre 1631, autre don de quatre-vingt-dix mille livres sur l'Épargne ; la même année, don d'une partie des terres confisquées sur l'ancien surintendant la Vieuville ; en juin 1632, don des produits de la comtaie de Blaye et du domaine de Vitrezay ; en avril 1634, nouvelle pension de six mille livres, comme premier écuyer et grand louvetier ; en juin 1635, don de quarante-huit mille livres sur l'Épargne ; en août 1636, pension de huit mille livres pour ses « entretènement et appointements » de premier écuyer... Et tout n'était pas enregistré à la Chambre.

A côté de ces pensions ou de ces dons en beaux deniers, on trouve encore des libéralités d'un autre genre, comme la concession de l'enceinte fortifiée de la Rochelle, dont nous allons parler un peu plus longuement, car c'est là l'origine du comté de Rasse sur lequel l'auteur des *Mémoires* fit asseoir plus tard la grandesse de son second fils.

Claude de Saint-Simon, désormais inséparable de son maître, le suivit dans ses deux voyages de 1627 et 1628 au camp devant la Rochelle, et y fut accompagné de ses frères, qui prirent une part active aux travaux du siège ou aux combats de l'île de Ré : il fit choisir l'aîné pour conduire à Paris les drapeaux et les canons pris aux Anglais dans l'affaire du 8 novembre 1627<sup>2</sup>, et le cadet (qui commandait un vaisseau en sa qualité de chevalier de Malte) pour aller annoncer la nouvelle de la reddition aux deux reines et à la ville de Paris<sup>3</sup>. Quant à lui-même, qui ne quittait jamais les côtés du Roi<sup>4</sup>, il eut sa part de

1. Sur cette dernière charge, voyez notre appendice IX. Le gouvernement de Meulan fut donné à Saint-Simon le 27 mai 1630, en remplacement d'un ancien ami du Roi, le marquis de Grimaud, qui venait de périr en duel.

2. *Œuvres de Malherbe*, tome IV, p. 68 et 77 ; *Histoire du roi Louis XIII*, par Ch. Bernard, liv. XI, p. 30 et 40 ; *Mercure françois*, année 1627, p. 214-223, etc.

3. *Histoire de Louis XIII*, liv. XII, p. 68 et 111 ; *Mercure françois*, 1628, p. 704 et 707 ; *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. II, p. 1344-1345, et tome V, p. 581 a et 583 a.

4. L'historiographe Charles Bernard (*Histoire de Louis XIII*, liv. XII, p. 98) s'exprime en ces termes, à propos de l'arrivée d'un corps de deux mille gentilshommes au quartier royal : « Le Roi commanda pareillement au sieur de Saint-Simon, son premier écuyer et premier gentilhomme de sa chambre, de se tenir près de lui pour combattre en sa troupe, car la sagesse de ce gentilhomme, bien que fort jeune, avec la douceur de ses mœurs

la dépouille des rebelles qui avaient tenu si longtemps en échec Louis XIII et Richelieu.

Dès le lendemain de l'entrée des troupes royales dans la Rochelle, le premier écuyer reçut en don tous les terrains et tous les matériaux des fortifications, dont une déclaration royale venait d'ordonner la démolition immédiate. C'était, en superficie, environ cent cinquante mille toises, représentant une valeur estimative de plus de quatre-vingt mille livres. Avant même que ce don fût régularisé<sup>1</sup>, Saint-Simon vendit terrains et matériaux pour la modique somme de vingt et une mille livres, ne se réservant que six arpents, où il comptait faire élever un couvent de capucins<sup>2</sup>, et ce fut l'acquéreur qui, quelques mois plus tard<sup>3</sup>, obtint l'érection des terrains en un fief dit de Saint-Louis, relevant du château de la Rochelle; mais, heureusement pour le premier écuyer, diverses difficultés suscitées par le domaine royal amenèrent, en 1635, la rescision du contrat de vente, et Saint-Simon se fit remettre solennellement en possession par la Chambre des comptes<sup>4</sup>.

Très-rapidement transformés en rues, en quais, en cales, les terrains se couvrirent de maisons et de boutiques, qui payèrent un cens annuel au seigneur du fief, c'est-à-dire à Saint-Simon, outre les droits ordinaires de lods et ventes dus pour chaque mutation. Ces produits étaient peu considérables par eux-mêmes; mais, étendus à un tiers, ou à un quart pour le moins, de la ville, ils formèrent un revenu annuel de cinq à sept mille livres<sup>5</sup>. En outre, le seigneur, étant chargé d'entretenir les quais et cales, fut autorisé à lever sur les navires des droits assez forts d'amarrage et de séjour: presque nul en temps de guerre, ce produit augmentait rapidement dès le retour de la paix et le rétablissement du commerce maritime<sup>6</sup>.

et une probité qui paroissoit en toutes ses actions, que ce grand monarque avoit dressé lui-même, lui avoient procuré le premier degré de faveur auprès de Sa Majesté. »

1. Brevet du 30 décembre 1628. Toutes les pièces relatives à cette concession se trouvent réunies, aux Archives nationales, dans le carton M 536 et dans le carton K 194, n<sup>os</sup> 39-41.

2. Contrat passé à la Rochelle, le 17 novembre 1628, dans la maison où logeait le Roi.

3. Lettres patentes du 2 juin 1629.

4. En vertu de lettres royales données à Privas, le 7 octobre 1635, « eu égard à ses recommandables services. »

5. Une portion des terrains fut absorbée par les fortifications nouvelles, et Louis de Saint-Simon toucha, de ce chef, le 22 mars 1697, plus de trente mille livres. En 1700, il renouvela bail pour l'exploitation de ses droits domaniaux et seigneuriaux, sur le pied de cinq mille livres; en 1771, sa petite-fille, Mme de Valentinois, en tirait sept mille livres.

6. En revanche, les relations étaient très-difficiles avec une si grande multitude de tenanciers et de censitaires, particulièrement avec les congré-

Le fief de Saint-Louis, avons-nous dit, fut érigé plus tard en comté, et reçut alors le nom de Rasse porté si longtemps par les Saint-Simon, en souvenir de l'héritage de la maison de Haverskerque, et donné même à leur château du Plessis-Choisel. C'est en 1724 que Louis de Saint-Simon, n'ayant point en Espagne une terre sur laquelle il pût asseoir la grandesse dont Philippe V venait de le gratifier<sup>1</sup>, obtint de la placer sur son fief de la Rochelle, érigé en comté de Rasse par lettres du roi Louis XV, afin de « perpétuer la jouissance du fief Saint-Louis dans la maison de Saint-Simon, comme un précieux monument et un témoignage public que reçut autrefois le duc Claude de Saint-Simon de l'affection et de l'estime du roi Louis XIII<sup>2</sup>. » Le nouveau comté fut transféré alors, par don entre vifs, au second fils de notre duc, avec substitution aux représentants du nom de Saint-Simon; substitution et grandesse devaient être par la suite l'objet d'un grand procès (1776-1777), et donner naissance à des difficultés, des confusions singulières, qui subsistent encore de nos jours<sup>3</sup>.

Si, en terminant cette énumération sommaire des libéralités de Louis XIII, nous indiquons encore les dons de jouissances domaniales qui accroissaient considérablement le produit des gouvernements de Blaye, de Saint-Germain et autres<sup>4</sup>, ou bien certaines concessions, moitié industrielles et moitié financières, dont les courtisans savaient tirer profit<sup>5</sup>, on devra convenir que notre Saint-Simon a quelque peu

gations religieuses, carmes, oratoriens, etc., établies sur divers points du fief. On ne saurait nombrer les procès que Claude de Saint-Simon et son fils eurent à la Rochelle; il en est resté beaucoup de factums intéressants, dans quelques-uns desquels nous aurons l'occasion de retrouver les traces de l'intervention personnelle de notre auteur, de son humeur assez processive et de son expérience en chicane.

1. On remarquera que, dans un passage des *Mémoires* (tome III, p. 187), il s'élève fortement contre toute attribution de la grandesse espagnole à une terre sise en France: « opération, dit-il, à laquelle on ne peut donner de nom. »

2. Lettres du mois de mai 1724.

3. Voyez ci-dessus, appendice n° I, p. 421, et le livre de M. Baschet sur *le Duc de Saint-Simon*, p. 179-180.

4. On verra dans l'appendice IX, où nous parlons plus longuement de Blaye, comment Claude de Saint-Simon reçut, en 1632, la jouissance de la comtaie de Blaye et de la seigneurie de Vitrezay. La capitainerie de Saint-Germain et Versailles comportait également la jouissance de la seigneurie du Pecq, du bois de Fourqueux et du domaine de Saint-Germain même, ce qui faisait, selon le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (tome I, p. 286), un revenu de dix à douze mille livres de rente. M. de Maisons paya cette capitainerie quarante-trois mille écus.

5. Ainsi, en 1635, il eut la concession de tous les « bateaux à selle et à laver lessive » qui couvraient la Seine dans l'étendue de Paris et des faubourgs; mais l'échevinage intervint activement pour protéger les intérêts des laveuses, et l'on s'en tira sans doute moyennant une compensation d'argent pour le concessionnaire. (Registres de l'Hôtel de ville.)

exagéré, entre autres « vertus, » le désintéressement de son père<sup>1</sup>.

Aux charges et aux richesses vinrent bientôt s'ajouter les honneurs les plus enviés entre ceux dont pouvait disposer le monarque. Lors de la promotion de 1633, non-seulement Claude de Saint-Simon obtint le collier de l'Ordre pour lui-même, mais, à défaut de son père, trop vieux et étranger à la cour, il fit aussi porter son frère aîné sur la liste de la dernière heure<sup>2</sup>, et cette distinction ne fut sans doute pas étrangère au brillant mariage conclu, l'année suivante, entre Charles de Saint-Simon et la tante de la princesse de Condé et du duc de Montmorency<sup>3</sup>.

Enfin, le nom de Saint-Simon fut décoré du titre ducal. En qualité de cadet, le premier écuyer ne devait avoir qu'une part de la terre de Vaux-sur-Meulan, appartenant à Denise de la Fontaine, sa mère<sup>4</sup>; cette part, avec une soulte de cent cinquante mille livres, en partie payée du prix de sa charge de premier gentilhomme de la chambre, lui servirent à racheter d'Isaac de Saint-Simon et de Marie d'Amerval<sup>5</sup> les terres et seigneuries de Saint-Simon, Avesne, Pont-Artemps, et la baronnie de Benay, qui étaient le patrimoine héréditaire de la branche aînée. Par le même acte, Louis de Rouvroy Saint-Simon, seigneur de Cambronne et frère puîné d'Isaac, céda aussi, contre une pension viagère de six cents livres, le vicomté de Clastres<sup>6</sup>. Ces terres étaient toutes de la mouvance du Roi, comme comte de Vermandois, sauf Benay, qui relevait du duché de Guise; Claude acheta en outre, le 25 janvier 1635, au prix de dix mille livres, plusieurs petites seigneuries sises près de Ham, afin de parfaire les conditions requises pour qu'une terre pût être élevée au titre de duché-pairie, et, quoique le cardinal de Richelieu fût peu disposé à sanctionner de si hautes faveurs, Louis XIII signa, dans les derniers jours du même mois, les lettres d'érection<sup>7</sup>.

1. Ci-dessus, p. 154 : « Il fut toujours modeste et souverainement désintéressé, il ne demanda jamais rien pour soi, etc. »

2. Ci-dessus, p. 150.

3. Contrat passé le 13 septembre 1634, devant le Cal et le Semelier, notaires au Châtelet.

4. Il avait porté le nom de cette terre, et s'était appelé jusque-là tantôt *Saint-Simon Vaux*, tantôt *Saint-Simon Rouvray*.

5. Voyez la généalogie, ci-dessus, p. 409.

6. Acte passé devant le Semelier et le Cal, notaires au Châtelet de Paris, le 12 janvier 1635. Voyez Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, tome I, p. 670.

7. L'abbé de Dangeau, dans une notice chronologique sur le duché de Saint-Simon (ms. Fr. 22 720, fol. 38), raconte à peu près comme les *Mémoires* de quelle manière Claude de Saint-Simon obtint cette suprême consécration de sa faveur : « Étant premier écuyer et premier gentilhomme de la chambre, voyant que Puylaurens allait être duc, il dit au Roi : « Sire, je n'aurais jamais osé demander cet honneur à Votre Majesté; mais, puis-je qu'elle le veut accorder au favori de Monsieur son frère, je crois qu'un

Ce texte a déjà été publié plusieurs fois, notamment dans l'*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*<sup>1</sup> et dans la généalogie espagnole de la maison de Saint-Simon, imprimée en 1808; nous n'en donnerons donc ici que la partie essentielle, en y faisant quelques corrections d'après les copies manuscrites, qui sont nombreuses<sup>2</sup>, et en rappelant que ces lettres patentes, préparées par l'impétrant ou par ses amis, sont loin d'avoir l'importance et de mériter la confiance qu'on serait naturellement tenté d'accorder aux « considérants » d'un acte solennel de chancellerie<sup>3</sup>.

« LOUIS, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, SALUT. Les rois nos prédécesseurs n'ont point donné de plus assurées marques de leur bienveillance envers ceux qui, par leurs agréables, assidus et signalés services, se sont acquis leurs bonnes grâces, qu'en les honorant de titres et qualités, non-seulement attachés à leur personne, mais qui, par une perpétuelle mémoire, s'étendissent à leur postérité, rendant leur nom mémorable et leurs maisons ornées de prérogatives et prééminences spéciales : ce qu'ils ont fait d'autant plus volontiers que telles marques d'honneur étoient les plus grandes et convenables récompenses par lesquelles les âmes généreuses peuvent être excitées aux actions de vertu et de courage. Et pour ce que nous ne désirons pas moins qu'aucuns autres princes et monarques qui aient été, départir ces mêmes honneurs et dignités à ceux de qui la naissance, les vertus et bonnes actions ont su bien mériter de nous et de la chose publique; considérant l'antiquité et la noblesse des sieurs de SAINT-SIMON, issus en ligne directe des comtes de Vermandois, et ayant égard aux grands et recommandables services que plusieurs de cette maison ont faits pour la défense et conservation des droits de notre couronne et de notre État, entre autres : Jean de Saint-Simon, seigneur de Rouvray<sup>4</sup>, qui, dès l'an 1214, servant le roi Philippe en la bataille de Bouvines, signala son courage et son adresse par la prise du comte de Boulogne, et Alphonse de Saint-Simon, aussi seigneur de Rouvray, de qui l'emploi important marque la fidélité et le mérite, par le gouvernement du royaume de Navarre qui lui fut commis, en qualité de vice-roi, dès l'an 1340 : auquel temps, et en la même année, Mathieu de Saint-Simon de Rouvray, son frère, fut fait prisonnier de guerre au voyage qui se fit en Hainaut par le roi Jean, lors duc de Normandie; et duquel Mathieu de

« homme que Votre Majesté honore de ses bonnes grâces, le doit avoir pour « l'honneur de Votre Majesté. » Le Roi eut bien de la peine à l'obtenir du cardinal de Richelieu; il fallut qu'il s'y opiniâtât. »

1. Tome IV, p. 389.

2. On les trouve dans les registres des cours où la transcription de ces lettres était obligatoire, et dans divers recueils, tels que ceux de l'abbé de Dangeau, mss. Fr. 22 716, fol. 84, et 22 720, fol. 58.

3. Ci-dessus, p. 388, note 6.

4. D'autres textes portent : *Rowroy*. Cette variante en *ay* se trouve dans tous les temps.



Saint-Simon deux de ses fils ayant, par la perte de leur sang et de leur vie en la bataille d'Azincourt, contre les Anglois, en l'année 1415, laissé Gilles de Saint-Simon, leur frère, seul héritier de leurs vertus comme de leurs biens, il auroit, en l'année 1419, si dignement servi l'État contre l'invasion des Anglois, lesquels il contraignit de lever le siège de devant la ville de Gisors, que, pour mémoire et marque de sa valeur, il y fut, par le feu roi Charles VII, créé chevalier de son ordre, et depuis employé en toutes les expéditions de son temps, où, en plusieurs batailles et sièges des villes, il perpétua son nom, sa prudence et sa valeur, pour la gloire de ses descendants, qui depuis ont toujours continué leurs soins, fidélité et affection envers les rois nos prédécesseurs et nous. Tous lesquels avantages de naissance et de services étant, par une succession légitime, heureusement transmis en la personne de notre amé et féal chevalier de nos ordres, conseiller en nos conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, notre premier écuyer, grand louvetier de France, gouverneur et notre lieutenant général en nos ville et citadelle de Blaye, M<sup>re</sup> CLAUDE DE SAINT-SIMON, seigneur dudit Saint-Simon, baron de Benay, vicomte de Clastres, seigneur des châtellenies, terres et seigneuries de Pont-Artemps, Avesne, Gauchy, Ugny-l'Équipée, Pontruet et autres lieux, nous aurions, dès ses jeunes ans, qu'il a eu l'honneur d'être nourri près de notre personne, remarqué en lui tant de généreuses actions et inclinations à la vertu, tant de sagesse en sa conduite, et tant d'ardeur et de zèle pour notre service, que, le jugeant digne de notre affection, nous l'aurions élevé consécutivement et par degrés aux plus grandes charges, dignités et offices de notre maison, en toutes lesquelles charges chacun a pu voir avec combien d'honneur, de prudence et de fidélité il s'est conduit et s'en est acquitté dignement. A CES CAUSES, desirant témoigner le grand contentement et satisfaction que nous en avons, et, par une marque qui demeure à ceux de sa maison, donner des preuves de la volonté en laquelle nous sommes de le bien et favorablement traiter à l'avenir, SAVOIR FAISONS que, de l'avis d'aucuns princes de notre sang et autres grands et notables personnages de notre Conseil, et de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons à ladite terre et seigneurie de Saint-Simon, située en notre pays et comté de Vermandois, uni et incorporé, et, par ces présentes, signées de notre main, unissons et incorporons les baronnie, vicomté, terres et seigneuries, justices, châteaux, bourgs et villages de Benay, Clastres, Pont-Artemps, Avesne, Gauchy, Ugny-l'Équipée et Thorigny, Pontruet, Savy, Rumigny, Pithon, Aubigny, Iverny, Corbeny, Dury, et fiefs des Halles de Saint-Quentin et de Saint-Prix, leurs appartenances et dépendances, et autres y jointes, et qu'il pourra y joindre ci-après, qui relèvent à présent en plein fief de nous, à cause de notredite comté de Vermandois; et le tout avons créé et érigé, ordonné et établi, et, par ces présentes, signées de notre main, créons et érigeons, ordonnons et établissons en nom, titre et dignité de DUCHÉ ET PAIRIE; voulons et nous plaît lesdites terres, baronnie et seigneuries être dites

et appelées, dès maintenant et ci-après, le DUCHÉ DE SAINT-SIMON, pour en jouir et user du jour de la présente érection, perpétuellement et à tous jours, et le relever à une seule foi et hommage, tant de nous que de notre couronne, par ledit sieur de Saint-Simon, et, après son décès, par ses hoirs mâles, avec les honneurs, autorités, prérogatives, séances, profits et privilèges qui appartiennent à ladite dignité, ainsi que les autres dues et pairs en usent et jouissent ; et ce sous le ressort de notre cour de parlement de Paris..... Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce 1635, et de notre règne le vingt-cinquième.

« LOUIS.

« Par le Roi : BOUTHILLIER. »

Ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris dès le 4<sup>er</sup> février, devant une nombreuse assemblée, où l'on remarquait le prince de Condé, les ducs d'Uzès, de Montbazou, de Créquy, de Chaulnes, de la Valette, de Retz et de Puylaurens, le maréchal de Vitry, le surintendant Bouthillier, et « force chevaliers de l'Ordre et autres seigneurs et noblesse sans nombre, qui témoignèrent toute la satisfaction qu'ils en recevoient. » Saint-Simon avait défendu à son avocat de « s'étendre sur ses louanges ; » mais l'avocat général Bignon rappela longuement l'ancienneté d'une maison qui tirait son origine des comtes de Vermandois, les mérites des ancêtres du nouveau duc, et sa propre modestie. « Aussi, dit la *Gazette* en rendant compte de cette séance, la mémoire des plus vieux ne leur fournit-elle point d'exemple d'aucun qui ait mieux usé que lui de la faveur d'un si puissant monarque, ni qui s'en rendit plus digne, s'il se pouvoit ajouter quelque recommandation au choix que Dieu fait au ciel par l'organe des rois, ses miroirs en terre<sup>1</sup>. »

Faits ainsi sans perdre un seul jour, cet enregistrement, « dont dépendait la réalité de la dignité » du nouveau duc, et sa réception, « qui fixait son rang, et des siens, pour toujours<sup>2</sup>, » eurent l'avantage de lui donner place immédiatement après Pierre de Gondy, duc de Retz<sup>3</sup>, et avant le duc de la Rochefoucauld<sup>4</sup>, dont les lettres, quoique plus anciennes de treize ans et présentées au Parlement depuis le 2 septembre 1631, n'avaient pu encore être vérifiées. On verra comment cette singulière situation donna lieu à une action judiciaire, qui se termina d'abord, en 1647, par un compromis, puis, en 1714, par le triomphe de Louis de Saint-Simon<sup>5</sup>.

1. *Gazette* de 1635, p. 60.

2. Voyez l'épisode des lettres du maréchal duc de Boufflers, tome VI, p. 320.

3. Fait duc-pair en février 1634, par renouvellement de la création primitive de 1581, et reçu le 14 mars suivant.

4. Le comté de la Rochefoucauld avait été érigé en duché-pairie au mois d'avril 1622.

5. *Mémoires*, tome VII, p. 264, tome VIII, p. 314, 352 et suivantes, et tome X, p. 86-87, 145 et suivantes.

Nous n'avons guère de renseignements sur le duché de Saint-Simon<sup>1</sup>; ni Claude ni son fils ne paraissent y avoir jamais habité ou s'en être occupés autrement que par l'intermédiaire de leur receveur et des officiers du bailliage ducal<sup>2</sup>. Les *Mémoires* n'en disent qu'un mot<sup>3</sup>, quoique notre auteur mit au-dessus de tous les biens ce titre de duc et pair qui le plaçait immédiatement après le Roi<sup>4</sup>. Lui mort, toutes les terres et le château « très-vieux et caduc » de Saint-Simon furent vendus par son héritière, la comtesse de Valentinois, aussitôt qu'on y eut fait l'inventaire du mobilier, et passèrent, le 14 décembre 1756, aux mains d'un conseiller au parlement de Metz, Nicolas-François le Scellier de Chezelles<sup>5</sup>, pour revenir peu après, à ce qu'il paraît, aux Saint-Simon Sandrieourt.

Les *Mémoires*, au contraire, parlent souvent d'une autre terre acquise par Claude de Saint-Simon quelques mois après l'érection de son duché-pairie. Ce fut le 1<sup>er</sup> août 1635 qu'un arrêt définitif du Parlement mit le duc en possession de la châtellenie de Beaussart, de la châtellenie de la Ferté-Arnault ou la Ferté-au-Vidame, et du vidamé de Chartres, saisis depuis vingt-deux ans à la requête des créanciers de Préjan de la Fin de Maligny<sup>6</sup>. Quoique faite dans des conditions favorables, sans concurrence d'autres enchérisseurs sérieux, cette acquisition ne coûta pas moins de quatre cent mille livres; mais, soit comme seigneurie territoriale, soit comme habitation d'automne, le favori de Louis XIII trouvait là, à une petite distance de Paris, de Versailles et de Saint-Germain, tout ce qui lui manquait dans ses domaines de Valois ou de Vermandois, tout ce que son maître souhaitait pour lui<sup>7</sup>.

« Ces deux terres (de Beaussart et de la Ferté-Vidame), dit un document officiel du dix-huitième siècle<sup>8</sup>, sont les plus considérables de la pro-

1. Ci-dessus, p. 407.

2. Nous n'avons trouvé jusqu'ici qu'une pièce notariée du 30 avril 1699, qui fait connaître que Saint-Simon se préparait à faire faire dans l'église du chef-lieu de son duché des réparations évaluées à onze cents livres.

3. Ci-dessus, p. 152.

4. « Cette dignité, squelette le plus chéri et le plus précieux de tous les biens que je tiens des libéralités royales.... » (*Mémoires*, tome VIII, p. 388.)

5. M. Armand Baschet a bien voulu nous communiquer l'analyse du contrat de vente, aujourd'hui conservé dans le minutier de M<sup>e</sup> Prudhomme, notaire à Paris. Toutes les terres étaient alors afferméés à douze mille cinquante livres par an, et le prix de vente fut de quatre cent quarante et une mille livres francs (*sic*). Le mobilier du château ne valait pas quatre cents livres.

6. Celui-ci était mort, pendant les opérations judiciaires, en 1633. Claude de Saint-Simon, qui avait pris le bail judiciaire du domaine dès 1632, resta seul adjudicataire, le 19 mai 1635, et consigna la somme le 14 juillet suivant. Voyez le dossier de l'adjudication, aux Archives nationales, X<sup>1</sup>B 9620. Il ne rendit hommage au Roi, de qui les deux châtellenies relevaient à cause de sa grosse tour de Chartres, que le 1<sup>er</sup> juin 1646. (Arch. nat., P 182, n<sup>o</sup> 293.)

7. Voyez notre tome II, p. 14-15.

8. Lettres patentes de novembre 1731, érigeant le comté de la Ferté-Vidame. (Arch. nat., P 2432, p. 617.)

vince, tant par le revenu, qui monte à plus de quarante-cinq mille livres, que par la féodalité sur plus de cent fiefs et seigneuries qui en relèvent immédiatement, un gros château, un parc de dix-huit cents arpents, haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de vingt-trois paroisses, six mille arpents de bois, la plus grande partie en futaie, une maîtrise particulière des eaux et forêts<sup>1</sup>; et les deux châtelainies sont décorées de tous les droits attachés aux plus grandes terres du Royaume. »

Un rapport de l'année 1617<sup>2</sup> décrit assez sommairement le château principal : « La maison de la Ferté-au-Vidame, dit-il, est antique, bonne, de grand revenu, seigneuriale, située en pays de bois, environnée d'eaux, la basse-cour à l'entrée, fossoyée de grands et larges fossés pleins d'eaux, bon rempart autour. La figure de la maison est presque ovale. Aux deux portes, deux antiques donjons, voûtés à chaux et à sable, et quantité de tours qui flanquent le circuit de ladite maison. » Cette description se complète en certaines parties par le procès-verbal de l'adjudication de 1635, qui énumère : « Un corps d'hôtel, deux grands pavillons sous lesquels y a porte et pont-levis, l'un à sortir du château pour aller dans la basse-cour, et l'autre pour sortir par derrière dedans le parc et bois dudit lieu, avec six tours à l'entour, l'une couverte d'ardoises, et les autres, avec ledit corps d'hôtel et autres édifices, couverts de tuiles; cour pavée au milieu; clos de murailles; fossés à eau vive; la basse-cour, où y a un pavillon joignant la porte et pont-levis de ladite basse-cour, sortant dedans le bourg de la Ferté-Arnault, composée de plusieurs logis, comme une grande maison manable, granges, écuries à cheval, couvert tant de tuiles que de bardeaux; une grande cour au milieu; un grand jardin joignant le tout, aussi clos de fossés à eau vive, avec l'étang dudit lieu, joignant tant ledit château que basse-cour et jardin; et à l'autre côté, vers le parc et bois, sont plusieurs autres grands jardins enclos de grands canaux et fossés à eau vive, et plusieurs viviers et réservoirs à poisson, et plusieurs prés ès environs desdits canaux; le plant de plusieurs arbres fruitiers joignant lesdits prés; un grand parc de haut bois, entre ledit château et les taillis de ladite Ferté; la garenne dudit lieu étant de l'autre côté dudit château.... »

A défaut de perspectives gravées qui complètent ces descriptions, le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale possède une vue coloriée du château de la Ferté-Vidame, faite entre le dix-septième et le dix-huitième siècle, c'est-à-dire au temps où il passa aux mains de notre auteur et devint sa résidence favorite. Il est intéressant de la comparer avec l'eau-forte de M. Mollard qui figure en tête du livre de

1. Cette maîtrise était aux mains du bailli même du seigneur, et Louis de Saint-Simon, grâce aux ministres ses amis, put se faire confirmer un privilège si exceptionnel, si important pour la conservation de sa chasse et de ses bois. (Archives nationales, arrêt du 11 février 1708, E 789.)

2. Ms. Clairambault 1131, fol. 83.

M. Armand Baschet sur les Manuscrits de Saint-Simon, et qui, dit-on, est la reproduction d'un dessin du dix-huitième siècle.

Le titre de vidame de Chartres était attaché à la terre de la Ferté-Arnault, et l'on a vu, dans les notes de ce premier volume<sup>1</sup>, la signification originelle de cette qualification nobiliaire. Le fief du Vidamé avait son siège à Chartres même, dans la grande rue, entre la porte Guillaume et celle des Essarts, sur les paroisses Saint-André et Sainte-Foi, mais, comme ce siège se trouvait enclos depuis un certain temps dans le jardin épiscopal, Claude de Saint-Simon s'engagea, pour lui et ses deux premiers successeurs, à ne pas en réclamer la possession<sup>2</sup>, tout en continuant de percevoir les cens, rentes et redevances féodales qui en dépendaient dans la ville. Le plus beau de tous les droits attachés au vidamé était d'ailleurs ce titre sonore de vidame de Chartres, qui rappelait si bien les temps féodaux, et que récemment encore des personnages célèbres avaient illustré<sup>3</sup> : il fut désormais réservé à l'héritier présomptif du duché de Saint-Simon<sup>4</sup>. L'auteur des *Mémoires* devait plus tard y faire ajouter un titre de comte de la Ferté-Vidame<sup>5</sup>.

On sait quelle a été la destinée de ce magnifique domaine après la mort de Louis de Saint-Simon. Le parc, avec ses étangs et ses avenues majestueuses, et la forêt, de près de quatre mille hectares, portent encore le témoignage des splendeurs passées dont notre duc faisait montre si volontiers<sup>6</sup>; mais c'est à peine s'il reste quelques pierres du manoir où furent écrits les *Mémoires*, aussi bien que de l'opulent château bâti sous Louis XV par le financier Jean-Joseph de Laborde.

Claude de Saint-Simon était au comble de la faveur et de la fortune. Tout-puissant sur l'esprit de son maître, accepté et même flatté par le premier ministre<sup>7</sup>, courtisé par tout ce qui approchait le Roi, bien vu

1. Ci-dessus, p. 22, note 5. — 2. Transaction du 8 mai 1638.

3. Voyez ci-dessus, p. 22, note 5. Après les deux personnages cités dans cette note, le titre de vidame de Chartres avait été porté par un calviniste important dans son parti, grand ennemi des Guises et du pouvoir royal, Jean de Ferrières-Malignay, dont la vie a été écrite en 1838, par M. de Bastard.

4. Voyez les *Mémoires*, tome II, p. 97-98.

5. Lettres d'érection du mois de novembre 1731, enregistrées à la Chambre des comptes le 14 septembre 1734. (Arch. nat., P 2432, p. 617.) La petite-fille de Saint-Simon porta l'un et l'autre titre dans la maison de Valentinois.

6. *Mémoires*, tome I, p. 334, tome V, p. 35, et tome XII, p. 402-403.

7. Quand il avait été nommé premier gentilhomme de la chambre, Richelieu s'était empressé d'écrire cette lettre au Roi : « Je ne saurois assez témoigner à Votre Majesté la joie que m'a apportée la nouvelle que M. Bouthillier m'a mandée de l'honneur qu'il vous a plu faire à Monsieur le Premier de le gratifier de la charge du feu sieur de Blainville. J'estime la résolution qu'elle a prise en cela beaucoup meilleure que la première qu'elle avoit de la supprimer. Quelque bien qu'elle fasse à une personne qui a les

des femmes les plus élégantes, qui appréciaient en lui, sinon la beauté des traits, du moins la jeunesse et la galanterie<sup>1</sup>, il n'était point de fête, de chasse ou de ballet, aussi bien que d'« expédition de guerre » et de délibération importante, où la première place ne fût pour lui et les siens<sup>2</sup>. En un mot, après avoir résisté, pendant près de dix ans, aux compétitions, aux rancunes, aux jalousies, la faveur du premier écuyer était comme affermie à jamais. Richelieu lui-même semblait n'en prendre aucun ombrage et n'éprouver que de la gratitude pour les services qu'il avait reçus du favori, ou plutôt pour la réserve inoffensive dans laquelle celui-ci paraissait se complaire. Quoique le caractère du premier écuyer, et surtout son avidité, fussent lui être particulièrement désagréables<sup>3</sup>, il se montrait en toute occasion prévenant, serviable même, comme par le passé, prodigue de félicitations, quand la *Gazette* annonçait quelque haut fait nouveau, et prodigue aussi d'assurances d'un bon vouloir inébranlable<sup>4</sup>. Telle était même sa confiance qu'il recourut à lui, ainsi qu'au duc d'Halluyn, pour

conditions de Monsieur le Premier, sera toujours bien employé, l'ayant toujours connu si sincère, si reconnoissant en votre endroit, et si courtois envers tout le monde, que je répondrais bien en mon propre et privé nom que jamais il n'en abusera. C'est le propre des rois, à l'imitation de Dieu, de faire du bien à leurs créatures, etc. » (*Lettres du cardinal de Richelieu*, tome III, p. 59.)

1. On a deux portraits de Claude, dans la collection de lavis formée par Gaignières et Clairambault (ms. 1140, fol. 5 et 6, répétés en double dans le ms. 1234, fol. 96 et 97) : l'un est fait par Simon Vouet, en 1634, et n'offre qu'une figure vulgaire ; l'autre, daté de 1672, le représente beaucoup plus vieux, en armure, et moins désagréable. Il faut rapprocher de ces portraits les témoignages des contemporains. Malherbe, dans la lettre citée plus haut (p. 433 et note 1), avait d'abord écrit : « Un sieur Simon, beau gar..., » puis a biffé ces deux derniers mots, avant de les achever. Tallemant le compare à un ramoneur (*Historiettes*, tome IV, p. 463), et dit ailleurs qu'il « n'y a point d'épée dans son baudrier bleu » (*ibidem*, tome VII, p. 454). Bassompierre le qualifie, comme on sait, de « petit punais, » et, dans le langage de convention des ministres, on lui donnait le surnom peu obligeant de *Stercoral*. Tout cela donne une médiocre idée de ses agréments. Néanmoins, le même Tallemant le cite parmi les tenants les plus favorisés d'une illustre belle, Mme de Montbazon (dont les *Mémoires* parlent au tome IX, p. 332-333), et d'une charmante provinciale, Mme d'Anguillard, voisine de Blaye (*Historiettes*, tome IV, p. 461) ; son fils lui-même (ci-dessus, p. 463) dit qu'il était « jeune et galant. »

2. Voyez les bulletins de la cour, dans la *Gazette* de 1633 à 1635.

3. Voyez une lettre fort vive, en date du 10 juin 1635, dans le recueil publié par Avenel, tome V, p. 52-53.

4. Lettre du 25 novembre 1635, analysée dans le même recueil, tome V, p. 955, et dans le *Catalogue de la collection de lettres autographes de M. Pécard* (1873), p. 87. Cette lettre est écrite à propos de la belle conduite de Saint-Simon dans la campagne de Lorraine, conduite dont la *Gazette* rend compte fort en détail, p. 650, 681-682 et 712.

faire aimer Mlle de la Fayette, puis pour pousser cette nouvelle favorite à entrer en religion, lorsqu'elle menaçait de devenir redoutable<sup>1</sup>.

Ainsi, en 1636, le crédit de Saint-Simon était intact. Au commencement de juillet, nous le trouvons à Fontainebleau, où le Roi venait de rentrer; il assista, avec la Reine et les dames, à la prise de deux cerfs destinés au roi d'Angleterre. Mais ces divertissements furent bientôt interrompus par l'invasion de la Picardie. On a vu, soit dans les *Mémoires*, soit dans notre commentaire<sup>2</sup>, quel rôle important le premier écuyer tint à ce moment dans les conseils, et comment Richelieu le proposa pour aller inspecter la ligne de l'Oise et les passages déjà mis en état de défense par son frère le marquis. C'est là que se place un épisode raconté par Tallemant des Réaux<sup>3</sup>, dans l'histoire du cardinal de Richelieu, et cet épisode est peu à l'honneur du nom de Saint-Simon. Le Roi se trouvait à Senlis ou à Chantilly : on avait rompu tous les ponts de l'Oise, et les seigneurs qui possédaient des terres sur l'autre rive, tels que MM. de Montataire, de Liancourt, d'Humières, s'étaient fait donner par Piccolomini, avec l'assentiment du maréchal de la Force, commandant d'une des armées royales, des sauvegardes grâce auxquelles leurs châteaux ne souffraient point du fait de l'ennemi ou des maraudeurs. Saint-Simon l'aîné, « pour faire le bon valet, » dénonça Montataire, et fit croire au Roi que la présence de sauvegardes ennemies sur l'autre bord de la rivière compromettait la sûreté de sa personne<sup>4</sup>. Si l'on s'en rapporte à Tallemant, Louis XIII n'était pas aussi rassuré que le dépeignent les *Mémoires*, et il avait déjà fait démolir Chantilly. Les insinuations de Charles de Saint-Simon eurent donc une prise facile, et ce ne fut qu'à force de détours habiles et en faisant manger au prince de bonnes poires du verger de Montataire, que les amis de celui-ci purent lui éviter une disgrâce, peut-être même pis. De pareils procédés n'étaient point faits pour gagner l'indulgence des courtisans.

Ce fut sur ces entrefaites que l'affaire du Câtelet et l'intervention déplacée de Saint-Simon en faveur de son oncle fournirent au Cardinal l'occasion attendue depuis plus d'un an. Un mémoire de Richelieu<sup>5</sup> fait connaître les deux griefs qu'il mit en avant : le souvenir des relations du duc avec le rebelle Montmorency, et surtout ses manœuvres pour faire échapper le baron de Saint-Léger au châtement que méritait la reddition « infâme » du Câtelet. « Au commencement du siège, Monsieur le Premier disoit ouvertement qu'il étoit assuré que son oncle ne

1. Mars 1636. Voyez les *Mémoires de Monglat*, p. 60, et Victor Cousin, *Mme de Hautefort*, 4<sup>e</sup> édition, Appendice, p. 314.

2. Ci-dessus, p. 159-161.

3. *Historiettes*, tome II, p. 23.

4. Charles de Saint-Simon étoit capitaine du château de Chantilly depuis que Louis XIII en avait fait une résidence royale.

5. *Lettres du cardinal de Richelieu*, tome V, p. 638-640; *Histoire de Louis XIII*, par le Vassor, tome V, p. 210-212.

feroit point de capitulation, et que, s'il en faisoit, il seroit le premier à le condamner. Aussitôt que cette place fut rendue misérablement, il changea de langage et entreprit de dire que son oncle avoit fait le devoir d'un homme de bien. Cela fâcha le Roi. Depuis, S. M. ayant tenu conseil à Chaillot, auquel il prit la résolution de faire arrêter le sieur de Saint-Léger, Monsieur le Premier, qui étoit à Chaillot, l'ayant découvert<sup>1</sup>, écrivit de Chaillot même et dépêcha un courrier à son frère, pour avertir son oncle de se sauver, qui réussit si bien, qu'il reçut l'avis deux heures avant celui qui étoit allé pour le prendre, arrivant à Ham. Cet article étant vérifié par information des maîtres de poste et postillons qui menèrent ledit courrier de M. de Saint-Simon, et des hôteliers qui le logèrent, S. M. vouloit juger cet incident avec le procès du sieur de Saint-Léger, qui fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Le cardinal de Richelieu représenta à S. M. qu'il valoit mieux ne le faire pas, parce que la peine qui tomberoit sur Monsieur le Premier seroit trop rude. Depuis, ledit sieur le Premier témoignant toujours un grand mécontentement et dégoût de cette action, le Roi, par bonté, lui conseilla de s'en aller à l'armée. Après y avoir été huit jours, étant revenu trouver le Roi à Senlis<sup>2</sup>, il lui demanda congé, sur les bruits qui courroient que les Espagnols vouloient entrer en la frontière de Guyenne, d'aller à Blaye. Y étant allé, S. M., considérant son mécontentement et le peu d'affection qu'il avoit au bien de ses affaires, auxquelles il avoit préféré l'intérêt d'un homme qui avoit fait une action inexcusable, lui a mandé qu'il demeurât là, et a fait connoître à ses parents<sup>3</sup> qu'il desiroit qu'ils demeurassent chez eux, sans venir à la cour<sup>4</sup>. »

Les *Mémoires* accusent Chavigny, qui étoit alors secrétaire d'État au département des affaires étrangères, et non à la guerre, d'avoir été la cause de la capitulation du baron de Saint-Léger, et, par conséquent, des disgrâces qui s'ensuivirent. Outre l'erreur de département, qui ne permet pas de mettre au compte de Chavigny l'approvisionnement defectueux du Câtelet, il est difficile de concilier les assertions de notre auteur, assertions absolument dénuées de preuves et même de vraisemblance, avec deux lettres de ce même Chavigny, que le Vassor a reproduites *in extenso*<sup>5</sup>, lettres confidentielles, « moitié en chiffres, moitié en jargon, » et adressées au cardinal de la Valette, ami dévoué du premier ministre. Il en ressort simplement que Saint-Simon avoit manœuvré contre Chavigny, pour « l'exclure et s'introduire lui-même ; » que le secrétaire d'État « s'étoit bien gardé de le défendre, » et que Richelieu comptait ne plus laisser prendre à personne la place laissée vacante par l'exilé. « Mgr le Cardinal, disoit Chavigny, m'ordonne de ne m'éloigner guère de

1. C'est le Roi lui-même qui le lui annonça en sortant du Conseil.

2. Dans le Vassor, c'est à Roye, et non à Senlis.

3. Sans doute Charles de Saint-Simon et les la Fontaine d'Esches.

4. Comparez les *Mémoires de Richelieu*, tome III, p. 78.

5. *Histoire de Louis XIII*, tome V, p. 211-212.



Sa Majesté. La bonne humeur où nous le voyons maintenant prouve que M. de Saint-Simon n'agissoit plus bien. Il a reçu ordre de demeurer dans son gouvernement. Quand je vous conterai le détail de tout ceci, vous en serez surpris. Le Roi ne jette les yeux sur personne; apparemment il ne prendra plus de favori. Il aime toujours Mlle de la Fayette, qui ne fait ni bien ni mal; cependant il parle souvent à Mlle d'Hautefort. »

Ces deux lettres prouvent sans doute que Chavigny seconda le Cardinal dans une entreprise bien facile en vérité; mais de là à accuser le secrétaire d'État et le Cardinal d'avoir sciemment délaissé le Câtelet et livré son gouverneur à l'ennemi, il y a fort loin, et, quoique le Vassor abonde dans le même sens que les *Mémoires*, en s'apitoyant sur le baron de Saint-Léger « sacrifié à la réputation du Cardinal, » et sur son neveu exilé parce qu'il insinua à Louis XIII « que la nonchalance de Richelieu et de ses confidants étoit la cause principale du progrès des Espagnols dans la Picardie, » nous ne considérons la disgrâce de 1636 que comme un de ces jeux de bascule si ordinaires dans l'histoire des favoris : Saint-Simon, quoique peu redoutable pour le présent, étoit guetté depuis longtemps par le Cardinal; tout confiant dans ce crédit qui lui avoit si souvent permis d'intervenir en faveur des ennemis du premier ministre, il se hasarda à soutenir un oncle dont la conduite étoit authentiquement condamnable; c'en fut assez pour que la coupe débordât.

Le premier écuyer crut éviter, ou du moins dissimuler la disgrâce devenue inévitable, en prenant les devants et s'éloignant pour un temps; mais la cour ne s'y trompa point, et, pour tout le monde, ce fut un exil<sup>1</sup>. Seuls, les *Mémoires* persistent à parler d'une retraite volontaire<sup>2</sup>.

Au bout de quelques semaines, Saint-Simon, feignant de tout ignorer, écrivit au Cardinal pour lui demander pardon de « certains défauts de colère et de dépit, » disant que les Bautre l'avaient peut-être « ruiné » dans l'esprit du Roi, mais qu'il se sentait la conscience « très-nette, » et se montrerait désormais un « autre homme. » Le Cardinal ne se laissa prendre ni à ces protestations, ni aux offres de communications qui y étoient jointes; il répondit (23 octobre) que le Roi avoit été obligé de le sacrifier pour sa conduite dans l'affaire du baron de Saint-Léger, « affectionnant son État plus qu'autre chose; » que cette conduite étoit due sans doute à de mauvais conseils, mais qu'il falloit se résigner à en

1. Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome I, p. 46, et ceux de *Bassompierre*, octobre 1636, tome IV, p. 211 : « Furent aussi disgraciés les Saint-Simon, et le jeune, qui étoit un fantôme de favori, commandé de se retirer à Blaye. »

2. Ci-dessus, p. 197 : « Il songea donc bientôt à s'en retourner à Blaye, où il vivoit en grand seigneur, aimé et recherché de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à Bordeaux et dans les provinces voisines. Il s'y retira donc bientôt après, pour n'en revenir de longtemps. »

porter la peine, et veiller surtout à ce que « ses déportements n'empirassent point ses affaires<sup>1</sup>. »

La « cabale » du premier écuyer, ses parents et amis, ayant en tête Mlle d'Esches, alors fille d'honneur de la Reine, plus tard Mme de Villarceaux, essayèrent d'agir, ou de faire agir Mlle de la Fayette en faveur de l'exilé<sup>2</sup>; mais c'était, à ce qu'il semble, un parti pris, chez Richelieu et dans son entourage, de perdre à jamais l'ancien favori, *Stercoral*, comme l'appelait dédaigneusement ce Chavigny en qui il mettait alors tout son espoir, et qui n'avait déjà d'autre souci que de l'envoyer bien loin de la cour. On eût même voulu, pour plus de sûreté, le dépouiller de sa charge de premier écuyer, et elle fut, dit-on, offerte à Cinq-Mars, comme étant d'ordinaire le premier lot des favoris du Roi; mais il répondit que c'était là une charge bonne pour d'anciens pages tels que Baradat et Saint-Simon, trop heureux de quitter les couleurs<sup>3</sup>, et non pour un fils de maréchal de France<sup>4</sup>.

L'exil dura longtemps, et Saint-Simon l'observa si scrupuleusement qu'il fallut que le Cardinal lui-même, par compassion, de son propre mouvement, lui envoyât, le 1<sup>er</sup> janvier 1637, une autorisation de franchir quelquefois l'enceinte de Blaye pour se divertir à la chasse. Sentant donc que son temps de faveur était bien fini, Claude affecta de se tourner vers les choses de la guerre. Sans avoir des talents de grand capitaine, il s'était toujours montré brave, actif, entreprenant, quand il avait accompagné son maître sous les murs de la Rochelle, au Pas-de-Suse, à Chambéry, ou commandé la cavalerie dans les campagnes de Lorraine. Titulaire d'une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances, il avait aussi possédé pendant un an, de 1635 à 1636, un régiment de cavalerie; lorsqu'on réorganisa l'armée, au commencement de 1638, pour opérer en Catalogne sous les ordres de son cousin le prince de Condé, il obtint à la fois une nouvelle charge de mestre de camp<sup>5</sup> et le commandement de la cavalerie légère de l'armée de Guyenne<sup>6</sup>.

Dans la première campagne du prince de Condé, Claude de Saint-Simon prit une part brillante au combat du Pas-de-Béohobie, fit sur le

1. *Lettres de Richelieu*, tome V, p. 640-641.

2. *Lettres de Richelieu*, tome V, p. 650; lettre du 1<sup>er</sup> novembre, à M. de Chavigny. Par une lettre de 1638 (tome VI, p. 93), on voit que M. le Bailleur avait été un de ses inspirateurs ou de ses complices.

3. La livrée royale des pages.

4. Cabinet des titres, dossier ROUVROY, fol. 94.

5. Son nouveau régiment, composé de cinq compagnies de cheval-légers et une de mousquetaires, subsista jusqu'en 1660. Le général Susane en a donné les états de services dans l'*Histoire de la cavalerie française*, tome III, p. 133. C'est ce corps que commandait, comme lieutenant-colonel, la Roque Saint-Chamaran, dont il est question dans l'épisode du duel avec Vardes, ci-dessus, p. 217.

6. Commission et lettre du 6 mars 1638.

territoire espagnol une incursion hardie, dont la *Gazette*, toujours louangeuse pour l'ancien favori, donna un récit détaillé, et enfin, plus favorisé que le chef de l'armée, il se trouva au nombre des généraux qui purent échapper à la triste déroute de Fontarabie et rentrer à Bayonne en rompant derrière eux le pont de la Bidassoa <sup>1</sup>.

Appelé encore l'année suivante au même commandement, puis retenu à Blaye par un contre-ordre subit, il vola cependant au secours de son cousin lorsque celui-ci, surpris sous les murs de Salces par un retour offensif des Espagnols, appela à lui la noblesse volontaire. Saint-Simon combattit vaillamment dans la désastreuse journée du 2 novembre <sup>2</sup>; mais il ne put empêcher que l'armée ne fût battue et dispersée comme l'année précédente.

Trois ans se passèrent ensuite sans que Saint-Simon quittât Blaye, désolé, écrivait-il au Cardinal, d'être enterré tout vif dans ce tombeau et de ne plus faire service à son maître.

Ses lettres de cette époque sont, comme toujours, pleines de protestations chaleureuses, soit qu'il s'agisse de la santé de Richelieu, des affaires politiques, des intrigues de la cour, ou des desseins inquiétants de l'Espagne contre Blaye et la Garonne; et d'autre part, le Roi manifesta souvent sa gratitude pour les mesures de précaution que le duc s'est empressé de prendre. Mais, si celui-ci demande une permission de venir à Paris, serait-ce pour recevoir la bénédiction suprême de son père, qui est malade, moribond, ou pour féliciter le Cardinal de son retour à la santé, tout congé lui est impitoyablement refusé <sup>3</sup>.

Richelieu mort, il semblait impossible que ces rigueurs continuassent, et Saint-Simon sollicita son rappel sans retard: peut-être comptait-il sur la bonne volonté du ministre Chavigny, qu'il avait souvent employé comme intermédiaire, sans grand succès il est vrai, mais à qui il écrivait que sa consolation était grande de penser que la meilleure part du gouvernement allait passer aux mains de l'homme le mieux instruit de la pensée du feu cardinal. Cette nouvelle supplique eut le même sort que les précédentes. Une lettre royale du 29 décembre fit entendre au duc que « certaines considérations » ne permettaient pas encore qu'il reparût à la cour avant quelque temps. « Cependant, disait Louis XIII, assurez-vous que je vous sais beaucoup de gré de la façon dont vous vous êtes comporté dans les occasions qui ont regardé mon service, et que vous recevrez des marques de ma bonne volonté qui vous feront connoître que je sais estimer la fidélité et l'affection de ceux qui en ont pour ma personne et pour le bien de mon État <sup>4</sup>. » Ce ne fut donc pas, comme le

1. *Gazette* de 1638, p. 342 et 394-395; le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, tome V, p. 556.

2. Voyez le récit particulier de ses faits d'armes dans la *Gazette* de 1639, p. 788.

3. Dépôt des affaires étrangères, *France*, vol. 100 à 103.

4. Bib. nationale, ms. Fr. 3843, fol. 99.

disent les *Mémoires*<sup>1</sup>, « lors de la dernière extrémité du cardinal de Richelieu » que l'ancien favori fut rappelé par un courrier de son maître ; il ne revint à Paris que dans le commencement du mois de février, en même temps que les autres exilés ou disgraciés, Baradat, Bassompierre, d'Estrées, la duchesse douairière de Guise<sup>2</sup>, et même l'accueil ne fut pas ce qu'il avait espéré, ce que disent encore les *Mémoires*. Henri Arnauld écrit, le 18 février 1643, au président Barrillon : « M. de Saint-Simon vit hier le Roi à Versailles ; cela se passa assez froidement<sup>3</sup>. »

Un fait reste incertain pour nous dans les événements qui suivirent la mort de Louis XIII et achevèrent de rompre les derniers liens de Saint-Simon avec la cour<sup>4</sup>. Se peut-il que Chavigny, qui venait de rendre de réels services au duc de Saint-Simon<sup>5</sup>, ait trahi les dernières volontés du Roi jusqu'à détourner au profit du comte d'Harcourt cette charge de premier écuyer dont Louis XIII aurait entendu faire don à son ancien page ? Ne doit-on pas croire plutôt que le royal moribond, très-imparfaitement revenu aux affections du temps passé, hésita à fixer l'attribution d'une charge importante, et finalement, dans cette distribution où les plus petits de ses serviteurs ne furent point négligés<sup>6</sup>, oublia le nom du favori qui avait été tout-puissant durant dix années, et qui n'avait pas cessé, même pendant la disgrâce et du fond de l'exil, d'entretenir des relations familières avec le maître ? La froideur que les courtisans venaient de constater au retour de Saint-Simon, l'inconsistance même des bruits qui coururent dans le courant du mois d'avril<sup>7</sup>, nous feraient pencher volontiers vers cette seconde hypothèse, c'est-à-dire absoudre tout au moins Chavigny du fait matériel dont les *Mémoires* l'accusent avec tant d'amertume et de violence. Si l'on admet, au contraire, que Claude de Saint-Simon ait eu réellement un pareil grief contre le ministre et l'ait trouvé « trop vil, » en 1643, pour l'appeler sur le terrain, comment concilier cette indignation, ce mépris, avec le ton des lettres qu'il écrira à Chavigny trois ou quatre ans plus tard, et qui témoignent d'une familiarité, d'une confiance chaque jour croissante ?

Ce que ne peut suspecter le critique le plus difficile, c'est la sin-

1. Ci-dessus, p. 181.

2. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, tome VI, p. 680.

3. Bib. nationale, ms. Fr. 3778, fol. 37 v°.

4. Ci-dessus, p. 181-187.

5. Services qu'attestent, entre autres, des lettres de Saint-Simon conservées au Dépôt des affaires étrangères, *France*, vol. 104, fol. 5, 13 et 18.

6. Un des témoins qui ne quittaient pas le chevet du moribond, le confesseur Dinet, dit, dans la relation que le *Cabinet historique* a publiée en 1866 (tome XII, p. 249), que Louis XIII « n'oublia qui que ce fût de ses domestiques, non pas même le garçon qui boulangeoit le pain des chiens. » C'est Chavigny qui écrivait ces legs sous la dictée du Roi.

7. Voyez notre note 4 de la page 186. On retrouve les mêmes *on dit* consignés, presque dans les mêmes termes, dans une dépêche de l'ambassadeur vénitien Giustiniani à son gouvernement.

écrité des sentiments de vénération que le père et le fils professèrent l'un après l'autre pour Louis XIII, et dont on aime à trouver l'expression souvent répétée dans les *Mémoires*<sup>1</sup>. Cette pieuse exactitude à assister chaque année à la messe anniversaire du 14 mai, quand, depuis longtemps, tout le reste de la cour en avait oublié la date<sup>2</sup>, passa aussi du père au fils, et l'on nous permettra de placer ici, bien en dehors de l'ordre chronologique, une pièce qui montre quel était encore, quatre-vingt-dix ans après la mort de Louis XIII, le désir de Louis de Saint-Simon de relever la pompe du service célébré par les religieux de Saint-Denis. C'est dans les dossiers d'un archiviste de la maison du roi Louis XV<sup>3</sup> que nous avons rencontré une note ainsi conçue :

« Au mois d'avril 1733, M. le duc de Saint-Simon ayant souhaité que l'évêque de Noyon<sup>4</sup> officiat au service qui doit être fait le mois prochain pour l'anniversaire du roi Louis XIII, sans autre cérémonial que celui qui est ordinairement observé à ce service depuis la mort de Louis XIV, c'est-à-dire qu'il ne s'agiroit d'autre chose, de la part de l'évêque de Noyon, que de dire ce jour-là la grand'messe au lieu des religieux de semaine, les religieux de Saint-Denis, auxquels il en a écrit et fait parler, lui ont répondu le 17 avril que, si l'évêque de Noyon vouloit officier chez eux une des grandes fêtes solennelles, il leur feroit un très-grand plaisir; mais qu'à l'égard du service de Louis XIII, que l'on étoit obligé d'avancer de huit jours à cause de l'Ascension et des Rogations, et de le faire le jeudi 7 de mai, qu'il n'est point d'usage à Saint-Denis qu'un évêque officie un jour ouvrier, à moins que quelque cérémonie extraordinaire ne l'exige; que, pour faire à Saint-Denis un service solennel extraordinaire, il faut l'ordre, ou du moins la permission du Roi; que, Mme la duchesse d'Aiguillon ayant souhaité que l'on fit un service solennel pendant le dépôt de Louis XIII, on ne l'accorda qu'après que la Reine eut donné son agrément; et une personne étant venue, après la mort de M. le duc d'Orléans, régent, parler d'une fondation que quelqu'un vouloit faire pour lui, il lui fut répondu qu'on ne pouvoit y entendre sans ordre ou permission de Sa Majesté, ce que l'on a toujours observé; que si M. l'évêque de Noyon desiroit officier le jour

1. Ci-dessus, p. 224, et tome III, p. 248 et suivantes; *Mémoires du duc de Luynes*, tome VII, p. 343. — Il est juste de faire remarquer, à l'honneur d'un prince qu'il serait difficile de réhabiliter sur beaucoup d'autres points, que cet exemple de gratitude gardée à sa mémoire n'est pas le seul; chacun sait quel attachement le savant et vénérable héritier du connétable de Luynes professait encore, de notre temps, pour la mémoire du bienfaiteur de sa famille.

2. Ci-dessus, p. 224; tome VI, p. 28; tome VIII, p. 181-185, 386-387; tome XII, p. 216. De 1693 à 1745, Saint-Simon alla cinquante-deux fois à cet anniversaire, sans jamais, dit-il, y voir personne.

3. Archives nationales, K 1249, liasse n° 2, fol. 46.

4. C'était un cousin du duc, Claude de Rouvroy Saint-Simon, plus tard évêque de Metz, connu pour avoir été le compagnon de notre auteur dans son voyage en Espagne et le légataire de ses manuscrits.

de l'anniversaire de Louis XIV, ils sont persuadés que M. le cardinal de Rohan le nommeroit avec plaisir. »

Nous n'aurons garde, en revanche, d'oublier un épisode des premiers temps du nouveau règne qui n'a pas trouvé place dans les *Mémoires*, et qui y eût fait un étrange contraste avec les traits de générosité et de désintéressement cités au compte du premier écuyer.

Parmi les anciens ministres que l'année 1643 avait vus rentrer à la cour, se trouvait le surintendant des finances la Vieuville, disgracié en 1624, exilé même plus tard, et privé de ses biens pendant douze ans comme criminel de lèse-majesté. Saint-Simon, arrivé à l'apogée de sa faveur lors du procès du surintendant, s'était fait donner, dès le mois d'octobre 1631, la confiscation totale des terres de l'accusé, avant même que celui-ci fût condamné par contumace (janvier 1632) ; puis, pour mieux assurer son droit, il avait pris de nouvelles lettres de don (juillet 1632), en les faisant prudemment restreindre à trois terres principales, Arzillières, Verigny et Fresne-Verigny. Depuis lors, et malgré les créanciers ou les ayants droit du surintendant, il s'était maintenu en possession, et ses procédés avaient fait un fort mauvais contraste avec ceux du maréchal d'Estrées, qui, lui, n'avait demandé la confiscation de trois autres terres que pour en envoyer le brevet à M. de la Vieuville et les lui conserver intacts<sup>1</sup>. Richelieu mort, Mme de la Vieuville avait repris plus énergiquement ses revendications, notamment à propos de bois coupés par le premier écuyer dans une des terres citées plus haut, et qu'elle prétendait être son bien propre<sup>2</sup>. Quand la disparition de Louis XIII lui-même eut permis à M. de la Vieuville de revenir à la cour et de poursuivre en personne sa réhabilitation, qui fut solennellement prononcée le 11 juillet 1643, l'ancien surintendant réclama non-seulement le fonds des biens attribués en 1632 au premier écuyer, mais aussi les fruits perçus depuis cette époque et le montant des dégradations que Saint-Simon avait fait subir aux propriétés, en détenteur pressé de jouir. L'affaire fut portée au conseil de direction et y fit grand bruit : Monsieur le Prince<sup>3</sup> soutint son ami Saint-Simon, et manœuvra pour que les revendications de M. de la Vieuville ne fussent pas renvoyées au Parlement ; mais Monsieur n'était pas moins ardent pour la cause de son ancien serviteur et complice, et les séances du Conseil consacrées à ce débat furent aussi orageuses que nombreuses. Ce fut seulement le 17 mars 1644 que Monsieur le Prince par-

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, tome I, p. 386.

2. Lettre d'Henri Arnauld au président Barrillon, 1<sup>er</sup> avril ; ms. Fr. 3778, fol. 64 v<sup>o</sup>.

3. On se rappelle que la marquise de Saint-Simon était tante du prince de Condé, et que, de plus, le premier écuyer avait failli, en 1632, faire nommer celui-ci premier ministre, à la place de Richelieu ; voyez ci-dessus, *Mémoires*, p. 166-168.

vint, comme il le désirait, à faire retenir par cette juridiction supérieure la question de restitution; on ne renvoya au Parlement que celle du remboursement des dégradations et de l'acquiescement des dettes. Nous ne savons pas quel fut le résultat définitif; il y eut sans doute quelque transaction, car M. de la Vienville avait déjà consenti à renoncer aux terres d'Arzillières et de Verigny, pourvu que le duc de Saint-Simon désintéressât ses créanciers; mais, quelle que fût l'issue du procès, l'effet moral ne put être que très-défavorable pour l'ancien favori de Louis XIII, en étalant une fois de plus son avidité au grand jour, et en prouvant aussi que son crédit était épuisé à jamais<sup>1</sup>. De même, son frère aîné fut condamné, le 17 février 1644, « à rapporter le don qu'il avoit eu de quelques impôts en Champagne, sur la confiscation de M. le Coigneux, avec les intérêts<sup>2</sup>. »

Quoique la cour, dans ces conditions, dût être odieuse à notre duc, son service l'y retint jusqu'au mois d'août 1645 : mais il se démit de la charge de grand louvetier dès la fin de 1643, puis céda à M. de Maisons sa capitainerie de Saint-Germain et Versailles, et enfin vendit à Beringhen la charge de premier écuyer<sup>3</sup>, sans même conserver la jouissance des grandes entrées, car « on ne les gardoit point alors en quittant la charge qui les donnoit<sup>4</sup>. » Ayant ainsi rompu avec le Palais-Royal, il se consacra tout entier aux Condés, vers qui des relations de parenté l'avaient entraîné de tout temps, et dont il venait encore de se rapprocher en épousant la fille de sa propre belle-sœur, Mlle de Portes, cousine germaine de la princesse douairière<sup>5</sup>. Quand Monsieur le Prince mourut, en 1646, sa veuve et ses enfants, le héros, le prince de Conti et Mme de Longueville, conservèrent « les mêmes liaisons » avec leur parent, et ce fut ainsi qu'il se trouva engagé dans leur parti lorsque vint la Fronde.

De 1648 à 1652, le rôle politique de Claude de Saint-Simon prit une véritable importance : comme Louis XIII l'avait prédit à son favori, un jour vint où les événements de Guyenne firent du gouverneur de Blaye l'arbitre, en quelque façon, du sort de la royauté aux prises avec les princes et les parlements. Sa conduite fut douteuse, hésitante un instant. Tout dévoué au prince de Condé, il s'engagea d'abord dans la faction qui commençait la lutte contre Mazarin, et siégea parmi les opposants, à cette fameuse séance du 15 janvier 1648 où le Parlement délibéra

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 97, 105-107 et 162; factum imprimé de M. de la Vienville, dans le ms. Dupuy 631, fol. 227-232.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 153.

3. Ci-dessus, p. 151 et 194.

4. Addition n° 48, ci-dessus, p. 370.

5. Les fiançailles et la signature du contrat eurent lieu au Palais-Royal, le 7 septembre 1644, avec l'assistance de toute la cour; le mariage fut célébré le 26, au château de la Versine, que le marquis de Saint-Simon, beau-père de la mariée et frère du marié, possédait depuis 1636.

sur les édits bursaux enregistrés le 13, en lit de justice<sup>1</sup>. Quelques jours plus tard, Olivier d'Ormesson le rencontrait chez Monsieur le Prince, louant fort la résistance des maîtres des requêtes, qui était le prélude de la Fronde<sup>2</sup>. Mais l'entente n'était pas encore absolument rompue entre la cour et le gouverneur de Blaye : celui-ci, qui avait toujours à réclamer quelque arriéré pour le service de sa place, consentit, moyennant de belles promesses du premier ministre, à repartir pour la Guyenne, en se faisant fort de « mettre le parlement et la ville de Bordeaux à la raison, en cas qu'il ne se rangeât à son devoir et abusât des bontés de Leurs Majestés<sup>3</sup>. » Il y passa l'été, renouvelant en toute occasion des demandes de crédit, entremêlées de protestations de dévouement. Vers la fin de l'année, revenu à Paris, nous le voyons se mêler de nouveau, sous la direction du prince de Condé et du duc d'Orléans, aux mouvements des cours souveraines. Le 16 décembre, il siège au Parlement, à côté des ducs de Joyeuse, d'Elbeuf, de Montbazou et de Brissac<sup>4</sup>; il prend part aux délibérations orageuses qu'ont soulevées les prétendus manquements du gouvernement royal à la déclaration pacifique du 12 octobre. Mais c'est surtout à partir de l'année 1649 que les correspondances font connaître d'une façon suivie quel fut son rôle, et sur quels points, dans quelle mesure, ses intentions ou ses actions peuvent avoir été différentes de ce que nous lisons dans les *Mémoires*.

Indécis encore plus que prudent, le duc était reparti pour Blaye, et, tout en entretenant avec Chavigny un commerce de lettres fort actif<sup>5</sup>, il y demeura jusqu'à ce que la pacification de Paris lui permit de revenir à la cour, chercher soit une récompense de sa sage conduite, soit une occasion de faire valoir l'importance de son poste. Quand il se rendit à Compiègne, dans le courant du mois d'août, la lutte s'animaient entre Mazarin, la vieille Fronde, Condé et les petits-maîtres. Ce fut naturellement du côté de son cousin que Saint-Simon crut trouver l'avantage, et il prit le rôle d'intermédiaire obligeant entre Monsieur le Prince et Chavigny, ménageant pour celui-ci les fonctions de guide et de mentor politique auprès du jeune vainqueur de Rocroy et de Lens. Mais, au moment où il croyait le succès de son plan assuré, le Cardinal saisit une occasion futile, la connivence de Condé dans l'affaire ridicule du petit-maître Jarzé, et obtint de la Régente l'arrestation des Princes, le coup d'État du 18 janvier 1650. Saint-Simon avait été convoqué, avec les autres ducs, pour venir entendre au Parlement le manifeste royal qui s'expliquait sur l'emprisonnement de Condé, du prince de Conti et du

1. *Cérémonial françois*, tome II, p. 448.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 27 janvier 1648, tome I, p. 431.

3. Bib. nationale, carnet XII de Mazarin, p. 97.

4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome I, p. 589 et suivantes.

5. Une partie de cette correspondance a été publiée par M. Chéruel, dans son étude sur *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 242 et suivantes.



duc de Longueville : il se trouva seul avec le duc de Luynes au banc des pairs <sup>1</sup>. Sa douleur, ses larmes même <sup>2</sup>, n'échappèrent à personne, au milieu du silence qui accueillit la déclaration, et, quand on apprit à la cour qu'il avait quitté immédiatement Paris, l'opinion commune fut qu'il allait, comme les autres partisans et serviteurs des princes prisonniers, comme Bouillon, Turenne, la Rochefoucauld, préparer une revanche. Depuis la rébellion du parlement et du peuple de Bordeaux, Blaye était devenu l'un des principaux centres des opérations de l'armée et du gouvernement royal : le duc d'Épernon, puis le maréchal du Plessis-Praslin et le comte du Dognon, y avaient établi une sorte de quartier général ; et c'était précisément cette même place que convoitaient les Princes, car l'occupation d'un poste si avantageusement situé leur eût donné, en même temps que Bordeaux, toute la partie du Royaume située au sud de la Loire <sup>3</sup>. Or on savait de bonne source que Saint-Simon, malgré son éloignement momentanément, manœuvrait sous main contre le duc d'Épernon ; on l'accusait de détourner le parlement rebelle de la paix que la cour lui offrait, et de travailler pour le compte de Monsieur le Prince divers membres influents de la faction <sup>4</sup>. Tous les rapports s'accordèrent à annoncer qu'il venait aider le duc de Bouillon, et enlever au gouvernement royaliste la citadelle qui avait arrêté jusque-là les progrès des Frondeurs <sup>5</sup>.

L'esprit irrésolu de Saint-Simon ne s'était encore arrêté à aucune décision, lorsque se produisit le coup d'État du 18 janvier. C'est un chagrin des plus sincères, mêlé de quelque inquiétude pour sa sûreté personnelle, qui le poussa à quitter Paris et à se diriger, non pas directement sur Blaye, mais vers quelque autre asile, la Ferté sans doute, où il passa plusieurs semaines à attendre et à réfléchir. Au bout d'un mois, il écrivit au Cardinal une lettre d'explications, ou plutôt d'excuses, sur son « prompt départ, » lettre à laquelle Mazarin répondit le 28 février <sup>6</sup>, sur un ton ironique, sans paraître se douter des menées dont Blaye était l'objet, ni savoir ce dont il était dûment averti par d'Épernon, par le garde des sceaux Châteauneuf et par d'autres amis, que le Parlement et la noblesse étaient allés faire leur cour au gouverneur de Blaye dès son arrivée, qu'il faisait des travaux aux fortifications, et que, s'il était « homme à entreprendre, » il pourrait devenir aussi redoutable que M. de Bouillon lui-même.

1. *Suite du journal des assemblées du Parlement*, p. 33.

2. Dossier Rouvroy, fol. 94, au Cabinet des titres.

3. Voyez les *Mémoires*, ci-dessus, p. 198.

4. Mazarin a noté cela sur son carnet n° XIII, p. 74.

5. Voyez les rapports tirés par M. Tamizey de Larroque de la correspondance de Mazarin (Arch. nat., KK 1217-1221), et publiés dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, tomes II et suivants.

6. Dépôt des affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, vol. 33, fol. 105 ; *Saint-Simon considéré comme historien*, par M. Chéruel, p. 252.

En effet, les Princes négociaient de ce côté : Lenet, la Rochefoucauld, l'évêque d'Angoulême et le chevalier de Taudias s'employaient à la fois auprès de Saint-Simon. Celui-ci prit-il alors un engagement formel de se déclarer pour eux ? La Rochefoucauld l'affirme. Lenet ne le dit pas aussi positivement, et exprime le regret « de ce que la duchesse..., toute-puissante sur son mari et très-passionnée pour la maison de Monsieur le Prince, n'étoit pas à Blaye avec lui...<sup>1</sup>. » En fait, Saint-Simon, considérant « que M. de Turenne étoit foible, que Saumur étoit rendu, que le Cardinal s'autorisoit à Paris, que les Frondeurs étoient sincèrement unis avec lui, que Bellegarde traitoit, » n'avait pas même voulu donner sa parole de se trouver à l'assemblée de la noblesse rebelle.

Mais, son frère aîné, qui étoit à la cour, l'ayant averti des bruits qu'on y répandait contre lui, Claude écrivit de Blaye, le 7 avril, au garde des sceaux Châteauneuf, une lettre où il protestait de ses intentions bonnes et pures. « Nous ne sommes pas des gens fort dissimulés, disait-il; nous aimons à vivre avec honneur, par le chemin du gentilhomme...<sup>2</sup>. » Mazarin saisit l'occasion, et lui fit défendre, au nom du Roi, s'il craignait tant de lui « déplaire et désobéir, » de recevoir la femme et le fils de Condé, dans le cas où, malgré les ordres du souverain, ils quitteraient le Berry<sup>3</sup>.

Dès lors, rappelé au devoir par cette sommation du fils de son bienfaiteur, peut-être aussi, disons-le par la considération des succès de l'autorité royale en Normandie et en Bourgogne, Saint-Simon n'hésite plus un seul instant. Il répond à Leurs Majestés sur le ton le plus dévoué; il écrit en même temps au secrétaire d'État le Tellier une lettre justificative<sup>4</sup>, et, vers le 28 avril, il dépêche à Madame la Princesse un gentilhomme chargé de la prévenir qu'elle ait à ne pas bouger de Montrond, surtout à ne pas songer à Blaye. Soit qu'elle fût déjà en route, soit qu'elle voulût feindre, ce qui est plus probable, de n'avoir point reçu l'avertissement, la princesse lui envoya de Turenne le vieux Filzjean, serviteur tout dévoué à la maison de Condé<sup>5</sup>, pour annoncer sa marche. Le duc s'affermît encore dans sa résistance : n'ayant pris aucun engagement par lui-même ni par son frère, il menaça de charger les ducs, s'ils se présentaient aux portes, même d'arrêter la princesse, pour peu que le Roi l'ordonnât, et il renvoya Filzjean, avec une lettre où il adjurait sa cousine de renier des conseillers perfides<sup>6</sup>. Prière d'abord, ironie

1. *Mémoires de P. Lenet*, p. 242 et 249.

2. Musée Britannique, mss. Egerton, n° 13, fol. 167-168.

3. Correspondance de Claude de Saint-Simon, Bib. nat., ms. Fr. 8563, fol. 7.

4. Minute; ms. Fr. 8563, fol. 6 v°.

5. Étienne Filzjean (ou Fitzjean), grand maire de Donnemarie, avait, en 1635, un fils dans la compagnie de M. de Saint-Simon (*Revue historique et nobiliaire*, 1869, p. 105).

6. *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 250. Voyez aussi les *Mémoires de P. Lenet*, p. 275.

ensuite, la princesse usa de tout pour le ramener à elle. Mais rien ne pouvait plus avoir de prise sur Saint-Simon, « ni l'honneur de l'alliance si proche, ni le dépit amer contre la Reine <sup>1</sup>. »

Désespérant de l'entraîner, on tenta du moins de le compromettre de telle façon qu'il ne lui restât plus de salut en dehors des Princes; la correspondance de Saint-Simon avec la cour en témoigne presque à chaque ligne <sup>2</sup>. Quand, par exemple, le 27 avril, on eut vu paraître au Parlement la princesse douairière de Condé, escortée de l'aîné des Saint-Simon, cette démarche généreuse du marquis fut exploitée contre le duc <sup>3</sup>, qui pourtant ne devait plus dévier de son devoir. Les *Mémoires* <sup>4</sup> racontent que l'Espagne essaya de se faire ouvrir par lui l'entrée du fleuve, qu'elle lui offrit d'abord la grandesse et beaucoup d'établissements, puis qu'elle envoya un second messenger, avec « des propositions encore plus fortes. » Voici ce que raconte le duc lui-même, dans une lettre adressée le 10 mai au cardinal Mazarin : « Monseigneur, une occasion fort extraordinaire et assez importante m'oblige d'envoyer ce gentilhomme, qui rendra compte à V. É. d'une effronterie espagnole en laquelle elle connoitra de nouveau et ma fermeté dans mon devoir au service de Leurs Majestés, et l'âpreté des ennemis pour aider à brouiller et révolter cette province. Vous connoîtrez, Monseigneur, par son rapport, qu'ils ne veulent épargner ni soins ni argent pour corrompre le monde; je suis enragé contre eux qu'ils aient pu avoir cette pensée de moi, et je n'aurai jamais de consolation de ne m'être pas trouvé en état de rendre à Leurs Majestés un très-signalé service : le mauvais temps nous empêcha tout hier de pouvoir agir sur la rivière.... Je suis au désespoir d'avoir vu une occasion pareille sans pouvoir servir selon ma passion. Si j'avois cent ans de vie, jamais chose semblable ne m'arrivera.... Je supplie très-humblement V. É. de me vouloir excuser si ma lettre est longue : la matière m'emporte un peu, par la passion que j'ai au service de Leurs Majestés et à témoigner à V. É. que je suis, etc. <sup>5</sup>. »

Ces protestations n'étaient point inutiles, car, de toutes parts, des dénonciations anonymes arrivaient en cour, donnant à supposer que l'Espagne avait fait faire des offres d'argent, et qu'elles eussent pu trouver

1. *Mémoires*, ci-dessus, p. 198.

2. Les minutes de lettres sont conservées dans la correspondance de Claude de Saint-Simon, ms. Fr. 8563; nous avons retrouvé l'original d'une lettre au garde des sceaux Châteauneuf (datée du 4 mai) au Musée Britannique, dans le ms. Egerton 13, fol. 95.

3. Il est impossible toutefois de croire, comme le disent les *Mémoires* (ci-dessus, p. 221-222), qu'on put faire confusion entre l'assistance donnée par le frère aîné à sa proche parente et la prétendue promesse écrite par le duc de livrer la ville de Blaye.

4. Ci-dessus, p. 198-199.

5. Archives nationales, KK 1218, fol. 249-251.

un bon accueil à Blaye<sup>1</sup>. En réalité, l'un des rapports que nous venons d'indiquer établit qu'un vaisseau espagnol, escorté de quatre brigantins et de quatre pinasses, sous pavillon flamand, avait paru inopinément en vue de Blaye. « M. de Saint-Simon fut ou dut être surpris, et fit mine de (*sic*) le vouloir connoître; mais il en fut éclairci sur le soir par le marquis de Lusignan<sup>2</sup>, qui partit d'ici (Bordeaux), sur l'avis de l'arrivée de ce vaisseau, le dimanche à midi, après en avoir sollicité ceux de sa cabale. Étant à Blaye, il ne trouva pas M. de Saint-Simon disposé à lui donner ce qu'il souhaitoit, qu'on dit être une permission de mettre dans sa place une somme notable d'argent. » Cette somme était destinée, non pas au gouverneur de Blaye, mais à M. de Bouillon et aux rebelles de Bordeaux; on fit courir le bruit que les brigantins, échappant à la surveillance de la garnison royaliste, avaient pu décharger l'argent, de nuit, à la Roque-de-Tau<sup>3</sup>, tandis que, justement inquiet, M. de Saint-Simon prévenait le Parlement et faisait suivre le vaisseau jusqu'à sa sortie de la rivière.

Cette démonstration de fidélité lui valut les fureurs de la Fronde bordelaise, qui « dit tout dans ses ressentiments, et le fit passer pour un ennemi de tous côtés et mal assuré de ce qu'il devait faire<sup>4</sup>. » Le marquis de Lusignan porta les faits à la connaissance de la princesse de Condé, et se plaignit que la résistance du gouverneur de Blaye eût forcé le commandant du vaisseau espagnol de remporter à Saint-Sébastien les sept cent mille livres qu'il avait charge de faire passer à Bordeaux<sup>5</sup>. Ce fut alors que la princesse, brusquant les choses, fit savoir qu'elle se mettait en route pour Bordeaux. Saint-Simon lui répondit, le jour même, qu'elle n'avait à attendre de lui rien de contraire à l'obéissance et à la fidélité qu'il devait à Leurs Majestés, et, le lendemain, il fit tenir à la Reine la lettre de la princesse, en même temps qu'il envoyait

1. Mme de Motteville raconte qu'il refusa huit cent mille livres. (*Mémoires*, tome III, p. 196.)

2. C'était le principal intermédiaire du parti des Princes avec l'Espagne, et un rapport envoyé par le duc d'Épernon le désignait comme chargé de faire les offres à Saint-Simon.

3. Lenet dit au contraire (p. 265) que le débarquement ne put avoir lieu, et, dans un autre endroit (p. 293), il s'exprime ainsi, en parlant du baron de Watteville, qui représentait l'Espagne et devait commander le débarquement projeté : « Quand il avoit paru dans la rivière pour muguer Bordeaux et Blaye, sur ce qu'on lui avoit dit que le duc de Saint-Simon étoit dans nos intérêts, il s'en retira d'abord et sema le bruit qu'il avoit des sommes immenses, qu'il auroit déposées à Blaye, si ce duc l'y avoit voulu recevoir. Nous avons pourtant su depuis.... qu'il n'y portoit autre chose que des paroles pour l'embarquer dans le parti par les espérances d'une grande fortune. »

4. Arch. nat., KK 1218, fol. 256; pièce publiée par M. Tamizey de Larroque, dans les *Archives historiques de la Gironde*, tome III, p. 421-422.

5. *Mémoires de P. Lenet*, p. 265.

au cardinal Mazarin <sup>1</sup> une généreuse protestation en faveur de ces parents mêmes, Monsieur le Prince et sa femme, qui ne cherchaient qu'à le compromettre.

Ces dispositions loyales étaient toujours interprétées avec défiance des deux côtés : si, d'une part, le marquis de Lusignan reprochait à Blaye d'être « plus Mazarin que le bois de Vincennes, » d'autre part, Comminges accusait M. de Saint-Simon d'avoir « un commeree perpétuel avec tous les ennemis de Leurs Majestés, » et M. d'Épernon, dans un billet <sup>2</sup> écrit au Cardinal le 24 mai, lui prêtait de très-singuliers discours aux jurats et aux habitants de sa ville. Les lettres du duc, accompagnant celle de sa cousine, produisirent un heureux effet, comme son frère, qui était présent à l'arrivée du courrier, se hâta de le lui écrire, le 25 mai : « ... Vous avez fait très-bien votre devoir. Cela aura possible quelques suites.... Ils ont cru vous embarrasser, et que vous garderiez cette lettre, et qu'étant telle qu'elle est, que vous ne l'oseriez montrer : et que, ne le montrant pas, vous étiez engagé : et en effet, vous auriez été en peine. Mais ces gens-là ne savent quels sont les gens de bien et qui ont l'âme noble <sup>3</sup>.... »

Le marquis ne parle guère de lui-même dans cette correspondance ; on continuait cependant à lui attribuer une certaine part dans les intrigues dont Madame la Princesse, à défaut de son mari, était le centre ; on disait même qu'il y avait entraîné sa belle-sœur et belle-fille la duchesse de Saint-Simon, qui n'avait pas suivi le duc en Guyenne. Un des agents les plus actifs et les plus dévoués du duc, un certain « Saint-Paul Giscard, » que nous croyons être des Guiscard la Bourlie <sup>4</sup>, et qui se trouvait alors en cour, lui signala en termes alarmants les conséquences que pouvait avoir cet attachement trop public pour la cause des Princes <sup>5</sup>. Mais on jugea prudent de ne pas trahir la moindre inquiétude à cet endroit, et, tandis qu'une lettre signée du jeune roi allait rassurer et remercier le gouverneur de Blaye, le premier ministre ajoutait lui-même à ces témoignages de confiance deux lettres chaleureuses, écrites coup sur coup, le 25 et le 26 mai.

En retour, Saint-Simon offrit de s'entremettre auprès de Madame la Princesse, qui venait de s'introduire, avec son fils, dans Bordeaux

1. La minute (Bib. nat., ms. Fr. 8563, fol. 12 v<sup>o</sup>) est beaucoup moins longue que l'original (Arch. nat., KK 1218, fol. 264), qui a été publié par M. Tamizey de Larroque, tome III, p. 426.

2. Archives nationales, KK 1218, fol. 272 ; publié par M. Tamizey de Larroque, tome III, p. 272.

3. Bib. nat., ms. Fr. 8564, fol. 159. Ce second volume du recueil de lettres adressées au duc de Saint-Simon et de minutes préparées par lui se termine par un certain nombre de lettres de son frère, du plus haut intérêt ; malheureusement, le déchiffrement en est des plus pénibles, et il n'y a aucun ordre dans les pièces, qui n'ont généralement pas de date, et souvent sont mutilées.

4. Voyez les *Mémoires*, tome IV, p. 113.

5. Bib. nat., ms. Fr. 8563, fol. 14, lettre du 25 mai.

(31 mai), « afin, disait-il <sup>1</sup>, de la tirer de cet embarquement où elle est engagée par un pernicieux conseil..., puisque Votre Éminence m'assure que la Reine l'aura bien agréable. Il n'est pas encore temps, ajoutait-il, que je paroisse : j'attendrai le retour populaire, dont je ne désespère pas. L'on est maintenant en joie, et tout de chagrin contre moi ; mais nous pourrions trouver un temps favorable. » En même temps, il intercédait pour ceux de son nom qui s'étaient compromis à Paris : « J'aurois, disait-il, un fort grand déplaisir si mon frère et Mme de Saint-Simon avoient déplu à Leurs Majestés en quelque chose. Cela ne sauroit arriver que par un fort grand malheur, leurs intentions étant certainement bien sincères et toutes bonnes. Je demande à Votre Éminence d'avoir agréable de prendre en mon frère toute confiance pour ce qui me regarde, et de le considérer comme un gentilhomme incapable de jamais manquer à son premier devoir. »

La sincérité de ces protestations se trouva enfin confirmée par tous les rapports de ceux mêmes qui avaient montré le plus de défiance : MM. d'Épernon et de Comminges reconnurent les premiers qu'il n'y avait plus lieu de soupçonner Saint-Simon ; que, s'il s'était déclaré hautement le « très-humble serviteur de Monsieur le Prince et de Madame la Princesse, » c'était par pure courtoisie, et qu'il ne « ferait rien contre le service du Roi ; » que, bien au contraire, ses amis et ses agents n'avaient cessé de représenter aux Bordelais l'arrivée de la princesse comme une éventualité menaçante, qu'il fallait éviter à tout prix <sup>2</sup>. Aussi une nouvelle lettre du Roi partit-elle pour Blaye <sup>3</sup>, annonçant la prochaine arrivée en Guyenne de S. M., qui comptait sur le concours et la fidélité du duc Claude, et l'on joignit à cette dépêche une commission pour former un régiment d'infanterie de vingt compagnies et pour ajouter cinq compagnies de cavalerie au régiment de Saint-Simon, qui devait servir dans l'armée du maréchal de la Meilleraye, contre Bordeaux <sup>4</sup>. Peu après, on lui accorda pour son frère, le commandeur de Malte, la petite abbaye de Saint-Sauveur de Blaye ; plus tard encore, dans le courant du mois d'octobre, on augmenta de deux cents hommes la garnison de sa place <sup>5</sup>.

Le duc se hâta de profiter de ces apparences de bonne volonté pour renouveler toutes les réclamations dont il avait si longtemps et si vainement assailli les ministres ; il demanda des réparations pour l'enceinte de Blaye, de l'artillerie et des munitions pour son arsenal, qui

1. Lettre du 5 juin 1650, publiée par M. Tamizey de Larroque, tome IV, p. 456.

2. *Mémoires de P. Lenet*, p. 274.

3. Lettre du 11 juin 1650, dans le ms. 8563, fol. 19.

4. Ms. 8563, fol. 23. Il y avait six ans (Dépôt de la guerre, vol. 82, n° 603) que le duc demandait à lever un régiment d'infanterie.

5. La garnison ordinaire n'était que de cent cinquante hommes, et encore avait-on retranché deux mois de montre en 1647.

n'avait rien reçu depuis deux ans, et de l'argent surtout. « Mon crédit, disait-il, est tout épuisé, en sorte que je ne puis plus trouver d'argent pour faire subsister la garnison. J'ai avancé aussi, pour les réparations, des sommes bien grandes pour un homme comme moi. Depuis la Régence, je n'ai pas touché une année de mes pensions, et j'ai beaucoup perdu d'ailleurs<sup>1</sup>. . . »

On continua à le payer en belles paroles et en promesses vagues pour un temps meilleur. Il est vrai que l'auteur d'un ouvrage curieux, quoique apocryphe, les *Mémoires de M. de Bordeaux*, affirme que la cour acheva de s'assurer la place de Blaye en donnant au gouverneur une « bonne somme d'argent<sup>2</sup>, » comme elle le fit plus tard à l'égard du gouverneur de l'Aunis et de Brouage<sup>3</sup>; mais pas une des pièces que nous avons pu consulter, ne renferme trace de transaction de ce genre; et, d'autre part, il est prouvé que les sommes avancées par Saint-Simon ne lui furent remboursées ni en 1650, ni à aucune autre époque de sa vie<sup>4</sup>.

Quand le Roi arriva à Libourne, le 1<sup>er</sup> août, le duc s'y rendit, suivit la cour pendant tout son séjour dans la province, la reçut à Blaye, après la reddition de Bordeaux, et l'y régala splendidement, le 15 octobre<sup>5</sup>. Là encore, on lui renouvela les promesses de secours et de renforts pour faire face aux éventualités qui pouvaient se produire du côté de l'Espagne. En attendant que ces promesses se réalisassent, il fit exécuter, à ses propres frais, des travaux de défense qui ne tardèrent pas à donner de l'ombrage et à susciter plus d'une dénonciation de la part des anciens frondeurs de Bordeaux. Au commencement du mois

1. Archives nationales, KK 1218, fol. 489, lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1650, publiée par M. Tamizey de Larroque, tome IV, p. 528.

2. « Le duc de Saint-Simon avoit tiré aussi au Cardinal une bonne somme d'argent pour se ranger de son côté, et il avoit cru le pouvoir faire d'autant plutôt qu'outre que c'étoit la mode, dans ce temps-là, de se faire bien payer pour être fidèle, il n'étoit pas riche, quoique le feu roi, dont il avoit été favori, l'eût comblé d'une infinité de bienfaits, car il lui avoit donné en moins de rien la charge de premier écuyer de la petite écurie, celle de premier gentilhomme de la chambre, le gouvernement qu'il avoit présentement, avec quantité d'autres gratifications, sans compter la dignité de duc et pair, qu'il avoit mise encore dans sa maison. Pour récompense néanmoins de toutes ces grâces, à peine avoit-il eu les yeux fermés, qu'il avoit pris parti contre son fils : tant il est vrai qu'on ne se fait pas trop de scrupule d'être ingrat, quand on se flatte qu'on tirera quelque fruit de son ingratitude. » (*Mémoires de M. de Bordeaux*, par G. des Courtilz de Sandras, tome III, p. 231-232.)

3. Le comte du Dognon, qui reçut, en avril 1653, le bâton de maréchal, un brevet de duc et pair, et cinquante mille louis d'or, pour se démettre de ses gouvernements. (*Mémoires de Saint-Simon*, tome IX, p. 313.)

4. La preuve en est dans un état des créances actives de son fils, dressé lors du mariage de celui-ci avec Mlle de Lorge, en 1695.

5. *Mémoires de Retz*, tome III, p. 66 et 67.

de novembre, ils se plaignirent au Roi qu'il avait bouché une passe de la rivière, soit pour faire quelques nouvelles exactions sur les navires qui passaient « à l'ombre de son bastion, » soit même pour fortifier sa retraite et s'en assurer la possession contre tous<sup>1</sup>.

Cette « affaire, » comme on l'appela alors, finit même par prendre tant d'importance aux yeux des Bordelais, qu'ils envoyèrent des députés en cour. Mais le duc s'empressa de faire donner des explications par son ami Saint-Paul. « Blaye, lui écrivait-il le 29 décembre 1650, est menacé d'attaque et de siège.... Le dessein en est formé et au dehors et au dedans. Il y a plus de trente vaisseaux de guerre dans les ports de la Biscaye, que le roi d'Espagne fait mettre en état de faire voile, avec tous les préparatifs nécessaires pour entreprendre et attaquer.... Vous pouvez juger si, parmi tous ces avis, on est alerte (*sic*) ici, où les Espagnols peuvent venir en vingt-quatre heures, et ceux du dedans y peuvent fondre en même temps. Chacun sait le mauvais état de la place: la foiblesse de la garnison, notre nécessité d'argent et de toutes choses, sont ces connoissances qui font former les desseins et les entreprises sur les places. Ils savent qu'avec Blaye ils pourront tout: l'on fait entendre au roi d'Espagne que, s'il en étoit maître, il auroit de l'argent, et par le moyen de l'eau et par le moyen de la terre, suffisamment pour pousser et entretenir la guerre contre nous. Si ce malheur étoit arrivé, l'on pourroit dire adieu à la province de Guyenne.... Vous savez que l'on m'avoit accordé le paiement de la garnison, pour l'année 48, sur les tailles de cette élection, que M. Jeanin avoit donné la parole du consentement; mais Messieurs de l'Épargne se sont ravisés: ils me disputent cette affaire, la troublent et la veulent absolument renverser. Mais j'espère que S. É. ne le souffrira pas, et qu'elle voudra qu'une chose qui m'a été si solennellement promise soit tenue. Souvenez-vous combien l'on nous a fait valoir cette justice comme une grâce bien extraordinaire. Je vous avoue que je suis presque au désespoir de me voir traiter de la sorte<sup>2</sup>.... » On voit que les *Mémoires* n'ont exagéré, sur ce point particulier, ni le dévouement absolu de notre duc<sup>3</sup>, ni l'importance réelle du service qu'il rendit au jeune roi.

D'ailleurs, comme si ce n'étoit pas assez que Claude de Saint-Simon fût en proie aux soucis de la chose publique, ses plus proches eux-mêmes

1. Archives nationales, KK 1219, fol. 32. A la lettre originale, publiée par M. Tamizey de Larroque (tome VI, p. 430 et 431), est joint un plan manuscrit de la rivière, qui explique l'importance de la position de Blaye.

2. Archives nationales, KK 1219, fol. 79.

3. Ci-dessus, p. 199: « Il fit fondre force canon, mit cinq cents gentils-hommes bien armés, habilla et paya la garnison, fut dix-huit mois comme bloqué, sans avoir jamais rien voulu prendre sur le pays; aussi contracta-t-il de grandes dettes pour toujours. » Comparez les *Mémoires de P. Lenet*, p. 320, 323, etc.



faillirent encore le compromettre. « ... Je suis fâché, écrit le marquis au duc, et avec appréhension pour M. le commandeur<sup>1</sup>, que M. d'Orléans a menacé de la Bastille pour avoir semé et donné des billets séditieux pour se trouver à la Grève, pour avoir excité le bruit du Palais. Ce sont ses ennemis qui lui rendent ces mauvais offices. On lui impute toute sorte de discours qui ont été faits, qui sont horribles, et dont il n'est pas capable. Il est vrai que sa conduite est toujours extraordinaire. Toutes ces choses vous sont mandées à cette fin que vous les sachiez, pour n'en parler qu'en temps et lieu, qui n'est pas encore. Ne m'en écrivez rien. Gardez, si vous voulez, ma lettre, qui vous en fera souvenir. Si vous avez fait mémoire des choses qui se sont passées, en temps et lieu vous vous en servirez....<sup>2</sup> »

Ce commandeur de Saint-Simon était en effet fort « extraordinaire » et très-compromettant pour ses proches. Plusieurs fois, son frère Claude avait eu à implorer pour lui l'indulgence de la cour, et c'est au lendemain du jour où il venait d'obtenir pour lui l'abbaye de Blaye d'une part, et d'autre part la commanderie du Piéton, qu'il attirait sur sa tête les sévérités du prince à qui Paris avait été confié pendant le voyage de Guyenne. Loret nous apprend<sup>3</sup> qu'il se déroba au châtement par une prompte retraite. Méprisable personnage d'ailleurs<sup>4</sup>, le commandeur joua le plus triste rôle dans cette seconde partie de la Fronde, si l'on s'en rapporte au témoignage du cardinal de Retz<sup>5</sup>.

La duchesse de Saint-Simon était restée à Paris, et nous avons vu qu'elle y avait pris part aux intrigues du parti des princes prisonniers, comme tant d'autres beautés de ce cercle de Chantilly dont l'historien de Mme de Sévigné a décrit l'aspect séduisant<sup>6</sup>; ce fut à Paris encore qu'elle accoucha, le 18 septembre, d'un fils, qui reçut le nom révé-

1. Leur frère cadet, commandeur de l'ordre de Malte.

2. La fin de la lettre du marquis est inintelligible; Bib. nat., ms. Fr. 8564, fol. 164.

3. *La Muse historique*, n° du 25 août 1650. On trouve dans un recueil de la Maison du Roi (Arch. nat., O<sup>1</sup> 2, fol. 15) la copie d'une lettre de cachet qui fut sans doute adressée au commandeur en cette occasion: « Votre conduite m'ayant appris que vos intentions n'étoient pas moins contraires à mon service que votre séjour dans Paris, j'entends qu'incontinent cette lettre reçue, vous en partiez, et que vous vous en alliez droit à Malte. »

4. Voyez son article ci-dessus, appendice n° 1, p. 416 et 426-427.

5. Une première fois (*Mémoires*, tome III, p. 328), Retz parle de « la misérable fortune du commandeur de Saint-Simon, chef des criailliers du parti des Princes. » Une seconde fois (tome IV, p. 203 et 207), il dit encore: « Pesche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé, et le commandeur de Saint-Simon ne bougeoit de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque je, nonobstant sa qualité, n'ai pas honte de le confondre avec un misérable criailleur de la lie du peuple. »

6. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, par Walckenaer, tome II, p. 32-35.

de Louis et le titre de marquis de Portes<sup>1</sup>. Malgré l'éloignement de son mari, elle prolongea un séjour qui pouvait avoir quelque utilité, puisqu'elle était rentrée en faveur. De son côté, Charles de Saint-Simon ne cessait de conseiller, de renseigner son frère Claude ; ses lettres de l'année 1651 sont pleines de détails intéressants, et le style en est parfois des plus élevés, l'accent des plus généreux.

Il écrit, vers le mois de mars<sup>2</sup> : « Nous voyons aller la foiblesse de la cour, laquelle est générale, car tout est dans la peur et dans l'aveuglement ; nul ne voit clair, ce qui nous dénote une perte générale, et l'État en un grand et périlleux hasard. Toutes choses manquent ; l'on y voit bien des remèdes, mais personne ne se met en devoir de le[s] mettre en usage : de sorte, mon cher frère, qu'en cet état où je vois toutes choses, il m'est bien difficile de vous donner ni conseil ni mesures, sinon celui que vous avez toujours mis en pratique, qui est d'avoir pour objet Dieu et le Roi, netteté de conscience, et faire et suivre votre devoir. Voilà en général les guides.... Pour le détail, vous devez écrire à Monsieur le Prince sur le changement ; si c'est agréable à votre respect, vous le continuerez. Vous devez aussi écrire à la Reine, et lui mander comme je vous ai fait savoir quelque chose des intentions de S. M. : (*sic*), que vous ferez, mais que S. M. sait votre état, auquel vous la suppliez de pourvoir et vous donner ses volontés par écrit, que le possible sera fait. Du surplus, si l'on s'adresse à vous pour traiter de Blaye, vous devez dire que tout ce qui est à vous est en la disposition de : ; mais qu'étant un dépôt qui vous est confié, que vous ne pouvez pas qu'après la volonté de S. M. ; ; que quand le Roi le trouvera bon, que vous ne resterez à ce qui sera de vous, ayant toujours passion, etc.

« Quand vous écrirez à la Reine, vous lui manderez, si vous plaît, comme vous croyez que j'ai assuré S. M. de votre fidélité au service, et que vous attendez que l'on vous en donne les moyens, ainsi que S. M. vous a fait dire et que M. Servien a assuré : « Ne me pouvant adresser « qu'à Votre Majesté, voulant garder le secret de Votre Majesté, et « voulant toujours servir le Roi, mon bienfaiteur, en la manière qui « vous plaira me faire savoir ou commander, » ce qui dépendra de vous sera employé avec grande joie en toutes rencontres. Vous manderez quelque chose des frontières. Voilà, à mon sens, ce qui se peut dire.... »

Deux autres lettres, du 8 et du 9 mai suivant, écrites coup sur coup, exposent clairement quels dangers le ressentiment du prince de Condé, ou plutôt de ses amis, fit courir au gouverneur de Blaye. On voulait tout à la fois le perdre à jamais dans l'esprit de la Régente et lui enlever sa citadelle, sans laquelle le prince ne serait jamais maître qu'à moitié du gouvernement de Guyenne. Par bonheur pour Saint-Si-

1. Il fut baptisé à l'église Saint-Sulpice de Paris.

2. Ms. Fr. 8564, fol. 170.

mon, son frère et la marquise purent parer habilement les coups. Le marquis lui écrivait, le 8 mai<sup>1</sup> : «... Hier, après dîner, votre belle-sœur fut au Palais-Royal, sur ce que la Reine avoit dit que Monsieur le Prince avoit dit à S. M. que vous lui aviez promis et donné parole. Nous crûmes qu'il ne falloit pas laisser traîner ce bon office, quoique ce soit chose qui se détruit d'elle-même ; et voyant comme la Reine a fort agréable votre belle-sœur, elle y fut. Elle la mena dans son oratoire. Là... elle lui dit : « Mais, Madame, l'on dit que Monsieur le Prince a dit à V. M. que mon beau-frère avoit promis et donné parole. — Il est vrai qu'il me l'a dit. » Elle repartit qu'elle étoit assurée que cela n'étoit pas, et qu'elle savoit que cela ne se seroit pas fait sans son su, et que d'ailleurs cela ne se pouvoit faire sans avoir écrit ou quelque traité, ou du moins quelque billet en créance, mais que cela ne se trouvoit pas ; il ne se trouvoit pas même un seul homme qui dise : « Il me l'a promis et me l'a dit. » — « Enfin, Madame, ils sont enragés contre lui de ce qu'il a servi le Roi, et vous droient fort le détruire, s'ils pouvoient. Mais il est très-fidèle et reconnoissant. Je supplie Votre Majesté de le croire. » La Reine lui dit qu'elle en étoit très-satisfaite. Elle lui dit : « Mais, Madame, que Votre Majesté soit à l'épreuve, si lui plait, des mauvais offices qui n'ont pour fondements que la fidélité des services. » La Reine lui promit fort, et qu'elle s'en souviendrait toujours, et que le Roi en témoignera toujours reconnaissance. La séparation en fut fort agréable pour vous, avec assurance que vous seriez assisté. Il vous est très-dangereux de mettre votre place à prix, ainsi que je vous l'ai mandé. La Reine ne consentira jamais que vous vendiez votre gouvernement, et cela vous feroit tort ; d'autant plus que ce seroient des avances inutiles et sans effet, qui feroient déplaisir au Roi et à son service.... »

Le jour suivant, 9 mai, Charles de Saint-Simon reprenait la plume et écrivait à la hâte :

« C'est enfin M. d'Argicourt qui portera cette lettre, lequel s'en va en Catalogne, où votre régiment a ordre d'aller. L'on me fait espérer que votre compagnie demeurera auprès de vous ; j'y tiendrai la main. L'affaire du gouvernement est indécise encore. Il n'y avoit hier rien de fait, quoique chacun, et particulièrement<sup>2</sup>....] assurent qu'il ne se fera pas, et en allèguent force raisons ; les autres en donnent beaucoup pour le contraire, lorsqu'il en est parlé. La principale clause que la Reine propose, c'est à condition que l'on ne pensera jamais à Blaye<sup>3</sup>. Hier, étant au Palais-Royal, S. M. m'appelle et me dit de vous assurer que

1. Ms. Fr. 8564, fol. 166.

2. Lacune dans le manuscrit.

3. La Rochefoucauld (tome II, *Mémoires*, p. 257) raconte en effet que « la Reine nioit d'avoir jamais écouté la proposition de Blaye, et accusoit M. Servien de l'avoir faite exprès pour rendre les demandes de Monsieur le Prince si hautes qu'il lui fût impossible de les accorder. »

vous seriez aidé et secouru de toutes les choses, à quoi l'on pourvoiroit aussitôt que l'affaire seroit [faite] .... chose très-importante au service du Roi, et que (*sic*) vous prioit de n'entendre à aucune proposition. Le marquis, que j'ai vu, m'a dit que vous en devriez user ainsi, et qu'il n'y avoit plus que quatre mois jusqu'à la majorité. M. de Brienne m'en a dit de même. Il est vrai que tout le monde revient à la royauté, et que tout le monde proteste tout haut de ne prendre jamais les armes contre le Roi; en vous disant M. de Bouillon et M. de Turenne, c'est tout dire. L'on m'a dit et assuré qu'ils l'ont même dit à Monsieur le Prince.... »

Nous n'avons pas ici à nous occuper de la nouvelle guerre civile qui éclata deux mois plus tard, car Claude de Saint-Simon n'y prit aucune part, persistant dans cette attitude loyale et fidèle qui lui avait valu tant d'animosité de la part des Frondeurs, si peu de gratitude effective de la cour<sup>1</sup>. Comme il ne pouvait quitter son gouvernement, la duchesse, rentrée dans les bonnes grâces d'Anne d'Autriche, s'employa activement pour lui faire envoyer par les ministres quelques sommes d'argent, et, afin de mieux profiter des circonstances, elle suivit le jeune roi et sa mère dans le voyage qu'ils firent, aussitôt la majorité déclarée, en Berry, puis à Poitiers<sup>2</sup>. Mais, tandis qu'elle y prolongeait son séjour, un deuil cruel vint frapper les deux époux. Leur fils unique, âgé d'un peu plus d'un an, mourut à Paris dans les premiers jours du mois de décembre<sup>3</sup>. Si profonde que fût la douleur de la duchesse<sup>4</sup>, elle dut rester à son poste auprès de la Régente, et ne rejoignit que plus tard

1. Les lettres du comte d'Harcourt au duc sont pleines d'éloges. « Il n'appartient qu'à vous, lui disait-il, à servir le Roi avec cette ponctualité. » (Ms. Fr. 8563, fol. 45 et suivants.)

2. On lit dans *la Muse historique* de Loret, lettre du 19 novembre 1651 :

La duchesse de Saint-Simon,  
Beauté de merveilleux renom,  
Fait éclater sa bonne mine  
Dans cette cité poitevine.

3. La *Gazette* (p. 1431, correspondance du 16 décembre 1651) consacra à cet enfant l'article nécrologique que voici : « La semaine passée, le marquis de Portes, fils unique du duc de Saint-Simon, âgé de quinze mois seulement, étant mort ici (à Paris), son corps fut conduit, dans un carrosse à six chevaux, par des ecclésiastiques, et accompagné de plusieurs gentilshommes à cheval, en la ville de Senlis, où il a été mis au tombeau de ses ancêtres dans l'église cathédrale, à la porte de laquelle tout le clergé le reçut, le présidial, la maison de ville et les officiers de l'élection s'étant trouvés à cette cérémonie, pour témoigner leur affection à la maison de Saint-Simon, dont le chef est leur gouverneur.... »

4. Loret dit, dans sa lettre du 10 décembre :

Saint-Simon, aimable duchesse,  
A dans le cœur grande tristesse,

son mari à Blaye<sup>1</sup>. La situation de cette place et de son gouverneur était critique : Condé avait été accueilli à bras ouverts dans Bordeaux ; les la Trémoille et les la Force, le duc de Richelieu, le comte du Dognon, le comte de Marsin venaient à lui, avec le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis ; d'autre part, les vaisseaux espagnols avaient pénétré dans la Gironde jusqu'à Talmont et Bourg<sup>2</sup>, et occupaient ces ports comme gages de leur alliance avec Condé. Mazarin, qui venait de rentrer en France, malgré les arrêts de proscription, et qui avait rejoint la cour en Poitou, à la tête d'une armée auxiliaire équipée à ses couleurs, crut nécessaire de s'assurer la citadelle de Blaye comme un rempart contre la rébellion sans cesse grandissante. Non-seulement il fit parvenir au duc de Saint-Simon, par la duchesse et par l'abbé de Saint-Paul, des assurances de sa bonne volonté<sup>3</sup>, mais il lui fit offrir le commandement d'un corps séparé. Bien que Claude désirât depuis longtemps être à même de participer activement aux opérations de l'armée royale, il rejeta cette proposition : car il eût fallu servir en second sous un Lorrain, le comte d'Harcourt, et le duc et pair, incapable de s'y résigner, adressa, le 26 mars, au tout dévoué Saint-Paul<sup>4</sup>, une longue épître, où il se dégageait en ces termes :

« .... Il est vrai que je m'étois vaincu pour la dépendance du comte, par la pure considération du service, où je m'imaginois, en ce temps-là, pouvoir être utile, et aussi qu'on m'avoit fait entendre qu'il avoit la qualité de généralissime ; mais aujourd'hui que les affaires sont changées en bon état, et que je sais qu'il n'est que général, le calice seroit trop amer. Je suis fort aise de l'éviter. Ce n'est pas que je ne l'estime comme un grand, fort glorieux et heureux capitaine, et c'est en un point que, s'il n'étoit pas prince de Lorraine, je m'estimerois heureux

Et va nuit et jour lamentant  
Monsieur son fils, qu'elle aimoit tant,  
Et que la mort, cruelle et dure,  
A mis trop tôt en sépulture.

Le mois suivant, dans sa lettre du 21 janvier 1652 :

Mademoiselle de Bouillon  
Et Madame de Saint-Simon  
Pour le point d'honneur contestèrent,  
Et l'autre jour se picotèrent  
Sur cet important argument.

1. *Muse historique*, 18 février 1652.

2. Voyez ci-après, p. 470, note 1. — Un récent historien du cardinal de Retz, M. Chantelauze (*le Cardinal de Retz et l'Affaire du chapeau*, tome I, p. 339), a dit qu'un « secours espagnol appelé par le prince (de Condé) était entré dans Blaye. » Nous croyons qu'il y a eu là une confusion de localités.

3. Lettre du duc au Cardinal, 5 mars 1652.

4. Ms. Fr. 8564, fol. 172. L'adresse est : « Pour M. de Saint-Paul, en cour. »

d'être sous lui simple soldat ; mais les ducs et pairs en France ne peuvent pas se soumettre aux princes étrangers pour mendier l'agrément, le bon Dieu m'en garde ! »

Quand Saint-Simon écrivait cette lettre, une commission de lieutenant général, pour servir dans l'armée du comte d'Harcourt, venait d'être expédiée, le 23 mars, à son nom et dans les termes les plus flatteurs<sup>1</sup>. Il répondit à cet envoi par un nouveau refus<sup>2</sup>. Selon la *Chronologie militaire* de Pinard<sup>3</sup>, il aurait servi pourtant sous les ordres du comte d'Harcourt, au siège de Villeneuve-d'Agen ; mais il est plus vraisemblable que ses troupes seules y furent employées, sans qu'il y figurât en personne. Son poste était d'ailleurs dans Blaye, devenu plus que jamais l'objet des visées de la fronde bordelaise et de ses alliés espagnols. Au mois de septembre 1652, le prince de Condé et son lieutenant Marsin, qui venait de trahir la cause royale, préparèrent avec le baron de Watteville un plan de surprise ; les prétentions du représentant de l'Espagne le firent abandonner<sup>4</sup>, mais le gouvernement royal n'en jugea pas moins prudent de renforcer la garnison de toutes les troupes qui se trouvaient disponibles dans les provinces. Le duc de Saint-Simon redoublait donc d'activité et de vigilance : surveillé de près par un détachement des escadres espagnoles<sup>5</sup>, il bloquait lui-même les Bordelais et leur interdisait toute communication directe avec les provinces de Poitou et d'Angoumois, où ils eussent pu trouver des adhésions politiques, aussi bien que des débouchés pour leur commerce. Dans ce rôle, Saint-Simon rendit encore de véritables services à la cause royale, et se montra toujours insensible aux reproches comme aux avances de la jeune princesse de Condé<sup>6</sup>.

1. Dépôt de la guerre, vol. 132, n° 134 bis. Les considérants étaient ainsi conçus : « Tant parce qu'il a le commandement de la plus importante place du pays et de plusieurs troupes de cavalerie et d'infanterie employées à la garde d'icelle et des lieux voisins, que par le crédit que sa qualité et sa bonne conduite lui ont acquis en ces quartiers-là, et surtout pour avoir éprouvé, en divers emplois que nous lui avons confiés, qu'il a toute la grande capacité, valeur, etc. »

2. Lettre à Mazarin du 2 avril 1652 ; Arch. nat., KK 1219, fol. 275 ; publiée par M. Tamizey de Larroque, tome VIII, p. 363.

3. Tome IV, p. 117 et 118.

4. Watteville voulait qu'on lui remit la place. (*Mémoires de Balthazar*, éd. Moreau, p. 342 ; V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, 2<sup>e</sup> édit., p. 259 et 260, et *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. le comte de Cosnac, tome V, p. 83 et 137-139.) Comparez la lettre de Lenet au prince de Condé, 16 septembre 1652, dans la 3<sup>e</sup> partie des *Mémoires de P. Lenet*, p. 571.

5. Papiers Lenet, ms. Fr. 6707, fol. 36 et 75.

6. Sur le curieux incident d'un convoi de marchandises d'Angoumois ou de Poitou arrêté au passage, et dont le conducteur prétendit se réclamer de Madame la Princesse, voyez une lettre de celle-ci (de Bordeaux, 17 octobre), ms. Fr. 8563, fol. 111, et la réponse de notre duc (de Blaye, le 18), *ibidem*, fol. 113. — « .... Les marchands de Bordeaux, écrit-il ailleurs, seroient trop

La guerre d'escarmouches dura jusqu'au mois de juillet ; on en peut suivre le détail dans les derniers volumes des *Archives historiques de la Gironde*, où M. Tamizey de Larroque a publié les pièces principales de la correspondance de Mazarin, et notamment les lettres du duc de Saint-Simon<sup>1</sup>. Celui-ci se trouvait relégué au second rang, dans la place même dont il était gouverneur, par la présence du duc de Vendôme<sup>2</sup>, qui avait pris position, avec sa flotte, sur la rivière. De là un antagonisme constant, soit pour la direction des troupes de terre et de mer, soit pour la conduite des négociations secrètes que l'on continuait à entretenir au sein de la « république » bordelaise. Voulant calmer Saint-Simon, M. de Vendôme lui fit donner un nouveau gouvernement sur la Gironde, celui de l'île Casaus, peu importante comme fortifications, mais « utile pour étonner Bordeaux. » La mésintelligence n'en fut pas moins violente, et elle ne prit fin que lorsque le traité du 30 juillet permit à l'amiral de transporter ailleurs son quartier général. Les princes et leurs partisans se dispersèrent alors, les uns pour rentrer à la cour et faire leur soumission, les autres pour chercher un abri à l'étranger.... La Fronde était terminée.

Les ministres et la reine mère oublièrent tout aussitôt les promesses dont ils avaient si longtemps entretenu le zèle de Claude de Saint-Simon. Quelles étaient ces promesses ? On n'a trouvé trace nulle part du « bâton de maréchal, » ni du « rang de prince étranger, sous le prétexte de la maison de Vermandois, » que Saint-Maigrin vint, selon les *Mémoires*<sup>3</sup>, offrir au gouverneur de Blaye. Les lettres de la cour ne contiennent que des protestations vagues de gratitude pour celui que les agents de Mazarin ne cessaient cependant de représenter comme le serviteur le plus dévoué, le plus désintéressé, qu'on trouvait toujours prêt à s'accommoder avec tout le monde pour le service du Roi, et qui réellement s'était épuisé, pendant les cinq années de troubles, « à défendre Blaye contre le parti de Monsieur le Prince, à y être bloqué dix-huit mois, à y avoir payé la garnison, fourni des vivres, fait fondre du canon, muni la place, entretenu dedans cinq cents gentilshommes qu'il avait ramassés, et fait plusieurs dépenses sans rien prendre sur le pays, et n'ayant tiré que de lui-même<sup>4</sup>. » La surintendance fit un simulacre de liquidation et expédia, pour le remboursement de

heureux, en faisant la guerre au Roi, de pouvoir mettre leurs marchandises en sûreté, et que ceux qui sont dans l'obéissance souffrissent tous les jours des pertes. » (Ms. Fr. 8564, fol. 179.)

1. Voyez ci-dessus, p. 455, note 5.

2. Arrivé à Blaye en février 1633. Pendant cette dernière période, Saint-Simon et ses agents firent des menées actives à Bordeaux, pour hâter la fin de la crise. Voyez, outre sa correspondance, un mémoire du P. Berthod, dans les mss. Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, tome XII, in-folio.

3. Ci-dessus, p. 201-203. Lenet (p. 249) parle d'une mission de Saint-Maigrin (qu'il appelle la Vauguyon) à Blaye, mais sans en indiquer l'objet précis.

4. *Mémoires*, tome XVI, p. 254 ; comparez notre tome I, ci-dessus, p. 199.

ces énormes avances, une ordonnance de cinq cent mille livres; mais le paiement en fut retardé d'année en année: Fouquet allait le commencer lorsqu'il fut renversé par Colbert, et, jusqu'à son dernier jour, le duc de Saint-Simon réclama en vain. Ce fut seulement en 1719, grâce au concours heureux de la faveur du Régent et de la prospérité du Système, que notre auteur fut remboursé de la créance de son père.

On comprend en vérité l'amertume que témoignent certaines lettres de Saint-Simon, entre autres celle du 27 juillet 1653, où, se plaignant à Mazarin que la cour ne lui eût pas donné tout au moins le gouvernement de Bourg<sup>1</sup>, il ajoutait: « J'avoue que mon malheur est extrême d'être traité comme je le suis, parmi des services que j'oserais dire partout assez importants pour mériter quelque reconnaissance. J'éprouve bien en cela, comme en plusieurs autres choses, qu'ils n'ont nulle considération envers vous, et que, pour être retenu dans l'entier respect où les gens de bien et d'honneur doivent toujours vivre pour le Roi et les personnes qu'on honore aussi fidèlement que je fais Votre Éminence, on souffre et on pâtit d'une façon très-douloureuse. Diverses raisons m'ont mis en cet état, et je suis pourtant autant que personne du monde, etc.<sup>2</sup>. » Une telle ingratitude n'était que trop bien faite pour réveiller les ressentiments de l'ancien favori de Louis XIII contre le Cardinal et la reine mère; il eut de plus le chagrin de voir licencier une partie de son régiment et de perdre les trois compagnies d'infanterie qui avaient été momentanément ajoutées à la garnison de Blaye. C'était bien ce que Saint-Maigrin avait prédit<sup>3</sup>.

Dans les premiers jours de l'année 1654, l'occasion se présenta pour notre duc de faire preuve d'autant de dignité et d'indépendance qu'il avait montré de fidélité durant les années précédentes. La cour, ayant perdu tout espoir de ramener à elle le prince de Condé, entama contre l'illustre rebelle une procédure de haute trahison, et, par une lettre de cachet du 12 janvier, chaque pair fut convoqué au lit de justice qui devait recevoir le rapport des magistrats instructeurs. Saint-Simon présenta des excuses très-plausibles<sup>4</sup>, et il ne se rendit point non plus à la séance du 27 mars, où Condé fut condamné avec ses quatre principaux adhé-

1. Place forte sur la Gironde, que les Frondeurs avaient livrée à l'Espagne, et qui venait d'être reprise. Ce gouvernement avait été jadis uni à celui de Blaye dans les mains du duc de Luxembourg.

2. Arch. nat., KK 1220, fol. 373; publié par M. Tamizey de Larroque, tome XV, p. 366.

3. *Mémoires*, ci-dessus, p. 202, et Addition n° 48, p. 370-371.

4. « .... Je me mettrois en état d'obéir, comme je ferai toute ma vie, à tous ceux (les commandements) dont il plaira à S. M. de m'honorer, si le bien de son service ne m'attachoit ici au devoir de ma charge, dans la jalousie que nous donne le traité de paix qu'on dit être conclu entre l'Angleterre et la Hollande.... De plus, ma santé n'est pas assez bonne pour me permettre de satisfaire à cet ordre avec la diligence qu'il faudroit.... » (Bibl. nat., ms. Fr. 8564, fol. 89.)



rents. La cour dut facilement comprendre et admettre cette abstention du gouverneur de Blaye.

Des motifs d'un ordre différent l'empêchèrent d'assister au sacre du Roi (7 juin 1654). « On avoit résolu, disent les *Mémoires*<sup>1</sup>, de confondre les ducs avec des seigneurs ou autres qui ne l'étoient pas, de la manière la plus solennelle, » et MM. de Tresmes et de Saint-Simon furent primitivement désignés, avec deux autres chevaliers de l'Ordre non titrés, MM. d'Orval et de Souvré, pour porter les offrandes ; mais l'un et l'autre s'abstinrent et furent remplacés par M. de Sourdis et par le marquis de Saint-Simon<sup>2</sup>.

Retenu d'ailleurs à Blaye par des craintes de conspiration, Claude de Saint-Simon ne put reparaitre à la cour que vers la fin du mois de février 1655, et *la Muse historique* de Loret<sup>3</sup> annonça alors sa venue en termes qu'il faut citer :

Monsieur le duc de Saint-Simon,  
 Dont je tiens l'illustre et beau nom  
 Digne d'éternelle mémoire,  
 D'autant qu'on peut dire à sa gloire  
 Que, durant l'exécrable temps  
 Où l'on vit tant de malcontents  
 Former mainte étrange cabale,  
 Il eut toujours l'âme royale :  
 Quoiqu'il fût fort sollicité  
 De n'être pas du bon côté,  
 Il faudra que l'histoire aferme (*sic*)  
 Que toujours il demeura ferme,  
 Qualité rare en ce temps-là.  
 Mais ne parlons plus de cela,  
 Et disons ceci pour nouvelle  
 Que ce duc constant et fidèle,  
 Arrivant ici l'autre jour,  
 Fut reçu de toute la cour  
 Avec des amitiés extrêmes,  
 Tant par les puissances suprêmes  
 (Dont je leur sais, ma foi ! bon gré),  
 Que d'autres de moindre degré.  
 En témoignant de l'allégresse,

1. Tome XIX, p. 67.

2. Voyez ci-dessus, p. 206 et note 2. Quand les *Mémoires* parleront plus longuement de cet épisode, à propos du sacre de 1722, nous expliquerons comment certaines relations, même du temps et même officielles, font figurer dans cette cérémonie le duc de Saint-Simon au lieu du marquis. Les lettres de convocation (Dépôt des affaires étrangères, *France*, vol. 152, fol. 26) ne laissent point de doute sur ce point ; mais notre auteur a tort d'attribuer l'erreur ou la « friponnerie » au grand maître des cérémonies de Louis XV, comme si c'eût été une affaire d'État.

3. Lettre du 27 février 1655.

Chacun lui fit fête ou caresse.  
 Son mérite on exagéra ;  
 Bref, Sa Majesté l'honora  
 D'un accueil extraordinaire.  
 Oh ! que c'est bien fait de bien faire !

En 1659 et 1660, une affaire fort importante pour les ducs et pairs occupa Claude de Saint-Simon. Déjà, dix ans auparavant, ses confrères l'avaient choisi, avec le duc de Schonberg, pour défendre leurs intérêts communs contre les soi-disant princes étrangers qui étaient leurs ennemis naturels, les la Trémoille, les Stuart, les Bouillon ; son zèle, sa vivacité n'avaient pas peu contribué à obtenir quelques légères concessions et une promesse que les prérogatives de la principauté ne seraient plus accordées à personne<sup>1</sup>. Mais les empiétements avaient repris de plus belle, et la pairie crut trouver une occasion favorable, lorsque le Roi se dirigea vers la frontière d'Espagne, où il devait rencontrer l'infante Marie-Thérèse, pour demander justice et satisfaction. Un député, qui était sans doute Claude de Saint-Simon, n'ayant rien pu obtenir du cardinal Mazarin avant que celui-ci se mit en route, MM. d'Uzès, de Sully, de Luynes, de Lesdiguières, de Chaulnes, de Richelieu, de la Rochefoucauld, de Brissac et de Saint-Simon lui adressèrent une lettre collective, suivie bientôt d'un mémoire que nous devons reproduire en partie, car non-seulement il est à peu près certain que c'était l'œuvre de Claude de Saint-Simon, comme nous l'avons déjà dit<sup>2</sup>, mais il semble qu'on y retrouve l'origine des sentiments passionnés et de l'argumentation chaleureuse qui deviendront si caractéristiques chez notre auteur, toutes les fois que les intérêts de la pairie seront en cause<sup>3</sup>.

Après avoir rappelé le précédent de 1649 et la promesse solennelle faite alors par la Régente et ses ministres, puis les raisons qui ont forcé les ducs à s'abstenir de paraître au sacre (1654) ou au voyage de Lyon (1658), de peur de se compromettre avec des gens « qui n'avoient aucune dignité, » et enfin les récentes démarches de leur député auprès du Cardinal, le mémoire annonce qu'aucun duc ne pourra se rendre à la suite du Roi, « étant persuadés qu'ils feroient un tort irréparable

1. Voyez sa lettre du 6 septembre 1649 à Chavigny, dans *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 245-246. Les *Mémoires*, tome II, p. 77-78, et tome XII, p. 328, expliquent à quelle occasion la noblesse et les ducs, excités par Monsieur et par Condé, réclamaient contre les tabourets de grâce des Rohan et des Senecey et contre les honneurs de la maison de Bouillon.

2. Ci-dessus, p. 163, note 2.

3. Copie de Clairambault, aux Archives nationales, dans le recueil de la Pairie, KK 597, p. 381-388. En marge est cette note : « Ce mémoire a été fait à la fin de 1659 ou commencement de 1660. » Et au-dessus, Clairambault a encore écrit au crayon : « M. de Saint-Simon. » La lettre à Mazarin et la réponse de celui-ci sont dans le même recueil, fol. 369.

et honteux à leur dignité, s'ils ne faisoient ce qu'ils doivent pour en conserver les avantages. »

« Elle est déjà, continue le mémoire, oppressée d'une manière que, si on la négligeoit encore en cet endroit, elle seroit abaissée de telle sorte que l'autorité du Roi même s'y trouveroit blessée, car, ces Messieurs étant les premiers officiers de la couronne et les grands de l'État, il est sans doute qu'il y a de l'intérêt de Sa Majesté qu'ils soient maintenus dans le rang et les honneurs qui leur appartiennent.

« MM. les ducs et pairs savent fort bien qu'ils sont plus obligés que nuls autres d'être auprès de la personne du Roi, et que la cour est la véritable assiette de ceux qui sont honorés de cette haute dignité; aussi leur inclination s'y accorde-t-elle tout à fait, n'ayant pas une plus grande passion que de s'y ranger et d'y être tousjours; mais ils seroient dignes de blâme, s'ils y demeuroient au prix de leur honneur....

« Les ducs et pairs sont les grands officiers de la couronne et ont la première dignité de l'État. Un grand personnage les a nommés autrefois « les dehors de la royauté, qu'on ne peut blesser sans « attaquer en quelque sorte la couronne. » Ils ont l'honneur et l'avantage d'être les conseillers nés et naturels de nos rois. Tous les gens de bon sens et qui ont la connoissance de l'histoire en conviennent, et nous voyons aussi que nos rois ne font point de déclarations pour le public sans y dire que c'est par l'avis des pairs de France.

« Cependant les choses sont venues aujourd'hui dans un tel dérèglement, qu'il n'y a plus de ducs et pairs dans le conseil du Roi, bien qu'il y ait un grand nombre de ministres, parmi lesquels il y a au moins sept maréchaux de France et plusieurs princes. MM. de Vendôme et de Guise le sont; si M. d'Épernon y est, ce n'est ni en qualité de prince, ni de pair, c'est une autre espèce inconnue. Il y a deux ducs prétendus, qui sont MM. d'Arpajon et de Damville. Les maréchaux de France sont MM. le maréchal d'Estrées, le maréchal de la Meilleraye, le maréchal de Gramont, le maréchal de l'Hospital, le maréchal de Turenne, le maréchal du Plessis et le maréchal de Villeroy. M. de Senneterre est aussi ministre, en qualité de chevalier de l'Ordre; M. de Brienne et M. de Lionne, comme on le voudra penser. Il y en a, en un mot, de toutes les conditions, hormis de vrais ducs et pairs de France.

« Le feu roi Louis XIII, de très-glorieuse mémoire, dit un jour une chose bien remarquable à un gentilhomme de qualité<sup>1</sup> qui avoit part en l'honneur de ses bonnes grâces et avoit deux des principales charges de sa maison, sur le sujet d'une lettre qu'il écrivoit à un duc et pair, soutenant qu'il lui devoit écrire *Monsieur*, et que ce particulier le devoit faire par son intérêt, s'il avoit assez d'ambition pour parvenir à cette dignité, mais qu'il vouloit qu'il le fit par la considé-

1. En marge, de la main de Clairambault : « Cet officier étoit M. de Saint-Simon. Je le lui ai ouï dire. »

ration de son service, les ducs et pairs, et les maréchaux de France après, étant des gens qui faisoient un rang et un degré entre les rois et les autres hommes en France, qu'il étoit obligé de maintenir en honneur et en respect parmi le monde. Ce prince étoit très-savant pour les dignités, charges, rangs et police de son État<sup>1</sup>.

« La désunion qu'il y a eue entre MM. les ducs et pairs, et le peu d'application qu'ils ont eu à maintenir les prérogatives de la dignité, est cause de l'abaissement où elle est tombée. Ils en ignorent presque tous entièrement les droits, les privilèges et les avantages, et, si quelqu'un ne prend le soin de les en instruire, ils sont en danger de demeurer toujours dans le honteux état où ils sont. Ce seroit une action digne d'un homme d'honneur, qui obligeroit à jamais les intéressés, en éternisant sa mémoire. Il est facile de répliquer aux ennemis de la dignité, qui disent que le nombre en est si fort augmenté, que c'est la cause de son avilissement. Cela n'est pas soutenable. L'étendue du Royaume est accrue, tout est multiplié : il n'y avoit anciennement que deux maréchaux de France ; ils sont maintenant au nombre de seize ou dix-sept. Les provinces ont été divisées, et par conséquent multipliées. Le Parlement n'étoit, dans sa création, que de trois présidents et quarante conseillers : ils sont, à présent, trois cents officiers et davantage, parmi lesquels il y a dix-huit présidents. Il y a bien d'autres choses à dire sur ce sujet, qu'on laisse aux plus intelligents à exprimer. Il n'y a rien de si estimable que l'ordre et la règle dans la cour et dans les États : la subordination y est entièrement nécessaire ; mais tout est tombé en une telle confusion en France, qu'on n'y connoît plus rien. Il est néanmoins important et très-nécessaire de rétablir les dignités, les rangs et le bon ordre en tout ; cette grande confusion menace de quelque chose de sinistre.

« La noblesse croit avoir fait merveille d'avoir réduit les grands du Royaume à se ravalier à des civilités dans les visites et dans les lettres : ils n'ont pas compris encore qu'ils ont travaillé contre eux-mêmes, car, si ceux qui sont dans les honneurs et dans les dignités sont devenus égaux aux autres, quel avantage aura un gentilhomme d'honneur et d'ambition de parvenir aux charges de la couronne ? Quand ils ont passé aux portes devant un homme de dignité, qu'ils ont eu des premières places à table, ou qu'ils n'ont point mis de *Monseigneur* dans une lettre, ils en font vanité comme d'une espèce de victoire obtenue. C'est un aveuglement pitoyable, car plus un gentilhomme a de mérite, de naissance, d'ambition, davantage il doit rendre les honneurs et les respects dus aux personnes qui sont élevées dans les hautes dignités et grandes charges de l'État, afin d'y avoir part quand ils auront l'honneur d'y être parvenus. Ce qui s'est fait autrefois dans les Suisses contre la noblesse, et ce qui se passe aujourd'hui en Angle-

1. Comparez les *Mémoires*, ci-dessus, p. 162-163.

terre, doit faire comprendre à tous les gentilshommes que nous avons grand intérêt de nous maintenir dans l'ordre et dans la règle.

« Quant à la cour, comme il n'y a personne en France plus intéressé à l'autorité du Roi et à la grandeur de la couronne, que MM. les ducs et pairs, qui ont l'honneur d'en être les grands officiers et de posséder la première dignité, rien de leur démarche ne doit déplaire à Sa Majesté, leurs conférences n'ayant pour but que le rétablissement de la dignité dans sa force et dans son lustre par l'autorité de Sa Majesté. Et certainement, en demeurant unis et s'appliquant comme ils doivent à cet ouvrage, ils parviendront à ce juste dessein, dont Sa Majesté les louera, et toute la France les en estimera, étant l'intérêt de toute la noblesse du Royaume, qui peut espérer d'y parvenir chacun à son tour : si ce n'est ceux qui vivent aujourd'hui, ce seront leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs petits-neveux, etc.... »

« Il est important de remarquer en quel temps la maison de Lorraine a obtenu l'avantage de se couvrir devant les ambassadeurs, et par quelle raison elle a emporté ce privilège. Apparemment que c'est depuis ce temps-là que MM. les ducs et pairs de France ne se trouvent plus aux audiences des ambassadeurs, ayant toujours prétendu les mêmes prérogatives que les plus élevés de l'État : aussi, de temps en temps, ils ont marqué leur mécontentement sur ce sujet, et fait paroître leurs prétentions.

« Il est à propos aussi de dire quelque chose de ce que les ducs et pairs de France marchoient devant les princes du sang royal qui n'étoient reçus pairs qu'après eux. Ce fut Charles IX ou Henri III qui voulurent que les princes du sang fussent ducs et pairs dès leur naissance, pour les mettre au-dessus des autres, cela étant fort raisonnable.

« Les annales de France et de certains petits livres curieux qui traitent de ces matières, peuvent apprendre beaucoup de choses concernant les dignités, les rangs et les fonctions des grands de l'État, outre les histoires et les autres livres de cette nature. »

La question resta encore indéçise, et pour longtemps : les ducs furent donc obligés de se tenir à l'écart<sup>1</sup>; mais, l'année suivante, quand le mariage eut été conclu à Saint-Jean-de-Luz, et que le couple royal revint à petites journées vers Paris, Saint-Simon se trouva à Blaye lors de son passage, et traita fort bien ses souverains (27 juin). « Il présenta les clefs au Roi, que S. M. lui remit avec des paroles d'estime et de confiance, dignes de sa fidélité et de ses services.... La cour fut si magnifiquement régalee, qu'on peut dire qu'il n'a rien oublié pour donner des marques de son respect et de son zèle. » Le cardinal

1. En 1664, ils chargèrent l'abbé Jean le Laboureur de réunir les éléments d'une histoire de la pairie. Saint-Simon est un des dix signataires de la commission officielle délivrée pour cet effet au fameux généalogiste. (Arch. nat., KK 397, fol. 751.)

Mazarin, arrivé peu après le Roi et les reines, prit logement au château, et, le matin suivant, on partit pour Brouage en chassant sur les terres du duc, sans doute dans le Marais de Saint-Simon <sup>1</sup>.

Nous avons fort peu parlé de la famille de Saint-Simon et de sa vie intérieure. Rappelons seulement qu'en novembre 1659, la duchesse mit au monde une seconde fille <sup>2</sup>, qui fut baptisée à Saint-Sulpice de Paris le 7 octobre 1661 et reçut les noms de Marie-Madeleine; que l'aînée, qui avait débuté à la cour en 1658, et qui n'avait pas moins de succès que sa mère dans les ballets de Bensserade <sup>3</sup>, se maria, le 17 avril 1663, avec le duc de Brissac : triste union, rompue à l'amiable au bout de trois ans et demi <sup>4</sup>; que Marie-Madeleine, dite Mlle de la Ferté, mourut à l'âge de cinq ans <sup>5</sup>, et qu'enfin la duchesse elle-même mourut à Paris, le 2 décembre 1670 <sup>6</sup>, de la petite vérole. Elle n'avait que quarante ans et laissa, dit la *Gazette*, « un regret d'autant plus universel qu'elle étoit d'un mérite singulier. » Son corps fut transporté à Senlis et inhumé avec une pompe extraordinaire. Le doyen

1. *Gazette* de 1660, p. 625; Loret, *la Muse historique*, 10 juillet.

2. *La Muse historique*, lettre du 8 novembre 1659.

3. Loret parle souvent d'elle et ne tarit pas en louanges hyperboliques.

4. Ci-dessus, p. 206 et 209.

5. Des généalogies la qualifient de « religieuse. » Peut-être cette enfant étoit-elle destinée à la vie monastique, ou bien élevée dans un couvent. On a, au Musée Britannique, ms. Additionnel 21 509, la lettre de condoléance que le grand Condé écrivit à sa cousine, le 12 novembre 1665, à propos de la perte qu'elle venait de faire.

6. Ci-dessus, p. 210; *Gazette* des 6 et 27 décembre 1670, p. 4168 et p. 4232-4233. Le compte rendu des obsèques, daté de Senlis, le 25 décembre, est ainsi conçu : « Le corps de la duchesse de Saint-Simon, qui étoit en dépôt en l'église de Saint-Sulpice de Paris, sa paroisse, en ayant été levé le 18 de ce mois par le curé, avec les cérémonies qui s'observent en pareille occasion, fut mis dans un chariot couvert de deuil, tiré par six chevaux caparaçonnés jusques à terre, pour être amené ici (à Senlis). Il étoit précédé de trente-six estaliers, aussi vêtus de deuil, chacun tenant un flambeau de cire blanche, le poêle porté par quatre pages à cheval, entre lesquels il y avoit quatre aumôniers en rochet et bonnet, et suivi de soixante gentilshommes, pareillement à cheval, la marche étant fermée par trente carrosses à six chevaux. Le soir, il fut déposé en l'église du village de la Chapelle, à une lieue de cette ville; et le lendemain, sur les neuf heures du matin, étant arrivé en notre faubourg, il fut reçu hors la porte par notre évêque, à la tête de son clergé séculier et régulier, avec tous les magistrats de la ville, dont les échevins portoient les quatre coins du poêle, et, au son de toutes les cloches des paroisses et des monastères, conduit en la cathédrale, toute tendue de noir, avec deux lés de velours chargés d'écussons aux armes de la défunte, et éclairée d'une infinité de flambeaux. La messe y fut pontificalement célébrée par notre prélat, et l'oraison funèbre prononcée par le sieur des Lyons, doyen et théologal de cette église, avec un applaudissement général de son auditoire. Ensuite le corps fut inhumé dans la chapelle que les ancêtres du duc son époux y ont richement fondée, il y a plus de deux cents ans : ce qui se fit en présence de la noblesse de la pro-

des Lyons<sup>1</sup>, qui avait marié la duchesse, prononça son oraison funèbre. Elle avait trouvé, dit l'orateur, « dans le sang de Saint-Simon, un mariage doux et bénin, qui ne lui a point ôté, par sa grandeur et par ses richesses, la liberté et la facilité de vivre en duchesse chrétienne. » Aussi l'avait-on vue fuir Paris pour se consacrer aux bonnes œuvres dans les terres ou les gouvernements de son mari, sacrifier sa magnifique chevelure dans un accès de piété, travailler pour les pauvres, leur donner les deux tiers des six mille livres qui lui étaient assignées pour sa toilette, diriger les œuvres de charité du faubourg Saint-Germain-des-Prés, s'occuper de conversions, rétablir l'hôpital de Blaye, supporter avec héroïsme des infirmités continuelles; mais jamais elle n'avait pu se consoler de la perte de deux de ses enfants<sup>2</sup>. De ce témoignage rapprochons celui de Mme de Sévigné, qui écrit, le 3 décembre 1670, que la mort de Mme de Saint-Simon « laisse presque tout le monde affligé de la perte d'une si aimable personne. Moi, dit-elle, j'en suis touchée au dernier point. Vous savez l'inclination naturelle que j'avois pour elle<sup>3</sup>.... »

Le duc Claude avait été amené à Paris, vers l'époque où ce deuil vint le frapper, par l'état de ses affaires<sup>4</sup>. Il ne s'en retourna qu'au milieu de l'année 1671, et, avant de rentrer à Blaye, alla prendre les eaux de quelque source en vogue contre les douleurs de néphrétique dont il venait de subir une très-forte attaque. L'année suivante, on le vit revenir à Paris pour contracter la nouvelle alliance dont devait sortir, en 1673, l'auteur des *Mémoires*. Le 17 octobre 1672, dans la chapelle de l'hôtel d'Angoulême, rue Pavée, au Marais<sup>5</sup>, fut célébré le mariage de Claude de Saint-Simon avec Charlotte de l'Aubespine de Châteauneuf d'Hauterive<sup>6</sup>.

Le contrat de mariage avait été passé les 15 et 16 octobre, avec le consentement et la permission du Roi et de la Reine, l'avis et le consentement du Dauphin, des duc et duchesse d'Orléans, de Mademoiselle, de la duchesse d'Angoulême, de l'archevêque de Paris, du comte

vince, du présidial, des autres magistrats, de toutes les communautés séculières et régulières, et d'une foule incroyable de peuple. »

1. Jean des Lyons (1615-1700) remplit les fonctions de doyen et de théologal de Seulis de 1638 à 1692. Il est bien connu pour ses ouvrages sur la liturgie et pour sa correspondance avec Arnauld.

2. Cet éloge fut imprimé et dédié à la duchesse de Brissac.

3. *Lettres*, tome II, p. 16 et 20.

4. Voyez sa correspondance avec Colbert, ms. Clairambault 1218, fol. 11, etc.

5. Cet hôtel passa aux Lamoignon. Il fait l'angle de la rue Pavée et de celle des Francs-Bourgeois, en pendant au jardin de l'hôtel Carnavalet.

6. Voyez ci-dessus, p. 212-214, et le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1136. La *Gazette* relate le mariage en ces termes (p. 1088): « Ces jours passés, le duc de Saint-Simon, pair de France, épousa la demoiselle de Châteauneuf d'Hauterive, dans l'hôtel d'Angoulême, où elle a été élevée par la duchesse de ce nom, qui l'a toujours considérée non-seulement comme sa parente, mais comme sa propre fille. » Des relations d'amitié existaient déjà entre les deux familles; car nous avons trouvé, dans le répertoire d'autographes que

de Sagonne l'Aubespine, de la marquise de Champvallon, du duc de Mortemart, des marquises de Montespan et de Thiange, des Matignon, Villeroi, Médavy, Grancey et Senneterre, de Colbert, de Louvois et de Seignelay, du comte du Lude, etc. Mlle d'Hauterive, qui avait perdu son père en 1670, apportait trois cent mille livres, dans lesquelles la terre de Verrières en Berry comptait pour quatre-vingt-dix mille livres; plus, vingt mille livres à recouvrer en Hollande, et dix mille livres de pierres. Sa mère, qui habitait le château de Montrouge près de Paris, avait ajouté soixante-dix mille livres à prendre après son décès. Le douaire était fixé à huit mille livres de rente, avec habitation à la Ferté-Vidame<sup>1</sup>.

Les *Mémoires* ne disent mot de la famille où le duc Claude entra par ce second mariage; c'était en effet une noblesse un peu trop récente, quoique Tallemant des Réaux répute quelque part la maison de l'Aubespine « la meilleure de Paris. » Son premier auteur connu était Claude de l'Aubespine, avocat au Parlement, bailli de l'abbaye Saint-Euverte d'Orléans, conseiller de cette ville en 1510, échevin en 1516, marié, le 27 février 1507, à Marguerite le Berruyer, dame de la Corbillière<sup>2</sup>. Leur fils, nommé aussi Claude, s'allia encore bourgeoisement, en 1542, avec une fille de Guillaume Bochetel; toutefois celui-ci était secrétaire d'État, et il passa sa charge à son gendre, qui en remplit les fonctions pendant vingt-cinq ans, avec beaucoup de zèle. Le petit-fils, successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Angleterre, conseiller d'État, chancelier de la reine Louise de Lorraine, et enfin chancelier des ordres en 1606, acheva l'élévation de sa famille. Outre le marquis d'Hauterive, père de Charlotte, et le garde des sceaux Châteauneuf, il laissa un fils, qui fut célèbre comme évêque d'Orléans, deux filles, mariées au baron de Leuville et au comte de Vaucelas, et deux autres qui furent abbeses. Les quartiers bourgeois de cette filiation des l'Aubespine étaient compensés, du côté de la marquise d'Hauterive, par de nombreuses alliances de la maison de Volvire, très-ancienne par elle-même, avec celles du Bois de la Roche, de Daillon, Mortemart, Saulx-Tavannes, Montrevel, etc.<sup>3</sup>. Éléonore de Volvire, mariée

possède M. Étienne Charavay, la mention d'une lettre affectueuse de Claude de Saint-Simon au marquis d'Hauterive, alors résidant à Bréda.

1. L'original de ce contrat est conservé dans le minutier de M<sup>e</sup> Galin, notaire à Paris. Une copie se trouve aux Archives nationales, dans le registre des Insinuations Y 226, fol. 95.

2. Selon une autre légende, un certain Gilles, natif du village de l'Aubespine, près Bonneval, en Beauce, fut bailli de Brou en 1337, et son fils Simon, devenu prévôt et maire de Chartres, fut anobli en 1374. (Arch. nat., MM 818, fol. 58 v°.)

3. Voyez un tableau des trente-deux quartiers paternels et maternels de Louis de Saint-Simon, dans le dossier Rouvroy, au Cabinet des titres, fol. 51 v° et 146. On trouvera de nombreuses généalogies ou pièces, avec plusieurs portraits des l'Aubespine, soit dans le dossier de cette famille, soit dans le ms. Clairambault 1126, fol. 121-247. La Chenaye des Bois a inséré une



le 17 novembre 1631 au marquis d'Hauterive<sup>1</sup>, était fille de Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, et d'Aymerie de Rochechouart, sœur du marquis de Mortemart et tante du premier duc de ce nom. Philippe de Volvire était mort le 19 août 1604, des suites d'un duel où il avait tué Fontaines-Chalandray, laissant un fils, une fille, qui fut abbesse, et Éléonore. Le fils, Henri de Volvire, mourut d'horreur d'avoir fait assassiner son oncle l'abbé de la Couronne, à l'instigation de Louis XIII : c'est du moins ce que raconte Tallemant des Réaux<sup>2</sup>. Restée ainsi seule héritière, Éléonore de Volvire apporta en dot au marquis d'Hauterive le marquisat de Ruffec et les baronnies ou seigneuries d'Aizie, Empuré, Martreuil, Verrières, Charmes, etc. Leur contrat de mariage, confirmé plus tard par le testament de M. d'Hauterive (21 septembre 1669), stipula que l'aîné de leurs fils aurait Ruffec et écartèlerait les armes de Volvire avec celles de l'Aubespine. Ruffec<sup>3</sup> était alors une des terres les plus considérables de l'Angoumois, soit pour le revenu, qui allait à dix-huit mille livres, et les forêts, qui donnaient de magnifiques coupes de haut bois, soit pour la justice, qui comprenait trente-deux paroisses, et la mouvance, qui embrassait plus de cinquante terres nobles. Mais le fils aîné, à qui ce marquisat devait faire retour, Charles de l'Aubespine, déjà marquis de Châteauneuf-sur-Cher, était, à ce qu'il paraît, un homme de désordre, de très-mauvaise conduite, « ruiné, et, comme le dit notre auteur, plaideur de sa famille<sup>4</sup>. » Son père l'ayant fait légataire universel et étant mort en 1670, le testament devint l'objet d'un premier procès, au cours duquel le Roi, « mal satisfait de la conduite de M. de Châteauneuf, » l'exila à Brive, et l'y maintint rigoureusement depuis le 17 janvier 1677 jusqu'au 12 mai 1693, c'est-à-dire jusqu'après la mort de Claude de Saint-Simon<sup>5</sup>. Pendant ce temps, le marquis fut mis en possession de son legs, qui s'éleva à cinq cent soixante mille livres, sans compter cent mille écus qu'il avait eus en dot, comme sa sœur. Mais Mme d'Hauterive, craignant que la terre patrimoniale de Ruffec n'eût le même sort que celles de Châteauneuf et d'Hauterive, en Berry, déjà vendues à Colbert par ce dissipateur<sup>6</sup>, se hâta de passer une vente fictive au profit de la duchesse de Saint-Simon : celle-ci fut censée acquérir le

bonne généalogie de la maison de Volvire dans le tome XV de son *Dictionnaire de la Noblesse*, p. 633-638, à côté de la généalogie de Saint-Simon.

1. Voyez « deux ou trois plaisants contes » sur M. d'Hauterive, dans les *Historiettes de Tallemant*, tome I, p. 492-493.

2. *Historiettes*, tome IV, p. 212.

3. Ruffec était venu aux Volvire, en 1356, par une héritière des anciens comtes d'Angoulême. C'est aujourd'hui une ville de plus de trois mille habitants. Voyez ci-dessus, p. 213, note 4.

4. Voyez ci-dessus, p. 25, note 1.

5. Voyez les lettres de cachet dans les registres de la Maison du Roi, aux Archives nationales, 0<sup>1</sup> 21, fol. 12 v<sup>o</sup>, 21, 63 v<sup>o</sup> et 283 v<sup>o</sup>; 27, fol. 197; 37, fol. 109 v<sup>o</sup>; et les lettres écrites au ministre par le marquis et par l'intendant de Limoges, dans le ms. Clairambault 1126, fol. 153-163.

6. Colbert acheta ces deux terres en 1679, et établit un haras à Hauterive.

marquisat de Ruffec moyennant une somme de cinq cent mille livres<sup>1</sup>. Ce fut l'occasion d'une nouvelle procédure, qui se joignit à celles dont Mme de Saint-Simon ou Mme d'Hauteville avaient déjà obtenu l'évocation. Du fond de son exil, le marquis, frustré dans ses droits ou ses espérances, s'adressa au Roi lui-même, accusa Mme de Saint-Simon d'avoir circonvenu leur mère, aveugle et âgée de quatre-vingts ans, et s'opposa à ce que la Chambre des comptes délivrât acte de l'hommage que la duchesse s'était hâtée de rendre, le 30 avril 1683, pour sa nouvelle acquisition. Le procès fut repris encore plus tard, après la mort de Mme d'Hauteville, par M. de Châteauneuf et par Mme de Champvallon, sa sœur<sup>2</sup>; néanmoins Ruffec resta à la duchesse douairière de Saint-Simon, et l'on sait que notre auteur, aimant beaucoup cette terre, en fit prendre le nom successivement à ses deux fils<sup>3</sup>.

Les détails que nous venons de donner sur le marquis de Châteauneuf font comprendre aisément que Saint-Simon n'ait pas été tenté de parler de cet oncle plaideur, qui passait, à l'époque où débutent les *Mémoires*, pour avoir mangé plus de cent mille livres de rente et ne subsister que du bien de sa femme ou de quelques pensions<sup>4</sup>, non plus que de son fils Louis-François, marquis de l'Aubespine, qui fut aussi processif, aussi chicaneur, à ce qu'il semble<sup>5</sup>. En revanche, quels accents de profonde tendresse et de respectueuse vénération sa piété filiale sait trouver lorsqu'il rencontre quelque souvenir de sa mère<sup>6</sup>!

En 1672, Charlotte de l'Aubespine avait déjà vingt-sept ans; mais Claude de Saint-Simon en comptait plus de soixante-cinq, et le portrait de cette époque le montre fort vieilli. Les mauvais plaisants commencèrent donc à se donner carrière sur cette disproportion d'âge<sup>7</sup>; aussi le duc évita-t-il résolument le séjour de la cour, où pourtant sa propre situation et les alliances de sa femme, surtout sa proche parenté avec Mme de Mou-

1. Acte passé le 14 septembre 1682, devant le notaire Arouet.

2. Voyez les mss. Clairambault 1126, fol. 168-170, et 1218, fol. 98-106.

3. Sa petite-fille le vendit, en décembre 1762, au fameux comte Charles-François de Broglie, qui y fut exilé, comme jadis l'avaient été les Châteauneuf, dans un vieux château féodal dont on voit encore les restes.

4. Papiers du P. Léonard, MM 825, fol. 141.

5. Ce marquis de l'Aubespine reprit, en 1705, une instance commencée par sa mère, pour se faire rembourser par la duchesse douairière, sur les revenus de Ruffec, les sommes que Louis de Saint-Simon avait payées aux créanciers d'Éléonore de Volvire avec les deniers dotaux de sa propre femme. Notre auteur n'en sortit qu'en 1713, en payant cinquante mille écus à son cousin germain. Voyez une lettre du tome XIX de l'édition de 1873, p. 263.

6. Ci-dessus, p. 214. Comparez le début des *Mémoires*, p. 23 et 25.

7. La duchesse de Saint-Simon  
Est fort belle et fort agréable;  
Elle a épousé un barbon,  
Et l'on dit qu'il est redoutable.  
La duchesse a du dépit, etc....

(Chansonnier, ms. Fr. 12 687, p. 24.)

tespan, leur eussent assuré un bon rang à l'un et à l'autre : il « ne la voulut que pour lui, » et s'assura ainsi le bonheur domestique<sup>1</sup>.

Quelques faits seulement, parmi ceux qui concernent les relations du duc Claude avec la cour, pendant les vingt dernières années de sa vie, peuvent être relevés ici. Nous dirons, par exemple, qu'en mai 1675 et en septembre 1677, il reçut à Blaye et traita magnifiquement le jeune duc du Maine, allant aux bains de Barèges ou en revenant, sous la conduite de la fidèle Mme Scarron<sup>2</sup>, et cela fera souvenir que, selon les *Mémoires*, le gouvernement de Blaye tenta, en 1691, l'avidité du comte d'Aubigné, frère de la toute-puissante marquise, mais que cette demande fut fort mal accueillie du Roi<sup>3</sup>. En effet, une lettre de Mme de Maintenon (que l'éditeur, il est vrai, a mal classée<sup>4</sup>) contient cette phrase : « Je ne crois pas que vous ayez Blaye, à moins que le Roi ne change de vues là-dessus. » Le Roi avait promis au duc de réserver Blaye à son héritier.

On a vu que Claude et son frère aîné furent longtemps les deux seuls chevaliers du Saint-Esprit qui survécussent du règne de Louis XIII : « chose sans exemple dans aucun ordre<sup>5</sup>. » L'un et l'autre furent chargés de recevoir les preuves de quelques-uns des chevaliers nommés par Louis XIV. En 1686, Claude présenta le prince de Conti, avec le duc de Chaulnes, et peu s'en fallut même qu'il ne suppléât M. de Luynes pour le duc du Maine, ce qui préoccupa beaucoup, durant quelques jours, le jeune vidame de Chartres<sup>6</sup>. En 1688, il fut associé à Montausier pour recevoir les preuves du duc de Vendôme, et à Berlinghen pour examiner celles de Charles d'Aubigné. M. de Vendôme, « accoutumé aux négligences avantageuses, » ne songeait point à faire à ses commissaires la visite de convenance : ils s'en plaignirent, et Louvois, comme chancelier de l'Ordre, trouva un moyen de faire venir le duc chez eux<sup>7</sup>. Quant aux preuves du comte d'Aubigné, la publication récente d'une partie des pièces recueillies par Clairambault<sup>8</sup> a fait con-

1. Ce doit être uniquement pour parer à certaines éventualités des innombrables procès dont il a été parlé plus haut, qu'ils obtinrent, le 16 mai 1677, une séparation de biens.

2. *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome I, p. 276 et 352.

3. *Mémoires*, ci-dessus, p. 136.

4. Lavallée (*Correspondance générale*, tome II, p. 63) a daté cette lettre d'août 1679, sans s'apercevoir qu'il y était parlé de Pontchartrain comme contrôleur général. On peut donc la reporter au mois d'avril 1691, temps où le duc de Saint-Simon avait été malade, et même tenu pour mort (ci-dessus, p. 132, note 2).

5. Ci-dessus, p. 151. — 6. *Mémoires*, tome X, p. 221.

7. Addition au *Journal de Dangeau*, 28 décembre 1688, tome II, p. 239.

8. Article de M. Sandret, dans la *Revue historique-nobiliaire*, année 1875, p. 125-136 ; article de M. H. Bordier, dans le *Cabinet historique*, mars 1877, p. 81-97.

naitre par quels moyens Mme de Maintenon et son frère essayèrent de se procurer les preuves de noblesse voulues, pourquoi les deux généalogistes d'Hozier et Chauvry se renvoyèrent de l'un à l'autre la responsabilité de preuves qu'ils savaient fausses, et comment, en un mot, il est bien difficile que cette fausseté n'ait pas été connue des deux commissaires, ce qui ne les empêcha pas de déclarer la famille du nouveau chevalier « une des plus considérables de la province d'Anjou, pour l'ancienneté de son origine<sup>1</sup>. »

En 1690, le duc de Saint-Simon<sup>2</sup> perdit son frère et hérita de ses gouvernements, mais non de sa fortune personnelle, car la veuve, selon l'expression des *Mémoires*<sup>3</sup>, sut « prendre les biens et laisser les dettes » aux héritiers naturels de son mari. Seule, la terre patrimoniale du Plessis-de-Rasse revint peut-être, pendant quelque temps, au duc, car le *Mercur*e et Dangeau racontent qu'un mois après la mort du marquis, le Roi fit à son frère l'honneur de diner au Plessis en allant à Compiègne le 28 février 1690<sup>4</sup>, puis, au retour, passa en revue les régiments d'Asfeld et de Königsmarck dans la prairie qui faisait face au château<sup>5</sup>; mais le Plessis ne resta pas aux mains de M. de Saint-Simon,

1. La filiation qu'on leur présenta était de vingt degrés, remontant jusqu'en 1060. Elle se trouve au Cabinet des titres, dossier АУВІСНÉ, fol. 106-113.

2. Voyez ci-dessus, p. 142. — Charles de Saint-Simon mourut au Plessis-de-Rasse, le 25 janvier, « environ neuf heures du soir, » âgé de quatre-vingt-neuf ans et sept mois. Sa veuve se retira aussitôt à la Versine, où les échevins de Senlis allèrent la complimenter dans la matinée suivante. Le 27, de bonne heure, les entrailles du défunt furent ensevelies dans le chœur de l'église de Chamant, après un service solennel. Après midi, la ville vint rendre les honneurs au corps, qui était embaumé et exposé dans une petite salle voisine de la chapelle du château. Les obsèques solennelles eurent lieu à Senlis, le samedi 31, au soir. La porte de l'hôtel de ville et les deux principales entrées de la porte Saint-Rieul avaient été tendues de noir, avec les armes de Saint-Simon et celles de la ville. Le corps, escorté par cinquante paroissiens de Chamant portant chacun un flambeau ardent, fut reçu par les échevins en deuil, accompagnés des officiers royaux et précédés de douze pauvres de l'hôpital général et des quatre petits officiers porte-casaques de la ville, chacun tenant un flambeau de cire blanche. A l'église cathédrale, le corps fut descendu dans la sépulture des Saint-Simon, après les vigiles dites. Le jour suivant, une grand'messe fut célébrée, en présence des trois chapitres, des huit paroisses et de toutes les communautés religieuses, par M. des Lyons, doyen et théologal. L'oraison funèbre fut prononcée par un prêtre de la Mission, principal du collège, qui « s'en acquitta très-bien. » (Notes communiquées par M. Flammermont, d'après le registre de l'hôtel de ville de Senlis BB 7, fol. 213-215. — Registres paroissiaux de Chamant.)

3. Ci-dessus, p. 142, et tome I, éd. 1873, p. 245.

4. *Journal de Dangeau*, tome III, p. 71, d'après le *Mercur*e, mars 1690, p. 251-252.

5. *Mercur*e, mars 1690, p. 259, et *Dangeau*, tome III, p. 73.

quoique ce pût être une résidence utile pour un gouverneur de Senlis : les créanciers en poursuivirent la vente, et ils le firent acheter au prix de trente-cinq mille livres (la terre ne donnait que mille livres de revenu)<sup>1</sup>, par le financier Maximilien Titon, entrepreneur de la manufacture d'armes du faubourg Saint-Antoine, qui en fit don à un de ses fils cadets, récemment reçu maître des comptes<sup>2</sup>. Quant aux autres terres, la Versine, qui était la demeure la plus habituelle de M. et Mme de Saint-Simon, fut vendue aussi à la requête des créanciers et achetée par Monsieur le Prince; Pont-Sainte-Maxence et les petites seigneuries voisines passèrent peu de temps après, par la mort de la marquise<sup>3</sup>, à ses légataires MM. de Crussol d'Uzès, et de là aux la Vallière.

Sans nous arrêter sur la dernière partie de l'existence du duc Claude, où bien des détails eussent permis de caractériser sa physionomie et de contrôler l'exactitude du portrait fait par son fils<sup>4</sup>, nous nous bornerons à faire connaître les principales pièces relatives à sa succession, en commençant par la donation universelle entre-vifs qu'il signa, la veille même de sa mort, le 2 mai 1693, au profit de son fils<sup>5</sup>. Cet acte, passé devant M<sup>e</sup> le Roy le jeune, notaire au Châtelet, dans l'hôtel de la rue Saint-Père<sup>6</sup>, dit que le duc, « se voyant dans un âge avancé, voulant se décharger du soin de ses affaires et, en même temps, donner des témoignages de l'amitié qu'il a toujours eue pour Messire Louis de Saint-Simon, vidame de Chartres, fils unique de lui et de très-haute et très-puissante dame Madame Charlotte de l'Anbospine de Châteauneuf, marquise de Ruffee, son épouse, et marquer audit seigneur son fils la satisfaction qu'il a de sa bonne conduite et des respects et obéissance qu'il lui a toujours rendus, et qu'il espère qu'il continuera de lui rendre, a, par ces présentes, de sa franche et pleine volonté, donné et donne par donation entre-vifs pure et simple.... audit seigneur Louis de Saint-Simon, vidame de Chartres, son fils unique et seul présomptif héritier, mineur émancipé d'âge, demeurant audit hôtel sus déclaré, à ce présent et accepté (*sic*), assisté

1. Ms. de l'abbé de Dangeau, Fr. 22 763, fol. 218 v<sup>o</sup>.

2. Jean-Jacques Titon, seigneur du Plessis et de Chamant, reçu maître des comptes le 18 septembre 1692, puis pourvu de la charge de grand maître des eaux et forêts au département du Berry, et mort le 6 mars 1740. C'était un des frères du littérateur Éverard Titon du Tillet. Leur père possédait la terre d'Ognon, à côté de Senlis, et acheta le Plessis le 18 février 1691, des mains du curateur créé à la succession vacante (Arch. nat., P 21, n<sup>o</sup> 1446).

3. 19 avril 1695.

4. On trouvera des renseignements intéressants sur les grâces pécuniaires et les faveurs que Saint-Simon obtenait malgré sa retraite de la cour, et sur les spéculations financières, dans la *Notice biographique* que résume cet appendice.

5. Voyez ci-dessus, p. 133 et note 3.

6. L'acte dit : *rue Taranne*. La situation de l'hôtel justifie cette confusion de noms, qu'on retrouve très-fréquemment.

de M<sup>e</sup> Claude-François Chérier, procureur en Parlement, son curateur et tuteur nommé, en tant que besoin seroit, à l'effet d'accepter conjointement avec lui toutes donations.... suivant la sentence du Châtelet de ce jourd'hui.... tous et chacuns les biens meubles, acquêts, immeubles, propres et autres biens généralement quelconques, même tous droits et actions rescindantes et rescisoires, de quelque nature qu'elles soient ou puissent être, qui appartiennent présentement audit seigneur duc de Saint-Simon, et qui se trouveront lui appartenir au jour de son décès; dans lesquels biens immeubles sont compris la terre et duché et pairie de Saint-Simon, les terres et châtellenie de la Ferté-Ernault et de Beaussart, le vidamé de Chartres, le fief de la Comtau et Marais de Saint-Simon en Guyenne, et domaine engagé de Vitrezay, la maison et jardins appelés la Cassine, le fief de Saint-Louis de la Rochelle, et la maison de Versailles appartenant audit seigneur donateur, située dans l'avenue de Saint-Cloud; toutes lesdites terres, seigneuries et maisons, avec leurs circonstances et dépendances et annexes; et généralement tous les autres biens et droits.... même toutes les sommes qui peuvent être dues audit seigneur donateur par ses fermiers, receveurs et autres débiteurs.... Et pour la plus grande sûreté et validité de la présente donation, il sera fait incessamment un bref état et inventaire, prisee et estimation des meubles meublants, vaisselle d'argent et autres effets mobiliers appartenant présentement audit seigneur donateur, et qui sont dans lesdites maisons de Paris et Versailles, château de la Ferté, citadelle de Blaye et maison de la Cassine; même, description sommaire et inventaire des titres et papiers appartenant audit seigneur, autres toutefois que des titres honorifiques et anciens papiers de sa famille et des titres concernant les droits desdites terres et seigneuries, que ledit seigneur entend être délivrés sans inventaire audit seigneur vidame de Chartres, son fils, par toutes personnes qui en peuvent être chargées.... Pour, par ledit seigneur vidame de Chartres, jouir, ordonner, faire et disposer desdits biens,... à l'exception toutefois desdits meubles meublants et vaisselle d'argent, dont la jouissance ne commencera que du jour du décès dudit seigneur donateur.... Cette donation entre-vifs faite à la condition expresse de, par ledit seigneur vidame de Chartres, payer et acquitter toutes les dettes mobilières et immobilières dudit seigneur duc de Saint-Simon dont lesdits biens sont présentement chargés, et de continuer les rentes constituées et autres charges annuelles qu'il doit.... Bien entendu toutefois qu'en la présente donation ne sont point compris les pensions et appointements des gouvernements et charges dudit seigneur duc de Saint-Simon, donateur, qui en jouira pendant sa vie<sup>1</sup>.... »

1. Cette donation fut enregistrée au registre des Insinuations du Châtelet, le mardi 3 mai. (Arch. nat., Y 261, fol. 269 v<sup>o</sup>.) L'original, signé : LE DUC DE SAINT-SIMON, et LOUIS DE SAINT-SIMON, VIDAME DE CHARTRES, est conservé dans le minutier du notaire; voyez ci-contre, p. 483, note 3.

Le duc mourut le jour suivant. Comme le disent les *Mémoires*<sup>1</sup>, il était urgent d'obtenir la transmission à son fils des divers gouvernements qu'il possédait, et que plus d'un courtisan convoitait : on cacha sa mort pendant les quelques heures nécessaires aux démarches du vidame<sup>2</sup>; mais le jour même, 4 mai, la duchesse fit procéder régulièrement à l'apposition des scellés, puis à leur levée immédiate, et les notaires commencèrent tout aussitôt l'inventaire du mobilier qui garnissait l'hôtel<sup>3</sup>. Ils s'y reprirent à deux fois et travaillèrent pendant un mois et demi; car les créanciers, prévenus trop tard et n'ayant pu intervenir que le 19 mai, obtinrent qu'il fût procédé à une nouvelle apposition de scellés et à un récolement général<sup>4</sup>: les premières opérations avaient été faites très-légèrement, sans doute pour qu'elles fussent terminées avant le départ du jeune héritier.

Cet inventaire fut dressé à la requête de la duchesse, « non commune en biens et créancière de la succession, » et de son fils, émancipé d'âge depuis le 23 avril précédent. C'est pour nous une pièce des plus cu-

1. Ci-dessus, p. 134-136.

2. « L'on a caché un jour la mort du duc de Saint-Simon, afin que son fils eût le temps de demander ses gouvernements. Le Roi les lui accorda le plus obligeamment qu'il se puisse. Celui de Blaye lui est extrêmement nécessaire pour faire valoir les marais qu'il a dans le voisinage et qui, par ce moyen, lui valent jusques à quarante mille livres de rente. Ce jeune duc jouira de plus de cent mille livres de rente l'année prochaine, parce que, ayant atteint sa vingtième année, les biens de sa sœur du côté de père, la duchesse de Brissac, lui reviendront. C'est, je crois, l'Hôtel-Dieu qui en jouit en attendant. » (Papiers du P. Léonard, MM 827, fol. 142.) Comparez le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 278-279.

3. Cette pièce et tous les autres actes passés à partir de 1693 nous ont été très-obligeamment communiqués par M<sup>e</sup> Galin, successeur actuel du notaire Claude le Roy, lequel, ayant reçu de son prédécesseur François Arouet, père de Voltaire, la clientèle des Saint-Simon, la conserva jusqu'en 1720.

4. Ces créanciers étaient des gens considérables : les conseillers d'État Pussort et de Fieubet, Claude-Henri Dorieu, conseiller au Parlement, la marquise de Saint-Simon, la comtesse de Chavigny, etc. Saint-Simon dira (voyez notre tome II, p. 78) qu'ils voulurent « mettre le feu à ses affaires, » encore qu'il n'y eût « aucune dette ériarde, » et qu'il dut se faire donner, quelques mois plus tard (le 30 octobre), les lettres d'État qui sauvèrent les dues et pairs en 1694. Voici en quels termes le P. Léonard (ms. MM 827, fol. 142) raconte l'intervention des créanciers : « Après la mort de son mari, la duchesse fit apposer le scellé, et, un jour ou deux après, le lever et clore l'inventaire. Les créanciers voulant s'opposer, ou leur dit qu'ils étoient venus trop tard. M. Pussort, qui en étoit un, présenta requête en demandant un nouveau scellé. On le lui a permis. Cette duchesse chargea M. de Pontchartrain, secrétaire d'État et contrôleur général, d'une requête contre cet arrêt. Ce ministre la rapportant au conseil des finances, M. Pussort, qui étoit présent, sourit pendant le rapport et dit au Roi : « La « personne dont on se plaint et qu'on accuse d'être chagrine, c'est moi. » M. de Pontchartrain reprit sa requête et n'en parla plus. »

rieuses, en ce qu'elle décrit l'intérieur où venait de s'écouler la jeunesse du vidame.

L'hôtel<sup>1</sup>, par lui-même, n'avait rien de remarquable; il n'était point d'ailleurs la propriété des Saint-Simon, qui n'en avaient que la location depuis le jour où le duc Claude, vendant sa charge de premier écuyer, avait quitté le Petit-Bourbon<sup>2</sup>. L'ameublement des principales pièces était très-simple et se ressentait de l'âge du vieux duc ou de la rareté de ses séjours à Paris; la plupart des meubles les plus précieux, lits, tentures, étoffes, dont la description ne serait pas sans intérêt pour l'antiquaire, se trouvaient resserrés, entassés dans le garde-meuble. La chambre où Claude de Saint-Simon venait de mourir, et qui donnait sur la cour, était tendue de brocatelle, avec un lit de damas vert à franges d'or. La grande salle de réception, donnant sur la rue Taranne, avait pour tenture une tapisserie de haute lisse de Flandre représentant une « histoire profane, » sur laquelle se détachaient d'une part le tableau de *Pomone* donné en 1632 par le duc de Montmorency, d'autre part une *Vierge*, munis tous les deux de rideaux de taffetas vert. La cheminée avait pour toute garniture, comme on le voit si souvent dans les portraits et les descriptions de ce temps-là<sup>3</sup>, six tasses et gobelets de porcelaine de la Chine, entremêlés de trois vases de cristal à monture de vermeil. Dans un coin, se trouvait une table de trictrac.

A côté de la grande salle, mais donnant sur la cour, la chambre de la duchesse et un grand cabinet qui y attenait, et qui servait à la réception, étaient mieux meublés. On y remarquait de nombreux tableaux, presque tous sujets de dévotion, et beaucoup de miniatures du même genre, peintes par Mme de Saint-Simon elle-même.

Le jeune vidame de Chartres occupait, au second étage, sur la cour, une chambre et un cabinet d'étude. La chambre était aussi simple que celle de son père : tenture de verdure de Flandre, meubles de noyer, une table et deux guéridons, trois fauteuils garnis de brocard brun à fleurs or et argent, ou blanc à bandes violettes, or et argent; quatre autres fauteuils et trois chaises, recouverts de housses de serge verte; deux fauteuils « de commodité » de damas rouge; un petit « respect » couvert de tapisserie façon d'Angleterre, un petit guéridon de bois peint façon de la Chine, un petit corps de cabinet à quinze tiroirs, un petit coffre de toilette de bois de violette garni de cuivres dorés, un paravent

<sup>1</sup> 1. Cet hôtel a été détruit tout récemment, afin de faire place au boulevard Saint-Germain. L'occasion nous a semblé favorable pour rappeler à qui de droit que la ville de Paris n'avait jamais pensé au nom de Saint-Simon lorsqu'il y avait eu lieu de chercher une dénomination pour quelque voie nouvelle, et que le quartier où s'écoula la vie tout entière du grand écrivain serait heureux de voir enfin réparer un oubli aussi regrettable.

<sup>2</sup> 2. Ci-dessus, p. 194 et 453. Voyez la *Topographie historique du vieux Paris*, par Berty et Tisserand, tome III, p. 223.

<sup>3</sup> 3. Voyez les *Lettres inédites de Mme de Sévigné*, publiées par M. Capmas, tome II, p. 177.



de serge rouge, un miroir de trente pouces sur vingt, garni d'ébène et de cuivres dorés, une garniture de feu de cuivre argenté. Dans un coin, un petit lit « brisé » d'armée garni de ses sangles, un sommier de erin, deux matelas remplis de laine et couverts de fulaine et de toile, un traversin de coutil rempli de plume, une couverture de laine blanche, le tour du lit de damas vert, etc. Dans un autre coin, une couche à hauts piliers de noyer, avec ses rideaux en bandes de tapisserie d'Angleterre, laine et soie, et de moire feuille-morte, doublés de damas blanc. Sur les murs, deux tableaux représentant une *Vierge* et un paysage, deux girandoles de cuivre argenté, à garnitures de coraline et d'agate blanche; enfin trois coquilles et trois petites tasses de porcelaine sur la cheminée.

Le cabinet d'étude, tendu de brocatelle de Venise à bandes rouges et noires, avait pour ornements une *Sainte Catherine de Sienna* et une *Mort de Sénèque*, douze cartes de géographie, un baromètre de bois doré, deux sphères de carton.

À côté de la chambre du vidame était celle de son gouverneur.

Ses livres composaient une petite bibliothèque, dont le catalogue, quoique dressé fort incorrectement par le notaire, fait assez bien connaître la direction donnée à ses études.

Histoire de l'Église.	<i>Cornelius Nepos, ad usum scr. Delphinii.</i>
<i>Imitatio Christi.</i>	<i>Der Teutsche Hercules.</i>
Introduction à la vie dévote.	Description du siège de Vienne.
Catéchisme de Grenade.	Clélie.
Œuvres de Grenade.	Astrée.
Œuvres de Ronsard.	Pharamond.
Essais de Montaigne.	Cassandre.
Tableaux de Philostrate.	Cléopâtre.
Histoire romaine.	Instructions chrétiennes.
Théâtre de Corneille.	Traité de la Comédie.
Histoire d'Espagne.	Grammaire allemande de Duez.
Métamorphoses d'Ovide.	Grammaire triple de Thomas Finy.
Fortification nouvelle, par Freitag.	<i>Janua linguarum.</i>
Les Figures de la Bible.	<i>Amurath</i> (en allemand).
Les Métamorphoses d'Ovide en ronds.	État des princes d'Allemagne.
Charles IX.	Histoire de Sanson.
Histoire du Luthéranisme.	<i>Almaïde</i> (roman allemand).
Traité de la Noblesse.	Alphabet allemand.
Œuvres des peintres.	Miroir de la confession et communion.
Voyages de Tavernier.	Fables d'Ésope.
Voyages de Pietre de la Vallée.	L'Amoureux européen.
Annales d'Angleterre.	Visions de Quevedo ou Œuvres de Philandre.
Recueil de MM. les Pairs.	Histoire du Grand Mogol.
Stances de vers français, en manuscrit.	Histoire de Philippe.
Histoire amoureuse des Gaules, en manuscrit.	Histoire de France de Mézeray.
Lucien.	Œuvres de Voiture.
	Œuvres de Racine.

- Quatrains de Pibrac.  
 Diogène de Laërte.  
 Pensées diverses.  
 Œuvres de Molière.  
 Fables de la Fontaine.  
 Poésies et contes de la Fontaine.  
 Billets galants.  
 Poètes grecs, latins et français.  
 Réflexions morales de Sénèque.  
 Discours sur les Pensées de M. Pascal.  
 Discours de la Conversation.  
 Conversations.  
 Colloques de Cordier.  
 Apologies de Tertullien.  
 Instruction pour une jeune princesse.  
 Instruction pour un jeune prince.  
 Fables de Phèdre.  
*Liber Psalmorum.*  
 Mémoires de Bassompierre.  
 Critique de Bérénice.  
 Dictionnaire italien et français.  
 Description de l'univers.  
 Dictionnaire français de Danet.  
 Dictionnaire latin.  
*Justinus, ad usum scr. Delphini.*  
*Justinus, variorum.*  
 Petite méthode facile et curieuse de Bretonneau.  
 Despautère.  
 Rudiment.  
*Aserra* (sic) *philologica.*  
 Histoire chronologique des empereurs turcs.  
 Voyages divertissants (en allemand).
- Civilité française.  
 Catéchisme historique.  
 Nouveau Testament.  
 Virgile, traduction du P. de la Rue.  
 Lucain, commenté.  
 Virgile, commenté.  
 Florns, commenté.  
 Histoire poétique.  
*Indiculus universalis.*  
 Introduction à la géographie.  
 Synonymes, ou Dictionnaire pour les vers.  
 Morale de Jésus-Christ, par Dozenne.  
*Parerga* de M. Bachot.  
 Dictionnaire allemand, français et latin.  
 Traité du choix et de la conduite des études, par M. l'abbé Fleury.  
 Lettres de M. de Bongars.  
 Horace, traduction de Martignac.  
 Satires d'Horace, traduction du P. Tarteron.  
 Règles de l'éducation des enfants, par M. Coustel.  
 Commentaires de César, commentés par M. d'Ablancourt.  
 Juvénal et Perse, traduction de Martignac.  
 Juvénal, commenté.  
*Orationes* de Cicéron, commentées.  
 Œuvres du même auteur, traduction de du Ryer.  
 Rhétorique de Joannes.  
 L'art de parler.  
 Merveilles de la ville de Rome.

L'inventaire et les pièces qui y sont jointes font connaître les noms principaux de la domesticité de l'hôtel : des Essars, écuyer de la duchesse ; Gobert, écuyer du duc, et la Palisse, son secrétaire ; François de la Fontaine, sieur des Fontaines, intendant ; Bassatte, chirurgien ; Mlle Meigret, fille de la duchesse ; enfin deux personnages dont les *Mémoires* parlent plusieurs fois :

L'un est ce gouverneur qui figure dans le récit de la bataille de Nerwinde<sup>1</sup>, et à qui l'on peut attribuer l'*Instruction pour le vicomte de Chartres* récemment publiée par M. le baron Jérôme Pichon<sup>2</sup>. Ce gouverneur s'appelait René de Gogué, écuyer, sieur de Saint-

1. Ci-dessus, p. 249.

2. Ci-après, appendice V, p. 503.

Jean ; il appartenait à une famille noble du Perche, et son aïeul avait été maître d'hôtel du duc d'Angoulême et gentilhomme ordinaire de la maison du Roi<sup>1</sup>. Il resta attaché à la personne de Louis de Saint-Simon : en 1698, le conseil de famille le nomma encore tuteur spécial pour recevoir le remboursement de la charge de garde du Trésor royal possédée jadis par Nicolas de Frémont.

L'autre commensal de l'hôtel était Guillaume le Vasseur, abbé commendataire de la petite abbaye de Notre-Dame d'Aubepierre, près d'Argenton. Cet abbé, nous dit Saint-Simon, conduisit ses affaires, comme il avait conduit celles de son père, « avec toute l'affection, la capacité et la réputation qui se pouvoit desirer<sup>2</sup>. » Il ne mourut qu'en 1709, après trente années d'un service assidu<sup>3</sup>. Ainsi que le gouverneur Saint-Jean, l'abbé le Vasseur était traité fort familièrement par le vidame de Chartres ; l'un et l'autre eurent l'honneur de signer l'acte de son mariage avec Mlle de Lorge<sup>4</sup>, et une chronique du temps<sup>5</sup> fait entendre que l'abbé, ayant la haute main sur la maison du nouveau duc, ne la monta pas aussi brillamment qu'on l'eût désiré.

Un article de l'inventaire qui doit avoir également sa place ici, est celui de l'écurie, contenant, outre quatorze chevaux de voiture, six chevaux de selle et trois de bât, que le jeune vidame emmena, le 19 mai, à l'armée de Flandres, et qui lui servirent à la bataille de Nerwinde<sup>6</sup>. Les remises contenaient : un petit carrosse coupé, aux armes du-

1. Le père s'appelait Josias de Gogué, sieur de Moussonvilliers (département de l'Orne). La famille avait pour armes : *d'azur au cygne d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois croix d'or.* (Cabinet des titres, dossier Gogré.)

2. *Mémoires*, tome VII, p. 151.

3. Le duc et la duchesse de Saint-Simon lui avaient fait donner, en 1686, son abbaye, qui rapportait six mille livres, et l'avaient envoyé à Ruffec pour rétablir l'ordre dans cette terre, depuis longtemps abandonnée et pillée. Il y eut beaucoup de peine, et, à plusieurs reprises, les tenanciers se plainquirent des rigueurs, des cruautés même de certains officiers seigneuriaux employés par lui : on parlait de vassaux condamnés au bannissement, d'homme mangé par les chiens des sergents, etc. Mais l'intendant de la province, M. de Saint-Contest, plus indulgent que ne l'avait été son prédécesseur, M. de Gourgue, répondit que l'abbé était un homme de beaucoup d'honneur et de mérite, fort attaché aux intérêts de son maître, et le secrétaire d'État Châteauneuf étouffa l'affaire. (Arch. nationales, TT 449, et *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces*, tome I, n° 198.) Avant cet abbé, Claude de Saint-Simon avait eu pour intendant le financier Grouchy, dont son fils parle aussi en très-bons termes (tome X, p. 105, et Addition au *Journal de Dangeau*, tome XVI, p. 72).

4. *Dictionnaire critique* de Jal, p. 1137.

5. Voyez notre tome II, p. 140, note 2.

6. Ci-dessus, p. 249-250. Les chevaux de selle s'appelaient : *le Barbe*, blanc à tous crins ; *le Petit-Courreur*, bai à courte queue, de six ans, celui sur lequel Saint-Simon fit les trois premières charges ; *le Capitaine*, coureur gris, de sept à huit ans, sans doute ce « très-joli cheval gris » sur lequel il termina

cales, doublé de velours cramoisi, avec trois glaces fixes, coussins et « estrapontin; » un grand carrosse de même; un autre grand carrosse à housse de cérémonie; deux chaises de poste, doublées de brocatelle de Venise aurore et de velours blanc; deux chaises à porteurs.

Parce inventaire fut fait dans l'hôtel que le duc de Saint-Simon s'était fait construire à Versailles, avenue de Saint-Cloud, sur un terrain donné par le Roi en 1685<sup>1</sup>; puis au château de la Ferté, à Blaye, et à la Cassine, dans le Marais de Saint-Simon. Les estimations du mobilier, dans ces demeures, s'élevèrent à cinquante et un mille cinq cent quarante-cinq livres deux sols trois deniers, pour l'hôtel de Paris; trois mille huit cent cinquante-huit livres dix sols, pour celui de Versailles; dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres cinq sols, pour la Ferté; quatre mille quarante-six livres dix-neuf sols, pour Blaye; et deux mille huit cent vingt-quatre livres quatre sols, pour la Cassine. Dans l'énumération des créances de la succession, on en remarque une de quatre cent six mille cinquante-sept livres quinze sols, sur le Roi, pour la solde avancée à la garnison de Blaye, ou pour l'arriéré des pensions et appointements du duc, représenté par des billets de l'Épargne, des ordonnances ou des assignations que le Trésor n'avait pas payés<sup>2</sup>.

Nous avons dit que le jeune vidame avait été émancipé quelques jours avant la mort de son père et placé sous l'autorité d'un curateur, Claude-François Chérier, procureur au Parlement. Ce ne fut que pour la forme qu'on le pourvut momentanément d'un tuteur honoraire, le conseiller d'État Jérôme Bignon, et d'un tuteur onéraire, le procureur Nicolas Sauvage. Son curateur resta seul chargé de diriger toutes ses affaires litigieuses, et notamment les procès dont il avait déjà une assez grande quantité; l'un d'eux ne tarda pas d'ailleurs à aboutir heureusement à un arrêt du parlement de Rouen, qui condamna les créanciers du duc de Brissac à lui rembourser quatre-vingt-douze mille livres<sup>3</sup>.

Le 18 mai, à la veille de partir pour l'armée, Louis de Saint-Simon passa une procuration générale au nom de sa mère, et, le 9 juillet suivant, étant au camp de Lesheylesem (*sic*), il passa encore, par-devant les greffiers de la maréchaussée des armées de Flandres, une procuration pour prendre livraison des titres de la succession paternelle<sup>4</sup>.

la journée; le *Normand*, gris pommelé de six ans; le *Polacre*, courtaud gris; la *Délicieuse*, jument baie de six ans. Les courtauds ne furent estimés que deux cent cinquante livres, et les autres trois cents. Les chevaux gris avaient probablement fait partie de l'équipage du vidame, lorsqu'il était entré dans la première compagnie des mousquetaires.

1. Brevet du 18 janvier 1685. L'inventaire fut fait le 5 mai 1693, par Bobière de Chars, greffier de la prévôté de l'hôtel du Roi. Louis de Saint-Simon conserva cet hôtel jusqu'en 1755; voyez *l'Histoire des rues de Versailles*, par M. le Roi, p. 235.

2. Voyez ci-dessus, p. 469-470.

3. Cabinet des titres, dossier ROUVROY, pièces originales.

4. Actes signés : LOUIS DUC DE SAINT-SIMON, dans le minutier de M<sup>e</sup> Galin.

Ce ne fut qu'au printemps suivant, le 3 mars 1694, qu'il rendit hommage entre les mains du chancelier, pour son duché, pour les fiefs de Saint-Louis et du Marais de Saint-Simon, et pour la comtaie de Blaye<sup>1</sup>. Après cette formalité, il ne lui restait plus qu'à prendre séance au Parlement comme duc et pair; mais on ne pouvait s'y faire recevoir avant l'âge de vingt-cinq ans, et nous verrons qu'il attendit même jusqu'en 1702.

1. Arch. nationales, P 21, n° 1471. Le dénombrement du Marais ne fut présenté que le 16 septembre 1699 (*ibidem*, M 336).

---

## III

## LOUIS XIII AU PAS-DE-SUSE,

FRAGMENT HISTORIQUE DE SAINT-SIMON <sup>1</sup>.

« On a dérobé à Louis XIII la gloire d'un genre d'intrepidité que n'ont pas tous les héros. Les Alpes étoient pleines de peste : le Roi, en y arrivant, se trouva logé dans une maison où elle étoit. Mon père l'en avertit et l'en fit sortir. Celle où on le mit se trouva pareillement infectée. Mon père voulut l'en faire sortir : le Roi, avec une tranquillité parfaite, lui répondit qu'à ce qu'il éprouvoit, il falloit que la peste fût partout dans ces montagnes, qu'il devoit s'abandonner à la Providence, ne penser plus à la peste, et seulement au but où il tendoit ; se coucha, et dormit avec la même tranquillité <sup>2</sup>. Cette grandeur d'âme n'étoit pas à oublier dans ce héros, si simplement, si modestement, si véritablement héros en tout genre. Quel bruit n'eût pas fait un tel trait dans ses successeurs ! Mais sa vie à lui n'étoit qu'un tissu continuel de pareilles actions, variées suivant les circonstances, qui échappoient par leur foule, et dont sa modestie le détournoit saintement d'en sentir tout le mérite.

« Or, voici le *Pas-de-Suse*, tel que mon père me l'a plusieurs fois raconté, qui, entre autres vertus, étoit parfaitement véritable.

« Les barricades, reconnues, furent estimées très-difficiles, et, tôt après, impossibles à forcer : les trois maréchaux <sup>3</sup> et ce qu'il y avoit de

1. Voyez ci-dessus, p. 172-173. Cette pièce et la suivante ont été publiées pour la première fois, d'après les originaux que possédait M. André Cochut, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 novembre 1834 (p. 409-421), puis par M. Édouard Fournier, en 1859, dans le tome IX de ses *Variétés historiques et littéraires* (p. 309-333). Il n'est donc pas probable que ce soient celles que Guizot, en cette même année 1834, et, un peu plus tard, Monmerqué et M. Feuillet de Conches signalèrent, l'un au Comité historique, les deux derniers à la Société de l'histoire de France, comme faisant encore partie du Dépôt des affaires étrangères. (*Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1843, p. 290.) Nous n'avons pu savoir ce que les manuscrits étaient devenus au sortir des mains de M. Cochut.

2. L'historien le Vassor (tome III, p. 453) rapporte qu'en juin 1630, Saint-Simon étoit de service auprès de Louis XIII, lorsque celui-ci coucha à Argentine, au milieu des habitants pestiférés.

3. Ces trois maréchaux étoient Schonberg, Créquy et Bassompierre. Voyez les *Mémoires de Richelieu*, tome I, p. 607. Richelieu dit qu'il tint conseil avec Créquy et Bassompierre, et que le régiment dauphinois de Sault, où la plupart des officiers étoient du pays, fut chargé, avec de bons guides, de prendre un chemin particulier.

plus distingué après eux, ou en grade, ou en mérite et connoissance, furent de cet avis, et, pour le moins autant qu'eux, le cardinal de Richelieu. Ils le déclarèrent au Roi, qui en fut très-choqué, et plus encore quand le Cardinal lui représenta la nécessité d'une prompte retraite, par les raisons des lieux, des logements, des vivres, de la saison, qui feroient périr l'armée. Ils redoublèrent, et, comme le Cardinal vit qu'il ne gaignoit rien sur l'esprit du Roi, qui faisoit plutôt des voyages que des promenades continuelles parmi les neiges et les rochers, pour s'informer et reconnoître par lui-même des endroits et des moyens d'attaquer ces retranchements, le Cardinal eut recours à un artifice par lequel il crut venir à bout de son dessein. Le Roi, logé dans un méchant hameau de quelques maisons, y étoit presque seul, faute de couvert pour son plus nécessaire service, mais gardé d'ailleurs pour sa sûreté : le Cardinal, de concert avec les maréchaux et les principaux de la cour, fit en sorte que, sous prétexte de la difficulté des chemins, le Roi fût abandonné à une entière solitude dès que le jour commenceroit à tomber : ce qui, en cette saison, et dans ces gorges étroites, étoit de fort bonne heure, ne doutant pas que l'ennui, joint à l'avis unanime, ne l'engageât enfin à se retirer.

« L'ennui n'y put rien, mais il fut grand. Mon père, qui étoit dans ce même hameau tout près du Roi, dont il avoit l'honneur d'être premier gentilhomme et premier écuyer, à qui le Roi se plaignit de sa solitude et de l'affront que lui feroit recevoir une retraite après s'être avancé jusque-là pour le secours de M. de Mantoue, qui, malgré sa protection, se trouveroit livré aux Espagnols et au duc de Savoie, mon père, dis-je, imagina un moyen de l'amuser les soirs. Le Roi aimoit fort la musique : M. de Mortemart avoit amené dans son équipage un nommé Nyert<sup>1</sup>, qui la savoit parfaitement, qui jouoit très-bien du luth, fort à la mode en ce temps-là, et qu'il accompagnoit de sa voix, qui étoit très-agréable. Mon père demanda à M. de Mortemart s'il vouloit bien qu'il proposât au Roi de l'entendre. M. de Mortemart non-seulement y consentit, mais il en pria mon père, et ajouta qu'il seroit ravi si cela pouvoit contribuer à quelque fortune pour Nyert. Cette musique devint donc l'amusement du Roi, les soirs, dans sa solitude, et ce fut la fortune de Nyert et des siens.

« Le Roi, continuant ses pénibles recherches et ses infatigables cavalcades, trouva enfin un chevrier, qu'il questionna si bien, qu'il en tira ce qu'il cherchoit depuis si longtemps. Il se fit conduire par lui sur les revers des montagnes, par des sentiers affreux, d'où il découvrit les barricades à plein, qui, d'où il se trouvoit, lui étoient inférieures et très-proches. Il examina bien tout ce qui étoit à remarquer, longea le plus qu'il put cette crête et ces précipices, descendit et tourna de très-près la première barricade, forma son plan, l'expliqua à mon père, qui se trouva presque le seul homme de marque à sa suite, parce qu'on le

1. Voyez ci-dessus, p. 171, note 1.

vouloit laisser solitaire et s'ennuyer en ces pénibles promenades ; revint enfin à son logis, résolu d'attaquer <sup>1</sup>.

« Le lendemain, ayant mandé de très-bonne heure les maréchaux et quelques officiers de confiance, il les mena partout où il avoit été la veille, leur expliqua son plan, qu'il avoit rédigé lui-même le soir précédent <sup>2</sup>. Les maréchaux et les autres officiers ne purent disconvenir que, quoique très-difficile, l'attaque étoit praticable et sagement ordonnée. Le Cardinal ne put ensuite s'y opposer seul, et fut même bien aise qu'elle se pût exécuter : ce qui fut le lendemain, parce qu'il falloit un jour pour les dispositions et les ordres. Le Roi y combattit en grand capitaine et en valeureux soldat, grim pant, l'épée à la main, à la tête de tous, quelques grenadiers seulement devant lui, et franchissant les barricades à mesure qu'il y gaignoit du terrain ; se faisant pousser par-derrière pour grimper sur les tonneaux et les autres obstacles ; donnant cependant ordre à tout avec la plus grande présence d'esprit et la tranquillité d'un homme qui, dans son cabinet, raisonne sur un plan de ce qu'il faut faire. Mon père, qui eut l'honneur de ne quitter pas ses côtés d'un instant, ne parloit jamais de cette action de son maître qu'avec la plus grande admiration <sup>3</sup>.

1. Bassompierre (*Journal de ma vie*, tome IV, p. 8) raconte que ce fut lui-même et M. de Créquy qui, assistés des maréchaux de camp, le 5 mars 1629, avant l'arrivée du Roi, arrêtèrent les plans d'attaque et résolurent « que les deux ailes feroient monter deux cents mousquetaires chacune contre les montagnes, tant qu'ils auroient gagné l'éminence sur les gardes des barricades, et qu'ils les auroient outre-passées. Cela fait, au signal que nous donnerions, ils feroient leur décharge par-derrière la barricade, comme nous l'attaquerions par-devant avec les deux régiments des gardes. Que le comte de Sault (François de Bonne de Créquy, plus tard duc de Lesdiguières), avec son régiment, iroit passer au-dessous de Jallasse *par des chemins extravagants, que les paysans lui montreroient*, et viendroient ensuite descendre dans Suse et prendre les ennemis par-derrière.... » Vittorio Siri, dont le récit, dans ses *Memorie recondite*, tome VI (1679), p. 607 et suivantes, est fort détaillé, mais ne s'accorde pas plus que les autres avec le récit de Saint-Simon, dit aussi que le passage par les montagnes fut indiqué au comte de Sault ; mais il paraît suivre le texte de Bassompierre, publié dès 1665. Ce qui est plus concluant, c'est que ni le *Mercure françois*, ni l'historiographe royal Charles Bernard (*Histoire de Louis XIII*, livre XIII, p. 150 et suivantes) n'attribuent la découverte au Roi.

2. Les *Mémoires de Richelieu*, eux aussi, contiennent un récit très-différent, qu'il est nécessaire de comparer à celui-ci.

3. Si Bassompierre revendique pour lui et Créquy tout l'honneur du plan d'attaque, il ne conteste aucunement la vaillance du Roi et l'intrépidité des volontaires que conduisait le duc de Longueville, et qui, selon le *Mercure françois* (tome XV, p. 127), avaient pour chefs de file les ducs de la Trémoille et d'Halluin, MM. de Liancourt, de Brezé et de Saint-Simon. « Une canonnade, dit Bassompierre (p. 12-13), donna à nos pieds, qui nous couvrit tous de terre.... Je n'en aperçus pas un qui fit aucun signe d'étonnement, non pas même d'y prendre quasi garde.... »



« Après la bataille, eut lieu l'entrevue du Roi et du duc de Savoie. Le Roi demeura à cheval, ne fit pas seulement mine d'en vouloir descendre, et ne fit que porter la main au chapeau. Monsieur de Savoie aborda à pied de plus de dix pas, mit un genou en terre, embrassa la botte du Roi, qui le laissa faire sans le moindre semblant de l'en empêcher. Ce fut en cette posture que ce fier Charles-Emmanuel fit son compliment. Le Roi, sans se découvrir, répondit majestueusement et courtement<sup>1</sup>.

« Lorsque, sous le règne suivant, le doge de Gènes vint en France faire ses soumissions au Roi après le bombardement, le bruit qu'on en fit m'impacienta<sup>2</sup> par rapport à Louis XIII et au fait que je viens d'expliquer, tellement que dès lors je résolus d'en avoir un tableau, que j'ai exécuté depuis, ayant eu soin de me faire de temps en temps raconter cette entrevue par mon père, pour me mieux assurer des faits. M. Phélypeaux<sup>3</sup>, lors ambassadeur à Turin, m'envoya un portrait de Charles-Emmanuel. Le sieur Coypel<sup>4</sup> me fit ce tableau, tel que je le lui fis croquer pour la situation du Roi et du duc de Savoie, et il eut soin d'y rendre parfaitement le paysage du lieu et les barricades forcées en éloignement. Ce tableau, qui est fort grand, tient toute la cheminée de la salle de la Ferté<sup>5</sup>, avec les ornements assortissants. C'est un fort beau morceau, qui a une inscription convenable, avec la date de l'action, courte, mais pleine, et latine. »

1. Charles Bernard raconte (p. 155) ainsi l'entrevue : « Aussitôt que le Duc put reconnoître le Roi, et à plus de trois cents pas, il se mit à pied pour venir au-devant de Sa Majesté; mais le Roi ne descendit point de cheval qu'il ne fût près de sept à huit pas. Le Duc, s'approchant alors, le salua, le genou touchant à terre. Sa Majesté le releva, et, l'ayant embrassé, ils remontèrent tous deux à cheval. »

2. Ce fut en 1685 que le doge de Gènes, Francesco-Maria Imperiali, vint en France. Saint-Simon était alors un enfant de dix ans : on doit croire que les sentiments dont il parle ne sont qu'un écho des conversations de son père.

3. Raymond-Balthazar Phélypeaux, seigneur du Verger, mort en 1713. On verra, dans la suite des *Mémoires*, que ce Phélypeaux fut ambassadeur à Turin de 1700 à 1703 ; Saint-Simon avait, à cette époque, de vingt-cinq à vingt-huit ans.

4. Il y avait, en 1700, deux peintres de ce nom : Noël Coypel, qui mourut en 1707, et son fils Antoine Coypel, qui mourut en 1722. Ce dernier était, en 1700, dans toute la force de l'âge et du talent.

5. C'est donc le « grand tableau peint sur toile, encadré au-dessus de la cheminée de la salle à manger et représentant Louis XIII, » qu'indique M. Armand Baschet. D'après l'inventaire de la Ferté-Vidame (*le Duc de Saint-Simon*, p. 59).

## IV

## LA JOURNÉE DES DUPES,

FRAGMENT HISTORIQUE DE SAINT-SIMON<sup>1</sup>.

« Il y a bien des choses importantes, curieuses et très-particulières, arrivées pendant le séjour de la cour à Lyon<sup>2</sup>, sur lesquelles on pourroit s'étendre, et qui préparèrent peu à peu l'événement qui va être présenté, auquel il faut venir sans s'arrêter aux préliminaires<sup>3</sup>. Il suffira de dire qu'il n'y fut rien oublié pour perdre le cardinal de Richelieu, et que le Roi entretint la Reine d'espérances, sans aucune positive, la remettant à Paris pour prendre résolution sur une démarche si importante.

1. Voyez ci-dessus, p. 156. — Cette pièce, publiée en 1834, comme la précédente, par M. Cochut, fut connue dès le dix-septième siècle, par un fort estimable historien, le P. Griffet, qui écrivit le détail de la journée des Dupes sur « le témoignage de M. le duc de Saint-Simon, propre fils du favori de Louis XIII, qui avoit entendu souvent raconter à son père l'histoire de cette fameuse révolution.... Ce seigneur, ajoute-t-il, vivoit encore en 1754, et c'est d'après ce qu'il nous a dit lui-même que nous allons en poursuivre le récit. » (*Histoire de Louis XIII*, tome II, p. 66.) Mais le P. Griffet, qui avait en outre une copie manuscrite de la relation, en a contesté certaines circonstances; il est donc bon de la comparer aux différents auteurs du dix-septième siècle qui ont parlé de la journée des Dupes et que nous avons indiqués, p. 156, note 2: auxquels il faut ajouter les *Anecdotes du ministère du cardinal de Richelieu*, par Valdori (tome I, p. 243-245), qui, comme Bernard, reconnaît l'importance du rôle joué par Claude de Saint-Simon en cette occasion. La correspondance de Saint-Simon avec le cardinal de Richelieu, pendant les premiers mois de l'année 1630, est conservée aux Affaires étrangères, dans les papiers du ministre (*France*, vol. 54), et, d'après les analyses ou les copies que nous tenons de l'obligeance de notre confrère M. Moranvillé, il semble que le caractère de cette correspondance, mêlée d'affection et de gratitude, réponde assez exactement au passage des *Mémoires* ci-dessus, p. 146: « Mon père devint tout à fait favori, sans autre protection que la bonté seule du Roi, et ne compta jamais avec aucun ministre, pas même avec le cardinal de Richelieu. »

2. Le Roi arriva à Lyon le 7 septembre 1630, et, étant tombé malade, resta deux mois dans cette ville.

3. Peut-on inférer de cette phrase que ce mémoire n'est qu'un fragment d'une étude plus considérable, ayant sans doute pour sujet le règne de Louis XIII, et dont les autres parties se retrouveront peut-être quelque jour aux Affaires étrangères; ou bien l'auteur veut-il dire simplement que, pour ce récit de la journée des Dupes, il entre en matière sans préambule? Nous préférons le premier sens pour l'espoir qu'il nous donnerait, mais nous n'osons dire qu'il soit plus probable que l'autre.

« Soit que la Reine, c'est toujours de Marie de Médicis dont on parle, comprit qu'elle n'emporterait pas encore la disgrâce du Cardinal et qu'elle avait encore besoin de temps et de nouveaux artifices pour y réussir; soit que, désespérant, elle se fût enfin résolue au raccommodement; soit qu'elle ne l'eût feint que pour faire un si grand éclat qu'il effrayât et entraîna le Roi; ou que, sans tant de finesse, son humeur étrange l'eût seule entraînée, sans dessein précédent, elle déclara au Roi, en arrivant à Paris, que, quelque mécontentement extrême qu'elle eût de l'ingratitude et de la conduite du cardinal de Richelieu et de ses siens à son égard, elle avait enfin gagné sur elle de lui en faire un sacrifice et de les recevoir en ses bonnes grâces, puisqu'elle lui voyait tant de répugnance à le renvoyer, et tant de peine à voir sa mère s'exclure du Conseil à cause de la présence de ce ministre, avec qui elle ne ferait plus difficulté de s'y trouver désormais, par amitié et par attachement pour lui, Roi.

« Cette déclaration fut reçue du Roi avec une grande joie et comme la chose qu'il désirait le plus et qu'il espérait le moins, et qui le délivrait de l'affreuse nécessité de choisir entre sa mère et son ministre. La Reine poussa la chose jusqu'à l'empressement, de sorte que le jour fut pris au plus prochain (car on arrivait encore de Lyon, les uns après les autres), auquel jour le cardinal de Richelieu et sa nièce de Combalet, dame d'atour de la Reine, viendroient à sa toilette, recevoir le pardon et le retour de ses bonnes grâces. La toilette alors, et longtemps depuis, étoit une heure où il n'y avait ni dames ni courtisans, mais des personnes en très-petit nombre, favorisées de cette entrée, et ce fut par cette raison que ce temps fut choisi. La Reine logeoit à Luxembourg<sup>1</sup>, qu'elle venoit d'achever, et le Roi, qui alloit et venoit à Versailles, s'étoit établi à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires<sup>2</sup>, rue de Tournon, pour être plus près d'elle.

« Le jour venu de ce grand raccommodement, le Roi alla à pied de chez lui chez la Reine. Il la trouva seule à sa toilette, où il avait été résolu que les plus privilégiés n'entroient pas ce jour-là, en sorte qu'il n'y eut que trois femmes de chambre de la Reine, un garçon de la chambre ou deux, et qui que ce soit d'hommes que le Roi et mon père, qu'il fit entrer et rester; le capitaine des gardes même fut exclus. Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, arriva comme le Roi et la Reine parloient du raccommodement qui s'alloit faire, en des termes qui ne laissoient rien à désirer, lorsque l'aspect de Mme de Combalet glaça tout à coup la Reine. Cette Dame se jeta à ses pieds, avec tous les discours les plus respectueux, les plus humbles et les plus soumis : j'ai ouï dire à mon père, qui n'en perdit rien, qu'elle y mit tout son bien-

1. Au palais de Luxembourg, dont la construction, commencée en 1615, étoit à peu près terminée depuis 1620.

2. Cet hôtel, qu'avait habité le maréchal d'Ancre, rue de Tournon, existe encore et sert de caserne à un détachement de la garde municipale.

dire et tout son esprit, et elle en avoit beaucoup. A la froideur de la Reine, l'aigreur succéda, puis incontinent la colère, l'emportement, les plus amers reproches, enfin un torrent d'injures, et peu à peu de ces injures qui ne sont connues qu'aux Halles. Aux premiers mouvements, le Roi voulut s'entremettre; aux reproches, sommer la Reine de ce qu'elle lui avoit formellement promis, et sans qu'il l'en eût priée; aux injures, la faire souvenir qu'il étoit présent, et qu'elle se manquoit à elle-même. Rien ne put arrêter ce torrent. De fois à autre, le Roi regardoit mon père et lui faisoit quelque signe d'étonnement et de dépit; et mon père, immobile, les yeux bas, osoit à peine et rarement les tourner vers le Roi, comme à la dérobée. Il ne contoit jamais cette énorme scène, qu'il n'ajoutât qu'en sa vie il ne s'étoit trouvé si mal à son aise. A la fin, le Roi, outré, s'avança, car il étoit demeuré debout, prit Mme de Combalet, toujours aux pieds de la Reine, la tira par l'épaule, et lui dit en colère que c'étoit assez en avoir entendu, et de se retirer. Sortant en pleurs, elle trouva le Cardinal son oncle qui entroit dans les premières pièces de l'appartement; il fut si effrayé de la voir en cet état, et tellement de ce qu'elle lui raconta, qu'il balançait quelque temps s'il s'en retourneroit.

« Pendant cet intervalle, le Roi, avec respect, mais avec dépit, reprocha à la Reine son manquement de parole donnée de son gré, sans en avoir été sollicitée, lui s'étant contenté qu'elle vit seulement le cardinal de Richelieu au Conseil, non ailleurs, ni pas un des siens; que c'étoit elle qui avoit voulu les voir chez elle, sans qu'il l'en eût priée, pour leur rendre ses bonnes grâces, au lieu de quoi elle venoit de chanter les dernières pouilles à Mme de Combalet, et de lui faire, à lui, cet affront.

« Il ajouta que ce n'étoit pas la peine d'en faire autant au Cardinal, à qui il alloit mander de ne pas entrer. A cela, la Reine s'écria que ce n'étoit pas la même chose; que Mme de Combalet lui étoit odieuse, et n'étoit utile à l'État en rien, mais que le sacrifice qu'elle vouloit faire de voir et pardonner au cardinal de Richelieu étoit uniquement fondé sur le bien des affaires, pour la conduite desquelles il croyoit ne pouvoir s'en passer, et qu'il alloit voir qu'elle le recevroit bien. Là-dessus, le Cardinal entra, assez interdit de la rencontre qu'il venoit de faire. Il s'approcha de la Reine, mit un genou à terre, commença un compliment fort soumis. La Reine l'interrompit et le fit lever assez honnêtement; mais peu après la marée commença à monter: les sécheresses, puis les aigreurs vinrent; après, les reproches et les injures, très-assenées, d'ingrat, de fourbe, de perfide, et autres gentillesces; qu'il trompoit le Roi et trahissoit l'État pour sa propre grandeur et des siens; sans que le Roi, comblé de surprise et de colère, pût la faire rentrer en elle-même et arrêter une si étrange tempête: tant qu'enfin elle le chassa, et lui défendit de se présenter jamais devant elle.

« Mon père, que le Roi regardoit de fois à autre, comme à la scène précédente, m'a dit souvent que le Cardinal souffroit tout cela comme un condamné, et que lui-même croyoit à tous instants rentrer sous le

parquet. A la fin, le Cardinal s'en alla. Le Roi demeura fort peu de temps après lui à faire à la Reine de vifs reproches, elle à se défendre fort mal; puis il sortit, outré de dépit et de colère. Il s'en retourna chez lui à pied, comme il étoit venu, et demanda en chemin à mon père ce qu'il lui sembloit de ce qu'il venoit de voir et d'entendre. Il haussa les épaules et ne répondit rien<sup>1</sup>.

« La cour et bien d'autres gens considérables de Paris s'étoient cependant assemblés à Luxembourg et à l'hôtel des ambassadeurs, pour faire leur cour, et par la curiosité de cette grande journée de raccommodement, sue de bien des personnes, mais dont jusqu'alors le succès<sup>2</sup> étoit ignoré de tous ceux qui n'avoient pas rencontré Mme de Combalet ou lu dans son visage. Le sombre de celui du Roi aiguïsa la curiosité de la foule qu'il trouva chez lui : il ne parla à personne et brossa droit à son cabinet, où il fit entrer mon père seul, et lui commanda de fermer la porte en dedans et de n'ouvrir à personne.

« Il se jeta sur un lit de repos, au fond de ce cabinet, et, un instant après, tous les boutons de son pourpoint sautèrent à terre, tant il étoit gonflé par la colère<sup>3</sup>. Après quelque temps de silence, il se mit à parler

1. Voici comment Bassompierre (*Journal de ma vie*, tome IV, p. 120-122) raconte cette scène : « .... Le dimanche 10 (novembre), veille de la Saint-Martin, le Roi étant venu le matin voir la Reine sa mère, je lui accompagnai. Ils s'enfermèrent tous deux dans son cabinet, et le Roi venoit la prier de superséder encore six semaines ou deux mois d'éclater contre M. le Cardinal, pour le bien des affaires de l'État, qui étoient alors en leur crise.... Comme ils étoient sur ce discours, M. le Cardinal arriva, qui, ayant trouvé la porte de l'antichambre à la chambre fermée, entra dans la galerie et vint heurter à la porte du cabinet, où personne ne répondit. Enfin, impatient et sachant les êtres de la maison, il entra par la petite chapelle, la porte de laquelle n'ayant pas été fermée, M. le Cardinal y entra, dont le Roi fut un peu étonné, et dit à la Reine : « Tout est perdu ; le voici, » croyant bien qu'il éclateroit. M. le Cardinal, qui s'aperçut de cet étonnement, leur dit : « Je m'assure « que vous parliez de moi. » La Reine lui répondit : « Non faisons. » Sur quoi, lui ayant répliqué : « Avouez-le, Madame, » elle lui dit que oui ; et là-dessus se porta avec grande aigreur contre lui, lui déclarant qu'elle ne se vouloit plus servir de lui, et plusieurs autres choses. Sur quoi, M. Bouthillier arriva, et elle continua encore jusqu'à ce que le Roi alla dîner, et que M. le Cardinal le suivit. Cette brouillerie fut tenue si secrète de toutes parts, qu'aucun n'en sut rien, et qu'on ne s'en douta pas.... »

2. Dans le sens d'*issue*, bonne ou mauvaise.

3. Le P. Griffet, dans une note de son *Histoire de Louis XIII* (tome II, p. 66), trouve cette circonstance peu vraisemblable. M. Edouard Fournier, qui a joint de savantes et curieuses notes au récit de Saint-Simon, fait remarquer que Leclerc (voyez ci-dessus, p. 156, note 2), dont le récit est presque entièrement conforme à celui de Saint-Simon, dit : « Ayant déboutonné son justaucorps, il (le Roi) se jeta sur le lit, et dit à Saint-Simon qu'il se sentait comme tout enflammé. » — « Ce débraillé, ajoute M. Fournier, étoit nécessaire au Roi : le mal, dont il avoit failli mourir tout dernièrement à Lyon, étoit, dit Leclerc, *une apostume dans le mésentère qui lui faisoit gonfler le ventre*, et il est naturel qu'il ne pût encore supporter longtemps un vêtement serré. »

de ce qui venoit de se passer. Après les plaintes et les discours, pendant lesquels mon père se tint fort sobre, vint la politique, les embarras, les réflexions. Le Roi comprit plus que jamais qu'il falloit exclure du Conseil et de toute affaire la Reine sa mère ou le cardinal de Richelieu, et, tout irrité qu'il fût, se trouvoit combattu entre la nature et l'utilité, entre les discours du monde et l'expérience qu'il avoit de la capacité de son ministre. Dans cette perplexité, il voulut si absolument que mon père lui en dit son avis, que toutes ses excuses furent inutiles. Outre la bonté et la confiance dont il lui plaisoit de l'honorer, il savoit très-bien qu'il n'avoit ni attachement ni éloignement pour le Cardinal ni pour la Reine, et qu'il ne tenoit uniquement et immédiatement qu'à un si bon maître, sans aucune sorte d'intrigue ni de parti.

« Mon père fut donc forcé d'obéir. Il m'a dit que, prévoyant que le Roi pourroit peut-être le faire parler sur cette grande affaire, il n'avoit cessé d'y penser depuis la sortie de Luxembourg jusqu'au moment où le Roi avoit rompu le silence dans son cabinet.

« Il dit donc au Roi qu'il étoit extrêmement fâché de se trouver dans le détroit forcé d'un tel choix ; que Sa Majesté savoit qu'il n'avoit d'attachement de dépendance que de lui seul ; qu'ainsi vide de toute autre passion que de sa gloire, du bien des affaires, de son soulagement dans leur conduite, il lui diroit franchement, puisqu'il le lui commandoit si absolument, le peu de réflexions qu'il avoit faites depuis la sortie de la chambre de la Reine, conformes à celles que lui avoient inspirées les précédents progrès d'une brouillerie qu'il avoit craint de voir<sup>1</sup> conduire à la nécessité du choix, où les choses en étoient venues : qu'il falloit considérer la Reine comme prenant aisément des amitiés et des haines, peu maîtresse de ses humeurs, voulant néanmoins être maîtresse des affaires, et, quand elle l'étoit en tout ou en partie, se laissant manier par des gens de peu, sans expérience ni capacité, n'ayant que leur intérêt, dont elle revêtoit les volontés et les caprices, et les fantaisies des grands qui courtoisoient ces gens de peu, lesquels, pour s'en appuyer, favorisoient leurs intérêts, et souvent leurs vues les plus dangereuses, sans s'en apercevoir ; que cela s'étoit vu sans cesse depuis la mort d'Henri IV, et sans cesse aussi un goût en elle de changement de serviteurs et de confidants de tout genre, n'ayant longuement conservé personne dans sa confiance depuis le maréchal et la maréchale d'Ancre, et faisant souvent de dangereux choix ; que se livrer à elle pour la conduite de l'État seroit se livrer à ses humeurs, à ses vicissitudes, à une succession de hasards de ceux qui la gouverneroient, aussi peu expérimentés ou aussi dangereux les uns que les autres, et tous insatiables ; qu'après tout ce que le Roi avoit essuyé d'elle, et dans leur séparation et dans leur raccommodement, après tout ce qu'il venoit de tenter et

1. Le texte imprimé par M. Cochut porte ainsi : *de voir* ; il est possible que Saint-Simon ait écrit : *qu'il avoit craint devoir conduire*, etc. Ne pouvant consulter le manuscrit, nous suivons le texte de la *Revue*.

d'essayer encore dans l'affaire présente, il avoit rempli le devoir d'un bon fils au delà de toute mesure; que sa conscience en devoit être en repos, et sa réputation sans tache devant les gens impartiaux, quoi qu'il pût faire désormais; enfin, que sa conscience et sa réputation, à l'abri sur les devoirs de fils, exigeoient de lui avec le même empire qu'il se souvint de ses devoirs de roi, dont il ne compteroit pas moins à Dieu et aux hommes; qu'il devoit penser qu'il avoit les plus grandes affaires sur les bras, que le parti protestant fumoit encore, que l'affaire de Mantoue <sup>1</sup> n'étoit pas finie, enfin que le roi de Suède <sup>2</sup>, attiré en Allemagne par les habiles menées du Cardinal, y étoit triomphant et commençoit le grand ouvrage, si nécessaire à la France, de l'abaissement de la maison d'Autriche (il faut remarquer que le roi de Suède étoit entré en Allemagne au commencement de cette même année 1630, et qu'il y fut tué à la bataille de Lützen, le 16 novembre 1632); que Sa Majesté avoit besoin, pour une heureuse suite de ces grandes affaires et pour en recueillir les fruits, de la même tête qui avoit su les embarquer et les conduire, du même qui, par l'éclat de ses grandes entreprises, s'étoit acquis la confiance des alliés de la France, qui ne la donneroient pas à aucun autre au même degré; et que les ennemis de la France, ravis de se voir aux mains avec une femme et ceux qui la gouvernoient, au lieu d'avoir affaire au même génie qui leur attiroit tant de travaux, de peines et de maux, triompheroient de joie d'une conduite si différente, tandis que nos alliés se trouveroient étourdis, et peut-être fort ébranlés, d'un changement si important; que, quelque puissant que fût le génie de Sa Majesté pour soutenir et gouverner une machine si vaste, dont les ressorts et les rapports nécessaires étoient si délicats, si multipliés, si peu véritablement connus, il s'y trouvoit une infinité de détails, auxquels il falloit journellement suffire, dans le plus grand secret, avec la plus infatigable activité, qui ne pourroient, par leur nature, leur diversité, leur continuité, devenir le travail d'un roi, encore moins de gens nouveaux qui, en ignorant toute la bâtisse, seroient arrêtés à chaque pas, et peu desireux peut-être, par haine et par envie, de soutenir ce que le Cardinal avoit si bien, si grandement, si profondément commencé. A quoi il falloit ajouter l'espérance des ennemis, qui remonteroient leur courage, à la juste défiance <sup>3</sup> des alliés, qui les déta-

1. Le duc de Savoie avoit voulu s'emparer du duché de Mantoue.

2. Un traité fut conclu à Berwald, entre Louis XIII et Gustave-Adolphe, qui, moyennant un subside considérable de la France, s'engageoit à entretenir vingt mille fantassins et six mille cavaliers pour la guerre d'Allemagne. Voiture célébra, dans une lettre du 24 décembre 1636, cette habile politique de Richelieu battant contre la maison d'Autriche : « Il fut chercher jusque sous le pôle ce héros qui sembloit être destiné à y mettre le fer et à l'abattre. Il fut l'esprit mêlé à ce foudre qui a rempli l'Allemagne de feu et d'éclairs, et dont le bruit a été entendu par tout le monde. »

3. Il faudroit peut-être lire : *et la juste défiance*. Il y a beaucoup d'analogie entre les *et* de Saint-Simou et la lettre à.

cheroit et les pousseroit à des traités particuliers, dans la pensée que les nouveaux ministres seroient bientôt réduits à faire place à d'autres encore plus nouveaux, et de la sorte à un changement perpétuel de conduite.

« Ces raisons, que le Roi s'étoit sans doute dites souvent à lui-même, lui firent impression. Le raisonnement se poussa, s'allongea et dura plus de deux heures. Enfin le Roi prit son parti. Mon père le supplia d'y bien penser; puis, l'y voyant très-affermi, lui représenta que, puisqu'il avoit résolu de continuer sa confiance au cardinal de Richelieu et de se servir de lui, il ne devoit pas négliger de l'en faire avertir, parce que, dans l'état et dans la situation où il devoit être après ce qui venoit de se passer à Luxembourg, et n'ayant point de nouvelles du Roi, il ne seroit pas étonnant qu'il prit quelque parti prompt de retraite.

« Le Roi approuva cette réflexion et ordonna à mon père de lui mander, comme de lui-même, de venir ce soir trouver Sa Majesté à Versailles, laquelle s'y en retournoit. Je n'ai point su, et mon père ne m'a point dit pourquoi le message de sa part, et non de celle du Roi : peut-être pour moins d'éclat, et plus de ménagement pour la Reine.

« Quoi qu'il en soit, mon père sortit du cabinet, et trouva la chambre tellement remplie qu'on ne pouvoit s'y tourner. Il demanda s'il n'y avoit pas là un gentilhomme à lui. Le père du maréchal de Tourville, qui étoit à lui, et qu'il donna depuis à Monsieur le Prince, comme un gentilhomme de mérite et de confiance, lors du mariage de M. son fils avec la fille du maréchal de Brezé, fendit la presse et vint à lui. Il le tira dans une fenêtre et lui dit à l'oreille d'aller sur-le-champ chez le cardinal de Richelieu lui dire de sa part qu'il sortoit actuellement du cabinet du Roi, pour lui mander qu'il vint ce soir même trouver sur sa parole le Roi à Versailles, et qu'il rentroit sur-le-champ dans le cabinet, d'où il n'étoit sorti que pour lui envoyer ce message<sup>1</sup>. Il y rentra en effet, et fut encore une heure seul avec le Roi.

« A la mention d'un gentilhomme de la part de mon père, les portes du Cardinal tombèrent, quelque barricadées qu'elles fussent. Le Cardinal, assis tête à tête avec le cardinal de la Valette, se leva avec émotion dès qu'on le lui annonça, et alla quelques pas au-devant de lui, écouta le compliment, et, transporté de joie, il embrassa Tourville des deux côtés. Il fut le jour même à Versailles, où il arriva des Marillacs, le soir même, comme chacun sait<sup>2</sup>. »

1. « Son père (du maréchal de Tourville), bien gentilhomme, étoit à M. de Saint-Simon, et ce fut lui qu'il envoya au cardinal de Richelieu, à la journée des Dupes, lui dire que, sur sa parole, il vint à Versailles. Le reste de l'histoire est connue et fameuse, et nulle part si vraie que dans le Vassor.... » (Addition au *Journal de Dangeau*, tome VIII, p. 112; comparez les *Mémoires*, ci-dessus, p. 163, et notre note 2 de la page 156.)

2. Allusion à la disgrâce qui frappa immédiatement les deux Marillac, l'un garde des sceaux, l'autre maréchal de France. Voyez l'*Histoire de Louis XIII*, du P. Griffet, tome II, p. 67 et suivantes, d'après Charles Bernard, Brienne, Monglat, etc.



## V

## INSTRUCTION POUR LE VIDAME DE CHARTRES.

25 août 1683.

M. le baron Jérôme Pichon a publié, en 1877, pour la Société des Bibliophiles français, le texte de cette instruction, d'après le manuscrit original qui lui appartient, petit in-8° richement relié en maroquin rouge, portant sur le plat, au centre, les armes de Saint-Simon entourées de palmes, et, aux quatre coins, des LL surmontées de la couronne ducale et accompagnées de branches de laurier. M. le baron Pichon n'a pu dire comment cet opuscule était passé de la bibliothèque du premier destinataire dans celle d'un M. de la Brûlerie, capitaine de dragons et lieutenant criminel en l'élection de Joigny, qui le possédait sous Louis XV. Si nous ne sommes pas plus heureux que lui sur ce point, du moins croyons-nous pouvoir désigner, comme auteur de l'instruction, le gouverneur qui était encore attaché à la personne du vidame de Chartres en 1693, et qui, on l'a vu ci-dessus (p. 488-489), s'appelait René de Gogué, sieur de Saint-Jean : l'estime affectueuse que Saint-Simon professa toujours pour ce gentilhomme, et dont témoignent les *Mémoires*, ne permet pas de croire que son éducation eût été commencée par un autre que Saint-Jean.

Cette instruction, offerte au vidame pour sa fête, alors qu'il avait huit ans et demi (25 août 1683) et venait d'être mis tout récemment, à ce qu'il semble, entre les mains de son gouverneur, est une pièce des plus intéressantes pour la biographie de Saint-Simon, en ce qu'elle fait connaître tout à la fois les principes essentiels de l'éducation qui lui fut donnée, et les qualités ou les défauts qui commençaient à paraître en lui. Elle donne en outre une haute idée des sentiments de son gouverneur, et fournit enfin de précieux renseignements sur le père et la mère de notre auteur.

Nous sommes donc heureux que M. le baron Pichon et la Société des Bibliophiles aient bien voulu nous autoriser à reproduire quelques fragments de ce texte, qu'on retrouvera en entier dans le dernier volume de *Mélanges* publié par la Société. Nous ne conservons point l'orthographe du manuscrit, qui a été scrupuleusement suivie par M. le baron Pichon : on sait quelle est notre règle sur ce point ; mais peut-être y aura-t-il lieu, plus tard, à faire une comparaison entre l'orthographe du gouverneur et celle de son élève.

A M. LE VIDAME DE CHARTRES<sup>1</sup>.

« Il n'est pas juste, Monsieur, que j'entre les mains vides dans votre chambre le jour de votre fête ; mais vous voulez bien que je vous offre un livre au lieu d'un bouquet. Vous trouverez dans mon présent des avis qui pourront vous servir plus longtemps et plus utilement que des fleurs, quoiqu'à dire vrai, ce ne soit ici qu'un petit commencement de ce que je prétends faire pour vous. Je vous donnerai tous mes soins, Monsieur, et, poussant mon travail à mesure que vous avancerez en âge, j'écrirai d'une manière assez ample, et peut-être même assez recherchée, sur les sciences qui conviennent à une personne de votre qualité ; j'y ajouterai des exemples que je tirerai de l'histoire, et non-seulement je vous peindrai les vertus des grands hommes que l'on pourra vous proposer pour modèles, mais, d'autre côté, vous montrant le tort que nous font les vices en toute façon, je vous ferai voir qu'ils peuvent ternir en un moment la gloire que nous n'acquérons qu'avec beaucoup de peine<sup>2</sup>.

« Après cet avis qui regarde Dieu, ce seroit ici le lieu de vous parler de ce que vous devez au Roi ; mais nous devons réserver cette matière jusques à ce qu'il faille vous la faire connoître à fond. Il suffit présentement de vous en dire deux mots et de vous recommander de prendre des sentiments d'amour et de respect pour un prince qui en est si digne. Accoutumez-vous, s'il vous plait, Monsieur, à considérer que quand le Roi ne seroit point notre souverain maître par le droit que lui a donné sa naissance, il auroit mérité de le devenir par les grandes qualités qu'il a. Ces impressions que vous prendrez dès l'enfance vous porteront dans la suite à vous attacher à la cour et au service avec plus de plaisir et plus d'assiduité.

« Venons donc, Monsieur, aux personnes qui vous ont mis au monde, et à qui vous avez tant d'autres obligations. Je ne vous dis point qu'en-core que votre maison soit ancienne et illustre, c'est Monseigneur votre père qui l'a élevée dans le rang où nous la voyons. La dignité de duc et pair de France passera par vous à sa postérité, et je souhaite de tout mon cœur que vous et vos descendants héritiez aussi des sentiments d'honneur et de probité que je remarque tous les jours en lui. Vous savez quelles sont les leçons pleines d'affection et de sagesse qu'il vous fait à tout moment sur de différents sujets ; profitez-en, je vous en conjure, Monsieur. Je ne puis rien ajouter à ce qu'il vous dit, et c'est bien

1. Une main étrangère, sans doute celle de M. de la Brûlerie, a ajouté cette indication supplémentaire : « Aujourd'hui duc de Saint-Simon, ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1721. »

2. Ici viennent cinq paragraphes sur l'amour de Dieu, la piété et la dévotion.

assez que je vous le répète en son absence, pour vous l'imprimer plus profondément dans l'esprit. Ayez toujours pour ses volontés la soumission que vous devez, et considérez que, quand Dieu ne vous le commanderait pas expressément, la nature et la reconnaissance voudroient que vous eussiez pour lui l'obéissance dont je vous parle si souvent.

« Pour Madame la Duchesse, il ne faut pas vous imaginer que les autres mères lui ressemblent. Je n'ai jamais vu de tendresse comparable à celle qu'elle a pour vous. Vous en voyez des marques continuelles depuis le matin jusqu'au soir. Elle n'est jamais en repos sur ce qui vous regarde, et, comme il est difficile de porter les choses jusques à la perfection où elle les voudroit pour vous, il est impossible que l'on satisfasse la délicatesse de ses sentiments : de sorte qu'elle veut être présente à tout et ne s'en rapporter ni à gouverneur, ni à précepteur, ni à vos autres maîtres. Elle passe plus avant, Monsieur, et vous la voyez descendre tous les jours jusques à des soins qu'elle pourroit laisser aux domestiques qu'elle vous a donnés.

« Cependant, Monsieur, il ne faut pas vous accoutumer de telle sorte à ces témoignages de bonté, que vous n'y soyez plus sensible. Au contraire, plus Madame la Duchesse vous en donne, et plus devez-vous lui rendre des marques de reconnaissance. Ne croyez pas vous excuser sur votre âge : c'est dans l'enfance que l'on a d'ordinaire plus de tendresse et plus de soumission. Ayez-en, s'il vous plaît, Monsieur, pour tout ce qui peut toucher Madame la Duchesse ; autrement, elle pourroit se lasser d'être bonne, et peut-être croiroit-elle qu'un fils qui commenceroit si jeune à lui désobéir, ne voudroit que trop tôt vivre dans l'indépendance.

« C'est cette indépendance qui fait le plus grand désordre de la vie : elle nous entraîne ordinairement dans la débauche et la corruption des mœurs, et ensuite dans la perte de notre fortune, et bien souvent même de notre âme. Souvenez-vous bien de cette vérité, et, pour me faire voir que vous ne l'oubliez pas, témoignez à Madame la Duchesse autant de reconnaissance qu'elle aura de bonté pour vous.

« Étendons, s'il vous plaît, cet avis, qui regarde Monseigneur et Madame, sur les domestiques qu'ils vous ont donnés. Ne leur soyez point rude : traitez-les avec douceur, non-seulement parce qu'ils ont été mis auprès de vous par des personnes à qui vous devez toute sorte de respects, mais aussi parce qu'il est avantageux que vous soyez aimé des gens qui vous servent. On jugera de votre humeur par l'amitié qu'ils auront pour vous, et l'on se persuadera aisément qu'il faut que vous soyez bien honnête, puisque vous avez même de l'honnêteté pour vos domestiques. D'ailleurs je vous ai représenté plus d'une fois qu'un homme qui tombe malade à l'armée ou en voyage éprouve bientôt qu'il est important que les gens qui sont à lui le servent avec affection. Et puis, Monsieur, considérez, s'il vous plaît, qu'un homme sent assez de chagrin de se voir réduit à servir, sans qu'on lui donne encore la douleur de se voir maltraité.

« Il est inutile d'ajouter que vous devez avoir de la déférence pour

les personnes que l'on a choisies pour votre instruction, car je pense que vous en êtes persuadé, et que vous en donnerez de bonnes marques à l'avenir.

« Voilà, ce me semble, ce qui regarde le dedans de votre maison. Pour la conduite que vous devez garder au dehors, il faudra que je vous donne des avis différents selon la différence des occasions. Je me contenterai de vous dire présentement, en deux mots, que vous devez agir respectueusement avec les vieux seigneurs de la cour, avec les prélats, avec les magistrats de distinction et de mérite, et généralement avec toutes les dames de qualité. Souvenez-vous que, lorsque vous en userez ainsi, vous vous ferez plus d'honneur que vous n'en rendrez aux autres.

« Mais, Monsieur, pour fréquenter les personnes dont je viens de parler, il faut absolument que vous vous rendiez digne de leur estime et que vous deveniez habile homme. Il est donc nécessaire que vous vous appliquiez mieux à l'avenir que vous n'avez fait jusques à cette heure, pour apprendre ce que l'on vous donnera à étudier. Vous voyez le peu de progrès que vous avez fait dans la connoissance de la langue latine ; j'apprehende que l'on vienne à s'en apercevoir et à perdre la bonne opinion que l'on a de vous <sup>1</sup>.

« Vous êtes sujet à la colère : excitez-vous à la modérer et à devenir élément. Souvenez-vous que, si vous venez à battre vos gens, vous vous ferez plus de tort que vous ne leur ferez de mal.

« Ajoutez à ce conseil que je vous donne un exemple que vous aurez continuellement devant les yeux. Voyez quelle est la douceur de Madame la Duchesse. Considérez avec quelle honnêteté elle traite toutes sortes de personnes, même celles qui sont à son service.

« En voilà assez pour le premier ouvrage dont je vous fais présent. J'ajouterai seulement un avis très-important, et qui regarde tous les autres en général : c'est que les conseils que l'on vous pourra donner seront inutiles, si vous ne faites aucun effort pour les pratiquer. Je vous conjure donc, Monsieur, pour votre honneur, pour votre avancement et pour votre repos, de vous corriger de la négligence et des distractions où vous tombez si souvent ; prenez une forte résolution de changer d'humeur ; travaillez à réussir un jour à la cour et à l'armée, et jetez de bonne heure les fondements d'un si louable projet. Étudiez avec plus d'application, et, tous les soirs, après avoir examiné votre conscience sur les péchés que vous avez pu commettre, considérez aussi les fautes que vous aurez faites contre les mœurs ou contre le progrès que l'on vous demande pour vos études.

« Enfin, Monsieur, faites par raison ce que j'ai résolu que vous fassiez, et apprenez les moyens que j'ai imaginés pour vous réduire au point où l'on vous desire.

1. Ici le gouverneur recommande à son élève d'éviter l'amour-propre, l'envie, la jalousie, et les mauvaises passions en général.

« Comme je ne vous quitte jamais, vous jugez bien que je remarque toutes les choses dont il est nécessaire que vous vous corrigiez. Ainsi je ne vous demanderai rien d'injuste, si j'exige de vous que vous fassiez votre examen tout haut devant moi. Quand vous vous accuserez de quelque défaut considérable ou contre la conscience ou contre les mœurs, je vous obligerai de signer de votre main, dans un petit livre, l'aveu de la faute que vous aurez commise et une promesse que vous ferez de vous en corriger. Tous les samedis au soir, je vous ferai lire ce petit registre devant Monseigneur et devant Madame, afin qu'ils puissent voir si vous retombez souvent ou si vous vous corrigez, et que, selon votre conduite, ils vous ordonnent des récompenses ou des punitions. Mais, Monsieur, souvenez-vous qu'il n'y aura point de quartier pour vous, si vous ne changez votre négligence en application, et vos emportements en l'obéissance où vous devez être. Ne différez pas d'un moment un changement si heureux. Choisissez ou d'être châtié et enfermé dans un collège, ou d'avoir chez vous toutes les choses que vous pourrez souhaiter raisonnablement. Je pense que vous ne balancerez pas à prendre le dernier parti. Il faut donc que vous travailliez à satisfaire Monseigneur et Madame. Ce qu'ils prétendent de vous n'est que pour votre avantage : ils veulent que vous deveniez un des plus honnêtes hommes, des plus polis et des plus habiles qui soient entrés à la cour depuis longtemps.

« Je vous connois assez, Monsieur, pour vous répondre que vous pouvez vous rendre tel qu'ils souhaitent ; vous n'avez, pour leur donner cette joie, qu'à suivre exactement leurs sentiments et les miens. »

---

## VI

CÉRÉMONIES OBSERVÉES EN L'ÉGLISE DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-DENIS EN FRANCE LE LUNDI<sup>1</sup> 5<sup>e</sup> DU MOIS DE JUIN, EN L'ANNÉE 1690, EN LA CÉLÉBRATION DU SERVICE SOLENNEL POUR LE REPOS DE L'ÂME DE TRÈS-HAUTE, TRÈS-PUISSANTE ET EXCELLENTE PRINCESSE MARIE-ANNE-VICTOIRE-CHRISTINE-JOSÈPHE-BÉNÉDICTINE-ROSALIE-PÉTRONILLE DE BAVIÈRE, DAUPHINE DE FRANCE, ET DE L'ENTERREMENT DU CORPS DE CETTE PRINCESSE. — RECUEILLI PAR M<sup>r</sup> LOUIS DE SAINT-SIMON, VIDAME DE CHARTRES, QUI Y FUT PRÉSENT<sup>2</sup>.

« Tout le monde sait comme l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis en France des RR. PP. Bénédictins est faite, puisqu'elle est si célèbre

1. Au manuscrit, devant *lundi* est effacé *jeudi*.

2. Cette pièce a été publiée pour la première fois dans l'Appendice de l'édition des *Mémoires* commencée en 1873, tome XIX, p. 231-248. L'original autographe est au Dépôt des affaires étrangères, dans le volume coté *France* 261, et une copie se trouve aux Archives nationales, dans les papiers de la Maison du Roi, O<sup>1</sup> 1051. C'est évidemment un fragment détaché de l'un des portefeuilles de POMPES FUNÈRES qui figurent dans la description des manuscrits de Saint-Simon que M. Armand Baschet a fait connaître (*le Duc de Saint-Simon*, etc., p. 127-128, nos 50-53, et p. 133, n<sup>o</sup> 100). Le cahier qui le contient est paginé de 123 à 132. Sur la page blanche d'en-tête, l'auteur a écrit d'abord : CÉRÉMONIES, puis a ajouté : DE L'ENTERREMENT DE MME LA DAUPHINE. Au-dessus, une autre main a mis ce titre générique, sans doute lors de l'inventaire des manuscrits : POMPES FUNÈRES. Au verso, resté blanc, de la feuille 130, le duc a encore écrit : CÉRÉMONIES. — On ne saurait douter que ce compte rendu d'une imposante cérémonie ait été rédigé par le jeune vidame de Chartres sur le moment même, aussitôt après les obsèques, peut-être comme un « devoir » indiqué par son gouverneur. Il s'y est repris à plusieurs fois, car la pièce est longue, et il a fait, plus encore que sur ses autres manuscrits, des additions et des corrections; nous marquerons en note ce qu'il vaut la peine de relever. L'écriture est bien la même qu'on retrouve quelque soixante-cinq ans plus tard, dans le testament du 26 juin 1754; mais, en 1690, elle a l'incertitude d'une main mal assurée, l'hésitation de la première jeunesse. Le vidame n'est âgé que de quinze ans et demi, et il finit à peine ses humanités; l'année suivante, il entrera dans les mousquetaires; en 1694, il commencera à écrire les *Mémoires*. Ceci peut donc être regardé comme le premier essai sérieux de sa plume, essai qui a d'autant plus d'intérêt qu'on ne retrouve pas dans les *Mémoires* l'équivalent de ce procès-verbal, Saint-Simon ayant jugé sans doute qu'il suffisait de l'avoir dans ses portefeuilles de *Pièces*,

par la sépulture des rois et princes de la maison royale de France, qu'il n'y a aucun étranger qui vienne en ce royaume, bien moins encore de naturels du pays, qui n'aille voir par curiosité ce monastère si fameux. Cependant, comme pour l'intelligence des cérémonies qui y furent faites pour le service et l'enterrement du corps de feu Madame la Dauphine, de glorieuse mémoire, il sera bon de dire quelque chose de la structure de cette magnifique église, je dirai donc que devant le portail il y a une place assez raisonnable, à peu près de figure triangulaire. On entre dans l'église par<sup>1</sup> trois somptueuses portes, desquelles vous entrez comme dans une petite cour à peu près semblable (mais bien plus longue et plus large, quoique de même figure) à celle par où on passe lorsqu'on entre dans l'église des RR. PP. Minimes de la place Royale de Paris. On rencontre ensuite trois grandes portes, qui vous conduisent dans une grande nef, qui, quoique sombre, n'en paroît que plus belle, étant fort propre à inspirer la dévotion. Il y a trois voûtes soutenues par deux rangs de gros piliers de pierres, et cela est assez semblable, quoique bien plus long et bien plus large, à l'église de la maison professe des RR. PP. Jésuites de la rue Saint-Antoine de Paris. Il y a trois portes du chœur vis-à-vis les trois portes de la nef par lesquelles on entre dans le chœur<sup>2</sup>, et, lorsqu'on y est, on trouve une muraille entre deux espèces de galeries à droit et à gauche, pour en séparer le chœur, où est le grand autel et les sièges des religieux, et de dedans lequel on descend dans la cave où reposent les corps de nos défunts rois, d'immortelle mémoire. On entre dans ce chœur par une porte vis-à-vis le grand autel, et par où la cérémonie entroit, et<sup>3</sup> par deux portes, dont chacune sort dans ces deux espèces de galeries, à peu près comme on voit dans le chœur de l'église de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés des RR. PP. Bénédictins de Paris. Au bout de chacune de ces deux galeries, lorsqu'on [n']entre point dans le chœur, on trouve un escalier d'une vingtaine de marches de pierres, qui vous conduisent<sup>4</sup> à une autre espèce de chœur que les religieux de cette abbaye

où les questions de cérémonial tenaient une place si grande. — Il n'est point question ici des cérémonies antérieures aux obsèques, quoique nous sachions, par les *Mémoires du duc de Luynes* (tome VII, p. 359), que le vidame avait assisté à celle de l'eau bénite, dont il pouvait encore, un demi-siècle plus tard, rendre un compte minutieux. Dangeau, étant alors à l'armée du Rhin, n'a fait que mentionner dans son *Journal* (tome III, p. 144) la cérémonie du 5 juin; mais on peut comparer à la relation de Saint-Simon celles qui se trouvent dans le *Mercur* ou la *Gazette*, dans les registres du Parlement ou des autres cours, etc.

1. Saint-Simon avait écrit d'abord : « par un somptueux portail qui conduit ».

2. Après *chœur*, a été biffé : « à peu près comme en l'église de l'abbaye royale de Saint-Germain »; puis, après *muraille* : « de séparation ».

3. Les mots : « par... entroit, et », sont écrits en interligne.

4. Ici l'écriture, ou plutôt la plume, change.

nomment le *chevet*, et qui est bâti tout comme la nef; il y a un grand autel au milieu, et des chapelles à l'entour et derrière le grand autel. Ce fut là où le corps de Madame la Dauphine fut placé, entre le grand autel du chœur et celui du chevet. Ce corps, embaumé<sup>1</sup>, étoit dans un cercueil de bois doublé de taffetas blanc, et ce premier cercueil étoit emboîté dans un autre de plomb, couvert d'un large et magnifique drap d'or et d'argent, avec une croix de moire d'argent dessus; et les armes de la défunte, accolées avec celles de Monseigneur son époux, avec une couronne de fleurs de lis couverte de quatre dauphins, dont les queues surmontées d'une fleur de lis faisoient la cime, et deux palmes pour supports, étoient cousues aux quatre coins, entre deux bras de la croix. Cette princesse portoit à droite écartelé de quatre quartiers : au premier et quatrième de France, qui est *d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux en haut et une en bas*; au second et troisième de Dauphiné, qui est *d'or au dauphin d'azur*<sup>2</sup>, qui sont les armes de Monseigneur le Dauphin; et à gauche ses armes palatines, qui est : *écartelé de quatre quartiers, au premier et quatrième fuselé de travers d'argent et de sable*<sup>3</sup>, et au second et troisième, de sable au lion d'or.

« Sur le poêle étoit, à l'endroit où étoit posée la tête de Madame la Dauphine, la couronne dauphine, comme je l'ai ci-dessus spécifiée, hors qu'elle étoit en relief d'or massif, et posée<sup>4</sup> sur un carreau de veloux noir, couverte d'un crêpe. Il y avoit des banes couverts de drap noir, comme aussi le plancher du chœur du chevet, c'est-à-dire entre les piliers qui soutiennent la voûte, et dont l'architecture est semblable à la nef. On disoit tous les matins continuellement des messes au grand autel du chevet, devant le corps, pour le repos de l'âme de la défunte, et il y avoit deux priés-dieu, aussi couverts de drap noir, du côté de la tête du corps, où deux religieux prioient tour à tour jour et nuit; et deux gardes du corps du Roi, mousquet sur l'épaule, faisoient jour et nuit<sup>5</sup> sentinelle des deux côtés du corps, du côté de l'escalier qui mène au chevet. Venons maintenant au service.

« Le jour destiné pour le célébrer, le corps, dans les mêmes cercueils et revêtu des mêmes ornements, fut porté sans cérémonie du chevet dans le grand chœur de l'église, sur une estrade élevée de neuf marches, dessous un dôme soutenu de quatre côtés par deux colonnes de chaque côté, entre lesquelles il y avoit les figures gigantesques des quatre Vertus cardinales, et le haut du dôme étoit illuminé de lampes. Audessus de ce dôme, il y avoit un superbe pavillon attaché au haut de la voûte, d'où pendoient quatre grands morceaux de drap noir doublé<sup>6</sup> d'hermine magnifiquement, rattachés au milieu des murailles du

1. *Embaumé* est en interligne. — 2. *D'azur* remplace *d'or*, biffé.

3. Le vidame a fait ici deux erreurs. On ne dit pas, dans la langue du blason : *fuselé de travers*, mais : *fuselé en bande*; et les armes de Bavière sont un fuselé *d'argent* et *d'azur*, et non *d'argent* et *de sable*.

4. *Posée* corrige *possée*. — 5. *Jour et nuit* remplace *continuellement*, biffé.

6. Saint-Simon a écrit *grand morceau*, et corrigé *doublés en doublé*.



chœur. Tout étoit tendu de drap noir, avec deux lés de veloux noir aux armes de la défunte jointes avec celles de Monseigneur son époux. Il y avoit, à la hauteur de l'endroit où on chante l'épître, tout autour de l'église, des têtes et des ossements de morts en relief<sup>1</sup> surmontés de cierges allumés, dont il y avoit une rangée mise<sup>2</sup> dans de gros chandeliers d'argent massif sur chaque marche qui conduisoient (*sic*) à l'estrade où étoit le corps. En entrant dans le chœur de la galerie à droite, on trouvoit à main droite, qui est le côté de l'épître, la représentation du corps<sup>3</sup> du défunt très-chrétien et très-pieux roi LOUIS, XIII<sup>e</sup> du nom, surnommé *le Juste*, grand-père de Monseigneur le Dauphin, de triomphante mémoire<sup>4</sup>. Cette représentation étoit sur une estrade élevée de trois marches, avec un poêle de drap noir, avec une croix blanche dessus ; et les armes de France et de Navarre, jointes et accolées ensemble sous une même couronne de France, et entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, étoient aux quatre coins du drap mortuaire. Il y avoit à la tête du cercueil trois carreaux de veloux noir, où étoient la grande et la moyenne couronne, le sceptre et la main de justice, le tout couvert d'un crêpe. Au-dessus, environ six pieds de haut, étoit un dais de veloux noir, soutenu de quatre quenouilles. Il y avoit à ce dais une croix blanche, et les armes aux quatre coins, comme au poêle. Vis-à-vis de la représentation de ce monarque, on montoit trois marches qui traversoient le chœur. Il y avoit un espace d'environ dix ou douze pieds pour arriver au bas des marches du grand autel, qui étoit paré d'ornemens noirs. Les marches pour monter à l'autel n'excédoient que de trois ou quatre pieds de chaque côté l'autel, de manière qu'il y avoit un assez grand espace de chaque côté depuis le bas de ces marches jusques aux murailles du chœur. Dans cette (*sic*) espace, du côté de l'épître, étoient rangés des pliants noirs pour environ une quarantaine<sup>5</sup> de prélats, évêques et archevêques, sacrés et nommés. A la tête de ce clergé étoit M<sup>re</sup> Maurice le Tellier, archevêque et duc de Reims, premier pair ecclésiastique, légat-né du Saint-Siège apostolique, commandeur des ordres du Roi et maître de sa chapelle.

« Les archevêques et évêques sacrés étoient en rochet et camail, le bonnet carré, avec la croix d'or pendue au col avec un ruban noir, excepté l'Archevêque, qui, quoiqu'il n'eût aucune différence des autres à cause de sa duché-pairie, avoit néanmoins celle de commandeur de l'Ordre, et, en cette qualité, avoit la croix du Saint-Esprit pendue au col avec un ruban de soie bleue-céleste (*sic*). Les prélats non sacrés étoient en soutane et manteau long, avec le bonnet carré. Vis-à-vis de ce clergé, du côté de l'évangile, étoient les prélats officiants, avec les moines de l'abbaye qui les servoient en l'office divin, et leurs aumôniers. Il y avoit un fauteuil avec un dais de veloux noir pour M<sup>re</sup>.... Bossuet, évêque de

1. *En relief* est au-dessus de la ligne. — 2. Dans le manuscrit, *mises*.

3. « La représentation du corps » a été substitué à « le corps ».

4. Ces trois derniers mots sont en interligne. — 5. Le texte est : *une 40*.

Meaux, premier aumônier de la défunte, et des sièges pour MM. les évêques de Mende, servant de diacre, de Poitiers, servant de sous-diacre, de Lodève, de Glandèves et de <sup>1</sup>, étants en chape pour la plus grande solennité<sup>2</sup> et pour faire les aspersions et les encensements autour du corps de la défunte princesse, lesquelles cérémonies ne demandoient pas moins de prélats, comme nous le dirons en son lieu.

« Entre les trois marches traversant le chœur et les sièges qui servent d'ordinaire aux religieux, et qui, en cette occasion, servirent à la maison royale et aux cours souveraines, étoit un grand espace. Du côté de l'épître, étoient des sièges pour les dames qui avoient des charges dans la maison de la défunte, ou elles-mêmes ou leurs maris, et pour les autres dames qualifiées qui se trouvèrent en cette superbe cérémonie. En ces places étoient Mme la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur, Mme la maréchale de Rochefort, dame d'atour, Mme la marquise de Dangeau, femme du chevalier d'honneur, Mme la maréchale de Bellefonds, femme du premier écuyer, etc., toutes revêtues de mantes, avec cette différence que les princesses du sang, duchesses et autres princesses en avoient dont le crêpe étoit bien plus épais que celui des mantes des autres dames. Cette mante est un grand crêpe noir qui est tout d'une pièce, et s'attache à la coiffure, aux bras et à la ceinture, et traîne beaucoup<sup>3</sup>. Derrière les sièges des dames en étoient d'autres pour les petits officiers de la maison de la défunte<sup>4</sup>. Vis-à-vis de ces sièges étoient quatre semblables, pour les quatre chevaliers de l'Ordre<sup>5</sup> destinés à porter chacun un des coins du poêle lorsqu'on transporta le corps de dessus l'estrade dans le caveau; et derrière ces sièges étoient d'autres, pour les personnes de qualité assistants par curiosité à la cérémonie. Il est bon de remarquer en passant que au-dessus des deux portes du chœur qui donnent dans les galeries dont on a parlé ci-devant, étoient des échafauds pour les spectateurs de qualité qui, ne voulant être en bas, étoient plus commodément sur des bancs rangés en amphithéâtre sur ces échafauds; et au-dessus de la grande porte du chœur qui regarde le grand autel, et par où la cérémonie entra, étoit pareil échafaud pour la musique du Roi.

« Le tout ainsi disposé, arrivèrent, sur les onze heures et un quart, MM. les marquis de la Salle, de Beuvron, de Lavardin, et M. le comte de la Vauguyon, revêtus de leurs capuchons pointus, ayant une longue robe noire descendant jusques aux talons et ayant queue de trois pieds terminant en pointe. Ces seigneurs avoient autour de leur col, par-dessus le chaperon lugubre, le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et

1. Ce blanc est resté au manuscrit; les noms de *Mende* (*Mandes*) et de *Glandèves* comblent deux autres blancs. La *Gazette* ne nomme en tout que cinq prélats officiants, dont l'évêque de Saintes au lieu de celui de Glandèves.

2. L'écriture et l'encre changent encore ici.

3. Voyez les *Mémoires*, tome VIII, p. 307.

4. Cette phrase est en interligne. — 5. Ici est biffé : « de revestu ».

n'avoient nulle cravate ni linge blanc, et au bras portoient de longues et larges manches. Un peu avant qu'ils fussent entrés, on entendit le bruit des sonnettes des vingt-quatre jurés crieurs. Peu après l'arrivée desdits chevaliers de l'Ordre, arrivèrent les huit hérauts et le roi d'armes, revêtus de leurs robes noires jusques aux talons, et par-dessus de leur tunique de veloux noir fleurdelisée d'or, et ayant en main leur bâton fleurdelisé et entortillé d'un crêpe, lesquels s'assirent aux quatre coins de l'estrade où reposoit le corps. Au milieu, et vis-à-vis du grand autel, étoit un siège entaillé dans les marches de l'estrade, pour le premier écuyer, chargé du manteau à la royale de veloux violet, semé de fleurs de lis et de dauphins d'or et doublé d'hermine. Sur les onze heures et demie, arrivèrent les dames de la maison et autres, et les seigneurs et bas officiers de la défunte. En ce même temps, arriva le maréchal de Bellefonds, premier écuyer, faisant la charge de chevalier d'honneur pour et au lieu du marquis de Dangeau, lequel n'assista pas à la cérémonie<sup>1</sup>; et ce maréchal étoit revêtu du grand manteau, dont la queue traînoit beaucoup, et du collier de l'ordre du Saint-Esprit, dont il étoit gratifié<sup>2</sup>; et la charge et fonction dudit sieur maréchal étoit remplie par le marquis de Montchevreuil, vêtu comme les susdits sieurs chevaliers de l'Ordre, en étant pareillement honoré. Peu après, le sus-nommé seigneur archevêque-duc de Reims arriva à la tête des autres archevêques et évêques sacrés et simplement nommés, vêtus comme nous l'avons dit, et prit la place au premier banc et la plus proche de la représentation du corps du feu roi Louis le Juste<sup>3</sup>, de triomphante mémoire, comme la plus honorable, que sa dignité d'archevêque premier duc et pair lui donnoit de plein droit, aussi bien comme son ancienneté dans l'épiscopat, selon l'ordre de laquelle chaque évêque se plaça.

« Toute l'assemblée étant placée et tous les cierges allumés, les clochettes des vingt-quatre jurés crieurs commencèrent à faire un grand bruit, et les doubles portes du bout du chœur vis-à-vis le grand autel, au-dessous de la musique, furent ouvertes; et alors Mgr le duc de Bourgogne entra, revêtu d'un grand manteau dont la queue avoit cinq pieds; Monsieur le suivit, et celle du sien en avoit quatre et demi; et M. le duc de Chartres suivoit, et avoit une queue de quatre pieds. Ces deux derniers princes avoient le collier de l'Ordre. Mgr le duc de Bourgogne menoit Madame, Mademoiselle l'étoit par Monsieur, et Mme la grande duchesse de Toscane l'étoit par M. le duc de Chartres. Il est bon de dire ici que, quand la personne morte est un prince, les princes, à son service et enterrement, prennent la droite, et les princesses la gauche, et que, lorsque c'est une princesse, comme dans cette cérémonie,

1. Les *Mémoires* (tome X, p. 301) rappellent qu'il eut le même « dégoût » aux obsèques de 1712. Voyez, pour 1690, son *Journal*, tome III, p. 140.

2. Saint-Simon avoit d'abord écrit ici : *honoré*, et deux lignes plus bas : *gratifié*.

3. Chaque fois que ce nom revient, Saint-Simon l'écrit en grandes lettres.

les princesses prirent la droite et laissèrent la gauche aux princes<sup>1</sup>.

« J'avois oublié à remarquer que, au commencement des chaises dont les religieux se servent d'ordinaire et où étoient pour lors les princesses, il y avoit une place destinée pour le sieur de Saintot, maître des cérémonies, qui, en l'absence du sieur Colbert, marquis de Blainville, grand maître des cérémonies, faisoit la fonction de sa charge, et étoit revêtu d'un chaperon comme les chevaliers de l'Ordre, mais n'avoit pas le collier comme eux, n'étant pas leur confrère. J'oublois pareillement à marquer<sup>2</sup> qu'entre la représentation de LOUIS LE JUSTE, de triomphante mémoire, et le commencement des places des dames et bas officiers de la maison de la défunte princesse, étoient des sièges pour ses aumôniers, qui étoient revêtus de longues soutanes, de surplis par-dessus à manches étroites comme des aubes, et d'un long manteau noir par-dessus.

« Avec les princes et princesses arrivèrent les cours souveraines<sup>3</sup>, la Ville et l'Université, placées en cette manière : deux places derrière Madame la grande duchesse étoit M<sup>re</sup>... du Harlay, premier président du parlement de Paris ; derrière lui étoit Mgr... de Tresmes, duc de Gesvres, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Paris. On sera peut-être surpris de voir qu'un pair de France soit placé, dans une cérémonie aussi grande que l'est celle-ci, après un premier président ; mais on doit considérer que ledit seigneur duc de Gesvres n'étoit pas pour lors en son rang de pair, mais en son rang de gouverneur de Paris, à cause de laquelle qualité il devoit se trouver à cette cérémonie, qui n'étant point cérémonie de la couronne, puisqu'il ne s'agissoit que des obsèques d'une dauphine, et non d'un roi, l'intervention desdits seigneurs pairs n'étoit pas nécessaire, et [ils] n'avoient place que de simples spectateurs et inutiles à la cérémonie. C'est pourquoi, ledit seigneur duc de Gesvres ne représentant que le gouverneur de Paris, et non un pair, en cette occasion, il n'étoit placé qu'après ledit sieur premier président, qui représentoit le chef du Parlement et étoit à la tête de cette compagnie, et non un simple président à mortier. Après ce duc étoient le président de Nesmond et le doyen et sous-doyen de la grande chambre, l'étendue du lieu n'en pouvant contenir davantage de chaque compagnie. Ensuite étoient les présidents et quelques conseillers du Grand Conseil, le sieur le Camus, président, et deux conseillers de la Cour des aides. Aux bas sièges, au-dessous du sieur premier président du Parlement, étoit M<sup>re</sup>... de la Briffe, naguère maître des requêtes, et pour lors procureur général du Parlement, accompagné de M<sup>re</sup> de Lamoignon, second avocat général dudit Parlement ; et M<sup>re</sup> Denis Talon, premier avocat général, n'y put assister, étant incommodé. Ensuite étoit le procureur général et les deux avocats généraux de la Cour des aides ; et ensuite étoit le sieur

1. Il y avait d'abord *princesses*. — 2. *Marquer* remplace *dire*.

3. Selon le procès-verbal de la Chambre des comptes, les différentes compagnies étaient arrivées et avaient été placées avant l'entrée du deuil.

président de Fourcy, prévôt des marchands, à la tête du corps de la ville de Paris. A gauche, à deux places de M. le duc de Chartres, étoit M<sup>re</sup>.... Nicolay, premier président de la Chambre des comptes, avec un autre président de la même Chambre et les doyens des maîtres et des auditeurs des comptes. Suivoit M<sup>re</sup>.... Cottignon, sieur de Chauvry, généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit et premier président de la Cour des monnoies, avec deux conseillers de ladite cour. Aux bas sièges<sup>1</sup>, au-dessous du sieur Nicolay, l'avocat et le procureur général de la Chambre des comptes étoient placés, et l'avocat et le procureur du Roi de la Cour des monnoies étoient ensuite, après lesquels étoit l'Université de Paris, ayant son recteur à la tête.

« Le tout ainsi rangé, ordonné et placé, attendit un demi-quart d'heure, ensuite duquel les doubles portes du bout du chœur s'ouvrirent au bruit des clochettes des vingt-quatre jurés crieurs, et on vit entrer les acolytes porte-encensoirs, porte-bougeoirs, diacres et sous-diacres, moines, chantres en chapes, moines aussi, et enfin les cinq prélats, savoir : les trois portant chapes lugubres, le diacre et le sous-diacre ensuite, en tuniques lugubres ; et enfin le célébrant, revêtu d'ornements et chasuble noire ; tous en crosses et mitres blanches, suivis de leurs aumôniers, tous en surplis, chaque évêque en ayant pour le moins deux ou trois.

« Toute cette cérémonie, précédée de bedeaux, prit le chemin pour arriver à l'autel qui est à droite, c'est-à-dire entre l'estrade où reposoit le corps de la défunte princesse et les sièges des moines où étoient pour lors les princesses, le Parlement, le Grand Conseil, la Cour des aides et la Ville ; et les célébrants, après avoir salué l'autel, le clergé non officiant, la représentation du corps du feu roi LOUIS LE JUSTE, de triomphante mémoire, le corps de Madame la Dauphine, les princes et princesses, la messe commença d'être entonnée par la musique et célébrée par les officiants pontificalement<sup>2</sup>.

« Chacun sait assez comme se célèbre une messe de *Requiem* pontificalement et en musique. C'est pourquoi il me suffira de décrire les révérences faites à l'offerte et autres cérémonies particulières aux obsèques et à cette pompe funèbre. C'est pourquoi, le temps de l'offerte étant venu, un fauteuil fut mis immédiatement au-dessus des deux marches traversantes le chœur, et des pliants pour les autres évêques, ayant tous la mitre en tête, et derrière eux étant debout les moines officiants et servants à la cérémonie et les aumôniers desdits prélats. Le roi d'armes, voyant les prélats placés, se détacha le premier, revêtu comme nous avons désigné, et, sortant de sa place, avança jusques auprès des prélats, et fit une révérence de cérémonie à l'autel et aux célébrants, qui faisoient corps avec ledit autel. Révérence de cérémonie est croiser les deux pieds et les deux jambes, puis, sans baisser le

1. *Au* est au singulier, et *sièges* au pluriel.

2. Saint-Simon termine sa phrase comme s'il avait dit : « et, les célébrants ayant salué.... »

corps ni la tête, plier les genoux comme font ordinairement les femmes; mais les femmes reculent ou penchent un peu le corps en pliant les genoux, et cela ne se pratique point en matière de révérence de cérémonie, puisque, sans aucun mouvement du corps, les genoux ne font que plier fort bas, et le corps à proportion s'abaisse en demeurant droit. Ensuite ce roi d'armes la fit au clergé, s'étant tourné devers lui, en marchant trois pas fort gravement et doucement, puis en fit une semblable à la représentation du corps du feu roi LOUIS LE JUSTE, de triomphante mémoire, puis au corps de feu Madame la Dauphine, puis aux princesses, puis aux princes, puis au Parlement, puis au duc de Gesvres et au Grand Conseil, puis à la Chambre des comptes, puis à la Cour des aides, puis à celle des monnoies, puis à la Ville et à l'Université; ensuite alla querir le sieur de Saintot à sa place (lequel faisoit fonction de grand maître des cérémonies, le sieur Colbert, marquis de Blainville, étant à la guerre), et lui fit une semblable révérence; et tous deux ensemble firent celles ci-dessus, sans en oublier une seule, et dans le même rang qu'il a été dit; lesquelles étant finies, ils allèrent querir à sa place Mgr le duc de Bourgogne et lui en firent une particulière; et tous quatre<sup>1</sup> (ce prince étoit accompagné de Mgr... de Saint-Aignan, duc de Beauvillier, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, chef de son conseil, gouverneur du Havre-de-Grâce et de mondit seigneur duc de Bourgogne, lequel duc de Beauvillier étoit revêtu d'un collet et manteau fort traînant, ayant par-dessus le collier de l'Ordre), et tous quatre firent les mêmes révérences de cérémonie aux mêmes personnes et corps et au même rang qu'il est ci-dessus dit; lesquelles parachevées, Mgr le duc de Bourgogne, accompagné seulement dudit seigneur son gouverneur, alla querir Madame à sa place, et lui en fit une semblable, toute particulière pour elle; et cette princesse, ayant reçu un cierge de cire blanche allumé et rempli de quantité de demi-louis d'or<sup>2</sup> des mains d'un de ses aumôniers, alla, menée par mondit seigneur duc de Bourgogne, accompagné seulement dudit seigneur duc son gouverneur; et étant arrivée aux pieds de l'évêque de Meaux, célébrant, après avoir fait avec Mgr le duc de Bourgogne les mêmes révérences et au même rang que ci-dessus, elle se mit à genoux avec Mgr le duc de Bourgogne sur un carreau de veloux noir, préparé à cet effet aux pieds dudit sieur évêque célébrant; et cette princesse, ayant baisé la pierre de<sup>3</sup> son anneau épiscopal, lui présenta son cierge, que ledit sieur évêque ayant reçu, donna derrière lui à un de ses aumôniers.

« Là-dessus, il s'éleva une dispute entre les aumôniers et les moines, voulant les uns et les autres<sup>4</sup> avoir l'argent attaché au cierge et recevoir ledit cierge des mains de l'évêque de Meaux, et la dispute s'échauffa

1. Le chiffre 4 remplace *trois*, biffé.

2. Vingt écus d'or, selon le procès-verbal de la Chambre des comptes.

3. « La pierre de » est en interligne. — 4. Ici est répété *voulant*.

tellement que ces gens pensèrent se battre, et rompirent le cierge à deux ou trois endroits pour avoir l'argent y attaché, tellement que, dans ce débat, la mitre de l'évêque de Glandèves tourna dessus sa tête, et fût tombée, si ce prélat n'y eût porté les mains. Cependant le différend fut apaisé, et réglé que l'aumônier recevoit tous les cierges d'offrande, et les livreroit ensuite et sur-le-champ au moine, dont la communauté profiteroit desdits demi-louis d'or et de tout l'argent, comme aussi des cierges.

« Mgr le duc de Bourgogne ayant reconduit Madame à sa place, après avoir fait avec elle toutes les mêmes révérences de cérémonie au même rang et aux mêmes personnes et corps que en la conduisant à l'offerte, en fit autant en son particulier, après l'avoir ramenée à sa place, comme il avoit fait avant que de l'aller querir, et puis retourna à sa place.

« Les mêmes cérémonies du roi d'armes<sup>1</sup> et du grand maître des cérémonies se pratiquèrent, avec toutes les mêmes révérences de cérémonie et au même rang, pour aller querir Monsieur, qui en fit autant seul en menant Mademoiselle, sa fille, en la remenant et en retournant seul en sa place, que Mgr le duc de Bourgogne avoit fait; comme aussi pour que le roi d'armes et le grand maître des cérémonies allassent, le premier seul, puis tous deux ensemble, querir M. le duc de Chartres, avec les mêmes cérémonies que pour les deux premiers princes. Et ce dernier en fit autant qu'eux en allant querir, menant et remenant Mme la grande duchesse de Toscane, et en s'en retournant à sa place, accompagné de M<sup>re</sup>.... de Clères, marquis d'Arcy, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de M. le duc de Chartres, lequel marquis étoit en collet, grand manteau trainant, et revêtu du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

« La cérémonie de l'offertoire parachevée, l'évêque de Mirepoix monta en chaire, ornée et parée de veloux noir, avec franges de soie noire et blanche et le devant de veloux noir, avec une croix de moire d'argent, cantonnée des écussons de la défunte princesse, ainsi que le ciel de ladite chaire : lequel prélat fit une oraison funèbre fort longue de Madame la Dauphine, et adressa la parole à Mgr le duc de Bourgogne, le traitant de *Monseigneur*. La chaire étoit placée contre la muraille gauche du chœur, y tenant, derrière les chevaliers de l'Ordre, à quelque distance plus proche de l'autel que le commencement des bancs occupés d'ordinaire par les religieux et pour lors occupés (ce côté-là) par les princes, etc.

« L'oraison funèbre finie, fut continuée la messe par le *Per omnia sæcula sæculorum* : laquelle achevée sur les trois heures et demie après midi, les prélats officians entrèrent dans la sacristie, pour changer d'ornements et prendre un bouillon qui les y attendoit. Il faut remarquer que la cérémonie de donner la sainte communion sous les deux espèces, par le chalumeau d'or<sup>2</sup>, ne fut point pratiquée ici, comme elle l'est toujours dans les obsèques des personnes royales, à cause que les moines officians, et même tous les prélats, hors le célébrant, avoient

1. *Roi d'armes* est substitué, en interligne, à *hérald*.

2. « Par le chalumeau d'or » est ajouté au-dessus de la ligne.

été obligés de prendre quelque chose avant la messe, qui dura trop longtemps pour être à jeun sans une absolue nécessité.

« Pendant que l'autel étoit vide, les sacristains et bedeaux transportèrent un fauteuil et des pliants, le tout de veloux noir, auprès du mausolée, le dos tourné vers l'autel et la face vers ledit mausolée : ce que fait, les prélats, ornés de chapes de veloux noir à chaperons blancs et de mitres blanches, sortirent de la sacristie, par le coin de l'évangile de l'autel, par où ils y étoient entrés<sup>1</sup>, et, après avoir fait les mêmes révérences que en entrant, s'allèrent seoir où les sièges étoient placés ; et après avoir fait et récité plusieurs oraisons à l'assistance de la musique, l'évêque de Meaux se leva seul, et, ayant fait les susdites révérences, fit trois fois le tour du mausolée en l'encensant et l'aspergeant d'eau bénite que ses aumôniers et moines servants lui présentèrent ; après quoi, ayant fait les révérences comme en se levant, il se rassit. Chaque prélat officiant observa les mêmes cérémonies également, selon son rang, lesquelles furent ainsi trois fois de suite recommencées : ainsi chaque évêque officiant fit neuf fois le tour du mausolée, à trois reprises.

« Ensuite les prélats se rangèrent, et, les chandeliers d'autour du corps en ayant été ôtés, quatre gardes du corps, ayant chacun une bandolière de cuir revêtue de crêpe outre la bandolière ordinaire, accrochèrent avec les quatre coins d'un petit cercueil cube carré, où étoient les entrailles, couvert d'un poêle de veloux noir, avec une croix de moire d'argent cantonnée des écussons de la défunte, et le portèrent dans le caveau qui est sous la représentation du corps du feu roi LOUIS LE JUSTE, de triomphante mémoire. Là-dessus, les quatre susdits chevaliers de l'Ordre s'étant levés de leurs sièges, ayant fait les mêmes révérences que les princes et princesses avoient faites à l'offertoire, allèrent au mausolée, et, étant montés les neuf marches, s'étant entre-salués, le marquis de Beuvron et le comte de la Vauguyon prirent les deux coins du poêle, le premier à droite, le second à gauche, et, étant descendus autant de marches que la grandeur du poêle le pouvoit permettre, attendirent que les marquis de Lavardin et de la Salle en eussent fait autant, le premier à droite et le second à gauche, et que six gardes du corps, accoutrés comme les quatre susdits, avec crêpes pendants de leur chapeau posé sur leur tête, eussent accroché le cercueil ; après quoi, ils marchèrent processionnellement, le clergé officiant devant, jusques au caveau, la musique chantant.

« Le Père cellérier<sup>2</sup> de l'abbaye, autrement cellérier, étoit dans le caveau pour recevoir le corps. Pendant que on le descendoit, les quatre chevaliers de l'Ordre tenants les quatre coins du poêle le tenoient étendu, en sorte que l'entrée du caveau en étoit bouchée et que on ne pouvoit voir ce qui s'y passoit. Lorsque le corps fut sur la dernière marche du caveau, on l'y posa, et le cercueil ne fut couvert d'aucun poêle, mais le plomb demeura nu et à découvert ; et, les chevaliers de

1. Les mots : « par le coin, etc. », sont ajoutés en interligne.

2. *Celérier* remplace *despencier* ; l'auteur a négligé de corriger la suite.



l'Ordre s'étant retirés avec le poêle de dessus l'entrée du caveau, le clergé prit cette place, et l'évêque célébrant, qui étoit Monsieur de Meaux, se mit debout vis-à-vis le haut des marches et, en chantant des oraisons, on lui mit devant lui un mannequin d'osier rempli de terre, avec une pelle de bois, avec laquelle ayant trois fois (toujours chantant) jeté trois fois<sup>1</sup> de la terre sur le cercueil, le *De profundis* fut entonné par la musique, et les célébrants se retirèrent un peu vers l'autel, et le roi d'armes, accompagné des huit hérauts (qui étoient venus processionnellement avec le corps au caveau), se mit au coin du caveau, c'est-à-dire tout devant la représentation de LOUIS LE JUSTE, et, le psaume fini, se mit à crier trois fois de suite ces mots : « Très-haute, très-puis-  
« sante et excellente princesse Marie-Anne-Victoire-Christine-Josèphe-  
« Bénédicte-Rosalie-Pétronille de Bavière, épouse de très-haut, très-  
« puissant et excellent prince Louis, dauphin de France, fils de très-haut,  
« très-puissant et très<sup>2</sup>-excellent prince Louis XIV<sup>e</sup> du nom, roi de France  
« et de Navarre, est morte. » Après avoir trois fois crié ces mots d'un ton assez haut, mais triste et lent, il appela ainsi les officiers d'un pareil ton : « M. le maréchal de Bellefonds<sup>3</sup>, qui faites la charge de chevalier  
« d'honneur de Madame la Dauphine, venez faire votre charge et jetez  
« la couronne dauphine. » Lequel, vêtu comme nous avons dit, et tenant sur ses deux mains un carreau de veloux noir sur lequel étoit posée la couronne dauphine, couverte d'un crêpe comme elle étoit sur le cercueil, vint à petits pas très-lents, sans chapeau sous son bras et tête nue, et, étant arrivé au bord du caveau, l'y jeta avec le carreau et le crêpe, puis s'en retourna. Ladite couronne fut reçue sur les marches par le religieux cellérier<sup>4</sup>, qui y étoit exprès. Ensuite fut pareillement crié par ledit roi d'armes : « Marquis de Montchevreuil, qui faites la charge de  
« premier écuyer de Madame la Dauphine, venez faire votre charge et  
« jetez son manteau à la royale. » Lequel, à l'instant, revêtu d'un chaperon et du grand collier de l'Ordre, dont il est honoré, partit de son siège entaillé dans les marches de l'estrade du mausolée, ayant ledit manteau, sans être ni plié ni étalé, sur ses bras, et, arrivé très-lentement au bord du haut du caveau, l'y jeta, puis se retira. Il est à remarquer que le roi d'armes cria : « M. le maréchal de Bellefonds, venez, etc., » et : « Marquis de Montchevreuil, etc. ; » appelant le premier *Monsieur*, et le second non, parce que ledit seigneur de Bellefonds, étant maréchal de France, est officier de la couronne, et non ledit sieur de Montchevreuil.

« Ce marquis ayant fait sa fonction, ledit roi d'armes cria pour la troisième et dernière fois : « Maîtres d'hôtel de Madame la Dauphine,  
« venez faire vos charges et rompez et jetez vos bâtons. » Lesquels

1. Cette répétition est dans le manuscrit.

2. Ce mot est souligné pour marquer la différence des deux formules.

3. Ce nom a été ajouté en interligne, ainsi que les mots : *faire votre charge* à la ligne suivante, et encore neuf lignes plus loin.

4. « Par le religieux cellérier » remplace « par un ho<sup>r</sup> (*homme*) ».

vinrent, en manteaux jusques à terre et en collets, avec leurs bâtons en main brisés (faits en sorte que, lorsqu'on y donne un certain tour, ils se cassent en deux, et sont réservés pour ces lugubres cérémonies) : lesquels, arrivés au bord du caveau, les brisèrent et les y jetèrent. Ces bâtons au reste sont assez gros, et longs jusques à l'épaule; en trois ou quatre endroits, il y a des cercles<sup>1</sup> de vermeil, avec de pareilles fleurs de lis sur lesdits cercles, et sur le haut dudit bâton est posée perpendiculairement une double fleur de lis d'or ou de vermeil.

« Lesquelles cérémonies achevées, toute l'assemblée sortit comme elle étoit entrée, et les prélats, tant officians que assistants, les princes, princesses, les cours souveraines et les corps de ville et de l'Université, sans oublier le Châtelet, furent splendidement traités à souper dans le monastère, aux dépens du Roi, et le tout fut apprêté des mains des officiers de la bouche de Sa Majesté et des plus fameux traiteurs de Paris. Toute cette assemblée se mit à table<sup>2</sup>, chaque corps séparé ensemble dans une salle séparée, à six heures du soir, en sortant immédiatement de l'église : lequel repas fini, chacun se retira séparément chez soi dans son carrosse, comme il étoit venu. »

Nous plaçons à la suite de ce récit l'Addition que Saint-Simon a écrite en regard de la page du *Journal de Dangeau* qui se rapporte au lendemain de la mort de la Dauphine. Il nous a paru impossible de la rattacher, comme nous faisons en général, à un passage des *Mémoires* qui en rappelât suffisamment le contenu.

[*Add. S<sup>t</sup>S. 64 bis*]

« 21 avril 1690. — Madame la Dauphine fut peu regrettée. Elle avoit beaucoup d'esprit; mais les mœurs allemandes s'y laissèrent trop sentir, dans une cour qui n'étoit occupée qu'à adorer toutes les volontés et toutes les inclinations du Roi, ou ce qu'on pouvoit imaginer lui plaire. Mme de Maintenon fut, de ce côté-là, une pierre d'achoppement contre laquelle elle se brisa. Le Roi fit des merveilles dans les commencements, et Mme de Maintenon chercha aussi à lui plaire et à l'appriivoiser; mais, si elle y répondit d'abord avec grâce, elle ne tarda pas, après la mort de la Reine, à laisser sentir que le joug de Mme de Maintenon lui pesoit et que sa cause lui étoit odieuse. Ses grossesses, ses couches, qui furent toutes fort difficiles, la retirèrent de la compagnie du Roi et des amusements de la cour, en lui rendant les voyages impossibles, et le Roi, qui aimoit que tout contribuât à rendre sa cour brillante et agréable, et qui ne pouvoit souffrir aucun contre-temps, et qui mesuroit à sa santé celle de tout le monde, supporta d'abord cet éloignement avec peine, après avec chagrin; et, à la fin, Madame la Dauphine, mal servie par Mme de Maintenon, lui devint par degrés indifférente, à charge, et quelque chose de plus. D'un autre côté, cette princesse, qui aimoit Monseigneur avec passion, voyoit avec peine qu'il en aimoit d'autres, et qu'après quelques années d'une sincère amitié, il s'étoit peu à peu éloigné d'elle. Elle n'avoit jamais été belle, ni rien

1. Devant *cercles* est effacé *ronds*. — 2. Ici est biffé : *en sortant*.

d'approchant. Les séparations de lieu avoient accoutumé Monseigneur à l'être d'elle ; Mme la princesse de Conti, fille du Roi, n'étoit occupée qu'à l'amuser chez elle : l'habitude, qui a plus de pouvoir sur ces princes que sur les autres hommes, rendit à Monseigneur les devoirs à Madame la Dauphine importuns. L'aversion se mit entre elle et Mme la princesse de Conti. Monseigneur se trouva entre une épouse infirme et chagrine, et les jeux et les ris qui partout ailleurs naissoient sous ses pas. Bessola, que Madame la Dauphine avoit amenée avec elle, devint bientôt toute sa consolation, et une très-longue maladie de Bessola, qui ne fut pas sans soupçon de poison, aigrit encore Madame la Dauphine, qui, accoutumée à passer la plupart de ses journées tête à tête avec elle, ne put s'en passer longtemps, et les alla passer dans sa chambre, tant que la santé de Bessola l'empêcha d'en sortir. Elle n'étoit pourtant que femme de chambre, et, quoique fille d'esprit, de mérite, et qui eût bien voulu pouvoir amener sa maîtresse à une conduite<sup>1</sup> plus complaisante, sa faveur si marquée aliéna fort les esprits, et donna un champ libre à Mme de Maintenon et à Mme la princesse de Conti : tellement que Madame la Dauphine étoit souvent accusée de faire la malade, par préférer le tête-à-tête avec Bessola à tous les devoirs et aux plaisirs mêmes de son état. Cette injustice alla si avant, qu'il fallut son extrémité, et sa mort ensuite, pour persuader sa maladie. On a toujours cru que Clément, son accoucheur, l'avoit blessée en sa dernière couche, depuis laquelle elle n'eut pas un jour de santé, et que, comme on se soucioit peu d'elle, tout conspira à sauver la réputation de Clément. Mme la princesse de Conti fut aussi fort accusée d'avoir approché d'elle, aussitôt après, avec des senteurs, dont elle n'est pas revenue. Sur la fin de sa vie, les démêlés de ses frères avec le cardinal de Fürstenberg pour l'électorat de Cologne, où le Roi prit part si peu à propos et avec si peu de succès, ne diminuèrent pas ses déplaisirs, et il est vrai qu'une princesse qui, par ce prodigieux mariage, avoit fait une si haute fortune, fut heureuse de ne pas vivre longtemps. La Table des matières s'est assez étendue sur tout ce qui se passa à ses obsèques, pour n'en rien dire ici de plus. MM. de Vendôme y haussèrent encore d'un degré, à la suite de MM. du Maine et de Toulouse. »

On trouve, en effet, à la Table des matières faite par Saint-Simon pour ce volume du manuscrit du *Journal* (tome VII, p. 588-590), un certain nombre de remarques qui sont, non-seulement d'autres Additions à Dangeau (avril et mai 1690), mais un commentaire des cérémonies auxquelles notre auteur avoit assisté avant de se rendre aux obsèques de Saint-Denis. Ces remarques, qui n'ont pas été publiées par les éditeurs du *Journal*, doivent prendre place ici, malgré leur forme décousue.

« Le Roi ne prend point le deuil de Madame la Dauphine, à cause de sa qualité de belle-fille. Personne n'en drapè que ses domestiques, et

<sup>1</sup> 1. Le copiste paraît avoir sauté un qualificatif; après *conduite*, le manuscrit porte : *et plus complaisante*.

les princes du sang, comme parents. Les cérémonies comme à la Reine.

« Carreau porté, et le goupillon ensuite, par un héraut, aux duchesses, princesses, maréchales de France, chevalier d'honneur, dames d'honneur et d'atour (aux ducs et princes de même, et aux officiers de la couronne, et annoncés tout haut, ainsi que leurs femmes, par l'huissier de la chambre, en entrant. Il est vrai qu'à l'église, les officiers de la couronne, le chevalier d'honneur, la dame d'atour et la dame d'honneur, si elle n'est duchesse, n'ont point de carreau)<sup>1</sup>.

« Prétention du chevalier d'honneur de donner l'ordre à Versailles, jugée contre lui ; donné par Mgr le duc de Bourgogne, sur ce qu'en pareil cas, à la Reine, Madame la Dauphine l'avoit donné.

« Évêques gardent le corps, tour à tour avertis par les agents du clergé, et ont mal à propos un carreau. Ont aussi seuls des sièges à dos, sur l'exemple de ce qui se fit pour la Reine. Ils sont à droit. Le poêle de la couronne devoit être couvert d'un autre de velours noir.

« Dames gardent le corps à gauche. Faute d'y avoir laissé asseoir devant, le corps étant à visage découvert, les dames qui n'ont pas le tabouret. (Mais, quand le corps est dans le cercueil, cette différence cesse.) Les dames averties par le grand maître des cérémonies.

« Quatre dames se relèvent ensemble et restent deux heures. Deux titrées, et deux dames non titrées. En cette occasion, les maréchales de France vont comme titrées (et indifféremment avec une duchesse ou une princesse ; mais les duchesses et les princesses ne vont point ensemble, et les duchesses eurent la première garde : c'est ce que les *Mémoires* devoient ajouter).

« A cette garde, que font aussi les officiers, les dames d'honneur et d'atour sont au-dessus du chevalier d'honneur, et en cette seule occasion ; le Roi le régla ainsi à la mort de la Reine, où il fut dit, et répété ici, que le chevalier leur cédoit parce que le Roi l'en avoit prié.

« Duchesse de Nemours et comtesse de Soissons manquent à leur garde, et la viennent faire à la fin, par une réprimande du Roi.

« Dames mandées, qui n'étoient pas de qualité à garder. Régulé à-dessus par le Roi qu'il n'y en aura que de celles qui mangent et entrent dans les carrosses.

« Monsieur prétend aller à l'eau bénite avec les enfants et petits-enfants de France seulement, et Monsieur le Prince prétend que tout le sang royal doit ou aller ensemble, ou tous chacun séparément. Sur quoi, réglé que tout ira ensemble, et avec eux, sans intervalle, les légitimés, MM. de Vendôme et les ducs, et nuls princes étrangers, qui ne furent point à la Reine. Exécuté ainsi mardi 25.

« Partis ensemble de chez Mgr le duc de Bourgogne, deux à deux, en rang, à travers la grand'cour ; reçus au bas du grand degré par le che-

1. Dans ces tables des matières, Saint-Simon place entre parenthèses ce qui est observation ou réflexion personnelle, et non plus simple analyse du récit de Dangeau.

valier d'honneur, au haut du degré par les dames d'honneur et d'atour; reconduits au retour, et tous séparés au haut du grand degré, d'où chacun s'en alla où il voulut. Goupillon présenté par Monsieur de Meaux, depuis Mgr le duc de Bourgogne jusqu'à Mme de Guise; par un aumônier, depuis Monsieur le Prince jusqu'à Mme de Verneuil; par un héraut, depuis M. de Vendôme jusqu'au dernier duc. Tous eurent des carreaux pendant les prières.

« Cœur porté au Val-de-Grâce par Monsieur de Meaux, ayant Mme de Guise à sa gauche, les deux princes de Conti au-devant, et les dames d'honneur et d'atour aux portières<sup>1</sup>.

« Au convoi de Versailles à Saint-Denis, quatre carrosses, tenus chacun par la petite Mademoiselle, Madame la Princesse et les deux princesses de Conti, qui prirent avec elles, chacune dans le leur, celles qu'elles voulurent des duchesses et princesses. (Y eut la bonne place qui put, et les uns ni les autres n'allèrent point à l'eau bénite, comme les princesses du sang.) Le cinquième et dernier carrosse rempli de Monsieur de Meaux, avec quatre évêques, le curé de Versailles ou un aumônier de quartier aux portières. Ensuite, le chariot, entre le chevalier d'honneur et le premier écuyer à cheval, ce dernier à gauche.

« Les dames d'honneur des princesses du sang dans le carrosse qu'elles tenoient. (Mademoiselle de droit, Mme la princesse de Conti de par concession, comme fille du Roi, Madame la Princesse et Mme la princesse de Conti, sa fille, en cette seule occasion, apparemment pour ne leur pas donner le dégoût de celle de la princesse de Conti douairière.)

« Les carrosses des princesses du sang tenant les carrosses fermoient le convoi. »

1. Ce qui suit est dans la table du mois de mai.

## VII

LES MOUSQUETAIRES SOUS LOUIS XIV<sup>e</sup>.

Le Pippre de Nœufville, dans son *Abrégé chronologique et historique de la Maison du Roi* (1734), tome II, p. 129 et suivantes, a donné l'histoire des deux compagnies de mousquetaires et la biographie de leurs officiers; les détails qu'on va trouver ici sur l'organisation et le service du corps d'élite où débuta Saint-Simon, sont tirés, soit dudit *Abrégé*, soit d'un mémoire manuscrit du Dépôt de la guerre (vol. 1179), soit enfin de l'*État de la France*, des mémoires du temps, ou du livre de Gatien des Courtilz de Sandras<sup>2</sup> qui a fourni au romancier moderne les types de d'Artagnan et des trois mousquetaires.

Comme le dit Saint-Simon, il y avait deux compagnies d'origine différente, distinguées, d'après la couleur de leurs chevaux, en mousquetaires gris (ou blancs) et mousquetaires noirs. La première, qu'on appelait plus particulièrement les « grands mousquetaires, » créée sous Louis XIII, en 1622, puis cassée sous la Régence, avait été rétablie, en 1657, par le jeune roi, qui se plaisait à lui faire faire lui-même l'exercice dans la cour du Louvre, à visiter les ajustements, à les modifier sans cesse, et qui voulut qu'on n'y reçût plus que des gens de condition, bien faits, ayant assez de fortune pour suffire à une grosse dépense<sup>3</sup>. Ces recrues venaient s'encadrer entre de vieux soldats aux gardes, qui en firent bientôt une troupe merveilleuse. Le Roi leur avait donné pour capitaine-lieutenant le brillant Mancini, duc de Nevers; mais le commandement revenait en réalité au sous-lieutenant, qui était d'Artagnan.

A cette époque, Mazarin se forma, lui aussi, une garde personnelle de mousquetaires, qui devaient d'abord servir à pied; mais, comme il y venait peu de gens de qualité, le Cardinal demanda au Roi de lui envoyer les pages des deux écuries quand ils quitteraient les trousses. Les pages

1. Voyez ci-dessus, p. 28-30.

2. Les prétendus *Mémoires de M. d'Artagnan* parurent en 1700.

3. *Mémoires de M. d'Artagnan*, tome III, p. 81-90. « Les mousquetaires du Roi, écrivait Philibert de Lamare, sont plus à la mode que dans le temps de leur institution, le Roi ayant fait congédier tout ce qui n'y étoit pas de noblesse de quelque distinction, de sorte qu'il n'y a plus de cadets aux gardes ni dans les gardes du corps, tout ce qu'il y avoit de gens de qualité parmi ces cadets se mettant, pour faire leur cour, dans les mousquetaires, depuis que le Roi a témoigné qu'on lui feroit plaisir de mettre les jeunes gens dans cette sorte de milice. » (*Mélanges de Philibert de Lamare*, Bibl. nationale, ms. Fr. 23 251, n° 992; comparez les *Mémoires de M. d'Artagnan*, tome I, p. 40, et les *Mémoires de Mademoiselle de Moutpensier*, tome III, p. 57.)

ayant mieux aimé se retirer du service que d'entrer dans un corps mal composé, il fallut prendre quelques vieux cavaliers des régiments du Cardinal et de Mancini, et transformer le corps entier en troupe de cavalerie<sup>1</sup>. Mazarin mort, le Roi s'empara de ses mousquetaires, en fit une compagnie organisée à l'égal de la première (1664), et, lorsque Colbert en eut fait donner le commandement à son frère Maulévrier<sup>2</sup>, la vogue fut exclusivement pour ces mousquetaires noirs<sup>3</sup>, jusqu'au jour où Maulévrier eut été remplacé par Jonvelle (1674).

Chacune des deux compagnies, forte de plus de deux cent cinquante *maîtres*, sans compter les surnuméraires qu'on recevait en temps de guerre<sup>4</sup>, formait deux escadrons. La solde ne montait qu'à soixante-huit livres par mois, sur quoi l'on retenait quatre livres dix sols pour l'état-major; mais le Roi payait de sa cassette un certain nombre de pensions variant entre cent cinquante et trois cents livres. Chaque mousquetaire se montait et s'habillait à ses dépens, le Roi ne donnant que la soubreveste, un mousquet pour Paris, un fusil pour la campagne. La soubreveste, qui remplaça, en 1688, l'ancienne casaque, et qui ressemblait au vêtement des chevaliers de Malte, était une espèce de justaucorps sans manches, bleu, galonné d'or ou d'argent, suivant la compagnie, et orné par devant et par derrière d'une croix fleurdelisée de velours blanc. L'habit de dessous était écarlate. Comme les gendarmes et les cheveu-légers, les mousquetaires devaient avoir une cuirasse ou plastron de métal; mais, par égard pour les gens « faibles, » qui étaient nombreux dans ce corps de jeunes seigneurs, on leur permettait, pendant la marche, de faire porter cette cuirasse par leurs valets<sup>5</sup>. Ils avaient remplacé, en 1683, la botte ordinaire des cavaliers par une autre botte de cuir de vache retourné, à éperons. Comme cette chaussure était incommode pour le service à pied, dans un assaut par exemple, ils y substituaient alors le soulier et la guêtre. L'habillement, de la tête aux pieds, y compris la trousse et les fourreaux ou bourses à pistolets, coûtait environ trois cents livres; quoique fort élevée encore par proportion à la solde, cette dépense n'était plus rien en comparaison du temps où, l'uniforme n'étant point réglé, les deux compagnies rivalisaient de folle magnificence, alors que Louis XIV dépensait cent mille livres en une seule fois pour

1. *Mémoires de M. d'Artagnan*, tome III, p. 84.

2. Ci-dessus, p. 120, note 1.

3. « Ce n'étoit plus que marquis et que comtes, que tous les mousquetaires dont elle étoit composée, au lieu que la première n'étoit plus, pour ainsi dire, que de vieux chamois en comparaison. Les grands seigneurs qui y étoient entrés d'abord pour faire leur cour au Roi, s'en étoient retirés par succession de temps; ainsi, s'il y avoit encore des gens de qualité, ce n'étoit pas de ces premières maisons du Royaume comme il y en avoit eu au commencement, mais seulement de celles qui s'appellent bonne noblesse. » (*Mémoires de M. d'Artagnan*, tome III, p. 327.)

4. Voyez les *Mémoires du duc de Luynes*, tomes XI, p. 155-156, XII, p. 493, etc.

5. *Journal de Dangeau*, tome XI, p. 75.

chacune d'elles<sup>1</sup>, et que certaines casaqucs de simples maitres étaient ornées de diamants et de flots de rubans.

Les galons et les boutons étaient d'or pour la première compagnie, d'argent pour la seconde; les flammes de la croix, rouges ou feuille-morte.

Le mousquetaire achetait son cheval, qui devait être à longue queue, et ne pas coûter plus de trois cents livres. A moins de dispense spéciale du commandant, les chevaux étaient logés à l'hôtel de la compagnie et entretenus, moyennant quatre sols par jour, par des valets, sous la surveillance des cavaliers de service.

La ration de vivres de chaque mousquetaire était de deux pains, de vingt-quatre onces chacun, cuit et rassis, entre bis et blanc; deux pintes de vin du cru, ou deux pots de cidre ou de bière, et deux livres et demie de bœuf, veau ou mouton. Le cheval avait droit à une ration et demie, c'est-à-dire trente livres de foin et un boisseau et demi d'avoine.

A part le piquet de garde, les mousquetaires n'avaient pas de service assidu, et ceux de la première compagnie, pour qui on avait établi un hôtel entre la rue du Bac et la rue de Beaune (1671), n'étaient point obligés d'y faire leur résidence. Quant à ceux de la seconde compagnie, ils continuaient à loger par couples dans les maisons du faubourg Saint-Antoine<sup>2</sup>; on ne leur donna un hôtel qu'en 1701. A Versailles, les détachements de service s'installaient, depuis 1689, dans l'hôtel de Limoges, au bout de l'avenue de Sceaux, et ils avaient la permission de circuler dans les appartements et les jardins du palais. On sait qu'ils étaient tout particulièrement désignés pour arrêter ou garder les prisonniers d'importance<sup>3</sup>.

Dans la maison du Roi, les mousquetaires ne prenaient rang qu'après les gardes du corps, les cheval-légers et les gendarmes. Quand Louis XIV allait à l'armée, les deux compagnies logeaient au plus près de lui, à droite et à gauche, fournissaient des escortes pour ses promenades, et montaient la garde à sa porte, après les trois autres corps. En ce cas, les mousquetaires de garde avaient « bouche à cour en espèce, c'est-à-dire pain, vin et leurs pièces. » En voyage, c'étaient les gardes du corps qui environnaient le carrosse du Roi, avec les cheval-légers devant et les gendarmes derrière; mais quatre mousquetaires couraient

1. Voyez les *Mémoires de M. d'Artagnan*, tome III, p. 326 et 341. C'est à propos de ces dépenses que Colbert s'écriait, dans un célèbre mémoire de 1666 : « Que V. M. considère, s'il lui plaît, de quoi elle veut qu'un mousquetaire à la basse paye qui aura consommé sa solde de trois cent soixante livres pour une année en armements inutiles, vive pendant cette année. Il faut, Sire, que, par douceur ou par force, il vive aux dépens de son hôte. » (*Lettres de Colbert*, publiées par P. Clément, tome II, 1<sup>re</sup> partie, p. cccxiii.)

2. Les maisons désignées pour leur logement, par le grand maréchal des logis, devaient fournir une chambre à deux lits, l'un pour les deux mousquetaires, l'autre pour leurs valets, et une écurie pour deux chevaux.

3. Voyez, entre autres exemples, les *Mémoires*, tomes XVII, p. 121, et XIX, p. 4-5, ou les *Mémoires du duc de Luynes*, tome XII, p. 440.



en tête de l'attelage<sup>1</sup>. Quelque part que fût le Roi, un maître de chaque compagnie, botté et en habit d'ordonnance, allait chaque jour, avant la messe, lui demander l'ordre, et un officier devait se trouver au coucher, pour savoir s'il y aurait lieu de fournir une escorte le jour suivant<sup>2</sup>.

Alors même que le Roi ne faisait pas campagne, on avait soin d'envoyer à l'armée un détachement du corps, pour que chaque maître à son tour fit son apprentissage. Comme les dragons, ils servaient aussi bien à pied qu'à cheval, aux tranchées ou en rase campagne. Chaque mousquetaire blessé recevait une gratification de soixante-dix livres, chaque cheval tué était remboursé cent écus<sup>3</sup>.

Le Roi gardait le commandement nominal des mousquetaires, comme des autres troupes de sa maison. Les charges d'officiers étaient vénales : celle de capitaine-lieutenant, rapportant environ vingt ou vingt-deux mille livres, se vendait cent cinquante ou deux cent mille ; mais on montait presque toujours de grade en grade par un avancement régulier. A partir de 1693, il y eut, dans chaque compagnie, deux sous-lieutenants, autant d'enseignes et de cornettes, et huit maréchaux des logis, au lieu de six. On comptait en outre quatre brigadiers, seize sous-brigadiers, un porte-étendard, un porte-drapeau, six tambours, quatre hautbois, un aumônier, un chirurgien, un apothicaire, un commissaire à la conduite, etc.

Lorsque Saint-Simon entra dans la première compagnie, le capitaine-lieutenant était Maupertuis, dont il parle assez longuement ; le sous-lieutenant, la Hoguette, qui servait en Italie ; l'enseigne, le marquis de Mirepoix, et le cornette, Joseph de Montesquiou d'Artagnan. Incorporé dans la troisième brigade, il y eut pour brigadier Cresnay<sup>4</sup>, pour sous-brigadier Favancourt, qui lui apprit l'exercice et resta très-lié avec lui<sup>5</sup>.

De son passage assez court dans les mousquetaires, Saint-Simon conserva pour ce service une vive antipathie. C'était, selon lui, « abuser de la jeunesse noble d'une façon barbare, que de la prodiguer en troupes au service de simples maîtres et de simples grenadiers. » Aussi, en 1717, essaya-t-il de faire réformer cette partie de la maison du Roi, qui était quatre fois plus coûteuse que le reste de la cavalerie, et où les jeunes courtisans, sous prétexte d'« école militaire, » allaient perdre une année et plus en débauches et en folles dépenses. Il critiquait aussi la multiplicité des officiers, presque tous revêtus d'un grade de colonel, et qui passaient officiers généraux sans en avoir plus appris qu'un lieutenant, et sans cesser de faire les fonctions infimes de leur charge dans la maison du Roi, « cacophonie » aussi malséante que pernicieuse<sup>6</sup>.

1. Comparez les *Mémoires du duc de Luynes*, tome XI, p. 234-235.

2. *Mémoires*, tome XIV, p. 109 ; *Mémoires du duc de Luynes*, tomes I, p. 289, II, p. 59-60, XI, p. 83.

3. *Mémoires du duc de Luynes*, tome V, p. 334-335.

4. Ci-dessus, p. 43.

5. *Mémoires*, tome XVI, p. 155 et 173. Voyez *l'État de la France* de 1692, tome I, p. 480-481.

6. *Mémoires*, tome XIV, p. 106-112.

## VIII

LA BATAILLE DE LA HOUGUE<sup>1</sup>.

Les principales relations connues jusqu'ici du désastre où sembla s'engloutir, en un seul instant, la magnifique marine de Colbert et de Seignelay, ne sont point d'accord sur l'attribution des responsabilités. D'une part, l'intendant Foucault décharge absolument Pontchartrain, comme secrétaire d'État de la marine, et charge, au contraire, de la façon la plus grave Tourville, le maréchal de Bellefonds, qui commandait l'armée de débarquement, et l'intendant général Bonrepaus, qui avait dirigé les préparatifs de l'expédition; d'autre part, deux contemporains, le marquis de Villette, qui commandait une des escadres françaises, et Valincour, dont la compétence et les informations, en tout ce qui touche la marine, ne peuvent être suspectées, nous ont laissé de véritables réquisitoires contre le ministre seul, à qui ils imputent toutes les fautes que Foucault mettait au compte de ses collaborateurs. Dans une notice publiée récemment sur ce sujet<sup>2</sup>, nous avons fait connaître quelques documents nouveaux, qui sont également des témoignages à charge contre Pontchartrain, et, bien que ces documents soient émanés pour la plupart de Bonrepaus lui-même<sup>3</sup>, c'est-à-dire d'un des personnages incriminés par Foucault, leur caractère exige qu'on en tienne compte, soit au point de vue particulier du désastre des 2 et 3 juin 1692, soit comme pièces à l'appui du procès que Saint-Simon fera à l'administration des deux Pontchartrain père et fils. Ici nous nous bornerons à en reproduire quelques fragments, après avoir dit brièvement comment s'engagea la campagne de 1692.

Dès le 20 janvier, prenant les devants et profitant de son crédit auprès de Louis XIV, Bonrepaus présenta un plan de campagne complet. Les forces étaient égales à peu près de part et d'autre; il n'y avait donc point lieu, suivant lui, de chercher les grands combats, les engagements généraux, mais plutôt de gagner l'Angleterre et la Hollande de vitesse, en les frappant aux points sensibles, c'est-à-dire dans leur navigation et leur commerce, avant que leurs flottes fussent suffisamment

1. Voyez ci-dessus, p. 50-52.

2. *M. de Bonrepaus, la Marine et le désastre de la Hougue*, par A. de Boishisle. (Extrait de *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1877.)

3. Il est parlé souvent de Bonrepaus dans les *Mémoires*; voyez notamment tome I (éd. de 1873), p. 473, tome XVI, p. 276, etc.

préparées, et en portant le ravage, la désolation sur les côtes et dans les ports mêmes de l'Angleterre, puis de la Hollande, enfin de l'Espagne. Peut-être même, si la guerre sur le continent présentait quelque conjoncture favorable, une expédition aurait-elle le temps de débarquer entre Douvres et la Tamise, pour marcher immédiatement sur Londres et y rétablir le roi Jacques II, tandis que son rival serait retenu en Flandre; mais, dans l'esprit de Bonrepas, ce projet aventureux, qui avait failli aboutir en 1690, était absolument subordonné aux circonstances. Au contraire, le Roi voulut en faire la base du plan de campagne qu'il présente au Conseil le 20 février. Selon lui, les ports de Brest, Lorient et Rochefort pouvaient fournir à Tourville cinquante vaisseaux avant la fin de mars, pour transporter aussitôt aux environs des Dunes une armée anglo-écossaise, irlandaise et française, de trente mille hommes, qui se serait massée à l'avance sur les côtes de Normandie, sous les ordres du roi Jacques et du maréchal de Bellefonds; après le débarquement, Tourville, rallié par les escadres de Toulon et de Rochefort, se chargerait d'empêcher tout retour offensif des flottes anglaise ou hollandaise. Ce plan fut agréé, sauf modification du lieu de débarquement: Tourville, qui avait une répugnance marquée pour le Pas-de-Calais, obtint de descendre vers Torbay plutôt qu'aux Dunes. Bonrepas partit, dès le jour même, pour activer les préparatifs; aussitôt que sa tournée eut été achevée et que son rapport fut arrivé en cour, on prépara l'instruction pour Tourville. Elle fut rédigée en termes aussi exprès que possible<sup>1</sup>. Le vice-amiral devait mettre à la voile le 25 avril, quel que fût l'état de son vaisseau et des autres navires en armement, laissant au port ceux qui ne pourraient appareiller à cette date; comme on lui donnait toute autorité pour activer les retardataires ou pour les punir, on s'en prendrait aussi à lui, si le départ n'avait pas lieu au jour dit. De Brest, il se dirigerait sur la Hougue, y embarquerait l'armée sur l'escadre de transport du Havre, et ferait voile vers le point que choisirait le roi Jacques. Le débarquement opéré, il se porterait dans la Manche en croisière, pour attendre les deux autres flottes.

« Sa Majesté, était-il dit dans l'instruction, veut absolument qu'il (Tourville) parte de Brest ledit jour 25 avril, quand même il auroit avis que les ennemis soient dehors avec un nombre de vaisseaux supérieur à ceux qui seront en état de le suivre.

« .... En cas qu'il les rencontre en allant à la Hougue, Sa Majesté veut qu'il les combatte, en quelque nombre qu'ils soient, qu'il les poursuive jusque dans leurs ports, s'il les bat, après avoir envoyé un détachement de l'armée au Havre pour prendre les bâtiments de charge et les mener ensuite au lieu où se devra faire la descente; et s'il a du désavantage, Sa Majesté se remet à lui de sauver l'armée le mieux qu'il pourra. En cas que les ennemis, n'étant pas assez forts pour donner une bataille, ne veillent que faire perdre du temps pour empêcher la descente, il

1. Instruction du 26 mars 1692.

fera tout ce qui sera possible pour les engager au combat ; et s'il ne peut en venir à bout, il disposera l'armée de manière qu'elle puisse couvrir la descente.

« Mais, en cas qu'en entrant dans la Manche, il apprenne, soit par les avis qu'il recevra du Havre, soit par les vaisseaux qu'il trouvera à la mer, que les ennemis sont à la rade de Sainte-Hélène, Sa Majesté veut qu'il fasse en sorte de les y surprendre avant d'aller à la Hougue, qu'il les y attaque, et qu'il trouve moyen de les y faire périr ; elle lui recommande d'éviter en cette occasion les accidens qui lui firent perdre le moyen de les y attaquer en 1690.

« Si, lorsqu'il mènera les bâtimens de charge au lieu de la descente, ou lorsqu'elle sera commencée, les ennemis viennent l'attaquer avec un nombre de vaisseaux supérieur à celui qu'il aura sous son commandement, Sa Majesté veut qu'il les combatte et qu'il opiniâtre le combat de sorte que, quand même il auroit du désavantage, les ennemis ne puissent empêcher que la descente ne s'achève. Mais, lorsqu'elle sera achevée, et qu'il aura renvoyé les bâtimens de charge, si les ennemis viennent l'attaquer, Sa Majesté lui permet de n'engager le combat qu'en cas qu'ils n'aient pas plus de dix vaisseaux plus que lui ; mais elle veut qu'il s'approche d'assez près pour les reconnoître lui-même, quand cela devoit l'obliger à combattre.... »

Pour mieux marquer le caractère impératif de cette instruction, le Roi y ajouta de sa propre main que « ce qu'elle contenait était sa volonté, et qu'il voulait qu'on l'observât exactement. »

Mais les préparatifs ne marchèrent point comme on l'avait espéré à Versailles ; la levée extraordinaire de matelots fut des plus laborieuses, soit parce que le ministre avait réservé à des commis négligents la correspondance avec les commissaires des classes, qui eût été naturellement dans les attributions de Bonrepaus, soit parce que l'intendant Vauvray fit des difficultés pour renvoyer à Tourville les officiers mariniers auxquels celui-ci était habitué. Chacun réclamant pour son compte, le temps se perdit en intrigues et en tiraillemens : on ne fut prêt ni pour le 15 avril, ni pour la marée suivante, et, si nous en croyons Bonrepaus, une aveugle jalousie du ministre fut aussi pour beaucoup dans ce grave mécompte. Entendant répéter autour de lui que toute l'initiative et tout l'honneur de l'entreprise reviendraient à l'intendant général, qui l'avait inspirée et qui en dirigerait l'exécution ; que lui, Pontchartrain, n'avait plus d'autre fonction que de fournir l'argent ; que Bonrepaus, qui s'était déjà vanté d'avoir « sauvé son honneur » l'année précédente, tirait toute l'autorité à lui, il finit par obtenir du Roi un ordre formel pour éloigner ce rival de Brest, où il surveillait les détails de l'armement, le renvoyer en Normandie auprès de Jacques II, et laisser ainsi la place libre en Bretagne aux créatures subalternes du ministre.

« Je reçus cet ordre, dit Bonrepaus, trois jours après mon arrivée à Brest. Je le communiquai à M. de Tourville, qui me dit en propres termes : « Je vous ai dit, en vous voyant arriver ici, que vos soins et la

« connoissance que vous avez de la marine nous feroient partir le 20 de  
 « ce mois. Je vous dis aujourd'hui que, si vous quittez ce port, l'entre-  
 « prise ne s'exécute point. Celui qui vous a fait donner cet ordre ne  
 « peut l'avoir demandé que dans le dessein de la faire échouer. Je suis  
 « brouillé avec M. de Pontchartrain. Vous savez que, l'année passée, il  
 « me fit manquer de prendre la flotte de Turquie, par l'ordre bizarre  
 « qu'il me donna au nom du Roi, et dont je n'osai m'écarter, par les rai-  
 « sons que je vous dis alors. Je serai encore plus circonspect cette  
 « année, et vous conviendrez que je le dois être, lorsque vous aurez vu  
 « mon instruction. Ainsi comptez que je ne me mêlerai de rien. Vous  
 « savez que des Clouzeaux est habile pour ses magasins, mais qu'il ne  
 « se détermine sur rien; de plus, il est devenu timide depuis que l'é-  
 « vêque de Léon et des Grassières, favoris l'un et l'autre de M. de Pont-  
 « chartrain<sup>1</sup>, sont ici pour contrôler ses actions. La crainte qu'il a de  
 « leurs mauvais offices fait qu'il leur laisse ordonner de tout, sans oser  
 « y contredire, ni même leur donner ses avis. Vous savez aussi que ces  
 « gens-là n'ont aucune connoissance de la marine, ce qui m'oblige de  
 « vous répéter que, si vous partez, tout ira en confusion. »

« ... En suite de cette conversation, M. de Tourville tira de sa poche  
 l'instruction qu'il venoit de recevoir de M. de Pontchartrain, datée du 26  
 mars, qui portoit, entre autres choses, qu'en cas qu'il rencontrât les enne-  
 mis en allant à la Hougue, S. M. vouloit qu'il les combattit, en quelque  
 nombre qu'ils fussent, et que, s'il avoit du désavantage, S. M. se remettoit  
 à lui de sauver l'armée navale le mieux qu'il se pourroit.

« Voici le point fatal où tout se déclara pour faire échouer l'entreprise  
 sans aucune ressource. M. de Pontchartrain ne garde plus de mesures :  
 il répand sa bile contre M. de Tourville, il lui déclare ouvertement que  
 le Roi, persuadé qu'il manquoit de courage, lui prescrit une chose qui  
 n'a jamais été prescrite à un général d'armée. Et en quelle occasion lui  
 donne-t-on cet ordre? C'est lorsqu'il doit avoir trois cents bâtimens de  
 charge, remplis de vingt-quatre mille hommes des meilleures troupes du  
 Roi, et qu'il n'y a aucun lieu de douter que si, dans cette situation, il  
 perd une bataille, il fait perdre au Roi tout ce grand nombre de troupes,  
 sans aucun moyen de les sauver! »

Comme on l'avait prévu, il y eut de nouveaux retards. Le 30 avril se  
 passa sans que Tourville fût en état de sortir de Brest; mais Pontchartrain  
 persuada au Roi qu'on pourrait encore partir par la maline du 14 mai.  
 Sans combattre directement cette idée, Bonrepas insinua à M<sup>de</sup> de  
 Maintenon qu'il était plus sûr de remettre l'embarquement à un autre  
 temps. N'ayant pas réussi de ce côté, il se hasarda cependant à écrire  
 au Roi que Tourville, au lieu de demeurer seul dans la Manche après la  
 descente, ferait beaucoup mieux d'aller au-devant de ses deux flottes

1. Pontchartrain avait été dix ans premier président du parlement de  
 Bretagne, et avait conservé des relations avec la plupart des fonctionnaires  
 de cette province.

de renfort. Le Roi le permit par une lettre du 7 mai ; cette lettre ne fut envoyée que le 10, non pas à Tourville, mais à Bonrepaus, et avec ordre de la garder jusqu'à l'arrivée de l'amiral. Malice ou ignorance, c'était exposer Tourville à rencontrer l'ennemi entre Brest et la Hougue, et à se faire battre quand même, comme le portait l'instruction principale. La lettre du Roi fut bientôt suivie d'une seconde instruction, dressée évidemment par Pontchartrain, et portant en substance que Tourville devait chercher l'ennemi et le combattre aussitôt qu'il aurait été rejoint par le comte d'Estrées. Or, le même jour que cette instruction partait de Versailles, le 12 mai, Tourville quittait Brest, et les vaisseaux du comte d'Estrées, n'ayant pas encore passé le détroit de Gibraltar, ne pouvaient arriver avant dix-huit ou vingt jours<sup>1</sup>.

« M. de Pontchartrain, dit Bonrepaus, ne se contentant point d'avoir mis la confusion dans l'exécution d'une entreprise aussi sérieuse et aussi importante qu'étoit celle-là, il compose, huit jours après, une autre lettre du Roi à M. de Tourville, datée du 20 mai. Ce nouvel ordre, encore plus mal digéré, s'il est possible, que n'étoient les précédents, me fut encore adressé, pour le lui rendre lorsqu'il seroit arrivé à la Hougue. M. de Pontchartrain n'ayant jamais voulu s'informer de la situation de cette rade<sup>2</sup>, reconnoit cependant, par l'exposé de cette dernière instruction, qu'il n'étoit pas possible que M. de Tourville eût les soixante-dix vaisseaux qu'il avoit supposé, dans la précédente, qu'il pouvoit avoir. Cet aveu pouvoit faire espérer qu'il alloit changer l'ordre donné le 12 mai ; mais, au contraire, il ajoute tout de suite que, par la connoissance qu'avoit S. M. des forces des ennemis, il ne lui paroisoit pas qu'ils fussent supérieurs à M. de Tourville, et qu'aussitôt qu'il auroit reçu la lettre de S. M., il partit avec le nombre de vaisseaux qu'il auroit, pour chercher les ennemis dans l'endroit où il auroit appris qu'ils étoient, et les aller attaquer, en quelque nombre qu'ils fussent.... Il m'écrivit, en m'envoyant cette nouvelle instruction pour M. de Tourville, du 20 mai, que S. M. s'en remettoit à M. le maréchal de Bellefonds et à moi de la lui remettre quand nous le jugerions l'un et l'autre à propos. « Par là, dit-il, tout scrupule est levé, tout prétexte anéanti, et « tout est dans vos mains sans réserve, ajoute-t-il en parlant à moi. »...

1. Cette flotte fut retenue par les vents contraires, puis manqua de quelques lieues les frégates chargées de la diriger sur la Hougue, et n'entra à Brest que pour y apprendre le désastre de Tourville.

2. Selon Foucault, et aussi selon Saint-Simon (tome XII, p. 24), la flotte eût pu être sauvée, si Louvois, en haine de Seignelay, n'eût empêché de creuser un port militaire à la Hougue. Ce ne fut qu'en 1694 que Vauban remit en avant un projet de travaux de défense à élever sur ce point. De même, à Cherbourg, où le *Soleil royal* et deux autres navires furent brûlés après la bataille, Louvois avait fait démolir les fortifications commencées par Colbert, et qui avaient déjà coûté quinze cent mille livres. Hautes de deux toises, elles eussent suffi pour placer des batteries sous lesquelles les vaisseaux se seraient retirés en sûreté.

Ceux qui connoissent particulièrement M. de Pontchartrain, reconnoissent dans tout ceci son caractère, qui est d'embrouiller tout ce qu'il n'entend point, et de se tirer d'affaire, ou de croire s'en tirer, par une décision telle que son imagination lui fournit. »

Cette instruction et une lettre autographe de M. de Pontchartrain, datée du 25 mai<sup>1</sup>, arrivèrent le 27, à onze heures du soir. On savait à la Hougue, depuis deux jours, que Tourville était en route avec trente-sept vaisseaux, tandis que les ennemis en comptaient soixante-treize aux Dunes et allaient être ralliés par les seize vaisseaux de haut bord de l'amiral Russel. Le roi d'Angleterre, le maréchal de Bellefonds et Bonrepaus dépêchèrent immédiatement des corvettes à M. de Tourville, avec avis de l'importance de la flotte ennemie, pour que l'amiral se réglât en conséquence<sup>2</sup>. Ce jour-là, 28 mai, rallié par Villette, ce qui lui faisait quarante-quatre voiles, il venait de prendre le large à la hauteur de Cherbourg, et, lorsque, le lendemain, les corvettes le joignirent, il était déjà aux prises avec quatre-vingt-neuf vaisseaux de ligne des alliés. Bonrepaus fait, à ce sujet, les observations suivantes :

« Chacun sait, et M. de Tourville l'a dit lui-même, que, sans faire réflexion qu'il n'avoit que quarante-quatre vaisseaux, et que les ennemis qu'il voyoit rangés en bataille devant lui en avoient le double, sans assembler son conseil de guerre, comme il se pratique en semblable occasion, ni sans avertir aucun des officiers généraux, il engagea le combat comme un furieux, en mettant son vaisseau côté en travers de celui de l'amiral d'Angleterre. Les raisons qui le jetèrent dans ce désespoir ne sont pas moins connues que l'a été la témérité de son action. Il avoit été informé que M. de Pontchartrain avoit fait entendre au Roi qu'il manquoit de courage, quoique certainement il n'en ait jamais manqué, et, son instruction portant un ordre précis, mais inoui jusqu'alors, de combattre les ennemis, en quelque nombre qu'ils fussent lorsqu'il les trouveroit, il crut qu'il seroit déshonoré pour toujours, s'il en manquoit l'occasion qui s'en présentoit. Ainsi, sans faire réflexion qu'il alloit perdre la meilleure partie des vaisseaux du Roi et, en même temps, faire manquer l'exécution d'une grande entreprise, il ne songea qu'à défendre, aux dépens de sa vie et du service du Roi, son honneur attaqué injustement. »

1. C'est sans doute la lettre où se trouvait cette phrase à la Louvois : « Ce n'est point à vous à discuter les ordres du Roi; c'est à vous de les exécuter et d'entrer dans la Manche. Mandez-moi si vous voulez le faire; sinon, le Roi commettra à votre place quelqu'un plus obéissant et moins circonspect que vous. »

2. Les amis du ministre prétendirent que c'était lui qui avait envoyé trois barques, au dernier moment, pour arrêter l'attaque; mais le public n'en crut rien. Selon le *Mercur galant* (juin 1692, 1<sup>re</sup> partie, p. 131), ce fut seulement le 30 que l'ingénieur Renau d'Élicagaray apporta « des paquets de la cour à M. de Tourville, pour l'informer que les ennemis étoient quatre-vingts vaisseaux de ligne, et qu'il n'eût point à entrer dans la Manche. »

En pareille circonstance, Vauban eût osé désobéir à Louvois ; mais Tourville, qui cependant aurait été soutenu par tout son conseil de guerre, ne sut que se conformer à l'ordre exprès du Roi, et engager la lutte. Bonrepaus prétend que, si le ministre l'eût laissé auprès de Tourville avec toute l'autorité dont le Roi l'avait investi, il eût tout au moins empêché l'amiral de livrer un combat si inégal, et que, même à la Hougue, il lui aurait donné les moyens de se retirer et de rentrer à Brest, où la flotte eût trouvé M. d'Estrées, arrivé le même jour ; et il ajoute :

« On peut dire, sans vouloir donner de vaines louanges au Roi, que jamais projets n'ont été si grands ni mieux concertés que le furent ceux que S. M. avoit formés cette année-là.... Et dans le temps qu'elle donne ses ordres pour la campagne qu'elle veut faire en personne, elle n'oublie rien de ce qui regarde l'entreprise qu'elle a projetée sur l'Angleterre, elle y donne le même soin que si ç'avoit été son unique affaire, elle en voit les principaux moyens préparés avec facilité et abondance. Dieu permet cependant que, par un seul homme qui exécute mal des ordres qui lui ont été donnés avec toute la prudence imaginable, et dans un seul instant, cette grande et glorieuse entreprise sur l'Angleterre se trouve entièrement renversée. Il faut se soumettre à sa volonté. »

Tout était contre la flotte française, tout la condamnait à un désastre inévitable. En premier lieu, l'infériorité numérique : quarante-quatre vaisseaux seulement, vingt mille matelots et trois mille cent quatorze bouches à feu, contre quatre-vingt-neuf vaisseaux, portant quarante-deux mille hommes d'équipage et sept mille cent quarante-quatre canons.

Si inférieure en nombre, la flotte de Tourville se ressentait, pour l'armement et l'équipement, de la négligence et de l'impéritie des commis auxquels Pontchartrain en avait laissé le soin : entre autres faits caractéristiques, tous les documents, toutes les relations du temps attestent que la poudre à canon était si mauvaise qu'elle ne pouvait porter le boulet.

Enfin, comme le dit Saint-Simon, le roi Jacques, sur qui retombe évidemment la responsabilité des ordres absolus de Louis XIV et du combat engagé *quand même*, avait donné l'assurance qu'une partie de son ancienne marine se déclarerait en sa faveur. La chose était publique en effet, et passait pour certaine ; on allait jusqu'à désigner celui des amiraux anglais qui abandonnerait la cause de l'usurpateur<sup>1</sup>, et les Hollandais n'étaient rien moins que tranquilles à cet égard, lorsque l'engagement commença, tant il eût été inexplicable, sans cette chance assurée, que Tourville pût risquer ses quarante-quatre vaisseaux<sup>2</sup>. Mais,

1. Le contre-amiral Carter, qui avait pris des engagements avec Jacques II.

2. L'amiral hollandais, dit le *Mercur* (p. 159-160), fut si surpris en voyant la flotte de France, qu'il la crut d'intelligence avec les Anglais et envoya exprimer ses craintes à l'amiral Russel. Comparez le témoignage de Villette, ci-dessus, p. 51, note 3. et les *Mémoires de Luynes*, tome X, p. 383.



encore une fois, Jacques II s'était étrangement abusé sur des intelligences si souvent trompées, et que Bonrepaus, connaissant mieux le tempérament politique des Anglais, appréciait à leur juste valeur. En effet, les officiers de la flotte anglaise qui avaient fait des promesses aux agents de Jacques, s'étaient repentis au dernier moment, et avaient adressé au prince d'Orange une protestation de fidélité, que Guillaume rendit publique seulement le 27 mai. Quand cette nouvelle fut connue à Namur, on s'empressa d'en donner avis à la Hougue ; mais il n'était plus temps.

Le 29 mai, au point du jour, entre les caps de la Hague et de Barfleur, les deux flottes s'étaient trouvées en présence. Nous n'avons pas à raconter cette journée, puisqu'il en existe nombre de relations<sup>1</sup> ; mais il faut montrer que, dans celle de Saint-Simon, ou plutôt dans les quelques lignes qu'il a consacrées à ce triste événement, chaque membre de phrase, chaque mot presque est à rectifier.

Tourville ne fut point accablé par le nombre : au contraire, la journée du 29 mai se termina sans désavantage pour la flotte française, à son honneur même, puisque, malgré son infériorité numérique, grâce à la valeur surhumaine de ses officiers et de ses matelots, elle détruisit deux vaisseaux ennemis, sans en perdre un seul, et perdit moins de matelots (dix-huit cents environ) que les Anglais à eux seuls. Mais de pareils prodiges ne pouvaient se renouveler deux jours de suite, et, lorsque Tourville chercha à gagner Brest, les éléments ligués contre lui, vents et marée défavorables, amenèrent le désastre qu'autrement on eût sans doute évité, désastre toutefois beaucoup moins complet que ne le feraient croire encore les expressions de Saint-Simon<sup>2</sup>. Le calcul est fort simple : sur trente-cinq vaisseaux qui se rallièrent, le matin du 30 mai, autour de leur amiral (cinq autres s'étaient déjà portés sur la rade de la Hougue, et quatre purent gagner Brest par les côtes anglaises), vingt-deux sortirent du Raz-Blanchart sans encombre et entrèrent à Saint-Malo ; la marée ayant ramené les treize autres sous le vent des ennemis, trois allèrent s'échouer à Cherbourg, et les dix derniers mouillèrent le soir à la Hougue, où ils retrouvèrent

1. Aux relations de Foucault et de Villette, il faut ajouter celle qu'Eugène Sue (*Histoire de la Marine française*, tome IV, p. 212-225) et M. L. Guérin (*Histoire de la Marine française*, tome II, p. 48-63) ont tirée des manuscrits de Colbert ; celles de la *Gazette*, p. 264, 274-276 et 288, et surtout celles d'un officier de la flotte française et d'un officier général (qui doit être le contre-amiral Coëtlogon), insérées dans le *Merveille*, p. 114-133 et 134-144. Les *Mémoires de Berwick* (p. 336-337) sont intéressants en ce que cet officier général était avec son roi à la Hougue et vit tout le désastre. Enfin nous avons retrouvé au Musée Britannique (ms. Additionnel 15944, fol. 72-75), et reproduit dans notre notice sur *M. de Bonrepaus*, p. 31-34, note, une relation qui vient, selon toute vraisemblance, de M. de la Roche-Allart, capitaine de pavillon du marquis de Villette, son oncle.

2. Ci-dessus, p. 51-52. Comparez Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, à l'article TOURVILLE, p. 1197.

deux des cinq vaisseaux partis dès la veille, les trois autres ayant pu entreprendre le tour des Iles Britanniques pour rentrer à Brest. Ce fut alors que commença le véritable désastre, et les détails en sont navrants. Bonrepaus, dans ses mémoires du mois de janvier précédent, avait prévu le cas où des vaisseaux poursuivis par l'ennemi jusqu'à la côte seraient obligés de se brûler eux-mêmes. Telle était précisément, au 1<sup>er</sup> juin, la situation des douze navires mouillés sous la Ilougue, et qui voyaient une partie de la flotte anglo-hollandaise à deux portées de canon. Tourville et ses chefs d'escadre d'Amfreville et Villette descendirent à terre, pour délibérer avec le roi d'Angleterre et M. de Bellefonds, assistés des chefs de l'armée de débarquement, Tessé, Gassion, Sébeville et le lord Melfort, de l'intendant général Bonrepaus, et de Foucault, comme intendant de la province. Il fut d'abord résolu qu'on se défendrait contre l'attaque inévitable; puis, par un revirement subit, inexplicable<sup>1</sup>, l'ordre fut donné de faire échouer les navires, sans en rien décharger, ni canons, ni apparaux, sans rien tenter, pour ainsi dire, contre les chaloupes ennemies, qui n'eurent plus qu'à venir incendier à leur aise les magnifiques vaisseaux sortis si glorieusement de la mêlée du 29 mai. Le 2 juin, six bâtiments, et le 3 juin, les six autres furent la proie des flammes<sup>2</sup>. Toute l'armée de débarquement et ses chefs assistaient du haut des côtes au lamentable spectacle; il y eut à peine un simulacre de défense, quelques coups de fusil ou de canon tirés des mauvaises batteries qui garnissaient la rade, et l'ennemi eût pu, après les douze navires, incendier tout aussi facilement les trois cents bâtiments de transport qui se trouvaient à sa merci : une simple démonstration de Villette les sauva.

On remarqua, comme le dit Saint-Simon, la singulière résignation des personnages que leur rang et leur honneur eussent dû engager à faire quelque tentative de résistance. « Le roi d'Angleterre, écrit Foucault, a été spectateur de la seconde action avec la même tranquillité d'esprit et sérénité de visage qu'il a fait paroître pendant la première. » Et cependant Jacques II n'avait jamais été d'avis de faire échouer les vaisseaux. Ailleurs Foucault dit encore : « Tout cela se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le maréchal de Bellefonds, qui y assistèrent comme à un feu d'artifice pour une conquête du Roi, et il n'y a personne qui n'ait vu leur indolence avec indignation; car pourquoi avoir perdu trois jours sans les employer à faire jeter les canons dans la mer et à en sortir les agrès et ustensiles ? »

1. Voyez ce que raconte Berwick (p. 337). Nous ne voulons pas admettre les mobiles tout personnels à Tourville dont parle Foucault, le désir de dissimuler la maladresse d'un de ses neveux qui avait fait échouer le *Terrible* en arrivant en rade, ou de ne point risquer la vie de son gendre d'Amfreville.

2. Les trois vaisseaux échoués à Cherbourg avaient été détruits de même, mais après une résistance héroïque.

3. *Mémoires de Foucault*, p. 288 et 291. Cet intendant accuse formelle-

La nouvelle du combat du 29 parvint au camp de Namur quelques heures avant que les assiégés battissent la chamade<sup>1</sup>; mais ce fut seulement le 6 et le 8 juin que la vérité entière fut connue. Selon le *Mercur galant*<sup>2</sup>, le Roi, toujours digne et majestueux, dit à son entourage : « Je n'ai rien à me reprocher; je ne commande point aux vents; j'ai fait ce qui dépendoit de moi, Dieu a fait le reste. Puisqu'il n'a pas voulu le rétablissement du roi d'Angleterre, il faut espérer qu'il le réserve pour un autre temps. » Il écrivit une lettre de compliments à Tourville, lui fit payer une gratification de vingt mille livres, et, dix mois plus tard, lui donna le bâton de maréchal de France. Les autres officiers de la flotte reçurent également le meilleur accueil, lorsqu'ils revinrent à la cour; ceux qui avaient perdu leur navire eurent l'assurance qu'ils en retrouveraient un pour la campagne suivante. Le public, qui pourtant n'était point toujours favorable à Tourville<sup>3</sup>, ratifia les éloges du Roi, et le vainqueur anglais lui-même s'y associa en lui adressant une lettre écrite avec cette courtoisie qui est un des caractères les plus remarquables du grand siècle<sup>4</sup>. Mais, dans toute la France, et surtout dans la marine royale, la consternation fut profonde, exagérée même; il semblait que toutes les flottes du Roi eussent été anéanties, et non pas seulement les quinze vaisseaux brûlés à la Hougue et à Cherbourg: effet naturel d'une défaite de cette importance sur des esprits habitués depuis longtemps au succès. En réalité, la perte effective, matérielle, était peu considérable<sup>5</sup>; avant qu'un an se fût écoulé, Tourville devait reformer une flotte de quatre-vingt-treize vaisseaux, arrêter au passage devant Gibraltar la flotte de Smyrne, infliger des pertes énormes au commerce des alliés et à leur marine, rétablir enfin dans la Méditerranée cette supériorité du pavillon français que le désastre de juin 1692 n'avait compromise qu'un instant; et Pontchartrain put alors, sans forfanterie aucune,

ment Bonrepaus de s'être retiré dans sa chambre, « dans une fort grande quiétude, » alors que tous les marins, « petits et grands, » l'accusaient d'avoir tout compromis par son impéritie.

1. *Journal de Dangeau*, 4 et 5 juin 1692.

2. Juin 1692, p. 157-158.

3. On lui avait vivement reproché, en 1690, de n'avoir point su profiter de sa victoire de Beachy-Head pour écraser la marine anglo-hollandaise, et peu s'en était fallu que cela ne lui coûtât cher, lorsque, quelque temps après, son protecteur Seignelay vint à mourir. (Chansonnier, ms. Fr. 12 690, p. 213 et 236.)

4. Il écrivit à Tourville « qu'il le félicitoit sur l'extrême valeur qu'il avoit fait voir en l'attaquant avec tant d'intrépidité et en combattant si vaillamment, quoique avec des forces si inégales. » (*Mercur galant*, p. 110, et Sainte-Croix, *Histoire de la puissance navale de l'Angleterre*, tome II, p. 59.)

5. Voyez l'état des vaisseaux qui restaient au Roi, dans le *Mercur galant*, juin 1692, 1<sup>re</sup> partie, p. 172-177 et 187-189, et dans *Abraham du Quesne*, par A. Jal, tome II, p. 400, note.

faire frapper une médaille avec cette devise : *A la splendeur maritime de la France.*

Ce fut sur lui cependant et sur le roi d'Angleterre que le public, au lendemain du désastre, en fit retomber la responsabilité. A Jacques II on reprocha, non sans raison, cette sorte de fatalisme inerte qui, après avoir forcé la flotte à livrer combat, n'avait rien tenté pour éviter les conséquences de la défaite ; au ministre, son incapacité, les ordres absolus qu'il avait fait donner à l'amiral, et sa négligence à le prévenir de la supériorité des ennemis alors que le Roi, retenu devant Namur, ne pouvait pourvoir aux choses de la marine. Pontchartrain, du reste, se montra très-sensible à un aussi grave échec ; la lettre par laquelle il demanda immédiatement un rapport détaillé à Foucault<sup>1</sup> atteste sa vive émotion, et, de la cour, on s'empressa de lui adresser toutes sortes de condoléances<sup>2</sup>.

1. *Mémoires de Foucault*, p. 289.

2. M. de Pomponne lui écrivit cette lettre autographe, le 10 juin, du camp devant le château de Namur : « J'estois peu propre, Monsieur, à vous consoler de nos malheurs à la mer. Je n'en estois guères moins accablé que vous. Le service du Roy et le bien de l'Estat nous y touchent esgalement ; mais, dans cet interest general, il est vray que vous en avez un bien particulier : l'exécution d'un grand et glorieux projet estoit proprement l'ouvrage de vos soins, et vous deviez avoir une part bien principale dans une des plus nobles et plus esclatantes entreprises que Sa Majesté eust jamais formées. Des obstacles dont on n'est point le maistre, et d'autres malheurs s'y sont opposés : le merite est toujours le mesme. Il faut, Monsieur, que les succez de la terre reparent ceux de la mer : la conquête de Namur peut faire oublier de plus grandes disgraces ; elle s'avance, et sera, comme il y a lieu de l'esperer, encore illustrée par la vaine entreprise du prince d'Orange pour le secourir.... Faittes-moy, Monsieur, l'honneur de me croire, avec toute la verité que l'on peut estre, votre trez humble et trez obeissant serviteur. ARNAULD DE POMPONNE. » (Arch. nationales, papiers du Contrôle général des finances.) — D'autre part, Mme de Maintenon écrivait au maréchal de Bellefonds, un de ceux dont Foucault condamne si vivement l'indolence : « Il est vray, Monsieur, qu'il n'i a qu'à se taire et adorer les desseins de Dieu, qui sont souvent contraires aux nostres. Sa volonté s'accomplit tousiours, mais elle n'est pas tousiours si marquée qu'elle l'est dans cette occasion icy. Les hommes avoient bonne intention et avoient pris de iustes mesures : tout est renversé, et le roy et la reyne d'Angleterre rentrent dans leur malheureuse condition, si l'on en iuge avec des veües humaines. Dieu veut en faire de grands saints. Nostre roy est tranquile dans tous ces evenemens et travaille sans cesse pour l'Estat. On ne sait encores ce que feront les armées ; elles sont tousiours en presence, et nous dans des allarmes continuelles. Je ne doute pas, Monsieur, de vostre douleur. Je la partage, et je vous supplie de croire que personne n'a plus d'estime ni de veneration pour vostre merite et pour vostre vertu. Je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeissante servente. MAINTENON. » (Lettre datée de Dinant, 12 juin ; collection d'autograpbes de M. Benjamin Fillon, n° 1006.)

## IX

LES GOUVERNEMENTS DU DUC DE SAINT-SIMON <sup>1</sup>.

Les gouvernements dont Louis de Saint-Simon, alors âgé de dix-huit ans, fut revêtu à la mort de son père, étaient de ces sinécures honorifiques et lucratives qui ne demandaient ni résidence, ni fonction effective. Aussi est-ce à peine si les *Mémoires* en parlent <sup>2</sup>, et si, de notre côté, il nous a été possible de réunir quelques détails intéressants au sujet de ces charges.

Blaye, située sur la rive droite de la Garonne, à deux lieues au-dessous du Bec-d'Ambez et à douze ou quinze de Bordeaux, était la première place qu'on rencontrât en venant de la mer, et commandait le fleuve aussi complètement que le permettait l'artillerie du temps. Lorsque Claude de Saint-Simon en devint gouverneur (1630), les défenses ne consistaient qu'en un vieux château fort <sup>3</sup>; mais, après la Fronde, quand on eut reconnu l'utilité de cette citadelle, on l'entoura d'une fortification à quatre bastions, avec fossés. Plus tard encore, comme le fleuve présentait une largeur énorme, de dix-neuf cents toises, Louis XIV fit faire sur l'autre rive, en Médoc, un fort de terre et de gazon, dont la garnison, commandée par un lieutenant de Roi et un major, releva de Blaye. En même temps, on éleva sur un îlot nommé le Pâté-de-Blaye, au milieu de la Garonne, une batterie, qui prit le nom de fort de Saint-Simon <sup>4</sup>.

Le gouvernement de Blaye, qui devait rester cent vingt-cinq ans aux mains du père et du fils, avait appartenu, pendant le seizième siècle, à plusieurs personnages notables de la cour, les Clermont, les Isoré d'Hervault, les Montberon, les Esparbès de Lussan, et était enfin passé, en

1. Voyez ci-dessus, p. 135.

2. Il se dit quelque part (tome XVII, p. 246) « revêtu de rien que de petits gouvernements, dont j'avois eu la survivance comme tout l'univers en avoit obtenu. »

3. On y voit encore, dit-on, le tombeau de Charibert, fils de Clotaire I<sup>er</sup>.

4. Ces travaux se firent en 1689 (*Journal de Dangeau*, tome III, p. 43). Certains dictionnaires disent que la citadelle fut bâtie en 1652 par Vauban : c'est évidemment une erreur de date. Ces fortifications subsistent encore, et l'on se rappelle que la citadelle de Blaye a reçu en 1832 une illustre prisonnière.

1620, aux mains du frère du tout-puissant connétable de Luynes<sup>1</sup>. Il valait de vingt-quatre à vingt-six mille livres par an<sup>2</sup>.

En temps ordinaire, la garnison était de trois compagnies d'infanterie, c'est-à-dire cent cinquante hommes. Le gouverneur était capitaine de la première compagnie, lieutenant-capitaine de la seconde, sous-lieutenant de la troisième, et touchait la solde de ces trois charges.

Il avait sous ses ordres deux capitaines, l'un comme aide-major, l'autre pour commander dans le château, quatre suisses pour garder la porte du château, huit ou dix cavaliers pour faire les rondes ou l'accompagner dans ses tournées<sup>3</sup>.

Son état-major se composait d'un lieutenant de Roi et un major<sup>4</sup>,

1. Dossier sur Blaye. Arch. nat., K 1237; et *Mémoires de Saint-Simon*, tome V, p. 158.

2. Les appointements se décomposaient ainsi : douze cents livres pour un semestre, et treize mille huit cents livres d'augmentation pour l'autre semestre; douze cents livres comme gouverneur de la citadelle, et six mille livres qui furent assignées en janvier 1670 sur la ferme du convoi de Bordeaux, pour tenir lieu des droits que les vaisseaux anglais payaient primitivement au passage. (Mss. de l'abbé de Dangeau, Fr. 22 625, p. 173.) Ces chiffres, conformes à ceux que nous trouverons dans un état de l'année 1695, représentent à peu près les vingt-quatre ou vingt-six mille livres dont parle le *Journal de Dangeau*, tomes IV, p. 278, et V, p. 175.

3. Lettre du duc Claude de Saint-Simon, 28 mai 1663; Bibl. nat., mss. *Mélanges Colbert*, vol. 115 bis, fol. 1184-1185.

4. Les *Mémoires* parlant de plusieurs de ces officiers, nous avons cherché à en dresser une liste chronologique. La charge de lieutenant de Roi fut exercée d'abord par Charles Blondel de Joigny, marquis de Bellebrune, qui était maître d'hôtel du Roi et frère du gouverneur d'Hesdin. Il mourut en janvier 1658, et fut remplacé par un sieur de Goudet, puis par un parent et filleul du duc, Claude de Saint-Simon Monbléru (ci-dessus, p. 410), très-bon officier de cavalerie, qui fut pourvu le 9 décembre 1664, et épousa, en 1666, une fille de son prédécesseur le marquis de Bellebrune. Il ne mourut qu'en 1701; mais, en 1693, la lieutenance était déjà passée à ce Jacques d'Astorg dont parlent les *Mémoires* (ci-dessus, p. 224 et note 1), et qui l'exerçait encore sous Louis XV (*État de la France*, années 1689 à 1722). Notre duc de Saint-Simon la fit donner à un major du régiment de son fils, M. du Boisdionné, puis, en 1746, à M. de la Mothe, lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnais et brigadier des armées. (*Mémoires*, tome XVII, p. 309-310, et tome XIX, p. 352.) Quant à la charge de major, elle appartient successivement au père de MM. de la Hoguette, dont parlent les *Mémoires* (tome III, p. 15), à François de Bellot (registres paroissiaux de Blaye, 1663), à un sieur de Volenne, qui figure sur l'*État de la France* à partir de 1689, puis à MM. de Saint-Dizier (1712), Mortin (1718), de Robiac (1722), et enfin à M. de la Roche (1749). A cette dernière époque, les charges d'aide-major et de capitaine des portes et garde des clefs de la citadelle, longtemps occupées par MM. Merles (ou Merlet) et de Cauvigny (ou de Louvigny), furent données à M. de Frémont, sur la demande de Saint-Simon (tome XIX, p. 358).

sans compter les gentilshommes de sa suite <sup>1</sup>, comme ce la Bourlie, du nom de Guiscard, dont les *Mémoires* parlent plusieurs fois <sup>2</sup>.

La situation exceptionnelle de Blaye fit que peu à peu, après la Fronde, le gouverneur de cette citadelle se trouva avoir conquis et mérité par ses services une indépendance presque complète, faible compensation, disent les *Mémoires* <sup>3</sup>, à l'oubli des promesses solennelles de Mazarin et d'Anne d'Autriche. Claude de Saint-Simon en jouit toute sa vie, grâce à l'amitié des la Vrillière, secrétaires d'État de la province <sup>4</sup>. Son fils continua à gouverner et à envoyer directement ses ordres de Paris; mais un jour vint où le ministre ne lui laissa plus faire par lui-même les changements d'état-major <sup>5</sup>, et où bien d'autres « usurpations sur les droits de gouverneur » le dégoûtèrent d'aller prendre possession de ses propriétés et de son gouvernement, même dans des circonstances critiques où il croyait prudent de quitter la cour <sup>6</sup>. Il ne vit Blaye que deux fois : en partant pour l'Espagne, puis au retour, pendant une journée; il en admira beaucoup les forts, ainsi que l'habitation de la Cassine, bâtie par son père au bord de ce qu'on appelait le Marais de Saint-Simon <sup>7</sup>.

La formation de ce domaine datait de 1647. Ayant acheté du Roi le vaste territoire couvert de bois, et surtout de marais, qui s'appelait la « palue (*palus*) et comtau » de Blaye <sup>8</sup>, Claude de Saint-Simon y fit une opération analogue à celle de la Rochelle, et montra, en cette occasion comme en l'autre, qu'il n'était pas étranger au génie des affaires. Après avoir désintéressé les petits propriétaires qui n'avaient que des parcelles, il construisit des métairies, des églises <sup>9</sup>, et le manoir de la

1. Un de ces gentilshommes, comme on l'a vu ci-dessus (p. 166), était le père du maréchal de Tourville.

2. *Mémoires*, tome IV, p. 113, et Addition au *Journal de Dangeau*, 3 août 1704.

3. Ci-dessus, p. 223-224, et Addition n° 48, p. 370-371.

4. *Mémoires*, tome IV, p. 346, et tome XI, p. 290.

5. Addition n° 48, p. 371.

6. Voyez les *Mémoires*, tome VIII, p. 450-462, tome IX, p. 433-439; et le *Journal de Dangeau*, tome XIV, p. 370-371, et tome XVIII, p. 122. Saint-Simon raconte (tome XIV, p. 188) qu'il avait conservé la désignation des officiers jusqu'au jour où Berthelot de Pléneuf, principal commis de la guerre sous Voysin, s'avisait de prendre la majorité pour un de ses parents, mais qu' aussitôt le Roi mort et Voysin tombé, il fut chasser ce major.

7. *Mémoires*, tome XVII, p. 233, et tome XVIII, p. 428.

8. L'acte de vente, en date du 29 mars 1647, fut passé au profit d'un prêtre-nom. Saint-Simon avait aussi employé dans cette affaire les services d'un certain Jean Dabignon, écuyer, seigneur de Savignac, Béchemorel, Chantrezac, etc.; il l'en récompensa, en 1653, par un don de cent journaux de marais desséchés.

9. La présentation des desservants de ces églises fut réservée au seigneur, et c'est ainsi que nous voyons, dans un acte notarié du 16 décembre 1693,

Cassine, défricha les bois, dessécha les marais, en aliéna beaucoup de lots, fit cultiver le reste en blé, et tira de ces terres jadis improductives un revenu annuel de quarante à soixante mille livres<sup>1</sup>. Telle fut l'origine du Marais de Saint-Simon<sup>2</sup>.

En outre, à partir de 1632, Claude obtint, comme la plupart des autres gouverneurs, « pour lui donner moyen de supporter les dépenses qu'il avoit faites à Blaye pour le bien du service du Roi, et la sûreté et conservation d'icelle place en son obéissance, » la jouissance des droits du Roi sur la comtaue de Blaye et sur la seigneurie de Vitrezay, située dans le voisinage immédiat<sup>3</sup>. Cette jouissance était évaluée à trois mille livres par an, somme que le receveur du domaine versait entre les mains du gouverneur, à charge, par celui-ci, d'acquitter les redevances, d'entretenir le château de Blaye et ses dépendances, et de payer un concierge, un geôlier et un prévôt. Renouvelé d'abord tous les six ans, à cause des restrictions que la Chambre des comptes mettait aux grâces de cette nature, le don du domaine ne fut plus que tous les neuf ans, à partir de 1670; Claude de Saint-Simon s'y maintint de cette façon jusqu'à la fin de sa vie, son fils de même, et l'un et l'autre firent toujours figurer la comtaue de Blaye et la terre de Vitrezay dans l'énumération de leurs titres seigneuriaux<sup>4</sup>.

Louis de Saint-Simon nomma à l'archevêque de Bordeaux le prêtre Daniel Mac-Carthy, docteur en théologie, pour occuper la cure et vicairie perpétuelle de Saint-Simon, aujourd'hui Saint-Simon-Cardonnat, commune de Saint-Ciers-la-Lande. (Minutier de M<sup>e</sup> Galin, notaire à Paris.)

1. *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 278, et lettre citée dans la *Notice sur la vie de Saint-Simon*, par M. Chéruel, p. xx, note 2.

2. Le Marais fut érigé, sous ce nom, en fief dépendant du château de Blaye, au mois de décembre 1685. Selon le *Mémoire de la généralité de Bordeaux* (1698), le commerce des grains devenait très-considérable dès que l'exportation en Espagne était permise, et nous voyons, par la correspondance de l'intendant de la province (Arch. nat., G<sup>7</sup> 132. 29 octobre 1684), qu'à une certaine époque, le duc n'avait pas moins de vingt mille écus de blé en grenier. Sur seize mille journaux environ de marais desséchés, il en avait conservé à peu près la moitié; le grand marais de Saint-Simon en comprenait, à lui seul, douze mille huit cent trente-huit.

3. La terre de Vitrezay, avec maison seigneuriale, était située sur les paroisses de Saint-Ciers-la-Lande, Braud, Saint-Palais et Saint-Caprais (départ. de la Gironde, arr. de Blaye). Elle avait été donnée jadis, en 1577, par Henri III, à un de ses gentilshommes, le sieur de Guyencourt (Arch. nat., P 1984-1986). Après les Saint-Simon, elle passa, en 1771, aux mains de la veuve du garde des sceaux Berryer.

4. Arch. nationales, titres du domaine de Blaye, M 536, et K 194, nos 37 et 38; Bibl. nat., ms. Fr. 22 620, fol. 38 v<sup>o</sup>. Le carton M 536 des Archives contient les pièces d'un procès commencé en 1664 entre Claude de Saint-Simon et le fermier du domaine de Blaye, perdu plusieurs fois par le fermier, repris toujours par lui, et enfin terminé au profit de Louis de Saint-Simon par deux arrêts du Conseil du 12 mars 1697 et du 27 août 1709. La



La disparition des registres de la jurade de Blaye<sup>1</sup> ne permet pas de retrouver beaucoup de renseignements sur l'administration de Claude de Saint-Simon; cependant les correspondances ministérielles de la fin du siècle révèlent quelques incidents qui donneraient une assez mauvaise idée de ses procédés autocratiques. Nous ne citerons ici qu'un épisode. En 1650, il s'était fait céder par les jurats un droit de courtage de vingt sols sur chaque tonneau de vin vendu en gros<sup>2</sup>, qui avait été originairement destiné à éteindre une dette de la ville, et qui devait par conséquent disparaître à son tour. Notre gouverneur parvint non-seulement à l'*immortaliser*, selon le mot des bourgeois, mais à y joindre d'autres droits, non moins vexatoires, sur l'exportation. Il se faisait de ce chef un revenu supplémentaire de trois mille livres par an, sans d'ailleurs s'acquitter des paiements ou des réparations dont il avait pris la charge en traitant avec la ville. De là plusieurs procès, toujours évités par le crédit du duc. Des marchands, qui ne voulaient pas subir ses exigences, le traduisirent, en 1687, au parlement de Paris, et le procureur général (c'était alors M. de Harlay, un peu plus tard premier président) conclut à la suppression des droits, comme indus et vexatoires; le défendeur se déroba derrière des lettres d'État, comme nous verrons bientôt son fils le faire dans la contestation avec M. de Luxembourg. Néanmoins ce procès continua et passa, ainsi que bien d'autres, à Louis de Saint-Simon. Plusieurs sentences furent même rendues contre lui; mais, en dépit des efforts de M. de Harlay et de l'intendant Bezons, le créancier de la ville, qui s'épuisait en placets et en voyages, ne put jamais se faire payer.

Pour gérer ses affaires à Blaye, Claude de Saint-Simon avait une sorte de receveur général, qui était, depuis 1681, Jacques Descorches, sieur de la Motte; Louis de Saint-Simon le remplaça par Louis Lasnier fils, au profit duquel il donna une procuration générale le 12 novembre 1694<sup>3</sup>.

Blaye resta aux mains de Louis de Saint-Simon pendant près de soixante-trois ans, et passa, à sa mort, le 24 avril 1755, entre celles du duc de Randan, lieutenant général et commandant en Franche-Comté.

correspondance de Claude de Saint-Simon avec Colbert, sur ce litige, se trouve dans le ms. Clairambault 1218, fol. 13 et suivants.

1. D'après les informations que nous avons prises, les registres aujourd'hui conservés à la mairie de Blaye ne remontent qu'à 1771. Une partie des titres de la ville a été inventoriée dans le tome XII des *Archives historiques du département de la Gironde*; il y est question (p. 110 et 114) du droit de vingt sols aliéné à Claude de Saint-Simon, et d'une expertise de 1697-1698 dans laquelle Louis de Saint-Simon, comme propriétaire du Marais, intervint activement (p. 122-124).

2. Selon le Mémoire de 1698 déjà cité, quelques vaisseaux étrangers et les barques bretonnes venaient à Blaye même charger des vins blancs et rouges.

3. Minutier de M<sup>e</sup> Galin, notaire à Paris.

Les provisions des gouvernements de Senlis et de Pont-Sainte-Maxence sont les seules dont nous ayons retrouvé le texte<sup>1</sup>. « La charge de bailli et gouverneur de notre ville de Senlis, disent les premières, étant vacante par le décès de notre cousin le duc de Saint-Simon, pair de France, chevalier de nos ordres, nous avons fait choix de notre très-cher et bien aimé cousin Louis, duc de Saint-Simon, son fils, pair de France, pour remplir ladite charge, espérant qu'à l'exemple de son père, il nous rendra ses services, tant en icelle que dans les autres dont il est revêtu, avec la même fidélité et affection... » Les provisions de capitaine de la ville de Pont-Sainte-Maxence et du Mesnil-les-Ponts (*sic*), et celles de capitaine et concierge du château de Pont-Sainte-Maxence sont rédigées de même que celles de Senlis, et datées également du 10 mai 1693.

On a vu plus haut (p. 424 et 429) que la charge de bailli et capitaine de Senlis (gouverneur et grand bailli depuis la Ligue) avait appartenu à plusieurs des ancêtres de nos Saint-Simon<sup>2</sup>. Claude de Saint-Simon en avait hérité à la mort de son frère aîné, le 1<sup>er</sup> mars 1690<sup>3</sup>. Les *Mémoires* n'en parlent pas, et il est probable que notre auteur s'en occupa encore moins que de Blaye; nous citerons cependant deux pièces qui s'y rapportent, et qui ne laissent pas de présenter quelque intérêt.

La première ferait penser qu'il n'y eut pas tout d'abord une parfaite entente entre le nouveau gouverneur et ses administrés. C'est une dépêche écrite le 14 décembre 1695, par M. de Pontchartrain, secrétaire d'État de la province, grand ami de Saint-Simon, à son frère Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris : « Le Roi a reçu des plaintes de M. le duc de Saint-Simon, des vexations que le maire et le procureur du Roi de Senlis affectent de faire à ceux qui ont été attachés à son MM. les duc et marquis de Saint-Simon, ajoutant même qu'ayant mandé à ces deux officiers de venir à Paris, ils n'ont tenu compte de s'y rendre, ni de lui en faire savoir la raison. Sur quoi, S. M. m'ordonne de vous écrire d'examiner si, effectivement, ils font quelque mauvais traitement à ceux que dit M. le duc de Saint-Simon, et, en ce cas, que vous les en empêchiez; et pour ce qui regarde le manque de déférence et de respect envers M. le duc de Saint-Simon, que vous leur fassiez entendre qu'ils n'en doivent pas user ainsi à

1. Dans les registres du secrétaire d'État de la maison du Roi, dont relevait Senlis, comme faisant partie de la généralité de Paris; Archives nationales, O<sup>1</sup> 37, fol. 106 et suivants.

2. La charge de bailli de Senlis, détachée du bailliage de Vermandois en 1265, avait été une charge à la fois judiciaire et administrative, comprenant dans son vaste ressort les comtés de Senlis et de Beaumont-sur-Oise, le Clermontois en partie et le Valois, le Vexin français et les pays de Mantes et Meulan.

3. Arch. nat., O<sup>1</sup> 34, fol. 67 v<sup>o</sup>. La réception au Parlement avait eu lieu tout aussitôt, le 10 avril 1690.

l'égard de leur gouverneur, étant particulièrement du caractère dont est le leur<sup>1</sup>. »

Ce fut seulement dix ans après la mort de son père et lorsqu'il eut pu se faire recevoir comme duc et pair au Parlement, que Saint-Simon alla prendre possession du gouvernement de Senlis. Il adressa, en cette occasion, au corps de ville, la lettre suivante, datée de Paris, le 22 mars 1702 : « Messieurs les maire et échevins, le témoignage d'amitié que ma maison et moi personnellement avons toujours reçu de vous et de la ville de Senlis, et l'empressement singulier que vous m'avez toujours témoigné pour ma réception en la qualité de gouverneur d'icelle, m'a engagé à la hâter aussitôt que j'ai eu pris ma place de pair de France et prêté au Parlement le serment de bailli de Senlis. C'est pourquoi je vous donne avis que je me rendrai en cette ville le mercredi 29 de ce mois, pour procéder tout en arrivant à ladite réception, que je desire qui se passe avec tout le moindre cérémonial qu'il sera possible. Je vous prie d'être bien persuadés que je ne porte pas une affection moins sincère à ladite ville et à tous ses habitants en particulier que mes pères ont fait, et que je ne perdrai aucune occasion de leur témoigner, et à vous en particulier, la considération avec laquelle je serai toujours, Messieurs les maire et échevins, votre très-affectionné à vous rendre service. Louis, DUC DE SAINT-SIMON<sup>2</sup>. »

Le 29 mars, Saint-Simon arriva accompagné de plusieurs « fils de famille » à cheval et de deux gentilshommes, qui étaient avec lui dans son carrosse. Il fut reçu à la porte de Paris par le maire et les échevins; le maire lui adressa une harangue et lui présenta les clefs au bruit des boîtes placées sur le rempart. La garde bourgeoise s'était mise sous les armes, mais n'avait aucun officier à sa tête, le gouverneur n'ayant point autorité sur eux. Saint-Simon, étant remonté en carrosse, se rendit avec son cortège à la cathédrale Notre-Dame. Le doyen, qui l'attendait au portail, prononça une nouvelle harangue : après quoi, le gouverneur alla faire sa prière dans le chœur, puis, sortant par le cloître, où s'étaient rangés les bourgeois, se rendit à l'hôtel de ville. Assis sur une haute estrade, il « fit entendre le sujet de son arrivée, et comment le Roi l'avait honoré du gouvernement de Senlis, d'où il venoit prendre possession. » Après deux longues réponses du premier échevin et du maire, celui-ci, sur les conclusions du procureur du Roi, ordonna l'enregistrement des provisions et de la réception au Parlement. Le soir, un feu de joie fut allumé, et il y eut des salves d'arquebuses à croc.

Saint-Simon conserva les gouvernements de Senlis et de Pont-Sainte-Maxence, comme celui de Blaye, jusqu'à sa mort; mais le Régent lui

1. Arch. nat., O<sup>1</sup> 39, fol. 241 v<sup>o</sup>.

2. Copie communiquée par M. Flammermont, d'après le registre cartulaire de Senlis BB 8, fol. 54.

en accorda, le 21 octobre 1715, la survivance pour son fils aîné, le marquis de Ruffec, alors mestre de camp de cavalerie<sup>1</sup>. Les gages et appointements de Senlis ne s'élevaient qu'à dix-huit cents livres; le 4 mars 1720, ils furent augmentés de douze mille livres, dont moitié pour la charge de bailli et moitié pour celle de gouverneur, afin que le titulaire et son survivancier pussent « soutenir le service d'une manière convenable<sup>2</sup>. »

Le marquis de Ruffec étant mort avant son père, Senlis passa, après celui-ci, à son cousin Balthazar-Henri, comte de Saint-Simon Sandricourt.

Sous le gouverneur, Senlis avait un major, pourvu d'une commission triennale et chargé de commander aux gens de guerre. Cette fonction avait été exercée, du temps du marquis de Saint-Simon, par MM. de Bancalis de Pruyne, père et fils; en 1693, le titulaire était M. Davignon, enseigne et sous-aide-major, plus tard major des gardes du corps, gouverneur de Pont-de-l'Arche et de Salins, dont les *Mémoires* parlent assez souvent, et qui conserva cette place presque jusqu'à sa mort, quoique devenu lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis. Il eut pour successeur, en 1722, M. de Léautaud, chevalier de Saint-Louis<sup>3</sup>.

Le gouvernement de Pont-Sainte-Maxence, assez important à cause de la position de cette ville sur l'Oise, avait été sans doute donné à Saint-Simon l'aîné lorsque la seigneurie de cette ville lui était venue par legs d'une de ses sœurs<sup>4</sup>, et le domaine de la châtellenie par une acquisition faite en l'année 1631<sup>5</sup>.

À la mort du marquis, Claude de Saint-Simon l'avait remplacé, de même que Louis remplaça Claude en 1693, dans les deux charges de capitaine de Pont et de capitaine-concierge du « château de Pont-Sainte-Maxence sis près le Monteel. » Ce château, dont le nom particulier était Fécamp, avait été anciennement une résidence royale, située à une très-petite distance à l'est de Pont, et à côté de laquelle

1. Archives nationales, O<sup>1</sup> 59, fol. 183 et suivants.

2. *Mémoires*, tome XII, p. 270, et tome XVI, p. 439; ms. Clairambault 1218, fol. 107; *Grand dictionnaire géographique* de la Martinière, tome III, p. 857.

3. François-Joseph de Léautaud-Donnine, né en 1680, nommé major des gardes du corps le 1<sup>er</sup> octobre 1722, et mort en 1750.

4. Jeanne de Saint-Simon, mariée à Louis de Fay, seigneur de Pont et de Château-Rouge, vicomte de Cressousac, morts l'un et l'autre sans postérité.

5. La terre de Pont rapportait environ dix mille livres de rente, et le domaine avait une valeur d'engagement d'environ vingt mille livres. En même temps que la châtellenie, Charles de Saint-Simon acheta de M. de Montataire les terres du Mesnil-lès-Pont, de Brenouille et des Petits-Ageux. (Contrat du 21 mars 1631, mentionné dans un hommage; Archives nationales, P 19, n<sup>o</sup> 620.)

Philippe le Bel avait fondé l'abbaye des Cordelières du Montcel, qui y communiquait par une galerie couverte. Mais, depuis les guerres de la Ligue, le château de Fécamp était abandonné à la merci d'un engagé et entièrement délabré; par conséquent, la charge de capitaine-concierge ne représentait plus qu'un vain titre, sans fonctions, et ce titre même n'eut plus aucune raison de subsister lorsque, en 1709, Louis XIV fit don des ruines et du terrain aux religieuses voisines<sup>1</sup>. Il reste aujourd'hui quelques soubassements du château indiquant un édifice quadrangulaire, les caves et deux tours d'un avant-corps<sup>2</sup>.

Ces capitaineries ne devaient guère avoir que douze cents livres d'appointements, et faisaient, avec le produit primitif du gouvernement de Senlis, la somme de mille écus dont parle quelque part Saint-Simon<sup>3</sup>.

Selon M. de Luynes<sup>4</sup>, Blaye, Senlis et Pont-Sainte-Maxence rapportaient ensemble, tous frais payés, trente-quatre mille livres de rente.

1. *Gallia christiana*, tome IX, p. 852; dom Lamy, *Histoire chronologique de la ville de Pont-Sainte-Maxence sur l'Oise* (1764), p. 15 et suivantes; H. Bordier, *Philippe de Remy, sire de Beaumanoir* (1869), p. 55.

2. Nous devons signaler ici une singulière méprise, qui pourrait encore se renouveler. Ce nom de Fécamp a trompé jusqu'aux auteurs de *l'État de la France*; pendant de longues années, ils ont porté notre duc de Saint-Simon au chapitre de la province de Normandie, comme exerçant ses fonctions de capitaine-concierge dans le port de la Manche qui porte aussi le nom de Fécamp, mais qui n'était qu'une dépendance du gouvernement du Havre et n'avait jamais été résidence royale.

3. *Mémoires*, tome XVI, p. 439.

4. *Mémoires du duc de Luynes*, tome IV, p. 445.

## X

LETTRE DE L'ABBÉ DE CHAULIEU AU DUC DE VENDÔME  
SUR LA VICTOIRE DE LA MARSAILLE<sup>1</sup>.

\* A Fontainebleau, ce vendredi 9 octobre 1693.

« Je ne sais, Monseigneur, s'il me restera encore assez de sang-froid pour vous raconter tout ce qui s'est passé à l'arrivée de M. de Clérembault. Je sais bien au moins qu'il ne m'en reste pas assez pour témoigner à Votre Altesse la joie extrême que je ressens de la gloire que vous venez d'acquérir et du salut de votre aimable personne. On ne meurt pas de joie, puisque vous êtes encore en vie; je n'en veux d'autre témoin que le Roi, qui assurément vous le dira quelque jour. Vous devez en être trop persuadé pour que je vous en parle davantage; venons à la narration du fait qui vous regarde. Au sortir de l'appartement, où nous étions tous, le Roi s'est mis à table pour souper. On étoit aux potages, quand tout d'un coup on entendit un grand murmure. C'étoit Mgr le Dauphin, qui n'étoit point à table, qui amenoit Clérembault. Tout le monde a fait place, et, de l'autre bout de la table où j'étois, j'ai [vu] Clérembault faisant une révérence, et disant, sans bégayer, qu'il apportoit la nouvelle d'une victoire complète. A ce mot, j'ai perdu tout usage de mes sens, et me suis en allé, n'osant demander comme vous vous portiez. Monseigneur, plus hardi, et, pour rendre la justice que je dois à la bonté de son cœur, plus empressé à crier : « Et M. de Vendôme? » Là-dessus, le Roi a dit : « Comment se porte-t-il? » Il a répondu que vous vous portiez bien, mais que le grand prieur étoit blessé légèrement. Là-dessus, transporté de zèle, de passion, de fureur, j'ai culbuté tout le monde, et me suis jeté aux pieds du Roi, et ai fondu en larmes. Le Roi m'a dit : « Ils n'ont rien, rassurez-vous; » et s'est mis à rire, et tout le monde. On m'a si impitoyablement dansé sur le corps, que j'ai été obligé de quitter l'oreille du Roi : je m'en suis donc allé. Pendant ce temps-là, Clérembault a donné au Roi la lettre de M. le maréchal de Catinat. Le Roi l'a lue, et Monseigneur par-dessus son épaule. Comme il est venu à l'article où M. de Catinat parle de vous et de Monsieur votre frère, le Roi a crié tout haut : « L'abbé de Chaulieu! Qu'on me l'appelle! » J'ai rebrouché tout de plus belle, et me suis jeté à ses genoux tout de nouveau. Il m'a dit : « Tenez, lisez ce que Catinat me mande de MM. de Vendôme. » J'ai donc lu les propres termes que

1. Voyez ci-dessus, p. 279. — Nous tirons cette lettre du recueil de copies de la correspondance du duc de Vendôme conservé à la Bibliothèque nationale, ms. Fr. 14 177, fol. 1-4.

voici : « Pour M. le duc de Vendôme, je ne saurois exprimer à Votre Ma-  
 « jesté avec combien de prudence et de sagesse il s'est gouverné, ni assez  
 « louer sa conduite, et vous dire avec quel abandon de sa personne il  
 « vous a servi ; il est intrépide dans toutes les occasions, décisif dans  
 « les conseils, et supérieur aux autres par la noblesse de ses senti-  
 « ments. Monsieur le grand prieur a fait tout de même, et été moins  
 « heureux, ayant été blessé, mais heureusement très-légalement. Je ne  
 « suis point à portée, Sire, de rendre de bons offices à de (*sic*) gens  
 « de ce rang-là, mais je dois vous dire qu'ils vous ont servi tous deux  
 « comme des meilleurs officiers qui n'attendent leur fortune que de  
 « leur épée. » Voilà, Monseigneur, ce que j'ai lu de mes deux yeux <sup>1</sup>.  
 M. de Barbezieux s'est saisi de la lettre et l'a portée chez Mme d'Ar-  
 magnac, et l'a faite lire à tout le monde, et dans la chambre du Roi. Je  
 dois vous dire qu'on ne peut rien ajouter à la tendresse et aux trans-  
 ports d'amitié et d'empressement que M. de Barbezieux a marqués. Il  
 m'a embrassé cinq fois, et j'ai senti et vu que cela étoit naturel, ce  
 que je n'ai pas vu des autres, en grand nombre, qui se soient tués de  
 m'accoller. Vous devez l'en remercier par une lettre, nommément.  
 M. de Saint-Pouenge et Monsieur le Premier m'ont chargé de mille  
 compliments, et m'ont paru véritablement touchés de ce qui vous ar-  
 rivoit. Surtout remerciez ces gens-là. Monsieur le Prince m'a chargé  
 de vous faire ses compliments ; vous en connoissez la nature et la vé-  
 rité : il étoit comme un homme qu'on amène au supplice, car nous  
 n'avons point vu encore que, dans les batailles de Flandres, le Roi  
 l'ait appelé, ni personne, pour leur donner à lire ce qu'on a mandé de  
 Monsieur le Duc, ni de M. le prince de Conti. Je ne vous dis rien de  
 Fiesque, de Livry et de la Fare, de tous vos amis, qui sont en très-  
 grand nombre ; car leur joie a été telle que vous pouviez la désirer.  
 Mais ce qui doit vous faire un plaisir extrême, c'est la joie générale de  
 toute la cour ; et j'ai mieux vu que jamais combien vous êtes aimé.  
 M. le maréchal de Bellefonds [m'a chargé] de mille amitiés pour vous ;  
 M. le maréchal d'Humières, et surtout la maréchale, qui m'a envoyé à  
 minuit faire un compliment. Le P. la Chaise m'en a fait une infinité,  
 le fils de M. le comte de Pontchartrain. Je dois vous dire, à propos de  
 cela, que, ce matin, j'ai été trouver M. de Pontchartrain pour lui de-  
 mander trois cents milliers de plants pour votre côte et vos paires ; il  
 m'a fait mille honnêtetés pour vous. Nous avons causé ensemble, et m'a  
 fait expédier sur-le-champ l'ordre pour avoir ces plants, et me l'a fait  
 donner par Monsieur son fils, qui me l'a apporté à l'appartement, avec  
 mille honnêtetés<sup>2</sup>. N'oubliez pas de lui en écrire pour le remercier. Je

1. Comparez le *Journal de Dangeau*, tome IV, p. 375.

2. On trouve dans le registre du secrétariat de la maison du Roi, an-  
 née 1693, O<sup>r</sup> 37, fol. 194 v<sup>o</sup>, à la date du 9 octobre, un ordre pour per-  
 mettre d'enlever de la forêt de Lyons trois cents milliers de charmillie et de  
 bouleau.

lui ai dit que vous alliez tenir les États, et que je m'en allois vous joindre en Provence, et que je viendrois recevoir ses ordres. Dès que j'aurai de vos nouvelles, je pars sur les ailes de l'amour, pour baiser votre main bienfaisante et victorieuse, et la main du plus grand, du plus digne et du plus aimable prince qui fut jamais. J'oublois Monsieur le Grand et MM. le chevalier de Lorraine et de Marsan, qui m'ont fait mille amitiés pour vous. Et comme vous êtes l'amour du beau sexe, Mme la duchesse de Valentinois et Mlle d'Armagnac vous font mille compliments.

« Samedi matin. Depuis ma lettre écrite, on m'a appris la mort de mon pauvre neveu. Je n'avois que cela au monde, après vous, où je fusse attaché véritablement; il faisoit seul mes espérances, mon plaisir; enfin je ne voulois de fortune que pour lui. Tout est perdu. Je ne songe plus qu'à mourir. Plût au ciel que ce fût aujourd'hui! Monseigneur m'a appelé tantôt, au sortir de la messe, pour me dire qu'il ne vous écrivoit point, ni à Monsieur le grand prieur, parce qu'il étoit hors du train d'écrire présentement, mais qu'il se réjouissoit avec vous de la conservation de votre santé, et de toute la gloire que vous aviez acquise, et de tout ce que l'on mandoit de vous.

« Je suis, Monseigneur, avec un très-profond respect, de Votre Altesse le très-humble et très-obéissant serviteur.

« L'ABBÉ DE CHAULIEU. »

---



## ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 27, ligne 3. Il faut écrire *Mesmon*, et non *Mesmout*, selon une inscription de l'église de Villemonble, que le baron de Guilhaemy a publiée dans le tome III des *Inscriptions du diocèse de Paris*, p. 80. Ce Mesmon dont parle ici Saint-Simon (qui écrit : *Mémon*), était d'origine liégeoise et du nom de *Droëchmans*, transformé, après sa naturalisation, en *de Romance*. Il avait été reçu académiste le 9 septembre 1666 et s'était d'abord associé à deux de ses confrères nommés Bernardi et Châteauneuf; puis il avait obtenu un brevet pour reprendre l'Académie, le 30 avril 1683, à la mort de Bernardi, et était devenu écuyer ordinaire de la grande écurie le 1<sup>er</sup> août 1691. Ce fut lui qui enseigna l'équitation au duc de Bourgogne et à ses frères. Il mourut en décembre 1703, âgé de soixante-cinq ans. (Cabinet des titres, dossier ROMANCE.) Ses descendants continuèrent à remplir des fonctions à la grande écurie, à l'Académie de Paris et au manège de Versailles; l'un d'eux, G.-H. de Romance, marquis de Mesmon (1743-1831), commença encore par être page à la grande écurie avant de se distinguer comme général et comme publiciste.

*Ibidem*, note 6. Ajoutez : « Mons, capitale du Hainaut et ville très-forte, fut rendue aux Espagnols par le traité de Ryswyk. »

Page 32, ligne 2. Ajoutez cette note sur les bains de Bourbon : « Bourbon-l'Archambault, chef-lieu de la duché-pairie de Bourbon, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Allier, à vingt-six kilomètres O. de Moulins. Ses bains étaient déjà fréquentés dans l'antiquité. Mme de Montespan y embellit une promenade en terrasse créée par le maréchal de la Meilleraye. »

Page 33, note 4. Nous avons eu tort de rapprocher du nom de Jacques de Tessé, l'intendant infidèle, celui de l'avocat le Gagneux de Tessé, qui, suivant un article nécrologique du *Mercur* (octobre 1693, 1<sup>re</sup> partie, p. 239), s'employait surtout à la Cour des aides, où il eut l'honneur de présenter les lettres du chancelier Boucherat, et qui mourut en 1693, menant son beau-père à Bourbon. Il ne saurait y avoir identité entre ces deux personnages.

Page 33, dernière ligne. Ajoutez cette note sur Namur : « Capitale d'une des dix-sept provinces des Pays-Bas, et ville très-forte par sa position sur la Sambre, à côté de la Meuse, entre deux montagnes. Coëhorn venait tout récemment de la fortifier. »

Page 36, ligne 6. Ajoutez cette note : « Dinant, ville forte des Pays-Bas, sur la Meuse, à vingt-quatre kilomètres S. de Namur, appartenait à la France depuis 1675. »

Page 42, ligne 21. Au lieu de *base*, nous lisons plutôt, dans le manuscrit, *bast*, et nous supposons qu'il faut rétablir entre *chevaux* et *bast* (bât) la préposition [*de*], oubliée par Saint-Simon.

Page 45, dernières lignes. Sur les souffrances du Roi, voyez la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome III, p. 336.

Page 46, première ligne. La phrase sur les conseils que le Roi tient devant Namur, « comme à Versailles, » est prise du *Journal de Dangeau*, tome III, p. 312.

Page 47, ligne 5. Ajoutez cette note : « Nerwinde (*Neerwinden*), village du Brabant, situé près de Landen, à trente-six kilomètres N. O. de Liège, et célèbre par la bataille du 29 juillet 1693, que racontera bientôt Saint-Simon (p. 240 et suivantes). »

Page 57, dernière ligne. Ajoutez cette note : « Les religieuses du Calvaire, fondées, sous Louis XIII, par Antoinette d'Orléans-Longueville, appartenaient à la règle de Saint-Benoît et avaient une supérieure générale qui résidait au grand couvent du Marais, à Paris. »

Pages 58 et suivantes. Il faut comparer, avec ce récit du mariage du duc de Chartres, un chapitre des *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, par la Beaumelle, édition de 1756, tome III, p. 277-283.

Page 62, note 1. Saint-Simon reparlera longuement de Saint-Laurent dans le portrait du duc d'Orléans, tome XI, p. 172-173. Voici comment, beaucoup plus tard, Mme de Ventadour racontait au duc de Luynes les faits dont parle ici Saint-Simon : « On mit auprès de ce prince (le duc de Chartres), comme homme de confiance, un M. de Saint-Laurent ; il n'étoit point son gouverneur, mais Monsieur s'en rapportoit en tout entièrement à lui pour la conduite de son fils, et il paroît que M. de Saint-Laurent n'avoit accepté cet emploi qu'à la condition d'être le maître. Monsieur permit au petit abbé Dubois, que nous avons vu depuis cardinal et premier ministre, de venir assister à l'étude de M. le duc de Chartres : l'abbé Dubois venoit donc tous les jours de Paris à Saint-Cloud, où étoit M. le duc de Chartres, et s'en retournoit de même après l'étude. A la fin, il se résolut à demander qu'on voulût bien lui donner un petit logement à Saint-Cloud, pour lui éviter une aussi grande fatigue tous les jours. M. de Saint-Laurent dit qu'il quitteroit l'éducation de M. le duc de Chartres et se retireroit, si l'on accordoit un logement à l'abbé Dubois. Il ne fut pas possible de le faire changer de sentiment, et les choses restèrent dans le même état. Enfin cependant, la persévérance de l'abbé Dubois surmonta toutes les difficultés, car, à la mort de M. de Saint-Laurent, il fut fait précepteur de M. le duc de Chartres. » (*Mémoires du duc de Luynes*, tome V, p. 78-79.)

Page 63, note 1, ligne 32. Ajoutez : « Voici, d'autre part, comment les débuts de Dubois sont racontés dans la *Description de Paris*, par Piganiol

de la Force, à l'article du collège de Saint-Michel : « Guillaume Dubois, « né à Brive-la-Gaillarde, en Limousin, où il fit ses humanités jusqu'à la « rhétorique inclusivement, vint à Paris en 1669, pour y continuer ses « études, et y apporta, pour toute ressource, l'expectative d'une bourse « dans ce collège. En attendant qu'il y en eût une de vacante, il y fut « logé dans un bouge et nourri par l'abbé de Jayac, qui étoit auprès « de M. Faure, principal du collège dont je fais ici l'histoire. Quel- « ques-uns disent même qu'il servit M. Faure, car les domestiques à « petit collet sont fort ordinaires dans les collèges de Paris.... » (Éd. de 1742, tome IV, p. 740.)

Page 64, note 2. Sur les abbayes et les charges de l'archevêque de Reims, voyez la suite des *Mémoires*, tome VII, p. 281.

Page 65, note 1. Selon le *Mercur*, Saint-Laurent fut remplacé, comme sous-gouverneur, par M. de la Bertière.

*Ibidem*, note 2. Voici le texte de l'arrêt du Conseil rendu le 17 avril 1690, en faveur de l'abbé Dubois : « Sur ce qui a été représenté au Roi, étant en son conseil, par le sieur Du Bois (*sic*), précepteur de M. le duc de Chartres, qu'à cause de l'assiduité qu'il est obligé d'avoir pour les fonctions de l'emploi dont il est honoré, il ne peut faire sa résidence au collège Saint-Michel, ni en l'Université de Paris, dont il a été fait principal; Sa Majesté, étant en son conseil, a dispensé et dispense ledit sieur Du Bois de résider audit collège pendant le temps qu'il sera près M. le duc de Chartres pour ses études, sans que, pour ce, il puisse lui être imputé d'avoir contrevenu aux statuts et réglemens dudit collège, dont Sa Majesté l'a relevé à cet égard. BOUCHERAT. » (Arch. nat., E 1856.)

Page 67, dernière ligne. Selon la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome III, p. 323-324, Madame soupçonna la duchesse de Bracciano de s'être mêlée aux négociations matrimoniales conduites par le chevalier de Lorraine, pour devenir dame d'honneur.

Page 72, note 2, dernière ligne. Au lieu de : « Elle a ce contentement », lisez : « Elle a eu ce contentement. »

*Ibidem*, note 3. Ajoutez : « On trouve d'autres exemples de ce tour au temps de Saint-Simon. Nous lisons dans une lettre du maréchal de Villars au Roi, du 21 octobre 1702 : « Je trouve Monsieur l'Électeur « manquer à sa parole. »

Page 77, note 1. Saint-Simon reviendra, avec de grands détails, sur la famille de Villars, tome IV, p. 210-212.

Page 78, avant-dernière ligne. Ajoutez cette note sur le château de Saint-Germain : « La résidence royale de Saint-Germain-en-Laye, devenue, par les soins de Louis XIV, l'un des « plus beaux séjours du « monde, » avait été peu à peu abandonnée depuis l'achèvement de Versailles (1672), et le Roi l'avait affectée à l'habitation de la famille royale d'Angleterre, lorsque celle-ci était venue lui demander asile. »

Page 79, note 1. Sur l'appel du duc d'York par le prince de Conti, voyez les *Mémoires de Choisy*, p. 626.

Page 82, dernière ligne. Ajoutez cette note sur le duc de Sully :

« Maximilien-Pierre-François de Béthune, né le 11 février 1640 et devenu par la mort de son père, en 1661, duc de Sully, pair de France, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné, gouverneur de Mantes, Meulan, Pontoise, et du Vexin français. Il eut l'Ordre en 1688, et mourut au mois de juin 1694. »

Pages 84-85. A propos de la mort prématurée du maréchal de Rochefort, Mme de Sévigné dit (tome IV, p. 470 et 473) : « C'est un beau sujet de méditation : un ambitieux dont l'ambition étoit satisfaite, mourir à quarante ans ! » Et Mme de Maintenon : « J'ai été bien fâchée du maréchal de Rochefort ; Mme sa femme ne se console point. » (*Correspondance générale*, tome I, p. 306.)

Page 85, ligne 4. Ajoutez cette note biographique sur la Reine : « Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, fille du roi Philippe IV et d'Élisabeth de France, née à Madrid le 20 septembre 1638, mariée, le 9 juin 1660, à Louis XIV, morte au château de Versailles, le 30 juillet 1683. »

*Ibidem*, note 6, ligne 1. Au lieu de : « 1526 », lisez : « 1626 ».

Page 86, note 5, ligne 11. Les provisions de dame d'atour pour Mme de Maintenon ont été publiées par Lavallée, dans la *Correspondance générale*, tome II, p. 97-98.

Page 89, ligne 2. Ajoutez cette note sur Philipsbourg : « Voyez ci-après, tome II, p. 143, note 1. »

Page 95, ligne 3. Sur la duchesse de Sully, ajoutez cette note, reportée au tome II, p. 12 : « Marie-Antoinette Servien, mariée le 1<sup>er</sup> octobre 1658 à Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sully, et morte le 15 janvier 1702, à cinquante-neuf ans. »

*Ibidem*, note 3, ligne 8. Ajoutez : « Sur cet usage, voyez les *Mémoires du duc de Luynes*, tome VIII, p. 441. »

Page 98, ligne 2. Ajoutez cette note : « Cambrai, ancienne cité libre, passée sous le protectorat des Espagnols, avait été conquise par Louis XIV, en 1677. Sa situation sur l'Escaut, ses fortifications et sa citadelle en faisaient une place des plus importantes. »

Pages 99-101. Sur les premiers projets de mariage du duc du Maine avec une des filles de Monsieur le Prince, voyez la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome III, p. 305, et les *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 525.

Page 102, ligne 3. Ajoutez cette note sur Trianon : « Le château de Trianon, situé dans le parc de Versailles, à l'extrémité du bras septentrional du grand canal, avait été acheté en 1663 et 1665, construit vers 1670, et reconstruit en 1689. »

Page 112, ligne 1. Sur le rôle du Roi dans le conflit de Mme de Hanovre avec les Bouillon, voyez la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome III, p. 321-322, 326-327. Le duc de Luynes fait allusion à cette affaire dans ses *Mémoires*, tome II, p. 176.

*Ibidem*, note 7. La princesse Amélie de Hanovre n'avait pas été admise, en 1682, aux Petites Sœurs de Rueil, que Mme de Maintenon

avait placées sous la direction de Mme de Brinon ; la marquise ne pouvait souffrir de la flatterie de la duchesse de Hanovre. (*Correspondance générale*, tome II, p. 265-266.)

Page 115, note 5. Saint-Simon lui-même donnera ailleurs (tome V, p. 378) des détails curieux sur l'abus des frais de serment.

Page 121, dernière ligne. Ajoutez cette note : « Fleurus, petit village du Hainaut, à dix kilomètres N. E. de Charleroy, où se sont livrées quatre grandes batailles : le 30 août 1622, entre les Allemands et les Espagnols, commandés par Gouzalez de Cordoue ; le 1<sup>er</sup> juillet 1690, entre le maréchal de Luxembourg et le prince de Waldeck (c'est la victoire dont parle ici Saint-Simon) ; le 26 juin 1794, entre l'armée française commandée par Jourdan et les Allemands commandés par le prince de Saxe-Cobourg ; le 16 juin 1815, entre Napoléon 1<sup>er</sup> et les alliés. »

Page 122, ligne 1. Ajoutez cette note : « La victoire de Steinkerque (près d'Enghien, province de Namur) fut gagnée, le 30 août 1692, par le maréchal de Luxembourg, sur l'armée alliée. Voyez ci-dessus, p. 55, note 4. »

Page 125, note 4. Selon Mademoiselle (tome IV, p. 452), la terre de Saint-Fargeau était affermée, en 1681, vingt-deux mille livres de rente.

*Ibidem*, lignes 3 et 4. Sur la livrée de Mademoiselle, prise par le duc du Maine, voyez la suite des *Mémoires*, tome XIX, p. 182.

*Ibidem*, ligne 9. Ajoutez, sur le prince de Galles, cette note : « Jacques-François-Édouard Stuart, fils de Marie d'Este et de Jacques II, né le 20 juin 1688, et mort à Rome le 1<sup>er</sup> janvier 1766, après une existence extrêmement agitée. Déclaré roi de la Grande-Bretagne à la mort de son père, et proclamé roi d'Écosse à Perth, en 1716, il fut plus connu sous les noms de Prétendant et de chevalier de Saint-Georges. »

Page 126, lignes 1-2. Rapprochez de ce texte une Addition au *Journal de Dangeau* (20 mai 1695, tome V, p. 205-206), sur le mariage du duc de Lauzun, où Saint-Simon dit : « Depuis sa mort (de Mademoiselle), il avoit changé ses livrées, qu'il prit d'un brun presque noir, avec des galons d'argent, et, quand l'or et l'argent furent défendus aux livrées, il y suppléa par un galon blanc historié de bleu, parce que ses doublures étoient bleues. Il les garda ainsi toute sa vie, comme une espèce de marque de deuil perpétuel de Mademoiselle... » Comparez les *Mémoires*, tome XIX, p. 195.

*Ibidem*, note 2. Ajoutez : « En effet, chaque fille n'est portée que pour vingt mille livres dans le testament, dont une copie a été faite par Clairambault pour son recueil de la Pairie, Arch. nat., KK 599, p. 181-184. A cette copie sont joints (p. 159-180) des tableaux de tous les héritiers au degré successible. »

Page 132, note 2. Ajoutez : « En 1684, le maréchal de Créquy, commandant en chef de l'armée qui avait pris Luxembourg, ne put obtenir le titre de maréchal général. Voyez l'*Histoire de Louvois*, tome III, p. 261. »

Page 133, note 1. Le *Dictionnaire militaire* de 1743 (p. 367) définit ainsi le roulement : « Officiers qui roulent entre eux, c'est-à-dire qui.

dans une concurrence pour le commandement, obéissent les uns aux autres selon l'ancienneté de leur réception. »

Page 136, lignes 7-12. Voyez, à l'Appendice, p. 481, un fragment de lettre de Mme de Maintenon où il est parlé de cette tentative de son frère pour obtenir le gouvernement de Blaye.

Page 138, note 1. Ajoutez : « Outre le Plessis-Choisel, le marquis de Saint-Simon possédait, depuis plus de cinquante ans, entre Senlis et Creil, le château de la Versine, dont il sera question plus loin (p. 196 et note 2), et où il faisait souvent sa résidence. »

Pages 140-141. L'épisode de la capitainerie d'Ilalatte se retrouvera dans le portrait du prince de Condé, en 1709, tome VI, p. 328-329.

Page 141, note 2, ligne 5. Au lieu de : *Montbléru*, lisez : *Moubléru*. Ajoutez : « Le régiment de Navarre était un des six régiments les plus anciens et les plus renommés de l'infanterie française, ceux qu'on appelait les *vieux corps*. »

Page 142, note 3. Une seconde copie du portrait de Charles de Saint-Simon se trouve dans le ms. Clairambault 1234, fol. 109.

Page 143, lignes 12-13. Il faut rapprocher de ce texte, qui est douteux en un endroit, les deux passages suivants : « Ces temps réservés à son fils (de Louis XIII), où les routes, la vitesse des chiens et le nombre gagé des piqueurs.... a rendu les chasses si aisées ; » et : « On ignoroit encore ce nombre immense de chiens, de chevaux, de piqueurs, de relais et de routes à travers les pays. » (*Mémoires*, tome XII, p. 68, et tome IV, p. 310.)

Page 147, lignes 2-7. Ce dicton se trouve exactement et sous la même forme dans les *Lettres historiques et galantes de Mme Dunoyer*, édition de 1720, tome I, p. 301, à propos de Pontchartrain et des traitants.

Page 149, note 2, ligne 4. Supprimez la dernière phrase. La capitainerie du château de Fécamp, près de Pont-Sainte-Maxence, n'était qu'une dépendance de ce dernier gouvernement, qui ne fut donné au duc de Saint-Simon qu'en 1690, à la mort de son frère aîné.

*Ibidem*, ligne 10. Ajoutez cette note : « Bruxelles, aujourd'hui capitale de la Belgique, était, au temps de la domination espagnole, le siège de la chancellerie et des conseils et la résidence du prince ou du gouverneur chargé d'administrer les Pays-Bas. »

Page 151, lignes 2-4. A la table des Morts du mois de janvier 1690, dans son manuscrit du *Journal de Dangeau*, Saint-Simon a fait cette note sur son oncle : « M. de Saint-Simon, bailli et gouverneur de Senlis, seul chevalier de l'Ordre, avec le duc son frère, restés de 1633 ; [mort] à quatre-vingt-neuf ans, et retiré de la cour depuis plus de vingt ans. »

Page 154, note 5, ligne 2. Au lieu de : *note 1*, lisez : *note 2*.

Page 161, note 2, lignes 10-11. Claude de Saint-Simon ne put assister au blocus de Corbie par la raison qu'il était exilé à Blaye depuis la seconde quinzaine du mois de septembre.

Page 163, lignes 8-9. A la table des Morts du mois d'août 1691,

dans son exemplaire du *Journal de Dangeau*, Saint-Simon a ajouté au nom de Marie d'Hautefort ces mots : « Célèbre pour avoir été si exemplairement aimée de Louis le Juste. »

Pages 165-166. Nous aurions dû, dès à présent, rapprocher de l'article du père de Tourville l'Addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* (28 mai 1701) sur la mort du célèbre amiral, qui contient presque littéralement le texte donné ici, dans les *Mémoires*.

Page 166, note 1, ligne 3. Tourville fut aussi capitaine des gardes du prince. — Ligne dernière. Ajoutez : « Le Musée Britannique possède un travail généalogique intéressant sur la maison de Tourville, ms. Additionnel 21403. »

*Ibidem*, note 4. Lucie de la Rochefoucauld, qui avait épousé M. de Durfort le 12 avril 1627, se remaria avec le baron de Tourville le 22 avril 1631.

Page 170, note 3. C'est à tort que nous avons contesté à Jean-Baptiste Bontemps le titre de premier valet de chambre ; son épitaphe à Saint-Eustache de Paris, dont on trouve un fac-similé dans un manuscrit de Clairambault (Bibl. nat., ms. Fr. 8220, p. 96), lui donne ce titre, avec celui de maître d'hôtel ordinaire. Il mourut le 8 mai 1659.

Page 177, note 1, ligne 2. D'une notice sur l'hôtel de Condé, qui a paru récemment dans le tome III de la *Topographie historique du vieux Paris*, p. 81-82, il ressort qu'Henri II de Bourbon n'acquiesça pas l'hôtel de Condé, mais le reçut en don du roi Louis XIII, le 2 septembre 1612.

Pages 181-185. Sur la mort de Louis XIII et sur son testament, on peut se reporter à la suite des *Mémoires*, tome X, p. 407-408.

Page 183, note 3, ligne 9. Ajoutez : « M. Tamizey de Larroque a publié, en 1877, une correspondance de Priolo avec Colbert, qui a trait précisément à la rédaction et à l'impression de l'*Ab excessu Ludovici XIII*. »

Page 186, note 4, ligne 12. Ajoutez : « Les mêmes bruits sont mentionnés dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien Giustiniani (copies déposées par M. de Mas Latrie à la Bibliothèque nationale, tome XCIX, fol. 65) : « Quella (carica) di gran scudiere per M. de Boffort o per il duca « di San-Simon.... Ma tutte queste promottioni fatte de ministri sono • incerte, pendenti e confuse. »

Page 192, note 3, ligne 8. Ajoutez : « Pierre de Beringhen fut enterré le 21 février 1619. » Ce serait ainsi en 1619, et non en 1620 (ligne 11), que son fils lui aurait succédé.

Page 194, note 3, ligne 11. Ajoutez ce préambule des lettres de retenue de premier écuyer pour Beringhen : « Après avoir considéré.... les fidèles et recommandables services qu'il a rendus au Roi, notre très-honoré seigneur et père, auprès duquel il a été élevé, et qui avoit une telle connoissance de sa vertu que, prenant une entière confiance en lui, il l'auroit honoré de plusieurs belles charges, et particulièrement de celles de conseiller en son conseil d'État, de général de ses postes et de grand maréchal de son logis, qu'il auroit exécutées avec honneur et fidélité ; comme aussi la réputation que ledit sieur de Beringhen s'est acquise

par ses belles actions pendant vingt-deux années, tant aux batailles que le roi de Suède a données en Allemagne, etc. »

Page 196, note 2. Ajoutez : « Pendant le siècle suivant, cette habitation de la Versine fut prêtée à diverses personnes dont parlent les *Mémoires du duc de Luynes*, tome XI, p. 472. »

Page 206, note 5, ligne 15. Sur la beauté de Mme de Brissac, ajoutez : « Cette beauté, selon l'historien de Mignard, « consistoit moins dans la « régularité que dans l'ensemble et dans le jeu des traits. » La duchesse obtint, par l'intermédiaire de Racine, que Mignard fit son portrait, et il la représenta avec un Amour désarmé. Plus tard, en 1729, Saint-Simon fit racheter cette toile. (*Vie de Mignard*, par l'abbé de Monville, p. 95-96; *Nouvelles archives de l'Art français*, 1872, p. 314-315. ) »

Page 210, note 2. Ajoutez : « Dans les mois de mai et juin 1698, Saint-Simon acquitta divers legs de sa sœur, entre autres celui qu'elle avait fait aux pauvres de Senlis (Minutier de M<sup>e</sup> Galin, notaire à Paris). »

Page 212, ligne 1. Ajoutez cette note sur M. de la Guiche : « Voyez ci-dessus, p. 24, note 2, ligne 6. Philibert de la Guiche mourut en 1607. »

Page 215, note 1, avant-dernière ligne. Une autre copie du portrait de Vardes se trouve dans le ms. Clairambault 1236, fol. 97.

Page 224, note 2. Au lieu de : « Addition n<sup>o</sup> 50 », lisez : « Addition n<sup>o</sup> 48, ci-après, p. 371. »

Page 226, note 2. Saint-Simon retrouvera Puyrobert, en 1721, à son passage par Ruffec (tome XVII, p. 333).

Page 227, note 6, ligne 2. Quand avait été d'abord lieutenant-colonel du régiment de Rosen (*Journal de Dangeau*, tome II, p. 230).

Pages 228-230. Comparez à ce récit de la « dernière campagne » de Louis XIV un passage de son portrait, tome XII, p. 10-11.

Page 231, note 1. Ajoutez : « Désormeaux, dans son *Histoire de la maison de Montmorency*, tome V, p. 271-276, donne de curieux détails sur la détermination prise subitement par le Roi de porter tous les efforts du côté du Rhin, et l'attribue à l'influence de Chamlay, que ne put vaincre M. de Luxembourg. »

Page 236, note 4. Ajoutez : « La signature du chevalier est : *le Chr de Rosel*, contrairement à l'orthographe que nous avons vue généralement admise. »

*Ibidem*, note 5. Ajoutez : « Dangeau (tome V, p. 176) dit que l'abbé de Sanguinet perdit *treize* frères au service. »

Page 238, ligne 10. Ajoutez cette note : « Liège, capitale d'un évêché souverain (aujourd'hui capitale d'une province belge), située au confluent de la Meuse et de l'Ourthe, entre le Brabant et le duché de Luxembourg. »

Page 255, ligne 2. Ajoutez cette note sur le régiment de Piémont : « Le régiment de Piémont était un des six *vieux corps* qui avaient, en raison de leur ancienneté, la préséance sur le reste de l'infanterie. »

Page 259, ligne 2. Nous croyons que Saint-Simon a transporté ici, en 1693, un petit épisode, celui de l'évanouissement d'Albergotti, qui



était de l'année précédente, 4 août 1692, alors que ce même officier avait apporté la nouvelle de la victoire de Steinkerque. Dangeau le dit positivement à cette époque-là : « Albergotti s'étoit trouvé mal hier, en arrivant, de lassitude. » Au contraire, le 4 août 1693 (même date, jour pour jour, ce qui explique peut-être l'erreur de Saint-Simon), il dit seulement : « Albergotti est arrivé comme le Roi alloit à la messe. » (*Journal*, tome IV, p. 138 et 334.)

Page 260, note 2. Ajoutez : « Selon le *Dictionnaire militaire* de 1743 (p. 461), « le tymbalier (*sic*) doit être un homme de cœur qui doit « défendre ses tymbales au péril de sa vie, comme le cornette et le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. »

Page 263, note 2. Ajoutez : « La même expression se retrouve dans un passage (tome IV, p. 126) où Saint-Simon raconte que la poudre a manqué aux troupes. « Leurs charrettes composées, dit-il, s'en étoient allées doucement sans demander congé à personne. » Peut-être ce qualificatif veut-il dire que les charrettes contenaient un assortiment de munitions variées, poudre et projectiles, mais point de vivres, comme nous l'avions supposé. »

Page 263, note 3. Nous avons peut-être eu tort de rejeter sur le maréchal de Lorge le manquement du siège d'Heilbronn, car la correspondance du Dauphin semble bien indiquer que l'opposition vint de ce prince ou de ses conseillers, puisque le Roi lui écrivait, le 9 août : « J'ai reçu votre lettre, qui m'a fait voir l'impossibilité d'attaquer les ennemis par la situation de leur camp et de leurs retranchements et redoutes. Je suis fâché que vous n'ayez pu les attaquer; mais, en même temps, je loue votre prudence.... » Et le Dauphin répond à Mme de Maintenon : « Vous ne me pouviez faire assurément un plus grand plaisir que de me mander que le Roi est content de moi, et qu'il ne doute pas qu'il n'a pas tenu à moi d'attaquer le prince de Baden; car il n'y a rien de si constant que, si je l'avois fait, j'aurois fait tuer à plaisir la moitié de l'armée, sans espérance de réussir. » (*Lettres militaires*, tome VIII, p. 283; *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, tome III, p. 381.)

Page 268, ligne 2. Ajoutez cette note : « Le port de Gibraltar, à l'entrée E. du détroit de ce nom, ne fut enlevé aux Espagnols que dans le cours de la guerre suivante, en 1704. »

Page 271, note 2. Castille, gouverneur de Charleroy, était général de l'artillerie espagnole, et fut fait, à son retour, en juin 1694, mestre de camp général.

Page 273, ligne 1. Ajoutez cette note : « Le fort de Sainte-Brigitte, placé sur une montagne qui dominait la citadelle de Pignerol, et en communication avec celle-ci par un chemin couvert, n'était pas encore achevé lorsque le duc de Savoie l'assiégea. Après quinze jours de résistance, Tessé le fit évacuer et détruire par la mine. »

Page 277, note 5. Saint-Simon appellera Vaudémont « citoyen de l'univers » (tome V, p. 244). Ailleurs (tome VI, p. 323) il fera dire par

le premier président du Parlement, parlant au maréchal de Boufflers : « Un citoyen aussi affectionné que vous l'êtes. » C'est aussi dans les *Mémoires* (tome VIII, p. 366) que nous trouverons cette apostrophe de Pontchartrain à Saint-Simon, citée par Montalembert : « Vous êtes citoyen avant d'être duc...; » et encore, dans une Addition au *Journal de Dangeau* (tome XVII, p. 365), cette expression : « Faire son devoir comme citoyen. » Néanmoins il semble que, dans ce sens, l'emploi du mot *citoyen* ne commença à se généraliser que vers les derniers temps de la vie de Saint-Simon.

Page 279, lignes 14-15. Ajoutez cette note : « La citadelle de Tournay, réputée la plus belle de l'Europe, avait été construite par Vauban, après la prise de cette ville par Louis XIV (1667). On remarquait aussi des casernes magnifiques, datant de la même époque. »

Page 283, note 1. Ajoutez : « Une lettre fort singulière du duc du Maine à Mme de Maintenon, 5 octobre 1689, montre le point de départ des visées du jeune prince sur la charge de colonel général de la cavalerie. (*Correspondance générale*, tome III, p. 197.) »

*Ibidem*, note 5, ligne 3. Ajoutez : « Saint-Simon vendit sa compagnie à Kercado, jeune cornette de son régiment, que nous verrons périr sous les murs de Turin (tome V, p. 36). »

Page 284, note 5. Ajoutez : « Voyez aussi les *Mémoires de Choisy*, p. 619. »

Page 291, note 1. Ajoutez : « M. de Boislisle a publié une notice sur *Mme de Beauvais et sa famille*, dans le *Cabinet historique*, 1878, p. 129-143 et 177-199. Dans la table des Morts du mois d'août 1690, ajoutée par Saint-Simon à son exemplaire du *Journal de Dangeau*, il mentionne la mort de Mme de Beauvais, « qui s'étoit mêlée de tant de choses. »

Page 292, ligne 7. Ajoutez cette note, sur l'élégance de M. de Beauvais : « Le Chansonnier, ms. Fr. 42687, fol. 297, renferme une pièce en l'honneur de ses « beaux canons » et de sa « rhingrave inimitable. »

Page 297, note 1. Ajoutez : « Cet épisode est noté comme il suit, dans la table des Événements remarquables ajoutée par Saint-Simon à son exemplaire du *Journal de Dangeau*, octobre 1692 : « Nouvelle esca-pade de la Vauguyon, qui, fâché de n'avoir pas eu l'ambassade de Suède, « se jette sur un cheval de Monsieur le Prince qu'il trouve sous sa main « à Versailles, et s'en va à la Bastille, d'où aussitôt il est ramené chez lui; « et la raison lui revient. »

Page 298, note 4. Ajoutez : « On trouvera dans le ms. de la Bibliothèque nationale Fr. 6944, fol. 17-20, des lettres du fils de Mme de la Vauguyon au maréchal de Noailles, sur la mort de sa mère et sur la conduite indigne de celui qu'il appelle « M. de Frementeau. » Il fit faire à sa mère des obsèques magnifiques, que décrit le *Mercur*, juillet 1694, p. 33-42. »

Page 303, note 1. Ajoutez : « L'épithaphe du cardinal d'Arquien, à Rome, dit qu'il vécut cent cinq ans et onze jours. »

Page 401, 3<sup>e</sup> ligne en remontant. Ajoutez : « La duchesse de Lorraine traitait Saint-Simon encore plus mal que sa belle-mère; dans les *Lettres* qu'on a publiées d'elle en 1865, elle ne parle jamais de ce « petit monsieur » qu'avec un parfait mépris pour ses prétentions aristocratiques, et s'exprime ainsi, par exemple (p. 44-45) : « Les ducs qui « le sont de naissance ne feroient pas une chose comme cela, et il n'y « a que ceux qui ne sont pas, à le bien prendre, gentilhomme (*sic*). « qui puissent être aussi impertinents. »

Page 402, note 7, ligne 3, et page 419, XI<sup>e</sup> degré. Le nom du gendre du comte de Saint-Simon et de son père, juge général criminel du duché-pairie de Mayenne et lieutenant du maire dudit lieu, s'écrivait : *de Lorière*.

Page 415, XI<sup>e</sup> degré. Ajoutez : « Selon le duc de Luynes, la duchesse de Ruffec, née Gramont, avait une figure très-noble et très-belle. Après la mort du duc, le mauvais état de ses affaires, par suite de dettes non payées par le duc de Saint-Simon, l'obligea à se retirer dans une petite maison, où elle mourut. On disait en outre qu'elle avait beaucoup dépensé à la recherche de remèdes pour « remettre sa beauté comme elle « étoit à vingt-cinq ans, » en compagnie d'une devineresse du nom de Bontemps, qu'elle avait prise chez elle. (*Mémoires du duc de Luynes*, tome XIV, p. 92-93, et *Mémoires de Mme du Haussset*, p. 142.) Elle fut enterrée à Saint-Sulpice, auprès de son mari. »

Page 419, ligne 10. Ajoutez : « Comme il avait menacé de tuer le duc de Saint-Simon si sa demande en annulation de vœux n'étoit pas admise, on le fit incarcérer au fort de Joux. (*Journal de Mathieu Marais*, tome III, année 1724, p. 84.) »

*Ibidem*, note 17. Ajoutez : « On trouvera force détails sur la faveur dont le bailli de Saint-Simon jouit à la cour de la reine Marie Leczinska, dans les *Mémoires du duc de Luynes*. »

*Ibidem*, note 18. Ajoutez : « Il est souvent question de l'évêque de Metz, ainsi que du bailli, son frère, dans les *Mémoires du duc de Luynes*, tomes III-VI. »

*Ibidem*, note 19. Ajoutez : « La maréchale de Laval fut faite dame surnuméraire de Mesdames en 1751. »

*Ibidem*, note 20, ligne 2. Ce fut en effet notre auteur qui, après avoir fait acheter par Bernard-Titus de Saint-Simon le régiment de Sourches, en obtint encore l'agrément pour le frère cadet, Henri, marquis de Saint-Simon, qui sortait à peine du collège. Voyez les *Mémoires*, tome XIV, p. 362, et le *Journal de Dangeau*, tome XVII, p. 313-314.

Page 422, note 8. Ajoutez : « Mme de Sandricourt avait la passion de la chimie, et elle périt, asphyxiée, dans son laboratoire de Saint-Germain, en 1754. (*Mémoires du duc de Luynes*, tome XIII, p. 159, et tome XIV, p. 42.) »

*Ibidem*, note 9. Ajoutez : « En 1757, il fut nommé premier gentilhomme du comte de la Marche. (*Mémoires du duc de Luynes*, tome XVI, p. 57.) »

Page 422, note 12. Ajoutez : « M. de Sandricourt fut nommé abbé de Conches sur les instances de l'évêque de Metz. (*Mémoires du duc de Luynes*, tome XIII, p. 459.) »

Page 433, ligne 6 en remontant. Au lieu de : « obtenir promptement une commanderie », lisez : « obtenir promptement une compagnie au régiment des gardes, et plus tard une commanderie. »

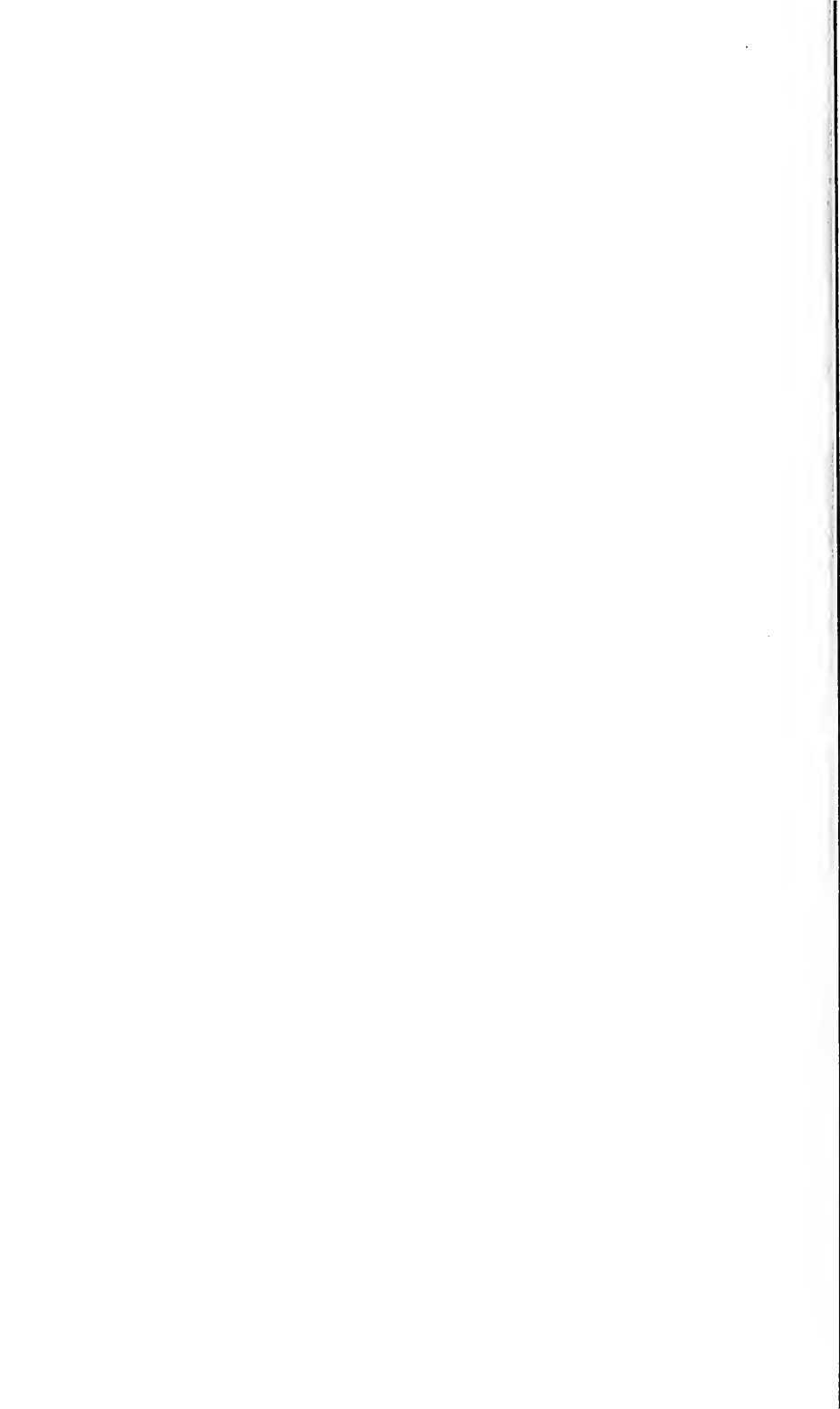
Page 436, note 5. Ajoutez : « En 1630, le Roi lui accorda, pour neuf ans, la permission de faire fabriquer à Lyon, Grenoble et Tours une valeur de soixante mille livres par an, en doubles et petits deniers de cuivre ; privilège fort lucratif sans doute, mais tellement contraire au bon ordre des choses, que la Cour des monnaies refusa, pendant plus d'un an, d'enregistrer les lettres patentes, et ne céda que devant trois jussions successives. » (Communication de M. Paul Guérin.)

Page 444, note 1, ligne 5. Ajoutez : « Un biographe d'Hyacinthe Rigaud (*Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés en 1854, tome II, p. 154) dit que ce peintre fit un portrait du duc de Saint-Simon, en 1692, pour le prix de quatre cent vingt livres. S'agit-il du père ou du fils? »

Page 532, note 2. Ajoutez : « M. Rousset (*Histoire de Louvois*, tome IV, p. 157, note 2) ne croit pas que cette accusation soit fondée. »

---

# TABLES



## I

## TABLE DES SOMMAIRES

QUI SONT EN MARGE DU MANUSCRIT AUTOGRAPHE.

	Pages.
<i>Considérations préliminaires</i> . . . . .	4
MEMOIRES DE SAINT-SIMON. . . . .	21
Où et comment ces mémoires commencés . . . . .	26
1691.	
Ma première liaison avec M. le duc de Chartres . . . . .	28
Maupertuis, capitaine des mousquetaires gris; sa fortune et son caractère. . . . .	30
1692.	
Ma première campagne, mousquetaire gris . . . . .	33
Siège de Namur par le Roi en personne. . . . .	35
Reddition de Namur . . . . .	46
Solitude de Marlagne. . . . .	48
Poudres cachées par les jésuites . . . . .	49-50
Bataille navale de la Hougue . . . . .	50
Danger de badiner avec des armes . . . . .	55
Coëtquen et sa mort . . . . .	57
Marriage de M. le duc de Chartres. . . . .	58
Cause de la préséance des princes lorrains sur les dues à la promotion de 1688 . . . . .	61
Premiers commencemens de l'abbé Dubois, depuis cardinal et premier ministre . . . . .	63-64
Appartement . . . . .	71

	Pages.
Fortune de Villars père. . . . .	77
Maréchale de Rochefort. . . . .	81
Comte et comtesse de Mailly . . . . .	87
M. d'Arcy et comte de Fontaine-Martel et sa femme. . . . .	91
Mariage du duc du Maine. . . . .	99
Mme de Saint-Valery . . . . .	104
M. de Montchevreuil, sa femme, et leur fortune . . . . .	106

## 1693.

Duchesse douairière d'Hanovre et ses filles, sans rang. A grands airs. Causes de sa retraite en Allemagne, et de la haute fortune de sa seconde fille . . . . .	110-111
Ma sortie des mousquetaires pour une compagnie de cavalerie dans le Royal-Roussillon . . . . .	112-113
Promotion de sept maréchaux de France . . . . .	114
Duc de Choiseul pourquoi laissé . . . . .	117-118
Mort de Mademoiselle, et ses donations libres et forcées . . . . .	122
Distinctions du rang de petite-fille de France procuré par mon père. . . . .	127
Distribution des armées. Le Roi en Flandres . . . . .	130
Époque de l'obéissance des maréchaux de France les uns aux autres par ancienneté. Art de M. de Turenne. . . . .	132
Mort de mon père, dont le Roi me donne les gouvernements . . . . .	133
Origine première de la fortune de mon père. . . . .	143
Bonté et prévoyance de Louis XIII sur le gouvernement de Blaye. . . . .	148
Mon oncle et mon père chevaliers de l'Ordre, 1633, avant l'âge, et mon père duc et pair en janvier 1635, et comment. . . . .	149
Grandeur d'âme et de courage de Louis XIII à la perte de Corbie . . . . .	159
Réprimande à mon père en public pour n'avoir pas écrit <i>Monsieur</i> au duc de Bellegarde, disgracié et exilé. . . . .	162
Chasteté de Louis XIII, digne de saint Louis, qui réprimande mon père. . . . .	163-164
Époque du nom de <i>Madame</i> aux dames d'atour filles . . . . .	165
Intimité jusqu'à la mort de Monsieur le Prince, père du héros, avec mon père, et sa cause . . . . .	166



TABLE DES SOMMAIRES.

	567
	Pages.
Bontemps et Nyert; leur fortune par mon père. . . . .	170
Gloire de Louis XIII au fameux Pas-de-Suse. . . . .	172
Chavigny; ses trahisons, son étrange mort . . . . .	176
Retraite à Blaye de mon père, et sa cause, jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu, et cependant employé et toujours dans la faveur. . . . .	180
Mort sublime de Louis XIII, qui fait mon père grand écuyer de France . . . . .	181
Prophétie de Louis XIII mourant . . . . .	184
Scélératesse qui prive mon père de la charge de grand écuyer, et qui la donne au comte d'Harcourt. . . . .	186
Fortune de Beringhen, premier écuyer . . . . .	191
Premier mariage de mon père. . . . .	196
Sa fidélité. . . . .	198
Contraste étrange de fidélité et de perfidie de mon père et du comte d'Harcourt. Refus héroïque de mon père. . . . .	200
Quel étoit le marquis de Saint-Maigrin. . . . .	203
Origine du bonnet que MM. de Brissac et depuis MM. de la Frémouille et de Luxembourg ont à leurs armes. . . . .	206-207
Second mariage de mon père. . . . .	211
Combat de mon père contre le marquis de Vardes . . . . .	214
Étrange éclat de mon père sur un endroit des <i>Mémoires de M. de la Rochefoucauld</i> . . . . .	219
Gratitude de mon père, jusqu'à sa mort, pour Louis XIII. . . .	224
Le Roi et le prince d'Orange en Flandres. Position de leurs armées. . . . .	228
Départ subit du Roi pour Versailles, et de Monseigneur, avec le maréchal de Boufflers, pour le Rhin. Monsieur sur les côtes. . . . .	229
Tilly défait . . . . .	235
Huy rendu au maréchal de Villeroy. . . . .	237
Bataille de Nerwinde . . . . .	240
Monseigneur, mal conseillé, n'attaque point les retranchements d'Heilbronn, dont le maréchal de Lorge est outré . . . . .	264-265
Monseigneur de retour du Rhin, et Monsieur des côtes. . . . .	266
Succès à la mer. . . . .	267
Siège et prise de Charleroy par le maréchal de Villeroy. . . .	269

	Pages.
Prise de Roses par le maréchal de Noailles. . . . .	272
Bataille de la Marsaille, en Piémont. . . . .	273
J'arrive à Paris, et j'achète un régiment de cavalerie. . . . .	282
D'Aquin, premier médecin du Roi, chassé, et Fagon en sa place. . . . .	284
Fortune et mort de la Vauguyon . . . . .	290
Survivance de Pontchartrain . . . . .	299
Saint-Malo bombardé sans dommage . . . . .	300
Mariage du maréchal de Boufflers. . . . .	301
Dangeau grand maître de l'ordre de Saint-Lazare. Ordre de Saint-Louis . . . . .	302

---

## II

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS PROPRES

ET DES MOTS OU LOCUTIONS ANNOTÉS DANS LES MÉMOIRES

N. B. Nous donnons en italique l'orthographe de Saint-Simon, lorsqu'elle diffère de celle que nous avons adoptée.

Le chiffre de la page où se trouve la note relative à chaque mot est marqué d'un astérisque.

L'indication (Add.) renvoie aux Additions et Corrections.

### A

- |   |   |
|---|---|
| Académie, *27.  | ANGOUËME (la ville d'), 258.  |
| ACHY (le marquis d'), *226, 227, 250, 251, 269, 283.                    | ANGOUËME (le château d'), 167, 212.   |
| ACIER (le marquis d'), *258. Voyez Uzès.                                | ANGOUËME (M.-II. de la Guiche, duchesse d'), *24, 211, 212. — <i>Angoulesme.</i>  |
| ALBERGOTTI (le comte), *233, 234, 245, 258, 259 (Add.).                 | ANGOUMOIS (l'), 226, 258. — <i>Angoulmois.</i>  |
| ALBERT, archevêque d'Autriche, *48.                                     | ANJOU (le gouvernement d'), 261.  |
| ALBI (l'archevêque d'), *128. Voyez BAUME-DE-SUZE (Arm.-An.-Tr. de la). | ANNE D'AUTRICHE (la reine), 163, *164, 165, 176, 177, 184, 187-191, 193, 194, 198, 201, 203, 204, 213, 216, 218, 291, 292, 295. |
| ALIGRE (le chancelier d'), *106. — <i>Haligre.</i>                      | Année (être en), *134.  |
| ALSACE (l'), 200.   | ANSELME (l'abbé), 128, *129.  |
| AMIENS (la ville d'), 57.   | Appartement (l'), *71, 102.   |
| Amuser, *28.  | Appeler, *188.  |
| ANGERS (la ville d'), 209.  | AQUIN (Ant. d'), premier médecin, *284 (Add.), 285-288.   |
| ANGLETERRE (le roi d'). Voyez JACQUES II, et ORANGE (Guillaume d').     | AQUIN (l'abbé d'), *286.  |
| ANGLETERRE (la reine d'). Voyez ESTE (M.-B.-É. d').                     | AQUIN (Pierre d'), *283, 288.   |
|   | AQUIN DE CHATEAURENARD (Ant. d'), *285.   |

ARCY (le marquis d'), \*91, 92, 248.  
 — *Arsy*.  
 ARNAUD, chirurgien, \*169, 170.  
 ARQUIEN (Henri de la Grange, marquis et cardinal d'), \*303 (Add.).  
 ARQUIEN (Marie de la Grange d'), reine de Pologne, \*303.  
 ARRAS (la ville d'), 240, 252, 258.  
 ARTAGNAN (P. de Montesquiou d'), \*257.  
 ARTOIS (l'), 252, 258.  
 ASTORG (J. d'), \*224. — *Dastor*.  
 ATHLONE (Godard de Reede de Guinckel, comte d'), \*259.  
 ATHLONE (Fr.-Ch. de Guinckel, comte d'), \*259.  
 ATOUR (dames d'), \*76, 163. — *D'atours*.  
 AUBESPINE (Charlotte de l'), \*21, 212.  
 Voyez SAINT-SIMON (la duchesse de). — *Aubéspine*.  
 AUBESPINE (MM. de l'), \*23.  
 AUBIGNÉ (Ch., comte d'), \*136 (Add.).  
 — *D'Aubigny*.  
 AUCH (l'archevêque d'), \*128.  
 AUMAËLE (le duché d'), \*124.  
 AUMONT. Voyez VILLEQUIER.  
 AUNIS (l'), 130. — *Aunis*.  
 AUTRICHE. Voyez ALBERT, JOSEPH, LÉOPOLD.  
 AUVERGNE (l'), 190.  
 AUVERGNE (Fr.-M. de la Tour, comte d'), 111, \*131, 282.  
 AVANCES, \*90.  
 AVIS (droit d'), \*283.

## B

BACHIVILLIERS (Ad. de Gaudechart, marquis de), \*276. — *Bachevilliers*.  
 BADE (le prince Louis de), \*230.  
 BALLOT (être le), \*106.  
 BAN et arrière-ban, \*153.  
 BARADAT (Fr. de), \*144. — *Baradas*.

BARBANÇON (le prince de), \*45, 46, 259.  
 BARBEZIEUX (L.-Fr.-M. le Tellier, marquis de), \*53, 54, 87, 116, 142, 269. — *Barbesieux*, sauf 54, où *Barbezieur*.  
 BARBEZIEUX (C.-L.-M. de Crussol d'Uzès, marquise de), \*142.  
 BAS-LANDEN (le village de), \*243.  
 BASSOMPIERRE (le maréchal de), \*157, 158.  
 BASTILLE (la), 127, 157, 218, 296, 297.  
 BÂTARDS DU ROI (les), 28, \*58, 94, 100, 125.  
 BAUME-DE-SUZE (Arm.-An.-Tr. de la), archevêque d'Albi, \*128.  
 BAVIERE (M.-E., duc et électeur de), 260, \*261, 270, 271.  
 BAVIÈRE. Voyez Dauphine (la), HANOVRE (la duchesse d'), et SALM (la princesse de).  
 BEAUFORT (le duc de), \*78.  
 BEAUVAIS (Mme de), \*291 (Add.), 292.  
 BEAUVAIS (le baron de), \*290-292 (Add.), 299.  
 BEAUVILLIER (Fr. de), duc de Saint-Aignan, \*134.  
 BEAUVILLIER (Paul, duc de), \*134, 135, 268, 283.  
 BELLEFONDS (H.-R. Gigault de), \*80.  
 BELLEFONDS (le maréchal de), 81, \*131, 132.  
 BELLEGARDE (le duc de), \*162, 163.  
 BERINGHEN (P. de), 190, \*192 (Add.), 193.  
 BERINGHEN (H. de), 190, 191, \*192-194 (Add.).  
 BERINGHEN (J.-L., marquis de), \*265.  
 BERRY (le duc de), 11.  
 BERRY (la duchesse de), 11.  
 BERWICK (le maréchal de), \*243, 263. — *Barwick*, 243.  
 BESMAUS (M. de), 297.  
 BÉTOULAT, \*205, 290. Voyez VAU-

- GUYON (le comte de la). — *Béthoulat*, 290.  
 BIENAISE (Jean), \*169.  
 BLAINVILLE (J. de Warignies de), 144, \*145.  
 BLAINVILLE (J.-A. Colbert, marquis de), \*93.  
 Blaque, \*102.  
 BLAYE (la ville de), \*29, 133, 136 (Add.), 148, 149, 166, 180, 181, 189, 195, 197-199, 203, 206, 220, 222, 224 (Add.), 293.  
 Bois (Mademoiselle de), \*59, 70, 71, 109. Voyez CHARTRES (la duchesse de).  
 BOULEN (le brigadier), 254, \*255. — *Boolen*.  
 Bois (de quel) on se chauffe, \*250.  
 BOISDAUPHIN (le maréchal de), \*81.  
 BOISDAUPHIN (la maréchale de), \*82.  
 BOISDAUPHIN (le marquis de), \*83.  
 BOISDAUPHIN. Voyez LAVAL.  
 BOISSELEAU (A. de Rainier, marquis de), \*271. — *Boissetot*.  
 BOISSIEUX (M. de), \*238, 239.  
 Bombarder, \*66.  
 Bonnet de prince, \*208.  
 BONTEMPS (J.-B.), chirurgien de Louis XIII, \*170 (Add.), 171.  
 BONTEMPS (A.), premier valet de chambre de Louis XIV, \*85 (Add.), 86, 134, 135, 170, 295.  
 BORDEAUX (Ant. de), ambassadeur, \*92.  
 BORDEAUX (Mme de), \*92.  
 BORDEAUX (la ville de), 166, 197, 199, 220, 293.  
 BOUCHER D'ORSAY (Marguerite), \*109. Voyez MONTCHEVREUIL (la marquise de).  
 BOUFFLERS (le maréchal de), \*37, 114, 115, 130, 131, 228, 229, 301.  
 BOUFFLERS (la maréchale de), \*301.  
 BOULLON (Fr.-M., duc de), \*199.  
 BOULLON (le cardinal de), \*47, 93, 96, 102.  
 BOULLON (M.-A. Mancini, duchesse de), \*111.  
 BOULLON (la maison de), 111, 202. Voyez ARVERGNE (le comte de la Tour d').  
 BOURBON (le duc de). Voyez DUC (Monsieur le).  
 BOURBON (Marie-Thérèse, dite Mademoiselle de), 100, \*101.  
 BOURBON (les bains de), 32 (\*Add.).  
 BOURGOGNE (Louis de France, duc de), \*75, 87, 97.  
 BOURLIE (G. de Guiscard, comte de la), \*54, 55. Voyez GUISCARD.  
 BOURNONVILLE (A.-A.-F.-B., duc de), \*257.  
 Braule (le), \*73.  
 BRASSAC (G. de Sainte-Maure, comtesse de), \*190, 191.  
 BREDÀ (la ville de), \*213, 270.  
 BRESSEY (le baron de), \*37. — *Bressé*.  
 BRETAGNE (la), 130, 204, 266, 300, 301.  
 BRETONNEUF, valet de chambre de Louis de Saint-Simon, 249.  
 BRÉVAL (Anne de Harlay-), \*126.  
 Brigadier (le grade de), \*44.  
 BRISACH (la ville de VIEUX-), \*200. — *Brisac*.  
 BRISSAC (Ch. 1<sup>er</sup> de Cossé, maréchal de), \*208.  
 BRISSAC (Ch. II de Cossé, duc de), maréchal de France, \*208.  
 BRISSAC (T., comte de), \*208.  
 BRISSAC (H.-A. de Cossé, duc de), \*22, 206, 207, 209.  
 BRISSAC (M.-G.-L. de Saint-Simon, duchesse de), \*22, 206-210 (Add.).  
 BRISSAC (la maison de Cossé-), \*207.  
 BRISSAC (le château de), \*207, 208.  
 BROGLIE (V.-M., comte, puis maréchal de), \*270. — *Broglio*.

- BROGLIE (le marquis de), \*270.  
 BROUTAY (B. de Quelen, comte du), \*204, 203, 293.  
 BROUTAY (Marie de Saint-Maigrin, comtesse du), \*204, 293. Voyez VAUGUYON (la comtesse de la).  
 BRUNSWICK. Voyez HANOVRE.  
 BRUXELLES (la ville de), 149 (\*Add.), 190, 191, 262.  
 BUDOS (Diane de). Voyez SAINT-SIMON (la duchesse de).  
 BUDOS (la maison de), \*138, 193.  
 BULLION (Cl. de), \*104.
- C
- Cadenas (le), \*95.  
 CALVAIRE (le couvent du), 57 (\*Add.).  
 CAMBOUT (Armande du), \*126.  
 CAMBRAY (la ville de), 98 (\*Add.).  
 CANAPLES (le comte de), 151, \*152. Voyez CRÉQUY (Charles II, sire de).  
 CAPELLE (la ville de la), \*178, 179.  
 Capitaine de la porte (le), \*48.  
 Capitaines des classes, \*137.  
 Capituler, \*170.  
 CAPRARA (Æneas-Sylvius, comte de), \*275.  
 Carabiniers (les), \*226.  
 CARVOISIN (Fr.-Ph. de), 226. Voyez Achy (d'). — *Courvoisin*.  
 Cascade, \*6.  
 CASTILLE (don Franco del Castillo-Faxardo, dit M. de), \*271 (Add.).  
 CATALOGNE (la), 130, 180, 204.  
 CATINAT (le maréchal), 114, \*115, 130, 272, 274, 275, 277, 304. — *Catinat*.  
 CAUSSADE (Catherine de), \*203.  
 CAUSSADE (la maison de), 203.  
 Caveçon (coup de), \*116. — *Caveçon*.  
 CAUEUX (Cl.-J.-B. Ronault, comte de), \*105. Voyez GAMACHES. — *Cayeu*.  
 CÉLESTINS (le couvent des), \*128.  
 Cerele de la Reine (le), \*218.  
 CÉRÈS (la déesse), 73.  
 CHAISE (le P. de la), \*47.  
 CHAISE (le comte de la), \*48.  
 CHAMARANDE (C.-G. d'Ornaison, comte de), \*193.  
 CHAMARANDE (L., comte de), \*193.  
 CHAMLAY (le marquis de), \*266, 277, 278. — *Chanlay*.  
 CHAMPVALLON (Mme de), \*253. — *Chanvalon*.  
 CHAMPVALLON (Fr. de Harlay, marquis de), \*253.  
 CHANTILLY (le château de), \*136, 139, 196.  
 CHARLEMAGNE (l'empereur), 202.  
 CHARLEROY (la ville de), \*269-272, 279.  
 CHARLES-EMMANUEL, duc de Savoie, \*172, 174, 175.  
 CHAROLAIS (Mademoiselle de), \*101. Voyez MAINE (la duchesse du).  
 CHAROST (L. de Béthune, duc de), \*212, 213.  
 CHARTRES (Ph. d'Orléans, duc de), 11, 12, \*28, 59 (Add.), 61, 62, 64, 66-74, 91, 93, 95, 96, 100, 103, 109, 131, 234, 239, 241, 243, 248, 261, 268, 269, 279.  
 CHARTRES (Fr.-M. de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, duchesse de), \*59, 70-73, 76, 87, 93, 95-97, 102, 109, 128.  
 CHARTRES (le vidame de), \*22. Voyez SAINT-SIMON (Louis, duc de).  
 CHATEAUNEUF (Ch. de l'Aubespine, marquis de), garde des sceaux, \*167, 212. — *Chasteauneuf*.  
 CHATEAUNEUF (B. Phélypeaux, marquis de), \*32-34. — *Chasteauneuf*.  
 CHATEAUTIERS (Anne de Foudras de), \*72. — *Chasteautiers*.

- CHATILLON (Élisabeth de Montmorency, duchesse de), puis duchesse de Meckelbourg, \*218. — *Chastillon*.
- CHAULNES (Ch. d'Albert d'Ailly, duc de), \*130, 204, 266, 301.
- CHAULNES (É. le Féron, duchesse de), \*204.
- CHAUSSES (n'avoir pas de), \*88.
- CHAVIGNY (L. Bouthillier, comte de), \*176-179, 182, 183, 187, 188.
- Chevalier d'honneur (la charge de), \*76.
- Chevaux-légers (les), \*148, \*149. — *Chevaux-légers*.
- Chevaux de frise, \*243.
- CHEVREUSE (M. de Rohan, duchesse de), \*167, 190.
- CHOISEUL (Aug., duc de), \*117-119.
- CHOISEUL (L.-G. de la Vallière, duchesse de), 117, \*118, 119.
- CHOISEUL (Cl., comte et maréchal de), \*114, 117.
- CHOISEUL. Voyez PRASLIN.
- CHOISY-LE-ROI (le château de), \*126.
- CING-MARS (le marquis de), \*182.
- Citoyen, \*277 (Add.).
- CLÈREMBULT (Ph., marquis de), \*273.
- CLÈRES (la maison de), \*91. — *Clares*.
- CLERMONT-TONNERRE (Fr. de), évêque de Noyon, \*279-281.
- CLERMONT-TONNERRE (la maison de), \*280.
- COËTLOGON (A.-E., comte de), \*268.
- COËTQUEN (le comte de), \*55-57. — *Coctquin*, 55. *Coesquen*, 56 et 57.
- COËTQUEN (H. de), comte de Combourg, \*56.
- COËTQUEN (Mme de), comtesse de Combourg, \*56.
- Coin (tenir son), \*292.
- COISLIN (A. du Cambout, duc de), \*82, 301.
- COISLIN (P. de), évêque d'Orléans, puis cardinal, \*82.
- COISLIN (Ch.-C., chevalier de), \*82.
- COISLIN (le marquis de), \*82.
- COISLIN (la marquise de), \*82. Voyez BOISDARMIN (la maréchale de).
- COLBERT (J.-B.), ministre, \*223.
- COLIGNY (la maison de), \*89.
- Collet (le petit), \*64.
- Colonel général de la cavalerie (la charge de), \*131, 282-283 (Add.).
- COMPIÈGNE (la ville de), 33, 159.
- Composées (charrettes), \*263 (Add.).
- CONDÉ (le prince de). Voyez Prince (Monsieur le).
- CONDÉ (Mademoiselle de), \*100, 101.
- CONDÉ (la maison de), 100.
- CONDÉ (l'hôtel de), \*177 (Add.).
- CONDRIEC (la ville de), \*77. — *Coin-drieu*.
- CONFÉRENCE (la porte de la), \*297.
- Conseils du Roi (les), 29, \*46, 74, \*80, 91, 116, 160.
- CONTI (Armand de Bourbon, prince de), \*78-80, 197.
- CONTI (A.-M. Martinozzi, princesse de), \*79, 80.
- CONTI (Marie-Anne de Bourbon, princesse douairière de), \*58, 118.
- CONTI (François-Louis de Bourbon, prince de), \*131, 232-234, 239, 241, 242, 244, 245, 248, 256, 261, 279, 304.
- CORBE (la ville de), \*159, 160, 178.
- CORMAILLON (le comte de), \*38, 39.
- COSSÉ (A.-T., comte de), puis duc de Brissac, \*263. Voyez BRISSAC.
- COSSÉ (A., maréchal de), \*208.
- Courtaud, \*249. — *Courtaut*.
- COURTENAY (L.-C., prince de), \*294-298.

COURTENVAUX (J. de Souvré, marquis de), \*83.  
 COURTENVAUX (Ch. de Souvré, marquis de), \*83.  
 CRÉQUY (le maréchal de), \*132.  
 CRÉQUY (F.-J., marquis de), \*271.  
 CRÉQUY (Ch. II, sire de), comte de Canaples, \*151, 152.  
 CRÉQUY (Ch. III, marquis de), 151, \*152.  
 CRÉQUY (Madeleine de), \*152. Voyez TRÉMOÏLLE (Mme de la).  
 CRESNAY (A.-J.-B. Fortin de), \*43, 44. — *Crenay*.  
 CROISSY (Ch. Colbert, marquis de), \*120.

## D

DANEMARK (le), 80, 292. — *Danemark*.  
 DANGEAU (Ph. de Courcillon, marquis de), \*301.  
 Dauphin (le grand). Voyez Monseigneur.  
 Dauphine (Madame la), Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, 86, 87, 109, \*291.  
 DAUPHINÉ (le), 152, 276.  
 Deçà (au), \*8.  
 Demi-lune, \*39. — *Demie-lune*.  
*Despetto (al)*, \*286.  
 Dévolu (un), \*214.  
 DIEPPE (la ville de), 105.  
 DINANT (la ville de), 36 (\*Add.), 55. — *Dinan*.  
 DOMBES (la ville et la principauté de), \*124.  
 DREUX (la ville de), 267.  
 Droit (à), \*94.  
 DRUY (E.-L. Marion, chevalier de), \*277.  
 DUBOIS (le cardinal), 12, \*63-67 (Add.). — *Du Bois*.  
 Duc (Monsieur le), Louis III de Bourbon-Condé, \*46, 59, 100, 131, 232-234, 239, 241, 245, 248, 279, 304.  
 Duc (Monsieur le), Louis-Henri de Bourbon, \*12.  
 Duchesse (Madame la), Louise-Françoise de Bourbon, \*59, 96, 98.  
 Du PERCHOIR (la), \*57.  
 DUPES (la journée des), \*156, 157, 165.  
 DURAS (le maréchal de), \*115, 116.

## E

Écurie (la grande), \*104.  
 Écurie (la petite), \*144.  
 Écuyer (le grand), \*182. Voyez Grand (Monsieur le).  
 Écuyer (le premier), \*76, \*104, \*265.  
 EFFIAT (le marquis d'), \*66.  
 ÉGYPTÉ (l'), 8.  
 ELBEUF (le duc d'), \*46. — *Elbœuf*.  
 Embler, \*137.  
 ENGHEN (le duc d'), 165. Voyez CONDÉ (le grand).  
 ENGHEN (Mademoiselle d'), 100, \*101.  
 ESCAUT (l'), 57.  
 ESPINOUY (L. de Melun, prince d'), \*265.  
 ESTE (Marie-Béatrix-Éléonore d'), reine d'Angleterre, \*95-97, 125.  
 ESTHUERT, \*203. Voyez STUER (la maison de).  
 ESTRÉES (le maréchal d'), \*130.  
 Eu (le comté d'), \*124.

## F

FAGON (Guy-Crescent), \*287-290.  
 FERTÉ-SENNETERRE (M.-J.-G.-A. de la Mothe-Houdancourt, duchesse de la), \*128.



FEUILLADE (L. d'Aubusson, duc de la), \*227, 233.  
 FEUILLANTS (les religieux), \*128.  
 FEUQUIÈRE (A. de Pas, marquis de), \*243. — *Feuquières*.  
 FÈVRE (le capitaine le), \*239.  
 FLANDRES (les), 98, 115, 130, 190, 231.  
 FLEIX (M.-C. de Senecey, comtesse de), \*191.  
 FLEURUS (la bataille de), 121 (\*Add.).  
 FLEURY (le cardinal de), 12.  
 FOIX (G.-J.-B. de), duc de Randan, \*191.  
 FONTAINEBLEAU (le château de), \*294.  
 FONTAINE-MARTEL (le comte de), 76, \*91, 92.  
 FONTAINE-MARTEL (la comtesse de), \*92.  
 FONTARABIE (la ville de), \*180.  
 FOURILLES (H. de Chaumejan, marquis de), \*257. — *Fourille*.  
 FROMENTEAU (M. de), \*205, 290.  
 Voyez BÉTOULAT, et VALGUYON (le comte de la).  
 FRANCE (les fils, filles, petits-fils et petites-filles de), \*59, 76, 87, 127, 129.  
 FRANCHE-COMTÉ (la), 222.  
 FRANÇOIS 1<sup>er</sup>, roi de France, 26.  
 FRESNOY (Élie du), \*168, 169.  
 FRESNOY (Mme du), \*169.  
 FRONDE (la), 177.  
 Froquer quelqu'un, \*89.

## G

Galant, \*284. — *Galand*.  
 Galerie (la grande) de Versailles, \*71.  
 GALLES (le prince de), 125 (\*Add.).  
 GAMACHES (N.-J. Rouault, marquis de), \*104.  
 GAMACHES (Cl.-J.-B. Rouault, mar-

quis de), \*104, 271. Voyez GAYEUX (le comte de).  
 Gardes de Monsieur (la compagnie des), \*68.  
 GASSIGNY (H., comte de), \*255.  
 GASTON. Voyez ORLÉANS (le duc d').  
 GEÈTE (la petite), \*239-241, 248, 261, 263. — *Gette*.  
 GEMBOUX (la ville de), \*228. — *Gemblours*.  
 Gendarmes (les), \*43. — *Gens-darmes*.  
 Généralité (la), \*233.  
 Gentilhomme de la chambre du Roi (charges de premier), \*144.  
 GIBRALTAR (le port de), 268 (\*Add.).  
 GIMSHEIM (le camp de), \*26. — *Gümsheim*.  
 GIRONDE (la), 198.  
 GIVRY (le camp de), \*34, 35. — *Gevries*.  
 Godelureau, \*292.  
 GONZAGUE-CLÈVES (Ch. de), duc de Mantoue, \*175.  
 GOURNAY (J.-N., marquis de), \*253.  
 Gouvernements (les grands), \*201.  
 GRAMONT (Antoine III, maréchal de), 216, \*301.  
 GRAMONT (Ph., comte de), \*47.  
 GRAMONT. Voyez BOUFFLERS (la maréchale de).  
 Grand (Monsieur le), Louis de Lorraine, grand écuyer, \*60, 61, 73.  
 GRANDVILLIERS (A. de Verny, seigneur de), \*249.  
 Grenadiers (les), \*282.  
 Gris (les régiments), \*227.  
 GUICHE (Ph. de la), 212 (\*Add.).  
 GUICHE (la). Voyez ANGOULÈME.  
 GUILLAUME, roi d'Angleterre. Voyez ORANGE (le prince d').  
 GUISCARD (L., comte de), \*54, 55, 238, 246.  
 GUISE (Fr.-J. de Lorraine, duc de), \*24.

GUISES (les), 11, 200.  
 GUYENNE (la), 148, 198, 200, 205.

## H

HALATTE (la forêt d'), \*137, 140-141 (Add.). — *Hallastre*.  
 HALLUIN (le duc d'), \*165. Voyez SCHONBERG.  
 HANOVRE (B.-H.-P. de Bavière, duchesse d'), \*110-112 (Add.). — *Hannover*.  
 HANOVRE (Wilhelmine-Amélie de Brunswick d'), impératrice d'Allemagne, 110, 111, \*112 (Add.).  
 HANOVRE (Charlotte-Félicité d'), duchesse de Modène, 110, 111, \*112.  
 HARCOURT (H. de Lorraine, comte d'), \*188, 189, 200, 201.  
 HARCOURT (Marguerite-Philippe du Cambout, comtesse d'), \*187, 188.  
 HARCOURT (M.-Fr. de Brancas, princesse d'), \*103, 128.  
 HARCOURT (H., marquis, plus tard duc d'), \*246, 270.  
 HAUTEFORT (Marie d'), duchesse de Schonberg, \*163-165 (Add.).  
 HAUTERIVE (Fr. de l'Aubespine, marquis d'), \*212, 213.  
 HAUTERIVE (Él. de Volvire, marquise d'), \*213.  
 HAUTERIVE (Charlotte de l'Aubespine d'). Voyez SAINT-SIMON (la duchesse de).  
 HAYE (la ville de la), \*270.  
 HEIDELBERG (la ville d'), \*264.  
 HEILBRONN (la ville d'), \*230, 265 (Add.). — *Heilbron*.  
 HENRI III, roi de France, \*174.  
 HENRI IV, roi de France, 94, 147, \*175, 192, 193.  
 HÉRICOURT (M. d'), \*78.  
 HERVAULT (Mathieu Ysoré d'), ar-

chevêque de Tours, \*286, 287.  
 HEYLISSEN (la ville d'), \*235, 236. — *Heylesm*.  
 HOQUETTE (Ch. Fortin, marquis de la), \*276.  
 HOMBRE (le jeu d'), \*71. — *Ombre*.  
 HOMME (l'honnête), \*292.  
 HONTE BUC (avoir toute), \*73.  
 HOUGUE (le port de la), \*52. — *La Hoque*.  
 HUISSIERS de l'antichambre du Roi (les), \*48.  
 HUMIÈRES (le maréchal d'), \*36, 37, 46, 130, 132, 266.  
 HUY (la ville d'), \*237, 238.

## I

Impugner, \*2.  
 IRLANDAIS (les émigrés), \*279.  
 ISABELLE (l'infante), \*48.

## J

JACQUES II, roi d'Angleterre, \*51, 52, 78, 79, 95-97, 103, 252.  
 Jaloux, \*55.  
 JÉSUITES (les), 50. — *Jesuittes*.  
 JONVELLE (le marquis de), \*40.  
 JOSEPH (l'archiduc), \*112.  
 Jour (être de), \*41.  
 JOYEUSE (le maréchal de), \*114, 117, 123, 130, 239-241, 243, 245, 256.  
 JUPITER (le dieu), 73.

## L

LANGUEDOC (le), 218.  
 LANDEN ou LANDFERNÉ (le village de), \*261. Voyez BAS-LANDEN.  
 Laures (les), \*49.  
 LAUZUN (A.-N. de Caumont, duc de), \*31-33, 124-126 (Add.). — *Lausun*.

- LAVAL (le marquis et la marquise de), \*81, 84.
- LAVAL (la maison de Montmorency-), \*81.
- LÉOPOLD 1<sup>er</sup>, empereur d'Allemagne, \*112.
- LESDIGUIÈRES (Ch. 1<sup>er</sup>, duc de), \*151, 152.
- LEWE (la ville de), \*241, 261.
- LEXHY (le camp de), 238, 240. — *Lecki*.
- LIA, fille de Laban, \*195.
- LIÈGE (la ville de), 238 (\*Add.), 240.
- Lieutenant de Roi (la charge de), \*223.
- LIGNERIS (Joseph d'Espinay, marquis de), \*252. — *Lignery*.
- Ligue (la), 174.
- LILLE (la ville de), 240.
- LILLEBONNE (Anne de Lorraine, princesse de), \*253. — *Listbonne*.
- LIMERICK (la ville de), \*272.
- Livrées, \*125 (Add.), 126 (Add.).
- Lo (la ville de). Voyez LEWE.
- LOIRE (la), 198.
- LONGUEVILLE (H. d'Orléans, duc de), \*184, 185.
- LONGUEVILLE (A.-G. de Bourbon, duchesse de), \*184, 197, 220.
- Loo (le château de), \*241, 270.
- LORGE (le maréchal de), \*27, 130, 231, 264, 265 (Add.). — *Lorge*, sauf 27, où *Lorges*.
- LORRAINE (le prince Paul de), \*253, 282.
- LORRAINE (le chevalier de), \*60, 61, 66, 67, 73.
- LORRAINE (la maison de), 200. Voyez Grand (Monsieur le), GUISE (la maison de), LILLEBONNE, etc.
- LORRAINE (la), 84, 200.
- LOUIS XIII, roi de France, \*24, 129, 143, 144, 146-152, 157, 159-165, 167, 168, 171-177, 179-187 (Add.), 189, 195, 197, 203, 224, 225. — *Louis*.
- LOUIS XIV, roi de France, 20, \*27-31, 33-43, 45 (Add.), 46 (Add.)-48 (Add.), 50-55, 57-61, 67, 69-76, 85-87, 93-95, 97, 99-103, 108, 110-116, 118-127, 130-136, 140, 143, 147, 171, 176, 184, 189, 194, 199, 203, 206, 212, 223, 224, 228-235 (Add.), 239, 245, 248, 252, 258, 261, 267, 276-279, 282-293, 295-299, 301-304.
- LOUIS XV, roi de France, 11.
- Louvetier (la charge de grand), \*151.
- LOUVIGNY, général espagnol, \*275.
- Lorvois (le marquis de), \*83-85, 87, 120, 124, 169, 277, 302.
- Louvois (Anne de Souvré, marquise de), \*83.
- LUCAS (lord), \*252.
- LUDE (la duchesse du), \*83, 95.
- LUXE (Paul-Sig. de Montmorency-Luxembourg, comte de), \*256.
- LUXEMBOURG (le maréchal de Montmorency-), \*34-36, 43, 46, 130, 131, 228-236, 238, 239, 241, 244, 245, 247, 258, 261, 262, 270, 281, 304. — Voyez MONTMORENCY.
- LUXEMBOURG (M.-L. d'Albert, duc de Piney-), \*148.
- LUXEMBOURG (la maison de), 207.
- LUXEMBOURG (l'hôtel de), \*218.
- LUXEMBOURG (le palais de), \*122.
- LUYNES (Ch. d'Albert, duc de), \*146, 148.
- LUYNES (M. d'Aligre, duchesse de), \*106.
- LYON (la ville de), 172, 285.

## M

*Madame*, titre donné aux dames d'atour filles, 165.

- Madame (Élis.-Charlotte de Bavière, femme du duc d'Orléans, dite), \*60, 61, 67-75, 87, 100, 102, 123, 128, 267.
- Mademoiselle (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la Grande), \*32, \*122-126 (Add.), 127-129. — *M<sup>lle</sup>*.
- Mademoiselle (Élis.-Charlotte d'Orléans, dite), \*76, 100, 122, 129. — *M<sup>lle</sup>*.
- MAGALOTTI (Bardo de Bardi, comte de), \*258.
- MAILLY (René V, marquis de), \*89.
- MAILLY (A. - M. - M. - L. de Mailly, marquise de), \*89.
- MAILLY (L.-Ch., marquis de), \*88-90.
- MAILLY (J. de Monchy, marquise de), \*88-90.
- MAILLY (L., comte de), \*88, 90.
- MAILLY (M.-A.-F. de Saint-Hermine, comtesse de), 76, \*87-90.
- MAILLY (V.-A. de), évêque de Lavaur, \*89.
- MAILLY (Fr. de), archevêque, puis cardinal, \*89.
- MAILLY (J.-C.-R. de), prieur de Poissy, \*89.
- MAILLY (M.-L. de), abbesse de Lavaur, \*89.
- MAILLY (Louis, troisième comte de), \*89.
- MAILLY (la maison de), \*89.
- MAILLY (l'hôtel de), \*88.
- MAINE (le duc du), \*32, 99 (Add.), 103, 105, 108, 110, 124, 125, 131, 226, 282.
- MAINE (la duchesse du), \*100, 101, 103, 111.
- MAINE (le), 225.
- MAINTENON (la marquise de), 12, \*59, 71, 72, 80, 86-88 (Add.), 90, 99, 100, 107, 108, 110, 136, 231, 259, 284, 286, 287, 289.
- MAISONS (R. de Longueil, marquis de), \*151.
- Major de cavalerie, \*227.
- Maltôtiers, \*147.
- MANNEVILLE (É.-J., comte de), \*105.
- MANNEVILLE (B.-A. de Mornay, comtesse de), \*105, 106.
- Mantes de deuil, \*127.
- MANTOUE (le duc de), \*175. — Voyez GONZAGUE-CLEVES (Ch. de).
- MARAIS (le quartier du), 217.
- Maréchal général des camps et armées de France (le titre de), \*132 (Add.).
- Maréchaux de France (le serment des), \*115.
- MARIE-THÉRÈSE, reine de France, 85 (\*Add.), 145, 169, 211, 214.
- MARIENBOURG (la ville de), \*55, 56. — *Mariembourg*.
- MARIN (Jean), \*44, 45.
- MARLAGNE (le monastère de), \*42, 47-49. — *Marlagne*.
- MARLIN (Pierre), curé de Saint-Eustache, \*62, 64.
- MARSAGLIA (l'abbaye de la), \*273. Voyez MARSAILLE (la).
- MARSAILLE (la bataille de la), \*273, 279.
- MARSIN (F., comte de), \*236, 237, 239.
- MARTEL (la maison de), \*91.
- MARTINOZZI (Anne-Marie), \*79. Voyez CONTI (la princesse de).
- MAULÉVRIER (Éd.-Fr. Colbert, comte de), 117, \*120. — *Maulevrier*.
- MAUPERTUIS (L. de Melun, marquis de), \*30-33.
- MAUREPAS (J. Phélypeaux de), \*299, 300.
- MAZARIN (le cardinal), 11, \*79, 80, 177, 184, 194, 201, 203, 204. — *Mazzarin*.
- MECKELBOURG (la duchesse de), \*218. Voyez CHATILLON (la duchesse de). — *Mecklbourg*.

- MÉDARD (saint), \*42.
- MÉDAVY (J.-L. de Grancey, comte de), \*278. — *Medavid*.
- MÉDICIS (Marie de), reine de France, \*156, 176, 204.
- MEILLERAYE (le maréchal de la), \*153. — *Melleraie*.
- MEILLERAYE (Marie de Cossé, maréchal de la), \*207, 208.
- MELUN (la maison de), \*30.
- MESMON (le sieur de), \*27 (Add.). — *Mémon*.
- MEUDON (le château de), 11.
- MILAN (le duché de), 277.
- MODÈNE (R. d'Este, duc de), \*112.
- MODÈNE (la duchesse de). Voyez HANOVRE (Charlotte-Félicité d').
- MONBLÈRE (la branche de Saint-Simon), 253. — *Montbleru*.
- MONS (la ville de), \*27 (Add.), 35, 113, 223.
- Monseigneur, dauphin de France, 11, \*36, 46, 53, 71, 73, 86, 90, 102, 126, 130, 229, 235, 265, 266.
- Monseigneur* (le), 162, \*163.
- Monsieur (Philippe, duc d'Orléans, dit), 11, \*36, 46, 59-62, 66-71, 73-75, 92, 102, 122-124, 129, 130, 135, 218, 266, 267.
- MONT-CARVEL (ordre de Notre-Dame du), \*302.
- MONTAL (le comte du), 117, \*121, 122. — *De Montal*.
- MONTAUSIER (le duc de), \*190.
- MONTAUSIER (la duchesse de), \*211.
- MONTBRON (Fr., comte de), \*97, 99.
- MONTBRON (Ch.-Fr.-A., marquis de), \*97-99.
- MONTCAVREL (le marquis de), \*88.
- MONTCHEVREUIL (H. de Mornay, marquis de), \*103, 104, 106, 108, 109, 252.
- MONTCHEVREUIL (Marg. Boucher d'Orsay, marquise de), 108, \*109, 110.
- MONTCHEVREUIL (H.-Ch., comte de Mornay-), \*57.
- MONTCHEVREUIL (Françoise-Renée de Coëtquen-Combourg, comtesse de Mornay-), \*57.
- MONTCHEVREUIL (G.-J.-B. de Mornay-), \*240, 243, 252, 278.
- MONTCHEVREUIL (le château de), \*108.
- MONTESPAŃ (la marquise de), 12, \*32, 59, 86, 103, 124, 214, 284. — *Montéspar*, 12.
- MONTFORT (H.-Ch. d'Albert de Luyne, duc de), \*237.
- MONTFORT (L.-A. de Bresseau, marquis de), \*225-228, 253, 268.
- MONTFORT (L. de Bresseau de), \*227, 268, 269.
- MONTFRÉVILLE (Fr. de Warignies, marquis de), \*143.
- MONTLOUET (Fr. de Bullion, marquis de), \*104. — *Montlouët*.
- MONTMORENCY (la connétable de), \*139, 193.
- MONTMORENCY (Henri II, duc de), \*139, 154 (Add.), 155, 166, 193.
- MONTMORENCY (la maison de), 81.
- MONTMORENCY (Ch. - Fr. - Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, duc de), \*232-234, 243, 256.
- MONTMORENCY - LUXEMBOURG. Voyez LUXE, et LUXEMBOURG.
- MONTPELLIER (la ville de), 289.
- MONTPENSIER (Mademoiselle de), \*32, 122. Voyez Mademoiselle (la Grande).
- MONTREVEL (N.-A. de la Baume, marquis de), \*254.
- MONTREVEL (J.-M. de la Baume, comte de), \*254.
- MOREUIL (Mme de), \*98.
- MOREUIL (Mlle de), \*98.
- MOREUIL (la maison de), \*98.

MORNAY (la maison de), \*106.  
Voyez MONTCHEVREUL.

MORSTEIN (M.-A., comte de), \*268,  
269.

MORTEMART (Gaspard de Roche-  
chouart, marquis de), 213.

MORTEMART (Gabriel de Roche-  
chouart, duc de), \*171, 172,  
176, 213.

Mousquetaires (les), \*28.

Mugueter, \*123.

## N

NAMUR (la ville de), 33 (\*Add.), 36-  
47, 49, 50, 53-53, 130, 228,  
233, 238, 259.

NASSAU-SAARBRÜCK (L.-G., comte  
de), \*258.

NAVARRÉ (le régiment de), 141  
(\*Add.).

NECKER (le), \*264. — *Neckre*.

NEMOURS (Ch.-Am. de Savoie, duc  
de), \*77-79.

NÉRESTANG (Ch.-A., marquis de),  
\*302.

NERWINDE (la bataille de), 47 (\*Add.),  
240, 243, 243-248, 252, 268,  
278, 279, 282. — *Neerwinden*,  
*Neerwinde* et *Nerwinde*.

NESLE (L. de Mailly, marquis de),  
\*88, 89. Voyez MAILLY.

NESLE (Marie de Coligny-Saligny,  
marquise de), \*89.

NESLE (le marquisat de), \*88. —  
*Neelle*.

NOAILLES (A.-J., duc et maréchal  
de), \*114, 116, 130, 272.

NORMANDIE (la), 51, 131, 143, 192.

NOYON (l'évêque de). Voyez CLER-  
MONT-TONNERRE.

NOYON (la ville de), 279.

NYERT (P. de), \*171, 173, 173, 176.  
— *Niert*.

NYERT (Fr.-L. de), \*171.

## O

ORANGE (H.-Fr. de Nassau, prince  
d'), \*213.

ORANGE (Guillaume de Nassau,  
prince d'), roi d'Angleterre, \*46,  
228, 230, 235, 240, 241, 247,  
260, 261, 270, 271.

Original (savoir d'), \*18.

ORLÉANS (Gaston, duc d'), \*122,  
123, 149, 176, 183, 218.

ORLÉANS (le duc d'). Voyez Monsieur.

ORLÉANS (Philippe, duc d'), régent  
de France, 11. Voyez CHARTRES  
(le duc de).

ORMOND (J. Butler, duc d'), \*259,  
263.

## P

PALAIS-ROYAL (le), 216, 218.

PARC (l'abbaye de), \*228.

PARIS (la ville de), 38, 53, 57,  
97, 111, 113, 117, 137, 140,  
147, 152, 159, 167, 179, 193,  
213, 216, 218, 291, 296, 297.

Particulier (être), \*56.

Particuliers (officiers), \*233.

Partisan d'armée, \*239.

Passage (camps de), \*238.

PAUL (saint), 13.

PAYS-BAS (les), 47, 53, 231, 233.

PELLOT (Mme), \*293, 294. — *Pelot*  
et *Pellot*.

Personne, avec le masculin, \*182.

PHÉLYPEAUX. Voyez CHATEAUNEUF,  
MAUREPAS, et PONTCHARTRAIN.

PHILIPPE IV, roi d'Espagne, \*198.

PHILIPPE V, roi d'Espagne, 41.

PHILIPPSBOURG, 89 (\*Add.). — *Philis-  
bourg*.

PICARDIE (la), 178, 179, 226, 249.

PIÉMONT (le régiment de), 255  
(\*Add.).

PIGNEROL (la ville et le château de),  
32, 124, \*272.

- Places de Paris (les), \*147 (Add.).  
 Plaideur de sa famille, \*25.  
 PLESSIS-CHAMANT (le château du), \*138, 195.  
 POITIERS (la ville de), 34. — *Poictiers*.  
 POITOU (le), 87, 130. — *Poictou*, 87.  
 POMONE (la déesse), 155.  
 POMPADOUR (Marie de), marquise de Saint-Luc, \*211.  
 POMPE (les carrosses de la), \*296.  
 POMPONNE (S. Arnauld, marquis de), \*40.  
 PONT NEUF (le), \*147.  
 PONT ROYAL (le), \*88.  
 PONT-SAINTE-MAXENCE (la ville de), \*281. — *Pont Ste Maxiance*.  
 PONTCHARTRAIN (Louis Phélypeaux, comte de), \*52, 53, 287, 297, 299.  
 PONTCHARTRAIN (Jérôme Phélypeaux, comte de). Voyez MAUREPAS.  
 PONTORSON (la ville de), \*266.  
 PORTAIL, chirurgien, \*171.  
 PORTES (Ant.-Herc. de Budos, marquis de), \*138, 139, 195.  
 PORTES (Marie-Félice de Budos, dite Mlle de), \*195, 196.  
 PORTES (Diane-Henriette de Budos, marquise de), 138. Voyez SAINT-SIMON (la duchesse de).  
 PRACONTAL (A., marquis de), \*240.  
 PRAGELAS (la vallée de), \*276.  
 PRASLIN (G.-J.-B. de Choiseul d'Hos-  
 tel, marquis de), \*269. — *Pras-  
 lain*.  
 Prie-Dieu, \*93.  
 Prince (Monsieur le), Henri II de Bourbon, père du grand Condé, \*165, 166, 177, 180, 184, 185, 197.  
 Prince (Monsieur le), Louis II de Bourbon, dit le grand Condé, 11, \*78, 163, 166, 168, 177, 197-199, 209, 216, 218-220.  
 Prince (Monsieur le), Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, \*36, 37, 46, 47, 100, 101, 110, 111, 124, 130, 136, 137, 139-141, 234, 297, 298.  
 Prince étranger (le rang de), \*202.  
 Princes du sang (les), 28, \*58, 59, 94.  
 Princesse (Madame la), mère du grand Condé, \*139, 195, 197, 221, 222.  
 Princesse (Madame la), Claire-Clémence de Maillé-Brezé, femme du grand Condé, \*163.  
 Princesse (Madame la), Anne de Bavière, femme de H.-J. de Bourbon, prince de Condé, \*101, 110, 111.  
 PRIOLO (Benjamin), \*183-185 (Add.).  
 PRIVAS (la ville de), 139, 195.  
 PROSERPINE (la déesse), 73.  
 PROVENCE (la), 41.  
 PROVINCES-UNIES (les), 212.  
 Proximité de lignage, \*222.  
 PUY (du), capitaine de cavalerie, \*249.  
 PUYLAURENS (A. de l'Age, duc de), \*149, 150.  
 PUYROBERT (Fr. Guy, seigneur de), \*226 (Add.), 227, 251, 268.  
 PUYSEGR (J.-Fr. de Chastenet, marquis de), \*233, 234.

## Q

- QUADT (le brigadier), \*227 (Add.), 253. — *Quadt*.  
 Quartiers de fourrages, \*279.  
 QUELEN (la maison de), \*204, 293.  
 QUESNOY (la ville du), \*228, 278, 279.

## R

- RACHEL, fille de Laban, \*195.  
 Radoucir (se), \*105.

RANDAN (G.-J.-B. de Foix, duc de), \*191.  
 RANDAN (le château de), \*190.  
 REBÉ (C.-H., marquis de), \*255.  
 REIMS (l'archevêque de), 64. Voyez  
 TELLIER (le). — *Rheims*.  
 Rencontre (un), \*216.  
 Renommer de quelqu'un (se), \*48.  
 Renvi (un), \*294.  
 Réparer une compagnie, \*114.  
 Reproches, terme de Palais, \*18.  
 Requêtes du Palais. \*300.  
 Résoudre quelqu'un à, \*287.  
 RIN (le), 264, 272.  
 RIN (le vieux), \*26.  
 RICHELIEU (le cardinal de), 11, \*146.  
 155-157, 159-161, 165-168, 172,  
 173, 176, 179-181, 188, 189,  
 212.  
 Riposte, \*217. — *Risposte*.  
 ROCHFORD (le sieur de), \*27.  
 ROCHFORD-ALOUIGNY (le maréchal  
 de), 83, \*84, 85 (Add.). — *Al-  
 loigny*.  
 ROCHFORD (la maréchale de), 76.  
 \*81, 83-87.  
 ROCHFOUCAULD (fr. VI, duc de la),  
 \*219-222.  
 ROCHFOUCAULD (Fr. VII, duc de la),  
 \*118, 220-222.  
 ROCHELYON (Fr. VIII de la Roche-  
 foucauld, duc de la), \*256.  
 ROCHELLE (la ville de la), 161.  
 Roi (le). Voyez LOÛIS XIV.  
 Roi (la maison du), \*29, 33, 41,  
 \*43, 46, 57, \*113.  
 ROME (la ville de), 152.  
 ROMAINS (les), 9, 112.  
 Rompre, \*67.  
 ROOKE (l'amiral), \*267. — *Rock*.  
 ROQUE SAINT-CHAMARAN (A. de Pey-  
 ronenc de la), \*217. — *Chama-  
 rant*.  
 ROQUELAURE (Ant., maréchal de),  
 \*205.  
 ROSES (la ville de), \*272.

ROUAULT (la maison de), 105. Voyez  
 CAYEUX, GAMACHES, SAINT-VALERY.  
 ROUEN (la ville de), 293.  
 Rouges (les troupes), \*44.  
 Rouler avec ses collègues, \*133  
 (Add.).  
 Routes de chasse, \*143 (Add.).  
 ROYAL-ALLEMAND (le régiment),  
 254, \*255, 258.  
 ROYAL-ROUSSILLON (le régiment),  
 \*113, 225, 238, 239, 245, 249,  
 268.  
 ROYALE (la place), \*147.  
 ROZEL (A.-Fr., chevalier du), \*236  
 (Add.), 237, 282, 283, 284. —  
*Rosel*.  
 ROZEL (C.-A., marquis du), \*284.  
 RUBENTEL (D.-L. de), marquis de  
 Mondétour, \*243.  
 RUFFEC (la terre de), \*213, 226.  
 RUFFEC (Aymerie de Rochehouart,  
 marquise de), \*213.  
 RUFFEC (Éléonore de Volvire de),  
 \*213. Voyez HAUTERIVE (la mar-  
 quise d').  
 RUVIGNY (Henri II de Massué,  
 marquis de), \*260.

## S

SABLÉ (la marquise de), \*84.  
 SAILLANT (Ph. d'Estaing, comte  
 de), \*257.  
 SAINTOT (Nicolas), \*93.  
 SAINT-ANTOINE (la porte), \*127, 204.  
 SAINT-DENIS (l'abbaye de), 128,  
 183, 204, 224.  
 SAINT-ESPRIT (l'ordre du), \*61, 80,  
 91, \*95, 97, 105, 108, 115,  
 120, 138, 142, 145, 150, 151,  
 195, 205, 212, 292, 303.  
 SAINT-EUSTACHE (le curé de), \*62-64.  
 SAINT-FARGEAU (le duché de), \*125  
 (Add.).



- SAINT-GEORGES (Cl. de), archevêque de Lyon, \*285.
- SAINT-GÉRY (B. de la Guiche, comte de), \*143. — *S. Gery*.
- SAINT-GÉRY (F.-M.-C. de Wari-gnies, comtesse de), \*143.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (la ville de), 108, 151.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (le château de), 78 (\*Add.), 195.
- SAINT-HERMINE (le marquis de), \*88. — *Stc Hermine*.
- SAINT-HONORÉ (la porte), \*216-218.
- SAINT-JEAN (René de Gogué de, gouverneur de Louis de Saint-Simon), \*34, 249.
- SAINT-LAURENT (N.-F. Parisot de), \*62 (Add.), 64, 65 (Add.).
- SAINT-LAZARE (la maison de), \*135, 136.
- SAINT-LAZARE (l'ordre de), \*302.
- SAINT-LOUIS (l'ordre de), \*302. — *S. Louis*.
- SAINT-LUC (Mme de), \*211. Voyez POMPADOUR (Marie de).
- SAINT-MAIGRIN (J. de Stuer de Caus-sade, marquis de), \*202-205, 293. — Cinq fois *S. Megrin*, et deux fois *S. Maigrin*.
- SAINT-MAIGRIN (J. de Stuer de Caus-sade de), fils du précédent, \*204, 205.
- SAINT-MAIGRIN (la marquise de), \*204. Voyez CHAULNES (la duchesse de).
- SAINT-MAIGRIN (Marie de). Voyez BROUTAY (la comtesse du).
- SAINT-MALO (la ville de), 56, 300.
- SAINT-POUCEX (G. Colbert, marquis de), \*113, 265. — *S. Pouange*.
- SAINT-SIMON. — *Saint-Simon* au titre des *Mémoires*; partout ailleurs, *S. Simon*.
- SAINT-SIMON (Louis II de Rouvroy), 137, \*143, 150, 195, 213.
- SAINT-SIMON (Denise de la Fontaine, femme de Louis II de), \*195.
- SAINT-SIMON (Claude, duc de), \*21-25, 28-30, 33, 112, 113, 129, 133-137, 142-144, 146, 148, 149 (Add.)-161 (Add.), 162-166, 168, 170-176, 178-181, 183, 186 (Add.), 188, 189, 194-203, 206, 211-225, 249, 279, 293.
- SAINT-SIMON (Diane-Henriette de Budos, duchesse de), \*22, 195, 196, 210.
- SAINT-SIMON (Charlotte de l'Aubes-pine d'Hauteville, duchesse de), \*21, 23-25, 28, 29, 33, 34, 133, 239, 249, 255.
- SAINT-SIMON (Louis, duc de), au-teur des *Mémoires*, 21-30, 33, 34, 43-45, 54-59, 64, 67-69, 72-76, 85, 97, 99, 112-114, 116, 127, 133-139, 141-143, 146, 154-156, 159, 162, 163, 166, 170, 173, 183, 195, 210, 214, 224, 225, 227, 228, 232-234, 238, 239, 249-251, 253, 255, 261, 262, 268, 269, 279-284 (Add.), 293.
- SAINT-SIMON (M.-G.-L. de). Voyez BRISSAC (la duchesse de).
- SAINT-SIMON (Charles de Rouvroy, marquis de), \*25, 136-143 (Add.), 150-152 (Add.), 195, 196, 222.
- SAINT-SIMON (Louise de Crussol, marquise de), \*138-142, 195.
- SAINT-SIMON (Étienne de Rouvroy de), baron de Saint-Léger, \*178, 179.
- SAINT-SIMON MOMELERT (Louis de Rouvroy, dit le comte de), \*253.
- SAINT-SIMON (la terre de), 152.
- SAINT SIMON SAINT JEAN (le jour de), \*29.
- SAINT-VALEBY (la marquise de), 103, \*104, 105. — *S. Vallery*.

SAINTE-BRIGITTE (le fort de), 273  
 (\*Add.).  
 SAINTE-MARIE (H. Robert - aux -  
 Épaules, seigneur de), \*193.  
 SAINTES (la ville de), 258.  
 SAINTONGE (la), 130, 148, 258.  
 SALS (Ch.-Th.-O., prince de), \*112.  
 SALS (Marie-Louise de Bavière,  
 princesse de), \*112.  
 SALUGES (le marquisat de), 174,  
 \*175.  
 SANGUINET (L. de), \*236(Add.), 237.  
 SARRASINS (les), 9. — *Sarasins*.  
 SAVOIE (Chr. de France, duchesse  
 de), \*174.  
 SAVOIE (la maison de), 175. Voyez  
 CHARLES - EMMANUEL, et VICTOR-  
 AMÉDÉE.  
 SAVOIE (la), 172. — *Savoie*.  
 SCAPIN, \*137.  
 SCARRON (Mme), \*80, 107, 108.  
 Voyez MAINTENON (la marquise  
 de).  
 SCHONBERG (Ch., duc d'Halluin,  
 maréchal de), \*165. — *Schom-  
 berg*.  
 SCHONBERG (Mme de), \*165. Voyez  
 HAUTEFORT (Marie d').  
 SCHONBERG (Ch., comte de), \*278.  
 SÉRASTIEN (saint), 155.  
 SEDAN (la ville de), 54.  
 SÉGUIER (le chancelier), \*82, 189.  
 SÉGUIER (Charlotte), \*95. Voyez  
 VERNEUIL (la duchesse de).  
 SÉGUR (H.-J., marquis de), \*279.  
 SEINE (la), 159.  
 SENECEY (Marie-Catherine de la  
 Rochefoucauld, marquise de),  
 \*190, 191. — *Senescey*.  
 SENLIS (la ville de), 136-138, 195.  
 Serment (frais de), \*115 (Add.).  
 SÈVRES (le bourg de), 297. — *Seve*.  
 SILLERY (C.-Ph. Brûlart, comte de),  
 \*256.  
 SMYRNE (la flotte de), \*267.  
 SOBIESKI (J.), roi de Pologne, \*303.

SOISSONS (Uranie de la Cropte de  
 Beauvais, comtesse de), \*127.  
 SOLMS (H.-M., comte de), \*259.  
 SOUBISE (Fr. de Rohan, prince de),  
 \*41.  
 SOUBISE (Anne de Rohan-Chabot,  
 princesse de), \*85, 86.  
 SOURCHES (le marquis de), \*76.  
 SOURCHES (Marie-Louise de), \*76.  
 SOUVRE (le maréchal de), \*84.  
 SOUVRE (Anne de), \*83. Voyez LOU-  
 VOIS (la marquise de).  
 STEINKERQUE (la bataille de), 122  
 (\*Add.), 248. — *Steenkerke*.  
 STUER (la maison de), \*203.  
 SUISSES (les gardes), 295.  
 SULLY (le duc de), 82 (\*Add.).  
 SULLY (la duchesse de), 95 (\*Add.).  
 Surtout (un), \*254.  
 Survivre quelqu'un, \*205.  
 SUSE (la ville de), \*172-174.

## T

TELLIER (le chancelier le), \*84.  
 TELLIER (Ch.-M. le), archevêque de  
 Reims, \*64 (Add.).  
 TESSÉ (R., comte de), \*272.  
 TESSÉ (J. de), avocat, \*33 (Add.).  
 34.  
 THIANGE (le marquis de), \*237. —  
*Thianges*.  
 THIERS (la ville de), \*125.  
 TILLY (A. Tzerclaës, prince et comte  
 de), \*236.  
 Timbales de cavalerie, \*260 (Add.).  
 TINGRY (le prince de), \*232, 245.  
 Voyez MONTMORENCY-LUXEMBOURG.  
 Tire-laisse, \*50. — *Tire-lesse*.  
 TOULOUSE (le comte de), \*39, 269.  
 — *Tolose*.  
 TOULOUSE (la ville de), 139.  
 TOURNAY (la ville de), 279 (\*Add.).  
 TOURS (la ville de), 285, 286.

- TOURVILLE (C. de Cotentin, comte de), \*165, 166 (Add.).
- TOURVILLE (la comtesse de), \*166 (Add.).
- TOURVILLE (le maréchal de), \*50, 51, 53, 114-116, 166, 267.
- TRANSCENDANCE, \*2.
- TRÉMOÏLLE (Ch.-B.-H., duc de la), \*152, 234. — *Tremoille*.
- TRÉMOÏLLE (Madeleine de Créquy, duchesse de la), \*152.
- TRÉMOÏLLE (la maison de la), \*207.
- TRIANON (le château de), 102 (\*Add.).
- TURCS (les), 9.
- TURENNE (le maréchal de), 11, \*85, 132.
- TURENNE (A.-G. de Levis-Ventadour, princesse de), \*129.
- TURIN (la ville de), 275.
- U
- UZÈS (Fr. de Crussol, duc d'), 94, \*138, 195. — *Uzés*.
- UZÈS (E., duc d'), \*94, 95, 138, 142.
- UZÈS (L., duc d'), 142, \*252, 258.
- UZÈS (J.-Ch. de Crussol, marquis d'Acier, duc d'), 142, \*252.
- UZÈS (Mlle d'). Voyez BARBEZIEUX (Mme de).
- V
- VAL-DE-GRACE (le), \*128, 189.
- VALENCIENNES (la ville de), 92, 259.
- VALETTE (L.-F. de Nogaret, marquis de la), \*240, 270.
- VALLIÈRE (L.-F. de la Barme, duchesse de la), \*38, 86. — *Vallière*.
- VALLIÈRE (Ch.-Fr. de la Baume-le-Blanc, marquis, puis duc de la), \*118.
- VALLIÈRE (L.-G. de la), 117, \*118. Voyez CHOSEUL (la duchesse de).
- VARDÈS (le marquis de), \*215 (Add.), 216-219.
- VARENNES (J.-A. de Nagu, marquis de), \*278.
- VAUBAN (Séb. le Prestre de), \*36, 37, 39.
- VAUBECOURT (L.-C. de Nettancourt, comte de), \*264.
- VAUDÉMONT (Ch.-H. de Lorraine, prince de), \*228, 235, 247. — *Vaudemont*.
- VAUGUYON (A. Bétoulat, comte de la), 205, \*290-299 (Add.).
- VAUGUYON (la comtesse de la), 205. Voyez SAINT-MAIGRIN (Marie de).
- VAUGUYON (la terre de la), \*205.
- VENDÔME (L.-J., duc de), 279, \*303. — *Vendosme*.
- VENDÔME (Philippe de), grand prieur de France, 279, \*303.
- VENDÔME (la place), \*147.
- VÈNERIE (le château de la), \*276.
- VENTADOUR (C.-É.-M. de la Mothe-Hondancourt, duchesse de), \*129 (Add.).
- VERMANDOIS (la maison de), \*152, 202.
- VERNEUIL (H. de Bourbon, duc de), \*94.
- VERNEUIL (Charlotte Séguier, duchesse de), \*82, 94, 95, 97.
- VERSAILLES (la ville et le palais de), 29, 46, 55, \*68, \*71, 88, 95, 101, 114, 117, \*151, 163, 170, 229, 235, 291, 297, 299.
- VERSINE (le château de la), 138 (Add.), \*196 (Add.).
- VERTUMNE (la déesse), 155.
- VICTOIRES (la place des), \*147.
- VICTOR-AMÉDÉE I, duc de Savoie, \*174, 175.
- VICTOR-AMÉDÉE II, duc de Savoie, \*272, 274-276.

Vidame (le titre de), \*22.  
 VILLARCEAUX (L. de Mornay, marquis de), 106, \*107-109.  
 VILLARCEAUX (Denise de la Fontaine, marquise de), \*107, 108.  
 VILLARCEAUX (Ch. de Mornay de), \*109.  
 VILLARCEAUX (R. de Mornay de), abbé, \*107, 108.  
 VILLARCEAUX (le château de), \*107.  
 VILLARS (le marquis de), 76, \*77-81 (Add.).  
 VILLARS (la marquise de), \*80, 81.  
 VILLEQUIER (L. d'Aumont, marquis de), \*257.  
 VILLEROY (Fr. de Neufville, duc et maréchal de), \*114, 116, 130, 232-234, 237, 238, 240-242, 245, 261, 269.  
 VILLEROY (C. de Neufville de), archevêque de Lyon, 285, \*286.  
 VILLEROY (M.-M. de Cossé-Brissac, duchesse de), \*22, 207.

VINS (le marquis de), \*40, 41.  
 VOLVIRE (la maison de), \*213. — *Voluyre*.

## W

WAREMME (la ville de), \*238-241. — *Warem*.  
 WARIGNIES (la maison de), \*145. — *Warignies*.  
 WEIMAR (Bernard de Saxe-), \*154. — *Weymar*.

## Y

YORK (le duc ), \*78, 79 (Add.).  
 Voyez JACQUES II. — *Yorck*.

## Z

ZWEINGENBERG (la ville de), \*264.

# III

## TABLE DE L'APPENDICE

### PREMIÈRE PARTIE

#### ADDITIFS DE SAINT-SIMON AU JOURNAL DE DANGEAU

(Les chiffres placés entre parenthèses renvoient au passage des *Mémoires* qui correspond à l'Addition.)

	Pages.
1. Madame de Joyeuse et le duc de Guise (p. 24, note 5). . . . .	305
2. Bataille de la Hougue (p. 51). . . . .	»
3. Bataille de Steinkerque (p. 55, note 4). . . . .	306
4. Mort du jeune Coëtquen (p. 57). . . . .	»
5. Monsieur et le chevalier de Lorraine (p. 61). . . . .	»
6. La promotion de 1688 et les Lorrains (p. 61). . . . .	307
Extrait de toutes les promotions de l'ordre du Saint-Esprit. . . . .	»
Age auquel ont été reçus à l'ordre du Saint-Esprit, avec une très-courte note sur chacun :	
§ I. — Les rois, fils et petit-fils de France. . . . .	323
§ II. — Princes du sang . . . . .	325
§ III. — Bâtards. . . . .	329
§ IV. — Lorrains . . . . .	332
État par promotions de ceux qui ont eu l'Ordre avec dispense d'âge, depuis le changement du statut sur l'âge qui vient d'être expliqué :	
§ I. — Fils de France. . . . .	341
Petit-fils de France. . . . .	342
§ II. — Princes du sang. . . . .	343

	Pages.
§ III. — Bâtards . . . . .	343
§ IV. — Lorrains . . . . .	344
§ V. — Autres dispensés . . . . .	345
7. Saint-Laurent, précepteur du duc de Chartres ( <i>p.</i> 62). . . . .	348
8. M. de Sillery, gouverneur du duc de Chartres ( <i>p.</i> 62, <i>note 2</i> ). . . . .	"
9. L'abbé Dubois et sa fortune ( <i>p.</i> 63-64) . . . . .	"
10. Origines de l'abbé Dubois ( <i>p.</i> 65) . . . . .	"
11. Mariage du duc de Chartres ( <i>p.</i> 69) . . . . .	349
12. Le marquis et la marquise de Villars ( <i>p.</i> 77) . . . . .	"
13 et 14. La maréchale de Rochefort et sa famille ( <i>p.</i> 81) . . . . .	350
15. Le marquis et la marquise de Laval ( <i>p.</i> 82). . . . .	353
16. Mme de Verneuil, princesse du sang ( <i>p.</i> 94). . . . .	354
17. Le cardinal de Bouillon au mariage du duc de Chartres ( <i>p.</i> 96) . . . . .	"
18. Jalousie des sœurs de la duchesse de Chartres ( <i>p.</i> 97, <i>note 2</i> ). . . . .	"
19. Mariage du duc du Maine ( <i>p.</i> 99) . . . . .	"
20. Princesses absentes au mariage du duc du Maine ( <i>p.</i> 102, <i>note 1</i> ). . . . .	355
21. La marquise de Saint-Valery ( <i>p.</i> 105). . . . .	"
22 et 23. M. et Mme de Montchevreuil ( <i>p.</i> 109). . . . .	"
24. Madame d'Hanovre et ses filles ( <i>p.</i> 111). . . . .	357
25. Humiliation de Madame d'Hanovre ( <i>p.</i> 112, <i>note 1</i> ) . . . . .	359
26. Origine de la fortune du maréchal de Boufflers ( <i>p.</i> 115, <i>note 1</i> ). . . . .	"
27. Mot piquant du Roi sur Barbezicux ( <i>p.</i> 116). . . . .	"
28. Le maréchal de Choiseul ( <i>p.</i> 117) . . . . .	"
29. La duchesse de Choiseul ( <i>p.</i> 118) . . . . .	360
30. Le duc et la duchesse de Choiseul ( <i>p.</i> 119) . . . . .	"
31. Donations de Mademoiselle de Montpensier ( <i>p.</i> 123). . . . .	"
32. Monseigneur s'installe à Choisy ( <i>p.</i> 126). . . . .	361
33. Chanson découverte dans les papiers de Mademoiselle ( <i>p.</i> 126, <i>note 5</i> ). . . . .	"
34. Mademoiselle de Montpensier ( <i>p.</i> 126). . . . .	"

## TABLE DE L'APPENDICE.

389

	Pages.
35. Distinctions du rang de petite-fille de France (p. 127). . . . .	362
36. Les entrailles de Mademoiselle (p. 128). . . . .	"
37. Origine du rang de petit-fils de France (p. 129). . . . .	"
38. Le marquis et la marquise de Saint-Simon (p. 138). . . . .	363
39. Le marquis de Portes et ses deux filles (p. 139). . . . .	"
40. La capitainerie du marquis de Saint-Simon (p. 139). . . . .	364
41. La place Vendôme (p. 147). . . . .	"
42. Le duc et le marquis de Saint-Simon, chevaliers de l'Ordre (p. 150). . . . .	"
43. Mademoiselle d'Hautefort, duchesse de Schonberg (p. 165). . . . .	365
44. Les trois Bontemps (p. 171). . . . .	366
45 et 46. De Nyert le musicien (p. 171). . . . .	367
47. Chavigny et ses intrigues (p. 176). . . . .	368
48. Claude de Saint-Simon sous la Régence (p. 182). . . . .	369
49. Beringhen et la charge de premier écuyer (p. 182 et 192). . . . .	371
50. La marquise de Saint-Simon et sa sœur (p. 195). . . . .	373
51. Duel du duc de Saint-Simon et du marquis de Vardes (p. 215). . . . .	"
52. Retour subit du Roi à Versailles (p. 235). . . . .	374
53 et 54. Le marquis de la Valette (p. 240). . . . .	375
55. Le prince de Lillebonne (p. 253, note 2). . . . .	"
56. Monseigneur devant Heilbronn (p. 265). . . . .	"
57. M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon (p. 281, note 1). . . . .	376
58. Le comte d'Auvergne, colonel général de la cavalerie (p. 282). . . . .	381
59. M. de Châteaurenard, fils du premier médecin d'Aquin (p. 285). . . . .	"
60. D'Aquin et Fagon, premiers médecins du Roi (p. 287). . . . .	"
61. Mort de M. de la Vauguyon (p. 290). . . . .	382
62. Madame de Beauvais (p. 291). . . . .	"
63. Le baron de Beauvais (p. 291). . . . .	383
64. Ordre de Saint-Lazare (p. 302, note 1). . . . .	"
64 bis. Obsèques de la Dauphine. . . . .	520

## SECONDE PARTIE

I	
Généalogie de la maison de Rouvroy Saint-Simon. . . . .	Pages. 384
II	
Notes sur Claude de Rouvroy, premier duc de Saint-Simon . . .	428
III	
Louis XIII au Pas-de-Suse, fragment historique de Saint-Simon.	492
IV	
La Journée des Dupes, fragment historique de Saint-Simon. . . .	496
V	
Instruction pour le vidame de Chartres. . . . .	503
VI	
Cérémonies observées en l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis en France le lundi 5 <sup>e</sup> du mois de juin en l'année 1690, en la célébration du service solennel pour le repos de l'âme de très- haute, très-puissante et excellente princesse Marie-Anne-Vic- toire-Christine-Josèphe-Bénédictine-Rosalie-Pétronille de Ba- vière, dauphine de France, et de l'enterrement du corps de cette princesse. — Recueilli par M <sup>r</sup> Louis de Saint-Simon, vidame de Chartres, qui y fut présent. . . . .	508
VII	
Les mousquetaires sous Louis XIV. . . . .	524
VIII	
La bataille de la Hougue. . . . .	528
IX	
Les gouvernements du duc de Saint-Simon. . . . .	539
X	
La bataille de la Marsaille. — Lettre de l'abbé de Chaulieu au duc de Vendôme. . . . .	548



# TABLE DES MATIÈRES

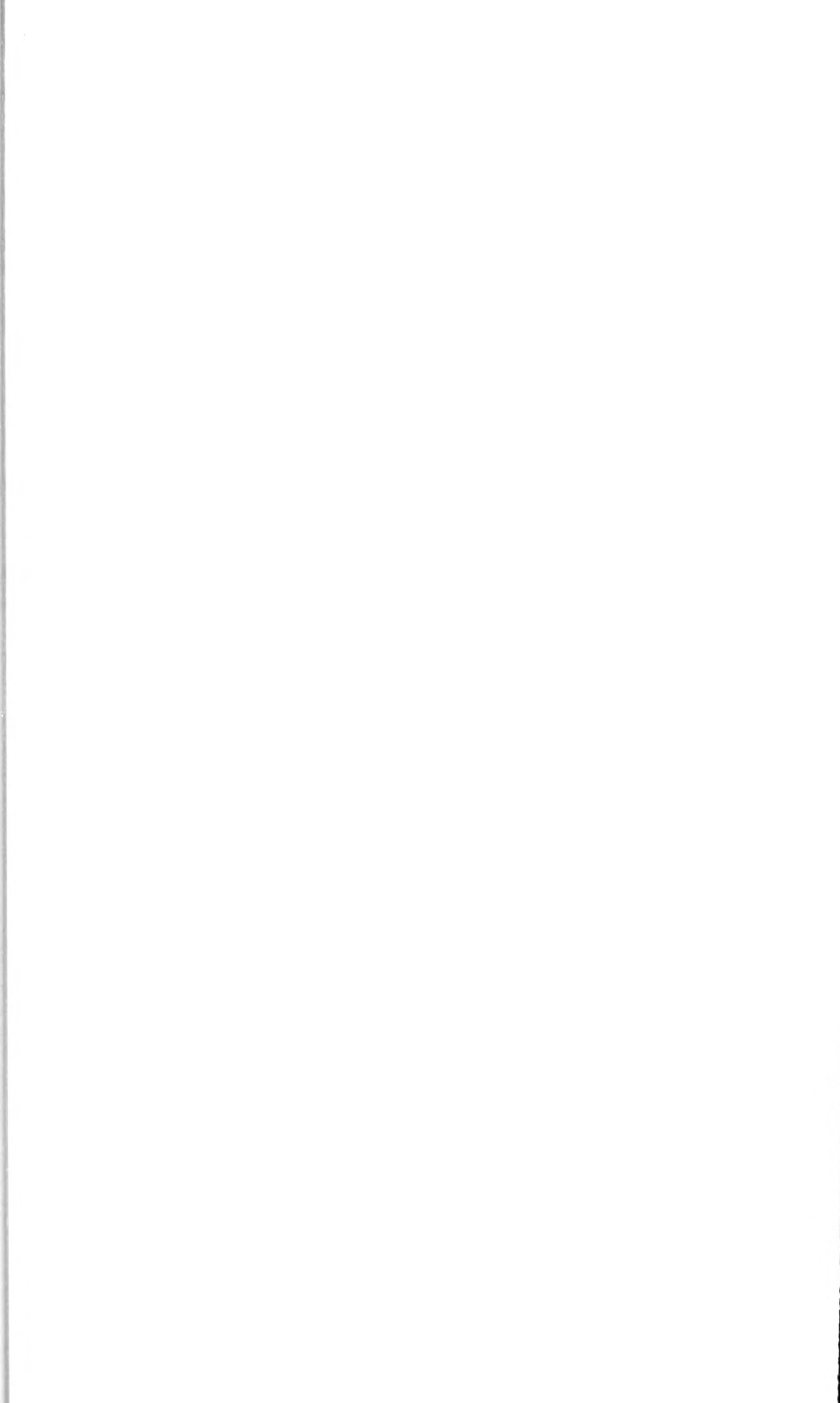
CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

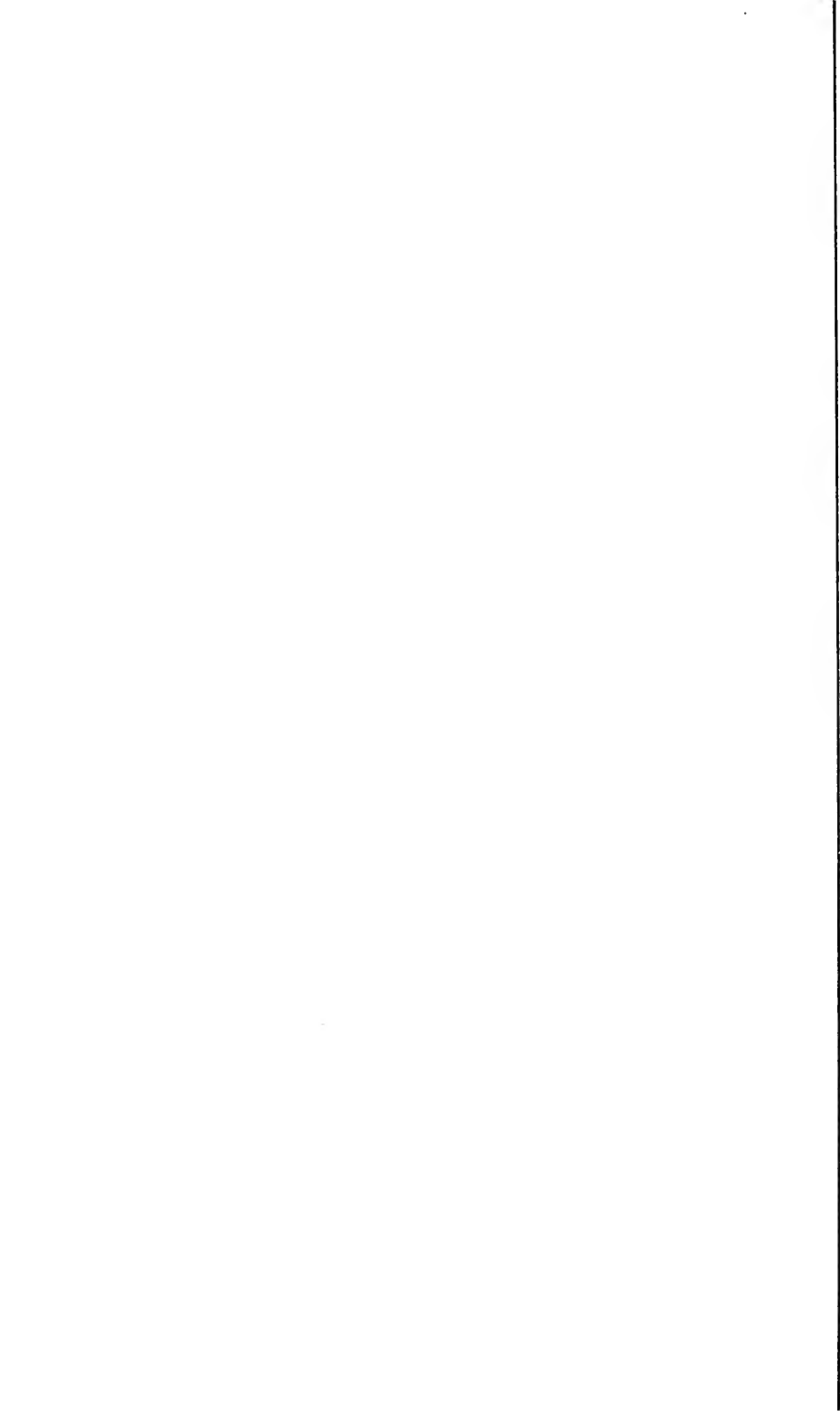
---

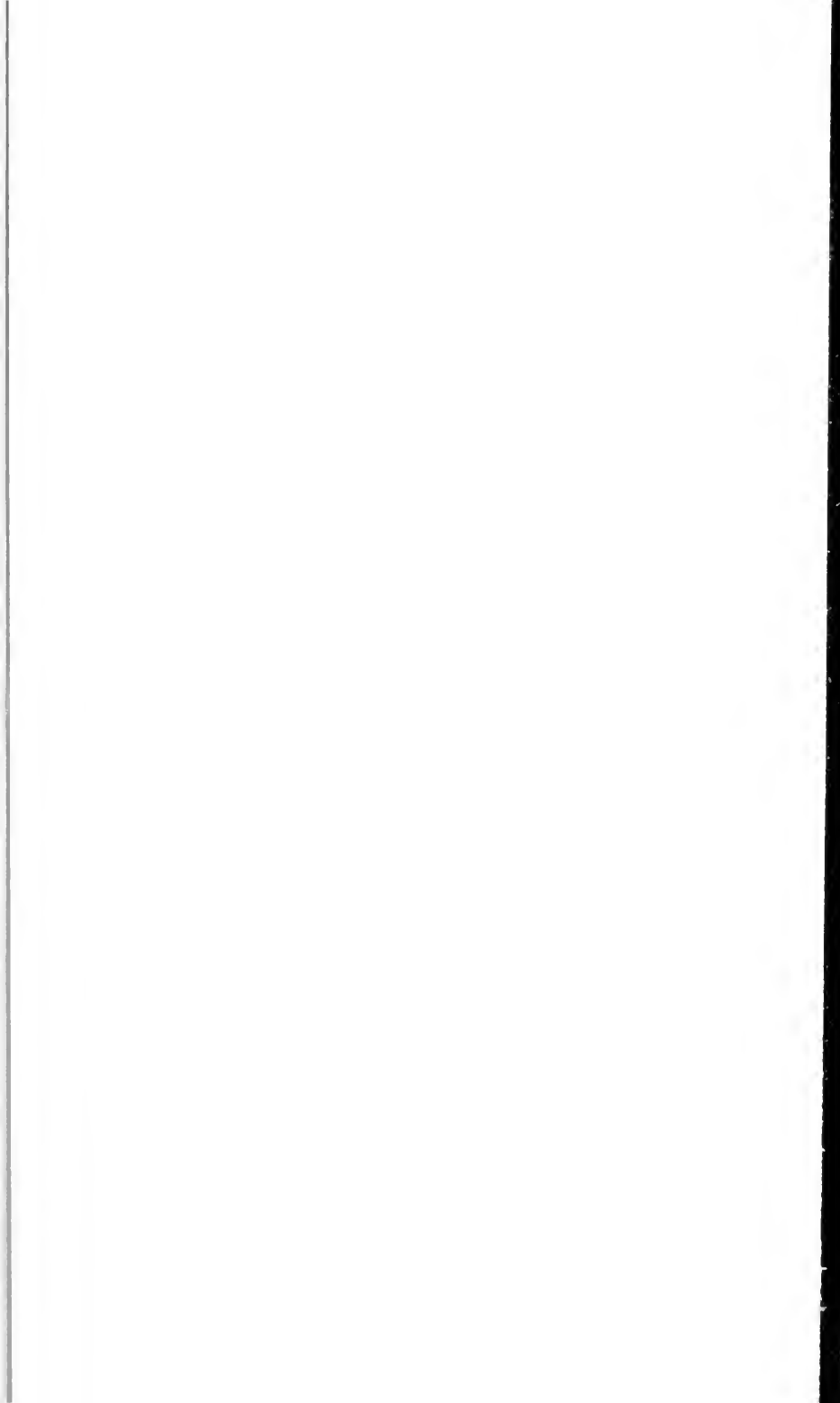
	Pages.
AVERTISSEMENT . . . . .	1
MÉMOIRES DE SAINT-SIMON (1691-1693). . . . .	1
APPENDICE.	
PREMIÈRE PARTIE. — Additions de Saint-Simon au <i>Journal de Dangeau</i> (n <sup>os</sup> 1-64) . . . . .	305
SECONDE PARTIE. — Notices et pièces diverses . . . . .	384
ADDITIONS ET CORRECTIONS. . . . .	531
TABLES.	
I. Table des sommaires qui sont en marge du manuscrit. . . . .	565
II. Table alphabétique des noms propres et des mots et locutions annotés dans les <i>Mémoires</i> . . . . .	569
III. Table de l'Appendice. . . . .	587

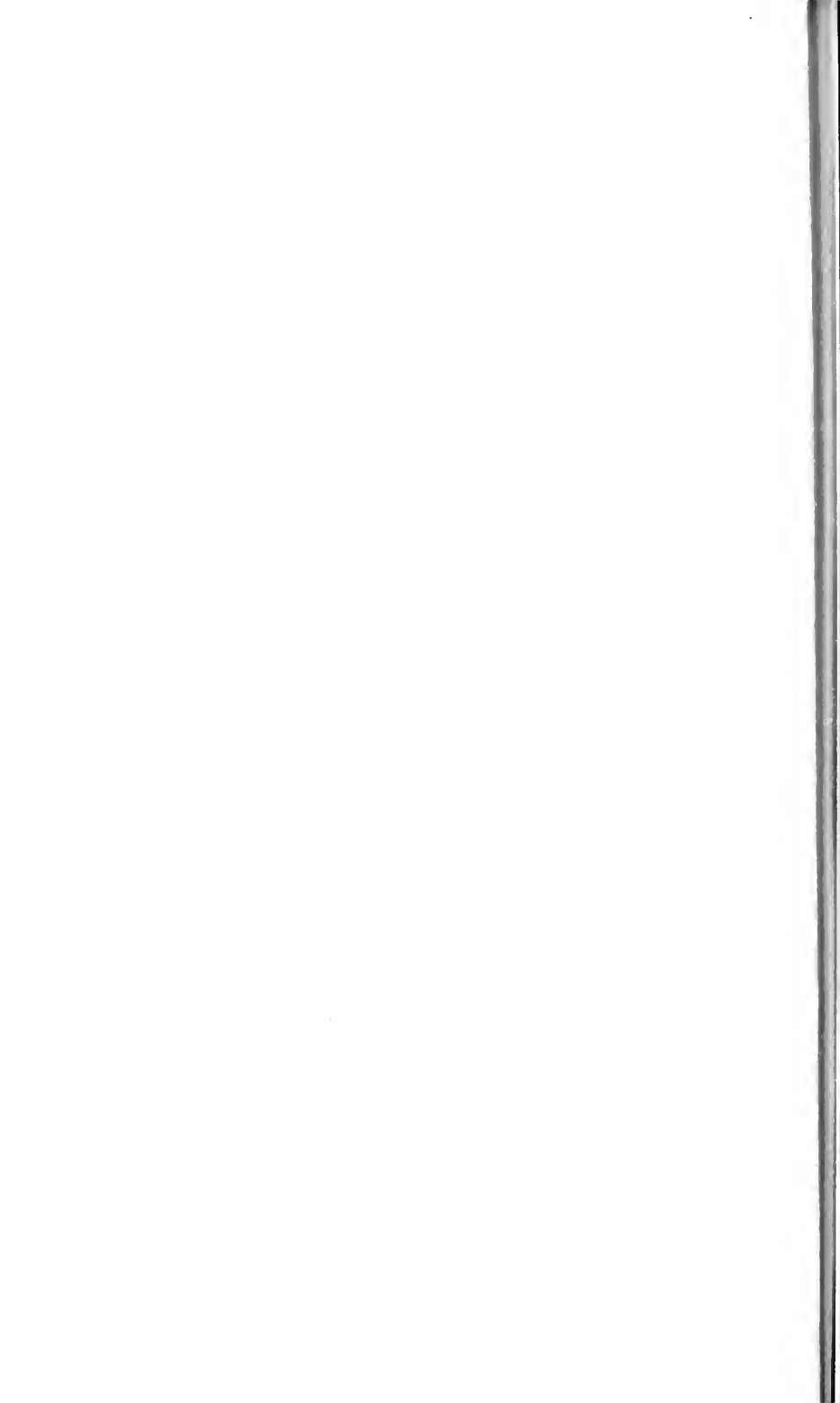
FIN DU TOME PREMIER.

11









BINDING SECT. 301-302-1-1010

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

HF  
S153m      Saint-Simon, Louis de Rouvroy,  
            due de  
            Mémoires  
            v.1

